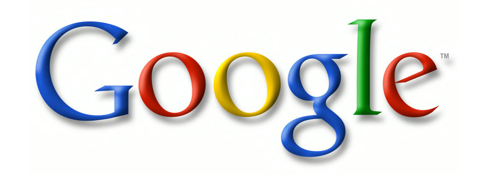

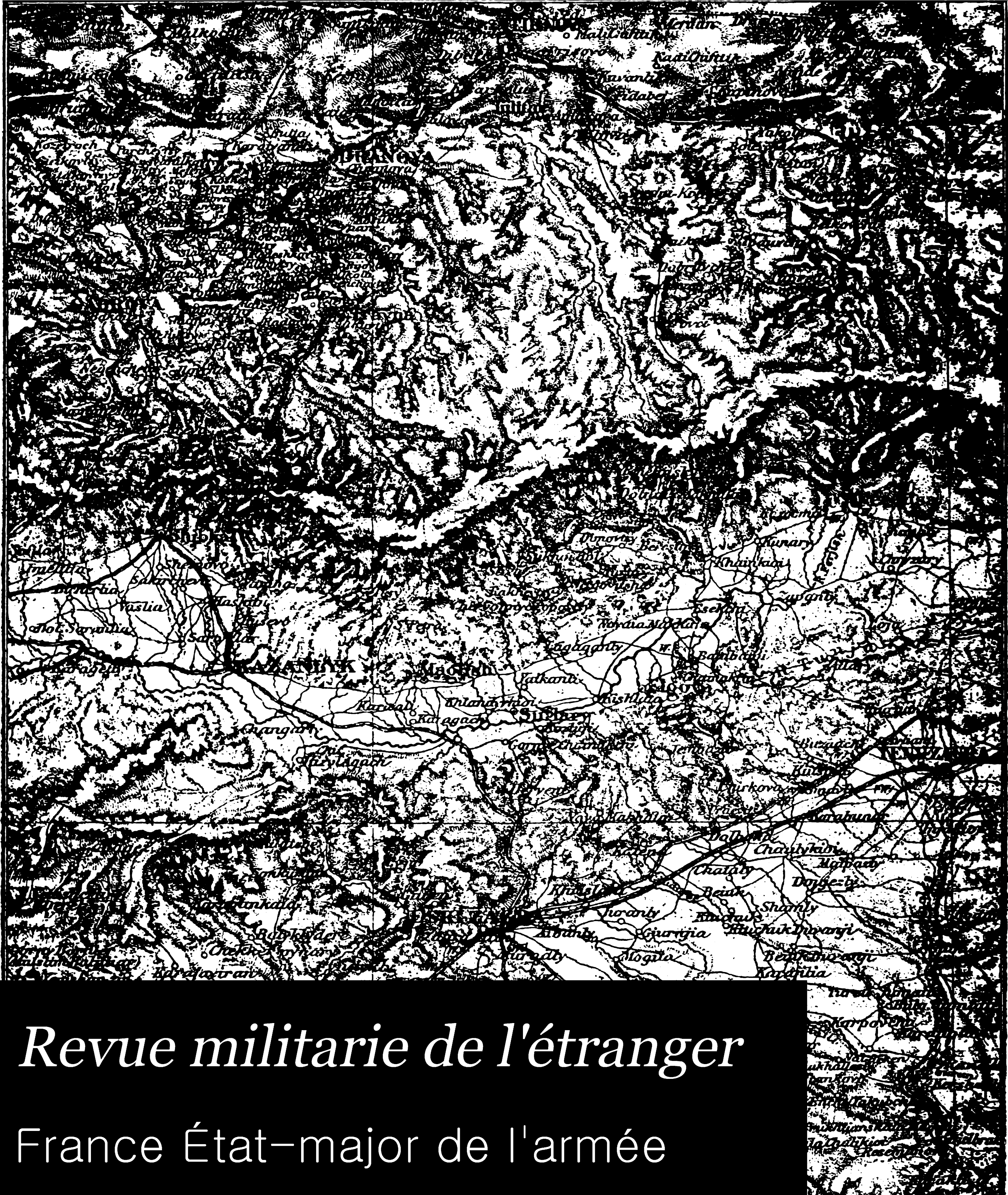

Revue militarie de l'étranger

France État-major de l'armée

Fr 18,1815 (13)
HARVARD COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
Bought with the income of
the fund established
in memory of
GEORGE S. MUMFORD '87
Digitized by Google

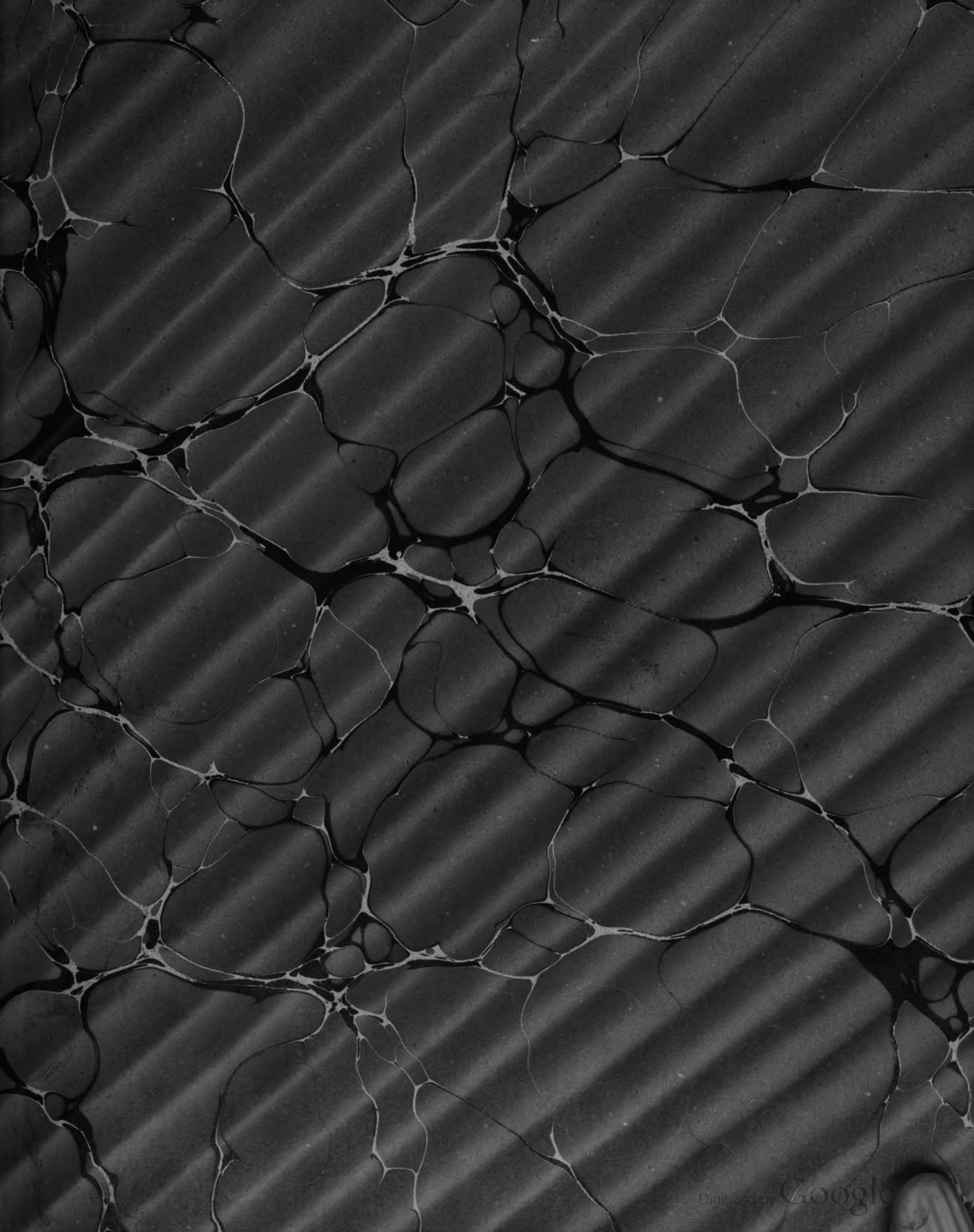

PUBLIÉ PAR ORDRE DU MINISTRE

REVUE MILITAIRE

DE L'ÉTRANGER

Rédigée avec l'aide des documents statistiques de l'État-Major général du Ministre de la guerre

(DEUXIÈME BUREAU)

TREIZIÈME VOLUME

(JANVIER-JUILLET 1878)

PARIS

Édité par le MONITEUR DE L'ARMÉE

152 -- RUE MONTMARTRE — 152

—

1878

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 1878

DE LA REVUE MILITAIRE DE L'ÉTRANGER

(NUMÉROS 384 A 409)

Recrutement.

Roumanie.

Russie.

Serbie.

Statistique.

Suède

Suisse.

Télégraphie militaire.

Turquie.

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME

PARIS. — CHARLES SCHILLER, IMPRIMEUR BREVETÉ, 10, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 384. SAMEDI 5 JANVIER 1878

1878

C'est au bruit lointain du canon que se lève l'année nouvelle. Lorsque le fer est croisé, la parole appartient surtout aux faits; la tâche des feuilles vouées comme la nôtre à la discussion des questions militaires paraît alors bien naturellement tracée. En présence de ces grandes et coûteuses expériences, on leur demande avant tout, ce semble, d'enregistrer soigneusement tous les résultats, toutes les informations utiles à consulter pour dégager les conséquences pratiques des événements. C'est donc en se maintenant de préférence sur ce terrain, que la *Revue militaire de l'étranger* abordera l'année 1878. Bientôt décorée de son premier chevron, elle espère ne plus avoir besoin d'expliquer à nouveau le but général qu'elle poursuit. Les officiers, auxquels ce recueil s'adresse, savent maintenant quels éléments ils peuvent trouver dans ses colonnes, pour servir de thèmes à leurs travaux ou de complément à leurs études personnelles. Nous venons de dire comment la *Revue* se propose, tout en restant fidèle à son programme permanent, de se conformer plus spécialement au caractère de la situation présente.

Certes, l'intérêt fait moins que jamais défaut au spectacle que présentent aujourd'hui les armées de l'Europe; rarement, en effet, développement de forces fut plus saisissant, et en aucune circonstance, peut-être, la nécessité n'apparut plus impérieuse d'achever et de cimenter, par un redoublement d'efforts, l'édifice militaire sur lequel repose la sécurité de notre pays. Déjà l'an dernier, à pareille époque, nous signalions les nuages qui assombrissaient l'horizon : l'orage est venu, et qui peut dire, en ce moment, où s'arrêtera la tempête et quand elle finira ?

L'Empire russe sorti de son recueillement a déployé, pour la première fois, les forces, dès aujourd'hui imposantes, que son nouveau système militaire lui crée peu à peu. Cette expérience permet de mesurer les proportions des masses armées dont le colosse disposera un jour. Vis-à-vis de ce puissant adversaire, ou à ses côtés, la Turquie et les petits Etats englobés dans la lutte puisent sans relâche, pour réparer leurs pertes, dans les couches successives de leur population et soutiennent une guerre sanglante, avec des armées composées en grande partie de milices levées à la hâte, mal outillées et dépourvues de bons cadres. Ainsi apparaissent les conséquences du système d'armement universel, cette dure loi de notre époque, qui entraine les nations à engager, à tout prix, jusqu'à leur dernier homme valide, et transforme toute guerre en une lutte de peuple à peuple.

La crise qui sévit à l'orient de l'Europe ne donne cependant encore qu'une image bien imparfaite d'un choc entre les grandes nations occidentales : la faible densité de la population chez les deux principaux belligérants, l'état si imparfait de leurs voies de communication, enfin l'étendue et la nature même du théâtre des opérations ne permettaient point les invasions soudaines par grandes masses et les coups rapides et redoublés par lesquels, sans doute, les guerres débuteront désormais dans nos régions. La longue résistance de la Turquie ne saurait donc faire illusion; chacun comprend combien il serait dangereux de conclure de cet exemple, qu'en défendant bravement le sol de la patrie avec des troupes et des positions en partie improvisées, un peuple pourra toujours attendre des secours, voire même paralyser les efforts d'un ennemi mieux organisé et mieux préparé. Lorsqu'un des adversaires est réduit à une lutte aussi inégale, il peut honorer sa chute comme à Plewna, mais il ne lui est guère permis d'espérer une autre issue, — aussi longtemps du moins qu'on l'abandonne à ses seules forces — et c'est là, d'ordinaire, le lot du vaincu.

Travaillons donc, et au lieu de mesurer le chemin parcouru, songeons constamment à celui qui nous reste à faire.

QUELQUES MOTS SUR LA TACTIQUE RUSSE

AVANT LA GUERRE

Suite et fin (1).

Le général Dragomirow reproche à presque tous les écrivains qui se sont occupés des dernières guerres d'avoir tiré certaines conclusions générales de faits particuliers, exceptionnels. Il accuse le major Boguslawski, entre autres, de s'être rendu coupable de plusieurs affirmations trop absolues et parfaitement gratuites. « D'après lui, dit-il, on ne peut plus aujourd'hui attaquer de front que si l'on a une grande supériorité numérique. Mais, je vous prie, qui sera assez charitable pour nous faire connaitre sur le champ de bataille la situation d'effectif de l'adversaire, et ne sait-on pas qu'on est toujours très disposé à supposer l'adversaire plus fort qu'il n'est réellement? Conclusion : il ne faudrait rien entreprendre.

» Le baron Zeddeler, qui déclare dans sa préface ne vouloir pas faire de théorie et qui ne cesse d'en faire — car il est im-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 380 et 382

possible qu'il en soit autrement — arrive lui aussi aux mêmes conclusions. Il constate qu'aujourd'hui avec les feux, *l'attaque de front présente des difficultés inouïes et qu'il est également difficile d'attendre quelque chose du travail à la baïonnette, sur un terrain découvert.* C'est bien possible, comme il est bien possible aussi que ce résultat nouveau soit dû au perfectionnement des armes, mais la question n'est pas là; il ne s'agit pas de savoir si l'opération est difficile ou non, mais bien si on peut s'en passer, si on peut faire autrement? Si on ne le peut pas, toutes ces dissertations sur les difficultés ne sont qu'un verbiage inutile, car, l'opération sera oui ou non difficile: dès qu'il est établi qu'il faut y passer dans certains cas, *les troupes doivent être préparées à cette éventualité et d'autant plus soigneusement que l'opération est plus difficile.*

» ..... Tout est maintenant changé, dit l'auteur (baron » Zeddeler): le feu a acquis une puissance jusqu'ici inconnue » et qui s'est substituée, au moins dans les dernières guerres, » à l'action de la baïonnette ». « L'auteur, à ce qu'il semble, admet que *tout* change quand les armes à feu changent; la conclusion est quelque peu risquée. Oui, beaucoup de choses sont changées, mais *tout* n'est pas changé; et dans le nombre des choses immuables apparaît au premier plan l'homme, sans lequel il n'y a ni coups de fusil ni charge à la baïonnette. Et, à ce point de vue, les exercices qui ont pour objet de tremper le moral de l'homme, de le mettre à l'abri des surprises, des émotions soudaines, ne seront jamais superflus, quelle que soit l'arme perfectionnée qu'on lui mette entre les mains. Il est évident, alors, que la question posée par l'auteur, savoir: si Souvarow exercerait encore aujourd'hui ses troupes d'infanterie aux charges à fond, *Skvosnymi atakami* (aux charges en se traversant), n'a pas à notre avis, la moindre importance, parce qu'elle comporte le mélange le plus bizarre d'éléments hétérogènes. Les modifications de l'armement peuvent entraîner des modifications correspondantes dans son emploi, mais elles ne peuvent en aucune façon affecter les exercices qui ont pour objectif le moral de l'homme.

» ..... Que dirait-on si on venait raconter que les exercices de tir sont superflus et qu'il suffit d'exposer verbalement au tireur les effets et la puissance des armes modernes? On répondrait que cela est impossible, que la pratique ne s'enseigne pas par des conférences, mais par des exercices. On en pourrait dire autant de l'*enseignement de l'attaque*. Mais voici comment l'auteur en parle:

« Tout ce qui est arrangé pour les yeux, pour la parade, n'a » jamais eu la moindre valeur, et en a encore moins aujourd'hui; tout cela craque au premier coup de feu, et lorsque » ce vernis trompeur disparaît, on s'aperçoit que les troupes » ne sont pas à hauteur de leur besogne, etc., etc. »

» Ainsi, l'auteur pense que les attaques à fond sont des spectacles arrangés pour le plaisir des yeux; il admet que de pareilles farces ont été des moyens pour un homme qui a *fait* l'armée d'Italie et qui a démontré par sa campagne de Suisse qu'il ne se préoccupe guère de jouer la comédie, mais d'*agir* et seulement d'*agir!* etc., etc. »

Le général Dragomirow s'anime tellement dans la défense de son maître, que la rédaction du *Voïennyi Sbornik* est obligée d'avertir ses lecteurs que le baron Zeddeler n'a pas été irrévérencieux à ce point pour le grand homme de guerre de la Russie.

Le général Dragomirow termine cette première campagne contre les théoriciens modernes par une conclusion qui nous fournira également quelques extraits caractéristiques.

« Il résulte de tout cela que les entraînements des écrivains militaires modernes proviennent de ce fait qu'ils n'envisagent pas dans tout son ensemble et sous toutes ses faces le *premier* instrument de combat — l'homme — et que, par suite, ils vont s'incliner devant les instruments *secondaires* dont l'action les a le plus frappés dans les derniers événements. Comme ces idoles du jour passent, de même aussi les opinions de leurs adorateurs — qui ont oublié l'homme — se distinguent par leur instabilité, par leurs variations: aujourd'hui, la baïonnette, l'ordre profond sont tout, le feu n'est rien; demain, le feu et l'ordre mince sont tout et la baïonnette rien. Il y en a même qui sont allés se prosterner devant la *pelle-bêche*, qu'ils ont placée sur le même rang que les autres armes. Ils sont peu nombreux, trop peu nombreux ceux qui, comme K. v. W. et le général Leer, se sont rappelés l'*homme* et ont dit que les idoles du jour ne sont qu'une *partie* et non le *tout*, et qu'il faut, non pas une seule chose, mais toutes à la fois: le feu, la baïonnette, la pelle et toutes les formations nécessaires au combat et en dehors du combat. »

Après avoir résumé toutes les modifications, aussi nombreuses et aussi complètes qu'on peut le demander, jugées par lui nécessaires — mais secondaires — pour qui veut satisfaire aux exigences du combat moderne, le général Dragomirow dit:

« Nous avons fini. Est-ce que cette tactique est nouvelle? Oui, certainement: pour ceux qui ont oublié l'ancienne ou ne l'ont jamais connue.

» Celui qui a bien compris qu'il ne peut y avoir de règle à la guerre, et qui est bien pénétré de cette conviction, ne verra pas de tactique nouvelle dans l'emploi plus fréquent des enveloppements et dans le mauvais emploi, encore plus fréquent, de l'ordre dispersé, qui s'est produit contre la volonté des chefs.

» Les armes actuelles sont certainement une nouveauté, mais il y a dans les armées modernes quelque chose de bien plus essentiellement neuf — la courte durée du service, et cette condition vraiment nouvelle impose dans le système de dressage et d'éducation des révolutions bien plus complètes que celles qui ont appelé l'attention sur les feux et l'ordre mince. Peut-on appeler cela une époque en tactique? Non, car la somme des principes régulateurs n'a pas changé et le perfectionnement de leurs procédés d application ne peut faire époque.

» Les armes blanches ne peuvent être perfectionnées; c'est le contraire pour les armes à feu, et comme ces dernières répondent à l'instinct de la conservation, chaque nouveau progrès que leur fait faire l'industrie appelle infailliblement, sous une forme ou sous une autre, une nouvelle recrudescence de ce sentiment. Parfois, ce réveil de l'instinct de conservation se traduit par l'espérance que le progrès des engins meurtriers rendra les guerres moins fréquentes et même impossibles; espérance qui flatte agréablement l'instinct de conservation, mais qui est en contradiction avec les lois de la nature, où l'on voit sans cesse la vie aux prises avec la mort. Dans l'ordre des phénomènes de la guerre, l'instinct de la conservation est l'origine de ces tentatives faites en vue d'arriver au but sans s'exposer à un danger immédiat; en d'autres termes, on hésite à se sacrifier soi-même, volontairement, et l'on préfère laisser au hasard, sous la forme d'une balle ou d'un boulet, le soin de prononcer, s'il y a lieu, la sentence. Tentatives qu'on pourrait qualifier de misérables si elles étaient faites avec la conscience du sentiment secret qui les inspire, qui en est le fond même: espoir d'anéantir l'adversaire sans courir le risque d'être anéanti soi-même; ou bien, s'il est absolument impossible de le réaliser, désir d'écarter au moins tout effort de volonté qui entraînerait au sacrifice personnel. En un mot, au point de vue purement humain, ceux qui veulent transformer l'homme en machine sont semblables au chasseur d'ours qui va au-devant de son adversaire avec un épieu, et qui, pour se débarrasser de son ennemi, ne compterait pas sur son épieu, mais sur une éventualité quelconque, sur une intervention magique.

» Mais, à la guerre, notre adversaire est quelque chose de plus qu'un ours, et à fort peu d'exceptions près il possède habituellement, lui aussi, des engins mécaniques de même

valeur que les nôtres; l'arithmétique alors reprend ses droits, les quantités égales et de signes contraires s'annulent; *l'homme* reste face à face avec *l'homme;* c'est-à-dire que celui-là l'emporte encore et toujours qui n'a pas peur de se perdre. « Est-ce que celui qui ne porte pas *l'attaque* au fond » du cœur pourra seulement approcher de son adversaire à » bonne portée de fusil? Celui qui ne sait pas et ne veut » pas attaquer ne tirera même pas ». On ne peut méconnaître le sens profond de ces paroles : le soldat qui croit qu'une balle suffira pour le débarrasser de son adversaire est déjà incapable par cela même de l'aborder à la baïonnette ; le contraire ne peut pas se dire.

» La guerre s'est perfectionnée et se perfectionnera encore; toutefois, ses progrès ne peuvent plus amener de nouvelles formes (elles sont toutes épuisées déjà), ils ne peuvent qu'imposer le perfectionnement de *l'homme*, non pas d'une partie seulement, mais de l'homme tout entier. Ceci appelle une élévation du niveau moral et intellectuel du combattant; c'est dire : *qu'il faut avant toutes choses tremper le caractère du soldat pour le mettre en état de résister victorieusement aux émotions soudaines qui l'ébranlent et le paralysent*, et ensuite, *développer son intelligence, son esprit d'invention, ses aptitudes à trouver rapidement les moyens de parer aux surprises, aux coups inattendus.* Mais l'esprit le plus fertile en expédients deviendra totalement inerte et impuissant chez un homme qui se trouble en face du danger, c'est-à-dire, chez un homme qui ne possède pas une assez forte dose de caractère. Aussi nous mettrons en première ligne le *sang-froid, la possession de soi-même*, puis, après, *la souplesse, les ressources de l'intelligence.* »

Dans une polémique plus récente avec le capitaine Skugarewsky, le général Dragomirow, moins que jamais, ne veut admettre que les guerres modernes aient apporté avec elles une nouvelle tactique, ou des modifications essentiellement neuves.

« L'auteur, dit-il, après avoir reconnu que le premier élément de la guerre, l'homme, n'a pas changé avec l'armement, déclare, quelques lignes plus loin, que les formations ont subi, non pas des modifications de détail, mais une *révolution complète.* Il nous semble qu'il y a ici une contradiction évidente, car, si la donnée principale est restée la même, il n'y a pas de révolution possible; des changements dans les détails ne constituent pas une révolution. Et, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler les formations de combat, du temps de Napoléon, qui ne diffèrent de nos formations actuelles que sur deux points : le bataillon, au lieu de rester entier, se forme *par compagnies* (*po-rotno*) et la chaîne a pris une importance plus grande. Ce sont là des modifications *quantitatives* et non pas des modifications *qualitatives*, qui seules pourraient entraîner une révolution. L'auteur n'est pas de cet avis, et, pour appuyer sa thèse, il a recours aux procédés habituels des gens qui veulent justifier, quand même, leurs illusions : il s'appuie sur des exceptions; quant aux faits habituels qui sont l'état normal, il les ignore.

» ..... Pour caractériser la tactique de Napoléon, le capitaine Skugarewsky citera, exclusivement les colonnes de Wagram et de Waterloo, qui ne sont ni plus ni moins que des cas isolés, des fautes....., dit le général Dragomirow.

» L'auteur, s'appuyant sur les œuvres de Boguslawsky et de Wechmar, déclare que l'ordre dispersé est l'unique formation de combat de l'infanterie. Comparée à l'époque napoléonienne, cette formation unique ne serait plus un progrès, mais une décadence.

» ..... L'attaque finale exige en toutes sortes de terrains une grande cohésion, elle appelle infailliblement l'ordre serré, et par ordre serré, nous n'entendons pas exclusivement les formations régulières, mais tous les groupements plus ou moins denses qui se produisent si souvent au feu. Si les Prussiens n'ont pas fait d'attaques à rangs serrés, il n'en résulte pas qu'elles soient impossibles à exécuter, et, en particulier, on ne doit pas nous appliquer ces conclusions, car on est unanime à reconnaître que nos soldats préfèrent le combat coude à coude au combat en ordre dispersé. Si un grand nombre d'écrivains prussiens prétendent que sous le feu moderne on ne peut pas ne pas se disperser, c'est leur affaire, et ils ont leurs raisons particulières pour parler ainsi : reconnaître la possibilité de garder les hommes dans la main, sous le feu et en dépit du feu, et reconnaître que ceux qui n'ont pu le faire ont manqué de sang-froid et de moral, c'est tout un. Et, qui donc voudra jamais faire de son propre mouvement de pareils aveux? Le succès a couronné leurs efforts; c'est entendu, ce sont des héros. Et, ce qui est impossible pour des héros, est naturellement impossible pour tout le monde!

» On s'explique bien ce raisonnement dans la bouche des Prussiens; mais nous, qui nous force à chanter le même air, à faire chorus avec les étrangers? Ici encore, nous voyons un des côtés faibles de la critique de la plupart de nos écrivains modernes. C'est un principe de saine critique, qu'il faut user avec la plus grande réserve des témoignages des gens qui ont été mêlés aux événements, qui y ont joué le rôle d'acteurs. Ces témoins sont habituellement très personnels, très *subjectifs* dans leur manière de voir; trop enveloppés, trop serrés par les événements pour les juger convenablement, surtout, quand il s'agit de faits aussi considérables; trop enclins, comme tous ceux qui sont juges dans leur propre cause, à trouver tout bien chez eux, et tout absurde chez leurs adversaires; qu'ils fassent n'importe quoi, eux, c'est parfait. Nos écrivains modernes, du moins le grand nombre, agissent autrement avec les témoins oculaires : le Prussien a parlé, à quoi bon discuter! Cela doit être bon et bien : ils l'ont entendu de la bouche des maîtres, et — *basta*.

» Comme traits caractéristiques du combat moderne, l'auteur souligne le mélange des fractions constituées dans la ligne de combat et la disparition, au feu, des bataillons en colonne ou déployés. Nous prendrons la liberté de rappeler à l'auteur que le mélange de fractions constituées a toujours été un trait essentiel des affaires un peu chaudes quand la ligne de combat a été renforcée par derrière. Quant à la disparition du bataillon comme unité dans la ligne de combat, ce n'est pas une nouveauté non plus, car, longtemps avant les dernières campagnes, c'est-à-dire depuis la guerre de Crimée, il était de règle, chez nous, que le bataillon en première ligne ne pouvait se former que *po-rotno* (par compagnies). L'auteur peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la formation de combat annexée à « l'instruction pour les exercices combinés d'infanterie et d'artillerie » publiée pour servir de manuel en 1857. Dans toute la durée de notre service comme officier d'état-major dans les troupes de la garde, de 1857 à 1866, nous ne nous rappelons pas un seul cas où les bataillons de première ligne aient été formés autrement que *par compagnies*. L'auteur même a dû probablement constater le fait pendant son séjour dans les corps de troupes. En conséquence, si cette nouveauté nous vient des campagnes de 1866 et 1870, elle n'est pas, dans tous les cas, de la première fraîcheur (1). »

Le général Dragomirow a été professeur, et dans son cours de tactique que nous venons de parcourir, il reste, bien entendu, fidèle à ces doctrines et à celles de son maître, l'illustre pédagogue militaire, comme il appelle volontiers l'auteur de l'*Art de vaincre*, Souvarow.

(1) Puisque le général Dragomirow se complaît à cet exercice : prouver qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil, il aurait pu, à propos des colonnes de compagnie, remonter jusqu'à la retraite des Dix mille et rappeler la dissertation de Xénophon, qui a fait triompher au conseil de guerre la formation en ligne de compagnies (*lochos*).

Le lecteur pourra en juger par ces quelques lignes :

« C'est à tort qu'on a appelé les armes se chargeant par la culasse, armes à *tir rapide*, c'est à *chargement rapide* qu'il faut dire. »

La distinction est au moins subtile et demanderait quelque glose. Voici les commentaires de l'auteur :

« Il faut remarquer, en général, qu'une bonne infanterie est avare de son feu et nous devons garder précieusement ces paroles de Souvarow, qui valent leur pesant d'or : « *Tire peu, mais juste.* » Le tir fréquent, qui est peu efficace, est encore mauvais en ce sens qu'il détourne du danger la pensée des hommes, par le bruit, c'est-à dire d'une façon peu digne, car il ne les prédispose pas à le surmonter, mais les entraîne simplement à ne plus y songer. On peut dire positivement que le tir fréquent est le signe de l'émotion de la troupe et le symptôme précurseur d'un mouvement de retraite. L'histoire nous montre de nombreux exemples où des troupes se portant à l'attaque, sans avoir la ferme résolution d'aborder l'ennemi à la baïonnette, se sont arrêtées, déployées en désordre pour ouvrir des feux sans efficacité et finalement ont tourné le dos. Aussi Souvarow disait-il : *Poula doura, chtyck maladiets*, et beaucoup d'autres hommes de guerre marquants ont tenu le même langage, sous une autre forme, parce qu'ils ne s'adressaient pas à des simples soldats. Le maréchal de Saxe proteste énergiquement contre les *tireries*. Le maréchal Bugeaud est encore plus net : *Une bonne infanterie est avare de son feu*, etc., etc. »

Nous ne pouvons pas évoquer ces ombres illustres pour répondre au général Dragomirow ; nous ne nous permettrons pas davantage de parler en leur nom, car elles ne sauraient protester contre les sottises que nous pourrions leur faire dire. Le maréchal de Saxe n'aurait rien à rectifier, il ferait toujours la guerre aux *tireries* qui sont plus fréquentes et plus dangereuses avec les armes modernes qu'avec les armes de son temps. Quant au maréchal Bugeaud il n'aurait rien à rétracter non plus : une bonne infanterie sera toujours très-avare de son feu, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas tirer à tort et à travers, mais à bon escient et à bout portant. Mais quelle est aujourd'hui la distance du bout portant, celle où la balle n'est plus folle? Souvarow voulait ses premiers feux de mousqueterie à 300 pas, six ou huit décharges, pas plus, puis l'attaque et, à 100 pas, *hourrah*, à la baïonnette! Eh bien! aujourd'hui, quoi qu'en dise le général Dragomirow, l'infanterie moderne, pour se porter hardiment à 300 pas de l'adversaire a besoin de tout autant de résolution et d'énergie, doit être animée du même désir d'en venir aux mains, que les soldats de Souvarow pour se rapprocher de l'adversaire à 100 pas, et, arrivée à 300 ou 200 pas, qui est le bout portant moderne, au lieu de six ou huit décharges, elle peut dans le même temps en faire vingt, avant de passer à l'attaque puis au : *hourrah*, à la baïonnette! — car il faut toujours en venir là.

Nous croyons, pour notre compte, qu'on peut, sans manquer de respect aux hommes de guerre dont le général Dragomirow vient d'invoquer le témoignage, dire à l'infanterie moderne : « Tire beaucoup et bien, tu le peux aujourd'hui, et tu le dois, parce que tu le peux ; mais rappelle-toi qu'il n'y a qu'un moyen d'en finir, c'est d'aborder l'adversaire, c'est de lui montrer la baïonnette et au besoin de la lui faire sentir. »

Nous terminons ces longs extraits ; ils suffisent amplement pour démontrer au lecteur que le discours de fantaisie que nous mettions plus haut dans la bouche du général Dragomirow ne contredit pas essentiellement ses doctrines favorites ; doctrines qui sont très goûtées, croyons-nous, dans l'armée russe, parce qu'elles répondent aux aspirations, aux tendances du tempérament national. C'est la cause de leur succès, mais c'est peut-être aussi leur côté dangereux.

Le général Dragomirow a fait toutes les concessions nécessaires à l'ordre *nouveau* : il a interprété le *Poula doura, chtyck maladiets*, oui, mais il a crié par-dessus les toits que les modifications apportées par l'armement et les influences techniques sont *secondaires*. Les gens qui l'écoutent, et ils nous paraissent nombreux dans l'armée russe, ont dû renchérir sur lui ; soit par paresse d'esprit, soit par amour-propre national, ils pourraient bien n'avoir retenu de ces intéressantes dissertations que les traits saillants, les bons mots, le refrain : *Poula doura, chtyck maladiets.* Après avoir relu leur Souvarow, commenté et mis à jour par son fidèle disciple, ils ont bien pu se dire : « Décidément toutes ces nouveautés dont on nous rebat les oreilles ne sont pas neuves ; dans tous les cas, elles n'ont point la moindre importance ; ce qui a été impossible pour des Allemands n'est pas impossible pour des Russes, et — vivent notre grand Souvarow et la baïonnette! »

Placer ainsi ses théories favorites, assaisonnées au besoin par quelques boutades légèrement paradoxales, sous la protection du nom qui personnifie dans l'armée russe la gloire du passé, c'était pour le général Dragomirow un moyen infaillible d'enlever du premier coup les sympathies de ses lecteurs ou de son auditoire. Les *chevaliers de la balle* avaient dès lors fort à faire pour lutter contre un adversaire qui s'abritait obstinément derrière un nom aussi respecté et aussi aimé, derrière un soldat aussi populaire et qui en outre a pris soin lui-même de protéger sa mémoire contre l'oubli par une originalité feinte ou naturelle, par des mots devenus aussi légendaires dans l'armée russe que ses prouesses et ses victoires. La baïonnette, c'était sa devise ; *Souvarow* et *baïonnette*, c'est tout un ; « *Chtyck! Chtyck! Chtyck!* » *Baïonnette! baïonnette! baïonnette!* répondait le vieux maréchal au général Chasteler qui cherchait à le sonder sur le plan de la future campagne d'Italie en 1799. « Des reconnaissances ! s'écriait-il quelques jours après devant le même officier, je n'en veux point ; ce sont les poltrons qui font des reconnaissances pour avertir l'adversaire ! celui qui veut aller à l'ennemi le trouvera bien sans cela! Les colonnes, la baïonnette, l'arme blanche, l'attaque, la charge, voilà mes reconnaissances!... *et surtout jamais se surcharger avec des manœuvres vaines, des contre-marches, ou des ainsi nommées* (sic) *ruses de guerre, qui ne sont bonnes que pour de pauvres académiciens.* » (1)

---

(1) Le lecteur peu familiarisé avec les faits et gestes du maréchal Souvarow ne devrait pas conclure de ces quelques citations isolées, et choisies à un point de vue tout spécial, que le grand homme de guerre de la Russie ne fut qu'un vigoureux soldat et pas davantage. Telle n'est point, dans tous les cas, l'impression qu'on retire de la lecture de la *Campagne de* 1799, racontée par le général Milioutine. Cette œuvre, fort intéressante, n'a pas peu contribué à faire justice d'une sentence un peu trop sommaire, dont l'opinion publique, en Europe, avait frappé le maréchal Souvarow. Après avoir combattu victorieusement ce préjugé qui a fait du maréchal une sorte de nature inculte et à demi-civilisée, par l'exposition même des faits, ce qui est la bonne manière, le général Milioutine ne croit pas inutile de l'attaquer directement dans ses conclusions. L'historien de la *Campagne de* 1799 nous a fourni des mots, des saillies qu'on pourrait interpréter contre son héros, il est assez juste que nous lui empruntions également quelques-unes des considérations finales où il cherche à caractériser ses talents et ses mérites comme homme de guerre.

« C'est en vain, dit-il, qu'on ne voudrait voir dans les campagnes de Souvarow rien autre chose qu'un esprit de résolution poussé jusqu'à la témérité. L'étude des campagnes d'Italie et de Russie prouve, au contraire, que notre grand capitaine a su partout peser mûrement ses dispositions stratégiques comme ses ordres de bataille, a su agir toujours avec une prévoyance peu commune et n'a jamais négligé aucune des mesures de prudence réellement nécessaires. Sans doute, Souvarow se moquait impitoyablement de tout ce qui passait alors pour l'*art de la guerre* : démonstrations, mouvements tournants, manœuvres. Aussi passa-t-il en Europe pour un soldat à demi-sauvage, doué simplement d'une sorte d'*instinct* de la guerre. Ceux qui

Pauvre académicien! a dit le maître; telle est l'épithète *malsonnante* qui attend tous les chevaliers de la balle.

L'armée russe en compte cependant quelques-uns aujourd'hui de très solides, qui ont essayé de protester contre l'engouement national, mais qui ont du prendre des précautions et des détours infinis pour ne point trop heurter de front des préjugés tout-puissants. Nous en citerons comme preuve l'article que le général Totleben a publié, dans le numéro du mois d'août 1876 du *Voïennyï Sbornik*, sur *l'importance des feux*. Dès la première ligne, l'illustre défenseur de Sébastopol dissimule, pourrait-on dire, la haute portée de son étude sous le thème le plus modeste :

« *Est-il nécessaire aujourd'hui que le soldat ait constamment la baïonnette au canon, ou ne convient-il pas d'apporter la plus grande attention au tir, de développer autant que possible l'adresse des troupes en les faisant tirer sans baïonnette, pour ne mettre cette dernière au canon qu'au moment où les circonstances l'exigeront réellement*? Pour résoudre cette question, il convient de jeter un coup d'œil sur l'histoire des dernières guerres depuis celle de Crimée. »

L'auteur cherche donc ses arguments dans l'expérience des dernières campagnes; on peut croire qu'il sait les choisir; mais notre intention n'est pas de les résumer — il serait superflu de démontrer à nos lecteurs l'importance du feu. Nous ne relèverons de cet article que le commencement et la fin.

« Dans la guerre de Crimée, dit au début le général, les armées russes étaient animées du meilleur esprit, et elles étaient parfaitement dignes de se mesurer avec deux des plus belles armées de l'Europe, devenues leurs adversaires; elles en leur cédaient ni en bravoure ni en dévouement, mais elles leur étaient inférieures comme armement et comme instruction. C'est une remarque essentielle à faire que pour l'instruction tactique de nos troupes, au lieu de songer au tir aux grandes distances, on se conformait aveuglément au testament de Souvarow, et on comptait, par-dessus tout, sur la charge à la baïonnette. »

Après cette légère allusion à la légende nationale, le général Totleben se hâte d'entrer dans son sujet. Bien qu'il fournisse à l'appui de sa thèse des preuves surabondantes et convaincantes, il ne se dissimule pas qu'on va l'accuser de vouloir dépouiller le soldat russe de son arme favorite et de son attribut traditionnel, car, depuis Souvarow surtout, le fantassin russe, sans sa baïonnette, ne se comprend pas plus que le chevalier du moyen âge sans sa lance.

« Si cette proposition de tirer sans baïonnette, dit-il en terminant son article, rencontre tant d'adversaires, il faut en chercher la cause dans les difficultés qu'on éprouve à se débarrasser de certaines habitudes, contractées depuis des siècles et qui se rattachent aux souvenirs les plus brillants de nos annales militaires. Maintenant, le perfectionnement des armes et les transformations de l'ordre de combat nous commandent de renoncer — quand il le faut — à ces habitudes invétérées et de nous engager dans la voie qui vient d'être ouverte, au prix de tant de sacrifices sanglants, par les dernières guerres.

» Aujourd'hui, il convient d'exercer les troupes au tir aux grandes distances sans baïonnette, et si on juge nécessaire de faire tirer avec la baïonnette, que ce soit au moins aux courtes distances et seulement à partir de 200 pas. De plus, il faudra adopter le yatagan qui sert à remplacer la baïonnette quand celle-ci est nécessaire, et qui peut, en outre, être très utile aux troupes comme outil de bivouac, à la façon de l'ancien sabre-briquet.

» Actuellement, trois des grandes armées occidentales ont adopté, en même temps que le nouvel armement, le tir sans baïonnette; en premier lieu, le France, puis la Prusse et l'Autriche. Par conséquent si les troupes russes continuent a conserver la baïonnette au canon pendant le tir, elles seront les seules parmi les armées européennes à s'obstiner dans l'ancienne manière de voir les choses, en dépit des expériences concluantes faites, dans les dernières guerres, par des infanteries qui ont, par la suite, abandonné l'habitude de garder la baïonnette au canon pendant le tir. »

La requête du général Totleben n'a pas eu tout le succès que son auteur pouvait en espérer. Le fantassin russe garde sa baïonnette en tous temps, et, d'après le nouveau règlement de tir, il n'est fait d'exception à cette règle que pour les *tirailleurs* (compagnies et bataillons de tirailleurs ou chasseurs à pied), jusques et y compris la distance de 300 pas; en deçà de cette distance, pour eux comme pour les autres, la baïonnette doit être au canon.

L'arrivée récente au quartier général du défenseur de Sébastopol, appelé en dernière instance pour arracher des flancs de l'armée russe cette douloureuse épine que le brave Osman-Pacha y avait plantée si vigoureusement les 20 et 30 juillet, serait-elle l'indice d'un revirement dans les idées, le symptôme d'un commencement de triomphe du feu sur la baïonnette? C'est ce que les événements ultérieurs nous apprendront.

Dans tous les cas, à l'heure présente, la guerre actuelle a déjà prouvé jusqu'à l'évidence que la bravoure, l'énergie, l'esprit de résolution n'ont nullement été entamés chez l'armée russe par les innovations modernes et peut-être pourrait-on appliquer à la campagne du général Dragomirow, en faveur des grands principes régulateurs du combat, le proverbe latin : *Non erat hic locus*. Il est vrai qu'il lui serait facile de retourner l'argument et de nous dire : Si l'armée russe est restée à hauteur de sa réputation, c'est qu'elle a su garder intact le véritable instrument de combat, *l'homme*. D'autre part, cependant, les échos nombreux des champs de bataille, qui nous arrivent tous les jours semblent démontrer aussi que les modifications secondaires de la tactique ont décidément une *grande importance*.

Nous attendrons sur ce sujet les propres réflexions du général Dragomirow avec une certaine curiosité ; si elles ne sont pas absolument impartiales — puisque c'est, d'après lui, le sort commun de tous les témoignages des acteurs — elles seront cependant fort intéressantes.

Un mot encore; pour terminer cet article, nous devons rappeler aux lecteurs que si la Russie n'a pas fait de grandes

l'ont jugé ainsi ne savaient pas ou ne voulaient pas croire que le grand capitaine russe avait étudié à fond toute l'histoire militaire, en avait extrait les meilleures leçons et par là s'était beaucoup plus approché de l'essence même de l'art que la plupart de ses collègues, élevés à l'ancienne école et habitués à considérer les démonstrations et les manœuvres comme le but véritable, ou peu s'en faut.

» Souvarow a protesté de toutes ses forces contre cette école de pédantisme, qu'il criblait de ses plus vigoureux sarcasmes, mais lui-même savait très bien se servir des démonstrations, des mouvements tournants et des manœuvres, comme de moyens auxiliaires, pour faciliter le succès de ses entreprises. Lui-même appelait Jules César, Charles XII et Frédéric de Prusse ses maîtres et instituteurs dans l'art de la guerre.

» Si on le compare aux principaux hommes de guerre des différentes époques, on doit reconnaître impartialement que quelques-uns d'entre eux ont pu lui être supérieurs dans les combinaisons stratégiques, dans l'art de mouvoir de grandes armées et de les conduire au feu, en un mot, ont pu être plus habiles, plus experts dans ce qu'on appelle aujourd'hui le mécanisme des opérations. Mais s'il s'agit de la connaissance du cœur humain, du maniement des ressorts moraux de la guerre, on peut dire hardiment que Souvarow est un des plus grands capitaines de tous les temps; c'est à peine si on en trouve un autre qui ait eu une volonté de fer pareille à la sienne, une énergie plus virile et plus indomptable et surtout une influence aussi absolue, aussi puissante sur ses troupes. »

guerres européennes, depuis celle de Crimée, elle a dans le Caucase et l'Asie centrale un champ d'action toujours ouvert où le pied de guerre est l'état normal.

Le Turkestan et le Caucase sont, en quelque sorte, l'Algérie de l'armée russe, et l'influence de cette *école d'Asie* sur les procédés tactiques pourrait bien être de même nature que celle attribuée jadis à l'*école d'Afrique* sur notre propre armée. C'est du moins ce qu'on pourrait conclure de l'appréciation suivante, empruntée à un officier très bien placé pour traiter le sujet en connaissance de cause.

« Nous possédons sur nos ennemis de l'Asie centrale, dit le lieutenant-colonel *Kostenko*, une supériorité si écrasante sous le rapport de la discipline, de l'organisation et de l'armement, qu'il n'est pas difficile d'obtenir des succès en rase campagne contre ces adversaires, quelque nombreux qu'ils soient. Nos troupes, animées du désir de combattre, cherchent toutes les occasions d'aborder l'ennemi ; leur crainte n'est pas de le rencontrer, mais de le laisser échapper. L'insuccès leur paraît impossible. Le feu des tirailleurs, la vue des baïonnettes croisées, la batterie des tambours et le cri retentissant de : *Hourrah!* produisent sur les Asiatiques une impression des plus violentes et leur font chercher le salut dans la fuite. Ce défaut de fermeté de la part de l'ennemi explique pourquoi les principes de la tactique européenne sont pratiqués d'une façon tout à fait originale dans les campagnes du Turkestan. Rarement l'attaque est préparée par les feux de l'artillerie ou des tirailleurs ; parfois, l'artillerie est laissée sans soutiens ou protégée par des troupes peu nombreuses ; en cas d'attaque, elle peut se défendre elle-même. La cavalerie marche à l'assaut des points fortifiés; l'infanterie charge la cavalerie ennemie. Supériorité du nombre, positions fortifiées, murailles élevées, rien ne peut mettre à l'abri des coups d'une vaillante poignée de troupes russes.

» L'oubli des principes tactiques et l'emploi exclusif de la marche en avant à travers tous les obstacles ont provoqué le blâme de ceux qui ont étudié nos campagnes de l'Asie centrale. On reprochait à nos troupes de se lancer sur l'ennemi avec trop de hardiesse, sans avoir préparé l'attaque au moyen de l'artillerie, laissée parfois en arrière, et de se précipiter en avant, tête baissée, au cri de : *Hourrah!* Les critiques disent qu'un pareil mépris des procédés fondamentaux de la tactique peut avoir une influence désastreuse sur l'instruction des troupes, ce qui à son tour ne manquera pas de produire des effets déplorables pendant les guerres entreprises en Europe. Ce reproche est juste, en partie du moins ; mais, dans la plupart des cas, nos troupes de l'Asie centrale étaient dans le vrai. Comment, en effet, peut-on penser à préparer l'attaque avec l'artillerie, quand l'ennemi est prêt à tourner le dos à tout instant, et ne permet pas à notre fantassin de prendre part au combat? Voilà pourquoi notre infanterie se hâte de charger l'ennemi ; elle sait qu'au moindre retard l'ennemi aura disparu ; mais elle sait aussi que le premier mouvement de recul, que l'hypothèse — serait-elle fausse — d'une retraite, qu'une hésitation à marcher en avant suffit à encourager l'ennemi et à le rendre audacieux (1). »

On voit par cette courte citation que les campagnes en Asie n'étaient pas faites pour ébranler la confiance des troupes russes dans le Testament de Souvarow et le : *Poula doura, chtyck maladiets.*

(45)

(1) Extrait d'une étude sur le Turkestan, par le lieutenant-colonel Kostenko, adjudant supérieur de l'état-major de la circonscription militaire des troupes du Turkestan. (Voir la *Revue militaire de l'étranger*, année 1877).

LA QUESTION DES DISTRICTS MILITAIRES

EN ITALIE

—

Les journaux militaires italiens ont fait plusieurs fois à la *Revue* l'honneur de reproduire ou de commenter certains de ses articles, et c'est pour les remercier de leurs appréciations que nous ajoutons qu'elles ont été constamment des plus bienveillantes; tel fut, en particulier, le cas d'un compte-rendu assez détaillé consacré dernièrement par l'*Italia militare* à la série des travaux que nous avons publiés en 1877 sur les dernières et importantes mesures militaires prises par M. le général Mezzacapo. Dans son numéro du 30 décembre, l'*Esercito* veut bien s'occuper, à son tour, de la conclusion de notre étude relative aux districts militaires. Ce journal oppose cette fois, à l'une des opinions émises par la *Revue*, des observations dont il y a lieu de reconnaître la compétence aussi bien que la courtoisie. Rien ne nous semblant plus propre que cet échange d'idées à mettre bien en lumière le but poursuivi par l'administration de la guerre italienne, nous nous empressons de reproduire, *in extenso*, cette contre-partie de notre propre travail. Le lecteur ne peut évidemment que gagner à un pareil débat,

Voici l'article de l'*Esercito :*

« Une des publications européennes dont les militaires font grand cas, à cause de sa compétence et de la réserve de ses appréciations, est la *Revue militaire de l'étranger*, rédigée par l'état-major général français. Ce recueil estimé s'est occupé, récemment, des dernières réformes introduites dans notre armée. Il a porté sur elles un jugement généralement favorable, ce qui doit nous être agréable et nous engager à persévérer dans la bonne voie que nous suivons depuis quelques années. Mais, sur la question des districts militaires, une légère critique s'est glissée à côté de l'éloge. Cette critique mérite d'être discutée, pour en faire notre profit, si elle est juste, pour la réfuter, si elle est erronée.

Voici comment s'exprime la *Revue*:

« En enlevant aux districts, non-seulement l'instruction de » la deuxième catégorie, mais encore celle de leurs propres » soldats, on a presque transformé ces corps en organes pure» ment administratifs, et fait peut-être trop bon marché des » aptitudes militaires dont ils devraient faire preuve à un » moment donné. » La *Revue* avait dit plus haut : « Il semble » même que l'on ait, sous ce rapport, poussé les choses à » l'extrême. »

« Pour faire saisir toute l'importance de cette appréciation, il est nécessaire de préciser d'abord le rôle que jouent les districts dans le mécanisme de notre armée. Il n'est pas douteux qu'en les chargeant de dégrossir les recrues du contingent annuel, d'instruire la deuxième catégorie, de reprendre rapidement l'instruction des hommes rappelés de congé illimité, d'instruire les volontaires d'un an, il n'est pas douteux, disons-nous, qu'on ne leur fournisse par là l'occasion d'entretenir leurs aptitudes militaires, qui se résument, en substance, à la discipline et à l'instruction. Les fonctions énumérées ci-dessus furent confiées aux districts au moment de leur création. Cette institution était, pour l'Italie, une chose essentiellement neuve; le rouage à mettre en mouvement était compliqué et difficile; on devait nécessairement traverser une assez longue période de tâtonnements.

» L'expérience a mis en évidence l'utilité et la nécessité de l'institution; elle a justifié la majeure partie des dispositions primitivement arrêtées ; mais elle a, en même temps, dévoilé quelques défauts graves qui nuisaient à la simplicité et à la rapidité du mécanisme. Ces défauts ne présentaient pas d'in-

convénients en temps de paix et pouvaient même passer inaperçus; seulement, au moment d'une mobilisation, ils auraient engendré de la confusion, des pertes de temps, et empêché les districts de remplir le but fondamental pour lequel ils ont été institués.

» Les principaux défauts reconnus ont été : la trop grande multiplicité des attributions, surtout en ce qui concerne l'instruction; l'insuffisance du personnel chargé d'y pourvoir; l'étendue exagérée du territoire affecté à chaque district; l'existence de fonctions étrangères à l'acte même de la mobilisation. Or, en quoi consiste la mobilisation ? Elle consiste à rappeler les classes en congé illimité, à les habiller, les armer, les administrer pendant un temps très court et à les diriger sur les corps; à réquisitionner les chevaux nécessaires, et à préparer les éléments de l'armée de deuxième ligne.

» Les aptitudes militaires qu'exigent ces diverses tâches sont : la discipline et les connaissances administratives. Avec ces deux aptitudes, les districts pourront, à n'importe quel moment, répondre à tous les besoins (dans la limite de leur sphère, bien entendu), même s'ils étaient dépourvus de toute instruction tactique, ce qui n'est pas le cas. En les déchargeant de nombreuses attributions, particulièrement de celles relatives à l'instruction, qui créaient les plus grands embarras; en y retenant les recrues et les réservistes pendant un temps plus court, pour diminuer l'encombrement; en les amenant à fonctionner presque comme des organes administratifs, le ministre a montré qu'il connaissait leur véritable caractère et leur véritable but; il en a simplifié incontestablement le mécanisme et il les a mis en mesure de fonctionner avec la rapidité que la mobilisation exige. Il a rendu ainsi un véritable service à l'armée.

» De plus, en disant qu'on a retiré aux districts l'instruction de leurs propres soldats, la *Revue* emploie une expression un peu vague et attribue à la décision du ministre une portée qu'elle n'a pas; on a enlevé aux districts l'instruction de leurs hommes comme *recrues*, mais cela ne veut pas dire qu'ils soient dispensés de l'instruction de ces hommes comme anciens soldats. Par le fait, la troupe des districts est exercée tous les jours sur la place d'armes, sous le commandement de ses officiers; elle exécute tous les mois un exercice de marche, et reçoit journellement la même instruction intérieure que les corps actifs. Ces conditions subsisteront jusqu'au moment où les districts n'auront plus qu'une seule compagnie permanente, conformément aux prescriptions de la loi. Alors, tous les hommes ayant naturellement un emploi spécial à remplir, il ne pourra plus être question d'instruction militaire méthodique, et l'on constatera les avantages de la dernière disposition ministérielle, en vertu de laquelle les districts ne reçoivent plus que des soldats ayant servi un an dans un régiment. Alors, enfin, les districts deviendront ce qu'ils doivent être en réalité, des organes surtout administratifs.

» La *Revue* veut-elle savoir en quoi la suppression de l'instruction militaire dans les districts présente une espèce d'anomalie ? C'est dans le fait que les lieutenants des districts sont appelés aux examens de promotion avec les lieutenants des régiments et qu'ils doivent répondre à un même programme, et que, de plus, une fois promus, ils passent dans un corps actif. Ces officiers, ne pratiquant plus l'instruction, perdent de leurs aptitudes, et, comme la chose est indépendante de leur volonté, il est injuste de se montrer sévère pour eux aux examens. Quant à leur passage comme capitaines dans un corps actif, il est certain que les officiers, après être resté assez longtemps étrangers à l'instruction militaire technique, ne seront pas à hauteur des exigences importantes de leur nouveau grade. Et, qu'on ne l'oublie pas, ils sont au nombre de 200 les lieutenants de district qui, pour les premiers temps du moins, feront dans les régiments des capitaines peu capables !

» L'équité et l'intérêt de l'armée exigeraient ou bien que les officiers de district fissent l'objet d'une liste d'ancienneté séparée, ou bien qu'on les mît à même de conserver toutes leurs aptitudes militaires.

» Pour ce qui concerne l'instruction de la deuxième catégorie, elle a été suspendue l'année dernière pour des motifs d'ordre budgétaire. Jusque-là, il n'y avait pas grand mal; diminuer de 25,000 le nombre des hommes instruits, c'était certainement une sérieuse perte de force; mais pour une fois seulement et pour une seule classe, le mal aurait pu être réparé plus tard. Seulement le fait acquit une plus grande importance quand le ministre déclara qu'une instruction de quarante jours était presque inutile, que ces quarante jours n'étaient d'aucun profit au futur soldat et qu'il valait mieux ne rien dépenser et verser les soldats de la deuxième catégorie dans le rang sans aucune instruction première (1).

» A pareille doctrine, on a opposé des arguments dignes d'être notés : personne n'a pu se persuader que quarante ou cinquante jours de discipline, de vie de caserne, de maniement d'armes, de manœuvres, pourraient disparaître sans laisser aucune trace chez des jeunes gens de vingt ans, âge où les impressions sont si vivaces. Personne n'a pu se persuader qu'un soldat ayant reçu cette instruction, si imparfaite soit-elle, ne vaudrait pas mieux qu'un homme n'ayant jamais vu ni le fusil, ni la caserne.

» D'après le courant d'idées qui s'est formé en faveur de l'instruction de la deuxième catégorie, on est fondé à supposer que cette instruction sera reprise cette année et sera continuée les années suivantes.

» Pour que cette instruction soit véritablement efficace, elle devrait être donnée par les régiments stationnés dans les chefs-lieux de district, ces derniers restant chargés de l'appel, de l'habillement, de l'armement et même, si on veut, de l'administration. Nous verrons ce que le ministre décidera à ce sujet. Ce qu'il y a de certain c'est que, jusqu'ici, il a simplifié et rendu plus rapide le mécanisme des districts.

» Malgré toute la considération que nous professons pour la *Revue militaire de l'étranger*, nous ne pouvons partager sa manière de voir sur les réformes introduites dans nos districts. » (11)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

ÉTAT DES FORCES AUXILIAIRES. — D'après les rapports adressés par les chefs de corps au *War-Office*, l'effectif des volontaires anglais s'élève, pour l'année 1877, au chiffre de 175,000 hommes. Tous ces volontaires réunissent les conditions exigées par les règlements pour être reconnus volontaires efficients. (Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 197).

Ils se décomposent ainsi qu'il suit :

Artillerie	32.000
Génie	7.000
Infanterie	133.000
Mounted rifles et état-major permanent	3.000

(1) « En publiant cet article, nous sommes obligés de l'accompagner de quelques réserves. Nous serons parfaitement de l'opinion du ministre, si l'instruction incomplète de la deuxième catégorie ne doit s'obtenir qu'au détriment de celle de la première catégorie. En un mot, nous combattons un système qui nous conduirait à avoir un grand nombre d'hommes peu instruits, mais à ne plus avoir d'armée.

» N'oublions pas qu'avec le système des milices on fait, il est vrai, l'armée prussienne, mais qu'on fait aussi l'armée de la Serbie ! En fin de compte, si nous avons les fonds nécessaires, l'instruction de la deuxième catégorie sera la bienvenue. » (*Note de la direction de l'*ESERCITO.)

Les volontaires de l'infanterie, dit le *Broad Arrow* du 22 décembre, auquel nous empruntons ces renseignements, sont des hommes instruits, disciplinés et intelligents; ils sont armés d'un fusil de précision et ils savent parfaitement s'en servir (1). Indépendamment des exercices ordinaires, les volontaires suivent un cours d'instruction sur le tir et tirent chacun soixante balles par an. Ceux qui, aux premiers coups tirés, sont reconnus bons tireurs, n'achèvent pas leur tir.

Les volontaires de l'artillerie ne sont pas des canonniers *amateurs*. Pour être admis parmi ces défenseurs du pays, il faut avoir été exercé au maniement des pièces de gros calibre, soit à la batterie dans laquelle on veut s'enrôler, soit à Shœburyness, soit encore dans l'une des places fortes de la côte. On ne peut évidemment demander à cette artillerie de jouer le rôle d'artillerie montée ou à cheval, mais elle peut parfaitement s'acquitter du service de l'artillerie de côte ou de place.

Nous ne possédons que quelques centaines de volontaires de cavalerie, mais les *Yeomen* ,qui sont au nombre d'environ 14.000, constituent une réserve de cavalerie fort suffisante. L'effectif total de nos troupes de seconde ligne, en y comprenant la milice, s'élève donc, en nombres ronds, à 300,000 hommes, qui se répartissent ainsi :

Milice (infanterie et artillerie)........	115 000
Yeomanry..............................	14.000
Volontaires............................	175.000

—

CHIFFRE DES DÉSERTIONS EN 1877. — On lit dans le *Daily News* du 2 javier:

« Le nombre des déserteurs inscrits dans la *Police Gazette*, pendant l'année 1877, a été de 7,500, soit 260 de moins qu'en 1876. Les récidivistes sont compris dans ce total; les déserteurs que l'on a pu saisir et ceux qui sont rentrés d'eux mêmes à leur corps y figurent également. »

D'après un article du *Times* du 7 novembre 1877, l'armée anglaise perd chaque année, par les désertions, environ 3,500 hommes.

—

ADOPTION D'UN MODÈLE DE CARABINE MARTINI POUR LA CAVALERIE. — Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Naval and Military Gazette* du 19 décembre dernier:

« Le modèle de la carabine Martini destinée à la cavalerie a été définitivement arrêté, et l'on devra, à l'avenir, s'y conformer pour la fabrication. Le calibre, les rayures, ainsi que le mécanisme de culasse, sont les mêmes que dans le fusil d'infanterie. (Voir le *Bulletin militaire de l'étranger*, n° 7.) On a l'intention de confectionner des cartouches spéciales pour la carabine; toutefois, les dimensions de la chambre sont telles qu'en cas de besoin on puisse utiliser les cartouches du fusil d'infanterie. Cette carabine porte à 1,000 yards (910m). Le guidon est plus fin que celui du fusil d'infanterie; il est protégé de chaque côté par deux petites ailettes qui le mettent à l'abri de tout choc.

Le poids total de la carabine est de 3 k. 40.

La longueur du canon est de 0m 53.

La longueur totale de la carabine est d'environ 0m 94.

Les essais qui ont été faits avec cette arme, à Aldershot, ont paru très satisfaisants. »

EMPIRE ALLEMAND

TÉLÉGRAPHE D'AVANT-POSTE BUCHHOLTZ. — Sous ce titre, la *Revue* a donné (voir les nos 343 et 345), d'après des journaux allemands, la description exacte et détaillée d'un télégraphe de campagne inventé par le capitaine Buchholtz, du régiment des chemins de fer prussien. Cet officier vient de faire paraître un ouvrage intitulé : *die Kriegstelegraphie*, sur lequel nous aurons peut-être l'occasion de revenir; nous mentionnerons seulement, aujourd'hui, les applications déjà faites dans plusieurs circonstances de ce télégraphe, pour lequel, ainsi qu'on le verra, son auteur semble espérer un emploi considérable à la guerre :

« Le télégraphe portatif de campagne (c'est le nom que donne à son appareil le capitaine Buchholtz), a été d'abord employé en juin dernier de la manière la plus variée, aux exercices du tir du régiment d'artillerie à pied de Magdebourg; il a été jugé là parfaitement propre au service de guerre. Les deux hommes nécessaires à sa manipulation ont été instruits dans un temps très court, et se sont parfaitement acquittés de ce service pendant toute la durée des exercices.

Le télégraphe prit part ensuite aux exercices de tir en mer exécutés à Swinemünde, par le 1er bataillon du régiment d'artillerie à pied de Poméranie. Il y fut utilisé non-seulement pour des observations latérales, mais encore pour mettre en communication rapide les batteries établies de chaque côté de la Swine; l'installation de l'appareil s'opéra à l'aide d'un canot, en dix-sept minutes, et pendant l'exercice, qui dura deux heures, les deux batteries purent échanger sans interruption des correspondances télégraphiques.

Enfin, le télégraphe fut encore employé deux fois à Berlin, lors des expériences d'éclairage qui furent faites sur le Tempelhof, pour les communications entre les observateurs et la source lumineuse; il accompagnait les observateurs lorsque ceux-ci se portaient, au trot ou au galop, à une station et en revenaient aux mêmes allures.

D'après ces expériences, le télégraphe portatif de campagne paraît susceptible d'un emploi très varié à la guerre, surtout s'il réussit, avec le temps, à trouver bon accueil chez les troupes elles-mêmes.

L'utilité de pareils télégraphes pour la correspondance sur les lignes les plus avancées, dans les investissements et les siéges, correspondance qui jusqu'ici s'est faite le plus souvent avec des fanions ou d'autres moyens primitifs (par exemple au IIIe corps d'armée devant Metz), est suffisamment démontrée par l'expérience même; ils pourraient encore être employés, avec un avantage incomparable, pour le service des avants-postes, dans les reconnaissances importantes et enfin pendant le combat même. »

—

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMPLACEMENT D'UN COMMANDANT DE CORPS D'ARMÉE ABSENT. — Un ordre de cabinet du 1er novembre 1855 disposait que lorsqu'un commandant de corps d'armée s'absentait sans qu'une décision spéciale ait désigné un commandant intérimaire pour le remplacer, ses pouvoirs passaient au plus ancien des commandants de division du corps d'armée.

Cette disposition a été modifiée par un ordre du cabinet du 25 octobre dernier, inséré dans l'*Armee Verordnungs Blatt*. Cet ordre est ainsi conçu :

« 1° Lorsqu'un général commandant de corps d'armée sera en position d'absence et que je n'aurai rendu aucune décision spéciale relative à son remplacement, l'exercice de toutes ses attributions passera au plus ancien des généraux sous ses ordres, qu'il soit commandant de division ou gouverneur de place, savoir : droits judiciaires, s'appliquant aux tribunaux militaires ou aux tribunaux d'honneur, droits disciplinaires, droits de décider en matière de réclamations, fonctions attribuées aux commandants de corps d'armée par la loi du 30 mars 1873 concernant les employés de l'Empire en qualité de présidents d'une administration de l'Empire ou de toute autre administration, enfin droits d'accorder des permissions.

2° Il y a lieu en conséquence de modifier le paragraphe 2 de l'ordre du 1er novembre 1855 concernant la direction des affaires dans les commandements des corps d'armée en indiquant comme remplaçant du commandant de corps d'armée « le plus ancien des généraux sous les ordres du commandant de corps, qu'il soit commandant de division ou gouverneur de place » au lieu « du plus ancien commandant de division. »

Le ministre de la guerre est chargé de notifier cet ordre à l'armée.

Berlin, le 25 octobre 1877.

Signé : GUILLAUME.

(1) Les volontaires sont armés du fusil Snider.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 385 — SAMEDI 12 JANVIER — 1878.

SOMMAIRE. — La question du tir d'infanterie aux grandes distances. — Les procédés tactiques de la guerre actuelle (suite). — Bilan annuel des profits et pertes de l'Angleterre en hommes de troupe. — La nouvelle loi d'avancement en Angleterre (suite). — Nouvelles militaires.

LA QUESTION DU TIR D'INFANTERIE
AUX GRANDES DISTANCES

L'infanterie doit-elle tirer de loin? Doit-elle, sans hésitation, utiliser, jusqu'à la limite extrême de leur portée, les armes redoutables qui lui ont été confiées? Doit-elle, au contraire, renoncer systématiquement aux avantages réels ou contestés du tir aux grandes distances, et réserver uniquement son feu pour l'heure décisive du combat rapproché?

Voilà, posée dans ses termes extrêmes, une question qui, sans être neuve, ne manque jamais de passionner le public militaire, dès qu'une circonstance la ramène à l'ordre du jour.

L'importance du débat s'est notablement accrue, depuis que les feux aux grandes distances ont été adoptés et réglementés dans l'infanterie allemande et dans l'infanterie austro-hongroise.

Les modifications apportées par l'Autriche-Hongrie à la tactique des feux de son infanterie ont été développées dans une « Instruction provisoire » que la *Revue* a reproduite textuellement dans son numéro 339. En Allemagne, les nouvelles méthodes de tir, fondées sur l'emploi des feux de masse avec deux ou trois lignes de mire, viennent d'être définitivement consacrées par une « Instruction sur le tir de l'infanterie » approuvée, à la date du 15 novembre dernier, par l'Empereur Guillaume. Nous donnerons prochainement une analyse complète de cette instruction, destinée probablement à faire époque dans la tactique de l'infanterie prussienne.

Il ne s'agit plus aujourd'hui, on le voit, d'une simple controverse académique. Un précédent a été créé par deux grandes puissances européennes. Ce précédent équivaut, pour l'étude du tir aux grandes distances, à une espèce de déclaration d'urgence, et la question doit être envisagée désormais, non seulement au point de vue technique, mais encore, et surtout peut-être, au point de vue de l'opportunité.

Les esprits sont encore très divisés sur la solution qu'il convient de donner au problème.

Les uns considèrent le tir aux grandes distances comme une innovation pleine de périls; ils le proscrivent d'une façon presque absolue; c'est à peine s'ils en tolèrent l'usage dans quelques cas particuliers et dans une limite très inférieure à la portée maxima du fusil.

D'autres sont d'avis que le tir aux grandes distances est une conséquence naturelle des perfectionnements apportés aux armes portatives; ils admettent, sans difficulté, que les feux à courte portée peuvent seuls produire un effet décisif; mais ils pensent que l'infanterie trouvera, sur le champ de bataille, des occasions nombreuses et variées d'utiliser toutes les lignes de mire de son fusil, soit pour augmenter sa puissance défensive, soit pour préparer ou soutenir ses attaques, et qu'elle ne saurait renoncer au tir aux grandes distances sans amoindrir considérablement ses moyens d'action.

Entre ces deux opinions extrêmes, il s'est formé comme un parti de juste-milieu; ce dernier proclame hautement la supériorité du feu rapproché sur le feu à longue portée; il insiste sur les dangers dont le tir aux grandes distances peut devenir la source; mais, en même temps, il fait à ce nouveau procédé tactique des concessions qu'il juge nécessaires, et reconnaît que, dans l'offensive comme dans la défensive, l'infanterie aura souvent avantage à utiliser le tir aux grandes distances comme mode accessoire de combat.

Le major v. Boguslawski est un des champions les plus autorisés du premier des trois groupes énumérés ci-dessus. Les arguments sur lesquels il s'appuie et les règles qu'il pose ont déjà été longuement analysés dans le n° 370 de la *Revue* et nous nous bornons à les condenser ici en quelques lignes :

L'efficacité du tir aux grandes distances dans un combat réel est des plus contestables : les résultats obtenus, en temps de paix, dans les polygones, ne sont qu'une base illusoire d'appréciation ;

L'emploi simultané de plusieurs hausses pour battre une large zone de terrain est la négation du tir : on doit enseigner au soldat à grouper ses coups et non à les éparpiller;

Les *grosses* colonnes, que les nouveaux procédés visent d'une façon toute particulière, se montrent de moins en moins sur les champs de bataille modernes ;

L'habitude des feux aux grandes distances serait la mort de l'esprit offensif;

En tirant de loin, on risque fort de manquer de munitions au moment décisif;

Dans l'offensive, il ne faut, en général, ouvrir le feu qu'à 400 mètres; dans les combats traînants, on peut tirer jusqu'à 550 mètres; dans la poursuite, jusqu'à 700 mètres; contre l'artillerie, jusqu'à 800 mètres. Dans la défensive, on pourra, habituellement, faire feu jusqu'à 700 mètres; le tir à grande portée pourra être d'un emploi assez fréquent dans la guerre de siége, où les distances sont connues et mesurées à l'avance.

Après avoir exposé les idées d'un adversaire déclaré du tir aux grandes distances, nous devons aujourd'hui, pour rester

fidèle au rôle d'impartialité que la *Revue* s'est tracé, ouvrir également nos colonnes aux opinions contraires.

A cet effet, nous analyserons d'abord une étude autrichienne « sur la valeur tactique du tir aux grandes distances. » Cette étude, dont l'auteur soutient une doctrine presque diamétralement opposée à celle du major v. Boguslawski a été publiée par la *Revue militaire de Streffleur* dans ses livraisons d'avril et mai derniers; elle est due à la plume du capitaine d'état-major v. Horsetzky, attaché à la personne du feld-maréchal-lieutenant v. Schönfeld, chef de l'état-major général autrichien.

Nous résumerons ensuite, comme spécimen de l'opinion intermédiaire, un article signé Tellenbach, qui a paru dans les *Œsterreichische-ungarische Militärische-Blätter* (2e semestre 1877, 2e et 3e livraisons) (1).

Le cadre restreint dont nous disposons nous oblige à ne relever que les arguments principaux contenus dans ces deux études et à les présenter d'une façon un peu sèche, privés des développements dont ils sont accompagnés dans le texte original. Nous le regrettons, particulièrement en ce qui concerne le travail très complet du capitaine v. Horsetzky, qui a appuyé ses idées sur un certain nombre d'exemples tactiques bien choisis, bien présentés et suivis de croquis explicatifs.

Le capitaine v. Horsetzky commence par répondre à une des grandes objections élevées contre le tir à longue portée: le gaspillage des munitions.

Pareille objection, dit-il, a été, à une autre époque, un des obstacles sérieux apportés à l'adoption des armes se chargeant par la culasse.

Qu'entend-on par gaspillage des munitions? Considère-t-on comme tiré mal à propos tout coup qui n'atteint pas le but? Mais, alors, des millions de cartouches brûlées aux petites distances doivent être regardées comme gaspillées, car l'expérience prouve que, même dans le combat rapproché, l'efficacité moyenne du tir ne dépasse pas 1 0/0.

En réalité, l'emploi des munitions ne cessera pas d'être judicieux tant que le nombre des coups tirés sera maintenu dans un rapport convenable avec les résultats que permettent d'espérer les qualités balistiques de l'arme, la distance et les dimensions du but.

Une infanterie qui tirera de loin aura évidemment plus d'occasions de faire usage de son feu, et brûlera, par cela même, plus de cartouches qu'une infanterie ne tirant que de près. Il s'ensuit que l'adoption du tir aux grandes distances pour conséquence obligée une augmentation du nombre des cartouches mises à la disposition des hommes. Mais ce n'est là qu'un point secondaire. Si l'on reconnait aux feux à longue portée un avantage réel, il faut, pour être logique, régler les approvisionnements de munitions sur les nécessités du combat, et non pas faire dépendre le mode d'action de l'infanterie d'un chiffre de cartouches fixé *à priori*. Quant aux mesures à prendre pour assurer aux troupes des munitions en quantité suffisante, ces mesures sont du domaine de l'organisation, et cette dernière doit se plier aux exigences de la tactique.

L'auteur discute ensuite l'efficacité du tir à longue portée.

« Les résultats d'expérience sont encore peu nombreux; néanmoins, les tirs exécutés jusqu'à ce jour conformément aux prescriptions de l' «Instruction provisoire» ont déjà fourni des données très remarquables. Ils ont démontré que l'on obtient, aux limites extrêmes de la hausse, des 0/0 allant à 30, 40 et même au delà, contre des cibles figurant un bataillon en colonne double.

» Un régiment, tirant contre le but qui vient d'être indiqué, est arrivé à 50 et 60 0/0, à 1,400 pas, bien que la hausse n'eût été réglée que par quelques coups d'essai.

» D'autres régiments, il est vrai, n'ont obtenu que 3 et 4 0/0, par suite de diverses circonstances défavorables.

» ... L'instruction prussienne sur le tir (1) établit qu'à la distance de 1,600 pas une série de 100 balles tirées bat une zone de 125 pas de profondeur; 30 à 50 balles viennent se grouper vers le centre de la zone; 10 balles, environ, sont relevées à chacun des points extrêmes.

» Cette profondeur de 125 pas correspond à celle d'un escadron en colonne par quatre; à celle d'une compagnie et demie d'infanterie, également en colonne par quatre, et à celle d'une demi-batterie d'artillerie, en colonne par pièce. »

Supposons, continue l'auteur, qu'un groupe de 30 hommes exécute, à la distance de 1,500 pas, trois salves contre de pareilles colonnes. En admettant que les résultats du tir soient inférieurs de moitié à ceux obtenus au polygone, 5 coups porteraient dans la tête, 5 dans la queue et 20 dans le centre de la colonne, chiffres qui ne sont pas à dédaigner.

L'ennemi, grâce à son éloignement, pourra, il est vrai, réparer facilement le désordre produit dans ses rangs; mais aux pertes matérielles qu'il aura éprouvées viendra s'ajouter un certain effet moral; ses troupes, en voyant tomber des hommes à une aussi grande distance, songeront involontairement à la progression avec laquelle le danger va croitre à mesure qu'on se rapprochera de l'adversaire.

On aura beau faire toutes ses réserves sur la différence qui existe entre des tirs de polygone et des tirs de combat, il n'en est pas moins certain que, dans des circonstances favorables, l'emploi des feux à longue portée peut fournir des résultats réels dont il est naturel de vouloir profiter.

L'auteur s'empresse d'ajouter que le tir aux grandes distances n'a sa raison d'être qu'autant qu'il est sévèrement réglé. Si on le laissait dégénérer en tiraillerie désordonnée, on n'aurait plus une seule cartouche disponible pour l'exécution des feux à courte portée, feux auxquels il faudra toujours en venir sur les points où l'on voudra obtenir une solution.

L'officier autrichien passe alors à la question de l'appréciation des distances.

Il est certain, dit-il, que le succès du tir dépendra, au plus haut degré, de la rapidité et de l'exactitude avec lesquelles l'éloignement du but aura été évalué. Il est certain également que l'infanterie ne dispose, jusqu'ici, d'aucun télémètre pratique et qu'elle sera obligée, longtemps encore peut-être, de se contenter d'un plus ou moins grand nombre de procédés d'appréciation assez médiocres. Mais, si précaires que soient ces procédés, l'auteur pense qu'il y aurait exagération à vouloir, pour cette seule raison, répudier le tir aux grandes distances. Il suffit, selon lui, de poser le principe qu'on devra s'abstenir de tirer de loin toutes les fois que le but n'aura pas une certaine profondeur et que la distance n'aura pas été évaluée avec une approximation jugée suffisante.

Du reste, continue le capitaine v. Horsetzky, peut-on considérer le tir aux grandes distances comme une question encore ouverte?

« Les hommes ont une tendance naturelle à n'abandonner qu'à regret les habitudes acquises. Un procédé nouveau est-

(1) Le recueil autrichien n'indique ni la nationalité ni la qualité de son correspondant. Mais il ressort clairement de la lecture de l'article qu'il a été écrit par un officier prussien, et tout porte à croire que cet officier n'est autre que le lieutenant-colonel Tellenbach, auteur bien connu de plusieurs ouvrages militaires.

(1) L'auteur fait allusion ici à un tableau de dispersion des coups donné par l'Instruction prussienne sur le tir, du 28 septembre 1875.

il proposé? On s'ingénie à lui trouver des côtés faibles, tandis qu'on exalte les avantages du procédé ancien; et souvent les théoriciens discutent encore que déjà le point en litige a été définitivement tranché par les événements.

» Il arrive fréquemment que le *neuf* n'est pas meilleur que le *vieux;* dans un grand nombre de questions, il y a peu d'inconvénients à attendre, pour se prononcer, la sanction d'une longue expérience; mais, en tactique, le nouveau joue presque toujours un grand rôle.

« Il faut changer de tactique tous les dix ans, disait Napoléon; aussi, quand il s'agit d'une innovation tactique, on doit opter sans retard, avec précaution, nous le voulons bien, mais aussi avec le moins de préventions possible. »

Une armée qui possède une supériorité marquée sur ses adversaires éventuels peut, jusqu'à un certain point, négliger l'influence de facteurs secondaires; dans le cas contraire, il y aurait imprudence à repousser des procédés de combat dont les voisins sont décidés à tirer parti.

L'auteur examine ensuite l'influence que la pratique, ou même simplement la menace, du tir aux grandes distances est susceptible d'exercer sur la tactique.

Il reconnaît que le tir sera d'autant plus efficace qu'il sera exécuté à des distances moins grandes, qu'on devra toujours chercher à se rapprocher le plus possible de l'ennemi et que les feux à courte portée produiront seuls un effet décisif.

Mais, ces réserves faites, il pense que le tir aux grandes distances sera avantageusement employé dans une foule de circonstances et qu'il augmentera, d'une façon notable, la puissance d'action de l'infanterie.

D'une façon générale :

Les mouvements destinés à porter des troupes d'un point à l'autre du champ de bataille exigeront plus de temps que par le passé, parce qu'ils devront être exécutés à une plus grande distance de l'ennemi et auront, par suite, une plus grande envergure. Si des fautes ont été commises dans la répartition première des forces, il deviendra plus difficile de les réparer.

L'entrée en ligne des réserves, au moment opportun, sera moins assurée. Si on veut les conserver intactes, il faudra les tenir assez loin de la ligne de combat; quelquefois, en terrain plat et découvert, on sera obligé de les établir à 2,000 pas, c'est-à-dire à un quart d'heure de marche environ de l'adversaire : il en résulte qu'elles ne pourront pas toujours arriver en temps utile.

Dans les pays ouverts, le terrain appartiendra le plus souvent à l'infanterie seule, jusqu'à la distance de 1,500 pas, et l'artillerie devra reculer au delà de cette limite.

Le tir aux grandes distances jouera un grand rôle sur tous les points du champ de bataille où l'on ne voudra tenter que des démonstrations.

La possibilité d'ouvrir inopinément le feu d'infanterie à partir de 2,000 pas facilitera les surprises; elle provoquera l'initiative et élargira le champ d'action des commandants d'avant-gardes, d'avant-postes et de détachements isolés.

La crainte du tir à longue portée augmentera les exigences du service de sûreté, en station et en marche; il faudra s'éclairer et se couvrir de plus loin.

Au point de vue plus spécial de la défensive :

Ce sont les troupes en position qui trouveront le plus d'avantages dans l'emploi des feux à longue portée. Le défenseur aura, presque toujours, le temps de disposer à proximité de ses lignes des réserves de munitions qui lui permettront de profiter de toutes les occasions favorables pour exécuter un tir soutenu, sans crainte de manquer de cartouches.

L'assaillant se verra dans l'obligation de prendre sa formation de combat plus tôt que par le passé; les troupes de l'attaque échapperont plus vite à la direction immédiate de leurs chefs et leurs progrès en seront retardés.

Par contre, le défenseur aura le désavantage d'être souvent obligé de faire des détachements à une assez grande distance en avant de son front, pour occuper certains points qui, s'ils étaient laissés au pouvoir de l'ennemi, permettraient à ce dernier d'ouvrir contre lui un feu efficace.

Quant à l'attaque :

Tout le monde, sans doute, voudrait voir l'offensive conserver le caractère d'une marche hardie exécutée avec le moins de temps d'arrêt possible. Mais, devant le feu à longue portée de la défense, dira-t-on aux hommes : « Ne vous inquiétez pas de ce tir! Continuez à avancer tranquillement! » Une troupe qui marche sans tirer, sous le feu d'une troupe en position, ne fera que des progrès insignifiants, si elle en fait. Pour gagner réellement du terrain, il faudra avant tout prendre sur la défense la supériorité du feu, et il est naturel d'utiliser à cet effet toute la puissance de ses armes. L'artillerie jouera évidemment le rôle principal dans cette phase du combat; mais l'infanterie devra quelquefois suppléer par son tir à longue portée à l'artillerie absente, et, même quand on aura des batteries à sa disposition, le fusil prêtera au canon une aide efficace.

A ceux qui prétendent que le feu préparatoire de l'infanterie ne produira que des effets insignifiants, on peut répondre qu'il aura tout au moins l'avantage de troubler le tir de la défense, de le rendre plus incertain et moins meurtrier.

Enfin, les troupes chargées d'opérer un mouvement tournant contre une aile de l'ennemi pourront, grâce à la portée des armes nouvelles, entrer en action d'une façon plus imprévue, plus soudaine, ce qui précipitera la solution.

Quant à la conduite du feu, le capitaine v. Horsetzky recommande les règles suivantes :

La troupe ne tirera aux grandes distances que sur l'ordre d'un officier.

A 1,500 et 1,600 pas, le feu ne sera ouvert que dans des circonstances exceptionnellement favorables et il ne sera exécuté que par des groupes de tireurs choisis.

A compter de 1,400 pas, tous les hommes indistinctement prendront part au tir.

L'assaillant tirera par *pelotons*, de 1,400 à 500 pas — par *essaims*, à partir de 500 pas.

Le défenseur tirera par pelotons, de 1,400 à 1,000 pas — par essaims à partir de 1,000 pas.

Le tir par pelotons aura lieu à rangs serrés et généralement par salves; les pelotons prendront entre eux des intervalles de 30 pas.

Le tir par essaims aura lieu en ordre dispersé ou en ordre serré. Les essaims exécuteront, selon les ordres donnés, soit le feu de tirailleurs (avec une, deux ou trois cartouches par homme), soit le feu de salves, soit le feu rapide.

Le correspondant prussien des *Œsterreichische-ungarische Militärische-Blätter* est amené, par la similitude même du sujet, à aborder des points déjà traités par le capitaine v. Horsetzky. Les deux écrivains soutiennent quelquefois des thèses contradictoires. Nous nous contentons de signaler le fait et nous résumons, sans autre commentaire, le travail de l'officier allemand.

Les adverbes *loin* et *près* n'ont, dans le tir comme ailleurs, qu'une signification relative. Avec le fusil lisse, on tirait de loin quand on tirait à 300 pas.

La hausse des armes de guerre modernes a été faite pour être utilisée jusqu'à ses graduations extrêmes; cela n'est pas contestable. Seulement, érigera-t-on le tir aux grandes distances à l'état de méthode habituelle de combat, ou bornera-t-on ses applications à un nombre plus ou moins grand de cas particuliers? Là est toute la question.

La limite qui sépare le tir à longue portée du tir à courte portée varie selon la tension de trajectoire de l'arme employée. Pour le fusil Mauser, cette limite peut être fixée à 400 mètres.

On ne doit faire tirer aux grandes distances que des hommes ayant une bonne vue.

La profondeur des zones dangereuses diminuant de plus en plus à mesure que les distances augmentent, le feu à longue portée ne donnera de résultats que si l'éloignement du but a été évalué avec une approximation suffisante.

Le feu rapide et le feu de salves ne conviennent pas aux grandes distances : le premier, parce qu'il ne permet pas de rectifier le tir et qu'il entraîne une grande consommation de munitions; le second, parce qu'il ne laisse pas aux hommes, entre les commandements de « joue » et de « feu » le temps nécessaire pour bien prendre la ligne de mire, opération difficile avec les fortes hausses.

On emploiera de préférence un feu à volonté exécuté posément.

Contre un adversaire en mouvement, soit en avant, soit en retraite, ou bien encore lorsqu'on aura des doutes sur la distance, il sera avantageux d'employer simultanément plusieurs hausses (deux ou trois), système qui permet de battre une grande surface de terrain.

Le tir aux grandes distances ne doit être ouvert que sur l'ordre des chefs. Son abus constituerait un grave danger. Employé sans discernement, il serait presque toujours inefficace, ce qui découragerait la troupe et exalterait, par contre, le moral de l'ennemi. Puis, quelles que soient les précautions prises pour assurer leur remplacement, les munitions pourraient faire défaut.

« Avant de faire ouvrir le feu, on devra se poser trois questions : Quel résultat espère-t-on ? Ce résultat est-il en rapport avec le nombre des cartouches qu'on va brûler? N'a-t-on, dans le moment, rien de mieux à tenter ? »

Il est évident qu'il faudra s'abstenir de tirer toutes les fois qu'on aura intérêt à cacher sa présence à l'adversaire.

Lorsqu'on voudra, au contraire, attirer sur soi l'attention et le feu de l'ennemi, le tir aux grandes distances rendra de bons services.

C'est dans la défensive qu'on trouvera le plus d'occasions d'utiliser la longue portée des armes actuelles. Dans ce cas, on pourra presque toujours jalonner son champ de tir à l'avance.

Grâce au tir à longue portée, le défenseur ne sera plus obligé d'occuper, en avant de son front, des points destinés à n'être défendus que passagèrement; il pourra se contenter de tenir ces points sous son feu, et concentrer toutes ses forces en arrière d'une seule ligne principale, ce qui est toujours avantageux.

Même dans la défensive, on n'obtiendra d'effets décisifs que par le tir rapproché, et l'on devra attendre que l'ennemi soit arrivé à 400 mètres, avant d'ouvrir contre lui un feu général et soutenu. Jusque-là, on ne laissera habituellement tirer qu'un certain nombre de groupes spécialement désignés. Ces groupes prendront pour objectif principal les soutiens et les réserves de l'adversaire, et s'efforceront d'empêcher ou de retarder leur entrée en action.

Dans les terrains favorables, la longue portée des armes facilitera l'établissement de plusieurs étages de feu. Elle permettra également de poster, sur les flancs d'une position, des tireurs chargés de prendre d'écharpe les attaques ennemies.

Les feux aux grandes distances seront presque toujours d'un bon emploi contre l'artillerie, qui offre un but très apparent.

Une infanterie chargée directement par la cavalerie doit la laisser approcher à bonne portée avant d'ouvrir le feu; mais les troupes voisines se serviront avec succès du tir aux grandes distances pour prendre la charge en flanc.

Dans une retraite, l'infanterie, placée à l'arrière-garde, utilisera la longue portée de ses armes pour en imposer à l'ennemi et le rendre plus circonspect.

Dans l'offensive, il faut, en principe, aller carrément de l'avant et n'ouvrir le feu qu'à bonne portée de l'adversaire. Mais il n'y a pas de règle sans exception, et, même dans l'offensive, il est des circonstances où le tir aux grandes distances donnera des résultats efficaces.

L'action de l'infanterie doit être préparée par l'artillerie. Si l'on n'a pas d'artillerie sous la main, ou si l'on n'en possède qu'une quantité insuffisante, si l'on veut utiliser une position dominante, où les pièces ne peuvent pas accéder, l'infanterie devra assumer elle-même, en totalité ou en partie, le rôle de la préparation et recourir aux feux à longue portée.

Cette tâche ne sera pas confiée aux fractions chargées de l'attaque proprement dite, dont un tir prématuré paralyserait l'ardeur et qui pousseront le plus près possible de l'ennemi sans brûler une amorce. On y emploiera d'autres fractions qui exécuteront leurs feux de pied ferme. Ces dernières fractions pourront rarement tirer par-dessus les troupes lancées en avant; elles devront le plus souvent prendre des positions de flanc. Quand les progrès de l'attaque gêneront leur tir, et qu'elles ne pourront plus faire feu contre l'avant-ligne de la défense, elles prendront pour objectif les soutiens et les réserves situés plus en arrière.

Il est de règle de faire converger son tir sur le point d'attaque, avant l'assaut final. Cette concentration du feu sera facilitée par la longue portée des armes actuelles.

L'assaillant sera quelquefois réduit à une défensive momentanée; dans ce cas, il utilisera le tir aux grandes distances d'après les principes qui ont été donnés pour le défenseur.

Dans la poursuite, on tirera vigoureusement sur l'ennemi tant qu'il restera quelque chance de l'atteindre.

Lorsqu'une attaque de front n'aura d'autre objet que de masquer une attaque de flanc, il sera prudent de ne pas pousser les troupes trop près de l'adversaire, ce qui lui donnerait la facilité de se jeter sur elles et de les battre avant que l'attaque de flanc n'ait été prononcée efficacement. Dans ce cas, on tirera un excellent parti des feux à longue portée.

La crainte du tir aux grandes distances ne paraît pas susceptible d'entraîner des modifications dans le dispositif du service de sûreté, en station ou en marche, dispositif qui est déterminé par des considérations étrangères à la portée des armes de l'infanterie.

Comme conclusion :

« Le tir aux grandes distances présente des difficultés sérieuses de direction, et son efficacité n'est en rien comparable à celle du tir rapproché. En ouvrant le feu à 2,000 pas, on brûle incomparablement plus de cartouches qu'en ne tirant qu'à partir de 500 pas, et on s'expose à manquer de munitions au moment décisif, car le remplacement des munitions n'est jamais assuré d'une façon certaine.

» Une troupe qui devra mener à fond une action offensive ou défensive ne tirera pas de loin. Dans l'alternative de ne prendre aucune part à un dénouement tactique, ou de ne pouvoir y contribuer que par son feu, on aura recours au tir aux grandes distances. Lorsque, sans négliger un objectif plus important, on trouvera l'occasion favorable d'infliger des pertes à l'ennemi, on pourra, sur l'ordre des chefs, exécuter un tir à longue portée. Il ne faudra jamais, du reste, perdre de vue le principe que le feu doit être ouvert d'aussi près que les circonstances le permettent.

» Il ne faudra pas tirer de loin uniquement parce que l'ennemi en aura donné l'exemple; ce serait rarement le meilleur moyen de diminuer ses propres pertes.

» On ne saurait contester que la zone de la mousqueterie est aujourd'hui plus large que par le passé; mais il ne faut pas aller trop loin dans cette voie et donner à l'infanterie des habitudes contraires à l'esprit offensif.

» A partir de 500 pas, le feu pourra devenir général; au delà de cette distance, on ne fera tirer que des hommes ayant

une bonne vue. Le tir au delà de 500 pas sera une exception ; il aura lieu dans des cas particuliers, sur l'ordre et sous la responsabilité des chefs. »

Après avoir résumé l'ensemble des principaux arguments invoqués à l'étranger, pour et contre le tir aux grandes distances, la *Revue* a rempli sa tâche; elle n'a pas mission de conclure.

Mais, si nous fuyons le débat quant au fond, on nous permettra, cependant, de revenir en quelques mots sur la question d'opportunité, dont nous signalions l'urgence au début de cet article.

Les infanteries autrichienne et prussienne apporteront, sur les champs de bataille de l'avenir, une nouvelle tactique de feu; c'est un fait acquis. N'y aurait-il pas danger — danger moral tout au moins — à repousser des méthodes de combat dont nos voisins sont décidés à tirer parti, et le moment n'est-il pas venu où, à côté des partisans *convaincus* du tir aux grandes distances, doivent venir se ranger les partisans *résignés?* Tel est le terrain sur lequel il nous paraîtrait le plus convenable de se placer pour étudier un point de cette importance et ne point retarder trop longtemps une solution dont la nécessité sera chaque jour plus vivement sentie.

Qu'on ne l'oublie pas, surtout, le tir aux grandes distances n'offrirait que de graves inconvénients, sans aucun avantage, à une armée qui s'en laisserait imposer la pratique par les nécessités de la dernière heure. Les feux à longue portée sont d'un emploi trop difficile et trop délicat pour souffrir l'improvisation. Ce n'est que par une réglementation bien étudiée, bien comprise, et par des expériences assidues de polygone, qu'on amènera la troupe à les exécuter avec calme, les cadres à les diriger avec discernement. (48)

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

Bataille de Lovtcha, 22 août/3 septembre.

Après la deuxième bataille de Plewna, le quartier général russe devait momentanément abandonner les vastes desseins et les opérations à grande envergure, pour courir au plus pressé. Il lui fallait, en effet, avoir raison à tout prix de cet audacieux adversaire, venu de Widdin, à l'improviste, planter sa tente à quelques verstes du pont de Sistowo. Enhardi par deux victoires successives, Osman-Pacha était une menace perpétuelle qui paralysait toute opération et le camp retranché de Plewna une pierre d'achoppement qui enrayait toute la stratégie de la campagne.

Aussi voyons-nous, après la bataille du 30 juillet, toute offensive cesser sur le front d'opérations circulaire qui s'étend de Roustchouk à Selvi et Lovtcha en passant par le Lom et les Balkans, le quartier général se rapprocher peu à peu du théâtre de la lutte décisive et toutes les forces disponibles se concentrer vers Plewna, sous les ordres du prince Charles de Roumanie nommé commandant en chef de l'armée dite de l'Ouest, avec le général Zotow comme chef d'état-major.

Pendant tout le mois d'août, Osman-Pacha et son adversaire le prince Charles se préparent aux luttes acharnées qui constitueront la troisième bataille de Plewna. C'est dans cet intervalle que se placent les différents combats livrés en Bulgarie: Schipka, Aiaslar, Lovtcha, Katselevo, Sgalewitsa, etc.

Soit prudence, soit manque d'initiative, Osman-Pacha ne chercha pas à pousser ses succès du 20 et 30 juillet et la bagarre qui se produisit, le 31 juillet, au pont de Sistowa ne fut pas occasionnée, comme on l'a dit à tort, par l'arrivée des avant-gardes turques. Le 19/31 août seulement, Osman-Pacha prit l'offensive et fit, en quelque sorte, une grande *sortie* sur Sgalewitsa et Pelichat. Cette tentative fut repoussée, mais elle prouva cependant à l'état-major russe combien allait être difficile la mission imposée à l'armée de l'Ouest.

Avant de ramener le lecteur devant le camp retranché de Plewna, principal objectif et nœud de la situation dans cette période de la campagne, nous pouvons le conduire à quelques lieues plus au sud, à Lovtcha.

Outre les rapports officiels sur ce combat de Lovtcha, éclaircie brillante dans une série assez sombre d'affaires indécises, sinon malheureuses, supportées fort stoïquement par les armées russes, nous pourrons mettre à profit des réflexions très intéressantes d'un des officiers d'état-major du général Skobelew, le capitaine Kouropatkine. Ces *impressions du champ de bataille*, déjà annoncées précédemment à nos lecteurs, se rapportent spécialement à l'affaire de Lovtcha et à l'attaque des Montagnes Vertes (le mamelon vert de cet autre Sébastopol). Nous serons donc obligé de les donner en deux fois, de façon à rattacher chaque série d'observations au combat qui les a plus particulièrement suggerées; mais dans tous les cas nous nous garderons bien de rien retrancher à cette peinture, si émouvante et si instructive par son *réalisme* de bon aloi.

L'opération sur Lovtcha, confiée au général-major prince Imeretinsky, avait été reconnue nécessaire, dit l'*Invalide russe*, pour rétrécir le rayon d'opérations d'Osman-Pacha, pour couper de ce côté ses communications avec les régions au sud des Balkans, d'où il recevait tous ses renforts et approvisionnements.

Le détachement du prince Imeretinsky, formé dans l'armée de l'Ouest comptait, en infanterie, l'effectif de deux divisions, la brigade de Cosaques du Caucase, quelques sotnias de Cosaques du Don et une artillerie nombreuse.

« Le 20 août, dit le général Imeretinsky dans son rapport, le général Skobelew partit en avant-garde, de la position qu'il occupait sur la hauteur de Kakrina, pour se rendre à *la Fontaine*. (Voir le croquis placé à la page suivante, et pour la composition de l'avant garde Skobelew, le rapport ci après.)

» Il était ordonné au général Skobelew : 1° de s'emparer des hauteurs en avant de Lovtcha pour les faire occuper par nos batteries; 2° d'exécuter tous les travaux préparatoires nécessaires: reconnaître la position, repérer les distances, fixer le nombre des pièces qu'on pourrait mettre en batterie pour canonner les positions ennemies, et enfin, s'il était possible, creuser des tranchées-abris et élever des épaulements.

» Ensuite, le reste des troupes fut dirigé de Selvi, par la chaussée, sur Lovtcha, comme il suit :

» Le 20 août, la 2e brigade de la 2e division d'infanterie vint prendre position à Kakrina.

» Prévoyant les difficultés de mouvoir tout le détachement sur une seule route et la nécessité d'arriver à Lovtcha au point du jour, la 2e brigade de la 3e division d'infanterie avec trois batteries de la 3e brigade d'artillerie se mirent en marche le 20 même à onze heures du soir; à deux heures du matin le 21, la 1re brigade de la 2e division d'infanterie, à quatre heures du matin le même jour 21, la brigade de chasseurs en firent autant.

» La brigade de Cosaques du Caucase reçut l'ordre de se diriger sur Iglau pour surveiller la route de Plewna, et deux

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 380 et 381.

CROQUIS DE LA POSITION DE LOVTCHA ATTAQUÉE LE 22 AOUT

(d'après le *Voïennyï Sbornik*).

OBSERVATIONS. — Au lieu de : *route de Mikié*, lire : *route de Mikré*.

Le moulin dont il est question dans les notes du capitaine Kouropatkine doit être placé en aval de Lovtcha, a hauteur environ de la batterie n° 2.

La « *Montagne rousse* » est la hauteur couronnée par le retranchement n° 1, qui commande directement la ville de Lovtcha à l'est.

c. b. (Storojevaïa boudka) hutte du gardien de la vigne.

sotnias de Cosaques du Don, 30e régiment, gardèrent les communications de Trojan à Selvi et les débouchés des montagnes. »

Les troupes du détachement se présentèrent donc devant les positions turques à Lovtcha en deux colonnes principales; celle de droite, général Dobrovolsky, et celle de gauche, dirigée personnellement par le général Imeretinsky, où le général Skobelew, envoyé en avant-garde, joua le premier rôle. Nous nous attacherons exclusivement à la colonne de gauche et nous reproduisons immédiatement le rapport du général Skobelew à son chef de détachement.

Rapport du général-major Skobelew, de la suite de Sa Majesté, au commandant du détachement, général-major prince Imeretinsky, de la suite de Sa Majesté.

D'après l'ordre du chef d'état-major de l'armée d'opérations, en date du 18 août, n° 1065, mon détachement faisait partie des troupes sous les ordres de Votre Excellence destinées à opérer contre la ville de Lovtcha.

D'après vos ordres du 19 août, mon détachement, installé sur la position fortifiée du village de Kakrina, sur la route de Lovtcha à Selvi, devait commencer le mouvement sur Lovtcha le 20 août. A cet effet: 1° le 64e régiment de Kazan, le 1er bataillon du régiment de Schouïa, la 2e batterie de la 16e brigade d'artillerie, un détachement de sapeurs, deux sotnias de Cosaques du Kouban et un escadron de l'escorte de Sa Majesté, sous mes ordres directs, devaient prendre position le même jour près de *la Fontaine*; 2° dix sotnias de la brigade de Cosaques du Caucase et la batterie à cheval du Don se dirigèrent par Tipovo sur le village de Iglau, en avant duquel ils prirent position.

Le 20 août, à deux heures de l'après-midi, les troupes confiées à mes ordres étaient rendues à *la Fontaine*, et, sans m'y arrêter, je fis de ma personne la reconnaissance des hauteurs A et B (voir le croquis), qui constituaient notre première position contre Lovtcha. Je constatai que la hauteur A était occupée par l'adversaire. Deux pièces de la 2e batterie de la 16e brigade d'artillerie furent mises en position contre cette hauteur, sur la chaussée, et le 1er bataillon du régiment de Kazan fut dirigé contre la hauteur pour s'en emparer. La hauteur fut enlevée, et comme elle paraissait importante pour la lutte du lendemain, le 1er bataillon s'y installa pour la nuit; le 2e bataillon du même régiment, le 1er bataillon de Schouia et la batterie se placèrent sur les pentes pour servir de réserve au 1er bataillon. Toute la nuit, les tirailleurs du régiment de Kazan se creusèrent des logements, et sur la hauteur B on organisa des épaulements pour 24 pièces, qui furent, en outre, couvertes en avant par des tranchées-abris pour tirailleurs. Dans la même nuit, la 2e batterie de la 16e brigade d'artillerie fut amenée à bras d'homme sur les sommets rocheux de la hauteur B (pentes de 35° à certains endroits), et, dès cinq heures du matin, cette batterie força l'adversaire à évacuer certaines parties de la hauteur A, sur lesquelles il avait élevé des retranchements d'un fort profil. Le régiment de Kazan s'étant emparé de ces retranchements, j'eus alors la possibilité de choisir une position pour quatre nouvelles batteries. Dans la nuit du 21 au 22, grâce aux efforts de l'infanterie, on put installer sur la hauteur A la 2e et la 4e batterie de la 2e brigade d'artillerie, la 3e batterie de la 3e brigade d'artillerie et la batterie du colonel Dykhow, de la 9e brigade d'artillerie. La 1re et la 3e batterie de la 2e brigade d'artillerie furent amenées sur la hauteur B. Le régiment de Kazan et le bataillon de Schouia conservèrent leurs premières positions.

Le lieutenant Kozello, du régiment de Kazan, dirigea tous les travaux de fortification et d'installation des batteries sur les hauteurs A et B.

Conformément aux dispositions de Votre Excellence, j'avais sous mes ordres la colonne de gauche, ainsi composée : le régiment de Kazan; le 1er bataillon du régiment de Schouia; la 1re brigade de la 2e division d'infanterie; l'escadron de l'escorte de Sa Majesté; la 1re sotnia des Cosaques du Kouban; toutes les batteries de 9 du détachement; la 4e batterie de la 2e brigade d'artillerie; en tout 10 bataillons, 1 escadron, 2 sotnias et 56 pièces. Je donnai aux troupes, pour l'affaire en prévision, les disposition et ordre suivants :

DISPOSITION POUR LES TROUPES DE LA COLONNE DE GAUCHE QUI DOIVENT ATTAQUER LA VILLE DE LOVTCHA.

Composition de la colonne.

1re brigade de la 2e division d'infanterie, le régiment de Kazan, le 1er bataillon du régiment de Schouia, toutes les batteries de 9 et la 4e batterie de la 2e brigade d'artillerie, escadron de l'escorte de Sa Majesté, 1re sotnia de Cosaques du Kouban et 2e sotnia de Cosaques de Vladikawkaz.

Total : 10 bataillons, 56 pièces, 2 sotnias, un escadron. Toutes les batteries prennent position d'après les indications du capitaine d'état-major *Kouropatkine*.

La 1re brigade de la 2e division d'infanterie se tient en arrière de la hauteur sur laquelle est placée « l'*heureuse* batterie. »

Le régiment de Kazan garde ses positions actuelles.

Le 1er bataillon de Schouia se réunit au régiment de Kazan.

L'escorte de Sa Majesté et les deux sotnias de Cosaques de la brigade du Caucase conservent leurs positions et attendent des ordres.

Le point d'attaque et la direction de l'attaque seront indiqués en temps et lieu, pendant la préparation par l'artillerie.

Le feu commencera à cinq heures du matin, contre la « Montagne Rousse », et les commandants de batteries auront le devoir de régler le tir soigneusement et sans précipitation.

On veillera à ce que les hommes aient du biscuit et reçoivent, vers le point du jour, une demi-livre de viande cuite.

Comme il y a de l'eau sur les derrières des colonnes d'attaque, il est bon de désigner des détachements suffisants pour fournir d'eau les troupes de première ligne, quand le besoin s'en fera sentir.

L'emplacement de la station de pansement, des trains, des parcs, ainsi que la tenue de combat, sont indiqués dans la *disposition* générale.

On me trouvera de ma personne sur le flanc gauche de la colonne confiée à mes ordres, auprès du régiment de Kazan. Seront à ma disposition les *sotniki* (lieutenants de Cosaques) : Verechaguine, Geitow, Gouteiew et le lieutenant Lisovski. »

ORDRE AUX TROUPES DE LA COLONNE QUI M'EST CONFIÉE, POUR LE 22 AOUT 1877.

« Le principal rôle, dans la première période du combat qui va se livrer, appartient à l'artillerie. L'ordre de l'attaque sera communiqué aux commandants de batterie, auxquels il est recommandé de ne point disséminer leurs feux. Lorsque les troupes d'infanterie se porteront à l'attaque, les soutenir de toute la puissance du feu. La plus grande attention est nécessaire; le feu est redoublé quand l'adversaire présente ses réserves et il atteint les dernières limites quand les troupes d'attaque sont arrêtées par un obstacle inattendu.

Lorsque les distances le permettront, tirer à shrapnels sur les tranchées et les troupes.

L'infanterie doit éviter le désordre pendant l'action et ne pas confondre la marche offensive (*nastouplenie*) avec la charge (*ataka*). Ne pas oublier le devoir sacré entre tous : Secourir à tout prix et n'importe comment ses voisins (les camarades).

Ne pas dépenser inutilement ses munitions. Se rappeler que le terrain rend difficile le réapprovisionnement des car-

touches. Rappeler encore une fois aux troupes l'importance de l'ordre et du silence pendant l'action.

Ne crier *hourrah* qu'au moment où l'adversaire est réellement à portée et quand on peut se jeter sur lui à la baïonnette. Je rappelle aux hommes que les pertes dans une attaque menée carrément sont insignifiantes, tandis que la retraite, surtout quand elle a lieu en désordre, aboutit à des sacrifices considérables et à la honte.

Cet ordre sera lu, en ce qui concerne l'infanterie, à toutes les compagnies. »

A cinq heures et demie du matin, le 22 août, les troupes étaient déjà sur leurs positions de combat et, en dépit des difficultés du terrain, dans un ordre remarquable. Nous le devions à l'énergie, à l'expérience et à l'activité du capitaine d'état-major Kouropatkine envoyé par moi : 1° pour tracer les ouvrages de campagne à construire et 2° pour placer secrètement l'artillerie et ses caissons pendant la nuit et les couvrir ensuite sur les positions choisies.

D'après vos ordres, la canonnade s'ouvrit sur les hauteurs A et B. L'ennemi répondit à nos 56 pièces et le fit avec succès, grâce à la portée et à la justesse de ses canons, supérieurs aux nôtres. Ainsi, les 4 pièces de 9 installées dans la batterie « prince Imeretinsky » ne purent, en dépit de l'énergie et de l'habileté de leur chef, lieutenant Doubassow, réduire au silence une batterie ennemie de 2 pièces qui leur était opposée. L'action de notre artillerie contre l'infanterie logée dans les épaulements de la « Montagne Rousse » et des hauteurs n^{os} 2, 3 et 4 fut très meurtrière. Le feu de préparation se prolongea de cinq heures et demie du matin à deux heures de l'après-midi, et c'est alors seulement que Votre Excellence se résolut à donner le signal de l'attaque. Les pertes minimes subies par nos colonnes, pendant qu'elles se portaient à l'assaut de la première ligne ennemie, démontrent, combien dans la guerre actuelle contre les Turcs, fut utile le feu de notre artillerie et combien est importante la période de préparation par l'artillerie pour toute attaque dirigée contre des positions fortifiées et armées.

Les troupes confiées à mes ordres attaquèrent la « Montagne Rousse » et les hauteurs 2 et 3. Le régiment de Kazan s'empara de la « Montagne Rousse. » L'attaque fut conduite comme à la manœuvre, avec la musique et les drapeaux déployés. Le commandant du régiment, général-major Tebiakine, marchait avec le bataillon tête de colonne, donnant l'exemple à son régiment, pendant toute la durée de cette chaude affaire

Aussitôt prise, la « Montagne Rousse » fut couronnée par la 5e batterie de la 3e brigade d'artillerie, qui ouvrit le feu sur la redoute placée derrière la ville de Lovtcha. La hauteur même fut occupée par le 1er bataillon ; les bataillons 2 et 3 se portèrent par la chaussée sur la ville, dont ils s'emparèrent rapidement ; ils occupèrent la lisière et ouvrirent un feu des plus vifs sur l'adversaire. L'attaque du régiment de Kazan fut soutenue par les 1er et 2e bataillons du régiment de Pskow, les 5e et 6e batteries de la 2e brigade d'artillerie, envoyés de la réserve générale par Votre Excellence.

Les hauteurs 2 et 3 furent prises par la 5e brigade de la 2e division, sous les ordres du général-major Razguildeiew.

Après avoir pris la ville, je commençai à préparer l'attaque de la 2e ligne ennemie, placée sur la rive gauche de l'Osma, avec une redoute d'un fort profil qui lui servait de réduit.

A cet effet, outre les batteries placées sur la « Montagne Rousse », deux batteries, la 6e et la 2e de la 2e brigade d'artillerie, furent mises en position sur la route.

Pendant ce temps, entraient dans la ville et se préparaient à l'attaque, outre le régiment de Kazan, les trois bataillons de Pskow, le 1er bataillon de Schouïa et les régiments d'Esthonie et de Revel, envoyés par Votre Excellence.

A cinq heures et demie de l'après-midi, convaincu par certains indices que la préparation par l'artillerie était suffisante, et après avoir donné à l'infanterie le repos nécessaire, je me décidai à commencer l'attaque de la dernière position ennemie.

L'aile droite de la position des Turcs était jugée la plus importante, et c'est sur ce point que je dirigeai les principaux efforts de l'attaque. Le régiment de Kalouga, une partie du régiment de Liebau et quelques poignées d'hommes du 10e bataillon de chasseurs attaquèrent l'aile gauche.

Deux bataillons de Pskow (le 1er et le 3e), formés à droite en échelon, attaquèrent le centre de l'aile gauche. Ils furent soutenus par le 1er bataillon d'Esthonie, et, de plus, le régiment de Revel était en réserve à l'aile gauche.

Les troupes, sous un feu violent, se portèrent en avant sur les hauteurs escarpées, occupées par l'adversaire.

En dépit des pertes considérables qu'ils subissaient, le plus grand nombre des bataillons, formés chacun sur deux lignes de colonnes de compagnie, s'avança en bon ordre, tambours battants et drapeaux déployés. On ne put remarquer un peu de désordre momentané qu'au 1er bataillon de Pskow, au moment où son brave chef, le colonel Koussow, tomba ; mais, grâce aux efforts des officiers, ce bataillon fut remis en ordre et marcha à hauteur des autres. La première ligne de tranchées fut rapidement enlevée, puis une partie de la réserve fut lancée à l'assaut de la redoute. Le commandant du régiment de Kalouga, colonel Eljanovski, avec ses soldats et quelques hommes du régiment de Liebau, et le capitaine Hüber von Greifensfeld, du 15e bataillon de chasseurs, avec 26 soldats, entrèrent dans la redoute.

Après quelques instants de mêlée furieuse, les défenseurs de la redoute furent exterminés. L'ennemi ne tint pas et se mit en fuite sur toute la ligne.

La brigade de Cosaques du Caucase le poursuivit pendant 7 verstes et lui sabra jusqu'à 3,000 hommes.

Les pertes de notre côté dépassent, en tués et blessés, 1,500 hommes.

Signé : SKOBELEV
général-major de la suite de Sa Majesté.

Le lecteur aura été frappé, comme nous, des préoccupations que révèlent les ordres du général Skobelew : nécessité de préparer soigneusement les attaques, de ne point les commencer trop tôt et de ne point abuser du : *Hourrah*. Pour la première fois, nous voyons dans un document officiel le commandement inviter les troupes à mettre une sourdine à leur impétuosité bruyante et recommander un peu plus de *méthode*.

C'est un des généraux les plus entreprenants de l'*Ecole d'Asie*, un de ceux qui ambitionnent la gloire de Souvarow dans ce qu'elle a de plus pur — son coup d'œil militaire, sa réputation de vigoureux soldat et surtout son prestige sur les troupes — c'est, disons-nous, un des plus jeunes et des plus impétueux généraux de l'armée russe qui tient ce langage.

Les leçons de l'expérience ont porté leurs fruits, et nous pouvons déjà constater une *interprétation* assez *large* de la formule favorite de Souvarow.

Mais toutes nos réflexions sur l'affaire de Lovtcha seraient sans couleur ni saveur vis-à-vis de celles qui ont été annoncées au début de cet article, et nous nous hâtons de passer la plume au capitaine Kouropatkine, aide de camp et bras droit du général Skobelew (1).

« Les notes volantes que je soumets à l'attention du lecteur sont le résultat de mes observations personnelles sur le mode d'action de l'infanterie et de l'artillerie russes et sur ses effets pendant les combats de Lovtcha et de Plewna.

(1) Le capitaine Kouropatkine a été nommé depuis lieutenant-colonel et chef d'état-major de la 16e division, commandée par le général Skobelew, nommé général-lieutenant.

Ecrites sans idée préconçue, sans suite, ces notes ne constituent à mon avis que des matériaux bruts d'où il sera possible de tirer avec le temps un certain nombre de conclusions. Enfin, recueillies dans des conditions assez peu favorables à un travail littéraire, elles sont loin de prétendre à ce titre, et je prierai le lecteur de vouloir bien s'en souvenir.

Lors du mouvement offensif opéré le 19 (1) août par le détachement du général Skobelew dans le but de prendre position sur les hauteurs qui environnent Lovtcha, les deux bataillons du régiment de K..., placés en première ligne, s'avancèrent avec des chaînes de tirailleurs beaucoup trop épaisses, tandis que les soutiens étaient maintenus à distance beaucoup trop courte. Cette faute se répète fréquemment et cause toujours des pertes inutiles.

+

La nécessité de fortifier rapidement les points que nous venions d'occuper devant Lovtcha, nous fit sentir l'insuffisance des outils de pionniers dont nous disposions. On se vit réduit à réunir ceux de tout un bataillon pour constituer des détachements de travailleurs. Les travaux terminés, les outils ne revinrent pas ponctuellement aux troupes qui les avaient prêtés.

La présence d'un détachement de quarante sapeurs commandé par un sous-officier facilita considérablement l'exécution des travaux.

Les officiers sortant des écoles militaires peuvent servir d'excellents directeurs pour les travaux de fortification de campagne.

+

Lorsqu'ils marchent à l'ennemi, les chefs des fractions constituées ne doivent point perdre de vue l'alimentation de leurs hommes. Faute de ce soin, le commandant du détachement est obligé de prendre lui-même les dispositions nécessaires pour envoyer des corvées d'eau sur les positions occupées, de donner des ordres pour faire préparer les aliments en arrière de la ligne de bataille, et enfin de veiller à ce que ces aliments soient apportés aux combattants.

Habituellement, même lors des combats les plus vifs, il y a durant la nuit une espèce d'accalmie pendant laquelle il est toujours possible de faire porter, soit par des hommes, soit par des voitures, le repas des soldats. Dans les cas extrêmes, on peut se borner à la distribution de la ration de viande cuite.

+

Au combat de Lovtcha, les troupes, dès leurs premiers pas dans la ville, entraient dans la zone des feux de la dernière ligne de retranchements ennemis. Le désordre commença à se propager rapidement parmi l'infanterie. Au lieu d'occuper les extrémités de la ville et de choisir des positions d'où l'on pût répondre avec avantage au tir de l'ennemi, les compagnies et les hommes isolés se massaient dans la rue, par rangées, serrés contre les maisons, ou se couchaient dans les fossés. Quelques officiers seulement firent preuve d'intelligence et d'initiative, en réunissant des hommes appartenant à différentes compagnies et en leur faisant occuper des maisons isolées, d'où ils purent ouvrir le feu.

+

Le feu ennemi fait déjà subir des pertes considérables à nos troupes à la distance de 2,000 pas, grâce à l'énorme quantité de cartouches brûlées par l'adversaire.

+

Rien de plus difficile que de tenir dans la main des troupes pénétrant de vive force dans une ville.

Sur deux bataillons d'un même régiment qui entrèrent dans Lovtcha, le colonel ne put réunir autour de lui que quatre compagnies. Cinq autres rallièrent les réserves destinées à opérer une attaque décisive contre l'aile droite de l'ennemi, et la sixième (une compagnie de tirailleurs) seconda, sur la propre initiative de son commandant, l'attaque du régiment de K... contre l'aile gauche.

+

Lors de l'attaque de la dernière position ennemie à Lovtcha, une brigade eut pour objectif l'aile gauche de la position.

Le vaillant commandant de la brigade reçut une blessure qui le mit hors de combat, et les régiments continuèrent à s'avancer dans la direction primitivement indiquée.

Le régiment d'infanterie de K... marchait en avant, ayant à sa tête son commandant plein de courage et d'entrain. En approchant de la zone du feu ennemi, le régiment longea la lisière des vergers qui couvrent les rives de l'Osma, atteignit un point favorable au passage de la rivière (à peu près à hauteur de l'aile gauche de la position ennemie), puis des hommes isolés commencèrent à déboucher à découvert dans la vallée de l'Osma et se dirigèrent, sous un feu violent, sur la position ennemie. D'autres soldats suivirent l'exemple des premiers, et bientôt des centaines d'hommes, après avoir traversé le gué un par un, s'élançaient vers l'ennemi à travers les tas de cailloux rassemblés par les hautes eaux, en laissant partout un grand nombre de tués et de blessés.

Dans la vallée, il y avait à franchir un espace de cinq à six cents pas complétement découvert et n'offrant pour premier abri qu'un moulin entouré de quelques dizaines d'arbres.

Une partie des hommes traversa la vallée d'un seul trait; les autres, profitant des tas de cailloux amassés par les hautes eaux, se couchèrent derrière; à ceux-ci vinrent successivement se joindre des retardataires, de sorte qu'il se forma, en certains endroits, des groupes compactes de soldats couchés.

Ces abris ne les protégeaient que très faiblement contre le feu de l'ennemi établi à environ 2,000 pas et tirant sous un très grand angle. Les hommes couchés s'aperçurent que les balles les atteignaient encore; les plus courageux se levèrent alors, s'élancèrent en avant au pas de course, suivis peu à peu de leurs camarades, tous tâchant d'atteindre le moulin protecteur.

Et, cependant, rien n'obligeait à traverser cet espace. Il suffisait de continuer à s'avancer le long des vergers, en dépassant les faubourgs de la ville, pour déboucher à la fin auprès du moulin en question. Au lieu de suivre la corde, il fallait parcourir l'arc.

Une demi-heure environ après le commencement du mouvement offensif, le moulin et ses environs étaient occupés par plusieurs centaines d'hommes, dont le nombre croissait d'instant en instant, les abris devenant insuffisants et les pertes se multipliant sans cesse.

Le commandant du régiment, voulant entraîner la masse des hommes, qui n'avaient pas encore eu le temps de reprendre haleine, fit battre la charge et s'élança en avant de sa personne. Il fut suivi par quelques soldats, mais ceux-ci, s'apercevant que leurs camarades restaient immobiles, revinrent sur leurs pas.

En vain, un jeune officier s'épuisait à crier d'une voix enrouée : *En avant! Hourrah!* en brandissant son sabre. Le gros de la troupe ne se sentait pas encore en disposition de marcher sur ses traces; d'ailleurs, à peine eut-il fait quelques pas en avant, accompagné de plusieurs soldats, qu'une balle le frappa mortellement. Une partie de ceux qu'il avait entraînés subit le même sort, les autres se réfugièrent dans les fossés de la route.

Au bout de quelque temps, cette foule reprit haleine; l'émotion éprouvée à la suite de la première course s'effaça graduellement; on était prêt à recommencer le mouvement en avant.

D'abord, quelques braves gens accompagnés d'un officier

(1) Style russe.

firent un bond de 50 ou 60 pas; les uns se défilèrent derrière les arbres, les autres se rasèrent sur le sol.

Le branle était donné; insensiblement le moulin se dégarnit, les hommes partant par groupes ou isolément.

Il restait encore 1,500 pas avant de parvenir aux tranchées ennemies. Une pluie de plomb tombait sur les assaillants, sans arrêter leur marche. Derrière eux, s'avançaient leurs camarades du même régiment; à droite, des hommes appartenant au bataillon de chasseurs avec une petite troupe de soldats du régiment voisin, le tout conduit par deux officiers; à gauche, une ligne formée par une compagnie de tirailleurs; plus loin, dans la même direction, on apercevait d'épaisses masses de troupes en train de prendre leurs dispositions de combat. En se retournant, chacun des assaillants voyait les siens en nombre de tous côtés, était sûr d'être soutenu à bref délai, et l'espoir du succès grandissait de minute en minute.

Aguerris déjà contre la fusillade de l'adversaire, des hommes isolés poursuivent leur marche en avant, sans trop utiliser les abris qu'ils rencontrent.

Plusieurs officiers montés se trouvent parmi les assaillants. Le brave commandant du régiment encourage ses soldats de la voix et de l'exemple. Tout à coup, un des cavaliers chancelle et tombe mort à bas de son cheval, c'est l'adjudant du régiment de L..., qui a pris part à l'attaque du régiment de K... Un autre cavalier, un commandant de bataillon, roule sur le sol avec sa monture. On voit tomber autour de soi des officiers et des soldats, on entend les gémissements et les plaintes des blessés, mais rien de tout cela n'est en état d'arrêter l'élan une fois donné.

Les hommes qui tiennent la tête se heurtent tout à coup, à 700 pas du moulin, à un profond ravin à talus escarpés. Les premiers arrivés s'arrêtent; les suivants viennent augmenter l'encombrement, qui ne manque pas de produire un certain nombre de victimes. Plusieurs blessés tombent dans l'eau et se noient.

Cependant, ceux qui ont conservé leur sang-froid trouvent bientôt une descente à peu près possible et parviennent au fond du ravin en se laissant glisser ou dégringoler le long du talus. La profondeur des eaux, dont le courant est d'ailleurs assez rapide, ne dépasse pas la ceinture. La rivière est franchie, et alors commence une opération plus difficile : l'escalade du talus opposé. On se sert des épaules des camarades, de fusils fichés dans le sol, et en peu de temps quelques centaines d'hommes sont de l'autre côté du ravin.

A l'étonnement de tous, le feu des Turcs n'augmentait pas d'efficacité à mesure qu'on se rapprochait d'eux. Il devenait évident que l'ennemi commençait à être ébranlé. Soudain, les Turcs abandonnent leurs épaulements et se mettent à fuir, sans attendre le choc des Russes. La vue de la retraite de l'ennemi redouble l'ardeur de nos soldats; les *hourrahs* deviennent de plus en plus retentissants.

Une fois arrivés à la première ligne des tranchées turques, nos hommes s'arrêtèrent et en prirent possession.

En face, on distinguait sur une position dominante une redoute à profils considérables, dernier refuge des Turcs, précédée elle-même d'une ligne de tranchées-abris. L'ennemi n'avait pas interrompu son feu violent, mais peu efficace. Beaucoup de soldats turcs tiraient après avoir posé leurs fusils sur le talus du parapet, sans que leur tête le dépassât, c'est-à-dire sans viser.

Se voyant réunis au nombre de quelques centaines dans les premières tranchées, nos hommes firent entendre de nouveau le cri de : *Hourrah!* et s'élancèrent en avant. Quelques dizaines tombent, mais les autres continuent à avancer. On approche de la seconde ligne de tranchées, on se prépare à un combat à l'arme blanche; non, ce n'est pas encore pour cette fois! Les Turcs abandonnent les retranchements et fuient les uns vers la redoute, les autres par la route de Mikré. Tout est en mouvement dans la redoute. On en voit sortir plusieurs groupes de cavaliers escortant une espèce de chariot. « Ils emmènent leurs canons! » entend-on crier, et nos soldats, sûrs de la victoire, font un dernier effort. De tous les côtés, les soldats et les officiers gravissent isolément les parapets de la redoute, tandis qu'une troupe assez nombreuse contourne l'ouvrage et va en occuper la sortie pour fermer la retraite aux Turcs qui voudraient prendre la fuite.

Dans l'intérieur, on massacrait les ennemis qui opposaient de la résistance. L'angle de la redoute, situé entre le parapet et les traverses, était encombré d'un monceau de cadavres et d'hommes encore vivants entassés les uns sur les autres. Un des officiers du bataillon de chasseurs, qui avait pénétré l'un des premiers dans la redoute, se tenait modestement à l'écart. Le combat était à peine terminé, qu'un grand nombre de soldats se mirent à faire un triage des morts et des vivants, amis ou ennemis.

Du tas qui occupait l'angle de la redoute, on retira 103 Turcs, légèrement blessés ou exempts de blessures, qui furent gardés comme prisonniers de guerre.

+

Le premier bataillon du régiment de N... suit une rue de Lovtcha, arrive à l'extrémité de la ville, puis doit déboucher, par une porte percée dans un mur, sur une vaste place plantée de plusieurs rangées d'arbres et battue par le feu de l'ennemi, abrité derrière des retranchements.

Ordre avait été donné au commandant du régiment de déployer un bataillon en ligne de bataille, de commencer par attaquer avec lui le centre de la position ennemie et de faire soutenir cette attaque par les deux autres bataillons.

Le colonel prescrivit à la compagnie de tirailleurs de se porter en avant et d'occuper la place. On l'y engagea par le flanc et on parvint à la déployer dans la direction voulue, mais avec des pertes très fortes. La chaîne constituée par la compagnie était plutôt analogue à une formation à rangs serrés.

Une fois arrivés sur l'emplacement désigné, les hommes et les officiers se couchèrent aussitôt, et l'on eut beaucoup de difficulté à les faire lever et à marcher en avant, afin de céder leur place aux quatre autres compagnies. En ce moment, le colonel, frappé d'une balle, fut mis hors de combat. A la vue de leur chef mourant, s'élevèrent du milieu des tirailleurs les cris : « le colonel est tué; » un groupe d'hommes se précipita vers la porte, tandis que les compagnies qui s'avançaient à la suite de la compagnie de tirailleurs, impressionnées par la perte de quelques-uns de leurs hommes et par le spectacle de leur colonel couvert de sang, tournèrent les talons, en répétant les mêmes cris. On réussit avec peine à reformer la colonne, à ramener les soldats sur la place et à reprendre l'attaque. La compagnie de tirailleurs n'avait point encore gagné assez de terrain, quand on fit avancer les deux compagnies de la première ligne, et, aussitôt après, celle de la la seconde. Au bout de quelques minutes, la chaîne et les deux lignes de colonnes de compagnies se mêlèrent et ne formèrent plus qu'une seule ligne épaisse, qui s'avançait avec lenteur. Le pis, ce fut que plusieurs soldats commencèrent à tirer, sans viser, à plus de 500 sagènes (1,067 mètres) et que le bataillon se mit à crier : *Hourrah!* dès qu'il se fut ébranlé.

Au bout de quelques pas, les hommes perdirent haleine. Les *hourrahs* cessèrent presque complétement, ils ne s'échappaient que par intervalles des gosiers enroués; l'effet terrifiant, produit sur l'ennemi par une troupe chargeant à 100 ou 200 pas et poussant avec ensemble ses *hourrahs* menaçants, fut totalement perdu.

Ici le cri de *hourrah* était loin d'exprimer la volonté inébranlable ou d'obliger l'ennemi à battre en retraite, ou d'en arriver à une lutte corps à corps; il prouvait simplement le besoin de réagir contre la pénible impression produite par le sifflement des balles, et aussi, en partie, l'espoir d'effrayer l'adversaire.

Les autres bataillons furent conduits au combat dans un meilleur ordre. »

Nous sommes forcé, à notre grand regret, d'interrompre ici **les *notes* du capitaine Kouropatkine. Le lecteur, pour en avoir la dernière partie, devra attendre que nous** l'ayons ramené à Plewna sur les **« Montagnes Vertes. »**

(*A suivre.*) (45)

BILAN ANNUEL DES PROFITS ET PERTES DE L'ANGLETERRE

EN HOMMES DE TROUPE

—

Sous ce titre de *Supply and Expenditure of soldiers*, littéralement *Gains et pertes de soldats*, le *Times* a publié, le 7 décembre dernier, un article dans lequel la grosse question du recrutement de l'armée anglaise est traitée sous une forme assez originale et à laquelle on ne saurait refuser une certaine couleur locale. Si les chiffres sont aussi exacts qu'autorise à le croire le caractère positif de cette sorte de balance commerciale, les observations du journal de la Cité empruntent peut-être quelque intérêt aux circonstances actuelles. Le lecteur va pouvoir en juger.

« L'armée anglaise étant par nécessité fort peu nombreuse, on ne doit regarder ni à la peine, ni aux dépenses pour lui donner du moins toute la valeur qu'elle est susceptible d'acquérir. C'est là une vérité incontestable, répétée fréquemment et devenue, pour ainsi dire, un axiome. A notre avis, la faible armée que l'Angleterre entretient n'atteint pas la perfection que l'on serait en droit d'attendre d'elle, en raison des soins et de l'argent qu'elle coûte.

Le recrutement et l'instruction de l'armée anglaise imposent au pays une charge d'autant plus lourde que le système nouveau du service court a pour but de faire passer sous les drapeaux un nombre d'hommes bien plus considérable que par le passé. Nous sommes en droit d'attendre des autorités qui ont charge d'organiser et d'administrer notre armée l'adoption des mesures nécessaires pour faire rendre au soldat, pendant la durée de son temps de service, une somme de travail représentant l'argent dépensé pour lui.

Si nous introduisons dans les rangs de l'armée des hommes qui ne peuvent ou ne veulent pas produire le rendement attendu d'eux, il en résulte que la somme de travail exigible n'est pas fournie, et que le budget de la guerre se trouve surchargé, par suite des dépenses nécessitées par l'entretien d'hommes inutiles au pays (*inefficients*).

L'organisation actuelle de l'armée anglaise est loin d'être parfaite; il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les différents rapports de M. Holms, inspecteur général des prisons militaires, et les autres documents officiels qui paraissent de temps à autre.

Il résulte des rapports de M. Holms que, pour la période de quatre années finissant en 1875, l'effectif moyen de l'armée étant de 179,348 sous-officiers et soldats, on a perdu annuellement 22,399 hommes; c'est-à-dire que 22,399 hommes, en moyenne, sont sortis chaque année des rangs de l'armée, soit pour un motif, soit pour un autre. Par contre, 20,455 soldats sont entrés dans l'armée chaque année, par enrôlement ou autrement; c'est ainsi que l'effectif a été maintenu au chiffre fixé ci-dessus.

La question capitale est donc de savoir si cette perte annuelle de 22,399 hommes est, oui ou non, un minimum. Toute dimunition portant sur ce nombre représente une économie d'argent, et entraîne une plus grande facilité de recrutement. De plus, les travaux nécessités par l'instruction de nouveaux soldats diminueront également avec ce nombre, tandis que l'*efficience* de l'armée (*efficiency*) augmentera dans la même proportion.

Les hommes dont on peut dire qu'on a tiré tout le profit cherché sont ceux qui ne quittent l'armée qu'après avoir terminé leur temps de service long, ou ceux qui passent dans la réserve à l'expiration de leur temps de service court. Or, leur nombre n'est que de 1,985 sur les 22,399 hommes ci-dessus mentionnés; c'est-à-dire qu'ils représentent moins d'un dixième du chiffre total. Le reste, soit 20,414 hommes, quitte l'armée chaque année sans avoir satisfait à ses engagements, ce qui constitue une perte considérable et sans aucune compensation pour le pays.

Ce fait doit attirer l'attention des réformateurs de l'armée et des économistes désireux d'alléger les charges que l'entretien de nos forces militaires impose à la nation. Quiconque arrivera à diminuer le nombre que nous venons de citer résoudra, par cela même, plusieurs des problèmes difficiles qui se rattachent à l'organisation de l'armée anglaise.

Les décès s'élèvent à 2,191 et, à ce point de vue encore, le raisonnement que nous avons tenu plus haut est applicable. Les progrès réalisés par le service médical durant les vingt dernières années, la surveillance particulière dont ce service a été l'objet, ont diminué le chiffre des morts d'environ 1,000 par an; c'est-à-dire qu'il meurt par an mille hommes de moins qu'il n'en mourait à l'époque où les progrès auxquels nous faisons allusion n'avaient pas encore été réalisés.

3,728 hommes sont réformés annuellement pour cause de santé. Ce nombre est excessif; évidemment, il y a lieu de modifier soit les conditions dans lesquelles a lieu la visite médicale avant l'enrôlement, soit le traitement que subit le soldat une fois enrôlé. Il est bien évident que les travaux qui s'imposent à une armée, en temps de paix, ne sont pas de nature, ou ne doivent pas être de nature à jeter bas, chaque année, un si grand nombre d'hommes vigoureux et bien constitués; et cela, à une époque où l'armée est en grande partie composée de tout jeunes hommes, engagés seulement pour la durée du service court. Si le service militaire, au point de vue de son influence sur la santé, ne soutient que difficilement la comparaison avec les carrières civiles, on ne doit cependant pas oublier que le soldat jouit de certains avantages sérieux; et, si le jour de l'enrôlement l'homme est sain et bien constitué, il n'est pas possible que des raisons de santé l'empêchent de finir son temps de service.

Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne l'examen scrupuleux des recrues par le médecin au moment de leur enrôlement; on trouve une nouvelle preuve de l'insuffisance de cet examen dans les rapports fournis par le service médical sur les soldats condamnés à la prison.

En 1869, la commission des cours martiales, en demandant la suppression de la peine de l'emprisonnement sans travaux forcés (1), fit observer avec beaucoup de justesse « que si la » constitution physique du soldat détenu ne lui permet pas » de subir les travaux forcés, il ne paraît guère utile de le « conserver dans les rangs de l'armée. »

L'examen médical subi par le soldat condamné à la prison avec travaux forcés est, du reste, bien plus sérieux que celui

---

(1) Avant de prononcer la sentence, la cour martiale fait visiter le condamné par un médecin militaire, qui décide si l'état de sa santé permet de l'astreindre aux travaux forcés; dans le cas contraire, la cour condamne le coupable à se livrer à certains travaux dont le médecin juge l'exécution compatible avec son état de santé.
(*Queen's regulations.*)

auquel sont soumis les hommes qui veulent s'enrôler ; la responsabilité du médecin est bien plus engagée dans le premier cas que dans le second, parce que l'épreuve est mieux définie et immédiate. En effet, l'homme de recrue n'est soumis aux travaux susceptibles de montrer la vigueur de sa constitution, qu'à une époque où la responsabilité de l'inspecteur médical n'existe plus.

Les résultats de l'examen médical des hommes condamnés à la prison mettent donc en pleine évidence la manière défectueuse d'opérer des officiers recruteurs. Ils prouvent qu'une forte proportion de ces soldats qui sont les hôtes habituels des prisons (au moins le quart ou le cinquième d'entre eux) ne sont en aucune façon susceptibles de faire un service actif ; en temps de paix, ils constituent par leur inconduite un fardeau encombrant ; en temps de guerre, leur faiblesse de constitution, leur manque de vigueur ou leurs maladies feraient d'eux quelque chose de pis encore.

Le nombre des hommes qui entrent chaque année dans les prisons militaires, déduction faite des récidivistes, est d'environ 4,800 ; sur ce nombre, 1,000 n'auraient pas été autorisés à s'enrôler, si on eût mis à les examiner, au point de vue physique, le soin qu'on y apporte lorsqu'ils sont condamnés à la prison.

Le nombre des hommes qui reçoivent la permission de se racheter du service ou de le quitter librement s'élève à 3,634 par an. Ces hommes ne trouvent pas le métier militaire de leur goût et emploient pour s'y soustraire un moyen légal. Les rapports officiels sur ces demandes de libération ne contiennent aucune donnée sur les motifs qui poussent ces hommes à agir ainsi ; nous voulons croire toutefois que ce n'est ni la brusquerie, ni le manque de ménagements des officiers supérieurs qui leur font prendre cette résolution.

Assurément, ce système de libération a l'avantage d'empêcher les hommes de déserter, mais on ne peut s'empêcher de constater que, vu la courte durée du service, le nombre des hommes qui se rachètent est excessif.

3,470 hommes par an quittent l'armée sans être libérés par rachat ou gratuitement, en d'autres termes, désertent. C'est à peu près un nombre égal à celui des hommes qui obtiennent leur libération régulièrement (3,634). On doit remarquer toutefois que le chiffre moyen des désertions, pour les années que nous examinons, se trouve augmenté d'une façon disproportionnée par les nombreuses désertions de 1872 et de 1873 (on se rappelle que l'armée avait été considérablement augmentée lors de la guerre franco-allemande). Parmi ces déserteurs, 2,347, soit plus de la moitié du chiffre total, avaient moins d'un an de service ; en 1875, par exemple, un quart des déserteurs seulement avaient plus de trois ans de service.

Dans l'armée, le nombre des hommes ayant moins d'un an de service s'élève approximativement à 16,739 ; soit la onzième partie de l'effectif total ; celui des hommes ayant servi plus de trois ans est d'environ 129,689. Ce dernier chiffre est sept ou huit fois plus fort que le précédent ; de sorte que la première catégorie fournit 14 déserteurs pour 100, tandis que la deuxième catégorie ne donne pas même 1 déserteur pour 100.

Il est constant, dès lors, que le système de la *deferredpay*, adopté l'an dernier, ne diminue en aucune sorte le nombre des désertions, les hommes qui l'obtiennent n'étant pas en général de ceux qui désertent. On doit donc chercher à la désertion un autre remède que celui-là.

Dans son rapport de 1874, le colonel Du Cane des *Royal Engineers*, inspecteur général des prisons militaires, à qui cette question capitale n'avait pas échappé, s'exprimait ainsi : « Le chiffre des désertions annuelles est si élevé, que, si on » parvenait à les arrêter, la plupart des difficultés, pour ne » pas dire toutes les difficultés que rencontre la bonne orga» nisation de l'armée anglaise, disparaîtraient en même » temps. »

En résumé, la question n'est pas d'attirer les hommes au service, mais bien de les conserver une fois qu'ils y sont. Il faut donc, dans les régiments, engager jusqu'à un certain point la responsabilité des soldats et des officiers, et les intéresser tous à la diminution des désertions.

En dépit des récompenses de toute nature accordées aux bons services, et malgré les punitions destinées à empêcher les hommes de se mal conduire, il y a annuellement environ 1,766 soldats tellement vicieux, que la seule ressource serait de les expulser de l'armée. Bien des gens supposent que nos régiments en sont purgés, il n'y a pas bien longtemps au contraire que des prisonniers obtinrent leur grâce à la condition d'entrer dans l'armée. On peut se demander, il est vrai, s'il ne vaut pas mieux garder ces mauvais sujets sous les drapeaux, puisqu'aussi bien ils restent dans la société ; on a du moins, dans l'armée, les moyens de les soumettre à une discipline rigoureuse. Et, du reste, si on les renvoie, comment les empêchera-t-on de se rengager, ainsi que le font le plus souvent les hommes de cette catégorie ?

On avait songé à obtenir, avant l'enrôlement, quelques renseignements sur le caractère et la moralité des recrues ; on y a renoncé, et cependant le système actuel des dépôts aurait facilité l'exécution de cette mesure. Ajoutons que les hommes renvoyés ne sont plus marqués des lettres B. C. (*bad conduct*, mauvaise conduite).

On devrait engager quelque peu la responsabilité de ceux qui enrôlent de pareils sujets ; ils sauraient alors parfaitement découvrir si les hommes qui se présentent ont déjà servi ou non, et seraient fixés jusqu'à un certain point sur leur valeur morale. La prime cesserait d'être, en quelque sorte, une récompense de l'inconduite, car certains soldats désertent pour l'obtenir en contractant un engagement nouveau.

Le mode de traitement adopté vis-à-vis des soldats incorrigibles constitue un véritable gaspillage de ressources fort précieuses. Parmi ces hommes renvoyés des corps pour inconduite, beaucoup sont remplis d'élan et d'énergie et feraient, en temps de guerre, des soldats admirables et pleins d'audace. Il serait facile, en temps de paix, de les occuper à certains travaux qui compenseraient du moins quelque peu les dépenses que leur entretien coûte au pays. Ils achèveraient toujours ainsi leur temps de service d'une manière ou d'une autre ; au besoin, au pourrait les employer à quelque service spécial dépendant du Département de la guerre. On pourrait former avec ces hommes des régiments spéciaux où serait observée une discipline sévère, analogue à celle qui régit les prisons ; on leur ferait exécuter des travaux d'utilité publique, tels que des ouvrages de fortification etc. Ce système, qui n'entraînerait avec lui aucune dépense, porterait remède aux imperfections nombreuses de l'organisation actuelle.

Ces soldats incorrigibles continueraient à compter à l'effectif de l'armée et ne coûteraient pas plus que d'autres soldats ; peut-être même coûteraient-ils moins. Tout en restant disponibles pour une guerre, ils produiraient une somme de travail considérable, ce qui permettrait au budget de la guerre de réaliser une économie notable.

En prenant le chiffre de trois ans comme moyenne de la durée de leurs services, on trouve que l'Etat pourrait disposer de 5,000 ouvriers, qu'il est obligé de payer actuellement. Le *département du génie* leur trouverait sans peine de l'occupation.

Enfin, à cette catégorie des soldats renvoyés pour inconduite (*discharged*) viendrait s'ajouter le grand nombre de ceux punis disciplinairement pour délits militaires. D'après le rapport de l'inspecteur général des prisons, il y a constamment en prison,

pour fautes de ce genre, environ 1,500 hommes, soit la valeur de deux bataillons. Ces hommes punis sont presque toujours les mêmes; ils passent en prison une notable partie de leur temps de service, et tout le poids des corvées retombe sur les bons sujets.

Les hommes de cette dernière catégorie ne seraient plus ainsi enfermés dans une prison; ils pourraient au contraire rendre, au point de vue militaire, des services réels, tout en subissant, par le fait, la peine de leur faute; ce qui est nécessaire pour empêcher les soldats des régiments de suivre leur exemple?

Quand il existe un déficit dans les finances de l'Etat, on doit évidemment chercher à réaliser des économies avant de lever de nouveaux impôts. Ce principe est rigoureusement applicable à l'armée, car son budget est difficile à équilibrer et ses ressources sont toujours insuffisantes.

Les réflexions qui précèdent prouvent qu'il y a des économies sérieuses à réaliser sur les dépenses que nécessite à l'Etat l'entretien de ses soldats. » (43)

LA NOUVELLE LOI D'AVANCEMENT

EN ANGLETERRE

Suite (1).

Avancement (*suite*).

RÉSUMÉ DES RÈGLES PRÉCÉDENTES

On a vu, dans un précédent article, quelles seront à l'avenir les règles fondamentales de l'avancement dans l'armée anglaise, en ce qui concerne les différents grades dont l'ensemble constitue les cadres organiques des divers corps et régiments.

L'ordonnance que nous avons eue à commenter est hérissée de détails si nombreux, les cas particuliers et les exceptions s'y enchaînent les uns aux autres avec tant de variété et souvent dans un ordre si peu méthodique, qu'il était fort difficile d'extraire de prime-abord de son texte un petit nombre de règles fondamentales et concises. Aussi a-t-il paru nécessaire de placer sous les yeux du lecteur une nomenclature détaillée destinée à bien mettre en évidence les positions différentes faites aux officiers de l'armée anglaise, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il devient maintenant possible, et il ne sera pas inutile, avant d'aborder les règles adoptées pour l'avancement au grade d'officier général, de tracer un résumé rapide des dispositions principales appelées à régir désormais l'avancement des officiers subalternes et des officiers supérieurs.

Voici quelles sont ces règles fondamentales :

Nul officier au-dessous du grade de major ne peut être promu au grade supérieur s'il n'a subi avec succès les épreuves d'un examen professionnel. Cette règle est générale.

L'avancement a lieu à l'ancienneté en principe et au choix dans certaines conditions déterminées.

Ancienneté. — Les lieutenants en second sont promus au grade de lieutenant, au fur et à mesure des vacances qui se produisent dans ce grade. Ils doivent avoir servi au moins un an dans un régiment.

Le lieutenant doit avoir au moins deux ans de service pour être promu au grade de capitaine. Tout lieutenant doit subir l'examen professionnel dans les six ans qui suivent sa nomination, sous peine d'avoir à quitter l'armée.

Le capitaine peut être promu major après six ans de service; après vingt ans de service, il ne peut plus parvenir à ce grade.

Les majors ne pourront plus être promus au grade de lieutenant-colonel lorsqu'ils auront vingt-sept ans de service et sept ans de grade de major.

Choix. — L'avancement au choix a lieu d'après l'un des trois modes qui suivent :

1° Toutes les vacances qui ne sont pas produites par avancement, décès, emploi d'un officier à des fonctions spéciales hors du régiment ou mise en demi-solde temporaire, sont réservées au choix. Ce choix s'exerce, par le commandant en chef, parmi les officiers réunissant les conditions requises.

2° Le commandant en chef a, en outre, le droit de nommer, chaque année, au grade supérieur, en dehors de toute vacance, dix lieutenants, deux capitaines et un major, qui sont placés en demi-solde, mais ne doivent pas rester plus d'un an dans cette position.

3° Les officiers du grade de capitaine, de major et de lieutenant colonel peuvent être respectivement promus au grade supérieur *par brevet*, soit après un nombre d'années déterminé passé dans l'exercice de leurs fonctions, soit en récompense de services exceptionnels. Il ne faut pas oublier que la nomination par brevet ne confère que quelques avantages purement honorifiques.

En résumé, si l'on compare entre elles l'ancienne et la nouvelle ordonnances, on remarque que le système d'avancement à l'ancienneté, combiné avec certaines conditions de capacité, a été maintenu; mais on l'a entouré de règles plus précises et mieux définies que celles en usage jusqu'à ce jour, et on a fixé une durée maxima de services au delà de laquelle l'officier ne peut être promu au grade supérieur.

Comme innovation principale, nous citerons la prérogative des nominations au choix, réservée au commandant en chef. Ce mode d'avancement aura pour résultat d'exciter parmi les officiers de l'armée une utile émulation. Signalons, enfin, une diminution notable dans ces nombreuses promotions, soit par brevet, soit à titre honoraire, qui s'appuyaient surtout sur la tradition, et la tendance de plus en plus marquée du gouvernement anglais de modeler dans une certaine mesure ses institutions militaires sur celles que les grandes puissances du continent ont adoptées depuis de longues années.

PROMOTION AUX GRADES D'OFFICIERS GÉNÉRAUX

Les officiers généraux (généraux, lieutenants-généraux, majors-généraux) seront répartis à l'avenir en cinq catégories de services, ainsi qu'il suit :

Cavalerie et infanterie	200
Artillerie	58
Génie	34
Etat-major des Indes	70
Troupes de marine (1)	13
Total	375

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 373 et 381.

(1) Les troupes de marine (infanterie et artillerie) qui constituent le régiment des *Royal Marines* ne sont pas régies par l'ordonnance du 13 août 1877. Ce corps dépend de l'Amirauté et appartient spécialement au service de la flotte; on ne doit pas perdre de vue, toutefois, qu'en cas de guerre, il pourrait être appelé, comme auxiliaire de l'armée de terre, à jouer un rôle fort important. Aussi ne sera-t-il pas inutile d'examiner les règles applicables dans cette arme à l'avancement. Une ordonnance qui sera le complément de celle du 13 août 1877 est en voie de préparation et sera soumise sous peu à l'approbation du Parlement. Nous nous proposons d'en rendre compte en temps utile;

Jusqu'à ce jour, les officiers généraux restaient indéfiniment sur les contrôles, et la mort seule les en faisait disparaître; dorénavant, tout général ayant atteint l'âge de 70 ans sera inscrit sur la liste des retraites et remplacé dans le cadre. La loi prévoit cependant le cas où une exception à cette règle pourra être utile au bien du service; un rapport spécial, approuvé par le commandant en chef, devra alors être adressé au ministère de la guerre. L'ordonnance stipule d'ailleurs que les généraux mis en retraite pour limite d'âge peuvent néanmoins être placés à la tête d'une brigade.

La mesure tout à fait nouvelle de la mise à la retraite des officiers généraux a reçu sa première exécution le 1er octobre, et il a été pourvu au remplacement des généraux retraités par une promotion égale des colonels les plus anciens, pris dans les branches de service où les vacances s'étaient produites.

Cette mesure avait pour but, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de cet article, d'accélérer notablement l'avancement tout à fait ralenti. Maintenant que ces fortes promotions ont eu lieu, les choses suivront un cours régulier et, désormais, l'avancement au grade de général aura lieu d'après certaines règles que nous allons exposer.

Le projet d'ordonnance, soumis au Parlement le 24 juillet dernier, portait que les colonels ne pourraient plus être promus au grade de *major-général* après l'âge de cinquante-cinq ans. Cette règle a été conservée dans l'ordonnance, mais avec cette restriction qu'elle sera applicable aux seuls officiers qui, à la date du 1er octobre 1877, n'étaient pas encore majors (ou *officiers montés*). Si l'on eût suivi rigoureusement et sans exception ses prescriptions, elle eût frappé un grand nombre d'officiers supérieurs qui, malgré leur vigueur, auraient vu, hors le cas d'une guerre, leur carrière limitée au grade de colonel.

Pour sauvegarder dans une certaine mesure leurs droits acquis, la limite d'âge au delà de laquelle ils ne pourront obtenir une vacance d'officier général est fixée respectivement à soixante-trois, soixante et cinquante-huit ans, suivant qu'ils étaient pourvus, avant le 1er octobre de cette année, du grade de colonel, lieutenant-colonel (major dans l'infanterie de la garde) ou major (officier monté dans l'infanterie de la garde).

La règle pourra d'ailleurs être modifiée, pour le bien du service, en vertu d'une décision royale, sur la proposition du commandant en chef et le rapport du ministre.

La nomination au grade de major-général a lieu à titre définitif ou à titre temporaire.

Toute vacance survenue dans le cadre des majors-généraux est remplie à titre définitif, soit par le plus ancien colonel de la branche dans laquelle elle existe, à la condition, bien entendu, de se trouver dans les limites d'âge prescrites, soit par un major-général hors cadre (1).

D'autre part, un colonel peut être promu à titre définitif au grade de major-général pour action d'éclat en campagne, sans qu'il soit tenu compte de son ancienneté. Dans ce cas, le rapport détaillé du commandant en chef de l'armée, relatant les faits qui ont donné lieu à la nomination, sera publié dans la *Gazette de Londres* et inséré aux ordres généraux de l'armée. Les officiers ainsi promus comptent leur ancienneté du jour où leur nomination est annoncée dans la *Gazette de Londres*, et sont placés hors cadre suivant les règles habituelles.

La nomination à titre temporaire a lieu ainsi qu'il suit :

Les colonels peuvent remplir temporairement les fonctions de major-général, sans qu'il soit tenu compte de leur ancienneté. Cette nomination à titre provisoire pourra être transformée en une nomination définitive, si les officiers ainsi investis d'un commandement temporaire ont servi avec distinction et ont été l'objet d'un rapport spécial du commandant en chef. La nomination à titre définitif ne pourra avoir lieu, en temps de paix, qu'au bout de cinq ans; mais cette période pourra être réduite en temps de guerre. L'ancienneté des majors-généraux ainsi promus date du jour de la nomination, mais ils sont placés hors cadre jusqu'au moment où ils auraient été nommés en vertu de leur ancienneté.

Le colonel nommé major-général à titre provisoire peut, si cette nomination n'est pas rendue définitive, recevoir le titre de major-général honoraire.

Pour les *lieutenants-généraux*, nous retrouvons également la nomination à titre définitif ou à titre provisoire. Quand une vacance se produit dans le cadre des lieutenants-généraux, elle est remplie à titre définitif par le major-général en activité le plus ancien de la même branche. S'il arrivait que des majors-généraux hors cadre fussent plus anciens que le major général promu, ils seraient nommés à la même date au grade de lieutenant-général.

Un major-général peut d'ailleurs être promu à titre définitif au grade supérieur, en dehors des conditions d'ancienneté, pour actions d'éclat en campagne. Dans ce cas, le rapport détaillé du commandant en chef devra relater les faits donnant lieu à la nomination, comme il a été dit plus haut pour la promotion au grade de major-général.

Les autres dispositions mentionnées à ce sujet pour les colonels nommés majors-généraux s'appliquent également aux nominations de lieutenants-généraux. Ajoutons qu'un colonel investi temporairement des fonctions de major-général peut être promu lieutenant-général à titre temporaire.

L'avancement au grade de *général* a lieu d'après les règles suivies pour l'avancement au grade de lieutenant-général. La nomination à titre temporaire peut être conférée, soit aux lieutenants-généraux, soit aux majors-généraux ou aux colonels employés provisoirement comme lieutenants-généraux.

Il y a lieu de remarquer que toute vacance dans l'effectif réglementaire des généraux ou des lieutenants-généraux est remplie par l'officier général le plus ancien du grade inférieur. Mais cette promotion entraîne avec elle l'inscription sur le contrôle permanent de tous les généraux hors cadre du même grade, plus anciens dans le grade précédent que le nouveau promu. On ne fait plus alors aucune promotion, jusqu'au jour où l'effectif réglementaire concorde avec le nombre des généraux en possession du grade à titre définitif. Pour le grade de major-général seulement, comme nous l'avons vu plus haut, la vacance est remplie, soit par un major-général hors cadre, soit par le colonel le plus ancien.

---

nous rappelons dès aujourd'hui à nos lecteurs que ce régiment est un corps de *non-purchase*, c'est-à-dire que l'achat des grades n'y a jamais été pratiqué. Quand les *Royal Marines* sont appelés à servir parmi les troupes de terre, ils prennent rang après le 49e régiment d'infanterie.

(1) L'ordonnance ne détermine en aucune façon dans quelles proportions les vacances seront attribuées, soit aux officiers les plus anciens du grade inférieur, soit aux officiers hors cadre. Le seul guide en pareille circonstance sera sans doute l'intérêt de l'armée; il n'est pas hors de propos de remarquer à ce sujet que la plupart des règles relatives aux retraites ou à l'avancement sont invariablement suivies de ces mots : « à moins que le bien du service n'exige qu'il soit procédé autrement ». Certaines règles, d'une application fort dure en apparence, seront certainement adoucies par ce puissant correctif, dont l'emploi servira souvent, pensons-nous, à ne pas heurter de front de vieilles traditions, chères à tous les Anglais. C'est, du moins, ce qui aura lieu pendant quelques années et jusqu'à l'adoption de règlements nouveaux, qui tendront probablement de plus en plus à mettre l'armée britannique sur le même pied que les autres armées européennes.

Comme mesure transitoire, et afin d'arriver à faire concorder l'effectif réglementaire avec le nombre des généraux réellement existant, il a été admis que l'on ne comblerait qu'un certain nombre des vacances, au fur et à mesure, dans les différentes branches du cadre. On s'explique facilement la nécessité de cette disposition transitoire, si l'on note ce fait que le nombre des généraux est aujourd'hui de 486, tandis qu'il ne devrait être que de 375 (1).

La Reine nomme au grade de *field-maréchal*, sans aucune condition d'ancienneté; un officier général en retraite, c'est-à-dire ayant atteint l'âge de soixante-dix ans, peut être élevé à la dignité de field-maréchal. Si l'officier général promu field-maréchal est en activité, il est pourvu à son remplacement dans le grade de général.

Positions spéciales. — Permutations. — Décompte du temps de service.

Le titre III contient diverses dispositions relatives aux officiers détachés, aux officiers hors cadre et aux officiers du génie employés à des fonctions civiles. Nous relevons les plus intéressantes :

Tout officier employé dans l'état-major ou appelé, avec l'autorisation du ministre, à un service autre que celui du régiment, devra être *remplacé* (*seconded*) dans son corps au bout de trois mois.

L'officier employé comme aide de camp ne sera remplacé qu'au bout d'un an (2).

Les officiers, autres que ceux du génie, qui occuperont une position civile, compteront encore pendant six mois à l'effectif de leur régiment ; après quoi, ils devront être remplacés, et leurs appointements leur seront payés par le département au service duquel ils seront employés.

Tout officier investi de fonctions civiles devra, au bout de dix ans, rejoindre son régiment en qualité d'officier hors cadre et y attendre qu'il puisse être replacé. Si cet officier ne rejoint pas son corps, il sera mis en retraite d'office.

Les officiers sont mis *hors cadre* (*supernumerary*) par suite de réduction d'effectif ou, comme on l'a vu plus haut, en attendant qu'ils soient replacés, lorsqu'ils ont cessé d'être employés en dehors du régiment. Ils ont droit à la solde entière.

Les *officiers du génie* employés à un service civil seront placés sur une *liste de réserve*. Il sera alors pourvu à leur remplacement. Après dix ans, leur inscription sur cette liste aura lieu à titre permanent. Ces officiers n'ont droit à aucune solde prélevée sur le budget de la guerre. Ils pourront toujours, du reste, être rappelés à l'activité par le ministre de la guerre.

---

(1) D'après l'*Army List* du mois de décembre, c'est-à-dire après les promotions du 1er octobre, le personnel des officiers généraux est le suivant :

	FIELD-MARÉCHAUX	GÉNÉRAUX	LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX	MAJORS-GÉNÉRAUX	TOTAUX
En activité de service :					
Field-maréchaux	5	»	»	»	5
Infanterie et cavalerie	»	63	91	159	314
Génie	»	6	12	16	34
Artillerie	»	11	17	28	56
Etat-major des Indes	»	15	21	34	70
Troupes de marine	»	3	4	6	12
Officiers généraux de l'armée des Indes	»	33	31	25	89
Généraux honoraires (1)	»	3	»	»	3
Généraux mis à la retraite le 1er octobre 1877, ayant 70 ans d'âge	»	103	9	2	114
Officiers mis en demi-solde de leur grade et parvenus par ancienneté au grade de général	»	12	3	»	15
Officiers retraités à solde entière et parvenus par ancienneté au grade de général :					
Infanterie et cavalerie	»	»	»	55	55
Artillerie et génie	»	3	10	162	175
Etat-major des Indes	»	»	1	217	218
Troupes de marine	»	5	»	24	29
Officiers retraités de l'armée des Indes et parvenus par ancienneté au grade de général	»	»	2	103	105
Officiers ayant quitté l'armée en vendant leur grade	»	»	2	4	6
Généraux jouissant d'une pension annuelle (dispositions transitoires de 1871-1877) (2)	»	»	»	1	1
Général jouissant d'une pension spéciale de 400 livres (10,000 fr.) (3)	»	1	»	»	1
Totaux	5	258	203	836	1.302
Total général	1.302				

(1) Ces trois généraux honoraires sont l'ex-roi de Hanovre et deux princes indiens. — (2) On se rappelle, qu'après l'abolition du *purchase*, le gouvernement, afin de créer des vacances, offrit des pensions considérables aux officiers qui consentiraient à quitter l'armée. — (3) Ce général est le général William Crokat, qui se trouvait à Sainte-Hélène lors de la mort de Napoléon Ier et qui apporta cette nouvelle en Angleterre.

Sur ce nombre de 1,302, 580 sont en activité de service; si l'on retranche les 5 field-maréchaux et les 89 généraux de l'armée des Indes, on arrive pour l'armée anglaise proprement dite au chiffre de 486, qui doit être ramené progressivement à 375.

(2) Cette clause soulève déjà en Angleterre des récriminations fort vives, à cause des dépenses que nécessiterait son application. On a déjà fait le calcul, du reste, des dépenses que nécessitera la nouvelle ordonnance, et certaines notabilités se montrent peu satisfaites du résultat obtenu, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'article suivant emprunté au *Daily News* du 17 octobre :

« S'il faut en croire le *Central News*, le ministre des finances a fait opposition au nouveau décret sur les promotions et les retraites, en se basant sur les dépenses excessives qu'entraînerait son application. On se demande déjà s'il sera possible d'en exécuter toutes les clauses; aussi, une grande anxiété règne-t-elle parmi les parties intéressées. On avait décidé, entre autres choses, que tout officier détaché au service de l'état-major serait remplacé dans son régiment; or, il est bien établi, dès à présent, que cette prescription du règlement restera lettre morte. »

Quelle que soit, d'ailleurs, la créance à donner à ces bruits, peut-être fort exagérés, il n'en est pas moins curieux de constater, comme trait de mœurs, cette opposition faite après coup à une ordonnance royale promulguée avec l'approbation du Parlement.

Les officiers compris dans l'une des trois catégories énumérées ci-dessus conservent leurs droits à l'avancement.

Les officiers pourvus d'un emploi civil ne pourront exercer aucun commandement militaire, à moins d'une décision spéciale du ministre.

Le titre IV est relatif aux *permutations* des officiers, qui continuent, d'ailleurs, à être régies par les dispositions de l'ordonnance du 21 juillet 1871 (1).

L'officier arrivant dans un régiment par permutation prend rang après les officiers du même grade. Une exception à cette règle a lieu quand un officier passe, dans le même dépôt de brigade, d'un bataillon à l'autre; il conserve alors son ancienneté. Le système nouveau (2), d'après lequel l'un des régiments d'une brigade est toujours à l'extérieur tandis que l'autre reste stationné en Angleterre, entraîne de fréquentes permutations d'un bataillon à l'autre, ce qui explique la clause d'exception mentionnée ci-dessus.

L'ordonnance indique que les permutations pourront être de temps à autre l'objet de dispositions spéciales; la *Naval and Military Gazette* y voit une promesse à courte échéance, dont le but et le résultat seraient de faire disparaître des anomalies choquantes: « Nous pourrions citer, dit ce journal, tel régiment où l'officier subalterne compte plus d'années de service que le capitaine du régiment voisin; tel corps où les officiers supérieurs ont moins de service que les capitaines d'un autre. »

Disposition transitoire. — Conformément aux privilèges conférés aux régiments de la garde, un capitaine-lieutenant-colonel de ce corps peut permuter avec un lieutenant-colonel de l'infanterie de ligne, mais à la condition d'être *officier monté*. De même, un lieutenant-capitaine de la garde peut permuter avec un capitaine de la ligne. Ce privilège du grade supérieur accordé aux officiers de la garde ne sera plus applicable aux officiers entrés dans ce corps postérieurement au 27 août 1871.

Le titre V traite de la supputation des *années de service*, qui comprennent le service à solde entière répondant à la position d'activité et le service à demi-solde.

La demi-solde est temporaire ou permanente.

La position de demi-solde temporaire est applicable aux seuls officiers que des infirmités obligent à quitter momentanément le service, ou au petit nombre d'officiers promus chaque année, au choix, au grade supérieur, comme nous l'avons vu plus haut, et placés en demi-solde pour un an au plus.

La mise en demi-solde permanente est une retraite du régiment, mais n'implique en aucune façon la retraite de l'armée. Les officiers dans cette position continuent en effet à figurer sur les contrôles de l'armée et sont susceptibles d'avancement dans de certaines limites; de plus, ils peuvent être pourvus d'emplois civils dont les appointements viennent s'ajouter à leur demi-solde (3).

On compte comme services à solde entière:

Le temps passé au régiment;

Le temps passé dans la position d'officier détaché ou dans la réserve du génie;

La moitié des années de service faites comme soldat ou sous-officier, dans le cas où l'officier sort des rangs.

En règle générale, les années de service à solde entière ouvrent seules des droits à l'avancement et à la retraite volontaire.

(1) Voir le *Bulletin militaire de l'étranger*, n° 4.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 14.

(3) Le cumul d'un traitement civil avec une solde et une pension militaires doit toutefois être autorisé, dans chaque cas spécial, par les lords commissaires du Trésor.

Les années à demi-solde et le temps passé en congé, avec ou sans solde, entrent au contraire dans la supputation de la période au bout de laquelle l'officier peut être mis d'office à la retraite. Les services de tout officier commencent le jour où il reçoit sa première commission, sauf le cas où il sort des rangs. Toutefois, les années de service avant l'âge de 20 ans n'entrent pas dans le décompte de la période après laquelle l'officier peut être mis à la retraite ou privé de l'avancement au grade supérieur.

(*A suivre.*) (43)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

EXERCICES DU BEURLAUBTENSTAND. — D'après le *Reichs Anzeiger*, du 7 janvier « des exercices de landwehr de la garde vont avoir lieu à Berlin, du 29 janvier au 9 février, au régiment de fusiliers de la garde et au 2e régiment des grenadiers de la garde, et à la même époque des réservistes seront convoqués en petit nombre dans chacun des régiments d'infanterie de la garde, stationnés à Berlin, pour y être exercés. »

ITALIE

CRÉATION DE NEUF NOUVEAUX DISTRICTS MILITAIRES. — Un décret royal du 6 décembre 1877 prescrit, pour le 1er février 1878, la formation de neuf nouveaux districts.

Ces districts seront établis à Barletta, Ivrée, Lecco, Orvieto, Pignerole, Savone, Spolète, Varèse et Voghera.

A la date du 1er février prochain, l'Italie comptera ainsi 73 districts militaires, et il en restera encore 15 à créer pour arriver au chiffre de 88 prescrit par la nouvelle loi sur l'organisation territoriale de l'armée.

Il est à remarquer que, sur les neuf nouveaux districts, six sont formés dans la vallée du Pô, dont quatre sur la frontière française et deux sur la frontière suisse.

RENVOI DES MILITAIRES LIBÉRABLES, APPARTENANT A LA CAVALERIE ET A L'ARTILLERIE. — Le ministre de la guerre a décidé, pour le 28 de ce mois, le renvoi en congé illimité des militaires de première catégorie de la classe 1854, appartenant aux régiments d'artillerie de campagne, ainsi que de ceux de la classe 1852, appartenant à la cavalerie.

Ces militaires, comme on sait, avaient été maintenus exceptionnellement sous les drapeaux, après le départ des hommes libérables à la fin de 1877, départ qui avait eu lieu du 16 au 20 novembre dernier.

APPEL DE LA CLASSE 1857. — Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de première catégorie de la classe 1857 seront appelés sous les drapeaux dans les conditions suivantes:

Leur départ aura lieu le 23 janvier courant, sauf pour quelques districts dont le contingent sera appelé en deux fois, savoir: une partie le 23 janvier, et l'autre partie le 4 février prochain.

Les enrôlements volontaires ont été ouverts, le 1er janvier courant, dans tous les corps d'instruction.

Dans ces corps, l'enrôlement cessera avec le dernier jour du mois de février.

Toutefois, dans la compagnie d'instruction d'artillerie de forteresse, l'enrôlement continuera jusqu'au 31 mars prochain.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 386. SAMEDI 19 JANVIER 1878.

LES FORCES DE LA TURQUIE

ET SES DERNIÈRES RÉSERVES

Suite (1).

Dans le numéro du 15 décembre, on s'est borné à faire l'énumération rapide des forces de l'armée régulière (nizam et rédifs) mises sur pied par la Turquie, et dont l'organisation avait été étudiée précédemment dans la *Revue* (2). Peut-être serait-il logique, en passant à l'étude des autres formations de guerre auxquelles la Porte eut successivement recours, de faire suivre ce tableau des forces régulières de l'exposé des mesures prises pour l'appel des bataillons de mustahfiz, qui rentrent aussi dans l'organisation normale. Toutefois, comme l'appel des mustahfiz a été précédé de la levée de certains contingents auxiliaires, nous croyons préférable de suivre l'ordre chronologique, en parlant d'abord de ces derniers.

III. TROUPES AUXILIAIRES D'INFANTERIE

L'idée de former des bataillons ou des troupes auxiliaires, exclusivement recrutés par des volontaires ne tombant pas sous le coup des appels réguliers, remonte assez loin. Indépendamment des bandes de bachi-bouzouks, qui échappent par leur nature même à tout calcul, et dont on ne tiendra pas compte dans la présente étude, on en avait créé un certain nombre en 1876, pendant la guerre turco-serbe. Mais, ces corps, parmi lesquels figuraient deux bataillons de *softas* formés à Constantinople, et dont on fit à cette époque assez de bruit, cessèrent d'exister après cette première campagne. Au commencement de l'année 1877, le gouvernement ottoman eut de nouveau recours aux volontaires pour augmenter les effectifs de ses armées; aussitôt après avoir ordonné la mobilisation du troisième ban des rédifs, il s'occupa de réglementer autant que possible l'organisation des bataillons auxiliaires, dont le nombre s'est accru peu à peu au cours des événements.

On comprendra qu'un dénombrement de ces formations ou de ces groupes de volontaires, qui serait toujours assez incertain, même pour des armées sur lesquelles les documents officiels ou autres feraient moins défaut, offre, quand il s'agit de l'empire ottoman, des difficultés particulières.

Il convient, tout d'abord, de distinguer dans les combattants auxiliaires deux catégories différentes : les bataillons de volontaires proprement dits, recrutés par des hommes venus de tous côtés, sans désignation d'origine, et les bataillons locaux levés parmi les habitants d'une contrée déterminée, et composés, par conséquent, d'hommes de même race et de mêmes habitudes. Tels sont, par exemple ,les bataillons locaux qui ont été rassemblés sur les frontières de Grèce, dans la vieille Serbie et en Bosnie. Viennent ensuite, quoique la distinction de fait, entre ceux-ci et ceux-là, soit peut-être subtile, des tabors semi-réguliers de Zeïbecks, de Kurdes, de Lazes et d'Arnautes.

L'Asie mineure fournit la plus grande partie de tous ces éléments, mais l'Europe y compte aussi de nombreux représentants. S'il était possible d'en faire l'énumération complète, on découvrirait, sans doute, parmi les défenseurs de l'empire ottoman, nombre de musulmans qui ne sont pas ses sujets, de même qu'en les examinant, aux points de vue ethnographique et religieux, qui ont bien leur intérêt dans une guerre où les haines de race et les passions religieuses sont souvent exploitées, il serait aisé d'y trouver des spécimens de presque toutes les races (1) et de presque toutes les religions du monde, sans en excepter l'idolâtrie. Variété qui ne saurait étonner, du reste, pour peu qu'on se souvienne que la domination ottomane s'étend sur des fractions importantes de trois parties de l'ancien monde.

Pour nous occuper d'abord des sujets musulmans, on peut se demander *à priori* comment, ceux-ci étant astreints à l'obligation du service militaire de 20 à 40 ans, il peut s'en rencontrer dans les bataillons auxiliaires. Il suffit de se rappeler qu'il y a

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 381.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 162, 164, 167 et 171.

(1) L'agglomération des peuples d'origine et de langue très diverses soumis à la Sublime-Porte se ramène généralement, au point de vue ethnographique, à sept groupes principaux :

1° Le groupe *turk*, dont font partie les Osmanlis, les Turkomans et les Tatars ;

2° Le groupe *gréco-latin*, composé des Grecs, des Valaques ottomans et des Albanais ;

3° Le groupe *slave*, auquel appartiennent les Serbes, les Bulgares et les Bosniaques ;

4° Le groupe *géorgien*, comprenant les Tcherkesses et les Lazes ;

5° Le groupe *hindou*, dans lequel on range les Bohémiens (Tziganes) ;

6° Le groupe *persan*, formé par les Arméniens, les Kurdes, les Druses ;

7° Le groupe *sémitique*, par les Juifs, Arabes, Chaldéens, Syriens, etc., etc.

de nombreux tempéraments à cette obligation. Ainsi, les habitants de Constantinople et la population de vastes territoires en Europe et en Asie ne sont pas soumis à la conscription. On compte près de 4 millions d'âmes dans ce cas. D'autre part, dans les provinces assujetties à la conscription, la loi reconnaît les cas d'exemption définitive ou temporaire, ci-après :

1° Les jeunes gens se trouvant au service de l'Etat, à un titre quelconque. En Turquie, le nombre des fonctionnaires de tout rang dépasse toute proportion, surtout dans les chefs-lieux de province.

2° Les élèves des écoles civiles, militaires et religieuses.

3° Les fils uniques de parents indigents et les enfants puînés des familles dans lesquelles l'aîné est déjà présent sous les drapeaux, et le plus jeune enfant, âgé de moins de 15 ans.

Ces différentes catégories de dispensés ou d'exemptés constituent un premier élément de recrutement pour les bataillons auxiliaires. On y peut ajouter encore l'excédant des réservistes rappelés, excédant souvent très considérable, et enfin les individus qui, par des moyens divers plus ou moins légaux, ont trouvé la possibilité de se soustraire au service. Enfin, sont admis également dans les auxiliaires les jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge du tirage au sort et les hommes n'appartenant plus au mustahfiz. Ces sujets musulmans s'y rencontrent ainsi à côté de corigionnaires indépendants, venus un peu de partout, ou à côté d'autres mustahfiz non encore appelés.

Quoi qu'il en soit de la composition exacte de ces bataillons, leur organisation théorique est la même.

Un règlement spécial, promulgué par le gouvernement dans le but d'établir un ordre de choses régulier et précis pour les troupes auxiliaires d'infanterie et de cavalerie, a paru le 7 février dans le journal turc *la Vérité*. Nous reproduisons intégralement ce document. Resterait à savoir comment le règlement a été appliqué.

Règlement concernant l'inscription et l'organisation des troupes auxiliaires d'infanterie ou de cavalerie pouvant être appelées, en cas d'urgence, à concourir à la défense de la patrie.

Article premier. — Peuvent s'inscrire dans les corps auxiliaires tous ceux qui ne feront pas partie de l'armée active, de la classe des rédifs et de la milice territoriale (*mustahfiz*).

Le commandement et la disposition de ces corps appartiennent aux commandants des corps d'armée ou des divisions actives en campagne où ils seront incorporés.

Art. 2. — Les chefs de volontaires, à Constantinople, devront s'adresser à la commission instituée à cet effet, au séraskiérat, pour y déclarer leur nom et le nombre de volontaires qu'ils présument pouvoir engager. D'après cette déclaration et après s'être rendu compte de ces dispositions, la commission accordera, s'il y a lieu, l'autorisation demandée. Cette autorisation sera immédiatement suivie de l'inscription des volontaires, qui seront amenés devant la commission par groupes de 15 à 20 hommes au minimum.

Après constatation de leur identité et de leur inscription, et en attendant leur incorporation définitive, les volontaires feront chaque jour, lorsque le temps le permettra, l'exercice dans les casernes qui leur seront désignées par la commission, à proximité du lieu de leur domicile.

Les corps auxiliaires sont engagés pour servir jusqu'à la conclusion de la paix et sont soumis, pendant la durée du service, aux règlements militaires en vigueur. Ils seront licenciés après la cessation des hostilités. Il est défendu aux volontaires, lors du recrutement et de l'inscription, de parcourir les rues par groupes avec drapeau en tête, et de se livrer à aucune espèce de démonstration publique.

Art. 3. — Les corps des troupes auxiliaires seront constitués en bataillons, en escadrons et en régiments, c'est-à-dire que leur organisation sera conforme à celle de l'armée régulière.

Au point de vue hiérarchique et des grades, les officiers des volontaires seront assimilés aux officiers de l'armée régulière. Ils seront choisis parmi les militaires de l'armée régulière, qui s'offriront volontairement, et parmi les officiers démissionnaires ou en retraite, aptes encore au service militaire. Les caporaux et les sergents de l'armée territoriale (*mustahfiz*) pourront être appelés à remplir les fonctions d'officier dans les corps auxiliaires.

Tout officier déjà instruit, qui aura recruté cinquante volontaires, aura droit de préférence au grade de sous-lieutenant ; au grade de capitaine, celui qui en aura fait engager cent ; au grade d'adjudant-major, celui qui en aura fait engager cinq cents, et, enfin, au grade de chef de bataillon, celui qui aura procuré un nombre d'enrôlements atteignant ou dépassant mille hommes.

La commission spéciale mentionnée plus haut, après les constatations voulues, confirmera ces grades et en délivrera les brevets. La répartition et la distribution des officiers de l'armée auxiliaire ainsi élus appartiennent toutefois aux commandants des corps d'armée, qui les appelleront, selon les capacités et les moyens qu'ils leur auront reconnus, à des emplois dans l'armée, dans l'intendance ou à d'autres fonctions.

En tous cas, pendant la durée des hostilités, les officiers de l'armée auxiliaire resteront sous le commandement de ceux de l'armée régulière.

Art. 4. — L'inscription des volontaires aura lieu dans les provinces par les soins des autorités locales et par l'entremise des officiers élus par les *medjliss* (commissions) du lieu. Ces derniers tiendront un registre spécial à cet effet.

Les formalités, tant pour l'inscription des simples soldats que pour la nomination des officiers et l'organisation des corps auxiliaires des provinces en bataillons et en régiments, seront les mêmes que celles indiquées plus haut, concernant les volontaires de la capitale.

Les certificats des simples soldats, comme les brevets des officiers, devront être examinés et visés par la commission spéciale siégeant à Constantinople, qui les fera parvenir à leurs propriétaires par l'entremise des autorités du lieu ou des commandants des corps sur lesquels les volontaires auront été dirigés.

Art. 5. — L'habillement, les armes et les munitions seront fournis par le gouvernement aux volontaires enrôlés à Constantinople, ou dans les provinces, dès leur incorporation dans l'armée. Le gouvernement ne fournira que les armes, la chaussure, les couvertures de campagne et les gibernes aux corps de volontaires qui serviront en dehors de l'armée régulière. Dès qu'il sera urgent de les envoyer sur le théâtre de la guerre, ils recevront des dépôts du gouvernement un équipement complet.

Les volontaires pour la cavalerie devront acheter à leurs frais leur cheval et son équipement.

Art. 6. — Un double du registre d'immatriculation restera auprès du capitaine de chaque compagnie. Le registre d'immatriculation du bataillon devra être remis au commandant dès l'arrivée de ce bataillon au corps auquel il a été attaché. Le commandant désignera un officier pour vérifier en tout temps ce registre, ou procédera lui-même à cette formalité.

Art. 7. — A partir du lieu où il aura été inscrit, jusqu'à son arrivée au corps d'armée qui lui aura été désigné, chaque volontaire recevra, pendant toute la durée du trajet, 300 grammes de pain et 25 paras de solde. Une fois incorporés, les simples soldats, comme les officiers volontaires, seront soumis au même traitement que ceux de l'armée régulière; leurs malades et leurs blessés seront admis dans les hôpitaux et les ambulances, et traités au même titre.

Art. 8. — Les rations journalières seront délivrées contre

récépissé. A la fin de chaque mois, un état récapitulatif de ces récépissés sera dressé. La solde sera effectuée en *serghis* (bons).

Art. 9. — La mission des volontaires étant de défendre la sainte cause de la patrie, ils devront posséder les mœurs et les qualités voulues pour remplir noblement ce devoir ; c'est-à dire que les ivrognes, les joueurs, les gens de mauvaise vie, etc., ne seront pas reçus.

En tous lieux, et particulièrement en pays ennemi, les volontaires seront tenus de se conformer sévèrement aux règlements militaires et d'obéir scrupuleusement aux ordres de leurs supérieurs. Ils devront respecter et protéger tous ceux qui se seront confiés à leur générosité, et plus particulièrement les vieillards, les femmes et les enfants; en un mot, ils ne devront se départir, en aucun cas, d'une conduite conforme à l'humanité.

Tous ceux qui contreviendront à ces prescriptions formelles seront rigoureusement punis.

Art. 10. — Le premier devoir des soldats, c'est la concorde entre eux et l'obéissance aux supérieurs. Ces volontaires devront donc, selon la hiérarchie, se soumettre sans murmurer aux ordres de leurs supérieurs; réciproquement, ceux-ci devront traiter convenablement leurs inférieurs.

Art. 11. — A dater de leur départ des localités où ils ont été inscrits, jusqu'à l'arrivée aux lieux de destination, les volontaires devront payer de leur argent et avec le consentement du vendeur, les vivres ou les objets dont ils auront besoin pendant le cours de leur voyage. Il leur est absolument défendu d'user de force ou de violence à l'égard de qui que ce soit. Ils ne devront se porter à aucun acte répréhensible à l'égard des personnes, de leur honneur et de leurs biens, ni susciter aucune querelle; en résumé, ils devront se conformer en tous points aux prescriptions de la morale et de l'humanité.

Les officiers appliqueront immédiatement les peines les plus sévères à toute infraction auxdites prescriptions, qu'ils devront rappeler chaque jour à leurs subordonnés.

Art. 12. — L'armée auxiliaire, pendant tout le temps qu'elle restera sous les armes, sera régie par le code militaire.

Toute faute, tout délit et tout crime sera, conformément audit code, jugé par le conseil de guerre et puni suivant les lois militaires.

DES RÉCOMPENSES

Art. 13. — Ceux des volontaires qui se seront signalés par une bravoure exceptionnelle recevront, selon l'importance du fait, des récompenses honorifiques, telles que les décorations des diverses classes des ordres de l'*Iftihar*, du *Medjidié* et de l'*Osmanié*.

Ces décorations ne seront pas rendues après le décès de leurs propriétaires; elles seront laissées à leurs fils et à leurs petits fils, comme un souvenir des glorieuses actions de leurs ancêtres.

Art. 14. — Pour les pensions à accorder aux blessés ou aux familles des volontaires morts sur le champ de bataille, on observera le règlement traitant de la question et concernant l'armée régulière.

Il semble que l'organisation des bataillons de volontaires, créés en conformité du règlement que nous venons de reproduire, n'a d'abord eu lieu que dans les provinces, car le journal officiel de Constantinople a publié, le 11 juillet 1877, la communication suivante, dont nous empruntons la traduction à la *Turquie*, et dont le but était de faire appel au concours des habitants de la capitale pour la formation de bataillons de volontaires semblables à ceux recrutés déjà dans le reste de l'Empire :

« Personne n'ignore les embarras sans précédents contre lesquels lutte depuis bientôt deux ans le gouvernement impérial. L'insurrection de l'Herzégovine, et ensuite les guerres de Serbie et du Monténégro, ont abouti aujourd'hui à la guerre injuste que les Russes nous ont déclarée...

» Tous les patriotes ont été trouvés prêts à faire face à ces événements successifs et, par le sacrifice de leur vie et de leurs biens, et par le sang qu'ils versent depuis deux ans, ont affirmé, devant les yeux du monde, l'honneur et la réputation des Osmanlis. Abandonnant leurs femmes et leurs enfants, ils accourent aujourd'hui de tous côtés, bravement et avec empressement, sur les champs de bataille, afin de verser leur sang et de sacrifier leur vie pour la défense du droit et l'indépendance du pays et de la nation.

» Les volontaires, dans leur patriotisme et leur dévouement pour l'Empire, se donnent partout la main et, dans leur ardeur, ils prennent leurs armes et accourent défendre contre l'ennemi le sol où sont ensevelies les cendres de leurs ancêtres. Nul doute que les habitants musulmans de Constantinople ne veuillent s'associer, en ce jour solennel, aux habitants zélés de la province et n'apprécient la grandeur du devoir qu'ils doivent accomplir en défendant la patrie. C'est pourquoi S. M. le Sultan a décidé la formation immédiate de six bataillons d'auxiliaires, qui prendront le titre de bataillons *sultaniés*.

» Ces bataillons seront composés de tous les sujets ottomans, musulmans et non musulmans, capables de porter les armes. A cet effet, six bureaux d'enrôlement sont ouverts à six endroits différents de Stamboul. Le ministre de la police est chargé de la formation et de l'organisation de ces bataillons. Le gouvernement fournira les armes, les habits et tout le matériel nécessaire pour l'équipement de ces auxiliaires.

» Une ration quotidienne, en argent ou en nature, de 300 drachmes de pain et d'une piastre (la piastre vaut 0 fr. 22) sera accordée à chaque volontaire à partir du jour où commenceront les exercices jusqu'à celui de leur départ pour une des divisions de l'armée de la Roumélie. A leur arrivée à destination, ils recevront les mêmes rations que les soldats de l'armée régulière.

» Ceux qui fourniront 50 volontaires recevront le grade de lieutenant; ceux qui en réuniront 100 auront le grade de capitaine. Le chiffre de 200 volontaires donnera droit au grade d'adjudant-major et le chiffre de 500 au grade de major.

» Les volontaires qui tomberont malades ou seront blessés pendant la campagne seront soignés dans les hôpitaux militaires. Tous auront droit aux décorations de l'*Osmanié*, du *Medjidié* et du *Nicham-Iftihar*, suivant leurs services.

» Conformément à ces bases, le gouvernement invite tous ceux qui enrôleront des volontaires à s'adresser le plus tôt possible au ministère de la police. Les volontaires s'adresseront directement à l'un des bureaux d'enrôlement de Stamboul.

» Fait le 29 Djemazi-ul-Akhir 1064 (28 juin 1877). »

A quel chiffre s'élèvent les bataillons de volontaires levés soit à Constantinople, soit en dehors de la capitale? Aucun document ne le fait connaître. Mais le nombre doit en être assez notable, car la presse turque a mentionné fréquemment l'existence ou le passage de bataillons auxiliaires sur différents points de l'empire. Ainsi, nous trouvons dans la *Vérité* du 27 août dernier l'information suivante :

« Un bataillon recruté à Allat et Edvanli, cinq autres bataillons parfaitement équipés et instruits, fournis avec les contingents de Keuprudjé, enfin trois bataillons d'auxiliaires, également bien organisés, ont été dirigés sur la théâtre des opérations du Danube.

» Plusieurs divisions sont en voie de s'organiser dans les dépôts et reçoivent leurs équipements et leurs munitions; elles seront prêtes à partir au premier signal.

» La concentration et l'instruction des nouveaux soldats s'opèrent promptement et régulièrement, et leur enrégimentation permettra, sous peu, d'en disposer dans les meilleures conditions.

» Samedi dernier, un régiment de *Zeïbeks*, équipés et armés de fusils Martini-Henry, a été passé en revue sur la place du ministère de la guerre et, immédiatement après, s'est dirigé, musique en tête, sur Sirkedji-Iskelessi, d'où il a été embarqué pour le théâtre de la guerre. »

Peu de temps après, à la date du 2 octobre, le même journal annonçait que trois bataillons de volontaires de Constantinople s'étaient embarqués la veille à Sirkedji-Iskélessi pour Tatar-Bazardjik, d'où ils devaient aller rejoindre le corps d'armée de Chevket-Pacha à Orkhanié. Parmi ces volontaires, s'il faut en croire *la Vérité*, on remarquait *quelques compagnies de chrétiens*.

S'il est difficile d'apprécier le rendement de cette mine, on peut au moins se faire une idée de la variété de ses produits rien qu'en s'arrêtant aux types les plus originaux et qui semblent fournir les hommes les plus déterminés : les Zeïbecks, les Kurdes, les Druses, les Lazes et les Arnautes, pour ne parler en ce moment que des contingents qui envoient des combattants à l'infanterie.

Les *Zeïbeks* sont des auxiliaires d'une nature toute spéciale. Les correspondances de Constantinople ont été à peu près unanimes à rendre compte de l'effet produit sur la population européenne par l'aspect de ces étranges soldats, et l'on se rappelle sans doute qu'à l'étonnement et à la curiosité qui les accueillirent à leur arrivée, ne tarda pas à succéder un véritable effroi. Sentiment assez naturel, il faut l'avouer, d'après les détails qu'on va lire.

Le nom de *Zeïbek* s'applique indistinctement, on le sait, à des bandes errantes dispersées sur un grand nombre de points de l'Asie-Mineure, et dont l'existence est celle de montagnards maraudeurs. Ils ont habité de tout temps les régions intérieures de l'Anatolie d'où, à certaines époques, ils se répandent dans les contrées voisines. On en rencontre, depuis Brousse et le mont Olympe, jusqu'au Taurus et aux portes Ciliciennes. « Passionnément jaloux de leur liberté, ils choisissent les lieux les plus isolés et les plus inaccessibles pour y abriter leur indépendance, et aussi pour pouvoir impunément barrer les routes suivies par les voyageurs qu'ils ne manquent jamais d'arrêter, et exercer sans crainte leurs vols et leurs pillages. Ils ne descendent guère de leurs montagnes que pour aller rançonner les villages, et sont, dans toute l'Anatolie, la terreur du commerce et le principal obstacle au libre trafic de leur contrée. »

Avec ces mœurs et ces habitudes de voleur de grand chemin, le Zeïbek a certaines qualités qu'on pourrait appeler celles de ses défauts : Il aime à conserver, dans ses brigandages, un caractère de grandeur et de générosité, protège qui bon lui plait, donne des sauvegardes, ne fait feu que sur ceux qui sont armés contre lui ou veulent se défendre. Il est hardi, courageux, sobre jusqu'à supporter les plus cruelles privations, bien constitué, d'une vigueur extraordinaire, de grande taille, leste et remarquable marcheur.

On comprend, d'après ce portrait, que la Porte n'ait pas dédaigné de former des corps spécialement recrutés avec ces montagnards, capables de rendre, dans l'infanterie, des services analogues à ceux que rendent, dans la cavalerie, les Tcherkesses, dont ils paraissent avoir, à beaucoup d'égards, les qualités et les défauts.

Les correspondants des journaux étrangers qui ont vu arriver à Constantinople les premiers contingents de Zeïbeks ont donné de leur physionomie des descriptions très originales. Il est, en effet, difficile d'imaginer une troupe dont l'aspect soit mieux fait pour fixer l'attention des spectateurs.

Leur uniforme, qui n'est autre chose que leur costume national plus ou moins régularisé, se compose d'un fez rigide haut de 25 à 30 centimètres, autour duquel s'enroule un foulard de soie. Ils portent le gilet et la veste de zouave, d'ordinaire en drap bleu de ciel et surchargés de soutaches. Leur *chalwa* (pantalon large) également soutaché, à fond très flottant, s'arrête au-dessus du genou, laissant la jambe à découvert. Le pied est chaussé de l'opanka traditionnel et de demi-bas en laine bariolés qui montent jusqu'à moitié du mollet. Ce costume est complété par une énorme ceinture en laine ou en soie de diverses couleurs, qui couvre tout le ventre et une partie de l'estomac et contient un véritable arsenal de couteaux et de poignards. Ils portent d'ailleurs, en outre, l'armement réglementaire : fusil avec sabre-baïonnette, giberne et cartouchière.

Les Kurdes, nommés par les Turcs *Achirèti*, qui se rattachent au groupe persan, habitent ordinairement une contrée qui s'étend entre la Mésopotamie, l'Arménie et l'Irak, et à laquelle il est d'autant plus malaisé d'assigner des limites déterminées, que l'humeur essentiellement batailleuse et nomade de cette peuplade les fait varier continuellement. La position des Kurdes, le long de la frontière, favorise leur indépendance, pour ainsi dire complète. Les tribus sédentaires même sont toujours prêtes à redevenir nomades et à passer, soit en Turquie, soit en Perse, suivant les circonstances. Quelques-unes même hivernent régulièrement en Perse et passent la belle saison en Turquie, sans qu'on puisse dire auquel des deux pays elles appartiennent. Tous les Kurdes ne sont pas Ottomans, et le chiffre de ces derniers seuls, le tiers à peu près du groupe total, peut être évalué à un million, dont 150,000 pour le vilayet d'Erzeroum.

Certains géographes voient dans les Kurdes les descendants des anciens Parthes, dont ils ont retenu en partie la manière de combattre, et les voyageurs ont comparé plus d'une fois leurs tribus aux clans de la vieille Ecosse. Ce qui est certain, c'est que les Kurdes, race guerrière et entreprenante, très redoutés de leurs ennemis, le sont presque autant de leurs amis de la plaine, sur lesquels ils prélèvent, comme autrefois les Highlanders sur les habitants des Basses-Terres, des taxes en argent et en nature acquittées d'ordinaire sans opposition, et pour cause.

Ce qu'on vient de dire des Kurdes, quant aux habitudes guerrières, pourrait se répéter, en grande partie, à propos des Druses, d'origine persane comme eux, et établis dans les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban. Il serait peut-être téméraire d'affirmer que les volontaires druses viennent expressément pour défendre l'Islam, car ce sont des musulmans hérétiques au premier chef, dont la religion fort bizarre est très peu connue.

Les Lazes, dont l'origine est géorgienne, habitent le district montagneux, auquel ils ont donné leur nom et qui s'étend le long du littoral de la mer Noire, de Trébizonde à Batoum, entre les deux vallées du Charchot et du Tchorok. Ils sont par le fait à peu près indépendants de la Porte, mais n'ont pas hésité à courir à la défense de l'Islam.

Relativement aux Kurdes, les Druses et les Lazes forment des groupes très peu considérables, et ce sont les Kurdes qui ont composé, sinon la totalité, du moins la plus grande partie du corps d'Ismaïl-Hakki-Pacha, qui opérait en Arménie à l'extrême droite de Moukhtar-Pacha, avec lequel il ne s'est réuni qu'après le désastre de l'Aladja-Dagh.

Quant aux Lazes, ils ont aussi fourni quelques tabors à l'armée d'Asie.

Jusqu'à présent c'est l'Asie seule qui fait, comme on le voit, les frais du recrutement supplémentaire que l'on vient de passer en revue, mais l'Europe est aussi représentée dans les troupes auxiliaires, et par des éléments qui, au point de vue pittoresque tout au moins, ne le cèdent en rien aux précédents. Il suffit de nommer les *Arnautes*.

Ce nom est celui sous lequel les Turcs désignent la population albanaise de ce territoire long et accidenté compris entre le royaume de Grèce, le Pinde, les montagnes de la Haute-Macédoine, le Montenegro et la mer Adriatique. Le nom d'*Arnaute*, employé généralement maintenant, est la traduction turque littérale du mot : Albanais. Pour leur donner leur vrai nom, c'est-à-dire celui qu'ils se donnent dans leur langue, il faudrait les appeler « *Skipétars* », c'est-à-dire « montagnards. » Cette population se partage elle-même en deux branches : l'une, celle du nord, qui confine aux Serbes de Bosnie et du Montenegro : les *Guégues*; l'autre, qui touche à la Grèce : les *Toskes*.

Les neuf dixièmes des Albanais sont musulmans. Le reste est chrétien, en grande partie catholique; c'est à ce dernier groupe qu'appartiennent les Mirdites qui habitent les montagnes au nord de Scutari, entre le Montenegro et le bassin du Chkoumb, et dont une tentative de rébellion contre la Porte n'a pas tardé à être réprimée. On a signalé la présence de nombreux tabors d'Arnautes dans les corps turcs qui observaient les frontières du sud de la Serbie et du nord de la Grèce, ainsi que dans la garnison de Nisch. Leur réputation méritée de vaillance, non moins que leur tempérament batailleur, en font des auxiliaires précieux.

Si les renseignements qui précèdent ne fournissent pas des données précises sur le nombre de ces formations, au moins ils permettront au lecteur de se faire une idée de la nature du concours que ces auxiliaires, d'origines si diverses, ont pu apporter à l'armée régulière.

(*A suivre.*) (24)

LES ALPES ET LES TROUPES ALPINES

La *Revue*, dans son n° 349 du 5 mars dernier, appelait l'attention du lecteur sur la formation d'un *Club militaire alpin en Suisse*. Au moment même où, dans cet article, nous faisions allusion à la bonne volonté de nos camarades de l'armée de seconde ligne, un capitaine de l'infanterie territoriale nous adressait la traduction, fort complète, d'une petite brochure italienne : *les Alpes et les Compagnies alpines*, par le lieutenant Bertelli, du 6e bataillon alpin, œuvre originale, pleine d'humour, dont le style a la fraîcheur et la saveur de l'air pur respiré sur les hauts sommets, et la phrase accorte, l'élasticité, la solidité d'allure qui caractérisent la démarche du *vrai montagnard*.

Toutefois, dans la table des matières, un titre nous avait tout d'abord quelque peu effarouché : *Division alpine!* Affaire de clocher, pensions-nous; encore une arme spéciale qui veut faire parler d'elle! L'esprit tout préoccupé de la grande guerre et des exigences de la bataille décisive, nous nous demandions ce que nous voulait ce nouveau-venu avec sa guerre de chicanes et d'embuscades; peut-être, d'ailleurs, allions-nous simplement voir renaître, sous une autre forme, la fameuse théorie des hauts-plateaux, entendre chanter sur un autre air la vieille chanson : *Qui est maître des sources est maître des bouches.* Non, non, ajoutions-nous tout bas, nous ne vous suivrons pas, cher camarade, sur vos glaciers, où l'on peut à peine aligner une compagnie, déployer une escouade; ce qu'il nous faut maintenant, à nous autres soldats de ligne, ce sont de bonnes batailles avec des centaines de mille hommes, des masses d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie et tout le *tremblement!*

Hâtons-nous de le dire, ces préventions étaient injustes et elles se sont vite dissipées devant le bon sens et la bonne humeur — non exempte d'une certaine pointe de malice — de l'auteur, qui ne veut pas le moins du monde emmener les grandes armées à la chasse du chamois, puisqu'il réclame les Alpes pour lui tout seul, c'est-à-dire pour les compagnies alpines. « Les Alpes sont aux alpins, dit il, comme la mer est aux marins... — Les compagnies alpines ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, des guides qui vont conduire nos armées sur les passages des Alpes, dont toutes les clés seraient suspendues à leur ceinture. D'après le décret d'institution, elles ont à elles seules la garde des vallées, rien de moins, mais rien de plus.

A la bonne heure!

— Les montagnes sont d'excellentes frontières tracées par la nature, dont nous ne savons pas tirer parti, parce qu'on les livre aux profanes, aux infidèles, qui s'y égarent, qui s'y font prendre et qui finiront par déconsidérer des obstacles fort respectables et fort utiles, quand on sait s'en servir. En veut-on une preuve péremptoire? Le dévouement des trois cents Spartiates aux Thermopiles a été inutile pour leur patrie, parce que leur illustre chef Léonidas ne *connaissait* pas ses montagnes.

C'est vrai pourtant; et pour avoir ignoré *un sentier*, Léonidas s'est vu enlever un fleuron de sa gloire militaire par l'impitoyable critique. Après cet argument, *sans réplique*, le lecteur s'écriera peut-être avec nous : Voyons donc alors ce que veut le lieutenant Bertelli !

Ce qu'il veut, nous l'avons dit déjà; son programme est net et concis : *La montagne aux montagnards!* Il ne sort pas de là, et on aura du mal à le déloger de ce poste, où il s'est embusqué comme un montagnard qu'il est. « Qu'on me prouve, dit-il, que mon point de départ est faux, je retire tout ce que j'ai dit, et j'ai une sottise de plus à mon actif. »

Mais, d'après le lieutenant Bertelli, il y a montagnes et montagnes, et on est prié de ne pas confondre les *alpinistes* (les clubistes) avec les *montagnards*. Il nous faut d'abord l'entendre sur ces deux points. (45)

I

RÉGIONS ALPINES ET MONTAGNARDS

Quittez la plaine et entrez dans n'importe quelle vallée des Alpes, vous suivez d'abord une large route carrossable, flanquée d'un fleuve qui descend tranquillement les dernières pentes des Alpes. Cette route traverse de grosses bourgades et l'œil n'aperçoit que des champs, des prairies, des rangées d'arbres, des vignes, des bosquets et des villas.

En avançant, la route se resserre, le cours d'eau se fait entendre, les villages sont plus petits, les maisons de campagne deviennent plus rares, les plis de la montagne s'élèvent plus brusquement; çà et là, les prairies disparaissent pour faire place à de grandes pierrailles couvertes de mousse et de genévriers. Au fur et à mesure que l'on avance, la route se lie étroitement au ruisseau dont les eaux écumantes se heurtent contre des roches granitiques qui encombrent leur lit. A gauche, s'élève rapide et majestueux, et sans gradation, le vrai flanc d'une montagne admirable dans sa beauté; en bas, des châtaigniers, plus haut, des pâturages, au-dessus des sapins.

Bientôt votre route devient muletière, et déjà les bords du fleuve ne sont plus couverts ni de fleurs, ni d'herbes; ici et là des pierres, des gazons et des broussailles; le chemin devient très rapide, un souffle de vent très frais vous frappe le visage. Regardez à droite, et encore quelques pas, vous êtes à l'entrée d'une vallée qui vraiment ne vous paraîtra pas agréable; des versants rapides et verdâtres, avec de grandes

taches obscures, quelques sapins, quelques sentiers tortueux qui la remontent et toujours le même cours d'eau dont le bruit, augmenté par cent échos, vous assourdit et dont les eaux vous arrosent par moment. Triste vallée, direz-vous, et c'est vrai.

En compensation, votre chemin rapide et caillouteux vous conduit sur une espèce de plate-forme, vaste prairie peuplée de troupeaux. Je suppose que vous allez continuer votre course. La vallée vous promettait mieux, vous passez à droite du ruisseau, puis sur sa gauche pour repasser immédiatement à droite. Votre attention est attirée par les jeux de votre chemin; ce n'est pas sa faute, ce sont de gigantesques éperons qui, tombant à pic sur le torrent, obligent la route à serpenter de la sorte. Ces supports rocheux forment la base de montagnes élevées, au dos toujours arrondi et toujours couvert de pâturages, de bosquets, de cabanes et de troupeaux.

Les sons vous paraissent étranges; à un tournant vous êtes saisi par le fracas d'une avalanche que vous croyez entendre tomber, et ce n'est que le marteau d'une forge qui retentit. Vous rencontrez des centaines de sentiers qui vous invitent à les prendre, mais vous préférez votre route muletière plus pierreuse, mais moins alpestre; et bientôt, à votre grande joie, vous arrivez à la partie romantique de la vallée; cascades écumantes au milieu des sapins, ruines d'un château moyen âge, recouvertes de lierre sauvage, sévères, terribles même dans leur solitude; vous entendez le bêlement des troupeaux et le son du chalumeau. Quoique vous ne soyez encore qu'au bas, vous jouissez néanmoins d'un panorama enchanteur : l'azur du ciel, des crêtes rocheuses, des crevasses, des ravins, des sauts, des gorges, et prenez un Ducange, vous verrez encore des pics, des pyramides, des dents, des ballons, des escarpements, des éboulements. En abaissant graduellement vos regards, vous êtes frappé par le beau vert des rhododendrons, des genévriers, des pins, des mélèzes, des pâturages et des seigles, par le bruit de mille ruisseaux et torrents qui tombent en cascade comme autant de rubans argentés et semblent jouer entre eux à celui qui arrivera le premier au fond de la vallée.

Votre route muletière se change en un sentier horrible, l'ardeur de vos explorations est salutairement tempérée par une inclinaison de trente degrés. Adieu oliviers, mûriers, pêchers, vignes et cerisiers; nous voici réellement à la montagne, le froid, les pierres, la solitude, tout augmente en raison directe de votre ascension.

A ce point, voyageur, arrête-toi, et puisqu'il en est temps encore, tourne-toi vers l'occident, et regarde l'astre du jour qui se plonge derrière le mont Viso. Fais ton possible pour ne pas trébucher, et retourne à tes foyers avec la conscience d'être un alpiniste de mérite, puisque tu as fait cette course à pied.

C'est ainsi, ou à peu près, que sont connues nos vallées alpines qui se nomment val Bembrana, val d'Aoste ou val Maira; continuez cette lecture et vous les connaîtrez sans vous déranger pour les parcourir. D'abord des champs, des prairies, des vignes et des oliviers, et, en même temps, des pentes très douces avec des terres végétales, des villages, des usines, des chemins de fer et des routes carrossables : puis, viennent les châtaigniers, les noyers, les seigles, des pâturages avec des monts aux flancs rapides, des crevasses, des routes muletières, des hameaux, des moulins, des forges; ensuite, des bois résineux, des escarpements, des torrents, des pâturages amaigris, des lieux arides, des sentiers; puis enfin, des gorges, des rocs, des précipices, des neiges, des bandes de chamois, des brouillards et un froid glacial.

Nous ne connaissons pas autrement les vallées alpines, depuis Gorizia à Rocca, S. Cassiano, ou mieux, du versant droit de l'Isorzo au mont Falterona; c'est-à-dire que nous connaissons du cercle des Alpes et de l'Apennin septentrional tout ce qu'il est de mode aujourd'hui, chez nos milliers d'alpinistes, d'aller visiter; l'on a dépassé un peu les limites des régions où l'on peut encore atteindre avec une voiture ou sur une mule, et on est allé jusqu'aux derniers points où l'on peut trouver encore un bon restaurateur et un bon lit.

Mais en dehors de ces courses, les montagnards nous apprennent peu de chose, et les alpinistes encore moins.

En montagne, à commencer par le haut, nous avons un petit nombre de chasseurs qui, d'une haleine infatigable, avec une patience de chartreux et un acharnement sauvage, poursuivent le chamois; ils vont de crête en crête, de neige en neige, de glaciers en glaciers, mais toujours dans des endroits bien déterminés et à quelques heures de leur habitation; semblables à leur gibier, ces chasseurs ne connaissent ni la fatigue ni les dangers; tantôt immobiles comme des statues, tantôt d'une agilité étonnante, on peut dire qu'ils sont les premiers parmi les alpinistes et les derniers quant à la connaissance des Alpes.

Nous avons un bon nombre de contrebandiers hardis, courageux, téméraires, qui portent le tabac et le sel en traversant les neiges et les glaciers, en défiant les précipices et les douaniers. Mais ces contrebandiers ne connaissent qu'une ou deux routes (je dis routes par euphémisme), et en dehors de celles-ci, ils n'ont pas la moindre connaissance des localités les plus voisines.

Nous avons des milliers de pasteurs qui, avec leurs troupeaux, peuplent les dernières régions des pâturages, où les moutons et les chèvres disputent aux rochers et aux racines les derniers brins d'herbe. Mais ces alpinistes ne connaissent que leur montagne : « Ici, c'est moi qui fais paître, là c'est Antonio, et là c'est Baptiste; nous montons en mai, nous descendons en septembre et toujours ainsi jusqu'à la vieillesse. »

Nous trouvons ensuite, dans les régions boisées, les charbonniers, et dans les terrains découverts, les ouvriers des mines ou des carrières; forts, robustes, travailleurs infatigables, ils connaissent leurs bois, leurs galeries et la route qui y conduit à partir du hameau le plus voisin, situé dans le fond de la vallée, mais, bien qu'ils habitent les régions alpines, celles-ci sont un mythe pour eux.

Encore plus bas, nous trouvons des centaines de cabanes, des champs de seigle et de pommes de terre travaillés tranquillement par de nombreux crétins, puis, au-dessous, nous arrivons aux hameaux de montagne, tous et toujours semblables : une trentaine de cases jetées à la bonne, des chemins toujours tortueux, toujours étroits, toujours sales, toujours encombrés de véritables rochers, une centaine de femmes, une épouvantable nichée de bambins à moitié nus, deux ou trois vieillards octogénaires qui se chauffent au soleil, quatre jeunes gens en congé, le conseiller communal, le maître d'école et le facteur. Ensuite, une écurie, puis une autre, un morceau de jardin, des murs bas ou élevés, des fossés, des bourbiers, des troncs d'arbre, des orties, des poules, des porcs; un seul édifice est badigeonné, l'église, à laquelle est inévitablement accrochée la maison du curé. Hors du pays, des chemins de Croix, des pierres tumulaires, qui rappellent les victimes de quelques roues de voitures ou d'éboulement, avec cette inscription : « Aujourd'hui à moi; demain, à toi. »

Telles ont toujours été, par le passé, nos connaissances sur les habitants de notre zone alpine et sur ces centaines de kilomètres carrés qu'elle mesure à partir des derniers contre-forts jusqu'à la frontière. C'est ce qui nous explique pourquoi nos Alpes, si heureusement disposées par la nature, n'ont jamais présenté aux invasions ennemies un sérieux obstacle, et comment nous nous sommes habitués, peut-être trop, à ne pas nous y montrer et à combattre seulement au débouché de ces vallées dans la plaine. Dans notre histoire nous avons, il est vrai, des milliers d'épisodes de combats en montagne, mais ce ne sont que de simples escarmouches, aussi riches en

bravoure et en sacrifices que pauvres de savoir et de résultats.

Dans les temps passés, les milices accouraient de tout cœur, et de tout cœur sont accourus les volontaires à l'époque de notre résurrection, pour offrir à la patrie leur tribut de souffrances, de sacrifices et de sang; d'où venaient-ils? De la montagne, c'est-à-dire de cette zone alpine qui nous semble, à nous, Italiens, si familière que nous en parlons toujours comme de la cour de notre maison. Mais après avoir parcouru dix kilomètres dans ces vallées, ces soldats remarquaient les changements de topographie par la manière de marcher, le changement des horizons, du lever et du coucher du soleil, le changement des routes, de la culture du sol, des cours d'eau, de la température, ils se trouvaient en somme dans un monde inconnu. L'élan du bersaglier était brisé par les montées fatigantes; le calcul des distances était faussé par l'effet de perspective; le pied, autrefois ferme et vigoureux, était tremblant et se posait souvent à faux sur une crevasse, sur l'herbe glissante, sur des rochers; la poitrine se fatiguait, et bientôt la respiration devenait difficile, la sueur se glaçait sur le front sous la brise aiguë qui descendait impétueusement des cimes neigeuses.

La vue d'immenses régions dépeuplées d'hommes et de bêtes, privées de végétation, les frappait d'étonnement; le bruit continu du torrent, répercuté sourdement par les flancs de la vallée, les assourdissait et les incommodait; la hauteur des monts environnants les oppressait, et il leur semblait que pour y arriver il leur fallait une éternité; s'ils se trouvaient au sommet, ils étaient pris par des éblouissements et, en contemplant le fond des vallées creusé à des centaines de mètres à travers des rocs et des éboulements, ils croyaient voir au naturel les illustrations fantastiques de Doré dans l'*Enfer* du Dante. Ajoutez à cela le dialecte peu ou mal connu; les noms des localités mal prononcés, plus mal répétés et faussement compris; ajoutez, chez ces individus, la complète ignorance de ce que veut dire le mot temps pour les marches dans la montagne; ajoutez cette attraction générale que le terrain exerce sur les combattants, attraction qui leur fait voir à chaque centaine de pas une position de combat favorable, et enfin l'effet moral que peut produire sur l'esprit de jeunes soldats une patrouille ennemie qui débouche d'un bois touffu, ou la vue d'une vedette qui du haut d'un tertre se projette à l'horizon, et vous aurez l'explication du peu de ressources qu'en temps de guerre nous avons retirées de nos Alpes.

L'influence de cet état de choses a conduit des hommes compétents en matière militaire à regarder comme un article de foi « que se défendre fortement le long des vallées était une erreur, qu'il suffisait d'y placer quelques tirailleurs et que, seulement au débouché de la vallée dans la plaine, on devait disputer énergiquement le terrain à l'ennemi. »

Si en guerre le temps c'est de l'or, tout le temps que l'on fait perdre en résistant à outrance entre la naissance et le débouché des vallées, c'est autant d'or perdu pour l'adversaire.

Jusqu'en 1873, s'il ne manquait pas en Italie de généreux soldats, qui au premier appel accouraient volontairement pour combattre dans les sombres gorges de nos Alpes, il manquait toutefois une milice organisée, qui fût sur nos montagnes ce que les marins sont sur mer, à bord de leurs navires.

Avec l'unité de notre pays, il faut l'avouer, le sang versé par les défenseurs de la patrie est une semence moins féconde que dans les jours de servage, et désormais, pour défendre notre liberté, dix hommes vivants valent mieux que cent morts sur le champ de bataille.

De la conception d'une idée à sa mise en pratique, le chemin est long: l'institution des troupes alpines en est une preuve. Depuis longtemps on avait compris que nos Alpes n'étaient pas connues, que la guerre de montagne n'avait que bien peu de ressemblance avec celle de la plaine, que de même que l'on avait des troupes de mer, on devait en avoir pour les montagnes; mais on arrivait à l'année 1873 sans cette institution qui, à elle seule, devait rendre immortel le nom de son fondateur. Car le plus grand progrès fait dans l'armée, depuis 1859, est bien la création des troupes alpines, qui, avec des forts de barrage, pourront donner à l'armée un appui très solide dans l'étendue des régions alpines, théâtres de milliers d'escarmouches, mais de bien peu de combats sérieux et profitables.

Il y a dans les règlements d'un club alpin un article qui nous promet d'enseigner aux Italiens les chemins, les cimes, les escarpements sur lesquels ils pourront un jour être appelés à défendre leur pays.

Nobles et généreux sentiments chez son auteur et qui ne peuvent faire que du bien à la masse des jeunes gens qui grandissent au soleil de la liberté; mais malgré ces bonnes espérances des clubs, il ne faudra dans une guerre de montagne compter que sur les soldats alpins, absolument comme dans la cavalerie on ne tient compte que des cavaliers et dans la marine que du marin. Un alpiniste, pris comme soldat alpin, ne nous sera pas plus utile sur les rochers de la Dora ou de l'Adda qu'un canotier du Pô ne le serait à bord d'une frégate pour un débarquement à Toulon.

Le patrimoine que nous ont laissé les écrivains militaires sur la guerre de montagne est bien maigre. Les uns ne s'en sont occupés qu'en passant, trop convaincus qu'il ne fallait défendre les vallées qu'au commencement de la plaine seulement; les autres ont jeté par-ci par-là quelques phrases souvent inexactes et presque toujours insignifiantes; d'autres enfin, sans nous en faire le tableau, nous en ont seulement tracé les profils et les contours. Kühne (1), lui-même, qui a traité cette matière plus amplement que les autres, a passé par-dessus la tactique de combat; son cadre est à fortes teintes, les profils sont très relevés, les caractères évidents, les proportions exactes, mais les extrémités sont à peine marquées, les ombres manquent et les détails sont abandonnés à l'intelligence du lecteur.

Un remarquable ouvrage de publication récente, *les Guerres alpines*, du capitaine Ajmonino, ne pouvait traiter et ne traite pas de la tactique des troupes en montagne.

Qu'il ne vienne à l'idée de personne que j'aie voulu, dans ces quelques pages, combler les lacunes que je regrette dans les études militaires; ces pages n'ont pas plus cette prétention qu'un manœuvre qui porte les moellons n'aurait celle de construire le bâtiment. C'est donc leur pierre qu'elles viennent apporter à l'édifice dont les bases ont été si heureusement jetées. Si même ces pages contiennent quelques erreurs, faites leur grâce, et si elles rencontrent une bonne idée, ne l'oubliez pas, et en vous la rappelant ce sera pour elles un signe que leur brique était de bonne cuisson et de juste dimension.

(*A suivre.*)

LA NOUVELLE LOI D'AVANCEMENT

EN ANGLETERRE

Suite (2).

—

Retraite.

Le titre VI contient les dispositions qui régissent la retraite

---

(1) Lieutenant-colonel prussien, auteur des *Pérégrinations critiques et non critiques*, qui a publié récemment une étude sur la guerre de montagne, parue dans un *Beiheft* du *Militair Wochenblatt*.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 373, 381 et 385.

des officiers. Il est d'autant plus intéressant à parcourir, que les dispositions nouvelles qu'il édicte ont toutes pour but d'ouvrir des vacances dans les cadres, et, par suite, de modifier les conditions de l'avancement.

La retraite est volontaire ou obligatoire.

RETRAITE VOLONTAIRE

La retraite volontaire donne droit, suivant le cas, soit à une indemnité une fois payée, soit à une rente annuelle, soit à la demi-solde, soit même, en certains cas, à la solde entière.

Nous ferons observer, une fois pour toutes, que la retraite volontaire n'est pas rigoureusement un droit pour l'officier; elle est soumise à des règles analogues à celles suivies en France pour la démission de l'officier, qui peut être acceptée ou refusée par le ministre de la guerre.

La retraite volontaire est définitive; c'est la *retraite de l'armée*.

L'autorité militaire n'est obligée d'accorder la retraite volontaire que dans les cas suivants : à l'officier que son âge ou son temps de service empêche d'être promu au grade supérieur, et qui demande à se retirer au moment où un officier, marchant après lui sur les contrôles, est nommé à ce même grade ; aux officiers ayant 25 ans de service, s'ils ont reçu leur première commission avant le 1er octobre 1877 (les officiers sortant des rangs doivent avoir servi dix ans au moins comme officiers).

Mentionnons, à côté de cette règle générale, quelques dispositions particulières concernant certains emplois ou certains corps :

Les officiers des régiments des Indes occidentales, promus au grade d'officier avant le 1er octobre 1877, ont le droit absolu de se retirer en demi-solde après 21 ans de service, dont 12 dans un régiment des Indes occidentales, ou après 16 ans de services non interrompus, soit dans les Indes occidentales, soit sur les côtes occidentales de l'Afrique. Les congés d'absence ne seront pas déduits de cette période, mais l'officier devra être présent à son corps au moment où il sollicitera sa mise en demi-solde.

Les adjudants de la cavalerie de la garde, les officiers de la brigade de côte de l'artillerie, les *Quarter-Masters* et les *Riding-Masters* possèdent de même le droit d'obtenir leur mise en demi-solde, après 30 ans de service, dont 10 comme officiers.

Pour les *Quarter-Masters* des régiments de *West-India*, il suffit de 25 ans de service, dont 10 comme *Quarter-Master* ; mais ces officiers doivent avoir servi 12 ans dans ces régiments, ou compter 16 ans de présence sans interruption dans les Indes occidentales ou sur la côte occidentale de l'Afrique. Les congés sont compris dans cette période.

En dehors des cas précédemment énoncés, l'autorité militaire peut refuser les demandes de retraite volontaire; elle se règle à cet égard sur les intérêts du service et sur le plus ou moins de rapidité de l'avancement.

Les lieutenants, les capitaines ou les majors peuvent, en conséquence, être autorisés à quitter l'armée après 12 ans, 15 ans ou 18 ans de service; ils reçoivent alors une *indemnité* de 1,200, 1,600 ou 2,000 livres sterling.

Les capitaines comptant 15 années de service au moins et 20 au plus peuvent également se retirer en demi-solde ; s'ils atteignent dans cette position l'âge de 45 ans, ils reçoivent le grade honoraire de major.

Après 20 ans de service, les officiers du grade de lieutenant ou de capitaine peuvent quitter l'armée, avec une *pension annuelle* de 200 livres, et le grade supérieur à titre honoraire.

Les officiers qui jouissent de la faculté de se retirer ainsi de l'armée avec une indemnité une fois payée ou une pension, demeurent, ainsi qu'on le verra plus loin, à la disposition du gouvernement, tant qu'ils n'ont pas atteint un certain âge, et peuvent être appelés à servir avec leur grade, soit dans l'armée régulière, soit dans les forces auxiliaires. Mais, à moins d'exceptions stipulées dans la loi, ou à moins de rappel ultérieur, comme il vient d'être dit, ils perdent tout droit à obtenir soit un emploi, soit un avancement dans l'armée.

Les majors ayant au moins 27 ans de service, dont 7 comme majors, peuvent quitter l'armée avec une pension annuelle de 300 livres; ils reçoivent en même temps le grade supérieur à titre honoraire.

Le lieutenant-colonel peut se retirer en demi-solde, après 27 ans de service ; il peut ensuite prendre sa retraite définitive, qui est de 300 livres (365 livres, après 30 ans de service) et recevoir le grade supérieur à titre honoraire. S'il est pourvu du brevet de colonel, et s'il a servi cinq ans, comme lieutenant-colonel effectif dans un régiment ou dans l'état-major, il peut quitter l'armée avec une pension de 420 livres (450 pour l'artillerie et le génie) et le grade supérieur à titre honoraire. Il en est de même pour tout colonel breveté en demi-solde au 1er octobre 1877, s'il remplit les conditions nécessaires pour devenir général et s'il est âgé, au plus, de 55 ans.

Le colonel *(regimental)* d'artillerie et du génie, qui est relevé de son commandement après cinq ans d'exercice, ou qui a 40 ans de service, peut se retirer avec une pension de 600 livres et le grade supérieur honoraire. La même mesure est applicable aux colonels brevetés des mêmes armes nommés lieutenants-colonels effectifs après le 1er octobre 1877 et qui auront servi cinq ans dans ce grade, ainsi qu'aux officiers généraux figurant sur les contrôles des officiers d'artillerie et du génie sans emploi.

RETRAITE OBLIGATOIRE

Concurremment avec ces dispositions nouvelles, adoptées dans le but d'ouvrir et de rajeunir, par des retraites volontaires, les cadres de l'armée, l'ordonnance du 13 août 1877 a conservé l'ancienne *retraite à solde entière ;* mais elle est désormais limitée aux officiers qui ont obtenu leur première commission, antérieurement au 1er octobre 1877, à l'exclusion de ceux qui sont régis par les ordonnances spéciales à l'armée des Indes. Il arrivera donc une époque où cette législation cessera de fonctionner.

Les officiers généraux de l'artillerie et du génie, les officiers supérieurs et les capitaines de toutes armes peuvent seuls être inscrits sur les contrôles de la *Retired full pay list*. La pension d'un lieutenant-colonel effectif est de 365 livres, celle des autres officiers est égale à la solde entière de leur grade. — Une somme annuelle de 62,000 livres était allouée par l'ordonnance du 18 février 1874 pour le paiement des officiers de cavalerie et d'infanterie; l'ordonnance de 1877 élève ce chiffre à 72,750 livres ; mais on n'atteindra ce maximum que progressivement, à l'aide de sommes complémentaires déterminées en temps utile par le ministre. Remarquons une fois de plus qu'ici encore l'État est évidemment guidé par ce désir de créer des vacances que nous avons déjà signalé à diverses reprises.

La somme allouée pour les retraites de l'artillerie reste fixée annuellement à 42,400 livres; ce chiffre est le même qu'en 1871. Pour le génie, le chiffre ancien de 18,285 livres a été porté à 21,500.

Les inscriptions sur la *Retired full pay list* (1) ont lieu pro-

(1) Les pensions de 600 livres accordées aux colonels et aux généraux de l'artillerie ou du génie non employés (*unattached*), après 40 ans de service, ainsi qu'aux lieutenants-colonels promus avant 1871 et mis d'office à la retraite à l'âge de 60 ans, ne sont pas comprises dans la dotation de la *Retired full pay list*.

portionnellement aux vacances qui s'y produisent et aux sommes disponibles affectées aux différentes armes. Le gouvernement de la Reine accorde l'inscription, sur la proposition du commandant en chef et l'approbation du ministre, aux officiers ayant servi 30 ans, en qualité d'officiers, dans un régiment ou dans l'état-major. (Si l'officier sort des rangs, il doit avoir, sur ses 30 ans de service, au moins 15 ans de grade d'officier.)

Cette période de 30 ans de service est réduite à 25 ans pour les officiers que des blessures reçues à la guerre, ou des infirmités contractées dans le service et à l'occasion du service, obligent à quitter l'armée. Dans certains cas spéciaux, réservés à l'appréciation du ministre de la guerre, il pourra suffire que les infirmités qui obligent l'officier à solliciter sa retraite aient été contractées à l'armée.

Examinant maintenant les conditions de la retraite obligatoire, nous remarquerons que les services sont limités, pour les grades subalternes, à une période de vingt années. Toutefois, la mesure n'est applicable qu'à dater du 1er janvier 1881. Jusqu'à cette époque, on aura recours à des mesures transitoires dont le but est de ménager les droits acquis.

Disons également, d'une manière générale, que la retraite obligatoire n'est en aucune façon applicable aux officiers régis par les dispositions spéciales à l'armée des Indes.

Il est important de bien préciser ce point, que la retraite obligatoire n'est, en règle générale, qu'une *retraite du régiment*, déterminée par la durée des services. Elle ne comporte la retraite de l'armée que pour les hauts grades, dont les titulaires doivent se retirer par limite d'âge. Dans tous les autres cas, les officiers mis d'office à la retraite continuent à compter sur les contrôles de l'armée et peuvent être investis de certaines fonctions civiles dont le traitement se cumule avec le montant de leur retraite. Il faut d'ailleurs ajouter que le gouvernement n'entend user des retraites obligatoires, qu'autant que les retraites volontaires ne suffiront pas pour imprimer à l'avancement la rapidité désirable.

La mise à la retraite d'office aura lieu ainsi qu'il suit :

Les officiers du grade de capitaine ou de lieutenant seront placés en demi-solde après 20 ans de service.

Les capitaines devront avoir 7 ans de grade ; autrement, ils devront compléter ces sept années, avant d'être rayés des contrôles de leur régiment.

Cette dernière clause a donné lieu à quelques critiques ; on trouve, par exemple, à ce propos, dans le *Times* du 20 août les réflexions suivantes :

« Une disposition du règlement, dont l'utilité nous paraît discutable, est celle qui établit qu'un capitaine ne peut être envoyé en retraite avant d'avoir terminé sept années de service dans le grade de capitaine. Beaucoup atteindront la limite de leurs services militaires, en même temps que ce grade de capitaine.

Quelle sera la situation d'un officier de cette catégorie, si son régiment est envoyé en campagne? L'amour-propre et une juste fierté l'empêcheront de profiter de la latitude qui lui est laissée de se retirer volontairement. Il suivra donc son régiment et s'exposera aux risques et aux dangers de la guerre, sans la moindre chance de récompense. Il peut même se trouver le plus ancien capitaine, se distinguer, commander provisoirement et conduire au feu son régiment. Malgré cela, de par le règlement, il ne pourra pas être promu major, si l'un des officiers supérieurs vient à être tué (le capitaine, après vingt ans de service, ne peut plus être promu au grade de major) et, une fois la vacance remplie, il se trouvera sous les ordres d'un officier plus jeune que lui. Ce cas n'a pas été prévu évidemment par l'ordonnance ; il peut cependant se produire.

Nous ferons la même remarque au sujet du grade de major, cet officier supérieur devant exercer ce grade pendant sept ans avant d'être envoyé en retraite. »

Pour les capitaines de l'artillerie et du génie, cette mesure ne sera applicable qu'à dater du 1er janvier 1887. On sait déjà, en effet, que les officiers des armes spéciales bénéficient dans tous les cas, aux termes de la présente ordonnance, d'une période de six ans ; les règles applicables aux autres armes n'ont cours pour l'artillerie et le génie que six ans plus tard.

Les officiers du grade de major (ou les *Mounted officiers* dans la garde) seront placés en demi-solde du grade supérieur, après 27 ans de service, dont 7 comme majors (1).

Le lieutenant-colonel est placé en demi-solde après cinq ans de service effectif, soit dans le commandement d'un régiment ou corps, soit dans l'état-major, soit successivement dans ces deux positions (2). Dans certains cas spéciaux, cette période de cinq ans pourra être prolongée de six mois, au plus, par le ministre, sur la proposition du commandant en chef.

Pour les colonels (*regimental*) de l'artillerie et du génie, (tant que cette position existera encore), la mise en demi-solde après cinq ans de commandement est remplacée par l'inscription sur la liste des officiers sans emploi, position dans laquelle ils conservent la solde entière et leurs titres à l'avancement au grade de général.

Les colonels devront désormais quitter l'armée à l'âge de 55 ans ; cette mesure ne s'appliquera toutefois qu'aux officiers qui, au 1er octobre 1877, n'avaient pas atteint le grade de major ; pour les autres, la limite d'âge est reculée à 58, 60 et 63 ans, suivant qu'à cette date ils étaient pourvus du grade de major, de lieutenant-colonel ou de colonel.

Enfin, à dater du 1er octobre 1877, tous les généraux seront d'office mis à la retraite à l'âge de 70 ans ; mais ils conserveront le titre de colonel honoraire, s'ils en sont pourvus, ou le droit de l'acquérir.

RETRAITE DES OFFICIERS DU PURCHASE

On a vu par ce qui précède suivant quelles règles les officiers de l'armée anglaise seront à l'avenir mis à la retraite, soit qu'ils prennent leur retraite volontairement, soit que, dans certains cas moins nombreux, cette retraite leur soit imposée. Toutefois, ces règlements ne sont applicables, en principe, qu'aux officiers entrés dans l'armée postérieurement au 1er novembre 1871, et il ne faut pas oublier que la grande majorité des officiers anglais se compose de « *Purchase officiers*, » officiers du *purchase*, c'est-à-dire d'officiers entrés dans l'armée avant l'abolition de l'achat des grades.

Les officiers de cette catégorie devant figurer longtemps encore sur les contrôles de l'armée, il est nécessaire de relater ici les dispositions principales régissant le mode de retraite auquel ils seront soumis désormais. On n'eût pu leur appliquer équitablement dans son ensemble le système de retraites précédemment exposé, aussi lui a-t-on fait subir quelques modifications ; il est facile de voir pourtant que le gouvernement, tout en cherchant à respecter les droits acquis, a

(1) Il importe de remarquer ici que le temps de service au delà duquel l'autorité peut imposer aux officiers la radiation des contrôles du régiment et la mise en demi-solde est généralement le même que celui après lequel ils sont autorisés à demander leur retraite de l'armée ; aussi l'ordonnance laisse-t-elle aux officiers la faculté de refuser la demi-solde et de quitter définitivement l'armée avec la pension spécifiée ; et cette faculté subsiste par la suite, à la condition que l'officier n'ait pas reçu l'indemnité (*over regulation*) fixée par l'ordonnance de 1871.

(2) L'officier mis en demi-solde par limite de temps de service, pendant qu'il est employé dans l'état-major, peut néanmoins compléter ses cinq ans de service d'état-major.

voulu avant tout accélérer l'avancement. Certains officiers du *purchase* ont été traités peut-être un peu durement; plusieurs, en effet, se verront obligés de quitter l'armée avec un grade inférieur, bien qu'à leur entrée au service, ils se crussent certains d'être dédommagés de leurs sacrifices par le grade d'officier général, acquis dans les conditions normales. Mais, c'est surtout par l'offre d'avantages pécuniaires ou de grades honoraires qu'on s'est adressé à eux pour les engager à quitter l'armée et à renoncer à leurs chances d'avancement; le point capital, nous le répétons, était de créer des vacances et de faire de l'avancement.

La commission avait pris pour bases de ses propositions à leur égard les deux principes ci-après :

1° Tout officier qui a obtenu son grade avant l'abolition du *purchase* ne peut, tant qu'il le conserve, être obligé à se retirer de l'armée ou à perdre ses chances d'avancement au grade supérieur, sans une compensation raisonnable qu'on lui offrira.

2° Tout officier promu au grade supérieur depuis l'abolition du *purchase* doit accepter avec ce grade les conditions qui s'y rattachent, et par conséquent être traité d'après le droit commun.

Sauf quelques exceptions de détail, l'autorité a adopté les propositions de la commission; ce qui suit s'applique donc exclusivement aux officiers pourvus actuellement du grade qu'ils possédaient le 31 octobre 1871.

Les capitaines, après 20 ans de service, ont le droit de se retirer de l'armée avec le grade supérieur honoraire et une pension annuelle, calculée d'après l'âge de l'officier, mais ayant pour maximum 259 livres (1); ou bien ils peuvent se retirer du régiment comme majors en demi-solde. (Dans ce dernier cas, ils sont susceptibles, dans certaines conditions, d'être rappelés à l'activité)

Mentionnons ici, une fois pour toutes, que ces officiers peuvent, en cas de graves éventualités, être appelés à servir de nouveau, soit dans l'armée active, soit dans les forces auxiliaires, jusqu'à un certain âge, et dans les mêmes conditions que les officiers du *non-purchase*.

Les capitaines-lieutenants-colonels de l'infanterie de la garde pourront, dès qu'ils auront 30 ans de service, quitter l'armée avec le grade supérieur honoraire et une pension de 450 livres. Ils recevront en outre l'indemnité à laquelle ils auraient eu droit en se faisant mettre en demi-solde, conformément au règlement de 1871.

Les majors (et les *officers mounted* dans la garde) peuvent se retirer en demi-solde après 5 ans de commandement; dans ce cas, la proposition du commandant en chef et l'approbation du ministre sont nécessaires. Après 25 ans de service, ils sont admis à quitter l'armée avec le grade supérieur, à titre honoraire, et une pension annuelle de 292 livres. Ils recevront en même temps leur *règlement complet* (*overregulation*) calculé sur la base de 30 ans de service. Ils peuvent aussi se retirer du régiment, en demi-solde, avec le grade effectif de lieutenant-colonel. Dans ce dernier cas, il leur est loisible, par la suite, de quitter définitivement l'armée, en échangeant la demi-solde contre une somme une fois payée et qui est calculée d'après l'âge de l'officier. On voit, par ce qui précède, quels avantages ont été faits aux majors du *purchase*, afin de les engager à quitter le service et à créer ainsi des vacances de leur grade. L'ordonnance offre les mêmes avantages, mais sans y rien ajouter, aux capitaines du *purchase* promus majors et aux majors du *purchase* promus lieutenants-colonels entre le 1er novembre 1871 et le 1er avril 1878; mais elle traite assez favorablement quelques majors du *purchase* promus à ce grade avant le 31 octobre 1871 et qui ne deviendront lieutenants-colonels que six mois au plus après le 1er octobre 1877; ceux-ci pourront quitter l'armée avec la pension de colonel breveté, dans le cas où des infirmités contractées au service les empêcheraient de garder cinq ans leur commandement.

Les lieutenants-colonels promus avant le 1er novembre 1871 pourront être mis en demi-solde après cinq ans de commandement et, s'ils appartiennent à l'infanterie de ligne, ils pourront quitter l'armée à l'âge de 52 ans, avec le grade supérieur honoraire et une pension de 600 livres. A l'âge de 60 ans, tous quittent nécessairement leur commandement avec solde entière, en gardant le droit d'être nommés généraux s'ils ont atteint le rang de colonel, et s'ils remplissent d'ailleurs les conditions voulues pour obtenir ce grade. C'est là la seule retraite obligatoire formulée par l'ordonnance à l'égard des officiers du *purchase* qui n'auront pas obtenu d'avancement depuis le 31 octobre 1871.

(1) Cette pension annuelle peut être remplacée par une somme une fois payée et qui est calculée de manière à indemniser l'officier des sommes déboursées pour l'achat de son grade. Cette disposition est applicable aux autres cas énumérés plus loin.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE D'OFFICIERS

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute avec quelle insistance plusieurs membres du Parlement anglais ont demandé au ministre de la guerre de créer une réserve d'officiers, destinés à servir dans les forces auxiliaires. Sir Campbell, notamment avait insisté particulièrement sur ce point (1). Il a été fait droit à cette demande par l'ordonnance du 13 août 1877. Les dispositions suivantes insérées dans le corps du titre VI, créent en effet, une véritable réserve d'officiers :

A l'avenir, l'officier en retraite pourra, le cas échéant, être appelé à servir, soit dans l'armée régulière, soit dans les forces auxiliaires :

Jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, s'il a pris sa retraite comme lieutenant ou capitaine.

Jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, s'il a pris sa retraite comme officier supérieur.

Jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, s'il a pris sa retraite comme officier général.

Il sera tenu compte des nouveaux services de l'officier ainsi rappelé, et il pourra, s'il y a lieu, obtenir une pension de retraite plus élevée que celle à laquelle il avait droit dans le principe.

Cette organisation nouvelle d'une réserve d'officiers a, s'il faut en croire les journaux anglais, été accueillie avec la plus grande faveur :

« Cette mesure est excellente, dit le *Standard;* il nous manquait une réserve d'officiers, et, en quelques mois, nous en aurons une très satisfaisante. Disons, toutefois, que nous aurions été heureux de voir formuler certaines règles concernant la position des officiers de réserve rappelés sous les drapeaux. Le gouvernement français a eu à examiner ce sujet avec le plus grand soin, et nous pourrions bénéficier des idées que l'expérience a dû lui suggérer sur cette importante question. »

Le *Times*, examinant la réserve d'officiers dont la nouvelle ordonnance vient de doter l'armée anglaise, la trouve bien supérieure à celle des armées des puissances continentales : « Dans ces armées, dit-il, les officiers de réserve sont le plus souvent des officiers fort intelligents, fort recommandables, mais sans aucune expérience, car ils n'ont servi que fort peu de temps, soit comme sous-officiers, soit comme officiers subalternes. En Angleterre, au contraire, les officiers de réserve seront tous d'anciens officiers, de tout grade, dont on pourra réclamer les services jusqu'à un âge déterminé. »

Le *Times* exprime, du reste, le même *desideratum* que le

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 361.

Standard, relativement à la position de ces officiers, en cas de rappel à l'armée, position qui n'est qu'imparfaitement définie.

« Néanmoins, ajoute-t-il, M. Hardy peut à bon droit être fier; il a créé une réserve d'officiers. Grâce à ce système de réserve qu'il sera facile de combiner avec le système de réorganisation des régiments de notre armée, réorganisation que réclament si vivement et les économistes et les tacticiens, nous espérons qu'il sera enfin possible de réduire le nombre des officiers dans les régiments, notre armée marchant, en effet, avant toutes les autres pour le nombre de ses officiers. »

Nous rappellerons, à notre tour, que le nombre considérable des officiers de l'armée anglaise inscrits jusqu'à ce jour sur la liste de la demi-solde constituait déjà, en quelque sorte, une réserve des plus respectables. Ces officiers, il est vrai, n'eussent pu être astreints, en cas de guerre, à rentrer au service; mais, pour ceux qui connaissent le patriotisme anglais, il n'est pas douteux que le gouvernement aurait trouvé en eux d'utiles auxiliaires.

(*A suivre.*) (43)

LE SERVICE DE SANTÉ

DANS LA GUERRE ACTUELLE EN ORIENT

I. **Les ambulances roumaines.**

Au moment où l'armée roumaine s'apprêtait à entrer en action contre la Turquie, le *Journal de Bucarest* (numéro du 15 juillet) consacra à l'organisation du service de santé des divisions roumaines un article spécial. Il résultait de cet exposé que le gouvernement de la Principauté, s'inspirant des progrès les plus récents, avait constitué son service de santé sur le pied de l'armée la mieux organisée sous ce rapport, l'armée allemande. Dans cette organisation, on avait mis à profit « les enseignements de la guerre franco-allemande et des expositions universelles de Paris et de Vienne. »

Chaque régiment comptait, comme personnel de service de santé, un médecin-major, 3 aides-majors et 16 brancardiers: comme matériel, une voiture régimentaire avec des cantines de pharmacie et de chirurgie, 4 brancards de Percy, une grande tente et 20 fournitures d'hôpital : en un mot les éléments d'une petite ambulance régimentaire.

La division disposait d'une ambulance divisionnaire placée sous les ordres du médecin divisionnaire, et constituée sur le modèle des détachements sanitaires prussiens : une section de brancardiers (100 hommes), 6 grandes voitures de blessés, 10 charrettes pour blessés, 6 fourgons de matériel, une colonne de mulets de bât pour le transport de l'eau, du bois, etc. Une ambulance de réserve constituée sur le même pied était attachée à chaque quartier général.

Indépendamment des six ambulances divisionnaires et de réserve, les troupes roumaines possédaient, toujours d'après le *Journal de Bucarest*, un deuxième échelon d'établissements sanitaires, les hôpitaux temporaires.

A chacun des deux corps d'armée que comportait, à cette époque, l'ordre de bataille des forces roumaines se rattachait un groupe de ces hôpitaux temporaires. On avait réparti entre eux les médecins appartenant aux milices et les barbiers qui sont très nombreux en Roumanie. Le matériel ne se composait que du strict nécessaire: pas de mobilier encombrant, pas de lits surtout. Le premier corps d'armée avait échelonné ses hôpitaux temporaires à Calafat, Poiana, Cetate, Risipiti, Motsatsi, Masura, Flocosa, Colenta, Corlutele, Torpetelsi, Radovanu, Segarcea et Prastia. La réserve de matériel était rattachée à l'hôpital sous baraques de Craïova. Enfin, tous les monastères de la petite Valachie, lesquels sont fort nombreux, étaient mis à la disposition du service sanitaire. Celui de Bistritza servait de dépôt de convalescents et pouvait recevoir jusqu'à 1,000 hommes.

Une organisation si complète, dans un pays d'aussi peu de ressources que l'était la Roumanie dès la deuxième moitié de l'année de l'année 1877, était faite pour provoquer quelque étonnement. On pouvait se demander si le *Journal de Bucarest* ne prenait pas un peu ses désirs pour la réalité, et dès lors il devenait intéressant de savoir comment fonctionnait dans la pratique une organisation si parfaite théoriquement.

Le *Journal de la médecine militaire allemande*, dans son numéro paru le 24 décembre dernier, nous fournit les éléments de cette appréciation. Cette publication contient en effet, sur le service sanitaire en Roumanie, un très intéressant rapport du médecin-major Bruberger, l'un des médecins militaires allemands autorisés par leur gouvernement à prendre du service dans les hôpitaux et ambulances de la Roumanie (1).

Malgré le caractère plus spécialement professionnel de certains passages et malgré la quantité de noms propres qui s'y trouvent cités, nous croyons devoir reproduire en son entier ce document réellement utile à consulter.

« L'attaque, trois fois renouvelée, le 19 octobre, par les Roumains contre la deuxième redoute élevée par les Turcs à Grivitza, eut pour conséquence une perte de 1,000 hommes environ, tués et blessés. Il fallut ramener le plus vite possible les blessés du territoire de la Bulgarie sur le sol natal, attendu que chaque jour pouvait en amener en masse de nouveaux. Comme il nous a été donné de suivre le sort de ces blessés, nous avons pensé être agréable à nos camarades restés dans la mère-patrie en exposant succinctement le fonctionnement du service sanitaire roumain. Ce compte rendu s'applique principalement à la ligne d'évacuation et montrera les institutions sanitaires de la Roumanie à l'œuvre, d'abord au delà du Danube entre Plewna et l'unique pont roumain de Nicopolis, puis en deçà du Danube, entre Turnu-Magurelli et la voie ferrée située en moyenne à 8 ou 10 milles au Nord.

Les conditions que l'on rencontre ici sont toutes différentes de celles de la guerre franco-allemande, puisqu'il ne s'agit ni de voies ferrées, ni de routes, ni de villages ou de villes propres à recevoir des installations hospitalières. Mais il nous semble que là précisément se trouve l'intérêt qu'un pareil exposé peut offrir au chirurgien d'armée.

1° *Etablissements sanitaires au-delà du Danube.* — Tous les blessés étaient directement transportés du champ de bataille, situé entre les ouvrages roumains et la redoute turque, jusqu'à l'ambulance du quartier général (2), installée à un quart de lieue de Grivitza. L'inspecteur général, docteur Davila, la dirige personnellement. Il est secondé par des médecins militaires roumains très capables, les docteurs Stephanescu et Vercescu; le docteur Otremba, médecin général du II[e] corps, le plus éprouvé par le feu, après avoir rendu les plus grands services aux blessés de la première période, avait été atteint d'une maladie grave et avait dû abandonner son poste. Cette ambulance, qui correspond autant à nos lazarets de campagne qu'à nos détachements sanitaires, donna les premiers soins à tous les blessés de l'armée roumaine devant Plewna. Les brancards se trouvent là en nombre suffisant et servent à transporter à l'ambulance les blessés grièvement atteints; ils sont d'un modèle très simple et construits de manière que les hampes

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 371.

(2) Ambulance de réserve. Voir plus haut. (*Note de la* REVUE).

puissent être portées séparément et engagées, au moment voulu, dans les traverses dont la toile est pourvue du côté de la tête et du côté des pieds. Une fois à l'ambulance, les blessés étaient étendus sur des lits de paille sous la tente; en cas de besoin, on employait les brancards comme lits de camp; enfin, on y voyait aussi des lits en bois fabriqués grossièrement.

On demandera peut-être pourquoi les habitations n'étaient pas utilisées pour abriter les blessés. La réponse est bien simple : il n'y en avait pas. Paysans et pasteurs demeurent dans des huttes le plus souvent souterraines. Les tentes, du même modèle que celles que nous trouvons dans toutes les ambulances, sont faites en forte toile. Circulaires à la base, elles s'élèvent vers un faite. Un poteau vertical et une traverse répondant à ce faite constituent toute la charpente. La toile est tendue au moyen de cordes fixées à des piquets extérieurs. Dix blessés, quinze au besoin, peuvent être installés dans ces tentes. Elles sont disposées en groupes circulaires, toutes les portières s'ouvrant vers le centre du groupe respectif, où l'on allume la nuit un grand feu de bivouac.

Sous la tente, les blessés reposent sur une épaisse couche de paille, dont on possède encore une abondante provision ; ils sont garantis du froid par d'épaisses couvertures de laine et des capotes. Nous voilà à la mi-novembre, et aucun blessé ne s'est encore plaint de la température, ce qui se comprend. En effet, quand on rencontre encore aujourd'hui le paysan roumain allant et venant, la chemise de toile ouverte sur le devant, depuis le cou jusqu'au creux de l'estomac, et laissant voir à nu sa peau basanée, on conçoit que le soldat soit habitué à endurer facilement la fraicheur des nuits.

En tout, l'ambulance peut recevoir près de 1,000 malades ou blessés. Inutile de dire qu'il est de règle d'évacuer aussitôt que possible une ambulance si rapprochée de l'ennemi. Dix jours après l'assaut du 19, il n'y restait en tout que 40 blessés, dont 17 amputés (amputations primitives); le reste, fractures comminutives du membre inférieur, coups de feu de la vessie et autres blessures excluant le transport

Aussitôt qu'ils sont opérés ou pourvus des appareils nécessaires, les blessés sont transportés de l'ambulance du quartier général vers le Danube. Effectué au moyen de charrettes du pays attelées de bœufs, ce transport, de l'ambulance à la rive septentrionale du Danube, à Turnu-Magurelli, prend trois jours. En route, nous trouvâmes deux étapes dotées l'une et l'autre d'installations hospitalières. La première est située dans le village bulgare de Meczka et se compose de plusieurs groupes de tentes organisés comme à l'ambulance du quartier général. Cet hôpital d'étape, placé sous la direction du médecin roumain Fotino, peut recevoir près de 800 malades et blessés. Le second, organisé à Muselimselo, n'est qu'à 8 ou 10 kilomètres de Nicopolis ; il peut recevoir 300 à 400 blessés, il est dirigé par le docteur Czernatesco.

A Nicopolis, où les blessés passent le Danube, on ne trouve qu'un très petit établissement hospitalier affecté à la garnison russe. Etablir en ce point un hôpital dans les habitations serait bien difficile, car les maisons de cette ville bulgare s'élèvent en amphithéâtre sur les deux versants d'un ravin profond et ne sont accessibles qu'à pied ou par des sentiers par lesquels les ânes seuls peuvent passer. Elles sont d'ailleurs si petites et si complètement envahies par la malpropreté orientale, qu'on a dû renoncer à s'en servir pour abriter un établissement hospitalier. C'est d'ailleurs inutile, puisque Nicopolis n'est qu'à trois kilomètres de Turnu-Magurelli, située sur la rive gauche du Danube et dont nous parlerons plus loin.

Comme moyens de transport, on se sert exclusivement des voitures du pays traînées par deux petits bœufs gris accouplés au joug. Véhicules, attelages et voituriers proviennent de la réquisition ; ils amènent les approvisionnements à l'armée et emmènent les blessés. J'étais tout disposé, au souvenir de nos magnifiques voitures de blessés, à n'accorder à ce matériel si primitif qu'un sourire de pitié. Mais j'eus bientôt changé d'avis après avoir vu un pareil convoi à l'œuvre. La douceur, la patience, l'abnégation des conducteurs et des bêtes sont incomparables. Ponctuellement, le paysan roumain se trouve le matin avec sa voiture au lieu prescrit. Sans grands discours, n'abandonnant pas une minute sa voiture de blessés, il chemine toute la journée derrière son attelage; un morceau de pain et un peu de maïs lui suffisent pour son alimentation quotidienne. Le soir, les voitures parquées dans le voisinage de l'ambulance, un peu d'eau-de-vie de prunes, du pain et de l'eau suffisent à ses besoins ; de la paille de maïs étendue près du feu à côté de sa voiture lui sert de couche ; les bœufs débarrassés de leur joug cherchent leur pâture aux alentours et se contentent bien souvent de paille de maïs, qu'on trouve partout en Roumanie. L'administration n'a donc pas à se préoccuper de fournir leurs rations aux hommes ni aux animaux.

Les blessés ne se trouvent pas mal du tout sur leurs voitures. L'absence de ressorts est compensée par la consistance assez molle du sol argileux dans lequel s'impriment les roues octogonales, et non circulaires, du véhicule, et par la marche lente mais parfaitement régulière de l'attelage. Parmi les blessés du 19 octobre arrivés à Turnu-Magurelli, presque tous en trois jours, les 23, 24 et 25, je m'attendais à avoir à constater des conséquences fâcheuses de l'emploi d'un pareil matériel. Je dois avouer qu'à l'exception de quatre hommes qui ont succombé, deux à la gangrène aiguë des extrémités, deux au tétanos suraigu, tous ont très bien supporté le voyage (1).

(1) Cette appréciation favorable du chariot à bœufs, en usage au nord comme au sud du Balkan (*araba*), ne paraît pas devoir être acceptée sans quelques réserves. Certains lecteurs auront déjà protesté sans doute en se rappelant les tristes *arabas* de la Dobrutscha, lors du choléra de 1854, et le grincement plaintif de leurs roues pleines, grossièrement taillées. Probablement, le docteur Bruberger aura eu affaire à des convois cheminant sur des routes assez bonnes et par une saison où le terrain n'était pas profondément raviné, ou était suffisamment humide pour amortir les cahots. D'ailleurs, de Plewna à Turnu-Magurelli, on marche sur un sol d'alluvion, c'est-à dire plat, et les blessés roumains reposaient *sur un épais lit de paille*. Quand les circonstances sont moins bonnes, le jugement porté sur l'*araba* comme moyen de transport pour les blessés se modifie en conséquence. Voici, en effet, une appréciation extraite d'une correspondance adressée de Constantinople au *Journal des Débats*, et qui fait voir les choses sous un tout autre jour. Il s'agit des blessés turcs évacués de Schipka sur Philippopoli dans l'ambulance du docteur Maunoury, médecin français envoyé en Bulgarie par le comité protestant de Paris.

« Comment lui arrivaient tous ces malheureux, la plupart frappés aux membres supérieurs, et plusieurs, il faut le dire, portant aux doigts des blessures manifestement volontaires? Dans l'état le plus lamentable. Car le plus grand nombre n'avaient pas été pansés ou l'étaient depuis plusieurs jours sans que le pansement eût été renouvelé. En outre, vous savez quel est le moyen de transport usité en Turquie : c'est l'*araba* à bœufs, ce lourd et pesant véhicule qui sert à la fois au transport des vivres, des munitions, et à celui des blessés. Ces chariots, formés d'une longue caisse posée brutalement sur quatre roues, que joignent des essieux en bois, sont hors d'état d'adoucir les chocs ou d'amortir les cahots, d'autant plus que jamais les blessés n'ont ni foin, ni paille, pour s'étendre au fond de ces instruments de supplice.

» Aussi on se demande comment tous les blessés résistent à de si douloureux voyages et comment ils ne succombent pas pendant le trajet. Mais dans quel pitoyable état arrivent les survivants! Celui qui n'est atteint que d'une blessure de gravité moyenne la voit ainsi se transformer en blessure mortelle. Une fracture qui aurait pu guérir si on l'avait immobilisée sans retard, arrive à nécessiter l'amputation lorsque pendant cinq ou six jours les deux fragments n'ont cessé de frotter l'un sur l'autre et de déchirer les parties molles voisines ... »

La situation des blessés de Plewna, résultant, en partie, des mêmes causes était pire encore. Le docteur Maunoury trouva à Orchanié environ 4,000 blessés, atteints depuis un

Malgré la vue de tant de misères et de souffrances, c'était une belle scène militaire que l'arrivée de ces longues files de voitures avec leurs attelages blancs débouchant, presque sans bruit, le jour prévu, tard dans la soirée, sur la grande place de l'hôpital central de Turnu-Magurelli, éclairée par la lune comme en plein jour. Sans qu'on eût à entendre un seul cri de douleur, les blessés furent déchargés après leur trajet de trois jours et portés dans les salles de l'hôpital où les attendaient les soins les plus réconfortants.

Les jours suivants, la visite et le pansement des blessés me fournirent l'occasion de faire mon opinion personnelle sur la valeur des établissements roumains d'au-delà du Danube. C'est avec la plus grande satisfaction que je puis attester que le corps de santé roumain a dépassé de beaucoup mon attente. Tous les appareils sans exception répondaient aux indications ; les appareils d'évacuation, en plâtre, étaient irréprochables et auraient fait honneur à un hôpital sédentaire.

2° *La tête d'étapes Turnu-Magurelli et ses hôpitaux.* — Turnu-Magurelli est la tête d'étapes : tous les blessés, tous les malades de l'armée d'opérations devant Plewna sont transportés là; ils y séjournent aussi longtemps qu'il est nécessaire, puis sont dirigés, par trois routes d'évacuation, jusqu'à la voie ferrée où finalement les trains sanitaires viennent les charger pour les répartir entre les hôpitaux situés le long de la ligne. Turnu-Magurelli est une petite ville, bâtie sur un assez grand espace, comptant 6,000 habitants, traversée par des rues rectilignes, riche en maisons et en locaux parfaitement propres à la réception des blessés. La ville est à deux ou trois kilomètres du Danube, mais le rayon des inondations s'étend jusqu'à son voisinage immédiat; aussi les fièvres y sont-elles très-communes. Actuellement, la ville fait l'effet d'un vaste hôpital. Il est littéralement impossible à l'étranger d'y trouver le plus modeste abri. La ville peut recevoir près de 2,000 malades et blessés ; mais, grâce à une organisation bien réglée du service des évacuations, ce nombre ne s'y est jamais trouvé réuni,

Le séjour à Turnu offre le plus grand intérêt au chirurgien d'armée. On voit arriver les convois de blessés et de malades venant de l'armée d'opérations et on voit partir les convois d'évacuation; on a l'occasion de visiter, d'une part, un grand établissement hospitalier sédentaire, et d'y faire connaissance, d'autre part, avec les improvisations nosocomiales les plus variées. Le service de santé militaire a organisé sur ce point un dépôt de matériel chirurgical et hospitalier des plus complets, destiné à pourvoir du nécessaire chacun des établissements. On y peut observer la marche des blessures et des maladies chirurgicales et constater les résultats immédiats des opérations. C'est là qu'on apprécie l'influence exercée par le mode de transport en usage dans le pays, ainsi que les méthodes de traitement et de pansement les plus variées: on rencontre, en effet, côte à côte et travaillant ensemble, des chirurgiens allemands, anglais, français, suédois et roumains, qui représentent naturellement tous les systèmes de traitement des plaies, depuis le procédé le plus sévère de la méthode de Lister, jusqu'au simple et antique pansement à la charpie. Enfin, on trouve facilement à faire des autopsies, et l'occasion s'en présente assez fréquemment.

A la tête du service médical de Turnu est placé le docteur Calindéro, qui sait allier une grande affabilité à une grande fermeté et à un tact hautement reconnu ; grâce à ces qualités, il réussit toujours à prévenir les conflits entre les intérêts si divers qui se heurtent ici. Le service délicat des évacuations est dirigé avec beaucoup d'habileté par le docteur Grecesco.

Parmi les établissements hospitaliers de Turnu, je nommerai d'abord le *grand hôpital central*. C'est un immense et massif bâtiment, ayant la forme d'un E, situé à l'est de la ville sur une élévation de terrain. Libre et accessible de tous les côtés, cet emplacement offre une vue magnifique sur Nicopolis et les beaux rochers et côteaux qui bordent la rive méridionale du Danube ; on ne saurait imaginer une meilleure situation pour un hôpital.

Le bâtiment percé de corridors vastes, bien éclairés et bien aérés, comprend, à droite et à gauche de l'escalier logé au centre du pavillon, quatre salles spacieuses, claires et très élevées pouvant contenir, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, vingt lits chacune. Chaque salle communique d'une part avec les corridors, au moyen de larges portes munies de vasistas ouverts dans le voisinage du parquet, d'autre part, avec l'air extérieur au moyen de fenêtres très élevées surmontées d'appareils de ventilation. Aussi, malgré le grand nombre de plaies en suppuration, l'atmosphère de la salle est-elle très saine.

Au premier étage, réservé aux *grands blessés*, les médecins traitants sont MM. le médecin-major de première classe Hahne et le docteur Economu ; au rez-de-chaussée, c'est le docteur Dianu. En suivant la visite des pansements, au cours de laquelle j'eus l'occasion de rendre hommage au concours intelligent et dévoué de M[mes] Falcoiano et Sturdza, je vis des fractures compliquées traitées par un appareil antiseptique combiné avec la suspension et j'assistai aux efforts déployés pour faire bénéficier des avantages du traitement antiseptique des plaies remontant à quatre, cinq et six jours. Il y avait là tous les objets nécessaires pour soigner, d'après la méthode de Lister, sinon tous les blessés, au moins un certain nombre d'entre eux.

Un deuxième hôpital, qu'on visite également avec fruit, est celui qui a été créé par l'*Association des dames de Jassy*, sous le patronage de S. A. la princesse Elisabeth. Il est intallé dans un bâtiment dont l'ancienne destination est trahie par l'enseigne : « Hôtel de Belfort. » Une salle spacieuse, sans doute la salle de billard ou la salle à manger, renferme actuellement 12 blessés ; dans les autres pièces, grandes et petites, on en comptait 50 autres, en partie des officiers. Comme médecins, fonctionnent là les docteurs Russ père et fils, de Jassy. Les plaies sont traitées par le procédé antiseptique le plus rigoureux. Ce qui me frappa, ce fut la prescription interdisant de couper les tubes de drainage au ras des pièces inférieures du pansement : le tube, qu'on avait soin de laisser sans trous dans toute la partie extérieure à la plaie, était conduit à travers le pansement jusque dans un vase rempli d'une solution désinfectante, placé près du membre blessé et au-dessous de celui-ci. Les résultats du traitement dans cet hôpital étaient très satisfaisants.

En Allemagne, on discute encore la possibilité d'appliquer la méthode antiseptique en campagne et les meilleurs procédés à emprunter, pour ce cas, à cette méthode. Nos collègues, dans leurs garnisons, apprendront donc avec intérêt non seulement que Bucarest dispose du plus beau matériel à pansement antiseptique qu'on puisse imaginer — entre autres, un petit paquet, chef-d'œuvre de la fabrique de Schaffhouse, contenant tous les objets de pansement nécessaires pour une grande opération, y compris le tube à drainage, le catégut, le savon phéniqué, un flacon gradué rempli d'acide phénique — mais encore ils sauront qu'à la tête d'étapes roumaine, à Turnu-Magurelli, loin de toute voie ferrée, le traitement antiseptique

mois ou six semaines et tous de la façon la plus grave : fractures comminutives, plaies articulaires.

« Ces malheureux, dit le correspondant du *Journal des Débats*, avaient été abandonnés complètement à eux-mêmes; aucune opération ne leur avait été faite, aucun appareil n'avait été posé; ils n'avaient pas même les soins les plus sommaires ; chez plus d'un, les os fracturés faisaient issue de la plaie de plusieurs centimètres.... »

est appliqué dans toute sa rigueur et que les représentants de la fabrique de Schaffhouse ont pénétré jusque dans les bivouacs devant Plewna. Sans vouloir trancher la question, en déterminant les limites de temps dans lesquelles la blessure peut encore recevoir le traitement antiseptique avec succès, c'est-à-dire sans accidents d'infection, je crois cependant pouvoir affirmer hautement que même à une époque assez tardive, le cinquième, le sixième jour, plus tard encore peut-être, les procédés antiseptiques rendirent de grands services aux blessés.

Une visite aux *Baraques de la Croix-Rouge* n'offre pas moins de sujets d'intérêt au chirurgien militaire. Situées le long de la Strada Bucuresci, à proximité de la ville, sur un grand terrain libre, ces baraques au nombre de quatre, à 30 lits chacune, sont construites directement sur le sol argileux parsemé de sable et de gravier. Le faîte est pourvu de cavaliers; les parois, consistant primitivement en simples planches, furent doublées, quand les froides nuits d'octobre se firent sentir, d'une épaisse couche de nattes en jonc et en branchages; le toit fut couvert d'un paillasson épais; des poêles en fonte furent placés à l'intérieur avec de longs tuyaux parcourant la baraque. Par une température extérieure de 3° R., on constata, le 27 octobre au matin, que le thermomètre mesurait 16 à 17° dans les salles. Aux baraques, les médecins traitants sont le Dr Fiala, récemment arrivé de Bucarest, les Drs Velano et Petrini, et un collègue suédois, le Dr Duner. J'eus la satisfaction de constater, dans le service de ce dernier, l'application la plus sévère des principes de la méthode antiseptique. D'après les renseignements que me donna un employé, le prix de la baraque transformée pour l'hivernage est de 6,000 fr.

Indépendamment des hôpitaux de l'Etat, de la Croix-Rouge et de l'Association des dames de Jassy, on trouve l'assistance volontaire représentée à Turnu-Magurelli par un quatrième groupe hospitalier, la Société « *Independente* ». Comme à Craïova, cette Société a établi un hôpital à Turnu. C'est une grande et belle habitation privée, avec de nombreuses pièces, grandes et petites, propres à recevoir des blessés. Le médecin en chef de cet hôpital est le Dr Polichronie, rédacteur en chef de la *Revue médicale roumaine* de Bucarest, secondé par le docteur français Plateau, et par le Dr Pattison, un Anglais. Entre autres choses, je vis dans cet hôpital d'excellents matériaux pour appareils solidifiables, ce sont les bandes d'un fabricant de Bruxelles, M. Duggan. Très solidement et très uniformément imprégnées de la substance solidifiable, ces bandes, mouillées, puis enroulées en deux couches autour du membre blessé, durcissent au bout de deux heures; elles offrent, au dire des médecins, cet avantage de permettre de tailler des fenêtres dans l'appareil, avec la plus grande facilité. Il suffit de glisser des compresses huilées à l'endroit où l'on veut pratiquer la fenêtre. Sur tout cet espace, l'appareil ne durcit pas et se laisse facilement inciser avec les premiers ciseaux venus. Je ne saurais dire si le mélange solidifiable consiste en silicate de potasse. L'inventeur tient la chose secrète.

Il ne me reste plus à citer comme installations hospitalières improvisées que l'*École municipale* organisée pour 80 ou 100 blessés et les nombreux *Entrepôts de blés* aménagés pour recevoir les hommes atteints légèrement. Ces vastes magasins, d'une charpente très élevée, fortement ventilés par des fenêtres à tabatière, employés en temps de paix à emmagasiner les récoltes, ont été faciles à transformer en salles d'hôpital pour l'été. En hiver on y installa des poêles.

Les *hommes atteints de maladies internes* furent répartis entre ces sortes de grandes baraques et l'*hospice civil* fondé en 1868 (*Spitalulu Teleorman*), mais le plus grand nombre fut placé dans l'*hôpital sous tentes* du docteur Arseni. Ces tentes, de même modèle que celles décrites plus haut, étaient groupées de la manière la plus pittoresque dans un beau jardin aux ombrages élevés. J'en comptai une quinzaine au moins, recevant chacune 15 malades couchés, soit dans des lits, soit sur des paillasses, soit sur un épais paillasson étendu sur l'argile foulée et tassée du sol. Parmi les maladies on voyait prédominer les fièvres paludéennes, les dyssenteries légères, les affections des voies respiratoires; peu de fièvres typhoïdes graves, point de typhus.

Quand nous aurons ajouté que l'alimentation des malades est suffisante et qu'il n'y a pas pénurie de médecins, nous croyons être en droit de déclarer que le service de santé roumain, malgré sa création récente, rend des services incontestables. Le seul défaut que nous ayons à signaler, à Bucarest comme à Turnu-Magurelli, comme probablement dans toute la Roumanie et sans doute aussi comme dans l'armée de campagne, c'est l'insuffisance d'un personnel d'auxiliaires exercés. Aussi le concours des diaconesses envoyées ici par S. M. la Reine de Saxe a-t-il été accueilli avec empressement. Les dames de la société de Bucarest s'efforcent d'ailleurs de remédier à ce défaut et prêtent avec un grand dévouement leur assistance pour faire les pansements.

3° *La ligne d'évacuations en deçà du Danube.* — Pour terminer ce tableau de l'organisation du service de santé roumain en campagne, il me reste à accompagner les blessés de la tête d'étapes aux hôpitaux de l'intérieur.

La ligne d'évacuations, simple depuis Plewna jusqu'à Turnu-Magurelli, se divise, à partir de la tête d'étapes, en trois branches aboutissant chacune à une gare de chemin de fer. Ce sont, de l'est à l'ouest, les lignes de :

1° Turnu-Rossi de Vede-Stolnitsa;

2° Turnu-Draganesti-Slatina;

3° Turnu-Islazu-Caracal-Piatra.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les blessés du 19 octobre, du moins ceux qui étaient transportables, étaient tous arrivés le 25 au soir de la rive droite du Danube à Turnu-Magurelli. Dès le 26, 192 blessés, choisis parmi les hommes atteints le plus légèrement, étaient évacués de Turnu par la dernière des trois lignes que nous avons citées. Le 30, deuxième transport de blessés grièvement atteints.

Peut-être le meilleur moyen de se rendre compte du fonctionnement du service consiste-t-il à suivre, étape par étape, le premier convoi. L'organisation est la même sur les trois routes.

De Turnu-Magurelli, le transport se mit en marche, avec ses 192 blessés chargés sur une cinquantaine de chariots à bœufs, le 26 octobre, vers deux heures de l'après-midi. A neuf heures et demie du soir, il arriva sans encombre à Islazu. Deux jeunes médecins accompagnaient le convoi. Comme la colonne était annoncée à Islazu, ce fut avec une rapidité étonnante que les blessés se trouvèrent installés dans les familles de paysans et prirent le repas qu'on leur offrait de bon cœur. Le 27 au matin, renouvellement des pansements sur la grande place devant l'église. Les paysans apportaient l'eau chaude et même aidèrent au pansement. Quant tout fut terminé, on fit une distribution de pain, d'eau-de-vie, de vin et d'une gamelle de légumes avec de la viande. A une heure, on se remit en marche et on arriva vers dix heures du soir à Buscanesti où les blessés trouvèrent également bon accueil dans les huttes presque souterraines des paysans. Le 28 au matin, répétition des opérations de la veille. Tout avait été préparé pour le pansement qui se fit avec l'aide des paysans; après le pansement un copieux déjeuner fut distribué, et à midi le convoi se remit en marche pour arriver à sept heures du soir à Caracal.

Dans cette petite ville, presque aussi importante que Turnu, les hôpitaux pour blessés sont répartis en cinq groupes; on y trouve, de plus, un hôpital spécial, aménagé pour recevoir les typhiques. A la tête de chaque groupe se trouve un médecin traitant. Celui du premier groupe (hôpital de la préfecture) est le Dr Klein, ancien assistant de Nussbaum, dont le zèle opéra-

toire ne s'est pas refroidi en Roumanie et qui ne laisse passer aucun des cas de résection ou d'autre opération, qui se présente dans les convois.

A Caracal, les blessés furent répartis dans les divers hôpitaux; le lendemain 29, les pansements furent renouvelés avec des soins qui ne sont possibles que dans les hôpitaux, et à onze heures, les blessés furent rechargés sur les chariots. Le convoi reprit son allure paisible et régulière et atteignit à quatre heures du soir la gare de Piatra. Fort peu de temps après, arriva le train sanitaire roumain, conduit par M^me^ Costaphore. Le train put opérer son départ à onze heures du soir, et amena le 30, à midi, son monde à Bucarest. Là, les blessés qui, depuis le 19 octobre, n'avaient pour ainsi dire pas cessé de voyager, trouvèrent les soins et le traitement nécessaires dans les hôpitaux où ils restent jusqu'à leur guérison.

Comme je me réserve de revenir sur les trains sanitaires et les hôpitaux de l'intérieur, je me borne à mentionner qu'à partir des trois stations terminales, Stolnitsa, Slatina et Piatra, les évacuations par voie ferrée peuvent suivre deux directions : celle de l'ouest jusqu'à Craïova et Turnu-Severino, celle de l'est jusqu'à Pitesti, Bucarest, Braïla et au delà..... »

Par cet emprunt fait à la relation d'un témoin oculaire dont la compétence est irrécusable, on voit les services immenses que l'armée roumaine retire, pour ses malades et ses blessés, d'une bonne organisation du service de santé en campagne. Cependant, malgré le chiffre relativement peu élevé des blessés roumains, malgré le temps assez considérable que l'armée du prince Charles put consacrer à l'organisation de ses lignes d'étapes et d'évacuations, enfin, malgré les faibles ressources du réseau ferré dont dispose le commandement, ce qui réduit forcément le service des évacuations à sa plus simple expression, l'on ne peut s'empêcher de constater une fois de plus, par cet exemple à proportions restreintes, que l'exécution de ce service exige un énorme matériel, un personnel expérimenté et surtout un plan précis et une préparation assidue.

Pour des guerres dans lesquelles le nombre des blessés et malades à évacuer peut atteindre plusieurs centaines de mille hommes en quelques mois, dans lesquelles l'importance et la complication du service des évacuations sont en raison directe de la densité d'un réseau très serré de voies ferrées, dans lesquelles enfin il est à prévoir que la période de préparation sera réduite à un minimum et immédiatement suivie de grands chocs et de luttes meurtrières, on comprend, à la lecture du compte rendu du docteur Bruberger, quelle préparation exige une bonne organisation du service des évacuations, tant au au point de vue de l'étude de son installation générale, que de l'instruction du personnel et de la constitution du matériel qui lui est indispensable.

(*A suivre.*) (70)

LE TÉLÉPHONE AUX AVANT-POSTES

Le *Militair Wochenblatt* du 9 janvier publie la relation d'un essai de téléphone fait sur le terrain par le capitaine Kœrner, du 3e régiment de fusiliers de Posen, n° 58. Le compte rendu de cette application militaire de la nouvelle invention complètera les premiers renseignements sur le téléphone militaire empruntés précédemment à d'autres feuilles allemandes.

Voici la note adressée par cet officier au *Militair Wochenblatt :*

« Dans le courant de 1873, M. Trouvé, employé des télégraphes français, provoqua l'attention générale, dans les cercles militaires comme dans les régions administratives, par l'invention d'un télégraphe de campagne transportable. Un appareil portatif du même genre, construit à Berlin et qui fut très utilement employé dans diverses grandes manœuvres militaires, n'eut pas moins de succès. Mais la complication du système, son prix élevé et l'absence d'un patronage influent furent autant d'obstacles qui paralysèrent les efforts très louables tentés à ce sujet.

Nous connaissons, depuis quelques semaines, le téléphone (*Fernsprecher*) et son usage, et l'on ne peut encore mesurer aujourd'hui toute la portée de cette grande découverte. Cependant il est possible, dès maintenant, de se faire une première idée de l'utilité considérable que le téléphone pourra présenter dans l'avenir au point de vue militaire spécial (1).

Sans appareil de Morse, sans pile, sans galvanomètre, sans manipulateur, sans sonnerie, sans télégraphiste, nous sommes en mesure de porter rapidement un avis dans la limite des distances du service d'avant-postes.

Mon but est de résumer ici en quelques lignes les résultats de ma propre expérience :

J'ai fait disposer un vieux havre-sac hors de service de manière à recevoir une bobine d'un pied de long; les extrémités en étaient engagées dans les côtés du sac, de telle sorte qu'elle put se mouvoir facilement autour de son axe; puis, j'ai enroulé sur cette bobine un câble léger de 320 mètres de longueur. Une manivelle de bois, placée au côté droit du sac, sert à relever le câble. Cet appareil peut être installé très simplement et à bon marché (le prix du câble excepté). Je le donnai à porter à un homme adroit de ma compagnie, et, le 18 décembre dernier au matin, je conduisis mes anciens soldats à un exercice sur le terrain. Je plaçai les deux téléphones l'un dans la poche droite, l'autre dans la poche gauche de ma capote; j'avais tenu à les transporter moi-même, de peur que les hommes à qui je les aurais confiés ne fussent trop préoccupés de ces appareils si particuliers et n'accordassent pas l'attention nécessaire aux exercices; deux fusiliers portaient chacun un capuchon dans leur sac.

Sur le terrain, je plaçai une grand'garde, des sentinelles, puis un poste de sous-officier détaché; il s'agissait de voir si le téléphone pouvait être employé à une distance plus grande que le télégraphe électrique pour transmettre des avis pressés aux avant-postes.

Le fusilier porteur du havre-sac dans lequel était le câble reçut l'ordre de se rendre au pas accéléré de la grand'garde au poste de sous-officier. Le câble se déroula sans accident et, en trois minutes, la relation était établie entre les deux points distants de 320 mètres (400 pas).

Je plaçai alors dans le circuit, au moyen des vis de contact, les deux téléphones construits à Berlin par Siemens et Halske.

Comme il soufflait un vent fort, par 3 degrés au-dessous de zéro, les deux soldats qui portaient des capuchons crurent assurément qu'ils étaient destinés à les garantir contre le vent et le froid. Quelle amère désillusion, quand ils virent tout à coup que l'un d'eux devait servir au poste de sous-officier, et l'autre, à l'officier de grand'garde, pour écouter les dépêches.

Ces capuchons retinrent très efficacement les ondes sonores, et le vent, malgré sa force, n'empêcha point d'entendre distinctement. A un appel fait pour annoncer qu'un avis allait

---

(1) Rapprochons de cette note la nouvelle suivante donnée par la *Gazette de Silésie*, du 15 janvier :

« On annonce du quartier général de Bogot qu'on y a reçu, à la fin de décembre, un envoi de 50 téléphones, de la maison Siemens, de Saint-Petersbourg. On a fait, avec ces appareils, des expériences suivies de bons résultats, à une distance de 30 verstes. Non-seulement on pouvait comprendre chaque mot, mais encore reconnaître la voix de la personne qui parlait. Si les essais réussissent pour une plus grande distance, le téléphone pourra être employé à l'armée. »

être envoyé par le téléphone, il fut répondu d'une voix forte, par le son de la voyelle *ö*; cette réponse fut même entendue clairement par les hommes de la grand'garde qui se tenaient à 6 pas de distance. Aussitôt après cet avertissement (appelons-le signal d'alarme), celui qui le recevait ayant constaté sa présence par la réponse : *hier* (ici), la dépêche fut envoyée.

Les capuchons arrêtèrent le vent et le bruit extérieur; ils empêchèrent, en outre, d'entendre les paroles prononcées sur le ton élevé dont l'emploi est presque indispensable pour le téléphone.

Après plusieurs essais de ce genre, qui réussirent parfaitement, le câble fut, au moyen de la manivelle, complétement relevé dans l'espace de six minutes.

Il fallut plus de temps pour cette opération, parce qu'en deux points où il traversait un chemin, on avait dû l'enfoncer en terre de plusieurs pouces au moyen de quelques coups de pioche.

Une expérience ultérieure, dans laquelle une sentinelle double fut reliée à la troupe principale par le téléphone, me donna la preuve que les rapports des sentinelles arrivaient par le téléphone dans la forme correcte et précise qu'on leur apprend à employer lorsqu'elles parlent directement à leur chef. » (29)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

MOUVEMENTS DES TROUPES ANGLAISES A TRAVERS LA MÉDITERRANÉE POUR LE RELÈVEMENT DES GARNISONS DE L'INDE. — On n'a pas oublié que deux bataillons d'infanterie, pris parmi les premiers à marcher au service à l'extérieur, ont été envoyés inopinément à Malte, à la fin du mois de juillet dernier, afin de renforcer la garnison de cette place (1).

Cet envoi de deux bataillons à Malte est le seul mouvement de troupes présentant un caractère anormal que l'on ait eu à signaler pendant l'année 1877. Le relèvement des troupes en service à l'extérieur, pour la saison 1877-1878, a commencé, comme d'habitude, à la fin de septembre, et a continué jusqu'à ce jour sans interruption, les bâtiments-transports partant régulièrement de Portsmouth ou de Bombay, aux dates fixées par le tableau spécial des mouvements des *Indian troopships*. Cinq bâtiments, l'*Euphrate*, le *Crocodile*, le *Malabar*, la *Jumna* et le *Serapis* ont été désignés pour le service des transports à effectuer pendant la saison 1877-1878, du 23 septembre 1877 au 14 mai 1878, date probable de l'arrivée à Portsmouth du dernier bâtiment venant de Bombay. (Chaque transport fait deux fois, dans la saison, le voyage des Indes; à l'aller et au retour, il s'arrête à Malte pour faire du charbon. La date du départ de chaque bâtiment, soit de Suez, à l'aller, soit de Malte, au retour, est télégraphiée, suivant le cas, à Bombay ou à Portsmouth.)

Les troupes déjà arrivées aux Indes sont : le 2e bataillon du 8e régiment d'infanterie, parti de Portsmouth le 23 septembre, arrivé à Bombay le 25 octobre. Le 100e régiment parti le 6 octobre, arrivé le 9 novembre. La batterie A de la brigade C de l'artillerie à cheval et les batteries H, I, K, L, de la 5e brigade d'artillerie montée, parties le 21 octobre arrivées le 23 novembre.

D'après les nouvelles qui circulaient dans la presse, les quatre bâtiments-transports actuellement en route pour aller aux Indes ou pour en revenir, l'*Euphrate*, la *Jumna*, le *Serapis* et le *Crocodile*, ne semblaient pas, il y a quelques jours, devoir accomplir leur voyage avec la régularité qui a présidé, jusqu'à présent, à ce service. Le *Standard* du 14 et du 15 janvier annonçait, en effet, que le bâtiment-transport la *Jumna*, ramenant des Indes en Angleterre le 2e bataillon du 12e régiment d'infanterie, avait été arrêté à son passage à Malte (2), et que l'*Euphrate*, parti le 29 décembre de Portsmouth pour se rendre aux Indes, avait été arrêté à son passage à Port-Saïd. Ce bâtiment transporte le 6e *Dragons Guards*; la batterie B de la brigade C d'artillerie à cheval, la batterie M de la 5e brigade d'artillerie montée et des détachements, le tout formant un effectif de 36 officiers et de 1,094 hommes. Il est à remarquer que ces troupes sont dépourvues de montures et d'attelages.

Les premiers temps d'arrêt dans lesquelles l'opinion publique cherchait des indices paraissent avoir cessé, car le *Times* du 16 janvier annonce que l'*Euphrate* a quitté Port-Saïd le 15 pour se rendre à Bombay; cependant ce journal, qui tient à signaler en même temps la facilité avec laquelle les *troopships* anglais peuvent être arrêtés dans le cours de leur voyage, pour jeter des troupes à Malte, publie à ce sujet les réflexions suivantes :

« La garnison de Malte a été portée à son effectif réglementaire aussitôt après le commencement des hostilités entre la Russie et la Turquie. Elle comprend actuellement la 11e et la 20e compagnies du génie, le 2e bataillon du 2e régiment, le 2e bataillon du 13e régiment, les 27e, 42e, 71e, 98e et 101e régiments d'infanterie, soit environ 5,000 hommes. Cet effectif peut être très facilement augmenté par l'envoi à Malte des deux bataillons destinés, dans le principe, à relever, dans cette garnison, les 2e bataillons du 2e et du 13e régiments désignés pour aller aux Indes; de plus, il est très facile d'arrêter, à leur passage à Malte, les troupes qui vont aux Indes ou qui en reviennent. On prétend même que ce dernier moyen vient d'être employé. »

L'envoi de deux nouveaux bataillons à Malte, auquel le *Times* fait allusion, était annoncé en ces termes dans un numéro antérieur de ce même journal :

« Le *Malabar*, bâtiment-transport, quittera Queenstown le 27 janvier, ayant à son bord le 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie, envoyé à Malte. Ce bataillon relèvera dans cette garnison le 2e bataillon du 2e régiment, qui sera embarqué à destination de l'Inde, et arrivera à Bombay vers le 1er mars.

La *Jumna* quittera Portsmouth le 10 février, transportant à Malte le 61e régiment, qui y relève-a le 2e bataillon du 13e. Ce dernier bataillon sera embarqué sur la *Jumna* à destination de Bombay, où il arrivera vers le 15 mars. »

Les autres *troopships* actuellement en route et qu'il serait facile d'arrêter sur un point quelconque de leur trajet, sont, comme on l'a vu plus haut, le *Serapis* et le *Crocodile* :

D'après le *Times* du 12 janvier, le *Serapis* a quitté Bombay le 3 janvier, ramenant en Angleterre deux batteries d'artillerie à cheval. Il débarquera à Aden le 2e bataillon du 8e régiment d'infanterie et prendra à sa place le 56e régiment, qui sera rapatrié. Le *Serapis* doit arriver à Portsmouth le 5 février. Quant au *Crocodile*, qui a pris la mer à Portsmouth le 13, il n'a à bord que des détachements formant un effectif de 1,035 hommes destinés à divers régiments des Indes.

Les troupes déjà revenues cet hiver des Indes sont les batteries B, C, D, E, de la 5e brigade d'artillerie montée, le 105e régiment d'infanterie, le 11e hussards.

Le dernier régiment à rapatrier est le 45e régiment d'infanterie, et voici comment, suivant la même feuille, se termineront les mouvements réguliers actuellement en cours d'exécution : « L'*Euphrate* quittera Bombay le 12 février prochain, ayant à bord le 45e régiment, et arrivera à Portsmouth vers le 19 mars. Les autres transports seront employés au rapatriement des malades et des hommes libérés : le *Crocodile* quittera Bombay le 28 février et arrivera à Portsmouth le 2 avril; le *Malabar* prendra la mer le 14 mars, pour arriver le 16 avril; la *Jumna* partira le 28 mars et arrivera le 30 avril; le *Serapis* quittera Bombay le 11 avril et arrivera en Angleterre le 14 mai. Les hommes dont le temps de service est expiré seront répartis sur ces différents bâtiments. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 361 et 362.

(2) Le même journal annonce du reste que les navires en provenance de la mer Rouge subissent à Malte une quarantaine de 22 jours, à cause du choléra qui règne à Codjas. La *Jumna* avait quitté Bombay le 20 décembre et était arrivée à Suez le 6 janvier.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE
DE L'ÉTRANGER
Paraît toutes les semaines

RÉDACTION
231, BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 387. SAMEDI 26 JANVIER 1878.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT PRUSSIEN

SUR LE TIR DE L'INFANTERIE

Il y a deux ans à peine, la Prusse modifiait les prescriptions relatives au tir de son infanterie, pour y introduire les variantes nécessitées par la mise en service du fusil Mauser. Le règlement publié à cette époque (28 septembre 1875), et dont la *Revue* a fait connaître les dispositions principales dans ses n[os] 283 et 288, n'apportait aucune modification de principe aux procédés d'instruction jusqu'alors en usage en Allemagne. Il s'occupait presque exclusivement du dressage individuel des tireurs, et ne consacrait que quelques pages sommaires à l'emploi de l'arme dans le combat.

C'est dans ces conditions qn'un nouveau règlement sur la matière vient d'être approuvé par l'Empereur Guillaume à la date du 15 novembre dernier. Ce nouveau règlement diffère essentiellement du règlement précédent. Il continue à traiter en détail tout ce qui concerne l'éducation du tireur, mais fait une place beaucoup plus large à la direction et à l'exécution du tir en troupe; c'est à la fois une instruction sur le tir et une instruction sur la tactique des feux de l'infanterie. Cette distinction caractéristique entre les deux règlements est nettement accusée par leurs titres mêmes. Tandis que celui du 28 septembre 1875 était intitulé : « Prescriptions relatives au *tir à la cible* de l'infanterie, » celui du 15 novembre 1877 a pris le titre de : « Prescriptions relatives aux *exercices de tir* de l'infanterie. »

L'instruction du 15 novembre est considérée par les feuilles allemandes comme la conséquence des expériences faites à l'école militaire de tir de Spandau sur ce que la presse d'outre-Rhin appelle les méthodes de tir du capitaine Mieg. (Voir les n[os] 362, 365, 366 et 379 de la *Revue*). Elle consacre définitivement l'emploi des feux de masse aux grandes distances et l'usage simultané de plusieurs hausses différentes contre un même objectif.

Le nouveau règlement paraît marquer, dans la tactique de feu de l'infanterie allemande, une évolution dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance dans le n° 385 de la *Revue*. Nous nous proposons aujourd'hui d'en entreprendre l'analyse, en nous attachant surtout à mettre en évidence les dispositions réellement nouvelles, sans revenir sur les dispositions antérieures qui ont été maintenues et pour lesquelles on voudra bien se reporter aux n[os] 283 et 288 de la *Revue*. Ce travail pourra servir de commentaire à la traduction littérale du nouveau règlement (1). Il permettra d'en saisir plus facilement l'esprit et la portée, en même temps qu'il facilitera l'intelligence de certains passages du texte à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les pratiques allemandes.

Le nouveau règlement comprend, comme l'ancien, cinq chapitres et des appendices.

Les cinq chapitres portent les titres suivants :
1° Matériel et installation du tir;
2° Personnel d'instruction ;
3° Méthode d'instruction et positions du tireur;
4° Exercices de tir ;
5° Registres et rapports de tir.

On voit que les anciens titres ont été conservés, sauf en ce qui concerne le quatrième chapitre, pour lequel la rubrique de *tir à la cible* a été remplacée par celle plus large d'*exercices de tir*.

Les appendices comprennent aujourd'hui :
1° Six modèles d'imprimés (A, B, C, D, E, F) pour les registres et rapports de tir ;
2° Trois tableaux (G. 1. 2. 3.) renfermant des données balistiques sur le fusil modèle 1871 (nom réglementaire du fusil Mauser) ;
3° Un appendice (H) traitant beaucoup plus longuement que par le passé de l'emploi de l'arme dans le combat ;
4° Un appendice (J), entièrement nouveau, et consacré à la théorie du tir au point de vue spécial du fusil modèle 1871 ;
5° Quatre tableaux (K) présentant une série de résultats de tir obtenus à l'école de Spandau ;
6° Un tableau (L) donnant un dispositif de cibles pour les tirs d'instruction.

Enfin, le nouveau règlement a été complété par cinq planches explicatives :
La planche I représente les diverses cibles employées ;
Les planches II, III et IV sont relatives à la théorie du tir ;
La planche V montre les points touchés, entre 50 et 400 mètres, sur un cavalier, sur un fantassin debout, à genou ou couché, selon qu'on emploie la hausse fixe, la petite planche ou la hausse de 400 mètres.

Après avoir esquissé ainsi le plan d'ensemble du nouveau règlement, nous allons passer à l'examen de ses différentes parties.

Introduction.

Le règlement débute par une introduction de quelques lignes que nous reproduisons textuellement :

« Les exercices de tir ont pour but de donner à l'infanterie,

(1) Cette traduction est sous presse.

une instruction sans laquelle elle ne saurait faire un emploi efficace de son arme dans le combat.

» Ces exercices constituent ainsi l'une des branches de service les plus importantes de l'infanterie. »

I

Matériel et installation du tir.

Munitions. — Le règlement continue à ne pas fixer de chiffre absolu pour les allocations de cartouches; la quotité en est déterminée chaque année par « l'Etat des munitions pour les exercices de l'année. »

Cibles. — Les cibles employées ont subi des modifications assez considérables. Elles se divisent en deux catégories : cibles pour le tir d'école, cibles pour les tirs de combat et d'instruction.

Les cibles du tir d'école sont au nombre de quatre, savoir :

La cible n° 1, dite *cible à bande;*

La cible n° 2, dite *cible d'infanterie;*

La cible n° 3, dite *cible-figure*, qui comporte un certain nombre de variantes;

La cible n° 4, dite *cible de section.*

La cible n° 1 a les mêmes dimensions que la cible correspondante de l'ancien règlement. On a ajouté à chacune des extrémités de la bande noire verticale une *ancre* dont la forme et les dimensions sont les mêmes que dans la figure donnée ci-après pour la cible n° 2. La cible n° 1 peut être placée indifféremment sur l'un ou l'autre de ses petits côtés; l'ancre qui se trouve alors au bas de la cible indique le point à viser.

L'ancien règlement donnait des règles de tir différentes, selon qu'il s'agissait d'un tir de précision ou d'un tir de guerre. Dans le premier cas, on devait chercher à ramener tous les coups sur le centre du but, et le point à viser était essentiellement variable; dans le second cas, il suffisait d'atteindre le but en un quelconque de ses points, et il était prescrit de viser le pied du but. Le nouveau règlement s'est arrêté à un mode de pointage uniforme. Dans tous les tirs et sur toutes les cibles, sauf deux exceptions dont il sera parlé plus tard, on vise aujourd'hui le *pied du but.* Nous ne pouvons que répéter à ce sujet ce que nous avons déjà dit dans l'analyse du règlement précédent. Ce mode de pointage donne un point de mire bien défini, facile à trouver, et semble, peut-être, plus pratique que celui prescrit par notre règlement, qui consiste, comme on sait, à viser la *ceinture.*

La cible n° 2, qui a reçu le nom de cible d'infanterie, a les mêmes dimensions que l'ancienne cible à anneaux. Elle est toujours partagée en trois bandes égales de 0 m 40 : une bande centrale, blanche, représentant une *largeur d'homme*, et deux bandes extérieures peintes en bleu. Les 12 cercles de la cible à anneaux ont été remplacés par 3 cercles, dont le centre commun se trouve à 0 m 60 du pied de la cible et dont les circonférences sont décrites avec des rayons respectifs de 0 m 10, 0 m 15 et 0 m 20.

Le cercle du milieu forme l'anneau 3; il est limité par un ruban noir de 0m01 de large, tracé à l'intérieur du cercle. L'espace compris entre les deux circonférences extérieures est peint en noir et forme l'anneau 1. Entre les anneaux 1 et 3 se trouve l'anneau 2, qui reste en blanc.

L'ensemble des trois anneaux forme le *miroir.*

Deux bandes horizontales noires de 0m01 de large, dont les bords extérieurs sont à 0m30 au-dessus et au-dessous du centre du miroir, déterminent dans la largeur d'homme ce qu'on nomme le *rectangle.*

Enfin, le milieu de la largeur d'homme porte une bande noire verticale de 0m 08 de large; cette bande est interrompue par le miroir, et porte, à chacune de ses extrémités, une ancre qui sert de point à viser.

CIBLE D'INFANTERIE

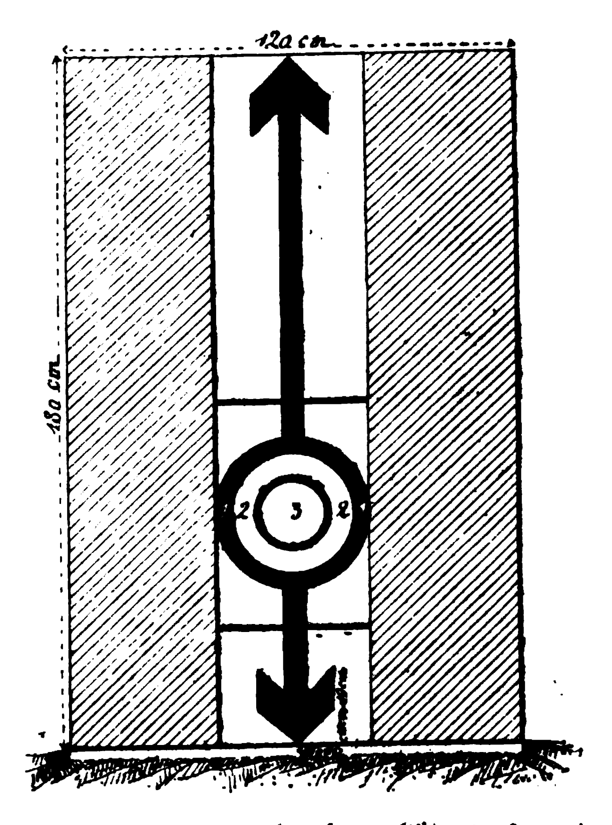

La cible n° 2 se place de deux façons différentes. Lorsqu'on se sert de la hausse fixe, le miroir doit se trouver dans la moitié inférieure de la cible, comme dans la figure ci-dessus. Lorsqu'on se sert de la petite planche, il faut, au contraire, retourner la cible de manière que le miroir se trouve dans sa moitié supérieure.

La cible n° 3 est la même que l'ancienne cible-figure; on y a simplement ajouté un rectangle limité par deux bandes noires horizontales, tracées respectivement à 0m 30 et à 0m 90 du bord supérieur de la cible.

Aucune modification n'a été apportée aux variantes de la cible-figure.

La cible n° 4, qui a échangé son nom de cible de colonne contre celui de cible de section, a les mêmes dimensions que précédemment: 1m 80 de haut sur 2m 40 de large. Elle porte à chacune de ses extrémités latérales une bande bleue de 0m 20. Le restant de la cible est partagé en cinq bandes de 0m 40, c'est-à-dire d'une largeur d'homme. La bande du milieu, ainsi que celles qui touchent aux bandes bleues extrêmes, restent blanches, les deux autres sont peintes en bleu.

Pour les tirs de combat et les tirs d'instruction, on se sert des cibles décrites plus haut « et de quelques autres encore, répondant au but spécial qu'on se propose ».

Appareils de tir. — Le nouveau règlement n'a introduit aucun changement dans l'appareil dit *Auflege-Gestell*, employé pour soutenir légèrement le bout du canon dans les tirs sur appui.

L'ancien appareil (*Anschuss-Gestell*), usité pour contrôler le

tir des armes signalées comme défectueuses, a été remplacé par une table ordinaire suffisamment grande. « Le tireur s'assied en arrière de cette table, place les coudes sur elle, et donne à son arme l'appui nécessaire au moyen d'un sac à terre placé devant lui. »

Champs de tir. — Le nombre *minimum* des champs de tir qui doivent être mis à la disposition de l'infanterie est fixé ainsi qu'il suit :

Pour trois bataillons réunis dans une même garnison :
2 champs de tir de 600 mètres.
1 — 400 —
6 — 300 —

Pour deux bataillons réunis dans une même garnison :
1 champ de tir de 600 mètres.
1 — 400 —
4 — 300 —

Pour un bataillon détaché :
1 champ de tir de 600 mètres.
1 — 400 —
1 — 300 —

Le chiffre total des champs de tir est resté le même, mais on a diminué le nombre des champs de tir de 400 mètres pour augmenter celui des champs de tir de 300 mètres. Cette modification est, comme on le verra plus loin, une conséquence des changements introduits dans le programme des tirs d'école.

Nous croyons devoir rappeler que l'expression de *champ de tir* n'a pas en Prusse la même signification que chez nous et que les chiffres qui précèdent indiquent simplement le nombre des *lignes de tir* à mettre à la disposition des corps.

Les dispositions relatives à l'aménagement des champs de tir sont restées les mêmes. Nous n'avons à signaler que l'innovation suivante :

« Lorsque la configuration du terrain ne donne pas une sécurité complète contre les ricochets provenant des erreurs habituelles de pointage, on établit, pour arrêter les balles, une série de petites levées de terre, hautes de 0 m 50 et parallèles à la butte. La première levée est placée à 90 mètres de la butte ; les autres sont établies en arrière de la première, de 20 mètres en 20 mètres.

Prime d'entretien des cibles. — Cette prime est toujours fixée à 450 francs par an et par bataillon.

II

Personnel d'instruction.

Le chapitre relatif au personnel d'instruction n'a pas été modifié. Nous croyons, néanmoins, devoir ajouter quelques explications complémentaires à celles qui figuraient dans notre précédente analyse.

Les officiers subalternes (lieutenants en premier et en second) sont seuls astreints à des exercices de tir déterminés. Mais il ressort du modèle donné aux appendices, pour le compte rendu des munitions consommées chaque année, que des cartouches sont allouées également aux officiers supérieurs et aux capitaines.

Les officiers subalternes et les sous-officiers qui ont éxécuté deux fois les tirs prescrits pour la première classe, en satisfaisant aux conditions requises, sont exercés à des tirs particuliers. Cette disposition a pour but d'introduire dans les exercices imposés aux officiers subalternes et aux sous-officiers une variété et un intérêt qui leur feraient défaut, si ces exercices roulaient indéfiniment sur le programme de la première classe de tir.

L'instructeur doit se placer habituellement à quelques pas en avant et à gauche du tireur. « C'est de là, ajoute le règlement, qu'il remarquera le plus facilement les fautes commises par l'homme dans le placement et le maintien de l'arme à l'épaule, l'action du doigt sur la détente, le départ du coup... etc. »

III

Méthode d'instruction et position du tireur.

Il n'a été apporté à ce chapitre aucune modification méritant d'être signalée. La nature et la progression des exercices préparatoires, ainsi que les diverses positions prescrites pour le tireur, ont été maintenues telles quelles.

IV

Exercices de tir.

Prescriptions générales. — Après avoir, comme l'ancien règlement, recommandé aux commandants de compagnie d'arrêter une progression particulière d'exercices pour les hommes que leur mauvaise vue empêche de tirer aux grandes distances, le nouveau règlement ajoute : « Les commandants de bataillon peuvent exclure des exercices de tir les hommes qui, pour d'autres motifs, sont tellement maladroits qu'il n'y a aucun espoir d'améliorer leur instruction en continuant à leur faire brûler des cartouches. »

Règles à suivre pour éviter les accidents. — Ce paragraphe n'a pas subi de modifications.

Personnel de surveillance et marqueurs. — Les exercices de tir devaient toujours avoir lieu sous la surveillance d'un *officier*. Dorénavant « le commandant du bataillon pourra, par exception et en cas de pénurie d'officiers, désigner pour ce service des *sous-officiers porte-épée*. »

Le sous-officier ou le *Gefreite* placé à la butte doit « apporter la plus grande attention à faire établir les cibles, notamment la cible d'infanterie, de manière que leur pied arrase exactement le sol. »

Le nouveau règlement précise les signaux à employer pour signaler les coups :

« Lorsqu'une balle a touché :

a) Dans la cible à bande : la bande ;

b) Dans la cible d'infanterie : la cible, la largeur d'homme, le rectangle, le miroir ;

c) Dans la cible-figure et ses variantes : la figure ou une partie quelconque de l'équipement ;

d) Dans la cible de section : la cible ;

Le marqueur montre :

a) La bande ;

b) La cible, la largeur d'homme, le rectangle, le numéro de l'anneau ;

c) La figure ou le rectangle ;

d) La cible. »

Conduite des tireurs sur le champ de tir. — *Consigne pour les tireurs.* — Nous n'avons à relever dans ce paragraphe qu'une disposition nouvelle, relative au sabre-baïonnette. Le sabre-baïonnette n'était jamais mis au bout du canon pendant le tir d'école, mais on l'y plaçait pour les feux de salve du tir de combat. A l'avenir, le sabre-baïonnette ne sera mis au bout du canon dans aucune circonstance.

(*A suivre.*) (48)

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR L'USINE KRUPP

A ESSEN

Le *Militaire Spectator* a réuni, dans un court article de son fascicule de janvier, une série de données statistiques intéressantes relatives à la célèbre usine Krupp. Nous reproduisons ci-après les renseignements de la revue hollandaise, qui donneront une idée de l'immense développement de l'établissement d'Essen.

« On a pu, dit le *Militaire Spectator*, relever de temps à autre, dans diverses publications, des renseignements sur l'usine Krupp, établissement qui, tout dernièrement surtout, s'est constitué à l'état de fournisseur du monde entier. Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner des renseignements assez complets en ce qui concerne l'étendue et la faculté de production de cette fabrique géante, qui n'a certes pas son égale sous le rapport des dimensions.

LA FABRICATION DE L'ACIER FONDU

La fabrique d'Essen-sur-la-Ruhr date de 1810; le propriétaire actuel, Alfred Krupp, qui soutenait dès 1826 la fabrication, l'a reprise depuis 1848 pour son compte personnel. Le nombre d'ouvriers est en ce moment de 8,500; la fabrique embrasse une superficie de 400 hectares, dont 75 environ sont occupés par des bâtiments, dans lesquels on compte :

1,648 fourneaux divers,
298 chaudières à vapeur,
77 marteaux à vapeur de 2 à 1,000 quintaux,
18 laminoirs,
294 machines à vapeur de 2 à 1,000 chevaux et d'une force totale de 11,000.

La fabrication porte sur le matériel suivant :

Essieux; bandes de roue; roues; rails et ressorts pour chemins de fer; arbres de couche pour bateaux à vapeur; pièces de machines; plaques de fer et d'acier; pièces laminées; acier pour ressorts; acier pour machines; tuyaux; éperons et autres pièces en fer forgé pour bâtiments de guerre; canons; affuts; projectiles; voitures d'artillerie, etc.

En utilisant complétement le matériel précité, *on peut dans les 24 heures fabriquer*:

2,700 rails (19,125 mètres),
350 bandages de roues;
150 essieux de locomotives et voitures,
180 roues de divers modèles pour voitures de chemins de fer.
1,000 ressorts divers pour chemins de fer.
1,500 obus, etc.

En un mois on peut fabriquer :

250 canons de campagne.
30 canons de 15 c.
15 canons de 24 c.
8 canons de 28 c.
1 canon de 35 c. 5.

Depuis 1847 jusqu'à ce jour, il a été fabriqué plus de 15,000 bouches à feu.

La consommation moyenne par jour est de :

1,800 tonnes de charbon et de coke, soit 180 wagons à chargement double, sur lesquels on envoie plusieurs centaines de tonnes de coke aux fonderies,
15,300 mètres cubes d'eau,
24,700 mètres cubes de gaz, alimentant 21,215 becs, dont 1,778 éclairent les rues.

Le réseau et le matériel des communications sont représentés par :

39 kilomètres de voie ferrée (largeur réglementaire),
14 locomotives avec tender,
537 wagons,
18 kilomètres de voie ferrée (largeur réduite),
10 locomotives et
210 wagons.
80 chevaux et
214 charriots,
60 kil. de fil télégraphique et
44 stations télégraphiques.

Le corps permanent des pompiers compte 63 hommes, manœuvrant 8 pompes ; en dehors d'un service de garde, ces hommes exercent une surveillance de police et sont logés pour la plupart dans les casernes des pompiers.

L'établissement possède pour ses besoins propres : un laboratoire de chimie, un atelier de photographie et de lithographie, une imprimerie et un atelier de reliure. Le champ de tir de Dülmen, propriété de l'établissement, a 7,500 mètres de longueur, tandis qu'un second champ de tir, où s'essaient les pièces de gros calibre, a été organisé dans le voisinage de Meppen; ce dernier est long de 17 kilomètres.

EXPLOITATION MINIÈRE

Le travail d'exploitation occupe en ce moment 5,300 ouvriers. On compte :

4 mines de charbon,
562 mines de fer situées en Allemagne, plus de grandes mines de fer près de Bilbao, en Espagne.

Dans les mines de charbon, sont réparties :

38 chaudières à vapeur,
48 machines à vapeur de la force de 200 à 300 chevaux-vapeur, et d'une force totale de 2,400 chevaux.

On peut extraire journellement 3,000 tonnes de charbon.

Les mines de fer exploitées en Allemagne sont au nombre de 29, avec un rendement journalier de 620 tonnes de minerai; on compte :

30 chaudières à vapeur,
23 machines à vapeur d'une force totale de 630 chevaux,
2 voies de roulage à chaîne sans fin,
2 locomotives.

Les mines de l'Espagne sont à même de fournir à la consommation annuelle de la fabrique 200,000 tonnes de minerai. Pour effectuer le transport de ce minerai, la fabrique possède, outre des bâtiments à vapeur loués, quatre bateaux à vapeur de 1,700 tonneaux chacun ; un cinquième bâtiment de 1,000 tonneaux est en construction. Un chemin de fer de 14 kilomètres 500 de longueur transporte le minerai jusqu'au Nervion, où on le charge à bord. Dans l'exploitation de la montagne, on se sert d'une voie de roulage à chaîne sans fin.

LES FONDERIES

Il existe 5 fonderies avec 14 hauts-fourneaux employant 700 ouvriers.

Les trois plus grandes ont 10 hauts-fourneaux du système le plus nouveau, pouvant chacun fondre 45 tonnes de fonte en 24 heures. A cet effet, on utilise :

71 chaudières à vapeur,
48 machines à vapeur de 4 à 300 chevaux, et d'une force totale de 2,900 chevaux.

Dans la fonderie de Sayn, on trouve deux fourneaux de moindre importance, une fonderie de fer et une fabrique de machines. La pierre calcaire pour les hauts-fourneaux se tire de quatre carrières spéciales.

RÉCAPITULATION

	FABRICATION DE L'ACIER	MINES	FONDERIES	TOTAL
Ouvriers (1).........	8.500	5.300	700	14.500
Chaudières à vapeur	298	63	71	432
Machines à vapeur..	294	71	48	413
Force en chevaux vapeur............	11.000	3.030	2.900	16.930

La consommation journalière et totale de charbon est en ce moment de 2,200 tonnes.

(1) En employant toutes les ressources de l'organisation, il est possible de mettre au travail de 4,000 à 5,000 ouvriers en plus.

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES OUVRIERS DE LA FONDERIE D'ACIER

Le nombre des habitations pour ouvriers et employés est de 3,277, occupées par 16,200 personnes.

Les pensions logent 2,500 ouvriers célibataires.

Le *Consum-Anstalt* comprend : 1 hôtel, 8 brasseries, 1 fabrique d'eaux minérales, 1 moulin à vapeur, 1 boulangerie, 1 boucherie, 22 boutiques où se vendent des denrées coloniales, des objets manufacturés, des meubles, des souliers, etc.

La boulangerie livre mensuellement 195,000 kil. de pain.

Les recettes marchandes sont de 300,000 marks par mois.

Une fabrique de brosses occupant 42 ouvriers est destinée à procurer des travaux légers aux invalides.

Les écoles industrielles pour filles, ainsi que les écoles de travaux manuels pour femmes, ont été fréquentées, en 1877, par plus de 2,000 enfants et 250 adultes.

Nous faisons suivre ces renseignements divers de quelques données sur le poids et la charge de plusieurs pièces de canon Krupp. »

DÉNOMINATION	CANON		CHARGE	PROJECTILES EN FONTE DURCIE ET EN ACIER		OBUS ORDINAIRES	
	POIDS	LONGUEUR		POIDS	VITESSE INITIALE	POIDS	VITESSE INITIALE
	Kil.	Mètres.	Kil.	Kil.	Mètres.	Kil.	Mètres.
Canon de côte de 46 c............	124.000	11,5	250	1150	500	950	540
— 40 c............	72.000	10,0	175	755	500	624	540
— 35 c. 5...........	52.000	8,88	125	532	500	439	540
— 28 c............	30.000	7,0	60	261	500	277	540
Canon de marine de 26 c.........	19.000	5,72	48	210	500	173	540
Canon de côte de 24 c...........	15.750	5,23	40	161	480	133	500
Canon de siége de 15 c...........	3.000	3,5	6,5	40	432	31,5	475
— 12 c...........	1.420	2,93	3,8	20	430	16,5	470
Canon de campagne de 8 c. 7....	448	2,1	1.5	»	»	7	450
— 7 c. 5....	300	2,0	1,0	»	»	4,2	465
Canon de montagne de 7 c.......	103	0,98	0,4	»	»	4,2	280

(49)

LES ALPES ET LES TROUPES ALPINES

Suite (1).

II

RECRUES ALPINES

« Chasseur, contrebandier, campagnard, pasteur ou charbonnier, le montagnard est d'une taille plus que moyenne, membru, sain et robuste. Toute l'année il est vêtu de drap rude et grossier; sobre en tout, sa nourriture est très simple; il boit peu de vin; il est entreprenant, éveillé, économe. Naturellement défiant et malicieux, il parle peu; seul, il ne sent pas la solitude; en compagnie, il est rarement expansif ou gai; il fume peu et ne sait pas jouer.

Il est fidèle et ami sincère. Il n'est pas illettré et sait compter; pas plus religieux qu'un autre, mais il va à l'église, où il trouve le curé, qui est un ami, et les paysans ses voisins; c'est un lieu de rendez-vous, de repos et souvent d'entretien.

Le montagnard marche comme l'ours, à pas lents et longs; s'il a hâte d'arriver, il ralentit le pas, mais il marche huit heures sans s'arrêter une minute. Les habitudes de l'Arcadie sont les siennes : boire à la première source, se coucher à l'ombre du premier arbre, traire la première vache qu'il rencontre, même si elle ne lui appartient pas, persuadé qu'un autre en ferait autant de la sienne.

Dans chaque province, il a pour ses montagnes une nomenclature spéciale; interrogé à votre manière, il vous répond par un sourire qui semble être de compassion. Mais souvent on trouve dans ses réponses des expressions topographiques si heureuses, qu'elles feraient envie à un Sironi, à un Lavallée, à un Covino.

Le montagnard a pour ses supérieurs un respect que l'on chercherait vainement chez d'autres, mais dû plutôt à l'idée qu'il se fait d'eux qu'à leur grade. Il est véritablement obéissant, toutefois quand *bon lui semble*.

Dans la montagne, son œil le trompe rarement : jamais le pied posé à faux, jamais de vertige, jamais un pas de plus qu'il n'est besoin; il n'attaque pas les obstacles comme les bersagliers; comme Napoléon, il les tourne. Sur les bords d'une roche, ses gros souliers ferrés deviennent fins et légers comme ceux d'une première danseuse, et sur les neiges, ils semblent s'élargir du double pour ne pas s'y enfoncer. Sur les glaces, il patine comme un Viennois sur le Danube; sur les rochers, il fixe simultanément quatre points, deux pour les pieds, deux pour les mains, et, comme une machine dont on ouvre la soupape pour faire sortir l'excès de vapeur, il se met à siffler pour laisser échapper la vie qui déborde.

Il connait les crevasses et sait que penser d'un roc ébranlé; il connait l'herbe qui couvre certains tertres inclinés et sait ce que peut coûter un pied mal posé.

Le montagnard ne se trompe jamais de route, même sur

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 386.

les montagnes qu'il ne connaît pas. A un embranchement, il prend à droite, à un autre il prendra à gauche; si le sentier se divise en trois, il choisira celui du milieu, sans s'arrêter une seconde, sans même tourner la tête, absolument comme s'il y avait un poteau indicateur. Demandez-lui le pourquoi, il vous dira avec son sourire narquois: « Je prends à droite parce que le sentier de gauche, quoique plus plan et plus large, conduit seulement à une source voisine. — Vous connaissez donc ces lieux? — Non, signor, je vois à terre certains signes qui indiquent que les troupeaux seuls y passent pour aller s'abreuver. »

Et à votre seconde demande :

« Je prends à gauche, parce que le sentier de droite ne conduit qu'à une charbonnière; ces trous que je vois en terre ne sont faits que par les pointes des bâtons dont les charbonniers ont l'habitude de se servir. »

Et ainsi de suite.

L'organe le plus précieux et le plus admirable, chez le montagnard, c'est son œil: très perçant, peu enthousiaste, mais prévoyant et sûr. La contemplation des panoramas n'est pas son fort; pour lui, la perspective, les raccourcis, les ombres, les pénombres, les aurores, le spectacle imposant des masses erratiques, des torrents impétueux, des brillants glaciers — je ne dis pas que pour lui tout cela n'existe pas, mais, c'est précisément parce qu'il l'a devant lui depuis sa naissance, qu'à l'âge de vingt ans il ne s'en occupe plus. Son attention est entièrement absorbée par le chemin qu'il doit parcourir et la découverte des moindres changements sur le versant opposé de la vallée; de sorte qu'il sait déjà l'existence, à 300 pas en avant, d'un précipice que vous ne voyez pas, et comprend que, pour l'éviter, il faut prendre le sentier qui monte. Une roche fait saillie : si vous l'apercevez, vous ne devinez pas que pour l'éviter sans allonger votre chemin du double, il faut enfiler le premier sentier qui descend; lui, il le comprend de suite.

A mille mètres, une légère variation dans la teinte verte d'une prairie lui révèle une source; quelques broussailles çà et là disposées en file lui indiquent une route muletière. Une forêt s'arrête-t-elle brusquement? Il reconnaît de suite un précipice, une crevasse.

Qu'un berger, à deux kilomètres de l'autre côté de la vallée, allume quatre branches pour se chauffer, ou qu'une bergère garde quatre chèvres, en tricotant, il est impossible que notre montagnard ne les ait pas aperçus du premier coup d'œil. S'il vous dit : « C'est un homme » croyez-le sur parole, ce ne sera bien certainement pas une femme; « C'est un chien, » soyez convaincu que ce ne sera pas une chèvre.

Qu'une voix répercutée par dix échos arrive à son oreille, votre montagnard, après avoir simplement détourné la tête, saura tout de suite vous dire d'où vient cette voix; vous, vous ne le devineriez jamais. Au bruit d'un torrent il saura, sans même le voir, s'il est guéable ou non; le plus petit nuage de fumée lui apprendra si c'est une charbonnière allumée ou une cabane qui brûle. Enfin, à dix pas de vous, il jugera si vous avez la bosse de l'alpinisme ou non.

L'orientation est innée chez lui; il a pour ainsi dire dans son système nerveux la boussole, le baromètre et le thermomètre.

« — En bas, il pleut, » dit-il, et il pleut. « Là-haut, il neige, » et il neige. « Là, il pleut, et ici il ne pleuvra pas. » Lui demande-t-on pourquoi? « Oh! elle est bonne! Vous ne sentez donc pas d'où vient le vent? » — Et de fait, il ne pleuvra pas.

Il fait un soleil splendide, tout est serein. « Signor! dans une heure, nous aurons du brouillard. — Etes-vous fou? — Non, non, je le sens à l'odeur qui s'élève de la vallée. » Une heure après, vous êtes entouré d'un brouillard si épais, que vous ne pouvez plus distinguer vos pieds.

« — Dites-moi, montagnard, combien faut-il de temps pour arriver là-haut? — Trois heures. — Comment, trois heures, quand je vais y aller en deux heures? — Ça veut dire que vous avez de bonnes jambes, » vous répond-il, et toujours avec son sourire moqueur. Essayez d'y monter, et vous n'y arriverez pas en cinq heures.

D'un autre côté, le montagnard a beaucoup de qualités négatives. Il est plutôt sale de sa personne; On peut en dire autant de ses habits, de son ménage, de sa cuisine. Il est entêté, très entêté; il a tant d'estime pour ce qui le touche, il est si enraciné dans ses habitudes invariables, qu'il n'admet ni observations, ni conseils, ni avis, ni innovations.

Il est superstitieux; on l'étranglerait plutôt que de le faire travailler un jour de fête. Il est si méthodique, que l'habitude l'emporte sur sa volonté. Faites que sur un trajet habituel de cinq heures de marche il y ait trois haltes (ce sont des endroits où l'ombre et l'eau offrent aux voyageurs un repos très commode): si par là passent cent montagnards l'un après l'autre, la centaine fera ses trois repos; s'ils sont très pressés, ils allongeront peut-être le pas, mais ils s'arrêteront également trois fois.

S'ils ont soif, ils boivent toute qualité d'eau; parlez-leur d'eau potable, de pylore, de ventricule, ils vous riront au nez.

Emettez l'avis que l'on doit passer par tel endroit: eh bien! non, il leur semble meilleur de passer par tel autre, et il n'y a pas moyen de les faire dévier. Si vous trouvez leur langage baroque, ils vous envoient promener avec votre grammaire, et plutôt que de changer le leur, ils se tairont.

Habitués à la tranquillité et à l'isolement, ils ne craignent pas la solitude, et le vacarme les tue. Ils aiment leurs lieux sauvages; ils ne resteraient pas à Naples, même enchaînés; la façade de leur église ne le cède en rien au dôme de Milan; s'ils sont inconnus des autres, ils ne tiennent pas à faire leur connaissance. Leur Italie, c'est leur vallée; leur patrie, c'est l'écurie où ils sont nés.

Ils ne sont ni poètes, ni peintres, et n'ont pas d'enthousiasme.

Leur esprit est grossier, comme le drap qui les couvre. Leur cœur est, comme le terrain de leur montagne, peu défriché. Et, cependant, le montagnard est la meilleure recrue de l'armée.

Ce serait une erreur de croire que toutes les recrues d'un commandement alpin sont des montagnards tels qu'ils viennent d'être dépeints, et que la mission de l'armée ne consiste qu'à en faire de bons soldats alpins.

Les chasseurs, les contrebandiers et un grand nombre de pasteurs et de charbonniers sont généralement des hommes d'un âge mûr. En défalquant de la jeunesse qui croît dans les bourgades et dans les villages de montagne, les menuisiers, les cordonniers, les boulangers, les forgerons, les maçons qui vivent dans le pays, les manœuvres qui, en hiver, se tiennent accroupis au coin du foyer paternel et, dans la belle saison, vont en Turquie, en Prusse, en Suisse, en France, travailler aux chemins de fer et aux mines; ceux qui, depuis leur enfance, vont à la ville servir comme marmitons, garçons de café, marchands ambulants, etc., etc., il en reste très peu à l'époque de la levée pour apporter, comme leur patrimoine, à l'alpinisme militaire, la dure pratique de la vie de montagne.

On peut tout au plus dire de nos recrues qu'elles ont à leur avoir l'habitude de la température très variée des Alpes et du dialecte du pays; mais si elles n'ont pas parfaitement le pied, l'œil et le caractère du vrai montagnard, elles sont cependant susceptibles de les acquérir promptement.

Celui qui croit que des montagnards se trouvent bel et bien formés par la seule levée annuelle des recrues de nos vallées, peut tout aussi bien penser qu'en un cas de besoin urgent il

suffit pour avoir des marins de les recruter dans les régions maritimes.

Donc, pour faire de ceux-là autant de montagnards, il n'y a qu'un seul moyen : les conduire à la montagne et les faire marcher, marcher, marcher.

Personne n'a jamais écrit ni un *vade mecum*, ni une théorie pour apprendre à une recrue à devenir montagnard ; sage inspiration, qui a épargné bien des fatigues dont le résultat eût été négatif. Un seul moyen pour faire d'un homme un marin : Faites-lui faire trois fois le tour du monde comme mousse à bord d'un navire de l'Etat. Un seul moyen aussi pour en faire un montagnard (et non un alpiniste) : Faites-le demeurer trois ans entre deux et quatre mille mètres au-dessus du niveau de la mer et faites-le marcher huit heures sur vingt-quatre.

Tous les théoriciens, en montagne, ne valent pas la croix d'un liard. Au montagnard, même illettré, il faut bons poumons, bonnes jambes, bon œil et du sang-froid ; à un théoricien et à un feuilletoniste, il faut table, plume, papier, encre ; qu'il soit boiteux, myope et même phthisique, peu importe, ce sont des inconvénients qui ne portent aucun préjudice au style et à la rédaction.

Pour gagner du temps, il est nécessaire, chez nous, de former en même temps le montagnard et le soldat alpin. La première partie de l'enseignement est physiquement fatigante, rien de plus ; mais faire d'un soldat un soldat alpin est une entreprise ardue, peu connue de celui qui, comme on dit, n'a pas mis les mains à la pâte.

Tous les écrivains militaires s'accordent parfaitement à admettre que les opérations de guerre doivent, pour être bien conduites, s'adapter au terrain sur lequel elles doivent être exécutées. Ce n'est pas seulement en Italie que le terrain de montagne a été très peu étudié dans ses détails. En épluchant çà et là les histoires militaires, vous trouvez des marches hardies, de brillants combats, des défenses héroïques, mais des résultats toujours très minimes.

Kühne, écrivain militaire distingué, assure que les résultats, généralement minces, des combats de montagne, sont comme une caractéristique de la guerre même de montagne, à cause précisément des espaces restreints et de la division des forces qui en est la conséquence. S'il me l'était permis, je prêterais encore une autre cause à ces mêmes effets : c'est le manque complet, chez les combattants, de la pratique du terrain et aussi, chez les divers commandants, l'absence de ce concert qui, en montagne, devrait naître, non pas des ordres verbaux ou écrits qu'on a trop souvent la prétention d'attendre chaque cinq minutes du commandant en chef, mais de l'exacte connaissance oro-hydrographique du théâtre du combat. Avec cette intime connaissance seulement on peut conduire, d'emblée, toutes les forces dont on dispose, sur tel *point* que dans telle zone on devra deviner *sans hésitation* comme le futur *point* décisif du combat. D'un commandant subalterne énergique, qui aura vraiment le coup d'œil montagnard, ce *point décisif* sera toujours connu, et sera toujours le phare qui éclairera la route.

Heureusement pour nous, nos ennemis d'autrefois n'avaient pas de nombreuses troupes spéciales pour la guerre de montagne, car alors Kühne aurait pu enregistrer des résultats tout autres que des résultats microscopiques. Les fameux et peu nombreux chasseurs tyroliens de l'Autriche peuvent dire que, si parfois nos pauvres volontaires étaient conduits par des chefs aussi généreux que courageux et toujours infatigables, ces chefs n'étaient nullement montagnards et qu'ils ignoraient la tactique la plus élémentaire des combats de montagne.

A cette époque, l'instruction donnée à une troupe, destinée à combattre sur les grands théâtres de l'Adige et du Pô, ne convenait nullement pour des combats dans les étroites gorges de nos Alpes, terrain nouveau où l'orientation, le service des postes avancés, le tir, les marches, les formations de combat n'avaient ,pour ainsi dire, rien à voir avec cette instruction.

(*A suivre.*)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES PROJETÉES POUR L'AUTOMNE PROCHAIN ENTRE LES XI^e ET XV^e CORPS. — On lisait dans une correspondance de Strasbourg, publiée par la *Gazette de Cologne* du 19 janvier :

« L'Empereur, lors de son voyage en Alsace l'année dernière, avait parlé de son espoir de faire une nouvelle visite à ce pays ; elle aura lieu, suivant toute probabilité, cette année. L'Empereur a exprimé le dés r de voir manœuvrer le XV^e corps..... Selon toute apparence, Strasbourg serait son quartier général et c'est de là qu'il se rendrait chaque jour sur le terrain des manœuvres. »

La *Strassburger Zeitung* du 23 janvier a, de son côté, donné sur les manœuvres auxquelles prendrait part cette année le XV^e corps les détails suivants :

« *Strasbourg*. 22 *janvier*. — D'après les renseignements envoyés de Berlin à la *Gazette de Francfort*, des manœuvres, auxquelles l'Empereur assisterait, seraient projetées pour cet automne entre le XI^e corps (Hesse-Nassau) et le XV^e corps (Alsace-Lorraine). Comme pendant cette période les places fortes de Metz et de Strasbourg seraient sans garnison, la 16^e division (VIII^e corps) occuperait Metz, et la 57^e brigade (XIV^e corps) viendrait à Strasbourg pour la durée des manœuvres. »

La 16^e division fournit déjà les deux bataillons (des 69^e et 70^e régiments) formant la garnison de Thionville ; son quartier général est, comme on sait, à Trèves. La 57^e brigade, qui fait partie de la 29^e division, a, comme cette division, son quartier général à Fribourg ; l'autre brigade, dont le quartier général est à Mulhouse, a ses deux régiments en Alsace : le 17^e à Mulhouse et Neufbrisach, le 112^e à Colmar et Mulhouse.

D'ici peu, l'ordre de cabinet annuel sur les manœuvres fera connaître ce qu'il y a de vrai dans les bruits que nous venons de reproduire.

ANGLETERRE

ESSAI D'UN NOUVEAU CANON DE MONTAGNE. — On lit ce qui suit dans une correspondance adressée de Woolwich, à la date du 18 janvier, au *Daily News* (numéro du 19 janvier) :

« Une nouvelle bouche à feu de montagne, qui peut se démonter en plusieurs morceaux pour le transport, vient d'être construite à l'arsenal de Woolwich. Le principe sur lequel repose la construction de cette bouche à feu est dû au colonel d'artillerie Le Mesurier, qui avait été chargé d'étudier un canon de montagne destiné à remplacer le canon de 7 livres actuellement en service ; cette dernière pièce possède, en effet, un recul trop considérable, par suite de son extrême légèreté (200 livres) ; en outre, sa longueur d'âme est trop faible pour qu'elle ait une puissance balistique suffisante. Deux canons ont été fabriqués d'après le système du colonel Le Mesurier : l'un, appelé canon léger, a un poids total de 320 livres (145 kil.), et l'autre, dit canon lourd, un poids total de 570 livres (295 kil.). Ces bouches à feu peuvent se démonter en trois parties ne pesant chacune pas plus de 200 livres (90 kil. 8), charge moyenne d'un mulet. La volée et la culasse forment deux pièces séparées qui peuvent, lorsqu'on le désire, être vissées l'une sur l'autre ; une patte porte-tourillons est vissée sur le joint, de manière à former un tout complet. Dans les expériences qui ont été faites à Woolwich, les différentes parties du canon ont été assemblées très rapidement — en moins d'une mi-

nute, — et il semble résulter de ces premiers essais que ces nouvelles bouches à feu sont des armes aussi bien établies que puissantes. Les expériences faites jusqu'ici ont eu surtout pour but de mettre en relief leurs qualités balistiques; des essais ultérieurs doivent être exécutés à Shœburyness afin de se rendre compte de la manière dont le système fonctionne dans des conditions défavorables, par exemple, en cas d'introduction de poussière et de rouille dans les joints qui réunissent les différentes parties de la bouche à feu. »

—

ESSAI DE NOUVEAUX CANONS DE CAMPAGNE. — On lit dans le *Times* du 19 janvier dernier :

« Des expériences sont actuellement en cours d'exécution avec deux nouveaux canons de campagne, dont les modèles ont été établis par sir William Armstrong, et qui ont été fabriqués dans son usine d'Elswick ; ces expériences sont considérées comme particulièrement intéressantes, parce qu'elles doivent trancher la question depuis si longtemps pendante de la supériorité de l'un ou de l'autre système : le chargement par la bouche ou le chargement par la culasse. Les deux pièces sont entièrement semblables quant au poids, aux rayures et autres détails de construction ; toutefois, l'une se charge par la bouche et l'autre par la culasse. Chacune de ces pièces porte huit rayures et a une chambre à poudre semblable à celle du canon d'expérience de 12 livres fabriqué à l'Arsenal royal (1). Elles sont construites pour tirer un projectile de 13 livres (5 k. 9) ce que peut également faire la bouche à feu fabriquée à Woolwich. D'ailleurs, les deux bouches à feu présentées par Armstrong ne possèdent pas des avantages particuliers sur cette dernière, autant du moins, qu'on a pu en juger par les expériences exécutées jusqu'à ce jour. Le canon de 12 livres de Woolwich donne, en effet, avec une plus faible charge, une vitesse initiale égale, et on a l'intention de lui faire tirer un projectile de 13 livres, si cela est reconnu avantageux. Les essais qui viennent d'être faits n'ont, d'ailleurs, modifié en rien le mérite relatif des deux systèmes de chargement ; les deux pièces ont fourni, à charges égales, les mêmes vitesses initiales; toutefois, on doit les tirer à Shœburyness contre des cibles, afin de les comparer aux autres points de vue, et en particulier à celui de la justesse. La fermeture de culasse employée par l'une de ces pièces est construite d'après le même principe que la fermeture à vis en usage pour les canons de campagne français ; le modèle de l'obturateur, qui est en acier, est dû au capitaine Noble de l'usine d'Elswick. »

—

ADOPTION DU CULOT OBTURATEUR POUR LES PROJECTILES DE GROS CALIBRE. — On lit ce qui suit dans le *Daily News* du du 19 janvier:

«Le *War Office* vient de décider l'adoption du culot obturateur pour les projectiles de gros calibre, et le laboratoire royal, à l'arsenal de Woolwich, fabrique actuellement un grand nombre de projectiles auxquels sont adaptés ces culots; ces projectiles, dès qu'ils seront terminés, serviront à approvisionner les bâtiments de la marine royale, ainsi que les ouvrages de défense des côtes. Les culots obturateurs en cuivre, fabriqués en ce moment, à raison de 100 par jour, sont principalement destinés aux projectiles des canons de 38 tonnes; pour l'instant, ces culots ont simplement pour objet de fermer toute issue aux gaz de la charge entre les parois de l'âme et celles du projectile, et ne servent pas à imprimer le mouvement de rotation à ce dernier. Toutefois, on peut dès maintenant affirmer que le système des ailettes, pour guider le projectile dans les rayures, est pratiquement condamné; les projectiles destinés aux nouveaux obusiers à rayures multiples sont, en effet, confectionnés sans ailettes, et le culot obturateur dont sont munis ces projectiles, leur communique parfaitement le mouvement de rotation nécessaire. Tout porte, dès lors, à croire que tous les canons actuellement en service, seront, aussitôt que possible, transformés au système à rayures multiples (analogues à celles des canons se chargeant par la culasse), à l'exception de quelques-unes, qui serviront à utiliser les approvisionnements existants en projectiles munis d'ailettes. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger* n° 327 (2e semestre 1876).

AUTRICHE-HONGRIE

UNE NOUVELLE SUBSTANCE EXPLOSIVE. — On lit dans la *Wehr-Zeitung* du 25 décembre dernier :

« Une nouvelle substance explosive, plus puissante que la dynamite, a été récemment découverte par M. Nobel. Cette substance, qui a reçu le nom de « *gélatine explosive* » se compose de 94 ou 95 0/0 de nitro-glycérine et de 6 à 5 0/0 de collodion, mélangés de manière à former une substance qui présente une grande ressemblance avec de gélatine. On peut la couper facilement avec des ciseaux ou un couteau. On assure qu'elle ne laisse, en aucune façon, échapper la nitro-gylcérine ; elle est imperméable à l'eau, qui n'altère en rien ses propriétés explosives. On y met le feu par les mêmes procédés que pour la dynamite, et l'effet obtenu est moitié plus considérable. Des essais ont été faits depuis quelque temps déjà en Italie, en vue d'employer cette substance au chargement des projectils creux, torpilles, mines, etc. L'attention des Russes a été également attirée sur elle ; le général Totleben est personnellement convaincu de sa supériorité. »

EMPIRE ALLEMAND

LES OBUS DE CAMPAGNE MODÈLE 1876. — On sait que les obus primitivement adoptés en Allemagne pour les canons de campagne modèle 1873 étaient des obus dits à *double paroi* (1). En 1876, il a été décidé que ces obus seraient remplacés par d'autres construits d'après le principe des *obus segmentés à couronnes*, inventés par le général Uchatius et adoptés dans le nouveau matériel de campagne autrichien (2).

Les nouveaux obus de campagne allemands, dont la 6e édition, récemment parue, du *Feld-Kanonier* d'Hoffmann donne une description détaillée, ont reçu la dénomination officielle d'*obus modèle* 1876; leur paroi intérieure est formée pour l'obus lourd (9 c.) de 12 couronnes dentelées superposées, et pour l'obus léger (8 c.) de 10 couronnes semblables. La charge intérieure de ces obus est la même que celle des obus à double paroi modèle 1873. Dans les dernières écoles à feu, l'artillerie allemande a été, dit-on, très satisfaite des nouveaux obus, et leur fabrication est poussée avec la plus grande activité, de manière à remplacer, aussi rapidement que possible, dans les approvisionnements, les obus à double paroi par les obus à couronnes. Comme ces deux modèles de projectiles seront, pendant quelque temps encore, concurremment en servive, les obus modèle 1876 sont peints en rouge pour les distinguer des obus modèle 1873 qui le sont en noir.

On fera remarquer, à ce propos, que les obus segmentés à couronnes du général Uchatius sont aujourd'hui en grande faveur dans la plupart des puissances étrangères. C'est ainsi qu'en dehors de l'Autriche et de l'Allemagne, l'Italie les a adoptés pour son nouveau canon de campagne de 9 c. et que la Russie les adoptera très probablement pour ses nouvelles pièces de compagne.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 216 et 312.
(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 284 et 291.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 388. SAMEDI 2 FÉVRIER 1878.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

—

Troisième bataille de Plewna, 26-31 août (7-12 septembre).

La *pointe stratégique* exécutée si heureusement par Osman-Pacha, dans les derniers jours de juillet, avait arrêté court, avait brisé le premier élan de l'armée d'invasion. Remis de sa surprise, le grand quartier général russe ne voulut pas, néanmoins, replier l'immense éventail formé par l'armée du Danube en avant du point de passage et prit la résolution hardie de se maintenir en forces sur tout le territoire envahi et *délivré* ! Dans de pareilles conditions, on ne pouvait plus guère songer à utiliser, pour le moment du moins, l'avantage des *lignes intérieures;* on devait, pour reprendre les opérations actives, attendre les renforts nécessaires demandés à la mère-patrie.

L'initiative passait donc du côté des armées de la défense, qui essayèrent en effet de la mettre à profit. Mais, leurs efforts, bien qu'énergiques et parfois couronnés de succès partiels, se produisirent sur une trop vaste étendue; ils n'étaient pas suffisamment coordonnés et surtout pas assez concentrés pour amener des résultats décisifs.

A cette phase offensive des opérations turques se rattachent les faits de guerre suivants, que nous enregistrons ici, pour mémoire : Sur le Lom noir (Kara-Lom), armée de Mehemed-Ali-Pacha; Aiaslar, 22 août; Kara-Hassankioï, 30 août; Katselevo et Ablovo, 5 septembre — sur les Balkans, armée de Suleyman-Pacha : attaques des passages de Hainkioï et de Schipka, du 21 au 25 août — sur l'Osma, armée d'Osman-Pacha : Pelichat et Sgalewitsa, 31 août.

Cette phase intéressante, pendant laquelle les rôles furent intervertis, se prolongea pendant tout le mois d'août et les premiers jours de septembre. Les armées russes ne quittèrent leur attitude expectante que le 3 septembre, et l'affaire de Lovtcha fut le prélude de la reprise des opérations. Ce premier coup de vigueur indiquait, assez clairement — ce qu'on ne dissimulait guère d'ailleurs — le côté vers lequel allaient être dirigés les plus vigoureux efforts. Nous l'avons dit déjà, la prise de Lovtcha, dans la pensée du grand quartier général, devait préparer et faciliter celle du camp retranché de Plewna, devenu, presque fatalement, la question urgente et le premier objectif. Sans doute, les armées russes placées sur les lignes intérieures auraient pu choisir l'une ou l'autre direction; mais on comprend bien que le généralissime ait voulu, tout d'abord, et coûte que coûte, se débarrasser du voisinage incommode et dangereux d'Osman-Pacha, menace perpétuelle qui pouvait faire passer à l'état chronique l'espèce de paralysie dont les opérations avaient été frappées une première fois.

Il fallait donc prendre Plewna.

Mais il était trop clair aussi qu'après deux échecs successifs, on ne devait plus s'exposer à un nouveau mécompte; il fallait préparer, avec le plus grand soin, cette troisième attaque de Plewna, lui assurer les garanties de succès, et les effectifs qui, disait-on, avaient surtout fait défaut aux deux premières.

Pendant que les renforts et les troupes de complément s'acheminaient vers le théâtre de la guerre, on trouvait sur place un appoint précieux : l'armée roumaine, dont on venait de s'assurer la coopération active, franchissait le Danube, et trois de ses divisions étaient désignées pour prendre part aux nouvelles opérations contre Plewna.

Mais s'il était nécessaire, en effet, d'assurer le coup décisif qu'on voulait porter à Osman-Pacha, il fallait aussi tenir compte de considérations d'un autre ordre, mais non moins graves. Les lignes de communications étaient fort longues, les moyens de transport insuffisants, et pour peu que la principale armée d'opérations prolongeât son inaction, le temps pouvait faire défaut pour mener la campagne à bonne fin avant la mauvaise saison. Aussi, le désir bien naturel de dénouer la crise avant l'entrée de l'hiver et d'écarter l'éventualité d'une deuxième campagne semble l'avoir emporté sur les considérations de prudence, sur l'esprit de méthode imposés, en quelque sorte, par deux échecs sérieux et inattendus.

Quoi qu'il en soit, l'armée de l'Ouest allait quitter son attitude défensive avant l'arrivée des derniers renforts et le commencement des opérations actives contre Plewna était fixé au 26 août/7 septembre.

« A cette époque, dit l'*Invalide russe*, l'armée de l'Ouest, sous les ordres du prince Charles de Roumanie, comptait les 4e et 9e corps (Krylow et Krüdener), la 2e division d'infanterie et la 3e brigade de chasseurs, trois divisions roumaines, trois divisions de cavalerie et trois régiments de calarassi (cavalerie roumaine irrégulière). »

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue les différents épisodes de cette troisième bataille de Plewna, qui a duré six jours; l'intérêt principal pour le lecteur est aux *Montagnes-Vertes;* mais, avant de l'y conduire, il est utile de mettre sous

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 380, 381 et 385.

ses yeux un tableau d'ensemble des opérations. Nous ferons ce résumé d'après les documents russes.

« La pensée fondamentale de l'attaque était la suivante (Rapport du général-lieutenant Zotow, chef d'état-major de l'armée de l'Ouest) : bombardement préparatoire et aussi prolongé que possible des ouvrages ennemis, dont l'intensité irait croissant au fur et à mesure que l'artillerie se rapprocherait; cheminements de l'infanterie exécutés sous le couvert du terrain, et enfin attaque de vive force. »

L'*Invalide russe*, qui reproduit ces mêmes idées, en ajoute une autre dont l'importance n'échappera à personne : « diriger *l'attaque principale* sur l'aile droite de la position » ennemie, au sud-est, du côté des hauteurs appelées « *Montagnes-Vertes.* »

Quand le commandement, dans une bataille non improvisée, comme celle-ci, désigne la direction de *l'attaque principale*, il déclare du même coup que toutes les autres opérations seront plus ou moins *secondaires*, plus ou moins *démonstratives*; il oriente, en quelque sorte, la marche générale de l'action. La critique pourra ultérieurement discuter le choix du point décisif, mais cette direction de l'attaque principale, une fois admise comme un fait, donne une base sûre pour étudier la répartition des troupes, la conduite de l'action, l'emplacement et l'emploi des réserves, bref, pour faire un peu de *tactique générale*.

Si l'*Invalide*, comme on l'a fait trop souvent, n'arrangeait pas le plan de bataille *à posteriori*, on devait évidemment trouver la preuve de son assertion dans les documents officiels.

Chose étrange! la *disposition* du 23 août et celle du 30 août (11 septembre), jour de l'assaut, ne portent trace d'aucune préoccupation de ce genre; les trois attaques semblent être mises sur le même plan et avoir toutes la même importance; la réserve générale suit, d'après l'ordre du 30, les troupes de l'attaque centrale. Mais, d'autre part, le rapport, en date du 15 septembre, du général Zotow, exprime, à deux reprises différentes et en termes formels, que l'attaque des Montagnes-Vertes est *l'attaque décisive* : 1° « Du côté de la route de Lovtcha où l'on se proposait de porter le coup décisif, etc. » et 2°, quelques pages plus loin : « L'attaque de cette redoute (une des redoutes du système central, en face du plateau de Radichewo) était destinée à faciliter l'attaque sur le point principal et particulièrement sur les ouvrages qui défendaient Plewna du côté de la route de Lovtcha et constituaient, par leur position, la clef stratégico-tactique du camp retranché. »

C'est clair.

Nous reprenons maintenant notre résumé :

Les troupes de l'armée de l'Ouest devaient quitter leurs campements à six heures du soir, le 25 août (6 septembre), et prendre, dans la nuit du 25 au 26, en dehors de la portée efficace du canon ennemi, les positions suivantes :

« Le IX^e corps d'armée, général baron Krudener (31^e division et trois régiments de la 5^e division avec leur artillerie) détachant à la réserve générale un régiment et une batterie de 4 : la région entre la route de Griwitsa-Bulgareni et la route qui conduit de Plewna à Pelichat (1).

» Le IV^e corps d'armée, sous le commandement du général Krylow (16^e et 30^e divisions avec leur artillerie), détachant à la réserve générale une brigade avec deux batteries de 4 : à gauche du IX^e corps, occupe les hauteurs dites « de Radichewo. »

» Le détachement du prince Imeretinsky (2^e division et son artillerie, trois batteries de la 3^e brigade, la 3^e brigade de chasseurs et une batterie (nouvelles pièces de 9) de quatre pièces) : en arrière de l'aile gauche du IV^e corps près de Tutchenitsa.

» La 4^e division roumaine, conformément aux ordres du prince Charles, devait quitter Verbitsa, se placer au nord de la chaussée de Griwitsa, à hauteur de notre IX^e corps, et former ainsi l'extrême aile droite du front général.

» Trois régiments de *Calarassi* gardaient toute la région entre l'aile droite roumaine et le Vid.

» Les régiments de dragons, 8^e d'Astrakan et 9^e de Kazan, le 9^e ulans de Bug, le 9^e Cosaques du Don avec deux batteries à cheval, sous les ordres du général Lochkarew, étaient placés sur la chaussée de Griwitsa pour relier le IX^e corps d'armée aux Roumains.

» La 1re brigade de la 4^e division de cavalerie avec une batterie à cheval, sous les ordres du général Leontiew, se plaça à gauche de Radichewo pour couvrir l'aile gauche du IV^e corps et se relier avec les brigades de Cosaques du Don et du Caucase, chargées de surveiller la route de Plewna-Lovtcha.

» La réserve générale : 2^e brigade de la 3^e division, 20^e régiment, de Galitz, trois batteries à pied de 4, les régiments de hussards de Marioupol et de Kiew avec une batterie à cheval, était placée à l'ouest de Pelichat, à la croisée des routes Griwitsa-Tutchenitsa et Pelichat-Plewna. »

Il manque à cette énumération des forces de l'armée de l'Ouest deux divisions roumaines (3^e division et division de réserve), qui ne vinrent appuyer la 4^e que le 27 août/8 septembre.

Dans leur marche progressive vers le camp retranché, les troupes gardèrent l'ordre de bataille indiqué plus haut, seulement leur front fut étendu à gauche et à droite : le détachement du prince Imeretinsky, placé d'abord en arrière du IV^e corps, franchit le ravin de Tutchenitsa et vint se placer en face des Montagnes-Vertes, à hauteur des troupes chargées de l'attaque centrale; la cavalerie du général Lockkarew franchit le Vid et alla menacer les communications d'Osman-Pacha avec Sophia.

« Dans la nuit du 26 août, dit l'*Invalide Russe*, nos troupes vinrent se placer secrètement à bonne portée d'artillerie des retranchements turcs, et toute la nuit, sans être remarquées

---

(1) Voir le premier croquis annexé à la *Revue* pour la deuxième bataille de Plewna, et le croquis ci-joint, que nous accompagnerons de quelques explications.

Les cartes russes auxquelles est emprunté le croquis ont été levées postérieurement à la troisième bataille de Plewna, mais antérieurement à la chute de ce camp retranché, comme le prouve le blanc laissé au nord de Krichine. Bien des travaux indiqués sur ce croquis n'existaient donc pas à l'époque de la troisième bataille ; nous ne pouvons en faire le dénombrement exact, mais ceux de Loutchine-Dol, de Brestovets et de Krichine (redoutes 23 et 19), doivent être dans cette catégorie.

La première crête des Montagnes-Vertes doit, sans doute, être placée en avant de Brestovets, un peu en arrière des redoutes 23 et 19, la deuxième crête dans l'alignement des redoutes 19-10, et la troisième dans l'alignement Krichine-Plewna.

Le ravin profond, qui court du sud au nord, est celui de Tutchenitsa; il sépare le IV^e corps, attaque centrale, du détachement Imeretinsky, attaque de gauche.

La redoute, un peu en dehors du système central et qui devait être attaquée par le IV^e corps « pour faciliter l'attaque *principale*, » est, sans doute, la redoute n° 10, à droite du ravin.

La redoute 14 est la redoute de Krichine; 13 et 12 sont probablement les redoutes prises par le général Skobelew, le 30 août, la redoute et les deux ouvrages en arrière n'existaient sans doute pas à cette date.

Le ruisseau qui coule dans le ravin qui sépare la troisième crête des Montagnes Vertes de la « montagne de Skobelew, » doit être prolongé jusqu'à hauteur de la redoute 13 et un peu au delà. C'est le ruisseau « aux bords escarpés » qui a été franchi par les troupes de Skobelew quand elles se sont portées à l'assaut des redoutes le 30 août/11 septembre.

par l'ennemi, creusèrent des abris pour les pièces de siége et de campagne, et à six heures du matin, le 26, celles-ci ouvrirent un feu concentrique sur des points bien reconnus et bien repérés à l'avance. L'ennemi répondit énergiquement, et son feu ne faiblit pas un instant dans toute la journée. Le lendemain, deux des divisions roumaines vinrent renforcer notre aile droite. Notre artillerie se rapprocha des ouvrages, les pièces de 4 et l'artillerie roumaine entrèrent en ligne (1); la cavalerie de l'aile droite reçut l'ordre de franchir le Vid et d'agir d'une façon décisive sur les communications de l'adversaire; le détachement du général prince Imeretinsky avec le général Skobelew, en avant-garde, reçut l'ordre d'attaquer les « Montagnes-Vertes, » qui commandent la ville de Plewna.

« Ces ordres furent correctement exécutés. Au point du jour, les troupes du prince Imeretinsky, attaquèrent la deuxième crête des « Montagnes-Vertes », en chassèrent l'ennemi, le poursuivirent jusqu'à la troisième crête, mais furent à leur tour repoussées et obligées de se replier sur la deuxième où elles se maintinrent et se fortifièrent rapidement.

» Le 28 août, les Turcs, à leur tour, attaquèrent énergiquement les troupes du général Skobelew. Bien que ces attaques, plusieurs fois renouvelées aient été repoussées par le brave général Skobelew et ses troupes, elles prouvaient néanmoins que l'adversaire, canonné sur tout son front et menacé de toutes parts, était encore assez fort pour tenter des entreprises offensives (2). En conséquence, on décida de prolonger encore de quelques jours le bombardement, afin de ruiner les ouvrages et d'entamer les troupes de la défense autant que faire se pourrait (3). Mais le temps changea ; des pluies abondantes commencèrent à tomber, le mauvais état des routes faisait naître des appréhensions sur le remplacement. des munitions qui s'épuisaient, et, le 29 août, on résolut de continuer le bombardement, pendant la journée seulement, et de donner l'assaut le lendemain.

» Le 30 août, conformément aux *dispositions* du prince Charles de Roumanie, nos troupes attaquèrent l'ennemi. Les points d'attaque choisis étaient les suivants : la redoute de Grivitsa, les ouvrages du centre (en face des hauteurs de Radichewo) et la troisième crête des « Montagnes-Vertes. » Après des efforts surhumains et des pertes énormes, nos troupes s'emparèrent du premier point et du dernier. La redoute (une des redoutes) de Griwitsa et deux redoutes au sud de Plewna (4) étaient entre nos mains ; quant aux ouvrages du centre, nos troupes, en dépit d'une bravoure au-dessus de tout éloge, ne purent les enlever.

» En conséquence, nous avions obtenu dans la journée du 30 des succès partiels ; mais, pour pousser nos avantages il eût fallu des troupes fraîches, qui n'étaient pas à la disposition du commandement. On décida donc : de garder la redoute de Grivitsa et d'abandonner les « Montagnes-Vertes. » Ainsi finit la bataille de six jours devant Plewna, etc. »

Après avoir emprunté à l'*Invalide russe* cette esquisse générale, nous pouvons maintenant nous attacher à un des plus importants épisodes de la bataille : l'affaire des « Montagnes-Vertes. » Les rapports que nous allons reproduire sont au nombre de deux. Dans le premier, le général Skobelew, s'adresse à son chef immédiat et expose les opérations du détachement jusqu'au 30 exclusivement; à partir du 30, jour de l'assaut, le même officier-général paraît avoir un rôle plus indépendant, et c'est sans doute pour ce motif qu'il adresse cette fois son deuxième rapport au commandant en chef.

Nous appelons l'attention sur ces intéressants rapports, où le lecteur pourra, grâce au croquis ci-joint, suivre les principaux incidents qui intéressent plus particulièrement la tactique, objet spécial des présentes études. Il y rencontrera, chemin faisant, quelques dissertations qu'on n'a pas l'habitude de chercher en pareil lieu; entre autres, un aperçu rétrospectif sur la guerre de 1870-1871. L'assertion du général Skobelew sur les *Plewnas* que les armées allemandes auraient pu trouver devant elles dans la seconde partie de cette campagne a paru un peu risquée à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui l'a relevée tout récemment dans un premier Berlin.

Pour toutes ces raisons, nous avons cru utile de donner les rapports intégralement; d'ailleurs, il est bien évident que si le lecteur prête une attention bienveillante aux observations insérées dans les colonnes de la *Revue*, c'est à la condition d'avoir sous les yeux les documents officiels qui les ont suggérées et qui permettent de les contrôler.

Voici les deux pièces, traduites du *Voënnyi Sbornik :*

Rapport du général-lieutenant (1) Skobelew au général-lieutenant prince Imeretinsky, en date du 3/15 septembre.

D'après les ordres du commandant de l'armée de l'Ouest, en date du 23 août, les troupes confiées à Votre Altesse (2), après s'être emparées de Lovtcha, furent dirigées sur Plewna, afin de prendre part aux opérations contre le camp retranché de cette ville.

A notre arrivée au village de Bogot, le 24 août, les troupes suivantes, du détachement qui m'était confié, rejoignirent leur corps : régiment de Kazan (64e); 1er bataillon de Schouïa (118e), et 2e batterie de la 16e brigade d'artillerie.

Après avoir dirigé sur Bogot la brigade de Cosaques du Caucase, quelques fractions d'infanterie et d'artillerie, je me portai en avant, sur la chaussée de Plewna, avec trois sotnias de Cosaques et deux pièces, pour exécuter personnellement la reconnaissance de la partie sud du camp retranché. Cette reconnaissance et celles qui furent exécutées les jours suivants démontrèrent toute l'importance d'une attaque dirigée de ce côté.

Par l'ordre n° 5, en date du 25 août, vous m'aviez confié le commandement du premier échelon de votre détachement, et cet échelon comptait :

Les régiments de Kalouga et d'Esthonie; les 9e et 10e ba-

(1) Le bombardement fut commencé le premier jour avec les pièces de 9 et vingt pièces de siége, exclusivement ; c'est le lendemain et les jours suivants, quand les distances eurent été réduites, que les pièces de 4 entrèrent en ligne.

(2) Elles démontraient aussi, ce nous semble, l'importance qu'Osman-Pacha attachait aux Montagnes-Vertes.

(3) Le rapport du général Zotow, dont le récit de l'*Invalide* n'est qu'un résumé, ajoute : « On pouvait d'autant mieux s'arrêter à cette résolution (de prolonger le bombardement), que nos pertes en infanterie et en artillerie, dans ces trois jours de canonnade, avaient été, pour ainsi dire, nulles et ne dépassaient pas 300 hommes. » Preuve, à notre avis, que les Turcs, beaucoup mieux couverts que les Russes, avaient dû souffrir moins encore. Ce n'est pas la première fois que nous signalons l'insuffisance — quelques correspondants anglais parlent d'*impuissance* — de l'artillerie dans cette guerre, où la *terre* a joué un si grand rôle.

(4) Comme on le verra plus loin, ces deux redoutes n'étaient pas placées sur la troisième crete, mais au delà, sur une dernière position turque (montagne de Skobelew du croquis).

(1) Les généraux majors Skobelew, Imeretinsky et Dragomirow furent nommés généraux-lieutenants par décret du 1er/12 septembre et les *généraux lieutenants* Skobelew et Imeretinsky, prennent, dans les rapports du 3/15 septembre, les nouveaux grades qui leur ont été conférés le lendemain de la troisième bataille de Plewna.

(2) C'est bien le titre d'*Altesse* que donne le général Skobelew au général prince Imeretinsky et non celui d'*Excellence*, comme nous l'avions traduit, par erreur, dans notre dernier article, *Excellence* est le titre des généraux, *Altesse* est le titre qui appartient au général Imeretinsky en sa qualité de prince.

taillons de chasseurs; les 1re, 2e et 3e batteries de la 2e brigade d'artillerie; la 3e batterie de la 3e brigade; une batterie à longue portée et trois sotnias de la brigade du colonel Tchernozoubow; en tout : 8 bataillons, 36 pièces et 3 sotnias.

Le 27 août, d'après les ordres de Votre Altesse, le premier échelon, ainsi que le deuxième, furent dirigés de Bogot sur Radichewo, où ils s'établirent en réserve à l'aile gauche des troupes du IVe corps.

Le 26 août, le détachement de Votre Altesse, le premier échelon en avant-garde, se porta vers la chaussée Selvi-Lovtcha, et vint prendre position devant les hauteurs boisées situées au sud de Plewna. Le même jour, on prépara déjà l'attaque de ces hauteurs.

Le 3e bataillon d'Esthonie occupa sans combat le village de Brestowets, ce qui protégeait la position de nos batteries en arrière de ce village; les 1re et 2e batteries de la 2e brigade et la batterie à longue portée prirent position derrière des épaulements choisis et organisés à l'avance et ouvrirent leurs feux sur la redoute de Krichine, ainsi que sur les hauteurs en avant d'elles. Quand nos troupes apparurent sur le plateau, en arrière de Brestowets, l'ennemi ouvrit une canonnade violente et très précise. Le capitaine Kouropatkine, avec un rare sang-froid, dirigea sous le feu tous les travaux. Nous commencions à perdre du monde.

Après le feu de préparation par l'artillerie, qui se prolongea jusqu'à trois heures de l'après-midi, le régiment de Kalouga reçut l'ordre d'attaquer et d'enlever la deuxième crête des hauteurs boisées appelées « Montagnes Vertes. »

Le mouvement en avant fut commencé par les 2e et 3e bataillons de ce régiment; le 1er bataillon suivant les deux autres en réserve, à distance d'une demi-verste (530 mètres). Servaient de réserve générale aux troupes d'attaque: le 1er bataillon d'Esthonie et les 4 compagnies du 2e bataillon du même régiment (la compagnie de tirailleurs de ce bataillon secondait le 3e bataillon dans l'occupation de Brestowets).

A quatre heures dix minutes de l'après-midi, le commandant du régiment de Kalouga, colonel Eljanowsky, fit savoir qu'il était en face d'une chaîne ennemie dont le feu s'était ouvert à 500 pas, et qu'il attendait des ordres ultérieurs.

Le régiment reçut l'ordre de s'arrêter et je me portai en avant pour examiner la situation.

Parvenu sur la deuxième crête, je n'y trouvai déjà plus le 1er et le 2e bataillon de Kalouga.

Ces bataillons, après la disparition du colonel, contusionné et sur l'initiative de quelques chefs et aussi par l'entraînement des hommes, s'étaient portés en avant et avaient attaqué la troisième crête, fortement occupée par l'adversaire, l'avaient enlevée et, poursuivant l'ennemi, s'étaient emparés des logements placés au pied des hauteurs.

L'adversaire, remis de la surprise causée par cette attaque soudaine, rassembla des forces considérables d'infanterie et de cavalerie, attaqua notre flanc gauche et à son tour força le régiment de Kalouga d'abandonner les tranchées et de battre en retraite.

Au même moment et sur mon ordre direct, le 3e bataillon de Kalouga, se déployant en avant de la deuxième crête, couvrit la retraite; mais, attaqué à son tour, il fut rejeté sur la deuxième crête, où il put, grâce au soutien de quelques compagnies d'Esthonie, non-seulement se maintenir, mais encore obliger l'adversaire à interrompre sa poursuite.

La 2e sotnia du régiment de Cosaques de Vladikavkaz, la 6e sotnia du 26e régiment de Cosaques du Don et une demi-sotnia de la 3e sotnia du 21e régiment de Cosaques du Don, sous le commandement du *starchina* baron Stakelberg, s'employèrent très activement pendant cette partie de l'action, soit pour soutenir les hommes de Kalouga, en retraite, soit plus spécialement pour relever les blessés sur le champ de bataille.

Cette journée ne nous coûta pas moins de 900 hommes, dont 700 du seul régiment de Kalouga. Malgré ces pertes considérables le régiment fut reformé après la bataille par les officiers de mon état-major sur sa première position et les soldats retournèrent en chantant sur la position générale.

Il faut attribuer cet échec sanglant du 5e régiment d'infanterie; 1° pour une légère part, à la disparition prématurée de son brave colonel, gravement contusionné, et 2°, pour une grande part, à la complète insuffisance de la reconnaissance que j'avais faite avant l'attaque des positions turques, sensiblement modifiées depuis la bataille du 12 juillet (1).

Pour tout dire, les réserves à l'aile gauche de l'attaque, étaient insuffisantes : ce fut la faute commise.

Je pris position sur la deuxième crête, je renforçai les deux bataillons d'Esthonie par deux bataillons de chasseurs, et, sous la protection de ces troupes, je fis ramasser les blessés.

La nuit se passa tranquillement.

A deux heures du matin, je reçus avis que l'attaque de la ville était encore retardée d'un jour. Tenant compte de ce délai, je ramenai un peu en arrière les troupes de l'aile droite, et occupai sur la première crête, entre la chaussée de Plewna et le ravin de Tutchenitsa une nouvelle position favorable, qui pût arrêter une offensive éventuelle de l'adversaire; puis, sans me préoccuper de l'état de fatigue des troupes, je la fis fortifier immédiatement cette position. Quand elle fut organisée, présentait deux rangées de tranchées profondes, avec un excellent champ de tir formé en avant d'elles par une sorte d'esplanade.

Dans cette chaude affaire, outre le colonel Eljanovsky, le capitaine d'état-major Kouropatkine me rendit de nouveau des services inappréciables. Je crois de mon devoir de rappeler ici le souvenir du peintre Verechaguine, qui périt de la mort des braves, quelques jours après, le 30 août.

Le régiment d'Esthonie seul, constituait la première ligne.

A cinq heures du matin, le 28 août, l'ennemi présenta contre notre centre, entre le village de Brestowets et la position à l'est de la chaussée, occupée par deux bataillons d'Esthonie, des forces assez considérables.

Accueillies par un feu de mousqueterie et par le feu des 1re, 2e et 3e batteries de la 2e brigade d'artillerie, ainsi que de la batterie à longue portée, les colonnes ennemies s'arrêtèrent, se déployèrent en tirailleurs et ouvrirent le feu à leur tour.

La 5e batterie de la 2e brigade, qui s'était portée à courte distance et qui perdit en quelques minutes une grande partie des servants et des attelages, fut obligée d'amener les avant-trains et de revenir en arrière. Néanmoins, le feu des régiments d'Esthonie et le tir de l'artillerie obligèrent l'ennemi à se retirer vers six heures et demie.

A huit heures du matin, les Turcs renouvelèrent leur attaque, mais, cette fois, contre notre aile droite; la compagnie de chasseurs et la compagnie d'Esthonie, embusquées derrière leurs abris, reçurent les assaillants par un feu violent, à très courte distance.

Les Turcs s'arrêtèrent, se couchèrent dans les vignes, et nous couvrirent, à leur tour, d'une grêle de balles. Des troupes fraîches essayèrent à plusieurs reprises de culbuter les nôtres; elles s'avancèrent jusqu'à 60 pas, mais furent repoussées chaque fois.

La dernière tentative fut particulièrement sérieuse, et il fallut, de notre côté, appeler une partie de la réserve. Les 1re et 2e compagnies du 10e bataillon de chasseurs, se déployant

(1) Il y a ici évidemment une erreur d'impression; c'est 18/30 juillet qu'il faut lire. Le 30, jour de la deuxième bataille de Plewna, le général Skobelew couvrait le flanc gauche du prince Schakovskoï et opérait avec un détachement de cavalerie sur ce même terrain des « Montagnes-Vertes. »

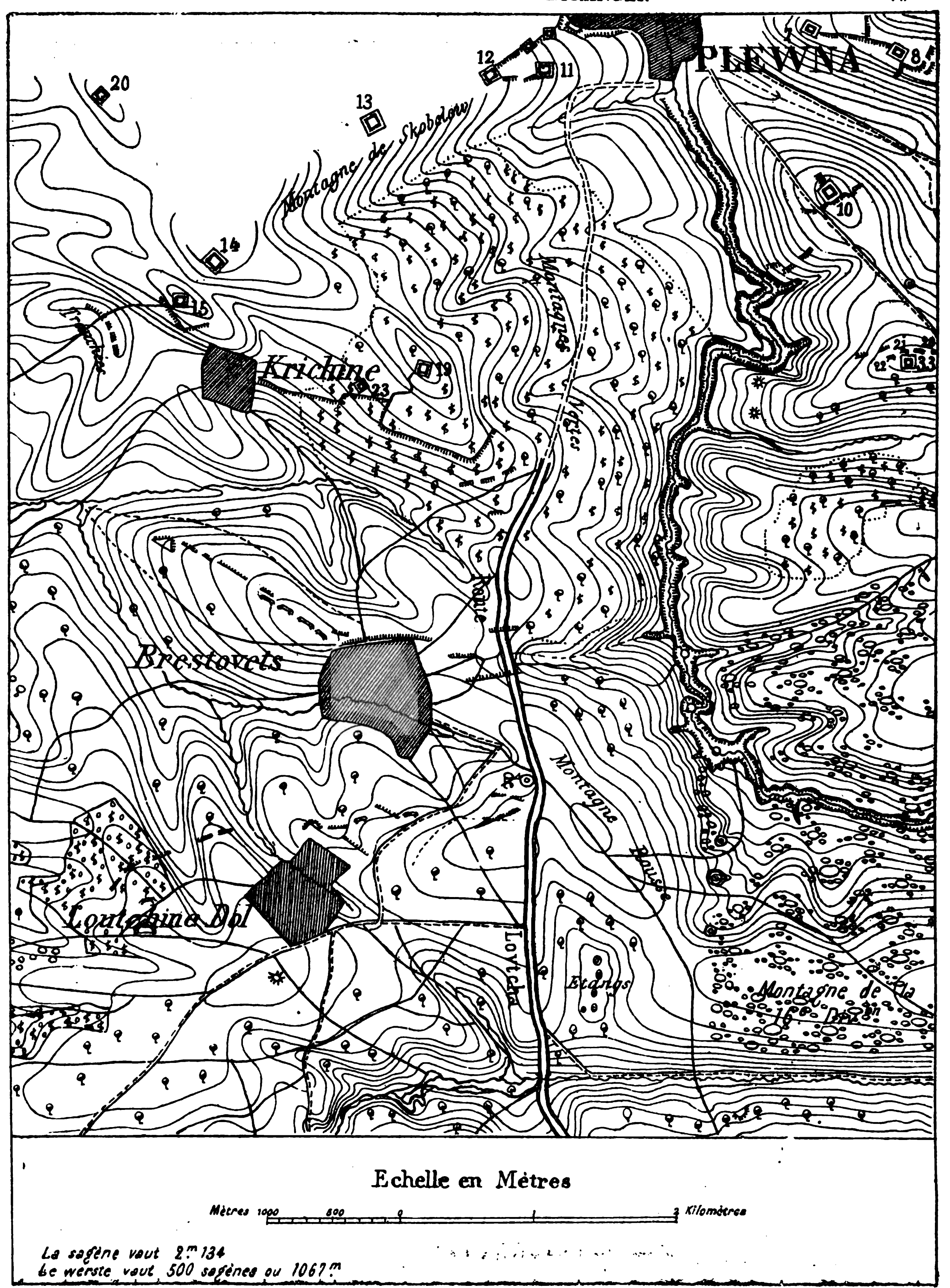
PLEWNA
Montagne de Skobelow
Krichine
Montagnes Vertes
Brestovets
Route
Loutchine Dol
Lovtcha
Montagne Rouge
Etangs
Montagne de la
Echelle en Mètres
Mètres 1000 500 0 1 2 Kilomètres
La sagène vaut 2m134
Le werste vaut 500 sagènes ou 1067m

à la droite du régiment d'Esthonie, se portèrent en avant contre l'aile gauche des Turcs, qu'ils rejetèrent vivement sur les Montagnes Vertes.

On eut quelque peine à arrêter la première compagnie de chasseurs, qui s'était laissée entraîner à la poursuite de l'ennemi.

Six à dix tabors, en tout, prirent part à ces attaques.

Nos braves furent conduits par le colonel Golovine, commandant du régiment d'Esthonie. Le capitaine d'état-major Kouropatkine se distingua particulièrement sur la chaîne des tirailleurs.

Dans l'éventualité de nouvelles attaques, entreprises avec des forces plus considérables, je pris les dispositions suivantes :

Le régiment d'Esthonie garda ses positions. Son aile droite fut renforcée par le 9e bataillon de chasseurs. Les réserves particulières furent renforcées par trois compagnies du 2e bataillon du régiment de Liebau.

Deux compagnies de ce même bataillon furent placées à l'extrême aile droite, près du ravin de Tutchenitsa, pour empêcher l'ennemi de s'avancer par ce ravin.

Au centre, en face de Brestowets, les 1re, 2e et 3e batteries de la 2e brigade d'artillerie et la batterie à longue portée prirent position contre le village. A l'aile gauche furent placés, dans des logements, le 9e bataillon de chasseurs et en arrière deux bataillons du régiment de Liebau.

La réserve des troupes placées sous mes ordres comprenait : les régiments de Revel et de Kalouga, le 12e bataillon de chasseurs, toutes les batteries de 4 et la 3e batterie de la 3e brigade, sous le commandement général de Votre Altesse.

L'ennemi ne tenta pas de nouvelles attaques, et le détachement resta tranquillement dans ses positions.

A minuit je reçus de Votre Altesse l'ordre suivant :

« Le général-lieutenant Zotow ordonne : s'emparer aujourd'hui 29 août de la hauteur qui commande Plewna au sud.

» Le général Zotow appelle cette hauteur la troisième crête.

» Sont mis à votre disposition pour cette attaque : la 2e brigade de la 2e division, les 9e et 10e bataillons de chasseurs, les 1re, 2e et 3e batteries de la 2e brigade d'artillerie et la 3e batterie de la 3e brigade.

» Est désignée pour être mise à votre disposition, si vous avez besoin d'être renforcé : la 1re brigade de la 16e division, qui a reçu l'ordre de traverser le ravin de Tutchenitsa et de se porter, dès l'aube, à hauteur de mon aile droite.

» Les troupes du général-major Dobrovolsky sont placées derrière le village de Brestowets. »

En exécution de cet ordre j'envoyai aux troupes qui m'étaient confiées l'ordre suivant pour le combat du lendemain :

28 août, huit heures du matin.

ORDRE POUR LA LIGNE DE COMBAT DU DÉTACHEMENT DU PRINCE IMERETINSKY, DE LA SUITE DE SA MAJESTÉ

Les régiments de Revel et d'Esthonie, le 10e bataillon de chasseurs et toute l'artillerie mise en batterie gardent leurs positions.

Les troupes de première ligne prennent, vis-à-vis de l'ennemi, toutes les mesures de sécurité nécessaires.

J'appelle l'attention des troupes de l'aile gauche sur le rassemblement des forces ennemies derrière la redoute et en face de notre aile gauche.

Le 9e bataillon de chasseurs et le bataillon de Revel, placé derrière Brestowets, auront à envoyer des corvées d'eau à Brestowets, où sont installées six compagnies d'Esthonie et à la fontaine où est placé le régiment de Cosaques de Vladikawkaz.

Le régiment de Revel place sur la chaussée, en avant de l'artillerie, une compagnie de piquet, qui déploiera une chaîne à gauche de la route, jusqu'au village de Brestowets, où elle se reliera avec la chaîne du régiment d'Esthonie. Le colonel Tchernozoubow gardera le flanc gauche au delà de la chaussée de Lovtcha-Plewna contre toutes les entreprises que l'ennemi pourrait tenter de ce côté.

En cas d'alarme la nuit, les troupes de seconde ligne ne doivent, sous aucun prétexte, ouvrir le feu, mais simplement attendre des ordres sur place.

Dans ce cas, l'artillerie dirigera son feu d'après les observations faites dans le jour.

Les troupes se tiendront prêtes pour une attaque demain matin, et, à cet effet, j'ordonne ce qui suit :

1° Tous les commandants de troupes feront prendre de bonne heure un repas à leurs hommes et veilleront à ce que chacun d'eux soit pourvu d'une livre de viande cuite. Dans tous les cas, le sotniky Geitow du régiment de Cosaques du Vladikavkaz est chargé de fournir les régiments de Revel et d'Esthonie, les 9e et 10e bataillons de chasseurs et l'artillerie de première ligne, à raison de deux bœufs par régiment, et d'un bœuf par bataillon ou par deux batteries. Ces têtes de bétail seront amenées aux cuisines des troupes par les soins du sotniky Geitow;

2° On rapprochera des corps de troupes les caissons de munitions, les fourgons d'ambulance, les détachements sanitaires et, en outre, on donnera aux hommes des paquets de cartouches qu'ils mettront dans leurs poches et dans leurs bachlicks;

3° On se préoccupera de remplir les bidons d'eau avant de porter les troupes sur la ligne de combat, et, à cet effet, on désignera pour cette corvée un certain nombre d'hommes avec les ustensiles nécessaires.

Avis pour les troupes de première ligne : Pour les troupes placées à gauche de la route, l'eau la plus proche est à Brestowets, puis à Krichine; pour les troupes placées à droite de la route, dans le ravin en arrière de la position du régiment d'Esthonie, puis sur la chaussée, à la dernière hauteur en avant de Plewna.

4° Cette nuit, je me tiens de ma personne sur la route en avant du ravin de Bogot.

En cas d'attaque, les ordres supplémentaires seront donnés sur place.

Renseignements :

La 1re brigade de la 16e division passe la nuit derrière notre aile droite, dans le ravin. »

Le 29 août, au point du jour, le régiment d'Esthonie, soutenu par le 9e bataillon de chasseurs, se porta en avant pour occuper la deuxième crête. Cette hauteur fut enlevée après un combat de mousqueterie peu sérieux, et je la fis fortifier immédiatement.

Je ne me décidai pas à aborder la troisième crête le même jour, pour ne point engager toutes les troupes et ne point les épuiser dans une lutte inégale, avant le moment de l'attaque générale du camp retranché de Plewna.

Une cause sérieuse de ces retards de l'attaque était la nécessité évidente de fortifier les positions conquises par des travaux; opération qui ne laissait pas d'offrir des difficultés considérables avec l'insuffisance si regrettable, pendant cette campagne, des outils à la disposition immédiate des corps de troupes. Les hommes creusèrent la terre à l'aide des couvercles de bidon et des mains. Les ceps de vigne furent arrachés également à l'aide des mains pour débarrasser les esplanades (champs de tir).

L'importance que cette question de la préparation et de la fortification des champs de bataille a prise dans la guerre

actuelle, m'autorise à faire à ce propos quelques remarques.

Les troupes d'infanterie, qui ont assisté à une affaire un peu chaude, en reviennent, en grande partie, sans outils.

Notre soldat, lorsqu'il marche à l'attaque sur un terrain difficile et particulièrement dans les jours chauds, s'allége tout d'abord de son outil ; il le jette, puis le manteau et enfin la musette aux biscuits prennent le même chemin. Aussi les troupes, parvenues sur un point où elles doivent se maintenir, n'ont-elles plus les moyens de se couvrir contre les feux de l'adversaire, comme l'infanterie l'a fait constamment : 1° dans la guerre de sécession; 2° dans les quatre années meurtrières de la guerre carliste, et 3°, dans la guerre actuelle, où c'est pour les Turcs un principe.

Il semble, en conséquence, qu'il serait plus convenable : de faire suivre les troupes d'attaque par leurs outils ou d'avoir dans le régiment des détachements spéciaux, dont la mission serait de fortifier immédiatement les positions enlevées à l'ennemi.

Il est impossible de ne pas signaler également l'insuffisance des ressources mises à la disposition du détachement pour l'exécution des travaux de fortification. Pour un effectif de plus de 20,000 hommes que comptait le détachement de Votre Altesse, nous n'avions, et encore par hasard, qu'un seul piquet de 35 sapeurs avec un sous-officier, sans un seul officier du génie, bien que notre Académie du génie militaire fournisse tous les ans des spécialistes par douzaines. Etant donnés l'armement moderne de l'infanterie et la faiblesse relative, au point de vue des actes décisifs, de l'artillerie à longue portée, si les armées françaises de la deuxième période de la guerre de 1870-71 avaient adopté rigoureusement le système des pointes stratégiques (dirigées de préférence sur les communications) en le combinant avec une tactique strictement défensive et appuyée par des travaux de fortification passagère, — cela ne fait maintenant aucun doute pour moi, — la campagne aurait eu pour les Français une issue plus avantageuse.

Quand la deuxième crête fut occupée par le régiment d'Esthonie et le 10° bataillon, je plaçai en arrière la 1re et la 2e batteries de la 2e brigade d'artillerie, et j'amenai sur la position le régiment d'infanterie de Vladikavkaz, avec le régiment de Souzdal en réserve.

Les troupes furent disposées de la façon suivante :

Le 1er bataillon d'Esthonie occupa les tranchées à droite des batteries, le 2e bataillon et les compagnies de tirailleurs du même régiment, les tranchées à gauche, en équerre avec la ligne d'artillerie et face à Krichine. Quatre compagnies du 3e bataillon défendaient la seconde ligne de logements. Le 1er bataillon de Vladimir, à gauche du 2e bataillon d'Esthonie, s'installa dans les tranchées face à Krichine, avec 3 compagnies dans une deuxième ligne de logements.

Les 2e et 3e bataillons de Vladimir, placés dans un pli de terrain en arrière et vers le centre de toute la ligne, formaient la réserve particulière.

Les 2e et 3e compagnies de tirailleurs de Vladimir couvrirent pour la nuit la position des batteries.

Le 10e bataillon de chasseurs occupa une position particulière à l'aile droite (en arrière de la route, vers le ravin de Tutchenitsa) avec 2 compagnies en première ligne et deux en seconde, également abritées dans des tranchées.

Le régiment de Souzdal formait la réserve générale et était placé en arrière de la 1re crête couverte de vignes, à droite (à l'Est) de la route de Lovtcha à Plewna.

Au moment où les troupes prenaient ces positions, l'ennemi, tirant de la redoute de Krichine et des redoutes de la ligne de défense sud, ouvrit sur nous un feu des plus vifs.

Nous répondîmes efficacement avec deux batteries couvertes par des épaulements.

Pendant la nuit, les Turcs essayèrent deux fois de forcer notre ligne de retranchements : une fois de front, la seconde fois par notre flanc gauche du côté de Krichine ; mais ces tentatives, faites, d'ailleurs, sans vigueur, furent facilement repoussées par le feu des tranchées-abris du régiment d'Esthonie et nous n'eûmes aucune perte à déplorer.

Le soir du 29 août, je reçus communication de la *disposition* pour l'armée de l'Ouest, qui fixait l'attaque générale du camp retranché au lendemain 30 août.

Par cette *disposition*, je recevais le commandement spécial d'un détachement ainsi composé : la 1re brigade de la 16e division, général-major Tebiakine, la 3e brigade de chasseurs du général-major Dobrovolsky, le régiment de Revel de la 2e division d'infanterie, trois batteries de neuf et une batterie de quatre.

(Signé) *Le commandant du détachement,*
GÉNÉRAL-LIEUTENANT SKOBELEW.

(A suivre.) (45)

LA NOUVELLE LOI D'AVANCEMENT

EN ANGLETERRE

Suite et fin (1).

Grades à titre honoraire et assimilation.

Le titre VII traite du rang honoraire (*honorary rank*) et du rang relatif (*relative rank*), ce dernier correspondant à peu près, comme on l'a déjà vu, à ce que nous appelons en France *assimilation*.

La retraite à solde entière, qui a été définie plus haut, étant appelée à disparaître (puisqu'elle n'est plus applicable qu'aux officiers pourvus de leur première commission antérieurement au 1er octobre 1877), les promotions au grade supérieur à titre honoraire, que cette retraite entraînait avec elle, disparaîtront également dans un temps donné. Jusqu'à cette époque, les officiers inscrits sur la liste des retraites à solde entière pourront être pourvus du grade honoraire; mais la nouvelle ordonnance stipule que ces officiers ne devront plus, par la suite, recevoir aucun autre avancement.

Mentionnons toutefois l'exception suivante à cette dernière prescription, exception dont le caractère, du reste, n'est que temporaire :

Les officiers supérieurs de l'artillerie ou du génie, inscrits sur la liste des retraites à solde entière avant le 3 novembre 1854, ou qui ont dû quitter leur commandement antérieurement à cette même date, par suite de blessures ou infirmités contractées dans le service et à l'occasion du service, pourront être promus au même grade que l'officier, qui marchait immédiatement après eux sur les contrôles au moment de leur mise à la retraite.

La collation d'un grade supérieur à titre honoraire n'a aussi qu'un caractère provisoire pour certains officiers du *purchase*, de même que pour les colonels des régiments d'artillerie ou des bataillons du génie promus à dater du 1er octobre 1877. Ces officiers supérieurs, comme on l'a dit, sont inscrits, après cinq ans de commandement, sur une liste de disponibilité; dans cette position, ils touchent leur solde entière et conservent, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite d'âge, leurs titres à l'avancement au grade de général, mais ils ont également le droit, après leurs cinq années de commandement, de

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 373, 381, 385 et 386.

prendre leur retraite avec le grade supérieur à titre honoraire et une pension annuelle de 600 livres.

Si nous recherchons maintenant dans quelles circonstances le grade honoraire pourra être obtenu à l'avenir, nous voyons qu'il ne sera plus conféré hors des cas suivants :

1° Après 30 ans de services :
A l'adjudant de cavalerie de la garde;
Au lieutenant de la brigade d'artillerie de côte;
Au *quarter-master;*
Au *riding-master* (1).

Ces officiers devront avoir servi au moins dix ans d'une manière satisfaisante dans les grades ci-dessus mentionnés. Pour le *riding-master*, cette période est portée à 15 ans.

2° A certains officiers se retirant volontairement de l'armée, conformément aux règles énoncées dans le titre VI et que nous avons examinées plus haut.

Une partie du titre VII est consacrée à l'*assimilation* et contient un tableau du *relative rank*, établi pour déterminer le rang et les préséances des officiers d'état-major, ainsi que des fonctionnaires et employés des services administratifs, sanitaire, religieux, etc. (2).

Les officiers et les assimilés de chaque catégorie jouissent des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les allocations de fourrage et, dans certains cas particuliers, le choix du logement.

Les assimilés n'ont aucun droit au commandement, ni à la présidence des cours martiales, cours d'enquêtes, etc. Une particularité à signaler dans ce tableau des préséances, c'est la place assignée au brigadier-général, qui prend rang entre le colonel et le major-général. (On sait que le *brigadier-général* est l'officier placé à la tête d'une brigade constituée.)

Citons également ce fait qu'une plus grande ancienneté de services ouvre aux titulaires de certains emplois des droits à une assimilation plus élevée; c'est ainsi que le chirurgien-major qui a plus de 20 ans de service a le grade relatif de lieutenant-colonel, tandis qu'avant 20 ans de service il est assimilé au major. Cette distinction, qui n'existe pas dans notre armée, nous a paru digne d'être mentionnée.

Telles sont les dispositions principales de l'ordonnance du 13 août 1877. Cette ordonnance a été accueillie favorablement, en général, par la presse anglaise. Les journaux ont reproduit, il est vrai, un certain nombre de lettres particulières, émanant la plupart d'officiers en activité ou en retraite qui se prétendent lésés dans les droits les mieux établis; il est en effet difficile de toucher à une loi et d'y introduire d'importantes modifications sans blesser certains intérêts particuliers. Mais c'est surtout quand il s'agit de l'armée que l'individu doit être sacrifié au bien général, et ce point de vue finit toujours par prévaloir.

Pour donner d'ailleurs une idée des appréciations émises sur les mesures nouvelles, nous reproduisons ci-après quelques jugements d'ensemble portés sur la nouvelle loi par les organes les plus accrédités de la presse anglaise.

Dans ses numéros des 17 et 20 août, le *Times* s'exprime en ces termes :

« ..... L'ordonnance est claire et comble toute lacune. Elle consolide en les améliorant toutes les ordonnances promulguées depuis le 26 décembre 1870 et concernant la nomination, l'avancement, la retraite des officiers; elle est de plus aussi définitive qu'un règlement de cette nature peut l'être. »

« ..... Ce règlement ne saurait satisfaire tout le monde, et l'on ne peut nier qu'il contienne certaines imperfections, soit dans le choix des principes dont il découle, soit dans la manière de les appliquer. Mais l'esprit général de ses différentes clauses est à la fois bienveillant, prévoyant et libéral. Aussi pensons-nous que l'ordonnance du 13 août sera accueillie avec faveur, et par le public, et par l'armée. Sa promulgation met fin du reste à une période d'attente qui était à la fois cruelle pour nos officiers et préjudiciable aux intérêts de l'Etat. »

Le *Standard* du 22 août entre dans quelques considérations plus générales et qui ne manquent pas d'intérêt :

« La nation anglaise, dit ce journal, est impatiente de connaître ce que lui coûtera le legs de M. *Cardwell* (1). On a calculé que la liquidation des retraites nécessitera annuellement, pendant une période qui prendra fin le 31 mars 1880, un surcroît de dépenses s'élevant à 2,631,000 fr...........

» Quant à l'avancement, on estime qu'il aura lieu, en moyenne, dans les limites suivantes :

» L'officier d'infanterie deviendra capitaine après 10 ans et demi de service ; major, après 19 ans et demi ; lieutenant-colonel, après 25 ans et demi ; major-général après 35 ans.

» Cet avancement n'est pas des plus rapides ; mais il est suffisant pour le temps de paix, et en temps de guerre, on attendrait beaucoup moins longtemps dans chaque grade..... »

« Il est fort regrettable, conclut le *Standard*, que les circonstances n'aient pas permis d'examiner la question de la réorganisation de l'armée en même temps que celle dont nous venons de nous occuper ; ces deux questions sont, en effet, intimement liées l'une à l'autre. Nous savons que les autorités militaires sont fortement opposées à l'introduction d'aucun changement dans notre organisation régimentaire ; mais l'expérience a prouvé combien de tels changements seraient utiles, et nous sommes certains que cette importante question sera, lors de la prochaine session du Parlement, l'objet d'une discussion des plus sérieuses.

» Si cette discussion n'avait pas été ajournée, nous sommes persuadés qu'on aurait pu, malgré les dépenses nécessitées par la nouvelle loi sur l'avancement, réaliser des économies telles que, l'an prochain, le budget de l'armée eût pu être diminué (2). »

---

(1) Ces divers officiers ayant le grade de lieutenant reçoivent, en prenant leur retraite, le grade honoraire de capitaine.

(2) Il peut être intéressant de savoir dans quelles limites les fonctionnaires des diverses branches de service de l'armée anglaise sont admis aux avantages de l'assimilation.

Les officiers qui remplissent, dans le service de l'état-major, les fonctions d'*adjudant general*, de *quarter-master general* et de *military secretary*, peuvent atteindre le rang de lieutenant-général.

Les aumôniers, les membres de l'intendance et du service médical peuvent atteindre le rang de major-général.

Les vétérinaires peuvent parvenir au rang de colonel.

Les *deputy judge advocat* sont assimilés au lieutenant-colonel. (On nomme ainsi les délégués du *judge advocat*, fonctionnaire civil qui représente les intérêts de la Couronne dans les affaires de contentieux militaire.)

Les officiers-payeurs (*paymasters*) peuvent parvenir au rang de major. Il faut pour cela qu'ils aient au moins quinze ans de service comme officiers, dont dix comme *paymasters*.

Les prévôts (*prevost-marshalls*), les pharmaciens, les gouverneurs des prisons militaires, les *clerks of works* (qui correspondent à nos gardes du génie) peuvent arriver au rang de capitaine.

(1) On se rappelle que c'est sous le ministère de lord Cardwell que l'achat des grades a été aboli. Cette mesure a nécessité un remaniement complet des lois qui jusque-là avaient régi l'armée anglaise.

(2) Dans son rapport, la commission constate que son travail a dû se baser sur l'organisation actuelle, mais elle y a joint un appendice dans lequel sont formulées des propositions qui permettraient d'atteindre les mêmes résultats : accélération de l'avancement et diminution des charges de l'Etat, moyennant une modification des cadres organiques.

Après les journaux politiques, c'est un journal militaire, l'*Army and Navy Gazette*, qui constate que la nouvelle ordonnance a reçu en général l'accueil le plus favorable.

« La nouvelle ordonnance, lit-on dans l'*Army and Navy Gazette* du 18 août, est considérée généralement comme fort libérale; elle a été accueillie avec un sentiment de soulagement et de satisfaction reconnaissante; cela ne saurait être mis en doute. »

Ce journal revient également sur l'urgence, déjà si souvent réclamée, d'une prompte réorganisation, des cadres tactiques de l'armée.

« Le *War Office*, dit-il dans son numéro du 25 août, ne doit pas perdre de vue cette importante question. Il serait à désirer que ces modifications fussent introduites l'an prochain dans l'armée. Le nombre des majors serait sans doute considérablement augmenté; de plus, l'officier de ce grade au lieu d'être pourvu d'une sinécure aurait à remplir des fonctions sérieuses; on pourrait alors diminuer de beaucoup le nombre des retraites obligatoires, ce qui constituerait pour le Trésor une économie notable. »

Au cours de la présente étude, le lecteur a eu successivement sous les yeux les différentes dispositions de l'ordonnance du 13 août 1877, et les appréciations dont elles ont été l'objet dans la presse anglaise. Pour terminer, nous résumerons les traits saillants de cette loi qui régira désormais l'armée britannique, et nous rappellerons brièvement les obligations imposées au gouvernement anglais, les moyens employés pour les remplir, et enfin les importantes modifications introduites à cette occasion dans les règles qui président à l'avancement dans l'armée.

Le gouvernement se trouvait en présence d'un fait accompli, l'abolition de l'achat des grades, acte qui avait porté à l'avancement un coup terrible. Il fallait à tout prix lui rendre son ancienne rapidité, en recourant à des mesures plus efficaces que celles dont l'application tentée dans les corps où le *purchase* n'a jamais existé avait montré l'insuffisance. De là l'adoption du système des retraites obligatoires : c'était là une première innovation, et l'on ne doit pas oublier la signification de ce dernier mot, dans un pays où le respect de la tradition exerce un empire si incontesté. Mais l'application du système des retraites obligatoires ne pouvait être absolue : il fallait respecter les droits des nombreux officiers qui avaient acheté leur grade. On fut ainsi conduit aux mesures transitoires analysées plus haut, et dont l'étude a pu n'être pas sans intérêt pour le lecteur à qui elles ont fourni des renseignements précieux sur l'organisation intérieure de l'armée anglaise. De plus, ne pouvant obliger les officiers propriétaires de leur grade à prendre leur retraite, le gouvernement s'est efforcé de les y amener de bon gré, par des avantages qu'il leur offre au point de vue pécunaire et au point de vue honorifique.

Un autre moyen a du reste été employé par l'ordonnance pour accélérer l'avancement des officiers méritant une récompense spéciale; c'est l'introduction, dans certaines limites parfaitement définies, de l'avancement au choix. L'adoption de cette mesure est particulièrement remarquable dans une armée où, en principe, l'avancement avait eu lieu jusqu'ici uniquement à l'ancienneté.

On trouve enfin dans la nouvelle loi le désir manifeste d'abolir quelques prérogatives dont certains corps jouissaient, d'ancienne date, et auxquelles on refuse actuellement toute raison d'être. C'est ainsi que les officiers de la garde cesseront d'être pourvus de grades supérieurs à celui dont ils exercent réellement les fonctions. C'est ainsi encore que les nombreuses nominations par brevet seront sinon supprimées, du moins considérablement diminuées.

Les idées modernes, on le voit, l'ont emporté en Angleterre lors de la rédaction de cette loi, qui paraît préluder à une transformation plus complète de l'armée anglaise. On s'y est affranchi, dans une certaine mesure, de l'empire de la tradition et, bien que la commission ait déclaré n'avoir, après une étude approfondie des institutions militaires de l'étranger, rien trouvé d'utile à leur emprunter, en raison de la constitution toute différente des forces britanniques, il semble qu'elle se soit inspirée parfois de l'exemple des armées du continent.

Nous ne devons pas oublier cependant que, dans un grand nombre de cas, il sera possible de se soustraire aux exigences souvent fort dures de l'ordonnance; alors la loi sera parfois éludée « dans l'intérêt de l'armée. » Ajoutons que, vraisemblablement, ce moyen ne sera pas d'un emploi fréquent. Dans un pays comme l'Angleterre, où l'on est obligé de compter avec l'opinion et où la presse ouvre largement ses colonnes à toutes les critiques, le commandant en chef ou le gouvernement ne sauraient user qu'avec une grande réserve de la latitude qui leur est laissée en certains cas par la loi.

En résumé, il est toujours fort difficile de prévoir à l'avance les résultats d'une loi nouvelle; il est permis, en tout cas, de dire que l'ordonnance de 1877 a tout au moins l'avantage d'unifier les nombreux règlements en vigueur jusqu'à ce jour et de diminuer, dans une notable proportion, le nombre si grand de ces cas particuliers qui venaient compliquer la législation militaire anglaise.

Les journaux anglais dont nous avons reproduit ci-dessus des extraits expriment, d'ailleurs, la conviction que le règlement de 1877 n'est qu'un premier pas fait dans la voie de la réorganisation de l'armée et qu'il sera par conséquent modifié par la suite. Nous aurons alors occasion de revenir sur ce sujet et tout porte à croire que ce sera pour constater encore de nouvelles simplifications dans le mécanisme de l'armée anglaise.

(43)

LES FORCES DE LA TURQUIE

ET SES DERNIÈRES RÉSERVES

Suite (1).

IV. MUSTAHFIZ

Après avoir terminé la mobilisation des trois bans de rédifs et posé les bases de l'organisation des bataillons auxiliaires, le gouvernement ottoman s'occupa, sans retard, de la mobilisation des mustahfiz, rendue nécessaire par la tournure défavorable des négociations engagées en vue d'éviter une rupture entre la Russie et la Turquie. Un ordre télégraphique de la Porte, en date du 26 mars 1877, prescrivit en effet de procéder immédiatement à la levée des bataillons de *mustahfiz* des quatre premiers corps d'armée (Constantinople, Schoumla, Monastir et Erzeroum). Cette levée paraît avoir constitué ce que divers organes de la presse européenne appelaient, au printemps dernier, la levée du quatrième ban de la réserve. Le nombre d'hommes inscrits sur les contrôles du mustahfiz, comprenant les huit plus anciens contingents de la réserve, était considérable; il dépassait sensiblement, comme nous l'avons vu plus haut, celui des hommes appartenant aux trois bans de rédifs réunis. Le séraskiérat ne jugea pas alors opportun de convoquer tout le mustahfiz; un certain nombre

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 381 et 386.

de bataillons seulement furent organisés à l'origine, d'abord dans les quatre premiers corps, puis successivement dans le 5e et peut-être même dans le 6e.

Les journaux politiques ont donné à cette époque sur la levée des mustahfiz quelques renseignements intéressants dont nous devons nous contenter à défaut de documents officiels. « L'enrôlement des mustahfiz, disait la *Kölnische Zeitung* du 12 avril, sera poussé avec la plus grande promptitude. Le recrutement se fait par circonscription. La circonscription d'une compagnie de rédifs doit fournir 200 mustahfiz. Il en résulte que la région où se recrute un bataillon de rédifs présentera 1,600 mustahfiz. Ces derniers seront organisés en bataillon. On a des armes en quantité suffisante pour les mustahfiz, mais les effets d'équipement font défaut. Il y a aussi insuffisance notoire d'officiers pour les bataillons à former. » La *Correspondance politique* parla dans le même sens en insistant sur le manque d'organisation et d'instruction militaire des mustahfiz, qui ne lui paraissaient pas susceptibles, en cas de guerre, de figurer immédiatement dans le compte des forces ottomanes.

D'après l'ouvrage déjà cité du lieutenant Zboïnski, la première mobilisation des mustahfiz aurait fourni 180 bataillons. Toutefois, cette évaluation paraît exagérée. Le nombre des *merkes* (districts de bataillon) des cinq premiers corps est de 144. Le VIe corps, où le recrutement territorial était à peine ébauché, n'avait que 6 *merkes* organisés au commencement de l'été. En admettant que chacun des districts ait formé un bataillon de mustahfiz, le nombre de ces bataillons levés au printemps 1877 ne saurait être supérieur à 150, et tout porte à croire qu'il n'a pas été si élevé, puisque le nombre des bataillons de rédifs des 1er, 2e et 3e bans levés dans les mêmes districts avait été respectivement de 149, 144 et 135, chiffres qui ont été indiqués dans n° 381 de la *Revue*.

L'impulsion donnée à l''organisation de la première levée des mustahfiz ne tarda pas à produire des résultats. Dès le 8 avril, 6 bataillons de mustahfiz étaient mentionnés dans la composition du corps d'armée réuni en Herzégovine par Suleyman-Pacha pour opérer contre le Monténégro. Le 14 avril, on signalait la présence de quelques bataillons de mustahfiz à l'armée de Schoumla. Enfin, le 25 mai, les mustahfiz commençaient à s'organiser dans le sandjak de Nisch.

Pendant les premiers mois de l'été, les diverses créations que nous venons de passer en revue ont permis à la Turquie de lutter, avec des alternatives de revers et de succès, contre son redoutable ennemi. Mais l'arrivée successive des renforts considérables envoyés aux armées russes sur les différents théâtres de la guerre décida le gouvernement ottoman à redoubler d'efforts et à lever de nouvelles réserves. La *Correspondance politique* du 10 août signale déjà la décision prise par la Porte, en vue d'une guerre à outrance, de mettre sur pied de nouveaux bataillons de mustahfiz. Cette décision, d'abord ajournée à ce qu'il semble, a été reprise dans le courant d'octobre; elle a reçu bientôt après un commencement d'exécution.

Le journal turc *la Vérité*, dans son numéro du 3 novembre 1877, contient, sur ce dernier appel, les renseignements suivants, que nous reproduisons *in extenso*, parce qu'ils paraissent avoir un caractère officieux :

« Plusieurs journaux de la capitale ont donné la nouvelle qu'un nouvel appel de 300,000 hommes allait être fait par le gouvernement impérial. D'autres feuilles locales ont contredit cette assertion ou émis des doutes sur la possibilité ou la probabilité de cette nouvelle et importante mobilisation.

» En présence de ces divergences, c'est-à-dire des inquiétudes des uns et de l'incrédulité des autres, nous avons cru devoir puiser aux sources les plus autorisées les renseignements pouvant nous mettre en mesure de fixer l'opinion publique par le rétablissement des faits dans toute leur authenticité.

» Avant tout, nous devons dire que la Russie n'ayant pu briser la résistance des armées impériales avec les contingents fournis par sa première mobilisation, et s'étant vue forcée d'appeler sous les drapeaux le ban et l'arrière ban de ses forces militaires, le gouvernement impérial se trouve aussi dans la nécessité de renforcer et d'augmenter les effectifs des corps d'armée en campagne.

» Maintenant on doit savoir que, d'après la loi existant sur l'organisation et le service militaires, une partie seulement des troupes de réserve qui peuvent être, suivant l'urgence, envoyées à la guerre, ont été jusqu'à présent appelées sous les armes. Celles qui sont restées dans leurs foyers ou dans les dépôts s'élèvent, d'après des relevés de la plus scrupuleuse exactitude, au chiffre de 498,412, appartenant aux diverses classes de *rédifs* et de *mustahfiz*, et par conséquent ayant tous fait un temps de service (1) et n'étant nullement novices dans le maniement des armes.

» De ces 500,000 hommes environ, 175,000 seulement sont appelés aujourd'hui sous les drapeaux.

» En outre, la conscription, aux opérations de laquelle il est activement procédé en ce moment, donnera un contingent de 61,795 hommes (2), à raison du 12 0/0 prélevée sur toute la classe des conscrits que leur âge appelle cette année au tirage au sort.

» C'est donc un total de 236,795 hommes dont la mobilisation s'effectue à cette heure et qui feront incessamment et successivement leur apparition sur les champs de bataille.

» Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que, grâce à l'existence des dépôts comme aux mesures qui ont été prises pour parfaire le nécessaire, l'armement et l'équipement de ces nouvelles forces ne causeront pas la moindre difficulté et ne souffriront pas de retard. »

Cette levée de réservistes, au dire de la *Correspondance politique* du 17 octobre dernier, qui la première en a fait mention en l'évaluant seulement à 160,000 hommes, comprenait le dernier ban des *mustahfiz*, c'est-à-dire, d'après la feuille viennoise, le reste des hommes de l'empire en état de porter les armes. Elle est désignée, dans certaines correspondances, sous le nom de cinquième ban de la réserve.

Le Times du 19 novembre, auquel nous avons déjà fait un emprunt, assure que cette levée aurait fourni réellement 144,000 hommes, avec lesquels on aurait créé 174 nouveaux bataillons, chiffre qui paraîtra sans doute bien élevé, si l'on songe que la levée du printemps n'avait pas dû donner plus de 150 bataillons, au maximum, et qu'au moment où l'on a procédé à la seconde levée de mustahfiz, les Russes occupaient déjà une grande partie du vilayet du Danube et de l'Arménie.

Voici, d'autre part, ce qu'on lisait dans une correspondance adressée de Constantinople le 14 novembre au *Journal de Genève*, et qui donne quelques détails intéressants sur l'activité déployée pour l'organisation de ces bataillons :

« Les mustahfiz, ou réservistes du 5e ban, convoqués au nombre de 150,000 hommes, arrivent déjà de tous côtés, et remplissent de nouveau, de tumulte et de bruit, les casernes, depuis longtemps silencieuses de Stamboul et de Péra. Huit ou dix jours suffisent pour les habiller, les équiper et les armer, et quand ces hommes étonnants ont fait l'exercice pendant trente heures sur l'esplanade du Taxim, tous ont l'air de vieux troupiers et sont de parfaits soldats. »

(1) Cette assertion semble hasardée. Beaucoup d'hommes inscrits sur les contrôles de la réserve n'ont jamais servi dans l'armée active et n'ont jamais été exercés, même pendant un temps très court, les réserves n'ayant à peu près jamais été réunies, comme le prescrivait la loi organique de 1869, faute de fonds disponibles.

(2) Nous avons parlé plus haut de ce contingent au sujet des troupes du nizam, et nous avons dit qu'il était appelé par anticipation.

Nous ferons observer, toutefois, malgré cette note optimiste, que la composition de ces derniers bataillons de mustahfiz devait laisser fort à désirer. Pendant plusieurs mois, on avait écrémé, vraisemblablement avec le plus grand soin, les contingents de chaque district, pour former les bataillons de mustahfiz dont la mobilisation avait été décrétée au printemps; d'autre part, il devenait de plus en plus difficile de constituer les cadres. Les bataillons de mustahfiz levés l'automne dernier devaient donc comprendre tous les hommes qu'on n'aurait pas acceptés pour le service, lors de la levée du printemps précédent, mais qu'on s'est décidé à prendre lorsque l'heure du péril suprême a sonné. La *Correspondance politique* du 17 janvier 1878 dit en effet que « les derniers contingents de réservistes et de mustahfiz appelés sous les armes, se composent, en grande partie, d'hommes à barbe grise, qui marchent difficilement et supportent avec peine l'inclémence de la saison. » Néanmoins, ces bataillons, recrutés et commandés tant bien que mal, après avoir été exercés pendant quelques jours soit à Constantinople soit dans d'autres villes, sont expédiés à la hâte sur le théâtre de la guerre, pour être incorporés immédiatement dans les armées auxquelles ils apportent des contingents qui ne sont pas à dédaigner, alors que les sources du recrutement de l'armée permanente sont à peu près complétement taries.

V. GARDE CIVIQUE

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la loi de 1869 avait prévu la formation du mustahfiz, pour le service intérieur de l'Empire en l'absence des bataillons du rédif entrés en campagne avec le nizam; elle avait aussi prévu la mobilisation, en cas de besoin, de cette armée sédentaire; mais elle n'avait pas pourvu à son remplacement pour son service spécial, dans le cas où les circonstances obligeraient aussi à la porter sur le théâtre de la guerre.

C'est pour remédier à cette lacune que fut ordonnée l'organisation, dans toutes les grandes villes de l'Empire, de gardes civiques composées de sujets n'appartenant ni à l'armée permanente, ni aux réserves, et destinée au maintien de l'ordre à l'intérieur. Ces bataillons devaient être en grande partie recrutés au moyen des fonctionnaires, exempts, comme on le sait, du service militaire. Cette mesure, qui reçut d'abord son exécution dans les villes de la Bulgarie, de la Roumélie et de plusieurs provinces de l'Asie, s'étendit peu à peu à la plupart des villes importantes de l'Empire. Les gardes civiques ont été partout habillés et équipés à leurs propres frais, mais armés par l'Etat.

Pendant longtemps, on n'entreprit aucune création de ce genre à Constantinople, le gouvernement ayant pensé que le service y était suffisamment assuré par les troupes de passage. Mais l'exception disparut au mois d'août dernier, et la capitale se trouva dès lors dotée, elle aussi, d'une garde civique, avec le titre *d'impériale*, recrutée parmi les habitants de Constantinople.

Nous empruntons à la *Vérité* du 8 août le texte du décret qui a institué cette garde civique. Le voici :

« La capitale de l'Empire ne jouissant aujourd'hui d'aucun privilége sur les autres vilayets, la généralisation du service militaire devient l'un des plus importants devoirs de chacun. D'après la teneur du règlement sur la conscription, la population de la capitale devrait concourir au tirage au sort comme celle des autres ville; mais, d'un côté, le manque de renseignements statistiques, de l'autre, certaines exigences provenant du fait des circonstances actuelles, ont conduit à remettre cette opération à des temps plus opportuns. Toutefois, il a été décidé que la population de la capitale serait invitée à offrir un contingent, spécialement placé sous la bannière de S. M. I. le sultan, auquel sera confié le soin de défendre et de garder la capitale et ses environs.

» Dans un moment où l'ennemi menace nos droits légitimes et séculaires, où la gloire et l'honneur de la nation se trouvent en question, les sacrifices de tout genre s'imposent sans distinction; toutes les classes de la population de l'Empire sont assurément dignes, à cet égard, des plus grands éloges.

» Il est du devoir sacré de la population de la capitale de suivre le noble exemple de tant de milliers de citoyens qui, libres du service militaire, n'ont pourtant pas hésité un seul instant à courir aux armes pour repousser l'invasion de l'ennemi et laver avec leur sang la trace impure de ses pas sur le territoire sacré de la patrie; elle voudra participer à cet honneur auquel elle est conviée par le gouvernement impérial.

» La décision suivante a donc été prise avec la ferme conviction que chacun s'empressera de se conformer aux prescriptions qu'elle renferme.

» En présence du dévouement et de l'abnégation dont les populations de l'Empire ont fait preuve dans les circonstances actuelles, le gouvernement de S. M. I. le Sultan est convaincu que les habitants de Constantinople ne resteront pas en arrière des nobles exemples dont ils ont été spectateurs; c'est pourquoi la formation des bataillons de la garde civique, chargée spécialement de la défense et du maintien de l'ordre et de la sécurité dans la capitale, a été décrétée sur les bases suivantes :

» Article premier. — Il sera formé, dans chaque circonscription électorale, une commission composée des notables du quartier, sous la présidence d'un officier de l'armée active ayant au moins le grade d'adjudant-major. Le siége de cette commission sera établi dans un endroit *ad hoc*.

» Art. 2. — Les commissions inscriront dans les bataillons de la garde civique les noms de tous les habitants de leur circonscription, d'après les prescriptions ci-après.

» Art. 3. — Toute la population mâle, de vingt à quarante ans, fera partie des bataillons de la garde civique. Des exercices auront lieu à des époques et à des jours fixés. Tout individu reconnu invalide, après examen, sera exempté du service.

» Art. 4. — Sur 10 personnes inscrites, la commission choisira un caporal. Les caporaux seront pris de préférence parmi les employés du gouvernement, ou tout au moins parmi ceux qui savent lire et écrire.

» Art. 5. — Sur 20 personnes inscrites, la commission choisira un sergent, et sur 40, un sergent-major. Les officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de commandant inclusivement, seront nommés par le ministère de la guerre et pris, soit parmi les officiers de l'armée active, soit parmi les fonctionnaires civils.

» Art. 6. — Les employés de l'Etat ne seront pas distraits de leurs fonctions pour le service de la garde civique.

» Art. 7. — L'effectif de chaque bataillon sera de 500 à 800 hommes. Chaque circonscription électorale fournira autant de bataillons que le permettra le chiffre de la population.

» Art. 8. — Tout individu appartenant à la garde civique pourra revêtir, quand il voudra, l'uniforme conforme au modèle arrêté. Les armes, les munitions et les rations seront fournies aux hommes, pendant leur séjour au camp, par les soins de l'administration militaire.

» Art. 9. — Les bataillons seront réunis dans des camps en dehors de la ville. En cas de nécessité, des bataillons pourront être détachés pour être employés au maintien de l'ordre et au même service que les militaires de la réserve.

» Art. 10. — Les gardes civiques pourront vaquer à leurs affaires pendant le jour et rester chez eux pendant la nuit, mais ils seront obligés de se rendre au camp à toute heure de jour et de nuit, à la première sonnerie du rappel.

» Art. 11. — En principe, le contingent de la garde civique comptera à l'arme de l'infanterie.

» Art. 12. — Les armes des bataillons seront gardées dans

les casernes ou dans un camp choisi par le ministre de la guerre.

» Art. 13. — Les bataillons seront exercés deux fois par semaine, soit au maniement des armes et à la marche dans les casernes, soit aux grandes manœuvres, dans les camps désignés par le ministre.

» Art. 14 et dernier. — La garde civique, constituée et appelée sous les armes par *iradé* impérial, sera également dispensée du service ou tout à fait dissoute par un autre *iradé* impérial. »

La garde civique a été rapidement formée dans la capitale et les faubourgs qui en dépendent; le 20 septembre, elle comptait 24 bataillons, d'un effectif variant de 700 à 850 hommes, dont l'organisation était complète. Ce nombre n'a jamais été dépassé. Le 26 octobre, on a constitué avec ces bataillons une division de 6 régiments à 4 bataillons, qui a reçu ses drapeaux en présence du Sultan, et dont le commandement a été confié à Hadji-Halet-Pacha, haut fonctionnaire civil de l'ordre des ulemas.

L'institution de la garde civique ne devait pas tarder à prendre un nouveau développement. A la suite des revers éprouvés par les armées turques en Arménie et dans la Bulgarie occidentale, toutes les troupes encore disponibles dans les provinces non menacées de l'Empire avaient été dirigées à la hâte, partie sur Sofia, partie sur Erzeroum, pour êtres mises à la disposition de Méhémet-Ali et de Moukhtar-Pacha, dont la situation était des plus critiques. Il devenait urgent d'assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans les provinces ainsi dégarnies de troupes. Pour atteindre ce but, le gouvernement ottoman décréta que tous les hommes valides, âgés de plus de dix-sept et de moins de quarante à quarante-cinq ans, qui n'appartenaient ni à l'armée permanente (*nizam*), ni aux classes de *rédifs* ou de *mustahfiz*, seraient incorporés, sans exception, dans la garde civique, formée, comme le reste de l'armée, en divisions, brigades, régiments et bataillons, et que cette garde pourrait elle-même être mobilisée pour concourir à la défense de la patrie en danger.

Le règlement de la garde civique a été publié le 24 novembre par le journal turc la *Vérité*, auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts. Afin de donner au lecteur un tableau aussi complet que possible des mesures militaires décrétées par le gouvernement ottoman, nous reproduisons intégralement ce document.

Règlement de la garde civique.

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1. Sous la dénomination de *garde civique* (Asakéri-Mulkié) une nouvelle catégorie de troupes est créée en outre des forces militaires déjà existantes de l'Empire (*nizams*, *rédifs* et *mustahfiz*).

2. Le service est obligatoire dans la garde civique pour tous ceux qui, ayant accompli leur dix-septième année, n'ont pas encore figuré sur le rôle de la conscription et pour ceux dont les noms ne sont pas sortis au tirage au sort.

Est facultatif le service dans la garde civique pour tous ceux qui ont dépassé 40 à 45 ans, limite extrême de l'âge fixé pour le service militaire dans les classes de mustahfiz.

3. Doivent quitter les rangs de la garde civique, tous ceux qui, par le tirage au sort, font partie de l'armée permanente ou qui appartiennent aux classes de rédifs et de mustahfiz.

4. Sont exempts du service dans la garde civique: 1° les augustes membres de la famille impériale; 2° les ministres; 3° les sénateurs et les députés dont le mandat n'est pas expiré.

Un règlement ultérieur spécial déterminera les degrés d'exemption pour les fonctionnaires civils et les ulémas.

Sont exempts de fait, tous ceux qui, à la suite d'un examen médical, n'ont pas été reconnus aptes au service militaire, par suite d'infirmités ou de maladies physiques.

5. La garde civique a pour mission permanente de défendre la patrie en danger, de maintenir provisoirement l'ordre et la tranquillité publique menacés, en cas d'absence ou d'insuffisance de forces régulières, et jusqu'à l'arrivée de celles-ci.

Par conséquent, les gardes civiques doivent répondre à l'appel du gouvernement, en quelque temps qu'il se produise, se concentrer et accourir immédiatement sous les armes.

Dès que les motifs extraordinaires qui nécessitaient la mobilisation auront cessé d'exister, la garde civique sera licenciée.

6. Ainsi qu'il ressort de l'article précédent, la garde civique a pour mission de veiller à la sécurité intérieure; toutefois, seront autorisés à faire partie des armées en campagne ceux de ses membres qui en émettront le désir. Dans ce cas, ils devront produire un certificat des autorités locales constatant que le porteur de ce document n'appartient pas à la classe des *rédifs* ou à celle des *mustahfiz*, et qu'il n'est ni réfractaire, ni déserteur.

Les gardes civiques demandant à être envoyés à la guerre devront être en nombre suffisant pour former un bataillon, et voire même, s'il y a lieu, un régiment. En cas contraire, ils seront incorporés dans les bataillons de *nizams*, de *rédifs* et de *mustahfiz*, suivant les dispositions du mode relaté à l'article 8 ci-après.

7. Le gouvernement peut mobiliser les corps de la garde civique quand et en telle quantité qu'il le jugera nécessaire.

Un iradé impérial, sur la proposition du gouvernement, peut licencier la garde civique à tout moment, en tout ou en partie, selon les nécessités.

TITRE II

ORGANISATION MILITAIRE DE LA GARDE CIVIQUE

8. Dans chaque vilayet, il est formé une ou plusieurs divisions de la garde civique. La capitale et sa banlieue seront considérées comme un vilayet.

Dans chaque division, la brigade est composée de trois et au maximum de cinq régiments; le régiment de trois ou au plus de quatre bataillons, et le bataillon de dix compagnies, fortes chacune de 60 à 100 hommes.

Régiment :

1 colonel;
1 lieutenant-colonel.

Bataillon :

3 ou 4 commandants par régiment;
3 ou 4 adjudants;
1 porte-drapeau;
2 médecins;
2 chirurgiens.

Compagnie :

1 capitaine;
1 lieutenant;
1 sergent-major;
1 sergent-fourrier;
4 sergents;
8 caporaux.

10. Le commandement général de la garde civique est confié à un *muchir* ou à un *férik* (général de division), qui aura le titre de: *commandant en chef de la garde civique*. Il est assimilé aux *muchirs* du corps d'armée et reste sous la dépendance du ministère de la guerre.

L'élection des officiers et la collation des grades sont pratiquées conformément aux dispositions du règlement militaire.

11. Les cadres des officiers supérieurs et subalternes sont choisis dans le sein de la garde civique même. Toutefois, jusqu'à ce que les gardes civiques puissent fournir des officiers aptes à en remplir les fonctions, comme aussi dans le cas où la nécessité s'en ferait sentir, les cadres seront remplis par des officiers de l'armée régulière.

12. Pendant le temps que la garde civique restera sous les drapeaux, la comptabilité sera confiée à un corps d'intendance dont les membres porteront le titre d'employés d'administration. Les officiers supérieurs et subalternes n'auront aucune ingérence dans les affaires de cette intendance.

Cette administration se composer d'un contrôleur général, d'un chef comptable, et du nombre reconnu nécessaire de comptables, plus d'un *vesnedar* (trésorier) et d'un préposé aux effets d'équipements.

Le contrôleur général est attaché à la division, le chef comptable au régiment et les comptables aux bataillons; les trésoriers et les préposés aux effets d'équipement sont aussi attachés aux bataillons.

TITRE III

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13. Les gardes civiques sont purement et simplement assimilés aux autres citoyens pendant le temps qu'ils ne sont pas sous les drapeaux. A partir du moment où, conformément à l'article 5, ils sont appelés sous les armes, ils sont placés sous la juridiction militaire.

14. Durant le temps de leur séjour sous les armes, les miliciens sont astreints en tout point aux règles militaires de la discipline et de la soumission.

Les délits dont ils pourraient se rendre coupables durant ce temps sont jugés et punis d'après les prescriptions du code pénal militaire.

15. Les miliciens, au moment où ils seront appelés sous les armes, se feront faire un uniforme conforme au modèle qui sera donné par le gouvernement.

Les miliciens s'exerceront pendant quarante jours de chaque année dans les chefs-lieux des cazas, des sandjaks et des vilayets.

En cas de guerre, si le gouvernement le croit nécessaire, les miliciens seront tenus de se rendre aux heures et aux lieux fixés par le gouvernement pour les exercices.

Ceux qui, sans égard pour l'appel du gouvernement, ne se présenteraient pas aux lieux des exercices et ne pourraient pas justifier leur absence, seront incorporés dans les bataillons de l'armée active comme de simples recrues, bien que leurs noms ne soient pas sortis au tirage au sort.

16. Pendant tout le temps du séjour des miliciens sous les armes, le gouvernement leur fournira des rations de vivres, conformément à la règle observée pour l'armée active.

17. Les armes nécessaires à la milice nationale seront fournies par l'administration spéciale de la milice, suivant les modèles qui seront approuvés et fixés par le gouvernement. Les armes achetées seront envoyées aux autorités locales. Le prix de ces armes sera payé par la population par voie de souscription ou sous forme d'un impôt extraordinaire.

18. Les armes et les munitions spéciales de la garde civique seront toujours déposées dans les dépôts des rédifs, dans les chefs-lieux des cazas, des sandjaks et des vilayets.

Il est défendu de délivrer les armes aux gardes civiques, à moins d'un ordre officiel émané du gouvernement local, et cela dans un cas urgent et extraordinaire.

19. Dans le cas où il se serait produit dans une localité des événements justifiant l'appel sous les armes de la milice nationale et ne nécessitant pas toutefois l'armement de toute la milice, le chiffre des miliciens appelés serait fixé par les autorités civiles de la localité, de concert avec les officiers supérieurs de la milice.

20. Dans le cas où il n'y aura pas nécessité d'appeler toute la milice sous les armes, la force qui sera armée sera prise dans la classe des miliciens les plus âgés.

21. Lorsque surgira un événement nécessitant l'appel sous les armes de la garde civique, la délibération et l'exécution des formalités relatives à l'appel et à la réunion des miliciens appartiendront à un conseil spécial, qui sera élu par les conseillers municipaux de la ville. A Constantinople, ces formalités seront accomplies par un conseil qui sera institué au Séraskiérat.

Ces conseils en province seront présidés par un des officiers supérieurs de l'armée. En cas d'absence d'officiers dans la localité, la présidence du conseil appartiendra au plus haut fonctionnaire de l'autorité civile ou au représentant que choisira ce fonctionnaire.

ARTICLE FINAL

22. Le drapeau, orné du Toughra impérial et des insignes de l'Osmanié, que S. M. I. le Sultan s'es plu à donner à la garde civique, est le signe général du ralliement des miliciens.

Par conséquent, ce drapeau ne sortira que lorsque la patrie sera en danger et qu'il y aura nécessité d'appeler sous les armes toute la garde civique.

Ce drapeau est gardé dans le Trésor impérial. Il n'est pas permis d'en changer la forme.

Aussitôt après la promulgation du règlement de la garde civique, un *iradé impérial*, abordant, dans une situation aussi critique, l'exécution d'une grande réforme, ordonna d'incorporer les sujets non musulmans de l'Empire dans ceux de ces bataillons en formation à Constantinople. Voici les considérants de cet *iradé*, extraits d'une communication officielle faite par le gouvernement ottoman, le 26 novembre, au journal turc la *Vérité*:

« Attendu qu'il est avéré que la sauvegarde des droits et de la dignité du peuple ottoman est l'objet constant de la sollicitude du Sultan; attendu que Sa Majesté a pu constater, par des preuves irrécusables, que ses fidèles sujets partageaient unanimement ses sentiments en montrant un empressement digne d'éloges à satisfaire aux devoirs qui leur ont été imposés par la formation de la garde civique, créée dans le but de maintenir l'ordre et la sécurité dans l'Empire, c'est-à-dire de participer à la défense de la patrie en restant chacun dans son pays natal; attendu que tous les Ottomans sont appelés au même titre, d'après la Constitution, à remplir cette mission, Sa Majesté Impériale, en vertu de l'égalité parfaite dont jouissent tous ses sujets, a daigné ordonner que ses sujets non musulmans, qui ont atteint l'âge prescrit par le règlement, seront incorporés dans les bataillons de la garde civique en formation à Constantinople.

» Il y a tout lieu d'espérer que les sujets non musulmans, appréciant à sa juste valeur les hautes marques de confiance dont ils sont l'objet de la part du souverain, s'empresseront de satisfaire avec orgueil au devoir sacré auquel ils sont conviés. »

S'il fallait en croire une correspondance adressée de Constantinople au *Times*, les non-musulmans auraient d'abord accueilli favorablement cet appel, dans lequel ils auraient vu la reconnaissance du droit que leur assure la Constitution d'être traités sur le pied d'une parfaite égalité avec les musulmans. Mais on annonça bientôt que les patriarches chrétiens, après s'être concertés, avaient fait connaître à la Porte qu'ils n'acceptaient l'armement de leurs coreligionnaires que moyennant certaines restrictions en vertu desquelles les chrétiens formeraient des bataillons spéciaux, commandés exclusivement par

des officiers chrétiens et ne seraient en aucun cas employés en dehors de la ville et de sa banlieue. « Jusqu'à présent, écrivait-on le 6 décembre à la *Correspondance politique*, les gendarmes n'ont réussi à enrôler que quelques Arméniens et quelques Juifs appartenant aux dernières classes du peuple. » Ces dernières informations furent amplement confirmées, entre autres, par l'*Allgemeine Zeitung*, qui assurait, à la date du 28 décembre, que les conditions mises par les sujets non-musulmans du Sultan à leur incorporation dans la garde civique avaient fait échouer finalement les efforts tentés pour les amener à s'armer : Les Grecs demandaient l'exemption pour les ecclésiastiques et les étudiants. Les israélites la réclamaient pour tous les hommes mariés, ce qui revenait à la demander pour toute la population juive, puisque la plupart des israélites se marient à quinze ans. Les Arméniens n'acceptaient le service militaire qu'à la condition d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que les musulmans, surtout en ce qui concerne les acquisitions d'immeubles ; ils faisaient valoir qu'on ne les appelait pas à la défense de la patrie, mais à celle de l'islam, pour lequel ils ne veulent pas combattre. Une correspondance adressée de Constantinople, le 10 janvier, au *Journal de Genève*, contient des renseignements qui diffèrent sur quelques points des précédents, mais ne laissent pourtant, eux non plus, aucun doute sur le résultat négatif des laborieuses négociations auxquelles a donné lieu la question de l'armement des non-musulmans. « Le gouvernement, y est-il dit, paraît avoir renoncé à l'enrôlement des chrétiens dans la garde civique, et cette décision, qui n'a cependant rien d'officiel ni d'irrévocable, a été motivée par l'attitude des Arméniens, qui refusent absolument le service, et des Grecs, qui réclament la formation de bataillons chrétiens. C'est là un point sur lequel les Turcs ne céderont jamais. »

Si l'on fait abstraction des non-musulmans, dont on peut conclure, d'après ce qui précède, que la Porte ne doit plus espérer la coopération, l'organisation des gardes civiques semble avoir donné quelques résultats utiles. Dans la plupart des villes importantes de la Turquie, ces milices nationales ont été exercées au maniement des armes, et pouvaient servir au maintien de l'ordre en l'absence des troupes régulières. Elles ont certainement fourni, à ces dernières, des contingents auxiliaires dont l'importance, toutefois, ne saurait être évaluée ici. Aujourd'hui enfin, qu'en Roumélie, la Turquie est acculée à ses derniers retranchements, la garde civique disponible serait sans doute appelée à concourir avec les restes des armées actives, à la défense de la capitale elle-même, si les vainqueurs voulaient cette fois planter la croix russe sur le dôme de Sainte-Sophie.

(*A suivre.*) (24)

LES FORCES DE LA SERBIE

A SA SECONDE ENTRÉE EN CAMPAGNE

Après une première campagne terminée dans les circonstances qui sont encore présentes à la mémoire du lecteur, la principauté serbe s'est décidée à courir de nouveau les chances de la guerre. Le 14 décembre, l'armée a reçu l'ordre de franchir la frontière; le prince Milan Obrenovitch en a pris en personne le commandement, et les opérations offensives ont immédiatement commencé. On a pu suivre, dans la presse de tous les pays, les alternatives par lesquelles a passé la Serbie avant de reprendre les armes pour « conduire à bonne fin la mission nationale », et nous n'avons pas à en faire l'historique. Mais des termes mêmes de la proclamation adressée aux Serbes par le prince Milan, on est tenté de conclure que la cessation des hostilités sanctionnée en 1877 n'a été regardée par lui que comme une trêve, et qu'il n'a jamais eu la pensée « que la tâche considérable entreprise en 1876 pût rester à moitié route. »

Le rôle de la *Revue* est donc d'examiner rapidement comment la Serbie a utilisé le temps de recueillement qui lui a été laissé, et avec quelles forces elle s'est présentée de nouveau au combat.

L'an dernier, dans le numéro du 20 janvier 1877, on a fait connaître les résultats du travail de réorganisation auquel fut soumise l'armée serbe, dès le mois de novembre 1876, après la conclusion de l'armistice. Cette réorganisation, entreprise dès le lendemain de la cessation effective des hostilités, et sans attendre la signature de l'instrument diplomatique, qui rétablit les bonnes relations entre le suzerain et le vassal, avait pour objet de mettre la principauté en état de recommencer, au besoin, la guerre le 1er mars 1877, date de l'expiration de la trêve. Elle fut l'œuvre du colonel Sava Grouitch, qui avait été nommé, vers le milieu de novembre, au ministère de la guerre, en remplacement du colonel Nicolitch.

Pour faire suite à cette étude et aux précédentes, nous nous proposons d'énumérer aujourd'hui, d'après les meilleurs renseignements fournis par la presse étrangère, les mesures prises depuis le printemps dernier par la Serbie, en vue des éventualités qui pourraient se produire, et l'amener à rentrer en lice.

Dès la conclusion de l'armistice, la Serbie avait remis peu à peu ses troupes sur le pied de paix. Au mois de novembre, l'armée avait été réduite à six brigades; elles furent congédiées le 10 mars, après la signature de l'acte diplomatique qui termina la guerre. Le licenciement des volontaires étrangers, dont on a vu la composition, ne fut même pas différé jusqu'à cette époque, et, en effet, le *Monde russe* du 15 janvier nous apprend que le 13 du même mois commença le rapatriement des volontaires russes. Le 10 mars, jour auquel furent congédiées les six brigades de milice, la dernière brigade de volontaires restant encore sur le territoire serbe fut dissoute. Elle était composée de Bosniaques, de Bulgares et d'Arnautes. C'est donc au mois de mars qu'il convient de faire remonter les mesures que nous avons à exposer. Tantôt poussées activement et à ciel ouvert, tantôt ralenties en apparence à dessein, elles semblent n'avoir jamais été interrompues, et l'on en va voir les effets.

Au moment de l'entrée en campagne de la Russie, à la fin d'avril, il fut question de former un corps d'observation destiné à faire respecter la neutralité de la Serbie. Plus tard, vers le milieu de mai, on put lire dans différents journaux étrangers que la Serbie mobilisait son armée, lentement, remplissant ses magasins de guerre et avertissant ses miliciens de se tenir prêts à marcher au premier ordre. Quelques jours après, ces dispositions significatives, confirmées par des renseignements venus de différents côtés, semblèrent s'arrêter.

Toutefois, dès la fin de juillet, une reprise d'activité fut signalée : depuis cette époque, on peut suivre la marche continue des préparatifs des Serbes, et il fut permis de penser, d'une manière presque certaine, qu'ils songeaient à prendre éventuellement part à la guerre. C'est ainsi que, dans les derniers jours de juillet, le ministre Sava Grouitch obtint l'autorisation de former un petit corps d'observation de 3,000 hommes, qui devait être placé sur le Timok, d'appeler un certain nombre des anciens soldats de l'armée active et de réunir par ce moyen, dans les camps d'instruction, 24 bataillons avec artillerie et cavalerie. En même temps le ministre achetait du matériel et des chevaux, ces derniers tirés de Roumanie.

Ces dispositions, dont la *Correspondance politique* du 31 juillet a donné le détail, peuvent être prises comme le premier pas réellement fait en prévision d'une mobilisation générale à plus ou moins longue échéance.

A la fin d'août, les choses s'accentuèrent plus nettement. Le 27 de ce mois, il fut décidé dans un conseil de guerre, tenu sous la présidence du prince Milan, que la Serbie prendrait part à la guerre; à cette même époque fut promulgué l'ordre de bataille de l'armée.

Au milieu de septembre, les 8 bataillons d'infanterie de l'armée régulière, qui étaient campés à Topchidéré, furent dirigés sur Negotin, Alexinatz et Ivanitcha, pour servir de noyau à la formation de 32 bataillons combinés.

Les manœuvres qui devaient avoir lieu en octobre et novembre offrirent à la fois au gouvernement serbe l'occasion d'exécuter en temps utile ces mouvements de troupes, et le prétexte qui pouvait les justifier; c'est par la *combinaison*, pour employer le mot propre, des bataillons réguliers, stationnés et répartis suivant des proportions réglées dans leurs commandements, avec les deux séries de brigades de milice du premier ban, que les commandants de corps d'armée parvinrent à former leurs troupes à loisir. Le principe de cette combinaison est très simple, et, en le reprenant, le ministre de la guerre éveloppait une idée déjà mise en pratique par le général Tchernaïeff, et dont on avait, l'année précédente, expérimenté l'utilité. Dans ce but, le colonel Grouitch avait porté successivement le nombre des bataillons de l'armée régulière de 2 à 4 et de 4 à 8; avant d'aller plus loin, indiquons en peu de mots comment sont organisés les bataillons combinés.

Le bataillon régulier, on le sait, est commandé par un officier supérieur et composé de quatre compagnies, commandées par des capitaines et pourvues chacune d'un cadre de 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants. Le cadre inférieur comprend : 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 2 tambours, 2 clairons; le nombre des soldats est de 120.

Toute l'économie de l'opération consiste en ce que, par la *combinaison* avec un bataillon de milice, la *compagnie régulière* se transforme en un *bataillon combiné*, auquel elle fournit la plus grande partie de son cadre: le capitaine de la compagnie régulière prenant le commandement du bataillon combiné, et les quatre officiers se mettant à la tête des quatre compagnies combinées, qui reçoivent chacune 1 sergent et 3 caporaux de la compagnie régulière. Quant aux soldats, ils sont répartis de telle manière que chaque peloton en compte sept ou huit. Les officiers de milice du premier ban et le sergent-major de la compagnie régulière se partagent le commandement des pelotons dans les nouvelles compagnies combinées et le fourrier est réservé pour les fonctions d'adjudant du bataillon.

Le commandant du bataillon régulier se trouve naturellement désigné pour le commandement d'une brigade.

On voit comment, par l'application de cette mesure, la petite armée régulière peut presque instantanément se quadrupler; et c'est ainsi que la Serbie dispose actuellement de 32 bataillons combinés qui forment le meilleur noyau de ses forces actives.

A la fin de septembre, on signale des marchés conclus par le colonel Grouitch avec de grands négociants du pays, pour l'alimentation de quatre corps d'armée qui doivent être établis sur la Drina, sur la Moravae et sur le Timok; à la même époque est promulgué un nouvel ordre de bataille comprenant les nominations dans l'intendance, la justice militaire de campagne, le train, le service sanitaire, la télégraphie de campagne.....

L'argent, il est vrai, manquait aux Serbes; mais nous lisons dans les journaux de cette époque que, dès le mois de novembre, la Serbie aurait reçu du gouvernement russe un million de roubles. De plus, le *Nord* du 13 octobre, reproduisant en cela une nouvelle donnée par la *Correspondance politique*, annonçait que la Russie s'engageait à mettre à la disposition du gouvernement serbe un million de roubles par mois, depuis le jour du départ de l'armée serbe pour la frontière jusqu'à la conclusion de la paix.

Le 7 octobre, sept brigades du premier ban, appartenant aux circonscriptions frontières, furent envoyées dans des camps situés près des frontières sous prétexte des exercices d'automne, qui devaient durer vingt-cinq jours au lieu de quinze, ainsi que le prescrit la loi.

La brigade de Podrinié fut portée sur la Drina, sur la frontière occidentale; au sud-ouest et au sud, celle d'Oujitsa à Oujitsa; celle de Tchatchak à Rakcha; celle d'Alexinatz à Techitsa; celle de Kniazévats à Gramada et à Pandiralo; à l'est, enfin, celle de Tsrna-Riéka à Veliki-Izvor; celle de Kraïna à Timok-Usce. Ces sept brigades comptaient 29 bataillons et 28 canons à raison de 1 batterie de 4 pièces par brigade. Leur concentration sur les frontières constitue le premier pas dans la mobilisation de la milice du premier ban.

Quelques jours après, quatre nouvelles batteries furent réparties entre Negotin, Zaïtchar, Alexinatz et Javor.

Le 8 novembre, les brigades-frontière se virent relevées par les brigades du premier ban de Branitchevo, Pojarevats, Jagodina, Tchoupria, Semendria et Chabats, soit 6 brigades donnant un total de 27 bataillons et de 16 canons seulement, les batteries des brigades de Jagodina et de Semendria étant affectées au corps de réserve de la Choumadia.

Les sept brigades du premier ban, appartenant aux circonscriptions-frontière, qui avaient été relevées au commencement d'octobre, pouvaient être prêtes à marcher en quarante-huit heures. Si l'on remarque en outre que les six brigades qui avaient remplacé les premières étaient elles-mêmes prêtes à marcher, on voit que la Serbie pouvait, en quarante-huit heures, faire franchir la frontière par 13 brigades de son armée active, soit 56 bataillons, 68 pièces et un certain nombre d'escadrons, qui ont été évalués à 10 par diverses correspondances de Belgrade. La plus grande partie de la milice du premier ban était donc, de fait, mobilisée et en état d'entrer en campagne dès la fin de novembre.

Au commencement de décembre, les six brigades envoyées depuis un mois dans les camps d'instruction auraient dû être relevées. Il n'en fut rien cependant. Tout au contraire, on procéda, dès le 21 novembre, à la mobilisation du corps de la Choumadia, ou plus exactement des brigades de ce corps qui n'avaient pas encore été mobilisées, c'est-à-dire celles de Belgrade, de Kragouïevats et de Roudnik. Ces brigades partirent pour la frontière à la fin de novembre ou dans les premiers jours de décembre, et la *Correspondance politique* du 27 novembre annonçait que, par suite du départ du corps de la Choumadia, la Serbie disposait à cette époque de *70 bataillons de milice, 32 bataillons combinés* et de *209 pièces de campagne*.

Ce n'est pas tout; d'après une correspondance envoyée de Belgrade, le 17 janvier, au même journal, le deuxième ban de la milice, mobilisé à la fin de novembre, a été renforcé par le troisième ban, également mis sur pied, de sorte que toutes les forces de la Serbie seraient maintenant sous les armes.

Enfin, de même qu'en 1876, le gouvernement serbe a fait appel aux volontaires. On lisait, en effet, dans le *Monde russe* du 19 novembre, que des volontaires étaient dirigés sur Tchoupria, où ils devaient former une brigade, dont le commandement serait donné au colonel Vlaïkovitch.

Le capitaine Miloïevitch, ancien professeur, a formé une légion de volontaires, originaires pour la plupart de la Vieille-Serbie; cette légion comptait, au 20 décembre, 1,400 hommes et une batterie de mortiers.

Le professeur de l'Université, Milan Kulundjik, réunit à son exemple une légion d'étudiants destinés à l'armée de la Morava. Enfin, Lioubibratich s'est, de son côté, rendu à Chabats pour y organiser une légion de Bosniaques.

Certains journaux ont annoncé aussi l'arrivée d'officiers

étrangers venant, soit de Russie, soit d'Allemagne, soit d'Autriche-Hongrie.

Le service des réserves semble, si l'on en croit le *Monde russe*, devoir être mieux constitué que lors de la campagne précédente. Cette feuille annonçait en effet, le 19 novembre, que l'on devait concentrer toutes les réserves disponibles à Bagrdan (près Jagodina), localité située presque au centre de la Serbie et d'où les renforts peuvent être dirigés dans toutes les directions.

En ce qui concerne le service sanitaire, le ministre de la guerre ordonna à tous les médecins exerçant librement en Serbie de se rendre dans certaines villes désignées comme emplacement des hôpitaux militaires; 73 de ces médecins ont dû être répartis entre 10 hôpitaux installés à Belgrade, Semendria, Krouchévats, Jagodina, Chabats, Oujitsa..., et comptant ensemble 1,190 lits (*Monde russe* du 19 novembre). Nous ajouterons à ces renseignements que la « Croix-Rouge » serbe a organisé dans l'intérieur du pays 32 hôpitaux, renfermant 4,000 lits.

D'après la *Correspondance politique* du 12 décembre, la Serbie ne disposait, à cette époque, que de 70,000 fusils à chargement rapide, de telle sorte que 20,000 miliciens devaient recevoir d'anciennes armes. Par contre, l'armée serbe serait suffisamment pourvue de vêtements d'hiver.

On voit que rien n'a été épargné pour donner à l'armée tout le développement possible et la mettre en mesure d'exécuter le programme annoncé plus haut.

A quel chiffre convient-il d'évaluer maintenant les forces ainsi mises sur pied? Si l'on en croit la *Correspondance politique* du 9 décembre, le prince Milan devait entrer en campagne avec une armée comptant *150 bataillons, 36 batteries et 32 escadrons*.

Ces 150 bataillons, d'après les mêmes renseignements se répartissent comme il suit: corps du Timok, 36; corps de la Morava, 27; corps de Javor, 21; corps de la Drina, 30; corps de la Choumadia, 36. Les bataillons seraient à 600 hommes.

D'autre part, l'*Invalide russe* du 30 décembre évalue comme on va le voir les forces concentrées par la Serbie, au moment de son entrée en campagne :

« Le corps du Timok, commandé par le colonel Horvatovitch, est composé de 36 bataillons, 10 escadrons et de 12 batteries.

» Le corps de la Morava, commandé par le colonel Leschanin, comprend 27 bataillons, 8 escadrons et 11 batteries de campagne et de montagne; les troupes de ce corps sont, d'après ce qu'on sait, les meilleures de l'armée serbe.

» Le corps de Javor, du colonel Nikolitch, compte 21 bataillons et 8 batteries de campagne et de montagne.

» Le corps de la Drina, placé sous les ordres du général Alimpitch, comprend 16 bataillons, 4 escadrons et 3 batteries de campagne.

» Le corps de la Choumadia, commandé par le général Veli-Markovitch, est composé de 36 bataillons, 10 escadrons et 10 batteries. Le total des troupes serbes est donc à peu près, en portant le bataillon à 500 ou 600 hommes, de 70,000 fantassins et 3,000 cavaliers, avec 230 canons; les batteries de campagne étant à 8 pièces, et celles de montagne à 4 seulement (1).

(1) Nous remarquerons toutefois, à propos de ces chiffres, que tous les renseignements publiés jusqu'ici sur l'armée serbe, mentionnent seulement 25 escadrons de cavalerie, tandis que la *Correspondance politique* et l'*Invalide* en comptent 32; si ce dernier chiffre était vrai, on aurait formé dernièrement 7 escadrons, et cette formation serait passée inaperçue.

Telles sont les forces que la Serbie a eu le loisir de mettre sur pied, en attendant l'heure d'entrer dans la lutte. Les conditions dans lesquelles elle a repris les armes sont toutes différentes, d'ailleurs, de celles de l'année 1876, et il est facile de constater, en suivant les opérations actuelles, que la Fortune a renversé, en faveur de la petite armée serbe, les conditions du passé. (59)

ERRATUM

N° 387 de la *Revue*, page 47, 2e colonne, 4e ligne à partir du bas de la page, au lieu de : *patte porte-tourillons*, lire : *frette porte-tourillons*

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

OUVERTURE DE NOUVELLES LIGNES DE CHEMINS DE FER. — Deux lignes de chemins de fer importantes viennent d'être livrées récemment à la circulation en Alsace-Lorraine :

La ligne de Remilly à Reding, qui s'embranche au premier de ces points sur le chemin de fer de Metz à Sarrebrück et rejoint à Reding (situé près et à l'est de Sarrebourg), la ligne de Paris à Strasbourg, établissant ainsi une communication directe entre Metz et Strasbourg; elle a été inaugurée le 10 décembre dernier.

La ligne de Colmar à Neufbrisach, qui franchit le Rhin sur un pont fixe et réunit Colmar à Fribourg-en-Brisgau; elle a été livrée à la circulation le 5 janvier.

Trois autres lignes, présentant aussi un grand intérêt, sont près d'être achevées : la *Strassburger Zeitung* du 18 décembre dernier annonçait, pour le 1er février 1878, l'inauguration de la ligne de Mulhouse à Müllheim, qui passe le Rhin sur un pont fixe à Neuenburg, et pour le 1er mars 1878, celle de la ligne de Saint-Louis (non loin de Bâle, sur la ligne réunissant cette ville à Mulhouse) à Leopoldshœhe, sur le chemin de fer longeant la rive opposée du Rhin, traversant également le fleuve sur un pont fixe en aval de Bâle.

La *Metzer Zeitung* du 6 janvier a fait connaître que les travaux étaient assez avancés sur la ligne Thionville-Trèves-Ehrang, qui établit une communication directe entre Metz et Cologne, pour que la voie puisse être livrée à la circulation à la fin du mois; d'après le numéro du 15 janvier du même journal, les employés prendraient leurs fonctions à dater du 1er février. C'est à Ehrang que s'embranche la voie en construction qui doit suivre la Moselle jusqu'à Coblence; cette ligne, dite de la Moselle, pourrait, d'après la *Metzer Zeitung* du 4 octobre dernier, être livrée en entier à la circulation le 1er avril 1879. L'achèvement de cette voie et de celle de Berlin à Wetzlar créera entre Berlin et Metz la communication directe dont la *Revue* a déjà signalé l'importance militaire à ses lecteurs dans ses numéros 234 et 292.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
23 BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 389. SAMEDI 9 FÉVRIER 1878.

SOMMAIRE. — La Hollande et son état militaire (suite).— Le nouveau règlement prussien sur le tir de l'infanterie (suite). — Causeries de blessés à l'ambulance (Extrait du *Voiënnyï Sbornik*).— Les forces de la Grèce au moment du passage de la frontière ottomane. — Nouvelles militaires.

LA HOLLANDE ET SON ÉTAT MILITAIRE

Suite (1).

—

IV

Le système défensif.

I

Dans l'introduction aux études consacrées à la Hollande et à son état militaire, on a cru nécessaire, avant d'aborder l'exposé technique des institutions, d'esquisser brièvement les traits qui caractérisent la physionomie du peuple néerlandais, si différente de celle des nations voisines. Cette entrée en matière avait surtout pour but de donner la raison du contraste singulier qui se rencontre entre l'organisation militaire surannée de l'armée hollandaise et l'effort que réclameraient du pays les conditions de la guerre moderne : en effet, on n'aurait pas une idée complète de la valeur réelle des *levende strijdkrachten*, des forces vivantes, si l'on n'était édifié en même temps sur les sentiments dont est animé le peuple qui les fournit.

Aujourd'hui, après avoir énuméré, dans les articles précédents, les éléments du personnel de la défense hollandaise, c'est des forces mortes, des *doode strijdkrachten*, comme on les appelle par opposition aux premières, que nous avons à nous occuper. Nous voudrions faire comprendre l'ensemble du système défensif de la Hollande. Mais, de même que pour l'armée, et à plus de titres encore, l'exposé des conditions de ce système ne saurait se passer d'une rapide esquisse de la physionomie de ce pays dont les procédés de défense passive sont uniques au monde.

Ce n'est pas que la Hollande soit le seul Etat où les ingénieurs militaires appellent l'eau à jouer un rôle dans la défense. Mais alors même qu'ils s'en servent pour rendre inaccessible l'abord d'une forteresse, ou fermer les approches d'une position isolée, elle ne tient dans le plan général qu'une place pour ainsi dire locale, et ordinairement assez restreinte. La Hollande, au contraire, est le seul pays où les inondations constituent à elles seules de véritables lignes de défense, *des lignes d'eau* (*Waterlinien*), comme on les appelle, et où, dans un moment de grand péril extérieur, elles puissent absolument noyer tout le territoire menacé, pour le soustraire, par un sacrifice immense, ruine volontaire et héroïque, aux entreprises de l'envahisseur.

« Chacun sait, dit un ingénieur militaire hollandais, le lieutenant-colonel Kromhout, que c'est à l'inondation que la Hollande emprunte sa grande force défensive. La nature particulière du sol, jointe à sa situation par rapport aux eaux qui doivent servir à la tendre, fait que l'inondation constitue pour la Ligne hollandaise et pour celle d'Amsterdam, l'élément *principal*, en dépit des auteurs militaires qui prétendent que les inondations ne sauraient jamais être considérées que comme un *accessoire* dans la défense de l'une ou de l'autre position.... L'histoire est là pour démontrer par des faits que *plus d'une fois*, notre patrie a trouvé sa puissance de résistance dans la mise sous eau de son territoire. Bien que le caractère des guerres se soit à plusieurs reprises modifié dans les derniers siècles, les inondations ont été et resteront pour la Hollande le principal auxiliaire contre un envahisseur (1). »

Toutefois, ce n'est pas une étude géographique rigoureuse, telle qu'elle s'imposerait pour tout autre pays, qui semble ici la plus propre à éclairer le lecteur. Trop sommaire, elle ne lui apprendrait rien qu'il ne sache surabondamment; trop détaillée, elle le noierait, c'est le mot, dans un dédale de cours d'eau, de bassins, de canaux, de digues et d'écluses, dont on aurait peine à le faire sortir. Et, d'ailleurs, les conditions géographiques ordinaires n'existent réellement pas ici. S'il y a des obstacles naturels en Hollande, ils ne sont pas disposés géographiquement de manière à servir sa défense, et tous les grands cours d'eau, au lieu de couvrir sa frontière politique, la pénètrent. Ce n'est donc pas sur des considérations géographiques proprement dites que se base ce système de défense, c'est, absolument, sur des considérations hydrographiques, et ce n'est que par un regard jeté de loin et de haut sur ce pays d'une configuration si extraordinaire, qu'il nous semble possible de donner une idée générale des conditions que réclame sa défense, comme aussi des ressources et des obstacles qu'il peut lui offrir.

Cette sorte de vue à vol d'oiseau, nous croyons l'avoir découverte dans les premiers chapitres d'un livre italien de M. de Amicis. On trouvera peut-être étrange l'idée de chercher dans un livre italien, de plus tout humouristique et nullement militaire, — bien que l'écrivain ait appartenu à l'armée italienne où il a

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 286, 296, 301, 306, 396, 338.

(1) *Bulletin de la Société des Sciences Militaires* de la Haye, 2 décembre 1870.

laissé un nom estimé, — une description de la Hollande. Mais, outre que cette impression ressentie par un touriste étranger est de nature à frapper peut-être d'autres étrangers, le succès que ce livre a obtenu en Hollande est une garantie de la vérité de ses peintures; aussi est-ce du texte même de la traduction hollandaise que nous détachons les pages qu'on va lire (1).

Quand on aura vu ce qu'ont été, ce que sont encore les luttes de l'habitant des *polders* contre l'eau, son éternel adversaire, le moment sera venu de dire quel parti ce combattant patient et indomptable a su tirer de cette même eau pour la défense du territoire contre l'ennemi armé du dehors. On comprendra alors quels liens puissants et quelles racines vivaces attachent le Hollandais à un sol dont la conquête lui a coûté si cher, et de quelle ténacité il saurait encore, sans doute, faire preuve, s'il lui fallait défendre les forteresses qui émergent du milieu des eaux, leurs alliées du moment.

Nous laissons parler l'écrivain italien :

« Quand on jette pour la première fois les yeux sur une bonne carte de Hollande, on a peine à comprendre qu'un tel pays puisse exister. On ne saurait dire, au premier aspect, si c'est la terre ferme ou si c'est l'eau qui domine, et si la Hollande appartient à un continent ou à l'Océan. On voit des côtes humides et basses, des baies profondes; de grands fleuves, qui n'ont plus l'apparence de fleuves, mais bien de bras de mer, et réciproquement, une mer qui paraît changée en rivières et découpe le pays en îles sans nombre; des lacs, des flaques immenses qui se croisent dans tous les sens; et alors il semble qu'un pays aussi morcelé doive, d'un instant à l'autre, être submergé et disparaître. On croirait volontiers qu'il ne peut servir d'asile qu'à des castors ou des phoques, et que ses habitants — puisqu'il est un peuple assez téméraire pour s'y fixer — n'y doivent point pouvoir reposer leur tête en sécurité.

Napoléon a dit que la Hollande était une alluvion française déposée par le Rhin, l'Escaut et la Meuse, et à ce titre il l'incorpora à l'Empire. Tel écrivain l'appelle une sorte de transition entre la terre et la mer; tel autre, une croûte flottant sur les eaux. Pour ceux-ci, c'est un appendice à l'ancien continent; la Chine de l'Europe; la fin de la terre et le commencement de l'Océan; un immense radeau de boue et de sable. Et Philippe II l'appelait le pays le plus voisin de l'enfer.

Mais il est un point sur lequel l'accord est unanime, et les mêmes mots ont toujours exprimé la même pensée : la Hollande est une conquête de l'homme sur la mer; c'est un pays artificiel, un pays « qu'on a fait; » les Hollandais l'ont créé; il subsiste parce que les Hollandais le gardent; il disparaîtrait si les Hollandais l'abandonnaient.

Pour s'en rendre compte, il faut se représenter la Hollande telle qu'elle était lorsqu'elle fut occupée par les premières tribus saxonnes en quête d'une patrie.

Autant dire que les Pays-Bas étaient alors inhabités. Des lacs immenses se déversant les uns dans les autres; des marais et des marais; des broussailles et des broussailles; d'immenses forêts de sapins, de chênes et d'ormes, où erraient des troupeaux de chevaux sauvages, et où l'on aurait pu, en passant de branche en branche, faire des milles sans toucher le sol.

Des baies profondes conduisaient la fureur des tempêtes du Nord jusque dans l'intérieur des terres. Chaque année des portions du pays disparaissaient sous les eaux de la mer et devenaient des plaines de boue, ni eau ni terre, impraticables à la marche comme à la navigation. Les grands fleuves, faute d'une pente suffisante pour descendre à la mer, s'égaraient çà et là comme incertains de la route à suivre, et se perdaient dans les vastes lagunes sablonneuses des côtes. C'était un pays morne, bouleversé par des tempêtes furieuses, imbibé par un déluge quotidien, étouffé dans un brouillard perpétuel, où l'on n'entendait que le clapotement des eaux, les cris des oiseaux de mer et les hurlements des bêtes sauvages.

Les premiers qui eurent le courage d'y planter leurs tentes, durent élever, de leurs propres mains, des collines de terre pour se protéger contre le débordement des fleuves et le flux de l'Océan. Ils vivaient sur ces hauteurs, comme des naufragés sur une île déserte, et en descendaient seulement au moment du reflux pour chercher leur nourriture dans la chasse ou dans la pêche, ou dénicher les œufs déposés dans le sable par les oiseaux de mer. César, qui poussa jusque là, est le premier qui fasse mention de ce peuple. Les autres historiens latins ont parlé avec une certaine déférence de ces barbares intrépides, vivant sur une terre flottante, exposés aux sévices d'un climat inhospitalier et à la sauvagerie de la capricieuse mer du Nord. On se figure l'émotion et l'étonnement des soldats romains, venus des extrémités de l'Empire, à l'aspect des tribus qui erraient comme des races maudites dans ces régions désolées.

Si l'on songe maintenant que ce pays est devenu l'un des plus fertiles et des plus civilisés du monde, l'on comprend combien il est juste de dire que la Hollande est une conquête de l'homme sur l'Océan.

Mais, faut-il ajouter, c'est une conquête incessante.

Pour le montrer, pour prouver combien l'existence de la Hollande, en dépit des œuvres de défense dont les habitants sont venus à bout, est restée une lutte perpétuelle et redoutable, il suffit de rappeler brièvement quelques-uns des principaux événements de l'histoire physique de cette terre depuis l'époque où ses habitants l'ont transformée en pays habitable.

Les chroniques parlent d'une grande inondation de la Frise au sixième siècle. Il n'est pas depuis lors un golfe, pas une île, on pourrait dire pas une ville de Hollande qui n'aient été mis en péril par une inondation. Depuis treize siècles on raconte qu'il y a eu tous les sept ans une grande inondation, sans parler des petites. Et dans ce pays, uniformément plat partout, les inondations sont de véritables déluges.

A la fin du treizième siècle, la mer engloutit une partie d'une zone fertile près des bouches de l'Ems; plus de trente villages disparurent. Dans le courant du même siècle, la mer, par une série de débordements, ouvrit dans la Hollande septentrionale une brèche formidable, en formant le golfe du Zuyderzée, dans lequel environ 80,000 hommes trouvèrent la mort. En 1421, une tempête fit passer la Meuse par-dessus ses rives, de telle sorte qu'en une nuit soixante-douze villages et 100,000 personnes furent engloutis sous les eaux. En 1532, la mer éventra les digues de la Zélande, des centaines de villages furent anéantis, et une large zone du pays disparut pour toujours. En 1570, un orage occasionna une autre inondation dans les provinces de Zélande et d'Utrecht; Amsterdam fut sous l'eau, et dans la Frise 20,000 personnes furent noyées. Au dix-septième siècle de nouvelles inondations eurent lieu; le commencement et la fin du dix-huitième furent marqués par deux effroyables inondations, et en 1825, la Hollande septentrionale, la Frise, l'Overyssel et la Gueldre furent encore inondées. En 1855 le Rhin franchit ses rives et couvrit une notable portion de la Gueldre, d'Utrecht et du Brabant septentrional.

En dehors de ces grandes inondations, il y en a eu à toutes les époques de plus petites dont le nombre ne se compte pas. En d'autres pays on les trouverait effrayantes, mais en Hollande, c'est à peine si l'on fait mention de l'inondation qui, de concert avec la mer, a formé le grand lac de Harlem; des villes florissantes disparues dans le Zuyderzée; des îles de la Zélande continuellement recouvertes par les flots; des villages de la côte, depuis le Helder jusqu'aux bouches de l'Ems,

(1) *Nederland en zijne bewoners*, door Ed. de Amicis (uit het italiaansch vertaald door D. Lodeesen). — Leyde, 1876.

tour à tour anéantis et reconstruits. Dans toutes ces catastrophes des masses d'hommes et de bestiaux ont perdu la vie. On comprend après cela quels prodiges de courage, de ténacité et d'industrie le peuple hollandais a dû accomplir, d'abord pour créer un tel pays, ensuite pour le conserver.

Les ennemis auxquels les Hollandais ont dû arracher leur sol étaient au nombre de trois : la mer, les rivières et les lacs. Les Hollandais ont desséché les lacs, contenu la mer et endigué les rivières.

Pour dessécher les lacs, ils se sont servis du vent. Les lacs et les marais ont été entourés de digues traversées par des canaux ou passages d'eau (*ringvaarten*), et une armée de moulins à vent a pompé l'eau et l'a versée dans ces canaux d'où elle a été conduite aux rivières ou à la mer. C'est ainsi que d'immenses étendues, noyées jusque-là, se sont trouvées changées comme par enchantement en terres fertiles, peuplées de villages, et sillonnées de chemins et de routes. Au dix-septième siècle, en moins de quarante ans, vingt-six lacs ont été desséchés. Au commencement de ce siècle, dans la seule province de la Hollande-Septentrionale, plus de 6,000 hectares (*bunders*) de pays étaient arrachés aux eaux; dans la province de la Hollande-Méridionale, avant 1844, on en comptait 29,000; dans la Hollande entière, 355,000 de 1500 à 1858. Grâce à la substitution des moulins à vapeur aux moulins à vent, trente-neuf mois ont suffi pour venir à bout de la grande entreprise du dessèchement de la mer de Harlem, qui avait plus de 44 kilomètres de tour et menaçait de ses flots furieux les villes de Harlem, Amsterdam et Leyde. Et en ce moment, on songe à une œuvre encore plus gigantesque : le dessèchement du Zuyderzée, dont la surface embrasse plus de 700 kilomètres carrés.

Les cours d'eau, le deuxième ennemi intérieur de la Hollande, n'ont pas coûté moins d'efforts ni moins de sacrifices. Plusieurs d'entre eux, comme le Rhin, qui se divise en une infinité de bras, ont dû être canalisés; d'autres, comme la Meuse, ont dû être endigués sur leurs deux rives, à une hauteur dépassant le niveau des plus hautes marées; d'autres ont dû être dérivés, ou resserrés dans un lit invariable. Le débit de leurs affluents a été réglé, et leurs eaux réparties par des calculs rigoureux dans des directions différentes, pour établir l'équilibre entre ces énormes masses liquides, dont la moindre déviation suffirait à engloutir des provinces entières. C'est ainsi que des fleuves, qui s'étalaient dans un large lit menaçant pour le pays, sont réduits à un mince ruisseau et asservis aux besoins de l'homme.

Mais c'est avec l'Océan que la lutte a été la plus redoutable. La Hollande, en grande partie, est au-dessous du niveau de la mer; par conséquent, partout où la côte n'était pas protégée par des dunes, il a fallu la défendre par des digues. Si les incommensurables boulevards de terre, de bois ou de basalte n'étaient pas là pour témoigner du courage et de la ténacité des Hollandais, on ne pourrait pas croire que la main de l'homme, même après une suite de siècles, eût pu mener à bonne fin une œuvre aussi formidable. Dans la seule Zélande, la longueur des digues dépasse 400 kilomètres.

La côte occidentale de l'île de Walcheren (à Westcapelle), est protégée par une digue à propos de laquelle on a fait le calcul suivant: en capitalisant toutes les dépenses de sa construction et tous les frais de son entretien, on obtiendrait une somme égale à la valeur que représenterait la digue, si elle était en cuivre massif. Près de la ville du Helder, à la pointe nord de la Hollande septentrionale, court, sur une longueur de dix kilomètres, une digue revêtue de blocs de granit de Norwége qui s'avance de plus de 60 mètres dans la mer. Toute la Frise, sur un développement de 88 kilomètres est défendue par une digue formée de trois rangées de pieux soutenus par des masses de granit de Norwége et d'Allemagne. Amsterdam et toutes les villes des côtes du Zuyderzée, comme aussi toutes les îles situées entre la Frise et la Hollande-Septentrionale sont couvertes par des digues.

Des bouches de l'Ems aux bouches de l'Escaut, la Hollande n'est, en un mot, qu'une enceinte imprenable, dont les moulins à vent forment les bastions, avec des écluses pour portes, et des îles pour ouvrages avancés. Et de toutes parts, semblable à une forteresse, elle ne présente à son ennemie, la mer, que les sommets de ses tours et les toits de ses constructions comme un défi et une bravade.

La Hollande est une forteresse et le peuple hollandais y demeure comme dans une forteresse « sur le pied de guerre » contre la mer. Une armée d'ingénieurs, sous les ordres du ministre de l'intérieur, observe perpétuellement l'ennemi, veille sur la conduite des fleuves, empêche le renversement des digues, dirige les ouvrages de la défense.

Les frais de cette guerre sont couverts partie par l'Etat, partie par les provinces. Chaque propriétaire foncier paye, indépendamment des impôts généraux, une contribution particulière pour les digues, proportionnée à sa situation et à son voisinage de l'eau. Une négligence, une erreur, peuvent causer un déluge. Le danger est toujours menaçant; les sentinelles sont constamment sur l'œil, prêtes à donner l'alarme à la première attaque de la mer et à demander à la Hollande, bras, matériel et argent. D'ailleurs, si elle ne livre pas de grandes batailles, c'est une lutte calme et incessante. Sans trêve ni repos, les innombrables moulins tournent pour pomper et verser dans les canaux l'eau de pluie ou l'eau courante. Chaque jour les écluses marines ferment leurs redoutables portes à l'heure où le flux monte et cherche à jeter ses flots sur le cœur du pays. Incessamment on travaille à renforcer les digues, à consolider les dunes par des plantations, et là où les dunes sont trop faibles, à construire des môles qui s'avancent au loin dans la mer pour rompre le premier choc de la lame.

Et la mer se rue incessamment contre les écluses, bat en brèche les digues, hurle et gronde de toutes parts, enfle ses vagues, comme si elles étaient curieuses de voir ce pays qui leur résiste. Elle amoncelle les bancs de sable en avant des ports, pour détruire le commerce des grandes villes; elle déchire, elle défonce, elle émiette les côtes; et là où sa force se brise en écume bouillonnante sans pouvoir venir à bout de ces boulevards, elle jette à leurs pieds les membrures fracassées et les carcasses des navires, comme pour donner à ce pays opiniâtre une preuve de sa colère et de sa puissance.

Au cours de cette lutte longue et laborieuse, la Hollande s'est métamorphosée. Une carte du pays, tel qu'il était il y a huit siècles, ne serait plus reconnaissable. Ici, c'est la mer qui en a changé la face, là, c'est la main de l'homme.

La mer, en certains points, s'éloigne de la côte, emportant avec elle des morceaux du continent qu'elle relâche, puis reprend encore. Elle réunit des îles à la terre ferme par des bancs de sable, comme par exemple en Zélande. Elle arrache des morceaux de terre ferme et en forme de nouvelles îles, comme Wieringen. Elle se retire de plusieurs provinces et elle laisse des villes continentales là où elle avait trouvé des ports, comme à Leeuwarden. Elle transforme d'immenses étendues de plaines en archipels, comme le Biesbosch. Elle prive des villes de toute communication avec le reste du pays, comme Dordrecht. Elle découpe de nouveaux golfes, larges souvent de deux milles, comme le Dollart. Elle sépare deux provinces par une nouvelle mer, comme la Hollande et la Frise. Par suite des inondations, le niveau du sol est exhaussé en certains endroits, rabaissé en certains autres; des contrées stériles deviennent fertiles, grâce au limon échappé du lit des rivières, et réciproquement des terres cultivées disparaissent sous des ensablements.

En face de l'œuvre des eaux, l'œuvre des hommes. Ici, ce sont des îles réunies au continent, comme Ameland ; là, des provinces entières converties en îles, comme ce sera le cas pour la Hollande septentrionale, séparée de la partie sud par le nouveau canal d'Amsterdam; là, on fait disparaître des lacs aussi grands que des provinces entières, comme le lac de Beemster; là, ce sont des contrées que l'extraction de la tourbe a transformées en lacs, et des lacs à leur tour convertis en prairies. Ainsi, le pays change constamment de forme et d'aspect, amélioré par l'action de l'eau et par l'œuvre de l'homme, et si on le parcourt, la carte la plus récente à la main, on peut être assuré que cette carte n'aura plus de valeur quelques années plus tard, car ici, une baie aura disparu, là, des contrées entières se trouveront séparées du continent, plus loin de grands canaux auront été creusés pour faire circuler la vie et le commerce dans toutes les parties du pays.

Mais la Hollande a fait plus encore que de se défendre contre l'eau pour n'en pas être submergée. L'eau était son ennemie, elle s'en est fait un défenseur. Qu'une armée d'invasion menace leur sol, les Hollandais crèvent leurs digues et déchaînent la mer et les fleuves comme ils l'ont fait contre les Romains, contre les Espagnols, contre les soldats de Louis XIV, et alors c'est avec leur flotte qu'ils défendent leurs places. L'eau était le fléau de la Hollande, elle est devenue pour elle une source de richesse. Sur toute la surface du pays s'étend un réseau sans fin de canaux, servant à la fois de routes de commerce et d'artères d'irrigation. Les villes sont mises en communication avec la mer au moyen des canaux; les canaux courent d'une ville à l'autre, relient les villes aux villages, les villages entre eux et chacun d'eux aux habitations dispersées sur tout le pays. De petits canaux entourent les villes, les prairies, les jardins, et servent de clôtures et de haies. Chaque maison est un petit port. Navires, bateaux et barques flottent de tous côtés entre les villages, entre les maisons et sillonnent le pays dans tous les sens, comme ailleurs les voitures et les charrettes.

Enfin, la Hollande s'est donné, grâce à l'eau, des voies gigantesques, comme le canal de Guillaume dans le Brabant septentrional; le canal de la Hollande septentrionale, qui met en communication Amsterdam avec la mer du Nord en traversant toute la province, sur une longueur de plus de 80 kilomètres et une largeur de 30 mètres; le nouveau canal qui réunira Amsterdam à la mer, à travers les dunes, et sera le plus grand de l'Europe; et, pour finir, un autre encore, un peu plus petit, qui fera communiquer Rotterdam avec la mer. Les canaux sont les veines de la Hollande et l'eau est son sang.

Et ce n'est pas seulement dans les canaux, les dessèchements et les travaux hydrauliques que l'on trouve à chaque pas en Hollande les traces d'un travail colossal. Le sol, qui en d'autres pays est un don de la nature, est ici l'œuvre artificielle de l'homme. La Hollande a tiré de son commerce les plus grandes richesses, mais avant de se livrer au commerce, elle a dû fertiliser le sol; or, le sol n'existait pas, et il lui a fallu le créer. Ce n'étaient que plaines sablonneuses alternant avec des tourbières, que dunes amoncelées par le vent ou étendues sur tout le pays, que marais paraissant condamnés à une éternelle stérilité. Le nerf de l'industrie manquait : ni fer, ni charbon; le bois manquait, car les forêts étaient depuis longtemps emportées par les eaux quand l'agriculture apparut ; la pierre manquait; les métaux manquaient. La nature, comme l'a dit un poète hollandais, a refusé à la Hollande tous ses dons, et c'est malgré la nature que les Hollandais ont dû se les procurer.

Ils commencèrent par fertiliser le sable. En certains endroits, ils constituèrent un sol arable en apportant de loin de la terre végétale; ils répandirent le sable des dunes sur les prairies trop humides; ils mélangèrent de tourbe arrachée aux eaux les parties trop sablonneuses; ils couvrirent de limon d'autres portions pour leur donner ainsi une fertilité nouvelle; ils défrichèrent les dunes. Et de la sorte, créant et régénérant partout, grâce à leur activité, défendant au fur et à mesure leurs œuvres contre les menaces des eaux, ils finirent par élever la Hollande à la hauteur d'un Etat, dont la prospérité florissante n'a eu à céder devant celle d'aucun des pays les plus importants. Cette sablonneuse et marécageuse Hollande, que les anciens tenaient pour difficilement habitable, exporte annuellement aujourd'hui pour 50 millions de florins de produits agricoles, possède 1,300,000 têtes de bétail et peut, en proportion de sa superficie, compter parmi les pays les plus peuplés de l'Europe..... »

Tel est, dans son aspect général, cet Etat sans frontières naturelles d'aucune sorte, auquel le génie militaire a été obligé d'abord de chercher une ligne de défense artificielle, puis de la constituer *au cœur même du pays*, en mettant en œuvre la seule ressource réelle, mais inépuisable, qu'il eût à sa disposition, l'eau. On verra comment il a su plier cet élément aux exigences de la défense; mais, avant d'aborder la description des différentes lignes et positions, il faut étudier techniquement le sol qui leur sert de base. Nous sommes ici dans le vif même de la question, et nous ne saurions mieux faire maintenant que d'emprunter à un écrivain militaire hollandais, dont le nom est déjà connu du lecteur (1), les détails techniques qui suivent sur le sol de la Hollande et les polders. Leur connaissance préalable est indispensable au lecteur.

(*A suivre.*) (49)

LE NOUVEAU RÈGLEMENT PRUSSIEN

SUR LE TIR DE L'INFANTERIE

Suite (2).

IV

Exercices de tir.

(Suite.)

Division des exercices de tir. — Les exercices de tir sont toujours divisés en trois catégories :

(1) *Militaire aardrijkskunde en statiestiek van Nederland*, par M. H. J. Plantenga, lieutenant d'infanterie, professeur d'art et d'histoire militaires à l'Académie royale militaire de Bréda, 1876.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 387. — Le paragraphe relatif aux *Munitions* (page 42) doit être rectifié ainsi qu'il suit :

Le règlement continue à renvoyer pour le chiffre des allocations de cartouches à l' « Etat des munitions annuelles d'exercices. » On peut de la sorte, et selon les besoins de l'instruction, augmenter ou diminuer le nombre des cartouches à brûler, sans être obligé de toucher au texte même du règlement et en modifiant simplement l'état des munitions annuelles.

Dans le paragraphe consacré aux *Champs de tir*, le règlement prescrivait, ainsi que nous l'avons dit, d'établir en certains cas, pour arrêter les ricochets, de petites levées de terre hautes de 0m50 et espacées de 20 en 20 mètres. D'après une rectification notifiée par une instruction ministérielle du 18 janvier 1878, ces levées de terre doivent être établies non à 20 mètres mais à 10 *mètres* seulement en arrière les unes des autres.

L'Instruction du 18 janvier complète également les prescriptions du règlement relatives à l'inscription des coups Nous reviendrons sur ce point dans le cours même du présent article, à l'occasion du chapitre « Registres et rapports de tir. »

1° Le tir d'école;
2° Le tir de combat;
3° Le tir d'instruction.

Mais le nouveau règlement a introduit dans le programme de ces exercices des modifications importantes que nous allons passer successivement en revue.

Tir d'école. — Le tir d'école comprend, pour chaque classe, un exercice de moins que précédemment. La 3e classe n'a plus que 14 exercices au lieu de 15, les 2e et 1re classes que 12 exercices au lieu de 13.

Le dernier exercice des trois classes consiste aujourd'hui dans un tir à commandement, *individuel*, de 5 cartouches. Ce tir, qui est une préparation très utile aux feux de salve par groupes, a lieu à 150 mètres pour la troisième classe, à 200 mètres pour la deuxième et à 300 mètres pour la première.

L'avant-dernier exercice comporte un tir à 400 mètres pour la troisième classe, un tir à 500 mètres pour la deuxième et un tir à 600 pour la première.

Dans toutes les autres séances, le tir est arrêté aujourd'hui à 200 mètres pour la 3e classe, à 250 mètres pour les 1re et 2e classes, ce qui donne une consécration encore plus grande au principe suivant que posait déjà l'ancien règlement :

« C'est surtout par les tirs aux courtes distances que l'on forme les tireurs, et, par suite, il est naturel de consacrer à ces tirs plus de temps et plus de munitions qu'aux autres. »

Un assez grand nombre de séances sont toujours réservées au tir sur appui. « On pense, en Allemagne, que le tir sur appui est extrêmement utile, surtout au commencement, pour les tireurs non expérimentés. ......On croit, en outre, que chaque homme doit savoir tirer sur appui, attendu que cette façon de tirer est très fréquente à la guerre (1). »

Le tir d'école continue à être réglé d'après le système dit *à condition*, qui consiste à ne faire passer un homme d'un exercice de tir à un autre qu'autant qu'il a rempli dans le premier de ces exercices certaines conditions déterminées. Cette méthode d'instruction, qui semble très rationnelle, est usitée également en Autriche-Hongrie et en Suisse.

Les cibles employées et les distances de tir n'étant plus les mêmes, les conditions à remplir ont été modifiées en conséquence.

Nous reproduisons à la page suivante le tableau des exercices de tir des trois classes, tel qu'il est donné par le règlement. En dehors des modifications déjà indiquées, ce tableau comprend trois colonnes nouvelles, faisant connaître: 1° la hausse à employer; 2° le point à viser ; 3° la hauteur du point moyen au-dessus du point visé.

Ainsi qu'il a déjà été dit, on vise toujours le *pied du but*, excepté dans les tirs à 150 et à 200 mètres contre des cibles ayant moins d'une demi-hauteur d'homme; dans les deux cas, il est prescrit de viser *à deux hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.*

Tir de combat. — L'ancien règlement ne consacrait au tir de combat que 20 cartouches pour les tireurs de 3e classe, et 25 cartouches pour les tireurs des deux autres classes. Ces cartouches étaient brûlées: 5 en feu de salve par section, à rangs serrés, et toutes les autres en feu individuel.

Le tir de combat avait surtout pour but de dresser les soldats, *homme par homme*, au feu de tirailleurs en terrain varié et à courte distance. Les feux d'ensemble aux grandes distances faisaient partie du « tir d'instruction » et on n'y exercait que les tireurs de première classe, à raison de 10 cartouches par homme.

Le nouveau règlement a divisé le tir de combat en deux parties: 1° tir individuel; 2° tir par groupes.

(1) Observations du colonel Kaulbars, n° 354 de la *Revue*.

Le tir individuel est consacré exclusivement à l'instruction, homme par homme.

Le tir par groupes remplace l'ancien tir d'instruction : il est exécuté aujourd'hui par les tireurs des trois classes indistinctement. Il a pour objet de dresser la troupe au tir de guerre à toutes les distances, d'habituer les hommes à la discipline du feu et d'exercer les officiers à la conduite du tir.

Tous les hommes brûlent maintenant 30 cartouches au tir de combat, dont 10 individuellement et 20 par groupes.

Après ces quelques explications sommaires, nous reproduisons *in extenso* le paragraphe du nouveau règlement relatif au tir de combat.

§ 16.

TIR DE COMBAT

A. TIR INDIVIDUEL

« Dès que l'homme, par les exercices du tir d'école, a acquis une pratique suffisante, il doit être dressé à employer son arme d'une façon convenable dans les conditions même du tir du champ de bataille.

» Utiliser le terrain pour se couvrir et appuyer l'arme, prendre rapidement le but, apprécier exactement les distances, choisir la ligne de mire et les points à viser d'après la hauteur apparente du but, utiliser certains moments pendant lesquels un objectif reste visible, tels sont les principaux thèmes de ces sortes d'exercices.

» Ceux-ci, en conséquence, ont lieu autant que possible à des distances inconnues du tireur et changées très fréquemment — mais, toutefois, *dans les limites mêmes où l'on peut encore attendre quelque chose d'un coup isolé* — contre des buts tels que : cibles-figures, cibles de tête, de buste, de tronc et de genoux.

» En principe, les soldats tirent individuellement les uns après les autres, afin qu'on puisse pousser leur instruction à fond et jusque dans les moindres détails.

» Tous les officiers subalternes, sous-officiers et soldats des trois classes de tireurs prennent part à ces exercices.

« Dix cartouches par homme sont affectées à ces tirs. »

B. TIR PAR GROUPES

« Le tir par groupes a pour objet : d'habituer l'homme à la discipline du feu, de dresser les groupes à l'exécution des différentes missions de la tactique des feux de mousqueterie, d'exercer et de développer chez les officiers l'adresse à conduire les feux.

» Il est avantageux, pour atteindre ce dernier but, que le commandant du régiment ou du bataillon prenne en main la conduite de ces exercices et que les fractions soient portées au pied de guerre normal.

« Pour que ces exercices remplissent leur objet propre, il faut les conduire de façon à reproduire les *moments* qui mettront un ou plusieurs groupes en demeure de remplir les obligations diverses qui leur incombent au feu.

» En faisant apparaître différents objectifs à des distances inconnues, en obligeant les officiers à mesurer rapidement le temps nécessaire au déploiement de leur troupe ainsi que la durée pendant laquelle un but est visible et saisissable, on développera le coup d'œil et l'adresse des chefs ainsi que l'habileté et la prestesse de la troupe.

» Plus tard, on prend comme point de départ, comme thème de ces exercices, une idée tactique et l'on a ainsi des manœuvres où l'instruction de tir de la troupe peut se manifester en toute évidence.

» 20 cartouches par homme sont affectées à ce tir. »

Tir d'instruction. — Le tir d'instruction actuel n'a rien de

TABLEAU DES EXERCICES DES TROIS CLASSES DE TIREURS

NUMÉROS des exercices.	DISTANCES en mètres.	POSITIONS DU TIREUR	NATURE DES CIBLES	HAUSSES à employer.	POINT A VISER	HAUTEURS DU POINT MOYEN au-dessus du point visé.	CONDITIONS A REMPLIR
TROISIÈME CLASSE							
TIRS PRÉPARATOIRES							
1	100	Debout, sur appui.	Cible à bande.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m,2 dans la bande.	5 coups touchés, dont 2 dans la bande.
2	100	Debout, sur appui.	Cible à bande.	Hausse fixe.	Le pied du but	0m,2 dans la bande.	5 coups touchés dont 3 dans la bande.
3	100	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m,2 dans l'anneau 3.	5 rectangles, dont 4 miroirs.
4	100	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but	0m,2 dans l'anneau 3.	5 rectangles, dont 2 miroirs.
TIRS PRINCIPAUX							
5	150	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m30 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 4 largeurs d'homme, avec 3 rectangles, dont 2 miroirs.
6	150	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 3 largeurs d'homme, avec 2 rectangles, dont 1 miroir.
7	150	A genou.	Cible-figure	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans la poitrine.	3 figures, dont 2 rectangles.
8	150	Couché, sur appui.	Cible de tronc.	Hausse fixe.	2 hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.	0m30 dans la poitrine.	3 figures.
9	200	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m55 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 3 largeurs d'homme, avec 2 rectangles.
10	200	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche	Le pied du but.	1m20 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 2 largeurs d'homme, avec 1 rectangle.
11	200	Couché, à bras francs.	Cible-figure.	Petite planche.	Le pied du but.	1m29 dans la poitrine.	2 figures.
12	200	Couché, sur appui,	Cible-figure	Petite planche.	Le pied du but.	1m20 dans la poitrine.	3 figures, dont 2 rectangles.
13	400	A genou.	Cible de section.	450 mètres.	Le pied du but.	1m36 dans la moitié supérieure de la cible.	3 coups touchés.
14	150	5 coups à commandement, debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche	Le pied du but.	1m25 dans l'anneau 3.	4 coups touchés.
DEUXIÈME CLASSE							
TIRS PRÉPARATOIRES							
1	100	Debout, sur appui.	Cible à bande.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m,2 dans la bande.	5 coups touchés, dont 3 dans la bande.
2	150	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m30 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, avec 4 rectangles, dont 3 miroirs.
3	150	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, avec 3 rectangles, dont 1 miroir.
TIRS PRINCIPAUX							
4	150	Couché, à bras francs.	Cible de tronc	Hausse fixe.	2 hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.	0m30 dans la poitrine.	2 figures.
5	150	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie mobile.	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 2 largeurs d'homme.
6	200	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m55 dans l'anneau 3	5 coups touchés, dont 4 largeurs d'homme, avec 3 rectangles, dont 2 miroirs.
7	200	Couché, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m29 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 3 largeurs d'homme, avec 1 rectangle.
8	200	A genou.	Cible de genoux.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m57 dans la poitrine.	2 figures.
9	250	Couché, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m12 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 2 largeurs d'homme
10	250	Couché, sur appui.	Cible-figure.	Petite planche.	Le pied du but.	1m12 dans la poitrine.	3 figures.
11	500	A genou.	2 cibles de section placées côte à côte et établies sur leur plus petit côté.	550 mètres.	Le pied du but.	1m10 dans la moitié supérieure de la cible.	3 coups touchés.
12	200	5 coups à commandement, à genou.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m20 dans l'anneau 3.	4 coups touchés.
PREMIÈRE CLASSE							
TIRS PRÉPARATOIRES							
1	100	Debout, sur appui.	Cible à bande.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m,2 dans la bande.	5 coups touchés, dont 3 consécutifs ou 4 non-consécutifs dans la bande.
2	150	Debout, sur appui.	Cible d'infanterie.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m30 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 5 largeurs d'homme, avec 4 rectangles, dont 3 miroirs.
3	150	Debout, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 4 largeurs d'homme, avec 3 rectangles, dont 1 miroir.
TIRS PRINCIPAUX							
4	150	Couché, sur appui.	Cible de tête.	Hausse fixe.	2 hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.	0m,9 dans la tête.	3 figures.
5	150	Debout, à bras francs.	Cible-figure mobile.	Petite planche.	Le pied du but.	1m25 dans la poitrine.	2 figures.
6	150	Couché, sur appui.	Cible de buste à éclipse.	Hausse fixe.	2 hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.	0m69 dans la poitrine.	2 figures.
7	200	Couché, à bras francs.	Cible d'infanterie.	Petite planche.	Le pied du but.	1m29 dans l'anneau 3.	5 coups touchés, dont 3 largeurs d'homme, avec 2 rectangles.
8	200	Couché, sur appui.	Cible de tronc.	Hausse fixe.	2 hauteurs de tête apparentes au-dessous du but.	0m55 dans la poitrine.	3 figures.
9	250	A genou.	Cible de genoux.	Hausse fixe.	Le pied du but.	0m19 dans la partie inférieure du corps.	2 figures.
10	250	Couché, à bras francs.	Cible-figure.	Petite planche.	Le pied du but.	1m12 dans la partie inférieure du corps.	2 figures.
11	600	A genou.	2 cibles de section placées côte à côte et établies sur leur plus petit côté.	650 mètres.	Le pied du but.	1m98 dans la moitié supérieure de la cible.	3 coups touchés.
12	300	5 coups à commandement, à genou.	Cible de section.	Petite planche.	Le pied du but.	0m70 dans la moitié inférieure de la cible.	4 coups touchés.

Nota. — La cible d'infanterie est placée, ainsi qu'il a déjà été dit, le miroir en bas ou le miroir en haut, selon qu'on se sert de la hausse fixe ou de la petite planche. — L'usage des hausses respectives de 450, 550 et 650 mètres, pour les tirs à 400, 500 et 600 mètres, sera expliqué plus tard, à propos de l'appendice sur l'emploi de l'arme.

commun avec l'ancien tir du même nom. Il se compose d'une série d'*expériences de tir* exécutées en présence des officiers et de la troupe et destinées à démontrer pratiquement les propriétés balistiques de l'arme et l'efficacité des feux par groupes.

Ce paragraphe étant entièrement nouveau, nous allons d'abord le reproduire intégralement, puis nous le ferons suivre de quelques explications complémentaires.

§ 17.

TIR D'INSTRUCTION

« 1. Le tir d'instruction a pour objet de démontrer d'une façon pratique les qualités balistiques de l'arme, l'effet des feux par groupes, ainsi que les conditions qui garantissent leur efficacité, de bien faire saisir, par suite, l'esprit de la présente instruction et en particulier du titre relatif aux « principes généraux sur l'emploi du fusil modèle 1871. » Ces exercices sont donc excessivement propres à former un personnel d'instruction compétent, et, en particulier, un corps d'officiers capables, condition si importante pour assurer la conduite des feux.

« 2. Le mode et *l'échelle* de ces exercices sont réglés sur le *quantum* des munitions d'économie. Mais pour leur donner, même avec des ressources modiques, un développement en rapport avec leur haute importance, il convient que le commandant du régiment ou du bataillon en prenne la direction et y convoque simultanément les différentes compagnies avec une partie de leur munitions d'économie.

» 3. Il importe, pour ces exercices, d'écarter autant que possible toutes les influences extérieures qui peuvent modifier les résultats dans un sens défavorable.

» 4. Il est de règle, en conséquence, que ces tirs se fassent à des distances connues et par un beau temps. Des tireurs choisis et vêtus commodément exécutent les feux, sur appui s'il y a lieu.

» Les exercices suivants, rangés sous la rubique A, doivent se faire, autant que possible, avec des armes bien réglées.

» 5. Aux exercices d'instruction les plus importants appartiennent les suivants :

A. DÉMONSTRATION PRATIQUE DES PROPRIÉTÉS BALISTIQUES DE L'ARME

a) Démonstration de la dispersion des coups.

» Un bon tireur, assis devant une table, tire sur appui 25 coups aux distances de 200, 300, 400 mètres, et 45 coups à la distance de 600 mètres, contre un panneau d'une surface relativement considérable. Pour les distances de 200, 300 et 400 mètres, il suffit d'une cible de section placée sur son plus petit côté; pour le tir à 600 mètres, on dispose l'une à côté de l'autre deux de ces mêmes cibles, placées également sur leur plus petit côté.

» La comparaison des surfaces touchées avec les surfaces des différents objectifs de campagne donne les moyens de se rendre compte des limites entre lesquelles la précision de l'arme permet d'espérer quelque résultat d'un coup isolé.

b) Représentation de la trajectoire de la ligne de mire fixe, de la petite planche et de la hausse de 400 mètres par la hauteur des diverses flèches.

» Un bon tireur assis devant une table tire sur appui 5 coupspar cible et par ligne de mire, sur chacune des cibles placées aux distances suivantes :

» *a*) Avec la ligne de mire fixe à
50, 100, 150, 200, 250, 270 mètres.

» *b*) Avec la petite planche à
50, 100, 150, 200. 250, 300 et 350 mètres.

» *c*) Avec la ligne de mire de 400 mètres à
100, 150, 200, 250, 300, 350 et 400 mètres.

» Point à viser : le pied du but.

» La cible d'infanterie peut servir pour la ligne de mire fixe et la petite planche; pour la ligne de mire de 400 mètres, on se servira de la cible de section placée sur son plus petit côté.

» Dans ce dernier cas, il est bon d'indiquer le point à viser au moyen d'une marque spéciale.

» La position des points moyens donne l'élévation moyenne de la trajectoire au-dessus de la ligne de mire; les résultats obtenus, en supposant l'arme réglée et le tir correct, doivent se rapprocher sensiblement des chiffres indiqués dans les appendices G. 1 et 2.

» Après avoir marqué les points moyens par des rondelles de couleur très visibles de loin, on place les cibles sur un même axe les unes derrière les autres et aux distances correspondantes ; on a ainsi un figuré très net de la position des points moyens et de la portée de la trajectoire correspondant à une ligne de mire.

» Si on place un homme debout ou à genou à côté de chacune des cibles, de façon que les pieds ou les genoux soient à hauteur du point visé, c'est à-dire sur le même niveau que le pied de la cible, on peut se rendre compte du rapport qui existe entre les dimensions de la surface battue et celles du corps humain.

» On peut en conclure que la trajectoire moyenne de la petite planche avec le point à viser au pied du but commande, contre des buts de hauteur d'homme, toute la zone comprise entre la bouche du canon et un point situé à 350 mètres du tireur, et que la trajectoire moyenne de la hausse fixe, contre un but de la hauteur d'un homme à genou ou d'une hauteur plus élevée, commande toute l'étendue comprise entre la bouche du canon et un point situé à 270 mètres du tireur.

» On fera voir, de la même façon, l'efficacité de la ligne de mire de 400 mètres, depuis 0 jusqu'à 400 mètres, contre des buts de hauteur de cavalier.

» Si l'on veut démontrer l'efficacité de la trajectoire de la hausse fixe contre des buts plus exigus, on procèdera de la façon suivante :

» On colle sur une cible de section des cibles de tête, de buste et de tronc, les unes à côté des autres; un bon tireur tire à 50, 75, 100, 150, 200 mètres, trois coups par distance avec la hausse fixe, en prenant le point à viser à une hauteur de tête apparente (25 c.) au-dessous du but pour les distances de 50 et de 75 mètres, et à deux hauteurs de tête (50 c.) au delà de ces distances.

» Cette expérience démontre que la ligne de mire fixe, en prenant le point à viser prescrit pour les buts de petite dimension, commande tout l'espace entre 0 et 200 mètres.

c) Représentation de l'influence du sabre-baïonnette au bout du canon.

» Un bon tireur tire 7 cartouches à 200 mètres, d'abord avec le sabre-baïonnette au canon, puis sans le sabre-baïonnette, en visant toujours le même point.

» La comparaison des emplacements respectifs des deux points moyens permet d'apprécier les déviations latérales et verticales dues à la présence du sabre-baïonnette.

B. DÉMONSTRATION DE L'EFFICACITÉ DES FEUX PAR GROUPES

a) Tir d'une série ou de quelques termes seulement d'une série.

» Ce tir peut se faire de différentes manières; la méthode suivante est très facile à suivre pour une démonstration devant la troupe.

» 10 à 15 tireurs couchés tirent avec la hausse de 600 mètres, et en visant le pied du but, un total de 100 coups à chacune des distances de 640, 620, 600, 580, 560, 540 mètres,

contre des panneaux formés de 6 ou 8 cibles de section. (1)

» Les coups sont relevés chaque fois, sans tenir compte de ceux qui proviennent de ricochets.

» Les résultats obtenus sont comparés à ceux des tableaux K, I: ils permettent de mesurer la profondeur de la zone recouverte d'un 0/0 efficace; la position des *noyaux* sert à tirer quelques conclusions sur l'influence des circonstances atmosphériques.

» Si on ne relève que le nombre des largeurs d'homme touchées, on a le tableau des résultats en largeurs d'homme (voir le tableau 4, appendice K 2).

» Le nombre des largeurs d'homme bleues ou blanches touchées permet d'apprécier l'efficacité du tir contre une chaîne de tirailleurs.

» Si l'on veut avoir les résultats sur une troupe couchée, on ne prend que les coups qui ont porté au-dessous d'une ligne horizontale tracée sur le panneau à une hauteur correspondante à celle d'un homme couché. (2)

» Cette expérience, répétée à une ou à plusieurs distances, avec des feux de tirailleurs, permet de comparer l'efficacité de ces feux à celle des feux de salve.

» On peut de la même façon obtenir des séries en combinant deux ou trois lignes de mire différentes.

» Dans cet ordre d'idées, la représentation de la surface battue par les deux lignes de mire de 400 et de 500 mètres employées simultanément est fort instructive. Cette surface s'étend de la bouche du canon à 550 mètres.

b) Représentation de la dispersion des coups en profondeur en tirant contre une rangée de panneaux placés les uns en arrière des autres et calcul d'une série d'après l'image horizontale du tir.

» Dans ce cas, la profondeur de la colonne de panneaux doit être calculée de façon à pouvoir, autant que possible, recueillir tous les coups.

» Pour le tir avec une seule ligne de mire, une profondeur de 150 mètres est suffisante; pour le tir avec deux lignes de mire, il faut une profondeur de 300 mètres.

» Les panneaux sont répartis sur toute la profondeur, de façon que le coup qui rase le sommet d'un panneau aille toucher le pied du panneau suivant.

» On fait alors tirer cent coups et plus, ce qui vaut mieux, par 10 à 25 tireurs couchés.

» Pour la ligne de mire de 600 mètres, par exemple, les panneaux seront placés aux distances suivantes :
à 535, 586, 629, 669 et 700 mètres.

» Les panneaux ont au moins la largeur de 5 cibles de section.

» Si on bouche les empreintes des balles avec des rondelles de papier noirci, on aura un figuré très instructif de la dispersion en profondeur des feux par groupes et on en déduira facilement le figuré du tir sur le sol horizontal.

» On montrera de la même façon l'effet produit par la combinaison de plusieurs lignes de mire. »

Le lecteur aurait quelque peine à s'expliquer certains passages du paragraphe qui précède, si nous n'entrions pas dès maintenant dans quelques détails sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir à propos de l'appendice consacré à la « Théorie du tir. »

Si l'on suppose un groupe de tireurs faisant feu contre des panneaux placés sur le même axe et à 10 mètres en arrière les uns des autres, on entend par *série* le tableau des résultats relevés séparément sur chaque panneau et présentés dans l'ordre même de ces panneaux.

Le panneau qui a reçu le plus de balles correspond à ce que l'on nomme le *noyau* des coups.

Si, au lieu de tirer contre tous les panneaux relatifs à une série, on ne tire que sur un ou plusieurs d'entre eux, on obtient un ou plusieurs *termes* de la série correspondante.

Pour obtenir une série complète, il n'est pas nécessaire de tirer réellement contre tous les panneaux dont on la suppose composée. Il suffit de tirer contre un dispositif de cibles tel que la presque totalité des coups puisse être recueillie. A cet effet, on place les cibles de façon que le coup qui rase le sommet d'un panneau aille toucher le pied du panneau suivant. Après avoir relevé les résultats sur chacun des panneaux, on *calcule* la série au moyen de deux opérations successives :

1° De la position des empreintes sur chaque panneau, on déduit géométriquement les points de chute des balles qui l'on traversé, et l'on obtient une figure que le règlement nomme l' « image horizontale du tir. »

2° Si l'on suppose alors sur l'image horizontale du tir une rangée de cibles verticales espacées de 10 en 10 mètres et ayant, par exemple, une hauteur d'homme, chacune de ces cibles aurait été touchée par tous les coups relevés en arrière d'elle sur une étendue égale à celle de la zone dangereuse correspondant à la distance. On fait le relevé de ces coups et on obtient la série.

Dans un autre ordre d'idées, il y a lieu d'appeler sérieusement l'attention sur l'emploi combiné des deux hausses de 400 et de 500 mètres. Une troupe qui tire simultanément avec ces deux hausses *bat de son feu tout le terrain qui s'étend de la bouche du canon à 550 mètres;* cette troupe se trouve ainsi presque dans les mêmes conditions que si elle était armée d'un fusil ayant un *but en blanc naturel* de 550 mètres.

Coups d'essai et vérification des armes. — Ce paragraphe n'a pas subi de modifications.

Conditions du classement.—Pour passer à la deuxième classe, il faut avoir rempli, avec 70 cartouches au maximum, les conditions requises pour les tirs du n° 5 au n° 12 inclus de la troisième classe. Pour passer à la première classe, il faut avoir rempli, avec 55 cartouches au maximum, les conditions requises pour les tirs du n° 4 au n° 10 inclus de la deuxième classe.

Les autres prescriptions contenues dans ce paragraphe sont les mêmes que précédemment.

Prix de tir et insignes de tir. — *Tir d'examen.* — Aucun changement à signaler.

Tenue. — Les anciennes prescriptions restent en vigueur. Pour les exercices nouveaux du tir de combat par groupes, la tenue est facultative.

V

Registres et rapports de tir

Nous n'avons à relever dans ce chapitre que les dispositions nouvelles relatives aux signes conventionnels employés pour l'inscription des coups sur les feuillets individuels et les livrets de tir.

Il a été tenu compte, dans les indications qui suivent, des prescriptions complémentaires de l'Instruction ministérielle du 18 janvier 1878, instruction dont nous avons fait mention au début de cet article.

(1) « Pour figurer la hauteur d'une troupe couchée, on trace une bande horizontale sur toute la largeur du panneau, à 45 centimètres du pied du panneau. »

(1) « Lorsqu'on veut démontrer l'efficacité du feu contre une troupe cachée ou contre une ligne de tirailleurs, il faut tirer 200 coups à chaque distance. »

1° Pour toutes les cibles.

Le chiffre 0 indique un coup manqué ou touché par ricochet;

Le signe + veut dire que le coup a porté sur la cible, mais en dehors de la bande pour la cible à bande, en dehors de la largeur d'homme pour la cible d'infanterie, en dehors de la figure pour la cible-figure, sur un point quelconque de la cible pour la cible de section.

2° Pour la cible à bande.

Une barre verticale (|) indique que le coup a porté dans la bande.

3° Pour la cible d'infanterie.

Le coup est coté de 1 à 3, selon l'anneau touché dans le miroir;

La lettre R indique que la balle a porté dans le rectangle, en dehors du miroir;

La lettre M veut dire que le coup a porté dans la largeur d'homme *(Mannsbreite)*, en dehors du rectangle;

On indique le sens de l'écart, par rapport au centre du miroir, en plaçant un point à droite, à gauche, au-dessus ou au-dessous des lettres R ou M ou du signe +.

4° Pour la cible-figure et ses variantes.

La lettre F indique que le coup a porté dans la figure;

La lettre R, qu'il a porté dans le rectangle.

Nota. — Dans la cible à bande, les coups qui portent sur les ancres, en dehors de la largeur de la bande, ne sont pas comptés comme coups dans la bande.

Pour la cible-figure, on n'inscrit comme coups de rectangle que les balles ayant porté dans la partie de la figure comprise dans le rectangle, à l'exclusion de celles qui portent dans les blancs du rectangle.

(*A suivre.*) (48)

CAUSERIES DE BLESSÉS A L'AMBULANCE

(Extrait du *Voiënnyï Sbornik*.)

Le *Voiënnyï Sbornik* du mois de janvier 1878 commence la publication d'une série d'articles intitulés: *Récits des blessés*. L'auteur, dans sa préface, prévient qu'il a été seulement l'interprète fidèle de collaborateurs anonymes et obscurs — les seuls peut-être dans l'armée russe dont il ne sera pas lu — le sténographe scrupuleux des conversations à bâtons rompus entendues dans les ambulances et auxquelles il a pris part lui-même, en visitant les nombreuses victimes de la guerre actuelle.

Il peut paraître étrange *à priori* qu'un recueil militaire, d'un ordre aussi élevé que la revue russe, ouvre ses colonnes à des productions de cette nature, qui rentrent plutôt dans le domaine du feuilleton; mais il faut remarquer que l'auteur a pris le soin de diriger lui-même les conversations. Il appartient à l'armée, et c'est comme homme du métier qu'il a fait subir une sorte d'interrogatoire familier et tout cordial aux soldats qu'il met en scène. Il reconnaît volontiers d'ailleurs que ce procédé d'interrogation tactique n'est pas toujours efficace, et il en donne des raisons qu'on trouvera plus loin.

Néanmoins, ces récits remplis de couleur ne manquent pas d'une certaine utilité; ils nous montrent le soldat russe chez lui, sous toutes ses faces et dans toute sa simplicité, et dans ce tableau, s'il n'est pas exagéré, ces soldats, qui se dépeignent eux-mêmes, se révèlent à coup sûr avec des vertus militaires précieuses, entre autres une admirable résignation qui semble ne pouvoir être dépassée que par celle de leurs adversaires actuels.

Les pages du *Voiënnyï Sbornik* éclairent donc un des côtés les plus intéressants et les plus difficiles à apprécier d'une armée étrangère; elles permettent de mesurer la valeur de son premier élément constitutif, *l'homme*, de jeter un coup d'œil dans les sous-sols de l'édifice, d'entrevoir ce *substratum moral* qui en est l'assise fondamentale.

C'est à ce point de vue surtout que nous avons cru utile de reproduire, à notre tour, les *Récits des blessés;* le lecteur pourra, au besoin, les rattacher à notre *enquête tactique*, sous la rubrique: *Pièces annexes et documents à consulter*.

« Hôpitaux, hospices, lazarets, baraques d'ambulance..... Combien l'on en compte aujourd'hui sur la surface du sol russe et sur la terre étrangère! Quelle diversité dans les ressources, quelle variété dans l'aspect, l'installation, les proportions, le régime!

Voici une « Société » modèle possédant d'énormes ressources. Quelle entrée! Un suisse en livrée, une installation seigneuriale. Partout des tapis, des fleurs, de l'espace et de la lumière, des meubles moelleux, du silence et de la propreté! Quelle enfilade de salles commodes! Tout est surveillé par un œil plein de sollicitude; on devine partout la main attentive de la femme, de la « sœur. » Ce n'est pas dans un hôpital qu'on se croit, mais dans la demeure d'une famille aisée. Entrez par exemple à l'heure du thé. « Le samovar est prêt; venez prendre le thé » dit aux blessés d'une voix douce la sœur de service; et tout le monde se dirige vers le samovar, dans une salle spéciale, comme si l'on était chez soi. En un mot, tout est abondant, confortable, commode.

Là, c'est un hôpital militaire ordinaire, avec ses murs officiels jaunes et blancs, son odeur *sui generis*, ses garçons de salle, ses rations de pain coupées rigoureusement d'après le « tarif », tous les détails qui caractérisent la vie intérieure d'un hôpital militaire, que nos lecteurs connaissent hélas! depuis bien longtemps. A l'heure du thé, également, un garçon de salle apportera un sceau en cuivre rempli d'eau chaude et se mettra à crier: « A l'eau bouillante! qui veut infuser? » Et les blessés apporteront, en se traînant, leur pot avec leur pincée de thé.

Voyez ces baraques provisoires qui ne peuvent contenir l'énorme affluence des blessés: autour des baraques encombrées, des auvents, des huttes de branchages, des tentes servent de refuge aux malheureux mutilés dont une partie gît en plein air sur une litière de paille; les médecins, les sœurs, les infirmiers manquent pour soulager ces misères.

A côté d'un train orné de la croix rouge, élégant au dehors, luxueux et confortable à plaisir au dedans, voilà des wagons de marchandises, avec une brèche en guise de fenêtre et une litière de paille au lieu de lits et de fauteuils. Ici les distributions de thé sont inconnues. Des voitures-brancards perfectionnées, dont la construction ingénieuse réunit toutes les commodités possibles pour un nombre déterminé de blessés, et, à côté, des charrettes russes cahoteuses ou les arabas primitifs bulgares chargés de mutilés.

Quelle diversité! Quel contraste! Mais au milieu de cette variété, chez la riche « Société » ou dans la baraque encombrée, dans le train chaud et luxueux ou dans le wagon de marchandises, dans la charrette ou dans le carosse, vous retrouverez partout le soldat blessé qui est resté toujours lui-même, c'est-à-dire d'une humeur égale, calme, tranquille et d'une patience infinie.

Pénétrez, par exemple, n'importe où, au milieu d'une réunion de blessés, vous verrez se fixer sur vous, nouveau venu, les regards inconnus de tous les malades, peut-être même

serez-vous un peu gêné à l'idée que vous êtes un étranger, entré par hasard pour voir de pauvres estropiés. Laissez cependant les rigueurs de l'étiquette mondaine et des conventions sociales et dites simplement à haute voix :

« Bonjour, camarades! Comment le bon Dieu vous protége-t-il? Comment va la guérison? »

« Bonjour! Merci bien! » les entendrez-vous répondre de tous côtés, non pas ensemble, mais les uns après les autres.

Et tous les yeux vous regarderont, vous étranger, avec tant de douceur, tant de cordialité, chacun vous répondra avec tant de politesse, sans demander qui vous êtes, ni d'où vous venez. Il est possible qu'un des malades se lève, habitude militaire, si vous vous approchez de lui; un autre plus faible se redressera dans son lit, appuyé sur le coude, afin de mieux vous voir et vous vous trouverez bientôt au milieu d'un cercle de nos soldats russes, que vous connaissez bien et qui, pour la plupart sont grands amateurs de conversation. A vous maintenant de ne pas sortir des sujets simples.

Vous n'attendrez certainement pas des réponses à vos questions sur les détails tactiques de telle ou telle affaire; souvent même il vous sera très difficile de vous orienter au milieu des explications qui vous seront fournies à propos des mouvements dont on vous fera le récit. — Rien de plus naturel : élément nécessaire d'un tout indivisible, le soldat n'est pas en état de s'abstraire du milieu dans lequel il se trouve; en outre, acteur principal pendant le combat, il est obligé de ne fixer son attention que sur les détails qui passent devant ses yeux, sans avoir le temps de voir ce qui ne le touche pas de près et encore moins de s'en occuper. Le loisir lui manque pour regarder autour de lui pendant qu'en face l'ennemi le couvre de milliers de balles. Il a déjà bien assez à faire pour ne pas perdre sa fraction, pour en suivre les mouvements, pour se rendre compte du terrain environnant afin de l'utiliser comme abri.

Placez un savant tacticien dans les mêmes conditions que le soldat, dans un taillis, dans un champ de maïs, dans un ravin, sur un terrain qu'il voit pour la première fois ou qu'il ne voit pas du tout parce que tout le lui cache, et votre homme se trouvera comme le soldat dans l'impossibilité de raconter ce qui s'est passé en dehors de sa portée. On ne peut donc demander davantage à de simples soldats.

Ce n'est pas là d'ailleurs qu'est la valeur des récits du soldat. Ces récits sont précieux parce qu'ils vous révèlent les sensations et les impressions d'un individu ; vous n'avez pas affaire à une *unité de combat*, mais à un *homme* que le sort a désigné pour défendre l'honneur de son pays sur les rives lointaines du Danube. Bien plus, ces tableaux de la guerre actuelle qui se déroulent devant vous, sous la forme de récits remplis d'impressions personnelles et d'épisodes détachés, vous permettront de découvrir et de connaître l'acteur principal des drames russo-turcs, — le simple soldat russe, avec ses qualités distinctives, sa physionomie morale, sa manière d'envisager la guerre en général et la campagne actuelle, dans les circonstances où il y a participé.

Il est absolument inutile de commenter les récits sans artifice du soldat; ceux que je présente au lecteur sont la simple reproduction de ce que j'ai entendu de la bouche des blessés. Mon seul désir est de pouvoir me rapprocher, au moins en partie, de la simplicité et de la sincérité que les soldats russes savent mettre dans leurs causeries.

I

DEVANT PLEWNA

— A quelle affaire as-tu été touché par *elle*, mon pays?

— Devant Plewna, à l'affaire du 18, répondit en se levant lentement un blessé assis sur son lit, et retenant d'une main le pan de sa capote d'hôpital entr'ouverte.

Taille moyenne, cheveux blonds tirant sur le roux, yeux bleus exprimant la douceur, visage miné par la fièvre, barbe de deux jours, la machoire inférieure déviée à gauche et entourée d'un bandage. La voix lente et voilée, rendue plus sourde encore par la difficulté d'ouvrir la bouche.

— Le 18? Mais alors, tu t'y trouvais avec le général Krüdener.

— Justement avec Kinder, le général, le 18 juillet.

— Où t'a-t-elle touché?

— Comment? la balle? — là, à cette place. Il me montra encore entourée de linge, sa mâchoire, dont la blessure commençait à se cicatriser. La balle avait brisé l'os inférieur et cassé plusieurs molaires.

— Comment cela s'est-il passé?

— Voilà. Quand nous sommes allés à l'assaut, nous nous sommes approchés de l'ennemi, tout près, il nous restait peut-être deux cents pas tout au plus pour le joindre, — mais la route était difficile, toujours en montant. Donc, en nous approchant, nous nous sommes mis à crier: *hourrah!*.... Pendant que je criais : *hourrah!* comme les autres, elle m'est entrée droit dans la bouche, en traversant la lèvre par en haut, et elle est restée là. Je tombai et je me suis dit : il faut tâcher de m'en aller. Je me suis levé et je revins en arrière. Bientôt après, voilà les nôtres poursuivis et les Turcs à leurs trousses. En entendant poursuivre les nôtres, j'appuyai sur la gauche pour éviter les Turcs. Ils passèrent à côté de moi et je continuai mon chemin. Je débouchai sur la route et je la suivis, tout seul dans l'espoir de rejoindre les nôtres. Il commençait déjà à faire tout à fait nuit, car nous avions donné les derniers. Je marchai sur la route.....

— Pour aller où? l'interrompis-je.

— Mais là-bas, vers le Danube, répondit le blessé du même ton égal et doux.

— Comment, vers le Danube? Mais il y avait au moins 40 verstes pour arriver au Danube — à Nicopolis.

— Que faire? Où aller? Je marchai donc.. ..

— Et ta mâchoire, y avais-tu mis un bandage?

— Non, je n'en avais pas mis. Voyez-vous, j'avais sur moi un mouchoir tout blanc, je le pris comme ça, dans la main, et je l'appuyai contre ma mâchoire. Quand il était trop mouillé, je le tordais (il fit le geste de tordre du linge); je le replaçais sur ma blessure et je continuais à marcher en le serrant avec la main. Après avoir fait ainsi plus de 20 vertes, je commençai à me sentir fatigué et à perdre mes forces : j'avais perdu beaucoup de sang.

— Tu souffrais beaucoup?

— Oui, mais qu'y faire? On supporte son mal comme on peut; et puis j'avais envie de rejoindre les nôtres le plus vite possible..... Quand je commençai à perdre mes forces au point de ne pouvoir faire un pas de plus, je me couchai sur la route: j'étendis par terre ma capote, de cette manière; je me suis enveloppé dedans et je me couchai, — peut-être, me disais-je, passera-t-il quelqu'un qui ne me laissera pas mourir ainsi. Arrivèrent d'abord des Cosaques..... Ils me donnèrent de l'eau à boire, un autre mouchoir sec, le mien était plein de sang caillé..... Puis passèrent, un peu avant le jour, des Bulgares avec des voitures traînées par des bœufs. Il me prirent avec eux, me mirent sur une charrette et m'amenèrent de l'autre côté du Danube. Je restai à Zimnitsa. Là, je me trouvai très bien, seulement ma mâchoire ne me laissait pas de repos : elle était enflée et devenue grosse comme ça. — Je ne pouvais ni manger, ni respirer. Je suppliai le docteur de me retirer la balle, car elle me faisait trop de mal..... Le docteur, un excellent homme : C'est bien, me dit-il, je vais te la retirer. Quand il me l'eut retirée, je me sentis mieux.. ..

— Et les Bulgares, ils t'ont recueilli eux-mêmes?

— Eux-mêmes. En suivant la route, ils voient un soldat russe qui est blessé. Je leur dis : Prenez moi avec vous, mes frères (là-bas, ils nous appelaient tous « frères » (*bratouschki*).

Et, naturellement, ils me prirent. Leurs charrettes sont grandes, la place ne manque pas.....

— Tiens, et moi aussi j'ai été ramassé par des Bulgares, dit un nouvel interlocuteur, se mêlant à notre conversation.

Je tournai la tête. C'était un adolescent, sans moustaches, les cils et les sourcils blonds comme ceux d'un enfant. Il était assis sur son lit, des béquilles entre les mains, la jambe étendue et le pied enveloppé de linges.

— Moi aussi je viens de devant Plewna, Votre Honneur, répondit-il à ma question. Le même jour que lui, Votre Honneur. Ils m'ont blessé à la jambe, Votre Honneur, à la plante du pied même, continua-t-il en la montrant du geste. Il parlait en rougissant et me gratifiait à chaque mot du titre de Votre Honneur, bien que je n'eusse sur ma personne aucun insigne militaire.

— Où t'ont-ils recueilli ?

— Déjà tout près du Danube, Votre Honneur.

— Comment, toi aussi tu étais près du Danube? Pourquoi vous dirigiez-vous tous de ce côté?

— Où donc aller, Votre Honneur? Nous n'avions pas envie de tomber entre les mains des Turcs, et alors nous partions. Au commencement, je marchai facilement, mais voilà que la douleur me prend; pendant que je marchais ça allait encore, mais aussitôt assis, pas moyen de se lever; quand le pied est échauffé par le mouvement, on va encore; mais si on s'arrête pour se reposer, la jambe s'engourdit, impossible de faire un pas. Ma botte était pleine de sang, mais je marchai sans m'en apercevoir. Quand je m'assis pour me reposer, le sang se mit à couler. Je veux me lever, impossible. Allons, me disais-je, j'irai doucement, ma jambe se dégourdira, je pourrai toujours faire un peu de chemin. Mais non, je dus me traîner sur une petite hauteur et m'asseoir en me tenant le pied, Votre Honneur. Je regarde, voilà des Bulgares, ils sont venus et m'ont emmené. Quand je suis arrivé, je n'ai pas pu me lever, il a fallu couper ma botte.....

✠

— En a-t-on abîmé du monde devant Plewna, en a-t-on tué ! me disait un des malades couché dans une salle avec dix autres soldats. Je vais vous dire ce qui m'est arrivé : quand on nous a appelés pour les relever (il me montra le lit voisin) nous sommes sortis des champs de maïs. Mon Dieu! qu'*il* nous en a envoyé!..... Nous voilà partis au pas de course. Imaginez-vous que nous sommes arrivés presque jusqu'à ses tranchées. Il nous en envoyait des obus ! et c'est là que j'ai été, à ce qu'il paraît, touché par un éclat, ou par autre chose, en pleine poitrine, du côté gauche. Je chancelai, mais je ne suis pas tombé ; le choc m'a fait reculer, sans me jeter par terre. « Seigneur! ayez pitié de moi, me suis-je dit, je suis encore en vie. » Tout d'un coup je me sens piquer à la jambe comme avec un clou; je n'ai pas deviné ce que c'était, j'avais été trop fortement frappé par l'éclat d'obus..... Je fais immédiatement demi-tour, et je prends ma course. Que de monde par terre ! Il fallait éviter celui-ci, éviter celui-là, éviter les autres..... l'un est blessé, l'autre est tué, celui-là on lui passe par-dessus..... Mon dieu! que de tués, que d'estropiés ! L'un crie, l'autre gémit, le troisième vous appelle..... Comment faire? On ne pense qu'à se tirer de là soi-même. Et encore, c'est un camarade qui m'en a tiré, un pays. Il m'a rattrapé au moment où j'entrais dans une vigne. Je sentais que ça allait mal ; quoique pouvant marcher, je commençais à vaciller; mais il me soutint. Nous nous asseyons : je déchire ma chemise; je regarde : toute ma poitrine est enflée et devenue noire comme un dessous de marmite; c'était du sang figé, bleu..... Je pense alors à ma jambe. Il me tire ma botte avec beaucoup de peine. C'est alors seulement que je me rappelai que j'avais été piqué à la jambe par quelque chose. J'avais le pied traversé par une balle. »

Celui qui parlait était un soldat de haute taille, brun de teint et de cheveux, approchant de la quarantaine, à l'air assez sombre, à la parole difficile et quelque peu courroucée. Il causait rarement, et n'aimait pas à raconter; le plus souvent il intercalait dans les conversations des autres, sur un ton explicatif, des mots ou des phrases laconiques. La blessure de son pied ne lui permettait pas de se lever; aussi restait-il toujours à demi-couché, soutenu par un oreiller placé sous ses reins.

— La station de pansement était-elle bien loin ?

— Non, pas trop ; à peu près à trois verstes. Seulement, voyez-vous, ce n'était pas la vraie; on vous arrangeait là à la hâte, pour vous expédier le plus vite possible. Il y avait un monde! c'est incroyable. Chacun ne s'occupait que de soi et se pressait de monter dans les charrettes; elles n'avaient pas le temps de s'arrêter que déjà on se jetait dessus..... Moi alors.....

— Attends un peu. Mais, il s'agit ici de l'affaire du 30 août. Tu étais avec Skobelew ?

— Certainement.

— Alors vous avez enlevé la redoute?

— Oui, on nous a envoyé...

— Eh bien ! raconte-nous comment vous avez combattu.

— Comment nous avons combattu? répondit sans s'émouvoir davantage le soldat basané, comme s'il s'agissait d'une chose qui n'offrait rien d'intéressant. Nous avons relevé les Vladimiriens qui ont été remplacés par nous.

— Mais vous alliez attaquer les tranchées? Lesquelles ?

— Est-ce que je sais, moi? Chez eux il y a des tranchées partout; ça a l'air d'un écheveau de fil embrouillé. Il y en a par ici, il y en a par là, on ne sait où mettre le pied, elles se croisent dans tous les sens.

— Vous étiez, disais-tu, couché dans le maïs? Etait-ce loin de la redoute? Combien de terrain découvert en avant?

— Environ deux verstes.....

— Pourquoi étiez-vous couchés dans le maïs? Quand y êtes vous arrivés? demandai-je à mon blessé pour tirer de lui quelques détails.

— C'était, vous comprenez, un espèce de rassemblement, on mettait les troupes à l'abri, avant de leur faire occuper les positions. — On était là en attendant les événements, interrompit le voisin du basané.

Celui-là parlait posément, doucement, avec un grand air de sincérité. Tout en lui respirait la même douceur et la même franchise, ses yeux gris et brillants, sa belle figure ornée d'une barbe peu fournie, blonde et floconneuse, sa personne enfin de petite, mais élégante stature; il était à demi accroupi sous sa couverture. C'était un sous-officier rappelé de congé illimité, intelligent, actif et vigoureux, au regard enjoué, aimant à causer. Originaire de Kaménetz-Podolski, il aspirait, comme les Petits-Russiens, la lettre *h*, assourdissait les *i*, et émaillait continuellement son langage de locutions de terroir, bien qu'il eût appris à parler un russe assez correct au détachement régimentaire d'instruction pendant son temps de service. Il est impossible de rendre ce parler original, capricieux, ennemi de toute règle.

— Et toi, d'où viens-tu?

— Toujours du même endroit, d'où voulez-vous que je vienne? C'est Plewna qui nous a tous réunis, répondit-il d'un ton sérieux, mais avec une nuance imperceptible d'enjouement dans la voix, et en riant du regard.

— Aussi le 30?

— Non le 31. Le 30 Dieu m'a protégé..... Le Seigneur m'a appelé ce jour-là à voir bien des choses : j'ai été dans la redoute, et je l'ai rendue.

Il se souleva sur le coude, s'arrangea d'abord sur son oreiller, puis s'assit les jambes sur le lit en croisant les bras sur ses genoux. Sa blessure était au bassin, et ne lui permettait de s'asseoir que depuis peu de temps. La pose qu'il prit ainsi allait on ne peut mieux à sa physionomie: on voyait qu'il avait envie de causer, qu'il savait parler, et qu'il ne

manquait pas de faits à raconter. En effet la conversation prit une tournure plus vive et plus suivie. Autour de lui se groupèrent peu à peu d'autres blessés, tous de devant Plewna, et notre cercle offrit bientôt le spectacle d'une causerie animée, dont le Vladimirien de la Petite-Russie était sans contredit l'âme.

— Pour tout vous raconter dans l'ordre, il faut d'abord vous dire qu'en arrivant nous étions campés près du Danube; c'était encore bien longtemps avant le passage Notre régiment se trouvait en face de Braïla et de Galatz. Mais là, il n'y eut rien d'extraordinaire : des marches forcées, et puis c'est tout. Nous restions deux jours dans un endroit, et aussitôt, en route à marches forcées pour un autre. Nous aidions les sapeurs à construire des ponts ou à faire un autre ouvrage. Le travail terminé, on se mettait en route pour aller n'importe où. On ne stationnait jamais ; les marches étaient toujours forcées. C'est ainsi qu'on allait d'un point à un autre. On nous fit ensuite passer le Danube, et on nous expédia de nouveau à marches forcées; on se dépêchait, voyez-vous, d'aller à la bataille..... Seulement, notre régiment resta en arrière, en réserve..... Attendez, je vais vous dire où c'était..... il y a un hameau près de Plewna....., comment s'appelle-t-il ?.. ..

— Quel jour était-ce?

— Le 19 août.

— Ce doit être Pelichat, alors.

— Oui, oui, Pelichat....., c'est juste. On nous envoyait là comme renforts. Il y avait déjà de nos régiments, tandis que nous étions encore en route; quand nous avons passé le Danube, arrive tout à coup l'ordre d'avancer le plus vite possible, à marches forcées.....

— Alors tu es resté devant Plewna depuis le 19 août?

— Depuis le 19. Arrivés devant cette ville, on nous a arrêtés. Pendant treize jours, je suis resté là; pendant les douze premiers, tout alla bien, mais le treizième j'ai été pincé. Au commencement, nous campions à l'aile droite; plus tard, on nous envoya à l'aile gauche, avec Skobelew..... Pour nous, nous n'avions pas d'emplacement fixe désigné; nous restions par exemple deux jours dans un endroit, puis on nous faisait partir pour un autre.

— Où étiez-vous donc? dans un ouvrage? dans des tranchées?

— Non, il n'y avait rien de tout cela. On bivouaquait où on se trouvait, quelquefois sur un terrain découvert, dans un petit bois, dans une chesnaye. Le Turc s'aperçoit que nous sommes là et se met à nous tirer dessus, à nous éreinter; alors, nous nous en allons ailleurs.

— Comment vous nourrissiez-vous là-bas?

— Oh! nous avions nos cuisines. Elles étaient installées au pied d'une hauteur; il y avait là, voyez-vous, un petit ruisseau, c'est sur ses bords qu'elles se trouvaient.

— C'était loin?

— Il y avait bien huit verstes.

— Comment receviez-vous vos aliments à cette distance!

— On nous les apportait en voiture. Seulement on ne voyait pas souvent de soupe chaude.

— Et pourquoi?

— Où l'apporter? Il était impossible de nous trouver. Quand même on l'aurait apportée, ç'aurait été la même chose : où nous aurait-on trouvés?

— Cependant les cuisiniers savaient où était la compagnie?

— Ça ne fait rien. Ainsi, on nous apporte la soupe à tel endroit — et nous n'y sommes plus, nous sommes partis; comment l'auraient-ils su?

— Comment? on faisait la soupe pour vous, et vous n'en voyiez rien?

— Jamais. Il paraît cependant que deux fois on a apporté des rations de viande cuite.. ..

— Deux fois depuis le 20? alors comment viviez-vous donc?

— Comment nous vivions? Le soldat s'en tire toujours. Nous nous nourrissions de raisin. Du raisin, il n'en manquait pas; on en mangeait tant qu'on voulait. Ou bien, on ramassait quelques épis de maïs qu'on faisait cuire dans sa gamelle..... Mais c'est surtout du raisin qu'on mangeait..... On s'en flanquait des bosses. Ah ! quel excellent raisin!

— Il était bon?

— Exquis. Un vrai sucre..... on ne le ménageait pas. Vous voyez que pour la nourriture on n'avait pas trop à se plaindre; on avait sa suffisance, il n'y a rien à dire.....

— Quant à la nourriture, c'est vrai, il n'y a rien à dire: on pouvait très bien vivre, il y avait de quoi manger, il y en avait bien assez! affirmèrent bientôt les autres blessés d'un ton profondément convaincu.

Je tirai de ma poche des cigarettes, et j'en offris à mes interlocuteurs.

— Pour ce qui est du tabac, dit l'un d'eux, dont la cigarette allumée rafraîchit les souvenirs, là-bas, le soldat n'en était pas privé; il y avait du tabac à foison partout, des champs entiers en étaient ensemencés.

— Il était vert, c'est vrai, dit un autre en reprenant le même thème; mais on n'y regarde pas de si près. On en arrachait autant qu'on en avait besoin, on en bourrait ses poches où on le laissait fermenter et sécher. Ou bien l'on faisait l'opération dans la gamelle (on y faisait bien tremper le biscuit après cela, mais on sait que le soldat n'est pas d'une délicatesse trop recherchée).

— Peut-on le fumer? dis je, sans pouvoir m'empêcher de placer un mot sur ce produit si estimé du soldat.

— Il est très fort..... répondirent ils brièvement.

— Ainsi, jusqu'au 30 tu n'as pris part à aucune affaire? repris-je en m'adressant au Vladimirien pour renouer le fil du récit.

— Jusqu'au 30. Tenez, eux ont eu une affaire le 28, me dit-il en me montrant un Tartare de Kazan; nous leur avons seulement envoyé notre artillerie, puis nous les avons regardés : de la hauteur on voyait tout très distinctement.

— Oh ! nous, nous avons eu une bataille, frère, mais ce qui s'appelle une bataille, s'écria en s'animant tout d'un coup le Tartare qui s'était redressé. C'est au point, frère, qu'on ne savait où était le Turc, où était le Russe; une mêlée! Par ici, c'est un Russe, par là, c'est un Turc! Il y en avait tout autour de nous! Il s'est bien approché de nous à 50 pas, tout près! Oui ! il a manqué de nous prendre notre drapeau ! Il faisait chaud !

— Qu'est-ce que tu chantes avec tes drapeaux? interrompit le Vladimirien. Comment aurait-il pu les prendre? il en était encore bien loin.

— Bien loin? Mais, frère, il était tout près, tout près ! Quand il a envoyé sa cavalerie faire un détour, il était presque sur nous? C'est alors qu'il aurait pu prendre les drapeaux...

— Qu'est-ce que tu nous racontes-là, marchand de savon ! On les lui aurait donnés tout de suite, les drapeaux! De notre place, nous avons parfaitement vu tout. — Où était sa cavalerie? — Derrière les vignes. Là se trouvait notre 30e division et à côté était la 2e, ici la cavalerie. — S'il était venu par-là, on l'aurait laissé faire, peut-être? Et lui il parle de drapeaux!... C'est un vrai marchand de savon, acheva-t-il à demi-voix...

Le Tartare perdit contenance et se tut.

— Ils auraient pris les drapeaux! reprit après un silence le Vladimirien visiblement encore sous l'impression de cette idée. Nous regardions pendant tout le temps et nous en avons vu autant que toi... On vous distinguait comme sur la paume de la main. N'aie pas peur, il n'est pas si bête : venir se fourrer là pour prendre des drapeaux!... Il est plus malin que toi... on leur serait tombé sur le flanc... d'ailleurs l'artillerie l'a repoussé, finit-il en se calmant peu à peu.

(*A suivre.*) (46)

LES FORCES DE LA GRÈCE

AU MOMENT DU PASSAGE DE LA FRONTIÈRE OTTOMANE

—

Le 2 de ce mois, surlendemain du jour où l'armistice signé à Andrinople est venu interrompre la lutte entre la Russie et la Turquie, les troupes grecques ont franchi la frontière et envahi le territoire turc.

Cette tardive entrée en campagne, qui laisserait, pour le moment, la Grèce isolée si elle persistait à tenter la fortune des armes, ramène les regards sur la petite armée dont la *Revue* s'est occupée déjà à différentes reprises.

Dès le mois d'août 1876, alors qu'on se préoccupait déjà des complications dont la guerre de Serbie menaçait l'Orient, nous avons soumis au lecteur un premier aperçu de la situation militaire de la Grèce; depuis lors, nous avons pris soin de résumer, de temps en temps, les lois nouvelles votées par les Chambres et les dispositions prises par le gouvernement hellénique au cours des événements de la guerre russo-turque (1).

Au moment enfin où la Grèce, voyant le dénoûment approcher, prétend y jouer son rôle, il nous reste à compléter les indications précédemment données. C'est dans ce but que nous allons passer successivement en revue les mesures nouvellement adoptées et les résultats obtenus jusqu'à ce jour, tels que les ont indiqués les feuilles étrangères les mieux informées. Nous terminerons par un très court résumé du début de la lutte entamée d'abord par des insurgés dans l'île de Crète et commencée maintenant par les troupes royales sur le continent.

A défaut de documents officiels, nous emprunterons ces renseignements à la presse politique, et spécialement, en ce qui concerne l'organisation, au *Messager d'Athènes*. Nous en déclinons donc la responsabilité.

APPEL DE LA RÉSERVE EXTRAORDINAIRE, RECRUTEMENT ET EFFECTIFS

Le premier ban de la réserve extraordinaire a été appelé sous les drapeaux dans le courant du mois de juillet 1877. Au dire de l'*Allgemeine Zeitung*, la réunion des réservistes a présenté les plus grandes difficultés par suite du défaut d'actes de l'état civil; le plus souvent, l'âge des réservistes n'a pu être déterminé que par la notoriété publique, ou simplement à vue. A la fin de novembre, on n'avait pas encore réussi à en réunir 4,000, au lieu de 10,000, nombre prescrit par la loi, bien que les incorporations aient commencé dès la fin de juillet.

Les hommes du premier ban devaient être libérés le 22 janvier dernier; mais, en présence des complications politiques, ils ont été maintenus sous les drapeaux.

Le deuxième ban de la réserve extraordinaire, dont l'effectif a été fixé par la loi à 10,000 hommes, a été convoqué, le 6 janvier, pour la fin du même mois.

L'*Allgemeine Zeitung*, en rendant compte des difficultés que l'incorporation des réservistes a rencontrées, fait remarquer que les engagements volontaires ont été très nombreux; elle les estime à 4,000.

C'est grâce à ce nombre considérable d'engagements que l'armée grecque a pu atteindre, au mois de décembre, l'effectif de 26,040 hommes.

Ce chiffre ressort d'un état détaillé que le ministre de la guerre a lu à la Chambre des députés en réponse a une interpellation du colonel Coronéos.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 319, 325, 362, 363 et 368.

Voici cet état d'après le *Messager d'Athènes* du 22 décembre:

Officiers	764
Adjudants	110
Infanterie de ligne	15.535
Evzones (chasseurs)	2.736
Artillerie	1.793
Cavalerie	807
Génie	1.402
Personnel de l'arsenal de Nauplie	163
Gendarmerie à pied et à cheval	1.915
Sous-officiers hors cadres	155
1re compagnie d'infirmiers	112
2e compagnie d'infirmiers	141
Musiques de garnison	56
Total	26.040

L'effectif de l'armée de terre pour l'année 1878 a été fixé à 14,271 officiers et soldats. Le contingent de cette même année doit être de 2,800 hommes. Dans ces chiffres ne sont pas comprises la levée extraordinaire, la réserve, etc.....

A la date du 15 décembre la cavalerie, d'après le *Journal de Genève*, n'avait pas *encore* tous les chevaux qui lui étaient nécessaires.

Le manque de cadres a obligé le ministre de la guerre à faire sortir, dès le mois de novembre, par anticipation, les élèves de troisième année de l'Académie militaire du Pirée. Toutefois, c'est surtout dans les grades supérieurs que les officiers capables font défaut.

RETOUR A L'ANCIENNE ORGANISATION PAR BATAILLONS ISOLÉS

La pénurie d'officiers, jointe sans doute à l'état des finances, qui ne permettrait pas d'entretenir de gros états-majors, a amené le gouvernement à proposer à la Chambre de modifier la loi du 27 juin 1877 sur l'organisation provisoire de l'armée (1).

La nouvelle loi supprime les divisions, brigades et régiments d'infanterie, en ne conservant que des bataillons; elle crée deux compagnies du train.

Voici comment le *Messager d'Athènes* du 22 novembre novembre analysait cette loi, alors en projet :

« Les ministres de la guerre et de l'intérieur ont soumis le 19 décembre, à la Chambre, un projet de loi tendant à modifier quelques dispositions de la loi sur l'organisation provisoire de l'armée. La loi sera en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session de la Chambre. Les articles 1, 2, 6, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 sont ainsi modifiés.

» L'infanterie se compose de 16 bataillons d'infanterie de ligne et de 4 bataillons d'evzones (chasseurs), de quatre compagnies chacun. Le train se compose de 2 compagnies. La force de chaque corps est fixée d'après les tableaux annexés au projet.

» Les différents corps sont complétés par la conscription, par l'enrôlement de volontaires et par le maintien ou le rappel de la réserve dans l'armée active.

» L'infanterie est complétée aussi par le maintien sous les drapeaux de la réserve extraordinaire de la première et de la seconde catégorie, fournissant, d'après la loi sur la réserve

(1) La *Correspondance politique* du 1er février publie une lettre datée d'Athènes, 24 janvier, d'après laquelle la nouvelle loi aurait une autre explication, que voici. « L'armée grecque ne doit pas opérer en masse compacte, » mais offrir aux insurgés d'Épire, de Thessalie et de » Macédoine des centres d'attraction. C'est pour ce motif » que l'on a divisé de nouveau l'infanterie en 20 bataillons » indépendants. »

extraordinaire, un contingent de 20,000 hommes. Après l'expiration de leur congé de six mois, les réservistes de ces deux catégories sont envoyés en congé illimité dans leurs foyers, mais restent toujours à la disposition du gouvernement. Une fois l'effectif de l'armée au complet, des réservistes de la première catégorie, en nombre égal à celui des réservistes de la seconde catégorie qui seront appelés sous les drapeaux, sont renvoyés dans leurs foyers en congé illimité. »

Le projet de loi fut voté sans modification en troisième lecture le 1er janvier dernier, après une vive discussion à laquelle prirent part M. Zimbrakaki, ministre de la guerre, et M. Deligeorgis, ministre des finances.

Le *Messager d'Athènes* du 5 janvier donnait en ces termes l'analyse des discours prononcés par les deux ministres à cette occasion. Ces discours indiquent les idées qui ont présidé à la modification de la loi militaire.

« *M. Zimbrakaki.* — Nous rencontrons de grandes difficultés dans l'application de l'organisation militaire que nous avons empruntée aux grands Etats, et qui ne convient pas aux petites nations comme la nôtre. Le gouvernement a cru devoir revenir à l'ancien système des bataillons; la suppression des régiments et des divisions aura pour résultat de mettre 20 capitaines à notre disposition, et nous manquons de cadres.

» *M. Deligeorgis.* — Le projet ne vise que l'organisation ordinaire de l'armée, et non l'organisation en temps de guerre. Si la guerre vient à éclater, il n'est pas difficile de réunir les bataillons et de les classer par régiments et divisions. Je pense même que 2 bataillons peuvent manœuvrer ensemble sous le commandement d'un même chef. Je donne ces explications pour convaincre la Chambre que le gouvernement est d'accord sur les principes qui doivent régler la tactique et que le projet ne vise que l'organisation de l'armée. »

ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE

Une loi sur la garde nationale a complété la réorganisation des forces militaires de la Grèce.

Le *Messager d'Athènes* du 5 janvier rendit compte ainsi qu'il suit du projet présenté à la Chambre le 27 décembre par les ministres de la guerre et de l'intérieur.

« D'après cette loi, qui ne devrait pas tarder à être mise en vigueur, tous les citoyens valides, à l'exception des jeunes gens appelés à servir dans les rangs de l'armée active, sont incorporés dans la garde nationale. Les officiers et adjudants sont pris parmi les officiers hors cadre par retrait d'emploi ou parmi les officiers en disponibilité de l'armée de terre, et à défaut, parmi les jeunes gens ayant fait des études théoriques dans une école militaire. Pourront également être nommés officiers dans la garde nationale, les docteurs et licenciés ès-lettres ou ès-sciences, et, en général, tous les citoyens, qui auront subi avantageusement les épreuves d'examen, dont le programme sera réglé par ordonnance royale.

» Les sous-offficiers seront choisis de préférence parmi les anciens sous-officiers de l'armée active. Les autres devront, comme les officiers, subir des examens, dont le programme sera également déterminé par ordonnance royale. Les capitaines en disponibilité ou hors cadre par retrait d'emploi pourront être nommés chefs de bataillon de la garde nationale. »

D'après la *Correspondance politique* du 3 février, la garde nationale comprend tous les hommes de 30 à 40 ans; ceux de 30 à 35 forment la garde nationale mobile, et ceux de 35 à 40 ans la garde nationale sédentaire.

Cette loi a été votée dans l'une des dernières séances de la Chambre, et la garde nationale aurait même déjà été appelée sous les drapeaux, suivant une dépêche de l'agence Havas du 1er février.

(*A suivre.*) (9)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MODIFICATIONS DANS LES DATES D'OUVERTURE DES NOUVELLES LIGNES DE CHEMINS DE FER. — La *Revue* avait donné, dans son dernier numéro, les dates indiquées par les journaux d'Alsace-Lorraine pour l'ouverture de trois lignes importantes qui sont près d'être achevées.

Le *Metzer Zeitung* du 1er février annonce dans les termes suivants le retard de l'époque où deux de ces lignes seront inaugurées :

« D'après un avis de la direction générale des chemins de fer de l'Empire, la *ligne de Mulhouse-Mülheim* ne sera pas livrée à la circulation le 1er février, ainsi que cela avait été primitivement fixé, mais seulement le 6 du même mois. »

« D'après les renseignements envoyés de Sierck à la *Gazette de Coblence*, la jonction des voies entre *Trèves et Thionville* devait avoir lieu mardi dernier. Il y avait encore 1,300 mètres de rails à poser sur la partie de la ligne qui appartient au chemin de fer de l'Empire pour atteindre, à la frontière prussienne, près d'Apach-Sierck, le point de jonction avec le réseau prussien. Il n'y a donc pas lieu de penser que la ligne pourra être ouverte avant le mois de mai. »

L'époque de l'ouverture de la ligne de *Saint-Louis à Leopoldshœhe* est au contraire avancée; un avis de la direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, inséré dans la *Strassburger Zeitung* du 3 février, fait connaître que cette voie sera livrée à la circulation le 11 de ce mois, au lieu du 1er mars, date indiquée précédemment par les journaux.

ANGLETERRE

COMPOSITION DE L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE. — L'envoi récent d'une partie de la flotte anglaise dans les Dardanelles, bien que suivi d'un contre-ordre qui lui a fait rebrousser chemin presque immédiatement vers la baie de Besika, a donné un intérêt militaire d'actualité aux renseignements suivants que contenait sur l'escadre de la Méditerranée le *Times* du 30 janvier :

« Nous publions ci-dessous la liste des bâtiments anglais qui se trouvent actuellement dans les eaux de la Méditerranée, avec l'indication du nombre de leurs canons et de la force de leurs équipages. Cette énumération suffira pour faire comprendre de quelle force maritime imposante dispose en ce moment le vice-amiral Hornby. Nous devons reconnaître que plusieurs bâtiments sont construits d'après un modèle tombé en désuétude, et que, chez certains autres les chaudières, la machine et la coque ont un besoin urgent de réparation; mais une flotte qui compte dans ses rangs des bâtiments aussi magnifiques que l'*Alexandra*, le *Téméraire*, la *Dévastation*, le *Sultan*, le *Hotspur* et le *Rupert*, est en état de se mesurer avec toute force navale, quelle qu'elle soit. Jamais, en effet, notre flotte de la Méditerranée, par le nombre de ses navires et de ses canons, n'a été plus formidable qu'elle ne l'est actuellement; son effectif normal a été renforcé d'une escadre spéciale, commandée par le contre-amiral sir Edmund Commerell.

Voici la composition de la flotte :

***Alexandra*, navire cuirassé, portant le pavillon du vice-amiral Hornby : 2 canons de 25 tonnes (1); 10 canons de 18 tonnes. — 650 hommes.**

***Téméraire*, navire cuirassé à tourelle : 4 canons de 25 tonnes; 4 canons de 18 tonnes. — 500 hommes.**

***Dévastation*, navire cuirassé, à double tourelle : 4 canons de 25 tonnes. — 340 hommes.**

(1) La *ton* vaut 1,016 kilogrammes.
La *pound* (livre) vaut 451 kilogrammes.

Sultan, navire cuirassé (commandé par le duc d'Edimbourg) : 8 canons de 18 tonnes ; 4 canons de 12 tonnes. — 630 hommes.

Agincourt, navire cuirassé, portant le pavillon du contre-amiral Commerell : 17 canons de 12 tonnes. — 706 hommes.

Swiftsure, navire cuirassé : 10 canons de 12 tonnes ; 4 canons de 64 livres. — 451 hommes.

Pallas, corvette cuirassée : 4 canons de 9 tonnes ; 4 canons de 64 livres. — 254 hommes.

Raleigh, frégate en bois blindée : 2 canons de 12 tonnes ; 14 canons de 4 tonnes 1/2 ; 4 canons de 64 livres. — 550 hommes.

Achilles, navire cuirassé : 14 canons de 12 tonnes ; 2 canons de 6 tonnes 1/2. — 347 hommes.

Hotspur, navire cuirassé à éperon : 1 canon de 25 tonnes. — 190 hommes.

Rupert, navire cuirassé à éperon : 2 canons de 18 tonnes ; 2 canons de 64 livres. — 200 hommes.

Ruby, corvette mixte : 12 canons de 64 livres. — 220 hommes.

Research, sloop cuirassé : 4 canons de 6 tonnes et demie. — 150 hommes.

Les navires dont nous venons de donner l'énumération sont les plus redoutables de ceux réunis sous les ordres du vice-amiral Hornby ; mais on doit ajouter à cette liste un grand nombre de petits bâtiments de tout genre, qui pourraient rendre les plus grands services en cas de guerre. Tels sont : *Bittern*, *Condor*, *Flamingo*, navires armés chacun d'un canon de 6 tonnes 1/2, de 2 canons de 40 livres et comptant 90 hommes d'équipage.

Coquette, canonnière : 2 pièces de 64 livres ; 2 pièces de 20 livres. — 59 hommes.

Crusoe, sloop, *Cygnet*, canonnière : ayant chacun 4 canons de 64 livres. et 87 hommes.

Rapid, sloop : 2 pièces de 40 livres. — 125 hommes.

Torch, canonnière : 1 pièce de 64 livres, 4 pièces de 20 livres. — 67 hommes.

Cockatrice, canonnière : 1 pièce de 40 livres. — 46 hommes.

Nous citerons encore, pour que la liste soit complète : *Antilope*, navire à aubes de 2 canons et les avisos *Helicon* et *Salamis*, portant chacun 2 pièces.

Ce qui forme un total de 25 bâtiments, avec 170 canons et 6,000 hommes. »

Le *Daily News* du 29 janvier contient, sur quelques-uns des bâtiments qui composent l'escadre de la Méditerranée, des renseignements qui viennent compléter ceux fournis par le *Times* :

Le *Téméraire* est un navire cuirassé à barbette ; c'est le plus lourd bâtiment cuirassé qui ait jamais pris la mer.

L'*Alexandra*, construit d'après le même type, est de construction récente ; il a été lancé il y a un an seulement.

Le *Sultan*, sorti tout récemment des ateliers de réparation de l'arsenal de Malte, peut être considéré relativement comme neuf.

La *Dévastation*, cuirassé à tourelles, possède un armement en artillerie supérieur à celui de tout autre navire étranger du même type.

D'après le *Times* du 4 février, les bâtiments composant l'escadre de la Méditerranée étaient, aux dernières nouvelles, répartis ainsi qu'il suit :

Alexandra (vaisseau-amiral), *Agincourt* (id.), *Sultan*, *Hotspur*, *Research*, *Téméraire*, *Cygnet*, *Rupert*, *Salamis*, *Swiftsure*, à Besika Bay ; *Antilope* et *Flamingo*, à Constantinople ; *Cockatrice*, à Sulina ; *Torch*, en route pour Rodosto ; *Condor*, en croisière sur les côtes de Syrie.

La *Pallas* était attendue à Alexandrie venant de Port-Saïd.

—

SUITE DU MOUVEMENT DES TROUPES A TRAVERS LA MÉDITERRANÉE POUR LE RELÈVEMENT DES GARNISONS DE L'INDE. — Les mouvements de troupe dont la *Revue militaire de l'étranger* annonçait l'exécution, dans son numéro du 19 janvier, continuent à suivre leur cours régulier. Le *Times* annonce que le *Serapis* a quitté Malte le 13, se rendant à Portsmouth. Ce bâtiment ramène en Angleterre le 56e régiment d'infanterie venant d'Aden et les batteries F et G de la brigade C d'artillerie à cheval, venant des Indes.

Le *Crocodile* a quitté Suez le 30 janvier, se rendant à Bombay.

La *Jumna*, venant de Bombay, est arrivée à Portsmouth le 25 janvier, ayant à bord le 2e bataillon du 12e régiment d'infanterie, fort de 20 officiers et de 619 hommes ; ce *troopship* ramenait en outre, en Angleterre, 31 femmes et 48 enfants, ainsi qu'un certain nombre de malades et d'hommes libérés du service. Le 2e bataillon du 12e régiment tiendra garnison à Gosport (près Portsmouth).

Le *Times* du 22 janvier annonçait le prochain départ pour Malte du 1er bataillon du 1er régiment, fort de 20 officiers et de 944 hommes. Ce régiment, en garnison au camp de Curragh, s'est embarqué le 26 janvier, à Queenstown, à bord du *Malabar*, afin d'aller à Malte prendre la place du 2e bataillon du 2e régiment, qui sera envoyé aux Indes. Les femmes et les enfants des officiers et des soldats du 1er bataillon forment un total de 103 passagers.

L'*Euphrate*, ayant à bord le 6e *Dragoons Guards* et la batterie B de la brigade C de l'artillerie à cheval, est arrivé à Bombay le 31 janvier.

—

EMPLOI DU COTON-POUDRE POUR LA MISE HORS DE SERVICE DES BOUCHES A FEU. — On lit dans le *Times* du 6 février dernier :

« Le secrétaire d'Etat au département de la guerre a approuvé un nouveau procédé pour la mise hors de service des bouches à feu à l'aide du coton-poudre. Le professeur Abel, chimiste au ministère de la guerre, a expérimenté, pendant ces derniers mois, à l'arsenal de Woolwich, cette nouvelle méthode. Les nombreux officiers et sous-officiers d'artillerie qui suivent, à l'arsenal de Woolwich, un cours d'instruction pratique, seront initiés à ce mode de destruction des bouches à feu, qui fera désormais partie du programme d'études. M. le professeur Abel aura la direction de cet enseignement, qui portera sur les procédés de mise de feu au coton-poudre et sur les quantités à employer dans les différents cas. On a reconnu que quelques onces de coton-poudre suffisent pour faire sauter la bouche d'une pièce de campagne et mettre cette dernière hors de service. On se propose, d'ailleurs, de donner en temps de guerre pour cet usage, aux canonniers de chaque batterie de campagne, un certain nombre de petits disques de coton-poudre. »

EMPIRE ALLEMAND

ORDRE DE CABINET CONCERNANT L'INCORPORATION DU CONTINGENT EN 1878. — Un ordre de cabinet, daté du 25 janvier dernier, et publié dans l'*Armee-Verordnungs-Blatt* du 3 février, règle les dispositions qui présideront, cette année, à la répartition du contingent, au renvoi des réservistes et à l'incorporation des recrues. Le nombre des recrues à incorporer dans certains corps de troupes de l'infanterie et de l'artillerie à pied diffère quelque peu du nombre correspondant en 1877. Cette différence tient à ce que l'effectif de paix de quatre régiments d'infanterie stationnés en Alsace-Lorraine a été renforcé depuis l'année dernière. Ces régiments dont l'effectif a été indiqué dans le n° 355 de la *Revue*, sont les 25e, 29e, 47e et 60e. Ils recevront par bataillon 225 recrues au lieu de 190, nombre affecté aux autres bataillons d'infanterie de ligne.

Quant aux régiments d'infanterie nos 42 et 45, également stationnés en Alsace-Lorraine, et dont l'effectif avait déjà été renforcé en 1876, ils continuent à recevoir, comme l'an dernier, 225 recrues par bataillon.

De plus, le 1er bataillon du régiment d'artillerie à pied n° 8, qui a été transféré de Coblence à Metz, après les écoles à feu de l'automne dernier, reçoit 200 recrues, nombre qu'avaient seuls reçu l'année dernière, le 2e bataillon de ce régiment et les deux bataillons du 15e d'artillerie à pied, déjà stationnés en Alsace-Lorraine. Tous les autres bataillons d'artillerie à pied continuent à recevoir 160 recrues.

Ces dispositions relatives au contingent destiné au 8e régiment d'artillerie à pied semblent indiquer que le bruit qui avait couru de la création d'un 3e bataillon dans ce régiment, bruit signalé dans le n° 380 de la *Revue*, n'était pas fondé.

Par opposition à ce léger accroissement du contingent de quelques corps, les deux régiments d'infanterie mecklembourgeois n^{os} 89 et 90, ainsi que le bataillon de chasseurs mecklembourgeois n° 14, ne recevront par bataillon que 120 recrues, comme les autres régiments de ligne, au lieu de 210 qu'ils recevaient précédemment.

Ces augmentations et diminutions simultanées constituent, en somme, une simple augmentation de 520 hommes dans le chiffre des recrues à incorporer.

L'époque du renvoi des réservistes est fixée à l'expiration des grandes manœuvres pour les corps de troupes qui y prendront part, et, pour les autres, au 23 septembre. C'était le 29 septembre, l'année dernière.

Enfin, l'incorporation des recrues en 1878 est fixée au commencement de novembre (du 4 au 9); elle avait été fixée du 3 au 8 l'an dernier.

En somme, l'ordre relatif à l'incorporation du contingent cette année est semblable à l'ordre correspondant concernant le contingent de 1877, sauf les légères différences que nous avons indiquées.

—

CONFÉRENCE SPÉCIALE D'ÉTAT-MAJOR, TENUE A CASSEL. — La plupart des journaux allemands ont annoncé, au commencement de ce mois, que des officiers du grand état-major et d'autres officiers des états-majors des corps d'armée devaient se réunir à Wilhelmshœhe ou à Cassel, pour discuter et arrêter certaines dispositions du plan de mobilisation. Le feld-maréchal de Moltke devait présider ces conférences. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui avait également donné cette nouvelle, croit devoir en réduire la portée dans la note suivante, publiée dans son numéro du 3 février :

« La nouvelle, insérée dans les journaux et accueillie, en partie, par nous-mêmes, que le grand état major devait se réunir à Cassel, du 30 janvier au 1er février, pour conférer pendant trois jours, est complètement erronée. Il ne s'agit, en réalité, que de la conférence qui a lieu chaque année pour arrêter le plan de transport des troupes, plan qui doit s'adapter aux dispositions prises par les diverses compagnies de chemins de fer pour la marche des trains de voyageurs. Le feld-maréchal de Moltke, qui n'assiste d'ailleurs jamais à cette conférence, ne s'y rend pas davantage cette année. »

RUSSIE

—

FORMATION DE QUATRE NOUVELLES DIVISIONS DE RÉSERVE. — Un ordre impérial, en date du 31 janvier 1878, publié par l'*Invalide russe* du 2 février, vient de prescrire la formation de quatre nouvelles divisions de réserve constituées avec leur artillerie, leur train et leur lazaret mobile.

On sait que suivant les règles adoptées en Russie pour l'organisation des troupes de réserve en temps de guerre, le nombre des bataillons de réserve formés par les réservistes doit être porté à 164, non compris un régiment d'infanterie de réserve de la garde.

Déjà au mois d'avril 1877 on forma dix bataillons de réserve tirés des régiments de forteresse de Bender, Bobruisk et Dunabourg qui, ajoutés aux 42 bataillons de réserve organisés au mois d'août à l'aide des régiments de Dunabourg et de 36 bataillons locaux appartenant à diverses régions de l'empire, servirent à constituer les 1re, 2^{e}, 3^{e} et 4^{e} divisions d'infanterie de réserve, pourvues chacune de l'artillerie de réserve correspondante. Quatre bataillons restèrent non endivisionnés.

Les 44 nouveaux bataillons qui constitueront, avec 4 bataillons de formation antérieure, les 5^{e}, 6^{e}, 7^{e} et 8^{e} divisions d'infanterie de réserve proviennent des régiments de forteresse de Novo Guéorguievsk, Dunabourg et Bobruisk, des régiments locaux de Riga, Vilna et Varsovie et d'un certain nombre de bataillons locaux.

Les quatre brigades d'artillerie attachées aux divisions d'infanterie de réserve seront formées au moyen de seize nouvelles batteries de réserve. Les deux premières batteries de chaque brigade seront armées de pièces de 9, les autres de pièces de 4.

Voici dans quels termes les journaux russes commentent cette mesure :

On lit dans le *Nouveau Temps* :

« Aujourd'hui que nos troupes ont dépassé Andrinople et que la plupart d'entre elles doivent être concentrées sur ce point, afin de marcher, en cas de nécessité, sur Constantinople, le ministère de la guerre a reçu l'ordre de former encore 44 bataillons de réserve qui composeront 4 nouvelles divisions d'infanterie. Cet ordre va augmenter de 50,000 hommes nos armées de campagne, ce qui, en ajoutant les 52 bataillons avec leur artillerie déjà formés, élèvera à 100,000 hommes notre réserve active. Mais ce ne sont pas là toutes nos ressources..... »

Le *Monde russe* du 3 février parle dans le même sens que le *Nouveau Temps* et termine ainsi :

« ..... D'après la loi de 1874, nous avons encore la possibilité de former, dans un temps très court, 68 bataillons, dont l'habillement, l'armement et tout le matériel nécessaire pour entrer immédiatement en campagne sont entièrement prêts.

La rapidité avec laquelle on organise les bataillons de réserve, et que nous avons déjà constatée lors de la formation des cinquante-cinq premiers, actuellement en Roumanie, permet d'utiliser ces forces soit pour garantir nos derrières, soit pour s'opposer à des efforts qui, jusqu'à présent, se dissimulent encore sous le masque d'une neutralité douteuse.

La formation des 44 bataillons dont il est aujourd'hui question, bataillons qui serviront à constituer 4 divisions de réserve, s'explique aussi par l'extrême éloignement actuel de nos détachements les plus avancés. Nous sommes déjà au-delà d'Andrinople, et, selon toute vraisemblance, il sera nécessaire de concentrer des troupes considérables dans cette ville; nous devons, d'une part, couvrir par une ligne non interrompue le flanc gauche de nos positions; d'autre part, investir les forteresses du fameux quadrilatère, et, enfin, conserver en arrière des forces sérieuses destinées à contenir les agissements politiques qui se manifestent si souvent d'une manière intempestive et nous arrêtent à mi-chemin.

Nous rappellerons ici qu'indépendamment des 55 bataillons de réserve existant déjà, des 44 bataillons actuellement en formation et des 68 qui peuvent être organisés au besoin, nous disposons encore du contingent des jeunes soldats incorporés en juillet dernier, qui sont complètement instruits, et peuvent entrer immédiatement en campagne, et enfin d'un contingent de 200,000 recrues qui vient d'être appelé. »

Rapprochons de ces commentaires, destinés à prouver que la diplomatie russe sera sérieusement appuyée, la nouvelle suivante adressée de Bucharest, 1er février, à la *Correspondance politique* :

« Dans ces dernières semaines, plus de 30,000 hommes de troupes de réserve russes sont entrées en Roumanie, et on en attend encore au moins autant. Ces renforts ne traversent plus le Danube; on les cantonne dans la principauté.... »

—

ACCÉLÉRATION DE L'INSTRUCTION DES RECRUES. — Un ordre du ministre de la guerre, publié dans l'*Invalide russe* du 30 janvier 1876, prescrit de terminer en deux mois l'instruction des recrues et des miliciens versés dans les troupes de dépôt d'infanterie de l'armée d'opérations de la Turquie d'Europe et dans celles de la circonscription militaire du Caucase.

Cette prescription va être appliquée au nouveau contingent, car on sait qu'en Russie les recrues arrivent au corps du 1/13 au 15/27 janvier.

Un règlement, promulgué au commencement de 1877 et qui fixe la durée et la marche de l'instruction des recrues dans les troupes d'infanterie, prévoit le cas où la période d'instruction devrait être ainsi raccourcie; nous nous proposons d'en exposer prochainement les principales dispositions.

L'Administrateur : **A. LAUNOY.**

Paris — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
23 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 390. SAMEDI 16 FÉVRIER 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre actuelle (suite). — La Hollande et son état militaire (suite). — Les *Feldwebel-Lieutenants* et le cadre d'officiers de l'armée prussienne.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

—

Troisième bataille de Plewna, 26-31 août (7-12 septembre).

Rapport du général-lieutenant Skobelew au commandant de l'armée de l'Ouest, en date du 3/15 septembre

Placé, après la prise de Lovtcha, dans le détachement du prince Imeretinsky, dont je commandais le premier échelon, je pris part aux affaires devant Plewna jusqu'au 30 du mois précédent. Mon corps de troupes comptait : les régiments d'Esthonie et de Kalouga, les 9e et 10e bataillons de chasseurs, les 1re, 2e et 3e batteries, la batterie à longue portée et trois sotnias de la brigade du colonel Tchernozoubow ; en tout : 8 bataillons, 36 pièces et 3 sotnias.

J'ai adressé au général-major prince Imeretinsky, sur le rôle de mon détachement jusqu'au 30 août, un rapport, en date du 3 septembre, dont on trouvera une copie ci-jointe (2).

Le 29 août au soir, je reçus *la disposition* adressée à l'armée de l'ouest pour le 30 août, jour désigné pour l'attaque générale du camp retranché de Plewna.

Par cette disposition, j'avais sous mes ordres un détachement composé comme il suit : 1re brigade de la 16e division, général-major Tebiakine; 3e brigade de chasseurs, général-major Dobrovolsky; le régiment de Revel; trois batteries de 9 et une batterie de 4. Ce détachement reçut pour mission d'attaquer les retranchements qui défendent Plewna du côté de la route de Lovtcha.

Le restant des troupes de la 2e division et leurs batteries, sous les ordres du général prince Imeretinsky, suivaient mes colonnes en réserve, avec mission d'appuyer leur attaque et de protéger leur flanc gauche (3).

L'attaque devait commencer à trois heures de l'après-midi

Afin d'assurer l'exécution de la tâche qui m'était confiée, il me restait :

1° A m'emparer de la troisième et dernière crête des Montagnes-Vertes ;

2° A m'emparer des redoutes et des lignes d'épaulements qui défendaient l'accès du camp retranché du côté des Montagnes-Vertes.

Déjà, le 29 août au matin, une reconnaissance que j'avais faite de notre position, à l'est du ravin de la Tutchenitsa, me permit de choisir dans cette région une position favorable pour l'artillerie, d'où celle-ci pouvait canonner les pentes septentrionales des Montagnes-Vertes et défendre ainsi l'accès de ces hauteurs aux troupes turques venant du camp de Plewna. A sept heures du matin, la 3e batterie de la 2e brigade d'artillerie, une division (1/2 batterie) d'artillerie de la 2e batterie de cette même brigade et la batterie à longue portée, escortées par deux compagnies du régiment de Souzdal, reçurent l'ordre de franchir le ravin de Tutchenitsa, pour aller occuper les positions choisies. Le feu de cette artillerie, ouvert le 29, facilita l'attaque de la troisième crête des Montagnes-Vertes.

Le régiment de Vladimir était désigné pour enlever ces hauteurs.

A dix heures du matin, le régiment de Vladimir, formé sur deux lignes de colonnes de compagnie, ayant le 10e bataillon de chasseurs sur son flanc droit, trois compagnies d'Esthonie sur son flanc gauche et trois batteries en réserve, commença son mouvement offensif. Le commandant de ce régiment avait l'ordre, une fois parvenu sur la crête, de s'y arrêter et de s'y fortifier pour attendre l'heure de l'attaque générale.

La première ligne, accueillie par un feu très vif, dirigé sur elle par des adversaires bien couverts derrière leurs épaulements, ne répondit presque pas à l'ennemi et arriva en ordre sur la crête désignée, où elle s'efforça de se couvrir, autant que possible, en profitant à cet effet d'un sol très mou et des hautes cultures de maïs; elle s'installa et, alors seulement, ouvrit le feu. L'ennemi, voyant stopper notre marche en avant, prit lui-même l'offensive, poussa en avant de grandes masses — spécialement sur nos flancs — et commença à peser vigoureusement sur notre première ligne. Un feu de mousqueterie très vif s'ensuivit, qui se prolongea de onze heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Il était impossible de soutenir ce combat jusqu'à l'heure désignée pour l'attaque décisive, à moins de couvrir cette première ligne par des tranchées-abris et de choisir un endroit bien défilé pour les réserves. Pendant ce temps, tous les soutiens de la première ligne (3e bataillon de Vladimir) entrèrent peu à peu en action. Les pertes considérables subies par le régiment de Vladimir et le 10e bataillon de chasseurs, les masses toujours croissantes que l'adversaire mettait en ligne, m'obligèrent à prendre dans

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 380, 381, 385 et 388.

(2) C'est le rapport publié dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*.

(3) 1re brigade de la 16e division (IVe corps d'armée) : 61e régiment (Vladimir) et 62e régiment (Souzdal).
3e brigade de chasseurs: les 9e, 10e, 11e et 12e bataillons.
2e division : 1er brigade, 5e régiment (Kalouga) et 5e régiment (Liebau); 2e brigade, 7e régiment (Revel) et 8e régiment (Esthonie).

la réserve le régiment de Souzdal et à le disposer derrière le régiment de Vladimir, par bataillon. Vers deux heures de l'après-midi, la chaîne épaisse des tirailleurs turcs se rapprocha tellement de notre ligne que nous subissions des pertes sensibles, non-seulement dans notre première ligne (régiment de Souzdal), mais dans nos premières réserves, placées à une verste de la ligne de combat. Il devenait impossible de rester plus longtemps en position ; en conséquence, comme l'heure de l'attaque générale approchait, j'ordonnai au régiment de Souzdal d'attaquer et de déloger l'ennemi de la Montagne-Verte. Les hommes de Souzdal se levèrent avec enthousiasme et, sous une grêle de balles et d'obus, attaquèrent l'ennemi vivement et vigoureusement, sans pousser un *hourrah!* L'ennemi ne tint pas, évacua la Montagne-Verte et se retira en désordre sur ses redoutes, où, abrité derrière ses épaulements, il se remit à nous cribler de projectiles (1).

Entre temps, l'heure de l'attaque générale approchant, il fallait prendre immédiatement toutes les mesures préparatoires nécessaires.

Outre les régiments de Souzdal, de Vladimir, le 9e et le 10e bataillons de chasseurs engagés déjà, j'amenai sur la ligne de combat et disposai en arrière de la troisième crête, dans la vallée, le régiment de Revel, puis derrière la deuxième crête le régiment de Liebau, les 11e et 12e bataillons de chasseurs.

Deux bataillons de Kalouga et deux bataillons d'Esthonie restaient en position sur la 2e crête fortifiée; un bataillon de Kalouga occupait le village de Brestowets. Sur la ligne d'artillerie (deuxième crête fortifiée) fut amenée une troisième batterie (la 5e de la 3e brigade) et, à partir de deux heures et demie, les trois batteries ouvrirent un feu des plus vifs sur les redoutes auxquelles on devait donner l'assaut.

Je prendrai la liberté de remarquer ici que la cessation du feu, prescrite par la *disposition* générale pour deux heures et demie, était un ordre pénible pour mes troupes déjà sérieusement engagées. A trois heures, je donnai l'ordre d'attaquer les redoutes.

Les régiments de Vladimir et de Souzdal, appuyés sur leur aile droite par les 9e et 10e bataillons de chasseurs, se levèrent et se portèrent en avant au son des musiques et tambours battants.

Il fallait : descendre les pentes boisées et couvertes de vignes de la troisième crête, pour entrer dans la vallée où coulait un ruisseau aux bords escarpés; traverser ce ruisseau et gravir une pente raide et complètement nue d'environ 300 sagènes, au sommet de laquelle étaient placées les redoutes. Les retranchements turcs se composaient de deux redoutes à fort profil, garnies de traverses et reliées entre elles par des tranchées profondes, et de logements ou abris pour tirailleurs, creusés en avant des redoutes, sur les pentes du plateau. Les troupes d'attaque furent accueillies par un feu de mousqueterie et d'artillerie épouvantable, parti des logements et des deux redoutes attaquées, ainsi que de la redoute de Krichine. En outre, le IVe corps ayant échoué dans l'attaque des redoutes qui formaient son objectif, nous reçûmes de ce côté des feux d'enfilade qui, venant s'ajouter à ceux de la redoute de Krichine, nous causèrent des pertes sensibles. La première ligne de combat, arrivée au ruisseau, s'arrêta, et une forte chaîne de tirailleurs seulement put aller plus loin, aborder les pentes découvertes, se coucher sur le sol et ouvrir un feu de mousqueterie, assez inoffensif contre un adversaire parfaitement couvert et embusqué, tandis que celui de l'ennemi lui causait des pertes considérables.

Je donnai l'ordre au régiment de Revel de soutenir l'attaque et à ma dernière reserve, le régiment de Liebau et les chasseurs des 11e et 12e bataillons, de se porter en avant pour remplacer le régiment de Revel.

Le régiment de Revel se porta à l'attaque comme sur le champ de manœuvres, aborda le ruisseau, le traversa, et commença à s'élever sur les pentes, entraînant avec lui une partie des régiments de Vladimir et de Souzdal. Mais ces forces étaient insuffisantes contre un ennemi supérieur en nombre, pour briser sa résistance fanatique, et surtout pour résister à un feu d'enfer. Les soldats de Revel, arrivés à mi-côte, s'arrêtèrent, et les fractions de Vladimir, de Souzdal, des 9e et 10e bataillons de chasseurs, restées près du ruisseau, commencèrent à se dissoudre, à s'égréner et à revenir en arrière. Le moment était critique. Il fallait choisir entre deux alternatives: ou bien, 1° sans perdre une minute, jeter en avant les dernières réserves et briser, avec toutes les forces amenées en première ligne, la résistance de l'adversaire; ou bien, 2° comme le IVe corps (voisin) était repoussé, engager une partie de la réserve et, sous sa protection, ramener les régiments de Vladimir, de Souzdal, de Revel et les deux bataillons de chasseurs, 9e et 10e.

Je ne m'arrête pas à la troisième alternative: relever les troupes et renouveler l'attaque avec le régiment de Liebau et les deux bataillons de chasseurs en réserve, car j'étais bien convaincu d'avance que 5 bataillons ne pourraient faire ce qui avait été impossible à 11 bataillons.

Après avoir renforcé les troupes d'attaque par 12 compagnies fraîches du régiment de Liebau et des 11e et 12e bataillons, je portai ces fractions en avant et entraînai les soldats de Vladimir, de Souzdal, de Revel et les débris des chasseurs sur la redoute n° 1. Arrivés à portée des premiers retranchements ennemis, nous nous (1) jetâmes en avant aux cris de :

(1) Tantôt l'expression de « Montagnes-Vertes » est employée au pluriel, tantôt au singulier. Nous avons essayé de repérer sur notre croquis les trois crêtes des Montagnes-Vertes. Le général Skobelew, partant de la 2e crête, vient d'enlever la 3e, qu'il appelle « la Montagne-Verte. » C'est la première partie de sa tâche; il lui reste à s'emparer des redoutes.

(1) Le lecteur remarquera que le général Skobelew, en ce moment dit : *nous;* c'est qu'en effet, il était de sa personne au milieu des assaillants. C'est sans doute à cet épisode de la journée que se rattachent les lignes suivantes d'une correspondance du *Daily-News*, datée de la route de Lovtcha, 12 septembre :

« Il (le général Skobelew) avait en ligne quatre régiments d'infanterie et quatre bataillons de chasseurs. Sous la protection d'un feu meurtrier qu'il fit continuer, il forma deux régiments au pied de la colline qui supportait les redoutes, avec deux bataillons de chasseurs, à 1,200 yards des ouvrages. Se plaçant de sa personne sur le point le plus favorable pour surveiller l'opération, il fit cesser le feu et commença l'attaque. Les assaillants avaient l'ordre de ne point tirer ; ils se portèrent en avant, le fusil sur l'épaule, au son de la musique et drapeaux déployés, et disparurent dans la fumée et le brouillard. Skobelew est le seul (*sic*) général qui se rapproche assez pour compter les pulsations de la bataille. Les troupes d'assaut étaient à peine visibles et formaient dans le brouillard une masse confuse. Recevant toutes les pulsations de la lutte au fur et à mesure qu'elles se produisaient, le général vit la ligne flotter et commencer à hésiter. Instantanément il poussa dans la ligne de combat un nouveau régiment et attendit le résultat. L'impulsion de ces forces nouvelles porta la masse un peu plus loin; mais la redoute jetait feu et flamme et versait un torrent de balles sur la ligne, qui stoppa de nouveau. Au milieu de cette averse de projectiles, Skobelew restait indemne. Toute son escorte était tuée ou blessée, même le petit Kirghize, qui avait une balle dans l'épaule. De nouveau, il vit sa ligne flotter et lança, sur le glacis, le régiment de Liebau, son quatrième et dernier régiment. Cette nouvelle impulsion amena la ligne presque sur l'escarpe; mais la grêle de balles continuait; les hommes tombaient par centaines, et le résultat était toujours incertain. La ligne recommençait à fléchir. Il n'y avait plus un moment à perdre si on voulait enlever la redoute. Il ne restait plus à Skobelew que deux bataillons de chasseurs, les meilleurs de son détachement. Se portant à cheval à la tête de ces bataillons, il les conduisit à l'assaut. Chemin faisant, il ramassa les traînards; il re-

Hourrah! Les Turcs ne tinrent point et s'enfuirent vers la redoute.

Ce premier succès reconforta les troupes d'attaque ; les *hourrahs* devenaient de plus en plus retentissants ; nous nous rapprochions de l'adversaire, non pas à rangs serrés, mais en paquets, les plus braves et les plus ingambes en avant ; le tir de l'adversaire, au fur et à mesure que nous nous rapprochions, devenait moins précis, des symptômes d'hésitation commençaient à apparaître dans ses rangs ; encore un effort, et les plus braves des nôtres se jetaient dans les tranchées et, quelques minutes après, à quatre heures vingt-cinq, dans la redoute n° 1. Les Turcs s'enfuirent, les plus braves se firent massacrer sur place. Une grande et forte redoute, les tranchées qui la réunissaient à la redoute n° 2 et un canon : tels furent les trophées de cette furieuse attaque.

Toutefois, nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que notre succès n'était pas, tant s'en faut, à l'abri de toute éventualité.

Les troupes qui avaient reculé commençaient à arriver dans la redoute conquise, et bientôt quelques milliers d'hommes de différents régiments occupèrent l'intérieur de cette redoute ou se logèrent dans les fossés et les tranchées. Les derniers arrivés, ne trouvant plus de couverts, étaient exposés aux feux de la redoute n° 2. Mais le plus grand danger nous venait d'une autre direction. La redoute n° 1 n'était pas fermée à le gorge du côté de la redoute de Krichine, et les Turcs, dès qu'ils furent convaincus que la redoute n° 1 était prise, dirigèrent sur elles le feu de la redoute de Krichine. Chaque projectile tombant dans l'intérieur de la redoute, au milieu des masses qui l'occupaient, frappait une douzaine d'hommes et démoralisait les survivants (1).

A ce feu d'artillerie, partant de la redoute de Krichine, vint s'ajouter un feu de mousqueterie terrible. Les Turcs, sortant de leur camp en arrière de Krichine, se portaient sur notre flanc gauche, en même temps que d'autres masses considérables nous attaquaient de front. En avant de la chaîne de tirailleurs de l'adversaire, on voyait apparaître quelques figures qui tranchaient nettement sur les physionomies turques. Entre autres, un homme blond avec un chapeau blanc sur la tête. La situation devenait critique, et il fallait sans retard aviser aux moyens de protéger notre flanc gauche. Le capitaine d'état-major Kouropatkine, qui n'avait cessé jusqu'ici, à l'assaut de la redoute comme partout, de donner l'exemple de la plus brillante bravoure, réussit à tirer de la redoute et des tranchées 200 à 300 hommes et à les porter à 200 pas de là, du côté de Krichine, pour en former une chaîne épaisse, qui ouvrit immédiatement un feu très vif sur les troupes qui attaquaient notre aile gauche. Les renforts, qui arrivaient successivement des différents groupes d'hommes de toute provenance, se placèrent à gauche de cette chaîne et, vers cinq heures un quart, nous réussîmes à repousser l'ennemi, bien que les pertes sur notre aile gauche, fort découverte, fussent très considérables. Le feu de mousqueterie dirigé sur notre aile gauche faiblit un peu vers cinq heures et demi, et nos hommes auraient pu, de ce côté, se couvrir rapidement et rendre difficilement accessibles les positions qui venaient de leur coûter si cher à enlever; mais l'absence à peu près complète d'outils portatifs ne le permit pas.

La retraite des Turcs, qui nous avaient attaqués du côté de Krichine, fut provoquée, en partie, par l'apparition de notre cavalerie près de la redoute, par le feu de la batterie à cheval et enfin par l'irruption hardie de nos Cosaques dans le village même de Krichine. Entre temps, le feu de la redoute n° 2 continuait à nous causer des pertes sensibles. De plus, une cinquantaine de Turcs restaient encore dans des tranchées situées à 100 pas de la redoute conquise. Quelques officiers réussirent à réunir une centaine d'hommes de bonne volonté, qui se jetèrent en avant sous un feu meurtrier, chargèrent les Turcs à la baïonnette, les chassèrent ou les massacrèrent dans leurs abris. Entraînés par le succès, ces braves continuèrent leur charge victorieuse vers la redoute n° 2, sans se demander s'ils étaient, oui ou non, soutenus; les secours ne purent arriver à temps, et cette centaine de braves fut obligée de rebrousser chemin, réduits à vingt ou trente.

En ce moment, la plus grande activité régnait sur les derrières du détachement. Le général-major prince Imeretinsky prenait toutes les mesures possibles pour soutenir notre attaque et pour nous aider à maintenir les positions conquises.

En même temps il faisait arriver sur le champ de bataille les détachements sanitaires et les voitures d'ambulance pour évacuer les blessés. Le colonel d'état-major Schestakow arrêtait tous les hommes en débandade, les reformait en détachements qu'il renvoyait au feu.

A cinq heures du soir, des colonnes importantes descendaient les pentes de la Montagne-Verte et commençaient à franchir le ruisseau. C'étaient trois compagnies fraîches du régiment de Liebau, deux compagnies improvisées avec les hommes de Souzdal, des compagnies reformées avec les hommes du 12e bataillon de chasseurs et quelques centaines d'hommes du régiment de Revel. Les chasseurs et les soldats de Revel furent dirigés à gauche pour nous couvrir du côté de Krichine ; les hommes de Liebau et de Souzdal furent dirigés à l'attaque de la redoute n° 2. A gauche, les défenseurs de la redoute n° 1 firent une sortie, et vers cinq heures et demie les nôtres entraient de deux côtés à la fois dans la redoute n° 2 et l'enlevaient. Le lieutenant-colonel du régiment de Souzdal, Mostsevoï, prit le commandement de toutes les troupes rassemblées dans la redoute n° 2, qu'il défendit héroïquement, comme on le verra plus loin, contre toutes les tentatives des Turcs.

Dans la redoute n° 1, le général-major Dobrovolsky avait

joignit la masse flottante et hésitante et lui communiqua toute l'énergie de son courage. Il l'enleva et la jeta en avant avec de grands cris. La redoute n'était qu'un brasier de flammes et de fumée, d'où sortaient d'immenses clameurs, des cris d'agonie ou de défi et qu'accompagnaient le grondement du canon et le crépitement aigu de la fusillade. Le sabre de Skobelew était brisé. Un instant après, juste au moment où les hommes allaient descendre dans le fossé, cheval et cavalier roulent ensemble sur le sol, le cheval était tué ou blessé, le cavalier sain et sauf. Skobelew était déjà sur pied et poussait des *hourrahs*; puis, une clameur formidable, sauvage, et toute la masse se jetait dans le fossé, franchissait l'escarpe, la contre-escarpe, grimpait sur le parapet et tombait dans la redoute comme une avalanche. Les baïonnettes russes avaient bientôt raison des défenseurs attardés dans la redoute. Puis, un cri d'allégresse nous annonçait que la redoute était prise et qu'enfin un des ouvrages au moins de Plewna était entre les mains des soldats russes. »

Les correspondances des journaux anglais ont été souvent fort intéressantes; mais elles sont généralement si *piquantes* que la *Revue* ne saurait les utiliser qu'avec une grande réserve.

Cet épisode où le vigoureux et sympathique général se met à la tête des troupes d'assaut est d'ailleurs relaté dans le rapport du général Zotow « le général Skobelew, sur un cheval blanc et le sabre à la main, encourage ses troupes et les conduit personnellement sur la redoute... » Le général Skobelew, que les journaux russes appellent aujourd'hui le *général blanc* (*biélyi general*), aurait-il adopté avec intention la couleur favorite du maréchal Souvarow? On sait que le vieux maréchal, qui tenait beaucoup à sa réputation d'originalité, avait l'habitude de sortir en toute saison, et même aux avant-postes, en haut-de-chausses de toile blanche et en bras de chemise. Les généraux français, dans la campagne de 1799, dit le général Milioutine, avait fini par connaître ce *signalement* du maréchal.

(1) Il semble d'après ce récit que la première redoute prise était la plus rapprochée de la redoute de Krichine; la 2e serait en conséquence à l'est de la première, du côté de Plewna.

pris au début le commandement, et quand il fut blessé mortellement, le général-major Tebiakine le remplaça.

Derrière les colonnes de Liebau et de Souzdal, arrivait une autre colonne moins forte, composée de deux compagnies et demie du régiment de Vladimir. Le major Gortalow, du même régiment, les avait formées et les conduisait lui-même sur la redoute, de sa propre initiative. Les soldats de Vladimir furent dirigés sur la redoute n° 1, et le major Gortalow prêta l'aide la plus utile au général-major Tebiakine et fut l'âme de la résistance pendant les attaques exécutées ultérieurement par les Turcs.

La nuit, survenue sur ces entrefaites, n'interrompit pas la lutte, mais en affaiblit seulement l'intensité. Le feu de mousqueterie continua dans toutes les directions, plus ou moins vif aux différents endroits, et comme nous étions entrés en forme de coin dans les positions ennemies, toute notre position, depuis la ligne des redoutes conquises jusqu'à la première crête des Montagnes-Vertes était sous un feu concentrique venant de trois côtés différents.

La position du détachement dans la nuit du 30 au 31 était la suivante :

Les détachements des régiments de Vladimir, de Souzdal, de Revel, trois compagnies et un détachement combiné de Liebau, des détachements des 9e, 10e, 11e et 12e bataillons occupaient les deux redoutes et les épaulements qui les réunissaient l'une à l'autre.

En arrière de notre ligne de combat, le général-major prince Imeretinsky avait deux bataillons d'Esthonie qui couvraient notre flanc gauche du côté de Krichine, une batterie de vingt-quatre pièces sur la 2e crête et le régiment de Kalouga d'un effectif très affaibli et dont un bataillon occupait le village de Brestowets. En outre, on forma toute la nuit sur nos derrières, à l'aide des hommes débandés et des blessés encore valides, de petits détachements.

Entre la ligne des redoutes et la position occupée par l'artillerie, les régiments d'Esthonie et de Kalouga, sur la deuxième crête, existait un grand vide d'environ 800 sagènes, complètement dégarni de défenseurs et couvert des morts et des blessés non encore évacués.

Je sentais tout le danger d'une attaque dirigée sur cette région, et venant du côté de Krichine comme du côté du camp ennemi — attaque qui pouvait isoler et couper complètement les troupes installées dans les redoutes; aussi, profitant de l'obscurité, je pris toutes les mesures nécessaires pour masquer de ce côté la faiblesse de notre position, que je voulais maintenir, coûte que coûte, jusqu'au matin.

Je me plaçai, de ma personne, au pied des hauteurs boisées à mi-chemin entre la ligne des redoutes et notre position d'artillerie. Le prince Imeretinsky m'envoya sur ce point un faible bataillon d'Esthonie, qui eut à défendre au début, avec ses seules forces, une région de 400 sagènes (850 mètres) de front et de 800 sagènes (1,700 mètres) de profondeur.

Plus ou moins assuré en avant et sur nos derrières, je couvris le flanc droit et le flanc gauche par deux compagnies du régiment d'Esthonie, poussées aussi avant que possible et déployées en tirailleurs. Trois compagnies étaient en réserve. Je leur adjoignis, avec l'aide de mon état-major, des hommes débandés de différents corps qui venaient un à un des redoutes, des tranchées où ils n'avaient pu trouver place, ou enfin des derrières, après avoir perdu la trace de leur corps et de leurs chefs. Après deux heures de travail nous parvinmes à rassembler ainsi jusqu'à 600 hommes avec quelques officiers. Tous les arrivants étaient rangés, sans distinction de régiments, et on en forma des pelotons et des compagnies. Un peu plus tard l'effectif de ce bataillon improvisé atteignit 1,000 hommes; on put séparer les hommes des différents régiments et former une compagnie avec ceux de la brigade de chasseurs.

Les compagnies d'Esthonie avaient à peine commencé à se déployer en tirailleurs dans la direction qui leur avait été indiquée, que le feu de mousqueterie, assez faible jusque-là, se mit à reprendre de plus belle sur notre flanc gauche. Les Turcs, évidemment, avaient deviné notre point faible et cherchaient à forcer notre flanc gauche pour tourner les défenseurs des redoutes. Accueillis par le feu des compagnies d'Esthonie et ne pouvant dans l'obscurité — la nuit était noire et une pluie assez abondante tombait de temps en temps — se rendre compte du faible effectif qu'ils avaient devant eux, ils s'arrêtèrent et se bornèrent à une fusillade qui alla bientôt en s'affaiblissant. Au moment du feu le plus vif de ce côté je pris deux pelotons du régiment d'Esthonie pour renforcer la chaine qui couvrait notre flanc gauche.

Le feu n'était pas apaisé sur notre aile gauche qu'il recommençait à l'aile droite, et, de ce côté, c'étaient des salves régulières que nous entendions. Les balles venaient se loger dans le terrain occupé par la réserve du régiment d'Esthonie et nous causaient des pertes. Des volontaires cosaques de l'escorte, envoyés en reconnaissance dans cette direction, revinrent nous dire que c'étaient les nôtres qui tiraient. Supposant que des fractions du IVe corps profitaient de la nuit pour enlever les objectifs qui leur avaient résisté de jour, je défendis aux hommes d'Esthonie de répondre à ces feux et j'envoyai une forte patrouille dans la direction de cet adversaire invisible, qui nous inquiétait avec ses salves. Cette patrouille put se convaincre qu'il n'y avait pas de troupes russes dans cette direction, mais que les Turcs, sortis probablement de leur camp avec l'intention de percer notre flanc droit, s'étaient portés en avant et, n'osant pas, dans l'obscurité, pénétrer jusque sur nos derrières, s'étaient arrêtés à quelques centaines de pas des compagnies d'Esthonie, pour leur envoyer des salves.

J'ordonnai aux compagnies d'Esthonie de répondre aux feux de l'adversaire, afin d'accuser notre présence; les salves cessèrent bientôt et dégénérèrent en feux de tirailleurs.

Je craignais une nouvelle attaque sur nos derrières; je laissai sur place, dans la chaine, deux compagnies et demie d'Esthonie; avec le reste des compagnies et le détachement improvisé, je me portai à 300 sagènes en arrière, et dans le plus grand silence, vers la 3e crête; je couvris mon aile droite par deux compagnies et demie d'Esthonie, dont une fut placée en chaine et vint rejoindre le flanc gauche d'une compagnie déjà déployée dans cette direction; le reste, une compagnie et demie, servit de soutien.

Je renforçai la chaine qui couvrait notre flanc gauche avec le bataillon improvisé. Les autres compagnies furent placées sur deux lignes, face aux redoutes, la compagnie de chasseurs improvisée fut ramenée un peu en arrière pour constituer la réserve.

La nouvelle chaine était à peine placée que la fusillade, un peu apaisée, reprit une nouvelle force. Ces feux, exécutés en pleine obscurité, ne faisaient pas grand honneur à l'adversaire et ils ne nous occasionnèrent que des pertes assez insignifiantes, mais ils attestaient la proximité de l'ennemi et nous obligeaient à nous tenir prêts à chaque instant à une action décisive. En ce moment, la fatigue était telle que les hommes s'endormaient dès qu'ils étaient arrêtés. Aussi, pour les tenir en haleine, je fus obligé de les remettre de temps en temps sur leurs jambes, de les aligner, de faire des appels et d'envoyer de fortes patrouilles sur la chaine. A onze heures du soir, deux sotnias du régiment de Vladikavkaz et deux pelotons du 34e régiment du Don me rejoignirent sur la position. Ces derniers renforts me permirent d'envoyer en avant de la chaine quelques petits postes de cavalerie et de me relier avec les troupes du prince Imeretinsky.

En outre, ayant sous la main 50 à 60 hommes du régiment de Cosaques de Vladikavkaz, je me sentais beaucoup plus ras-

suré, car j'étais résolu, si l'adversaire nous attaquait pendant la nuit, à jeter sur l'ennemi cette poignée de braves et à les sacrifier au besoin.

Notre situation, déjà si difficile parce qu'elle était exposée de trois côtés à la fois aux feux de l'adversaire, feux qui produisaient plus d'effet moral que matériel, devenait encore plus pénible par les cris des blessés, qui se traînaient partout du côté de nos réserves. Les détachements sanitaires étaient occupés à ramasser les blessés sur la troisième crête et l'obscurité ainsi qu'une fusillade incessante les avaient empêchés d'arriver sur notre position.

Outre l'enlèvement des blessés, nous avions encore à nous occuper d'une autre question fort importante : le réapprovisionnement en cartouches des défenseurs de la redoute. La lutte qui avait duré de huit heures du matin à huit heures du soir avait épuisé les munitions d'une grande partie des troupes; le besoin de cartouches se faisait surtout sentir chez les chasseurs de la 3e brigade et précisément, avec la différence d'armement, il était plus difficile de les pourvoir en temps opportun. Les sous-officiers de Cosaques qu'on envoyait aux caissons (à défaut des officiers d'ordonnance mis hors de combat ou sortis des rangs pour tout autre motif) ne faisaient que difficilement la différence entre les caissons de la ligne et ceux des chasseurs; dans l'ardeur de la lutte, avec le désordre inévitable dans les colonnes de voitures et la nuit surtout, un pareil problème est insoluble, même pour un officier. Et ce n'est qu'un des moindres inconvénients d'un double modèle d'arme pour l'infanterie. On avait amené sur la position que j'occupais deux caissons pour l'infanterie et des détachement spéciaux portaient les cartouches dans les redoutes. Les Cosaques les aidaient, portant les cartouches dans leurs musettes; vingt Cosaques furent envoyés sur les derrières, vers les caissons de cartouches Berdan et réussirent, au point du jour, à pourvoir les chasseurs de la quantité de munitions nécessaire pour continuer le combat. Toutefois la nuit fut tout aussi pénible dans la redoute que dans la position que j'avais occupée en arrière.

Les Turcs, comme on l'a vu plus haut, essayèrent plusieurs fois, avant la nuit, de nous déloger des redoutes, mais sans y réussir.

Les hommes n'étant pas couverts, toutes ces attaques nous ont coûté fort cher.

Aussi, à l'approche de la nuit, on procéda immédiatement à la confection de logements du côté de la redoute de Krichine et à l'aménagement des tranchées conquises, pour l'usage de nos troupes. Le capitaine d'état-major Kouropatkine put encore indiquer le tracé de ces lignes pendant qu'il faisait jour. Elles étaient placées à cent pas en arrière, du côté découvert de la redoute, et une partie de ces épaulements face à la redoute de Krichine venait s'appuyer au front général par deux nouveaux logements, dont le moins avancé prolongeait les tranchées ennemies, qui réunissaient les deux redoutes (prises). Le manque presque complet d'outils portatifs rendit cette opération fort pénible pour les troupes. Les soldats, qui comprenaient toute l'importance des couverts, creusaient la terre avec le couvercle de leur bidon, avec la baïonnette, avec leur briquet et la transportaient avec les mains. Les huttes-abris des Turcs furent démolies et les branchages utilisés pour consolider les levées de terre. Les traverses construites en gazon par l'adversaire nous furent particulièrement utiles, il était facile de les démolir avec la main

Pour utiliser les tranchées de l'ennemi, il était ordonné aux soldats d'enlever le gazon des parapets et de s'en faire des abris contre l'adversaire. Enfin, dans les fossés des redoutes, d'une profondeur de douze pieds, les soldats se creusèrent sous la contre-escarpe des trous jusqu'à hauteur de poitrine. Les plus grands travaux furent exécutés dans la redoute n° 1.

A la tombée de la nuit, le feu dirigé sur les défenseurs des redoutes faiblit un peu, mais ensuite, vers dix heures du soir, les Turcs, ayant rassemblé des forces considérables, se jetèrent sur nos braves, exténués par cette lutte prolongée. Avertis par les cris des Turcs et aussi par leurs feux assez inefficaces, d'ailleurs, les nôtres accueillirent l'assaillant par des feux dirigés du côté d'où partaient les cris et les coups de fusils.

Les Turcs renouvelèrent leurs attaques plusieurs fois, mais sans succès.

Après une de ces attaques repoussées, les nôtres, qui avaient cessé le feu, entendirent une fusillade très nourrie qui semblait venir d'un pli de terrain en arrière des redoutes. Comme on le sut plus tard, c'étaient des réserves fraîches de l'adversaire qui avaient pris des leurs, battant en retraite, pour des troupes russes et leur avaient envoyé des coups de fusil.

A partir du point du jour, jusqu'à six heures du matin, les Turcs ne nous inquiétèrent pas et se contentèrent d'une fusillade sans importance. Nous mîmes à profit ce temps de répit pour tirer de la redoute quelques centaines d'hommes de différents corps qui y étaient entassés inutilement à découvert et ne pouvaient être d'aucun secours pour la défense intérieure.

En ce moment, je réunis aux deux compagnies et demie d'Esthonie et au bataillon combiné le dernier bataillon d'Esthonie qu'on m'envoyait de derrière avec son brave chef, le lieutenant-colonel Ern, et quelques compagnies formées avec des fractions des régiments de Revel, de Liebau et de Vladimir.

A six heures du matin, l'ennemi commença à nous canonner vigoureusement de la redoute de Krichine et des redoutes situées à l'est de la ville de Plewna.

Dès les premiers coups, nous eûmes à subir des pertes sensibles. Pour réduire au silence, s'il était possible, les pièces de la redoute de Krichine, j'ordonnai au commandant de la 2e batterie de la 2e brigade d'artillerie, lieutenant-colonel Baumann, de diriger une de ses divisions (demi-batteries) sur la redoute n° 1.

Le capitaine de la batterie, Vasiliew, déjà blessé mais resté dans le rang, s'offrit pour conduire la division.

Cette division, sous un feu d'artillerie et d'infanterie qui l'accablait de toutes parts, s'éleva bravement sur les pentes et vers la redoute, entra dans cette dernière, se mit en batterie du côté ouvert (vers Krichine) et commença son feu.

L'apparition de ces pièces dans la redoute fut on ne peut plus opportune. Les soldats qui défendaient la redoute accueillaient nos pièces par des cris de joie, d'autant plus qu'en ce moment on voyait s'avancer, du côté de la redoute de Krichine, des chaînes épaisses, bientôt suivies de fortes colonnes qui attaquaient notre aile gauche. Les nôtres reçurent les assaillants par des feux de mousqueterie; la division du capitaine Vasiliew leur envoya des obus à balles. L'ennemi s'arrêta à 150 sagènes de notre position et, commençant à subir des pertes considérables, se mit en retraite.

Une centaine de braves, avec quelques officiers, s'élancèrent de leurs logements sur les Turcs. Accueillis à leur tour par un feu meurtrier, ils furent obligés de battre en retraite; les Turcs, arrivés à 1,000 pas de nos épaulements, se couchèrent, et des chaînes de tirailleurs épaisses continuèrent une fusillade très nourrie. Plusieurs fois, des officiers (turcs) essayèrent, mais vainement, de faire lever leurs hommes et de les entraîner en avant.

L'attaque fut renouvelée vers huit heures du matin, lorsque l'ennemi eut reçu de sérieux renforts. Ayant aperçu les débuts de l'attaque, je fis descendre de la troisième crête une chaîne épaisse de tirailleurs, j'occupai les gourbis turcs et fis ouvrir le feu à 1,000 ou 1,200 pas (par des compagnies de ligne) sur le flanc des troupes d'attaque. En outre, la 3e batterie de la

3e brigade, lieutenant-colonel Rouchkovsky, fut envoyée par moi sur la troisième crête, d'où elle lança des obus à balles sur les assaillants. En dépit des feux croisés de l'infanterie et des feux de douze pièces, les Turcs continuaient à se porter bravement en avant, mais, arrivés à 300 sagènes de nos épaulements, ils s'arrêtèrent, se couchèrent et continuèrent la fusillade. Ensuite, les réserves, prises de flanc, battirent en retraite les premières, la chaine se retira bientôt également. La deuxième attaque était repoussée. Pendant ce temps, les défenseurs de la seconde redoute avaient une chaude affaire avec les troupes ennemies qui occupaient les lisières de la ville de Plewna et qui s'avançaient par un pli de terrain pour tourner notre flanc droit.

Les Turcs, repoussés sur notre aile droite, placèrent, en face de la redoute n° 1, une forte chaine de tirailleurs et dirigèrent leurs principaux efforts sur notre position de la troisième crête. Le feu de leurs tirailleurs, parfaitement embusqués, nous causa bientôt de si grandes pertes, que je fus obligé de renvoyer la 5e batterie de la 3e brigade en réserve jusqu'au moment de l'attaque. c'est-à-dire jusqu'au moment où l'ennemi montrerait lui-même ses réserves.

L'ennemi, convaincu de l'impossibité de nous déloger des redoutes par une attaque sur notre flanc gauche seulement, et voyant que notre position était menaçante pour lui, commença à porter une partie de ses réserves vers son centre et son aile gauche. Vers dix heures et demie du matin, une attaque énergique, entreprise avec des masses considérables, fut dirigée sur la redoute n° 2, de front et par la gauche. Nous nous défendimes tout d'abord très vigoureusement dans la redoute, mais quelques obus bien placés de l'adversairé, qui tirait avec plus de deux batteries de campagne, tuèrent quelques douzaines d'hommes et le feu de mousqueterie meurtrier, dirigé sur nos tranchées, ébranla le courage de nos soldats, qui n'avaient cessé de combattre depuis plns de trente heures. Des soldats isolés, suivis bientôt de petits paquets, commençaient à sortir de la redoute.

Les défenseurs de la redoute n° 2, voyant la redoute n° 1 se vider de troupes, commençaient à battre en retraite à leur tour.

L'hésitation ne fut que l'affaire d'un instant; il me suffit d'aller au-devant de ces débris sanglants de troupes qui s'étaient couvertes de gloire, d'arrêter ces hommes épuisés par une lutte héroïque et de leur rappeler le serment prêté au Souverain pour leur faire faire demi-tour; ils reprirent bravement leur place dans les redoutes et les tranchées.

Tout cela se fit si rapidement que l'adversaire n'eut pas le temps de mettre à profit cette occasion favorable; il ne fit qu'augmenter, jusqu'aux plus extrêmes limites, un feu déjà très meurtrier.

Quelques soldats turcs, parmi les plus braves, avaient déjà pénétré dans la redoute; ils furent massacrés.

La redoute n° 1 réoccupée, les défenseurs de la redoute n° 2 reprirent d'eux-mêmes leurs postes. La troisième attaque de l'adversaire était repoussée.

Revenu sur la position, j'ordonnai au chef de mon état-major de diriger sur les redoutes, pour renforcer leurs garnisons, quelques compagnies d'Esthonie et un détachement combiné des régiments de Liebau et de Revel. Relever les braves défenseurs des redoutes par des troupes fraîches n'était pas possible; je n'avais pas de réserves à ma disposition.

Quelques reconnaissances nous permirent de nous rendre compte de la position ennemie. Aussitôt après, une compagnie combinée des chasseurs de la 3e brigade fut dirigée sur l'aile droite pour la renforcer; elle se déploya le long du ravin de la Tutchenitsa et ouvrit le feu aussi bien sur les troupes ennemies qui occupaient ce ravin que sur celles qui, installées derrière des tranchées, barraient le chemin de Plewna au IVe corps.

Ensuite, deux pièces vinrent prendre position contre les troupes de réserve dissimulées dans le ravin.

L'ennemi, ayant reçu des renforts, déploya à son tour des chaines de tirailleurs le long du ravin, affaiblit notre feu et prit l'offensive. Les tirailleurs commençaient à plier, et ce fut seulement l'arrivée de deux compagnies fraîches du régiment de Liebau (au début de la bataille du 30 août, trois compagnies de ce régiment avaient été engagées partiellement à l'est de la chaussée Lovtcha-Plewna et avaient peu souffert) qui put rétablir le combat. L'ennemi évacua d'abord la rive droite du ravin, puis, sous les feux de flanc de notre artillerie et de notre infanterie, fut obligé d'abandonner les épaulements qu'il avait élevés sur la rive gauche.

La réserve, signalée plus haut, et qui se composait d'infanterie et de quelques centaines de cavaliers, dut, par suite, se retirer sur Plewna.

Notre flanc droit était pour quelque temps en sécurité.

La sotnia du régiment des Ossiétines déployée par moi à gauche et dans le prolongement de la chaine prêta le concours le plus actif aux chasseurs et aux soldats de Liebau. En général, cette division (deux sotnias) des Ossiétines a été dans toute la campagne un modèle d'abnégation et de bravoure chevaleresque et sa conduite est au-dessus de tout éloge.

Déjà, dans la journée du 30 août, et aussitôt après la prise des redoutes, j'avais fait savoir que je ne pouvais avec les forces mises à ma disposition pousser mes succès et, en particulier, prendre la ville de Plewna et le camp turc — ce qui, j'en étais convaincu, aurait décidé de la bataille — aussi avais-je demandé avec instance des renforts.

Dans la nuit du 30 au 31, j'avais exposé la situation au colonel Orlow, envoyé vers moi par le quartier-général, et j'avais de nouveau réclamé des renforts, non-seulement pour utiliser les succès obtenus, mais pour avoir la possibilité de conserver des positions enlevées au prix de tant de sacrifices.

Le matin du 31 août je reçus copie d'une dépêche de Votre Excellence au prince Imeretinsky, ainsi conçue :

« Par ordre du commandant en chef, je vous prescris, ainsi qu'au général Skobelew, de vous fortifier et de vous maintenir jusqu'à nouvel ordre dans les positions que vous occupez actuellement. N'attendez pas de renforts, je n'en ai pas. J'attends des rapports précis sur les pertes du 30 août.

» GÉNÉRAL-LIEUTENANT ZOTOW. »

Je perdais donc l'espoir d'être renforcé, néanmoins, la présence des masses considérables du IVe corps à l'est du ravin de Tutchenitsa et à hauteur de notre aile droite était si menaçante pour l'adversaire, que je n'estimai point la partie perdue, je comptai qu'un effort énergique des troupes du général Krylow pourrait encore arracher la victoire aux Turcs.

A dix heures et demie du matin, le colonel Orlow m'apporta l'ordre suivant de Votre Excellence :

« Par ordre du grand-duc commandant en chef, si vous ne pouvez vous maintenir sur vos positions, commencez, mais dans tous les cas pas avant le soir autant que possible, à battre en retraite lentement sur Tutchenitsa, en vous couvrant par la cavalerie de Léontiew. Communiquez cet ordre de Son Altesse Impériale au prince Imeretinsky. Gardez le plus grand secret sur cet ordre; il est trop évident pour moi que vous saurez le comprendre et assurer le nécessaire pour son exécution.

» La redoute de Grivitsa est entre nos mains, mais il ne nous reste plus rien pour continuer l'offensive, et il a été décidé qu'on se replierait lentement.

» 31 août, huit heures et demie du matin.

» GÉNÉRAL ZOTOW. »

Même après la réception de cet ordre, je ne perdis point

encore l'espoir d'une chance favorable pour nous; aussi, j'assurai non-seulement mon front et mon flanc gauche, comme il a été expliqué plus haut, mais je m'imposai comme but à mon aile droite de seconder l'offensive du IVe corps, que je considérais toujours comme possible.

Entre temps, la situation des défenseurs des redoutes devenait de plus en plus difficile. A une heure de l'après-midi, deux des quatre pièces envoyées dans la redoute ayant été démontées furent ramenées en arrière; le commandant de la *division*, capitaine Vasiliew, fut blessé gravement; la plus grande partie des servants et des attelages des deux dernières pièces étaient tués. Alors, pour relever ces pièces, j'ordonnai au capitaine Kouropatkine d'amener dans la redoute n° 1 trois pièces de la 5e batterie de la 3e brigade. Le commandant de la batterie, lieutenant-colonel Rouchkovsky, s'offrit pour conduire ces trois pièces. L'ennemi, s'apercevant du mouvement, concentra tout son feu sur ces pièces, qui arrivèrent dans la redoute après avoir subi, en hommes et en chevaux, des pertes considérables. Après avoir aligné ces trois pièces à côté des deux dernières du capitaine Vasiliew, le lieutenant-colonel Rouchkovsky ouvrit un feu rapide sur la redoute de Krichine.

Le caisson d'avant-train fut amené dans l'unique endroit couvert, entre le parapet de la redoute et une traverse. L'ennemi battait nos pièces de front, par le feu de la redoute de Krichine, et de revers, par le feu des redoutes placées à l'est de la ville de Plewna. Bientôt, le tiers des servants, qui faisaient leur besogne avec la plus grande abnégation, et un grand nombre de chevaux furent mis hors de combat. Ce ne fut pas tout: un obus fit sauter notre caisson, les conducteurs, tous les chevaux et un grand nombre d'hommes furent tués; le général-major Tebiakine et le capitaine Kouropatkine furent contusionnés.

A deux heures de l'après-midi, grâce aux efforts du général prince Imeretinsky, qui, depuis le matin du 31, se trouvait avec son état-major dans le rayon d'action efficace, non-seulement de l'artillerie, mais de la mousqueterie, je reçus comme renforts deux faibles bataillons de Kalouga et un bataillon combiné avec les chasseurs des 11e et 12e bataillons, d'un effectif d'environ 200 hommes. Le prince Imeretinsky ne pouvait plus rien trouver en dehors de ces quelques troupes de renfort.

Je dirigeai quatre compagnies de Kalouga sur les redoutes, trois compagnies pour renforcer les troupes qui défendaient la troisième crête, trois en réserve sur l'aile gauche, et enfin, je plaçai le bataillon de chasseurs combiné derrière la deuxième crête, défilé autant que possible.

Ces renforts arrivèrent en temps opportun; des rassemblements de troupes considérables étaient visibles près des tranchées de la redoute de Krichine. Nous nous aperçûmes bientôt que ces forces étaient dirigées contre le flanc gauche des troupes qui occupaient la troisième crête des Montagnes-Vertes.

Un déploiement de forces aussi considérables m'obligea à engager la plus grande partie de mes réserves. J'envoyai sur le flanc gauche le bataillon de chasseurs combiné, je déployai en tirailleurs deux compagnies, je plaçai derrière l'aile gauche les deux autres, je renforçai la chaîne avec une compagnie que j'improvisai à la hâte avec les débris des différents régiments, je rapprochai les réserves de Kalouga, et enfin, j'appelai sur la position quatre pièces que je fis mettre secrètement en batterie. Ces dispositions prises, j'attendis l'attaque, qui ne tarda pas à se dessiner.

L'ennemi, que nous n'inquiétâmes point jusqu'à bonne distance (500 à 600 pas), se porta vigoureusement en avant, mais ensuite, accueilli par le feu inattendu de nos tirailleurs et surtout de nos quatre pièces, il s'arrêta. Les Turcs se couchèrent et leurs chaînes ouvrirent un feu de mousqueterie des plus nourris. Les réserves, entrant en ligne, essayèrent de tourner notre aile gauche, mais, canonnées par notre artillerie, elles furent obligées de se replier; après un feu épouvantable de mousqueterie, qui dura trois quarts d'heure et nous causa des pertes sensibles, la chaîne en fit autant.

De nouveaux efforts tentés par l'ennemi pour reprendre l'offensive furent également infructueux, et nous pûmes nous féliciter d'avoir encore repoussé la quatrième attaque.

Après cette attaque, les feux de mousqueterie et d'artillerie de l'adversaire commencèrent à faiblir sensiblement.

Ce calme relatif ne me disait rien de bon. Je savais déjà l'insuccès des attaques du IVe, du IXe corps et des Roumains, et comme tous ces corps, depuis le matin du 31, étaient restés inactifs, il n'était pas difficile de prévoir qu'Osman-Pacha, n'étant plus inquiété sur son front ni sur son aile gauche, allait concentrer tous ses efforts contre nous, qui occupions une position fort menaçante et dont un nouveau succès pouvait avoir pour résultat une victoire complète.

Pour voir de mes yeux les rassemblements de troupes de l'adversaire, je me dirigeai sur les redoutes. Celles-ci présentaient (à trois heures et demie de l'après-midi) un tableau effrayant. Des monceaux de cadavres turcs et russes gisaient sur le sol et remplissaient particulièrement tout le terre-plein. Dans les tranchées profondes qui reliaient les deux redoutes, les coups d'enfilade de l'adversaire couchaient, en un seule fois, des douzaines d'hommes, et les défenseurs encore vivants de ces tranchées alternaient avec les cadavres.

Dans la redoute n° 2, une partie du parapet, face à la ville de Plewna, était formée avec des cadavres.

Dans la redoute n° 1, les trois pièces de la 5e batterie de la 3e brigade étaient brisées et n'avaient plus ni chevaux ni servants. Les deux autres pièces de la 2e brigade n'ayant plus de servants, j'avais ordonné de les emmener. La pièce turque restée dans la redoute était également démontée. J'ordonnai d'enlever la fermeture, afin que la pièce, si elle retombait entre les mains des Turcs, ne pût plus servir.

Je félicitai chaleureusement, au nom du commandant en chef, les braves commandants des redoutes, major Gortalow et lieutenant-colonel Mostsevoi, ainsi que les soldats, pour leur résistance héroïque.

De notre extrême aile droite, on pouvait voir à la simple vue de grands rassemblements de troupes dans le camp situé en arrière de la ville. Des renforts affluaient de toute la circonférence du champ de bataille sur ces troupes, et, d'après les renseignements des commandants des deux redoutes, les troupes du camp et de la redoute de Krichine, après leur attaque infructueuse sur notre aile gauche, se portaient également par un pli de terrain vers le camp de Plewna.

A deux heures et demi de l'après-midi, je reçus avis de l'arrivée d'un nouveau renfort, le régiment de Schouïa; mais ce renfort était insuffisant (1,300 hommes environ). Aussi, je ne jugeai pas possible d'engager d'un seul coup le régiment de Schouïa pour relever les défenseurs de la redoute, exténués par un combat de trente heures et sans trêve; il ne me restait pas de troupes fraîches en réserve. En conséquence, je plaçai le régiment de Schouïa en réserve, je renforçai les garnisons des redoutes par quelques centaines d'hommes, de toute provenance, réunies avec beaucoup de peine par moi et par mon brave et infatigable capitaine d'état-major Kouropatkine, puis cela fait, j'attendis tranquillement le commencement de l'attaque — bien persuadé de l'impossibilité de me maintenir si Osman-Pacha dirigeait sur nous toutes ses forces disponibles, mais profondément convaincu que les troupes héroïques qui m'étaient confiées n'épargneraient rien et mettraient en œuvre toute leur énergie pour assurer le succès général.

L'attaque ne se fit pas longtemps attendre.

A quatre heures et demi de l'après-midi, les Turcs se por-

tèrent à l'attaque, en ligne de colonnes profondes; une partie se dirigea sur la redoute n° 2, une partie, par un pli de terrain, sur la redoute n° 1.

Accueillis par le feu de nos troupes, les Turcs continuèrent néanmoins à se porter en avant.

Les colonnes, sous le feu, se déployèrent et en partie se formèrent en chaînes de tirailleurs, mais de nouvelles masses venaient entraîner les premières et le succès des Turcs paraissait de plus en plus visible. Bientôt, quelques hommes, des moins solides, abandonnaient la redoute n° 1 et descendaient les pentes. Derrière eux suivaient des masses plus considérables, et les plus déterminés attendirent l'irruption des Turcs dans redoute et périrent dans une mêlée inégale (1).

Parmi eux, le héros de cette terrible journée, le major Gortalow, qui fut massacré par les adversaires.

Le lieutenant-colonel Mostsevoï, malgré cette retraite des défenseurs de la redoute n° 1, continuait à se défendre dans la redoute n° 2 et ne songeait pas à l'évacuer. Après s'être emparés de la redoute n° 1, les Turcs se portèrent avec leur aile gauche sur la redoute n° 2, afin de faciliter l'attaque des troupes voisines dirigée contre le front et le flanc droit de cette redoute. Ne voulant point laisser périr ces braves, je me portai à l'attaque avec le régiment de Schouïa et une batterie, et j'envoyai en même temps au lieutenant-colonel Mostsevoï l'ordre de battre en retraite.

La retraite générale de nos troupes fut couverte par le régiment de Schouïa, que je déployai en ordre de combat sous un feu de mousqueterie des plus meurtriers.

A cinq heures, l'ennemi était maître des deux redoutes; dans la première, nous laissâmes entre ses mains trois de nos pièces fortement endommagées, mais sans fermetures, et, en outre, une pièce turque prise le 30 août.

L'ennemi voulut poursuivre son mouvement offensif, mais nos énergiques efforts l'en empêchèrent. Contre ceux des leurs qui s'étaient glissés entre nos faibles chaînes de tirailleurs, je lançai une sotnia de Cosaques du Don et la 2e sotnia des Cosaques de Vladikavkaz. La charge fut conduite avec la plus grande vigueur et réussit complétement. Un grand nombre de Turcs furent sabrés.

Pour protéger la retraite des débris des régiments de Vladimir, Souzdal, Revel, Liebau, Esthonie et des bataillons de chasseurs, je fis renforcer la position de la deuxième crête par vingt-quatre pièces, escortées en arrière par des fractions appartenant aux régiments de Vladimir, Souzdal et Revel, et, sous leur protection, tout le détachement exécuta tranquillement sa retraite, emmenant avec lui ses blessés.

Quant aux blessés du 30 et de la journée du 31, ils avaient déjà été transportés.

Le 1er septembre, nous prîmes position jusqu'au soir sur la deuxième crête, qui fut fortifiée autant que possible, puis à sept heures du soir, conformément à l'ordre reçu, nous nous repliâmes sur Bogot.

Les troupes confiées à mes ordres ont donné, dans les journées du 30 et 31 août, une nouvelle et éclatante preuve de la bravoure et de la solidité inébranlable qui caractérisent notre armée.

Les officiers et les soldats, enflammés par la présence de leur souverain sur le champ de bataille, ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour arracher la victoire à l'ennemi.

Les Turcs eux-mêmes, d'après des télégrammes étrangers, reconnaissent qu'ils ont dirigé contre mes braves soldats toutes leurs réserves et qu'il ne réussirent à nous déloger qu'après cinq attaques furieuses.

Souvenir éternel à ceux qui sont tombés dans cette lutte inégale! Les survivants ont la conviction d'avoir bien défendu l'honneur de leurs drapeaux.

(Signé) *Le commandant du détachement*,
GÉNÉRAL-LIEUTENANT SKOBELEW.

Il n'est pas fait mention, dans les rapports officiels publiés par le *Voïennyï-Sbornik*, des pertes subies pendant ces cinq jours de bataille. Toutefois, un télégramme daté de Poradim 3/15 septembre fournit à cet égard les renseignements suivants:

« D'après les rapports parvenus au grand quartier général jusqu'au 2/14 septembre au soir, ont été amenés aux stations de pansement et aux ambulances, depuis le 26 août/7 septembre: 239 officiers et 9,482 soldats blessés. Le chiffre des tués est d'environ 3,000; il est impossible en ce moment de le donner plus exactement. Nos pertes totales sont de 300 officiers et 12,500 soldats environ. L'armée roumaine a perdu jusqu'au matin du 2/14 septembre environ 60 officiers et 3,000 soldats tués et blessés. »

Total général: 360 officiers et 15,500 soldats.

Dans le prochain article sur la troisième bataille de Plewna, nous passerons la plume à un autre acteur, le lieutenant-colonel Kouropatkine, qui nous donnera, sous une forme moins officielle, ses propres observations sur cette affaire.

(*A suivre.*) (45)

LA HOLLANDE ET SON ÉTAT MILITAIRE

Suite (1).

IV

Le système défensif (*suite*).

L'ouvrage du lieutenant hollandais Plantenga, publication officielle de l'Académie royale militaire, embrasse dans ses deux volumes la géographie et la statistique militaire de la Hollande, de la Belgique et de l'Allemagne. En ce qui concerne la Hollande, il doit être considéré comme le traité le plus complet et le plus autorisé que l'on puisse consulter. On aura, d'ailleurs, une idée du développement avec lequel ont été étudiées les questions relatives à la Hollande, quand on saura qu'elles absorbent le premier volume tout entier — près de 450 pages. Dans l'exposé d'un caractère si particulièrement technique que nous entreprenons, ce livre, à tout instant, sera notre guide, et l'embarras le plus grand, c'est de pouvoir borner les citations que nous lui empruntons. Les détails qui suivent sont la traduction littérale d'un de ses premiers chapitres:

LE SOL DE LA HOLLANDE ET LES POLDERS

« La Hollande forme la partie la plus basse de la plaine basse

(1) Voici comment le rapport du général Zotow raconte l'épisode final de ces sanglantes journées:

« Cet ordre (de la retraite) fut exécuté correctement. Cinq attaques furieuses, que l'adversaire exécuta avec des forces considérables contre les troupes du général Skobelew, dans le courant de la journée, furent brillamment repoussées, et, lorsque le général, conformément aux ordres reçus, commença le soir son mouvement de retraite sur Tutchenitsa, l'ennemi n'osa pas le poursuivre et se contenta d'occuper les redoutes, volontairement (*dobrovolno*) abandonnées. »

Devant le récit dépouillé d'artifice du héros des Montagnes-Vertes, le *dobrovolno* du rapport officiel est un *euphémisme* au moins inutile.

(1) Voir la *Revue militaire de l'Etranger*, numéros 286, 296, 301, 306, 336, 338, 389.

du Rhin inférieur, et doit pour une bonne part sa configuration actuelle aux alluvions de la mer, du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. De cela, on peut déjà conclure que son sol est, en général, très déprimé, et qu'il ne doit pas s'élever, ou du moins qu'il doit très peu s'élever au-dessus du niveau de la mer. Sur différents points, on trouve même des parties qui, grâce à l'asséchement des marais, tourbières ou étangs, ont une cote plus basse que l'étiage moyen de l'Y devant Amsterdam, et descendent jusqu'à 5 *mètres au-dessous*.

Le plan horizontal correspondant à ce niveau moyen de l'Y devant Amsterdam, déterminé dès 1700 à la suite d'opérations répétées, a été adopté en 1818 comme base et point de départ du nivellement pour le pays, et porte le nom d'Echelle d'Amsterdam (*Amsterdamsche Peil*, ou par abréviation, *A. P.*). Dès le commencement du dix septième siècle et certainement avant 1670, on prit cette hauteur comme *niveau de la ville* (*Stadspeil*), c'est-à-dire comme le niveau que les eaux ne devaient pas dépasser dans les fossés de la ville. Il servait en même temps à calculer la hauteur à laquelle devait être tenue la digue de mer. Ce niveau a été minutieusement recherché en 1812 par les soins du général Krayenhoff, et des bornes nivelantes (*peilsteenen*) ont été placées aux quatre différentes écluses d'Amsterdam.

Dans la province de Groningue seule, on compte encore avec l'Echelle de Winschoten (*Winschoter Peil*), c'est-à-dire le niveau auquel doit être tenu le Winschoter Diep. Ce niveau est de 81 centimètres plus élevé que celui d'Amsterdam, ce que l'on exprime ainsi : W. P. = 0,81 + A. P., ou plus simplement, W. P. = + 0,81. De cette manière, on donne le niveau de tous les terrains ou de toutes les eaux, en les rapportant à l'étiage d'Amsterdam. (Dans beaucoup de rivières on trouve encore maintenant sur les échelles de niveau, ce que l'on nomme le *Noodpeil* (niveau de nécessité), c'est-à-dire la hauteur *minima* que doit atteindre le sommet de la digue.

Dans l'ouest et dans le nord se rencontrent les parties les plus basses du sol; vers le sud-est seulement, le terrain commence à s'élever un peu. C'est ainsi, qu'à l'exception de quelques dunes et de quelques bruyères sablonneuses, la presque totalité de la Hollande septentrionale et méridionale, la partie occidentale de la province d'Utrecht, la plus grande partie de la Zélande, les côtes du Dollard, la côte orientale du Zuyderzée, d'Elburg à Lemmer, sont *à l'étiage d'Amsterdam ou au-dessous*. Viennent ensuite un certain nombre de contrées, et notamment presque toute la Frise et Groningue, qui s'élèvent à 1 mètre au-dessus de cet étiage au maximum, et c'est au sud et à l'est d'une ligne imaginaire tirée de Groningue à Berg-op-Zoom passant par Leeuwarden, Herenveen, Zwolle, Amersfoort, Utrecht et Gorinchem, qu'il faut aller chercher des terrains d'une cote supérieure.

Sans l'existence des dunes et des digues de mer, le tiers du pays, par les marées ordinaires, et par les grandes marées les deux cinquièmes, seraient recouverts par la mer. Si l'on ajoute à cela que les rivières, pour peu qu'elles ne soient pas tenues en respect par les digues, peuvent encore, lorsqu'elles atteignent leurs niveaux les plus élevés, submerger un huitième de notre sol, on arrive à cette conclusion que la moitié de l'étendue de la Hollande a besoin d'être préservée par l'art de la submersion qui la menace.

La plus grande partie du sol au nord et à l'ouest de la ligne imaginaire qu'on vient d'indiquer se compose de *polders*, désignation donnée en général aux terrains qu'on a entourés de digues, afin de les protéger contre les inondations de la haute mer ou des rivières. On peut les distinguer en *polders proprement dits* (*eigenlijke polders*) nommés aussi *endiguements* (*bedijkingen*) et en *asséchements* (*droogmakerijen*).

Les premiers ont pour origine des alluvions maritimes ou fluviales. Il se forme en beaucoup de points, particulièrement le long des côtes et aux embouchures des rivières, des amas de terre glaise ou de limon, qui finalement, grâce à l'apport journalier des eaux, atteignent une hauteur telle qu'ils ne peuvent plus être noyés que par les hautes marées. Recouverts de roseaux et de joncs, on les nomme *Kwelders*, *Gorszen*, *Schorren* ou *Kardoezen*; quand ils sont, comme on dit, mûrs (*rijp*), c'est-à-dire quand ils ont atteint une hauteur suffisante pour rester à découvert par les basses mers, on les endigue régulièrement, et généralement on les transforme en terres fertiles. C'est alors qu'ils forment les *polders proprement dits* ou *endiguements*, situés le plus souvent au-dessus du niveau de la mer à marée basse, et au-dessous à marée haute. Dans plusieurs polders, néanmoins, le sol après l'endiguement subit un nouvel affaissement, il est *ineengeklonken* comme on l'appelle, de telle sorte qu'il reste plus bas que le niveau de la mer à marée basse.

Les anciens marais, les étangs et les tourbières changées en mares par l'extraction de la tourbe, que l'on a endigués et ensuite desséchés, portent en particulier le nom d'*asséchements* (*droogmakerijen*). Ils ne se distinguent, en général, des polders proprements dits que par la dépression encore plus grande de leur niveau. Mais ils sont compris, la plupart du temps, sous la dénomination de polders; à moins donc que l'on n'en fasse la mention *expresse*, les uns et les autres seront désignés par la suite sous le nom de polders.

Les digues qui entourent les polders s'appellent communément *ringdijken* (digues d'enceinte). La terre nécessaire à leur construction est tirée des terrains situés en dehors des polders, des fossés ou des *ringvaarten* (canaux d'enceinte), larges fossés creusés sur le côté extérieur des digues. Ces canaux d'enceinte servent alors plus tard à emmagasiner et à déverser l'eau des polders.

Si l'on abandonnait les polders à eux-mêmes, après leur dessèchement, ils seraient par l'afflux continuel des eaux pluviales et des eaux de source — c'est-à-dire des eaux extérieures à la digue — bientôt recouverts. Il faut donc que d'une manière ou de l'autre on les débarrasse constamment de l'eau inutile. Pour les polders dont le niveau est au-dessus de la marée basse, il suffit d'écluses que l'on ferme au moment du flux.

Au contraire, dans les polders plus bas ou dans les asséchements, on se débarrasse de l'eau par le procédé employé au moment du dessèchement primitif, en la faisant monter des polders dans les canaux d'enceinte, au moyen de *moulins à vent ou de moulins à vapeur* (1), reliés aux écluses et aux vannes des digues. De ces canaux, suivant le besoin, on fait couler l'eau directement dans la mer ou dans tel ou tel cours d'eau

Le réseau des canaux de dérivation, des écluses et des canaux destinés à recevoir et à écouler cette eau du polder porte le nom de *boezem*. L'écoulement des eaux hors de ce *boezem* a lieu, soit directement, soit au moyen d'une nouvelle opération qui fait passer l'eau dans un second *boezem* plus élevé, suivant la hauteur de l'eau du bassin de décharge, c'est-à-dire suivant l'état des eaux extérieures.

(1) Dans son livre intitulé : *Voyage aux villes mortes du Zuyderzée*, Havard dit à ce sujet :
« En Frise comme en Hollande, c'est une série de *moulins à vent* qui empêchent les polders d'être constamment inondés. Ces moulins font monter l'eau des petits canaux dans de grands canaux plus vastes et plus élevés qui, eux-mêmes, communiquent par le même moyen avec des canaux situés encore plus haut, lesquels sont chargés de porter ces eaux à la mer. Le niveau de ces derniers canaux est parfois de trois à quatre mètres plus élevé que les prairies qui les entourent. Lorsqu'un bateau passe sur ces canaux et qu'on l'aperçoit de la prairie, il produit l'effet le plus singulier. On dirait une embarcation qui navigue sur une colline. »

La hauteur du niveau de l'eau dans le *boezem* se nomme *boezempeil* (étiage du *boezem*), qu'on ne doit pas confondre avec le *polderpeil*, toujours plus bas, puisque ce dernier indique la hauteur à laquelle doivent être tenues les eaux dans les écluses du polder. En général, le sol du polder est élevé au-dessus du *polderpeil* d'été, de 0m30 à 1 mètre. L'expérience a appris que les prairies et les pâturages doivent être élevés de 0m30 à 0m45; les terres labourées de 0m70 au moins, et les jardins fruitiers de 1m20, pour pouvoir produire leur maximum de rendement. Il en résulte qu'on peut d'un seul coup d'œil, d'après la nature de la culture, découvrir les parties les plus hautes d'un polder.

Le niveau au-dessus duquel l'eau dans le *boezem* ne doit pas être élevée, parce qu'elle passerait alors par-dessus les digues et se déverserait dans l'intérieur du pays, s'appelle *maalpeil* (niveau de moulin). Aussitôt que ce niveau est affleuré, les moulins du polder doivent s'arrêter. Inversement, il arrive, au moins avec les moulins à vent, que l'on ne peut l'atteindre, simplement parce qu'il n'y a pas de vent. Aussi s'efforce-t-on de remplacer au fur et à mesure les moulins à vent par des moulins à vapeur. Une grande partie des *boezems* sont déjà pourvus de machines à vapeur, et, dans les polders mêmes, la situation, sous ce rapport, s'améliore d'année en année. En 1861, on comptait en Hollande 22 moulins à vapeur seulement; en 1865, ce nombre s'élevait déjà à 50, et en 1872, il était de 125. Ces 125 moulins à vapeur représentent une force totale de 7,449 chevaux.

Les *boezems* qui ont un *maalpeil* portent le nom de *besloten boezems* (*boezems fermés*) par opposition aux *vrije boezems* (*boezems libres*), dans lesquels on peut épuiser sans limites. C'est dans les *boezems* relativement très grands et très étendus, pouvant emmagasiner beaucoup d'eau et être vidés en tout temps, que l'épuisement des polders peut naturellement se continuer le plus longtemps.

Si les *boezems* servent principalement à l'*écoulement* des eaux superflues, on en tire aussi parti pour *amener* de l'eau là où elle manque. Par les sécheresses prolongées, il peut arriver que dans un polder le besoin d'eau se fasse sentir. Dans ce cas, au moyen des écluses et des vannes disposées dans les digues, on introduit l'eau du *boezem* dans le polder. Dans cet intérêt, et aussi dans l'intérêt de la navigabilité, il y a pour beaucoup de *boezems* un niveau d'été (*zomerpeil*) minimum au-dessous duquel l'eau du *boezem* ne doit jamais rester. A cet égard, les *boezems* étendus (*ruime boezems*) constituent un nouvel avantage, car autrement on peut être souvent forcé d'introduire des eaux étrangères, ce qui pour beaucoup de *boezems*, à cause de la salure de l'eau de mer, est un inconvénient. Le niveau d'été (*zomerpeil*), dans beaucoup de *boezems*, s'appelle aussi *stempelpeil*.

C'est dans l'Est, comme nous l'avons dit, que se trouvent les parties hautes de la Hollande : le sud-est de la Frise, le sud de Groningue, Drente, Over-Yssel presque en entier, la Gueldre, l'est d'Utrecht, une grande partie du Brabant septentrional et tout le Limbourg. Le sol s'y élève, sauf sur quelques rares points, à 25 mètres, au maximum, au-dessus de A. P.

Le sol de la Hollande est d'ailleurs, dans sa généralité, plat et seulement çà et là marqué par quelques inégalités. Parmi ces dernières, on compte en premier lieu les dunes qui s'étendent tout le long de la côte occidentale — à l'exception d'une petite zone à Westkappelle, dans Walcheren, et entre Kamp et Petten, dans la Hollande septentrionale — et le long des côtes des îles septentrionales qui touchent immédiatement à la mer du Nord. Ces dunes se composent de sables mouvants et sans consistance, qui ont besoin d'être protégés contre l'action du vent par des plantations de genêts faites avec soin. Malgré ces plantations, les dunes sont repoussées sans cesse vers l'intérieur par les vents d'ouest qui règnent généralement, et différents faits montrent qu'autrefois elles s'étendaient plus loin vers la mer (de 1843 à 1852, la côte nord de la Hollande a perdu, en moyenne, par an 2m50). La hauteur moyenne des dunes atteint 10 à 20 mètres; il y en a cependant plusieurs, notamment aux environs de Haarlem, qui s'élèvent jusqu'à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer. Leur largeur varie entre 100 et 4,000 mètres. Elles forment ainsi entre elles une ou plusieurs lignes de collines parallèles. Les pentes sont, en règle, plus escarpées du côté de la mer que du côté de l'intérieur. On trouve encore sur la côte méridionale de la Frise, entre Stavoren et Oldemirdum, des espèces de collines sablonneuses, qui se nomment dans le pays *klifs*.

Il y a d'autres plis et inégalités de terrain dans la province d'Utrecht, à l'ouest de la vallée de la Gueldre qui s'étend le long du Grift et de l'Eem; sur la Véluwe entre Hattem et Putten, et entre Elspeet et l'Yssel supérieur; dans les environs d'Arnhem, 's Herenberg, Nijmegen et Lochem, à l'est d'Over-Yssel, au nord et à l'est de Drente (une branche de ces hauteurs de Drente s'étend sous le nom de Hondsrug au nord jusqu'à la ville de Groningue), et enfin dans le sud du Limbourg. C'est seulement par exception que ces renflements du sol atteignent l'altitude absolue de cent mètres; leur hauteur relative est naturellement encore moindre. Elles ne sont donc pas des obstacles au mouvement des troupes. Ces obstacles, il faut plutôt aller les chercher dans toute la contrée basse des polders, où la nature du sol très coupé et presque partout limoneux, même dans les circonstances habituelles, oblige au moins les grandes agglomérations de troupes à rester sur les chaussées et sur les digues. C'est notamment le cas après des pluies persistantes, ou lorsque l'on a arrêté quelque temps l'écoulement des eaux. Une sécheresse prolongée, et, avant tout, des froids rigoureux, ont naturellement des effets contraires, et les parties molles ou bourbeuses en d'autres temps sont alors praticables dans toutes les directions. »

Voilà, avec des détails que nous aurions voulu abréger, la constitution de ce sol qu'il s'agissait, pour les Hollandais, de préserver des entreprises de leurs voisins, après l'avoir conquis sur la nature.

On conviendra qu'en aucun pays du monde le génie militaire n'eut à entreprendre une tâche plus ardue et n'eut à mettre en œuvre des ressources plus originales. Nous verrons, en étudiant la manière dont il a résolu la difficulté, qu'en aucun pays du monde non plus le génie civil et le génie militaire, dont les intérêts sont si souvent condamnés à se combattre, n'ont été aussi étroitement unis. Leur action est ici et doit être si intime, qu'à peine pourrait-on dire où finit celle de l'un, où commence celle de l'autre. Si d'une part, en effet, on voit les habiles ingénieurs du *Waterstaat* (inspection des eaux) dont la mission est d'entretenir en bon état les digues, les chaussées, les ponts et les écluses, se montrer les sentinelles vigilantes qui signalent et combattent le danger, de l'autre, on voit les ingénieurs militaires, leurs dignes émules, délimiter et créer volontairement en avant de certaines positions défensives, de vastes zones promises à l'inondation, sillonnées seulement par d'étroites chaussées en remblai et aboutissant à des forts ou à des batteries. Ce sont les *lignes d'eau*.

Par *ligne d'eau* on entend une série d'ouvrages défensifs de tout ordre, comprenant aussi bien des places et des forts que de simples batteries, ne laissant échapper à leur action aucun point de leurs intervalles et ainsi reliés entre eux comme les anneaux d'une longue chaîne dont les deux extrémités, appuyées d'ordinaire à des obstacles — fleuve ou mer — que l'on ne peut tourner, sont séparées par des distances considérables(1). Tout ce front défensif est couvert plus ou moins uni-

(1) La ligne d'Utrecht, si l'on tient compte de ses sinuosités, a environ 80 kilomètres de développement.

formément, sur son développement, par une inondation non interrompue, dont la largeur variable peut atteindre plusieurs kilomètres. Au-dessus de cette surface liquide, qui recouvre et noie toutes les routes ordinaires à niveau, on voit émerger seulement les longues chaussées construites en remblai et les sommets des digues d'enceinte avec leurs routes. Ces voies étroites sont les seules qui restent ouvertes aux mouvements de l'ennemi, mais alors elles aboutissent toutes aux ouvrages défensifs qui les enfilent où les battent dans tous les sens.

On sait ce qu'est une inondation militaire : « C'est une zone de terrain naturellement à sec ou tenue à sec, dans les circonstances ordinaires, soit que l'eau s'écoule d'elle-même, soit qu'on l'épuise à l'aide de moulins, et que l'on met sous eau dans un but spécial, un but militaire. On sait encore qu'une pareille zone est le plus souvent entrecoupée de fossés, de rigoles, de bas-fonds, et que le terrain n'est pas partout de niveau, mais très inégal. Une fois ce terrain coupé et inégal mis sous eau, de telle sorte qu'on ne puisse distinguer les fossés et les bas-fonds, il est clair à première vue, que quiconque voudrait franchir une pareille flaque d'eau courrait le plus grand danger de se noyer. La traversée de l'inondation sera impossible pour des chevaux et des voitures, car non-seulement ils disparaîtraient dans les fossés, mais encore resteraient fichés dans un sol argileux, détrempé, et les chevaux périraient dans l'eau.

» Plus l'on élèvera le niveau de l'eau et plus l'inondation deviendra infranchissable. Chacun le conçoit, mais ce que tout le monde ne conçoit pas aussi vite, c'est qu'en élevant ce niveau et en donnant trop de profondeur à l'inondation on diminue sa puissance. D'une inondation assez profonde pour être navigable en tous sens, l'ennemi saurait tirer parti pour passer ses troupes au moyen de barques, chaloupes, bateaux ou radeaux. Cette raison a conduit à déterminer une hauteur d'eau, limite de l'inondation militaire, et telle que tout est recouvert de manière à dérober à la vue fossés et rigoles, mais avec une profondeur insuffisante pour permettre la navigation... (2) »

Dans un pays tel que celui dont on vient d'examiner l'aspect, on comprend que des lignes d'eau pourraient à la rigueur s'établir à peu près partout, sous la condition toutefois de trouver pour leurs ailes des points d'appui convenables. Mais les points d'appui réunissant les garanties stratégiques et la solidité nécessaire ne se rencontrent pas sur toute la surface du pays, et ce sont précisément les provinces frontières qui en sont le plus dépourvues. D'autre part, le chiffre très restreint des effectifs dont peut disposer la Hollande ne lui permet pas de multiplier à l'infini des ouvrages dont le nombre dépasserait bientôt celui de leurs défenseurs. C'est par cette double considération, que nous ne faisons qu'indiquer en ce moment sans la développer, que le gouvernement hollandais s'est décidé pour le système de *défense concentrée*, qui a prévalu après une longue discussion devant les Chambres représentatives.

Reconnaissant l'impossibilité de couvrir tout le pays, c'est le cœur même du pays, le siége du gouvernement et les grandes places commerciales qu'on a voulu couvrir. On s'est donc résolu à reculer la base de la défense et à concentrer toutes les ressources de manière à pouvoir lutter avec chances de succès contre un ennemi très supérieur en nombre. C'est la ligne d'Utrecht, s'appuyant au nord au Zuyderzée, franchissant le Lek et le Waal pour aboutir au sud au Biesbosch, qui a été choisie comme la véritable ligne de défense de la Hollande et le boulevard qui doit arrêter sérieusement l'invasion.

(2) Hooganboom. — *Een woord aan neêrlands volk aangaande de verdedigbaarheid van Nederland.* (Un mot au peuple hollandais sur la défense de la Hollande).

Non qu'il n'y ait en avant d'elle d'autres points susceptibles de défense, il en est quelques-uns, au contraire, qu'on a l'intention de défendre. Mais ils ne doivent être considérés que comme des positions à occuper temporairement, des points d'appui momentanés, à l'aide desquels les troupes pourront tenir la campagne, manœuvrer pour retarder la marche de l'ennemi, et protéger ce que nous avons déjà appelé la *mobilisation des eaux* de la ligne d'Utrecht, dite officiellement la *nouvelle ligne d'eau hollandaise*, pour la distinguer de l'*ancienne ligne* improvisée en 1672. Cette dernière s'étendait de Gorcum à Muiden, mais *elle laissait Utrecht en dehors.*

En prenant cette résolution, la Hollande a voulu, pour rappeler ici une idée exprimée pendant la discussion par un orateur — devenu depuis le ministre de la guerre actuel — « harmoniser les trois parties de ce tout organique: l'armée, la flotte, les fortifications, et leur donner des proportions destinées à assurer leur maximum d'effet. »

Certes, quand au jour de la discussion, il a fallu renoncer à la position de Groningue-Delfzyl, autrefois ligne d'eau; renoncer à la ligne de défense permanente de l'Yssel, formée par un cours d'eau naturel; renoncer à la ligne permanente de la Grebbe, et abandonner, par un vote, plus des deux tiers du territoire, huit provinces sur onze, de riches populations, aux entreprises de l'ennemi, sans même leur promettre qu'on essaierait d'arrêter longtemps ses progrès, plus d'un cœur hollandais a dû saigner. Mais c'est dans la force même de son patriotisme que la représentation nationale a su trouver l'énergie nécessaire pour consentir un sacrifice aussi douloureux. Il n'est pas douteux qu'une page saisissante citée par M. de Roo, dans un de ses discours (1), ait produit alors un grand effet de conviction :

« En 1810, écrit Brialmont (2), le duc de Wellington, ayant à défendre le Portugal contre Ney et Masséna, se retira dans son camp retranché de Torrès-Vedras, malgré les clameurs des Portugais et les protestations de ses propres officiers, qui lui reprochaient de tout abandonner, même Alméida et Ciudad-Rodrigo, les seules forteresses qui défendaient la frontière envahie. Appuyé sur ce vaste camp retranché, construit en peu de temps et avec des ressources minimes, il résista aux meilleures troupes et aux maréchaux les plus audacieux de l'Empereur et les obligea, après dix mois d'inutiles efforts, à quitter le pays qu'ils avaient à la vérité occupé et rançonné, mais qui se consola d'avoir tant perdu et tant souffert, en se voyant délivré complétement de la présence de l'ennemi, grâce à la belle combinaison du général anglais.

» Ce général — et j'appelle une attention spéciale sur ces mots — par son système de défense concentrée, ajouta une mémorable leçon à celles que la guerre avait données jusque-là sans succès aux militaires à courte vue et au public ignorant, pour qui, défendre un pays c'est arrêter l'ennemi à la frontière, et pour qui se retirer dans une bonne position stratégique de l'intérieur, en abandonnant une partie du pays à l'agresseur, c'est manquer de courage et de patriotisme. Déclamations puériles qu'un véritable homme de guerre saura toujours dédaigner, comme le fit Wellington en 1810, pour la gloire de son armée et le salut de la nation portugaise. »

L'analogie méritait, en effet, d'être relevée, et le rapport final de la commission de défense, après avoir hautement reconnu l'influence de cette citation qui constituait un argument auquel il était difficile de répondre, a ajouté : « Les forces militaires de la Hollande ne permettant pas la protection entière du pays, une pareille défense le conduirait à sa perte et l'exposerait au sort du Hanovre qui, en 1866, perdit son indépendance à Langensalza. »

(1) Séance législative du 6 mars 1874.

(2) Etude sur la défense des Etats.

Si jamais le sort de la maison de Hanovre, si prudemment rappelé ici, venait dans l'avenir à menacer la maison d'Orange, il est permis de croire qu'il ne serait pas accepté sans quelque énergique protestation, et cette volonté même de faire dès le début la part momentanée du feu, pour localiser, dans les meilleure conditions possibles, la défense de l'indépendance et du nom de la Hollande, ferait présager une résistance froidement raisonnée.

(*A suivre.*) (49)

LES FELDWEBEL-LIEUTENANTS

ET LE CADRE D'OFFICIERS DE L'ARMÉE PRUSSIENNE

—

L'*Armée Verordnungsblatt* a publié à la fin de l'an dernier un ordre de cabinet, daté du 15 novembre 1877, et qui semble constituer, malgré le peu de retentissement que lui a donné jusqu'ici la presse militaire allemande, une innovation réellement importante dans les institutions militaires prussiennes. Chacun sait de quels soins jaloux est entouré le recrutement du cadre d'officiers dans lequel réside, chez nos voisins, la force principale de l'armée. On a fait maintes fois remarquer combien l'action accordée aux différents corps d'officiers eux-mêmes, sur l'admission de nouveaux membres et sur l'exclusion de ceux qui avaient cessé d'être dignes de l'épaulette, a contribué à créer en Prusse une sorte de caste militaire qui, par son homogénéité et le sentiment de solidarité dont elle s'inspire, conserve dans toute leur vigueur les vieilles traditions de l'armée. De semblables pratiques, renforcées par la vigilance avec laquelle le commandement supérieur élimine suns bruit les officiers devenus insuffisants, présentent, en compensation d'avantages de premier ordre, l'inconvénient de rendre la difficulté de compléter le cadre de guerre d'autant plus grande, que les formations prévues par le plan de mobilisation semblent chaque année s'accroître.

C'est en présence de cette situation, et aussi, comme le dit expressément l'ordre royal, *en vue de pourvoir aux besoins des cadres inférieurs du Landsturm*, qu'un pas remarquable vient d'être fait dans une voie nouvelle, bien que sous des réserves très caractéristiques, qui sauvegardent dans leur essence les principes actuels et permettront de ne faire aux exigences du temps de guerre que des concessions relatives et passagères.

Cette innovation est la création, dans la catégorie des officiers de landwehr, d'une classe intermédiaire entre les officiers et les sous-officiers; elle se recrutera parmi les anciens sous officiers, assez au courant du métier pour exercer en temps de guerre les fonctions d'officier, mais ne possédant point pour cela toutes les qualités d'éducation et de position jugées indispensables pour faire partie du corps des officiers prussiens.

Ces nouveaux gradés seront, sans doute pour cette dernière raison, dispensés des épreuves qui sont la garantie de la composition choisie des corps d'officiers; aussi, tout en étant susceptibles, au bout de trois mois de campagne, de percevoir toutes les allocations attribuées au lieutenant en second dont ils exerceront les fonctions et recevront l'insigne de campagne, ils ne pourront cependant en porter ni le titre ni l'uniforme complet. Les *Feldwebel-Lieutenants* — c'est là leur titre spécial — resteront donc, sous ce rapport, dans une position analogue à celle de nos adjudants sous-officiers (1).

L'ordre du cabinet dont nous nous occupons a paru dans le numéro du *Verordnungs-Blatt* du 15 décembre, sous le titre de: « Les *Feldwebel-Lieutenants* de l'armée de garnison (*Besatzungs-Armee*). Nous allons le reproduire.

Rappelons d'abord pour l'intelligence de son titre que, d'après le plan de mobilisation du 28 septembre 1875, l'armée allemande mise sur le pied de guerre se divise en deux parties principales : l'armée de campagne (*Feld-Armee*) et l'armée de garnison (*Besatzungs-Armee*).

L'armée de campagne se compose des troupes de campagne (*Feld-Truppen*) employées aux opérations de première ligne, et des troupes de réserve de campagne (*Feld-Reserve-Truppen*) qui servent à les renforcer.

L'armée de garnison (*Besatzungs-Armee*) comprend, sous cette dénomination unique, des troupes très diverses et qu'on peut énumérer ainsi :

1° Les troupes de l'armée de campagne et de l'armée de réserve de campagne qui ont pu être spécialement désignées pour la défense de certaines places de première ligne; il convient d'y joindre les batteries de sortie et les pionniers de forteresse correspondants.

2° Les troupes particulièrement spécifiées dans l'ordre du cabinet et parmi lesquelles figurent toutes les troupes d'*Ersatz*, les formations du landsturm, et enfin celles que l'ordre dénomme : *Garnison-Bataillone* et *Depot-Escadrons*.

Voici maintenant la traduction de l'ordre du 15 novembre :

« J'ai pris la décision suivante à la suite des rapports qui m'ont été soumis :

» 1. Les emplois de second-lieutenant auxquels il y a lieu de pourvoir dans les troupes d'*Ersatz* (1), les bataillons d'artillerie à pied de landwehr, les bataillons de garnison (2), les escadrons de dépôt (3) et les formations de landsturm, pour-

---

(1) Il est à remarquer que l'armée prussienne comptait déjà dans des positions exceptionnelles, quelques *Feldwebel-lieutenants*, ce qui explique sans doute l'adoption de cette dénomination bizarre. Ainsi il existait un *Feldwebel-lieutenant* dans la Schloss-Garde-Compagnie, et quelques emplois de même dénomination dans les écoles de cadets.

(1) Les troupes d'*Ersatz* (dépôts des corps de troupes), consistent en :

148 bataillons d'infanterie;
26 compagnies de chasseurs;
93 escadrons de cavalerie;
68 batteries;
18 compagnies de pionniers;
36 compagnies du train.

(2) Nous renonçons à définir exactement ce que le texte de l'ordre comprend sous cette dénomination de *bataillons de garnison*. Il est probable qu'il s'agit surtout ici des bataillons de landwehr et des quatrièmes bataillons non employés à l'armée de campagne ou dans les *Feld-Reserve-Truppen*. Depuis qu'on prévoit, concurremment avec les batailons dont il s'agit, des formations du landsturm, il ne saurait être en effet question, sous le nom de *Garnison-Bataillone*, de ces bataillons spéciaux qui, dans la dernière guerre, avaient été formés, par ordre du 14 décembre 1870, au moyen d'hommes de toutes armes de la landwehr et de volontaires *ayant servi mais n'étant plus astreints au service*.

(3) L'ouvrage de Ludinghausen (édition de 1876) donne les explications suivantes au sujet de ces escadrons de dépôt :

« La cavalerie disposant d'un grand nombre d'hommes du *Beurlaubtenstand*, une fois la formation des régiments de cavalerie de réserve assurée, on peut mettre l'excédant des cavaliers réservistes à la disposition du train et de l'artillerie, les employer comme auxiliaires dans les colonnes de munitions, dans les formations spéciales de campagne, et dans les batteries de sortie à la place d'un certain nombre de canonniers. Le reste des hommes disponibles de cette catégorie sert à former des *escadrons de dépôt à pied* (*Depot-Escadrons-zu-Fuss*); quatre à huit des escadrons sont réunis dans chaque circonscription de corps d'armée en régiments de cavalerie de dépôt (*Depot-Cavallerie-Regimenter*). »

ront être occupés par des sous-officiers en inactivité (*inactive*) parfaitement au courant du service, qui ne sont plus astreints à servir (1) et qui s'engagent à rentrer sous les drapeaux en cas de mobilisation. Ces sous-officiers devront présenter des conditions d'honorabilité et occuper une position civile convenable.

» 2. Ces sous-officiers rempliront les emplois de second lieutenant qui seront vacantes. A leur entrée au service, ils seront nommés *Vice-Feldwebel* ou *Vice-Wachtmeister* de la landwehr, dans le cas où ils n'auraient pas déjà antérieurement été revêtus de ce grade ou de celui de *Feldwebel* ou de *Wachtmeister* ; ils recevront les allocations attribuées aux second-lieutenants à l'exception de l'indemnité de logement. L'habillement et l'équipement leur seront fournis en nature par les troupes, qui sont également chargées de les monter, s'il y a lieu.

» 3. Lorsque ces sous-officiers auront fait preuve d'aptitude, ils pourront, trois mois après leur entrée au service, être nommés *Feldwebel-Lieutenants*. Cette nomination se fera d'après une liste de proposition qui me sera soumise ; le vote préalable des officiers ne sera pas nécessaire. Les propositions seront faites conformément aux dispositions relatives à l'armée de garnison. Les propositions à faire dans les troupes d'*Ersatz* n'auront pas besoin d'être accompagnées de l'avis favorable du commandant des fractions actives auxquelles correspondent lesdites troupes.

» 4. Les *Feldwebel-Lieutenants* compteront parmi les officiers de landwehr : ils seront classés au nombre des officiers subalternes avec le rang de second-lieutenant et marcheront immédiatement après les officiers de ce dernier grade. En conséquence, toutes les lois ou dispositions concernant les officiers leur seront applicables, sauf toutefois les dispositions relatives aux conseils d'honneur et au choix des officiers ; les *Feldwebel-Lieutenants* ne prendront part et ne seront soumis ni aux conseils d'honneur ni au choix des officiers. Au lieu de brevets (*Patent*) ils recevront des lettres de service (*Bestallung*) d'après l'usage suivi pour les *Feldwebel* de la garde.

» 5. Les *Feldwebel-Lieutenants* recevront, en outre des allocations qui leur étaient attribuées avant leur nomination à ce grade, l'indemnité de logement des lieutenants. Leur habillement et équipement seront à leur charge ; ils auront droit en conséquence à l'indemnité d'équipement réglementaire. Les chevaux de selle auxquels ils auront droit en vertu des règlements leur seront fournis par leur corps de troupe, ainsi que le harnachement complet.

» 6. Les *Feldwebel-Lieutenants* auront les mêmes signes distinctifs que les *Feldwebel* ou *Wachtmeister* de leurs corps de troupes, seulement les pattes d'épaules (de troupe) seront remplacées par les insignes de campagne des second lieutenants (2). Ils porteront la coiffure des officiers avec la croix de landwehr et le sac d'officier. Ils n'auront pas le sac à pain. Leur arme (épée ou sabre) sera portée comme celle des officiers.

» 7. Les *Feldwebel-Lieutenants* ne seront pas astreints à verser une cotisation à la caisse militaire d'assurances sur la vie ni à augmenter réglementairement le taux de toute cotisation qu'ils auraient déjà à verser.

» 8. Lorsque les troupes auxquelles ils appartiennent seront licenciées, ou lorsqu'il y aura lieu de les renvoyer du service pour toute autre cause, les *Feldwebel-Lieutenants* seront placés en inactivité.

» 9. Leur droit à la pension sera réglé, comme celui des officiers du *Beurlaubtenstand*, d'après la loi du 17 juin 1871 concernant les pensions militaires. En conséquence, ils recevront la pension d'officier augmentée d'un supplément réglementaire, lorsque étant pourvus du grade de *Feldwebel-Lieutenant* ils recevront une blessure ou contracteront dans le service une infirmité entraînant l'invalidité. Les secours à donner à leur famille en cas de décès seront de même déterminés conformément aux prescriptions de cette loi.

» Le ministre de la guerre est chargé d'exécuter le présent ordre et de donner les explications qui pourraient être nécessaires.

» Berlin, le 15 novembre 1877.

» *Signé :* GUILLAUME.
Contresigné : VON KAMEKE. »

Nous avons cherché à expliquer dans des notes la portée probable des expressions, assez élastiques, employées dans l'ordre de cabinet qu'on vient de lire ; la création des *Feldwebel-Lieutenants* se rattachant, par leur destination, aux dispositions tenues secrètes du plan de mobilisation, il n'est évidemment point possible de donner ici des renseignements très explicites à cet égard.

Le lecteur a pu voir qu'en principe il ne s'agissait point de l'armée de campagne, mais plutôt du service à l'intérieur. Toutefois, on a déjà montré dans cette *Revue* comment en Prusse les diverses catégories des cadres d'activité, de réserve et de landwehr étaient combinées entre elles pour se renforcer ou se suppléer réciproquement. Il importe donc surtout de retenir que la nouvelle mesure vise aussi la formation du landsturm ; et cette prévision, très significative à tous égards, suffirait seule à expliquer les procédés nouveaux qu'emploie l'administration de la guerre, afin de trouver les cadres si nombreux qui lui deviennent, en ce moment, nécessaires pour enregimenter ainsi tous les hommes valides de 17 à 42 ans.

Un article, publié le 10 février par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* arrive fort à propos pour nous permettre de résumer l'état actuel de cette question des cadres, au moins dans les quatorze corps d'armée et demi administrés par la Prusse. L'auteur de cet aperçu statistique veut bien supposer que le même travail sera fait plus attentivement encore chez nous; c'est vraiment trop de modestie et nous tenons à faire profiter nos lecteurs de la peine qu'il s'est donnée en compulsant lui-même les colonnes du nouvel annuaire prussien.

Nous reproduisons donc l'article intégralement, bien que ses derniers paragraphes s'écartent du sujet dont on s'occupe spécialement ici.

Le statisticien de la feuille berlinoise n'ayant pas cru devoir comprendre dans ses calculs, qui semblent exacts à quelques unités près, les mutations insérées dans la partie supplémentaire de l'annuaire allant jusqu'au 24 décembre, les observations qu'on va lire s'appliquent à l'état des cadres au commencement de ce même mois de décembre.

UN PEU DE STATISTIQUE D'APRÈS LA NOUVELLE RANGLISTE

« Le nouvel annuaire de l'armée allemande, arrêté à la date du 24 décembre 1877, a paru il y a quelques semaines ; cette publication est toujours attendue avec impatience dans les cercles militaires. Pour la plupart des officiers, c'est un aliment offert à leur curiosité ; mais l'annuaire peut également servir de base à des études sérieuses, car il constitue pour l'ensemble du public militaire et civil un document unique et authentique, au moyen duquel on peut se rendre compte de la situation de l'armée en officiers. Ainsi, nous sommes certains que l'état-major français s'occupera très attentivement de la nouvelle

(1) C'est-à-dire n'appartenant ni à la réserve, ni à la landwehr.

(2) Deux pattes d'épaule recouvertes d'un galon d'argent liseré de noir, c'est-à-dire aux couleurs prussiennes. Elles sont passepoilées de la couleur de la patte d'épaule du corps d'armée et portent, en métal doré, le numéro ou le chiffre du régiment.

Rangliste, bien plus attentivement que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, faute de temps. Pourtant, nous n'avons point hésité à prendre la peine de relever quelques chiffres importants qui feront juger de l'état de notre personnel d'officiers.

En ce qui concerne les grades supérieurs, jusques et y compris celui de capitaine, le nombre des emplois est fixe, et il est facile à chacun de le calculer d'après les bases inscrites dans la loi militaire de l'Empire. Il est vrai que dans quelques régiments un certain nombre de capitaines et de majors, remplissant les fonctions d'*adjudants* de brigade, de division ou de corps d'armée, comptent en dehors des cadres régimentaires: mais cette circonstance ne modifie pas d'une manière sensible le chiffre total. Nous nous bornerons ici à quelques remarques. Dans les 114 régiments d'infanterie portés sur l'annuaire (1), on ne trouve que 29 capitaines dans la catégorie nouvellement créée des *treizièmes capitaines*; non pas que ces emplois aient été laissés vacants, mais simplement parceque, dans 85 régiments, les treizièmes capitaines ont été promus majors (2). En outre, 19 régiments comptent encore des majors agrégés (*aggregirt*); ceux-ci n'ont pas de commandement. Ainsi, quelques régiments n'ont pas moins de 7 officiers supérieurs. Naturellement, ces officiers supérieurs en sus du cadre ne touchent que les appointements de capitaine: cependant, au point de vue de la pension et de l'ancienneté, ils jouissent des droits attachés au rang de major. Lors des manœuvres, notamment, le rang d'ancienneté résultant de leur brevet détermine leur droit au commandement de détachements combinés.

Parmi les commandants d'escadron des 72 régiments de cavalerie, on trouve encore 37 majors (3).

Nous nous occuperons principalement des emplois dont le nombre est variable dans le corps des officiers de l'armée active, à savoir des lieutenants, puis nous parlerons des officiers de réserve et de landwehr.

Les 114 régiments d'infanterie, parmi lesquels le 116e n'a que deux bataillons, comptent actuellement 4,111 lieutenants: il en existait 4,142 l'année dernière. Ces 114 régiments représentent 1,364 compagnies. On sait que d'après la loi militaire de l'Empire chaque compagnie doit compter, en outre du capitaine, 1 premier-lieutenant et 2 ou 3 second-lieutenants. En adoptant le chiffre 3, on voit qu'il manque 1,345 lieutenants. En admettant le chiffre 2, on constate au contraire un excédant de 19 officiers de ce grade. Ce résultat pourrait faire penser que dans l'infanterie le nombre des lieutenants répond et au delà aux besoins. Il en serait ainsi, en effet, si les 4,111 lieutenants étaient tous disponibles pour le service dans les compagnies; c'est-à-dire s'il n'y en avait point de détachés. Mais 1,176, c'est-à-dire plus du quart, sont détachés, soit dans les états-majors, soit à l'Académie de guerre, soit dans les écoles de guerre ou de sous-officiers, soit enfin comme adjudants de bataillon, de district de landwehr, de régiment, de brigade, etc.

Ainsi, le service le plus important des jeunes officiers, à savoir leur participation directe à l'éducation militaire du soldat, n'est assuré que par 2 lieutenants (plus exactement 2.15) par compagnie, dont l'un est premier lieutenant ou tient au moins la place d'un lieutenant de ce grade. Encore, en faisant ce calcul, avons-nous dû négliger certaines positions détachées qui ne figurent pas sur l'annuaire et qui pourtant reviennent périodiquement, telles que les détachements à l'école de gymnastique, dans les bataillons de pionniers, etc. Il faudrait en outre tenir compte des absences résultant de permissions, de maladies, de telle sorte qu'en somme beaucoup de chefs de compagnie sont obligés d'instruire leurs hommes avec l'aide d'un seul lieutenant.

Cette situation est d'autant plus insoutenable que le chiffre moyen des lieutenants (36 par régiment) n'est pas atteint dans un certain nombre de régiments. Quelle différence entre le 1er régiment de la garde à pied, qui compte 54 lieutenants, dont, il est vrai, 2 sont des princes de la famille royale (1), et les régiments qui ne comptent que 31 lieutenants (les 17e, 21e, 22e, 37e (2), 32e, 53e, 84e)! Le régiment d'infanterie le plus favorisé sous ce rapport est le 20e, qui possède 41 lieutenants.

Le nombre des lieutenants détachés varie aussi notablement; ainsi, le 58e régiment a 15 lieutenants détachés, le 111e n'en a que 5 (3). Le 1er régiment de la garde à pied a 21 lieutenants détachés, y compris les princes qui y servent avec ce grade.

Les 14 bataillons de chasseurs disposent de 188 lieutenants, soit 13,4 par bataillon, dont 3 en moyenne sont détachés.

Sous le rapport des officiers détachés, la cavalerie est dans une meilleure situation que l'infanterie. Sur les 1,140 lieutenants répartis dans les 92 régiments, 239, soit environ le 1/5, sont détachés. Il reste donc pour le service d'escadron 901 lieutenants, soit 2,5 par escadron. Le régiment de cavalerie qui possède le plus grand nombre de lieutenants est le 12e de dragons; il en compte 23. Le 8e de ulans, par contre, n'en a que 11.

Les 28 régiments d'artillerie de campagne comptent 848 lieutenants; 257, soit environ 1/3, sont détachés du service des batteries. Cette forte proportion s'explique en partie par ce fait que tous les officiers qui entrent dans l'artillerie doivent suivre les cours de l'Ecole d'artillerie et des ingénieurs à Berlin avant d'être définitivement nommés officiers d'artillerie.

Le nombre des lieutenants disponibles pour le service des batteries est en moyenne de 2,5 par batterie.

Sur les 294 lieutenants de l'artillerie à pied, 107, c'est-à-dire plus du tiers, sont détachés. Il n'en reste que 2 pour le service de chaque compagnie, tandis que réglementairement on devrait en compter 3 ou 4 par compagnie. Le nombre des capitaines et des majors de cette arme qui sont détachés est relativement encore plus considérable. En tenant compte d'un petit nombre de lieutenants portés *à la suite*, 120 officiers de l'artillerie à pied sont employés comme officiers d'artillerie de

---

(1) A savoir : 9 régiments de la garde et les régiments de ligne de 1 à 91, de 93 à 96, de 109 à 118. Les régiments formés par les contingents du Brunswick, du Wurtemberg, de la Saxe et de la Bavière ne sont pas compris dans l'annuaire. (*Note de l'auteur.*)

(2) Ceci s'explique. Nos lecteurs se rappellent que les emplois de treizième capitaine, votés au budget de 1877 1878, ont été créés par ordre du cabinet du 30 avril 1877 pour concourir à former les cadres supérieurs de la landwehr. « Cet emploi, disait l'ordre que nous citons, est destiné, dans tous les régiments d'infanterie, aux plus anciens capitaines ou à des officiers supérieurs en sus du cadre. » (Voir nos 342 et 353 de la *Revue*).

(3) On sait que, l'emploi étant indépendant du grade, un régiment de cavalerie peut, par contre, être commandé par un major.

(1) Ce sont les deux fils aînés du prince héritier d'Allemagne, âgés, l'un de 19 ans, l'autre de 16 ans. Depuis la publication de l'annuaire, le troisième fils du prince héritier, né le 10 février 1868, a été également nommé second-lieutenant au 1er régiment de la garde à pied, à la date du 10 février 1878 répondant à l'usage établi dans la maison royale de Hohenzollern : lorsque les princes de cette maison atteignent l'âge de 10 ans ils sont à la fois nommés second-lieutenants et revêtus des insignes de l'ordre de l'Aigle-noir. Ces trois princes comptent à la 1re compagnie du 1er régiment de la garde à pied.

(2) Il y a ici erreur : le 37e d'infanterie compte 35 lieutenants; il faut lire probablement le 30e, qui n'en compte en effet que 31.

(3) L'annuaire ne porte au 58e que 11 lieutenants détachés hors du corps et 1 seulement au 111e; mais il ne faut pas oublier que l'auteur fait entrer en ligne de compte l'adjudant de régiment et les trois adjudants de bataillon, attendu qu'ils ne font pas le service de compagnie.

place, chefs de dépôts, dans les arsenaux, les poudreries, les fonderies, etc.

Le corps des ingénieurs dispose de 620 officiers, dont 302 lieutenants.

Le nombre des officiers de réserve et de landwehr n'est guères moins important que celui des officiers de l'armée permanente, pour permettre d'apprécier le degré de préparation de l'armée à la guerre.

On compte, sur le nouvel annuaire, 4786 officiers de réserve, savoir :

Dans l'infanterie, 2708; dans les chasseurs, 65; dans la cavalerie, 1244; dans l'artillerie de campagne, 452; dans l'artillerie à pied, 68; dans les pionniers, 61; dans le régiment des chemins de fer, 84; dans le train, 104.

Ces chiffres démontrent que la cavalerie se trouve dans une position exceptionnellement favorable au point de vue de ses officiers de réserve, surtout si on la compare à l'infanterie. Tandis que l'on compte dans la cavalerie 17, 3 officiers de réserve par cinq escadrons, chaque régiment d'infanterie ne peut disposer, en cas de mobilisation, que de 23,7 officiers pour 16 compagnies au moins (en comptant les 4 compagnies du bataillon de dépôt). Il faut considérer en outre que les formations de réserve prévues en temps de guerre portent bien plus sur l'arme de l'infanterie que sur celle de la cavalerie et qu'il faut aussi les pourvoir en officiers. On ne peut encore se rendre compte des ressources que fournira, sous ce rapport, la création des *Feldwebel-Lieutenants* nouvellement ordonnée.

Les nombreux éléments que possède la cavalerie en officiers de landwehr ont eu pour conséquence de rendre, dans les dernières années, la cavalerie plus difficile que les autres armes, en ce qui concerne le choix des aspirants-officiers de réserve. Aussi, celui qui veut ajouter aux avantages de sa situation sociale le prestige de l'épaulette doit-il, s'il ne s'estime absolument sûr du succès, compter sur l'infanterie plutôt que sur la cavalerie.

Le plus ou moins grand nombre d'officiers de réserve attachés à un régiment dépend de la situation plus ou moins agréable de sa garnison. Ainsi, le 1er régiment d'infanterie de Silésie n° 22, stationné à Rastatt, ne compte que 4 officiers de réserve; le régiment de fusiliers de Magdebourg n° 36, en garnison à Erfurt et à Halle, en compte 73. Il n'y en a que 4 dans le 9e de dragons, stationné à Metz, tandis que le 7e de hussards à Bonn en compte 43.

En disant plus haut que la cavelerie était l'arme la plus favorisée au point de vue du nombre de ses officiers de réserve, nous ne tenions pas compte du régiment des chemins de fer, qui se trouve sous ce rapport dans une situation tout exceptionnelle; il ne comprend que deux bataillons et compte 84 officiers de réserve, auxquels il faut encore ajouter 137 officiers de landwehr. Il est impossible d'employer cette masse de 221 officiers dans les cadres de ce seul régiment; cependant ces officiers sont bien et définitivement officiers du régiment des chemins de fer et ce corps de troupes fait en outre passer tous les ans dans l'infanterie, en qualité d'aspirants-officiers de réserve, un grand nombre de volontaires d'un an ayant terminé leur service. On peut en inférer qu'on prévoit en cas de mobilisation la création de nombreuses formations nouvelles, ou que le régiment des chemins de fer détachera, dans une proportion inusitée jusqu'ici, des officiers de chemins de fer — par exemple, dans les commandements de chemins de fer d'étape.

Les officiers de landwehr sont au nombre de 5,926 savoir : 3,927 dans l'infanterie, 32 dans les chasseurs, 1071 dans la cavalerie, 282 dans l'artillerie de campagne, 245 dans l'artillerie à pied, 89 dans les pionniers, 137 dans le régiment des chemins de fer et 143 dans le train.

Les bataillons de landwehr de réserve de Lorraine, de Basse et de Haute-Alsace (nos 97, 98, 99), et les régiments de landwehr de Lorraine, d'Alsace-Lorraine, de Basse et de Haute-Alsace (Nos 128, 129, 130 et 131) ont ceci de particulier, au point de vue de leurs districts de recrutement, qu'il n'existe pas encore de régiments de ligne correspondant à leurs numéros.

Le plus fort bataillon de landwehr de réserve est celui qui porte le n° 35 (Berlin); il comprend 441 officiers et médecins. Après lui marche le bataillon n° 38 (Breslau) qui en compte 185 et le bataillon n° 40 (Cologne) qui en compte 182 (1).

(1) Voici le détail des officiers de réserve et de landwehr par grade et par arme.

1° OFFICIERS DE RÉSERVE

	CAPITAINES	PREMIER-LIEUTENANTS	SECOND-LIEUTENANTS	TOTAL
Infanterie	10	92	2636	2768
Cavalerie	17	119	1114	1250
Artillerie de campagne	2	7	445	454
— à pied	»	5	63	68
Pionniers	»	7	54	61
Régiment des chemins de fer	»	7	77	84
Train	»	»	104	104
Totaux	29	237	4523	4780

2° OFFICIERS DE LANDWEHR

	COLONEL	LIEUTENANTS-COLONELS	MAJORS	CAPITAINES	PREMIER-LIEUTENANTS	SECOND-LIEUTENANTS	TOTAL
Infanterie	1	2	9	402	735	2799	3948
Cavalerie	»	»	11	73	180	792	1056
Artillerie de campagne	»	»	»	9	19	256	284
— à pied	»	»	»	30	46	173	249
Pionniers	»	»	1	8	38	41	88
Régiment des chemins de fer	»	»	»	10	50	77	137
Train	»	»	»	11	20	113	144
Totaux	1	2	21	543	1088	4251	5906

D'après la *Rangliste*, on compte 553 médecins de réserve et 908 médecins de landwehr. Rappelons encore quelques données antérieures.

La *Revue* s'est occupée à plusieurs reprises, notamment dans les nos 282, 283 et 303, de la différence qui existe en Allemagne entre le nombre des officiers du pied de paix, et le nombre d'officiers qui serait nécessaioe en temps de guerre. Elle a cité, à ce sujet, le chiffre donné par l'*Allgemeine Militair-Zeitung*, qui évalue le déficit à 1052, et les appréciations de la *Gazette de Cologne*, qui fait remarquer que le déficit est bien plus considérable, lorsque l'on calcule le nombre des places d'officiers à assigner aux quatrièmes bataillons et aux bataillons de landsturm, formations dont la feuille militaire de Darmstadt n'avait pas tenu compte dans son évaluation.

La *Gazette de Cologne* fixait le nombre d'officiers nécessaires à 2,664 pour les quatrièmes bataillons, et à 5,286 pour le landsturm. Elle indiquait, en outre, que l'on pourrait pourvoir aux places d'officiers subalternes dans le landsturm, au moyen de *Feldwebel* et de sergents en activité et en inactivité.

Dans le n° 295 nous étudiâmes de nouveau cette situation en recherchant les procédés employés dans les dernières guerres pour faire face à des difficultés analogues. Enfin, dans le n° 354, nous avons pris soin de reproduire des chiffres fort intéressants, tirés du budget de la guerre pour 1877-1878, et donnant le total, par corps d'armée, des officiers

Citons encore quelques chiffres moins importants mais cependant d'un certain intérêt.

L'administration de l'armée s'efforce visiblement de ne séparer que le moins possible dans la répartition des troupes les éléments d'un même régiment. Mais la réalisation de cette idée demandera encore beaucoup de temps; sur les 14 régiments d'infanterie, 52 seulement ont leurs bataillons stationnés dans la même ville (l'an dernier 48 seulement se trouvaient dans ce cas); on ne trouve réunis dans une même garnison parmi les autres armes que 30 régiments de cavalerie sur 72, 4 régiments d'artillerie de campagne sur 28, et un seul régiment d'artillerie à pied.

Nous terminerons par certaines données relatives aux chefs honoraires des régiments. L'infanterie a l'honneur de compter, parmi les chefs de ses 114 régiments, 40 princes et 20 généraux. Cependant il n'y a pas quarante régiments ayant pour chefs des personnages princiers. Cette contradiction apparente trouve son explication dans ce fait qu'un régiment, le 95e, a deux chefs, un autre, le 96e, en a quatre, de telle sorte que dans ce dernier un des bataillons est le lot commun de deux personnages princiers. La cavalerie se glorifie de compter pour chefs honoraires 43 princes et 5 généraux. Les princes paraissent préférer être chefs de régiments de cavalerie; la richesse de l'uniforme motive cette préférence, dont on ne peut guère les blâmer, car les chefs de régiments peuvent revêtir l'uniforme du corps qui leur a été accordé. L'uniforme de l'artillerie paraît être encore moins en faveur que celui de l'infanterie : l'artillerie de campagne ne compte en effet que cinq chefs princiers et un chef général de cavalerie.

L'artillerie à pied, les pionniers et le train n'ont point de chefs honoraires. »

On a pu voir que la petite étude qui précède ne comprend point les armées de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, dont les derniers annuaires spéciaux datent de plus de six mois, mais la situation de ces contingents ne saurait différer beaucoup de celle de l'armée prussienne.

La Bavière, en particulier, qui vient d'adopter, de son côté, l'institution des feldwebel-lieutenants, par décision royale du 26 décembre, manque encore d'une partie de ses cadres de guerre. Les dernières promotions faites dans la landwehr de ce pays n'en sont que plus remarquables, en ce qu'elles offrent un exemple frappant de la rigoureuse observation du principe, qui sert de base à la position respective des cadres de la ligne et de la landwehr. Nous ne croyons pas inutile, pour ce motif, d'en dire quelques mots.

Les règles d'avancement des officiers de réserve et de landwehr reposent, en Bavière et en Prusse, sur le même principe; les paragraphes 28 et 29 de la *Landwehr-Ordnung* bavaroise portent, en effet, que ceux de ces officiers, qui réunissent les conditions voulues pour être nommés au grade supérieur, sont promus en même temps que l'officier de ligne qui marche après eux dans l'arme à laquelle ils appartiennent. D'autre part, en vertu d'une décision du ministre de la guerre bavarois, en date du 28 octobre 1876, les propositions pour l'avancement des officiers du *Beurlaubtenstand* doivent être faites le 1er juin et le 1er novembre de chaque année et comprendre ceux qui par leur ancienneté se trouveraient dans le premier sixième des officiers de leur grade et de leur arme.

Or les conditions relatives d'ancienneté parmi les second-lieutenants de la ligne et du *Beurlaubtenstand* en Bavière ont été telles dans les dernières années, que c'est en 1877 seulement qu'on a pu, pour la première fois depuis la guerre de 1870-71, nommer au grade de premier lieutenant, des second-lieutenants du *Beurlaubtenstand*. La raison de ce retard est qu'il existait encore dans l'armée active en 1877 (infanterie) des second-lieutenants de 1866 et qu'on n'en comptait pas de plus anciens dans le *Beurlaubtenstand*. C'est donc par suite de la grande ancienneté des second-lieutenants de l'armée active que l'avancement des second-lieutenants du *Beurlaubtenstand* en Bavière a été aussi tardif, et l'on n'a pas hésité à appliquer rigoureusement les règles prescrites par l'ordonnance. Mais en juillet 1877, des second-lieutenants de 1866 étant passés premier lieutenants, on a fait avancer en même temps, conformément au principe que nous avons rappelé, des second-lieutenants du *Beurlaubtenstand* de même ancienneté. Une nouvelle promotion semblable a eu lieu en novembre 1877.

La cavalerie fut un peu plus favorisée, un second-lieutenant put être promu dans le *Beurlaubtenstand* en 1874, après que, dans la même année, vingt second-lieutenants de cette arme eurent été promus dans l'armée active. Ces vingt officiers dataient du 20 mai 1866 tandis que les plus anciens second-lieutenants du *Beurlaubtenstand*, marchant après celui qui a été promu, dataient seulement du 5 juillet de la même année.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on comprend facilement combien de semblables pratiques sont avantageuses aux relations de service que peuvent avoir entre eux les officiers de catégories différentes.

Dans quelle mesure la création de feldwebel-lieutenants, recrutés parmi les anciens sous-officiers qui ne sont plus assujettis qu'au service dans le landsturm, viendra-t-elle dorénavant augmenter les cadres dont l'Allemagne disposait jusqu'ici dans les proportions numériques que nous venons d'indiquer en partie ? C'est ce qu'aucun document ne permet encore d'évaluer. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la nouvelle mesure, promulguée à la fin de décembre, n'a point tardé à être mise à exécution; plusieurs journaux allemands annonçaient en effet dès le commencement de janvier qu'on recherchait dans les circonscriptions de district de landwehr les anciens sous-officiers présentant l'aptitude voulue et disposés, en cas de mobilisation, à occuper des emplois de feldwebel-lieutenant.

La *Gazette de Cologne* du 15 janvier rappelait, d'ailleurs, à ce propos que les années précédentes déjà il était de règle que les commandants de compagnie demandassent aux bons sous officiers qui avaient servi sous leurs ordres et occupaient des positions civiles si, lors d'une mobilisation, ils seraient disposés à remplir les fonctions d'instructeurs de recrues.

Tel serait donc le point de départ de la nouvelle institution; toutefois, l'ordre du cabinet montre qu'on entend lui donner tout le développement possible, puisqu'après avoir pourvu aux besoins que crée l'envoi incessant des renforts à l'armée de campagne, on songe encore à trouver parmi ces vieux serviteurs modestes, mais solides et rompus au métier, des cadres pour le landsturm, — cette ressource extrême d'un système d'armement universel, poussé à ses dernières limites.

(12)

supérieurs et capitaines *zur Disposition* ou congédiés existant à cette époque. On comptait dans ces deux catégories 760 officiers pouvant être utilisés dans le service territorial et 236 officiers encore aptes au service de campagne.

Il est nécessaire de tenir compte de tous ces éléments divers, si l'on veut se faire une idée exacte des ressources dont dispose l'Allemagne pour suffire au développement de forces, aussi colossal que rapide, qui est le résultat de l'ordre de mobilisation.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
23 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 391. SAMEDI 23 FÉVRIER 1878.

SOMMAIRE. — Le nouveau règlement prussien sur le tir de l'infanterie (suite et fin). — Les Alpes et les troupes alpines (suite). — Causeries de blessés à l'ambulance (suite). — Nouvelles militaire.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT PRUSSIEN

SUR LE TIR DE L'INFANTERIE

Suite et fin (1).

—

Appendices.

Après avoir analysé, dans les deux précédents articles, les cinq chapitres qui forment le corps même du nouveau règlement sur le tir, il nous reste à nous occuper aujourd'hui des *appendices* qui y font suite. Nous allons les passer successivement en revue.

—

Les appendices A, B, C, D, E et F donnent les divers modèles adoptés pour l'établissement des registres et rapports de tir. Ces modèles sont restés les mêmes que précédemment et ne donnent lieu à aucune observation spéciale.

L'appendice G se compose de trois tableaux présentant les principales conditions balistiques du fusil Mauser. Les tableaux G 1 et G 2 font connaître la vitesse initiale moyenne du projectile, la portée maxima de l'arme et les hauteurs de la trajectoire moyenne au-dessus des différentes lignes de mire. Ces données figuraient déjà dans l'ancien règlement et ont été reproduites dans le n° 288 de la *Revue* (1^er semestre 1876, page 134). La nouvelle instruction les complète par le tableau G 3, où sont indiqués de 50 en 50 mètres, depuis 50 jusqu'à 1,600 mètres :

1° Les angles de tir ;

2° Les angles de chute ;

3° Les rayons du cercle renfermant la meilleure moitié des coups ;

4° Les rayons du cercle renfermant la totalité des écarts verticaux ;

5° Les rayons du cercle renfermant la totalité des écart horizontaux.

—

L'appendice H trace des règles pour l'emploi de l'arme, individuellement et en troupe, il traite en détail de la direction et de l'exécution des feux de masse et peut être considéré comme la partie la plus saillante du nouveau règlement. C'est à ce titre que nous le reproduisons ci-après *in extenso*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX SUR L'EMPLOI DU FUSIL D'INFANTERIE

1° EFFICACITÉ DU FEU

« Si l'on tient compte :

1° des propriétés balistiques de l'arme ;

2° de l'habileté propre du bon tireur ;

3° de son adresse à apprécier les distances ;

» Les distances auxquelles il convient de tirer, si l'on veut obtenir *quelque chose* d'un *coup isolé*, se déterminent ainsi qu'il suit :

» Contre des hommes isolés couchés ou couverts sur plus de la moitié de leur hauteur – jusqu'à 200 mètres ;

» Contre un but de la largeur d'un homme et de la hauteur d'un homme ou de la moitié seulement — jusqu'à 250 mètres ;

» Contre des buts plus larges ayant une hauteur d'homme — jusqu'à 400 ou 450 mètres, et jusqu'à 350 mètres, si ces mêmes buts n'ont que demi-hauteur d'homme.

» Quand la distance est bien connue et la hausse parfaitement réglée, ces dernières limites (400 ou 450 et 350 m.) peuvent atteindre respectivement 650 et 450 mètres.

» Au delà de ces limites, il n'est plus possible de compter sur l'efficacité des feux *que par l'action simultanée d'un grand nombre de fusils sur un seul et même objectif*.

» Dans ce cas seulement, on peut compter sur certains 0/0, qui dépendent de la hauteur, de la largeur et de la profondeur du but.

» Comme on peut le voir plus en détail dans l'appendice J « Théorie du tir », les projectiles, par suite des influences inhérentes à l'arme même ou au tireur, couvrent dans les feux de ce genre de grandes zones de terrain d'une longueur à peu près constante.

» Les séries relevées dans l'appendice K. I. permettent de se rendre compte exactement de l'efficacité, ainsi que du groupement des coups et de la longueur de la zone battue afférente à un but visé avec une seule ligne de mire.

» Dans la pratique, le tableau suivant suffit. Il montre également la proportion relative des pertes, entre la ligne et la colonne, entre une troupe couchée et une troupe debout.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 387 et 389.

TIR AVEC UNE SEULE HAUSSE

CONTRE UNE COMPAGNIE, EN LIGNE OU EN COLONNE, DEBOUT OU COUCHÉE ET CONTRE UNE LIGNE DE TIRAILLEURS DEBOUT

LIGNES DE MIRE EMPLOYÉES	ETENDUE DE LA SURFACE PLANE BATTUE	0/0 APPROXIMATIFS				COUPS TIRÉS AVEC CHAQUE LIGNE DE MIRE	NOMBRE DE LARGEURS D'HOMME TOUCHÉES SUR 50 CIBLES DE LARGEUR D'HOMME ; AYANT 1 M. 80 DE HAUT (HOMME DEBOUT) ET ESPACÉES SUR UN FRONT DE 100 MÈTRES
		PANNEAUX DE HAUTEUR D'HOMME		PANNEAUX DE UN QUART DE HAUTEUR D'HOMME (HOMME COUCHÉ)			
		Compagnie en ligne.	Colonne de compagnie	Compagnie en ligne.	Colonne de compagnie		
400 m	De la bouche du canon jusqu'à 450 m environ.	50—70 0/0	60—80 0/0	15—20 0/0	25—30 0/0	200	35—41 larg. d'homme.
500	100 m	30—60 0/0	40—65 0/0	6—18 0/0	15-30 0/0	200	25—38 »
600	100	25—50 0/0	35—60 0/0	5—15 0/0	15—30 0/0	200	25—38 »
700	100	18—35 0/0	30—45 0/0	4—10 0/0	12—25 0/0	200	20—35 »
800	100	15—30 0/0	20—40 0/0	3—9 0/0	6—19 0/0	200	12—33 »
900	100	10—25 0/0	15—40 0/0	2—8 0/0	6-18 0/0	300	20—35 »
1000	100	7—20 0/0	15-35 0/0	1—6 0/0	6—15 0/0	300	15—36 »
1100	100	6—17 0/0	15—30 0/0	1—6 0/0	6-15 0/0	300	15—28 »
1200	100	5—15 0/0	10—27 0/0	1—4 0/0	5—14 0/0	300	15—25 »
1300	100	4—12 0/0	10—22 0/0	1—3 0/0	4-8 0/0		
1400	100	4—10 0/0	10—14 0/0	1—3 0/0	4—8 0/0		

» On voit que la colonne de compagnie, debout, supporte seulement un peu plus de pertes que la ligne jusqu'à 700 m., mais qu'au delà et jusqu'à 1,600 mètres, ses pertes sont plus du double de celles de la ligne.

» La colonne de compagnie, couchée, doit s'attendre à des pertes qui seront, en moyenne, doubles et triples de celles de la ligne couchée.

» Les 0/0 contre une ligne de tirailleurs couchés et debout sont moindres que pour une ligne couchée et debout, et varient en raison de la densité de la chaîne.

» L'étendue de la surface battue est doublée ou triplée par l'emploi de deux ou de trois lignes de mire. Les séries chevauchent les unes sur les autres, et au lieu d'un groupement peu étendu on a une surface plus grande de terrain sur laquelle on continue à recueillir un nombre de coups sensiblement égal à celui obtenu avec une seule hausse. (Le tableau 3 de l'appendice K. 2 reproduit un exemple de série obtenue par la combinaison de deux lignes de mire.)

» Si le feu est dirigé sur un terrain incliné dans un sens ou dans l'autre, par rapport à la ligne de mire, la longueur de la surface battue est raccourcie ou allongée selon que le terrain monte ou descend, et proportionnellement à la pente.

» D'ailleurs, on ne peut obtenir une action efficace que si on dirige simultanément le tir d'un grand nombre d'armes sur un seul et même but.

2° CONDUITE DU FEU

» Au combat, l'utilisation de l'arme, aussi longtemps qu'on peut compter sur la conduite du feu, appartient aux chefs. Une conduite du feu rationnelle est une des garanties essentielles du succès. Les conditions nécessaires pour l'obtenir, sont : le calme, le coup d'œil tactique, l'habileté à estimer les distances, le don d'observation, l'appréciation correcte du terrain et la connaissance des propriétés balistiques de l'arme.

» Les obligations suivantes incombent particulièrement à celui qui doit diriger le feu :

a) Choix d'une position convenable pour déployer la troupe.

» Un champ de tir libre, telle est la première condition. S'abriter contre les feux ennemis, ne vient qu'en seconde ligne. C'est un avantage, quand le terrain qui conduit au but est parallèle à la ligne de mire ou s'incline légèrement au-dessous de cette ligne, un désavantage quand il se relève.

» C'est l'inverse quand il s'agit d'estimer l'efficacité des feux de l'adversaire.

b) Détermination de l'effectif à employer et placement des troupes désignées.

» Abstraction faite de l'étendue de la position désignée, l'effectif de la force à déployer dépend du but tactique que l'on poursuit, de la quantité de munitions qui sera nécessaire pour obtenir une efficacité sérieuse et du temps dont on dispose pour brûler ces munitions.

» Au delà de 700 mètres, on ne peut compter sur une certaine efficacité qu'avec une grande consommation de munitions, et, si l'effet cherché doit être obtenu dans un temps relativement

court, il est nécessaire alors de déployer des fractions plus considérables.

» Il importe, dans le déploiement, d'affecter une région déterminée à chacun des pelotons et de garder ceux-ci réunis autant que possible, tout en ayant grand soin de conserver entre eux de larges intervalles.

c) Indication du mode de feux à employer et désignation des buts sur lesquels les feux doivent être dirigés.

» On doit s'efforcer, au point de vue de la direction générale du feu, de concentrer le tir sur un même point important, et pendant un temps très court. Quant au mode de tir, le chef aura à choisir entre les *salves*, les *feux de tirailleurs* et les *feux de vitesse*.

» Avec les salves, salves à rangs serrés comme salves d'essaims, on garde plus facilement les troupes dans la main, et l'on est plus maître du feu; de même, l'observation des coups et, par suite, la détermination de la hausse à employer sont plus faciles.

» En général, un feu de tirailleurs bien ajusté promet de meilleurs 0/0.

» Toutefois, avec de fortes lignes de tirailleurs, la fumée qui couvre le front et gêne le pointage peut diminuer sensiblement les chances d'efficacité. Dans ce cas, la salve doit être préférée au feu de tirailleurs.

» Pour ne pas laisser dégénérer ce dernier en feu déréglé, il faut fixer, avant l'ouverture du feu, le nombre de cartouches à brûler par chaque homme; comme règle,—pas plus de trois.

» De cette façon, on produit certaines pauses nécessaires, pendant lesquelles la fumée se dissipe et les ordres se distribuent,

» Le feu de vitesse exige un plus grand *quantum* de munitions que le feu de tirailleurs, il trouble les hommes, et comme au bout de quelques coups de fusils le front est couvert d'une épaisse fumée, il devient bientôt impossible de viser. Comme il est beaucoup plus difficile également de conduire ce feu, de le discipliner, l'emploi de ce mode de tir doit être borné à des cas exceptionnels.

» Il faut remarquer que les changements trop fréquents d'objectif entraînent l'éparpillement des feux; on fera donc bien de les éviter.

» Les buts sont choisis avant tout d'après leur importance au point de vue tactique; en second lieu, on peut diriger les feux sur les buts qui promettent par leurs dimensions, par la configuration du terrain, des chances d'obtenir un effet sérieux.

» La désignation judicieuse du but et la concentration du tir sur ce but sont une des missions les plus difficiles dans la conduite du feu.

d) Désignation de la ligne ou des lignes de mire.

» La ligne de mire exacte peut être demandée à l'artillerie, si cette arme se trouve à proximité, ou bien être déterminée par d'autres moyens qui permettent d'apprécier les distances; appréciation des distances proprement dite, emploi d'une bonne carte détaillée, etc., etc.

» Il est avantageux, évidemment, de connaître la distance à un mètre près, mais cela n'est pas nécessaire; en général, il suffit de fixer les limites entre lesquelles se trouve ou se meut l'objectif du tir :

» Par exemple : entre 500 mètres et 600 mètres ;
entre 700 » 900 »

» Le réglage du tir par l'observation des coups n'est praticable que si le terrain présente des conditions favorables; il réussit surtout avec des salves concentrées sur un même point.

» Le choix de la ligne de mire dépend du degré d'inclinaison du terrain qui doit recevoir les balles par rapport à la ligne de mire, de l'étendue de ce terrain en profondeur et aussi du degré de précision avec lequel on a pu déterminer la distance du but ou les limites entre lesquelles il est placé.

» Au delà de 400 mètres, l'emploi d'une seule ligne de mire ne promet de bons résultats que si le but est immobile, si on a le temps et les moyens de régler le tir, et enfin si la configuration du terrain situé en avant du but n'est pas susceptible de diminuer l'efficacité du tir.

» Dans tous les autres cas, et en particulier contre les buts mobiles qui se déplacent en avant ou en arrière, il faut, en principe, se servir de deux ou plusieurs lignes de mire différant entre elles de 100 mètres.

» En général, jusqu'à 700 mètres, deux lignes de mire suffisent; au delà, on devra aller jusqu'à trois.

» Contre des buts qui se déplacent en avant ou en arrière, il faut tenir compte, dans le choix des lignes de mire, de la direction du mouvement du but. Si l'on emploie deux lignes de mire, on les répartit habituellement entre les deux rangs; si l'on emploie trois lignes de mire on les répartit entre les trois pelotons de la compagnie.

» Il n'est pas avantageux de faire tirer avec deux ou trois lignes de mire des fractions inférieures à un peloton ou à une compagnie.

» Dans la répartition des lignes de mire, il faut faire en sorte que la surface à couvrir de projectiles en reçoive un nombre suffisant; par exemple, la surface où le but se trouve est :

» Entre 600 et 800 mètres : lignes de mire de 650 et de 750 mètres;

» Entre 700 et 1,000 mètres : lignes de mire de 750, 850, et de 950 mètres.

e) Ordre pour ouvrir et cesser le feu.

» Jusqu'à 700 mètres, tous les buts peuvent être atteints avec succès par des feux de groupes, mais au delà de cette limite, on ne doit plus tirer qu'exceptionnellement sur des buts dont les dimensions offriraient des chances favorables.

» Ces objectifs sont, par exemple, des batteries, des masses de troupes considérables, qui peuvent au besoin servir de buts et donner de bons résultats jusqu'aux distances de 1,200 m.

» Les données inscrites dans l'appendice K, 1 et 2, montrent le rapport approximatif entre les coups touchés et les munitions consommées.

» Avant de faire ouvrir le feu, le chef doit toujours examiner si la consommation de cartouches qui va être nécessaire est en rapport avec le résultat à espérer et peut être justifiée par la situation du combat et l'approvisionnement en munitions dont on dispose.

» Les feux inefficaces affaiblissent le moral de la troupe et exaltent celui de l'adversaire.

f) Réapprovisionnement des munitions.

» Le remplacement des munitions doit être assuré à l'avance dans la défensive par des approvisionnements amenés à proximité de la troupe qui tire; dans l'offensive, il faut songer à compléter les munitions avant de lancer les troupes à l'attaque; au feu même, utiliser les cartouches des tués ou blessés.

3° POINT A VISER

» Si on observe que, dans le combat, il n'est pas nécessaire de toucher tel ou tel point du but plutôt qu'un autre, mais simplement de toucher le but quelque part, qu'il est avantageux de choisir comme point de mire le point le plus bas du but, on fera en principe viser le pied du but avec la hausse convenable.

» C'est seulement quand la hauteur du but sera inférieure à une demi-hauteur d'homme qu'on pourra faire exception à cette règle, en visant au-dessous du but, jusqu'à 200 mètres, avec la ligne de mire fixe; on abaissera dans ce cas le point visé de une hauteur (apparente) de tête de 35 à 75 mètres et de deux hauteurs de tête de 75 à 200 mètres.

4° EMPLOI DES LIGNES DE MIRE

» L'emploi des lignes de mire a lieu comme il suit :

» *a*) *Ligne de mire fixe.* — Pour les feux de pied ferme contre des buts de demi-hauteur d'homme jusqu'à 270 mètres et contre des buts couchés ou ne laissant voir que la tête jusqu'à 200 mètres.

» *b*) *Petite planche.* — Contre de l'infanterie debout non défilée jusqu'à 350 mètres et contre des buts plus larges et de demi-hauteur d'homme de 350 à 270 mètres.

» *c*) *Petite planche et ligne de mire de 400 mètres.* — Seules lignes de mire à employer contre la cavalerie, depuis les distances respectives de 350 et 400 mètres.

» *d*) Avec la ligne de mire de 450 et les suivantes, la zone dangereuse située en avant du point de chute du projectile a très peu d'étendue et l'efficacité du tir est subordonnée à l'estimation exacte de la distance et à l'appréciation des circonstances atmosphériques qui peuvent influer sur la détermination de la ligne de mire. Si le but paraît rapproché du point de chute correspondant à la ligne de mire, il vaut mieux, jusqu'à 500 mètres sur des buts de hauteur d'homme et jusqu'à 600 sur des buts de hauteur de cavalier, prendre la ligne de mire supérieure suivante.

» Si le tir d'un grand nombre de fusils est dirigé sur un même but, les lignes de mire, jusqu'à 400 mètres inclusivement, donnent les zones dangereuses indiquées en *a*), *b*), *c*).

» Les lignes de mire suivantes donnent une zone dangereuse de 100 mètres, et pour deux lignes de mire consécutives différant entre elles de 100 mètres, une zone de 200 mètres.

» Si le noyau des coups correspond exactement à la portée de la hausse employée, la zone dangereuse s'étend, par exemple, pour la hausse de 600 mètres, de 550 à 650 mètres, et pour les deux lignes de mire combinées de 600 et de 700 mètres, de 550 à 750 mètres. »

L'appendice J, qui comble une lacune de l'ancien règlement, est consacré à la théorie du tir au point de vue spécial du fusil Mauser. Il se compose de six paragraphes, que nous allons étudier successivement.

1° *Généralités sur la forme de la trajectoire.* — Ce paragraphe donne la définition de la trajectoire, explique sommairement les effets produits sur le projectile par la force de projection de la poudre, la pesanteur et la résistance de l'air, en déduit la forme générale de la trajectoire, montre que, par suite de l'abaissement de la balle au-dessous de l'axe du canon prolongé, ce dernier doit être dirigé au-dessus du point que l'on veut atteindre, définit l'angle de tir et indique l'objet des rayures.

2° *Appareil de visée.* — L'appareil de visée comprend la hausse et le guidon. Le règlement explique ce qu'on entend par ligne de mire et par angle de mire.

3° *Différentes parties de la trajectoire.* — On remarque dans la trajectoire : la branche ascendante, le point culminant et la branche descendante. La branche ascendante est plus longue et plus tendue que la branche descendante ; le point culminant se trouve aux 3/5 environ de la courbe. Le règlement définit ensuite l'angle de départ, l'angle de chute, l'élévation d'un point de la trajectoire, la portée.

4° *Pointage.* — Ce paragraphe donne la manière de pointer l'arme. Après avoir pris la hausse correspondant à la distance, il faut faire passer le rayon visuel par le fond du cran de mire, puis prendre le guidon de telle sorte que son sommet se projette dans le milieu du cran de mire et se trouve au niveau des bords supérieurs de ce cran ; c'est ce que le règlement appelle viser à guidon *affleurant*, système qui permet de prendre toujours une quantité égale de guidon. Si l'on prend moins de guidon, on vise à guidon *fin*, et le coup est trop court ; si l'on prend plus de guidon, on vise à guidon *plein*, et le coup est trop long. Le règlement explique ensuite que, après avoir pris la ligne de mire comme il vient d'être indiqué, il faut maintenir cette ligne et l'axe du canon dans un même plan vertical. Il démontre enfin les erreurs de pointage commises lorsqu'on penche l'arme à droite ou à gauche et lorsqu'on vise par un des côtés du guidon.

5° *Circonstances extérieures qui influent sur la régularité du pointage et du tir.* — Le règlement examine successivement les effets de la lumière, du vent et de la température.

Si le guidon est fortement éclairé par le haut, il paraît plus gros et on vise involontairement à guidon fin ; s'il est fortement éclairé sur un de ses côtés, on est disposé à viser par ce côté. Par les temps sombres, on a une tendance à prendre le guidon plein.

Le vent de côté fait dévier les projectiles à droite ou à gauche, et il faut viser plus ou moins en amont du vent. Le vent debout diminue la portée ; cet effet est surtout sensible aux grandes distances.

En général, la portée est augmentée en été, diminuée en hiver.

6° *Effets balistiques.* — Ce paragraphe a une importance spéciale, parce qu'il définit un certain nombre d'expressions techniques dont il est nécessaire de bien s'expliquer le sens. Nous en donnons la reproduction littérale :

« *a*) *Les effets balistiques d'une arme dépendent de sa justesse et de la forme de sa trajectoire.*

» *b*) Par suite des circonstances diverses qui influent sur le tir, plusieurs projectiles tirés avec une même arme et dans une même direction ne décrivent pas une seule et même trajectoire, mais bien diverses trajectoires, dont l'ensemble forme une *gerbe* de coups. Cette gerbe a la forme d'un cône recourbé à section elliptique, dont le sommet est à la bouche du canon.

» Une série de coups, recueillie sur un panneau vertical, couvre une surface plus ou moins grande, de forme ovale, dont le plus grand axe est dans le sens vertical. Cette surface se nomme la *surface verticale des coups* (image verticale du tir).

» L'étendue de cette surface des coups augmente avec l'éloignement du but.

» Le centre d'une pareille surface est déterminé par la position d'un point laissant un nombre égal d'empreintes au-dessous et au-dessus de lui, un nombre égal d'empreintes à droite et à gauche.

» Le coup qui passse par ce point se nomme le *coup moyen*, et sa trajectoire la *trajectoire moyenne.*

» Sur les terrains plans et parallèles à la ligne de mire, les coups se groupent sur une surface allongée, d'une longueur assez constante, qu'on nomme la *surface horizontale des coups* (image horizontale du tir) ; les coups sont plus serrés vers le centre et plus clairsemés vers les extrémités.

» Plus les gerbes sont étroites et les surfaces verticales des coups petites, plus grande est la *justesse* de l'arme.

» *c*) On a indiqué (alinéa *a*) comme deuxième facteur pour l'évaluation des qualités balistiques d'une arme la *forme de sa trajectoire.* Plus la trajectoire est tendue, plus sa forme est favorable. L'espace pendant lequel, sur un terrain plat, la trajectoire moyenne ne s'élève pas au-dessus de la hauteur du but, d'une hauteur d'homme par exemple, se nomme la *zone dangereuse.* La position et la longueur de cette zone varient avec la distance et avec la hauteur du but ; avec les petites hausses, jusqu'à celles de 400 mètres inclusivement, la zone dangereuse dépend, en outre, de la position qu'a prise le tireur et du point qu'il a visé.

» Pour comparer différentes armes entre elles, on rapproche

ordinairement la longueur de leurs zones dangereuses aux diverses distances.

» *d)* La combinaison de la justesse de l'arme et de la forme de la trajectoire donne la valeur de *l'espace battu par toute la gerbe correspondant à une hausse donnée*, c'est-à-dire d'un espace tel que *l'ensemble des coups* tirés par une seule arme avec cette hausse, sans changer le point visé, toucheraient un but d'une hauteur déterminée se mouvant dans les limites de cet espace.

» *e) Dans la masse des armes, il y en a qui tirent régulièrement, d'autres qui tirent trop haut, d'autres trop bas*, à cause de différences inévitables provenant des matières employées, de la fabrication..., etc. Par suite de ces irrégularités, par suite des fautes que les tireurs commettent habituellement dans le départ du coup, le tir d'ensemble de plusieurs armes donne des surfaces battues plus grandes, particulièrement dans le sens horizontal. Comme les armes à tir normal forment la majorité, les coups continuent à présenter un groupement plus dense vers le centre de la surface battue comme dans le tir d'une arme unique. Si l'on place sur la surface horizontale battue par les projectiles des cibles verticales espacées de 10 en 10 mètres, et ayant par exemple une hauteur d'homme, chacune de ces cibles sera touchée par tous les coups relevés en arrière d'elle dans toute l'étendue de la zone dangereuse.

» Il en résulte que les cibles placées immédiatement en *avant du centre de la surface horizontale des coups* recevront le plus grand nombre de balles, tandis que les autres cibles placées plus en avant ou plus en arrière en recevront de moins en moins à mesure que leur éloignement des cibles centrales deviendra plus considérable.

» L'ensemble des résultats constatés séparément sur chaque cible, et présentés dans l'ordre même où ces cibles sont placées, forme la *série* des coups touchées (1).

» La cible qui a reçu le plus de balles correspond à ce que l'on nomme le *noyau* des coups.

» On obtient la série des coups contre une ligne debout ou contre une ligne couchée, selon que l'on donne la hauteur d'un homme debout ou celle d'un homme couché aux cibles placées ou supposées placées sur la surface horizontale battue. Si au lieu de supposer une série de cibles espacées de dix mètres en dix mètres, on imagine un groupe de trois cibles rapprochées à la distance des pelotons d'une colonne de compagnie, et si l'on relève la somme des balles qui portent sur ces trois cibles (2), on obtient la série des coups contre une colonne de compagnie; selon la hauteur supposée aux cibles, on a, soit la série contre la colonne debout, soit celle contre la colonne couchée.

» En relevant la série des coups contre une ligne, si au lieu de compter toutes les balles qui ont frappé les cibles, on relève seulement le nombre des largeurs d'hommes touchées, on obtient la série des largeurs d'homme.

» Si, au lieu d'être ouvert avec une seule hausse, le feu est exécuté avec deux ou plusieurs hausses, ne différant entre elles que de 100 mètres, les séries de coups données par ces diverses hausses se mélangent entre elles, et il en résulte une *série combinée* battant une plus grande surface sur laquelle on recueille un nombre de coups sensiblement égal à celui obtenu avec une seule hausse.

« Dans les séries dont il vient d'être parlé, on suppose généralement que la surface du terrain est plane et qu'elle a une direction parallèle à la ligne de mire, direction qui peut être horizontale ou inclinée dans l'un ou l'autre sens.

» Dans chacun de ces cas, on obtient avec chaque hausse, et avec 100 coups tirés, une surface battue de 100 mètres de profondeur, sur laquelle les coups sont suffisamment denses. Si le sol fait un angle ascendant avec la ligne de mire, la profondeur de la surface battue et la densité des coups diminuent en proportion de la pente. Si le sol fait un angle descendant avec la ligne de mire, la surface battue s'allonge en proportion de la pente. Le noyau central des coups ne correspond pas toujours à la portée théorique de la hausse employée. Par suite des influences atmosphériques, il se trouve quelquefois notablement reporté en avant ou en arrière, de même que l'ensemble de la série. »

(1) « La somme totale des coups touchés relevés dans une pareille série dépasse fréquemment, cela se comprend, le nombre des balles tirées; c'est pourquoi cette somme n'est pas prise en considération. »

(2) « A cet effet, on compte tous les coups relevés sur le sol depuis le pied de la première cible jusqu'à une distance égale à la longueur de la zone dangereuse en arrière de la dernière cible. »

Nous terminerons la reproduction de ce paragraphe par une remarque. Les règlements sur le tir ne s'occupent habituellement que de la zone dangereuse fournie par la *trajectoire moyenne*, zone dont la valeur est purement théorique. L'instruction prussienne, ainsi qu'on vient de le voir, traite ce point plus à fond. Elle définit successivement trois espèces de zones dangereuses: 1° La zone dangereuse fournie par la trajectoire moyenne; 2° La zone dangereuse fournie par la gerbe des coups d'une seule et même arme; 3° La zone dangereuse fournie par l'ensemble des gerbes d'un grand nombre d'armes. Cette dernière zone est la véritable zone dangereuse pratique, celle du champ de bataille.

L'appendice K comprend quatre tableaux très importants que nous ne pouvons reproduire ici, vu leur étendue. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent spécialement aux questions de tir feront bien de les consulter dans la traduction littérale dont nous avons déjà annoncé la publication prochaine. Les données qui figurent dans ces tableaux ont été fournies par des expériences à grande échelle faites à l'école de tir de Spandau, au moyen de salves exécutées dans la position couché, sur appui.

Le tableau n° 1 donne les séries obtenues avec une seule hausse, aux distances de 400 à 1,400 mètres, contre une compagnie debout, en ligne et en colonne.

Le tableau n° 2 donne des résultats analogues contre une compagnie couchée, en ligne et en colonne.

Le tableau n° 3 donne les séries obtenues avec deux hausses combinées, aux distances de 400 à 1,400 mètres, contre une compagnie en ligne debout.

Le tableau n° 4 donne, en largeurs d'homme, les séries obtenues avec deux hausses combinées, aux distances de 400 à 1,200 mètres, contre un front de 50 hommes debout.

Dans ces quatre tableaux, les résultats ne sont pas donnés sur un seul panneau, par distance et par genre de tir. Ils sont présentés par *séries*, c'est-à-dire, d'après la définition déjà connue, sur des rangées de cibles *supposées* placées de 10 mètres en 10 mètres en arrière les unes des autres. Les tableaux permettent ainsi de se rendre compte non seulement du 0/0 qu'on aurait obtenu à telle ou telle distance, mais encore de la profondeur totale de la zone battue et de la densité plus ou moins grande des projectiles sur les différents points de cette zone.

Le total des coups relevés dans chaque série dépasse de beaucoup le chiffre des coups tirés, une même balle étant comptée successivement sur tous les panneaux qu'elle rencontrerait dans son parcours dangereux.

Dans les séries en « largeurs d'homme » (tableau n° 4), chaque largeur d'homme touchée n'est comptée que pour une unité, quel que soit le nombre des balles qui ait pu l'atteindre.

L'appendice L comprend un seul tableau où l'on trouve les données nécessaires à l'établissement des cibles, dans les tirs ayant pour objet de représenter la dispersion des coups en profondeur. Dans ce cas, ainsi qu'il a déjà été dit à propos du « tir d'instruction », les cibles doivent être placées les unes en arrière des autres de façon que tout coup rasant le sommet d'une cible aille toucher le pied de la cible suivante. Le tableau L donne, à l'usage du fusil Mauser, un dispositif de 75 cibles successives établies d'après le principe ci-dessus; la première se trouve à 300 mètres, la dernière à 1,686 mètres du tireur.

Après les appendices proprement dits, viennent cinq planches explicatives dont nous avons déjà suffisamment indiqué l'objet, au début de cette analyse, et sur lesquelles il n'y aurait aucune utilité à insister, du moment que nous ne pouvons mettre les planches elles-mêmes sous les yeux du lecteur.

Maintenant que nous avons parcouru, dans ses différentes parties, le règlement du 15 novembre 1877 et signalé les dispositions nouvelles qu'il présente, nous croyons utile de l'envisager brièvement dans son ensemble, de manière à mettre en évidence les principes sur lesquels reposent aujourd'hui, en Allemagne, la marche générale de l'instruction du tir et l'emploi de l'arme dans le combat.

Après une série d'exercices préparatoires analogues à ceux en usage dans les autres armées, on s'occupe d'abord de développer *l'adresse individuelle* des tireurs par des exercices à courte distance, gradués dans leurs difficultés et offrant, pendant les trois années de présence sous les drapeaux, une variété très propre à soutenir l'intérêt. Le soldat ne passe d'un exercice à un autre qu'autant qu'il a rempli les conditions déterminées pour l'exercice précédent. Cette partie de l'instruction se termine par un tir individuel, à commandement, servant de préparation aux feux de salve par groupe.

On quitte alors le polygone, toutes les fois que la chose est possible, et l'on continue le dressage homme par homme, sur un terrain varié, à des distances inconnues et dans des conditions qui se rapprochent de celles du champ de bataille.

L'instruction individuelle ayant été ainsi poussée à fond dans tous ses détails, on passe du *simple* au *composé* et on aborde les tirs de combat proprement dits. Ces exercices ont essentiellement pour objet d'habituer les hommes à la *discipline du feu* et les officiers à la *conduite du tir*. Ils ont lieu en terrain inconnu, à toutes les distances, d'après une idée tactique, avec des fractions portées à l'effectif de guerre et conformément aux prescriptions sur l'emploi de l'arme dans le combat.

Ces prescriptions étant basées principalement sur la connaissance des propriétés balistiques de l'arme, propriétés dont dont un simple exposé théorique conserverait naturellement quelque chose d'abstrait, le règlement a voulu qu'on en fit chaque année, devant les officiers et la troupe, une démonstration matérielle, palpable et accessible à toutes les intelligences. Ce but est rempli par les tirs dits d'instruction.

L'inscription des résultats obtenus est aussi simple que possible, et l'on peut dire que la *comptabilité* de tir n'existe pas en Allemagne. Il n'y a ni situations de terrain, ni registres de bataillon, ni registres de régiment. Les résultats sont portés directement sur un registre unique de compagnie et ne donnent lieu à aucune centralisation postérieure. On se borne à rendre compte, par des rapports annuels, du chiffre des munitions consommées et de la marche générale de l'instruction. La comparaison des divers corps de troupes, au point de vue de l'habileté acquise pendant la période annuelle d'instruction, s'opère d'une façon très sûre au moyen du « tir d'examen » exécuté par tous les régiments d'après un programme identique.

Si les procédés d'instruction du règlement prussien paraissent utiles à étudier, la tactique de feu qu'il préconise offre un intérêt plus capital encore. La nouvelle instruction tranche une question encore pendante dans la plupart des armées européennes. Elle tient compte des perfectionnements apportés à l'armement de l'infanterie et permet d'utiliser, dans une large mesure, la puissance et la portée des fusils modernes.

Les distances auxquelles il convient d'ouvrir le feu diffèrent selon qu'il s'agit du tir d'un homme isolé ou du tir d'une troupe. Dans le premier cas, on ne tire pas habituellement au delà de 450 mètres; dans le second, on peut utiliser l'arme aux grandes distances de tir. Sans exclure absolument, pour les feux de masse, l'emploi éventuel des plus fortes hausses dans des circonstances particulières, le règlement pose en principe qu'on peut tirer jusqu'à *700 mètres* contre un objectif quelconque, jusqu'à *1,200 mètres* contre de grosses fractions à rangs serrés ou contre des batteries.

Sauf dans les circonstances, rares à la guerre, où le but est immobile et la distance exactement connue, le tir en troupe est réglé de manière à battre non un *point* déterminé, mais une *zone de terrain* d'autant plus profonde que l'éloignement du but est plus grand, et, par suite, l'évaluation de la distance plus incertaine. A cet effet, on ne tire avec une seule hausse que jusqu'à 400 mètres; de 400 à 700 mètres, on emploie simultanément deux hausses, et, au delà de 700 mètres, trois hausses, différant entre elles de 100 en 100 mètres. Ce système permet de battre efficacement des zones de terrain ayant respectivement 100, 200 et 300 mètres de profondeur.

Dans les feux de masse, le tir doit être *concentré sur un seul et même objectif indiqué à la troupe*. Ces feux ne sont pas *soutenus*, comme le tir à courte distance; ils recherchent un effet *soudain et intermittent*. On fait pleuvoir sur l'objectif choisi un grand nombre de projectiles dans un temps très court, puis on fait une *pause* qui permet de constater les résultats obtenus, de rectifier les hausses s'il y a lieu, de ménager les cartouches et de reprendre la troupe en main.

Toutes les précautions sont prises pour faire face à la grande consommation de munitions qu'entraîne le tir aux grandes distances. Dans la défensive, on réunit à l'avance des réserves de cartouches à proximité des positions occupées; dans l'offensive, on complète les munitions avant de lancer les troupes à l'attaque.

Tels sont, à grands traits, les procédés d'instruction et les méthodes de tir que sanctionne le règlement du 15 novembre 1877. Ce règlement mérite, à tous égards, de fixer l'attention des hommes du métier. Il suffit de l'avoir lu et médité pour reconnaître à quel point il est susceptible de créer une infanterie habile au polygone et redoutable sur le champ de bataille. (48)

LES ALPES ET LES TROUPES ALPINES

Suite (1).

III

DE L'INSTRUCTION

1° *Orientation*. — Dans les contrées planes ou légèrement ondulées, l'orientation au moyen des points cardinaux peut

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 386 et 387.

se faire bien plus exactement que dans la montagne. Dans les vallées alpines, par le seul fait du rétrécissement du champ de l'horizon, le calcul approximatif de la position du soleil à son coucher et à son lever est infiniment moins aisé. En plaine, le marcheur n'embrasse pas dans une étendue suffisante à ses besoins la topographie du terrain sur lequel il se trouve; il faut alors qu'un point de repère céleste le maintienne à peu près dans la direction donnée. Il peut y rester presque constamment, à moins qu'il ne rencontre de grands obstacles tels que fleuves, canaux, etc., car, en guerre, tous les autres empêchements, haies, vignes, terres cultivées, n'existent plus pour le soldat, qui ne s'inquiète que de sa mission, et non d'éviter un espace de terrain parce qu'il sera couvert de trèfle ou tenu en tourbière. Dès le départ, et après avoir pris un point de repère, le soldat, pour ne pas faire concurrence à Tacchini en observant continuellement le firmament, fixera une tour, un clocher, un grand arbre, se portera vers ce but et ainsi, de station en station, il arrivera au terme de la route.

Dans la montagne, l'orientation céleste est chose bonne à connaître, mais elle n'est nullement pratique, à moins que ce ne soit pour de très longs trajets. Si vous êtes au fond d'une vallée, votre horizon est très borné, et votre marche vers un point de repère est déjà incertaine au point de départ même par ce seul fait que vous ne pouvez tracer que très vaguement la rose d'orientation.

Mais bien ou mal prise, le montagnard suit sa direction, à moins qu'après avoir fait 200 mètres elle ne l'amène au pied d'une montée de 50 degrés. Le voilà alors obligé à un détour, non pas de cinq minutes, comme en plaine, à propos d'un fossé ou d'un mur de clôture, mais d'un détour d'une heure et peut-être de deux. De sorte que, parti dans une direction sud-est, par exemple, il se trouve en plein est. Après un certain trajet, il rencontre une crevasse, il appuie encore à gauche, passe un torrent et grimpe sur l'autre versant. Le pauvre diable marche, sue et pense à l'étoile polaire, à la Grande-Ourse; il fait une halte pour reprendre haleine, rectifie sa direction et le voilà bravement droit au nord-est.

Il se dit alors : « Il faut que je fasse par le flanc droit et que je marche, mais alors je vais au fond de la vallée et je perds deux heures, sans compter la fatigue: mieux vaut donc que je continue de marcher comme tout à l'heure jusqu'à ce que je puisse faire autrement. » Et puis il se fera cette autre réflexion spontanée : « Là, en bas, dans la plaine, mes camarades après s'être orientés prennent à 7 kilomètres en avant d'eux un clocher pour point de repère et tout est dit; ici, au contraire, si je suis sur un terrain dominant, en supposant de plus, ce qui est très rare, que je ne me trouve pas enveloppé par le brouillard, et que je puisse prendre dans ma direction une maison, une église, un village pour point de repère, à peine ai-je fait deux pas que voilà la crête importune d'une montagne qui s'interpose ou la saillie d'un de ses flancs qui vient m'éteindre mon phare et me voilà encore en plan. »

Alors une heureuse idée lui vient. Il envoie promener le soleil et les étoiles et s'attache avec acharnement au paragraphe III de l'instruction sur l'*orientation*, où il est parlé de la nomenclature des terrains; et il pense qu'en Italie, aussi, comme dans le pays illustré par la nouvelle de Boccace, *toutes les eaux courent en bas*, axiome qui forme la loi fondamentale de l'orientation du soldat alpin, loi basée précisément sur les invariables relations entre l'orographie et l'hydrographie de tous les pays.

Il ne faut jamais faire d'hypothèses hors de raison; jamais sous-officier ni soldat n'auront en guerre la mission de porter un ordre ou de conduire un détachement de Giaveno à Castel-Delfino sur la Vruina, ni de Bellune à Tolmezzo. Donnez un ordre en ces termes : « A partir de tel point X, descendez à droite la vallée jusqu'à son second affluent de droite, remontez ensuite cet affluent à droite jusqu'à son premier affluent de droite, puis celui-ci jusqu'à son origine, et là vous trouverez une patrouille fixe, etc., etc. » Votre soldat y arrivera tout droit. Mais que Dieu vous garde de lui dire : « Marchez deux heures dans la direction sud-sud-ouest, puis une demi-heure dans l'ouest, et enfin dans l'ouest-sud-ouest pendant vingt minutes, » car soyez certain que pour retrouver cet homme il vous faudra faire des insertions dans les journaux.

Ainsi, nos vallées étant d'une extension considérable, vous aurez, avec les seules indications oro-hydrographiques, le plus sûr moyen d'obtenir le meilleur des résultats, pour tout ce qui concerne la mission dont peut être chargé un homme de troupe. Ne craignez point de ne pas être compris; traitez la théorie des versants, parlez à vos soldats des vallées primaires, secondaires, tertiaires, de ligne de faîte, de thalwegs, d'affluents, de confluents, de contre-forts, de pics, de pyramides, etc., etc. et ne craignez rien, vous serez compris comme si vous parliez à autant d'élèves topographes.

Celui qui en doute n'a qu'à aller trouver les soldats alpins, ils lui donneront des leçons de topographie qui seront gratuites et même appliquées sur le terrain.

L'instruction pour l'enseignement tactique de l'infanterie est certainement le meilleur livre qui existe pour le but dans lequel il a été écrit. Les troupes alpines sont de l'infanterie. Elles doivent donc le savoir sur le bout du doigt; mais elles sont encore *troupes de montagne*, c'est-à-dire appelées à agir sur un terrain qui n'a rien de commun avec celui de toutes les autres troupes de l'infanterie. Il en résulte que ce livre instruisant les vingt-neuf trentièmes de l'infanterie, pose comme règle, ce qui sert à l'infanterie proprement dite, et comme exception, ce qui concerne l'autre trentième, les compagnies alpines. La conséquence c'est que, pour nous, dans ce livre d'or, les règles sont les exceptions, et *vice versâ*. Tel est au moins mon avis, et je pense, celui d'une grande majorité d'officiers. Il faut en outre noter que l'*enseignement tactique* est antérieur aux compagnies alpines, auxquelles il ne pouvait spécialement s'adresser, n'ayant pu prévoir leur institution.

Maintenant, puisque la durée de présence sous les drapeaux est égale pour toute l'infanterie, puisque nous devons connaître à fond non-seulement toutes les règles de ce volume, mais encore toutes ses exceptions, qui sont pour nous les plus invariables des règles, il devient utile et nécessaire de déterminer à peu près les parties de ce règlement susceptibles d'être plus rapidement traitées, afin d'employer au développement et à l'application des principes qui sont la vraie base de l'alpinisme militaire le temps ainsi gagné.

S'il était possible de représenter aux yeux, sur les pages de l'*Enseignement tactique pour l'infanterie*, cette différence de nuances, de telle sorte que les soldats alpins trouvassent d'emblée ce qui est capital pour eux, et ce qui est secondaire, la tâche des hommes de troupe en serait facilitée, et du même coup le caractère spécial des compagnies alpines serait affirmé vis-à-vis du reste de l'armée plus nettement qu'il ne l'est, à mon avis, aujourd'hui.

Le règne des monts est aux troupes alpines comme l'empire des mers est aux marins. Cette vérité absolue ne me paraît nullement trop radicale.

En ce qui touche l'orientation, nous dirons donc que si, pour toutes les troupes, la rose établie sur les quatre points cardinaux est la vraie base d'orientation dans les marches, elle n'est, pour les troupes alpines, que la plus exceptionnelle des exceptions; on devra donc, pour *une* leçon sur le système solaire, en faire *dix* sur le système oro-hydrographique spécial et général.

2° *Service de sûreté.* — Quant aux mesures de sûreté dans la marche des colonnes, il suffira de remarquer seulement que les distances entre les diverses fractions de ces colonnes sont réglées d'après le temps mis en plaine à les parcourir, temps

jugé suffisant pour donner à ces fractions le moyen de se disposer à la défense sans être inquiétées, tandis que dans la montagne, pour faire 400 mètres, il faut quelquefois une demi-heure, ce qui serait suffisant pour que le gros de la troupe fût défait trois fois par l'ennemi.

On devra donc presque toujours se contenter de colonnes de flanc, même d'un faible effectif, et épargner à l'avant-garde la très fatigante mission que, sans fatigue, elle accomplit en plaine. Remarquons, en outre, que ces colonnes de flanc dans les marches à mi-côte (qui sont les plus communes) auront à s'écarter de la colonne, du côté de la crête, au delà des limites fixées par le règlement, tandis que du côté de la vallée, elles peuvent se tenir beaucoup plus rapprochées du gros de la troupe, par la raison simple qu'en montagne, on descend bien plus vite qu'on ne monte.

Quant aux avant-postes, le paragraphe III, *distances et intervalles*, est écrit en lettres d'or, pour les troupes alpines, dans sa première partie; la seconde partie ne peut leur servir, les distances en mètres s'appliquant au terrain normal en plaine.

La solution du problème, pouvoir, avec trois petits postes, surveiller un espace de terrain dont l'extension en plaine en exigerait dix, est dans le coup d'œil du commandant montagnard. Si au moment du combat nous devons posséder le maximum de notre force physique, tous les militaires savent combien il est précieux de n'avoir dépensé, aux avant-postes, que le dixième de cette force au lieu du quart; et nous, montagnards, nous savons ce que veut dire *relever* un poste ou porter la soupe à un caporal et trois hommes placés à 400 mètres au-dessus de la grand'garde.

Comme conclusion, nous dirons que l'esprit du soldat alpin ne doit pas être façonné à ne compter que par mètres, mais plutôt à voir le but principal auquel tendent les prescriptions règlementaires. Sur le terrain, tout se réduit à une question de temps. En plaine, les distances se mesurent en mètres, et le temps est en étroite relation avec le système métrique; mais nous autres, dans la montagne, nous ne sommes pas aussi progressistes, et les distances, nous les comptons encore en heures et minutes.

A ce propos, rappelez-vous qu'un des principaux traits du montagnard c'est de ne parler jamais de kilomètres; pour lui, ce n'est pas une longueur de mille mètres. Selon le lieu où ce kilomètre se développe, il est long de huit minutes, quarante minutes, deux heures. Il pourra dire encore : « J'ai fait trois kilomètres de dix minutes l'un, ou bien sept kilomètres d'une heure l'un. » Tandis que l'alpiniste de salon parle toujours de kilomètres, absolument comme de ceux qui se trouvent indiqués dans les horaires des chemins de fer à la colonne voisine des prix de la première classe.

3° *Tir*. — Si l'importance de l'instruction sur le tir est égale pour toute l'infanterie, dans les compagnies alpines il est encore nécessaire que tous les soldats soient des tireurs non-seulement habiles, mais très habiles.

Les grosses colonnes d'infanterie et de cavalerie, les fronts de bataille étendus, les carrés, les concentrations d'artillerie sont autant de grandes cibles qui, en montagne, ne se présentent jamais au soldat alpin. Dans les marches, comme on le dira plus loin, on verra bien rarement une troupe en colonne sur plus de deux hommes de front; dans les combats de montagne, l'ordre normal c'est en tirailleurs; de plus, les abris de toute nature sont si fréquents, que l'ennemi se trouvera presque toujours couvert à partir des épaules, quelleque soit la position qu'il puisse occuper.

Les chasseurs tyroliens doivent leur incontestable renommée à ce qu'ils ne brûlent pas cinquante cartouches pour mettre un homme hors de combat, mais qu'avec cinq seulement ils frappent trois adversaires; de là l'effet moral et matériel considérable produit sur leurs ennemis.

Un de nos garibaldiens me disait que, se trouvant un jour derrière un petit mur, lui et quelques camarades, et échangeant des coups de fusils avec des chasseurs tyroliens, il leur vint à l'idée de se mettre à quatre pas l'un de l'autre et de placer leurs bonnets sur le mur dans l'intervalle de droite. Les Tyroliens s'acharnaient sur ces bonnets et les mettaient en lambeaux, sans s'expliquer la trempe de ces têtes qui continuaient le feu comme si de rien n'était. Il y a là, sans doute, de l'exagération, mais c'est une preuve certaine que les carabines tyroliennes savent maintenir bien haut leur prestige. Et il en résulte que les chasseurs de montagne ne peuvent se dire habiles tireurs, si à 300 mètres trois coups sur cinq n'atteignent pas la tête d'un homme.

L'importance *exceptionnelle* pour les troupes alpines des tireurs excellents étant reconnue, quels sont les meilleurs moyens de les former? Les compagnies alpines, comme toutes les autres troupes d'infanterie, ont un nombre égal de leçons de tir qu'elles exécutent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire horizontalement; elles ont en outre trois leçons supplémentaires sur le tir de haut en bas et de bas en haut.

En montagne on ne peut supposer le tireur et la cible placés au même niveau que dans deux cas : ou le tireur est sur le versant d'une vallée et la cible sur le versant opposé, ou ils se trouvent tous deux sur le même versant. Dans le premier cas, pour peu qu'une vallée soit ouverte, le tireur se trouvera de suite hors de portée efficace, ses adversaires étant éparpillés, et alors pour obtenir une bonne distance il sera obligé de descendre vers la vallée, mais, après quelques pas, il se trouvera à un niveau bien inférieur à celui de la cible, c'est à dire de son ennemi : ou bien c'est la cible, c'est-à-dire l'ennemi qui se déplacera et alors le tireur devra faire feu de haut en bas.

Dans le second cas, si les deux partis sont à peu près à la même hauteur, dès l'ouverture du feu les manœuvres commenceront aussi et les conditions de ce niveau seront de suite bouleversées, on arrivera de nouveau au feu de haut en bas ou de bas en haut.

On peut donc affirmer que le tir des troupes en montagne s'exécute *en règle générale* à une différence notable de niveau entre le tireur et le point visé, et que le tir horizontal sur un même terrain est une exception.

Faisons donc, direz-vous, dix-huit leçons de tir incliné et trois séances de tir horizontal! — Soit, si telle est votre idée, dites-le, mais je ne dirai pas comme vous. Si nous agissions ainsi, comment formerions-nous de bons tireurs?

Avant tout il faut savoir parfaitement tirer horizontalement pour apprécier le juste et très délicat emploi de la hausse et du curseur, qui sont construits précisément pour le tir horizontal. Quant on aura ainsi obtenu des tireurs parfaits, que l'on place alors la cible à 15, 20, 40, 60 degrés d'inclinaison et le soldat, à son grand étonnement peut-être, s'apercevra que ses coups à une distance égale de la cible n'iront plus d'accord avec la graduation de la hausse et que ce désaccord sera plus grand au fur et à mesure que la direction du tir s'approchera de la verticale.

Sans entrer dans la théorie du tir, la longue pratique du tir horizontal suffira pour apprendre à un habile tireur à donner à sa hausse dans les tirs inclinés une graduation différente de celle qu'il donnerait à semblable distance dans un tir horizontal. Il s'assurera ainsi de deux choses : la première, que, sans rectification de la hausse, son très bon fusil ne lui sera d'aucune utilité; la seconde, que l'effet de raccourci dans les tirs de haut en bas ou de bas en haut diminue de beaucoup la hauteur des cibles et augmente d'autant les chances de manquer le but.

Pour obtenir le plus grand développement possible de l'instruction du tir, il serait bon de faire, comme par le passé, le tir réglementaire, puis quinze séances de tir incliné,

en abandonnant les trois distances à 600, 800 et 1,000 mètres, qui sont inutiles contre des troupes éparpillées ou peu nombreuses.

4° *Des marches.* — Comme je l'ai déjà dit, là où l'instruction tactique compte par distances en kilomètres, les troupes alpines doivent compter par distances en *heures* et à peu près ainsi : 15 kilomètres, distance de 3 heures; 25 kilomètres, distance de 5 heures; 35 kilomètres, distance de 7 heures, sans s'inquiéter ensuite si dans 3 heures de marche on fait 14 kilomètres, ou si dans 14 heures on fait seulement 5 kilomètres.

Pour résister à de longues marches dans les montagnes, il est nécessaire que la machine humaine soit parfaite, et très solide. Le règlement sur le recrutement annuel est très sage en donnant aux troupes alpines le choix sur tout le contingent annuel. Le système du recrutement régional, adopté pour les troupes alpines, nous envoie des hommes dont les poumons habitués à la montagne soufflent comme des soufflets de forge, condition *sine qua non* pour être alpiniste — militaire ou civil; il nous envoie des hommes qui connaissent parfaitement le dialecte du pays.

L'habitude constante et graduée des marches forme le pied, la main, l'œil du montagnard qui a pour charge le hâvre-sac, pour contre-poids le fusil, et pour appendice gênant et dangereux le sabre-baïonnette.

S'il me fallait déterminer le chemin que peut raisonnablement faire une compagnie alpine, je dirais :

Quand partant avec 130 hommes, en tenue de campagne, à quatre heures du matin, d'un point situé à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, pour remonter une vallée jusqu'à son sommet — altitude 3,000 mètres — et marchant huit heures dans la neige jusqu'aux genoux, on redescend la vallée opposée et on arrive au point de départ à six heures du soir, n'ayant fait qu'une halte de deux heures, sans avoir laissé de traînards et sans avoir un seul malade le lendemain, on peut alors se frotter les mains et dire : « En guerre, nous ferons encore mieux. »

Un bon marcheur en montagne le sera aussi en plaine; dans les mêmes conditions de discipline, et dans les mêmes circonstances de temps, de lieu, de nombre et d'exercice, la troupe qui marchera le mieux, c'est et ce sera toujours celle qui est la plus forte et la plus robuste. Ainsi, sur une bonne route départementale, avec une descente d'une moyenne de quatre centièmes, une compagnie alpine, de l'Aprica à Edola, a parcouru 16 kilomètres en 114 minutes.

Dans les exercices de marche, en montagne, il est de toute nécessité que l'officier qui conduit la marche ne soit pas un néophyte de l'alpinisme, et je conseille en passant, à l'officier nouveau venu dans les troupes alpines, de faire son apprentissage toujours à la queue de la colonne et de laisser à la tête le doyen, c'est-à-dire l'officier montagnard; de cette manière, il ne se fatiguera pas trop, il apprendra le métier et ne dérangera pas les autres.

En tous lieux, l'amour-propre, l'élan, l'ambition, la valeur, font faire à l'homme de véritables miracles; mais les plus belles facultés du cœur et de l'esprit, les dons les plus précieux de la nature ne feront jamais un bon cavalier sans une longue pratique du manége, ni un bon marin sans de longues années à la mer.

Il en est ainsi, et il en sera toujours ainsi, sans exception.

Dans la mise en œuvre des facultés intellectuelles, le temps ne se calcule pas, l'exercice non plus. En quelques jours, Bonorini a inventé le violoncelle; Euler la lentille achromatique; Dumas a écrit en soixante-douze heures le *Chevalier de Maison-Rouge*. Mais dans le jeu des facultés physiques, le temps se compte, et l'exercice aussi. Là-haut, sur ces pics, sur ces crevasses, sur ces roches, sur ces glaciers, Bonorini, Euler et Dumas auraient employé au moins le même temps que nos recrues pour découvrir par la *théorie* l'art de ne pas choir, de ne perdre ni la tête ni son chemin, de marcher lentement quand on est pressé, de ne pas faire le bersaglier afin de ne pas mourir poitrinaire, et d'éviter des détériorations à la monture du fusil afin de ne pas en payer la réparation.

« Autre chose est parler montagne et gravir une montagne, » disait un de mes amis, au retour des pentes du mont Baldo.

L'ordre normal de marche en montagne est par le flanc sur un rang, rarement sur deux.

Quand je parle de montagne, je laisse bien entendu de côté les routes du Mont-Cenis, du Simplon, de la Spluga, du Stelvio, du Tonale, etc., etc., je laisse aussi les routes provinciales et communales qui se comptent sur les doigts et qui forment la dix millième partie du réseau routier de la zone alpine. Les routes muletières grandes et petites et les sentiers faciles et difficiles : voilà les routes des troupes alpines.

Voulez-vous un conseil? Quand vous serez sur une grande route muletière, avec vos hommes par le flanc sur deux rangs, ordonnez leur tout bonnement de se mettre sur un rang et partez.

Ce conseil ne vous plaît pas? — Eh bien, au bout de cinq minutes, retournez-vous, et si vos hommes ne se sont pas mis d'eux-mêmes sur un rang, vous pouvez me couper le cou. Vous direz qu'ils sont indisciplinés, qu'ils sont mous, et vous les replacerez sur deux rangs; avant cinq minutes, ce petit jeu recommencera. Si vous n'avez pas de flegme, si vous n'êtes pas pratique, vous vous démènerez, vous vous essoufflerez, vous punirez peut-être quelque pauvre diable qui n'en peut mais de ce passage sur une file.

Je vais vous expliquer ce phénomène.

En montagne, les grandes routes muletières deviennent petites et celles-ci se changent en sentiers et vice versa, aussi fréquemment que capricieusement. En plaine, un obstacle franchi, vous commandez à la queue de la colonne de se remettre, au pas de course, sur deux ou quatre rangs, et, aussitôt dit que fait, l'ordre est rétabli. En montagne, encore plus facilement qu'en plaine, on passe de l'ordre sur quatre rangs à l'ordre sur deux, puis sur un; mais si vous commandez à la queue de prendre le pas de course pour se replacer sur deux rangs, n'en doutez pas, personne ne courra, parce qu'en montagne on ne court pas, et, de plus, vos hommes resteront bouche béante en face de vous, parce qu'à ce commandement ils auront découvert dans leur chef *un homme de plaine*.

Les causes qui amènent les troupes à marcher en file sur des routes muletières, même larges, sont multiples. Un tronc d'arbre abattu, une roche déplacée, une branche de sapin en saillie, une source, etc., etc., obligent à passer par un et, comme la tête, si la colonne sait marcher en montagne, ne s'arrête pas et comme la gauche ne court pas, on ne se replace plus sur deux rangs si ce n'est à la première halte.

Vous admettez tous ces obstacles avec moi, sauf toutefois celui de la source qui ne devrait pas arrêter un soldat, si soif qu'il ait, quand il est bon soldat. C'est peut-être vrai, mais je ne parle pas de ce qui rigoureusement devrait être et généralement n'a pas lieu, je cite seulement ce qui arrive en dépit de toutes les prohibitions.

A ce propos, permettez-moi un mot sur l'hygiène des troupes en marche relativement à la boisson.

Dans la campagne de 1866 et dans toutes les grandes manœuvres il m'est arrivé de voir des centaines de soldats, dévorés par la soif, boire avec avidité de l'eau très-fraîche. Eh bien, à l'honneur de la vérité, je dois dire que les buveurs n'ont ressenti d'autre souffrance que celle d'être consignés à la caserne pour désobéissance. Cela n'empêche cependant pas que, pour mille individus qui esquivent la mort, un seul puisse la rencontrer, et pour le bien du plus petit nombre tous les autres doivent rigoureusement s'en tenir à tout ce qui est conseillé par le plus grand nombre des médecins.

Mais en montagne on ne court jamais, on n'est jamais épuisé;

on transpire, c'est vrai, mais la soif ne dévore pas; le soleil brûle la peau, mais n'accable pas; l'horrible poussière de la plaine qui dessèche le gosier, qui arrête la respiration, nous ne l'avons pas; dans nos vallées, même en plein midi, on marche souvent des heures entières à l'ombre et l'on respire constamment une brise très fraîche qui vivifie les poumons et donne de la force aux jarrets.

De sorte que, nous trouvant dans des conditions si différentes de celles de nos camarades de la plaine, nous pouvons nous permettre le luxe d'un peu d'eau fraîche ou d'une poignée de neige sans crainte pour notre santé; cela est encore, sous le rapport de l'hygiène, une petite *exception* en notre faveur.

En montagne, même si l'on doit descendre, on ne court pas, sauf dans de très rares localités. Quelquefois vous êtes sur le haut d'un éboulement à pentes très raides et couvert de gravier, ou au commencement d'un pâturage uniforme et uni occupant une portion de versant rapide : alors, soit par le gravier, soit par l'herbe glissante, soit plutôt encore par la pente, votre corps, en vertu de la loi de la pesanteur et malgré vous, est entraîné pour ainsi dire à rouler. Vous prenez alors une allure, je dirais, de circonstance; la dimension et la cadence de votre pas, vous les chercheriez en vain dans toutes les théories du monde; il est long au moins d'un mètre et demi, votre corps est penché en arrière et les talons, contre toutes les règles de la gymnastique, touchent seuls le terrain. Si celui qui descend est nouveau à cet exercice, sa vitesse augmentera peu à peu et indépendamment de sa volonté, et il ira s'arrêter Dieu seul sait où. Le montagnard au contraire courra autant que lui, et par quatre vigoureux coups de talon s'arrêtera où bon lui semblera.

Ces sortes de terrain cependant sont aussi rares dans nos Alpes que les oasis dans le désert.

En général, dans les descentes, le pas, bien plus agile et plus long que dans les montées, est toutefois lent et étudié; le vrai montagnard se reconnaît à la descente. Les périls augmentent, les précipices se présentent dans toute leur effrayante réalité, le havre-sac, le fusil, le bidon et le sabre heurtent souvent, les pierres se déplacent plus facilement et si les poumons se reposent, les jambes font tous les frais, autant que si elles montaient.

Celui qui mène la tête de la colonne a, dans les descentes, un bon moyen de se faire reconnaître pour un alpiniste éprouvé : éviter les sauts, les longues virevoltes, avoir l'œil aux crevasses et éviter les milliers de filets d'eau qui, sillonnant de haut en bas le flanc de la montagne, servent admirablement à conduire les roches roulant d'en haut avec une telle vitesse que, même si elles sont petites, elles peuvent tuer deux hommes.

Dans les montées, au contraire, éviter les fortes pentes grâce à des zig-zags bien étudiés et imiter en cela les bêtes de somme, heureuses de doubler le chemin à la condition de le faire sur une pente plus douce. Une heure de plus, d'une montée bien calculée, et je dirais *classique*, ne dérangera pas un soldat alpin, mais un trajet de dix minutes, qui aurait pu être épargné, agacera terriblement ses nerfs.

En plaine, vous aurez toujours raison de crier contre l'allongement des colonnes, soit pour mieux marcher, soit surtout pour tenir, au besoin, vos troupes dans la main. Mais personne ne viendra me dire qu'une troupe de montagne qui sait son métier pourra se trouver attaquée à l'improviste, sans même avoir le temps de se réunir. D'abord nous n'avons pas de cavalerie qui batte le terrain à dix kilomètres en avant, nous sommes donc obligés de faire tout nous-mêmes et dès lors aucun danger d'erreur ou de désaccord entre les commandants des deux armes. Ensuite si nous marchons lentement, comme l'ours, l'ennemi fait comme nous et avant qu'il n'ait encore monté 200 mètres, nous avons tout le temps de réunir nos hommes, fussent-ils mille par le flanc, sur un rang. En montagne, nous ne connaissons pas les charges de uhlans, de hussards, de dragons, nous ne formons pas les carrés, nous ne connaissons pas les bersagliers; notre ennemi doi nous opposer des troupes alpines et non d'autres, s'il veut espérer de bons résultats, sinon, toutes les probabilités de victoire seront toujours de notre côté.

En montagne, les petites haltes sont nuisibles. Les muscles des jambes et de la poitrine, en passant du mouvement au repos, prennent un état tel que la marche, quand elle recommence, les affecte fortement; après avoir été troublés d'abord dans leur mouvement, ils sont de nouveau immédiatement troublés dans leur repos. Faites passer dix fois du pas au trot un cheval sur une route de mille mètres, il sera bien plus fatigué que s'il avait parcouru ce trajet en un seul temps de trot.

Il en est de même de la machine humaine.

En plaine, après une heure de marche, les soldats ont fait six mille pas avec le surcroît de la chaleur et de la poussière; en montagne, dans le même temps, on ne fera que trois mille pas sans poussière et sans chaleur; notable différence qui nous permet de faire moins de haltes.

Vous me direz que, dans les montées, c'est la poitrine qui travaille le plus et que les poumons se fatiguent promptement; eh bien, quand, après vingt minutes de montée, vous rencontrez un espace de terrain à peu près horizontal, parcourez-le lentement comme si vous montiez, et vos poumons se trouveront si bien restaurés qu'ils vous serviront très bien pour recommencer vingt autres minutes de montée et ainsi de suite. Et si, de ces localités favorables *au repos en marchant*, vous n'en rencontrez pas, vous, qui êtes à la tête de la colonne, arrêtez-vous, chaque vingt minutes, le temps simplement nécessaire pour que chaque homme vienne successivement donner de la tête dans le havre-sac de celui qui le précède, et quand le dernier homme de gauche se sera arrêté, repartez de suite. Avant que ce moment de reprise se soit transmis au dernier arrêté, celui-ci se sera reposé autant que vous. Vous aurez ainsi résolu le problème de faire reposer vos hommes sans que jamais ils ne se trouvent tous au repos en même temps. Mais quand vous faites une halte, faites-la pour de bon; que le soldat puisse reposer tout le corps et qu'il puisse contempler avec délices son havre-sac déposé à dix pas de son dos au moins pendant une heure.

Pour l'officier, c'est chose difficile que de diriger la marche des troupes en montagne; tandis qu'un commandant expert aura toujours sa troupe fraîche, un commandant novice fera parcourir à son monde des chemins de Croix plus douloureux que celui du Calvaire.

Il faut faire son noviciat avec calme. A l'officier néophyte dans le culte de la déesse Montagne, il ne convient pas, s'il veut garder son prestige, de traiter la question des triangles semblables avant la théorie des droites parallèles; il doit au contraire monter de degré en degré, sans que la longueur de la montée lui fasse prendre la mouche. Qu'il pense qu'il se trouve avec des gens éminemment pratiques et montagnards de nature. Dans sa première année d'apprentissage, qu'il ne se mette jamais le premier de la colonne, qu'il se contente d'aller (*comme c'est la règle*) après les sapeurs et les clairons, et qu'il chemine en faisant, comme on dit, l'*Indien*. De sa place, il peut fixer l'itinéraire et surveiller la marche; quant aux détails, qu'il les laisse à l'homme qui est en tête.

Pendant la marche, qu'il ne dise jamais : « Ici, on ne peut pas passer; là, il y a du danger; prenez garde de tomber » ou autre chose; parce qu'il arrivera que là où il croyait ne pouvoir passer, ses hommes passeront comme sur la place d'un marché, et son précipice mettra sur leurs lèvres ce sourire malin propre aux paysans.

Mais si l'officier ouvre la marche, *ce qui chez nous est la règle et ailleurs l'exception*, il doit savoir tenir constamment

sa place. Il n'a ni sac, ni fusil, il a de plus un *Alpen-Stock*; il doit donner l'exemple de l'équilibre; à lui d'attaquer la crevasse, à lui de sonder la neige. Aux endroits les plus difficiles, il trouvera toujours un individu qui lui dira: « Laissez-moi passer, monsieur le lieutenant », qu'il réponde toujours : « Restez à votre place » et qu'il passe, lui.

Dans des cas semblables, laisser à d'autres la première place que l'on a occupée sur les bonnes routes, ce serait faire de telles fausses notes que, mises en musique, elles tueraient dix chefs d'orchestre, et, dans l'orchestre de l'alpinisme militaire, ces fausses notes se répètent souvent — j'en ai fait, moi aussi.

L'officier doit toujours songer qu'il n'est pas un alpiniste bourgeois; il ne doit donc pas chercher les dangers avec une lanterne, par peur de manquer des occasions de se distinguer. Qu'il soit tranquille, dans ses excursions alpines, qu'il le veuille ou non, il se trouvera souvent dans des positions qui le feront bien mieux songer à l'immortalité de l'âme que s'il se trouvait à l'église.

Cette causerie sur les marches, quelques uns la regarderont comme une niaiserie peut-être, mais elle sera mieux jugée par ceux qui croient qu'un supérieur doit, autant que possible, être supérieur *en tout* à ses subordonnés, et se montrer tel à leurs yeux. C'est une des bases principales de la discipline.

(*A suivre.*)

CAUSERIES DE BLESSÉS A L'AMBULANCE

Suite (1).

(Extrait du *Voïennyï Sbornik.*)

—

I

DEVANT PLEWNA (*suite*).

— Et votre régiment, il n'a donné que le 30? demandai-je au narrateur pour le ramener sur son propre terrain.

— Oui, le 30....., reprit-il volontiers, mais d'un air pensif, en laissant le Tartare pour revenir au régiment de Vladimir. On nous plaça sous le commandement de Skobelew, avec ordre de marcher tous à l'assaut à trois heures. Mais voilà que les chasseurs se sont trop pressés, je ne sais pourquoi, et ont donné avant tout le monde : nous attendions encore le signal, qu'ils s'étaient déjà ébranlés, d'après ce que l'on disait. Puis, ce fut notre tour de marcher, sans plus de chance qu'eux. Ensuite, nous avons été relevés. Quant à la redoute, c'est la deuxième division qui l'a prise.

— Attends un peu, tu vas trop vite. Puisqu'il s'agit de raconter, procède avec ordre : Quand vous êtes-vous portés en avant, dans quel ordre marchait la compagnie ?

— Oh! alors, ce n'est pas seulement les compagnies, mais les régiments qui étaient mêlés les uns avec les autres..... il y avait même des régiments des autres divisions. D'abord, au point du jour, nous avons quitté le bivouac, et tout le régiment attendait rassemblé; c'était tout au commencement. Plus tard, vers dix heures à peu près, on nous fit avancer pour prendre position; là nous étions en colonne par bataillon. Les uns étaient dans des champs de maïs, nous dans des vignes, attendant l'heure. Depuis les vignes jusqu'à la redoute, il y avait bien deux verstes, en place complètement découverte. Leurs tranchées étaient plus rapprochées de nous..... Nous restons donc couchés dans nos vignes, sans rien apercevoir encore, et déjà il commence à nous cribler..... Avant de les quitter, nous en avions des blessés! Le capitaine a été blessé là, pendant qu'il était couché dans les vignes; alors notre officier de peloton a pris le commandement de la compagnie; le major en avait donné l'ordre.....

— Quel major?

— Le major Gartalow, notre commandant de bataillon..... En voilà un qui n'avait pas froid aux yeux! Il était indifférend à tout; pendant tout le temps que nous sommes restés couchés dans les vignes, il ne s'est pas assis une seule fois; il est toujours resté debout. Tous se défilaient, mais lui debout regardait.

— Il n'a pas été blessé?

— Non, pas cette fois. C'est plus tard qu'il a été blessé, le 31..... Ah! ça me fait encore de la peine quand je pense comme il a été haché par les Turcs..... Mais, ici, il n'a rien eu, et est resté continuellement avec nous..... Pour lors, le capitaine fut blessé et transporté à la station de pansement. Nous avons été chargés de ce soin, moi et le capitaine d'armes. Cela fait, nous sommes encore revenus à temps pour rejoindre la compagnie. Bientôt après, nous nous sommes portés en avant. A peine hors des vignes, nous en avons reçu des bordées!.....

Les balles tombaient comme la grêle, ou pour mieux dire, comme une avalanche de noix, c'est la pure vérité. C'est que le Turc ne vise pas, il tire sans viser. Il place son arme et lâche le chien. Des cartouches, il en a des masses; elles remplissent des caisses posées à terre. Il n'a qu'une chose à faire, charger et tirer. Il n'a pas l'habitude de ménager les cartouches: ce n'est pas comme chez nous..... Nous étions criblés de toutes parts: de face, de côté, de par-ci, de par-là — pas moyen de se rendre compte d'où les balles venaient. Au bout de 50 pas tout au plus, notre officier de peloton est touché en pleine poitrine (il n'a survécu que deux jours à sa blessure). L'autre officier de peloton conduit la compagnie; cent pas plus loin, il est blessé à son tour; bientôt il ne reste plus que des soldats.

— Comment ont-ils fait, privés d'officiers?

— Ils s'en sont tirés comme ils ont pu. Celui qui s'y entend un peu, commande. Aussi, il y avait un fameux désordre: les hommes s'étaient massés et confondus comme un troupeau de moutons; impossible de les former.....

— Et le Turc, pendant ce temps-là, ne restait pas les bras croisés?

— Lui, il tirait toujours; il n'a qu'un souci: on tire sur lui, il vous répond.....

En disant ces mots, les yeux du Vladimirien brillaient de malice.

— Ce doit être effrayant?

— Dans ces occasions-là, on n'a pas le temps de songer à la peur, répondit-il, en reprenant un ton sérieux; on est absorbé par la pensée continuelle que la mort vous attend d'une minute à une autre.

Il s'arrêta et se mit à réfléchir comme s'il eût vu se dérouler en ce moment, devant lui, le tableau de ses combats récents, et comme s'il eût évoqué les impressions passées.

— On en a vu de toutes les couleurs! reprit-il, en secouant le poids de ses pensées, tandis que son visage éclairé par le sourire insaisissable de ses yeux reprenait son expression habituelle. Nous arrivons jusqu'aux tranchées. Les Turcs s'enfuient sans qu'il en reste un seul. Lorsqu'ils ont vu que nous approchions d'eux avec la baïonnette en avant, ils se sont tout de suite éclipsés; la place était nette!

— La baïonnette n'est pas de son goût, expliqua l'un des blessés.

— Lui présenter la baïonnette, c'est lui faire le plus grand affront! Pour rien au monde, il n'attaquera à la baïonnette. Le Turc n'est terrible que de loin; mais si on approche, il sent bien qu'il ne pourra résister, et il se tire les pieds vivement. Il ne vous laissera jamais arriver à 30 pas.

Toutes les physionomies s'éclairèrent, prirent une expres-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 389.

sion souriante, respirèrent le contentement. De toutes parts se mirent à pleuvoir des remarques, des affirmations.

— Il faut bien se garder de lui montrer la baïonnette ! Jamais on ne le décidera à jouer de la baïonnette ! Aussitôt qu'il aperçoit la baïonnette, le Turc est rasé — il vous montre tout de suite les talons !.....

— Alors, demandai-je, vous n'avez pas tué beaucoup de Turcs en cet endroit ?

— Pas beaucoup, on peut même dire très peu..... Nous avons donc pris leurs tranchées — elles étaient pleines de cartouches : il y en avait des caisses tout le long. Et des douilles — quelle quantité ! C'est comme si on en avait semé partout.....

— Chez eux, où que ce soit, les tranchées sont toujours pleines de cartouches. Les soldats en riaient souvent ; dès que des tranchées étaient enlevées : « Sergent de tir, criaient-ils, aux cartouches ! à la distribution ! »

— Pour les cartouches, ils ne s'en privaient pas : ils en avaient toujours sous la main, plein des caisses. Ce n'est pas comme nous ; nous n'en pouvions pas porter plus d'une centaine à la fois. On en mettait tout au plus une quarantaine dans le baschlik. — Car, voyez-vous, se mit à expliquer celui qui parlait, nous en portions dans nos baschliks : celles qui étaient dans nos sacoches nous servaient comme de réserve, et nous chargions nos fusils avec les cartouches du baschlik ; c'est bien plus commode que de les tirer des sacoches. Les officiers aussi mettaient des cartouches dans les baschliks.....

— Et pourquoi faire ?

— Pour tirer, donc. Là-bas, tous nos officiers avaient des fusils, qu'ils portaient toujours avec eux.....

— Et ils tiraient beaucoup ?

— Comment, s'ils tiraient ! Mais le plus qu'ils pouvaient.....

— Avez-vous pris des fusils turcs ?

— Certainement, nous en prenions continuellement, répondit le Vladimirien. — C'est même à cette époque que j'ai changé mon fusil : je l'ai remplacé par un fusil turc — voilà comment il est fait (il m'expliqua le mécanisme du chargement — c'était évidemment une arme du système Peabody).

— Et vous, de quels fusils étiez-vous armés?

— De Krink.

— On dit qu'ils ne sont pas fameux ?

— Ce n'est pas ça, voyez-vous : le Krink porte loin ; mais ce qui est gênant, c'est que la hausse est trop courte — six cents pas. Le Turc, lui, commence déjà à tirer à une verste et demie. Et le plus étonnant, c'est que plus on approche, moins on est touché, les balles vous passent par-dessus la tête. Son fusil est excellent : l'extracteur vous lance les douilles avec tant de force qu'il faut faire attention à son museau, et tourner la tête, et vivement, pour ne pas se faire crever les yeux. La hausse, en outre, est à longue portée... Ils ont jeté beaucoup de fusils ce jour-là. Ils fuyaient en se débarrassant de leurs turbans.....

— Est-ce qu'ils portaient des turbans ? Ils sont coiffés de ez, pourtant?

— Les uns ont des fez, les autres des turbans; ils ne sont pas habillés uniformément. Chez eux, il n'y a pas de tenue régulière; ils se couvrent avec ce qu'ils ont. Dans la suite, leur habillement était russe en grande partie. Ils dépouillaient les morts..... Plus d'un avait l'air d'une espèce d'arlequin.....

— Ainsi, vous avez enlevé leurs tranchées. Vous y êtes-vous arrêtés longtemps?

— Non, nous sommes tout de suite partis plus loin; en avant.

Il s'arrêta.

— Eh! bien ? lui dis-je.

— Eh! bien, là-bas, nous avons battu en retraite.....

— Pourquoi donc avez-vous battu en retraite ?

Le narrateur fit une pause de quelques secondes.

— Il n'y avait plus personne pour marcher en avant, répondit-il enfin avec un calme imperturbable. Seulement, ses yeux lancèrent pendant un moment des espèces d'éclairs.

— Comment auraient-ils avancé? Ils étaient tous hors de combat ! dit un des blessés pour mieux expliquer la pensée du narrateur, puis il se tut.

— Vous êtes donc alors revenus en arrière ? repris-je, afin de rompre au plus vite le silence qui pesait lourdement sur le groupe entier.

— Non, pas en arrière. Nous avons appuyé à gauche dans une vigne. C'est là que nous a conduit Gartalow. Il y avait là une colline, et Gartalow nous y rallia, nous Vladimiriens. Quant aux autres, il n'y en avait plus trace, mais pas du tout. En ont-ils abattu du monde ! c'est effroyable ! Le sol en était couvert ; partout on ne voyait que des plaques blanches (nos hommes étaient en pantalons de toile).

— On ne ramassait personne?

— Il s'agissait bien de cela ! Quand on battit en retraite, c'est là que la débandade augmenta ; on ne savait plus où on était. Beaucoup, réunis en petits paquets dans le maïs, dans les vignes, s'étaient accroupis et restaient là. Tous étaient pêle-mêle comme un vrai troupeau de moutons. Que vouliez-vous qu'on fît ? On voyait cinq hommes par-ci, six hommes par-là. Ils s'arrêtent, restent en place et attendent. C'est seulement vers le soir qu'on se mit à les rassembler, lorsque la 2e division eut enlevé la redoute. Skobelew à cheval, avec des officiers, parcourt les champs de maïs, les vignes et tâche de rallier les hommes ; quand il en trouve, il les pousse comme des moutons devant lui. Après en avoir réuni un bon tas, il leur donne un guide et les expédie dans la redoute ; on fera le triage là-bas, disait-il. Il y en a qui ne sont arrivés que bien tard dans la nuit.....

— C'est bien vrai qu'on nous rassemblait comme des moutons dispersés, interrompit un des acteurs de l'affaire du 30 août. Nous avons attendu pendant très longtemps; nous restions là sans savoir où aller. Voilà que Skobelew tombe sur nous presque à la nuit tombante. « Allez à la redoute, dit-il. Nous avons enlevé la redoute. Dépêchez-vous pour que le Turc ne la reprenne pas ; et moi, je vais venir vous y rejoindre. »

— Et lui, quel homme est-ce ?

— Skobelew ?..... Avec lui, ça ne va pas mal, on fait gaîment la guerre avec lui : il aime qu'on fasse tout en chantant.

— Ainsi, par exemple, à Lovtcha, il nous a fait attaquer avec des chants. « Un peu plus de gaîté, les enfants, disait-il. Il ne faut pas avoir peur du Turc ! »

— Oh ! lui, il n'a peur de rien. On peut le suivre tant qu'on voudra marcher. Tout lui est égal, les balles, les obus, — rien ne l'effraie.

— Ce n'est pas lui qui sera touché ! s'écria un des blessés avec conviction, expliquant ainsi les sentiments intimes des soldats.

Je ramenai la conversation sur la redoute enlevée.

— Nous y sommes entrés, le soir, à la suite de la 2e division, dit le Vladimirien, en continuant son récit. C'est Gartalow qui nous a amenés. Bientôt commencèrent à arriver des hommes par petits groupes ; les uns venant d'un côté, les autres d'un autre. Alors on fit un premier triage ; puis, dans les régiments, on se réunit par fractions, les pays ensemble, bien entendu..... On forma ainsi de petits groupes : ce qui était auparavant un régiment formait deux ou trois compagnies tout au plus. Nous, Vladimiriens, nous étions plus nombreux que les autres, quant à la 2e division, elle ne faisait qu'une poignée. En tout, nous n'étions, je crois, pas plus de deux mille..... non, nous n'étions pas davantage, ajouta-t-il, après un instant de réflexion.

— Là, nous avions déjà avec nous trois officiers ; ils ont commencé à mettre un peu d'ordre et nous ont partagés, comme qui dirait en compagnies. Mais surtout ils nous ont

recommandé de résister avec ensemble, coude à coude, et de repousser les Turcs.

— Vous n'avez donc pas eu un peu de repos?

— Du repos! il s'agissait bien de cela..... Toute la nuit nous sommes restés sur pied. Heureusement nous avions de quoi nous mettre sous la dent: en ce moment, on n'était pas aussi chiche les uns envers les autres qu'auparavant; autrefois, chacun tâchait de se ménager ses provisions pour soi-même; maintenant: Tiens, prends ce qu'il y a, biscuits, tabac..... — Alors, continua-t-il, Skobelew nous envoya l'ordre de tenir autant que possible jusqu'au matin, et fit dire qu'au jour on nous amènerait des canons et du renfort, mais qu'en attendant il fallait prolonger la résistance..... Le Turc, par bonheur, ne nous pressait pas trop. Il tirait, tirait, et nous lui répondions par des salves...

— Seigneur! poursuivit il, après un silence de quelques secondes, c'est une scène que bien sûr je n'oublierai jamais... Ici on tire, là on creuse, ailleurs on distribue des cartouches, partout des blessés... Il est impossible de se faire une idée de tout cela. Et ces blessés, aussitôt la nuit venue, les voilà qui arrivent de tous côtés, criant, gémissant... L'un de ces pauvres diables s'était traîné jusqu'au bord du retranchement, ne pouvant le franchir et ne trouvant pas l'entrée de la redoute, il tournait tout au tour. Accroupis, nous l'entendions crier, mais assez indistinctement à cause de la fusillade. Je lui tends la main, je le saisis et je l'attire à moi; je le tenais par le pied; c'est égal, par le pied ou autrement le soldat ne s'en est pas plaint; il était trop content de se voir tirer de là, où on l'aurait peut-être achevé; car il faut vous dire que les balles volaient de tous côtés sans crier gare!

— Et ta pipe? raconte donc comment elle a été cassée, interrompit un camarade se rappelant un détail déjà entendu auparavant.

— Comment? Mais je n'ai pas même pu achever ma bouffée.... Je m'étais assis et j'allumai ma pipe. Je fume et je suis sur le point de la passer à un pays. Allons, me dis-je, encore une bouffée et je la lui donnerai; je commence à l'aspirer, et vlan! une balle vient justement piquer sur ma pipe. Elle m'a été enlevée d'entre les dents, sans laisser la moindre trace...

— En voilà une manière de régaler un camarade! dit-on en riant à la ronde.

— Vrai, nous n'étions pas encore trop mal; mais ce sont ceux qui ont été envoyés creuser des tranchées qui ont été arrangés! un obus, en tombant au milieu, en a mis quinze d'un coup sur le carreau. Ils ont tout de suite abandonné le travail...

— Et le lendemain?

— Le 31? Nous nous sommes défendus surtout à coups de salves. L'ennemi a commencé à nous harceler dès le point du jour : il tirait continuellement et se concentrait. Nous, on nous avait donné l'ordre de ne pas tirer de loin, mais par salves quand il serait près. Aussitôt qu'il s'était rapproché, on lui envoyait une, deux salves, et il battait en retraite.

— Les Turcs étaient nombreux?

— Comme des champignons. Quand ils se mettaient à sortir des tranchées, on n'en voyait pas la fin, Plus on en tuait, plus il en venait; des troupes fraîches leur arrivaient de tous côtés. Nous, nous restions toujours seuls. A la fin, tout le monde était dans un tel état d'épuisement, qu'il était impossible de tenir davantage. C'est alors que Skobelew nous envoya des canons. Ils se mirent à tirer; bientôt un caisson sauta, tous les artilleurs furent tués jusqu'au dernier, et nous, nous sommes restés seuls à repousser l'ennemi. A ce moment nous nous lançons sur lui, au cri de : *Hourrah!*

— Vous vous lanciez sur lui?

— Mais oui. Il s'avance tout près, nous l'accueillons d'abord par une salve, puis *hourrah*! à la baïonnette. Gartalow nous conduisait pendant les deux sorties. A la seconde, était déjà arrivé, de la part de Skobelew, l'ordre de battre en retraite: un Cosaque l'avait apporté. Gartalow n'avait pas envie de rendre la redoute; il nous fait donc marcher encore une fois à la baïonnette. Les Turcs étaient plus nombreux que jamais; on aurait dit qu'ils s'étaient tous rassemblés sur ce point, tant il y en avait! Nous marchons; plus nous avançons, plus il y en a: ils couvraient le terrain comme une troupe de corneilles! Nous nous étions lancés à l'aventure pour voir ce qui arriverait, mais nous avons eu le dessous: les hommes tombent comme des mouches; à la fin, Gartalow fut aussi blessé. Nous revenons sur nos pas. Gartalow marchait, soutenu par un *feldwebel*. Nous regardons Voilà le *feldwebel* blessé à son tour; ils tombent tous les deux. Il n'y avait pas moyen de les enlever, les Turcs se précipitaient en masses sur nos talons. Oui, nous avons dû les laisser..... Ils les ont hachés sous nos yeux..... A peine à quelques pas de nous..... En y réfléchissant maintenant, on aurait peut être pu..... Mais on n'y a pas songé alors; quand nous avons tourné la tête, il était déjà par terre, côte à côte avec le *feldwebel*, et impossible de lui porter secours.

— Alors vous avez battu en retraite?

— Oui, nous avons évacué la redoute: que vouliez-vous qu'on fît?

— Voyez-vous, dit d'un ton persuasif et d'une voix douce un des Plewniens, en se mêlant à la conversation, il était impossible de faire autrement. Nous étions peu nombreux, pas de renforts, et de nouvelles troupes turques arrivaient continuellement. S'il était venu des renforts, continua-t-il sur le même ton, on aurait certainement pu tenir encore; mais la raison principale, c'est que les hommes étaient épuisés, la plupart hors de combat — pouvait-on agir autrement? Nous n'avions bien sûr pas envie de la rendre, mais contre la force, pas de résistance.

— De quelle manière avez-vous battu en retraite?

— De quelle manière? Nous avons tout abandonné et nous sommes partis. Il n'y avait pas à choisir; chacun se défilait, qui d'un côté, qui d'un autre..... Nous avons eu la chance de les voir arrêter par le feu de notre batterie, autrement nous ne nous en serions pas tirés à si bon marché. C'est bien simple, nous aurions été faits prisonniers: ils nous poussaient comme dans un entonnoir, les malins! Si notre artillerie n'était parvenue à les arrêter, et si les Schouïens ne nous avaient donné un coup d'épaule, ils auraient réussi à nous enfermer comme dans un filet. Ils arrivaient de toutes parts, de droite, de gauche; si on nous avait laissé couper en avant, nous étions complétement cernés. Toute retraite aurait été impossible.....

— Qu'est-ce qui est plus effrayant: marcher en avant ou en retraite?

— C'est toujours plus effrayant de battre en retraite : quand on marche en avant, on voit au moins quelque chose; tandis qu'en retraite on ne peut se rendre compte de rien, décidèrent en chœur tous les auditeurs.

— Quand on l'entend siffler par derrière, elle est bien plus bruyante.....

— Alors, pendant que nous revenions en arrière, c'était encore plus terrible qu'auparavant. Le Turc se mit à nous en envoyer..... Pour tout vous dire en un mot, j'étais déjà sorti tout à fait des champs de maïs, et je me trouvais en terrain découvert, quand *elle* m'a atteint, dit le Vladimirien.

— Ce n'est donc pas dans la redoute que tu as été blessé?

— Dans la redoute! On ne voyait déjà plus de Turcs. Je marchais à découvert, je me retourne et j'aperçois encore des soldats derrière moi. Allons, me dis-je, grâce à Dieu — me voilà sauf. A peine était-ce dit, alors, elle m'arrive!

— Tu es tombé?

— A l'instant. Elle m'est entrée là, près des reins, et y est restée..... Sur le moment je me suis senti tout effrayé. La douleur n'était pas forte, mais je ne pouvais remuer. Que faire cependant? j'essayais de me soulever, mais elle me faisait trop souffrir: aux reins, où elle m'avait touché, je ne sentais

pas grand'chose, mais c'est dans les épaules que j'avais des élancements! Je me traînai à quatre pattes. Je n'avais pas envie de rester là, ajouta-t-il avec un sourire.

— Alors, on t'a ramassé?

— Oui, après, on m'a ramassé et ramené!

— Les sanitaires?

— Non, un soldat, un camarade, blessé aussi, mais seulement au bras.

— Il n'y avait donc pas de sanitaires?

— Oh! si... mais il n'y avait pas moyen de recueillir tout le monde: on ramassait les uns, et les autres, qui pouvaient encore se traîner, on leur disait de venir tout seuls.

— Les sanitaires, eux, n'étaient pas épargnés non plus : plus d'un a été étrenné mieux qu'un non-sanitaire et s'en souviendra toute sa vie! interrompit un des blessés.

— Là-bas, les balles ne font pas attention si vous êtes un sanitaire ou non, reprit un autre. Deux d'entre eux portaient sur un brancard un soldat blessé très grièvement: un obus éclate, et vous les abat tous les trois, les deux sanitaires et le blessé.

— Le Turc ne se gêne pas pour tirer sur un petit groupe, même sur un homme isolé. Sitôt qu'il aperçoit quelqu'un, il vous tire dessus.

— Avec du canon?

— Tout simplement. Les canons vous crachent des obus à propos de rien; c'est arrivé combien de fois! Il ne ménage pas les projectiles : vous êtes seul, ça lui est bien égal.

— Les Turcs ne faisaient pas de triage, dit d'un air morose le soldat basané. Un des sanitaires conduisait un blessé, une balle l'atteint: le sanitaire est resté sur le carreau et le blessé a continué son chemin tout seul.

— Il a été tué?

— Sur le coup, répondit-il de mauvaise grâce, en croisant les bras au dessus de sa tête avec une colère froide et calme.

— Que t'a-t-on fait à la station de pansement, a-t-on sur-le-champ extrait ta balle? demandai-je au Petit-Russien.

— Non, on me l'a extraite ici.

— Comment ici? Tu es donc arrivé bien vite?

— Nous sommes restés vingt-huit jours en route. Là-bas, on m'a fait seulement un premier pansement et on m'a expédié à Zimnitsa; les blessés étaient sur des charrettes. En route, nous nous sommes arrêtés une fois, je ne sais plus trop en quel endroit, peut-être à Sistova, pour nous faire prendre un repas.

— C'était la première fois que vous mangiez depuis Plewna?

— Oh! moi, à vrai dire, je n'ai pas mangé du tout. Il y avait si grande foule qu'on ne pouvait satisfaire tout le monde. Celui qui était en état de marcher arrivait à se faufiler jusqu'aux tables et se rassasiait. Mon Dieu! les pauvres blessés étaient si nombreux que beaucoup ont été oubliés; on aurait bien tort de se plaindre.....

— Mais à Zimnitsa? on dit qu'on n'y était pas mal soigné.

— C'est vrai, on était assez bien; seulement, l'encombrement était si grand qu'on ne pouvait suffire à tout. Il y avait des baraques. On avait évacué tant de blessés qu'il n'y avait plus de place; on les disposait autour des baraques: les premiers arrivés avaient la chance d'être couchés sur de la paille, les autres s'entortillaient dans leurs capotes. Le soldat n'est pas exigeant.

— Il y avait des sœurs?

— Certainement.

— Et comment sont-elles pour les blessés?

— Elles les soignent très bien, très bien. Ça, on peut le dire: si vous tombez entre les mains d'une sœur, vous pouvez être tranquille; elle vous donnera à manger, vous apportera du thé.....

— Avec les sœurs, le soldat n'est pas en peine, elles ne l'oublient pas.....

— Une mère, voyez-vous, est moins empressée autour de son enfant que la sœur autour du soldat!

— Nous nous souviendrons éternellement de leur charité... interrompirent de tous côtés les soldats mutilés.

— Dans quel train as-tu voyagé jusqu'ici?

— Nous étions dans des wagons ordinaires, c'est-à-dire pas dans des wagons de voyageurs, mais dans des wagons simples qui servent au transport du matériel.

— Dans des wagons de marchandises, alors?

— Oui, justement.

— Vous étiez mal?

— Non, pas trop. On vous étend de la bonne paille, vous vous couchez dessus et vous avez chaud.

— Et ici, l'extraction de la balle a-t-elle réussi?

— Tout s'est fait on ne peut mieux. Je n'ai rien senti. Ici, on vous donne quelque chose à respirer... Ce n'est pas comme devant Plewna. Là-bas, à la station de pansement, on ne voyait pas de pareille chose. On coupe une jambe, par exemple, le soldat crie, hurle et meurt pendant qu'on l'ampute. Nous en avons vu assez de semblables spectacles! La guerre ne fait grâce à personne.

— Oui, oui, camarades, vous en avez vu de la guerre à satiété, dis-je, pendant que nous allumions une nouvelle cigarette pour nous reposer des récits entendus.

— C'est vrai... Nous en avons vu assez..

— Et vous, dirent les blessés, en s'adressant à moi, racontez-nous ce qui se passe à propos des affaires.

Je leur répétai ce que j'avais appris par les journaux. On parla d'Osman, de Plewna, de la guerre en général.

— Plus d'un n'a pas vu la guerre de bien près, me répondirent-ils : rasé dès le premier pas, d'autres avaient déjà reçu un atout avant d'apercevoir le nez d'un Turc.

— Allons, qu'avez-vous vu encore là-bas? Et les Bulgares?

— Les Bulgares? Ce sont de braves gens, de très bonnes gens. Ils respectent le soldat. Ainsi, quand on était en route, ils venaient tout de suite à notre rencontre, nous apportaient à boire de l'eau, à volonté. Ils sont très affables. Seulement, ils sont très craintifs, on les a ruinés, mais ils ne ressemblent pas aux Roumains.

— Et les Roumains, comment sont-ils?

— Les Roumains, ça leur est bien égal que vous soyez soldat ou non. Il y en avait de passables... Plus tard, nous avons eu l'occasion de les bien connaître.

— Ils savent parler russe?

— Non, très peu... Parmi les officiers, on en trouve qui le parlent..., mais pour les soldats, il y en a très peu; on peut même dire qu'ils ne le comprennent pas du tout.

— Comment causiez-vous donc avec eux?

— On tâchait de se deviner l'un l'autre. Plus tard, il y en a eu qui se sont mis à travailler, à étudier. Nous allions souvent les voir quand nous étions devant Plewna. Ils nous accueillaient bien, seulement ils ont une drôle de manière de rester en faction; le Roumain n'aime pas à être en sentinelle. Quand on l'y place, il dépose son fusil, s'asseoit et reste là. Si on vient pour le voir, il entre avec vous dans la hutte et se met à causer en laissant son fusil dehors. « Est-ce permis, demandai-je? » « Ça ne fait rien, répondit-il, chez nous c'est permis; je suis toujours là. » Tâchez donc de lui faire comprendre quelque chose!

Une sœur entra dans la salle suivie d'un garçon portant un paquet d'effets militaires. Au bout de quelques minutes, un des blessés avait déjà remplacé sa capote d'hôpital par la capote grise réglementaire.

— Pourquoi s'habille-t-il? demandai-je.

— Il sort aujourd'hui, me fut-il répondu.

Le soldat fouilla dans ses bibelots (cadeaux apportés par des visiteurs), les plia correctement, en militaire, les noua dans un mouchoir, boutonna sa capote en homme qui en a l'habitude, donna un dernier coup à sa tenue et s'avança vers

nous. Il n'avait déjà plus rien d'un valétudinaire : il lui avait suffi de revêtir sa coque grise habituelle pour se métamorphoser, lui, malade, blessé, il y a dix minutes, en un vrai soldat.

— Que le bonheur soit avec vous, messieurs ; je vous souhaite la santé ! s'adressa-t-il à ses camarades, auxquels il tendit successivement la main d'un geste officiel.

— Allons, adieu ! lui répondit quelqu'un. Va, attends un peu, nous nous rencontrerons encore là-bas de l'autre côté du Danube.

— Est-ce que tu y retournes maintenant ? demandai-je au soldat.

— Je ne puis le savoir, qui le sait ? répondit-il.

— Et où voulez-vous qu'on l'envoie ? dit le Vladimirien en riant des yeux ; il y va maintenant avec moitié moins de chagrin, auparavant, il ne savait rien, il s'imaginait Dieu sait quoi, aujourd'hui il va en pays de connaissance. Il est à l'épreuve de la balle, le Turc ne le tuera plus.

— Eh bien ? Quand on m'y renverrait ? Je ne demande pas mieux, répondit le soldat.

— C'est sûr, je te dis que nous nous reverrons ; que mes reins se cicatrisent seulement ! et nous ferons encore cuire ensemble du maïs.

— Aujourd'hui, on a dû piétiner tout le maïs, ajoutai-je à mon tour.

— S'il n'y en a plus, nous en dénicherons. Le soldat saura se débrouiller.

— Adieu ! Guérissez-vous !

— Que Dieu te conduise !... Adieu ! dirent les blessés en accompagnant le convalescent. Le soldat s'éloigna. Un nuage de tristesse se répandit tout d'un coup. Chacun se rappela qu'il était rivé à son lit, qu'il était encore estropié.

— C'est triste, n'est-ce pas, de rester, couché dans un hôpital ? dis-je.

— Oui, c'est ennuyeux, répondirent franchement les soldats, en évitant cette fois d'entortiller leur phrase, dans leurs additions favorites : « Que faire ? il faut faire comme on peut ».....

— C'était plus gai devant Plewna ? dis-je en plaisantant.

— Vrai, c'était plus gai, reprit aussitôt quelqu'un, là-bas il y a toujours quelque chose à faire. Aujourd'hui, c'est la fusillade, demain c'est l'assaut, on a de quoi se retourner, on ne s'ennuie pas.

— Et lorsque le feu a cessé, on cause, on demande qui est tué, qui est blessé ? On n'a pas le temps de s'ennuyer, ajouta un autre.

— Vous voulez-donc réellement retourner au delà du Danube ?

— Et pourquoi pas ? On ne meurt pas deux fois. Si on nous envoie, tant mieux, nous partirons.

— C'est tout simple..... Ceux qui sont restés là-bas ne se croisent probablement pas les bras.

— Est-il arrivé à quelqu'un de se retrouver plus tard avec un pays ? m'adressai-je à tous en général.

— Oui, moi, j'en ai rencontré, répondit le Vladimirien ; j'ai aussi vu mon commandant de compagnie au pansement, j'ai même causé avec lui. J'ai aussi vu plusieurs soldats..... Ils m'ont donné des nouvelles du régiment. On en a tué beaucoup. Il paraît qu'il n'est resté que 20 hommes de notre peloton ; et encore a-t-il été plus heureux que les autres.

— C'est le destin des Vladimiriens, dis-je, il n'en est pas resté beaucoup non plus pendant la campagne de Sébastopol.

— Je le sais ; j'ai lu quelque chose à propos de ça, répondit-il. Mais aussi quelle gloire le régiment a acquis pendant la guerre de Sébastopol ; il a mérité les drapeaux de Saint-Georges (1). C'est une récompense précieuse. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose, quoique on ait eu beaucoup de monde de tué, le régiment n'a pas acquis la même gloire qu'auparavant.....

Il soupira profondément.

— Non, camarade, il ne faut pas dire cela : les vôtres ont aussi fait preuve de vaillance !

— Ça, c'est vrai, ils n'ont pas reculé : ils ont fait ce qu'on leur a ordonné.

(A suivre.) (46)

(1) Le 61e régiment de Vladimir faisait, en 1854, partie de la 16e division d'infanterie. Il prit part à la bataille de l'Alma, où il se distingua par sa vigoureuse résistance aux attaques des Anglais contre l'aile droite de l'armée russe et perdit 5 officiers supérieurs, 42 officiers inférieurs, dont 14 commandants de compagnie, et 1,500 soldats.

Pendant le siége de Sébastopol, il prit part aux batailles de Balaklava, d'Inkermann, à l'affaire du Mamelon-Vert, à celle du 18 juin, et enfin, lors de l'assaut de Sébastopol, il occupait le Grand-Redan. Les trois bataillons du régiment ont des drapeaux de Saint-Georges portant les inscriptions suivantes : sous l'aigle : « 1700-1850 ; » sur les bordures : « *Pour Sébastopol* 1854 *et* 1855. »

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

RELÈVEMENT DES GARNISONS DE L'INDE. — Le relèvement des garnisons de l'Inde (1) pour la saison 1877-1878, est aujourd'hui presque entièrement terminé.

Le *Malabar* est arrivé à Malte le 5 février, et y a débarqué le 1er bataillon du 1er régiment ; il a repris la mer le 7, ayant à bord le 2e bataillon du 2e, à destination de Bombay.

La *Jumna* a quitté Portsmouth le 10 février, ayant à bord le 61e régiment d'infanterie, à destination de Malte. Ce *troopship* embarquera à Malte le 2e bataillon du 19e, envoyé aux Indes et arrivera à Bombay vers le 15 mars.

Le *Serapis* est arrivé à Portsmouth le 11 février, ayant à bord le 56e, fort de 18 officiers et de 450 hommes, les batteries F et G de la brigade C d'artillerie à cheval, fortes de 8 officiers et 274 hommes, enfin 59 malades et 137 soldats libérés du service. Le 56e tiendra garnison dans l'île de Wight.

Le dernier régiment à rapatrier est le 45e. Ce régiment a dû quitter Bombay le 12 février à bord de l'*Euphrate* et arrivera à Portsmouth vers le 19 mars.

EMPIRE ALLEMAND

CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS DE COMMISSAIRES DE LIGNES DE CHEMINS DE FER. — La *Revue* a analysé, dans son n° 277, les dispositions concernant le service militaire des chemins de fer en Allemagne. Parmi ces dispositions, elle faisait ressortir la création de trois nouveaux emplois d'officiers supérieurs portés pour la première fois au budget de 1876 au chapitre de l'état-major, sous la dénomination de *commissaires de ligne de chemins de fer*. Les considérants du budget expliquaient que cette création avait pour motifs la complication des transports militaires et la nécessité qui en résulte d'instruire les officiers destinés à être, en temps de guerre, *commandants de ligne*, en leur faisant remplir ces fonctions dès le temps de paix. Trois commissaires de ligne étaient seulement nommés, parce que l'on avait encore des expériences à faire pour être fixé sur la meilleure manière de régler leurs attributions.

Il paraît que ces expériences ont donné de bons résultats.

Le budget de la guerre pour 1878-1879 prévoit, en effet, les crédits nécessaires pour créer des emplois de commissaires de ligne pour huit officiers supérieurs en sus des trois portés aux budgets de 1876 et de 1877-1878 ; savoir : six pour la Prusse, un pour la Saxe et un pour la Bavière.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 386 et 389.

Cette augmentation de crédits est ainsi motivée dans les considérants relatifs au budget de la Prusse :

« La nécessité de porter au budget des emplois spéciaux les membres militaires des commissions de chemins de fer a déjà été développée au budget de 1876; mais à cette époque, on n'a demandé que la création de trois emplois de commissaires de ligne ; on voulait attendre que l'expérience eût prononcé sur la meilleure façon de pourvoir à ce service.

» L'expérience a démontré que la création des commissaires de ligne, telle qu'elle a été faite en 1876, promettait de régler d'une manière satisfaisante les transports militaires si compliqués et d'écarter notamment les difficultés et les obstacles souvent insurmontables qui s'étaient présentés jusqu'ici, alors que les officiers placés à la tête des *commandatures de ligne* n'avaient pas eu occasion de se mettre, dès le temps de paix, complétement au courant de leurs difficiles fonctions. Depuis longtemps on cherchait à obtenir ce résultat.

» L'importance du but poursuivi n'a pas permis de retarder davantage la création définitive de ces emplois; c'est pourquoi ils font l'objet d'un article du présent budget. L'application complete de cette mesure exige, en outre, qu'un pareil emploi soit porté au budget particulier de la Saxe. »

Le tableau des augmentations de personnel, annexé au budget de la guerre et comprenant à la fois à tous les contingents de l'armée allemande, fait ressortir, en conséquence, la création de huit nouveaux commissaires de ligne, dont six pour la Prusse, un pour la Saxe et un pour la Bavière ; ce dernier n'est pas prévu dans les considérants précédents, parce qu'ils ne s'appliquent pas au budget particulier de la Bavière. Il existera donc dorénavant onze commissaires de ligne, en comptant les trois emplois créés en 1876. Nous ferons remarquer que les considérants du budget de 1875, rappelés au commencement de cette nouvelle, disposent explicitement que les officiers supérieurs nommés commissaires de ligne sont destinés à remplir les fonctions de *commandants de ligne* en temps de guerre. En attendant, ils font partie des commissions de ligne dont les attributions ont été définies dans le n° 282 de la *Revue*.

Il est naturel de penser que le nombre des commissaires de ligne, portés au budget de 1878-1879, est en rapport avec le nombre des lignes principales entre lesquelles seront répartis les transports militaires lors d'une future mobilisation. On se rappelle que d'après l'ouvrage de l'état-major allemand, sur la guerre de 1870-1871, l'ensemble des lignes de chemins de fer existant à cette époque avait été divisé en groupes correspondant à neuf grandes lignes, dont six pour le transport des troupes de l'Allemagne du Nord et trois pour celui des troupes des Etats du Sud.

Le réseau des chemins de fer s'étant notablement développé depuis cette époque, ce système a dû être modifié en conséquence.

Les fonctions de commissaires de ligne créés par suite du vote du budget de 1876 sont remplies par trois officiers supérieurs portés sur l'annuaire prussien de 1878, au titre des commissions de lignes, savoir : un lieutenant-colonel à Carlsruhe, un major à Breslau et un major à Cassel.

Les nominations qui suivront le vote du budget actuel fixeront la résidence assignée aux huit officiers supérieurs nommés aux nouveaux emplois.

En vue de préparer ce personnel spécial, des officiers choisis dans les différentes armes sont appelés de temps à autre à une sorte de stage sous la direction de la *Division des chemins de fer* du grand état-major prussien. C'est ainsi que le *Militair-Wochenblatt* du 9 février indique la rentrée à leurs corps de cinq officiers « qui avaient été détachés à la division des chemins de fer du grand état-major, afin de se mettre au courant de l'emploi de commissaire de ligne de chemin de fer. »

Ces officiers comprenaient : un lieutenant-colonel à la disposition, envoyé à Elberfeld ; un major de cavalerie ; deux majors et un capitaine d'infanterie, envoyés à Schwerin, Hanovre, Elberfeld et Bromberg.

—

EXERCICES DU BEURLAUBTENSTAND. — La *Revue* a déjà parlé, dans son numéro 385, des exercices du *Beurlaubtenstand* qui devaient avoir lieu, à dater du 29 janvier, dans les régiments de la garde de Berlin ; le *Reichs Anzeiger*, du 29 janvier, donnait à ce sujet les renseignements suivants :

« Les hommes de la landwehr, appelés au régiment de fusiliers de la garde et au régiment de grenadiers de la garde n° 2 (Empereur François), pour la période d'exercices de landwehr du 29 janvier au 9 février, ainsi que les réservistes convoqués pour un exercice de même durée aux régiments d'infanterie de la garde stationnés à Berlin, sont arrivés et ont été répartis, aujourd'hui entre leurs corps respectifs. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonça, le 13 février que les uns et les autres avaient terminé leurs exercices et rentraient dans leurs foyers.

Des exercices semblables ont lieu dans la landwehr provinciale ; ainsi le même journal fait connaître « que des cadres de conduite, ayant des officiers à leur tête, sont arrivés à Berlin le 12 février pour chercher les hommes de la landwehr convoqués pour des exercices dans les régiments d'infanterie n°s 8, 20 et 35. »

Ces exercices du *Beurlaubtenstand*, actuellement en cours d'exécution et qui sont prescrits par un ordre de cabinet du 6 décembre dernier, ne se font pas simultanément dans tous les corps d'armée. L'ordre indique seulement qu'ils doivent être partout terminés le 31 mars 1878. Les régiments ci-dessus désignés appartiennent au 3e corps d'armée.

On signale des réunions du même genre à Kiel et à Dantzig pour les réservistes de la marine : la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 9 janvier, annonçait l'arrivée à Kiel des réservistes de la 1re division de matelots convoqués pour prendre part à des exercices devant durer du 8 au 19 janvier ; depuis, le même journal a rapporté, dans son numéro du 20 janvier, que le contre-amiral Werner, chef de la station de la Baltique, était parti l'avant-veille de Kiel pour Dantzig afin d'y inspecter ceux des réservistes de la même division de matelots qui avaient été appelés dans ce port pour y être exercés.

L'ordre du cabinet relatif aux exercices du *Beurlaubtenstand* pendant l'année courante n'a pas encore paru. Mais le budget de 1878-1879 donne déjà des renseignements intéressants à ce sujet en indiquant le nombre d'officiers et d'hommes du *Beurlaubtenstand* qui seront appelés pour ces exercices. Des crédits sont portés au budget pour la convocation de 4,647 officiers, 12,851 sous-officiers et 117,285 hommes appartenant aux 14 corps d'armée et demi administrés par la Prusse, à la Saxe (XIIe corps) et au Wurtemberg (XIIIe corps) mais non compris la Bavière, dont le budget est publié à part.

Les chiffres correspondant portés au budget de 1877-1878 étaient de 4,126 officiers, 12,871 sous-officiers et 117,285 hommes.

On comptera donc, comme l'année dernière, environ 150,000 hommes appelés dans toute l'armée allemande.

ERRATUM

—

N° 389 de la *Revue militaire de l'étranger*. — Page 80, 2e colonne, 14e ligne à partir du bas de la page, au lieu de : *30 janvier 1876*, lire : *30 janvier 1878*.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris — Ch SCHILLER imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

REDACTION
23 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 392. SAMEDI 2 MARS 1878.

SOMMAIRE. — La question de l'avancement des officiers en Italie. — Les procédés tactiques de la guerre actuelle (suite). — Les préoccupations militaires de l'Angleterre.— Le téléphone aux avant-postes. — Nouvelles militaires.

LA QUESTION DE L'AVANCEMENT DES OFFICIERS

EN ITALIE

—

Le jour même de son entrée au ministère de la guerre, en mars 1876, le général Mezzacapo inaugurait ses fonctions nouvelles en faisant appel au concours des autorités militaires, afin de poursuivre l'entreprise du général Ricotti, auquel il succédait. Quelques jours après, le président du conseil disait à la Chambre des députés : « En ce qui concerne l'armée nationale....., nous devons continuer l'œuvre entamée avec une sage persévérance par notre prédécesseur... Notre organisation militaire, basée sur les mêmes principes que celle de la plupart des grandes puissances européennes, est déjà fort avancée dans sa mise en application; nous nous proposons de reprendre la tâche un instant interrompue, de la compléter et de la perfectionner. »

Tel était, dès le début, le programme du nouveau ministre. Maintenu à la tête de l'armée à l'issue de la crise du mois de décembre dernier, et récemment confirmé dans son poste par le roi Humbert, le général Mezzacapo a eu l'occasion de répéter à plusieurs reprises, devant le Parlement, qu'il ne voulait rien innover, et que son but constant était de donner tout le développement possible aux institutions créées par le général Ricotti. Les divers articles insérés depuis dix-huit mois dans la *Revue* sur l'armée italienne ont pu convaincre nos lecteurs que rien, en effet, n'a été changé aux bases générales d'organisation adoptées au lendemain de la dernière guerre, et que les mesures nombreuses sanctionnées par des lois, décrets ou règlements sous l'administration du général Mezzacapo, n'ont été que des perfectionnements introduits dans le jeu d'un mécanisme fonctionnant déjà de toutes pièces.

Dans son *Coup d'œil retrospectif* sur l'armée italienne en 1877, le journal l'*Esercito* (n° du 4 janvier 1878) émet la même idée et se félicite de n'avoir pas vu se réaliser une crainte qu'avaient fait naitre au commencement de l'année les discussions du Parlement : « On pouvait redouter, dit l'auteur de l'article, des transformations radicales ; il n'en a rien été par bonheur, et l'action du ministère s'est attachée à harmoniser, à simplifier et à perfectionner les diverses parties de l'édifice, laissées un peu frustes par manque de temps et d'expérience. »

Cette feuille militaire fait cependant certaines réserves au sujet de la jurisprudence nouvelle, inaugurée au courant de l'année qui vient de s'écouler, dans l'application de la loi d'avancement, et elle trouve que la large part attribuée au choix dans certaines promotions du mois d'avril, constitue un fait d'ordre nouveau. Ici, en effet, le général Mezzacapo a rompu avec des traditions fortement enracinées dans l'armée italienne, auxquelles son prédécesseur n'avait pas voulu s'attaquer; cette innovation a produit une grande impression dans le monde militaire et donné lieu, dans les Chambres, à des débats assez animés. Nous n'avons pas cru alors devoir en entretenir nos lecteurs, parce que les appréciations de la presse et les discussions parlementaires semblaient refléter des idées d'un ordre tout différent de celui qui doit nous occuper. Mais la publication récente dans le *Giornale militare ufficiale* de dispositions relatives à l'avancement, dispositions que nous ne saurions passer sous silence, montre que le ministre veut adopter à ce sujet un système autre que celui de ses prédécesseurs. Il nous faut donc revenir sur les faits de l'année dernière pour parcourir les diverses étapes de la voie nouvelle dans laquelle il s'est engagé, et faire mieux comprendre la portée de la circulaire du 3 janvier, que nous allons analyser.

D'après l'étude insérée dans les numéros 105 et 107 de la *Revue*, le lecteur a pu se rendre compte de l'analogie qui existe entre la loi italienne de 1853 et notre loi de 1832 sur l'avancement des officiers. Mais nous avons fait remarquer dès lors que si cette analogie se trouvait dans les textes, la mise en pratique était assez différente. Il résulte en effet des détails donnés, que si en principe, dans l'armée italienne, l'avancement doit avoir lieu concurremment au choix et à l'ancienneté, dans des proportions déterminées suivant les grades, en réalité, les nominations étaient faites presque exclusivement à l'ancienneté, sous la condition de la preuve d'aptitude. Depuis 1867 particulièrement, c'est-à-dire depuis la création d'une Ecole supérieure de guerre à Turin et la réorganisation du corps d'état-major, les seules promotions au choix qu'on puissse relever dans le journal militair officiel s'appliquaient à des officiers d'état-major ou à des officiers ayant suivi avec succès les cours de l'Ecole d guerre.

L'armée était accoutumée à cette façon d'interpréter et d'appliquer la loi, et chacun se croyait en droit de baser les chances de sa carrière militaire sur ces pratiques constantes, quand parurent, en avril 1877, des décrets inspirés de principes tout différents. Douze lieutenants-généraux étaient relevés de leur commandement, et, bien que la loi ne fixe aucune limite d'âge, huit d'entre eux étaient mis d'office à la

retraite, les quatre autres en disponibilité. Pour remplir les vacances ainsi faites, quinze majors-généraux étaient nommés au grade supérieur, mais en primant quinze officiers plus anciens que le dernier promu. La mesure s'étendant au degré suivant de la hiérarchie, 31 colonels étaient promus généraux, le dernier d'entre eux ayant le n° 172 sur l'annuaire, et 124 colonels étant laissés de côté, du moins momentanément.

L'émotion produite par ces décrets se traduisit par une vive polémique engagée immédiatement dans la presse et par une double question adressée bientôt au ministre dans les deux Chambres.

A la Chambre des députés, le 21 mai, sans vouloir contester au ministre le droit de désigner au choix, dans l'intérêt du pays et au lieu de s'en tenir à l'ancienneté, les officiers à investir des commandements supérieurs, M. Sella a particulièrement fait porter ses observations sur la mise à la retraite de certains généraux dont les services étaient notoires et qu'on savait très aptes à exercer un commandement actif. C'est incidemment seulement qu'il a demandé si le ministre, dans les nominations, objet de la discussion, s'était entouré de toutes les garanties désirables avant d'arrêter son choix, et c'est incidemment également que le général Mezzacapo, repoussant l'insinuation d'avoir pu être guidé dans ses actes par des considérations politiques, des idées particularistes ou des raisons de favoritisme, a répondu à cette partie de l'interpellation. Il a déclaré que l'aptitude des officiers à bien remplir les fonctions de leur nouveau grade avait seule déterminé ses choix et qu'il avait employé tous les moyens possibles pour ne pas se tromper dans ses décisions. «... Le ministre, a-t-il dit, ne doit pas donner d'autre base à ses appréciations que des considérations purement militaires, c'est-à-dire l'utilité de l'armée et le bien de la nation..... En résumé, je crois que les faits qui ont soulevé les critiques de l'honorable Sella constituent le plus grand service que j'aie rendu au pays. »

Le 20 juin suivant, la discussion s'engagea au Sénat, à l'occasion du budget de la guerre, et le ministre, dans ses réponses, un peu plus explicites, aux sénateurs Brioschi et Vitelleschi, fit connaître le fond de sa pensée en matière d'avancement. Sans vouloir reproduire ici *in extenso* les explications qu'il a données, nous croyons utile d'en résumer le sens.

Le général Mezzacapo est d'avis que la *carrière ordinaire* est insuffisante pour assurer à l'armée, dans la mesure désirable, les services des hommes vraiment aptes à la bien diriger. Pour qu'une armée soit bonne et bien commandée, il faut que les officiers destinés à exercer utilement un jour les commandements supérieurs fassent une *carrière rapide* afin d'arriver promptement à sa tête. Convaincu de cette idée, pénétré de la nécessité de porter aux grades les plus élevés, non pas d'un seul coup, ce qui est impossible, mais successivement, les officiers qu'il juge aujourd'hui les plus capables, il a adopté un système nouveau, sans s'effrayer des difficultés de l'entreprise et avec l'intention de ne pas reculer devant les obstacles.

Certes, l'avancement au choix ne doit pas être arbitraire; il faut qu'on le règle, et ce sera l'affaire d'une loi que le ministre compte présenter, mais il ne le fera que dans un délai dont on ne saurait fixer la durée « parce que, a-t-il ajouté, après tous les changements survenus dans l'organisation de l'armée, il faut refaire non-seulement la loi d'avancement, mais presque toutes les lois fondamentales, et que les plus importantes et les plus urgentes doivent passer les premières. »

En attendant l'élaboration de la loi d'avancement, le ministre a pris, avant de faire décréter les dernières promotions, toutes les mesures et s'est entouré de toutes les garanties nécessaires pour que ces nominations fussent profitables au bien de l'armée. Pour celles de major général et de lieutenant-général, il s'est renseigné personnellement et sous sa propre responsabilité; quant à celles de colonel, il a formé une commission de généraux qui a examiné les titres des candidats et dont les membres, afin d'éviter toute espèce de transaction, ont donné séparément au président leur avis motivé sur chaque officier.

Dans l'avenir, et pour les nominations qui suivront, le ministre adoptera des mesures semblables ou analogues, et tant que la loi ne sera pas changée, l'avancement au choix sera considéré, non pas comme une faculté laissée à l'autorité, mais comme une obligation dont les conséquences peuvent léser certains intérêts privés et tromper des aspirations plus ou moins légitimes, mais dont l'oubli serait bien plus nuisible à l'armée, menacée d'être commandée par des chefs d'une capacité insuffisante.

« L'influence d'habitudes invétérées, la force des précédents sont souvent, s'est écrié le général Mezzacappo, des obstacles à l'introduction d'un ordre de choses nouveau, et il faut du courage et de l'abnégation pour faire qu'une loi passe de l'état idéal à l'état de réalité, à la pratique.

« En me lançant dans cette entreprise, j'avais bien prévu les difficultés qui surgiraient et les froissements d'intérêts inévitables; j'avais prévu aussi ce qui arrive, c'est-à-dire les attaques auxquelles je suis en butte depuis deux mois, pour avoir rendu un service au pays. Mais mon caractère est tel que, quand je reconnais la voie que le devoir me trace, je ne m'en laisse pas détourner, même avec la certitude que, chemin faisant, ma personne y pourra succomber..... Je regarde le but, et tant que mes forces suffisent, je brise les obstacles et je marche en avant... »

Les décrets du 15 juillet et du 26 août suivants prouvèrent, peu de temps après, que le général Mezzacapo était résolu à conformer ses actes aux déclarations faites devant le Parlement. Pour le montrer, nous nous en tiendrons à l'infanterie. Le dernier colonel nommé a le numéro 87 et prend les devants sur 50 lieutenants-colonels plus anciens; on a sauté à peu près le même nombre de majors, et le n° 112 est promu au grade de lieutenant-colonel. Quant aux capitaines nommés majors, alors que le décret du 1er mars comprenant douze nominations, en donnait onze à l'ancienneté et une seule (le n° 573) au choix, le décret du 26 août comprend 23 promotions à l'ancienneté et 22 au choix, le dernier nommé à l'ancienneté ayant le n° 90 et comptant son ancienneté de capitaine du 5 janvier 1862, les derniers promus au choix étant, l'un aide-de-camp d'une brigade d'infanterie, capitaine du 7 juin 1866 avec le n° 713, et les trois autres, capitaines d'état-major du 4 août de la même année.

Sans entrer dans plus de détails, il importe de faire remarquer que le ministre s'est conformé au texte de la loi de 1853. Dans les grades supérieurs, il a négligé l'ancienneté et s'est réglé sur les propositions établies par les commissions régimentaires, d'après le mode exposé dans le n° 107 de la *Revue* (1). Pour les nominations au grade de major, il a, suivant la loi, donné la moitié des vacances à l'ancienneté, et l'autre moitié au choix. Mais on doit faire remarquer également que ce choix a porté en totalité, soit sur des officiers ayant suivi les cours de l'école supérieure de guerre et bénéficiant ainsi du privilége que leur assure leur entrée dans le premier tiers des officiers de leur grade, soit sur des officiers l'état-major.

Toutefois, cette dernière pépinière de candidats au grade de

(1) En vertu d'une circulaire du 14 octobre 1874, les *tableaux d'avancement* ont été supprimés, les feuilles individuelles étant suffisantes pour l'établissement des propositions: il n'y a du reste plus d'inspections générales annuelles depuis que les commandants généraux (remplacés l'an dernier par les commandants de corps d'armée) sont inspecteurs permanents des troupes et établissements sous leurs ordres.

major ne doit pas tarder à s'épuiser. Le privilége que nous venons de rappeler ne peut se réclamer légalement que pour la nomination au grade immédiatement supérieur à celui de l'officier à sa sortie de l'École de guerre; or, depuis quelques années, on n'admet plus à cette école que des lieutenants ou des sous-lieutenants. L'accélération de carrière qu'on s'était particulièrement proposé de ménager aux officiers de mérite dans la réorganisation de 1867 se trouve en conséquence fort limitée. Il semble même qu'en renonçant à appeler à l'Ecole de guerre des officiers du grade de capitaine on s'expose à produire un arrêt regrettable dans le recrutement de l'école, et à rester en deçà du but de cette institution qui est aussi de développer les connaissances militaires d'une élite d'officiers et par suite d'élever le niveau intellectuel de toute l'armée.

Au point de vue spécial qui nous occupe aujourd'hui, l'exclusion des capitaines de l'Ecole de guerre a pour effet d'enlever à l'autorité un moyen de garantie dont elle disposait jusqu'à ce jour et qui lui était surtout utile au moment de faire franchir le pas le plus difficile de la carrière militaire, et de désigner les officiers appelés à arriver rapidement jusqu'aux degrés les plus élevés de la hiérarchie. On ne peut se dissimuler d'un autre côté qu'un certain nombre de capitaines, très capables et très méritants, ne se sont pas présentés, pour des motifs plus ou moins indépendants de leur volonté, aux examens de l'École de guerre et qu'il y aurait préjudice pour le bien général de l'armée à se priver du bénéfice de leurs aptitudes, ou à ne réclamer le concours de leur expérience qu'au moment où leur activité physique ne répondra plus aux nécessités du commandement.

C'est évidemment pour remédier à ces inconvénients que le général Mezzacapo vient d'adopter les mesures qui constituent dans sa circulaire du 3 janvier, une importante innovation. Après avoir soumis à nos lecteurs les précédents de la question, nous pouvons maintenant étudier le detail des dispositions nouvelles.

De toutes les questions d'organisation militaire, les plus délicates assurément de celles qui touchent au personnel, ont trait à la carrière et à l'avancement des officiers, c'est-à-dire à la direction morale de ce noyau d'hommes dont la valeur a une influence si décisive sur la valeur de l'armée elle-même. Nulles questions ne se relient, d'autre part, plus intimement aux traditions particulières à chaque pays et à toutes les conditions sociales ou politiques susceptibles de réagir sur son armée, à une époque donnée. Aussi est-il nécessaire de n'omettre aucun de ces éléments, souvent si dissemblables d'un état à un autre, pour apprécier sainement les procédés d'avancement suivis dans les différentes armées. La *Revue* s'est toujours attachée à poser de son mieux les données de ce problème difficile, et c'est aujourd'hui encore sous le bénéfice de ces réflexions générales qu'elle se placera, pour exposer la voie choisie avec tant de décision par le général Mezzacapo, pour imprimer à l'avancement de l'armée italienne une impulsion inusitée.

Conformément à ce qui se fait chaque année, la circulaire ministérielle du 3 janvier dernier contient d'abord les dispositions relatives aux examens à subir par les capitaines anciens et les lieutenants anciens de l'infanterie et de la cavalerie, pour prouver leur aptitude au grade supérieur. On sait qu'à défaut du succès de cet examen, un capitaine ou lieutenant, fût-il le premier sur l'annuaire, ne peut être promu. D'après une circulaire du 19 février 1877, les officiers sortis de l'École de guerre seuls sont dispensés, pour des promotions autres que celle à laquelle ils ont droit, de la partie scientifique de l'examen, le programme en étant inférieur à celui des connaissances enseignées à ladite école. Mais ils doivent se soumettre aux épreuves relatives à l'administration, à la comptabilité et aux règlements, de même qu'aux épreuves pratiques sur le terrain. Une autre circulaire du 10 octobre dernier a limité à deux, pour tous les officiers, le nombre de fois qu'ils peuvent être admis à subir les examens d'aptitude.

Les examens de cette année doivent avoir lieu en avril, à Florence et Pignerol, pour les lieutenants; à Milan et Turin pour les capitaines, qui se rendront, en outre, pour les épreuves sur les exercices de combat: ceux de l'infanterie, au camp de Somma, ceux de la cavalerie au camp de Saint-Maurice. Les fractions de troupes nécessaires seront, à cet effet, mises à la disposition des commissions d'examen.

Rappelons ici, en complétant les indications données par la *Revue* en 1873, qu'en ce qui concerne les capitaines, les épreuves comprennent :

1° Un travail écrit sur une question d'art militaire, pour lequel on accorde cinq heures.

2° Une interrogation de quinze à vingt minutes sur chacune des trois matières ci-après : art militaire (notions générales sur l'organisation, la stratégie et la logistique; notions plus développées sur la tactique de chaque arme); topographie et fortification; le tout suivant un programme donné.

3° La direction et le commandement d'un exercice pratique sur le terrain, embrassant les manœuvres règlementaires d'un régiment et le combat à double action d'un bataillon ou de deux escadrons avec le concours des autres armes.

4° La participation à une partie de Kriegsspiel (*manovra sulla carta*) dans laquelle se trouvent engagés au maximum un régiment d'infanterie ou de cavalerie et quelques fractions des autres armes.

Il y a, en outre, un examen d'équitation dont sont dispensés les capitaines proposés pour l'avancement dans les districts militaires.

La seconde partie de la circulaire du 3 janvier a trait aux examens des capitaines d'infanterie et de cavalerie pour l'avancement au choix. C'est la partie essentiellement nouvelle et qui doit nous intéresser plus spécialement.

Tout capitaine classé dans le premier tiers des officiers de son grade et de son arme peut demander à son chef de corps ou de service d'être admis à ces examens, qui auront lieu aussi au mois d'avril. En se basant sur l'annuaire de 1877, le premier tiers des contrôles d'ancienneté s'arrête au n° 727, pour l'infanterie (7 juin 1866) et au n° 97 (1), pour la cavalerie (10 mai 1872). Le ministre se réserve toutefois de limiter le chiffre des candidats en éliminant les plus jeunes, si les demandes visées et annotées par les autorités militaires, qui les transmettent, étaient trop nombreuses.

Les commissions régimentaires appelées à établir les feuillets individuels (*specchi et specchietti caratteristici*) examinent les demandes et proposent ceux-là seuls qui « par leur instruction, leur caractère, leur zèle et leur conduite militaire et civile, donnent lieu de croire, avec fondement, que l'accélération de leur carrière produira pour l'armée les avantages qui constituent le but essentiel de l'avancement au choix. »

Pour ces officiers l'épreuve est double. Ils doivent d'abord tous subir les examens imposés à tous les capitaines pour l'avancement à l'ancienneté; puis un certain nombre d'entre eux, désignés par le ministre d'après les résultats de l'examen *préliminaire* et suivant leur classement, subiront, à Milan, une épreuve *définitive*. Cette épreuve consiste à rédiger, sans l'aide de livres ou de notes, un mémoire sur une question militaire d'un ordre élevé, se rattachant éventuellement aux faits les plus saillants de l'histoire militaire moderne et qui, fixée par le ministre, sera la même pour tous les candidats.

---

(1) Nous croyons à une erreur de typographie dans le texte italien; car le nombre total des capitaines de cavalerie, d'après l'annuaire, est de 193, ce qui donnerait 65 pour le premier tiers.

Dix heures sont accordées pour ce travail exécuté en deux séances séparées par un repos d'au moins une heure, mais sans quitter le local choisi, où les officiers pourront se faire apporter leur repas. Chaque officier lira ensuite, lui-même, son mémoire devant une seule et même commission, composée d'un président et de trois membres, qui pourra faire à l'auteur toutes les questions et objections qu'elle croira nécessaires pour s'assurer de son mérite.

Le candidat, pour être admis à l'avancement au choix, doit être reconnu apte à *l'unanimité*. Un numéro de classement est attribué à chaque officier d'après les notes données par tous les membres de la commission, mais le tableau général est établi par rang d'ancienneté et comprend tous les examinés avec indication du résultat de l'épreuve définitive.

Tout officier qui n'a pas été admis à cette épreuve ou qui n'y aura pas obtenu l'unanimité des voix ne pourra plus se présenter une seconde fois pour l'examen de l'avancement au choix.

« Le but de l'examen définitif, dit la circulaire, n'est pas de constater si les concurrents possèdent l'instruction générale et les connaissances militaires requises pour exercer convenablement les fonctions du grade auquel ils aspirent; son but est d'offrir un criterium aussi sûr que possible pour choisir dans le grand nombre des officiers ayant justifié, par l'examen préliminaire et par leurs notes individuelles, de cette première condition, ceux qui par leurs facultés naturelles, ou par suite de leurs études, sont en mesure de raisonner sur les questions d'art militaire, d'embrasser la philosophie de tout un système, de comprendre l'esprit qui inspire les institutions et les règlements militaires, de rapprocher de l'idéal théorique de l'organisation des armées le texte et l'application réelle de ces institutions et de ces règlements, d'apprécier enfin la nécessité de l'action combinée de l'arme à laquelle ils appartiennent, avec les autres armes et tous les services accessoires. Ce sont là les idées qui serviront de base au problème proposé; c'est d'elles que devront s'inspirer les candidats dans leur travail et la commission dans ses jugements. »

Après cet examen détaillé des dispositions de la circulaire, il nous reste à résumer en quelques lignes les mesures prises successivement par le ministre de la guerre d'Italie pour atteindre son but.

Dans le courant de l'année dernière, le général Mezzacapo, poursuivant dans toutes ses parties le perfectionnement de l'armée italienne, a cru le moment venu de rompre avec les traditions admises en matière d'avancement, sans sortir toutefois des prescriptions légales. Son prédécesseur s'en était tenu au système général de l'ancienneté combiné avec l'élimination des officiers incapables et quelques choix très rares. Usant des pouvoirs que lui conférait la loi du 3 juillet 1871 et qui furent renouvelés à peu près sans changement par un décret royal du 3 juin 1874, il avait épuré les cadres et réformé tous les officiers ne remplissant pas les conditions physiques, morales et intellectuelles exigées pour être maintenus dans l'armée. Par les examens imposés aux officiers inférieurs pour obtenir à l'ancienneté les grades de capitaine et de major, il avait fermé l'accès du commandement aux paresseux et aux incapables, et, par le service de l'état-major ou les études de l'Ecole de guerre, il s'était borné à préparer pour l'avenir quelques sujets de mérite appelés à s'élever rapidement au sommet de l'échelle hiérarchique. Quant à la tête de l'armée, il l'avait respectée, et renonçant, par des raisons d'économie budgétaire ou pour tout autre motif, au projet proposé, un instant, d'établir une limite d'âge qui permît de renouveler plus rapidement les cadres, il avait laissé les officiers supérieurs remplir successivement, à leur tour d'ancienneté, les vacances ouvertes dans les hauts grades par la mort ou la retraite volontaire.

Mais, par le fait même de l'uniformité d'avancement, cette tête vieillissait et le ministre paraît avoir redouté que, dans les conditions troublées de l'Europe, elle ne fût pas complétement à hauteur des difficultés d'une entrée en campagne et d'une grande guerre. Aussi, suivant ses propres expressions, le général Mezzacapo a-t-il osé, a-t-il eu le courage de faire taire, devant l'intérêt général de l'armée et du pays, des sentiments personnels de sympathie et d'amitié. De là ce parti pris de tailler dans le vif et de mettre à la retraite des généraux et des colonels, certainement très recommandables par les services rendus. A leur place, l'ancienneté eût amené des officiers provenant des annexions ou poussés par les événements extraordinaires des guerres de l'Indépendance et qui n'ont peut-être pas toutes les aptitudes ou les connaissances voulues aujourd'hui pour la conduite des troupes. Le ministre a choisi ses candidats sans se préoccuper des numéros de l'annuaire, et par extension, il a appliqué l'avancement au choix jusqu'aux grades inférieurs dans les limites tracées par la loi.

Devant l'émoi causé par cette innovation, il a reconnu lui même que ce mode de promotions présentait des dangers, que pour le garantir contre l'arbitraire il fallait le régler, et il a promis une loi nouvelle dans un délai plus ou moins éloigné. Puis, sans tarder, il vient d'adopter des dispositions, qui semblent judicieuses, pour l'avancement des capitaines; ce grade est, en effet, celui où, dans l'intérêt général, doit se dessiner la carrière rapide d'un officier d'avenir et où par conséquent aussi le choix, dont le grand nombre des concurrents augmente la difficulté, doit être éclairé par tous les moyens possibles.

Le système adopté, système dont l'application exigera un grand tact, constitue tout d'abord un commencement, un essai, car le ministre demande à la commission qui va être nommée des appréciations et des observations sur l'épreuve qu'il tente; il veut connaître les résultats de l'application avant de transformer les dispositions d'une circulaire en prescriptions règlementaires. Mais, après les déclarations du général Mezzacapo, on doit penser qu'il s'attachera avec persévérance et tenacité à élargir la voie tracée, et on peut attendre, à la suite de la circulaire qui vient de nous occuper, une série de mesures destinées, dans les espérances du ministre, à mettre à la tête de la jeune armée italienne et d'un corps d'officiers épuré, actif et studieux, des chefs capables à tous les points de vue de la diriger et de la commander.

Ici donc encore nous retrouvons cette ardeur que nous avons maintes fois constatée dans la poursuite d'un idéal militaire proportionné aux aspirations de l'Italie. (13)

Les lignes qui précèdent étaient déjà écrites quand le *Giornale ufficiale militare* nous apporta un décret rendu le 27 janvier dernier, sur la proposition du ministre de la guerre, et dans lequel se manifeste, une fois de plus, le soin qu'apporte le général Mezzacapo dans tout ce qui concerne la constitution des cadres élevés de l'armée. Nous reproduisons ci-après le texte du décret et du rapport qui l'accompagne.

« SIRE,

L'exercice du commandement des troupes dans les grades d'officier général réclame une parfaite connaissance de tous les éléments sur lesquels s'étend l'action de ce commandement, et cette connaissance ne peut que se développer avantageusement, si à l'instruction militaire théorique vient s'ajouter cette pratique qui résulte essentiellement des rapports directs avec les éléments sus-indiqués.

Il me semble donc qu'on ne peut mettre en doute la haute utilité, pour qui aspire au commande ment des grandes unités tactiques, de l'exercice, pendant une période de temps suffisante, du commandement d'un régiment. C'est, en réalité, dans cet emploi que l'officier destiné aux grades élevés peut

facilement acquérir et perfectionner l'aptitude au maniement tactique des troupes et à leur direction, au point de vue moral comme à celui de la discipline et de l'administration.

De là découle l'opportunité de décider que les colonels aspirants au grade de major-général avec destination au commandement d'une brigade devront avoir exercé, pendant un certain temps, le commandement d'un régiment de leur arme, et, s'il s'agit des colonels d'état-major, d'un régiment d'infanterie et de cavalerie. Cette mesure ne ferait du reste que sanctionner, par le caractère obligatoire d'une prescription, un mode de procéder qui a toujours été reconnu utile, et qui, on peut le dire, a été généralement mis en pratique, excepté pour les colonels d'état-major, à l'égard desquels un semblable principe n'a pas été, jusqu'ici, généralement observé.

Dans la désignation des colonels d'état-major pour le commandement d'un régiment, on tiendrait naturellement compte, en ce qui concerne la spécialité de l'arme, de la proportion entre les régiments d'infanterie et de cavalerie, comme aussi de l'aptitude personnelle et des précédents de carrière des colonels eux-mêmes.

Dans l'espoir que Votre Majesté daignera, etc., etc., je la prie, etc., etc.

HUMBERT Ier, roi d'Italie,

Vu la loi du 13 novembre 1853 sur l'avancement;

Vu le règlement en date du 5 juin 1854;

Sur la proposition de notre ministre de la guerre;

Avons décrété et décrétons:

Article premier. — En temps de paix, les colonels des diverses armes et du corps d'état-major ne peuvent être promus au grade de major-général, avec destination au commandement d'une brigade d'infanterie ou de cavalerie, s'ils n'ont d'abord exercé le commandement d'un régiment pendant un laps de temps suffisant, qui ne pourra être moindre d'un an.

Art. 2. — Les officiers supérieurs du corps d'état-major doivent, en conséquence, soit au moment de leur promotion au grade de colonel, soit plus tard, selon que les exigences du service le conseilleront, passer dans l'arme de l'infanterie ou dans celle de la cavalerie pour prendre le commandement d'un régiment. Ce passage aura lieu dans l'une ou l'autre des deux armes, en raison de l'aptitude spéciale et des précédents de carrière des intéressés et après qu'ils auront rempli, pendant un temps suffisant, les fonctions de chef d'état-major de division ou de corps d'armée.

Art. 3. — A l'égard des colonels actuels du corps d'état-major la limite de temps fixée à l'article premier pourra, néanmoins, être réduite, en tant que cela serait justifié par leurs conditions d'ancienneté.

Notre ministre de la guerre est chargé, etc.

Donné à Rome, le 27 janvier 1878. »

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

—

Troisième bataille de Plewna, 26-31 août (7-12 septembre).

Le lecteur nous pardonnera de l'attarder aussi longtemps à Plewna et de l'y ramener aussi souvent. Il sait comme nous, que la petite armée d'Osman-Pacha, après avoir été au début la pierre d'achoppement de la stratégie russe, est devenue peu à peu le centre d'attraction de toute la campagne. Il sait de plus, aujourd'hui, que la chute de cette position a donné à tout le système de défense turque une secousse si violente que les armées russes ont pu dès lors aller camper, sans coup férir, sous les murs de Constantinople.

Toutes ces considérations ne justifieraient pas l'importance des développements donnés par la *Revue* aux affaires de Plewna et les retours fréquents que nous avons du faire, — et que nous devrons faire encore, — vers cette région, à jamais mémorable dans les fastes de la guerre russo-turque, si, d'autre part, l'importance même qu'ont prise ces événements n'avait été la cause toute naturelle d'une plus grande abondance de rapports et de commentaires de toute nature.

Parmi ces matériaux, les plus précieux, au point de vue particulier que poursuivent nos *études tactiques*, sont tout d'abord les rapports officiels, non pas précisément des commandants en chef, mais des sous-ordres, puis les observations personnelles des témoins compétents, bien placés pour voir et capables d'apprécier ce qu'ils ont vu, et, en quelque sorte, vécu.

Le lecteur a eu sous les yeux les deux rapports détaillés du général Skobelew sur l'épisode des Montagnes-Vertes, qui doivent être complétés maintenant par les observations personnelles de son chef d'état-major.

Dans ces observations ou notes du lieutenant-colonel Kouropatkine, on s'en souvient peut-être, nous avions fait deux parts : l'une relative à l'affaire de Lowtcha a déjà été publiée, l'autre relative à l'affaire des Montagnes-Vertes va trouver tout naturellement sa place ici.

« Lors de l'attaque des positions avancées, au sud de Plewna, le 9 septembre, par le détachement du général Skobelew, le régiment de K... (1), fut chargé d'occuper la deuxième crête des « Montagnes-Vertes. » Le colonel, appelé par le commandant du détachement, reçut les instructions nécessaires. Le régiment, formé en ordre de réserve (2), devait franchir un espace découvert d'environ 400 sagènes (850 mètres), sous le feu de l'artillerie, puis s'avancer à travers un terrain montagneux planté de bois et de vignes.

Pour atteindre la seconde crête des hauteurs, on avait à parcourir près d'une verste (1067m) sur un terrain qui, visiblement, n'était pas occupé par l'ennemi. La mission du régiment était de prendre possession de la seconde crête et de s'y fortifier.

Le régiment s'avança en ordre long et mince, ayant deux de ses bataillons en première ligne, et le troisième en seconde ligne (chaque bataillon, — de la première ligne, — en colonnes de compagnies sur deux lignes, les compagnies en bataille, précédées d'une chaîne épaisse de tirailleurs). Le troisième bataillon, formé de la même manière, suivait immédiatement les deux premiers. Le régiment franchit ainsi l'espace découvert, après avoir perdu seulement quelques hommes par le feu de l'artillerie. En tête, s'avançait à cheval son intrépide colonel, ardent à la lutte, mais ne paraissant pas se rendre un compte exact ni des formations les plus avantageuses à prendre pour l'attaque, en raison du terrain, des forces et des dispositions de l'ennemi, ni de la nécessité de garder la plus grande partie de son régiment en réserve, pour parer aux éventualités.

Avant que le régiment fût engagé sur les hauteurs boisées, le commandant du détachement invita le colonel à tenir un bataillon en réserve, et à commencer l'attaque avec les deux

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 381, 385, 388 et 390.

(1) De Kalouga, 5e régiment d'infanterie.

(2) Pour les formations de l'infanterie russe et leur dénomination, voir l'article : *Quelques mots sur la tactique russe avant la guerre*.

autres, tout en le laissant maître des formations à prendre. Le général engagea en même temps le colonel à rester de sa personne auprès de la réserve particulière, au lieu d'accompagner la chaîne de tirailleurs.

On avait sous la main, pour soutenir au besoin le régiment de K..., un second régiment d'infanterie et deux bataillons de chasseurs. Malheureusement, au lieu de se borner à une chaîne de tirailleurs fournie par une seule compagnie déployée à de grands intervalles, et soutenue par deux ou trois autres compagnies, les autres restant en réserve aussi loin que possible de la chaîne, le commandant du régiment se porta en avant, même hors de la vue de l'ennemi, avec ses dix compagnies sur une seule ligne de bataille, car l'ordre en colonnes de compagnies sur deux lignes se transforme rapidement en formation sur une seule ligne, pour peu que les officiers se relâchent de leur surveillance. Ce fait est la conséquence naturelle du ralentissement de la marche des chaînes de tirailleurs, principalement lorsqu'elles sont exposées au feu; d'abord, la seconde ligne arrive à la même hauteur que la première, puis toutes les deux finissent par se fondre dans la chaîne de tirailleurs.

Les commandants de compagnies et de bataillons préfèrent, pour la plupart, marcher sous le feu avec des compagnies en ordre déployé. Lorsque le terrain est accidenté, et le feu de l'ennemi violent, les compagnies échappent bientôt aux mains de leurs capitaines, et le chef de bataillon se voit réduit, dès que toutes ses compagnies sont engagées dans la ligne de combat, à se tenir auprès de l'une d'entre elles, sans avoir, le plus souvent, les moyens de diriger les opérations de son bataillon.

Ainsi donc, les deux bataillons du régiment de K... s'avançaient en ligne peu profondes, les compagnies déployées.

L'ennemi ne se montra qu'au delà de la seconde crête. La mousqueterie commença, puis alla en augmentant de minute en minute.

Conformément aux ordres reçus, nos bataillons s'arrêtèrent et se trouvèrent du premier coup exposés, par suite de l'ordre adopté pour l'attaque, au feu d'un adversaire peu visible. L'ennemi s'apercevant de notre arrêt, et l'attribuant à un moment d'hésitation, passa lui-même à l'offensive en lançant contre nous une ligne épaisse de tirailleurs soutenue par des tcherkesses; mais accueillis par une vive fusillade, les Turcs se couchèrent à une distance rapprochée de nos positions et ouvrirent un feu violent. Pour remplir le mission dont le régiment de K.. avait été chargé, on aurait dû faire retirer de la ligne de bataille les soutiens, les abriter hors de la vue de l'ennemi, tandis que la chaîne de tirailleurs se serait mise à creuser des tranchées. Si l'ennemi, encore peu nombreux, mais encouragé par notre immobilité s'était trop rapproché, on l'aurait repoussé en lançant contre lui une partie des troupes, pour leur faire reprendre ensuite leurs anciennes positions.

On agit tout autrement. Il est pénible de rester couché sous un feu violent sans tirer soi-même. La marche en avant est dans ce cas un soulagement pour tout le monde, il ne faut pas l'oublier. Aussi, sur l'initiative de quelques officiers et des soldats eux-mêmes, de petits groupes épars commencèrent à se lever, puis la ligne entière fut bientôt debout et se précipita contre les Turcs aux cris de *hourrah!* Les Turcs furent culbutés et prirent la fuite.

Les bataillons auraient dû s'arrêter et revenir sur leurs positions antérieures; mais il était difficile, sinon impossible, de les contenir. Le brave commandant du régiment était contusionné, tandis que les officiers se laissaient emporter par le mouvement général. Après avoir chassé les Turcs, les deux bataillons du régiment de K... continuèrent à se porter en avant en ligne désordonnée et très étendue, les plus braves et les plus vigoureux tenant la tête. Des groupes d'hommes isolés suivaient en courant par derrière. De dix compagnies il ne resta rassemblé que quelques noyaux forts chacun de 15 à 20 hommes.

Dans leur poursuite, les Russes culbutèrent les soutiens des tirailleurs turcs, parvinrent sur la troisième crête des « Montagnes Vertes » et se mirent à descendre la pente opposée Mais les Turcs avaient déjà réussi à réunir de ce côté des forces considérables et accueillirent les nôtres par un feu destructeur. Les officiers envoyés par le général Skobelew ne purent arrêter les assaillants et les ramener sur la position indiquée ci-dessus. Les retardataires répondaient : « les nôtres sont en avant, nous devons les rejoindre » tandis que les plus avancés, arrêtés par le feu violent des redoutes et des épaulements, s'étaient défilés dans un fossé et attendaient des renforts. Mais bientôt les Turcs, passant à l'offensive, attaquèrent de front et obligèrent ces braves gens à battre en retraite.

Ce n'est pas sur notre front qu'était le danger. L'aile gauche était menacée et se trouva exposée à un péril bien plus sérieux.

Des Turcs, fantassins et cavaliers, sortirent de la redoute de Krichine et, protégés par les couverts du terrain, tombèrent à l'improviste sur le flanc gauche et les derrières du régiment de K... L'aile gauche fut massacrée. La nouvelle de ce mouvement tournant se répandit avec rapidité. La retraite devint générale. Les hommes qui avaient conservé le plus de sang-froid formèrent un groupe nombreux et se mirent à fusiller les Turcs qui les pressaient vers la gauche. Tout d'un coup on entendit de ce côté s'écrier distinctement : « Ne tirez pas, nous sommes des vôtres! » Les soldats mirent l'arme au pied, jusqu'au moment où une salve envoyée par ces soi-disant Russes vint dissiper tous les doutes, après avoir abattu quelques-uns de ces hommes trop confiants.

Heureusement, les heures les plus pénibles étaient déjà passées. Le général Skobelew fit avancer et déployer en ordre de combat le 1er bataillon du même régiment de K..., sous la protection duquel on parvint à introduire un ordre relatif dans la retraite.

Les Turcs encouragés par notre mouvement de recul se précipitaient en avant avec de grands cris. Le bataillon du régiment de K..., fraîchement engagé, se forma en ligne de colonnes de compagnie, et les accueillit par des salves, mais ne put les arrêter pour longtemps. On se vit obligé de faire avancer un bataillon du régiment d'E... (1), et de rapprocher deux bataillons de chasseurs comme réserve.

Ces troupes, renforcées des hommes qui résistaient au mouvement de retraite, réussirent non-seulement à contenir les Turcs, mais à les déloger de toute la zone qui s'étendait jusqu'à la troisième crête des « Montagnes Vertes. » La deuxième crête, objectif de l'attaque de ce jour, resta entre nos mains.

Le régiment de K... perdit près de 700 hommes; mais tel était l'entrain de ce brave régiment, que les débris des deux bataillons, après avoir été rassemblés sur la position même, regagnèrent en chantant le bivouac du détachement.

✠

Pendant la campagne actuelle, les Turcs ont utilisé largement deux ressources tactiques principales : les armes à tir rapide et la fortification du terrain présumé du combat.

Les Turcs accueillent l'adversaire par un feu ouvert à des distances dépassant 2,000 pas et lui font subir des pertes.

C'est entre 2,000 pas et 600 pas que l'on fait les pertes les plus sensibles; à partir de cette dernière distance, la précision des coups va en s'affaiblissant; les hommes les moins courageux cessent de tirer, la plupart des autres lâchent la détente sans se montrer en dehors de leurs épaulements; les balles

(1) D'Esthonie, 8e régiment d'infanterie.

volent en masse bien au-dessus des têtes de l'adversaire. La quantité de cartouches dont les Turcs sont approvisionnés est réellement surprenante. Dans les tranchées, indépendamment de celles qui sont distribuées aux hommes, on dépose de grandes caisses de munitions, doublées en bois ou en plomb. On a pris à Lovtcha plusieurs magasins remplis de caisses semblables.

Lors de l'attaque soutenue le 9 septembre par le régiment d'E...,. les Turcs s'avancèrent jusqu'à une très faible distance de la ligne de nos tranchées, se couchèrent et ouvrirent le feu. Après qu'on les eut repoussés on trouva autour des cadavres de plusieurs soldats ottomans jusqu'à 120 étuis de cartouches brûlées. Ce jour-là des caisses de munitions suivaient les Turcs qui se portaient en avant. Un de nos obus en a fait éclater une à la grande joie de nos soldats.

On peut admettre que dans le combat de Plewna, dans un grand nombre de corps, les Turcs ont tiré de 400 à 500 cartouches par homme sur les troupes du général Skobelew.

Il est difficile de savoir combien de temps les Turcs pourront se montrer aussi prodigues; dans tous les cas, s'ils persistent dans leur système, ils seront hors d'état de se passer des énormes importations de munitions qui leur viennent d'Angleterre et d'Amérique.

Les données relatives aux résultats de notre tir de guerre se bornent, pour nous, à celles qui ressortent des combats de Lovtcha et de Plewna. Elles sont néanmoins si pleines d'intérêt, que nous n'hésitons pas à les reproduire.

Le 12 septembre, nos compagnies de ligne postées sur la troisième crête des « Montagnes-Vertes » dirigèrent leurs feux sur le flanc des Turcs qui, de la redoute de Krichine, s'avancèrent contre la redoute n° 1 dont nous nous étions emparés. Le tir, exécuté à la distance de 1,200 à 1,400 pas, ne laissa pas d'avoir quelque succès, principalement contre les colonnes turques.

Le 11 septembre, on fut obligé, aussitôt après la prise des redoutes turques, de repousser une attaque menée par des troupes ennemies sorties de la redoute de Krichine et du camp retranché. Couverts d'une grêle de balles, nos soldats ne répondirent d'abord que par un feu peu efficace. Quelques-uns tiraient, de derrière le parapet de la redoute, sans montrer la tête; d'autres tiraient, du fond du fossé, en l'air. Lorsque la première émotion se fut dissipée et que l'on parvint à opposer à l'assaillant une chaîne épaisse de tirailleurs, le tir prit des allures plus réglées, et força l'ennemi à battre en retraite. Après avoir chassé les Turcs de leurs tranchées-abris et en avoir tué une partie, nous nous précipitâmes sur la redoute, animés par le succès, mais avec un effectif déjà bien éclairci. Cette fois, nous fûmes repoussés et obligés à la retraite, ayant les Turcs sur nos talons. Dans ce mouvement en arrière, très peu d'hommes répondaient au tir de l'ennemi ; ils ne s'arrêtaient même pas pour épauler. Il ne revint que 20 à 30 hommes sur 100.

✠

Le second facteur de la guerre, c'est-à-dire la fortification du champ de bataille, suggère les observations suivantes:

Dès que les Turcs occupent une position, ils la fortifient aussitôt au moyen de tranchées-abris, pour loger leurs tirailleurs. S'ils ne sont pas inquiétés, on approfondit les tranchées-abris, on construit des emplacements pour les canons, enfin, on élève des ouvrages fermés ou ouverts d'un relief considérable. Lorsque le temps le permet, on y ajoute des traverses (contre les feux de revers) et on multiplie les lignes de tranchées-abris suivant les conditions du terrain. En outre, les Turcs ne manquent jamais d'étendre leur position, en occupant les hauteurs avoisinantes qui les dominent. Les camps retranchés établis à Lovtcha, et tout autour de Plewna, prouvent qu'on n'y a jamais interrompu les travaux de terrassement. A Lovtcha, une fois la position complétement fortifiée, les Turcs construisirent plusieurs magnifiques magasins à poudre, et commencèrent, vers la fin de cette affaire, à élever des logements blindés pour leurs troupes. Nous ne leur avons pas laissé le temps de terminer ces derniers travaux.

Les soins dont les soldats turcs sont entourés dans les tranchées méritent de fixer l'attention. Les talus intérieurs sont pourvus de trous où l'on dépose pour les combattants de l'eau, et quelquefois du miel et des biscuits. C'est là que l'on place aussi une partie des cartouches; le reste des munitions reste dans les caisses, au fond des tranchées.

Tous les retranchements turcs dont nous nous sommes emparés à Schipka, à Lovtcha et à Plewna, sont non-seulement imposants en raison de leurs dimensions, mais encore ils ont une excellente apparence.

Le choix des positions fortifiées ne laisse rien à désirer. Il est incontestable que les travaux de Lovtcha et de Plewna ont été dirigés par des ingénieurs pleins de talent et d'expérience.

Tout en faisant travailler leurs soldats, en cas de nécessité, les Turcs préfèrent réquisitionner des Bulgares pour l'exécution des ouvrages en terre. Quelquefois, le travail est payé.

Même après un succès, les Turcs ne songent pas à se croiser les bras. Le 13 septembre, le lendemain du jour où le général Skobelew fut obligé d'abandonner (après avoir héroïquement résisté pendant 24 heures) les redoutes dont il s'était emparé, les Turcs se remuaient déjà, réparaient leurs dégâts et détruisaient nos tranchées-abris. Bien plus, notre chaîne d'avant-postes, assez rapprochée de l'ennemi, voyait distinctement tracer de nouvelles lignes de tranchées-abris, et des groupes de travailleurs commencer leur tâche avec ensemble.

Le général Skobelew, qui, accompagné de son état-major, examinait ces travaux, se sentit irrité de la tenacité des Turcs et ordonna d'amener une pièce aux avant-postes. La pièce fut placée en position à force de bras, et envoya sur les travailleurs plusieurs obus à balle. L'ennemi nous répondit à son tour par quelques projectiles, mais les travailleurs se dispersèrent, malgré les efforts de ceux qui les dirigeaient.

L'approvisionnement d'outils destinés à fortifier le champ de bataille, dont nos troupes disposent actuellement, est absolument insuffisant contre un ennemi parfaitement abrité (1). Il en est de même du personnel. Les détachements des généraux Skobelew et Imérétinski, comprenant un effectif de plus de 20 bataillons, n'étaient accompagnés que par un détachement de sapeurs, fort de 40 hommes avec un sous-officier.

Et cependant les détachements de ces généraux étaient chargés de s'emparer du camp retranché de Lovtcha, pourvu d'ouvrages formidables, puis d'opérer sous Plewna, au point essentiel de la position ennemie, sur son aile droite, d'où débouche la ligne de retraite vers Sophia.

Pour une compagnie de 200 hommes environ, la quantité réglementaire d'outils de pionniers est la suivante : 10 pelles, 24 haches, 3 pioches, 3 houes.

Le chiffre des pelles est très insuffisant, si l'on admet la nécessité de remuer la terre sur chaque position occupée, comme le fait notre adversaire. Pour accélérer les travaux ayant pour but de fortifier une position, on s'est vu obligé de donner à une seule compagnie les outils d'un régiment entier ou même d'en emprunter dans un autre regiment.

Examinons les inconvénients qui en résultèrent.

A Lovtcha, un bataillon du régiment de Kazan occupe une hauteur située vis-à-vis de la position ennemie et doit s'y retrancher. On fut obligé, non-seulement de lui remettre les outils de ce régiment, mais même de recourir à ceux d'un bataillon du régiment de Schouïa. Le même jour, deux compagnies du

(1) Aujourd'hui, le chiffre des outils de pionniers distribués à l'armée d'opérations a été considérablement augmenté.

régiment de Rével, désignées pour construire une batterie de 24 pièces, durent rassembler les outils de tout leur régiment. Le lendemain, à l'assaut des retranchements de Lovtcha, deux bataillons du régiment de Kazan, un bataillon du régiment de Schouïa et le régiment de Révél prirent part au combat sans leurs outils, en donnant pour excuse qu'on ne les leur avait pas rendus. Le combat eut une heureuse issue et les troupes n'eurent pas besoin de se retrancher; quant aux outils, on les retrouva, quoique avec peine, sur notre position précédente, et on les remit à qui de droit. Un certain nombre était déjà égaré ou hors de service après ces premiers travaux.

Le 9 septembre, un bataillon du régiment d'Esthonie reçut l'ordre de prendre possession du village de Brestovets et de le fortifier. Pour remplir cette mission, le bataillon eut besoin de prendre les outils de tout le régiment.

Dans la soirée du même jour, les deux autres bataillons du régiment furent envoyés s'établir sur notre aile droite, dans des vignes. Il fallait se retrancher, et les outils de pionniers se trouvaient tous à Brestovets; on les alla chercher, mais ils n'arrivèrent que deux heures avant l'aube. Par bonheur les tranchées étaient déjà presque achevées; c'étaient des canaux d'irrigation d'une largeur considérable.

Le 11 septembre, le régiment de Vladimir fut désigné pour occuper la deuxième crête des « Montagnes-Vertes » conjointement avec le régiment d'Esthonie. La quantité d'outils dont ils disposaient tous les deux était tellement insuffisante, qu'il fallut requérir ceux des régiments de Rével et de Souzdal, afin de les mettre en état de se retrancher. Instruits cette fois par l'expérience de ce qui s'était passé à Lovtcha, les colonels, au lieu de livrer directement leurs outils aux deux premiers régiments, envoyèrent des détachements spéciaux, pris dans les régiments de Rével et de Souzdal, chargés de rapporter les outils dans les corps respectifs, une fois les travaux terminés.

Nous avons eu l'occasion de voir des positions qui, pour la plupart, avaient été ainsi mises en état de défense pendant la nuit. Quand on passe l'inspection le matin, on aperçoit des lignes de tranchées-abris très étendue, au fond desquelles sont couchés les soldats avec leurs fusils déposés sur le remblai. En les examinant avec attention, on remarque qu'elles sont creusées avec plus ou moins de soin selon le degré de sollicitude des chefs subalternes; bien plus, elles présentent un abri plus ou moins parfait selon le caractère du soldat qui y a travaillé.

Si une position, mise en état de défense pendant la nuit et à la hâte n'est pas attaquée le lendemain, il est rare qu'un chef subalterne poursuive les travaux destinés à consolider ses retranchements ou s'occupe d'établir une esplanade. Tous attendent ordinairement pour cela les ordres du commandant supérieur.

Le 11 septembre, les régiments de Vladimir, de Souzdal et d'Esthonie, ainsi que la 3e brigade de chasseurs, avaient été établis sur la troisième et dernière crête des « Montagnes-Vertes » pour préparer l'attaque des redoutes; là, ils soutinrent, depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, un terrible combat de mousqueterie qui leur coûta des pertes énormes. Les troupes, une fois maîtresses de la crête, furent arrêtées en attendant l'heure convenue d'avance (trois heures) qui devait être le signal de l'assaut général. Pendant cette phase du combat, les réserves des régiments de Vladimir et de Souzdal n'avaient avec elles que le reste des outils de pionniers disponibles; elles durent s'en contenter pour se construire des retranchements. Les soldats creusaient le sol avec leurs sabres et les couvercles de bidons, et enlevaient la terre avec leur mains.

A trois heures de l'après-midi, le général Skobelew prit ses dispositions pour attaquer les redoutes ennemies et fit partir en avant, en première ligne, les régiments de Vladimir et de Souzdal, les 9e et 10e bataillons de chasseurs; en deuxième ligne le régiment de Revel avec les 11e et 12e bataillons de chasseurs, derrière eux se tenait le régiment de Libau prêt à porter le coup décisif. Le général se plaça lui-même à la tête des colonnes. L'ennemi ne put soutenir le choc et les redoutes furent enlevées. Il fallait, sans perdre une minute, se mettre à les fortifier du côté de l'aile gauche, et aménager les tranchées des Turcs; hélas! les troupes qui avaient atteint les redoutes ne possédaient pas d'outils de pionniers, si ce n'est quelques pelles et quelques haches. Et cependant on avait grand besoin de se défiler contre l'ennemi qui nous fusillait de tous côtés et dont l'artillerie nous prenait d'écharpe sur nos deux flancs. Les soldats eux-mêmes reconnaissaient cette nécessité. Ces braves gens creusaient ou plutôt grattaient le sol très dur, avec des baïonnettes, des sabres, des bidons, enlevaient la terre avec les mains et cherchaient par tous les moyens à se construire des abris. Tout fut mis en jeu pour élever des parapets; les branchages des huttes qui avaient servi de logement à l'ennemi, le gazon, et dans la redoute la plus rapprochée de Plewna, même les cadavres turcs ou russes indistinctement.

La nuit fut un peu moins pénible, mais les outils faisaient encore défaut le matin du 12 septembre; les positions, enlevées au prix de grands sacrifices de notre part, se trouvaient presque dans le même état qu'au moment ou on les avait prises.

Malgré les difficultés de la situation, les soldats qui s'étaien rendus maîtres des ouvrages repoussèrent héroïquement cinq furieuses attaques de l'ennemi, qui avait dirigé toutes ses réserves contre le détachement du général Skobelew, et n'abandonnèrent les redoutes qu'après une lutte de vingt-quatre heures. Dans la plupart des régiments, les deux tiers de l'effectif étaient hors de combat.

Par suite des pertes considérables que nous éprouvons dans les combats livrés contre les Turcs, la majeure partie des fusils appartenant aux Turcs et aux blessés reste sur le champ de bataille sans être recueillie.

Dans les circonstances les plus favorables, un certain nombre de fusils déjà couverts de rouille est ramassé au bout de quelques jours; en cas d'insuccès, les armes sont abandonnées et tombent aux mains de l'ennemi.

Les brancardiers recueillent les blessés, mais sans leurs fusils, qui gênent ces derniers couchés sur le brancard.

Il conviendrait d'adapter au brancard des crampons auxquels on pourrait accrocher les fusils sans gêner les blessés, et d'obliger en outre les brancardiers de transporter chaque blessé à la station de pansement avec son arme.

Il serait bon d'attacher auprès des stations sanitaires des employés du service d'artillerie, ayant sous leurs ordres de faibles détachements qui seraient chargés de recevoir les armes recueillies par les brancardiers et de les faire déposer en lieu sûr. »

Nous arrêterons ici nos emprunts aux documents officiels et autres, et nous pourrons dans le prochain article terminer la troisième bataille de Plewna.

(*A suivre.*) (49)

LES PRÉOCCUPATIONS MILITAIRES

DE L'ANGLETERRE

—

Nous avons souvent fait appel aux Anglais eux-mêmes pour exposer à nos lecteurs la situation de leur état militaire pendant ces dernières années; c'est dans leurs principales feuilles politiques qu'aujourd'hui encore nous chercherons, sur ce sujet, devenu brûlant, non-seulement un écho des préoccupations actuelles de la nation, mais aussi certains aveux instructifs et jusqu'à l'indication raisonnée des défauts qu'Albion découvre, avec tristesse, dans son armure vieillie.

Chaque peuple traduit à sa manière les pensées qui l'assiègent au moment où se pose pour lui cette redoutable question : Paix ou guerre? Il en est, par exemple, qui sembleraient presque observer alors le silence d'une troupe en embuscade; attendant avec confiance le résultat des calculs de leur chef, ils respectent son secret et ne voudraient, pour ainsi dire, le connaître que pour mieux le taire. Nos voisins d'outre-Manche sont d'un tempérament différent. Avec leur sang-froid d'insulaires, ils discutent à voix haute, derrière le large fossé qui les sépare du continent, leurs ressources et leurs chances bonnes ou mauvaises. Ils agissent en somme comme des gens qui veulent se rendre compte, avant d'engager leur signature, des bénéfices et des risques de l'opération et, pour se ressentir de la pratique des affaires, ce côté du caractère anglais n'en a pas moins sa grandeur.

C'est, en tout cas, ce qu'on est tenté de conclure en constatant, dans les nombreux articles militaires publiés en ce moment par les journaux de Londres, que cette question vitale est traitée de plus en plus sérieusement à mesure que les chances de complications augmentent. Etant données, les tendances connues de certaines feuilles, on pourrait à la vérité soupçonner quelques-uns de ces exposés semi-techniques de n'être qu'un plaidoyer en faveur de la paix et une exhortation à la plus extrême prudence. Peut-être, aussi en plus d'un pays, ces révélations paraîtraient-elles peu patriotiques et seraient-elles interprétées comme des symptômes fâcheux au point de vue national. Mais, nous sommes Angleterre, et nos voisins ont sans doute leurs raisons pour ne point penser ainsi.

Le fait que nous signalons ne se produit point d'ailleurs pour la première fois, et sans prétendre sonder le terrain mouvant de la politique du jour, on peut dire que le souvenir de crises semblables autorise à voir surtout, dans ce débat public de la situation militaire du pays, la vitalité du sentiment de solidarité et d'orgueil national sur lequel s'appuya plus d'une fois la ténacité de la politique britannique. En tous cas, ces tableaux tracés par des plumes anglaises sous l'empire des préoccupations du moment, nous paraissent offrir un intérêt réel à un double point de vue, et c'est très volontiers que nous laisserons à ces collaborateurs involontaires la tâche délicate d'exposer à nos lecteurs le bilan des ressources dont l'Angleterre disposerait à bref délai, pour appuyer son pavillon.

Beaucoup pensent d'ailleurs, même en écartant toute hypothèse d'une issue belliqueuse, que cette espèce d'enquête ouverte par l'opinion publique viendra en aide aux efforts de l'état-major anglais, pour rendre plus maniables et plus effectives les forces, restreintes mais déterminées, qu'il voudrait avoir constamment sous la main, ne fût-ce que pour s'assurer, le cas échéant, une position maritime ou un point de débarquement sur le continent. Envisagé à ce seul point de vue, le mouvement actuel serait encore utile à suivre et peut devenir le point de départ de bien des transformations.

Les extraits qu'on va lire sont empruntés au journal le plus répandu, le *Times*. Ils paraissent émaner, sinon de gens du métier, au moins d'hommes assez au courant des choses militaires. Nous les choisissons parmi de nombreux articles contenant des projets, des propositions, ou développant des considérations du même ordre. Si l'on peut regarder comme exactes les nouvelles qui signalent l'achat d'un grand nombre de chevaux de trait, ainsi que les mesures prises pour compléter l'effectif des troupes nécessaires pour constituer un premier corps d'armée, les conclusions formulées par la feuille de la Cité se rapprocheraient sensiblement des dispositions qui seraient aujourd'hui en cours d'exécution.

Les deux articles que nous citerons d'abord, traitaient du meilleur emploi à faire des 6 millions de livres demandés par le gouvernement dans les premiers jours de février et accordés depuis par le Parlement.

« La demande d'un subside de 6 millions de livres, lisait-on dans le *Times* du 1er février, faite par le gouvernement à l'effet de mettre le pays en état de se présenter à la Conférence avec la dignité qui lui convient, nous offre un exemple des plus frappants du caractère particulier de notre organisation militaire et de son manque complet de préparation. D'autres puissances, l'Autriche, par exemple, demanderaient un subside pour faire la guerre. C'est pour nous préparer à faire la guerre que nous avons besoin d'argent, c'est pour pouvoir faire entendre notre voix au moment où l'on débattra les conditions de la paix. Ce fait est digne de remarque. Nous sommes par là forcément amenés à penser que, non-seulement nous ne pouvons pas défendre nos intérêts sans traverser une période de préparatifs pleins d'ostentation et de menace, mais encore qu'une attaque soudaine nous trouverait sans aucune préparation..... »

L'organisation militaire anglaise est et doit demeurer compliquée, vu que les exigences auxquelles elle doit satisfaire sont inconnues aux grandes puissances du continent. Un corps d'armée allemand fait partie d'un système parfaitement uniforme. Les hommes, les généraux et leurs états-majors, presque tous les chevaux et la totalité des voitures et du matériel, se trouvent dans tel district et y restent généralement. Si la guerre éclate, les diverses réserves sont immédiatement appelées; les recrues sont laissées en arrière, les voitures et les chevaux étant prêts à l'avance, l'ensemble se trouve ainsi promptement en mesure de gagner le point de concentration de la grande armée. On a de plus l'avantage de pouvoir transformer, en temps de paix, les bataillons et les batteries en véritables écoles d'instruction. Les hommes complétement dressés viennent naturellement se grouper autour de ces noyaux.

Pour employer une comparaison familière, nous pourrions assimiler, en Allemagne, le colonel d'un régiment à un maître d'école de village qui aurait le droit, à tout instant, d'appeler à son aide tous les élèves qui lui ont passé entre les mains. Le colonel anglais, au contraire, serait comparable, de nos jours, à un maître d'école dont les élèves, une fois leur éducation terminée, émigrent invariablement, aux colonies ; il a en outre contre lui cet inconvénient que son école change de temps en temps d'emplacement et que ses élèves lui arrivent de tous les points du royaume. Les choses étant ainsi, comment, dans l'instant décisif, lutter au jeu de la guerre avec une école rivale pouvant mettre en ligne tous ses élèves, anciens et nouveaux? Laissant de côté cette comparaison, qui cependant est des plus exactes, nous ajouterons que, grâce au système du service court et des bataillons jumeaux, le commandant d'un bataillon de l'intérieur est transformé en instructeur de recrues ; quant à celles-ci, dès qu'elles sont aptes à faire campagne, elles vont en grande partie renforcer les bataillons dépendant du dépôt (*affiliated)*, soit aux Indes, soit aux colonies. »

Le correspondant du *Times* reconnaît ici la sagesse de la mesure prise il y a deux ans, et en vertu de laquelle 18 bataillons, les premiers à marcher à l'extérieur, doivent à la vérité posséder chacun un effectif de 820 hommes, instruits pour la majeure partie, et peuvent aussi fournir l'infanterie nécessaire à un corps d'armée en campagne. Mais il n'en est ainsi, dit-il, qu'à la condition que des événements imprévus, comme l'insurrection du Cap, n'apportent aucun trouble dans le jeu régulier de cette disposition. Le remède à cette situation précaire consisterait à porter le chiffre de ces bataillons renforcés à 24, et, de plus, il faudrait étendre la même mesure à l'artillerie et à la cavalerie. Puis il continue :

« Le premier corps pourrait alors être mobilisé en entier sans qu'on eût recours aux réserves; son organisation devrait donc rester indépendante de ces réserves ; l'effectif de ses bataillons serait complété par des volontaires provenant d'autres régiments, et qu'on aurait bien soin de choisir seulement dans les bataillons inscrits tout à fait en queue de la liste du service à l'extérieur.

On compte déjà plus de 12,000 hommes dans la réserve créée par lord Cardwell, et ceux-ci suffiraient amplement pour mettre sur le pied de guerre l'effectif d'un deuxième corps d'armée.

Le troisième et le quatrième corps seraient complétés à l'aide de la réserve de la milice, dont l'effectif comprend déjà environ 30,000 hommes qui, à vrai dire, ne sont pas encore complétement instruits.

Evidemment, ce n'est pas trop de quatre corps d'armée pour accomplir une tâche sérieuse, mais ce nombre représente l'effort maximum que nous pouvons fournir actuellement; nous ne pourrions utiliser qu'une faible partie de la milice, celle qui peut, en temps de guerre, servir dans la ligne et qui porte le nom de réserve de la milice.

Mais une armée n'est pas seulement une réunion de combattants. Elle comprend des trains de munitions et d'approvisionnements, sans parler des services de santé et autres, et sous ce rapport nous sommes découragés, en constatant tout ce qu'il y aurait à faire.....

« *Des colonnes de munitions* sont d'une importance capitale pour une armée; sans elles, une seule bataille enlèverait pour le combat toute puissance aux hommes aussi bien que s'ils étaient tués ou blessés. On ne saurait avoir deux opinions à ce sujet, et il est vraiment incroyable qu'il n'y ait pas une seule colonne de munitions pour toute l'armée, ni même le noyau d'une. Ce n'est pas pour le plaisir de soulever une question nouvelle que nous insistons sur ce point, sur lequel, sans aucun doute, on a dû souvent attirer l'attention du *War-Office* et du Trésor. Tant qu'on n'aura rien créé à cet égard, on peut dire que l'armée anglaise n'est pas en état d'entrer en campagne.

On pourrait dire la même chose des *services de boulangerie, de boucherie, d'équipages de ponts, du télégraphe, des ambulances*, et d'autres divers services. Ou ils n'existent pas du tout, ou ils existent dans des proportions ridiculement faibles. Les dépenses qui seraient nécessaires pour les créer ne constitueraient pas des charges constantes, mais un capital donné une fois pour toutes. Sans eux, nous irions au-devant de nouveaux désastres comme en Crimée, et le pays ne pourra pas en rejeter la cause sur le dos des autorités militaires, car ces lacunes dans notre organisation ont été indiquées maintes et maintes fois..... »

« Bref, il nous faudrait avoir un premier corps d'armée où les hommes ayant accompli seulement deux ans de service ne fussent qu'en petit nombre, et ce résultat ne peut être atteint qu'en complétant les bataillons avec des hommes pris dans les bataillons qui suivent le dix-huitième sur la liste du service à l'extérieur. Nous avons absolument besoin de trains de munitions, ou tout au moins des cadres et des voitures qui leur sont nécessaires; nous avons besoin d'équipages de pont, d'un service de télégraphie militaire plus étendu; il nous faut un plus grand nombre de régiments de cavalerie, et ces régiments doivent avoir un effectif supérieur à celui qui suffit pour le service en Angleterre au milieu d'une paix profonde.

Mais nous tenons surtout à faire remarquer que ce personnel et ce matériel sont nécessaires dans une mesure très nettement déterminée, et qu'ils doivent venir compléter, une fois pour toutes, un système établi avec un caractère permanent. »

Ce qui domine dans cet exposé du journal de la Cité, c'est l'idée que l'impuissance actuelle de l'Angleterre ne consiste pas dans un manque d'hommes, mais tient à certaines lacunes de son organisation militaire. Un essai incomplet de mobilisation, comme celui tenté il y a deux ans n'a pas été suffisant pour faire toucher ces lacunes du doigt ; les officiers de l'armée, cependant, les connaissent et sont convaincus que l'on ne saurait y remédier par des mesures hâtives et par des dépenses passagères.

Les mêmes regrets et les mêmes aspirations se trouvent reproduits, avec plus de développements, dans un article publié par le *Times* sous le même titre que le précédent, mais à la date du 12 février, c'est-à-dire pendant que la demande de subsides était discutée au Parlement. En raison des indications détaillées qu'il contient, nous le traduisons *in extenso* :

« Dans un précédent article, nous avons indiqué quelques-uns des emplois qu'on pourrait faire avant tout de l'argent voté pour les dépenses militaires. Le débat qui vient d'avoir lieu sur le crédit de 6 millions de livres a prouvé mieux que jamais combien il est nécessaire d'examiner le sujet d'une façon complète. Car pour ne rien dire de faits de moindre importance, deux hommes des plus capables et généralement des mieux informés, MM. Gladstone et Lowe, ont montré qu'ils n'avaient jamais étudié la question militaire au point de vue des guerres modernes. M. Gladstone était d'avis que le crédit voté fût plutôt employé à une augmentation d'effectif qu'absorbé par les dépenses d'approvisionnements, de matériel de guerre et de transports. M. Lowe pensait au contraire qu'il fallait se procurer un plus grand nombre d'hommes, et qu'ensuite les accessoires viendraient tout naturellement.

Or, voyons quelle est la situation :

Il n'est pas un seul militaire anglais ou étranger un peu au courant qui ne sache combien il est douteux que sur 400,000 hommes représentant, y compris les volontaires, l'effectif disponible pour combattre, nous puissions mobiliser un seul corps d'armée aussi vite que les Allemands ou les Français pourraient en mobiliser dix-huit ; et certainement nous ne pourrions pas en mobiliser deux. La conscription peut donner des masses d'hommes et une armée qui semble, au premier abord obtenue à bon marché, mais la conscription, prise en elle-même, n'exerce aucune influence sur la rapidité de la mobilisation. Et nous demanderons à M. Lowe à quoi servirait d'ajouter 20,000 recrues à l'armée que nous avons déjà, tant que nous n'aurons pas mis les hommes que nous possédons en état d'entrer en campagne.

On dit souvent que les soldats n'entendent rien à la politique; peut-être est-ce vrai en principe? Mais ceux dont de la vie s'est en partie passée à étudier les questions militaires doivent savoir mieux que les politiciens ce qui est nécessaire à une armée pour entrer en campagne, et connaître mieux qu'eux les moyens de tenir cette armée toujours prête. On ne peut chercher un exemple dans les temps passés, car autrefois les autres nations, quels que fussent leurs effectifs, n'étaient pas plus prêtes les unes que les autres. La Prusse, en apportant pendant plusieurs années de paix la plus grande attention aux

détails, a inauguré le système qui consiste à être toujours prêt; les autres nations l'ont imitée. L'Angleterre seule est restée sans se préparer.

Supposons que nous soyons obligés d'envoyer deux corps d'armée à Constantinople, et voyons ce qui se passerait alors.

D'abord il n'existe pas en Angleterre un seul corps d'armée véritablement en état d'entrer en campagne. L'organisation n'est réelle que sur le papier, et la seule expérience qui ait été faite à ce sujet n'avait pas pour objectif un service à l'extérieur. Le corps d'armée (1) mobilisé était en grande partie composé de milice irlandaise.

D'après les derniers ordres de décembre 1877, un corps d'armée anglais comprend 37,000 officiers et soldats, sur lesquels on peut compter environ 32,000 combattants — le reste formant la proportion des non-combattants. Chaque corps d'armée doit disposer de 12,850 chevaux et 90 canons. Il lui faut 1,573 voitures, sur lesquelles 140 seraient réquisitionnées en débarquant — les autres devraient être embarquées en Angleterre.

Quatre corps d'armée ainsi constitués représentent l'effectif maximum que l'Angleterre peut envoyer à l'extérieur et formeraient 128,000 hommes — force très respectable, qui dépasse celle employée au dernier investissement de Plewna.

Le premier corps qui recevrait l'ordre de se préparer à s'embarquer serait loin d'avoir son effectif normal, il faudrait le compléter avec des volontaires provenant soit d'autres régiments, soit de la réserve. On considérerait peut-être comme une mesure bien extrême, cette obligation de s'adresser à la réserve et il est probable qu'on aurait plutôt recours à l'incorporation volontaire de soldats provenant d'autres corps. Quoiqu'il en soit, supposons les régiments et les batteries complets comme effectif, et concentrés à Aldershot. Ils représentent la chair et le sang de la partie combattante.

Mais où sont les hommes et les officiers de transport? Il en faut 2,294 avec 2,934 chevaux.

Où sont les 1,289 officiers et soldats nécessaires au service de santé?

Comment a-t-on mis les régiments de cavalerie sur le pied de guerre? Il n'y a que nous pour oser garder en temps de paix des régiments de cavalerie d'un effectif aussi faible.

Où sont les 1,150 officiers et soldats, les 1,280 chevaux et les nombreuses voitures nécessaires aux colonnes de munitions, colonnes d'une importance si capitale?

Il faudrait, pour les réunir, disloquer des batteries d'artillerie sur lesquels on compte dans la répartition de nos forces. Et alors nous voudrions savoir combien il resterait de batteries d'artillerie en Angleterre, après qu'on aurait envoyé à l'extérieur les quatre corps d'armée pour lesquels nous disposons d'une quantité suffisante d'infanterie. Il y a déjà sur l'*Army list* des lacunes en ce qui concerne le nombre de nos batteries. Non seulement il ne resterait plus aucune artillerie de campagne, mais les corps expéditionnaires eux-mêmes n'auraient pas le nombre de canons suffisants. Ceci est très grave. De plus, toutes les voitures nécessaires au service sont accumulées à Woolwich; comme il est probable qu'elles seraient embarquées là, il arriverait que les hommes auxquels elles sont destinées ne les auraient pas vues avant leur débarquement sur les quais de Constantinople.

Où sont les 13,000 chevaux environ qui seraient nécessaires? On répondra peut-être : Achetez-les à Constantinople. Mais pourrions-nous trouver dans cette ville un aussi grand nombre de chevaux, et en supposant que nous les trouvions, possèderions-nous les harnais nécessaires? Un cheval turc sous un harnais anglais ressemblerait à un garçon de douze ans dans les habits de son grand-père. Une partie des chevaux de transport pourrait être achetée avec leurs harnais, mais on ne pourrait certainement pas opérer ainsi pour la cavalerie, l'artillerie, le télégraphe et les ambulances; n'oublions pas non plus que les flèches et les brancards des voitures anglaises ne sont point faits pour les poneys turcs.

Maintenant, les troupes devraient être transportées à destination sur des navires. Songez aux exigences de ceux qui les loueraient! Etant donnée la stagnation du commerce depuis plusieurs mois, il ne faudrait pas les blâmer s'ils demandaient des sommes énormes au gouvernement, et il arriverait, comme dans la guerre de Crimée, que le prix d'un navire serait payé par un seul voyage. Le seul remède à cet inconvénient serait de se procurer, soit par achat, soit par nolisement, le nombre de transports nécessaires, de façon à les avoir à l'avance sous la main.

Toutes les difficultés que nous avons signalées surgiraient s'il fallait mobiliser un seul corps d'armée, corps que l'on remarquerait à peine au milieu des masses de troupes en ce moment concentrées dans la Turquie d'Europe. Un second corps pourrait ensuite être rapidement préparé, mais ce serai le dernier. Une fois cet effort accompli, tout viendrait à manquer, et le reste de nos combattants ne pourrait être utilisé. Sans doute, l'activité manufacturière de notre pays nous fournirait promptement le nécessaire, mais on devrait néanmoins se préoccuper dès aujourd'hui de pourvoir chaque corps du matériel qu'il doit avoir et le placer où il doit être, c'est-à-dire au point de concentration de chaque corps d'armée.

Bien que nous possédions assez d'hommes pour former quatre corps d'armée, on va voir cependant que nous sommes loin de pouvoir parvenir à ce résultat :

Quatre corps d'armée exigeraient :

92,000 hommes d'infanterie,
16,000 hommes de cavalerie,
360 canons,
16 colonnes de munitions.

L'infanterie pourrait être réunie au complet, mais tout le reste ferait défaut; et tandis qu'en comptant les volontaires, il resterait encore en Angleterre près de 300,000 hommes d'infanterie, ils n'auraient avec eux ni cavalerie, ni artillerie de campagne pour tenir tête à une invasion. Le manque de cavalerie et d'artillerie de campagne paralyserait toutes les forces que nous possédons, et il est dès lors évident que la première affectation des crédits votés devrait être consacrée à la formation de nouveaux cadres de cavalerie et d'artillerie, non pas pour faire la guerre, mais pour être prêts à la guerre. Cette mesure est en outre motivée par une autre raison : il faut moins de temps pour former un fantassin qu'un cavalier ou un artilleur.

Nous touchons maintenant à un sujet très délicat et qui a toujours ému les esprits préoccupés de la situation de l'Angleterre au cas où elle aurait à faire face à une guerre européenne. Toutes les grandes puissances, sauf l'Angleterre, se sont volontiers soumises à la conscription. L'Angleterre seule a résisté et n'a recours à cet expédient qu'en cas de danger national. Nous avons en Angleterre 400,000 hommes de troupes plus ou moins bonnes, à savoir :

L'armée régulière, qui peut être employée dans n'importe quelle partie du globe, soit............	100.000 hommes.
La milice, qui est aussi d'environ..... dont 30,000 seulement appartenant à la réserve de la milice doivent rejoindre l'armée régulière en cas de guerre. Le reste n'est astreint qu'au service en Angleterre en temps de paix et en temps de guerre.	100.000 —
Enfin : *Les volontaires* qui ne peuvent être convoqués qu'en cas de grand danger et ne servent qu'en Angleterre..........	200.000 —
Total.....	400.000 hommes.

(1) Voir la *Revue militaire de l'Etranger*, numéros 303, 306, 307, 308 et 309.

En temps de guerre, la milice fournit toujours des bataillons qui font volontairement le service dans les places de la Méditerranée, et avec les volontaires on pourrait former des bataillons administratifs composés d'hommes ne demandant pas mieux que de passer quelques mois à Malte et à Gibraltar. Il reste à savoir par quels moyens on déciderait la milice et les volontaires à accepter cette situation, et à faire quelques pas de plus sur le chemin de l'honneur militaire. Ne serait-il pas possible de faire de la milice une force servant à l'intérieur en temps de paix, mais susceptible de servir à l'extérieur en cas de guerre? De même les volontaires ne pourraient-ils pas faire une promesse semblable et offrir leurs services quand le gouvernement serait obligé d'envoyer la milice à l'extérieur?

Peut-être ce nouveau système éloignerait-il des rangs quelques hommes, mais ils seraient vite remplacés par d'autres qu'attirerait cette nouvelle situation. Inutile de dire que ceux-là vaudraient bien les premiers. La difficulté, en ce qui concerne les forces auxiliaires, serait de trouver les cadres d'officiers nécessaires. Nous connaissons trop les Anglais pour ne pas savoir que cette nouvelle perspective faciliterait beaucoup le recrutement des cadres. Les volontaires demandent précisément au gouvernement de leur prêter un secours plus efficace; cette aide pourrait être accordée sous certaines conditions. Nous serions heureux d'avoir l'opinion des volontaires à ce sujet (1).

Quant à la milice, on rencontrerait peu de difficulté et il n'y aurait probablement qu'une question d'augmentation de solde.

Par les moyens que nous avons indiqués et grâce à certains arrangements pris pour l'achat de chevaux, l'Angleterre pourrait mettre en campagne quatre corps d'armée parfaitement équipés sous tous les rapports et les conserver toujours sur le pied de guerre, et cela sans compter les troupes destinées à garder les communications. En campagne, les corps d'armée ne devraient jamais être disloqués pour assurer la garde des communications. Un des meilleurs côtés du système prussien, aujourd'hui copié dans toute l'Europe, c'est l'emploi de troupes moins bien dressées qui sont placées en deuxième ligne derrière la ligne de combat et deviennent peu à peu assez instruites pour passer en première ligne. La landwehr a été employée dans ces conditions concurremment avec les jeunes troupes. Dans l'organisation anglaise, la milice et les jeunes soldats arrivant tout frais du dépôt rempliraient admirablement ce rôle. La milice, ainsi employée, permettrait de placer chaque homme de l'armée régulière en première ligne, sans perdre aucune unité combattante. Comme les garnisons de Malte et de Gibraltar pourraient être occupées par des régiments de milice, l'Angleterre pourrait compter sur quatre corps d'armée, même au commencement de la guerre.

Jusqu'ici, nous n'avons considéré l'Angleterre que comme une puissance militaire européenne quelconque, envoyant une armée régulière pour faire une guerre régulière, semblable à celle que nous eussions été appelés à entreprendre, par exemple, en intervenant dans la guerre franco-allemande. Mais, à côté de ces guerres régulières, il en est d'autres tout à fait différentes et qui peuvent devenir fréquentes pour l'Angleterre.

Nous avions dernièrement une guerre des Ashantees; à l'heure actuelle nous avons une guerre du Cap et nous n'avons pas été loin d'une guerre avec la Russie. Dans chacune de ces guerres, nous avons eu, ou nous aurions eu des alliés bien inférieurs à nous-mêmes dans l'art de conduire des troupes. Les Fantees nous ont été de peu d'utilité; les colons constituent un matériel de guerre très considérable, mais ne savent rien du métier de soldat. Dans la guerre qui vient d'avoir lieu, les Turcs ont eu beaucoup à souffrir du manque de chefs militaires à tous les degrés de la hiérarchie. Et cependant, les officiers anglais ont su tirer partie même des Fantees. Ils sauraient faire passer les colons du Cap à travers tous les obstacles et feraient des Turcs des adversaires redoutables, même pour la Russie. La faculté de savoir s'attacher et diriger des troupes sauvages ou à moitié civilisées est une faculté toute spéciale, inhérente à l'esprit anglais, et qui peut compter comme un fort appoint dans nos guerres nationales.

Or, l'Angleterre a un grand avantage sur les autres nations européennes. Tandis que celles-ci ont peine à recruter un nombre d'officiers suffisant, nous en possédons au contraire plus que nous n'en pouvons employer. A chaque examen le nombre des candidats aux commissions dépasse de beaucoup celui des vacances; parmi les non-admis beaucoup sont très intelligents et seraient enchantés d'être attachés à un régiment pendant un certain nombre d'années, soit en Angleterre, soit à l'extérieur; ils deviendraient ensuite capables de commander à des troupes indigènes, ou même à des corps de milice ou de volontaires dans lesquels on pourrait leur donner des commissions.

Ainsi serait formé dans les grades subalternes un corps de jeunes officiers instruits, et toujours prêts à offrir leurs services soit en temps de paix, soit en temps de guerre, lorsqu'on aurait besoin d'eux. Il est même curieux de voir combien peu on a cherché à utiliser, en Angleterre, les aptitudes naturelles de gens qui serviraient par honneur et par plaisir, et qui s'en vont dans les pays les plus reculés pour donner carrière à leur caractère aventureux et à leur goût pour le sport.

On se tromperait beaucoup en s'imaginant que les armées étrangères ont à dessein une faible proportion d'officiers. Au contraire, ces armées ne font que céder à une dure nécessité, dont elles ne cessent de se plaindre. Les cadres sont souvent au-dessous de la proportion nécessaire à l'effectif; en Allemagne, notamment, on manque de subalternes; c'est un grand inconvénient pour l'attaque; et c'est probablement pour ce motif, qu'en 1866 et en 1870, les Allemands n'ont pu poursuivre avec assez d'énergie les armées qu'ils avaient battues.

Les Français le comprirent si bien que, tout en admettant le système du bataillon à quatre compagnies seulement, ils conservèrent néanmoins l'ancien nombre d'officiers.

C'est une des grandes difficultés contre lesquelles dut lutter la Russie, dans la dernière guerre, et il y a là un inconvénient grave auquel elle ne sait quel remède apporter; en effet, non-seulement il est difficile de trouver des officiers, mais encore ils ne restent pas au service une fois leur éducation militaire terminée.

Le faible effectif à encadrer que présente l'armée anglaise et le grand nombre de jeunes Anglais occupant des positions aisées nous donnent, sous ce rapport, de grandes facilités, et, au lieu d'imiter les autres armées en adoptant la faiblesse de leurs cadres, nous pourrions, au contraire, augmenter beaucoup la force de la nôtre, en reconnaissant la vérité du vieux dicton: Une armée de moutons conduite par un lion vaut mieux qu'une armée de lions conduite par un mouton.

Si le gouvernement est aujourd'hui réellement résolu à mettre l'armée sur un pied qui lui permette de défendre la dignité de la nation, s'il est décidé à renoncer au système absurde consistant à payer 10 shillings (12 fr. 50) par tête (homme, femme et enfant), pour avoir une armée dont pas un seul corps n'est en état d'entrer en campagne, la première mesure à prendre serait de mobiliser immédiatement un premier corps

(1) Le *Times* du 13 février contenait déjà des lettres de volontaires acquiesçant à cette idée.

d'armée qui serait tout prêt à marcher (1). Ce corps d'armée serait placé sous les ordres d'un général rendu responsable du bon fonctionnement de la machineen général; celui-ci veillerait à ce que tous les accessoires nécessaires fussent réunis au point même de la concentration ; il saurait comment et en combien de temps tout pourrait être sous la main. Il devrait savoir d'où lui viendront ses chevaux, d'où il recevra ses vivres ; d'où lui seront envoyés ses médecins ; bref, comment et en combien de temps son corps d'armée sera en état de marcher.

Ensuite viendrait la question des navires, qui devraient être tout préparés à l'avance pour le transport des hommes et des chevaux. Qu'à ce moment le ministre de la guerre inspecte l'ensemble du travail accompli, et il saura parfaitement ce qui lui reste à faire pour les corps suivants.

Que le ministre nomme ensuite un autre général également responsable pour le deuxième corps, puis un autre pour le troisième, et enfin si le gouvernement a le courage de développer la milice et la force des volontaires, qu'on suive la même progression pour un quatrième corps.

Lorsque nous aurons fait cela, alors nous pourrons parler de l'efficience de l'armée anglaise, à laquelle il ne manque que les accessoires pour posséder une organisation complète.

Si l'on ne prend aucune mesure pour utiliser la milice, et si l'armée anglaise est obligée d'assurer elle-même la garde de ses communications, nous ne pourrons envoyer que deux corps d'armée, — c'est le maximum d'efforts que nous puissions effectuer dans les conditions actuelles, et cela avec un budget de guerre de 15 millions de livres (375 millions) !

Ce n'est pas aujourd'hui la faute du ministre, ni la faute d'un individu en particulier, mais, étant données les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons, ce sera la faute du ministre de la guerre actuel, si chaque enfant anglais ne sait pas désormais, parmi les autres choses qu'on lui enseigne, l'effectif exact de l'armée que l'Angleterre peut, en tout temps, mettre en ligne dans le cas d'une guerre.

Ayons un corps d'armée, ou quatre corps d'armée suivant le désir du pays, mais soyons fixés à ce sujet : ne nous laissez pas la crainte de nous réveiller, comme les Français en 1870 ; ils croyaient qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre, bien qu'en réalité rien ne fût à sa place. Lorsque vous aurez ce premier noyau réellement prêt, vous pourrez ajouter le nombre d'hommes supplémentaires que vous voudrez, et cela signifiera quelque chose, mais jusque-là, l'addition de cent bataillons ne ferait qu'enchevêtrer encore plus la situation.

En attendant, faites bien savoir aux lecteurs qu'avec un budget militaire de 15 millions de livres (375 millions), sans compter le budget des Indes, le maximum d'efforts que nous puissions réaliser serait la formation de deux corps d'armée, qu'on mettrait plus de temps à envoyer en campagne qu'il n'en faudrait à l'Allemagne pour mobiliser dix fois autant d'hommes et les faire marcher tout équipés sur n'importe quelle frontière. Que es lecteurs sachent bien aussi qu'il n'est pas ici question de vieux préjugés ni d'idées nouvelles. Toute l'armée pense comme ceux qui se font l'écho de ses inquiétudes. »

Le troisième article, que nous emprunterons au *Times*, a paru dans le numéro du 22 février sous le titre *England's field Army ;* on y essaie de calculer le temps nécessaire à l'entrée en ligne du premier corps expéditionnaire, et, pour ce motif, nous le reproduisons également in-extenso :

« Il est fort instructif, dans les circonstances actuelles, d'examiner quelles sont les ressources militaires de l'Angleterre et de déterminer exactement les forces dont elle pourrait disposer réellement dans le cas d'une guerre en Europe. Les gens qui ont l'habitude de parler de l'armée anglaise peuvent se diviser en deux catégories :

Les uns affirment que notre armée est tout à fait insuffisante.

Les autres disent, au contraire, que l'on doit bannir toute alarme et que nous sommes parfaitement en mesure, au besoin, d'appuyer notre diplomatie par la force.

Ces deux thèses sont également empreintes d'exagération. Il est faux que notre armée soit absolument hors d'état d'accomplir à sa tâche ; mais on doit reconnaître que la force dont nous pouvons disposer n'est pas suffisante et qu'elle ne peut être utilisée avec assez de promptitude.

Pour nous faire une idée bien nette et bien exacte de notre position, mettons-nous à la place d'un officier d'état-major à qui le duc de Cambridge dirait :

« Rédigez-moi un mémoire où vous énumérerez les troupes, etc..... dont nous pouvons disposer pour envoyer un corps expéditionnaire en Turquie, par exemple, et les mesures à prendre pour lui donner la cohésion nécessaire. »

La première chose à faire est de déterminer le nombre de combattants disponibles ; il existe, en effet, entre les effectifs sur le papier et la force numérique réelle d'une armée une différence bien plus grande que ne pourraient le croire les personnes appartenant à la vie civile.

Si nous consultons le budget de l'année courante, nous y trouvons que le nombre total des hommes pour lesquels le Parlement a voté des fonds est de 133, 720 officiers et soldats.

Dans ce nombre, sont compris les états-majors des dépôts de brigade, lesquels doivent être constitués avec l'état-major des forces auxiliaires.

Retranchons 29,000 hommes aux colonies, nous trouvons pour l'intérieur un chiffre de 104,720 hommes (1).

On doit ajouter à ce nombre 20,000 hommes de la première classe de la réserve et 30,000 hommes de la réserve de la milice. Nous arrivons donc à un total, sur le papier, de 154,720 hommes disponibles pour le service extérieur, pour une expédition en Turquie ou ailleurs.

Un corps d'armée comprend 35,805 hommes. Il semble donc que nous pourrions former une armée de trois corps d'armée. Une analyse minutieuse prouve que nous dépasserions, en agissant ainsi, nos moyens d'action et que nous serions privés de toute réserve.

Ajoutons que notre cavalerie ne pourrait suffire au plus qu'à deux corps d'armée et au corps des troupes d'étapes (*body of etappen troops*).

Supposons que le débarquement s'effectue en Turquie, les troupes d'étapes comprendraient au minimum :

5 bataillons d'infanterie,
1 régiment de cavalerie,
1 compagnie du génie,
2 batteries montées,
2 batteries de place.

Une brigade navale et un détachement de troupes de marine pourraient, il est vrai, occuper le point de débarquement, mais la flotte étant chargée d'un service actif des plus importants ne pourrait guère être mise à contribution.

Examinons maintenant nos ressources en infanterie. Deux corps d'armée avec 5 bataillons d'étapes exigent 47 bataillons de 1,097 hommes. La garde, forte de 7 bataillons, d'un effectif total de 5,950 hommes fournirait comme d'habitude une brigade de trois bataillons. Chacun de ces trois bataillons,

(1) Ce vœu serait déjà presque exaucé, s'il faut en croire l'extrait suivant du *Times* du 27 février :

« A la Chambre des Communes, dans la séance du 26 février, M. Hardy, répondant à une question de sir Havelock, a déclaré que tout était prêt pour l'organisation d'un premier corps d'armée (train, ambulances, voitures de munitions, etc...) ; il a ajouté que les préparatifs nécessaires à la formation d'un second corps d'armée étaient fort avancés. »

(1) Répétons, une fois pour toutes, que ces nombres comprennent les officiers et les soldats.

renforcé par les bataillons laissés à l'intérieur serait élevé très facilement à l'effectif de guerre.

Nous n'avons donc à nous occuper que des 44 bataillons d'infanterie de ligne.

Les places de la Méditerranée contiennent 12 bataillons, d'un effectif de 917 hommes. On en tirerait 6 bataillons à 1,097 hommes, à l'aide des hommes venus volontairement des bataillons laissés dans les places. Des régiments de milice remplaceraient les bataillons de la Méditerranée envoyés en expédition.

Nous sommes ainsi arrivés au chiffre de 38 bataillons à faire partir d'Angleterre à l'heure qu'il est.

Nous possédons 64 bataillons, dont douze ont903 hommes, quatre, 609 et le reste 603. Mais avant d'envoyer un bataillon à l'extérieur, il faut y faire de nombreuses éliminations.

Il y a les hommes en position d'absence et qui n'ont pas encore été rayés des contrôles; les hommes à l'hôpital ou en prison; les hommes que leur âge ou leurs infirmités rendent impropres au service actif; les recrues non exercées; les jeunes gens âgés de moins de 20 ans qui, au dire des gens les plus compétents, ne sauraient supporter les privations et les fatigues d'une campagne.

En moyenne, les deux tiers des recrues n'ont que 19 ans. Quand ces jeunes gens auront atteint l'âge de 20 ans et seront instruits, ils seront encore plus jeunes d'un an que les jeunes soldats des armées continentales, dans les mêmes conditions.

Nous admettrons par conséquent une déduction de 10 0/0 sur les régiments où l'effectif le plus faible est de 15 0/0 dans ceux où il est le plus élevé; car le nombre des recrues augmenté avec l'effectif.

Nous déduirons également 5 0/0 pour divers autres motifs, et cette proportion est encore bien faible, car la plupart des régiments sont de beaucoup au-dessous de leurs effectifs.

Nous n'obtiendrons ainsi que 12 bataillons à 727 hommes; et sur les 38 bataillons à envoyer à l'extérieur, 26 auraient environ 502 hommes.

Pour porter les 38 bataillons à l'effectif de guerre de 1,097 hommes, il faudrait 20,000 hommes. Sur les 20,000 hommes qui constituent la première classe de la réserve, il y en a environ 18,000 d'infanterie. De ce nombre, 17,000 environ répondraient à l'appel et seraient bons pour le service extérieur. Ces hommes feraient à tous égards d'excellents soldats. La réserve de la milice, qui compte sur le papier 30,000 hommes, fournirait vraisemblablement 20,000 hommes d'infanterie. Parmi eux, on prendrait 3,000 bons soldats pour compléter l'effectif des bataillons du corps expéditionnaire.

Il resterait 17,000 hommes pour combler les vides des bataillons en garnison à Gibraltar et à Malte, pour renforcer les corps auxiliaires et pour doter la garnison de Malte d'une première réserve.

Ces résultats, en ce qui concerne les chiffres, sont satisfaisants. Ils nous permettent: d'envoyer en campagne deux corps d'armée et un corps de troupes pour le service d'étapes; d'organiser une première réserve; de compléter les bataillons réguliers laissés dans les places de la Méditerranée; d'augmenter le corps de service et les troupes de santé; d'avoir en Angleterre des dépôts bien remplis. Et nous gardons encore dans le Royaume-Uni 26 bataillons d'infanterie à 600 hommes, plus 4 bataillons de la garde, ce qui, avec la seconde classe de la réserve, la milice et les volontaires, constitue une force tout à fait suffisante pour la défense du territoire.

Mais notre satisfaction diminue considérablement quand nous réfléchissons que chacun de ces bataillons devra être complètement refondu. Quand on aura renvoyé de chaque bataillon 80 à 180 soldats impropres au service extérieur (et nous croyons ce chiffre trop faible), il faudra y introduire de 470 à 695 soldats étrangers. Le bataillon sera alors dans la situation d'un vaisseau récemment commissionné au milieu de vieux vaisseaux de guerre: il faudra beaucoup de temps avant que tout se trouve à sa place; il faudra beaucoup de temps pour que les officiers et les soldats prennent avoir confiance les uns dans les autres.

L'esprit de corps ne commencera à se créer qu'après la première victoire et l'on n'obtiendra l'homogénéité nécessaire qu'après la moitié de la campagne. Chaque bataillon se trouvera en réalité dans la situation d'un corps de nouvelle formation, avec cette exception que les hommes, pris individuellement, seront au courant du service.

Le temps est l'élément le plus important de la mobilisation.

La France et l'Allemagne peuvent mobiliser leur armée en quinze jours; mais, dans ces deux pays, on a prévu à l'avance et réglé les moindres détails.

Si nous sommes bien informés, nous avons, au contraire, laissé beaucoup de détails à régler au dernier moment.

Une fois la mobilisation résolue, la première chose à faire est d'avertir par le télégraphe les officiers commandant les sous-districts d'avoir à prévenir les hommes appartenant à la première classe de la réserve et à la réserve de la milice de se tenir prêts à rejoindre, à la réception de leur feuille de route, les corps désignés ultérieurement. Aucun système n'ayant été préparé, le meilleur moyen serait d'ordonner à ces hommes de se réunir à un jour désigné au chef-lieu du sous-district. Avant de les répartir entre les divers régiments et de les mettre en route, il serait nécessaire de savoir de combien d'hommes chaque bataillon expéditionnaire a besoin.

On ne peut avoir ce renseignement tant que les chefs de corps n'ont pas reçu d'instructions réglementant les éliminations à opérer. Et tout le temps que le chiffre des renforts nécessaires n'est pas connu au *War Office*, on ne peut donner connaissance à Pimlico et à Woolwich du nombre de collections d'effets, etc... à expédier au quartier général du régiment.

Il faudrait connaître la quantité d'armes et d'habillements nécessaire, et immédiatement des ordres seraient envoyés pour leur distribution.

L'emballage et l'expédition de milliers de collections d'armes, d'équipements, d'habillements, etc., dans un délai de quelques jours, constituent une tâche à laquelle ne peuvent suffire les employés du service du matériel, quand même ils n'auraient pas autre chose à faire. On verrait se produire alors nombre de retards et d'erreurs, et il n'y a guère lieu d'espérer que l'armement et l'équipement des hommes de *complément* (*additionnal*) pourraient parvenir au quartier général du régiment avant une quinzaine de jours.

Si nous possédions une décentralisation réelle, ces difficultés disparaîtraient. Mais avec le système qui nous régit, il faut admettre que les hommes de complément n'arriveront à leurs régiments, avec armes et bagages, que trois semaines après l'ordre de mobilisation.

Nous possédons des ports nombreux, un système excellent de voies ferrées et un nombre illimité de *steamers* pour le transport des troupes. L'armée pourrait donc être embarquée en totalité presque au même moment, et, une semaine après que les régiments auraient quitté leurs garnisons, l'opération serait terminée.

Continuons à admettre l'hypothèse d'un débarquement en Turquie; il serait nécessaire de prendre Malte comme lieu de *rendez-vous*; le débarquement aurait lieu plus ou moins près de l'ennemi.

Admettons que le voyage dure quinze jours, il faudra six jours avant que le corps expéditionnaire ait débarqué en entier, avec son matériel, ses bagages et son train.

Ainsi, l'Angleterre ne pourrait débarquer en Turquie une armée de deux corps d'armée en moins de sept semaines, à

dater du jour où la décision aurait été prise (il faudrait le même temps, à peu de chose près, dans le cas de l'envoi en Turquie d'un seul corps d'armée).

Examinons maintenant quelles sont nos ressources en cavalerie.

Nous avons dit qu'il fallait un régiment pour le service d'étapes.

Chaque corps d'armée comporte 6 régiments. Il faut donc 13 régiments de 650 hommes et 524 chevaux, dont 480 chevaux de troupe; soit un total de 6,240 chevaux de troupe et de 8,450 hommes.

En déduisant la cavalerie de la garde, que l'on ne peut guère envoyer en Turquie ou dans toute autre contrée éloignée, nous possédons, ou tout au moins nous devons posséder, 11,643 hommes de cavalerie et 6,812 chevaux de troupe.

Déduction faite des recrues, des vides dans les effectifs, des hommes en prison, à l'hôpital, ou absents et de ceux impropres au service extérieur, nous arrivons juste au chiffre demandé; mais nous n'avons pas de réserve et nous ne possédons que des dépôts très faibles.

En ce qui concerne les chevaux, leur effectif n'est que de 572 au-dessous du chiffre règlementaire; nous ne parlons pas ici des chevaux de trait. Mais, en pratique, nous ne pourrions pas cependant fournir le nombre voulu, car nous achetons nos chevaux de cavalerie si jeunes, qu'il faut attendre un an avant qu'ils puissent rendre des services. De plus, il y a des chevaux trop vieux pour faire campagne; d'autres n'ont pas la vigueur nécessaire. Il ne nous serait donc pas possible d'envoyer à l'extérieur plus de 13 régiments de cavalerie.

Quant aux chevaux que nous pourrions acheter en toute hâte, à n'importe quel prix, il faudrait au moins trois mois avant qu'ils puissent prendre place dans le rang, si bien dressés qu'ils fussent au moment de l'achat. Ces chevaux serviraient naturellement à combler les vides qui se produiraient dans les régiments pendant la campagne.

Examinons maintenant les chiffres nécessaires pour compléter en hommes et en chevaux les régiments envoyés en campagne: il faudrait environ un renfort de 120 à 164 chevaux par régiment; pour remplacer les absents, les malades, les recrues, etc., il faudrait de 30 à 130 cavaliers.

Comme pour l'infanterie, il faudrait trois semaines environ pour élever les régiments de cavalerie à l'effectif de guerre. Si nous avions adopté un système de décentralisation et préparé pendant les loisirs de la paix les éléments d'une mobilisation, il suffirait d'une période beaucoup moins longue. Il n'est pas besoin, en ce qui concerne la cavalerie, de tenir compte des hommes de la première classe de la réserve; ils sont fort peu nombreux et l'on préférerait, sans aucun doute, les utiliser en les versant dans le corps de police militaire ou dans le train des équipages.

Pour fournir l'artillerie nécessaire à deux corps d'armée, il serait indispensable de remanier entièrement l'organisation des batteries de l'intérieur. En y comprenant les 2 batteries attachées au service d'étapes, il faudrait au corps expéditionnaire 8 batteries à cheval et 24 batteries montées, sans parler de l'artillerie de place, dont nous ne voulons pas nous occuper dans cet article. Nous possédons, en Angleterre, 18 batteries à cheval, comportent environ 2,920 hommes et 1,820 chevaux. L'effectif de guerre de la batterie à cheval est de 179 hommes et 164 chevaux (1). En comptant huit canonniers indisponibles par batterie, on trouve qu'il faudrait encore 20 hommes pour compléter chaque batterie; en supposant que sur les 109 chevaux, 4 seulement soient impropres au service, on trouve qu'il faut un complément de 65 chevaux, soit pour les 8 batteries : 160 hommes et 520 chevaux, ce qui paralyserait momentanément les batteries à cheval laissées en Angleterre. Mais il n'en est pas moins établi que nous pourrions envoyer à l'extérieur, sans difficulté, 8 batteries à cheval.

Nous avons à l'intérieur 39 batteries montées, y compris les batteries de dépôt, ce qui forme un total de 6,120 hommes et de 3,900 chevaux. 24 batteries mises sur le pied de guerre (en supposant des batteries de 9 livres au service d'étapes), exigeraient 4,534 hommes et 3,508 chevaux. Ces chiffres prouvent clairement que, déduction faite des chevaux malades ou trop jeunes, les batteries montées laissées en Angleterre se trouveraient complétement démontées.

On aurait le nombre d'hommes nécessaire, et il en resterait encore environ 1,500, y compris les hommes à l'hôpital et en prison.

Les 15 batteries laissées à l'intérieur n'auraient plus, il est vrai, que leurs cadres, mais elles seraient, en peu de temps, ramenées à l'effectif réglementaire, à l'aide de la première classe de la réserve et des artilleurs de la réserve de la milice.

On doit reconnaître toutefois que cette réserve serait bien faible pour combler les vides occasionnés par la campagne sans avoir recours aux batteries de garnison. »

En terminant, l'auteur de ce dernier article a promis aux lecteurs du *Times* de poursuivre la tâche qu'il s'est imposée dans l'intérêt de l'armée, mais il n'a pas encore tenu sa promesse. Un des hommes marquants de l'armée anglaise, M. le général Wolseley désigné, dit-on, pour le poste de chef d'état-major de l'armée qui entrerait en campagne, vient, d'ailleurs, à ce qu'il paraît, de prendre lui-même la plume pour montrer que l'Angleterre est aujourd'hui beaucoup mieux préparée qu'en 1854, et il convient d'attendre le tableau tracé par un officier aussi autorisé.

(A suivre.) (43)

(1) Les chevaux d'armes des officiers ne sont pas compris dans ce total.

LE TÉLÉPHONE AUX AVANT-POSTES

(Deuxième article.)

Le *Militair Wochenblatt* a publié, dans son numéro du 16 février, une nouvelle lettre du capitaine Kœrner portant sur les essais que cet officier continue, afin de rendre le téléphone utilisable pour le service des avant-postes.

Ce second article de la feuille prussienne complétant, par les détails techniques qu'il contient, celui que nous avons reproduit dans notre numéro 386, nous croyons devoir également le placer en entier sous les yeux du lecteur.

» Stimulé par mes précédentes expériences, je m'efforçai tout d'abord de trouver un câble de campagne, léger, solide et bon marché; je cherchai, d'autre part, à remplacer la bobine tout à fait primitive du havre-sac par quelque appareil plus pratique et plus conforme au service de guerre.

Approprié au but à remplir, solide, léger, facile à porter par un seul soldat dans tous les terrains, bon marché, telles devaient être les qualités fondamentales du câble de 400 mètres que je fis construire à la fabrique d'appareils télégraphiques des frères Naglo à Berlin.

1° *Approprié au but à remplir.* — J'admis une longueur de câble de 400 à 500 mètres : cette dimension se présentait d'elle-même à l'esprit comme étant la distance moyenne des avant-postes; de plus et surtout, en la dépassant, on rendrait le câble sensiblement plus lourd et on annulerait la plus essentielle des conditions qu'il doit offrir : la possibilité du transport par un seul homme, dans tous les terrains et dans toutes les circonstances.

Le téléphone, pour être d'une utilité pratique dans le service, doit pouvoir suivre la troupe, absolument comme les pelles et les pioches accompagnent aujourd'hui le soldat.

2° *Solide.* — Pour une longueur de 400 à 500 mètres, il suffit d'un câble à deux fils de cuivre dont chacun ait une section de 75 centièmes de millimètre, et soit bien isolé de l'autre, les deux fils étant enveloppés ensemble, au moyen de chanvre imprégné de cire et de gutta-percha.

3° *Léger.* — On peut considérer le câble comme tel, si le diamètre de chaque fil de cuivre ne dépasse pas 1 1/2 millimètre et si le poids total des 400 à 500 mètres est compris entre 4 à 5 kilogrammes.

4° *Bon marché.* — Chaque bataillon devant avoir au moins 1 ou 2 câbles, de 400 à 500 mètres l'un, avec 1 ou 2 havresacs et 1 ou 2 paires de téléphones, la question de prix est très importante. La fabrique d'appareils télégraphiques des frères Naglo à Berlin fournit le mètre de câble à deux fils, de 75 centièmes de millimètre, au prix de 0 marks 15, ce qui met les 400 mètres à 60 marks. Ajoutant un havre-sac avec bobine et une paire de téléphones, on arrive au total d'environ 80 marks pour *un appareil complet de téléphones d'avant-postes.*

Je passe maintenant au transport du câble et à la description de l'appareil qui sert à dérouler et à enrouler le fil.

Pour le service dont il s'agit, le câble ne peut être porté qu'à dos d'homme. La manière de le placer sur une bobine dans un havre-sac, adoptée déjà pour le télégraphe portatif de campagne, s'est affirmée jusqu'ici comme la meilleure; la rapidité avec laquelle le câble se déroule facilite l'installation de la ligne.

Dans mes expériences, je n'ai jamais rencontré de difficultés à dérouler le câble, mais bien plutôt à replier la ligne, opération dans laquelle l'enroulement du câble a souvent duré trop longtemps.

En conséquence, j'ai modifié la bobine précédemment employée en plaçant aux deux extrémités d'un cylindre de bois, de 26 centimètres de longueur et de 5 centimètres de section, un disque en tôle de fer de 16 centimètres de diamètre. Chacun de ces disques est garni d'un rebord en fer de 1 centimètre de largeur; suivant l'axe du cylindre de bois sort, de chaque côté, un tourillon d'acier d'un centimètre de section et d'un centimètre et demi de longueur.

Les deux tourillons forment les points d'appui d'un étrier en fer, haut de 10 centimètres, large de 28 centimètres, qui porte, en son milieu, une cavité taraudée pour recevoir une tige de fer munie d'une poignée de bois; cette tige a 64 centimètres de longueur, 3/4 centimètre de section, et se démonte en deux parties égales. Si on saisit cette poignée et qu'on pousse devant soi sur le sol la bobine garnie de ses cercles de fer, on accélère et on facilite le relèvement du câble; cette opération ne laisse rien à désirer, même en terrain inégal et raboteux. On peut appeler cet appareil « bobine de câble à disques » (*Schiebkabelrolle*).

Dévissant ensuite simplement la tige, on replace la bobine sur ses tourillons dans le havre-sac.

Comme on peut avoir aussi à relever le câble dans un terrain sur lequel il n'y ait pas à faire valoir la bobine à disques, on a taraudé le tourillon de gauche qui reçoit, dans ce cas, une petite manivelle, pour enrouler le câble comme d'habitude.

Dans un des côtés du cylindre de bois est engagé un contact en laiton avec les extrémités des deux fils du câble; on place facilement le téléphone dans le circuit, même avant que le câble soit déroulé, en introduisant un fil dans chacune des bornes.

Cette bobine, en partie de fer, très solidement construite pour supporter le service de guerre, ne pèse que 1,550 kilogr.; 400 mètres de câble pèsent 4 kilogr. 466; le total est 6 k.,016, poids auquel il faut ajouter le havre-sac, légèrement modifié, doublé en toile vernie et les deux téléphones.

Quant à mes expériences sur l'utilité pratique du téléphone, elles confirment, à chaque fois, mon précédent rapport.

La tempête, le vent, le froid, la neige, la pluie n'exercent pas, aux faibles distances, la plus petite influence. Le bruit rapproché est le plus grand ennemi du téléphone; contre lui on a un remède : le capuchon. »

(29)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS L'EMPLACEMENT DES TROUPES BAVAROISES. — Par une décision du roi de Bavière en date du 15 février, insérée dans le *Verordnungs Blatt* bavarois du 20 février, les changements suivants auront lieu dans les emplacements des troupes bavaroises :

1er rég. d'inf. : 3e bat. de Fürstenfeldbruck à Munich.
2e — 1er — de Munich à Fürstenfeldbruck.
5e — 3e — de Germersheim à Erlangen.
6e — 2e — de Germersheim à Landau.
9e — 2e — de Germersheim à Aschaffenburg
11e — 3e — de Passau à Straubing.
6e bataillon de chasseurs d'Erlangen à Germersheim.
7e — — de Landsberg à Passau.
8e — — de Straubing à Germersheim.
10e — — d'Aschaffenburg à Germersheim.

1er rég. de ulans : 2e escadron de Neustadt-sur-Aisch à Bamberg; 5e escadron de Bamberg à Neust-sur-Aisch.

5e rég. de chevau-légers : 2e escadron de Deux-Ponts à Sarreguemines; 4e escadron de Sarreguemines à Deux-Ponts.

1er bataillon de pionniers : 4e compagnie de pionniers (de place) d'Ingolstadt à Neu-Ulm; 5e compagnie de pionniers (de place) de Neu-Ulm à Ingolstadt.

Les commandants de corps d'armée et l'inspection du corps des ingénieurs et des places prendront les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ces mouvements, en tenant compte des grandes manœuvres de cette année. Le détachement de Laufen sera fourni par le 1er régiment d'infanterie et celui de Kaiserslautern par le 1er régiment d'infanterie.

La *Gazette d'Augsbourg* du 24 février, en publiant cette mesure, ajoute que *Landsberg* perd ainsi sa garnison, tandis que Landau reçoit un bataillon de plus.

Tous les autres mouvements n'apportent pas de modification à la force des diverses garnisons; on peut toutefois remarquer que 3 bataillons de chasseurs remplacent à Germersheim 3 bataillons détachés par les 5e, 6e et 9e d'infanterie.

SUISSE

NOUVELLE RÉPARTITION DE L'ARTILLERIE DE POSITION. — Les 10 compagnies d'artillerie de position de l'élite étaient formées jusqu'à ce jour en 3 *divisions*, dont la composition a été donnée dans le n° 341 de la *Revue* (1er semestre 1877, page 132). Le Département militaire fédéral a décidé, à la date du 1er février dernier, que l'artillerie de position serait répartie dorénavant en 4 divisions au lieu de 3.

Ces 4 divisions seront formées ainsi qu'il suit :

1re *division.* — Compagnies n° 8 (Vaud), n° 9 (Vaud), n° 10 (Genève).

2e *division.* — Compagnies n° 2 (Berne), n° 3 (Fribourg).

3e *division.* — Compagnies n° 4 (Bâle-Ville), n° 7 (Argovie).

4e *division.* — Compagnies n° 1 (Zurich), n° 2 (Appenzelle R. E.), n° 6 (Saint-Gall).

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch SCHILLER, imprimeur breveté, 10 rue du Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE
DE L'ÉTRANGER

RÉDACTION
23 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 393. SAMEDI 9 MARS 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre actuelle (suite). — La question de réorganisation militaire en Suède. — Les préoccupations militaires de l'Angleterre (suite). — Etude sur le service de santé dans l'armée anglaise. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

—

Troisième bataille de Plewna, 26-31 août (7-12 septembre).

La troisième attaque contre la position de Plewna, méditée pendant de longues semaines, conduite laborieusement par des approches successives et soigneusement préparée pendant quatre jours par un bombardement en règle, échoua comme les deux premières.

Des travaux rapides et improvisés, sans importance au point de vue technique, avaient fait de Plewna, du jour au lendemain, une position imprenable de vive force, une place de premier ordre. Ce fait singulier et inconnu jusqu'ici dans les annales militaires de l'Europe, ces expériences, tant de fois répétées dans cette campagne, de l'impuissance des attaques directes contre les retranchements, devaient nécessairement frapper les hommes du métier, qui se demandèrent bientôt si la fortification rapide, la *terre* n'allait pas jouer un rôle prépondérant dans les guerres futures, si la *pelle-bêche* n'était pas un outil aussi indispensable désormais que le fusil, le canon et autres engins meurtriers, mis au service de l'art de la destruction par l'industrie moderne.

Déjà, nous avons pu entendre des hommes de talent et d'expérience, mais qu'une pente naturelle incline au scepticisme, affirmer une fois de plus, en cette occurence, que le monde et les spéculations humaines roulent sans repos ni trêve dans le même cercle; prétendre que les générations modernes devraient se remettre à l'école de Turenne et de Montecuculli pour y apprendre la guerre de *positions*, comme on la faisait il y a plus de deux siècles.

Quelle est dans ces avertissements, dans ces prophéties, la part de l'exagération et de la fantaisie?

Sans doute, les armées turques avaient un intérêt évident à éviter les affaires en rase campagne, les grandes rencontres, où se concentrent les suprêmes efforts de toute une campagne et où se décide d'un seul coup le sort des nations; sans doute, on pourra reprocher aux armées russes d'avoir trop joué le jeu de leurs adversaires, de n'avoir peut-être pas fait tout le possible pour assurer aux opérations une impulsion vigoureuse, et, pour toutes ces causes, absolument contingentes, on devait bien s'attendre à ne point retrouver dans la campagne actuelle, la rapidité, l'impétuosité d'allure, les coups de foudre précipités, qui caractérisent la marche des grandes guerres modernes. Oui, mais il faut bien reconnaître aussi que les armées russes, résolues évidemment à faire comme les armées allemandes en 1870, c'est-à-dire à tourner et à masquer les places fortes pour courir sus à l'ennemi, n'ont pas réussi cependant à attirer leurs adversaires en rase campagne, que leur marche offensive a été enrayée, leur tentative d'invasion suspendue et paralysée pendant de longs mois, non pas par une place de premier ordre pourvue d'une garnison considérable, mais par une mauvaise bicoque, par des tranchées-abris élevées à la hâte sur des positions improvisées. On dira encore que les armées russes auraient pu se débarrasser plus rapidement de cet obstacle et remettre la machine en mouvement. On répondra que l'obstacle était toutefois inattaquable de vive force, qu'il aurait fallu nécessairement manœuvrer pour l'écarter—et le retrouver quelques jours plus tard et quelques lieues plus loin; car le bouclier invulnérable qui protégeait Osman-Pacha, sa petite armée le portait avec elle, et ne l'avait pas trouvé précisément à Plewna, bien que les Romains, ces grands remueurs de terre aient laissé, dit-on, des traces de leur passage dans cette région.

Ces succès inattendus de la fortification passagère, la pointe stratégique d'Osman-Pacha, appuyée, selon le mot du général Skobelew, sur une tactique strictement défensive, ne pouvaient-ils pas être le point de départ d'un mode de guerre nouveau ou tout au moins d'un nouveau *jeu* de la défense? Ce système ne possédait-il pas, comme système, une valeur intrinsèque, abstraction faite de la situation si inégale des deux belligérants au point de vue de l'organisation et de la préparation à la guerre, qui le justifiait pleinement en l'espèce?

Telles sont, si on laisse de côté les conséquences purement militaires des trois échecs successifs de Plewna, les principales questions soulevées par ce mémorable *incident*.

Plus tard, la critique, mieux informée, pourra poser des conclusions, mais la polémique est ouverte, et nous ne pouvions laisser passer les affaires de Plewna, sans constater que leurs résultats ont provoqué des discussions de l'ordre le plus élevé sur les questions de tactique et de stratégie.

Les intéressés — et ils sont nombreux en ce moment, où plus que jamais la responsabilité du commandement est si lourde — se demandent avec anxiété s'ils ne sont pas à la veille d'une nouvelle évolution dans l'art de la guerre, et jusqu'ici l'attitude des juges les plus compétents n'est pas assez ferme pour dissiper toutes les appréhensions.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390 et 392.

Le fusil à tir rapide et la *pelle-bêche*, ont dit en substance quelques écrivains autorisés — au moment où s'est produit l'incident de Plewna, — peuvent modifier les procédés de combat, mais ils ne sauraient faire que l'énergie, l'esprit de résolution, l'agression ne soient à tout jamais la première loi de la guerre. La pointe stratégique d'Osman-Pacha, c'est bien, mais attendons la fin. Si Osman-Pacha se laisse investir et ne se dégage pas à temps, il subira le sort réservé fatalement à toutes les troupes qui renoncent au mouvement, c'est-à-dire, à la vie. La défensive moderne, si bien armée, n'est toujours que la défensive, en d'autres termes, la moitié de la besogne; et, si l'offensive n'apparaît pas à son heure, le résultat n'est pas douteux. Les armées turques pourront continuer à éviter les grandes batailles, mais si ce jeu se prolonge, il aboutira tôt ou tard à des catastrophes inévitables.

On ne peut répondre à ceux qui tenaient ce langage prophétique qu'une seule chose, c'est que leurs raisons sont bonnes, et qu'elles le seraient encore si Osman-Pacha avait pu se soustraire à l'investissement et à la capitulation, si les armées turques, au lieu de fuir les batailles en rase campagne, les avaient acceptées, ce qui, croyons-nous, pouvait retarder mais non écarter le résultat final, trop facile à prévoir.

Mais si ces raisons sont en effet excellentes, elles n'épuisent pourtant pas le sujet; il y en a d'autres.

Il paraît prouvé aujourd'hui qu'une position fortifiée, devient instantanément, avec l'aide du fusil moderne et même sans celle du canon, sinon inattaquable de vive force, au moins très difficilement abordable de front. Nous ne parlons pas bien entendu d'une simple ligne de tranchées, d'une redoute isolée, mais d'une position dans le sens large du mot.

Ce fait, qui ne s'était pas produit jusqu'ici, peut-il rester sans influence aucune sur la conduite de la guerre, sur le caractère des opérations futures?

Il est difficile, il est, dans tous les cas, imprudent de l'admettre sans examen.

Loin de nous la pensée de méconnaître un seul instant que l'attitude agressive, comme nous le disions tout à l'heure, est la loi suprême de la guerre, sa raison d'être, que l'attitude passive en est la négation même et que la défensive pure peut préparer, mais non procurer une solution décisive. Nous dirons plus, il nous paraît faux qu'une nation surprise par une agression soudaine puisse trouver son salut dans la résistance passive; elle n'y trouvera jamais qu'un expédient; il faut, comme dit Clausewitz, que l'offensive à un moment donné jaillisse en quelque sorte des entrailles mêmes de la défensive.

Mais si bien pénétré que l'on puisse être de ces vérités premières, on n'est pas toujours prêt à accepter une bataille décisive : la raison vous commande de *peser* avant *d'oser* et plus d'une fois vous serez obligé d'ajourner, pour les mieux concentrer, vos suprêmes efforts. Que faire en pareil cas? Temporiser; mais si l'adversaire est pressant, et il le sera d'autant plus qu'on aura de meilleures raisons pour lui refuser la bataille, il faudra reculer, c'est-à-dire perdre du terrain pour gagner du temps. Et alors, pour gagner du temps, mais sans perdre de terrain, on sera fort heureux d'occuper momentanément une position fortifiée, qui vous permettra d'opposer une fin de non-recevoir formelle à la bataille décisive qui vous est offerte avec trop d'insistance. L'adversaire sera obligé de vous faire sortir de votre réduit par des manœuvres qui entraîneront certains dangers et dans tous les cas des pertes de temps; il devra vous *herauslockern, herausmanövriren*, comme disent les Allemands.

On voit donc que déjà au point de vue stratégique les *positions* rendues aujourd'hui, sinon *invulnérables*, au moins *fort respectables* par la *pelle-bêche* et le fusil moderne sont de nature à exercer une influence sur la conduite des opérations. Quant à leur influence immédiate sur le champ de bataille même, elle est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la démontrer.

Ce thème intéressant et assez neuf a déjà été esquissé et même traité au double point de vue stratégique et tactique par quelques revues étrangères, mais, sans aller au fond du sujet, on peut constater du moins que la guerre présente apporte avec elle des enseignements qui ont leur éloquence. Dans le domaine des choses de la guerre toute innovation est plausible, en effet; toutefois, il ne faut pas oublier qu'une forme nouvelle appelle tôt ou tard, dans le camp opposé, une forme correspondante. A la théorie des « pointes stratégiques, appuyées sur une tactique strictement défensive, » les faits ont déjà répondu par les mots lugubres d'investissement et de capitulation. L'envahisseur, surpris tout d'abord par la pointe stratégique, n'a pas tardé à mettre à profit l'immobilité systématique du défenseur pour procéder à l'investissement et alors, faisant appel à son tour aux propriétés de la défense, il va, lui aussi, refuser le combat et attendre, l'arme au pied, que la faim, cette terrible auxiliaire entrée maintenant dans son jeu, ait achevé son œuvre.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème et sur les travaux auxquels il aura donné lieu dans les considérations générales qui termineront les présentes études. Il nous suffit, pour le moment, d'enregistrer, sans autres commentaires, ce premier avertissement et d'appeler l'attention du lecteur sur ces importantes questions.

Nous revenons maintenant à la troisième bataille de Plewna proprement dite.

Les observations de détail que nous pourrions présenter sur l'affaire des Montagnes-Vertes après celles du lieutenant-colonel Kouropatkine, que l'on vient de lire, ne peuvent être que fort succinctes. Mais avant de les formuler nous demanderons la permission de dire quelques mots sur la conduite générale de l'action, sur le *plan* de la bataille. L'occasion nous en est offerte tout naturellement par les *ordres* ou *dispositions* du commandement qui accompagnent les rapports officiels publiés par le *Voiënnyï Sbornik*. Nous avons donné, sinon le texte, au moins la substance de ces *dispositions* dans le premier article sur la troisième affaire de Plewna.

Les *directives*, les *dispositions* et les *ordres* proprement dits, qui expriment les intentions, les résolutions et les volontés expresses, du commandement sont la manifestation visible de son action sur les troupes, le signe sensible de son existence. Ces trois expressions adoptées généralement aujourd'hui pour marquer et nuancer les différentes formes d'une même pensée dirigeante, sont assez heureusement choisies. Le sens étymologique est déjà à lui seul une définition de la chose exprimée par le mot.

La *directive* se contente de *diriger*, de tracer à grands traits la conduite à tenir, d'indiquer les *directions* à suivre; elle s'adresse à des corps de troupes considérables ou à des détachements pourvus d'une mission quelque peu indépendante; elle s'emploie dans les situations où l'action des sous-ordres comporte une grande initiative, une grande amplitude de mouvements; en dehors du contact immédiat avec l'ennemi, pendant les marches et les opérations ou avant une bataille en prévision; elle embrasse souvent une période de plusieurs jours.

La *disposition dispose*; elle exprime une pensée plus ferme, plus nette et en quelque sorte plus concrète du commandement; les situations où elle s'emploie sont déjà définies, l'ennemi est en présence, souvent la lutte a commencé et c'est précisément la première période de l'engagement qui a dû fournir les premisses des résolutions positives exprimées dans la *disposition* et qui vont exercer une action préjudicielle considérable sur la tournure et l'issue finale du combat. La *disposition*

opère une première répartition des troupes disponibles sur le champ de bataille, fixe les emplacements aux différents groupes ainsi formés, leur assigne un rôle et leur désigne les premiers objectifs ; habituellement, elle ne va pas au delà. Le déploiement tactique de chacun des groupes est laissé aux soins des sous-ordres; l'heure de l'entrée en ligne, les objectifs ultérieurs et successifs seront fixés plus tard par de nouvelles interventions du commandement, qui se produiront sous forme d'*ordres*. La *disposition* est la première tentative du commandement pour mettre la main sur les troupes disponibles (gros) et pour s'emparer, autant que faire se peut et que faire se doit, de la direction d'un combat, qui jusqu'alors peut encore être rompu ou plus exactement *refusé*, car le combat proprement dit ne commence qu'au moment où le commandement *dispose* du gros.

L'*ordre* est explicite et catégorique; le plus souvent, l'heure, le lieu, la direction, la nature du mouvement prescrit sont fixés par l'ordre et il ne reste plus à celui qui le reçoit que le choix du mode d'exécution. L'*ordre*, qui est le seul moyen d'action du commandement pendant la bataille même, est impératif et demande une exécution immédiate, quelquefois *coûte que coûte*. Il a presque toujours un caractère d'urgence qui n'apparaît pas au même degré dans les autres manifestations de la volonté suprême. Aussi, tandis que les directives et les dispositions sont généralement rédigées à loisir, l'ordre est presque toujours verbal et, comme on dit, donné en selle.

Cette dissertation sur le rôle du commandement dans la conduite du combat paraîtra sans doute un peu théorique. Dans la pratique, les choses se passent autrement.—On engage l'action quand on trouve à qui parler, on la développe comme on peut et on attend ou provoque un incident pour frapper un coup décisif.— Cette synthèse un peu trop sommaire de la bataille est en effet très répandue, mais la théorie et la raison, qui sont — ou devraient être — une seule et même chose, demandent évidemment davantage, et cela est si vrai, que dans une affaire non-improvisée tous les lecteurs, et même les profanes, cherchent instinctivement les dispositions et les ordres pour y découvrir, si faire se peut, l'idée même, le concept du plan de la bataille.

C'est ce que nous avons fait avec une curiosité grande pour la troisième bataille de Plewna, la moins improvisée et la plus importante de toute cette campagne. Nous avions lu plusieurs fois les dispositions signées du généralissime et du chef d'état-major; il a fallu les relire plus scrupuleusement encore quand nous avons entendu les rapports, *postérieurs* à l'affaire, parler des « Montagnes-Vertes » comme de la clef stratégico-tactique de la position, et de l'attaque du général Skobelew comme de l'attaque décisive.

Certes, les *dispositions* ne contiennent pas nécessairement des indications aussi importantes, qui constituent à elles seules tout un plan de bataille. Dans les batailles de rencontre et dans les affaires improvisées, par exemple, le commandement s'estime déjà heureux quand il a pu grouper et répartir les forces disponibles, indiquer les premiers objectifs, tracer les rôles et affecter à chacun des groupes les réserves spéciales qui paraissent nécessaires pour lui permettre d'accomplir sa mission. Bien qu'il soit déjà orienté, en ce moment, sur le point où il attend l'acte décisif, le commandement avec sa réserve générale se tient prêt à utiliser tout succès local, où qu'il se produise, pour le transformer en victoire ou pour empêcher l'adversaire d'en faire autant de son côté. Si les calculs du commandement sont exacts, s'ils ne sont pas déjoués par l'adversaire ou par la fortune, l'*incident*, succès ou insuccès, se produira au point où il est attendu et la réserve générale sera prête, dans les deux cas, pour assurer la victoire ou pour écarter un désastre. Si non, elle arrivera plus tard; la victoire sera moins complète ou l'insuccès plus grave.

Remarquons encore que le combat des avant-gardes qui doit fournir au commandement les indications nécessaires pour *disposer* du gros est déjà, par lui-même, un combat, c'est-à-dire un acte qui réclame une solution par les armes. Pour assurer cette solution, on sera entraîné à renforcer les avant-gardes, c'est-à-dire à disposer prématurément du gros, et il arrivera ce qui est si fréquent, que le commandement, au lieu d'être simplement éclairé, sera violenté par l'engagement des avant-gardes, dont la bataille ne sera plus que le prolongement arrangé, vaille que vaille, au gré des circonstances et du hasard. Si on veut garder son gros absolument intact et réellement disponible, l'affaire peut commencer par un échec et il ne reste plus au commandement que l'alternative de refuser la bataille ou de l'engager sans être suffisamment éclairé sur la situation.

Il y a bien un expédient tout indiqué : c'est de renforcer les avant-gardes par les troupes des deux armes qui peuvent être engagées sans cesser de rester disponibles : la cavalerie et surtout l'artillerie, mais ce n'est qu'un expédient et il faut bien se mettre en l'esprit que le commandement se trouvera dès le début dans ces sortes d'impasses qui sont sa situation normale à la guerre et d'où il ne peut sortir que par le tact et l'esprit de résolution.

Combien la besogne est plus facile pour le commandement quand la bataille est arrangée à loisir devant un adversaire inerte et impassible, quand la première période de l'engagement, si difficile à conduire, est supprimée pour faire place à la préparation pure et simple de l'acte décisif, quand cette préparation se fait exclusivement par l'artillerie sans que l'infanterie ait à tirer un coup de fusil, quand l'exécution, qui se réduit à un assaut, peut avoir lieu à jour et même à heure fixes ?

Dans ces conditions, qui sont celles de la troisième bataille de Plewna, on peut s'attendre à trouver dans la disposition pour l'acte final des indications sur le point décisif, sur les points secondaires, sur l'attaque principale et les démonstrations, sur le rôle des différents groupes.

Nous avons déjà dit qu'il n'y a pas trace dans la disposition du 30 août (11 septembre) d'aucune préoccupation de ce genre. Nulle part, il n'est question d'une attaque décisive, les trois attaques paraissent avoir la même importance, et la réserve générale, d'un effectif insignifiant (trois régiments), est placée derrière l'ordre de bataille à égale distance des deux ailes. Bien que le rapport du chef d'état-major désigne les « Montagnes-Vertes » comme la clef stratégico-tactique de la position et l'attaque Skobelew comme l'attaque décisive, on n'y voit pas non plus un ordre, ultérieur à la *disposition*, qui paraisse directement inspiré par cette idée fondamentale. Si la désignation de l'attaque principale était faite dans la pensée du commandement le jour même de l'assaut, le propos prêté par un correspondant du *Times* à un officier russe ne serait que trop justifié : « La troisième bataille de Plewna, c'est une démonstration faite avec 80 bataillons et une attaque décisive avec 20. » Mais il ne serait pas équitable de prendre le rapport au pied de la lettre à cet égard, et l'idée de placer l'attaque décisive aux « Montagnes-Vertes » nous paraît décidément postérieure à la bataille.

Le rapport motive la résolution — prise le 31 août — d'abandonner les redoutes Skobelew (clef stratégico-tactique) et de garder la redoute de Griwitsa de la façon suivante « Garder les trois redoutes, c'eût été étendre et affaiblir outre mesure le front occupé par nos troupes, d'un effectif déjà si modeste vis-à-vis des forces ennemies. En conséquence on décida, le 31, de garder la redoute de Griwitsa, comme étant placée sur la grande route de Sistowa à Plewna et d'occuper les deux autres jusqu'au soir seulement, afin de laisser aux troupes du détachement le temps de gagner leurs nouveaux emplacements, et de les évacuer ensuite. » Cette explication ne paraît pas d'accord avec le plan *supposé* de la ba-

taille et elle prouve, tout au moins, que le front choisi pour l'attaque s'est trouvé trop étendu pour la défense, malgré les succès obtenus aux deux ailes.

Dans tous les cas, il est probable, comme le prétend le général Skobelew dans son rapport, que quelques régiments de plus mis à sa disposition lui auraient permis de décider la journée. Il faut regretter que cette demande de renforts n'ait pu être satisfaite, car, au point de vue des principes, l'*invulnérabilité* de la défense, qui nous paraît un peu exagérée, eût reçu peut-être une atteinte grave.

Ces réserves générales si nécessaires pour exploiter, pousser un succès local et le transformer en victoire ont fait défaut (1). « L'*ordre* et la répartition des troupes (la disposition) pour l'assaut, » dit le major Boguslawsky dans sa dernière publication, « dirigeaient l'attaque sur trois points. Si on s'était contenté de deux attaques seulement, dont une *fausse*, on aurait pu donner plus de solidité et de profondeur au dispositif de l'attaque décisive et on aurait eu des réserves pour maintenir les positions conquises au sud. On peut objecter que l'emploi de grandes masses de troupes sur un front d'attaque étroit a des limites. Sans doute! Mais l'habileté consiste précisément, à notre avis, à faire comme le général Skobelew, à renforcer en temps opportun les troupes d'assaut et à faire occuper les positions conquises par des troupes fraîches. » Il faut bien admettre que le général Skobelew, qui a demandé inutilement des renforts à cor et à cri, n'eût pas été embarrassé pour leur trouver de la besogne et pour les placer.

A propos de cette troisième bataille de Plewna, et en général à propos de tous les engagements de la campagne, le major Boguslawsky fait une observation qui n'aura pas échappé à nos lecteurs : le mélange fréquent et complet des fractions et des unités de tout ordre.

On fera bien sans doute de lutter contre ce mélange, sans relâche, mais aussi sans se dissimuler qu'il sera parfois inévitable; il serait donc plus sage de prévoir de semblables crises et d'apprendre aux troupes à vaincre ces difficultés nouvelles.

Il y a aussi une autre observation du même auteur qui nous a frappé déjà et que nous avons signalée, comme un des plus précieux enseignements de cette guerre :

« La guerre actuelle a démontré à nouveau que la défense a reçu du fusil à tir rapide un accroissement de puissance; mais, elle a prouvé aussi qu'une attaque bravement et habilement conduite contre un objectif déterminé n'est pas chose impossible. »

L'étude de cette campagne, et en particulier des rapports mis déjà sous les yeux du lecteur, fournira aux partisans du tir aux grandes distances, comme à leurs adversaires, des arguments favorables pour appuyer leurs thèses contradictoires. On pouvait s'y attendre. Les témoins oculaires reconnaissent que les Turcs, avec leur tir à grande distance et leur énorme consommation de cartouches, ont causé des pertes sensibles aux troupes russes à un moment où celles-ci ne pouvaient songer à rendre coup pour coup, mais d'autre part ils sont d'accord pour constater que le tir de l'infanterie turque devenait moins dangereux à partir de 600 mètres. Cette influence fâcheuse du tir commencé à longue portée sur l'efficacité du tir ultérieur, c'est-à-dire à bonne portée, est-elle dans la nature des choses, comme l'affirment les partisans du tir à courte distance, ou bien faut-il la mettre exclusivement sur le compte du peu d'éducation militaire des troupes ottomanes, comme le demanderont à coup sûr les partisans du tir aux grandes distances?

Faisons remarquer cependant que le tir à grande distance, tel qu'il a été pratiqué par les Turcs n'a pas réussi une seule fois à arrêter le mouvement offensif de leurs adversaires, ne les a pas empêchés de donner l'assaut, et il est même fort douteux qu'il les ait désorganisés et ébranlés suffisamment pour expliquer les échecs répétés des attaques russes.

La contre-épreuve manque. L'infanterie russe, troupe disciplinée et instruite — mais pourtant peu préparée au tir à grande distance — n'a pas pratiqué parallèlement les deux procédés du tir à grande et à petite portée. Elle avait une prédilection marquée et bien naturelle pour le tir à courte distance, et ce tir à courte distance, il ne faut pas l'oublier, a presque toujours été efficace. On peut même citer à ce propos un exemple très significatif et qui est bien le triomphe du tir à bout portant dans la défense.

A Tchairkioï, le colonel Sarantchew ordonna à son régiment, attaqué par les Turcs, de ne pas tirer; cette impassibilité, ce silence lugubre et de mauvais présage firent une telle impression sur les assaillants, que ceux-ci, dit le rapport du général-lieutenant Tatitchew, arrivés à 400 pas, tournèrent le dos et prirent la fuite dans le plus grand désordre, avant que le régiment russe ait brûlé une cartouche.

Nouvelle preuve que l'effet moral, le plus puissant facteur de la guerre, peut, dans certains cas et vis-à-vis certaines troupes, dépasser toutes les prévisions. Il n'y a guères d'autre conclusion à tirer de ce fait particulier et isolé.

Jusqu'ici, d'ailleurs, il ne paraît pas que l'infanterie russe qui a eu à souffrir de la puissance de dispersion du fusil moderne — dispersion sans limite avec des troupes peu instruites et des tireurs mal habiles — songe à retourner le procédé contre ses adversaires. Bien entendu, il n'en saurait être question dans la campagne actuelle, puisque l'infanterie russe n'est ni préparée, ni même armée pour l'emploi des feux de masses aux grandes distances préconisés aujourd'hui, mais cette idée n'apparaît pas encore dans les travaux où les officiers russes, s'appuyant sur les expériences de la guerre actuelle, cherchent déjà à tirer des conclusions sur la tactique de l'avenir (1).

Nous venons de le constater à nouveau par la lecture de deux études tactiques parues simultanément et côte à côte dans le numéro de février du *Voiennyï Sbornik*. Dans la première, le général Leer, professeur honoraire à l'Académie d'état-major, reprend *ab ovo* la question de l'*attaque* des positions retranchées en général; dans la seconde, le général-lieutenant Heimann s'attache plus généralement à recommander les procédés dont l'expérience vient de lui démontrer la valeur contre les adversaires actuels de l'armée russe. Nous aurons

1) Voici ce que dit le rapport du chef d'état-major, à ce sujet : « Les principaux obstacles étaient surmontés; il restait seulement à développer les succès obtenus. Mais pour cela, il eut fallu au moins deux divisions fraîches et nous avions en réserve à peine deux régiments intacts; c'était s'exposer à de grands risques que d'engager ces dernières troupes, qui d'ailleurs n'eussent point suffi pour atteindre le but. » Sans doute, mais comme la réserve ne comptait que trois régiments d'infanterie, on voit combien le commandement était impuissant *à priori*, pour « développer un succès. » Il est probable, qu'en ce moment, il eut volontiers échangé deux divisions de cavalerie contre une division d'infanterie.

(1) Dans les nombreux rapports publiés par le *Woïennyï Sbornik*, nous avons cependant trouvé un cas assez intéressant de tir aux grandes distances par l'infanterie russe. Pendant les journées de Schipka, le colonel Lipinsky, commandant de la position principale, fit tirer, avec succès, dit-il, le 23 août, à 1,000 pas, des compagnies de ligne dont le fusil, comme on sait, n'a qu'une hausse maxima de 600 pas; le colonel fit prendre cette hausse de 600 pas, mais ordonna aux hommes de viser le sommet des arbres placés à une certaine distance, entre eux et le bouquet de bois où était embusquée l'infanterie turque. Les salves furent assez efficaces pour empêcher les Turcs de se montrer sur la lisière. C'est, comme on le voit, du tir indirect improvisé.

à revenir plus amplement sur ces deux travaux, nous nous contentons de signaler aujourd'hui que la théorie des feux de masses aux grandes distances n'y est point indiquée.

Le général Leer, préoccupé surtout de la nécessité de diminuer les pertes, passe en revue tous les expédients qui ont été proposés dans ce but; après avoir écarté *à priori* tous ceux qui ne s'*harmonisent* pas avec les lois essentielles, la nature même du combat (boucliers, armures, sacs blindés, etc.) il coordonne et combine dans son *attaque méthodique* ceux qui lui paraissent efficaces et pratiques, et qui sont d'ailleurs parfaitement connus du lecteur: fractionnement des unités, ordre ouvert pour les troupes non placées dans la chaîne, emploi du terrain, marche en zig-zag, allégement du fantassin (1) etc. Nous avons été étonnés de n'y point voir figurer un moyen qui a été cependant employé avec quelque succès dans cette guerre, l'attaque de nuit (*Aïaslar*), et auquel le général Hanneken, dans un dernier *Beiheft* du *Militair Wochenblatt*, n'a pas cru inutile de consacrer quelques lignes. Il faut remarquer également que la fameuse colonne de compagnie ne figure plus dans les formations de combat du bataillon de première ligne, elle est reléguée au second plan, aux troupes de seconde ligne. Le général Leer et le général Heimann, avec beaucoup d'autres tacticiens, pensent que formations minces, ligne, ordre ouvert, tirailleurs, sont les seules praticables aujourd'hui sous le feu.

Comme nous le disions plus haut, nous aurons à résumer tous ces travaux tactiques; pour le moment, nous constatons que l'infanterie turque, à son insu très certainement, a fait un essai *informe* des théories mises à l'ordre du jour par le capitaine Mieg et le nouveau règlement de tir de l'infanterie prussienne, — sans avoir suggéré à ses adversaires l'idée de s'emparer du procédé pour le perfectionner. Il faut dire plus, le général Heimann, qui écrit sur le champ de bataille, recommande au soldat russe de toujours ménager précieusement ses cartouches, comme son biscuit de réserve (*podobno soukhariou*), pour le moment critique et de considérer le tir de l'infanterie turque comme un tir désordonné et sans précision. « Les Turcs, dit-il, ont l'habitude d'ouvrir des feux nourris aux plus grandes distances, semblant compter plutôt sur la quantité des projectiles que sur la justesse du tir; il est donc utile, dans les attaques, d'essuyer ce feu à couvert derrière les abris du terrain, c'est-à-dire, de laisser l'adversaire dépenser, tout à loisir, ses munitions avant de l'attaquer. »

Aussi bien, il y a plus d'une étape à franchir entre la tactique de Souvarow et celle des feux de masses à longue portée, et quand le général Leer accorde qu'à 400 pas le feu a aujourd'hui l'efficacité décisive du choc à la baïonnette, c'est déjà une concession considérable faite par les tacticiens russes.

(*A suivre.*) (45)

LA QUESTION DE RÉORGANISATION MILITAIRE
EN SUÈDE

—

Les lecteurs de la *Revue* ont pu suivre, par les études précédemment publiées à ce sujet (2), les efforts tentés depuis bientôt douze ans par le gouvernement suédois pour mettre à la hauteur des exigences de la guerre moderne et en rapport avec la situation du pays son organisation militaire, basée presque entièrement sur l'antique institution de l'*indelta*. Ils savent ainsi que les divers projets présentés aux délibérations de la Diète ont échoué constamment devant la deuxième Chambre, où la majorité, formée par le *parti des paysans* et renforcée dans toutes les élections nouvelles, poursuit avec une persévérance tenace la réalisation d'un programme où figurent, parmi les réformes importantes, l'abolition des impôts fonciers et, comme conséquence, la suppression de l'*indelta*.

En 1875, après avoir repoussé le projet du gouvernement qui demandait une organisation modelée en partie sur celle de l'Allemagne, la deuxième Chambre avait adopté une *résolution* par laquelle elle priait le roi de soumettre la question à une nouvelle étude, en prenant pour bases d'un nouveau projet les principes suivants:

1° Durée du temps d'instruction égale pour tous les hommes astreints au service (*värnpligtige*) et fixée à 90 jours au maximum.

2° Création d'une troupe-cadre destinée à recevoir une instruction complète, recrutée par des engagements volontaires, et comprenant elle-même un personnel nombreux de sous-officiers.

3° Fixation de l'effectif de l'armée de campagne à 80,000 hommes environ, soit 2 0/0 de la population.

L'année suivante, le gouvernement ne présenta pas de projet de réorganisation de l'armée, mais un plan de réorganisation de la flotte, dont le but principal était de développer la puissance du matériel naval, en construisant des navires cuirassés capables de combattre au large, au lieu de se restreindre à la défense pure et simple des côtes au moyen de petits bâtiments. La deuxième Chambre repoussa ce *plan de fondation de la flotte*, par ce motif qu'il était indispensable, avant de songer à le mettre en œuvre, d'être fixé sur l'organisation complète de la défense nationale et par suite sur la part respective qu'y prendront l'armée de terre et la marine. Et pour bien accentuer ses intentions à cet égard, elle n'accorda même au ministre de la marine, en 1877, qu'un crédit extraordinaire de 500,000 couronnes (1) pour le matériel d'artillerie, tandis que le gouvernement demandait un million, et réduisit de deux à un million de couronnes les fonds affectés à la construction de navires, avec cette clause que le ministre ne mettrait pas sur les chantiers de bâtiments d'un prix dépassant cette allocation annuelle.

Dans la session de 1877, la deuxième Chambre rejeta encore un projet de loi relatif à l'extension du service militaire et des exercices, qui devait servir de transition entre l'état de choses actuel et l'organisation future.

Le 17 janvier dernier, la Diète a été ouverte par S. M. le roi Oscar II, en personne, avec la solennité habituelle, encore rehaussée par la cérémonie de la prestation de serment de deux des fils du roi: le prince Oscar, duc de Gotland, né en 1859, et le prince Charles, duc de Vestergötland, né en 1861. Après avoir fait allusion, dans le discours du trône, à la crise commerciale et financière que traverse la Suède, et après avoir annoncé la rétrocession de l'île Saint-Barthélemy à la France, le Roi s'est exprimé en ces termes sur la question militaire:

« .....Connaissant la diversité de vues qui régnait parmi vous au sujet des bases de l'organisation de notre défense nationale, j'ai demandé, pendant la dernière session, votre concours pour des mesures qui, d'après ma manière de voir, pouvaient rallier toutes les opinions. Je regrette que ce projet n'ait pu obtenir le consentement de la Diète. De nouvelles luttes d'opinion paraissent inévitables avant qu'on

(1) Le général Leer pense qu'il faut décidément faire déposer le sac aux troupes qui s'engagent à fond. La mesure est grave, — car, dit-il spirituellement, le sac est la base d'opérations du soldat, — mais elle lui paraît nécessaire aujourd'hui.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger* n^{os} 186, 200, 208, 215 et 263.

(1) La couronne vaut environ 1 fr. 41.

puisse parvenir à cette unanimité de vues sans laquelle le grand but — le renforcement de la défense nationale — ne saurait être atteint. »

Le gouvernement renonce donc à présenter, cette année, un projet de réorganisation de l'armée et de la marine.

Aux termes de la loi du 22 juin 1866 sur la représentation, « lorsque le Roi ouvre la Diète, les présidents des Chambres doivent, en cette occasion, lui présenter au nom des Chambres, leurs hommages respectueux. » Le comte Arvid Posse, président de la deuxième Chambre, exprima dans son allocution l'espoir que « la deuxième Chambre pût arriver avec le concours de Sa Majesté à la solution des questions, qui sont de la plus haute importance pour le pays, c'est-à-dire à une répartition équitable de la charge des impôts et — ce qui s'y rattache — à une nouvelle organisation de la défense nationale répondant aux ressources et aux besoins du pays. »

Sur ces questions, ajoutait-il, la divergence d'opinions est peu marquée en ce qui concerne l'urgence du remplacement d'un système suranné par de nouvelles institutions, mais elle éclate d'autant plus vive lorsqu'il s'agit de déterminer ce que la nécessité exige et ce que le pays peut supporter.

Rapproché du passage du discours du trône cité plus haut et sortant de la bouche d'un personnage que l'on sait honoré de l'amitié du Roi, ce langage eût peut-être surpris, mais l'on savait déjà le parti des paysans décidé à prendre l'initiative et résolu à soulever ces mêmes questions que le gouvernement s'abstenait momentanément de soumettre à la Diète.

En effet, après la clôture des sessions de 1876 et 1877, les membres de la majorité de la deuxième Chambre s'étaient déjà réunis dans le but de se concerter et d'arrêter le programme d'une nouvelle organisation de l'armée et des réformes corrélatives, telles que la suppression des charges de *rotering* et de *rüstning* (1) et l'abolition des impôts fonciers. Dans la quinzaine qui précéda l'ouverture de la session actuelle, de nouvelles conférences avaient eu lieu entre les mêmes membres du parti des paysans, et des résolutions définitives y avaient été arrêtées. C'est là ce qui explique les paroles du comte Posse.

Ces résolutions ne tardèrent pas à se traduire en actes; car, on trouvait déjà dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 27 janvier et dans la *Gazette d'Augsbourg* du 31 des correspondances de Stockholm annonçant que, le 17 janvier, sept *propositions* avaient été déposées à la deuxième Chambre signées toutes les sept par 102 membres du parti des paysans et constituant dans leur ensemble un plan de réforme complet des institutions militaires de la Suède.

Les sept propositions ont pour objet sept projets de loi que nous énumérerons, d'après les deux journaux que nous venons de nommer. Le lecteur pourra ainsi voir tout de suite en quels termes la question se trouve maintenant posée.

1° Projet d'une nouvelle organisation de l'armée;

2° Projet d'une loi *de garantie* relative au maintien de la troupe-cadre de l'armée, qui doit remplacer l'armée *indella*.

3° Projet de révision du code pénal militaire;

4° Projet de loi sur le service obligatoire;

5° Projet de loi sur la suppression des charges de *rotering* et de *rüstning*.

6° Projet de loi sur les impôts fonciers.

7° Projet de loi portant modification dans l'établissement du *bevillning* général (2), de telle sorte que cet impôt frappe les campagnes aussi bien que les villes, et, en outre, modification de l'article 58 de la loi communale.

Les sept propositions ont été présentées chacune par un membre du parti des paysans, mais c'est pure affaire de forme, car le chef actuel du parti, M. Key, auteur nominal du premier projet de loi, a pris soin de faire remarquer à la Chambre que les sept propositions, sur lesquelles 102 membres (1) s'étaient mis d'accord, devaient être considérées comme une déclaration de principes du parti des paysans, destinée à montrer que non-seulement le parti reste fidèle à sa parole, mais qu'il fait même plus encore, pour doter la patrie d'un meilleur système de défense, en exprimant lui-même ses désirs sans attendre de nouvelles propositions du gouvernement.

C'est là, il est difficile de ne pas le reconnaître, une démarche significative, et, si l'on en juge seulement d'après l'énoncé des projets de loi, la majorité de la deuxième Chambre assume une tâche des plus complexes. Quant au résultat, tout dépend de l'attitude que prendra la première Chambre; il est possible cependant, comme l'a fait remarquer un journal de Stockholm, l'*Aftonblad*, que la majorité de cette Chambre accepte ces propositions, au moins pour les points essentiels, car un grand nombre de ses membres sont disposés aux plus grands sacrifices pour obtenir une nouvelle organisation de l'armée.

Un membre de la deuxième Chambre proposa de soumettre l'examen des sept projets de loi à un comité spécial, composé de huit membres titulaires et de huit membres suppléants, pris en nombre égal dans chaque Chambre. La deuxième Chambre, dans la séance du 24 janvier, adopta cette proposition et demanda le même jour à la première Chambre de se prononcer dans le même sens. Celle-ci vota à l'unanimité, le 28, la formation d'un comité spécial, avec la condition cependant que le projet de modification du code spécial militaire serait renvoyé à l'examen de l'un des comités permanents. Cette clause restrictive ayant été acceptée le lendemain par la deuxième Chambre, le projet dont il s'agit sera soumis au comité de législation. La désignation des membres du comité spécial a eu lieu le 2 février.

D'après les dernières informations données par les feuilles étrangères, parmi les membres choisis par la première Chambre, se trouvent deux militaires en activité de service : le lieutenant-général Abelin, ancien ministre de la guerre, et le général-major Wijkander, puis un ancien officier, le capitaine Mannerskantz. La deuxième Chambre a nommé cinq des membres qui ont présenté les sept projets, et a pris les trois autres parmi ceux qui les ont signés. La minorité de la première Chambre, hostile au parti des paysans, n'a pas réussi à se faire représenter dans le comité spécial, les membres désignés appartiennent tous au parti du *compromis* (2). Il va sans dire qu'à la deuxième Chambre les adversaires du parti des paysans ont été écartés.

Cette composition du comité autorise à penser que la ques-

---

(1) On sait que ces charges consistent dans l'obligation imposée aux propriétaires de certaines terres de fournir et d'entretenir, en partie du moins, les soldats d'infanterie et de cavalerie de l'*indella*, ainsi que des chevaux pour les derniers.

(2) Le *bevillning* général est un impôt direct auquel on a recours lorsque les autres sources de recettes de l'Etat sont insuffisantes; il est consenti par la Diète chaque année, lorsque cela est nécessaire. Il porte sur le revenu des immeubles, du capital, du travail; sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, etc., et pèse jusqu'ici presque exclusivement sur les villes.

(1) La deuxième chambre compte actuellement 198 députés.

(2) Les premiers projets de réorganisation présentés par le gouvernement en 1868 et 1871 maintenaient l'*indella*. La Diète avait demandé, par l'adresse de 1873 : 1° la suppression des charges de *rotering* et de *rüstning*; 2° celle des impôts fonciers; 3° la substitution à l'*indella* d'une organisation militaire basée principalement sur le service général et obligatoire. Le gouvernement avait, à cet égard, pris une sorte d'engagement, et c'est ce qu'on a appelé le *compromis*.

tion de ces importantes réformes militaires et financières, si souvent débattue, fera cette année un grand pas, si elle n'est pas entièrement résolue; il reste à savoir comment le gouvernement accueillera les propositions que formulera la représentation nationale. Dans tous les cas, il se passera vraisemblablement un temps assez long avant que les rapports soient terminés et la discussion abordée. A ce moment seulement nous pourrons reprendre, avec le développement nécessaire, ce sujet intéressant, car les détails des différents projets énumérés plus haut ne nous sont pas encore connus.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ayant toutefois indiqué, dans son numéro du 27 janvier et dans celui du 1er février, les dispositions principales du projet de loi sur l'organisation de l'armée et du projet de loi de garantie de la troupe-cadre, il est déjà possible de se faire une idée suffisamment exacte de la manière dont le parti des paysans entend constituer pour l'avenir les forces militaires de la Suède. C'est dans ce but que, pour terminer, nous donnons au lecteur le résumé de ces deux projets.

Résumé du projet de loi sur l'organisation de l'armée.

La pensée qui a guidé l'auteur ou plutôt les auteurs du projet se trouve nettement indiquée dans le commencement de l'exposé des motifs, reproduit, ainsi qu'il suit, par le correspondant de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Actuellement, ni l'œuvre de l'*indelta* ni le projet de 1875 ne peuvent assurer d'une manière convenable la défense du pays. On ne saurait, sans dissoudre complétement l'*indelta*, balancer la charge des impôts ni trouver de base pour une armée solide. Le projet de 1875 est encore moins favorablement accueilli par la majorité de la population, car il consacrerait une durée de service actif inégale pour les hommes soumis à l'obligation du service, il imposerait le tirage au sort, le casernement, et ferait perdre un grand nombre de journées de travail, etc. Il est donc nécessaire de trouver un troisième système; les bases de ce système ont été indiquées par la *résolution* de la Diète adressée au Roi en 1875, et ensuite par les déclarations successives de la majorité de la deuxième Chambre en 1869, 1871, 1875 et 1877. Le premier point à fixer dans le travail de réorganisation militaire est la durée maxima du temps dont on pourra disposer pour l'instruction de la masse des hommes astreints au service. Si l'on a égard aux conditions dans lesquelles est placé notre pays, cette durée ne peut dépasser trois mois. Mais comme une armée dont l'instruction aurait été ébauchée si rapidement serait infailliblement dispersée par un ennemi mieux exercé, il faut que la masse des hommes astreints au service soit, d'une part, conduite par un corps nombreux d'officiers et, de l'autre, appuyée sur une troupe-cadre parfaitement instruite..... »

Voici maintenant l'analyse du projet de loi :

« L'armée suédoise doit se composer de :

» 1° Un cadre permanent de militaires de profession.

» 2° Une troupe-cadre puisée dans les rangs des hommes astreints au service (*värnpligtige*).

» 3° Du reste des *värnpligtige*, sous la dénomination actuellement employée de *beväring*.

» Le cadre permanent doit comprendre des officiers, des *fanjunkare* (sergents-majors), des sergents, des caporaux et des musiciens; au nombre de 12,131, chiffre proposé par le gouvernement dans son projet de 1875, et, en outre, des employés civils.

» L'effectif de la troupe-cadre s'élève à 30,000 hommes, y compris les gradés *värnpligtige* dont la création était demandée par le projet de 1875 (1).

» Enfin appartiennent à la *beväring* tous les *värnpligtige*, qui ne font partie ni des cadres permanents, ni de la troupe-cadre.

» Le service militaire général est institué conformément au projet de loi établi lors de la dernière session de la Diète par le comité spécial chargé de l'examen des questions de défense nationale. Les six premières classes d'âge forment le premier ban de la *beväring*, les six classes suivantes, le deuxième ban; le landsturm comprend les huit dernières.

(L'obligation du service embrasse par conséquent une durée totale de vingt ans).

» L'effectif et la répartition de l'armée sont déterminés suivant les principes posés par le projet de loi de 1875.

» L'armée de campagne est composée d'abord des parties des cadres permanents et de la troupe-cadre, qui ne sont pas maintenues dans les dépôts, puis des classes 2 à 6 de la *beväring*.

» Les dépôts comprennent, d'une part, la première classe d'âge de la *beväring*, de l'autre, le deuxième ban de la *beväring*, dont sont appelées d'abord la 7e classe, puis la 8e.

» Les non-combattants sont pris parmi les *värnpligtige* qui, sans être complétement aptes au service actif, n'ont cependant que des infirmités physiques sans grande gravité.

» Le soldat de la troupe-cadre est recruté dans les six premières classes d'âge, par voie d'engagement et moyennant le paiement de la somme qui sera jugée nécessaire; on admet cependant des *värnpligtige* n'ayant pas atteint l'âge de l'appel mais ayant au moins 18 ans.

» La durée du service est de six ans, comptés à partir du jour où le soldat commence l'école des recrues; par suite, le contingent annuel est de 5,000 hommes.

» Le soldat de la troupe-cadre est admis, autant que possible, dans le régiment du district où il a sa résidence; à l'expiration de son temps de service, il passe dans le deuxième ban de la *beväring*.

Les exercices de la *beväring* (1) doivent durer 90 jours, répartis pour l'infanterie sur deux années, 60 jours la première et 30 la seconde; pour les armes spéciales, ils s'accomplissent dans une seule année. La durée des exercices sera portée graduellement de 30 jours (durée actuelle) à 90 jours, dans une période de 15 années.

» Les recrues de la troupe-cadre sont instruites dans des établissements permanents, pourvus des écuries nécessaires; les exercices de répétition, ainsi que ceux de la *beväring*, ont lieu dans des camps de baraques. (Donc, pas de casernement pour la *beväring*).

» Des chevaux sont entretenus pour le compte de l'armée dans les limites et effectif fixés par le projet de 1875; toutefois, on n'en maintient pas en service un nombre plus grand qu'il n'est nécessaire pour les écoles.

» Des crédits sont mis chaque année, par une loi spéciale, à la disposition du roi, pour la solde de la troupe-cadre ainsi que pour l'achat et l'entretien des chevaux.

» En dehors de la troupe-cadre, il peut être enrôlé, pour e service permanent dans la capitale, une garde à pied de 800 hommes au plus, y compris les gradés et les employés.

» Viennent ensuite des dispositions réglant le mode de transition de l'organisation actuelle à l'organisation proposée, spécialement en ce qui concerne la suppression de l'*indelta*. »

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 268. — Suivant une correspondance publiée par la *National-Zeitung* du 30 janvier, l'effectif de la troupe-cadre doit comprendre tous les soldats appartenant à la cavalerie (3,916 hommes), à l'artillerie (5,488), aux troupes du génie (1,500) et au train (789), en outre une partie des soldats d'infanterie (10,934) et une partie des gradés *værnpligtige*, au nombre de 8,162.

(1) La *bevåring* comprend actuellement cinq classes : les deux plus jeunes sont appelées chaque année à des exercices qui durent quinze jours seulement.

Il est facile de voir que ce projet et celui de 1875 ont un grand nombre de points communs. C'est sous le rapport de la durée de l'instruction des recrues que la différence est le plus marquée, le gouvernement n'avait, en effet, demandé pas moins de deux ans de service sans interruption. Dans la pratique, ce temps devait être réduit à dix mois et demi pour l'infanterie et le train, à douze mois pour l'artillerie et le génie, enfin à dix-sept mois pour la cavalerie; mais il y a loin encore de ces chiffres à celui de trois mois posé à deux reprises omme maximum.

La réalisation du projet exigerait une dépense annuelle de 25 millions de couronnes, 7 millions de plus que pour 1878, 4 millions de moins, il est vrai, que dans le projet de 1875. La *Gazette d'Augsbourg*, du 1er février, en rapportant ces chiffres, se demandait si la Suède était en état de supporter une pareille dépense annuelle, à laquelle viennent encore s'ajouter 2 millions de dépenses extraordinaires, — soit, sur un budget total de 74 à 75 millions de couronnes, 27 millions pour l'armée seule, sans compter 7 ou 8 millions pour la flotte, — quand l'équilibre ne peut être atteint qu'en employant les économies réalisées sur les exercices précédents. C'est là un des points capitaux de la question, qui ne sera élucidé que par la discussion des projets.

Résumé du projet de loi de garantie relatif au maintien de la troupe-cadre.

« Suivant le projet de *loi de garantie*, l'armée doit avoir une troupe-cadre forte de 30,000 hommes au plus, qui seront recrutés par des volontaires. Dans ce nombre seront compris les officiers et les sous-officiers qui reçoivent l'instruction dans les troupes-cadres, et qui ne font point partie des cadres permanents d'officiers et de sous-officiers. Les troupes-cadres ne peuvent être recrutées par levée.

» On n'y admettra pas de recrues ayant plus de 26 ans : la durée du service n'y dépassera pas 6 ans.

» Toutes les dépenses nécessitées par l'entretien des troupes-cadres, et qui, en vertu des dispositions spéciales de la loi sur la suppression de l'*indella*, n'incomberont pas à des obligés particuliers, seront supportées par l'Etat, y compris les frais d'achat des chevaux pour les troupes-cadres.

» Les crédits nécessaires seront mis à la disposition dn gouvernement chaque année par la loi de finance.

» La loi ne pourra être changée ou abrogée qu'avec l'assentiment de la Diète et du Roi. »

C'est en vertu de cette dernière clause que la loi prendrait le caractère de *loi fondamentale* et deviendrait une loi *de garantie*. (69)

LES PRÉOCCUPATIONS MILITAIRES

DE L'ANGLETERRE

Suite (1).

L'un des correspondants du *Times* auxquels nous avons donné la parole dans notre dernier numéro, avait promis de terminer son examen des ressources actuellement disponibles pour constituer tout d'abord une première armée expéditionnaire. On se rappelle qu'il s'agissait de former deux corps d'armée complets, suivis d'une petite division destinée, avec la flotte, à assurer les communications ; sorte d'*en cas* permettant à l'Angleterre de planter, à son heure, son pavillon en tel point du monde qu'elle choisirait comme gage, ou comme débouché sur le terrain d'une grande lutte.

C'est le complément de ce tableau comparatif des moyens et des besoins du moment que nous publions ci-dessous.

« Dans un précédent article, nous avons examiné les ressources dont nous pourrions disposer en infanterie, en artillerie et en cavalerie, dans l'hypothèse d'une guerre continentale. Mais quoique la partie combattante d'une armée soit composée entièrement de ces trois armes, il est encore d'autres éléments qui doivent entrer dans la composition d'un corps expéditionnaire; privées de ces éléments, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, si bonnes qu'elles soient, si parfaite que soit leur instruction, sont incapables de jouer un rôle offensif.

Malheureusement, ce fait est peu connu du public; celui-ci ne donne qu'à contre-cœur son argent, quand il s'agit de l'organisation de certaines parties du service qui, bien qu'indispensables en temps de guerre, attirent peu l'attention en temps de paix.

Aussi, au moment d'une guerre, il ne nous est presque jamais arrivé de pouvoir mettre promptement en ligne une armée complétement équipée; nous avons dû au contraire improviser ces services qui demandent une préparation longue et pleine de soin.

Dans ces dernières années, l'importance des ouvrages de campagne et des télégraphes militaires est devenue capitale; il est essentiel également de pouvoir jeter rapidement un pont sur une rivière et personne ne songerait aujourd'hui à organiser une armée sans la doter d'un corps nombreux d'habiles ingénieurs.

La proportion de génie attribuée au corps d'armée par nos règlements (1) comporte :

4 compagnies de 188 sous-officiers et soldats;

1 section d'équipages de pont de 313 sous-officiers et soldats ;

2 parcs de campagne, comprenant chacun 23 sous-officiers et soldats ;

Une demi-section de télégraphe, comprenant de 142 à 149 sous-officiers et soldats.

Il faudrait donc, pour une armée formée de deux corps d'armée :

8 compagnies du génie ;

2 sections d'équipages de ponts;

2 demi-sections de télégraphe.

On a vu plus haut qu'il faut de plus une compagnie du génie pour le service des étapes.

On est ainsi amené, pour l'arme du génie, à un total de 2,567 sous-officiers et soldats, avec 1,395 chevaux.

L'effectif disponible, sur le papier, est de 2,860 sous-officiers et soldats, avec 423 chevaux. Nous avons donc le nombre d'hommes requis, à la condition toutefois de réduire à leurs seuls cadres les compagnies laissées en Angleterre ; quant aux chevaux, il en manquerait plus des deux tiers. Les places de la Méditerranée pourraient, il est vrai, en fournir un certain nombre ; mais cela ne serait pas suffisant.

Quant à la réserve du génie, elle commence à peine à se former en ce moment (2).

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 392.

(1) Les *Army Circulars* de 1875 contiennent la composition réglementaire du corps d'armée anglais. La *Revue*, dans son numéro 307, a reproduit *in extenso*, d'après ce document, les chiffres officiels sur lesquels l'auteur base ses calculs.

(2) On sait que les hommes du génie, aux termes de la loi de 1870, doivent servir huit ans dans l'armée active et quatre ans dans la réserve.

Nous ne possédons que 10 compagnies du génie de la milice; elles comptent dans leurs rangs un certain nombre d'hommes enrôlés dans la réserve de la milice, que l'on pourrait utiliser pour compléter les compagnies laissées à l'intérieur et former ainsi une réserve pour les compagnies en campagne.

Un corps de police militaire bien organisé est indispensable à une armée en campagne. Notre police militaire se compose actuellement d'une forte section recrutée à l'aide d'hommes détachés provisoirement de leur régiment.

Une armée de deux corps d'armée exigerait huit sections de police militaire.

Une neuvième section serait nécessaire pour assurer le service dans les ports de débarquement et sur les lignes de communication.

En comptant 75 hommes par section, on arrive à un total de 675 officiers et soldats. En admettant que nous ayons déjà un détachement de police de 75 hommes, c'est une augmentation de 600 hommes. Sur ce nombre, 300 doivent être montés; ce qui constitue une difficulté nouvelle, car il ne faut pas songer à les prélever sur les régiments de cavalerie.

Les ex-cavaliers actuellement dans la réserve de l'armée fourniraient, il est vrai, quelques hommes, mais on ne doit pas perdre de vue que le *policeman* militaire doit posséder une certaine éducation militaire et être doué de qualités spéciales.

Quant à diviser une seule section en neuf autres, au moment d'une guerre, c'est là une tâche bien difficile; il nous semble donc qu'on devrait maintenir en permanence un cadre plus large.

Le service médical a été l'objet des perfectionnements les plus sérieux; un règlement vraiment admirable a déterminé l'organisation, en campagne, de ce service si important (1). Aucun détail ne paraît avoir été négligé, et la prévoyance, unie à l'expérience, n'aurait pu formuler des instructions plus complètes et plus précises. Examinons la composition du service de santé pour une armée composée de deux corps d'armée, auxquels nous ajouterons, comme troupes d'étapes, l'effectif d'une faible division.

D'après les règlements, un corps d'armée doit avoir : 275 officiers de santé; 45 officiers d'infirmiers (*officiers of orderlies*), 1,104 sous-officiers et soldats de la troupe de santé; enfin, 281 ordonnances et 380 brancardiers tirés de la réserve.

Pour deux corps d'armée et une division de troupes d'étapes, il faudrait donc :

560 officiers de santé;
90 officiers d'infirmiers;
2,208 sous-officiers et soldats de la troupe de santé;
572 ordonnances;
760 brancardiers.

Il serait facile de recruter dans la réserve de la milice les ordonnances et les brancardiers; c'est là qu'on devrait les chercher tout naturellement, nous n'avons donc plus à nous occuper d'eux. Quant au train nécessaire au service de santé, nous nous en occuperons lorsque nous en serons arrivés au service du train en général. Notre intention, pour l'instant, est de nous occuper uniquement des exigences du service médical proprement dit.

Le 1er janvier, l'effectif du service des hôpitaux (*Army Hospital Corps*), à l'intérieur, était de 45 officiers et de 1,265 sous-officiers et soldats.

Il faudrait plus que doubler ce nombre d'officiers pour obtenir l'effectif nécessaire aux deux corps d'armée et au service à l'intérieur.

On trouverait sans peine, il est vrai, une soixantaine de sergents dignes de la commission d'officier. Déduisons ces 60 sous-officiers, ajoutons les 103 hommes fournis par Malte et Gibraltar et que l'on remplacerait provisoirement par des hommes tirés des régiments, et nous arrivons au chiffre de 1,308 sous-officiers et soldats. Il faut donc encore 900 hommes pour atteindre au chiffre nécessaire à une armée en campagne.

Le budget de l'année courante prévoit une augmentation de 150 hommes qui, nous avons tout lieu de le croire, ont été enrôlés par anticipation. Une augmentation de 750 hommes serait donc nécessaire, si la guerre éclatait. Ce chiffre est très-élevé, et nous le regrettons, car les troupes du service des hôpitaux constituent, à proprement parler, les cadres de la partie subalterne du service sanitaire. Il faut par conséquent dans le service des hôpitaux des hommes parfaitement dressés. Avec notre organisation, nous serons obligés pour ce service d'emprunter des hommes à la ligne et à la milice, et de les envoyer immédiatement en campagne, sans qu'ils aient reçu au préalable une instruction spéciale.

Il y a en Angleterre 412 officiers de santé; le corps expéditionnaire dont nous nous occupons dans cet article en exigerait 560.

Il nous faudrait donc 138 officiers de santé en plus, et nous laissons de côté le service médical des troupes demeurées en Angleterre.

Le service médical des forces auxiliaires fournirait ces 138 officiers de santé.

Le service du commissariat (1), pour un corps d'armée comprend le personnel suivant :

57 officiers;
558 sous-officiers et soldats du train (*Army Service Corps*);
363 conducteurs;
834 chevaux;
191 voitures.

Doublons ces nombres, pour les deux corps d'armée, et nous trouvons ;

114 officiers;
1,116 sous-officiers et soldats du train;
726 conducteurs;
1,668 chevaux;
382 voitures;

Le service du quartier général et des étapes exige une augmentation des nombres ci-dessus, soit environ en tout :

125 officiers;
1,150 sous-officiers et soldats du train;
750 conducteurs;
1,720 chevaux;
400 voitures.

On tirerait les conducteurs, soit du pays même sur lequel on opérerait, soit des volontaires de la milice. Ces derniers, nous en sommes certain, en fourniraient un nombre suffisant.

Nous aurions assez de voitures, car il s'en trouve un grand nombre à Woolwich, et en ce moment on en fabrique d'autres en toute hâte.

Nous pouvons disposer, en Angleterre, de 192 officiers et de 2,403 hommes; c'est plus qu'il n'en faut pour assurer le

(1) Nos lecteurs trouveront dans le numéro de ce jour l'analyse de ce règlement, daté de janvier 1878. Il modifie la composition du personnel du service de santé dans le corps d'armée en campagne, telle qu'elle avait été indiquée dans le n° 307 de la *Revue* d'après les *Army Circulars* de 1875.

(1) Voir le n° 27 de la *Revue* pour l'organisation générale du commissariat, et le n° 307 pour la composition du personnel qu'il fournit à chaque corps d'armée.

service du commissariat; il restera encore 67 officiers et 1,253 hommes disponibles.

Le commissariat n'a du reste dans ses attributions qu'une partie du service des transports.

Il faut pourvoir en outre, et en première ligne, aux besoins du service de santé qui exige, pour un corps d'armée :

7 officiers chargés des convois (*Transport officiers*);
269 hommes du train (en plus des hommes à requérir sur place);
957 chevaux;
306 voitures.

Pour une armée de 2 corps d'armée, avec son quartier général et ses troupes d'étapes, on arriverait aux chiffres suivants :

16 officiers,
600 hommes du train;
2,000 chevaux,
620 voitures.

Le train, tel qu'il est organisé maintenant, pourrait fournir ces contingents.

Chaque bataillon d'infanterie, chaque régiment de cavalerie, etc., est chargé de ses propres transports; tous les corps montés assurent ce service avec leurs chevaux et leurs hommes; l'infanterie reçoit des chevaux à cet effet (1).

Deux corps d'armée, avec 5 bataillons d'étapes, donnent un total de 47 bataillons.

A raison de 48 chevaux par bataillon, on arrive à un total de 2,256 chevaux, nécessaires rien que pour le train régimentaire de l'infanterie.

On voit par les chiffres qui précèdent que le train complet d'une armée en campagne exige, sans compter les colonnes de munitions, les parcs de campagne et la cavalerie, 5,926 chevaux. Sur ce nombre, nous n'en possédons que 1,083, appartenant au corps du train. Il nous faudrait donc un renfort d'environ 5,000 chevaux, sans compter les suppléments nécessaires à la cavalerie, au génie et à l'artillerie.

Il n'y a point là, du reste, matière à nous inquiéter; le gouvernement a ordonné l'achat de 20,000 chevaux; il a passé des marchés à ce propos et il offre un bon prix aux fournisseurs (2).

Nous avons donc bien certainement, pendant ces quelques semaines, réalisé un progrès sérieux en ce qui concerne nos effectifs en hommes et en chevaux, ainsi que relativement à notre matériel.

Nous possédons les différents éléments qui constituent une armée ; une question reste à examiner: Comment devons-nous opérer pour former un tout à l'aide de ces diverses fractions, et, ce tout formé, comment le ferons nous débarquer sur le sol étranger?

La première chose à faire est d'appeler à l'activité les réserves de l'armée et de la milice et de porter ainsi à l'effectif de guerre les régiments du corps expéditionnaire.

En l'absence de mesures prises à l'avance pour la mobilisation, il faudrait au moins trois semaines pour que les hommes rejoignissent leurs nouveaux régiments et fussent habillés et équipés.

Nous n'avons aucune difficulté à redouter en ce qui concerne les transports maritimes; nos ressources, sous ce rapport, sont illimitées.

Les bâtiments seraient prêts en même temps que les hommes; en attendant que ce moment arrive, on s'occupera d'organiser les états-majors et les services auxiliaires.

L'embarquement d'environ 80,000 hommes est bien certainement une grosse affaire, mais nous avons de si excellents ports qu'un laps de temps relativement fort court suffirait pour jeter à bord, presque en même temps, les troupes et le matériel.

Nous avons démontré que, grâce aux progrès réalisés, nous nous trouvons bien certainement en mesure d'intervenir sérieusement sur le continent, pour la défense de nos intérêts. Nous ferons remarquer, par parenthèse, qu'aucune nation du monde ne possède les ressources dont nous disposons pour transporter des troupes par mer.

Trois obstacles se présentent à nous pour le succès de notre entreprise :

Nos chevaux, d'acquisition récente, ont besoin d'une éducation sérieuse avant de pouvoir rendre les services que l'on attend d'eux; cette remarque s'applique surtout aux chevaux de la cavalerie et de l'artillerie;

Nous manquons absolument d'une réglementation détaillée permettant de convoquer, d'habiller, d'armer et d'équiper avec promptitude les réserves de l'armée et de la milice;

Signalons encore, comme une imperfection de notre organisation militaire, l'absence des divisions et des brigades permanentes.

Néanmoins, malgré ces défauts le pays peut, à bon droit, compter sur son armée, et, bien que l'Angleterre soit avant tout une puissance maritime, il lui est permis, maintenant que les achats de chevaux se poursuivent avec énergie, de penser qu'elle pourra, avec l'aide de ses soldats, frapper un coup violent et terrible. »

Dans le prochain article, nous ferons connaître aux lecteurs sous quel jour M. le général Wolseley considère, de son côté, la situation militaire actuelle de l'Angleterre. Les préparatifs qu'énumèrent les feuilles politiques éclairent d'ailleurs chaque jour ces exposés de principes. Il est, en tout cas, un fait qui s'impose, et il y aurait, suivant nous, injustice à ne pas le constater dès maintenant, quelle que soit l'impression produite sur le continent par les proportions modestes de cette armée expéditionnaire, préparée aujourd'hui à tout événement. Si, chez nos voisins, la nation rassurée par sa flotte et par la mer elle-même n'a pas cru devoir s'appliquer les terribles leçons des dernières guerres, l'armée compte des hommes pour lesquels ces leçons n'ont point été perdues.

Privé des ressources presque inépuisables du service obligatoire, l'état-major anglais a voulu du moins tracer les cadres d'un armement général et régler complétement l'organisation de chacune des grandes unités d'une armée mobile. On doit, pour apprécier le chemin parcouru dans cette voie, se reporter, comme le fait aussi le général Wolseley, à des souvenirs qui vont dater bientôt d'un quart de siècle. Il faut revoir, par la pensée, ce petit contingent anglais qui débarqua en Turquie au printemps de 1854; certes, il présentait des échantillons magnifiques de bataillons, d'escadrons ou de batteries, mais on cherchait en vain un ensemble, et ces belles troupes restèrent pendant longtemps absolument dépourvues des nombreux services accessoires, sans lesquels ils ne pouvaient exécuter une pointe de quelques lieues dans l'intérieur des terres.

Avec les bases adoptées maintenant pour les armements britanniques, on n'assistera plus à pareil spectacle, et grâce aux mesures en cours d'exécution, les soixante mille habits rouges, que l'Angleterre veut pouvoir jeter dans la balance, formeront désormais une armée organisée et à laquelle il ne man

(1) Le règlement relatif au train régimentaire de l'infanterie est le seul qui ait paru jusqu'à ce jour. Il porte le titre de *Manual for regimental transport (Infantry)*. Nous analyserons prochainement ce règlement qui constitue une véritable innovation.

(2) On lit dans la *Naval and Military Gazette*, du 6 mars : Les chevaux d'acquisition récente qui viennent d'arriver à Woolwich sont, dit-on, de qualité supérieure. Ils ont été payés à raison de 1,500 fr. pour l'artillerie (chevaux de trait); 1,275 fr. pour la grosse cavalerie, et 1,250 fr. pour la cavalerie légère. Les chevaux de trait ordinaires ne peuvent être obtenus à moins de 875 francs.

querait plus, au printemps prochain, que la pratique de certaines institutions nouvelles et l'expérience d'une partie de son propre outillage.

Cette différence vaut la peine d'être remarquée.

(A suivre.) (43)

ÉTUDE SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ANGLAISE

La nouvelle organisation du service de santé en campagne.

Par un règlement publié dans le numéro du 1er janvier des *Army Circulars*, le service de santé de l'armée anglaise vient d'être doté d'une organisation de guerre dont nous allons retracer les principales dispositions. Avant d'entrer en matière, il semble utile de donner un court aperçu de l'ensemble de l'organisation.

Cet aperçu d'ensemble, on pourrait le résumer en deux mots : la nouvelle organisation anglaise est, sauf quelques particularités dont il faut chercher l'origine dans le caractère spécial de l'armée britannique, la copie fidèle du système allemand bien connu des lecteurs de la *Revue*. De même que celui-ci, l'organisation anglaise comporte la série d'échelons qu'exige l'application du principe des évacuations au fonctionnement du service de santé en campagne. Les organes directeurs et les organes d'exécution sont presque identiques dans les deux armées. Le chirurgien général et le médecin divisionnaire des corps d'armée anglais ont les mêmes attributions que les médecins généraux de corps d'armée et les médecins divisionnaires prussiens; au médecin général des inspections d'étapes allemandes correspond exactement le chirurgien général de la base d'opérations de l'armée du Royaume-Uni. La compagnie de brancardiers est la copie du détachement sanitaire. Les 12 lazarets de campagne ont leur équivalent dans les 12 hôpitaux de campagne mobiles. Et, si le corps d'armée anglais compte en outre 13 hôpitaux de campagne sédentaires, qui manquent au corps d'armée allemand, il faut en chercher la cause dans ce fait qu'une armée de débarquement doit organiser sa base d'opérations d'une manière spéciale, attendu que ses communications avec la mère-patrie sont soumises à de tout autres conditions que celles d'une armée qui n'en est point séparée par la mer.

Nous aurons donc à étudier successivement, en prenant le nouveau règlement anglais comme canevas :

1º La direction du service de santé en campagne :
  a) Dans le corps d'armée mobile ;
  b) Sur la base d'opérations ;
2º Le service de santé dans les corps de troupes ;
3º La colonne de brancardiers du corps d'armée constituant la première ligne des établissements du service de santé ;
4º Les hôpitaux de campagne mobiles, constituant la deuxième ligne de ces établissements ;
5º Enfin, les hôpitaux de campagne sédentaires, qui forment la troisième ligne du service de santé en campagne.

Sans nous arrêter à quelques dispositions applicables aux manœuvres et aux rassemblements des corps d'armée mobilisés en temps de paix à l'intérieur, dispositions qui précèdent le règlement du service en campagne, proprement dit, nous commencerons par examiner la constitution et les attributions des organes directeurs, pour passer ensuite à l'étude des divers échelons qui, en arrière des corps de troupes, représentent les agents d'exécution du service, en première, deuxième et troisième ligne.

1º DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ EN CAMPAGNE

Dans chaque corps d'armée mobile, comme à la base d'opérations et sur les communications, le service de santé est centralisé sons la direction d'un chirurgien général.

Nous traduisons textuellement les paragraphes qui fixent les attributions du chirurgien général d'un corps d'armée.

« *Dans le corps d'armée mobile*, composé, comme on sait, de 36,805 officiers, sous-officiers et soldats (1), toutes les dispositions relatives au service de santé sont prises par le chirurgien général et elles reçoivent leur exécution, après approbation et sous l'autorité du général commandant.

Le chirurgien général se tient au quartier général et informe le général commandant de toutes les dispositions et de tous les mouvements prescrits aux compagnies de brancardiers et aux hôpitaux de campagne mobiles.

Il se met en relation avec les chefs de tous les services administratifs (*departments*) et fait connaître à chacun, pour son ressort, les quantités de matériel et d'approvisionnements dont il estime avoir besoin pour les malades et les blessés.

Il a la direction de tout ce qui concerne le service de santé et l'hygiène, en marche, au bivouac ou en cantonnement.

Il fait, sous sa responsabilité, la répartition de tout le personnel du corps médical ou de la troupe de santé appartenant à l'armée active et à la réserve, ainsi que des auxiliaires civils.

Il doit tenir constamment prêts, pour entrer en action, toutes les compagnies de brancardiers et tous les hôpitaux mobiles disponibles.

C'est lui qui désigne l'emplacement des stations de pansement quand une action est imminente.

Pour la direction du service des hôpitaux de campagne mobiles, le chirurgien général du corps d'armée est secondé par le *Directeur des hôpitaux de campagne*, chargé de régler tous les détails relatifs aux mouvements de ces hôpitaux. Le directeur des hôpitaux, qui est un chirurgien général adjoint, procède à des visites fréquentes dans les hôpitaux de campagne établis. Il inspecte l'état des malades et blessés dirigés sur les hôpitaux de campagne soit par les corps, soit par les stations de pansement des compagnies de brancardiers. Il ne perd pas de vue qu'il importe avant tout de prévenir tout encombrement et, pour cela, de faire diriger avec la plus grande célérité possible, sur les hôpitaux de la base d'opérations, en tant que leur état leur permet, tous les malades et blessés qui ne sont pas en état de rentrer bientôt dans le rang. Il rend compte aussitôt au chirurgien général du corps d'armée de toutes ses observations au sujet de l'habillement, du matériel médico-chirurgical et de tout ce qui est de nature à influer sur l'état des malades et des blessés, afin que le chirurgien général prenne les mesures nécessaires. Il signale au chirurgien général les édifices qui pourraient être affectés au service hospitalier. En cas d'urgence, il correspond directement avec le chirurgien général de la base d'opérations, sauf à rendre compte au chirurgien général du corps d'armée des demandes adressées au premier, pour activer le ravitaillement ou l'évacuation des hôpitaux mobiles. »

Indépendamment du *Directeur des hôpitaux* de campagne, un second chirurgien général adjoint est mis à la disposition du chirurgien général du corps d'armée, pour seconder ce dernier. C'est le *Sanitary Officer*, chargé, sous les ordres du chirurgien général, de tout ce qui concerne l'hygiène et la police sanitaire.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nº 307.

Le reste de l'état-major du chirurgien général d'un corps d'armée mobile se compose de :

1 chirurgien-major, secrétaire;

1 chirurgien-major, chargé du service de santé du quartier général;

1 capitaine d'infirmiers (1), faisant fonctions de quartier-maître sous les ordres du chirurgien général.

Dans chaque division, l'officier médical en chef, qui a le grade de chirurgien général adjoint, a, pour le seconder, en remplissant les fonctions d'officier sanitaire et de médecin de l'état-major, un chirurgien-major; il a de plus sous ses ordres un officier d'infirmiers comme quartier-maître.

Les compagnies de brancardiers et les hôpitaux mobiles attachés à une division sont sous le commandement du général commandant la division. Mais l'officier médical en chef de la division est responsable, en l'absence du chirurgien général de corps d'armée, de leurs mouvements et de leur emploi opportun.

Quand une division est détachée de manière à ce que les communications avec le quartier général du corps d'armée soient impossibles, l'officier médical en chef de la division remplit, dans celle-ci, les fonctions qui incombent au chirurgien général d'un corps d'armée.

On voit que dans un corps d'armée mobile un personnel de 13 officiers médicaux et 5 officiers d'infirmiers est employé à la *direction* du service de santé. 15 sous-officiers et soldats de la troupe de santé (*Army Hospital Corps*), 25 ordonnances et 31 chevaux de selle sont à la disposition de ce personnel.

A la base d'opérations, le chirurgien général attaché au quartier général du commandant en chef de la base d'opérations et des communications, a à sa disposition tout un état-major, dit *état-major médical administratif*, composé comme suit :

2 chirurgiens généraux adjoints, chargés l'un des fonctions de *directeur des hôpitaux de campagne*, l'autre de celles d'*officier sanitaire;*

3 chirurgiens-majors, l'un secrétaire du chirurgien général, le second médecin du quartier général, le troisième directeur du matériel ;

3 officiers d'infirmiers, l'un, capitaine d'infirmiers, chargé des fonctions de quartier-maître, les autres, lieutenants d'infirmiers, qui sont comptables, le premier du magasin médical, le second du magasin du matériel général;

20 sous-officiers et soldats de la troupe de santé, commis ou plantons; 12 ordonnances, 14 chevaux, dont 3 appartenant à l'Etat.

Le chirurgien général de la base d'opérations agit indépendamment du chirurgien général de corps d'armée; mais il accueille toutes les demandes de ce dernier, en ce qui concerne le materiel et les approvisionnements du service des hôpitaux; et il y donne satisfaction autant que le permettent les exigences du service.

Il veille à ce que la base d'opérations et l'armée placée en première ligne aient toujours des approvisionnements médicaux suffisants et le matériel hospitalier nécessaire; il est particulièrement responsable de l'existence de ces approvisionnements; s'ils viennent à s'épuiser ou à faire défaut, il en rend compte au directeur général du service médical, en même temps qu'il informe le général commandant.

Le chirurgien général de la base d'opérations a la surveillance et le contrôle des navires hôpitaux (*hospital ships*), pour tout ce qui, dans leur aménagement, a trait à la réception des malades et des blessés; il s'entend avec l'officier général commandant pour l'emploi desdits bâtiments et leur appropriation.

Le chirurgien général de la base d'opérations fait connaître à l'officier général commandant quand le moment est venu de réunir la commission de réforme. Il prend les mesures nécessaires pour qu'aucun retard ne soit apporté à la convocation des officiers et des hommes proposés, s'ils ne doivent pas, suivant toute probabilité, redevenir aptes au service avant un laps de temps assez long.

2° LE SERVICE DE SANTÉ DES CORPS DE TROUPES

Les officiers médicaux employés dans les corps de troupes sont chargés de porter les premiers secours soit au camp, soit en marche, soit dans l'action. Les maladies survenues dans les camps et qui entraînent un traitement prolongé donnent lieu à l'évacuation immédiate sur l'hôpital mobile le plus proche.

Un chirurgien est attaché à chaque bataillon d'infanterie, régiment de cavalerie, batterie d'artillerie à cheval, batterie de campagne, compagnie du génie, équipage de pont ou équipage de télégraphie.

Tous les médecins des troupes à pied ont un cheval et un ordonnance; ceux de la cavalerie et de l'artillerie à cheval ont deux chevaux et deux ordonnances.

En résumé, on compte dans les corps de troupes, par corps d'armée :

Pour	21 bataillons d'infanterie..........	21	chirurgiens.
—	6 régiments de cavalerie.........	6	—
—	4 batteries à cheval..............	4	—
—	11 batteries de campagne.........	11	—
—	3 compagnies divisionnaires ou de réserve du génie............	3	—
—	2 demi-compagnies de réserve....	2	—
—	1 équipage de pont...............	1	—
—	1 demi-équipage de télégraphie...	1	—
	Total :	49	chirurgiens,

L'institution des brancardiers régimentaires est organisée de la manière suivante :

Deux hommes par compagnie ayant reçu l'instruction spéciale des brancardiers sont placés sous les ordres du médecin du corps; dans le service d'avant-postes, ou quand le bataillon est engagé isolément, ils assurent le service qui incombe aux hommes des compagnies spéciales de brancardiers; dans une action générale ils concourent, avec ces dernières, au service des secours aux blessés. Pour parer à toutes les éventualités, il est à désirer, dit le règlement, que les chefs de corps prennent leurs mesures de telle sorte que quatre hommes dans chaque compagnie reçoivent l'instruction des brancardiers.

Les brancardiers régimentaires ne doivent jamais quitter leur bataillon sans l'autorisation spéciale du général commandant la division.

En temps ordinaire, les brancardiers régimentaires sont chargés des hâvre-sacs d'ambulance à raison de deux par régiment et des bidons à eau, à raison de deux par compagnie.

Quand un bataillon est détaché, et chaque fois qu'il le juge à propos, l'officier médical en chef de la division donne ses ordres pour que ce bataillon soit pourvu, en outre, du matériel médical nécessaire.

Un brancard est affecté à chaque compagnie, il est chargé pendant les marches sur les voitures de division du bataillon. Quand une action est imminente, les brancardiers déposent leur fusil et leur sac sur la voiture et se dirigent, sous la conduite des médecins, sur le théâtre de l'action.

Dans les petits engagements les médecins des régiments engagés sont secondés, dans l'application du premier appareil

(1) *Captain of Orderlies*. Voir l'organisation de l'*Army Hospital Corps* dans le numéro 90 de la *Revue*. — 1er semestre 1873.

aux blessés, par les médecins des corps qui ne prennent point part à l'action.

Dans les affaires sérieuses, les médecins des corps, en attendant l'arrivée de l'état-major de la compagnie de brancardiers, assurent seulement aux blessés les secours indispensables dont ils ont besoin; ils doivent, en principe, s'abstenir dans ces circonstances de toute opération chirurgicale sérieuse; ils ne doivent jamais perdre le contact de leur corps.

3° LA COLONNE DE BRANCARDIERS DU CORPS D'ARMÉE

Une colonne de brancardiers est destinée, dans chaque corps d'armée, à donner les premiers secours aux blessés et à les ramener en arrière jusqu'aux stations de pansement ou jusqu'aux hôpitaux de campagne.

Une colonne de brancardiers se compose de 4 compagnies, une pour chaque division, la quatrième pour les troupes complémentaires du corps d'armée et pour la cavalerie.

Voici la composition d'une compagnie de brancardiers:

1 chirurgien-major chef (*surgeon-major in charge*);
3 chirurgiens-majors;
4 chirurgiens;
1 capitaine d'infirmiers;
2 lieutenants —
1 sergent-major de la troupe de santé;
10 sergents —
10 caporaux —
15 infirmiers —
95 brancardiers —
11 ordonnances —
1 officier du train (*army service corps*) chargé du convoi (1);
2 sergents —
2 caporaux —
4 ouvriers —
43 conducteurs —
1 ordonnance —

Au total: 206 hommes, cadres compris.

101 chevaux sont affectés à chaque compagnie de brancardiers, savoir 15 chevaux de selle, 40 attelages à 2 chevaux et 6 chevaux haut-le-pied.

Les voitures se composent de :

33 voitures pour le transport des blessés;
2 fourgons de chirurgie;
2 fourgons de matériel d'exploitation;
2 voitures à eau;
1 voiture de réserve.

Une tente pour les opérations est fixée sur chacune des deux voitures de chirurgie.

Quand le corps d'armée est destiné à opérer dans un pays de montagnes, une des 4 compagnies de la colonne peut recevoir des moyens de transport spéciaux; 76 mulets à cacolets et à litières et 24 mulets de bât pour le matériel sont substitués aux voitures. Les 43 conducteurs du train sont remplacés par 50 muletiers du même service. Si les mulets du détachement n'étaient pas dressés, le nombre des muletiers serait doublé de manière à affecter un homme à chaque animal.

Chaque compagnie peut se fractionner en deux demi-compagnies. Le personnel et le matériel sont répartis à l'avance de manière que chaque demi-compagnie puisse opérer individuellement.

Les 33 voitures de transport de blessés de chaque compagnie se divisent en deux échelons. Le premier échelon comprend 10 de ces voitures de transport; il est constamment maintenu à cet effectif, au moyen des 23 véhicules du second échelon.

Les voitures de transport de blessés du premier échelon, ainsi que les fourgons de chirurgie et de matériel, sont toujours du modèle réglementaire. Quand les ressources du pays le permettent, et à défaut d'un nombre suffisant de voitures du modèle réglementaire, le second échelon peut être constitué au moyen de voitures à deux chevaux, suspendues, qu'on réquisitionnera sur place. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces voitures ne se prêteront jamais aussi bien au transport des blessés que celles du modèle réglementaire. Dans tous les cas, toutes les fois que ces voitures ne peuvent contenir le même nombre de blessés que les voitures réglementaires, le nombre doit en être accru en proportion. Les voitures de réquisition et même les voitures réglementaires peuvent être attelées au moyen de chevaux réquisitionnés. Mais les conducteurs appartiennent toujours au train de l'armée.

Les voitures et harnais sont mis à la disposition des compagnies de brancardiers par le service du matériel de l'artillerie; les chevaux, conducteurs et ouvriers sont fournis par le corps du train et sont entretenus par le service du commissariat. Mais, hommes, chevaux et matériel sont placés sous la direction du médecin en chef aussi longtemps qu'ils sont attachés aux compagnies de brancardiers.

En route, la compagnie de brancardiers marche dans l'ordre suivant: en tête la compagnie de la troupe de santé en colonne par quatre; ensuite les voitures et fourgons en colonne de route, les voitures de transport de blessés marchent les premières.

La place des officiers est déterminée ainsi: les officiers médicaux marchent en avant de la troupe de santé, les officiers d'infirmiers marchent derrière la compagnie, l'officier du train se tient sur le flanc à la hauteur des voitures de matériel. Le médecin-chef se porte d'un point à un autre, partout où sa présence est nécessaire pour le maintien de l'ordre. La marche est fermée par les chevaux de main et les chevaux haut-le-pied. Quand la compagnie est organisée pour la guerre de montagne, les animaux de bât marchent immédiatement derrière la troupe de santé par demi-sections.

Un homme sur quatre de la compagnie de brancardiers porte un bidon à eau et un havre-sac d'ambulance. Les médecins doivent veiller à ce que les bidons soient toujours pleins et les sacs garnis.

La compagnie de brancardiers est placée sous le commandement du médecin-chef. Ce dernier, responsable envers le médecin divisionnaire, soit personnellement, soit solidairement avec les commandants des divers détachements sous ses ordres, doit tenir la main à ce que la compagnie soit prête en tout temps à entrer en action.

L'approvisionnement et le ravitaillement de la compagnie, en matériel réglementaire de tout genre, se fait au moyen de réquisitions écrites adressées par le capitaine d'infirmiers, sur la demande et avec le visa du médecin-chef, aux services respectifs, services du commissariat, matériel d'artillerie ou de santé.

Le capitaine d'infirmiers est comptable du matériel; il remplit de plus les fonctions de payeur; au combat, sous les ordres du médecin en chef, il dirige l'installation de la station de pansement.

Les lieutenants d'infirmiers ont pour mission, pendant l'action, de diriger le service des voitures de transport établissant un va-et-vient entre le terrain de l'action et la station de pansement. Ils sont tenus de se conformer aux ordres que

(1) Il prend le nom de *transport officier* par analogie avec l'officier qui, dans chaque corps d'infanterie, est chargé de la conduite des voitures, chevaux et bagages, conformément au règlement de juin 1877.

le plus ancien médecin présent croit devoir leur donner dans l'intérêt des blessés.

L'officier du train commande le détachement de son corps attaché à la compagnie, mais il doit se conformer à tous les ordres que lui donne le médecin-chef relativement aux mouvements et au service des voitures de matériel et des chevaux.

Avant le commencement de l'action, le médecin divisionnaire avise de concert (*advise vith*) avec le général commandant au choix de l'emplacement des stations de pansement. En l'absence du général commandant, il arrête lui-même les dispositions relatives à la compagnie de brancardiers.

Aussitôt l'ordre reçu, le médecin-chef de la compagnie procède à l'établissement d'une ou plusieurs stations de pansement et prend les mesures nécessaires pour faire relever et ramener les blessés.

Les stations de pansement doivent, autant que possible, être établies en des points abrités du feu. On s'intalle, s'il y a lieu, dans les bâtiments convenables qui peuvent se trouver à proximité du théâtre de l'action; à défaut, une tente pour les opérations est dressée. Le médecin-chef donne ensuite ses instructions pour l'organisation de la station et fait connaître à chaque médecin la partie du service qui lui incombe.

Les fourgons de chirurgie et de matériel et les voitures à eau sont disposées selon les ordres du médecin-chef. La station de pansement est marquée de jour par deux pavillons de Genève et de nuit par deux lanternes rouges.

Pendant le combat, les blessés revenant du terrain reçoivent à la station de pansement les secours nécessaires et sont transportés en arrière avec la plus grande célérité.

L'engagement terminé, deux médecins, avec les brancardiers, suivis du premier échelon de voitures, sous la conduite d'un des lieutenants d'infirmiers, se portent en avant par la communication carrossable la plus directe et font halte aussi près que possible du terrain de l'action. Les voitures font demi-tour, la tête des chevaux devant être tournée vers la station de pansement.

Les brancardiers sont alors formés en équipes de quatre hommes et chaque équipe se munit d'un des brancards chargés sur les voitures. Deux des hommes de chaque équipe sont chargés de porter le blessé; les deux autres, qui constituent le couple de porteurs de rechange, ont pour mission d'aider à placer le blessé sur le brancard, de lui donner en l'absence du médecin les secours les plus pressants, et, pendant le transport, de se charger du sac et du fusil du patient.

Le détachement de brancardiers est, pour ce service, divisé en deux demi-compagnies conduites chacune par un des deux médecins, et les demi-compagnies se décomposent à leur tour en escouades de 16 hommes, placées chacune sous les ordres d'un sous-officier.

Ainsi fractionnés, les brancardiers explorent le champ de bataille et ses environs, examinent les hommes tombés, séparent les vivants des morts, ramènent les blessés au point de stationnement des voitures de transport, puis retournent immédiatement avec le brancard sur le terrain.

Une fois complétement chargées, les voitures se dirigent vers la station de pansement, accompagnées chacune d'un homme ou, autant que possible, d'un sous-officier de la troupe de santé, ayant pour mission d'aider à décharger les blessés. Il est expressément recommandé, chaque fois que faire se peut, de ne pas changer le blessé de brancard jusqu'à son arrivée à la station de pansement, ou même à l'un des hôpitaux mobiles les plus voisins.

Quand on a ainsi recueilli les blessés trouvés en rase campagne, il s'agit de fouiller méthodiquement les bois et les fossés des environs, de manière qu'il soit impossible qu'un blessé reste sans secours sur le champ de bataille. Des lanternes destinées à la recherche des blessés dans l'obscurité font partie du chargement des fourgons de chirurgie.

Après que les voitures ont déposé à la station de pansement les blessés, leurs armes et leurs sacs, les brancards sont nettoyés et les voitures retournent sur le terrain. Un sergent de la troupe de santé est chargé des sacs et des armes des blessés. Il est recommandé à tout le monde de ne charger sur la voiture ou de n'employer comme attelle aucun fusil dont on n'ait préalablement retiré la cartouche, si l'arme était encore chargée.

Les officiers et sous-officiers de la compagnie de brancardiers doivent veiller, sous leur responsabilité, à ce que les blessés et morts ne soient pas dépouillés. Une punition exemplaire est infligée à quiconque s'approprie indûment des objets enlevés à un mort ou à un blessé.

Le second échelon de voitures est placé sous le commandement d'un gradé de la troupe de santé. Il marche en général à une demi-journée en arrière de la compagnie.

Quand les blessés commencent à arriver à la station de pansement, le médecin-chef envoie au second échelon l'ordre d'avancer tout entier ou en partie jusqu'à la station de pansement afin d'évacuer les blessés de celle-ci sur l'hôpital mobile le plus proche.

En cas de retraite, le médecin divisionnaire et, en son absence, le médecin-chef de la compagnie désigne la fraction de l'ambulance qui doit rester en arrière.

Chaque fois qu'à la station de pansement un homme a reçu les soins nécessaires, le médecin qui s'est occupé de lui fixe à ses vêtements une fiche de diagnostic portant la désignation du régiment, du numéro matricule, du grade et du nom du blessé ainsi qu'une courte description de la nature de la blessure, des soins donnés et des recommandations pour le transport; ces détails sont ensuite transcrits sur le livret de solde.

4° HOPITAUX DE CAMPAGNE MOBILES

Les hôpitaux de campagne mobiles forment la seconde ligne du service des secours aux blessés. Ils font partie intégrante de leur corps d'armée respectif. Leur but consiste à recevoir les blessés qui leur sont adressés soit par les stations de pansement, soit par les corps.

Chaque corps d'armée est pourvu de 12 hôpitaux de campagne mobiles; 2 pour chacune des 3 divisions, 6 constituant la réserve générale du corps d'armée.

Les hôpitaux de campagne mobiles sont organisés pour recevoir 200 blessés ou malades et pour pouvoir se dédoubler en deux demi-hôpitaux de campagne mobiles.

Voici la composition d'un hôpital de campagne mobile :

1	chirurgien-major, chef de l'hôpital,		
2	chirurgiens-majors,		
4	chirurgiens,		
1	capitaine d'infirmiers;		
1	sergent-major de la troupe de santé,		(comptable),
1	color-sergent	id.	(aide-comptable),
2	»	id.	(infirmiers-majors.
1	»	id.	(pharmacien),
1	sergent	id.	(aide-pharmacien),
2	»	id.	(gardes-magasins),
1	»	id.	(secrétaire du médecin en chef),
2	»	id.	(cuisiniers),
4	caporaux	id.	
22	infirmiers	id.	(dont 4 aides-cuisin.
8	ordonnances de la réserve ou de la milice,		
22	conducteurs du train,		
Total : 75	hommes, cadres compris.		

8 chevaux de selle,
44 chevaux de trait,
4 chariots à tentes (pour 50 tentes à 4 lits),

2 chariots à matériel,
2 fourgons de pharmacie,
2 voitures à eau.

Parmi les six hôpitaux de campagne mobiles, constituant la réserve générale du corps d'armée, trois seulement sont pourvus, dès l'entrée en campagne, des moyens de transport. Quand il devient nécessaire de faire suivre les trois autres, les moyens de transport sont réquisitionnés par les soins du service du commissariat.

Dans les divisions, le médecin divisionnaire doit prendre les mesures nécessaires pour avoir constamment un nombre suffisant d'hôpitaux de campagne mobiles, prêts à recevoir les blessés et malades. Quand les deux hôpitaux divisionnaires sont insuffisants, il demande, par la voie du commandement, au chirurgien général de mettre à sa disposition un ou plusieurs des hôpitaux de la réserve générale du corps d'armée.

Quand un des hôpitaux divisionnaires ne peut pas suivre, soit à cause du nombre des malades ou blessés, soit faute de moyens de transport, soit pour toute autre raison, l'hôpital est détaché de la division et y est remplacé, sur la désignation du chirurgien général, par un de ceux de la réserve générale.

A chaque cantonnement, le médecin divisionnaire fait connaître au général commandant le nombre et l'emplacement des hôpitaux mobiles qu'il croit nécessaires.

En cas d'urgence et à défaut d'instructions de l'état-major de la division, le médecin-chef d'un hôpital mobile peut, de son initiative, en décider l'ouverture, sauf à rendre compte au général commandant la division, lequel soumet la question au médecin divisionnaire.

Le médecin-chef d'un hôpital mobile fait faire, par les soins de l'officier d'infirmiers, aux services respectifs (services du matériel d'artillerie, du commissariat, de santé) et revêt de son visa les réquisitions écrites nécessitées par le ravitaillement de l'établissement placé sous ses ordres.

Aussitôt que possible, il doit évacuer ses malades et blessés sur les hôpitaux établis le long des communications ou à la base d'opérations; il ne doit absolument garder que ceux qui peuvent reprendre leur service au bout de peu de jours et ceux qui ne sont pas transportables. Quand on prévoit une rencontre prochaine, les hôpitaux mobiles doivent être débarrassés de tous les malades et blessés qu'il est possible d'évacuer en arrière.

Dans le choix de l'emplacement d'un hôpital mobile, avant l'action, on ne doit pas perdre de vue que cet établissement doit se rapprocher le plus possible de la première ligne, être relié avec celle-ci par des communications carrossables et trouver dans son voisinage de l'eau en quantité suffisante. Il y a tout avantage à installer l'hôpital mobile dans les bâtiments convenables d'une ville ou d'un village. Quand la chose est impossible, on dressera les tentes; les chariots de matériel, fourgons de pharmacie et voitures à eau seront parqués sous la direction du médecin en chef.

Quand un hôpital mobile est amené, dans l'action, à se trouver dans le cas de faire office de station de pansement, le médecin en chef fait appliquer les dispositions prescrites pour es compagnies de brancardiers.

En route, l'hôpital mobile marche dans l'ordre suivant : 1° sous-officiers et soldats de la troupe de santé; 2° fourgons de pharmacie, chariots de matériel, voitures à eau, charrettes à bagages et à fourrages.

La place des officiers est déterminée ainsi : les officiers médicaux en tête de la troupe de santé, l'officier d'infirmiers derrière ses hommes, l'officier chargé du convoi sur le flanc de la colonne de voitures. Le médecin-chef exerce une surveillance constante sur la colonne de marche.

3° HOPITAUX DE CAMPAGNE SÉDENTAIRES

La troisième ligne du service de santé en campagne est constituée par 13 hôpitaux de campagne sédentaires répartis le long de la ligne ou des lignes de communication et sur la base d'opérations.

Les hôpitaux de campagne sédentaires ont la même composition que les hôpitaux de campagne mobiles, avec cette différence qu'ils sont dépourvus de tout moyen de transport, qu'ils sont approvisionnés de grandes tentes d'hôpital à la place des petites tentes à quatre, et qu'ils sont pourvus de quantités plus considérables d'effets d'habillement.

Ces hôpitaux sont établis de préférence dans des stations de chemins de fer ou aux ports d'embarquement. Quant leur emplacement n'offre pas les ressources suffisantes pour les installer dans des bâtiments, comme c'est le cas dans les villes, villages ou grands établissements agricoles, on construit des baraques. Ce n'est qu'à défaut de tout qu'on les établit sous tentes; aussi trois hôpitaux seulement en sont pourvus; la dotation des autres reste à la base d'opérations.

Ces hôpitaux sont à la disposition du général commandant la base d'opérations et du chirurgien général qui lui est adjoint.

Nous avons dit, en commençant cette étude, que le service de santé en campagne anglais, quoique reproduisant fidèlement les traits principaux du service sanitaire de campagne allemand, présentait cependant avec ce dernier quelques différences de détail et offrait quelques particularités qu'il faut imputer aux conditions spéciales de l'organisation militaire anglaise.

Parmi les différences de détail, il convient de remarquer, en première ligne, le soin avec lequel l'administration anglaise s'est préoccupée de constituer fortement les organes de direction. Au corps d'armée mobile, à la base d'opérations, ces organes sont de véritables états-majors. Si l'on peut, dans une certaine mesure considérer comme superflue la présence, à côté du médecin en chef de corps d'armée, d'un officier de santé chargé de l'hygiène, ou d'un médecin du quartier général, on ne saurait cependant en dire autant du *directeur des hôpitaux*, chargé de suppléer le chirurgien général dans l'exercice de la direction des hôpitaux échelonnés hors de sa portée; du médecin chargé du matériel; des officiers chargés de la conservation et de la réquisition des approvisionnements et de leur maintien au complet. Les chirurgiens généraux anglais ont non-seulement la direction sans restriction du service de santé, ils ont encore les moyens de l'exercer avec fruit, et ces moyens sont plus puissants que ceux mis par le règlement du 29 avril 1869 à la disposition des directeurs allemands.

Une différence assez sensible entre les deux systèmes se remarque encore dans le commandement des compagnies de brancardiers. Tandis que ces compagnies, au point de vue de la composition, du fonctionnement répondent exactement aux détachements sanitaires prussiens, il ne sera pas sans intérêt de constater que, dans l'armée britannique, le commandement de cette colonne est exercé par le médecin, tandis que chez les Allemands (du moins aux termes de l'ancien règlement, qui va être remplacé par un texte nouvel ement adopté), ce commandement appartient à l'officier du train, chef du détachement de brancardiers.

Pour les hôpitaux de campagne mobiles et les lazarets de campagne, l'analogie est complète à tous les points de vue.

La différence apparait plus sensible dans les établissements de troisième ligne. Les hôpitaux de campagne anglais des lignes de communication et de la base d'opérations ne répondent pas absolument aux hôpitaux d'étapes et de réserve du service allemand. Mais, comme nous l'avons dit, la cause doit se chercher dans la différence même des conditions dans lesquelles, selon toute probabilité, les armées anglaise et llemand pourraient être appelées à opérer.

En résumé, les caractères principaux de la nouvelle orga-

nisation du service de santé en campagne de l'armée de la Grande-Bretagne sont les suivants :

La direction est exclusivement exercée par les membres du corps de santé, sous l'autorité du commandement et avec le concours d'un personnel auxiliaire obéissant à la direction.

Pendant le combat, un personnel de brancardiers régimentaires assure avec les médecins des corps le service des premiers secours.

Les établissements de première ligne sont pourvus de moyens de transport nombreux (compagnie de brancardiers et colonne de voitures); les mulets sont réservés pour les cas exceptionnels où l'on ne peut faire autrement que de recourir à ce moyen si douloureux et si dangereux.

Les établissements de seconde ligne sont de proportion restreinte et en nombre considérable, c'est-à-dire mobiles et susceptibles d'être amenés en temps utile sur les points voulus.

Enfin, l'existence, sur les derrières de l'armée, d'un état-major du service de santé et d'un grand nombre d'hôpitaux, de gares, de ports, etc., permet d'organiser rapidement, régulièrement et largement le service des évacuations, qui est la sauvegarde des blessés et des armées, et sans lequel le service de santé devient impossible en campagne.

Dans ces conditions, et pourvu que la réalité réponde aux promesses du règlement, l'armée anglaise peut entamer une guerre sans aucune préoccupation, au sujet du fonctionnement d'un service dont un pays ne saurait, sans danger, différer l'organisation jusqu'à l'heure même de la lutte. (70)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

TOURELLES ET BATTERIES CUIRASSÉES. — On lit dans la *Gazette de Metz* du 1er mars dernier :

« Outre les tourelles et batteries cuirassées qui existent déjà à Metz et à l'embouchure du Weser, près de Geestemünde, on doit prochainement en installer d'autres dans les nouvelles fortifications de Strasbourg, Cologne et Ingolstadt. Ces ouvrages cuirassés, d'un système entièrement nouveau et original, sont, comme l'on sait, fabriqués en fonte durcie, à l'usine Gruson, à Buckau, près Magdebourg. A l'exemple de l'Allemagne, plusieurs puissances étrangères les ont adoptées en principe. La Belgique, l'Autriche, l'Italie et même la Suisse ont, en particulier, l'intention de les faire figurer dans les fortifications élevées tant à l'intérieur de leur territoire que sur les côtes. Dès maintenant, on peut considérer les essais relatifs à ces ouvrages cuirassés comme entièrement terminés, en raison des excellents résultats qu'ils ont fournis : en 1874, une tourelle soumise à des expériences au polygone de Tegel, près de Berlin, reçut en effet 503 projectiles sans être nullement endommagée. D'après des renseignements de source compétente, récemment divulgués, une tourelle cuirassée Gruson se compose de 6 à 8 fortes plaques assemblées par un mode de construction sans vis ni boulons et peut recevoir deux pièces de gros calibre.

La coupole qui forme le toit de la tourelle offre un abri suffisant, même contre les projectiles du mortier de 28 c.; pour les tourelles destinées aux places fortes de l'intérieur, les plaques dans lesquelles sont pratiquées les embrasures ont une épaisseur de 55 centim., et pour celles installées sur les côtes, cette épaisseur varie entre 60 centim. et 90 centim. Les premières de ces tourelles sont armées de deux canons de 15 centim. ou de 17 centim.; les autres, de deux pièces de 26 centim. ou de 28 centim. Les embrasures sont à ouverture minima et le mouvement de rotation s'effectue à bras d'homme à l'aide d'un mécanisme très ingénieux.

A l'imitation des canons cuirassés Krupp, l'usine Gruson reçut, dit-on, d'entreprendre la construction d'un nouveau modèle d'ouvrage cuirassé mobile. Les cuirassements employés jusqu'ici, notamment à Portsmouth et à Kronstadt et qui consistent en des plaques métalliques boulonnées sur un matelas en bois ou en maçonneries, doivent être maintenant considérées comme entièrement surpassées par les nouvelles inventions allemandes. »

Aux renseignements qui précèdent, il convient d'ajouter que, d'après la *Gazette de Silésie* du 1er mars dernier, les différentes parties constitutives d'une tourelle cuirassée viennent d'arriver à Metz par le chemin de fer. Cette tourelle doit être, comme l'on sait, (1) installée au fort *Kameke* actuellement en construction près de Woippy, et dont les travaux sont presque terminés.

EXPÉRIENCES DE TIR AVEC LE FUSIL MAUSER CONTRE DES PLAQUES EN ACIER. — On lit dans une correspondance adressée de Kœnigsberg, à la date du 22 janvier, à la *Gazette de l'Allemagne du Nord :*

« Hier, un détachement du 1er régiment de grenadiers a exécuté, au champ de manœuvre, un tir à la cible contre des plaques en acier de 5 et de 7 millimètres d'épaisseur à la distance de 50 mètres. Plusieurs balles traversèrent les plaques, savoir : 5 les plaques de 5 millimètres et 2 les plaques de 7 millimètres. D'après les renseignements que nous avons recueillis à cet égard, ce tir était un tir d'expérience ayant pour but de reconnaître si les plaques en question pourraient être utilisées dans les ouvrages de fortification. Ces plaques avaient été livrées par l'atelier de construction de machines de Steinfurth. »

ENVOI DE DEUX NOUVELLES SÉRIES D'OFFICIERS SUPÉRIEURS A L'ÉCOLE DE TIR DE SPANDAU. — Un ordre de cabinet en date du 31 mai 1877, dont la *Revue* a rendu compte dans son numéro 356, convoquait à l'école de tir de Spandau deux officiers supérieurs d'infanterie par corps d'armée, pour y suivre un cours de quatre semaines à partir du 1er juillet. Cette mesure a été commentée dans une étude des *Jahrbücher* reproduite dans le n° 364 de la *Revue*. Une disposition analogue, mais sur une échelle double, est prise également cette année. Un ordre de cabinet du 31 janvier dernier décide que deux *cours d'information*, ayant chacun une durée de quatre semaines, auront lieu cette année à Spandau et qu'ils s'ouvriront, l'un le 24 avril, l'autre le 27 mai prochain. Chaque corps d'armée devra envoyer deux officiers supérieurs d'infanterie pour suivre chacun de ces cours.

On sait qu'en dehors des cours exceptionnels dont il s'agit, l'instruction de l'école de tir comporte deux cours ordinaires d'une durée de trois mois et demi, et qui commencent, l'un le 15 mars et l'autre le 1er août de chaque année. Un certain nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats sont envoyés à l'école pour suivre ces cours. L'ordre du 31 janvier, dont nous nous occupons, a prescrit de ne convoquer cette année d'officiers que pour suivre le cours ordinaire commençant le 1er août. Chaque corps d'armée y enverra, comme par le passé, deux officiers.

FABRICATION DE BOUCHES A FEU A L'USINE KRUPP. — On lit dans la *Gazette de Silésie* du 15 février dernier :

« D'après les comptes rendus les plus récents des travaux exécutés à l'usine Krupp, cet établissement à jusqu'à ce jour fabriqué et livré à diverses puissances environ 16,500 canons. Le gouvernement russe pour le compte duquel on termine actuellement une première commande de 1,100 bouches à feu, en a, tout récemment, fait une nouvelle de 500 pièces, de sorte que l'usine Krupp a, en ce moment, à fabriquer, pour la Russie un total de 1,600 canons. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 371.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOULSAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 394. SAMEDI 16 MARS 1878.

SOMMAIRE. — Des exercices pratiques de service en campagne, par le général-major v. Verdy du Vernois. — Les préoccupations militaires de l'Angleterre (suite). — Les forces de la Grèce au moment actuel. — L'armée des Indes (extrait du *Times*). — Nouvelles militaires.

DES EXERCICES PRATIQUES DE SERVICE EN CAMPAGNE

PAR LE GÉNÉRAL-MAJOR V. VERDY DU VERNOIS

—

La presse militaire allemande vient de s'enrichir d'un nouvel organe destiné tout spécialement, comme son titre l'indique (1), aux officiers de réserve et de landwehr.

La rédaction, qui se propose avant toute chose d'établir entre les divers cadres d'officiers une communion d'idées aussi étroite que possible, a recherché la collaboration d'un certain nombre d'officiers parfaitement connus dans l'armée active par leurs travaux et possédant déjà une certaine autorité.

C'est ainsi, par exemple, que le n° 3 de ce nouveau journal nous apporte un premier article du général-major v. Verdy. Nous n'avons plus à faire connaître l'auteur des *Etudes sur la conduite des troupes* qui, après avoir été longtemps professeur à l'Académie de guerre, puis chef d'état-major du I[er] corps, commande aujourd'hui, à Strasbourg, une brigade du XV[e] corps. Les lecteurs se le rappellent sans doute, le général évite dans ses écrits tout ce qui pourrait ressembler au dogmatisme et, sans jamais abandonner les parties les plus élevées et les plus délicates de l'art si difficile de conduire les troupes, il sait pourtant sur le terrain pratique descendre jusqu'aux plus minces détails. Il vient de donner dans cet article une nouvelle preuve de la souplesse de son talent d'exposition. Il se propose, dit-il dans sa préface, de formuler quelques conseils pratiques pour aider les jeunes officiers à conduire les faibles détachements qui leur sont confiés en campagne et il le fait, comme on va le voir, sans rabaisser son sujet et, pourrait-on même dire, sans changer sa manière habituelle.

Le général excelle, en effet, à montrer comment le chef d'un détachement, si modestes que soient son grade et l'effectif des troupes mises sous ses ordres, est tenu, en pareil cas, d'obéir à des considérations dont quelques-unes sont en raccourci celles qui inspirent les résolutions plus importantes du haut commandement, d'envisager sa mission sous les mêmes aspects, de faire preuve du même esprit de décision que le chef d'une unité beaucoup plus considérable. Si l'on peut se servir de cette expression, l'auteur nous donne ici un extrait de ses *études sur la conduite des troupes*, à petites doses.

Il n'y a de changé que l'échelle. Nos lecteurs savent bien qu'il en est ainsi chaque fois qu'on est chargé d'une mission, chaque fois qu'on a une résolution à prendre *proprio motu*. Mais il est toujours intéressant d'entendre traiter pareille matière par ceux qui savent le faire, comme le général v. Verdy, avec clarté et simplicité.

C'est surtout cette considération qui nous a engagé à reproduire l'article du nouveau journal allemand. Grâce au style de l'auteur, ces conseils adressés aux officiers de réserve et de landwehr peuvent facilement passer dans notre langue, et nous espérons, d'autre part, que nos lecteurs trouveront intéressant d'assister, sans se déranger, à cette conférence allemande.

Avant de passer la plume à l'auteur, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ces exercices pratiques correspondent à peu près à nos exercices d'application en terrains variés. Quant à nos *exercices avec cadres*, il faudrait plutôt chercher leurs analogues dans les *travaux pratiques* du lieutenant-colonel autrichien Hotze, dont nous avons donné déjà quelques spécimens et sur lesquels nous reviendrons bientôt.

« Les exercices pratiques de service en campagne ont particulièrement pour but d'offrir aux officiers l'occasion de conduire de petits détachements dans des conditions analogues à celles qui se présentent en réalité dans les opérations de petite guerre. Leur grande utilité est si généralement reconnue, que tout officier jusqu'au grade de capitaine inclusivement doit, réglementairement, exécuter tous les ans, et sous la direction de ses chefs, une opération de cette nature et en rédiger le compte rendu.

Nous croyons utile que les officiers de réserve trouvent, pendant leur présence dans les rangs, l'occasion de s'occuper de pareils exercices, qui ne peuvent que développer leur instruction dans cette partie du service de guerre.

Mais, ces exercices pratiques sont assez rares, et les occasions d'y prendre part seront toujours moins fréquentes pour les officiers de réserve que pour leurs camarades de l'armée active; aussi, un peu de *préparation théorique* ne paraît pas hors de propos.

Les lignes suivantes ont pour objet d'apporter quelques éclaircissements sur cette question des exercices de service en campagne de l'infanterie; elles doivent contribuer, en outre, à faciliter l'intelligence des problèmes de cette nature et à préparer leur solution; et, dans ce même but, on y a relevé également quelques-unes des principales fautes commises habituellement en pareille matière.

Toutefois, il faut se souvenir ici comme partout que la

(1) MILITAIR ZEITUNG, *für die Reserve = und Landwehr = Offiziere des Deutschen Heeres.*

plus parfaite intelligence du sujet ne peut conduire au but qu'autant qu'elle est soutenue et fortifiée par les qualités de caractère indispensables : résolution, décision rapide, esprit de suite dans les idées et dans l'exécution, calme et sang-froid.

1° DES THÈMES

Ils sont habituellement donnés sous forme *d'idée générale* et *d'idée spéciale*.

La première doit exposer la situation respective des deux adversaires, telle qu'elle pourrait être connue de l'un et de l'autre parti dans la réalité. Par conséquent, elle ne saurait contenir, dans aucun cas, des renseignements qui ne peuvent être connus que de l'un des deux partis. En outre, c'est presque toujours une faute de dire : « Un corps du Nord se propose de faire ceci ou cela » attendu que le commandant d'un corps garde ses intentions par devers lui, et, dans tous les cas, ne les communique pas à son adversaire. D'autre part, la situation générale doit être exposée clairement en quelques mots ; toute phrase inutile, tout mot superflu ne servent qu'à rendre la perception plus lente et plus pénible. Il n'est pas le moins du monde nécessaire d'ébranler deux armées et de *supposer* leurs mouvements pour amener une rencontre entre deux détachements de 80 ou 100 hommes sur un point donné, à proximité de la garnison.

Par exemple, l'idée générale suivante paraît complètement suffisante en pareil cas : « Un corps du Nord est arrivé avec ses pointes d'avant-garde par la chaussée de..... jusqu'à X..... Les avant-troupes d'un corps du Sud, opérant dans la région de....., gardent la ligne du ruisseau de.....

L'idée spéciale vient se greffer sur cette idée générale ; elle contient le thème pour les officiers des deux partis. Ainsi donc, tandis que l'idée générale est la même pour les deux camps, l'idée spéciale est différente pour chacun d'eux.

Cette dernière contient, en outre, sur les détails d'emplacement et sur les desseins qu'on se propose de réaliser, tout ce qu'il est indispensable à l'officier intéressé de connaître ; enfin, elle formule la mission propre qu'on lui impose.

Ici, comme dans tous les travaux militaires, la précision et la concision sont des qualités précieuses.

Ainsi, par exemple, en prenant pour base l'idée générale énoncée plus haut, l'idée spéciale suivante serait complètement suffisante :

« Le lieutenant X... a pour mission de s'emparer des passages de O... et de P... »

On ajouterait immédiatement :

Troupes : 5 sous-officiers, un clairon, 70 hommes.

Rendez-vous : Issue nord de X... 7 heures 3/4 du matin.

Commencement de l'exercice : 8 heures.

A propos des effectifs, il faut encore remarquer qu'il est très-utile de donner aux jeunes officiers l'occasion de commander des unités sur le pied de guerre, comme par exemple un peloton de 70 à 80 hommes ; on peut également confier aux plus anciens premiers lieutenants le commandement d'une compagnie de guerre constituée à l'aide de un ou de plusieurs bataillons.

La place de rendez-vous assignée est le point de départ, l'origine du mouvement. La ligne de retraite doit naturellement ramener dans la direction de ce point de départ ou dans une direction parallèle. Si l'on voulait laisser plus d'initiative dans le choix de cette ligne de retraite, il faudrait introduire dans l'idée spéciale d'autres données, par exemple, indiquer d'autres points qui sont occupés également par le corps du Nord à droite ou à gauche du point X...

Si l'heure du commencement de la manœuvre n'est pas désignée à l'avance, designation qui, en effet, n'est pas indispensable dans tous les cas, c'est au chef du détachement à se mettre en route de sa propre initiative, quand il a pris les dispositions nécessaires.

Le thème peut aussi être donné d'emblée et de prime-saut, sans avoir recours à la forme ordinaire d'une idée générale et d'une idée spéciale. C'est même le procédé qui convient le mieux pour les petits détachements ; mais le thème ne doit pas, de ce fait, prendre des développements exagérés Ainsi, par exemple, le thème suivant contiendrait tout ce qu'il est nécessaire de connaître :

« Un fourrage doit être fait à X... Le lieutenant A... a l'ordre de se porter de Y... à X... pour protéger l'opération, attendu que des détachements ennemis sont signalés à O... » Puis, les données relatives à l'effectif, au rendez-vous, etc.

Si le directeur de la manœuvre admet en outre que le fourrage ne peut être fait qu'à une certaine heure et ne durer qu'un certain temps, il doit en avertir le lieutenant, avant ou pendant l'opération même. L'officier recherche sur les lignes d'approche de l'adversaire une position d'où il puisse s'opposer aux tentatives de ce dernier. S'il n'a pas reçu du directeur la communication dont il vient d'être parlé, il agit d'après les circonstances. S'il ne peut pas se maintenir dans cette position, il fait connaître au directeur l'heure à laquelle il a averti le fourrage de cette éventualité, ou bien l'heure à laquelle il lui a envoyé l'ordre de se retirer — quand le fourrage, ce qui est le cas habituel, est directement sous son commandement.

2° DE LA DISPOSITION

Quand le chef d'un détachement a pris connaissance du texte d'un thème, il le médite. Il est bon, à cet effet, de relire le thème une ou deux fois encore et de bien se pénétrer de son contenu, savoir :

a) L'adversaire. — Ce qu'on en sait, où il est et dans quelle direction il peut être attendu. Il ne faut pas perdre de vue que l'adversaire, pendant vos méditations, peut se déplacer en avant, en arrière ou dans toute autre direction. Il faut aussi, et surtout quand on a une mission défensive, se demander quels sont les différents chemins que pourrait prendre l'adversaire.

b) Le but qu'on veut atteindre. — Il ne faut jamais perdre de vue pendant tout le cours de l'exercice, et si longtemps qu'il se prolonge, le but qu'on poursuit. Plus on s'en pénètre, plus on met d'esprit de suite dans sa conduite et plus on a de chance de réussir. Seulement, il ne faut pas oublier l'éventualité de la retraite et savoir clairement dans quelle direction elle est possible, d'après le thème imposé.

c) L'heure du depart, et, s'il y a lieu, la position qu'on doit aller occuper.

Bien que cette désignation de l'heure paraisse être une question fort simple, les erreurs à cet égard sont très fréquentes. Si l'heure du commencement de l'exercice est fixée par le thème, la mise en route doit se faire exactement dans la direction et à l'heure indiquées, ni plus tôt ni plus tard. Le directeur a peut-être choisi l'heure de façon à faire rencontrer les deux partis sur une région déterminée, particulièrement favorable au thème de la manœuvre, et c'est dans cette intention qu'il a fixé pour chaque parti l'heure du départ. Si l'un des deux partis se met en retard, les intentions du directeur peuvent être déjouées. En outre, si une région doit, d'après le thème, être occupée, il peut arriver que l'occupation ait lieu avant le moment prévu. Dans ce cas, il ne faudrait détacher ses patrouilles à grande distance qu'au moment où la manœuvre doit commencer, d'après l'ordre. Quant aux patrouilles réglementaires du service d'avant-postes installé sur la position même et qui explorent à courte distance, elles se font conformément aux prescriptions du service en campagne.

Lorsqu'on a bien pesé toutes ces considérations, on prend

une résolution, et lorsqu'elle est bien nette dans l'esprit, on dicte à ses officiers et sous-officiers les prescriptions nécessaires, sous la forme habituelle d'une *disposition*.

Bien entendu, on ne peut pas donner de préceptes pour résoudre toutes les questions qui se présentent dans ces exercices aux hypothèses multiples. Un même thème traité sur un autre terrain peut parfaitement réclamer d'autres mesures, d'autres dispositions. Toutefois, il est possible de donner quelques indications qui peuvent faciliter l'exécution.

On peut particulièrement recommander au chef du détachement de se poser tout d'abord cette question : Ma mission réclame-t-elle une attitude offensive? » Malgré tout ce qu'on peut dire aujourd'hui des vertus de la défensive, l'offensive conserve néanmoins des avantages d'un grand poids. Abstraction faite de l'élément moral, qui ne peut entrer en ligne de compte dans les manœuvres du temps de paix, les avantages de l'initiative, assurés de prime-saut à l'offensive, sont s considérables, qu'on ne doit y renoncer que dans le cas d'absolue nécessité, que si les circonstances vous y condamnent.

Si le thème réclame une *marche en avant* ou si cette dernière est dans les desseins du chef, il faut éviter avant toutes choses les *détachements*. Ces détachements sont déjà fort dangereux pour les grands corps de troupes, ils deviennent bien plus périlleux encore pour les petites fractions employées dans ces sortes d'exercices. Plus la troupe ainsi détachée est faible, plus elle est exposée à succomber dans une rencontre avant d'avoir pu être secourue en temps opportun par le gros.

Toutefois, on ne peut pas toujours, et dans tous les thèmes, éviter les détachements. Ainsi, par exemple, si l'on doit traverser un cours d'eau, il est nécessaire, pour assurer la retraite, de laisser à la garde du point de passage un petit poste, surtout quand l'adversaire peut se présenter devant ce point par d'autres chemins que celui qui est protégé par le mouvement même du gros.

Mais le commandant d'une troupe d'un faible effectif fera toujours bien de garder son monde réuni autant que possible, de n'envoyer de petits partis pour tromper l'adversaire, pour menacer ces flancs, qu'autant que ceux-ci pourront à tout instant coopérer avec le gros dans les limites de la portée du fusil. En dehors de ces limites, il vaut mieux ne plus se préoccuper que de la sécurité propre de la troupe, et, à cet effet, se contenter de petites patrouilles.

Une autre question importante pour l'offensive, c'est le choix de la direction à suivre. En général, on utilisera les routes et les chemins aussi longtemps que possible; mais quand on se rapprochera de l'adversaire, ou bien lorsque ce dernier est déjà visible dès le début de la manœuvre — ce qui doit être évité — on fera bien de chercher les terrains coupés, même au prix de certains détours. Il s'agit alors de ne se laisser voir de l'adversaire que le plus tard possible, afin de lui dissimuler ses forces et aussi pour ne point exposer ses troupes à découvert aux feux à longues portées.

L'éparpillement des forces doit être aussi rigoureusement évité dans la défensive. Si l'on a à garder un point, par exemple, un pont sur un canal qui n'offre pas d'autres moyens de passage à bonne distance, il sera bien facile de conserver ses forces réunies. Par contre, si on doit occuper une position qui peut être abordée par l'adversaire dans des directions multiples, la situation est plus délicate, et le problème devient d'autant plus difficile à résoudre que la position a une étendue plus considérable. Dans de pareils cas, on fera bien de ne garder provisoirement les issues principales qu'avec de faibles détachements, qui suffiront pour empêcher l'ennemi d'aborder d'emblée la position, et de se conserver une forte réserve, qui sera conduite sur le point menacé sérieusement dès que l'ennemi aura dévoilé ses intentions.

D'après ce qui précède, on voit aussi combien il est important d'envoyer au loin des patrouilles dans les différentes directions par lesquelles l'ennemi peut se présenter, afin qu'elles puissent le dénoncer en temps opportun.

En outre, le choix du terrain, dans les thèmes défensifs, a une grande importance. Un champ de tir étendu et découvert, telle est la première condition dont il faut se préoccuper; pourtant le thème même, ainsi que la configuration du sol, peuvent contraindre à lutter sur un terrain peu favorable. Ainsi, dans un fourrage, par exemple, on ne peut pas couvrir l'opération en occupant la lisière du village, si favorable qu'elle soit pour la défense. La protection du fourrage doit toujours être cherchée à longue portée du village même. Si l'on se tient trop près du village, les projectiles de l'ennemi viendront balayer les rues, les conducteurs des voitures requises prendront la fuite et ce sera bientôt fait du fourrage. S'il s'agit de protéger un convoi, la troupe doit se porter du côté de l'ennemi, et, s'efforçant de le contenir à bonne distance, elle devra plus d'une fois combattre sans se préoccuper si le terrain est oui ou non favorable à la défense. D'ailleurs, c'est un des cas nombreux où l'attitude offensive est encore le meilleur moyen de mener à bonne fin une mission défensive.

C'est surtout dans les thèmes défensifs qu'on aura la faculté de sortir de la position assignée pour chercher, un peu plus loin, une autre position plus favorable au but qu'on se propose. Si, dans ce cas, l'adversaire tente des mouvements tournants, un mouvement offensif exécuté par les forces réunies de la défense est encore ce qu'il y a de plus efficace pour menacer sa ligne de retraite et paralyser sa marche.

En résumé, et pour les petits détachements dont il est question ici, l'essentiel, dans l'offensive, c'est la direction choisie, tandis que dans la défensive il importe surtout d'être renseigné à temps sur la direction adoptée par l'adversaire pour se porter à sa rencontre avec ses forces réunies.

Occupons-nous maintenant de la *disposition* qui doit être établie d'après la résolution prise.

La *disposition* contient les prescriptions du chef à l'adresse des officiers, et respectivement des sous-officiers sous ses ordres.

Le règlement sur l'instruction des troupes dans le service en campagne, qui sert de base à tous ces exercices, exige que « la *disposition* soit rédigée comme elle le serait en réalité ». Qu'on veuille bien se rappeler combien cette recommandation est importante. En principe, l'officier reçoit son thème — écrit — au *rendez-vous* même; ce thème contient toujours une situation de guerre supposée dont il faut se pénétrer; mais ce n'est pas tout, il faut encore que les sous-ordres se fassent une idée suffisamment exacte de cette situation fictive. Transportés brusquement de leur milieu habituel, qui est la vie de garnison, dans un autre tout différent, comment pourraient ils acquérir l'intelligence de ces situations, si celles-ci reposent sur des hypothèses qui leur sont complétement inconnues?

La *disposition* doit donc commencer par un exposé de la situation générale à l'adresse des sous-ordres. Les longueurs, telle est la faute la plus habituellement commise en pareille matière. Il ne faut pas oublier qu'on n'a à sa disposition, pour cette distribution des ordres, qu'un temps très mesuré, qu'on peut à peine songer aux répétitions fréquentes d'une même idée, et qu'en conséquence tout doit être aussi court, aussi net que faire se peut, pour faciliter aux sous-ordres l'intelligence immédiate de la situation. Quelques phrases concises, n'exprimant que le nécessaire, seront plus sûrement et plus facilement retenues qu'une longue exposition.

Toutefois, les thèmes avec leurs idées générale et spéciale réclament souvent quelques explications ou commentaires dans la *diposition*; plus ces premières données seront laconiques et plus il sera facile de les renfermer dans quelques phrases concises pour les faire entrer dans le préambule de la

disposition. Mais, lors même que le directeur aurait dû s'étendre pour poser la situation générale, la *disposition* pourra encore condenser son *introduction* si elle sait se borner au strict nécessaire.

Par exemple, la situation est donnée comme il suit : « Un corps du Sud, en marche de Belfort vers le Nord pour cerner Strasbourg, a envoyé à X....., pour observer Neuf-Brisach, un détachement dont les avant-troupes ont atteint, le 12 au soir, la ligne Y Z. » Il suffira dans la *disposition* de dire : « Des détachements ennemis, venant de X....., sont arrivés depuis hier soir sur la ligne Y. Z. (On admet ici que le thème est rédigé la veille et la *disposition* le jour même de la manœuvre). La disposition, se bornant au strict nécessaire, a donc réduit les 32 mots du thème à 12 seulement.

Si des suppositions sur les emplacements ou les mouvements d'autres troupes figurent dans le thème, ces renseignements doivent également être communiqués par la *disposition*. C'est ce qui se fera habituellement dans la 2e partie de la disposition : *Énoncé de la mission*. Par exemple : « Le détachement doit protéger la construction d'un pont à X... », ou « nos troupes occupent Y, et Z. ; le détachement doit s'emparer de O »

La *disposition* n'a pas à parler du point de départ indiqué dans le thème, car le point même où l'on rédige la disposition est, bien entendu, celui d'où l'on part ou celui qui est visé par les prescriptions de la disposition.

Il est indifférent de dire : « J'ai reçu la mission » ou « Je dois » ou « Le détachement doit » ; le plus court est le meilleur. Souvent on évite soigneusement, ainsi que dans le rapport les mots « je » et l'on parle des mesures prises par le chef à la troisième personne ou de toute autre manière équivalente : « On doit.., on sait — le chef ordonne en conséquence. » Le règlement ne proscrit d'ailleurs en aucune façon le mot « je » ; on peut donc très bien dire : « j'ai ordonné en conséquence » ; « je reçois l'ordre » ; il faut simplement éviter ces expressions quand la tournure de la phrase les ramènerait trop fréquemment.

Les *intentions propres* du chef viennent ensuite après ces deux premières parties de la *disposition*. Ici on dépasse habituellement le but, et on tombe dans des longueurs qui ne sont pas à leur place en pareil lieu. La faute provient surtout de ce que le chef se laisse aller à *disposer* plus que cela n'est praticable en réalité; il veut dire à l'avance ce qu'il fera dans telle ou telle hypothèse, à un moment où il ne peut savoir si les mesures prises par l'adversaire ne créeront pas une troisième, une quatrième éventualité, qui n'aura été nullement prévue. Il se préoccupe déjà, en ce moment, de ce qu'il y aura à faire quand tel point aura été atteint, quand tel résultat aura été obtenu.

On ne doit point agir ainsi. On ne peut rien *disposer* au delà de la première rencontre avec l'ennemi. On ne peut même pas prévoir, si ce n'est dans des cas exceptionnels, le lieu de cette rencontre, car on ne connaît pas plus le but poursuivi par l'adversaire que les procédés par lesquels il se propose de l'atteindre. Il ne reste donc rien à faire, au cas d'un thème offensif, qu'à indiquer la direction à suivre et les formations à prendre pour la marche en avant. Dans les thèmes défensifs, il faut désigner la position à occuper, l'effectif des troupes jugées nécessaires pour cette occupation et l'emplacement de la réserve. On y ajoute les prescriptions sur le service et l'itinéraire des patrouilles et sur les travaux de fortification à exécuter. Si l'on doit dans un thème défensif exécuter une marche pour atteindre la position désignée, la *disposition* donne également l'ordre de marche.

Quand un jeune officier a un petit poste à placer, il trace aux patrouilles leur itinéraire, désigne le point de station du petit poste et les emplacements des sentinelles. Si le service de sécurité doit se faire dans des directions multiples, que les sentinelles d'un petit poste ne peuvent surveiller toutes, on complète le petit poste par des patrouilles permanentes; s'il y a plusieurs petits postes à placer et que l'effectif de la troupe permette de le faire, la disposition indique aux chefs désignés l'emplacement des petits postes et la ligne générale des sentinelles. L'énumération de ces sentinelles appartient moins à la *disposition* qu'au *rapport*, que le chef de détachement rédige quand il a fait sa ronde et rectifié, si besoin est, l'emplacement du cordon.

Ici également, lorsqu'une marche est nécessaire pour atteindre la position, où l'on aura des petits postes à installer, la *disposition* ne doit s'occuper que de l'ordre de marche, à moins toutefois que l'installation des différents postes prévue à l'avance n'oblige en principe à faire des détachements dès le début de la marche.

En dernier lieu, la *disposition* doit indiquer le point où se tiendra le chef du détachement. Cette prescription est absolument nécessaire pour les corps de troupes considérables, afin que les rapports ne s'égarent pas et parviennent rapidement à destination. Pour les petits détachements cette indication paraît le plus souvent superflue; toutefois, comme elle devient souvent utile et indispensable, il est bon de la conserver en principe dans ces *dispositions* des petits détachements, afin qu'on ne la perde pas de vue quand elle sera nécessaire ; on la supprimera seulement quand le détachement est réuni en entier sur un même point, par exemple, dans le placement d'un petit poste.

En principe, le chef d'un petit détachement se tiendra, dans les thèmes offensifs, à l'avant-garde; dans les missions défensives, sur le point le plus important de la position ou à la réserve. Le chef du détachement n'est nullement obligé de rester constamment et dans toutes les circonstances au point de stationnement indiqué dans la disposition, il peut se porter partout où il juge sa présence nécessaire; mais, avec cette indication, on est au moins certain de savoir, au point de stationnement, où le chef s'est transporté temporairement et les rapports le trouveront toujours plus vite.

Toutes les explications qui précèdent sont résumées comme il suit dans le « service en campagne » déjà cité :

« La *disposition* doit être rédigée en termes clairs, concis, sans équivoque et contenir les points suivants :

Orientation générale sur l'adversaire et sur ses propres desseins autant qu'il est utile de les faire connaître ; *ordres pour les premiers mouvements et premières positions* à prendre, dans la mesure où ils sont réclamés par les circonstances, et pas au delà, de façon à pouvoir compter sur l'exécution ; enfin, *indication du point où le chef se tiendra de sa personne*.

» Des indications spéciales sur la ligne de retraite ne peuvent être données, sinon par exception, qu'au moment où l'acte décisif va se produire, en conséquence elles ne peuvent trouver place dans la *disposition*. Il ne paraît nécessaire d'indiquer la direction générale que le chef se propose de suivre en cas d'insuccès, que dans le cas où cette direction s'écarte de celle qui a été suivie pour se porter en avant, ou lorsqu'elle ne rentre pas dans le réseau des lignes de communications naturelles et déjà connues. » (Par conséquent, cette indication fait l'objet d'un ordre spécial).

Au point de vue de la *forme* même de la disposition, il est bon de dire encore quelques mots de la *répartition des troupes*.

Le thème a dû donner l'effectif ; toutefois, il arrive souvent que les circonstances obligent à faire cette désignation d'une façon assez vague, ainsi : « Les hommes disponibles des compagnies X et Y. » Ou encore : « Les hommes disponibles du bataillon de fusiliers. » La disposition devra donc reproduire ce renseignement en termes précis. « J'ai reçu l'ordre, avec 5 sous-officiers, 2 clairons, 60 hommes, etc., etc. » .

Comme le détachement, au moment où il quitte le rendez-vous, se met en marche conformément aux prescriptions de

la disposition, il est nécessaire que celle-ci fixe la force des différentes fractions, avant-gardes, détachements de flanc, etc., ainsi que les distances qui doivent les séparer du gros.

Pour le rapport écrit qui sera présenté plus tard, il est nécessaire que ces chiffres concernant l'effectif des différents groupes soient bien visibles, afin que le directeur les ait sous les yeux et puisse les retrouver rapidement en lisant le rapport. Il est bon, en conséquence, de les inscrire sur la partie restée en blanc de la feuille de papier pliée en deux.

Il s'agit maintenant de savoir dans quelle mesure ces indications numériques doivent être faites sur la *disposition*. Les hommes isolés et les petites patrouilles ne doivent, dans aucun cas, y être mentionnés, mais bien l'avant-garde, l'arrière-garde avec leurs effectifs, ainsi que les détachements de flanc importants, les petits postes, etc.

A propos de l'avant-garde, il faut remarquer que, réglementairement (page 11 du *Service en campagne*) : « Toute troupe en marche à proximité de l'ennemi doit avoir une avant-garde. » La force varie habituellement du quart au sixième de l'effectif total. « Il n'est pas nécessaire de s'en tenir rigoureusement à ce chiffre, particulièrement pour les petits corps de troupes et il faut toujours, autant que possible, respecter l'organisation normale des différentes unités. »

Il est dit, en outre, à la page 14 : « habituellement il suffira de détacher de l'avant-garde, une avant-troupe (*Vortrupp*) du 1/6 au 1/3 de son effectif environ, et celle-ci, composée le plus souvent d'une seule arme, se fera précéder à son tour par une *pointe*. Il peut être nécessaire, par contre, de faire précéder les fortes avant-gardes d'une autre avant-garde (*Vorhut*) qui aura à son tour son avant-troupe (*Vortrupp*) (1). Les avant-gardes d'un très faible effectif, ne dépassant pas la force d'un peloton d'infanterie, se contenteront d'une pointe et ne détacheront pas d'avant-troupe. »

Et enfin, à la page 15 : « L'avant-troupe (*Vortrupp*) est constituée le plus souvent avec une seule arme, et en principe son effectif ne dépasse pas la force d'un peloton d'infanterie ou de cavalerie. » Pour plus de clarté, traduisons ces préceptes en langage ordinaire et appliquons les à des situations concrètes et parfaitement déterminées.

Un bataillon, par exemple, formera son avant-garde avec une compagnie ; cette compagnie détachera une avant-troupe forte d'un peloton et ce dernier se fera précéder d'une pointe. Par contre, si le bataillon est lui-même l'avant-garde d'un corps de troupes plus considérable, sa compagnie détachée en avant devient alors l'avant-garde (*Vorhut*) et son peloton détaché l'avant troupe (2) (*Vortrupp*).

Une compagnie détache un peloton comme notre compagnie avant-garde de tout à l'heure et ce peloton se fait précéder d'une pointe.

Un détachement de deux pelotons forme son avant-garde avec un demi peloton ou une section, tandis qu'un peloton a une avant-garde d'une section seulement (ou de deux sections quand l'effectif est considérable); dans l'un et l'autre cas, les avant-gardes se font précéder d'une pointe.

Enfin, il faut se demander si, avec les petits détachements qui conviennent aux exercices dont nous nous occupons ici, la règle qui prescrit à « toute troupe en marche à proximité de l'ennemi de former une avant-garde » peut être maintenue et surtout quelles sont les limites, comme effectif, en dessous desquelles on peut la laisser de côté.

La fraction détachée en avant d'une troupe en marche doit tout d'abord fournir une pointe, d'un *Gefreite* ou sous-officier et de trois hommes ; en outre, elle doit fouiller et éclairer le terrain à droite et à gauche de la route et dans tous les cas, être assez forte pour former une chaîne de tirailleurs — si petite qu'elle soit — qui procurera au gros quelques instants de répit pour s'orienter.

Dans ces conditions, l'avant-garde, si on veut encore se servir ici de cette expression, doit compter au minimum 10 à 12 hommes. Comme le rapport de l'effectif de l'avant-garde à l'effectif total peut être estimé à 1/3, il en résulte que les détachements de 30 à 36 hommes peuvent encore parler d'avant-garde, tandis qu'en deçà de ce chiffre il faudra se contenter d'une pointe.

Rappelons encore avec le règlement que : « dans bien des cas et surtout la nuit, en terrain coupé, il convient de donner à la pointe la force d'une section. »

Quant aux distances, il faut remarquer que la pointe doit précéder le premier échelon de 200 pas environ. La distance qui sépare l'avant-garde du gros varie avec la configuration du terrain et des effectifs ; plus le terrain est coupé, plus les échelons peuvent se rapprocher ; plus l'avant-garde est forte, plus grande est l'avance qu'elle peut prendre sur le gros. Une compagnie qui a une avant-garde d'un peloton peut suivre ce dernier à 200 pas, en terrain coupé, et en terrain découvert à 300 ou 400 pas environ. La *disposition* doit, chaque fois, fixer ces distances.

Le dispositif des *arrière-gardes* est établi d'une façon analogue. »

(*A suivre.*) (45)

(1) Ce qui donne pour une forte avant-garde les échelons suivants : pointe, avant-troupe, avant-garde, gros de l'avant-garde.

(2) Comme ci-dessus, d'ailleurs, le bataillon même devient le gros de l'avant-garde ; le fractionnement du bataillon est identique, mais un échelon a changé de nom.

LES PRÉOCCUPATIONS MILITAIRES

DE L'ANGLETERRE

Suite (1).

—

En mettant sous les yeux du lecteur les calculs assez précis (2) faits par un correspondant militaire du *Times*, pour apprécier les moyens d'action dont disposerait actuellement l'Angleterre si elle se décidait à descendre dans la lice, nous avons promis de faire connaître, dans le prochain article, l'opinion professée à ce sujet par un juge assurément fort compétent, M. le général Garnet Wolseley.

Le travail publié par cet officier général dans la *Nineteenth Century* perdrait beaucoup à être résumé en quelques chiffres arides, et nous nous ferions scrupule de trop écourter notre compte rendu. Nous ne nous occuperons donc aujourd'hui que de sa première partie, et comme les pièces de cette espèce d'enquête ouverte en Angleterre continuent à abonder, nous enregistrerons d'abord quelques observations complémentaires du *Times* et certaines données officielles communiquées au Parlement, par le ministre de la guerre lui-même, dans la séance du 4 mars à la Chambre des communes.

Dans une troisième lettre, le correspondant de la feuille de la Cité revient sur la question de mobilisation abordée déjà dans ses deux précédents articles ; tout en admettant la possibilité de l'existence aux Horse Guards d'un plan dont les dispositions, si arrêtées qu'on les suppose, ne sont en tout cas pas connues, il expose comme il suit les mesures générales à prendre, selon lui, pour incorporer rapidement les réserves — d'ailleurs peu nombreuses — que possède en ce moment l'armée.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 392 et 393.

« Avec notre système actuel, la marche la plus simple serait de convoquer d'abord tous les hommes de la réserve, y compris la réserve de la milice, dans les centres de brigade. Là ils pourraient être armés, habillés, équipés et répartis, suivant les besoins, dans les divers régiments. Seulement, pour que cette manière de procéder réussisse, il serait nécessaire d'établir dans chaque centre de brigade un magasin contenant le matériel nécessaire à un nombre d'hommes déterminé. Il serait facile d'organiser ces magasins pour ce qui regarde l'armement et la majeure partie des effets de grand et de petit équipement; mais on rencontrerait certaines difficultés d'exécution en ce qui concerne l'habillement et quelques articles de l'équipement. La raison en est évidente. Toutes les brigades n'auraient pas un bataillon à envoyer en campagne; il en résulterait que quelques sous-districts verseraient tous les hommes appelés dans le bataillon de l'intérieur, tandis que d'autres n'auraient pas un nombre suffisant d'hommes de la réserve ou, au contraire, en auraient plus que leur compte.

Prenons, par exemple, le cas d'une brigade de fusiliers et d'une brigade de *Highlanders* : la première peut avoir 500 hommes de réserve et être appelée à n'en fournir que 300 à son bataillon, tandis que la brigade de *Highlanders*, ayant besoin de 500 hommes de la réserve, n'en aura peut-être que 300 à sa disposition. L'habillement et l'équipement de ces deux brigades différerait du tout au tout; on trancherait la difficulté en envoyant les 200 hommes en excès de la brigade de fusiliers à la brigade de *Highlanders*, où ils seraient équipés.

Si donc chaque général de district n'est pas muni de pleins pouvoirs pour répartir les hommes à sa convenance, et si chaque centre de brigade n'a pas un approvisionnement suffisant d'effets d'habillement, d'armes, etc., de manière à faire face à toutes les éventualités, on perdra un temps précieux à correspondre avec les *Horse Guards* et à faire venir de Pimlico et de Woolwich les collections d'effets et d'armes nécessaires.

Les colonels placés à la tête des districts de brigade devraient être exactement renseignés sur les points suivants :

1° Nombre des hommes de la réserve nécessaire pour porter à son effectif de guerre le bataillon de l'intérieur;

2° Nombre des hommes de la réserve compris dans le district;

3° Comment les vides doivent-ils être comblés ou, dans l'hypothèse contraire, quelle est la destination à assigner aux hommes en excédant?

Les adjudants de la milice et les officiers de l'état-major des pensionnaires devraient être munis d'ordres de route et de réquisitions de chemins de fer destinés aux hommes de la réserve de l'armée et de la milice; ces pièces ne seraient valables qu'autant qu'elles seraient contresignées par ces officiers.

En adoptant quelques mesures de ce genre, il deviendrait possible de réunir au centre de la brigade, moins de quatre jours après la réception, par le colonel du sous-district, du télégramme annonçant la mobilisation, tous les hommes de la réserve à qui on pourrait accorder quarante-huit heures pour mettre ordre à leurs affaires privées. Ces hommes peuvent être équipés dans l'espace de quatre jours, et, en moins de dix jours, ils peuvent être rendus dans les régiments auxquels ils ont été affectés.

Pendant ce temps, on expédierait dans les dépôts les soldats des compagnies actives que l'on trouverait trop jeunes ou trop faibles pour faire campagne.

En résumé, on voit qu'au bout d'une quinzaine de jours tout au plus les régiments du corps expéditionnaire pourraient se trouver réunis au port d'embarquement; mais ce résultat ne saurait être atteint sans adopter un système de complète décentralisation et sans régler à l'avance et avec la plus grande attention les moindres détails.

On prendrait des dispositions analogues pour remplir les cadres des batteries et pour compléter les compagnies du génie, le train, le service de santé et la police militaire.

Bref, si on a sous la main les voitures et les chevaux, nous ne voyons rien qui empêche le corps expéditionnaire tout entier de se trouver prêt à embarquer, moins de trois semaines après le jour où le gouvernement se sera décidé à la guerre. »

Mais il ne suffit point, continue l'écrivain du *Times*, de compléter le mieux possible les corps de troupes, il faut encore, pour organiser une petite armée expéditionnaire, constituer les brigades, divisions, etc., et les pourvoir des états-majors et des services qui leur sont nécessaires. Or, en admettant même que les contrôles nominatifs de ce nombreux personnel soient déjà secrètement établis, il faut encore prévoir le temps nécessaire aux intéressés pour opérer leur mobilisation personnelle, et cela d'autant plus que cet appel au service actif sera sans doute imprévu pour beaucoup d'entre eux.

On voit que le correspondant fait bon marché des états-majors actuels, à la vérité peu nombreux, du camp d'Aldershot. Certes, dit-il, on peut compter que chacun saurait exécuter l'ordre de s'embarquer d'urgence, dans un délai de huit jours par exemple, mais encore est-il désavantageux d'exiger une précipitation exagérée; il serait, au contraire, bien préférable de donner aux généraux et aux états-majors le temps de rejoindre leurs troupes avant l'embarquement. Néanmoins, on estime comme suffisant un intervalle de quatre semaines entre la publication de l'ordre de mobilisation et le jour de l'embarquement.

Quant aux transports maritimes, les ressources des ports anglais permettraient de transporter d'un seul coup les deux corps d'armée malgré le poids considérable qu'ils représentent. En calculant sur les bases adoptées par le général Wolseley dans son excellent manuel (1), l'auteur arrive au chiffre de 310,000 tonnes, pour les hommes et les chevaux de deux corps d'armée, non compris le matériel.

Enfin, le correspondant termine en signalant les bons services qu'on pourrait attendre de certaines troupes indigènes de l'armée des Indes; nous ne le suivrons pas sur ce terrain, et nous préférons renvoyer le lecteur à un travail spécial, relatif à cette armée, que nous reproduisons plus loin.

Les préoccupations militaires de l'Angleterre ne se sont pas fait jour seulement dans la presse. La présentation récente du budget au Parlement a donné lieu à une discussion dans laquelle M. Gathorne Hardy a résumé la situation au point de vue des effectifs actuels et donné quelques explications sur certaines mesures prises ou préparées par l'administration de la guerre. Le discours du ministre, sorte d'exposé à bâtons rompus, car on sait que chez nos voisins toute préoccupation académique est d'habitude bannie de ces débats d'affaires, constitue, avec les questions ou observations provoquées au courant de la discussion, un document important à recueillir. Nous choisissons dans les longues colonnes du *Times* les passages qui se rapportent le plus directement au sujet que nous traitons, et nous les reproduisons textuellement.

« J'arrive aux effectifs. Ceux de la *milice* ont augmenté.

L'effectif de la milice est de 136,778 hommes; sur ce nombre, plus de 99,000 ont assisté aux exercices de 1877; nous avons donc en chiffre rond 100,000 hommes, qui représentent la force effective de la milice. Ce chiffre, naturellement, est inférieur à celui que je désirerais constater, et j'aimerais voir se créer quelques seconds bataillons. (Ecoutez!)

(1) *The soldier's pocket-book for field service.* — 1871.

Actuellement, à en juger par le nombre des réengagements, il doit y avoir grande pénurie d'hommes.

La réserve de la milice a quelque peu diminué. Elle comptait, le 1er février, 26,515 hommes, tandis qu'elle devrait être de 30,000 hommes. Je ne m'explique pas comment nous n'arrivons pas à ce chiffre, car on trouve généralement des hommes disposés à toucher une prime.

Néanmoins, j'ai la confiance que ces réserves auxquelles j'attache la plus haute importance seront bientôt portées à leur complet réglementaire; je dirai même que je verrai avec satisfaction qu'il est dépassé. (Ecoutez!)

Certes, je n'ai aucune appréhension quand je constate l'attitude et l'esprit des officiers de la milice. Je voudrais que la commission pût savoir quel ardent désir ils ont de voir utiliser la milice, non-seulement dans l'intérieur du Royaume-Uni, mais aussi à l'extérieur; ils sont prêts à aller partout où on voudra les envoyer. (Ecoutez!)

La milice constitue donc une réserve des plus importantes, et eû égard à l'esprit qui domine en elle, je compte que ses rangs seront remplis à bref délai.

J'arrive maintenant à la réserve de l'armée dont l'état est loin de me contenter. Sans doute, elle a augmenté; cette année, le recrutement ayant été très satisfaisant, on a pu tirer de l'armée des hommes pour la réserve : la première classe compte aujourd'hui 11,328 hommes, soit, en chiffres ronds, 12,000 hommes. Ce nombre, ajouté à la réserve de la milice, nous donne un total de 37,000 hommes.

Je crois que lord Cardwell, mon prédécesseur, a estimé à environ 80,000 hommes l'effectif définitif de la réserve. Ce nombre n'a jamais été atteint et ne le sera peut-être jamais. Mais cette année il n'a pas augmenté, parce que l'*Enlistment Act* accorde aux soldats de l'armée des Indes un délai d'une année; de sorte que les hommes de l'armée des Indes qui devraient compter cette année dans la réserve n'y figureront que l'année prochaine. Ce sont 3,000 hommes environ qui feront ainsi retour alors à la réserve. Toutefois, les statistiques établissent qu'en défalquant les déserteurs, les hommes libérés ou renvoyés du service pour mauvaise conduite, la réserve ne peut atteindre qu'un chiffre maximum de 60,000 hommes. Je serais fort heureux, pour ma part, si l'on y arrivait; je vais vous soumettre les chiffres qui m'ont été donnés à cet égard, mais dont je ne puis vous garantir l'exactitude.

En tenant compte des défalcations mentionnées plus haut, nous espérons avoir en 1879.......... 16.978 hommes.

En 1880	22.000	—
En 1881	28.379	—
En 1882	34.448	—
En 1883	44.697	—

Le calcul n'a pas été fait pour les années postérieures à cette dernière date, mais le maximum serait compris entre 59,000 et 60,000 hommes.

A ce nombre, il faut ajouter la réserve de la milice dont, il est vrai, la constitution est différente, mais qui peut, à l'aide de quelques exercices, devenir très bonne (Ecoutez!).

Un mot relativement à un fait sur lequel nombre de critiques ont attiré l'attention. Je veux parler des nombreux enrôlements frauduleux d'hommes de la réserve signalés par l'inspecteur général. Je reconnais qu'il y en a eu des exemples, mais ils n'ont pas été très nombreux; il faut, en effet, que les hommes se présentent pour toucher leur paie, ce qu'ils ne peuvent pas faire évidemment, s'ils se sont réengagés. Les chiffres suivants vont corroborer mon assertion : sur un groupe de 2,532 hommes, le nombre des absents est de 41. Sur un autre de 3,238, on relève 114 absents, et sur 4,037, on en compte 109. Or, tous les hommes absents n'ont pas nécessairement contracté des engagements frauduleux; il y a lieu de croire, au contraire, qu'une faible partie d'entre eux seulement est dans ce cas.

Et à ce propos, comme la commission est saisie de la question, je suis amené à déclarer que je ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent qu'on commet un abus en marquant les déserteurs; j'admets, bien entendu, que l'opération ne sera pas très douloureuse. (*Ecoutez*). Pourquoi n'imprimerait-on pas une marque à ces hommes qui trompent leur pays et qui contribuent à répandre cette opinion, que nous enrôlons des soldats dont nous ne pourrons pas nous servir. (Ecoutez). Je ne vois pas pourquoi un homme d'un caractère complétement vicieux, qui emporte ses effets, qui floue et vole le pays, ne porterait pas les deux lettres B. C. (1) marquées sur sa personne. (Ecoutez).

J'arrive maintenant aux *volontaires*. On verra aux tableaux du budget que le nombre des volontaires efficients est de 183,078; ce nombre augmente de jour en jour. Celui des non-efficients est de 10,216 : soit un total de 200,000 hommes, dont la valeur s'accroît graduellement. Je dois ajouter que les officiers ne restent pas en arrière. 5,195 officiers et 11,000 sergents sont en possession du certificat et l'empressement que les volontaires apportent à se rendre dans les camps d'instruction est l'indice le plus certain de leur esprit militaire et de leur *efficience* toujours croissante. Il y a environ, chaque année, 70 ou 80 réunions de ce genre.

Les petites misères supportées par les hommes durant cette semaine fatigante, toute remplie par les séances d'exercice, ont été très utiles aux volontaires et ont contribué à faire d'eux de bons soldats.

Dans la milice, dans les volontaires et dans la *yeomanry*, 1,580 officiers ont obtenu le certificat de 1re classe et 1,149 ont suivi les cours d'instruction dans ces deux dernières années.

Un grand nombre de propositions ont été faites, relativement aux volontaires; beaucoup de personnes pensent que l'on devrait consacrer à cette institution des sommes beaucoup plus importantes. Mon avis est qu'il faut prendre en considération les réclamations des volontaires et examiner leurs besoins; mais je ne désire nullement que ces corps deviennent en quelque sorte une force soldée. (Ecoutez!) Si vous vous reportez à leur origine, vous reconnaîtrez que cette institution fut toujours, à proprement parler, une institution volontaire, et, quoique vous soyez obligés de lui venir en aide, vous devez cependant éviter avec soin de les transformer en un corps soldé, au service du pays. (Ecoutez!) L'intérêt excité en ce moment autour des volontaires est dû aux efforts des hommes dont la majeure partie est sortie de leurs rangs et qui ont su sans aucune aide étrangère, organiser les volontaires et les amener à la perfection qui les distingue actuellement. Certes, il reste encore beaucoup à faire pour augmenter leur efficience, mais ce n'est pas seulement avec de l'argent qu'on y arrivera. (Ecoutez!) A la suite d'un *meeting* tenu à l'*United Service Institution*, un certain nombre de propositions m'ont été soumises; je veux les peser et les examiner avec le plus grand soin; mais je ne puis en ce moment rien dire de plus sur ce sujet, si ce n'est que mon désir est de développer toute l'efficience qu'exige la nature du service auquel les volontaires sont destinés.

Avant de quitter ce sujet, je ne saurais passer sous silence un fait qui, j'ose le dire, surprendra plusieurs des honorables membres. Un certain nombre de ces volontaires qui ont pris pour devise: « Défense, et non Défiance », ont déclaré, ainsi qu'un grand nombre d'officiers, qu'ils étaient prêts à quitter leurs foyers et à aller tenir garnison à l'extérieur, si quelque

(1) B. C. *bad character* mauvais caractère. On marquait anciennement de ces deux lettres les hommes condamnés à la prison pour inconduite. Les déserteurs étaient marqués de la lettre D (*desertion*). Cette marque était imprimée sur le côté gauche de la poitrine.

complication rendait cette mesure nécessaire. (Ecoutez !) Plusieurs officiers du corps des volontaires m'ont assuré également qu'ils se faisaient fort, en cas de graves événements, de grossir les rangs de l'armée régulière d'un bon nombre d'hommes vigoureux et intrépides qui, dès ce moment, sont prêts à s'enrôler dans ses rangs. (Ecoutez !) Il est donc rationnel de chercher à accroître autant que possible l'efficience des volontaires.

Quant à la *yeomanry*, il est un fait qui doit attirer notre attention, c'est qu'elle présente un grand nombre de corps trop réduits et qui ont, je crois, peu de chances d'existence. Les exercices auxquels sont astreints les *yeomen* ont pour but de les initier au service réel. Je préférerais un petit nombre de corps de *yeomen* bien dressés à un grand nombre de corps sans instruction. On commet une grave erreur quand on veut entretenir des corps d'un effectif très restreint, qui ne peuvent évidemment pas rendre les mêmes services que des corps nombreux et compacts, et il est préférable de consacrer son argent à ces derniers, au lieu de le réserver pour ceux dont je ne dirai pas que l'efficience est nulle, mais qu'elle ne peut être développée par la somme de travail nécessaire. Nous avons en effet d'autres régiments qui se sont donnés un mal énorme et sont à la hauteur de nos régiments de cavalerie.

Je ferai remarquer à la Chambre qu'il y aura cette année des grandes manœuvres, sur une assez vaste échelle. Mon dessein est d'y faire concourir un corps d'armée tout prêt pour le service à l'extérieur. Ces manœuvres auraient lieu, je pense, quelque part aux environs de Salisbury, où de vastes terrains sont disponibles. Mon intention n'est pas de porter les cadres au complet du pied de guerre; d'abord parce que cette mesure est inutile et ensuite parce que des difficultés surgiraient lorsqu'il faudrait opérer les réductions nécessaires. Mais sur le pied des régiments désignés pour marcher les premiers pour le service extérieur, on a déjà un effectif respectable; et je pense qu'un corps d'armée ainsi formé permettrait d'exécuter des manœuvres avec un effectif d'environ 30,000 ou 36,000 hommes. Ces manœuvres nécessitent évidemment une augmentation dans les dépenses, mais ces dépenses ne figureront pas sur le nouveau budget, car elles sont réparties entre les divers chapitres consacrés aux fourrages, aux transports et autres services qui s'imposent comme étant de première nécessité. La dépense occasionnée par les grandes manœuvres s'élèvera à environ 80,000 livres (2,000,000 de francs), peut-être un peu plus..... »

« J'ai la plus grande confiance dans les forces militaires dont nous disposons. Je pense qu'il n'est pas déraisonnable de prendre le chiffre de 400,000 comme base de ce que nous pouvons fournir en fait d'hommes (*basis of our military fabric*). Tous ces hommes ont un esprit militaire vigoureux. Le pays lui-même est animé d'un semblable esprit; ce n'est pas un esprit guerrier, mais c'est un esprit patriotique. (Ecoutez).

En 1878, comme au temps de la guerre de Crimée, les Anglais sont prêts à marcher pour le service de leur pays, si les événements l'exigent. J'ai l'espoir que nos forces militaires ne seront pas appelées à l'extérieur, mais je suis certain que s'il devait en être ainsi, l'armée et la marine de l'Angleterre continueraient, comme elles l'ont fait jusqu'ici, à faire honneur à leur pays. (Bruyants applaudissements.) »

Dans les déclarations du ministre, on aura remarqué l'annonce de la formation d'un corps d'armée de manœuvres à l'effectif de 30 à 36,000 hommes.

Une grande partie des mesures prises en ce moment par le gouvernement et signalées par la presse comme premiers préparatifs de précaution, en vue d'une guerre possible, peuvent ainsi avoir un double but, suivant la tournure que prendront les événements. Pour nous borner aux plus intéressantes, nous pouvons, en effet, relever que les 3 bataillons d'infanterie de la garde et les 18 bataillons de la ligne, les premiers à marcher pour le service extérieur ont reçu l'ordre de se porter à l'effectif renforcé de 900 hommes; ils se complètent au moyen de volontaires pris dans les autres régiments de l'armée. Ces 21 bataillons ont reçu ou doivent recevoir, dans un bref délai, leur train régimentaire, et ils ont déjà commencé à exercer un certain nombre d'hommes au service de conducteurs. On annonce d'autre part le mouvement, d'Irlande sur Aldershot, de deux régiments de grosse cavalerie, ce qui permettrait, en dehors de la brigade de corps d'armée, de donner à chacune des trois divisions un régiment de cavalerie régulière, au lieu des corps de *yeomanry* employés à cet effet dans les corps d'armée mobilisés en 1876 (1).

En somme, des dispositions sont prises pour constituer un corps d'armée, ne différant guère, à ce qu'il semble, d'un corps actif que par les effectifs de l'infanterie, qui seront sur le pied du service extérieur au lieu du pied de guerre; en sorte que si les circonstances n'entraînent pas son emploi hors du Royaume-Uni, on verra pour la première fois manœuvrer un corps d'armée anglais pourvu de tous ses services et outillé comme en campagne.

Sir Garnet Wolseley, auquel nous allons maintenant donner la parole, n'est point un inconnu pour nos lecteurs. Ils savent que cet officier général, l'un des plus jeunes de l'armée, a commandé les forces anglaises dans la guerre contre les Ashantees, racontée en son temps dans cette *Revue* (2). On n'a point oublié non plus qu'on lui attribue généralement le futur poste de chef d'état-major du corps expéditionnaire, au cas où l'Angleterre passerait le Rubicon (3).

Tout récemment, la plupart des feuilles françaises ont parlé d'une première étude consacrée par ce même officier général à l'état actuel de notre armée et publiée dans le *Nineteenth Century*. Sir Garnet Wolseley y rend justice aux efforts faits par la France depuis 1871 pour mettre ses forces militaires sur un pied digne d'elle et de son passé. La *Revue militaire de l'étranger* n'a point pour mission de recueillir les compliments adressés à notre armée, encore moins ceux qui la concernent, car l'officier anglais a bien voulu la citer à l'appui de sa thèse. Dans la période de réformes que nous traversons depuis la guerre, les critiques sont plus utiles à connaître que les éloges, mais cependant ceux de certains juges ont leur prix, et c'est avec un double plaisir que nous faisons place aujourd'hui à quelques-unes des pages écrites sur l'armée britannique elle-même par un de ses meilleurs officiers. Qu'on ne s'étonne pas d'y trouver des passages d'une humour assez piquante; dans l'amertume de certains souvenirs comme dans l'ardeur de certaines espérances, on reconnaîtra bientôt la foi patriotique du soldat.

Le général débute en attaquant vivement la dangereuse tendance de ses compatriotes à s'endormir sur les lauriers de la vieille Angleterre, et les accuse de ne penser à réparer leurs

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 307.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 139 et suivants

(3) M. le général Wolseley a commencé ses services dans l'infanterie, et c'est comme lieutenant au 90e de ligne qu'il débarqua en Crimée en décembre 1854; détaché pour faire, au siége, le service d'officier du génie, il y fut blessé, lors d'une sortie, le 30 août, et reçut dans cette campagne la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Après avoir servi dans l'état-major contre l'insurrection indienne, il se retrouva de nouveau à côté des troupes françaises dans l'expédition de Chine. Il servait au Canada en 1870 contre les rebelles de la Rivière-Rouge; enfin, l'expédition contre les Ashantees acheva de le mettre tout à fait en relief.

Sir Garnet Wolseley a été promu major-général hors cadre (*supernumerary*) pour services distingués le 6 mars 1868; d'après le *Broadarrow*, il serait actuellement dans sa quarante-cinquième année.

pompes à feu que lorsque l'incendie éclate. C'est après avoir signalé les dangers de la situation présente, qu'il fait un retour sur le passé, afin de montrer les progrès accomplis; il évoque alors, chemin faisant, de vieux souvenirs dont plusieurs auront une saveur particulière pour ceux d'entre nous qui se rappellent les camps de Varna et les débuts de l'expédition de Crimée.

Dans le prochain article, nous dirons ses conclusions.

« Seul parmi nos derniers ministres, dit sir Garnet Wolseley, lord Palmerston a eu conscience du danger que courait l'Angleterre, et, grâce à lui, la Tamise et nos principaux arsenaux ont été mis à l'abri d'un coup de main. Le cœur de notre empire est donc à peu près en sûreté; mais en est-il de même de ses parties extrêmes? Nous constatons avec orgueil que notre commerce couvre le monde, mais nos vaisseaux de guerre doivent le protéger jusque dans les mers les plus lointaines. Notre flotte est mue par la vapeur; elle ne peut donc tenir la mer si nous ne possédons dans chaque océan des dépôts de charbon; si ces dépôts ne sont pas fortifiés, ils ne peuvent être, dans le cas d'une guerre, d'aucune utilité. Les militaires sous les diverses administrations qui se sont succédé ont insisté, d'année en année, sur le besoin urgent de fortifier ces stations; ils ont employé pour se faire entendre les rapports officiels et la voie de la presse, mais malgré tous ces efforts, nos dépôts sont à l'heure qu'il est à la merci du premier cuirassé ennemi qui voudrait s'en emparer.

Je vais citer un fait à l'appui de cet exposé de notre fâcheuse situation. L'an dernier, quand l'armée du czar traversa le Pruth, l'escadre cuirassée russe qui se trouvait alors dans les eaux européennes fut envoyée en Amérique. Cette mesure avait évidemment pour but de la mettre hors de l'atteinte de notre flotte, dans le cas où l'Angleterre aurait déclaré la guerre. Or, examinons le mal qu'aurait pu nous causer cette escadre insignifiante. Supposons-là approvisionnée en charbon et prête à tenir la mer. Elle apprend par le télégraphe la déclaration de guerre et se dirige aussitôt, suivant toute probabilité, sur Sainte-Hélène, saisissant dans sa route quelques-uns de nos plus beaux *steamers* des Indes occidentales et de l'Afrique du Sud. A son arrivée à Sainte-Hélène, elle eût vraisemblablement rencontré un des petits vaisseaux de guerre anglais en bois, qui font partie de notre escadre de la côte occidentale d'Afrique. Les Russes se seraient facilement emparés d'un bâtiment de ce genre; ils l'auraient rempli de charbon, puis, brûlant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils auraient exigé de Jamestown une somme d'argent considérable que cette ville eût donnée pour se sauver de la destruction. Se dirigeant ensuite sur Simon's Bay, ils auraient procédé de la même manière.

Nous avons là en effet un petit arsenal, et un ou deux bâtiments de guerre en bois y stationnent presque toujours. Tout aurait été détruit à Cap-Town, y compris les dépôts de charbon; tous les navires marchands de Table-Bay (et il y en a toujours là un grand nombre) auraient été capturés et la plupart d'entre eux brûlés très probablement. La même tactique aurait été suivie à Maurice, à Aden, à Bombay, à la Pointe-de-Galles, à Singapoore et à Hong-Kong. De là, l'escadre russe aurait pu se diriger sur Petropolowski où elle se serait trouvée relativement en sûreté contre les entreprises de notre flotte. Et qu'on ne voie pas là un thème fantaisiste; c'est au contraire un plan des plus pratiques et je ne doute pas, quant à moi, qu'on eût tenté de le mettre à exécution, si nous avions déclaré la guerre.

Non-seulement la perte sub'e eût atteint plusieurs millions de livres, non-seulement plusieurs petits bâtiments portant le pavillon de Sa Majesté nous auraient été enlevés; mais de plus, la destruction des dépôts de charbon de ces différentes stations aurait paralysé complétement l'action de nos bâtiments de guerre dans ces mers et les Russes se seraient ainsi trouvés à l'abri de toute poursuite. Notre commerce eût été presque immobilisé, car les bâtiments marchands ont besoin de charbon presque autant que nos navires de guerre.

Tous ceux qui réfléchissent, qu'ils appartiennent à l'armée ou à la marine, connaissent les dangers qui nous menacent dans le cas d'une guerre, et dont l'énumération a fait pâlir les plus braves d'entre nous. Si la guerre nous surprend sans préparation, c'est nous qui paierons cette faute de nos existences. Et cependant, chaque jour, on nous accuse publiquement de désirer, dans un but purement égoïste, un conflit pour lequel, nous le savons mieux que personne, nous ne sommes pas préparés. Quelque soit le parti au pouvoir, l'histoire nous enseigne combien peu de clémence nous rencontrerons chez lui.

Les ministres anglais n'ont jamais manqué de rejeter leurs propres fautes sur les commandants d'armée, quels qu'aient pu être du reste les efforts tentés par ces derniers pour s'assurer la victoire, et cela malgré la responsabilité qui leur incombe dans le choix des généraux.

Jusqu'à ce jour, la position du général anglais à la guerre n'a pas été bien enviable. Il a toujours eu à combattre un ennemi supérieur en nombre; souvent il a dû agir de concert avec des alliés jaloux dont la susceptibilité irascible s'offensait facilement.

La petite armée placée sous ses ordres est composée d'unités inexpérimentées, sans cohésion et peu habituées à agir de concert. Ajoutez à cela une administration dépourvue de toute connaissance pratique, que l'on invite à l'improviste à fonctionner et qui manque généralement des moyens de transport nécessaires. C'est là un triste lot; avec cela, il doit cependant, si on lui en donne le loisir, constituer quelque chose. Mais rarement on lui accorde le temps nécessaire. En Angleterre, un public impatient demande à grand bruit que l'on agisse immédiatement et il est peu de ministres qui aient eu jusqu'ici la fermeté nécessaire pour résister à ces clameurs. Mais ce n'est pas tout. Si le général refuse d'agir avant de se sentir prêt, sa conduite est incomprise et même attaquée par des subordonnés appelés à concourir à une organisation avec laquelle ils ne sont pas le moins du monde familiarisés.

Le duc de Wellington eut à surmonter bien des difficultés pendant la guerre de la Péninsule. La plus grave de toutes fut le manque de confiance que ses plans rencontraient en Angleterre, et cela grâce à des lettres écrites par des officiers servant sous ses ordres. Le même fait se produisit en Crimée, et ce mal ne fera que s'aggraver dans les guerres de l'avenir, grâce aux correspondants des journaux. Les mieux intentionnés, en effet, succombent à l'irrésistible tentation de devenir populaires parmi les officiers et les soldats au milieu desquels ils vivent et font part à leurs lecteurs de la mère-patrie, des moindres murmures qu'ils entendent, pour peu que ces plaintes aient une apparence de critique militaire. En réalité, ces murmures ne sont autre chose qu'une manifestation de l'ennui qu'éprouvent des hommes appelés à mettre à exécution un plan qu'ils ne comprennent pas; plan dont l'ensemble ne leur est pas connu, et dont la seule partie qui les concerne leur semble absurde, parce qu'il leur est impossible de voir comment ce plan partiel se rattache à un autre ordre d'opérations et se trouve ainsi complété. »

. . . .

« Comment se fait-il que l'Angleterre ne soit jamais prête pour la guerre? Pourquoi ne possède-t-elle pas une organisation qui lui permette de mettre ses effectifs de paix en état de faire campagne?

Dans une première campagne, nous ne pouvons jamais arriver à aucun résultat: cette assertion est devenue proverbiale. Parlant des troupes anglaises qui débarquèrent à Calais

en 1475, Philippe de Commines s'exprime en ces termes : « Car il n'est rien plus sot ny plus mal adroit, quand ils passent premièrement : mais en bien peu d'espace ils sont très bonnes gens de guerre, sages et hardis. » Ce qui avait lieu à cette époque se reproduit encore actuellement dans une certaine mesure. Pendant la paix, notre gouvernement (c'est-à-dire, à proprement parler, le peuple anglais), réduit tellement nos effectifs militaires qu'il ne nous reste plus que les cadres de faibles régiments. Quant aux départements administratifs, ils n'existent en temps de paix que nominativement.

L'expérience a appris à John Bull qu'il ne peut acheter des soldats tout faits et encore bien moins une armée toute prête, comme il achète des hardes dans une boutique ; néanmoins il ne veut pas prendre à cœur cet enseignement. Il a une telle confiance dans son argent, on lui a si souvent répété que cet argent était le nerf de la guerre, qu'il ne peut pas ou ne veut pas reconnaître l'impossibilité de se procurer, à prix d'or, une armée au moment où cette armée lui est nécessaire.

Qu'avons-nous vu en effet dans ces derniers temps? Le ministère obligé de demander 6 millions de livres, non pour se préparer à la guerre, mais pour remplir les magasins et pour assurer les approvisionnements de l'armée et de la marine, de manière à rendre notre petite armée susceptible d'être mobilisée, en cas de besoin ; — c'est-à-dire pour la mettre sur le pied sur lequel se trouvent continuellement, en temps de paix, les armées des autres grandes puissances.

J'ai fait plus haut allusion à l'ignorance de nos ministres, en fait de choses militaires, pendant la guerre de Crimée. En voici un exemple. On lut un jour au Parlement une lettre d'un officier du corps expéditionnaire insistant sur ce fait que nous manquions absolument des moyens de transport nécessaires pour conduire à bord de nos vaisseaux nos malades et nos blessés ; cet officier ajoutait que notre armée était, à ce propos, dans la dépendance des Français qui nous prêtaient leurs *cacolets*. Le ministre responsable de l'organisation de l'armée, protesta avec indignation contre cette assertion qu'il pouvait hardiment qualifier de fausse, car il était à même d'affirmer de la manière la plus positive qu'une centaine de paniers d'hôpital (*hospital panniers*) se trouvaient en Crimée. Il aurait pu dire tout aussi bien qu'il y avait là-bas beaucoup de cure-dents. Ce panier d'hôpital qu'il croyait évidemment être un moyen de transport quelconque, n'est en effet autre chose qu'une sorte de corbeille en osier, d'une forme particulière, et destinée à recevoir des médicaments, des instruments de chirurgie, etc. La page où Hansard reproduit cette réponse, constitue la satire la plus vive que l'on puisse faire de notre administration à cette époque.

Depuis lors, de grandes réformes ont été opérées dans notre système d'administration militaire à l'intérieur ; le ministre de la guerre a continuellement à ses côtés le Field-Marshal commandant en chef, et son habile état-major, qui n'est plus composé d'hommes choisis uniquement pour des raisons politiques ou par des considérations de famille, mais bien d'officiers d'une capacité et d'un mérite reconnus. Nous aimons à déprécier tout ce que nous possédons ; néanmoins je n'hésite pas à affirmer que l'état-major de notre quartier général peut, en tous points, soutenir favorablement la comparaison avec l'état-major d'une armée quelconque.

C'est une étude intéressante que de se reporter à l'année 1854 et de comparer l'état-major qui partit au commencement de cette année d'Angleterre pour la Turquie, avec l'état-major qui concourut à nos dernières expéditions, (celle des Ashantees par exemple), ou bien encore avec l'état-major fonctionnant actuellement à Aldershot et dans la plupart de nos stations militaires.

Je pourrais reproduire ici une interminable série d'anecdotes fort curieuses, à l'appui de mon assertion touchant l'ignorance de la majeure partie des officiers de l'état-major qui prirent part à l'expédition de 1854. En voici une que je tiens d'un témoin occulaire.

L'armée n'avait pas encore quitté la Turquie pour se rendre en Crimée : une opération militaire fort importante venait d'être décidée. Quelques jours avant la date fixée pour cette opération, mon ami alla trouver un officier de l'état-major, occupant un poste élevé et son supérieur immédiat. Cet officier était chargé de prendre les dispositions nécessaires et devait envoyer ses instructions aux généraux placés à la tête des divers départements ; mon ami lui demanda s'il avait des ordres à lui donner. — « Non, lui répondit-on, je n'y ai pas encore pensé ; je verrai cela petit à petit. »

Le second jour, la même demande fut accueillie par la même réponse. Le troisième jour (cette opération difficile et compliquée devait recevoir le lendemain son exécution), mon ami adressant la même question à son supérieur le trouva en train de découper un morceau de bois. Cet officier était un vieux *gentleman* fort aimable et un menuisier fort habile. Il écouta dans le plus grand calme mon ami quelque peu excité en constatant que rien n'était prêt pour le mouvement ordonné et qu'on n'avait même pas tenté de faire les moindres préparatifs. Après un silence, cet homme sur qui pesait, en ce moment, une responsabilité intéressant toute une nation, leva la tête et dit : « Vous ne devinez peut-être pas ce que je fais là, capitaine ? » — « Non, monsieur, répliqua mon ami. » — « Eh bien, reprit le vieux général, en flânant ce matin, je me suis aperçu qu'il n'y avait ni loquet, ni verrou à l'armoire de lord Raglan et je lui en confectionne un ; ce cera pour lui une agréable surprise. »

Or, il y avait là une armée sur le point d'entreprendre une opération des plus sérieuses ! Et cet officier, investi d'un grade élevé, était le seul qui pût prescrire les dispositions et les préparatifs nécessaires. Mais il était tellement incapable de prendre au sérieux la lourde responsabilité qui pesait sur lui et si ignorant des devoirs de sa charge, qu'il employait son temps à faire de la menuiserie, quand il aurait dû consacrer toute son intelligence, toute son énergie à la tâche importante à lui dévolue. Et ce n'était ni un paresseux ni un sot ; mais s'il y eut jamais « un homme rond dans un trou carré, » c'est bien lui.

De nos jours, un tel homme ne saurait être investi des mêmes fonctions Sait-on pourquoi ? C'est parce que l'opinion publique ne sanctionnerait pas ce choix ! »

(*A suivre.*) (43)

LES FORCES DE LA GRÈCE AU MOMENT ACTUEL

Dans un précédent article publié au commencement du mois dernier (1), nous nous étions proposé de donner un aperçu sommaire des forces militaires de la Grèce, au moment où un petit corps d'armée venait de franchir la frontière ottomane.

La cessation des hostilités entre la Russie et la Porte ayant eu pour résultat plus ou moins direct l'arrêt presque immédiat du mouvement des troupes régulières grecques, l'insurrection seule continue aujourd'hui la lutte dans les provinces grecques de l'empire turc.

Notre intention n'est point de suivre les péripéties de cette guerre de guérillas, et après avoir rapidement achevé l'exposé des dernières mesures militaires prises par le gouvernement grec, nous résumerons plus brièvement encore les nouvelles relatives aux débuts et aux progrès des bandes insurgées.

(1) Voir dans le n° 389 de la *Revue* l'article intitulé : *Les forces de la Grèce au moment du passage de la frontière ottomane.*

FORCES RÉGULIÈRES JUSQU'AU PASSAGE DE LA FRONTIÈRE

(Suite.)

Armement des différentes troupes. — Une ordonnance royale du 12 janvier règle l'armement des différentes troupes de la manière suivante :

Les bataillons d'infanterie, les evzones (chasseurs) et le bataillon du génie seront armés du fusil Gras d'infanterie ; le régiment d'artillerie, le train et les compagnies d'infirmiers, du fusil Gras d'artillerie; le régiment de cavalerie et les élèves de l'école militaire, du fusil Gras de cavalerie. La gendarmerie conservera le fusil Chassepot.

D'après le *Militair-Wochenblatt*, toute l'infanterie du camp de Chalcis a reçu le fusil Gras ; et la garnison de Lamia a été mise en possession de cette arme, le 28 décembre.

Les chassepots, dit la feuille prussienne, ont été mal entretenus, et les accidents dus à la déperdition des gaz ont ôté aux soldats toute confiance dans leur arme, conservée cependant, non seulement pour la gendarmerie, mais encore pour la garde nationale.

La Grèce, après l'adoption du fusil Gras, a continué à acheter des cartouches Chassepot. Un bateau à vapeur chargé de ces cartouches est arrivé au Pirée, le 30 octobre ; sa cargaison a été débarquée et emmagasinée à Saint-Georges de Salamine.

L'artillerie de campagne est aujourd'hui en possession de tout son nouveau matériel Krupp.

S'il fallait en croire la *Correspondance politique* du 26 février, le gouvernement aurait envoyé 800,000 fr. en France pour un nouvel achat de fusils Gras, et 36,000 liv. st. en Angleterre pour un achat de canons Armstrong de 31 c.

Marine. — Les *Débats*, d'Athènes, donnent ainsi qu'il suit la composition actuelle de la flotte grecque :

« Les forces navales de la Grèce comprennent 15 navires de guerre de toute grandeur : 2 cuirassés, l'*Olga* et le *Georgios*; le yacht royal l'*Amphitrite;* les garde-côtes à vapeur le *Paratos*, la *Salaminia*, le *Plexavra*, le *Syros*, le *Nauplie*, l'*Aphroessa*; 4 avisos, le *Methone*, l'*Avra*, le *Kythmos*, l'*Avghi*; 2 caraques, le *Glaukos*, le *Polidefki*, et une frégate à voiles, le *Missolonghi*.

» Ces navires sont montés par 1,450 hommes d'équipage, dont 91 officiers, 240 sous-officiers et 1,119 matelots. »

La loi du contingent de 1878 élève l'effectif de l'armée navale à 1,938 hommes, sans compter la levée extraordinaire.

Une école de torpilles a été créée au Pirée vers le commencement de l'année 1877. Le Roi s'y est rendu le 20 décembre et a été très-satisfait des expériences qui ont été exécutées devant lui.

Deux bateaux-torpilles, commandés en Angleterre, sont arrivés à l'arsenal de Poros vers la fin de l'année 1877.

Un bateau sous-marin est en construction dans le même arsenal.

Enfin, il résulte des réponses faites par les ministres de la marine et des finances à une interpellation du député Pétimesas, le 13 décembre, que depuis 1875 le gouvernement a acheté 15,500 tonnes de charbon pour le service de la marine. Sur cette quantité, 10,000 tonnes ont été achetées depuis la formation du ministère Canaris, sous la condition que la livraison aurait lieu au Pirée, à Patras, à Poros et à Corfou.

« Pour l'acquisition de ces 10,000 dernières tonnes, le gouvernement s'est adressé à l'amirauté anglaise, qui l'aurait autorisé à tirer son combustible de la mine, où elle s'approvisionne pour la flotte anglaise. »

Les côtes ne sont pas en état de défense ; leur grand développement est un obstacle à leur défense par les torpilles, et l'on ne peut considérer comme des fortifications sérieuses les vieux châteaux vénitiens, pour la plupart ruinés et dépourvus d'artillerie, qui s'élèvent encore près des principaux ports.

La *Correspondance politique* du 26 février annonce que le gouvernement a envoyé en Angleterre 26,000 liv. sterl. destinées à l'achat d'un aviso à grande vitesse pouvant forcer un blocus, et 23,000 liv. sterl. destinées à l'achat de matériel pour la marine et de 4 nouveaux bateaux-torpilles.

Budget. — Le budget des dépenses pour 1878, soumis à la Chambre par le ministre des finances et voté dans les premiers jours du mois de janvier, monte à 40,202,176 francs dont 7,637,104 pour l'armée et 1;369,710 pour la marine.

Les dépenses extraordinaires, nécessitées par la réorganisation de l'armée et notamment par l'appel de la réserve extraordinaire, ne sont pas comprises dans ces sommes. Pour y faire face, le gouvernement a été autorisé par la Chambre, au commencement de l'année 1877, à contracter deux emprunts de 20 millions chacun. Au mois de novembre, l'un de ces emprunts n'avait encore pu être effectué et 14 millions seulement de l'autre avaient été souscrits par la Banque nationale. Un million était encore disponible sur cette somme au mois de novembre.

Une loi votée le 30 novembre a autorisé la Banque nationale à émettre du papier-monnaie jusqu'à concurrence de 66 millions, soit 10 millions de plus que précédemment, si les avances faites au pays dépassent 14 millions ; le gouvernement a été également autorisé à élever l'emprunt de 14 à 21 millions. La Banque s'est engagée à avoir 12,500,000 francs en numéraire avant la fin de février

Le 2 février, la Chambre a ratifié une convention passée par le gouvernement avec la Banque nationale pour un nouvel emprunt de 10 millions.

Camps d'instruction et cantonnements de la frontière. — Après l'incorporation du premier ban de la réserve extraordinaire, une partie de l'armée grecque est restée dans ses garnisons, où l'instruction a été donnée aux réservistes; mais des rassemblements importants de troupes ont eu lieu aux camps de Thèbes et d'Aréthuse et sur les frontières.

Camp de Thèbes. — Les constructions du camp ont été commencées dès le mois de juillet, et, au mois d'août, elles étaient assez avancées pour recevoir des troupes. Celles-ci furent, en effet, dirigées successivement sur le camp.

Le 29 septembre, 5,000 hommes environ y étaient réunis, et le 17 octobre, le général Soutzo, qui en exerçait le commandement supérieur, y recevait le Roi, la Reine et le ministre de la guerre.

Le *Messager d'Athènes*, dans le compte rendu de l'arrivée de la cour et d'une revue passée par le Roi, indique qu'à cette époque le camp était composé de la manière suivante :

2 régiments d'infanterie,
1 bataillon du génie,
2 escadrons,
1 batterie de campagne,
1 batterie de montagne,
Le bataillon sacré.

Le bataillon sacré est un corps de volontaires, formé dans le courant de l'année 1877 et composé principalement d'étudiants de l'Université d'Athènes et de jeunes gens de Thèbes. Il a pris ce nom en souvenir de la phalange sacrée, célèbre dans les fastes de la République thébaine.

Tout le monde, dit le *Messager d'Athènes*, a été étonné des progrès accomplis en peu de temps par les jeunes recrues. Après le départ du Roi, quelques mouvements de troupes eurent lieu entre Thèbes et les garnisons voisines, mais le général Soutzo conserva le commandement du camp.

Dans les premiers jours de novembre, des orages s'abattirent sur le camp de Thèbes, détruisirent tentes et baraques,

et forcèrent de l'abandonner. Les troupes furent envoyées à Chalcis en Eubée.

Camp d'Aréthuse. — Le général Soutzo transporta son quartier à Chalcis, le 7 novembre, et s'occupa aussitôt de la création d'un autre camp à Aréthuse.

Nous trouvons dans le *Messager d'Athènes* les renseignements suivants sur ce camp :

Le 22 décembre, les baraquements étaient presque terminés, et même le 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie avait déjà pris possession des siens.

Le 28, il y avait au camp, alors au complet, 5,000 ou 6,000 hommes. Toutes les batteries y étaient réunies, à l'exception d'une.

Deux jours après, le Roi quitta Athènes et se rendit au camp par la voie de terre. Arrivé à Chalcis le 31, il visita, le jour même, les prisons et les dépôts de vivres et de munitions du camp d'Aréthuse, puis il assista aux exercices de tir.

Le 1er janvier, on exécuta devant lui une grande manœuvre, à laquelle prirent part les trois premiers régiments d'infanterie.

Le Roi passa ensuite une revue en présence de la Reine, arrivée à Chalcis par mer.

Leurs Majestés repartirent pour Athènes le lendemain.

Cantonnements de la frontière. — Le *Militair-Wochenblatt* du 16 janvier estime à 6,500 hommes l'effectif des troupes cantonnées à cette époque sur la frontière; leur cavalerie et leur artillerie se réduisaient à un escadron et une batterie.

Le centre le plus important de ces cantonnements était à Lamia.

La même feuille fournit les renseignements suivants sur l'instruction et le mode d'alimentation des troupes grecques dans les camps et les cantonnements, pendant le deuxième semestre de 1877.

« Dans les camps, les troupes ont été exercées à des manœuvres d'armes combinées.

» Dans la garnison de Lamia, elles ont été spécialement dressées au service des avant-postes ; on les a aussi habituées, peu à peu, à faire de longues marches, le sac chargé. Dernièrement, elles ont franchi une distance de 48 kilomètres en sept heures et demie.

» Malgré le mauvais temps, les troupes étaient exercées tous les matins de sept heures et demie à neuf heures et demie, et tous les soirs de trois heures à cinq heures

» A Lamia, un officier d'état-major a fait aux officiers de la garnison des conférences de tactique, d'après Scherff.

» Au camp, le soldat ne recevait en nature que la ration de pain; la compagnie se procurait à l'aide de son prêt le reste des vivres.

» Dans les cantonnements de la frontière, les troupes ne touchaient que de la farine, avec laquelle elles se fabriquaient un pain excellent. »

PASSAGE DE LA FRONTIÈRE ET MESURES MILITAIRES ULTÉRIEURES.

L'année 1878 s'est ouverte en Grèce par une crise ministérielle. Le mouvement de l'opinion publique, très surexcitée par la chute de Plewna, le passage des Balkans et la marche rapide des Russes sur Andrinople, devint de plus en plus difficile à contenir, lorsque le bruit se répandit que les provinces grecques de l'empire ottoman étaient en insurrection et appelaient la Grèce libre à leur secours.

La population et une fraction de la Chambre, craignant que les préliminaires de paix ne fussent signés avant l'entrée en ligne de la Grèce, poussaient le gouvernement à la guerre et pressaient les préparatifs militaires.

Le cabinet du 7 juin avait été un peu modifié depuis sa formation. L'amiral Canaris, l'héroïque marin des guerres de l'Indépendance, était mort le 14 septembre et avait été remplacé comme président du conseil par M. Deligeorgis, ministre des finances, et comme ministre de la marine par M. Zimbrakakis, qui restait en même temps ministre de la guerre.

Telle était la composition du ministère au milieu du mois de janvier dernier, lorsque la Thessalie, l'Epire et la Macédoine, à l'exemple de la Crête, qui depuis un mois déjà était en insurrection, levèrent l'étendard de la révolte.

A la nouvelle de cet événement, le premier soin du cabinet Deligeorgis fut de couvrir la frontière. Presque toute l'armée régulière y fut envoyée et répartie dans les trois commandements supérieurs suivants, que l'on créa en même temps.

1er commandement : Phtiotide ; chef-lieu Lamia ;
2e commandement : Eurytanie ; chef-lieu Carpenissi ;
3e commandement : Acarnanie ; chef-lieu Caravassara.

C'est au moins ce qui ressort des renseignements publiés dans la *Correspondance politique* et dans le *Messager d'Athènes*.

Il résulte, en outre, de diverses lettres adressées d'Athènes à cette dernière feuille que le 1er commandement a été donné au général Soutzo, le 2e au général Botzaris et le 3e au colonel Sapountzakis (1).

Le 22 janvier, le cabinet du 7 juin, en présence de l'esprit public de plus en plus favorable à la guerre, donnait sa démission et était remplacé, dans la nuit même, par un nouveau ministère déterminé à suivre le courant de l'opinion. Le roi donnait la présidence du nouveau conseil à M. Coumoundouros, le département de la guerre à M. Soteros Petmezas et celui de la marine à M. Bombyi.

Le 26 janvier, quatre jours après la formation du nouveau cabinet, des démonstrations en faveur de la guerre eurent lieu à Athènes et dans quelques autres localités et furent même assez tumultueuses pour provoquer l'intervention de la force armée. Tout indiquait qu'on voulait la guerre; on envoya de nouvelles troupes à la frontière et la Chambre délibéra en comité secret.

Enfin, le 2 février, le petit corps réuni en Phtiotide, sous le commandement du général Soutzo, passa sur le territoire turc près de Lamia, sans déclaration de guerre officielle. Le gouvernement informa seulement l'ambassadeur de Turquie que le roi de Grèce avait fait entrer ses troupes en Thessalie pour protéger les Grecs contre les bandes d'Arnautes et de bachi-bouzouks.

Plusieurs feuilles étrangères se sont occupées des opérations de cette colonne expéditionnaire, qui peuvent se résumer ainsi :

Le 2 février à huit heures et demi du matin, l'avant-garde commandée par le major Petmezas et composée de un bataillon d'infanterie, un bataillon de chasseurs, un escadron et une batterie à cheval franchit la frontière turque ; elle fut suivie deux heures plus tard par le gros de la colonne, fort de 9,840 hommes environ et composé de 8 bataillons d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs et 4 batteries : à onze heures, l'arrière-garde entrait à son tour sur le territoire ottoman.

L'effectif du corps expéditionnaire fut bientôt porté à 14,000 hommes par les bandes d'insurgés, qui vinrent le rejoindre.

Les forts, blockhaus et postes casernes de la frontière se rendirent sans résistance, à l'exception de la caserne d'Antinitza, qui capitula après avoir échangé quelques coups de canon ; les prisonniers furent désarmés et laissés en liberté.

(1) Ce dernier aurait été révoqué il y a peu de temps, dit la *Correspondance politique*, pour n'avoir pas empêché 200 soldats de passer la frontière et de rejoindre les insurgés d'Epire.

Le soir, le général Soutzo établit son quartier général à Omoriaki.

Le 3 février, le corps expéditionnaire se porta sur Domokos. Cette forteresse, située à cinq heures de marche de la frontière, était défendue par une garnison de 2,100 hommes et 12 pièces d'artillerie, dont 5 du système Krupp. Le jour même, elle fut investie et coupée de ses communications par la cavalerie, qui occupa le village de Skarmitza.

Les troupes d'Acarnanie se concentraient en même temps sur la frontière d'Epire.

Les opérations offensives devaient avoir pour contre-partie naturelle les mesures de défense prises pour protéger les côtes contre les attaques éventuelles de la flotte ottomane. S'il faut en croire une lettre adressée d'Athènes à la *Correspondance politique* le 3 février, 25,000 hommes de garde nationale auraient été dirigés à ce moment sur Athènes, Mégare et le Pirée; les vieux navires en bois, et même la frégate *Missolonghi*, auraient été remorqués au Pirée et armés en batteries flottantes; enfin, les abords de Chalcis, de Poros, du Pirée, de Patras et de Syra auraient été défendus par trois rangs de torpilles.

A ces mesures se rattache encore le nolisement des 9 bâteaux à vapeur de la Compagnie hellénique de navigation, décidé en vertu d'une loi votée par la Chambre le 1er février.

Tout pouvait donc faire croire que la campagne était ouverte. Cependant, le 8 février, à la suite de démarches diplomatiques, le gouvernement fit rentrer sur le territoire grec les troupes du général Soutzo, qui étaient encore devant Domokos. Ces troupes restent cantonnées en Phtiotide, près de la frontière.

Néanmoins, les préparatifs de guerre continuèrent, et l'on peut en suivre les progrès dans différentes feuilles locales et étrangères.

Au premier rang, il faut citer l'incorporation des 10,000 hommes du deuxième ban de la réserve extraordinaire. On sait que son appel (1) avait été décrété au commencement de janvier. Les renseignements parvenus depuis montrent que l'opération s'est exécutée avec un plein succès; dès la fin de janvier, la *Correspondance politique* estimait à 40,000 hommes le chiffre atteint par l'armée régulière, grâce à l'appoint de cette réserve.

D'autre part, une lettre adressée d'Athènes, le 13 février, au même journal, annonce que le gouvernement, à la nouvelle d'un nouveau massacre de Grecs en Thessalie, aurait décidé de porter l'armée régulière à 50,000 hommes, et la marine à 10,000 hommes.

Ces deux nouvelles sont en concordance avec une dépêche d'Athènes, adressée au *Times* à la date du 17 février, d'après laquelle le gouvernement aurait pris la résolution de recruter 10,000 hommes dans la Grèce septentrionale, pour former 20 bataillons d'infanterie légère.

Enfin, suivant divers renseignements relevés dans la presse étrangère, le général Smolenskis aurait été chargé d'organiser la garde nationale mobile, qui comprend tous les hommes de 19 à 35 ans ne faisant pas partie de l'armée active.

La garde nationale aurait été assimilée à l'armée et ses chefs de bataillons auraient été choisis parmi les officiers de l'armée active.

D'après une lettre d'Athènes, insérée dans la *Correspondance politique* du 3 février, les forces militaires de la Grèce atteignaient, à cette date, l'effectif de 110,000 hommes, *en y comprenant la garde nationale.*

Si de semblables évaluations ne sont pas exagérées et dans le cas où les nouvelles levées annoncées plus haut auraient lieu, la Grèce aurait donc 120,000 hommes sur pied!

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 389.

L'INSURRECTION EN CRÈTE ET SUR LE CONTINENT

La sourde agitation à laquelle les provinces grecques de l'empire ottoman étaient en proie depuis le commencement de la guerre d'Orient, indiquait assez que l'insurrection latente n'attendait que l'occasion favorable pour se manifester.

Cette occasion, qui était évidemment l'entrée en campagne de l'armée grecque, se faisant trop attendre, les raïas profitèrent du départ de presque toutes les garnisons pour le théâtre de la guerre, levèrent l'étendard de la révolte et appelèrent la Grèce libre à leur secours.

La Crète donna le signal du mouvement. Dans le courant de décembre, le comité insurrectionnel d'Episkopi convoqua les représentants de l'île à Fré d'Apokorona, où ils se constituèrent en Assemblée nationale et proclamèrent, le 1er février, l'annexion de l'île à la Grèce. En même temps, les chefs de bandes de la dernière insurrection, Cokkinis (1) Hagi-Michali, etc., débarquaient avec des armes et prenaient la direction militaire du mouvement. Les Turcs qui, dès la première alarme, avaient abandonné l'intérieur de l'île pour se replier sur les côtes, n'occupent plus que quelques points fortifiés du littoral, où ils ont même été attaqués dès le mois de février.

Une dépêche adressée d'Athènes, le 10 mars, à la *Gazette de Cologne*, annonce que les Crétois auraient accepté un armistice que les Turcs leur ont proposé par l'intermédiaire des consuls. Aux termes de cet armistice, les insurgés resteraient maîtres de l'île et les Turcs continueraient seulement à occuper les villes et les places qu'ils possèdent encore.

C'est vers le milieu de janvier que l'insurrection a éclaté dans les provinces grecques du continent.

Le mont Pelion a été le lieu de naissance des premières bandes d'insurgés. Ses vingt-deux villages ont aussitôt proclamé la déchéance du sultan et créé un gouvernement provisoire. Garefy y dirige les opérations militaires.

Le mont Olympe, où les insurgés parurent bientôt après sous le commandement de Demetriades, est le centre des opérations des Grecs de Macédoine et du nord de la Thessalie.

L'entrée en campagne de l'armée grecque attira bientôt les insurgés dans les plaines de la Thessalie et fut le signal du soulèvement général du pays. L'Epire ne tarda pas à entrer aussi dans la lice. Partout se constituèrent des gouvernements provisoires qui proclamèrent l'annexion du pays au royaume de Grèce.

La retraite des troupes du général Soutzo n'a pas arrêté les progrès des insurgés dont les bandes sillonnent aujourd'hui tout le pays. Une lettre de Volo, adressée le 16 février à la *Correspondance politique*, annonce que 8,000 hommes et 1,000 chevaux aux ordres de Rezep-Pacha ont débarqué dans cette ville et ont aussitôt été dirigés contre les insurgés. Cependant, les sanglants combats de Makrinitza et de Platanos, qui se sont renouvelés plusieurs jours de suite, au commencement de ce mois, avec des alternatives diverses de succès et de revers pour les Turcs, semblent une preuve de la vitalité de l'insurrection. De récentes dépêches annoncent même que, le 9 mars, dans un combat près de Pharsales, les Turcs auraient perdu 60 morts et 40 prisonniers, parmi lesquels le commandant de cette place.

Le bataillon sacré (2) aurait pris part à ce combat.

En Epire comme en Thessalie, les insurgés, malgré quelques petits échecs, semblent encore maîtres du pays. Mais il est à craindre pour eux que l'arrivée de troupes turques disponibles ne rende bientôt la lutte complètement inégale. (9)

(1) Celui-ci a été presque aussitôt fait prisonnier par les Turcs.

(2) Voir ci-dessus *Camp de Thèbes.*

L'ARMÉE DES INDES

(Extrait du *Times*.)

« Pendant le cours de ces dernières années, le public a fort souvent entendu parler des armées étrangères, et principalement des armées allemande, française, russe et turque. On s'est également beaucoup entretenu de l'armée anglaise et des nombreux changements apportés à sa constitution, mais il y a lieu de se demander si un grand nombre de nos lecteurs ont une connaissance bien exacte de la force et de la composition de l'armée que Sa Majesté possède aux Indes; cependant, cette armée a pour mission de maintenir l'ordre dans une partie de l'empire qui contient 200 millions de sujets et de garder une ligne de frontières qui compte plusieurs milliers de kilomètres. Non-seulement l'armée des Indes doit pourvoir à cette tâche importante, mais encore elle doit en tout temps être prête à servir à l'extérieur et à participer aux guerres que l'Angleterre peut avoir à soutenir au delà des frontières indiennes.

Indépendamment des opérations de guerre entreprises sur les frontières mêmes des Indes (guerres du Nepaul, 1816, de l'Afghanistan, 1839 et 1856 et de Birmanie, 1853), l'armée indienne doit souvent participer à des expéditions au delà des mers. Dans la première moitié de ce siècle, des troupes de l'Inde ont été envoyées en campagne en Egypte, aux îles Bourbon et Maurice, à Java, à Ceylan et en Chine; plus tard, des troupes indiennes ont été de même envoyées en Perse, en Chine et en Abyssinie; d'autres fois, des renforts de troupes anglaises ont été tirés de l'Inde et dirigés sur la Crimée et la Nouvelle-Zélande; enfin, en 1875, une brigade de l'armée indienne, brigade peu nombreuse, il est vrai, mais compacte et bien équipée, a pu, en quelques jours, venir au secours du gouvernement des établissements du détroit, lors des difficultés qui avaient surgi avec l'Etat indépendant de Perak (1).

Il est donc utile que le public soit initié à la connaissance exacte d'une armée chargée de veiller à la sécurité d'une si vaste partie de notre empire et dans les rangs de laquelle chacun de nous compte un parent ou un ami. Nous nous proposons, en conséquence, de donner ici un exposé succinct de la force et de la composition de l'armée des Indes.

L'effectif de l'armée indienne n'a pas sensiblement varié depuis plusieurs années et peut être évalué ainsi qu'il suit :

6,000 officiers européens,
60,000 sous-officiers et soldats européens,
120,000 indigènes de tout grade.

Les ouvriers indigènes et les domestiques ne sont pas compris dans ce total.

Depuis l'année 1861, toutes les troupes européennes des Indes font partie de l'armée régulière de la Couronne et sont relevées à des époques périodiques par des troupes venant d'Angleterre. En ce qui concerne la discipline et l'organisation générale elles sont régies exactement par les mêmes règlements que les autres portions de l'armée de Sa Majesté. Les troupes indigènes sont commandées par des officiers appartenant à l'état-major des Indes (*Indian Staff Corps*) ou par des officiers de l'armée des Indes; on désigne ainsi les officiers provenant de la compagnie des Indes orientales qui ne sont pas entrés dans le *Staff Corps*.

L'artillerie européenne des Indes est simplement détachée du *Royal Regiment* d'artillerie, et comprend de l'artillerie à cheval, de l'artillerie montée et des batteries de place.

Chaque batterie, quelle que soit celle de ces trois catégories à laquelle elle appartienne, contient 5 officiers (1 major, 1 capitaine, 3 lieutenants), avec un certain nombre de colonels et de lieutenants-colonels chargés du commandement et de la surveillance de l'artillerie groupée en divisions, districts et garnisons.

Il y a 15 batteries d'artillerie à cheval : 11 dans le Bengale, 2 dans la présidence de Madras et 2 dans celle de Bombay.

Chaque batterie comprend :
157 soldats européens,
178 chevaux.

L'artillerie montée se compose de 43 batteries : 22 au Bengale, 11 dans la présidence de Madras et 10 dans celle de Bombay.

Chaque batterie comprend :
157 soldats européens,
110 chevaux.

L'artillerie de place compte 28 batteries : 15 au Bengale, 7 dans la présidence de Madras et 6 dans celle de Bombay; toutefois, deux des batteries de place du Bengale sont constituées en batteries de montagne, munies de canons portés à dos de mulet, tandis qu' une des batteries de la présidence de Madras sert des canons de montagne portés par des éléphants. Enfin, deux batteries du Bengale, une de Madras et une de Bombay sont armées de canons lourds de campagne traînés par des bœufs et des éléphants.

Les batteries d'artillerie de place ont un effectif de 87 soldats européens ; ce chiffre est un peu plus élevé dans les batteries de montagne et les batteries lourdes de campagne. Les batteries de place non employées au service des canons de montagne ou des pièces lourdes de campagne sont destinées à la défense des forts, à l'armement des batteries de côte ou encore au service de l'équipage de siége.

L'effectif total de l'artillerie royale aux Indes peut être évalué à :

12,300 officiers et soldats avec 7,653 chevaux.

Après l'insurrection de 1857, on se décida à licencier toute l'artillerie indigène, sauf quelques batteries destinées au service des frontières et des places où les Européens ne pouvaient pas être avantageusement employés; depuis, on s'est strictement conformé à cette décision. Aussi, la seule artillerie indigène, actuellement inscrite sur les contrôles de l'armée indienne, ne comprend-elle que les batteries de montagne et une batterie de place pour les troupes de la frontière du Punjab, plus deux batteries de montagne pour la présidence de Bombay ; ces batteries ont un effectif total de 519 artilleurs, sans compter les muletiers. L'artillerie indigène est commandés par des officiers détachés de l'artillerie royale.

Toutes les batteries, à cheval ou montées, ont 6 pièces; les batteries de montagne du Bengale ont également 6 pièces, mais celles de la présidence de Madras et les batteries indigènes n'en ont que 4. La bouche à feu règlementaire de l'artillerie à cheval et de l'artillerie montée est le canon rayé de 9 livres, se chargeant par la bouche; son poids, pour l'artillerie à cheval, est de 305 kilos et pour l'artillerie montée de 406 kilos; cependant, quelques batteries conservent encore le canon Armstrong, afin d'utiliser les munitions particulières à ce genre de pièce.

Le canon de montagne est une pièce rayée de 7 livres, pesant 91 kilos 800. Les batteries d'artillerie lourde de campagne ont chacune trois canons Armstrong de 40 livres, avec deux mortiers de 8 pouces et deux de 5 pouces et demi.

Chaque batterie d'artillerie à cheval ou d'artillerie montée possède toujours les chevaux nécessaires pour atteler sa première ligne de voitures; certaines batteries, qui sont consi-

(1) Le Perak, Etat indépendant de 35,000 habitants, avec une capitale du même nom, sur la côte occidentale de la presqu'île de Malacca.

dérées comme pouvant être appelées à entrer en campagne à bref délai, ont leur seconde ligne de voitures trainée par des bœufs. Dans les autres cas, cette seconde ligne est gardée, toute prête à être mise en service, dans le magasin d'artillerie le plus proche. Par conséquent, avec ses caissons de première ligne seulement, une batterie Armstrong est pourvue de 124 coups par pièce; une batterie rayée se chargeant par la bouche peut disposer de 148 coups. Lorsque la seconde ligne de voitures marche avec les batteries, le nombre de coups à tirer par pièce Armstrong s'élève à 214 coups, et à 256 pour les batteries se chargeant par la bouche. Il est bon de remarquer que la seconde ligne de voitures est toujours prête à être immédiatement expédiée à toute batterie désignée pour entrer en campagne. Une batterie d'artillerie lourde de campagne est pourvue de 122 coups par pièce de 40 livres; elle a en plus 108 bombes et 4 obus incendiaires (*carcass*) par mortier de gros calibre et 118 bombes avec 4 obus incendiaires par mortier de petit calibre. Chaque batterie de montagne de l'artillerie royale a 90 coups par pièce. Les batteries indigènes de montagne ont 120 coups.

Il y a en outre dans les divers arsenaux et dans les magasins, une réserve d'environ 1,000 coups par pièce.

Les contrôles de l'armée indienne accusaient au commencement de l'année 374 officiers du génie. Ces officiers sont pour la plupart employés au département des travaux publics; quelques-uns sont employés au département topographique, et d'autres dans divers services. Ils sont toujours susceptibles d'être rappelés au service de l'armée lorsque les circonstances l'exigent; un petit nombre d'entre eux est attaché en permanence aux trois corps indigènes de sapeurs et de mineurs qui possèdent également un nombre proportionné de sous-officiers provenant des *Royal Engineers*. Deux cents soldats européens environ sont employés de la même manière et constituent dans chaque présidence le noyau d'une compagnie du génie; ces hommes remplacent au besoin les sous-officiers européens détachés au département des travaux publics; ce dernier est, aux Indes, un département civil, bien qu'il ait dans ses attributions la construction et l'entretien de tous les bâtiments militaires. Les trois corps indigènes de sapeurs et de mineurs forment un effectif de 1,160 hommes au Bengale; de 1,311 hommes dans la présidence de Madras, et de 480 hommes dans celle de Bombay; les officiers et les sous-officiers européens ne sont pas compris dans ces effectifs.

La cavalerie anglaise a neuf régiments aux Indes, savoir
6 au Bengale,
2 à Madras,
1 à Bombay.

Ces régiments sont toujours choisis dans la cavalerie de ligne ou dans la cavalerie légère. Chacun d'entre eux a six *troops* de guerre et un effectif spécial aux Indes, qui comprend, déduction faite des médecins : 25 officiers, 455 sous-officiers et soldats et 436 chevaux.

Le seul corps de cavalerie indigène de l'armée indienne, qui soit monté par l'Etat, comprend les gardes-du-corps du vice-roi et ceux du gouverneur de Madras ainsi que 4 régiments de la cavalerie légère de Madras. Les gardes-du-corps du vice-roi comprennent : 2 officiers européens et 120 cavaliers indigènes. Les gardes-du-corps de Madras comptent 2 officiers européens et 2 sous-officiers européens, plus 125 soldats indigènes; mais ceux-ci font partie de l'effectif des divers régiments de cavalerie de la présidence de Madras. Les quatre régiments de la cavalerie de Madras sont chacun à 6 *troops* avec un effectif de 7 officiers européens et 387 soldats indigènes.

Tout le reste de la cavalerie de l'armée indigène est soumis à ce qu'on appelle le système *silladar*, c'est-à-dire que les chevaux sont la propriété des cavaliers.

Tous les régiments de cavalerie du Bengale, de Bombay et du corps de la frontière du Punjab ont un effectif de six *troops* avec 7 officiers européens (1 commandant; 1 adjudant; 3 commandants d'escadrons et 2 officiers subalternes appelés officiers d'escadron).

Les 19 régiments du Bengale ont un effectif de 457 hommes; les 7 régiments de Bombay et les 5 régiments du Punjab ont 493 hommes. Dans ces régiments ainsi que dans tous les régiments de cavalerie indigène, tous les hommes sont montés.

Aux corps que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter les gardes-du-corps du gouverneur de Bombay (1 officier européen et 71 hommes); la cavalerie des guides (*guide cavalry*) composée de 4 *troops*, comprenant chacun 3 officiers européens et 341 soldats indigènes; 2 régiments de la cavalerie de l'Inde centrale (*Central India Horse*), avec un commandant pour les deux corps, 6 officiers européens et 493 hommes dans chaque régiment; un escadron de cavalerie attaché au détachement de Deolee et un autre escadron attaché à celui d'Erinpoora; chacun d'eux se compose d'un officier européen et de 165 indigènes; enfin le *troop* d'Aden composé d'un officier européen et de 100 hommes. Il y a aussi le corps des guides à cheval de Belooch pour le service de la frontière du Sinde; il se compose de 315 hommes.

L'effectif total de la cavalerie de l'armée des Indes peut dès lors être évaluée à 4,600 européens et 18,600 indigènes.

L'infanterie anglaise détache 50 bataillons aux Indes; chaque bataillon de cette arme, à l'exception des bataillons de la brigade de la garde, est envoyé aux Indes à son tour. 32 bataillons tiennent garnison au Bengale; il y a 9 bataillons dans chacune des autres présidences. Chaque bataillon en service aux Indes a un effectif spécial de 886 hommes et de 30 officiers; le bataillon est à 8 compagnies,

L'infanterie indigène des trois présidences comprend :

49 régiments pour l'armée du Bengale,
40 — — — de Madras,
30 — — — de Bombay,
12 — — le corps de la frontière du Punjab.
Total 131 régiments.

Chacun de ces régiments est formé à 8 compagnies avec un effectif de 7 officiers européens. Les régiments du Bengale, de Madras et de Bombay ont un effectif de 712 indigènes.

Les 12 régiments de la frontière du Punjab ont un effectif de 952 hommes; mais l'un d'eux, l'infanterie des guides (*Guide infantry*), ne possède que 6 officiers européens.

Il faut ajouter à cette liste :

Les régiments d'infanterie de Deolee et d'Erinpoora; chacun d'eux comptant 3 officiers européens et 712 hommes; le corps de Malwah-Bheel, composé de 3 officiers et de 612 hommes; le corps de Meywar-Bheel, qui compte 4 officiers et 707 hommes; le bataillon de Bhopal, fort de 4 officiers et de 940 hommes.

Sur les 7 officiers européens attachés à chacun des régiments indigènes de l'armée régulière, trois sont investis des fonctions de commandant, d'adjudant et de quartier-maître; enfin, il y a 2 officiers européens par *wing* (demi-bataillon). Le principe fondamental dans l'infanterie, aussi bien que dans la cavalerie, c'est que les *troops* et les compagnies doivent être commandés par des officiers indigènes, tandis que les emplois de l'état-major et les grades supérieurs dans les régiments indigènes doivent être remplis par des officiers européens.

L'effectif total de l'infanterie peut être évalué à 47,000 européens (y compris les officiers) et à 99,000 indigènes.

Par conséquent, en chiffres ronds, l'armée des Indes comprend :

13,000 artilleurs avec 400 canons de campagne,
3,600 soldats du génie,
23,000 cavaliers,
146,000 fantassins.

Les généraux, et les officiers qui ne comptent pas dans l'effectif des régiments, ne sont pas compris dans ces chiffres.

Dans l'exposé qui précède, nous n'avons pas parlé du contingent d'Hyderabad. Il n'est pas entretenu sur le budget de l'Angleterre, et ordinairement il ne sert que sur le territoire nizam, mais il est commandé entièrement par des officiers provenant de l'artillerie royale, de l'état-major et de l'armée des Indes. Il comprend :

4 batteries de campagne à cheval (à 4 pièces par batterie),
4 régiments de cavalerie,
6 régiments d'infanterie.

Ce contingent est commandé par un brigadier général, sous les ordres du résidant d'Hyderabad.

(A suivre.) (43)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE. — L'ordre relatif aux manœuvres d'automne de cette année n'a pas encore paru, mais nous trouvons, à ce sujet, dans les journaux allemands quelques renseignements que nous portons, sous toutes réserves, à la connaissance de nos lecteurs.

La *Gazette militaire de Darmstadt*, du 4 mars, annonce que des manœuvres royales auront lieu, au XI° corps d'armée, du 8 au 13 septembre prochain, entre Wabern et Fritzlar (Hesse électorale). L'empereur y assisterait et installerait son quartier-général à Wilhelmshœhe, puis à Cassel.

Le 14 septembre, l'empereur partirait pour l'Alsace, où le XV° corps d'armée doit avoir aussi de grandes manœuvres d'automne. La *Deutsche Heeres-Zeitung* a fait connaître, dans son numéro du 22 février, que toutes les troupes du XV° corps et la brigade d'occupation bavaroise de Metz prendraient part à ces manœuvres. Elles auraient lieu, dit-on, auprès de Molsheim et l'empereur, dont le quartier-général serait à Strasbourg, pourrait se rendre chaque jour, en chemin de fer, sur le terrain des exercices.

La *Heeres-Zeitung* ajoute : « Les troupes devront quitter Metz et Strasbourg au complet du pied de paix, il s'ensuivrait que ces deux places seraient sans garnison pour la durée des manœuvres. Afin de parer à cet inconvénient, la 16° division occupera Metz pendant ce temps, et la 57° brigade d'infanterie se rendra à Strasbourg. Il va de soi que l'importance des travaux et du service de surveillance dans ces deux places rend impossible le départ de leurs garnisons tout entières ou que, si cela a lieu, il est absolument nécessaire de pourvoir à leur remplacement. Par suite de l'envoi à Strasbourg de la 57° brigade, la 29° division n'aura pas, en automne, de manœuvres de division ; la 58° brigade fera seulement quelques petits exercices de détachement aux environs de Mulhouse. »

Quant à la 16° division qui doit, comme nous venons de le dire, être détachée à Metz, elle ferait, s'il faut en croire la *Gazette militaire de Darmstadt*, du 18 février, ses manœuvres d'automne près de cette ville.

TRANSFORMATION DE SIX BATAILLONS DE CHASSEURS BAVAROIS EN DEUX RÉGIMENTS DE FUSILIERS. — Nous avons donné, dans le n° 392 de la *Revue*, d'après le *Verordnungs-Blatt* bavarois, les changements de garnison qui auront lieu en Bavière à la suite des manœuvres d'automne. Cette circonstance que trois bataillons de chasseurs remplaceront à Germersheim trois bataillons d'infanterie qui y sont actuellement détachés par les 5°, 6° et 9° d'infanterie, remet à l'ordre du jour la question de la création de nouveaux régiments d'infanterie en Bavière. Ce projet avait déjà fait l'objet d'articles insérés dans les journaux allemands et la *Revue* en avait notamment rendu compte au sujet des nominations aux emplois de treizième capitaine, dans son numéro 353.

La *Gazette de Silésie* du 27 février conclut des changements de garnison des bataillons de chasseurs à la formation de nouveaux régiments, dans un article que nous reproduisons ci-après :

« *Munich, 24 février.* — Pendant les dernières manœuvres d'automne, on a formé 2 régiments combinés de chasseurs, avec 6 bataillons de cette arme ; or, les changements de garnison qui doivent avoir lieu, à l'automne prochain, indiquent clairement l'intention de réduire peu à peu les 10 bataillons de chasseurs et de constituer des formations analogues à celles des régiments de fusiliers prussiens. Ainsi, 2 bataillons de chasseurs se trouveront réunis à Passau, 3 à Germersheim, et d'autre part, des bataillons d'infanterie, détachés dans le Palatinat, seront transférés dans les anciennes garnisons de chasseurs. Lorsqu'on a créé les treizièmes capitaines pour l'infanterie, on en a aussi créé 2 pour les chasseurs nombre correspondant à six de ces bataillons ; il ne reste donc plus à former que deux nouveaux états-majors de régiment ; le Landtag, dans sa prochaine session, se prononcera sur cette création, qui n'est qu'une conséquence nouvelle de la réorganisation indiquée. Les chasseurs, qui, par leur recrutement de choix dans les districts de brigade de toute l'infanterie, enlèvent à l'infanterie ses meilleurs éléments ne compteront plus dorénavant que quatre bataillons. Cette réduction profitera à l'infanterie ; en outre, on verra avec plaisir réduire les dépenses occasionnées par les changements de garnison des bataillons d'infanterie à détacher dans le Palatinat. Ces mouvements, qui ne s'appliqueront plus qu'à un ou deux bataillons, ont lieu depuis que la brigade d'infanterie autrefois stationnée dans le Palatinat, a été transférée à Metz, où elle constitue la *brigade d'occupation* (*Besatzungs-Brigade*) »

AU SUJET DE L'ÉTAT-MAJOR DES PLACES DE STRASBOURG ET DE METZ. — Dans un article intitulé : le *Commandement des places allemandes en temps de paix*, la *Revue* (n° 310) a fait connaître la composition détaillée de l'état-major des places de Metz et de Strasbourg, et a indiqué qu'en vertu d'une disposition particulière, en date du 27 juin 1876, un officier supérieur d'état-major était adjoint spécialement au gouvernement de la première de ces places. Une disposition analogue a été prise le 12 juin 1877 pour la place de Strasbourg. La *Revue* en a rendu compte dans son n° 367. Ces deux officiers continuaient à compter à l'état-major, et diminuaient d'autant le nombre des officiers d'état-major disponibles. Pour remédier à cet état de choses, le budget de 1878-1879 prévoit la création de deux nouvelles places d'officiers supérieurs dans le cadre de l'état-major, car il n'est pas possible de prélever d'une façon permanente, sur l'effectif actuel, les deux officiers d'état-major qu'il est nécessaire de mettre à la disposition du gouvernement de Metz et de Strasbourg, en raison de la situation et de l'importance de ces deux places. »

Enregistrons à cette occasion le changement survenu dans le commandement de la place de Strasbourg, depuis la publication de l'article de la *Revue* cité plus haut. Le général de l'infanterie von Schlachtmeyer, gouverneur de Strasbourg, a été détaché, par décision du 26 janvier dernier, en Wurtemberg, pour prendre le commandement du XIII° corps d'armée et remplacé, comme gouverneur de Strasbourg, par le général lieutenant von Schkopp, qui commandait la 31° division dont le quartier-général est à Strasbourg. Le commandement de la 31° division a été confié au général-lieutenant von Ziemietsky.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231 BOUL^D SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 395. SAMEDI 23 MARS 1878.

SOMMAIRE. — Les cours de répétition de l'infanterie suisse en 1877. — Les préoccupations militaires de l'Angleterre (suite et fin). — L'armée des Indes (extrait du *Times*) (suite et fin). — Études sur le service de santé dans l'armée austro hongroise. — Nouvelles militaires.

LES COURS DE RÉPÉTITION DE L'INFANTERIE SUISSE

EN 1877

Au moment où une partie de notre armée territoriale est sur le point d'être appelée sous les drapeaux, pendant une période de quatorze jours, il parait opportun de rechercher comment on utilise à l'étranger, au profit de l'instruction de la troupe et des cadres, des réunions d'une durée à peu près similaire.

Personne ne doute que cette première prise d'armes ne fasse prendre corps à nos troupes de deuxième ligne et ne donne un commencement de cohésion à leurs unités de combat; mais on pourrait croire, par contre, que la durée de l'appel est trop brève pour permettre de reprendre utilement les plus importantes des diverses branches de l'instruction technique.

Nous nous proposons de montrer, par des exemples puisés autour de nous, l'étendue que sont susceptibles de prendre les programmes d'exercice, une fois que de pareilles réunions sont entrées dans les habitudes d'une armée. A cet effet, nous examinerons aujourd'hui les procédés d'une nation voisine, la Suisse, dont les troupes, composées exclusivement de milices, ne sont astreintes qu'à de courts rassemblements périodiques et où, par cela même, les instructeurs ont appris de longue date à connaître le prix du temps.

La question de l'instruction dans l'armée suisse sera traitée avec tous les développements nécessaires quand la *Revue* reprendra l'étude d'ensemble de la nouvelle organisation militaire du 13 novembre 1874, étude qu'elle a été obligée d'interrompre provisoirement, pour suivre plus spécialement les questions soulevées par les événements dont l'Orient était le théâtre. On se bornera aujourd'hui aux renseignements indispensables à l'intelligence du fonctionnement des cours de répétition, auxquels s'attache un intérêt d'actualité.

La présente étude ne portera que sur les troupes d'infanterie.

A leur entrée au service, les hommes sont appelés dans des *écoles de recrues* dont la durée, variable suivant l'arme, est fixée à quarante-cinq jours pour l'infanterie. La *Revue* a donné dans son n° 261 (2e semestre 1875) la composition des cadres et le programme d'instruction de ces écoles.

Après avoir terminé leur instruction comme recrues, les hommes sont versés dans l'*élite*, où ils doivent, comme on sait, le service pendant douze ans.

Les corps de troupes de l'élite sont exercés dans des *cours de répétition* qui ont lieu tous les ans pour la cavalerie, et tous les deux ans pour les autres armes. La durée légale de ces cours est de 16 jours pour l'infanterie, non compris le jour de l'arrivée, et celui du départ.

Tous les officiers, sans exception, assistent aux cours de répétition; mais on n'y appelle que les sous-officiers des dix premières classes d'âge et les soldats des huit premières classes d'âge. Il s'ensuit que l'effectif de manœuvre est inférieur à l'effectif de guerre de la valeur de deux classes de sous-officiers et de quatre classes de soldats.

Les rassemblements ont lieu alternativement par bataillon, par régiment, par brigade et par division, de sorte que tous les soldats assistent à une grande manœuvre de division.

Au lieu d'appeler tous les deux ans, en une seule fois, la totalité des corps d'infanterie de l'élite, on en convoque la moitié chaque année, ce qui jette moins de trouble dans la population et permet de répartir plus également les charges budgétaires.

Dans les cours de répétition, l'instruction est donnée directement à la troupe par les officiers et sous-officiers composant le cadre des diverses unités, sous la direction d'un certain nombre d'officiers expérimentés appartenant au corps des *instructeurs*.

Le dernier jour de chaque cours est consacré à une *inspection* qui est passée :

Dans les cours de bataillons isolés, par les commandants de régiment pour les bataillons d'infanterie et par les colonels divisionnaires pour les bataillons de carabiniers;

Dans les cours de régiment, par les colonels brigadiers;

Dans les cours de brigade et les cours de division, par les colonels divisionnaires.

En 1875, année où la nouvelle loi militaire est entrée en vigueur, il n'y a pas eu de cours de répétition; les corps ont été convoqués simplement à une revue d'appel et d'organisation qui a duré de 2 à 4 jours, selon les circonstances locales.

En 1876, tous les bataillons d'infanterie ont été appelés séparément à un cours de bataillon d'une durée de 7 jours. Dans son rapport de gestion pour l'année 1876 (le rapport de 1877 ne nous est pas encore parvenu), le département militaire fédéral appréciait ainsi qu'il suit les résultats fournis par cette période d'instruction :

« ... Quoique l'on soit obligé de donner raison aux instructeurs qui se sont plaints unanimement que les cours avaient été trop courts, on doit cependant être satisfait du résultat de la plupart d'entre eux. D'abord, dans tous les bataillons, les cadres ont eu l'occasion d'apprendre à se connaître mutuelle-

ment et l'organisation a été complétée. Les nouveaux règlements ont été appliqués, et, outre l'école du soldat enseignée suivant un plan d'instruction très simple, on a principalement appris la connaissance et l'entretien du fusil, ainsi que la conduite de la compagnie, de sorte que, si l'on ne peut pas dire que l'aptitude pour le service de campagne était complète, on constatait cependant une marche régulière du service dans le plus grand nombre des bataillons. En outre, et d'accord avec les inspecteurs, nous ferons remarquer que le corps d'officiers était généralement animé d'un bon esprit et, à peu d'exceptions près, du véritable sentiment de son devoir... On a continué à blâmer l'absence des exercices de tir... »

La lacune signalée en dernier lieu, relativement aux exercices de tir, a été, on le verra, largement comblée l'année suivante :

En 1877 seulement, a recommencé le roulement régulier des exercices; on a appelé aux cours de répétition les troupes des 1re, 4e, 5e et 7e divisions fédérales. L'infanterie a été réunie :

Dans la 4e division, par bataillon ;
— 7e — par régiment ;
— 1re — par brigade ;
— 5e — par division.

Des considérations financières ont fait réduire de quelques jours la durée légale des appels, ainsi qu'il sera dit plus loin.

La *Revue* a déjà fait connaître, dans son n° 363 (2e semestre 1877), le programme arrêté pour la manœuvre d'ensemble à laquelle a pris part l'infanterie de la 5e division. Nous n'avons donc à nous occuper aujourd'hui que des rassemblements effectués dans les trois autres divisions.

Les dispositions relatives à l'organisation et à l'administration des troupes ont été réglées par un ordre général du chef d'arme de l'infanterie, colonel Feiss. On a profité de la présence des hommes sous les drapeaux pour préparer la mise à jour des contrôles, pour vérifier et compléter les inscriptions portées sur les livrets individuels, pour rechercher les sujets capables de remplir les vacances existant dans les cadres.

Huit jours au plus tard après la clôture des cours, tous les commandants de bataillon ont dû fournir un rapport sur la marche et les progrès de l'instruction. Ces rapports ont été transmis par la voie hiérarchique aux colonels divisionnaires, avec l'avis des commandants de régiments et des commandants de brigade.

Quant à l'instruction proprement dite, elle a été dirigée d'après un programme général arrêté par l'instructeur en chef de l'infanterie, colonel Stocker. Les détails qui vont suivre ne sont que l'analyse des principales prescriptions contenues dans ce plan d'ensemble.

COURS DE BATAILLONS ISOLÉS

Le bataillon de carabiniers (n° 4) et les 12 bataillons d'infanterie (nos 37 à 48) de la 4e division ont été réunis séparément avec un effectif de manœuvre de 523 hommes, officiers compris. Les appels ont été répartis en plusieurs séries, du 4 mai au 26 octobre.

La troupe a été convoquée pour onze jours, desquels il convient de déduire :

1 jour pour l'entrée au service,
1/2 jour de repos (après-midi du dimanche),
1 jour consacré à l'inspection,
1 jour pour le licenciement.

Total : 3 jours 1/2.

ce qui réduit à 7 jours 1/2 la période effective d'instruction.

Les cadres ont été appelés avant la troupe, pour suivre un cours préparatoire de 4 jours.

La durée du travail journalier a été fixée à 8 heures, dont 4 heures le matin et 4 heures dans l'après-midi.

Le cours préparatoire des cadres représente ainsi une instruction de 32 heures et le cours des bataillons une instruction de 60 heures.

Le tableau suivant donne la nomenclature des diverses branches d'instruction et le nombre d'heures consacré à chacune d'elles :

Cours de cadres.

1. Organisation du bataillon et tenue des livrets de tir	2 heures.
2. Service intérieur	3 —
3. Connaissance de l'arme	3 —
4. Ecole du soldat	6 —
5. Ecole de compagnie et de tirailleurs	6 —
6. Service de sûreté	8 —
7. Organisation pratique du bataillon à son entrée au service	4 —
Total	32 heures.

Cours de bataillon.

1. Service intérieur	4 heures.
2. Connaissance de l'arme	4 —
3. Ecole du soldat	8 —
4. Ecole de compagnie et de tirailleurs	12 —
5. Ecole de bataillon	6 —
6. Service de sûreté	10 —
7. Application de la méthode de combat	4 —
8. Tir	12 —
Total	60 heures.

Il a été alloué à chaque homme 40 cartouches à balles et 20 cartouches à poudre.

En raison du peu de durée de la prise d'armes, le tir à la cible a dû commencer, en principe, dès le deuxième jour, les compagnies se succédant sans interruption sur le champ de tir, depuis la diane jusqu'à la nuit.

Chaque compagnie a consacré au tir, à son tour de rôle, un jour et demi (12 heures), ainsi qu'il a été dit plus haut.

Pour les six journées réservées aux autres branches d'instruction, l'emploi du temps a été réglé, ainsi qu'il suit :

Premier jour.

Service intérieur	1 heure.
Connaissance de l'arme	2 —
Ecole du soldat	2 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	3 —
Total	8 heures.

Deuxième jour.

Service intérieur	1 heure.
Connaissance de l'arme	2 —
Ecole du soldat	2 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	3 —
Total	8 heures.

Troisième jour.

Service intérieur	1 heure.
Ecole du soldat	1 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	3 —
Service de sûreté	3 —
Total	8 heures.

Quatrième jour.

Service intérieur	1 heure.
Ecole du soldat	1 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	3 —
Service de sûreté	3 —
Total	8 heures.

Cinquième jour.

École du soldat.................... 1 heure.
École de bataillon.................... 3 —
Service de sûreté.................... 4 —
Total..... 8 heures.

Sixième jour.

École du soldat.................... 1 heure.
École de bataillon.................... 3 —
Application de la méthode de combat.................... 4 —
Total..... 8 heures.

Les officiers ont dû se préparer consciencieusement au cours de répétition en apprenant à fond tous leurs règlements. Il a été recommandé aux commandants de bataillon de les interroger, le jour même de l'arrivée, et de rendre compte, dans leur rapport d'école, du résultat de cet examen.

A ces prescriptions générales sur la nature des divers exercices et sur le temps à consacrer à chacun d'eux, l'instructeur en chef a ajouté des recommandations de détail que nous résumons ci-après :

Organisation du bataillon et tenue des livrets de tir. — Théorie sur la marche à suivre pour l'organisation du bataillon à l'arrivée des hommes, sur les dispositions principales de l'instruction sur le tir et sur la manière d'inscrire les résultats.

Service intérieur. — Pour les cadres : théorie sur la marche générale du service, les attributions des divers grades, les compétences en matière de punitions.

Pour la troupe : théorie sur la tenue du casernement, la marche générale du service, l'ordinaire, l'organisation de la compagnie et du bataillon, les rapports avec les supérieurs, le livret individuel.

Connaissance de l'arme. — Nomenclature, entretien, précautions à prendre pour éviter les dégradations, manière de remédier aux dérangements du mécanisme.

Ecole du soldat. — Habituer la troupe à l'exécution correcte du maniement des armes et à la régularité de la marche; exiger des officiers la précision dans les commandements et une bonne intonation.

Ecole de compagnie et de tirailleurs. — Amener les officiers à conduire la compagnie dans toutes les directions et dans toutes les formations avec une assurance complète.

Dès la première leçon sur le terrain, exercer la troupe à l'école de tirailleurs; après une préparation suffisante, exercer les compagnies à la méthode de combat réglementaire, avec cartouches à poudre; conserver un nombre suffisant de ces cartouches pour le jour consacré à l'inspection.

Ecole de bataillon. — Deux heures pour la formation en ordre serré : colonne double, déploiements, changements de direction, changements de front. — Quatre heures pour les déploiements en colonnes de compagnie et la méthode de combat.

Service de sûreté. — Consacrer une demi-journée entière à chaque séance.

Pour le service d'avant-postes, mettre en présence deux grand'gardes; pour le service de sûreté en marche, organiser deux avant-gardes marchant à la rencontre l'une de l'autre, ou une avant-garde suivant une arrière-garde; cette manière de procéder rend l'instruction plus attrayante et donne de l'animation au service des patrouilles et à celui des rapports.

Application de la méthode de combat. — Exécuter une opération tactique d'après une idée générale.

Consacrer à cet exercice une après-midi ou même une journée entière, à la condition d'employer la moitié du temps à un service d'avant-postes.

Organiser, autant que possible, un service d'avant-postes de nuit, en opposant deux détachements l'un à l'autre.

Exercices de tir. — 20 cartouches pour les feux individuel et 20 pour les feux de masse.

Brûler les 20 cartouches du tir individuel de la manière suivante :

Dans les bataillons de fusiliers.

5 cartouches à 225 mètres, debout.
5 — 225 — à genou.
5 — 300 — couché.
5 — 150 — à genou.

Dans les bataillons de carabiniers.

5 cartouches à 225 mètres, debout.
5 — 300 — à genou.
5 — 400 — couché.
5 — 200 — à genou,

Brûler les 20 cartouches des feux de masse ainsi qu'il suit :

10 cartouches dans une manœuvre de combat exécutée par compagnie (5 coups au feu de tirailleurs et 5 coups au feu de salves);

10 cartouches dans une manœuvre de combat exécutée par tout le bataillon (5 coups au feu de tirailleurs et 5 coups au feu de vitesse).

Si les circonstances locales ne permettent pas de faire tirer à balles le bataillon réuni, brûler dans la manœuvre de combat de compagnie les 20 cartouches destinées aux feux de masse.

Pour les feux de masse, disposer les cibles de manière à représenter une troupe en tirailleurs, en employant : pour la chaîne, des cibles de figure, de 1/2 figure et de 1/3 de figure (largeur : 0m60; hauteurs respectives : 1m65, 0m825 et 0m55);

Pour les soutiens, des cibles de 1m80 de haut sur 1m80 de large;

Pour la réserve, un panneau de 1m80 de haut sur 5m40 de large.

N'exécuter les manœuvres de combat avec cartouches à balle que sur les champs de tir où le terrain situé en arrière des cibles n'offre aucune chance d'accidents.

COURS DE RÉGIMENT

Les quatre régiments d'infanterie de la 7e division (nos 25 à 28) ont été convoqués à des cours de répétition de régiment, qui ont eu lieu entre le 21 août et le 19 octobre. Le bataillon de carabiniers de la division (no 7) s'est joint au 25e régiment d'infanterie. On a attaché à chacun des régiments nos 26, 27 et 28 un escadron du régiment de dragons de la division (no 7). L'effectif des bataillons était de 523 hommes, officiers compris.

La troupe a été appelée pour 14 jours qui, déduction faite du jour de l'arrivée, du jour consacré à l'inspection et du jour de départ, ont donné une période d'instruction effective de 11 jours.

Les cadres ont été réunis avant la troupe pour suivre un cours préparatoire de quatre jours.

Il a été alloué à chaque homme 40 cartouches à balle et 25 cartouches à poudre.

Les 40 cartouches à balle ont été brûlées comme dans les cours de bataillon.

Du premier au septième jour, le programme d'instruction a été le même que pour les bataillons isolés.

Dès le huitième jour, ont commencé les manœuvres de régiment : formation de rassemblement, mouvements des ailes et des lignes, formation de combat, passage de la formation de combat à celle de rassemblement., etc.

Les deux jours précédant l'inspection ont été employés à des manœuvres de campagne, exécutées avec la cavalerie,

d'après une idée générale choisie par les chefs de régiment et approuvée par les commandants de brigade.

Il était prescrit d'organiser au moins une manœuvre en subdivisant le régiment en deux fractions opposées l'une à l'autre (1 bataillon contre 2); puis les trois bataillons et l'escadron de cavalerie réunis ont opéré contre un ennemi simplement marqué.

Chaque manœuvre a été suivie immédiatement d'une critique faite en présence des commandants de bataillon et des chefs de compagnie.

Les régiments ont été exercés au service d'avant-postes en maintenant leur position jusqu'à dix heures du soir.

COURS DE BRIGADE

L'infanterie de la 1re division a été appelée à un cours de répétition de brigade.

La 1re brigade a manœuvré du 21 août au 3 septembre; la 2e brigade du 8 au 21 septembre.

Les bataillons, y compris le train de ligne et les pionniers, avaient un effectif de 543 hommes, officiers compris.

Le bataillon de carabiniers, le régiment de dragons et la compagnie de guides de la division ont été réunis à la 2e brigade d'infanterie.

Il n'y a pas eu de cours préparatoire de cadres. Les cadres et la troupe ont été convoqués en même temps pour seize jours qui, déduction faite des jours d'arrivée et de départ, de deux après-midi de dimanche et du jour d'inspection, ont donné une période d'instruction effective de douze jours.

Il a été alloué à chaque homme 40 cartouches à balle et 30 cartouches à poudre.

Les 40 cartouches à balle ont été brûlées comme dans les cours de bataillon.

Après avoir parcouru, pendant les sept premiers jours de travail, le programme indiqué pour les bataillons isolés, on a consacré le huitième jour à la partie élémentaire des manœuvres de brigade et les quatre jours suivants aux manœuvres de campagne proprement dites.

Ces derniers exercices ont eu lieu d'après une idée généгénérale choisie par les commandants de brigade et approuvée par le colonel divisionnaire.

Il a été prescrit de n'exécuter que des mouvements simples et conformes à ce qui se passe en réalité à la guerre.

Les fautes commises devaient être relevées dans la critique de la manœuvre ou rectifiées immédiatement en faisant suspendre l'action par la sonnerie de « la générale ».

Les points saillants des programmes que nous venons de résumer sont : la durée du travail journalier (8 heures), le nombre relativement grand des exercices en terrain varié, le chiffre des cartouches, à balle et à poudre, allouées à chaque homme, la reprise quotidienne de l'école du soldat, pendant la première semaine d'instruction, pour remettre la troupe en main.

Cet exemple permet, ce nous semble, d'entrevoir tout le fruit qu'avec de la persévérance on peut attendre de pareilles réunions de troupes, malgré le peu de temps qui leur est consacré. Les résultats, il est vrai, restent subordonnés pour une très large part à l'action ferme et intelligente de la direction supérieure, ainsi qu'au zèle déployé par les cadres. Sous ce rapport, notre pays ne peut que concevoir les meilleures espérances, car de récents événements ont surabondamment démontré à tous l'importance qui s'attache à la solidité de cette partie de nos forces nationales. La guerre qui vient à peine de s'arrêter a fait voir en effet, comment les développements que prennent aujourd'hui les luttes de peuple à peuple peuvent amener, en quelques semaines, les troupes de deuxième ligne aux premiers rangs des combattants. (48)

LES PRÉOCCUPATIONS MILITAIRES
DE L'ANGLETERRE

Suite et fin (1).

A en juger par le recueil dans lequel elle est insérée, l'étude de M. le général Wolseley vise beaucoup moins les gens du métier que la masse du public, dont les événements actuels ont ramené l'attention sur les moyens d'action de l'Angleterre, au cas où il faudrait décidément recourir à l'*ultima ratio*. Cette destination spéciale explique sans doute la vivacité des couleurs employées par l'écrivain, pour se concilier l'opinion publique et inspirer à ses concitoyens la patriotique résolution de combler au plus vite les principales lacunes de l'organisation militaire de la vieille Angleterre.

Aussi, rappelle-t-il avec une insistance qui a été remarquée, d'une part, les obstacles qu'opposa souvent la routine militaire à certaines réformes devenues nécessaires, d'autre part, l'influence puissante que, dans plusieurs circonstances, la nation elle-même a exercée depuis la Crimée et, en particulier, lors du mouvement des volontaires, sur les progrès de l'armée.

L'honorable général a rempli, comme on sait, il n'y a pas longtemps (du mois d'avril 1874 au mois de novembre 1876), les fonctions d'inspecteur général des forces auxiliaires. Le souvenir de ces deux années de contact avec les volontaires et la milice, et l'espoir qu'il fonde sur leur concours pour soutenir et recruter, en cas de guerre, les troupes de ligne, se joignent sans doute chez lui au sentiment patriotique justement ému par la crise actuelle. Aussi, les conclusions formulées sous cette double impression pourront-elles paraître, surtout après les critiques du début, quelque peu optimistes en ce qui concerne les forces dont l'Angleterre disposerait à l'heure actuelle.

Ces réserves faites à notre point de vue, nous nous empressons de rendre la parole à l'auteur, et nous ne nous permettrons plus que quelques coupures, motivées surtout par les limites étroites de la *Revue*.

« ... Peu de temps avant notre guerre contre la Russie, on se mit en devoir de relever nos forces militaires en faisant revivre l'institution de la milice, mais, sauf quelques rares exceptions, les avis des militaires les plus compétents ne furent pas suivis, et la guerre de 1854 ne nous trouva nullement préparés. Notre armée était complétement hors d'état d'entrer en campagne.

Les épreuves de nos braves soldats pendant l'hiver de 1854-1855, épreuves dues à l'ignorance complète de la nation en ce qui touchait la guerre et ses exigences, attirèrent l'attention publique sur les questions militaires. Les ministres se plongèrent dans l'étude des ouvrages d'administration, quelques-uns même travaillèrent Jomini, et depuis ce temps, nos hommes d'Etat ont au moins une connaissance superficielle des soldats et des choses de la guerre. Cependant la nation ne prit réellement à cœur ces études que lorsqu'un grand mouvement eut tourné les pensées de toute la partie virile du pays dans cette direction. Ce fut cet état de l'esprit public qui rendit populaires l'armée et tous les sujets qui s'y rattachaient

Le soldat devint le modèle qu'une grande partie du pays chercha à copier et à égaler en connaissances professionnelles; de là, un grand élan de l'opinion vers l'armée. Il serait, en effet, impossible qu'un tel courant ne se produisît pas dans un pays qui possède comme aujourd'hui sous les armes 193,000 hommes parfaitement dressés, tandis que plus de 600,000 autres, après avoir passé par l'armée régulière, sont

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 392, 393 et 394.

dispersés dans le royaume, tout prêts, pour la plupart, à reprendre du service en cas de besoin.

L'institution des volontaires fut créée pour la défense du territoire. Ce fut le résultat d'un mouvement spontané de la nation désirant fournir au gouvernement les ressources qu'il n'osait pas demander. C'est un élément de force puissant et réel, et si le pays était jamais envahi, les volontaires constitueraient une arme très sérieuse entre les mains de ceux qui sauraient l'employer. L'existence de cette institution change absolument les conditions dans lesquelles nous pourrions désormais nous trouver engagés dans un conflit européen; grâce à elle, il nous paraît possible d'envoyer tous les soldats de l'armée régulière à l'extérieur et de confier aux volontaires la défense du pays. L'armée doit aux volontaires une grande reconnaissance pour plusieurs réformes obtenues en matière d'exercices, grâce à la constance avec laquelle surent les prôner certains d'entre eux qui avaient consacré des études spéciales à ces sujets particuliers. La baïonnette Elcho et l'affût Moncrieff ont été inventés par des volontaires et il est très douteux que nous eussions jamais eu l'admirable fusil de petit calibre que nous possédons aujourd'hui, si les volontaires n'avaient pas existé.

La plupart des grandes réformes récemment apportées dans nos institutions militaires techniques proviennent des volontaires; c'est grâce à la pression de l'opinion publique que les abus et la routine ont disparu pour faire place à d'utiles réformes. Peu de professions, et l'armée encore moins qu'une autre, sont capables de se réformer elles-mêmes; la raison en est bien simple. En Angleterre, comme chez les nations étrangères, la direction de tous les grands services publics est ordinairement composée d'hommes avancés en âge. Tel est notamment le cas pour l'armée en temps de paix; ses généraux ont, pour la plupart, dépassé la première jeunesse. Or, il est, je crois, prouvé que plus les hommes vieillissent, moins ils sont disposés à voir changer le caractère des institutions sous lesquelles ils ont vécu ou des professions dans lesquelles se termine leur carrière. Ce fait est vrai surtout pour l'armée, mais la jeune école avec ses idées avancées est tenue en échec par les habitudes de discipline et le respect qu'elle professe intérieurement pour ses supérieurs militaires; l'armée a donc plus de difficultés qu'aucune autre profession à faire connaître ses aspirations.....

.....Les gens qui ne sont pas militaires se figurent très souvent, et en cela ils se trompent grandement, que la métamorphose d'une recrue en un bon soldat est une opération purement mécanique; ils croient qu'il n'y a qu'à lui enseigner un certain nombre d'exercices et à lui apprendre à se servir de son fusil.

Or, la première et la plus essentielle des qualités à inculquer au soldat, c'est la discipline. Sans elle, il est impossible d'arriver à aucun bon résultat; sans elle, une armée nombreuse ne peut, en campagne, accomplir de grandes choses. Une armée sans discipline opposée à des soldats disciplinés sera détruite comme la baguette des sorciers de Pharaon lorsqu'elle rencontra celle d'Aaron. C'est l'influence de la discipline qui établit une différence entre une armée et une horde. Lorsque des deux côtés les armées sont sans discipline, les guerres ne sont signalées par aucune bataille décisive et durent pendant plusieurs années; tel a été le cas de la guerre entre les Etats du Nord et les Etats du Sud en Amérique.

Un homme peut savoir parfaitement tout ce que son instructeur lui enseigne en fait d'exercices, mais si son esprit n'est pas aussi discipliné que son corps, s'il n'a pas appris à se dompter lui-même, à obéir sans réplique, à respecter ses supérieurs, s'il n'a pas acquis des habitudes d'ordre et de méthode, cet homme ne sera jamais un soldat réellement utile en campagne. Ces qualités se trouvent plus facilement chez les individus appartenant à un milieu social plus cultivé, et se développent d'autant plus aisément que le régiment renferme une plus grande quantité d'hommes pourvus d'éducation et sortis des classes élevées de la société. Dans un pays comme l'Allemagne, où chaque homme en état de porter les armes est obligé de servir comme soldat, toutes les classes du corps social sont représentées dans chaque bataillon; par conséquent il est plus facile que chez nous d'obtenir une unité disciplinée, car, il faut bien l'avouer, l'armée est malheureusement composée chez nous des classes les plus basses de la population.

La grande difficulté de transformer en soldat discipliné le laboureur ignorant et rustique, le citadin paresseux, et, en général, le déclassé et le vagabond de notre pays, s'est trouvée encore considérablement augmentée par le service court. Ce fait était inévitable. Autrefois, les trente ou quarante recrues qui entraient annuellement dans chaque régiment étaient noyées parmi les centaines de soldats disciplinés qui les entouraient et les forçaient à rester dans l'ordre. L'exemple donnait bien vite des habitudes de propreté, d'ordre, d'exactitude aux trois ou quatre recrues réparties dans chaque compagnie.

Aujourd'hui, le cas est tout différent: en temps de paix, le nombre des recrues dans un bataillon est supérieur à celui des soldats disciplinés. Or, on ne peut inculquer cette discipline aux hommes, qu'en les arrachant aux influences de la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent dans la vie civile. Avec le système des billets de logement on n'a que peu d'action sur eux. Leur propreté, leur santé, leur nourriture, leur conduite échappent à tout contrôle efficace. C'est un fait parfaitement connu que dans la milice, les régiments qu'on n'a pas pu baraquer ne sont jamais aussi bien dressés, ni aussi bien disciplinés — en d'autres termes ne sont pas des instruments militaires aussi sûrs — que les régiments logés dans des baraquements ou établis dans des camps.

Les colonels de la milice ont répété souvent: « Donnez-nous des baraquements pour nos hommes — les billets de logements sont la ruine de nos soldats. » Beaucoup de jeunes gens qui se sont engagés dans un régiment de milice conservent parfois toute leur vie les mauvaises habitudes contractées pendant le temps de leur logement chez l'habitant. Pour dire la chose en deux mots, la discipline est le procédé par lequel on fait lever une masse de pâte avec un peu de levain, mais là où la masse n'existe pas, l'action du levain ne peut s'exercer, car on ne saurait faire lever des miettes éparses.

Bien que les volontaires soient composés d'une classe d'hommes différente de celle qui s'engage dans l'armée, cependant, il est généralement admis que la grande plaie qui les ronge et les rongera toujours, c'est le manque de cette discipline qu'on ne saurait acquérir si l'on n'a fait partie d'un régiment, soit dans des baraquements, soit au camp. Tous ceux qui comptent dans cette splendide force sentent trop les avantages que retire un corps d'un séjour de huit ou de quinze jours au camp, pour ne pas avoir en fait une idée approximative d'un système qualifié de « fléau pour le pays » par ceux qui n'en avaient jamais subi l'expérience.

Depuis le jour où l'on a érigé définitivement en principe le baraquement des soldats anglais, il n'y a pas eu dans notre organisation militaire de changement plus radical que l'adoption de l'enrôlement pour le service court.

Lorsque ce système aura atteint son complet développement, notre armée permanente en Angleterre ne sera plus qu'une immense école d'instruction nationale, où des soldats disciplinés seront « fabriqués » (*manufactured*) en trois ans, puis rentreront dans la vie civile pour neuf autres années, pendant lesquelles ils recevront une faible solde mensuelle en retour de l'obligation contractée par eux de servir sous les drapeaux en cas d'appel à l'activité. Pour constituer la machine et disposer des « mains » et de la direction nécessaires à son bon fonctionnement, il faudra par bataillon environ 180

ou 200 sous-officiers ou anciens soldats, c'est-à-dire comptant plus de six ans de service. Il est évident que si tous les soldats étaient jeunes et inexpérimentés, la machine ne pourrait pas donner de bons produits; l'article fabriqué serait de valeur très inférieure, même sous le rapport de l'instruction pratique, et manquerait absolument de cette discipline, qui est la plus essentielle de toutes les qualités militaires.

L'adoption franche du service court, il y a quelques années, répond à cette question : « Quand le pays reconnaîtra-t-il cette vérité, que la sécurité de l'Angleterre ne dépend pas du nombre d'hommes gardés sous clef dans les baraquements, mais du nombre de jeunes gens militairement dressés qui vivent librement chez eux dans le pays? »

Cependant, pour être à la hauteur des exigences de nos colonies, le chiffre nécessaire de ces jeunes gens, militairement dressés et placés dans la réserve, ne saurait être fourni par une armée inférieure en nombre à celle que nous possédons actuellement en Angleterre. Nos besoins, sous ce rapport, diffèrent en effet essentiellement de ceux des autres nations. Comme chez elles, l'armée doit être assez puisssante pour défendre notre territoire contre une invasion. Mais grâce à la muraille d'eau dont nous sommes entourés, la forteresse que représente notre pays ne réclame pas des forces aussi considérables que les armées entretenues actuellement par l'Allemagne et la France. Par contre, nous possédons, à de grandes distances, des ouvrages détachés que ces puissances n'ont pas; quelques-uns d'entre eux sont même situés au milieu de populations hostiles et nécessitent de fortes garnisons. Enfin, la plupart de ces ouvrages sont tellement éloignés du corps de place, qu'on ne peut leur envoyer des troupes qu'au prix d'une dépense individuelle très considérable.

Au point de vue financier, il serait donc impossible de laisser ces garnisons composées d'hommes engagés seulement pour passer trois années sous les drapeaux. Comme le nombre des soldats indispensables pour ce service est à peu près égal à celui qu'il nous faut maintenir en Angleterre pour la fabrication de cette armée de réserve, nécessaire à la défense de nos côtes et à la protection des intérêts de notre vaste empire, il en résulte que nous avons à lutter avec une difficulté inconnue à l'armée allemande.

Que le lecteur se figure les obstacles immenses qu'aurait à surmonter l'empire allemand, s'il avait à former non seulement une armée de 406,000 hommes pour l'Allemagne, mais encore une armée de même effectif pour la défense de provinces situées à plusieurs milliers de kilomètres de ses frontières maritimes!

Au nombre des difficultés sérieuses qui compliquent chez nous la question militaire, il faut compter encore nos colonies lointaines plus ou moins peuplées de tribus barbares; et bien qu'il puisse ne pas être indispensable d'y maintenir, d'une façon permanente, de fortes garnisons, cependant nous devons être toujours prêts à y envoyer de petits corps expéditionnaires pour réprimer les insurrections intestines ou protéger nos domaines contre les incursions des belliqueuses tribus voisines. Cette dernière exigence est une de celles en vue desquelles nous ne sommes pas suffisamment préparés. Nos régiments de l'intérieur n'étant plus guère, avec le régime du service court, que des écoles d'instruction, n'ont plus un personnel suffisamment aguerri pour lutter avec des tribus accoutumées à la guerre, et dont le combat constitue l'unique occupation.

Pour des guerres aussi peu importantes que celles de la Nouvelle-Zélande, des Ashantees ou de l'Afrique du Sud, il paraîtrait évidemment absurde de rappeler sous les drapeaux des hommes de la réserve arrachés à la vie civile, et dont on ne doit se servir que dans de grandes et très sérieuses circonstances. Si l'on agissait autrement, on porterait un coup mortel à cette institution de la réserve; les hommes n'y entreraient pas volontiers pour se voir enlever, à un moment donné, et verser dans un de ces corps expéditionnaires dont on fait un si fréquent usage dans nos petites guerres des colonies.

Aujourd'hui même où l'on admet que nos hommes de a réserve ne doivent rejoindre les drapeaux qu'en cas de grand danger national, ils éprouvent déjà beaucoup de peine à trouver des emplois dans la vie civile, les grands chefs d'atelier préférant embaucher des sujets libres de tout engagement envers l'Etat.

Il y a deux ans, la réserve de l'armée fut convoquée pour une période d'exercices de quelques jours. Cette convocation avait pour but réel de vérifier l'exactitude ou la fausseté des allégations des adversaires du service court, qui affirmaient que la réserve était un mythe et ne répondrait pas à l'appel quand on le lui adresserait. Il arriva dans beaucoup de cas que les hommes pour avoir répondu à cet appel (les cas d'absence n'atteignirent que la proportion de 5 0/0) perdirent la situation qu'ils s'étaient créée dans la vie civile, et furent renvoyés par des patrons sans patriotisme; ils ne voulaient pas, disaient-ils, conserver des employés soumis à de semblables éventualités.

Si aux exigences actuelles venait encore s'ajouter l'obligation de prendre part, à un moment donné, à ces petites guerres coloniales comme celle que, malheureusement, nous soutenons, à l'heure présente, sur les bords de la rivière de Kei, je crois que la création d'une réserve effective pour l'armée deviendrait impossible.

La nécessité de toujours disposer, en cas d'événements, d'une demi-douzaine de bataillons complets composés de soldats faits, prêts à entrer en campagne, sera tout à fait démontrée lorsque j'aurai dit que parmi les hommes envoyés l'année dernière à Malte par mesure de précaution, un grand nombre, le tiers, je crois, n'avait jamais brûlé une seule cartouche.

Pour relever nos garnisons à l'étranger, il faut envoyer chaque année six bataillons d'infanterie à l'extérieur. Il est donc absolument indispensable de maintenir, pendant trois ans au moins, les troupes destinées au relèvement des garnisons de l'extérieur, soit 18 bataillons, à un effectif de 800 ou 900 hommes.

En opérant ainsi, s'il survient dans nos colonies un événement imprévu, l'on est toujours en mesure de faire partir à bref délai la moitié au moins de ces bataillons, sans avoir à embarquer, pour les faire concourir à une opération sérieuse, des hommes sans discipline et souvent aussi sans dressage, ce qui constitue à la fois un danger et une honte pour nous. Je vais plus loin : étant donnés les fréquents contingents de troupes que nous sommes appelés à fournir, il serait très désirable que la division d'Aldershot et la brigade de Curragh eussent toujours leurs effectifs tenus au complet et composés de soldats disciplinés. Dans ces conditions, tout régiment destiné à un service à l'extérieur devrait toujours être pris à Aldershot, où il serait resté deux années avant de quitter le Royaume Uni. Aldershot est, pour l'instruction pratique militaire, une admirable école, et après deux années d'exercice passées à ce camp, les hommes sont très bien préparés à faire campagne.

Nous aurons encore beaucoup à faire, avant que notre armée soit complétement remaniée en vue des exigences de la guerre moderne, mais je ne puis laisser de côté les grands progrès réalisés depuis 1870 et surtout depuis 1854. Lorsque je réfléchis, en effet, aux éléments conservateurs (je ne donne pas à cette expression un sens politique), dont est composée notre armée, comme le sont du reste les armées des autres nations, je suis moins étonné de ce qu'il reste à faire que des grandes et sérieuses réformes qui ont été déjà accomplies. Mais parmi toutes ces améliorations, au-

cune n'a été plus remarquable ni plus propre à reformer l'armée, que le progrès de l'instruction militaire professionnelle des officiers. La sévérité des examens que tous les candidats doivent subir maintenant, avant d'obtenir une commission, préserve l'armée de ces ignorants qu'elle comptait autrefois en si grand nombre; et, grâce aux épreuves successives imposées pour chaque nouvelle promotion et portant sur des matières militaires, nous pouvons désormais être assurés que les officiers des grades subalternes connaîtront parfaitement les théories de l'art militaire. A mon avis, il est très regrettable que ces examens ne soient pas poussés plus haut, et qu'il ne soit pas décidé qu'aucun officier ne pourra recevoir le commandement d'un régiment ou être promu officier général, s'il ne subit un examen sévère sur la tactique, la stratégie, la fortification et autres matières importantes.

A notre époque, aucun officier ne devrait être nommé colonel ou général, à moins d'être passé maître dans son art. Autrefois un grand nombre de nos officiers n'entraient dans l'armée que poussés par le désir de mener une vie agréable. Ils méprisaient toute étude des sciences militaires; leurs parents n'avaient-ils donc pas été de bons officiers bien qu'ignorant absolument ces matières? pourquoi ne les laisserait-on pas marcher sur leurs traces? Je suis heureux maintenant de pouvoir dire, que ces idées ne se rencontrent plus que chez certains officiers de l'ancienne école, dont le nombre tend à diminuer tous les jours. Nos officiers d'aujourd'hui sont parfaitement pénétrés de la nécessité du travail : ils savent que la connaissance des manœuvres de la cour du quartier ne suffit plus à leur mériter la réputation de bon officier. Cette condition est toujours aussi importante qu'autrefois, mais elle a cessé d'être suffisante.

Il y a, en dehors de l'armée, un empressement à savoir ce que l'on ignorait en 1854; et quoique les progrès, à cet égard, soient un peu retardés par l'influence fâcheuse d'un petit nombre d'officiers supérieurs qui font encore fi de l'éducation militaire, néanmoins la majorité des officiers de nos régiments possède actuellement des connaissances techniques complétement ignorées il y a vingt-cinq ans. Ces changements ont tellement augmenté la valeur de notre armée, au point de vue de la guerre, que, je puis l'affirmer sans hésitation, si nous avions à l'envoyer en campagne, elle serait sous bien des rapports, infiniment supérieure à celle qui est montée à l'assaut des hauteurs de l'Alma.

L'armée est maintenant la plus grande et la plus importante de nos écoles nationales, et nos officiers en seront les professeurs. Les instructeurs spéciaux chargés du dressage des recrues auront bientôt vécu, et les officiers de compagnie et d'escadron apprendront eux-mêmes à leurs hommes l'exercice, le tir et l'équitation, sans avoir recours à des instructeurs de tir ou à des maîtres d'équitation.

Tous les militaires comprennent parfaitement la nécessité d'avoir derrière notre armée régulière une réserve deux fois plus nombreuse; c'est là un principe universellement admis dans toutes les armées. Mais notre situation particulière nous crée de sérieuses difficultés qui sont inconnues aux autres nations. Quand on tire des déductions du système de l'Allemagne, où l'on n'a à se préoccuper que d'une armée à l'intérieur, il faut bien se garder d'oublier que la moitié au moins de nos bataillons d'infanterie de la ligne est constamment à l'extérieur. A l'heure actuelle, cette proportion est même dépassée. Or, ces bataillons doivent toujours être maintenus sur le pied de guerre et se composer exclusivement d'hommes prêts à faire campagne. On ne saurait s'en servir comme d'une école militaire destinée à la création d'une réserve; ils ne devraient même pas compter une recrue dans leurs rangs. Dès lors, c'est sur nos 68 ou 69 régiments de ligne et sur nos 7 bataillons de la garde stationnés en Angleterre, que retombe toute la charge : c'est avec eux qu'il faut non seulement combler par des soldats faits, les vides causés dans nos 62 ou 63 régiments de l'extérieur par les libérations, les réformes et les morts provenant des climats tropicaux, mais encore fournir la masse des hommes nécessaires à l'alimentation de notre réserve.

Les conditions auxquelles notre armée doit satisfaire sont si différentes de celles imposées à l'armée allemande, qu'il est tout à fait inutile de comparer entre elles les deux organisations; de même serait-il tout à fait impossible d'appliquer en Allemagne le système anglais. Si ce fait est vrai en ce qui concerne le service militaire proprement dit chez les deux peuples, on doit reconnaître que la différence des principes fondamentaux et des bases de l'organisation des deux armées est bien plus frappante encore. Toutes nos lois et toutes nos coutumes reposent sur le respect de la liberté individuelle; aucune restriction ne vient chez nous s'opposer à l'émigration, et tout Anglais peut librement porter ses services à un pavillon étranger.

Pour alimenter d'hommes notre armée et notre marine, il nous faut entrer en concurrence, comme sur un véritable marché, avec des gens qui offrent aux citoyens anglais des salaires fort élevés. Notre Parlement refusant de payer des soldats sur le même pied que des hommes faits, toutes nos cajoleries pour attirer des hommes dans les rangs de l'armée restent sans effet, et les autorités militaires doivent se contenter de jeunes gens de moins de vingt ans. La population anglaise se déplace si volontiers, que les recrues s'engagent fort rarement dans la paroisse qui leur a donné naissance. Il en résulte que nous admettons souvent, au lieu de jeunes gens âgés de dix-huit ans, de véritables enfants. Si une recrue déserte, les autorités civiles, qui se croient sans doute réservées uniquement pour les affaires du domaine civil, ne se donnent pas la peine d'assister dans ses recherches l'autorité militaire. La police elle-même ne prête son aide que si la capture du déserteur doit lui valoir une bonne récompense du *War Office*. Il arrive même fréquemment que les magistrats ont recours à toutes les échappatoires légales pour éviter de convaincre un soldat du crime de désertion, et cela afin d'éviter à leur comté la dépense nécessitée par l'obligation de conserver quelques mois le coupable en prison. Quelle différence avec ce qui se passe en Prusse, où tout au contraire est combiné en vue des besoins de l'armée... »

Ce n'est pas que le système militaire prussien semble au général Wolseley d'une application possible, ni même désirable, en Angleterre. « Autant vaudrait tenter de faire croître sur le sol britannique des orchidées de l'Inde, » ou, comme il dit encore, « vouloir changer des quadrupèdes en oiseaux sans leur donner ni plumes, ni ailes. » Tout en reconnaissant les avantages de l'éducation militaire allemande, au point de vue même des services que les jeunes gens peuvent rendre à l'Etat, après avoir satisfait à leurs obligations militaires, il évite de se prononcer d'une manière absolue sur le fond même de la question et ne cherche pas à comparer entre eux des systèmes dont les bases sont si essentiellement différentes. Mais l'examen des conditions de la durée du service en Allemagne le conduit naturellement à exprimer les idées qui lui paraissent réalisables dans l'armée anglaise, en tenant compte des exigences spéciales de son service, et voici comment il poursuit

« Je suis heureux de dire que, l'année dernière, tous les hommes ayant trois ans de service que comptaient, en plus de l'effectif normal, les régiments d'infanterie de l'intérieur, ont été versés dans la réserve, et je suis certain que tous les réformateurs de l'armée se joindront à moi pour demander qu'à l'avenir on persiste entièrement dans cette façon d'agir; c'est par ce moyen seulement que nous arri-

verons à posséder une réserve d'un effectif considérable (1).

Ce système ne saurait cependant être appliqué aux bataillons de ligne stationnés aux Indes ou aux colonies. Comme nous l'avons déjà montré, son introduction constituerait une dépense considérable au point de vue du transport par mer, quand bien même il serait désirable de voir adopter ce procédé pour les régiments en service à l'extérieur; or, tel n'est pas le cas, puisque ces corps doivent toujours être composés de soldats prêts à entrer en campagne, acclimatés, et âgés de plus de vingt-et-un ans.

La question de l'âge est le facteur le plus important dans ce problème militaire, et rien n'est plus vrai que la remarque suivante: « Un exercice continuel étant assez pénible, il est absolument nécessaire de disposer d'hommes faits, capables de le supporter, et non d'enfants. »

Comme je l'ai déjà fait remarquer, nous n'obtenons guère actuellement comme recrues que des jeunes gens d'environ dix-huit ans. A cet inconvénient, M. Holms a proposé le remède suivant: « Supprimez la milice, améliorez les conditions d'engagement, et vous aurez une meilleure qualité de recrues. »

Nous étudierons plus loin la première de ces propositions. Quant à la seconde, je crois qu'elle trouvera de l'écho dans le cœur de tous les officiers anglais, et personne, je le suppose, ne l'approuvera plus que notre commandant en chef.

Nous avons besoin d'*hommes faits* comme recrues, et, dans l'intérêt de notre empire, pour sa sécurité, il faut que nous les trouvions. Toutefois, cette affaire regarde spécialement les ministres et le Parlement. Nous autres soldats, nous sommes absolument impuissants sous ce rapport et ne pouvons qu'avertir la nation des terribles risques que lui fait courir le système actuel d'enrôlement des jeunes gens.

Si nous voulons ne recruter que des hommes faits, il faut leur offrir des émoluments d'hommes faits, et je ne pense pas que les dépenses résultant d'une augmentation de solde soient aussi grandes qu'on se le figure, car une meilleure solde nous donnerait certainement, au point de vue physique et moral, une meilleure qualité de recrues. Si la qualité morale est supérieure, nous n'aurons pas, comme aujourd'hui, à souffrir de désertions aussi nombreuses, et nos frais de prison diminueront; si la qualité physique est supérieure, nous n'aurons pas, comme aujourd'hui, tant d'hommes à réformer et nous réaliserons par cela même des économies considérables sur les crédits nécessaires aux hôpitaux.

Un régiment de milice ne vaut pas un régiment de ligne, chacun le sait. On reconnait également que la milice réaliserait des progrès immenses, si, au lieu de faire trois mois d'exercice, ses recrues demeuraient sous les drapeaux pendant un an ou un an et demi de suite. Une double question se pose à ce propos : d'abord la question de dépense; puis la question de savoir si, dans des conditions semblables, nous pourrions conserver une milice quelconque. Car si l'on insiste trop sur cette augmentation de la période d'instruction, il est certain que la concurrence entre l'armée et la milice à l'endroit des recrues (concurrence qui, je crois, n'existe pas aujourd'hui), deviendrait immédiatement une réalité, puisque l'on s'adresserait à la même classe d'hommes.

Une lecture attentive du rapport de M. Stanley à la commission de la milice en 1876 et l'examen des faits évidents sur lesquels ce rapport est basé satisferont évidemment ceux qui veulent aller au fond des choses et sont convaincus que la milice et la ligne ne se recrutent pas parmi les mêmes classes, et que les hommes qui entrent dans la première n'entreraient pas dans la seconde. On croit généralement, en outre, que les indécis qui se seraient probablement tout d'abord engagés dans l'armée, s'il n'y avait pas eu de milice, par la suite finissent cependant par entrer dans l'armée. J'ai aussi de bonnes raisons pour affirmer que beaucoup des hommes qui passent de la milice dans l'armée régulière n'auraient pas été soldats, si nous n'avions eu la milice pour leur permettre d'expérimenter leur goût du métier militaire.

Actuellement, on fournit au milicien toutes les facilités pour entrer dans la ligne, et, en pratique, il ne serait facile à aucun officier de la milice d'empêcher ses hommes de passer dans l'armée régulière.

Sans doute, la milice a beaucoup de côtés faibles, bien que les réformes récentes introduites dans son organisation en aient fait disparaître un certain nombre. Les adversaires de cette institution s'efforcent de faire ressortir ses imperfections; mais, à mon avis, la milice est pour notre pays un puissant élément de force que l'on ne pourrait obtenir par d'autres moyens, aussi longtemps que notre système n'aura d'autre base que les enrôlements volontaires.

La milice introduit dans l'armée des hommes différant, par leurs idées et leurs aspirations, de ceux amenés sous les drapeaux par l'enrôlement. Elle a en outre le grand avantage de coûter peu d'argent et elle remplit de tous points le but pour lequel elle a été organisée. Elle n'est point destinée au service à l'extérieur et, avant qu'une invasion nous atteigne, nous aurons le temps de la transformer en une infanterie sur laquelle on pourrait compter.

Les officiers et les sous-officiers de la milice ont assurément des connaissances militaires fort restreintes; c'est là une des imperfections de l'institution. Disons toutefois qu'on a remédié en grande partie à cet inconvénient en créant des écoles dans lesquelles ces militaires sont admis. On ne doit pas oublier du reste que tous les adjudants du corps de la milice sont des officiers pourvus de commissions dans l'armée régulière; que les quartiers-maîtres sont presque tous des officiers de l'armée et, qu'à l'avenir, la totalité appartiendra à l'armée. Ajoutons que les sous-officiers de l'état-major de chaque régiment sont de vieux soldats et que chaque compagnie de milice compte deux sergents de la ligne; enfin, on doit se rappeler que 700 officiers de milice ont servi dans l'armée régulière.

Dans le cas d'une guerre, sans avoir recours aux volontaires, la milice fournirait les garnisons de Malte, de Gibraltar et des îles de la Manche. On pourrait de même, au besoin, envoyer des troupes de milice dans l'Amérique du Nord et dans toutes les places importantes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et on aurait sous la main une force suffisante pour garder notre base d'opérations, quelque fût le pays où nous serions appelés, et pour assurer nos communications entre cette base et l'armée en campagne.

Tous nos bataillons de ligne de l'intérieur, ceux des stations extérieures que nous avons énumérées plus haut, enfin, sept bataillons de la garde, se trouveraient ainsi disponibles pour faire campagne. Nous aurions donc plus d'infanterie qu'il ne nous en faut pour constituer quatre corps d'armée.

Aux termes de la loi militaire qui nous régit, la milice est appelée à l'activité dès que la guerre est déclarée (1); la ré-

(1) Faisons remarquer, à ce propos, qu'un *general order*, en date du 1er mars 1878, prescrit qu'à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, les enrôlements dans l'infanterie seront contractés uniquement pour le service court (6 ans).

(1) Le *Broad Arrow*, du 16 mars, contient, sur les projets probables du gouvernement à l'égard de la milice, un article auquel nous empruntons les passages suivants :

« ...Les bruits qui ont couru, relativement à l'appel à l'activité de la milice, ont plus de fondement parce que, jusqu'à un certain point, ils peuvent s'appuyer sur un précédent. On ne saurait nier qu'au War-Office il ait été un moment très sérieusement question de mettre sur pied une partie de cette force nationale. M. Hardy, néan

serve de la milice réunie à la première classe de la réserve de l'armée forme un contingent d'environ 40,000 bons soldats, qui servirait à mettre nos bataillons de ligne sur le pied de guerre.

La deuxième classe de la réserve de l'armée, composée de vieux soldats ayant dépassé l'âge moyen, nous donnerait 18,000 baïonnettes pour le service des garnisons.

Les quatre compagnies d'infanterie régulière qui se trouvent actuellement dans chacun des 70 dépôts de brigade fourniraient les cadres de 70 bataillons de dépôt qui seraient alimentés par le recrutement local (1). Ces bataillons recevraient tous les hommes ayant rejoint, depuis un an, les bataillons destinés au service extérieur. Il y a actuellement en Angleterre un nombre considérable d'hommes qui, après avoir terminé leurs dix ans de service, sont employés dans des professions civiles; dans le cas d'une guerre populaire, il serait facile d'amener un grand nombre d'entre eux à se réengager. On leur offrirait dans ce but, pour la durée de la guerre, une forte allocation de campagne et on leur ferait entrevoir la perspective, au moment de leur libération, d'un boni calculé sur le pied de 25 francs par mois pour tout le temps qu'ils auraient été appelés à l'activité.

Notre pays, plus qu'aucun autre, pourrait fournir très facilement un corps spécial composé des épaves (*waifs and strays*) des classes moyennes et des classes supérieures de notre société; commandé par des officiers choisis avec soin, ce corps pourrait devenir, au point de vue militaire, l'un des meilleurs du monde. Organisé en infanterie montée (je pense que c'est ainsi qu'on l'utiliserait), il pourrait exercer une influence décisive sur le résultat d'une campagne et, dans les reconnaissances et dans les *raids*, rendrait d'inappréciables services. Si la guerre nous était déclarée, je crois sincèrement qu'il serait facile de lever une troupe ainsi composée.

Enfin, à aucune époque, la fidélité de nos colonies n'a été plus ardente ni plus sincère; je connais à fond le Canada et je ne fais que lui rendre justice en disant que, dans l'hypothèse d'une guerre, il nous fournirait certainement un contingent de 10,000 hommes tirés de ses milices et qui seraient bientôt à hauteur de nos meilleurs régiments.

Notre position insulaire et la puissance de notre flotte nous donnent, au point de vue militaire, des avantages qu'aucune autre nation ne possède. La Grande-Bretagne ne peut être envahie que par la France ou par l'Allemagne, encore serait-il nécessaire que ces deux nations combinassent leurs efforts, et, même dans les circonstances les plus favorables, cette opération gigantesque, pleine de difficultés, resterait toujours fort hasardeuse.

Notre suprématie maritime nous permet actuellement de considérer une telle invasion comme improbable; nous aurions donc, dans le cas d'une guerre, tout le temps nécessaire pour terminer nos préparatifs. J'entends dire que nous ne saurions faire la guerre, parce que nous ne sommes pas prêts. Je voudrais bien savoir quand nous avons été plus prêts, et si nous serons jamais plus prêts que nous ne le sommes en ce moment.

Notre Constitution nous assure la liberté de la parole, mais c'est justement cet avantage notoire qui nous empêche d'être jamais prêts pour la guerre. En présence d'une guerre suspendue sur notre tête, quelques-uns des hommes d'Etat les plus capables qui aient jamais été au pouvoir, nous ont dit dernièrement avec emphase qu'il était temps de se préparer à faire la guerre, quand la guerre était déclarée. Une telle opinion ne peut émaner que d'esprits essentiellement peu militaires, quelle que soit du reste leur supériorité à d'autres points de vue.

---

(1) On sait que le dépôt de chaque district de brigade se compose de quatre compagnies d'infanterie; chacun des deux bataillons jumeaux en fournit deux.

---

moins, malgré les instances des Horse Guards, refusa d'ordonner l'appel de la milice avant qu'il ne fût parfaitement évident que le moment était venu de prendre une semblable mesure.....

...Cependant M. Hardy, tout en refusant d'adopter cette mesure extrême, prit les dispositions nécessaires pour que la période d'instruction eût lieu cette année plus tôt que d'habitude et, pendant les trois mois prochains, toute la milice va être convoquée pour les exercices annuels. Déjà, dans quelques corps, les recrues ont commencé les préliminaires de l'instruction, et, vers le premier mai, plusieurs milliers d'hommes seront sous les armes. Il est évident qu'à cette époque nous serons un peu plus fixés qu'aujourd'hui sur les probabilités de paix ou de guerre, et dans le cas où il faudrait malheureusement défendre les intérêts anglais par une intervention armée en Orient, nous aurons sous la main une force puissante de milice toute prête à faire en Angleterre, ou même à l'extérieur, le service de place, en remplacement des troupes régulières envoyées en campagne.

M. Hardy en refusant, il y a six semaines, d'autoriser un appel immédiat de la milice, a évidemment réfléchi que la période d'instruction allait bientôt commencer, et a décidé avec sagesse, qu'il n'y avait aucune raison pour hâter la convocation de ces régiments. La mise sur pied de la milice aurait été considérée par la Russie comme une menace, et l'on n'aurait absolument rien gagné à cette démonstration belliqueuse.

La Russie sait parfaitement que nous sommes décidés à faire la guerre dans le cas de certaines éventualités, et l'on connaît très bien à Saint Pétersbourg les ressources militaires réelles de notre pays. On sait quelle est la force de la milice et les services qu'elle pourrait rendre; on n'ignore pas qu'elle pourrait être mobilisée en quelques jours.

Cependant, lorsque la milice sera convoquée pour son service habituel, il est très important qu'officiers et soldats fassent tous leurs efforts pour conserver et même augmenter leur efficience.

Nous ne saurions affirmer que l'appel à l'activité serait favorablement accueilli par la milice. Beaucoup de miliciens (soldats ou même officiers) occupent dans la vie civile des emplois auxquels un service militaire permanent porterait un préjudice sérieux. Cette difficulté, nous le reconnaissons avec tristesse, est en général évitée, dans le premier cas, par la désertion, et dans le second cas, ce qui est relativement aussi mauvais, par la démission.

Nous sommes cependant persuadés que les miliciens comprendront que le gouvernement a tenu à ne pas les déranger avant l'heure, et que lorsqu'ils seront convoqués, ils se montreront reconnaissants de cette bienveillance en arrivant à leurs quartiers généraux avec la ferme résolution de bien faire leur devoir, même dans le cas, peu probable, où les circonstances exigeraient qu'on ne licenciât pas les régiments à l'époque habituelle.

A l'heure qu'il est, nous avons toute raison de croire qu'on n'a nullement l'intention d'appeler à l'activité même un seul régiment de milice, et M. Hardy espère bien pouvoir renvoyer les hommes à l'expiration habituelle de leurs vingt-huit jours.

Cependant, si le Congrès tournait à la guerre, au lieu de résoudre d'une façon pacifique la question d'Orient comme nous l'espérons, la milice serait partiellement mise sur pied et serait appelée pour sa part à venger l'honneur du pays et à défendre ses intérêts. M. Hardy a toujours refusé pendant ces derniers mois de prendre aucune mesure dictée par la panique. Il a continué à délibérer avec calme, et l'absence de trouble et de confusion qui a toujours régné au War-Office a offert un contraste étrange avec la fièvre belliqueuse qui a sévi sur le pays tout entier.

M. Hardy a pensé qu'il valait mieux être prêt à temps que d'être prêt trop tôt, et son refus d'appeler la milice à l'activité, avant que le moment en soit venu, est une preuve évidente de son bon sens et de sa fermeté..... »

Relevons dans la presse quelques faits à l'appui des indications du *Broad Arrow*, en ce qui concerne les exercices actuellement commencés: Les recrues de Kent Artillery, d'East Kent et du 1er Royal Cheshire sont réunies depuis le 4 mars; les jeunes soldats de l'Essex rifles ont été convoqués le 11 et ceux du 1er Strafford le seront le 25 mars. On sait que cette période d'instruction, dont la durée est de deux mois, précède immédiatement les exercices annuels du régiment qui durent vingt-huit jours.

Incontestablement, au moment d'une grande crise nationale, le devoir de tous ceux qui aiment sincèrement leur pays est de venir en aide aux hommes qui, investis du pouvoir, assurent, en vue d'une guerre, les préparatifs nécessaires. Quelle que puisse être leur opinion personnelle sur la conduite du gouvernement, en face des graves complications de l'heure présente, tous les vrais patriotes font des vœux pour la puissance du pays et désirent ardemment voir l'armée anglaise prête à faire campagne. C'est en parlant avec la confiance en soi-même que donne seule une force militaire réelle, que l'on a le plus de chances d'éviter une guerre. Je n'hésite pas à protester contre l'idée que nous ne devons jouer qu'un rôle effacé dans la politique européenne, sous prétexte que nous ne sommes pas, sous tous les rapports, complétement prêts à faire la guerre en ce moment.

Nous devons accepter notre position telle qu'elle est, avec ses avantages et ses désavantages. Nous devons à notre constitution un sort agréable et prospère, et nous ne sommes nullement disposés a abandonner les bienfaits quotidiens que nous vaut cette constitution, pour le plaisir d'être toujours prêts à lutter contre les calamités d'une guerre qui peut ne se présenter que fort rarement. Dès lors, si nous ne devons jamais entamer les hostilités parce que nous ne sommes pas prêts, nous ferions mieux d'économiser les sommes considérables que nous dépensons actuellement pour notre armée et notre marine, car, avec notre constitution actuelle, il ne faut pas espérer que nous puissions jamais être en état de tirer l'épée sans nous y être préparés longtemps à l'avance.

Nous n'avons, à aucune période de notre histoire, été aussi forts, au point de vue militaire, que nous le sommes aujourd'hui. En 1854, nous n'avions presque point d'artillerie de campagne, l'armée régulière en Grande-Bretagne ne dépassait pas 70,000 hommes, et elle n'avait pour toute réserve que quelques vieux pensionnaires militaires trop âgés pour un service actif.

Si la guerre était déclarée demain, nous pourrions mettre en ligne 400,000 hommes, avec une artillerie attelée de 372 pièces de campagne. Voici les chiffres approximatifs auxquels j'arrive par mes calculs :

Armée régulière de l'intérieur.........	99.000	hommes.
Réserves de l'armée régulière et de la milice..........................	40.000	—
Milice..............................	85.000	—
Volontaires..........................	180.000	—
Deuxième classe de la réserve.........	10.000	—
Total.....	414.000	hommes.

Je me suis tenu, à dessein, à des chiffres très modérés et n'ai pas fait entrer dans ce total les 10,000 hommes de *yeomanry* dont nous disposons pour le service à l'intérieur. Je n'ai pas non plus tenu compte des troupes de ligne en garnison dans les places de la Méditerranée, et qui deviendraient disponibles une fois que la milice les aurait remplacées dans ces forteresses. Nous pourrions donc entrer immédiatement en campagne avec deux corps d'armée forts de plus de 30,000 hommes chacun, et laisser en réserve dans le pays une force au moins égale.

Quand je compare la puissance militaire actuelle de l'Angleterre avec ce qu'elle était en 1854, je ne sais, en vérité, si je dois m'étonner davantage de l'inconcevable état de faiblesse et d'absence de ressources dans lequel nous nous trouvions au début de la guerre avec la Russie, ou de la grossière ignorance de ceux qui se lamentent aujourd'hui sur notre soi-disant faiblesse et déclarent que nous ne sommes pas en état de combattre.

Nous n'avons pas, comme d'autres nations, à craindre en cas de guerre la menace d'une invasion; avantage considérable, et qui nous permet de toujours prendre notre heure pour commencer les hostilités. Comme notre armée devrait nécessairement être transportée par mer sur le théâtre de la guerre, nous pouvons toujours choisir la ligne d'opérations qui nous paraît la meilleure et la plus appropriée aux forces dont nous pouvons disposer. En fait, c'est toujours nous qui aurions l'initiative, et je n'ai pas besoin de dire à ceux qui connaissent l'histoire, quel précieux avantage une semblable situation peut donner au chef qui sait en profiter. Mais pour savoir tirer parti de l'avantage qu'assure à notre pays cette faculté d'initiative, il faut agir avec une grande unité de vues. « Dans les moments de grands périls, il faut savoir supporter l'autorité »; chacun doit aider à la réalisation du plan arrêté, même s'il croit que le plan de son choix eût pu amener de meilleurs résultats. En matière de guerre, agir comme un seul homme est beaucoup plus important que de chercher la perfection idéale du plan.

L'Angleterre ne peut s'engager dans une grande guerre que si cette guerre est populaire; mais si l'esprit belliqueux du pays vient à être excité, nous savons tous que Sa Majesté ne manquera pas de soldats qui voudront se battre pour l'honneur et l'intérêt du royaume. Un grand empire a été élevé pour nous, grâce aux exploits militaires de nos ancêtres. Au sujet de cet empire qu'ils nous ont donné, je crois que nous pouvons, aujourd'hui et toujours, répéter à la façon du prince Hal (1) :

You won it, ruled it, kept it, gave it us,
Then plain and right must our possession be;
Which we with more than with a common pain
'Gainst all the world will rightfully maintain. »

(43)

L'ARMÉE DES INDES

(Extrait du *Times*.)

Suite et fin (2)

« Le gouverneur général (3), assisté de son conseil des Indes (*Governor general in Council*), est chargé, sous la direction du secrétaire d'Etat des Indes, de l'administration (*control*) de cette armée; ce haut fonctionnaire a du reste dans ses attributions toute l'administration civile et militaire des possessions indiennes. Toutefois, à moins de circonstances extrêmement graves, il ne doit pas intervenir dans la direction technique de l'armée (*executive direction of the Army*). Les rapports du gouverneur général avec l'armée ont beaucoup d'analogie avec ceux qui existent en Angleterre, entre l'armée et le ministère de la guerre; il y a cependant une distinction à

(1) Cette citation est empruntée à une version anglaise du poème anglo-saxon de *Beowulf*, œuvre d'un rapsode inconnu, qui remonte au VIII[e] siècle et chante les exploits des princes danois conquérants de l'Angleterre. La traduction suivante serait presque littérale :

Vous nous l'avez conquis, vous sûtes le garder,
A nous de le tenir sous notre obéissance ;
Nous ne redouterons ni peine, ni souffrance,
Au monde tout entier s'il faut le disputer.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 394.

(3) Le gouverneur général des Indes a le titre de vice-roi; il est nommé pour une période de cinq années, qui peut être prolongée (le gouverneur général actuel est lord Lytton). Il est assisté par un conseil exécutif composé de six membres, dont deux sont pris dans la vie civile; les autres représentent respectivement la législature, les finances, les travaux publics et l'armée. Des membres extraordinaires peuvent être adjoints à ceux qui précèdent.

faire : le ministre de la guerre, comme tel, n'a pas d'autres attributions que celles qui ont trait au *War department*, tandis que le gouverneur général doit s'occuper non-seulement des questions militaires, mais aussi des questions politiques et financières.

La branche militaire du gouvernement des Indes est placée sous la direction du membre militaire du Conseil ; mais toutes les questions ayant quelque importance sont soumises au vice-roi et à son conseil. De plus aucune augmentation permanente d'effectif ne peut être introduite dans l'armée sans l'approbation du secrétaire d'Etat au département des Indes.

La conduite des détails du *Military department* dans le gouvernement de l'Inde est assurée par un secrétaire (*Military Secretary*) avec un *deputy* et plusieurs adjoints ; le vice-roi a d'ailleurs près de lui un état-major particulier composé d'un secrétaire militaire et de cinq aides de camp.

Les présidences de Madras et de Bombay n'ont pas de membre militaire dans leur Conseil, mais il existe dans le gouvernement de chacune d'elles un secrétaire militaire du gouvernement.

Les divers services de l'armée ressortissent à un certain nombre de directions portant le nom de *departments*. Tels sont les départements du matériel de l'artillerie, des comptes militaires qui relèvent directement du commissariat, des remontes et de l'habillement de l'armée.

Le département du matériel de l'artillerie (*Ordnance department*) est représenté dans chaque présidence par un inspecteur général et un député, par des commissaires et des députés commissaires ; ces fonctionnaires sont responsables des arsenaux et des magasins ; ils ont sous leurs ordres un nombreux personnel de *Warrant-Officers* (1) et de sous-officiers européens, avec des ouvriers et des manœuvres indigènes.

On doit rattacher à ce département les divers établissements nécessaires à la fabrication de la poudre à canon, des projectiles (balles et obus), du harnachement et de la sellerie. Chacun de ces établissements est dirigé par un officier de l'*Ordnance department*, lequel est toujours choisi dans l'artillerie.

Chaque présidence a une fabrique d'affûts et une poudrerie. Il existe au Bengale et dans la présidence de Bombay plusieurs fabriques de munitions pour armes portatives ; enfin, le Bengale possède une fabrique de harnachements. Quand une armée entre en campagne, un ou plusieurs officiers de l'*Ordnance department* sont chargés du parc qui lui est attaché.

Il n'y a pour les trois présidences qu'un seul département des comptes militaires (*Military Accounts department*). Il a dans ses attributions la centralisation et l'apuration de tous les comptes de l'armée. Il est également chargé de la solde des troupes et du paiement des pensions. Tous les officiers attachés à ce département sont pris dans l'armée ; cette mesure est du reste générale et s'applique à tous les départements de l'armée des Indes.

Il y a un département spécial du commissariat placé sous les ordres d'un commissaire général dans chaque présidence. Le commissariat entretient des officiers dans toutes les stations importantes de l'armée, et au besoin envoie en campagne le nombre d'officiers nécessaire. Ce département est chargé des rations des troupes, de l'entretien et de la nourriture des animaux employés au transport, et aussi de la fourniture des médicaments. Un état-major composé de sous-officiers et de *Warrant-Officers* européens tirés de l'armée, est employé dans ce département qui utilise également un nombreux effectif d'indigènes.

(1) Les *Warrant-Officers* (*Ordnance et Commissariat*) prennent rang immédiatement avant les sous-officiers proprement dits. Ils ne sont pas commissionnés, mais pourvus d'un brevet (*Warrant*).

Il existe encore deux départements de moindre importance : l'un chargé d'assurer le service de la remonte des troupes montées, l'autre ayant dans ses attributions la confection et la fourniture des effets d'habillements destinés à l'armée.

La direction technique de l'armée est confiée à un commandant en chef de l'armée des Indes. Il commande à toute l'armée mais ne peut envoyer des ordres aux armées de Bombay et de Madras, sauf en ce qui concerne la discipline des troupes anglaises. Ses pouvoirs ont beaucoup d'analogie avec ceux du commandant en chef de l'armée anglaise ; mentionnons toutefois les deux exceptions suivantes :

1° Le commandant en chef des Indes est subordonné au commandant en chef d'Angleterre en ce qui concerne les troupes anglaises, et reçoit ses instructions pour la plus grande partie des questions de discipline.

2° Le commandant en chef des Indes est membre du gouvernement, et comme tel prend part aux votes et aux délibérations du conseil des Indes, que le sujet traité soit militaire ou non.

Les deux commandants en chef de Madras et de Bombay exercent leur commandement sous l'autorité du gouvernement de ces présidences, et, pour ce qui concerne la discipline des troupes anglaises, exécutent les ordres du commandant en chef des Indes.

Le commandant en chef des Indes a un état-major particulier composé d'un secrétaire militaire, de plusieurs aides de camp, d'un interprète et d'un docteur. Il a sous ses ordres les services fortement constitués de l'adjudant-général et du quartier-maître général, un juge-avocat général et un inspecteur général de l'artillerie ; mentionnons encore les départements de l'instruction des garnisons et de l'instruction du tir.

Les présidences de Madras et de Bombay possèdent un état-major semblable, mais dans des proportions plus restreintes.

Il n'y a qu'un inspecteur général d'artillerie pour toutes les Indes.

Nous n'avons pas encore parlé des deux départements les plus importants et les plus nécessaires, départements régis par un système tout particulier. Nous voulons dire le département du service de santé et celui des travaux publics.

Il y a, en fait, aux Indes, deux départements médicaux séparés, ayant à leur tête deux médecins généraux, placés sous les ordres du gouvernement de chaque présidence. Ces médecins généraux, bien que placés sous l'autorité de ces gouvernements, peuvent, en de nombreuses circonstances, communiquer directement avec le commandant en chef. L'un de ces départements dans chaque présidence est destiné aux troupes anglaises. Il est placé sous les ordres du médecin général et comprend plusieurs députés médecins généraux, des médecins-majors du *Staff* chargés de l'inspection médicale des troupes anglaises dans les diverses stations de l'armée, et enfin un grand nombre de médecins chargés du service de santé dans les régiments et près du personnel du *Staff*.

Le département médical indien comprend également un certain nombre de députés médecins généraux, qui sont chargés du service médical dans les troupes indigènes et qui ont également en charge, au point de vue sanitaire, les établissements civils de quelque importance. Ce département fournit aussi les médecins nécessaires aux troupes indigènes, aux hôpitaux civils et aux dépôts des magasins du service de santé.

Il y a enfin un grand nombre de pharmaciens européens et indiens, ainsi que des infirmiers indigènes chargés des détails élémentaires du service médical. Lorsqu'une armée entre en campagne, ce système de double état-major médical cesse d'exister et un officier supérieur de santé pris dans l'un des

deux départements prend la direction du service de santé de l'armée.

En ce qui concerne les bâtiments militaires, tous les détails du service incombent au département des travaux publics, qui constitue une branche de l'administration civile; ce département est aussi chargé des fournitures nécessaires aux baraquements et de leur entretien.

On compte encore, dans chaque présidence, un département du service vétérinaire chargé d'assurer le service sanitaire pour les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie; les remontes rentrent également dans ses attributions. Les officiers supérieurs de ce département sont des vétérinaires principaux et des vétérinaires inspecteurs ; il y a, en outre, des vétérinaires attachés aux régiments et aux batteries.

Des aumôniers sont attachés aux troupes et sont fournis par le département ecclésiastique, qui fait partie du gouvernement et constitue un département civil.

Les divers commandements subordonnés au commandant en chef, mais placés au-dessus des commandements de régiments, sont ceux de divisions, de districts, de brigades et de places.

Il y a 12 divisions dans les trois présidences; elles sont commandées par des majors généraux assistés d'un état-major (1) composé d'un aide de camp, d'un assistant adjudant général, d'un assistant quartier-maître général, d'officiers du commissariat, du service médical et d'autres départements; on y compte quelquefois aussi un major de brigade chargé du service de place du quartier général de la station.

Citons en outre seize districts qui sont, en réalité, de petites divisions et correspondent directement avec les quartiers généraux de l'armée. Ils sont commandés par des brigadiers généraux assistés d'un major de brigade, et quelquefois d'un député assistant quartier-maître général. De plus six brigadiers généraux commandent les garnisons importantes situées dans les limites des divisions; un major de brigade leur est adjoint. Les autres garnisons, qui ne sont pas quartiers généraux de division, sont commandées par le plus ancien officier présent, secondé par ce qu'on appelle un officier d'état-major de place (*station staff officer*).

D'après ce que nous venons d'expliquer, on comprend comment fonctionnent le commandement et le service d'état-major des armées de Madras, de Bengale et de Bombay, mais les troupes qui n'appartiennent pas spécialement à ces présidences sont régies par des règlements spéciaux.

Le corps de la frontière du Punjab est commandée par un brigadier général auquel est adjoint un assistant adjudant général; ce brigadier général est placé sous le contrôle immédiat du gouvernement du Punjab, qui, pour toutes les questions militaires, dépend du gouvernement des Indes.

De même, le contingent d'Hyderabad, avec un état-major semblable, dépend du gouverneur résidant à Hyderabad et du département militaire du gouvernement des Indes.

La cavalerie de l'Inde-Centrale, le corps de Malwah Bheel et le bataillon de Bhopal sont sous les ordres de l'agent du gouverneur général résidant dans les Indes centrales, les forces de Deolee et d'Erinpoora, le corps de Meywar Bheel sont sous les ordres de l'agent du gouverneur général de Rajpootana.

Ces deux agents du gouverneur général dépendent du département de l'extérieur du gouvernement des Indes.

Le budget des dépenses de l'armée indienne pour l'année 1877-1878 représente un chiffre net de 280,625,000 fr. Dans ce total figurent les dépenses nécessitées par les divers avantages accordés à l'armée indienne lorsque Sa Majesté a pris le titre d'Impératrice des Indes, le 1er janvier de l'année dernière; mais il ne comprend pas les dépenses à la charge de l'Angleterre et relatives à l'achat des approvisionnements, aux pensions et allocations diverses, ni les contributions qui dépendent du département de la guerre et qui sont employées à l'instruction des recrues, aux pensions des soldats de l'armée anglaise et à d'autres dépenses supplémentaires, et formant un total de 107,795,000 francs.

Nos lecteurs peuvent voir par ce qui précède que nous avons dans les Indes une machine gigantesque et passablement compliquée. Sans doute, certaines parties de cette machine ont besoin de réformes, mais en somme elle fonctionne bien et mérite les plus grands éloges pour elle et pour l'Empire. Ce serait probablement une bonne chose que le département de la guerre anglais voulût bien étudier les procédés de direction et d'administration employés dans l'armée indienne, soit en campagne, soit en garnison; les pratiques qui y sont usitées pour faire marcher les troupes à travers de larges espaces de terrain, pour les nourrir et les approvisionner en campagne; enfin, pour les transporter par mer à des distances éloignées. Ce qui se fait aux Indes peut ne pas être parfait ni adapté à toutes les circonstances de paix ou de guerre en dehors des Indes, mais il est évident que notre *War Department* anglais pourrait retirer de grands avantages d'une étude approfondie du système militaire en vigueur dans l'Inde. »

Au cas où le lecteur, après avoir pris connaissance de l'aperçu très sommaire emprunté au *Times*, voudrait se faire une idée générale de la répartition de l'armée des Indes sur l'immense territoire confié à sa garde, nous le prierons de se reporter à un document officiel anglais daté de 1874 et inséré dans le n° 232 de cette *Revue*. Jusqu'ici nous ne nous sommes point autrement occupés de cette partie des forces britanniques, dont on fait ordinairement abstraction dans les combinaisons militaires européennes. On sait combien de considérations militent en faveur de cette dernière manière de voir, et notre intention n'est point de la combattre. Cependant, si les troupes indigènes de l'Inde sont hors d'état de fournir un appoint très sérieux dans une lutte engagée contre une grande puissance européenne, il convient de remarquer que parmi les derniers contingents envoyés par elles à l'extérieur, il est un détachement d'une certaine importance, dont les services ont été récemment appréciés dans l'expédition d'Abyssinie.

On peut consulter à cet égard le très intéressant rapport d'un officier autrichien attaché au quartier général anglais (1).

Les troupes indigènes envoyées en Abyssinie comprenaient (2):

4 régiments de cavalerie (2 de la présidence de Madras et 2 du Bengale).

6 régiments d'infanterie (dont 4 de la présidence de Bombay et 2 du Bengale).

1 détachement d'artillerie indigène.

3 compagnies de sapeurs-mineurs indigènes.

Les troupes anglaises comprenaient 5 batteries d'artillerie, 4 régiments d'infanterie, 4 troops de cavalerie et 1 compagnie du génie. La réunion de toutes ces troupes formait 2 divi-

(1) Pour ce qui concerne les attributions de ces officiers de l'état-major, se reporter au n° 208 de la *Revue militaire de l'étranger*.

(1) M. le colonel Kodolitsch, bien connu dans notre armée comme attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie. (Voir la *Revue du Streffleur*, 1868-1869.)

(2) *Record of the expedition to Abyssinia*, 1870.

sions, dites de Bombay et du Bengale. Chaque division comprenait 1 brigade de cavalerie indigène de 2 régiments et 2 brigades d'infanterie. Chacune de ces dernières était à 6 régiments dont 4 indigènes.

Les troupes indigènes représentaient un effectif d'environ 10,000 hommes, dont 8,000 fantassins et 1,900 cavaliers. Elles étaient accompagnées, en outre, de 7,000 convoyeurs avec 900 bœufs ou mulets. Il est à remarquer, en effet, que les exigences des diverses castes auxqu'elles appartiennent les indigènes nécessitent dans une armée en campagne des *impedimenta* hors de toute proportion.

Les troupes indigènes de l'Inde recrutées par des hommes de différentes races et de différentes religions sont loin d'ailleurs d'avoir toutes la même valeur et la même réputation. Sans aborder aujourd'hui ce sujet très complexe, nous nous bornerons à citer, en terminant, quelques réflexions adressées au *Standard*, du 2 mars, par un ancien officier de cipayes, et qui portent précisément sur ce point délicat :

« ..... Les officiers commandant les nombreux régiments de cipayes stationnés dans le Bengale, à Madras et à Bombay lutteraient avec leurs troupes contre une armée indigène quelle qu'elle fût, mais s'il s'agissait d'aborder les troupes russes avec le petit cadre d'officiers anglais et indigènes que possèdent actuellement ces régiments, les chefs de corps pensent qu'ils courraient grand risque non-seulement d'être battus, mais encore de ne pouvoir conserver leurs soldats en main.

Par contre, au nord-ouest, si nous nous adressons aux officiers commandant les Sikhs, les troupes du Punjab, les mahométans de la frontière et les Goorkhas, nous rencontrons des façons de voir toutes différentes. Ces officiers vous diront qu'ils conduiraient hardiment leurs troupes contre un ennemi quelconque et je crois que les résultats justifieraient leur attente.

Les Sikhs sont d'admirables soldats. Ils l'ont prouvé en maintes campagnes... Outre qu'ils ont une excellente infanterie et une excellente cavalerie, ils sont les meilleurs artilleurs indigènes des Indes. Il y a actuellement trois ou quatre batteries servies par eux dans les troupes de la frontière du Punjab, et ce nombre pourrait être augmenté s'il était nécessaire.

Les mahométans du Punjab deviennent aussi d'excellents soldats. Les tribus de la frontière fourniraient également des contingents très braves et très sûrs...

Mais les plus beaux soldats de toute l'armée indigène sont sans contredit les Goorkhas. Ils seraient bons même pris séparément, car ils aiment la guerre pour la guerre, tandis que les Sikhs, les Punjabees et les mahométans de la frontière ont besoin pour agir de se trouver réunis... » (43)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE

Le redoublement de vigilance avec lequel, depuis les événements d'Orient, l'armée austro-hongroise revoit et perfectionne, dans les différentes branches de service, toutes les dispositions se rattachant à la mobilisation, s'est traduit par une série de mesures et de prescriptions de détail publiées ou signalées dans les journaux militaires. Parmi ces dispositions nouvelles, nous nous proposons aujourd'hui d'examiner plus particulièrement celles qui ont trait au service de santé en campagne. Cette analyse servira de complément aux études qui, dans le volume IV de la *Revue*, furent consacrées au service de santé de l'armée austro-hongroise et auxquelles nous avons déjà rattaché une série d'articles supplémentaires (1).

Les réformes apportées récemment par l'Autriche-Hongrie dans les services sanitaires de son armée sont d'ordre divers.

La plus importante par son étendue et par sa portée est celle qui concerne la réorganisation du service de santé de la landwehr de la Couronne hongroise. Dorénavant il comprendra, comme les troupes elles-mêmes de cette landwehr, un cadre actif en service permanent.

Une deuxième mesure, d'un caractère moins essentiel au point de vue de l'organisation militaire, mais d'une utilité incontestable, est relative aux moyens adoptés pour permettre de reconnaître à la guerre, dans toute circonstance, l'identité de toutes les personnes faisant partie de l'armée.

Après avoir étudié les dispositions qui viennent d'être adoptées dans ces deux branches du service, nous ferons connaître un certain nombre d'autres dispositions nouvelles concernant le matériel. Nous en signalerons particulièrement deux qui nous paraissent avoir une importance plus grande que les autres. La première est relative à l'adoption pour la troupe d'un petit sachet à pansement destiné à être distribué à tous les hommes lors de la mobilisation. La seconde a trait à l'équipement de guerre des médecins de la landwehr.

Nous aurions voulu pouvoir compléter cette étude quelque peu hétérogène par l'analyse des dispositions d'un règlement annoncé par le *Verordnungsblatt*, et relatif à l'organisation du service des trains d'évacuation, mais cet intéressant document n'a pas encore été livré à la publication et nous devons en ajourner, tout au moins, l'examen.

Réorganisation du corps de santé de la landwehr hongroise.

La disposition législative, en vertu de laquelle on a procédé à la réorganisation du corps de santé de la landwehr hongroise, consiste en une loi votée le 5 juillet 1877 dans les deux Chambres du *Landtag* et promulguée le 7 juillet suivant.

Cette loi, qui modifie les prescriptions de la loi de 1871, dispose que « le cadre du corps de santé de la landwehr hongroise sera fixé, d'accord avec l'*Ordre de bataille*, de telle façon que dès le temps de paix il sera entretenu :

» 1° 63 médecins du cadre actif de la landwehr, savoir :

» 2 au ministère de la défense nationale,

» 1 à l'*Academia Ludovica*,

» 1 à l'Ecole centrale des officiers de cavalerie,

» 1 dans chaque brigade et demi-brigade et régiment de cavalerie, compris dans l'*Ordre de bataille* et dans chaque commandement de district;

» Ces médecins militaires ont droit aux allocations de leur grade;

» 2° Des médecins de landwehr du *Beurlaubtenstand*, en nombre proportionné aux ressources disponibles, et affectés aux fractions de corps.

» Ces médecins ont droit à l'indemnité de service. »

La loi autorise, à titre de crédit supplémentaire de l'exercice 1877, la dépense d'une somme de 15,940 florins, pour pourvoir à l'application de la loi.

Quant aux mesures d'exécution, elles sont déterminées par un règlement du 13 octobre 1877, publiée dans le *Verordnungsblatt* du 4 novembre, et dont nous allons résumer les principales dispositions :

1° *Mission du corps de santé de la landwehr hongroise.* —

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, tome V, page 240; tome VI, page 226; tome VII, pages 180 et 245; tome VIII, pages 44, 53, 183, 256.

Le corps de santé de la landwehr hongroise a pour devoir, *en temps de paix comme en temps de guerre*, d'assurer l'exécution du service de santé conformément aux prescriptions en vigueur.

Ce service embrasse : la salubrité, l'hygiène, le traitement médical, la police sanitaire, l'établissement des certificats médicaux, la direction et la répartition du personnel médical, le concours aux opérations du recrutement et l'exercice de la médecine légale militaire.

Tout médecin de la landwehr, sans distinction de grade, est tenu, chaque fois qu'il en est requis par les autorités compétentes, de concourir à l'exécution du service de santé.

Les médecins de la landwehr doivent donner gratuitement leurs soins aux officiers subalternes de leur fraction de corps, quand ces officiers en font la demande.

En cas de besoin le médecin de la landwehr peut, sur la réquisition des autorités dont il relève, être appelé à servir dans l'armée active.

2° *Effectif du corps de santé de la landwehr hongroise.* — Le corps de santé de la landwehr hongroise est composé de deux catégories formant chacune un cadre spécial et distinct, dans lequel les médecins qui en font partie ont leur rang d'ancienneté et leur avancement propres.

a) Le *cadre actif* de la landwehr, comprenant :

1 médecin supérieur d'état-major de première classe ayant rang de colonel;

2 médecins supérieurs d'état-major de deuxième classe ayant rang de lieutenant colonel;

5 médecins d'état-major ayant rang de major;

23 médecins régimentaires de première classe ayant rang de capitaine de première classe;

13 médecins régimentaires de deuxième classe ayant rang de capitaine de deuxième classe;

19 médecins-majors ayant rang de lieutenant;

b) Le cadre du *Beurlaubtenstand* de la landwehr, comprenant :

40 médecins régimentaires de première classe ayant rang de capitaine de première classe;

20 médecins régimentaires de deuxième classe ayant rang de capitaine de deuxième classe;

296 médecins-majors ayant rang de lieutenant.

En temps de guerre, sont en outre appelés à l'exécution du service de santé les médecins assistants. Ces derniers n'appartiennent pas au personnel des officiers du corps de santé; ils font partie des cadres assimilés à ceux des sous-officiers.

Le cadre actif et le cadre du *Beurlaubtenstand* réunis constituent le cadre de guerre.

3° *Obligations du service du corps de santé de la landwehr.* Les médecins du cadre actif, ayant droit au traitement intégral de leur grade, sont astreints, en paix comme en guerre, à l'exécution de toutes les obligations du service sanitaire et médical et peuvent, même en temps de paix, être transférés d'un corps de troupe à un autre.

Ceux du *Beurlaubtenstand* ne peuvent en temps de paix être éloignés de leur résidence, sauf pour les manœuvres d'automne auxquelles ils seraient convoqués au même titre que les officiers combattants du *Beurlaubtenstand*.

Les médecins du *Beurlaubtenstand* ne peuvent, à moins de leur consentement formel, être appelés à un service temporaire, comme celui d'assister les commissions de recrutement ou de réforme, qu'autant qu'ils appartiennent aux classes encore astreintes au service militaire.

En cas de mobilisation, tout médecin de landwehr des deux portions du cadre est obligé, sans exception, à obéir à l'appel et à entrer en campagne avec sa troupe.

Dans les garnisons où le service de santé n'est pas assuré par un médecin du cadre actif, un médecin du *Beurlaubtenstand*, et, à défaut, un médecin civil peut être requis pour l'exécution de ce service, moyennant une indemnité annuelle de 300 florins. Les médecins civils sont requis aux termes d'un contrat qui, de part et d'autre, ne peut prendre fin que six mois après la dénonciation.

Les médecins de landwehr du *Beurlaubtenstand* sont, en paix et en guerre, soumis, pendant la durée de leur service, quel qu'il soit, aux règles de discipline et de juridiction en vigueur pour les officiers du cadre actif de la landwehr hongroise.

4° *Admission dans le corps de santé de la landwehr hongroise.* En principe, nul ne peut être admis dans les deux portions du cadre de la landwehr qu'avec le grade inférieur (médecin-major). Toutefois des médecins civils d'une aptitude particulière comme chirurgiens et opérateurs peuvent exceptionnellement être nommés directement aux autres grades de la hiérarchie.

Jusqu'à complément de l'effectif réglementaire dans les deux portions du cadre, les nominations ont lieu par voie de concours ; la priorité étant assurée aux médecins de la landwehr déjà pourvus d'un grade et à ceux de l'armée commune.

Tout médecin de la landwehr doit posséder ou avoir acquis les droits de citoyen dans un des pays de la Couronne hongroise.

Les nominations se font par l'Empereur sur la proposition du ministre hongrois de la défense nationale. Les emplois sont conférés aux médecins d'état-major et aux médecins supérieurs d'état-major, par l'Empereur, sur la proposition du ministre ; aux médecins régimentaires et aux médecins-majors, par le ministre. L'emploi de médecins assistants est conféré, en cas de mobilisation, aux médecins non diplômés et aux élèves figurant sur les contrôles de la landwehr hongroise.

En cas de mobilisation, les places du cadre de guerre qui pourront rester vacantes peuvent être données, moyennant un traitement journalier, aux docteurs et élèves appartenant à la vie civile, qui en feraient la demande, ou aux médecins appartenant encore à la landwehr, mais qui, en vertu de l'article 18 de la loi militaire, ne peuvent être appelés qu'en cas de guerre et employés seulement à un service correspondant à leur profession habituelle.

Les médecins de landwehr du cadre actif sont tenus d'accomplir le stage annuel du cours de médecine militaire institué à Vienne (1). Les médecins du cadre du *Beurlaubtenstand* peuvent être autorisés à suivre ce cours aux frais de l'Etat, en contractant l'engagement de rester pendant 4 années à la disposition du service actif de la landwehr.

5° *Subordination, avancement, uniforme.* — Au point de vue du service militaire, les médecins de landwehr sont subordonnés aux autorités de landwehr ou aux chefs des corps ou établissements où ils sont employés.

Les médecins de landwehr doivent présenter aux commandants de landwehr, même de leur propre initiative, toutes propositions concernant le service de santé. Ils en rendent compte à leurs chefs dans la hiérarchie du corps de santé.

Sous le rapport disciplinaire, les médecins de landwehr relèvent de leur commandant de landwehr; en ce qui concerne les affaires techniques et professionnelles, ils ne relèvent que de leurs chefs du corps de santé.

Les dispositions relatives à l'avancement dans la landwehr seront arrêtées quand l'organisation du corps sera terminée.

L'uniforme est décrit dans le règlement général sur la tenue dans l'armée.

Au sujet des questions disciplinaires, du mariage et des

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, tome VII, page 13.

pensions, les dispositions en vigueur pour les officiers de landwehr sont applicables aux médecins.

Les médecins de landwehr sont tenus de prêter serment.

6° *Fonctions des divers grades.* — Le médecin supérieur d'état-major de première classe de la portion active du cadre est le chef du corps d'officiers des médecins de landwehr. En cette qualité, il dirige le développement scientifique du personnel et exerce à l'égard de ce dernier l'autorité disciplinaire, conformément aux dispositions du règlement sur le service.

Les attributions comprennent: l'initative des propositions relatives au personnel; les voyages d'inspection effectués en vertu d'autorisations du ministre de la défense nationale; l'exercice de l'autorité disciplinaire sur tous les membres du corps de santé de la landwehr hongroise et sur les élèves-médecins de la landwehr.

Le médecin supérieur d'état-major du cadre actif est, en matière de service sanitaire, l'organe auxiliaire du ministre de la défense nationale; il est comme tel chargé de l'expédition des affaires de son ressort. Il est secondé par un médecin régimentaire ou médecin-major du cadre actif.

Les médecins supérieurs d'état-major du *Beurlaubtenstand* reçoivent, en cas de mobilisation, une destination en rapport avec leur rang.

Les médecins d'état-major du cadre actif forment, en matière de service sanitaire, l'organe auxiliaire des commandants de districts de landwehr; ils dirigent le service de santé dans les districts, conformément aux dispositions en vigueur. En cas de guerre, ils sont chargés de la direction du service de santé dans les divisions mobiles.

Afin de leur fournir l'occasion d'acquérir une grande pratique du service hospitalier, ils sont en outre temporairement attachés en temps de paix à un hôpital militaire.

Les médecins d'état-major du cadre du *Beurlaubtenstand* sont en temps de paix les suppléants éventuels des médecins de district. En cas de mobilisation ils prennent, au chef-lieu de district, la direction du service de santé territorial. Au besoin, ils peuvent être employés à diriger le service de santé dans des divisions mobiles ou être affectés au service hospitalier.

Pour être nommé au grade de médecin d'état-major au titre de la portion active du cadre, le candidat est tenu de subir un examen sur les obligations du service pratique et technique de ce grade, et de se soumettre à un stage de trois mois au moins dans un grand hôpital militaire.

Les médecins de landwehr du grade de médecins régimentaires ou de médecins-majors sont chargés, en temps de paix et en temps de guerre, du service de santé dans les corps et établissements de la landwehr et au besoin dans les hôpitaux. Pour ceux de ces médecins qui appartiennent au cadre du *Beurlaubtenstand*, l'obligation de concourir à l'exécuter du service de santé en temps de paix est limitée par les restrictions énoncées plus haut.

Les docteurs en médecine appartenant aux classes astreintes au service dans la landwehr et qui n'ont pas demandé à être nommés médecins de la landwehr sont, en temps de paix, soumis aux mêmes obligations que les médecins du *Beurlaubtenstand* de la landwehr. En temps de guerre, ils sont nommés d'office médecins de landwehr et pourvus, selon le cas, d'un emploi de médecin-major ou médecin-assistant. Les élèves en médecine de la landwehr sont astreints en temps de paix, et dans des conditions subalternes, aux mêmes obligations que les médecins du *Beurlaubtenstand*; ils sont nommés en temps de guerre au grade de médecins-assistants.

7° *Dispositions transitoires.* — Le cadre actif du corps de santé de la landwehr est porté, progressivement et dans la limite des fonds alloués, à l'effectif fixé plus haut.

Les médecins du cadre actif qui ont droit actuellement aux indemnités de service peuvent, sur leur demande, et à la condition de posséder les aptitudes requises, être proposés pour l'emploi effectif; en attendant qu'il puisse être pourvu à leur nomination, ils continuent à avoir droit à l'indemnité de 360 florins, Quant aux autres, leur contrat est résilié et ils sont classés dans le cadre du *Beurlaubtenstand*.

Le cadre actuel des médecins de brigade est licencié et les titulaires de ces emplois sont pourvus du grade de médecin régimentaire de première classe et employés, soit à titre temporaire dans les commandements de districts, soit à titre permanent dans les garnisons où se trouvent soit un commandement de brigade, soit plusieurs fractions de troupe de landwehr. (79)

(*A suivre.*)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

ADOPTION PROBABLE D'UN NOUVEAU CANON DE CAMPAGNE, DE 12 LIVRES. — Dans le n° 327 de la *Revue*, on a annoncé que des essais étaient exécutés à Shœburyness, dans le but d'arrêter le modèle définitif d'un nouveau canon de 12 livres, destiné à remplacer la pièce de 9 livres, actuellement en service. Dans le n° 3?7, on a également fait connaître que deux canons de campagne, proposés par Armstrong, étaient expérimentés concurremment avec les pièces de 12 livres, fabriquées à l'arsenal de Woolwich. Il paraît que l'une de ces dernières bouches à feu serait sur le point d'être adoptée, si l'on en croit du moins la nouvelle suivante, publiée par le *Times* du 24 janvier dernier :

« Après une série d'études et d'expériences poursuivies pendant une période de près de deux ans, la fonderie de canons à l'arsenal de Woolwich, de concert avec les officiers de la commission d'expériences, a arrêté un type de canon de campagne de 12 livres qui servira probablement à armer les batteries à cheval ainsi que les batteries montées légères en remplacement du canon de 9 livres actuellement en service. Le nouveau canon possède une puissance de beaucoup supérieure à celle du canon de 9 livres et, en même temps, comme l'affût et les armements ont été considérablement allégés, le poids total de la voiture, est à peine plus grand que pour cette dernière pièce. La fabrication du nouveau canon de 12 livres destiné à servir de type est déjà très avancée et l'on espère qu'avant peu les nouvelles pièces pourront être mises en service, leur adoption étant décidée en principe, par le ministère de la guerre. »

Dans son numéro du 16 février, le *Times* donne, sur la nouvelle pièce de 12 livres dont il avait annoncé précédemment l'adoption probable, quelques détails que l'on croit devoir résumer ici.

On se propose de ne fabriquer, tout d'abord, que 50 canons de 12 livres, et cela dès que le modèle définitif aura été approuvé; mais il n'est pas douteux que cette bouche à feu ne soit plus tard mise en service sur une plus grande échelle.

La nouvelle pièce a près de 9 pieds (2m 74) de long et ne pèse que 7 1/2 quintaux (381 kil.), tandis que le canon de 9 livres n'a que 6 pieds (1m83) de longueur et pèse 8 quintaux (406 kil.). Son calibre est de 3 pouces (76mm2); le diamètre de la chambre à poudre de 3,15 pouces (80mm). La lumière est placée de manière que l'inflammation de la charge ait lieu à 7 pouces (178mm) du fond de l'âme. L'âme porte 10 rayures.

AUTRICHE-HONGRIE

MANŒUVRES DE 1878. — La *Wehr-Zeitung*, du 6 mars, annonce que les manœuvres de l'armée active se borneront

cette année, dans les différents commandements généraux, à des exercices de division, sauf en Bohême. On lit à ce sujet dans le *Pester Lloyd*, du 9 mars : « Les grandes manœuvres d'automne auront lieu du 28 août au 9 septembre, dans les environs de *Tabor*. L'Empereur, l'archiduc Albert, le roi de Saxe et beaucoup d'officiers étrangers y assisteront. L'archiduc Rodolphe commandera une brigade. »

La presse austro-hongroise annonce également qu'en 1878, comme les années précédentes, les hommes de la réserve et de la landwehr seront convoqués à des exercices périodiques. Ces exercices dureront vingt-huit jours pour la réserve et trois semaines pour la landwehr.

EXERCICES DE TIR AUX GRANDES DISTANCES ET INFLUENCE DU TIR A LONGUE PORTÉE DE L'INFANTERIE SUR L'EMPLOI DE L'ARTILLERIE.—Une feuille militaire autrichienne, *la Vedette*, dans ses numéros des 3, 10 et 13 mars courant, publie les renseignements ci-après sur les exercices de tir à grandes distances exécutés par les troupes d'infanterie de la garnison de Vienne et sur une conférence faite à la Réunion des officiers de cette ville par le lieutenant-colonel d'artillerie Grossmann.

« Le 26 février dernier, sur le champ de tir de Grossjedlersdorf, ont commencé les exercices à grande distance avec le fusil Werndl ; les résultats obtenus ont dépassé de beaucoup les espérances qu'on fondait sur cette arme. On avait formé avec trois compagnies du 4ᵉ régiment d'infanterie une compagnie de guerre à l'effectif normal de 236 fusils. Le but était situé à 1,400 mètres ; il était formé par des cibles représentant une section d'artillerie avec ses servants. Les trois pièces étaient en batterie ; les canonniers et les chefs de section étaient supposés à pied ; les chevaux n'étaient pas figurés. A cette énorme distance, à laquelle, il y a vingt ans, l'artillerie elle-même entrait rarement en action, on a obtenu les résultats suivants : les 211 hommes armés de fusils (les sous-officiers n'ont pas fait feu) ont brûlé chacun dix cartouches ; il y a eu 9 0/0 de coups touchés, c'est-à-dire que 189 balles ont porté dans les cibles ; autrement dit, en trois minutes et demie, une batterie ennemie aurait été mise hors de combat, puisque ses 108 hommes, officiers et sous-officiers compris, auraient été atteints. Encore faut-il remarquer que presque toutes les cibles avaient reçu deux balles. On s'est ensuite rapproché du but à 900 mètres (1,200 pas) et l'on a exécuté de nouveau des feux de peloton, des feux d'essaim et des feux rapides ; on a obtenu 11 1/2 0/0, c'est-à-dire un résultat tel qu'il aurait suffi de cinq salves pour mettre tous les servants hors de combat. Il ne faut pas perdre de vue que la compagnie à l'effectif de guerre ne se composait pas de tireurs choisis, mais qu'elle avait été formée par des hommes pris au hasard dans le deuxième bataillon, sans tenir compte ni de leur adresse individuelle, ni de leur temps de service. On doit reconnaître, il est vrai, que ces résultat splendides sont dus, en très grande partie, à l'exactitude de la hausse employée, la distance étant parfaitement connue, circonstance qui se présente assez rarement à la guerre. Ces exercices de tir à grande distance continueront jusqu'au 2 mars ; S. M. l'Empereur et le général inspecteur de l'armée y assisteront. Les neuf régiments d'infanterie en garnison à Vienne y prendront part successivement. »

« Samedi, 2 mars courant, après une période d'instruction de trente-deux jours, les troupes d'infanterie en garnison à Vienne ont achevé leurs tirs aux grandes distances. Ces exercices avaient commencé pendant le mois de janvier. Le tir a eu lieu dans la vaste plaine située en avant de Grossjedlersdorf ; des postes de sûreté arrêtaient la circulation. Le but était formé par 4 canons et affûts en bois, avec leurs avant-trains ; des cibles représentaient les servants et les chevaux de trait en grandeur naturelle. Le tir s'est effectué par compagnie ; chaque homme a brûlé 9 cartouches à des distances comprises entre 600 et 1,800 pas ; les coups ont été relevés avec soin après chaque séance et un rapport détaillé sur les résultats obtenus sera adressé au ministère de la guerre. Le chiffre exact des coups touchés n'a pas été publié, mais il paraît que plusieurs compagnies ont mis dans les cibles 120 balles et même davantage. Le dernier jour d'exercice, samedi 2 mars, 12 compagnies ont utilisé le champ de tir ; on a tiré depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Les exercices ont été clos à la demande des cultivateurs qui désiraient profiter du beau temps pour labourer leurs terres. »

« Dans le local de la Réunion scientifique militaire, en présence d'un nombreux auditoire dont beaucoup de généraux faisaient partie, le lieutenant-colonel d'artillerie Grossmann vient de faire une conférence sur « le tir de l'infanterie et son influence sur l'emploi de l'artillerie. » Le conférencier a débuté par un historique sommaire de la question des armes à feu portatives, depuis l'année 1866, en insistant particulièrement sur les progrès que l'armement de l'infanterie a accomplis, ces derniers temps, sous le rapport des qualités balistiques. Le lieutenant-colonel Grossmann a parlé ensuite de l'importance du tir à longue portée de l'infanterie, de son emploi dans les diverses phases du combat, de l'instruction de tir donnée actuellement au soldat, instruction qui, basée sur des principes méthodiques, exige un travail beaucoup plus considérable qu'autrefois. Puis l'orateur s'est occupé de l'influence que le feu de l'infanterie, aujourd'hui qu'il est bien réglé et bien dirigé, est susceptible d'exercer sur l'emploi de l'artillerie ; il pense que l'artillerie, qui considérait précédemment la distance de 800 pas comme la limite du tir efficace de l'infanterie, doit s'attendre maintenant, dans certains cas, à supporter des pertes sensibles à 1,600 pas. Le conférencier a examiné ensuite les conditions dans lesquelles l'artillerie pourra, sans s'exposer à de trop fortes pertes, pénétrer dans la zone du tir de l'infanterie ennemie. Il n'admet pas que l'on amène habituellement l'artillerie sous le feu de l'infanterie ennemie, sans y être obligé et uniquement dans l'espoir de précipiter la décision du combat ; il estime que cette manière d'opérer mettrait sérieusement en péril la réussite de l'attaque. Comme conclusion, il recommande à l'artillerie de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas se faire écraser par les feux de masse de l'infanterie, surtout quand ces feux auront été préparés. »

ITALIE

STAGE DES OFFICIERS DE COMPLÉMENT ET DE LA MILICE MOBILE DE L'ARTILLERIE. — Afin de permettre aux officiers de complément et de la milice mobile, appartenant à l'artillerie, de s'initier au nouveau matériel récemment adopté dans cette arme, ainsi qu'aux modifications qui ont dû être apportées par suite dans les théories pratiques de l'artillerie, une circulaire ministérielle insérée dans le *Giornale militare ufficiale* du 5 janvier courant a prescrit que les officiers subalternes de complément et ceux de la milice mobile faisant partie de l'artillerie seraient appelés à faire, en différentes reprises, un stage de six mois au plus dans les corps de cette arme. Cette disposition était prévue dans la loi organique du 30 septembre 1873, mais n'avait pas encore reçu d'exécution jusqu'à présent.

L'appel des officiers dont il s'agit doit avoir lieu pour 1878, en deux reprises différentes : la première dans le mois de janvier, et la deuxième, du mois de mai au mois d'août.

La catégorie des officiers de complément, ainsi appelés, comprend principalement les officiers provenant des sous-officiers de l'armée permanente et des volontaires d'un an, sauf cependant ceux qui ont été nommés dans le cours de 1877.

Toutefois, les officiers subalternes de complément qui ont quitté l'armée active par démission, de même que les anciens volontaires d'un an promus officiers de complément en 1877, seront admis, *sur leur demande*, à faire également un stage de six mois, dans l'artillerie, pendant une des deux périodes fixées par le ministre.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 396. SAMEDI 30 MARS 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre actuelle (suite). — Etudes sur le service de santé dans l'armée allemande. — La réorganisation de l'armée espagnole et ses résultats. — L'instruction des recrues dans l'infanterie russe. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE

Suite (1).

Avec une carte.

Après le sérieux échec éprouvé par les Russes dans leur troisième attaque de Plewna, le général Totleben, dont l'opinion, paraît-il, réclamait depuis longtemps la présence au grand quartier général, fut en effet attaché à la personne du commandant de l'armée de l'Ouest, le prince Charles, en qualité d'*ad latus*, avec un chef d'état-major de son choix, le général prince Imeretinsky.

Le général Totleben venait substituer aux attaques de vive force, reconnues décidément impuissantes, les procédés plus lents, mais plus sûrs, de l'investissement et du blocus hermétique. Nous allons laisser l'illustre défenseur de Sévastopol tracer à loisir ses lignes de circonvallation autour de la petite armée d'Osman-Pacha et nous profiterons de l'espèce de suspension d'armes qu'entraîne avec elle la guerre de blocus pour revenir un peu sur nos pas et reprendre nos pérégrinations à un autre point de vue.

Ce n'est pas précisément un déplacement sur le théâtre de la guerre que nous proposons au lecteur, car nous ne quitterons pas la Bulgarie dès la première étape, mais un changement de sujet.

Dans le premier article sur les *Procédés tactiques de la guerre actuelle* (v. n° 377), nous avons entrevu la possibilité et annoncé l'intention de consacrer à la cavalerie quelques études spéciales ; nous pouvons dès maintenant ouvrir ce chapitre particulier, pour reprendre ensuite la première série d'études et la mener de front ou l'alterner avec la seconde, que nous commençons aujourd'hui. De cette façon la division artificielle entre les différentes armes, imaginée pour plus de méthode, sera moins sensible et moins en opposition avec la réalité des faits.

II

Le RAID du général Gourko.

L'épisode le plus intéressant de toute la campagne, au point de vue de l'emploi de la cavalerie, sinon comme arme indépendante, au moins comme arme principale ; l'application la plus saisissante du système d'exploration à grande envergure ; l'exemple le plus frappant des résultats que peuvent obtenir de nos jours les troupes à cheval lorsqu'elles sont conduites avec cette *hardiesse réglée*, qui est le fond même de l'esprit d'entreprise, c'est la fameuse expédition du général Gourko au delà des Balkans, dans la vallée de la Tundja. C'était quelques jours après le passage du Danube; l'armée russe qui avait fait quelque peu attendre son entrée en scène débutait de la façon la plus brillante et voyait tomber devant elle, coup sur coup, les deux barrières imposantes qui ont protégé si longtemps et si efficacement la Turquie contre les invasions de son puissant voisin. L'émotion fut grande dans le monde politique et militaire. Le Danube, — passe encore; — un fleuve se franchit toujours, disait-on; mais les Balkans aussi, et sans perdre un seul homme, cela tient du prodige ! « Le général Gourko, » écrit un correspondant du *Daily News* à la date du 18 juillet, « a franchi les Balkans. Il est dans la vallée de la Tundja et dans la grande vallée de Roumélie, où coule la Maritza. L'exploit du général Gourko tient du roman. Je ne connais pas d'expédition plus brillante et plus heureuse. Les *raids* de Jackson *Stonewall* sont désormais relégués au second plan. » Il y a sans doute quelque chose à prendre mais beaucoup à laisser dans les appréciations si vives, dans les jugements si hâtifs des témoins oculaires, qui écrivent *currente calamo* et sous l'émotion du moment. Aussi donnons-nous celle-ci simplement comme un spécimen, comme un écho assez fidèle de toutes celles qu'on pouvait lire à cette époque dans la presse européenne. Dans une conférence récente à la *Royal United Service Institution*, M. Forbes, autre correspondant du *Daily News*, a signalé à ses auditeurs toute l'importance de l'entreprise du général Gourko, il a même ajouté qu'il n'y a peut-être pas, dans toute la campagne russo-turque en Bulgarie, de thème plus fécond en leçons pratiques que l'étude de cette expédition. Non-seulement l'expédition Gourko est en elle-même un intéressant sujet d'études, mais l'importance des résultats obtenus a été si considérable, qu'on s'est demandé à cette occasion si l'état-major général n'aurait pas pu saisir le « moment psychologique » pour jouer gros jeu et essayer de faire sauter la banque du premier coup. Cette question délicate a été posée, et bien qu'elle ne puisse être traitée ici, elle va cependant nous servir d'entrée en matière.

Quel était, dans la pensée du commandement, le but de l'expédition Gourko, et quelle est sa part dans le succès de l'entreprise ?

Le récit publié dans le numéro du *Voiennyï Sbornik* du mois d'août 1877, et rédigé d'après les documents officiels, s'exprime ainsi:

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392 et 393.

« Le 15/27 juin avait été effectué le passage du Danube. Le 18/30 déjà un ordre à l'armée prescrivait de former un détachement d'avant-garde, sous les ordres du général-lieutenant Gourko, qui avait reçu les instructions suivantes :

» Se porter dans la direction de Tirnowa et de Selvi, éclairer » toutes les régions environnantes, se préparer à un mouve» ment offensif ultérieur. Puis, quand arriverait l'ordre de » S. A. I. le commandant en chef, se porter en avant et s'ef» forcer de s'emparer des passages des Balkans. Envoyer la » cavalerie au delà des Balkans.

» Sous la protection de ce détachement, on travaillera à pré» parer les passages des Balkans pour les trains et les con» vois. ».

Ceci, évidemment, doit être une copie de l'ordre original, car le récit officiel ajoute immédiatement :

« Tel était, au début, le but assigné à l'entreprise du détachement, but fort modeste, si on le compare aux résultats obtenus en réalité. »

Nous allons voir ce que le général Gourko a su faire de cette *directive* assez large et assez sage, à notre avis, puisque le commandement s'abstient de préjuger l'emploi ultérieur qu'on pourra faire des passages, quand ceux-ci seront ouverts.

Avant de publier tout au long le rapport spécial du commandant des forces de cavalerie du détachement Gourko, nous allons résumer le rapport général sur l'expédition, déjà cité plus haut.

COMPOSITION DU DÉTACHEMENT D'AVANT-GARDE (1)

« *Infanterie.* — 4e brigade de chasseurs (4 bataillons) et l'opoltchénié bulgare (6 bataillons), deux sotnias de plastounes (demi-bataillon). Toute l'artillerie de montagne, deux batteries (14 pièces) (2).

Cavalerie. — 1. La brigade de dragons, sous les ordres de S. A. I. le prince Eugène Maximilianowitch : 8e dragons d'Astrakan, 9e dragons de Kazan et 16e batterie à cheval ; en tout, 8 escadrons et 6 pièces.

2. Brigade combinée, sous les ordres de S. A. I. le prince Nicolas Maximilianowitch : 9e hussards de Kiew, du nom de Son Altesse, le 30e régiment de Cosaques du Don et la 10e batterie de Cosaques du Don ; en tout, 10 escadrons ou sotnias et 6 pièces.

3. Brigade de Cosaques du Don, sous les ordres du colonel Tchernozoubow : Cosaques du Don, régiments n° 21 et 26, et 15e batterie du Don ; en tout, 12 sotnias et 6 pièces.

4. Brigade de Cosaques du Caucase, sous les ordres du colonel Toutolmine ; 2e régiment du Kouban et régiment d'Ossétine du Vladikawkaz avec une batterie d'artillerie à cheval, de montagne ; en tout, 12 sotnias et 6 pièces.

5. Demi-escadron combiné de la garde.

6. Détachement de pionniers à cheval, sous les ordres du colonel comte Roniker, formé avec des Cosaques du Caucase, du Don et de l'Oural, dressés au préalable à ce service à Giurgewo.

7. Une sotnia de Cosaques de l'Oural.

Total général : 10 bataillons et demi, 43 escadrons et demi (sans compter le détachement de sapeurs à cheval) et 38 pièces : 18 d'artillerie à cheval, 6 de montagne (à cheval) et 14 de montagne (à pied). »

Le 21 juin (3 juillet) le détachement se mit en route. Immédiatement après le passage du Danube, la brigade de Cosaques du Caucase fut envoyée à droite du côté de Nikopolis et de Plewna (1) ; elle cessa de faire partie du détachement, ce qui réduisit l'effectif de ce dernier à 10 bataillons et demi, 31 escadrons et demi et 32 pièces.

Le commandant du détachement, général-lieutenant Gourko, appelé depuis quelque temps de Saint-Pétersbourg, rejoignit ses troupes en route.

Le 25 juin (7 juillet) la ville de Tirnowa, point stratégique important où viennent converger tous les passages des Balkans dans cette région, tomba entre les mains du détachement. Tirnowa était occupée par des troupes turques des trois armes (3 bataillons, 300 cavaliers et de l'artillerie, dit le rapport russe). Le général Gourko, qui n'avait que de la cavalerie sous la main, n'hésita pas un seul instant ; ses cavaliers, mettant pied à terre, remplacèrent l'infanterie absente. Il importait en effet de brusquer l'affaire, de ne pas laisser aux Turcs le temps de se reconnaître et de recevoir des renforts. L'attitude hardie de la cavalerie russe décontenança les troupes turques qui, après un semblant de résistance, laissèrent le champ libre à leurs adversaires. Pour une cavalerie qui se préparait aux *raids* à l'américaine, où de pareilles aventures se rencontrent à chaque instant, l'heureux coup de main sur Tirnowa était un beau début. Les pertes, d'ailleurs, furent insignifiantes : 2 hommes et 8 chevaux blessés.

Le détachement fut concentré à Tirnowa (2) et le 27 juin (9 juillet), les troupes occupaient les emplacements suivants :

« Gros (4e brigade de chasseurs, deux sotnias de plastounes, 1re et 2e brigades de l'opoltchénié bulgare, le demi-escadron de la garde, la sotnia de l'Oural, le détachement des sapeurs, 12 pièces de montagne, les hussards de Kiew et 4 pièces de la 10e batterie du Don ; en tout, 8 bataillons et demi, 5 escadrons et demi et 16 pièces, à Tirnowa.

La brigade de dragons (8 escadrons et 6 pièces), à Merdane (intersection des routes de Khozarowitsa et de Slataritsa).

Le régiment de Cosaques du Don, n° 30, avec 2 pièces de la 10e batterie du Don, à Poucheva (au sud de Bolvana).

La brigade de Cosaques du Don (12 stonias et 6 pièces), au sud de Tirnowa, à la croisée des routes conduisant à Gabrowa et à Elena, avec une sotnia le long de la Jantra.

Le train, protégé par la 3e brigade de l'opoltchénié bul-

---

(1) Traduction littérale de : *pcredovoi otriad*, nom sous lequel les rapports officiels désignent le corps Gourko, qui n'était autre chose qu'une avant-garde de l'armée.

(2) Deux pièces étaient tombées dans le Danube, le jour du passage.

(1) Cette brigade de Cosaques du Caucase, commandée par le colonel Toutolmine, eût le soir même de l'affaire de Nicopolis (15 juillet), une aventure assez bizarre, que nous nous bornerons à consigner dans la présente note. « A onze heures du soir, dit le général Krudener dans son rapport, des compagnies turques, se dirigeant de Nikopolis sur Plewna, ainsi qu'on le sut plus tard par les dires des prisonniers, ouvrirent le feu sur la brigade formée en carré pour le bivouac et chargèrent ce carré, avec de grands cris, sur trois de ses faces ; quelques Turcs purent même pénétrer dans le carré, mais les salves exécutées par les faces repoussèrent les assaillants, qui se replièrent tout en tirant. Quelques instants après les Turcs exécutèrent une nouvelle attaque, qui fut également repoussée à l'aide du feu des pièces d'artillerie établies sur les faces du carré. Le manque de cartouches força la brigade de Cosaques à se rapprocher de l'infanterie, ce qu'elle exécuta en se faisant précéder d'une chaîne, qui non-seulement contint l'adversaire, mais réussit à lui enlever une partie de ses trains, où l'on trouva un étendard des troupes égyptiennes. » Cet incident étrange, où l'on voit la cavalerie formée en carré repousser les attaques de l'infanterie, n'eut pas d'autres suites.

(2) Voir la carte au 1/422,000e annexée au présent article et qui est la reproduction des cartes du théâtre de la guerre publiées en 1877 par l'*Intelligence Branch* du *Q. M. Gal Departement*. On a tracé, *approximativement*, sur cette carte l'itinéraire du détachement Gourko ; il a suffi pour cela, de relever sur la carte autrichienne, les différentes localités signalées dans les récits officiels et qui ne figurent pas toutes sur la carte anglaise.

gare et 2 pièces de montagne, en arrière de Tirnowa, à Rechena.

Préparatifs du passage des Balkans. — Le général-lieutenant Gourko conserva ces emplacements jusqu'au 30 juin (12 juillet), recueillant toutes les nouvelles de l'ennemi, tous les renseignements sur les routes et les défilés en particulier et organisant ses trains et ses équipages de transport à dos d'animal.

Les renseignements recueillis par le général, se réduisaient aux suivants :

Toutes les autorités turques ainsi que la population mahométane avaient évacué Tirnowa et s'étaient enfuies principalement dans la direction de Schoumla. Les Turcs avaient laissé à Tirnowa, Gabrowa et Drenowa, des amas considérables de blé qui avaient été confisqués à notre profit. De tous les passages des Balkans qui aboutissent à Tirnowa, un seul était occupé par les Turcs, le grand passage de Schipka; les autres n'étaient même pas surveillés. Jusqu'au 27 juin (7 juillet), il n'y avait à Schipka que 200 hommes de mustahfiz ; le 27/7 arrivèrent des troupes arabes, environ 5 bataillons avec des pièces de montagne et des bachi-bouzouks. On avait l'intention de renforcer l'armement de Schipka par des pièces Krupp, mais celles-ci étaient-elles arrivées, oui ou non, c'est ce qu'on ignorait; tout ce qu'on savait, c'est que les chemins étaient réparés pour le transport de ces pièces entre Kazanlick et Schipka.

Sur ces données, le général Gourko établit le plan d'opérations suivant, qui fut approuvé par S. A. I. le commandant en chef.

PLAN D'OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL-LIEUTENANT GOURKO

1. — Choisir comme point de passage des Balkans, le chemin qui conduit de Tirnowa par Prisowa, Pliakowa (Aplakowa) (1), Voinechti (Voinis), Raikowcts (Raikovci) et Parovci à Haïnkioï dans la vallée de la Tundja. (Ce chemin n'est marqué sur aucune carte.) (2).

2. — Faire passer par ce chemin tout le détachement, à l'exception de deux pièces et du 30e régiment de Cosaques du Don, qui enverrait deux sotnias avec les deux pièces vers Gabrowa, pour observer le passage Gabrowa-Schipka-Kazanlick, et laisserait quatre sotnias à Tirnowa.

3. — Le détachement laisserait à Tirnowa, sous la protection d'un détachement combiné, tous ses trains roulants et n'emmènerait que les équipages d'animaux de bât nouvellement organisés, ne comprenant que le strict nécessaire : cinq jours de biscuit et trois jours de fourrage (3). Cette réserve ne serait utilisée que dans le cas d'absolue nécessité, on vivrait autant que possible sur le pays.

4. — Ordre de marche :

a) Avant-garde. — Le détachement de pionniers à cheval, qui prendrait sur le gros une avance de deux jours ;

b) Gros. — 4e brigade de chasseurs à pied, avec l'artillerie de montagne; deux brigades de l'opoltchènié bulgare; deux sotnias de plastounes; le demi-escadron de la garde; la sotnia de l'Oural; la brigade de dragons; la brigade de Cosaques du Don;

c) Arrière-garde. — Une brigade de l'opoltchènié bulgare et les hussards de Kiew. Cette arrière-garde devait rester à Tirnowa jusqu'à l'arrivée des troupes du 8e corps.

5. — Après s'être emparé de l'issue du défilé à Haïnkioï dans la vallée de la Tundja, le général-lieutenant Gourko se proposait de se porter vers Kazanlick, afin d'attaquer le défilé de Schipka par le sud, pendant que des sotnias de Cosaques avec deux pièces feraient le même jour à Gabrova une démonstration au nord de ce passage. D'après les calculs, l'attaque simultanée du défilé de Schipka, au nord et au sud, devait avoir lieu le 5/17 juillet. Cette combinaison, comme on le verra plus bas, ne réussit pas complétement, parce que le détachement du général Gourko eut à combattre sans cesse dans la vallée de la Tundja.

Formation du détachement de Gabrowa et sa mission. — De son côté, S. A. I. le commandant en chef prit immédiatement, à son arrivée à Tirnowa (30 juin-12 juillet), les mesures nécessaires pour faciliter l'attaque du défilé de Schipka par le général Gourko.

Tout ce qui restait des sotnias du 30e régiment de Cosaques du Don, excepté une sotnia envoyée du côté de Selvi pour nettoyer cette région des bandes de bachi-bouzouks qui l'infestaient, fut réuni à Gabrowa. Ensuite, le 36e régiment d'infanterie, d'Orel, avec une batterie, fut dirigé également sur ce même point. De cette façon, se formait à Gabrowa, le 3/15 juillet, un détachement composé de 3 bataillons, 5 sotnias et 10 pièces (dont 2 à cheval, déjà sur les lieux) sous le commandement du général major Derojinsky; il était ordonné à ce détachement d'attaquer de front le passage de Schipka le 5/17 juillet.

Opérations du détachement d'avant-garde. — Conformément au plan d'opérations exposé plus haut, le général-lieutenant Gourko fit partir le 28 juin-10 juillet une avant-garde sous les ordres du général-major Rauch, et, le 30 juin-12 juillet, partit lui-même de Tirnowa avec le gros, après avoir envoyé le colonel Tchernozoubow avec ses Cosaques vers Elena et Bebrowa, afin de s'assurer que l'ennemi ne se rapprochait pas de ces régions.

Le colonel Tchernozoubow se porta jusqu'à Bebrowa, désarma les habitants, s'assura que l'ennemi n'était pas à proximité et rejoignit le gros. Après avoir passé la nuit du 30 juin au 1er juillet (du 12 au 13 juillet) à Srednei-Kalib (l'avant-garde, général major Rauch, était déjà de l'autre côté des Balkans à l'issue du défilé qui conduit à Haïnkioï), le général-lieutenant Gourko parvint vers une heure de l'après-midi à Parovci où il fit une grande halte de cinq heures, afin de reposer les troupes et de les faire manger ; ensuite, il reprit sa marche en avant et, vers le soir du 1er/13 juillet, il était déjà sur le versant sud du passage avec toute l'infanterie, 4 sotnias de Cosaques et 14 pièces de montagne. Toutes ces troupes bivouaquèrent pendant la nuit du 1/13 au 2/14 juillet à 15 verstes de Haïnkioï; le reste de la cavalerie et de l'artillerie à cheval bivouaquèrent la même nuit au delà du passage ou sur le passage même. »

Nous pouvons interrompre pour quelques instants le récit du *Voiennyï Sbornik*.

Les Balkans sont déjà franchis et, comme on le voit, par surprise et sans la moindre escarmouche. Nous ne trouverons pas d'autres détails sur le passage proprement dit du défilé dans le récit officiel et encore moins dans le rapport du commandant de la cavalerie, — qu'on lira plus loin, — puisque cette arme, dans le défilé même, était placée en arrière de l'avant-garde.

Un correspondant du *Daily News* qui a suivi de sa personne l'expédition va nous fournir quelques détails pittoresques sur cette première et fort importante partie de l'entreprise.

« Parovci, 15 juillet. — Parovci, d'où la présente est datée, est

(1) Quand l'orthographe des noms, dans le texte et sur la carte, sera sensiblement différente, nous les donnerons en double.

(2) Les Turcs avaient donné à ce passage un nom prédestiné : *Haïn-Boghaz, Passage du Traître.*

(3) Une revue autrichienne, l'*Organ der Militair Wissenschaftlichen Vereine*, assure que le général Gourko aurait également interdit d'emmener les forges de campagne à deux roues des régiments de cavalerie, mesure qui, d'après la même revue aurait eu de désastreuses conséquences.

Tirnova
Dranova
Gabrova
Shipka
Kazanlyk
Maglish
Changarly
Eski Zagra
Yeni Zagra
Chirpan
Jambas
Pomukchi
Skenderli
Akhgeuo
Opan (Opat)
Prasovo
Chatalteppe
Karadjali
Sary Izmail
Yavuzlar
Vasalia

un petit village situé au fond d'une gorge des Balkans, dans un ravin étroit et sombre dont les flancs sont si abruptes que les quelques maisons qui composent le village semblent être suspendues aux parois et soutenues par des étais, des crochets, qui les empêchent de tomber dans l'abîme. Il est nuit et une obscurité épaisse recouvre les montagnes, les arbres, les rochers et les forêts. Le silence serait absolu s'il n'était interrompu, de temps à autre, par les cris de détresse, répercutés d'une façon lugubre, des oiseaux réveillés dans leur sommeil. Cependant, si l'on écoute attentivement, on peut percevoir d'autres sons : des bruits de conversation, des chevaux qui piaffent d'impatience, des harnais qu'on déplace. En effet, tout près de la maison où j'avais trouvé un refuge, était installée une batterie, et, dans le ravin sombre, étroit et sinueux qui monte à 2 milles au delà et descend à 3 ou 4 milles en deçà, une armée tout entière est endormie sous les armes, sans feu ni bruit, attendant le premier rayon du jour pour reprendre sa marche.

» Il semble que ce soit une folie d'engager de l'artillerie dans de pareils ravins, et cependant il y a là de l'artillerie et de la cavalerie qui vont se frayer un passage dans ces chemins impraticables aussi bien que l'infanterie. Nous sommes sur un des défilés les plus difficiles des Balkans, à l'entrée d'une passe que les Turcs n'ont pas surveillée et que nous espérons franchir demain matin sans encombre, et c'est ce qui explique l'absence des feux, du bruit et de l'animation habituelle des bivouacs.

» La lueur des feux de bivouac se réfléchit sur le ciel et pourrait être remarquée au delà des montagnes et donner ainsi l'éveil aux Turcs; le plus petit détachement, la plus petite poignée d'hommes pourrait intercepter la voie et amener la ruine de toute la colonne. Nous sommes à peu près 10,000 hommes, et nous couvrons dans ce ravin étroit et tortueux une longueur de 6 à 8 milles. Si les Turcs ont vent de notre marche, ils peuvent concentrer des forces à l'autre issue du défilé et couper notre colonne par tronçons, aussi facilement qu'on coupe un filet liquide sortant d'un robinet. Il y a aussi d'autres dangers à craindre. Une tempête suffirait à rendre totalement impraticable ce passage déjà si difficile. Ensuite, quand nous aurons réussi à gagner l'autre versant, il peut se présenter une éventualité qui est peut-être peu à redouter maintenant, mais qui est toujours dans le domaine des choses possibles, c'est que les Turcs réussissent à concentrer 35 à 40,000 hommes avant que nous n'ayons reçu des renforts. C'est une entreprise hasardeuse, mais si elle réussit, elle assurera le passage des Balkans à l'armée d'opérations, tandis que si elle échoue, le désastre, après tout, ne sera pas bien considérable. C'est le détachement du général Gourko qui en est chargé; il a quitté hier Tirnowa pour une destination inconnue, et, après deux jours de marche, son avant-garde campe en ce moment au sommet de la passe de Parovci. Demain, l'armée sera de l'autre côté et fera son invasion comme un torrent dans la large et fertile vallée de la Tundja, à la grande surprise des Turcs, qui l'attendent partout ailleurs.

Je quittai hier Tirnowa, après le détachement, et je ne rattrapai ce dernier que dans la nuit, après une rude chevauchée, pendant laquelle j'eus lieu d'être surpris qu'un corps de troupes aussi considérable puisse, en un seul jour, ainsi disparaître à la vue, sans laisser la moindre trace de la direction qu'il a prise. Je savais, ou du moins je croyais savoir, qu'il avait pris la direction de Gabrowa ou d'Elena et, à première vue, il me semblait bien facile de le ressaisir. Je me portai tout d'abord vers Elena, interrogeant tous les paysans que je rencontrai sur le chemin qu'avaient dû suivre les Russes. J'appris bientôt de cette façon que, non-seulement les Russes n'étaient pas allés de ce côté, mais que le faible détachement stationné à Elena avait quitté cette localité pour se diriger sur Gabrowa. Très bien, me dis-je, le détachement est allé à Gabrowa, et je n'ai qu'à me diriger de ce côté pour le rejoindre. Mon étonnement et mon désappointement furent considérables toutefois, quand, après avoir rebroussé chemin du côté de Gabrowa, je constatai que le détachement n'avait pas pris cette direction. Il me sembla alors que le détachement tout entier s'était évanoui dans les airs, car, de prime abord, je ne lui voyais pas d'autre route. Je savais pourtant qu'il n'avait pu dépasser sur la droite, le passage de Gabrowa, qui conduit à Kazanlik, et, sur la gauche, le passage d'Elena, qui mène à Sliwno. Et, comme il fallait bien qu'il fût allé quelque part, il me vint à l'esprit qu'il avait dû prendre une route intermédiaire. Je me décidai à tenter des recherches en ce sens et me lançai à travers champs; après une heure de course, j'arrivai au village d'Aplakowa (Pliakowa), entre les deux routes de Gabrowa et d'Elena. Là, j'appris bientôt qu'entre les deux passages de Gabrowa et d'Elena il en existait un autre, et qu'un fort détachement russe — une grande armée, disaient les paysans — avait traversé la veille le village, suivant cette route. C'était évidemment mon détachement, et, la piste étant retrouvée, il ne me serait pas difficile désormais de la suivre. La route, me dit-on, passait par les villages de Voinïs, Raikovci et Parovci, où commence la passe proprement dite. Aucune de ces localités n'est marquée sur la carte de l'état-major russe, et bien qu'elles soient portées sur la carte autrichienne, il n'y a pas la moindre trace de chemin, ce qui prouve, après tout, combien peu sont connus les passages des Balkans. En réalité, cette route est une route carrossable où peuvent circuler des voitures — si toutefois on peut appeler de ce nom les véhicules attelés de bœufs dont se servent ici les indigènes — et non un simple sentier de mules, comme on pourrait le supposer. Tout le monde sait que l'artillerie légère, sans parler de l'artillerie traînée à dos de mulet, peut parfaitement se servir de pareilles routes, et qu'en conséquence celles-ci sont praticables, quoique pénibles pour les armées. Que les Turcs aient négligé un pareil chemin le supposant impraticable, c'est simplement une preuve de plus de leur impéritie..... »

Après avoir quitté Aplakowa, le correspondant, suivant la piste, atteignit l'arrière-garde à Voinis et voulut remonter la colonne, mais il s'arrêta à mi-chemin à dix heures du soir au village de Parovci, comme il l'a dit au début de sa lettre. « En ce moment, ajoute-t-il, l'avant-garde avait déjà franchi la passe et bivouaquait sur l'autre versant, comme nous, sans feux n bruit. »

« ...On peut dire, — c'est toujours notre correspondant qu parle, — que le chemin et le défilé ont été découverts par le prince Tseretelew, auquel était confiée la mission de recueillir toutes les informations sur les routes, les mouvements de l'ennemi, ses effectifs, ses dispositions, etc., etc. Il apprit bientôt que les Turcs avaient fortifié les passages de Gabrowa et d'Elena de façon à faire renoncer à toute tentative de coup de main, et il se mit, en conséquence, à en chercher d'autres. Le comte de Moltke signale dans son livre un passage entre ceux de Gabrowa et de Plewna, mais il ajoute qu'il est impraticable. Le prince Tseretelew se décida à explorer cette passe dans l'espoir d'en tirer quelque chose. Il apprit bientôt qu'elle avait une très mauvaise réputation et était rarement pratiquée par les Bulgares ou les Turcs, parce qu'elle était visitée fréquemment par les brigands. Il constata que cette réputation était encore plus mauvaise parmi les Turcs que parmi les Bulgares. D'après une sorte de tradition, ce passage serait placé au milieu des nuages, les défilés qui y conduisent sont si sauvages, si abruptes, qu'ils ne pouvaient être fréquentés que par les fauves; bref, c'était une sorte de région déserte où aucun être humain ne pouvait vivre. Poursuivant ces investigations, le prince entendit parler d'un homme qui avait franchi ce passage; il le vit et apprit que ce paysan avait en effet traversé le défilé, mais deux ans auparavant, or la route pouvait très bien être devenue impraticable depuis cette époque. Mais ce qui donnait à ce renseignement une haute importance, c'est que le paysan avait fait ce voyage avec un char à bœufs

(araba). Si un char à bœufs avait pu franchir le défilé, un canon, évidemment, en ferait autant; il fallait donc voir et reconnaître. Trois jours avant l'arrivée du grand-duc à Tirnowa, le général Rauch se mit en route avec 200 Cosaques et des guides bulgares. Sans explorer la route jusqu'au bout, il se mit aussitôt à la mettre en état pour le passage de l'artillerie, besogne qui par elle-même n'offrait pas grande difficulté, car les plus mauvais passages sont situés sur le versant méridional. Le plus étrange en cette affaire, et ce qui vient corroborer la remarque que j'ai déjà faite sur cette situation exceptionnelle des Russes, opérant au milieu de populations amies, c'est le fait suivant : 200 Cosaques ont travaillé pendant trois jours (1) sur cette route, pendant que les paysans bulgares allaient et venaient librement, et les Turcs n'ont pas eu le moindre vent de la présence des Russes dans le défilé, ni de leur intention bien évidente de le mettre à profit. Il y a plus, ils envoyèrent trois bataillons de Kazanlik à Sliwno pour renforcer les positions en avant de cette localité, et ces trois bataillons passèrent à Khaini (Haïnkioï), le jour qui a précédé l'arrivée des Russes dans la vallée. Ces trois bataillons, placés au bon endroit, auraient suffi pour faire échouer toute l'entreprise. Et cependant, bien que la population bulgare d'une douzaine de village connût la présence des Russes dans le défilé, il ne s'est trouvé personne pour en informer les Turcs... »

Les Russes n'avaient donc pas à redouter la moindre indiscrétion de la part des populations amies qui les entouraient, « mais, continue le correspondant, il pouvait se faire que des bandes de bachi-bouzouks ou de maraudeurs vinssent à découvrir le défilé et ce qui s'y passait ou que le bruit fait par les Cosaques en réparant la voie attirât la curiosité d'un petit détachement turc qu'on savait à Khaini, à l'issue même du défilé. Les Cosaques n'osaient pas se servir de la poudre pour déblayer la voie en certains points où ils ont dû la laisser à peine praticable pour les voitures d'artillerie. Le prince Tscretelew, qui s'est distingué pendant toute l'opération et auquel revient non-seulement l'honneur de la découverte du passage, mais celui d'y avoir dirigé et piloté l'avant-garde, était constamment en avant avec un ou deux Bulgares pour reconnaître. Il s'était déguisé en paysan bulgare, marchant à pied, s'assurant avec le plus grand soin que la voie était praticable, avant d'engager la colonne sur un chemin qui après tout pouvait très bien n'être qu'un sentier de pâtre où il eût été impossible de faire passer l'artillerie. Il est le premier de l'armée russe qui ait foulé du sabot de son cheval le sommet du passage et le premier qui ait paru à l'issue du défilé devant Khaini. Pour un diplomate faisant métier de soldat, et qui n'était que sous-officier (2), le prince ne s'est pas mal tiré d'affaire. »

Dans une lettre suivante, datée de Kazanlick, 19 juillet, le même correspondant constate que jusqu'à Parovci, la route était bien meilleure qu'il ne l'avait supposé. A partir de Parovci, et jusqu'au sommet de la passe, elle était plus difficile et il fallut pousser à la roue plus d'une fois ; mais pourtant l'inconvénient habituel des défilés, c'est-à-dire l'étroitesse de la voie ne se présenta pas une seule fois. « Nous étions ainsi arrivés avec 200 Cosaques sur le sommet même du passage ; la tête des chevaux tournés vers le sud, nous contemplions jusqu'à perte de vue un immense panorama et l'interminable labyrinthe de montagnes, de collines, de crêtes, de vallées, de ravins et de gorges qu'il nous restait à traverser pour nous frayer un passage jusque dans la vallée de la Tundja. Les premières lueurs du jour blanchissaient l'horizon à l'est et une grande traînée de pourpre montait vers le ciel. Devant nous, et à nos pieds, des gorges étroites et sombres, une mer de brouillard dans laquelle nous nous enfoncions lentement.

» Nous eûmes bientôt atteint les régions basses de l'obscur défilé. Les 300 ou 400 premiers yards étaient assez raides, mais la descente devint alors plus douce, bien que la route fût toujours assez abrupte. Le défilé est plus étroit que sur le versant septentrional, les arbres sont plus forts et leurs branches viennent se croiser au dessus du chemin, qui devient aussi sombre qu'une caverne. Nous marchions dans le plus grand silence, car, à dire vrai, l'aventure était périlleuse. Les Turcs pouvaient nous dresser une embuscade, nous laisser passer et, avec une poignée d'hommes établis sur nos derrières, nous interdire tout moyen de retraite. Nous avancions donc avec les plus grandes précautions, nous attendant à voir à tout moment surgir l'adversaire. La lumière du jour commença bientôt à se répandre partout, et même à pénétrer jusque dans notre caverne, en dépit des berceaux de verdure qui faisaient de leur mieux pour nous abriter contre les rayons du soleil. Le général Rauch, qui commande l'avant-garde, détache çà et là huit ou dix hommes pour réparer la route quand cela est nécessaire, et on continue à s'avancer. L'opération se répète fréquemment, si bien qu'il ne reste plus rien du détachement et qu'il faut attendre les retardataires pour se remettre en route, et toujours pas le moindre Turc ! Le petit détachement ennemi qui campe à l'issue de notre défilé est évidemment convaincu que les Russes les plus rapprochés de lui sont dans les environs de Tirnowa.

» Nous continuons à descendre, réparant la voie chemin faisant, et nous arrivons ainsi, vers le soir, dans une petite vallée où la voie s'élargit et où nous trouvons un emplacement pour notre bivouac de la nuit, et de l'herbe en abondance pour nos chevaux. Nous étions juste à mi-chemin entre le sommet et l'issue méridionale de la passe, et tout le chemin parcouru jusqu'ici avait été rendu praticable à l'armée. Mais il nous restait encore 5 ou 6 milles à franchir pour le lendemain matin, et, rapprochés des Turcs comme nous l'étions, il ne pouvoit être question ni de feux, ni de repas chaud, ni de thé. Nous tirons de nos bissacs un morceau de pain dur et une bouchée de viande froide, et allumant une cigarette, nous nous roulons dans nos couvertures pour chercher sur le sol un sommeil que nous nous attendons à voir interrompre à chaque instant par le boute-selle. Mais la nuit se passe tranquillement et sans alerte, et, au point du jour, nous nous remettons en selle, comme toujours, sans thé, sans déjeuner. Nous recommençons la besogne de la veille, nous avançant prudemment, réparant la route et toujours craignant de voir apparaître un adversaire — qui reste invisible. Les parties les plus dangereuses et les plus difficiles de la route avaient été franchies et réparées. La contrée avait complétement changé d'aspect depuis le matin. Au lieu des hautes montagnes abruptes et boisées qui nous surplombaient de chaque côté, nous étions flanqués maintenant par des labyrinthes de mamelons bas et étroits, de collines et de crêtes rocheuses, au travers desquels la route se frayait un passage tourmenté, tantôt descendant jusqu'au fond des gorges les plus étroites, tantôt s'élevant sur les pentes à 200 ou 300 pieds de hauteur au-dessus des vallées.

» Le général Rauch faisait moins attention au chemin parcouru qu'auparavant ; il fallait, en effet, s'avancer rapidement pour saisir l'issue du défilé le plus tôt possible et, d'autre part, le bruit des travaux de réparation aurait pu donner l'alarme aux Turcs. Nous marchions avec précaution, toutefois, et, vers 9 heures du matin, nous tournions brusquement un bloc de rocher qui semblait de loin nous barrer complétement la voie et le défilé s'ouvrait brusquement sur la largeur d'un demi-mille. Nous découvrions la vallée de la Tundja et à un

(1) D'après les documents officiels, cette avance des pionniers à cheval du général Rauch, sur le gros de la colonne, ne serait que de deux jours ; dans tous les cas, cette avance devait évidemment disparaître au moment du déboucher à Haïnkioï, en ce moment, comme on le verra plus loin, la tête de la colonne était sur les talons des pionniers.

(2) Le prince Tscretelew, d'après les rapports russes, était sous-officier (*ouradnik*) au 2e régiment de Cosaques du Kouban.

mille et demi nous apercevions un camp turc. Le général savait déjà, par les Bulgares, qu'il y avait dans ce camp une paire de compagnies et, comptant sur l'effet de la surprise, attendu que les Turcs ne pouvaient savoir si toute l'armée russe n'était pas sur nos talons, il se résolut à attaquer incontinent et à nettoyer l'issue du défilé. Attaquer deux compagnies d'infanterie avec deux cents Cosaques, ce serait le comble de l'absurde dans tout autre pays qu'en Turquie, mais ici, c'était la chose la plus naturelle et, en conséquence, nous nous portâmes en avant, tout en tirant. Nous ne cherchions pas à les charger, car notre but était bien plutôt de les faire déguerpir que de les joindre dans une mêlée où nous aurions eu le dessous, à coup sûr. Les Turcs, comme toujours, furent complètement surpris... et deux compagnies d'infanterie régulière se mirent à battre en retraite devant 200 Cosaques; je ne le croirais pas, si je ne l'avais vu de mes yeux. Ils fuyaient tout en tirant et nous avancions en faisant de même, mais les pertes furent insignifiantes de part et d'autre; les nôtres se montaient à 5 ou 6 blessés seulement. Dans la journée, le général Gourko arriva avec le gros. »

(A suivre.) (45)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Le nouveau règlement sur le service de santé en campagne.

L'Empereur Guillaume a approuvé, le 10 janvier 1878, un nouveau règlement sur le service de santé en campagne, qui porte le titre de *Kriegs-Sanitäts-Ordnung*.

L'apparition de ce document était annoncée depuis quelque temps déjà dans le monde militaire. Aujourd'hui que l'ordonnance vient d'être publiée, les journaux politiques allemands l'analysent et la commentent avec une attention qui montre combien, à notre époque de service obligatoire, une pareille question intéresse toutes les classes de la population.

La *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* constitue un gros volume avec planches et tableaux de toutes sortes; elle frappe tout d'abord par un caractère qu'on retrouve de plus en plus marqué dans les nouveaux règlements prussiens et qui semble pouvoir se définir ainsi : *L'appropriation complète de toutes les dispositions régissant les services techniques, à la constitution tactique des troupes et à la formation de guerre de l'armée, considérée dans toute son extension.* Loin de rester dans les généralités de beaucoup d'anciennes ordonnances du même genre, en vigueur dans telle ou telle armée, toute l'œuvre de codification, soigneusement révisée par l'autorité militaire allemande depuis la dernière guerre, est calculée dans ce nouvel esprit; non-seulement elle s'adapte aux besoins des grandes unités constitutives de l'armée modèle, telles que la division, le corps d'armée, mais encore elle embrasse le fonctionnement de tous les rouages de cette gigantesque machine de guerre, mise en mouvement par l'ordre de mobilisation.

Tout en étudiant les nouveaux règlements au point de vue de telle ou telle spécialité technique, il importe donc de les envisager en outre sous cet aspect plus général; c'est ainsi qu'on peut se rendre compte de l'harmonie de ce système complexe, grâce auquel il devient possible de mettre utilement en œuvre, depuis la pointe des avant-gardes de l'armée active jusqu'aux derniers établissements cachés au fond de l'Allemagne, le personnel si considérable inscrit sur les contrôles de guerre des différents services militaires.

L'ancien règlement, daté du 29 avril 1869 (1), qui avait cependant en 1870-71 permis au corps de santé allemand de s'acquitter avantageusement d'une tâche bien lourde, et qui, tout récemment encore, a servi de modèle aux organisations italienne et anglaise, est abrogé par le fait.

Les différences entre ce règlement et celui de 1878 doivent évidemment être considérées comme le fruit longuement mûri de l'expérience de la guerre franco-allemande. Au moment où la constitution organique du service de santé de notre armée est encore l'objet d'études et de discussions, le nouveau règlement allemand mérite donc l'examen le plus attentif.

Les innovations consacrées par ce règlement sont nombreuses. Celles qui sont relatives à des points de détail ne pourront être signalées que dans une étude plus minutieuse, d'autant plus que le plan de la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* diffère entièrement de celui de l'*Instruktion über das Sanitätswesen der Armee im Felde*. La comparaison des deux instructions permet cependant de reconnaître immédiatement que les différences capitales portent sur deux points : le service de santé sur les lignes d'étapes et l'hygiène en campagne.

Le service de santé sur les lignes d'étape n'était réglementé que par quelques articles de l'*Instruction du service de santé en campagne* et par une série de prescriptions éparses dans l'*Instruction sur le service des étapes et des chemins de fer*. Il a reçu, dans la nouvelle instruction, un développement tel que cette partie du service forme, à elle seule, une des six grandes divisions du volume et n'embrasse pas moins de cinquante-huit pages, sans compter de nombreuses annexes.

L'hygiène en campagne fait l'objet d'un titre supplémentaire du règlement. C'est un sujet important dont l'ancienne instruction ne disait pas un mot. La nouvelle y consacre soixante-quinze pages dans lesquelles sont formulées toutes les prescriptions, toutes les recommandations relatives à la conservation des armées en campagne et des forces du soldat.

L'organisation générale du service de santé en campagne, telle qu'elle résulte des dispositions du règlement du 10 janvier 1878, est résumée dans les § 7, 8 et 9 du premier chapitre de ce document. Nous publions tout d'abord la traduction intégrale de ces trois paragraphes; ils suffiront pour donner au lecteur une première idée du plan de la nouvelle ordonnance, en lui permettant d'embrasser, d'un seul coup d'œil, l'ensemble de l'organisation du service de santé allemand en campagne et l'échelonnement des éléments dont il se compose.

§ 7 COMPOSITION DU SERVICE DE SANTÉ

I. — A L'ARMÉE D'OPÉRATIONS

« 1° *Dans les corps de troupes*, il existe,

Comme *personnel* :

Des médecins régimentaires;

Des aides de lazaret (infirmiers de visite);

Des brancardiers régimentaires;

Comme *matériel* :

Des voitures régimentaires médico-chirurgicales;

Des brancards;

Des havre-sacs (ou cantines) d'ambulance;

Des trousses pour aides de lazaret.

» Avec ce personnel et ce matériel, on peut organiser les installations suivantes :

Salles de malades;

Lazarets de cantonnement;

Et, au combat, stations régimentaires de pansement.

---

(1) *Instruktion über das Sanitätswesen der Armee im Felde vom 29. April 1869.*

» Les *salles de malades* servent à recevoir les malades qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés et qui peuvent reprendre leur service à très bref délai.

» Les *lazarets de cantonnement* sont établis dans les cantonnements où il n'existe pas de lazaret et dans ceux où les lazarets existant sont insuffisants.

» Les *stations régimentaires de pansement* permettent, sur le terrain du combat, aux médecins régimentaires de rassembler les blessés, de leur appliquer le premier appareil et, quand il n'est pas possible de les diriger sur un détachement sanitaire ou un lazaret de campagne, de leur faire subir les opérations absolument urgentes.

» 2° Dès que les troupes subissent des pertes dans un combat, le service des détachements sanitaires (ambulances) commence. Il en existe trois dans chaque corps d'armée, un dans chaque division de réserve. Leur mission principale consiste : 1° à établir la station *principale de pansement*, où les blessés trouvent l'assistance médicale ; 2° à évacuer les blessés des stations régimentaires sur la station principale, et, plus tard, de celle-ci sur les lazarets de campagne. Ce sont les circonstances qui décident s'il y a lieu de maintenir les stations régimentaires, ou bien de les confondre avec la station principale. Afin de trouver à la station principale des secours plus complet, on y concentrera, en cas de besoin, non-seulement le personnel et le matériel des corps de troupes, mais encore ceux des lazarets de campagne.

» 3° Les *lazarets de campagne* (hôpitaux temporaires), au nombre de douze par corps d'armée et de trois par division de réserve, sont destinés à assurer le traitement des malades et blessés jusqu'au moment où ces établissements sont relevés par le personnel des lazarets de guerre et peuvent suivre de nouveau l'armée pour y parer à de nouveaux besoins.

» Les lazarets de campagne sont encore appelés à seconder, sur la station principale de pansement, le détachement sanitaire.

II. — DANS LE RAYON DU SERVICE DES ÉTAPES ET DES CHEMINS DE FER

» Dans ce rayon, le service de santé en campagne comprend :

Le service des lazarets de guerre (service hospitalier);

Le service des évacuations (établissements et colonnes ou trains) ;

Le service du ravitaillement des établissements de première ligne.

» 4° *Service des lazarets de guerre.* — Le personnel de ce service a pour devoir de se charger des malades et des blessés des lazarets de campagne, avec les installations et le matériel hospitalier et de couchage en service. Les lazarets pris en charge par ce personnel reçoivent le nom de *lazarets de guerre fixes.* En somme, le service de ce personnel, en ce qui concerne le traitement des malades, est le même que celui des lazarets de campagne, seulement, comme ces derniers doivent dans l'intérêt des troupes rester éminemment mobiles, le personnel des lazarets de guerre constitue la partie sédentaire du service de santé en campagne.

» 5° *Médecins d'étapes, lazarets d'étapes.* — Les médecins des lieux d'étape sont chargés d'y assurer le service médical et d'organiser, en cas de besoin, des lazarets où les malades des troupes de passage ou des convois de blessés, ainsi que ceux des troupes de l'inspection d'étapes, puissent trouver les soins nécessaires.

» 6° *Dispersion des malades.* — A l'exécution de cette partie du service concourent :

Les commissions de transport de malades;

Les trains sanitaires,

Et les convois de malades.

» *a*) La *commission de transport de malades* a pour mission, dans chaque inspection d'étapes, d'assurer le détail du service de la dispersion des malades ; dans le rayon de l'inspection, elle a pour tâche spéciale de recevoir les blessés et les malades et de les diriger plus loin.

» *b*) Les *trains sanitaires*, au point de vue de leur composition et de leur installation, se subdivisent en trains sanitaires proprement dits et en trains sanitaires auxiliaires.

» Les premiers ont une composition déterminée, sont organisés à la manière d'un hôpital et ont un personnel permanent.

» Les trains sanitaires auxiliaires sont des trains constitués avec le matériel roulant du service général et pourvus, par les soins des commissions de transport, des moyens de couchage et du personnel sanitaire nécessaires.

» *c*) Les *convois de malades* sont également constitués avec le matériel roulant du service général, mais, en fait d'installation spéciale, ils ne sont pourvus, dans les limites du possible, que de ce qui est strictement nécessaire pour l'évacuation en masse des malades et blessés légèrement atteints.

» L'élaboration des travaux relatifs à la dispersion des malades incombe :

» *d*) Au *médecin-major* attaché à la section des transports de la *direction militaire des chemins de fer* ; et

» *e*) Au *médecin militaire* attaché à la *commandanture de ligne* (ou au médecin civil requis). La commandanture de ligne est chargée, conformément aux dispositions arrêtées par la commission de transport de malades, d'assurer le transport ultérieur des malades et blessés.

» *f*) Le service de la dispersion des malades comporte en outre des *stations* pourvues de *buffets*, de *postes de pansement* et de *dortoirs*.

» *g*) Les autorités d'étapes doivent encore établir des *dépôts d'écloppés* pour les malades et blessés légèrement atteints et pour les convalescents, qui n'ont besoin, ni les uns ni les autres, d'un traitement hospitalier réglé et qui peuvent rentrer dans le rang dans un court délai.

» 7° *Ravitaillement en matériel.* — Il se fait à l'aide des dépôts de réserve des lazarets et des dépôts de matériel des stations de rassemblement.

» *a*) *Dépôts de réserve des lazarets.* — Organisés à raison de un par inspection d'étapes, ces dépôts sont destinés à recompléter les approvisionnements des lazarets de campagne, détachements sanitaires et corps de troupes, ainsi qu'à fournir le matériel nécessaire aux lazarets de guerre et d'étapes et aux commissions de transport de malades.

» Ces dépôts possèdent une colonne de vingt voitures du train destinées à opérer l'approvisionnement des lazarets de campagne.

» *b*) *Dépôts de matériel des stations de rassemblement.* — Ils ont pour but d'alimenter les dépôts de réserve des lazarets.

III. — A L'ARMÉE DE L'INTÉRIEUR

» Le service de santé de l'armée à l'intérieur embrasse, indépendamment du service des corps de troupes et des garnisons, celui des *lazarets de réserve* et des *lazarets de forteresse*.

» 8° On appelle *lazarets de réserve* tous les hôpitaux — à l'exception de ceux des forteresses — qui, ressortissant à l'administration militaire et se trouvant dans les limites des commandements généraux territoriaux, qu'ils existent dès le temps de paix (lazarets de garnison) ou qu'ils soient installés seulement en vue de la guerre, sont destinés à recevoir les blessés et malades provenant de l'armée d'opérations ou de l'armée de l'intérieur.

» 9° Les *lazarets de forteresse* sont les hôpitaux qui, dans les places fortes, existent en tout temps ou ne sont constitués qu'au moment de la mobilisation.

» 10° Le *service de santé, dans les troupes et dans les établissements militaires* est exécuté par des médecins et des aides de lazaret, en nombre correspondant aux situations

numériques arrêtées à l'avance et conformément soit aux dispositions en vigueur pour le temps de paix, soit à des dispositions spéciales.

» 11° Aux *commandantures* des places de guerre et des garnisons importantes sont attachés des *médecins de garnison*, conformément aux indications des situations du temps de paix. »

§ 8. — DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ

« 1° Le service de santé, sur le théâtre de la guerre, est dirigé, dans son ensemble, par le *chef du service de santé de campagne*, organe de la direction supérieure des armées.

» 2° Aux quartiers généraux et états-majors énumérés ci-après sont attachés, comme organes du commandement, en ce qui concerne le service de santé, et sont subordonnés en même temps au chef du service de santé de campagne :

Au quartier général d'armée : 1 médecin général d'armée ;

Au quartier général de corps d'armée : 1 médecin général de corps d'armée et, en principe, un chirurgien consultant ;

Aux divisions d'infanterie ou de réserve : 1 médecin divisionnaire ;

A l'inspection des étapes : 1 médecin général des étapes, secondé par des médecins directeurs des lazarets de campagne, en nombre proportionné à celui des corps d'armée dont se compose l'armée.

» Les attributions des chirurgiens consultants sont essentiellement professionnelles.

» Les médecins divisionnaires et les directeurs des lazarets de campagne doivent principalement, en leur qualité d'organes exécutifs des autorités préposées au service, assurer par leur action personnelle la prompte exécution du service de santé.

» 3° A l'armée de l'intérieur se trouvent :

Le chef du service médico-militaire, ou, à son défaut, un médecin-général, chargé de le suppléer dans la direction du service médico-militaire de l'armée de l'intérieur ;

Près de chaque commandement-général territorial, un médecin-général territorial et des chirurgiens consultants ;

Dans les places importantes, désignées à cet effet, un directeur des lazarets de réserve. »

§ 9. — SERVICE DE SANTÉ VOLONTAIRE

« 1° Ce service a pour but d'apporter au service de santé militaire le concours de la bienfaisance des particuliers et de leur assistance personnelle. Il fonctionne dans l'union la plus intime avec les organes directeurs du service officiel et conformément à leurs indications.

» 2° La direction du service de santé volontaire est exercée par le commissaire royal, inspecteur militaire du service de santé volontaire. »

De ces trois articles ressortent et le plan du nouveau règlement et l'économie générale du service tel qu'il est réglé dans ce document. En dehors du développement beaucoup plus considérable donné au service des étapes et des chemins de fer, ainsi qu'à la partie de l'instruction relative à l'hygiène des armées en campagne, les principales réformes introduites dans le service de santé en campagne de l'armée allemande portent sur des points de détail. Pour apprécier exactement l'étendue et la portée de ces réformes, il est indispensable de les examiner de près. Nous nous proposons d'entreprendre prochainement cette tâche d'autant plus nécessaire, que jusqu'ici le service de santé en campagne de l'armée allemande, n'a été l'objet, dans la *Revue*, que d'une étude ancienne (1872) et fort écourtée.

(*A suivre.*) (70)

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE ESPAGNOLE

ET SES RÉSULTATS

(D'après la *Revista cientifico-militar*)

Depuis le commencement de l'an dernier, l'organisation de l'armée espagnole a été l'objet d'une série de mesures très importantes, qui l'asseoient sur des bases plus larges et qui ont amélioré specialement la consitution des réserves. La *Revue militaire de l'étranger* n'a fait connaître encore qu'une partie de cette œuvre de réorganisation, sur laquelle elle doit revenir en détail.

En attendant et pour donner, sans plus tarder, une idée générale du plan suivi par nos voisins, nous reproduisons une esquisse générale du nouveau système, publiée dans le dernier numéro de la *Revista cientifico-militar*, recueil militaire édité à Barcelone, et qui mérite d'être connu du lecteur français. Voici cet article.

« Le *Memorial de infanteria* vient de faire paraître, réunis en un même numéro, la loi, les décrets et les règlements publiés par le ministère de la guerre, touchant l'organisation et le recrutement de l'armée. La lecture de ces documents nous a donné l'idée de faire un exposé clair et précis de ces importantes dispositions et de rechercher en même temps quels seront, selon toute probabilité, les résultats qu'on doit en attendre.

Le numéro du *Memorial* renferme : la loi du 10 janvier 1877, qui établit les bases de l'organisation et du recrutement de l'armée ; le décret royal du 27 juillet suivant qui détermine l'organisation des différentes armes ainsi que celle des corps de troupes ; le règlement du 22 octobre de la même année sur le service militaire, comprenant l'entrée au service, sa durée et sa cessation ; le règlement sur la réserve de l'infanterie, du 10 février 1878 ; le règlement sur l'organisation des bureaux de recrutement, du 20 février suivant, et enfin, le tableau des circonscriptions provisoires des cent bataillons de réserve de l'infanterie.

Ainsi que le savent déjà nos lecteurs, aux termes de la loi, le service militaire est obligatoire pour tous les Espagnols à partir de l'année où ils atteignent l'âge de vingt ans accomplis. Les jeunes gens qui se trouvent dans un cas d'exemption admis par la loi et ceux qui s'exonèrent au prix de 8,000 réaux (2,010 francs) sont seuls dispensés de servir.

La durée du service est de huit ans, quatre ans dans l'armée active et quatre ans dans la réserve.

Tous les jeunes gens qui se trouvent dans leurs quatre premières années de service appartiennent à l'armée active et se divisent en deux catégories.

La première se compose des jeunes soldats qui sont versés tous les ans dans les corps de troupes de la marine et des armées de la Péninsule ou d'outre-mer.

La seconde comprend, sous le nom de recrues disponibles (*reclutas disponibles*) les jeunes gens de vingt ans qui, à la suite de la formation du contingent annuel, ne sont pas appelés à servir dans les corps de troupes.

Les jeunes gens de la première catégorie doivent servir quatre ans dans l'armée active. Ils sont généralement maintenus sous les drapeaux pendant trois ans et passent la quatrième année dans leurs foyers, en congé illimité. Dans cette dernière position, ils n'ont droit à aucune solde, mais ils continuent à compter dans leurs corps, qu'ils doivent rejoindre au premier appel, autant pour remplir les vides qui se produisent naturellement que pour augmenter les effectifs, si cela devenait nécessaire.

Les hommes de la deuxième portion du contingent, classés dans la catégorie des *recrues disponibles*, sont versés provisoirement dans les bataillons de réserve d'infanterie du lieu de leur résidence. Ils prêtent le serment de fidélité au drapeau et sont, après un mois d'exercices, renvoyés dans leurs foyers. En cas de guerre, ils seraient incorporés dans l'armée active.

Au bout de quatre années de service, les jeunes gens des deux portions du contingent passent dans la réserve et sont encadrés dans les 100 bataillons actuellement organisés.

Il résulte de ces diverses dispositions, que les jeunes gens qui appartiennent à l'armée se trouvent dans l'une des positions suivantes :

Sous les armes. — C'est la position des jeunes gens qui sont versés dans l'armée active et y restent pendant les trois premières années de service.

En congé illimité. — Au bout de trois ans de service, les hommes de l'armée active sont envoyés dans leurs foyers en congé illimité. Ils continuent à compter à leurs corps qu'ils doivent être prêts à rejoindre le plus promptement possible en cas de nécessité.

Recrues disponibles. — C'est la portion de chaque contingent annuel qui n'est pas appelée au service actif. Les recrues disponibles sont destinées à compléter au pied de guerre les effectifs des corps dans lesquels elles sont versées en totalité ou en partie, suivant les ordres du ministre de la guerre.

Dans la réserve. — Elle comprend tous les jeunes gens tant de l'armée active que des recrues disponibles qui ont accompli leur quatre premières années de service. Ils sont tous versés dans les bataillons de réserve dont ils formeraient les effectifs, si ces bataillons venaient à être mis sous les armes. Cette mesure ne peut être prise que lorsque tous les hommes qui se trouvent dans les trois premières positions, que nous avons examinées, ont déjà été appelés.

Les jeunes gens appartenant aux trois dernières catégories — en congé illimité, recrues disponibles, réserves — peuvent voyager librement. Ils sont simplement tenus de se munir d'une permission auprès de l'autorité militaire ou du commandant de la réserve et de faire connaître leur nouveau domicile.

Les règlements placent sous l'autorité des cadres des bataillons de réserve tous les hommes qui se trouvent dans leurs foyers, en congé illimité, comme recrues disponibles, ou comme réservistes. En outre, tous les militaires de ces trois catégories sont portés sur les contrôles de l'alcalde de leur localité et du commandant de la gendarmerie, ils doivent tous les ans se présenter à une époque fixée à l'un de ces deux fonctionnaires. Il en résulte que la mobilisation de l'armée pourrait, en cas de besoin, s'opérer avec une grande rapidité.

La mobilisation se ferait en appelant d'abord tous les hommes en congé à un titre quelconque ; on procéderait ensuite à l'appel des recrues disponibles que le ministre pourrait verser dans les corps existant ou dans des corps de nouvelle formation,

Les bataillons de réserve seraient appelés en dernier.

Toutes ces opérations s'accompliraient avec une grande promptitude par les soins des officiers de la réserve, de la gendarmerie et des alcaldes auxquels elles sont confiées. Il ne sera possible à aucun homme d'échapper à l'action de l'autorité.

Examinons maintenant quelle pourra être la force de l'armée quand la nouvelle loi aura eu tout son effet, c'est-à-dire dans huit ans.

D'après l'état publié dans la *Gaceta* du 28 février dernier, le nombre des jeunes gens âgés de vingt ans qui ont tiré au sort dans la Péninsule, le 3 février, s'élève à 150,869. Le nombre des exemptions pour causes diverses : défaut de taille, inaptitude physique, dispense légale, indignité, s'élève à 50 0/0. Il reste pour le contingent annuel 75,000 hommes, dont il faut défalquer 20,000 hommes qui entrent dans la marine, dans l'armée d'outre-mer, ou se font exonérer.

Il reste donc, en dernière analyse, pour l'armée de la Péninsule 55,000 hommes qui, au bout de huit ans, produiraient un total de 440,000. En faisant la part de la diminution causée par les pertes naturelles que subissent les contingents et de l'augmentation produite par les engagements et les rengagements, on arrive, en définitive, à un chiffre approximatif de 400,000 hommes.

Après avoir déterminé quel sera l'effectif de l'armée, il est bon d'examiner de quels éléments elle sera composée, c'est-à-dire quelle sera la proportion des hommes instruits (*fuerza veterana*) et celle des hommes dont le dressage est incomplet.

En admettant que l'effectif de l'armée active maintenu sous les armes soit de 100,000 hommes et que les jeunes soldats restent environ trois ans sous les drapeaux, le chiffre des hommes de chaque contingent versé dans les corps de troupes sera de 33,000 hommes. Ce nombre sera suffisant, parce que les pertes annuelles sont largement compensées par les engagements volontaires et les réengagements. En conséquence, le nombre des *recrues disponibles* sera tous les ans de 22,000 hommes et l'armée présentera la composition suivante :

HOMMES DONT L'INSTRUCTION EST ACHEVÉE
(FUERZA VETERANA)

	Hommes.
Présents sous les armes	100.000
En congé illimité. (Cette catégorie comprend le contingent qui est dans sa quatrième année de service et continue à compter dans les corps de troupes)	27.000
Dans la réserve : quatre contingents dans leurs 5e, 6e, 7e et 8e années de service, ayant passé trois ans sous les drapeaux	95.000
Total	222.000

HOMMES DONT L'INSTRUCTION N'EST PAS COMPLÈTE
(FUERZA NO VETERANA)

	Hommes.
Recrues disponibles, dans la période des quatre premières années de service. (On suppose que le chiffre annuel des recrues disponibles est de 22,000 hommes, dont il y a lieu de déduire les pertes naturelles)	86.000
Réserve provenant des recrues disponibles qui se trouvent dans leurs quatre dernières années de service	84.000
Total	170.000

RÉSUMÉ

Hommes dont l'instruction est complète	222.000
Hommes dont l'instruction n'est pas complète	170.000
Total	392.000
On peut ajouter à l'effectif de l'armée de la Péninsule, comme troupes instruites, la gendarmerie et les douaniers, soit	24.000
Ce qui porterait le total de l'armée à	416.000

Du moment qu'on reconnait la nécessité de donner un commencement d'instruction aux hommes qui ne sont pas versés dans l'armée active, il est nécessaire d'exécuter les prescriptions du règlement du 22 octobre dernier, chapitres VI et XII (1). La situation de nos finances ne nous permettra

(1) Le chapitre VI traite des recrues disponibles. A l'issue

pas de longtemps de mettre en pratique les réunions de troupes dont traite le chapitre XII, mais il est indispensable de s'efforcer de donner un mois d'instruction aux recrues disponibles au moment de leur entrée au service, conformément aux articles 58, 59, 60, 61 et 62 du chapitre VI. Au bout de cette courte période d'instruction, les jeunes recrues rentreront dans leurs foyers avec la connaissance des obligations que leur impose leur nouvelle situation et une légère teinte d'instruction militaire. Ils se considéreront comme appartenant à l'armée et, sachant que, dans des questions d'ordre public, les fautes qu'ils pourraient commettre seraient doréuavant beaucoup plus graves, ils deviendront dans leurs villages des citoyens plus tranquilles et plus disciplinés. En outre, le jour où ces hommes seraient appelés à servir, ils auraient l'avantage de ne pas ignorer complétement la profession militaire. La base d'instruction et de discipline qu'ils possèderaient permettrait avec de bons cadres d'en faire promptement des soldats instruits.

La dépense qui résulterait, pour le Trésor, de l'instruction à donner aux recrues disponibles à leur entrée au service, ne serait pas bien grande. En effet, le nombre de ces recrues étant tous les ans de 22,000, et leurs allocations se composant du pain et de 1/2 peseta (53 centimes) par jour, la dépense totale atteindrait à peine 500,000 pesetas. Ce sacrifice peut parfaitement être imposé au budget de la guerre dans l'intérêt du pays qui aura par ce moyen une armée nombreuse et dans de bonnes conditions.

Nous allons maintenant passer à l'examen des effectifs qu'il serait possible de mettre sous les armes avec les cadres organiques actuels; nous prenons pour base de ce calcul les dispositions du décret royal du 27 juillet 1877, relatif à l'organisation de l'armée.

INFANTERIE

	Hommes.
60 régiments de ligne à 2 bataillons de 1,000 h..	120.000
20 bataillons de chasseurs....................	20.000
Le régiment permanent de Ceuta : *Fijo de Ceuta*.	2.000
100 bataillons de réserve....................	100.000
70 bataillons de réserve qu'on pourrait organiser en plus avec les deux compagnies de dépôt des 140 bataillons de ligne et de chasseurs...........	70.000
Total.....	312.000

ARTILLERIE

	Hommes.
5 régiments à pied de 2 bataillons............	10.000
A reporter.....	10.000
Report.....	10.000
5 régiments montés de 6 batteries à 6 pièces. 2 régiments montés de position de 6 batteries à 6 pièces................. .... 3 régiments de montagne de 6 batteries à 6 pièces..........................	14.500
15 régiments avec 360 bouches à feu...........	24.500

GÉNIE

4 régiments de sapeurs-mineurs à 2 bataillons...	8.000
1 régiment de pontonniers, télégraphes, chemins fer....................................	1.500
Total.....	9.500

CAVALERIE

24 régiments à 600 chevaux et 800 hommes.....	19.200
2 escadrons formant corps (à 200 hommes et 150 chevaux)......................	400
98 escadrons avec 14,700 chevaux et..........	19.600

Ainsi, les corps de troupes que nous venons d'énumérer peuvent encadrer 362,000 hommes, sans compter la gendarmerie et les douaniers. L'effectif de l'armée sur le pied de guerre s'élevant approximativement, comme nous l'avons dit, à 400,000 hommes, il reste assez de monde pour le service des établissements d'instruction, de remonte, l'administration, le service de santé, les colonnes de munitions, etc., etc., et il y a encore un excédant pour combler les premiers vides qui se produisent au moment de l'entrée en campagne.

L'étude que nous venons de faire à grands traits sur la nouvelle organisation et le recrutement de l'armée nous donne cette conviction satisfaisante, que lorsque la loi du 10 janvier 1877, complétée par le projet de loi sur le recrutement (1) que le gouvernement vient de présenter aux Chambres, aura eu tout son effet, nous aurons une armée nombreuse et bien organisée.

Si les dispositions prises par le ministre de la guerre au sujet de la formation d'une bonne réserve d'animaux, pour l'amélioration de l'instruction de l'armée et pour la transformation de la tactique de l'infanterie donnent les résultats qu'il est permis d'en attendre, et si l'on met le temps à profit, comme nous savons qu'on a déjà commencé à le faire, pour améliorer notre matériel de guerre, nous ne doutons pas que l'Espagne ne possède bientôt une puissance militaire suffisante pour assurer sa tranquillité au dedans, se faire respecter au dehors et occuper, sans le rechercher, la place importante qui lui est assignée parmi les nations européennes. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces espérances patriotiques de nos camarades de l'armée espagnole. (72)

L'INSTRUCTION DES RECRUES

DANS L'INFANTERIE RUSSE

Un ordre du ministre de la guerre russe, en date du 22 janvier 1878, a fixé à deux mois la durée de la première pé-

du tirage au sort, les jeunes gens de cette catégorie sont placés pendant un mois dans les bataillons de réserve pour y apprendre l'école du soldat et l'école de compagnie. On leur donne en même temps connaissance des dispositions du code pénal.

Celles des recrues disponibles qui justifient, devant le commandant de la réserve, de la connaissance des lois pénales et d'un commencement d'instruction militaire peuvent être renvoyées avant un mois d'exercices.

Les recrues disponibles reçoivent, par les soins des bataillons de réserve, l'armement, l'habillement et l'équipement nécessaires. Ces homme versent, au moment de leur départ, tous les effets qu'ils ont reçus et dont les bataillons de réserve doivent assurer la conservation.

Le chapitre XII, prescrit que tous les deux ans, les hommes de la réserve et les recrues disponibles doivent être réunis pour un temps qui ne doit pas excéder six semaines, aux époques fixées par le gouvernement. Le ministre de la guerre donne chaque fois les ordres de détail relatifs à ces réunions.

(1) On nous a assuré que la rédaction de la loi de recrutement avait été confiée à une commission mixte, composée d'hommes compétents choisis dans l'armée et dans l'administration civile.

riode d'instruction pour le dernier contingent incorporé dans l'infanterie. En reproduisant cette nouvelle dans le n° 389 de la *Revue*, nous avons rappelé que cette mesure n'était que l'application d'un cas particulier, prévu par le règlement sur la matière. Le § 2 de ce règlement dispose, en effet, que la période ordinaire de quatre mois fixée pour la première instruction des recrues peut être réduite à deux mois, en temps de guerre.

Comme nous l'avons promis au lecteur, nous saisissons cette occasion de mettre sous ses yeux les prescriptions qui régissent actuellement l'instruction préliminaire des hommes de recrue dans l'infanterie russe.

L'instruction des recrues d'infanterie, en Russie, avait lieu primitivement d'après un règlement publié en 1869, et dont la *Revue* a donné l'analyse dans son numéro 180 (2e semestre 1874). Ce règlement dut être modifié par suite de l'introduction du service obligatoire dans l'armée russe; il fut remplacé, le 6 janvier 1877, par le règlement dont nous allons nous occuper aujourd'hui.

Quelques jours après la publication du nouveau règlement, l'*Invalide russe*, conformément à une excellente habitude de l'état-major russe, exposait, comme il suit, la raison des modifications apportées aux anciens procédés d'instruction :

« Les prescriptions concernant la méthode à suivre dans l'instruction des jeunes soldats et la progression de leurs exercices sont, pour la majeure partie, exposées dans l' « introduction » au règlement sur l'instruction individuelle, de rang et de peloton, publié en 1869. Depuis cette époque, le service et le mode de recrutement des troupes ont été tellement modifiés, que ces prescriptions ont paru inapplicables sur beaucoup de points.

Voici quelles sont les principales contradictions existant entre le règlement de 1869 et les exigences de la pratique :

1° On affectait, en temps de paix, à l'instruction des jeunes soldats une période de six mois, période qui pouvait être réduite de moitié en temps de guerre, mais cette réduction devait être chaque fois ordonnée par le ministre de la guerre.

D'autre part, l'instruction des jeunes soldats devait être terminée au commencement des rassemblements d'été; or, la plus grande partie des recrues n'arrivant au corps que le 15/27 janvier, il s'en suivait que, dans la pratique, leurs exercices ne pouvaient pas être prolongés au delà de quatre mois environ.

2° L'homme de recrue était confié à un *diadka* (ancien soldat) qui devait, autant que possible, être chargé, à lui seul, de son instruction à tous les points de vue (instruction morale, individuelle, de rang): l'homme de recrue ne devait pas être placé entre les mains d'un autre instructeur. Cependant, chaque compagnie, par suite de la réduction de la durée du service, durée qui était précédemment de huit années, reçoit annuellement 30 recrues, ou plus encore, au lieu de 15 comme autrefois (1), et il n'est plus possible de trouver parmi les troupes un aussi grand nombre de *diadkas* expérimentés et entièrement sûrs. Le règlement ne parlait pas de l'action des officiers, et pourtant elle a une influence décisive sur tous les services futurs du jeune soldat.

Une semblable manière de procéder devait nécessairement éveiller l'attention des commandants en chef de circonscriptions militaires; aussi vit-on paraître une série de prescriptions diverses ayant pour objet de faire concorder les exigences du règlement avec la situation nouvelle.

En 1875, le commandant des troupes de la circonscription militaire de Vilna présenta au ministre de la guerre un projet de règlement sur les exercices des jeunes soldats, établi à l'état-major de la circonscription par une commission spéciale. Le ministre prescrivit de mettre ce règlement en pratique, à titre d'essai, dans la circonscription militaire de Vilna; de plus, il le fit remettre aux commandants en chef de circonscriptions militaires, qui durent l'étudier et faire connaître leurs observations. La question devait, en fin de compte, être examinée par le comité supérieur d'instruction et d'organisation des troupes.

Les conclusions du comité supérieur furent adoptées et servirent de base à l'établissement du projet de « Règlement sur l'instruction des jeunes soldats. »

Le but et l'origine du nouveau règlement étant suffisamment expliqués par l'emprunt que nous venons de faire à l'organe officiel russe, nous n'avons plus qu'à en reproduire le texte *in extenso*.

RÈGLEMENT SUR L'INSTRUCTION DES JEUNES SOLDATS

1. On appelle instruction première celle que les jeunes soldats reçoivent avant d'être réunis aux anciens, et qui doit les mettre à même de manœuvrer avec la compagnie.

2, La durée de l'instruction des jeunes soldats est fixée à quatre mois; à l'expiration de ce terme, ils doivent être en

---

(1) Le contingent annuel a en effet doublé depuis 1869; à cette époque, le chiffre des recrues incorporées chaque année n'atteignait pas 100,000 hommes; en 1869, il était de 87,344; en 1870, de 93,446, avec un déficit d'une dizaine de mille hommes environ sur le contingent fixé; la dernière classe a fourni 212,286 recrues.

Le *Messager officiel* du 22 février dernier a donné les résultats du recrutement de cette classe dans un tableau que nous ne pouvons reproduire *in extenso* dans nos colonnes et dont nous extrayons avec le *Journal de Saint Pétersbourg* les chiffres ci-dessous.

La classe d'âge appelée à tirer au sort en 1877 comprenait 679,181 jeunes gens. Sur ce nombre, 330,538, en raison de leur situation de famille, avaient droit à des exemptions ou dispenses, savoir, 40,822 de la troisième classe, 125,078 de la seconde et 164,638 de la première.

Le contingent était fixé à 218,000 hommes. Le nombre des jeunes gens enrôlés a été de 213,004, sur lesquels 718 ont fourni des quittances d'exonération; 4,996, dont 4,395 israélites, ont fait défaut.

Les déficits les plus forts se sont produits dans les gouvernements de Podolie (1,012 hommes), de Bessarabie (673), de Volhynie (394), de Kovno (322), de Suwalki (256), de Kiew (253), de Lublin (216), de Siedlce (171), de Vilna (164), de Vitebsk (142), de Mohilew (140), de Tauride (122), de Minsk (117), de Lomza (115), et de Radom (106); dans les gouvernements de Varsovie, Grodno, Razan, Kalisch, Kielce, Plotsk, Poltava, Kherson et Tchernigow, le chiffre des hommes qui n'ont pu être fournis a varié de 40 à 86.

Le déficit total a été supérieur de 2,298 hommes à celui de 1876; cela s'explique par le fait que les classes appelées en 1876 et 1877, qui correspondent à l'époque de la guerre de Crimée et ont été éprouvées par des épidémies, étaient moindre de 16,000 hommes que celle de 1875 et de 24,000 que celle de 1874; d'autre part, le contingent de 1877 a été supérieur de 22,000 hommes à celui de 1876, de 38,000 à celui de 1875 et de 68,000 à celui de 1874, et représentait 42 0/0, soit plus de 2/5 de l'effectif de la classe, déduction faite des exemptés de la première catégorie.

Malgré cette élévation du contingent, 2.125 0/0 seulement du nombre des jeunes gens auxquels leur situation de famille donnait droit à des immunités, à savoir 3,830 de la troisième classe et 3,335 de la seconde, ont été appelés sous les drapeaux.

Parmi les jeunes gens enrôlés, 3,724 appartenaient aux classes privilégiées et 71,528 étaient mariés; le rapport de ces derniers au total des conscrits a été ainsi de 33 1/2 0/0, tandis qu'il s'élevait à 37 0/0 en 1873 et à 35 1/2 en 1876.

Le nombre des exonérations a été de 718, et a ainsi diminué de 118 comparativement à 1876.

Les conseils de revision ont réformé 45,275 jeunes gens pour incapacités physiques, défaut de taille et infirmités; des surcis ont été accordés à 48,093, pour cause de maladies, de faiblesse ou de mise en jugement.

état de combattre soit en ordre dispersé, soit en ordre serré. Cette instruction doit être terminée le 15 mai, au plus tard; en outre, les deux dernières semaines sont réservées pour répéter certaines parties, parfaire l'instruction des retardataires, et mélanger progressivement les jeunes soldats avec les anciens, afin de les habituer à manœuvrer avec ces derniers.

En temps de guerre, la durée de l'instruction est réduite à deux mois.

3. Arrivées au terme de leur instruction, les recrues doivent posséder les diverses connaissances qui sont indispensables au soldat, et connaître le tir, les manœuvres, la gymnastique, l'escrime.

Remarque. — Au point de vue du tir, l'instruction des jeunes soldats se borne aux exercices préparatoires, suivis d'une première série de tirs, si la localité le permet.

4. Le commandant de compagnie est chargé de la direction immédiate de l'instruction première des jeunes soldats; il est responsable des résultats qu'elle produit; il peut cependant la confier à l'un des officiers subalternes de la compagnie.

5. Au commencement des exercices d'automne, les commandants de compagnie choisissent dans leur compagnie, en raison du chiffre des recrues annoncées, les hommes de troupe qui doivent servir d'instructeurs; chaque instructeur n'est chargé que de six hommes au plus; on désigne, en outre, un instructeur de réserve par compagnie, en raison des pertes ou des maladies qui pourraient survenir.

6. Les instructeurs sont préparés à leurs fonctions par le commandant de compagnie, ou par l'officier subalterne chargé de l'instruction des recrues, mais toutefois sous la direction immédiate et la responsabilité du commandant de compagnie.

Les commandants de bataillon sont tenus de veiller à la marche régulière de ces exercices.

7. Les hommes de troupe désignés pour remplir les fonctions d'instructeur doivent être en état d'enseigner correctement au jeune soldat tout ce que celui-ci doit connaître et de rectifier d'une manière intelligente les erreurs qu'il peut commettre.

8. Avant l'arrivée des recrues, les instructeurs sont examinés, par le commandant du régiment, sur toutes les parties de l'instruction première.

9. Au fur et à mesure de leur arrivée, les hommes de recrue sont répartis entre les diverses compagnies par le commandant du régiment. Les commandants de compagnie les répartissent entre les demi-pelotons et les *oldiéleniés* (escouades). Pour tout ce qui concerne le service en général, les jeunes soldats sont subordonnés à leurs chefs immédiats; ils dépendent de leurs instructeurs pour tout ce qui regarde l'instruction.

10. Le succès de l'instruction des recrues dépend surtout de la manière dont on les traite; on n'obtient de bons résultats qu'en expliquant patiemment et avec intelligence au jeune soldat ce qu'il doit faire, et non point en le punissant. On ne doit réprimer, en proportionnant la peine à la gravité de la faute, que les manquements provenant de la négligence.

11. En enseignant aux jeunes soldats les diverses connaissances indispensables, on doit s'attacher d'une manière spéciale à ce que l'assimilation soit complète. Les exercices de ce genre doivent être dirigés par le commandant de la compagnie en personne ou, sous sa surveillance, par un officier subalterne de la compagnie.

12. Au début de l'instruction sur les manœuvres, on s'appliquera à obtenir l'exécution exacte des commandements sans s'attacher à la rapidité et à la simultanéité des mouvements. Ces dernières choses viendront d'elles-mêmes, quand le soldat sera familiarisé avec son fusil. Si, dès le principe, on exigeait la promptitude d'exécution, on enlèverait au soldat le calme qu'il doit conserver, et on lui ferait prendre des positions forcées.

13. Lorsqu'on mettra le fusil entre les mains des recrues, on commencera par leur en faire connaître le mécanisme et les propriétés; on leur montrera ensuite à le démonter, le remonter, le nettoyer, le charger et l'entretenir constamment en bon état. Dans l'instruction du démontage et du remontage, on s'attachera bien moins à la connaissance exacte du nom des diverses pièces, qu'à l'exécution correcte des règles prescrites. Au commencement de l'instruction sur la charge, on n'exigera pas la promptitude d'exécution, car elle ne vient que par l'habitude, et cette dernière ne s'acquiert que peu à peu.

Lorsque les jeunes soldats se rendront en armes d'un point à un autre, on devra leur montrer à porter leur fusil régulièrement ou à volonté, sans exiger ni rapidité ni simultanéité dans l'exécution du mouvement; on profitera également de semblables occasions pour leur apprendre à marcher au pas.

14. L'instruction sur le tir sera donnée d'après le « règlement sur le tir à la cible pour l'infanterie et pour les dragons; » on commencera par le pointage au chevalet avec la hausse abattue; on donnera en même temps aux jeunes soldats des explications sur la ligne de mire, l'action des gaz de la poudre sur la balle, la trajectoire, etc..... On leur apprendra ensuite à mettre en joue, puis à réunir la mise en joue dans les diverses positions avec le pointage de l'arme et enfin avec le départ du chien. Concurremment avec les exercices préparatoires de tir, on enseignera aux recrues les causes qui influent sur la justesse du tir; on leur apprendra à pointer avec la planche relevée, et on leur expliquera quelle influence a sur la trajectoire l'inclinaison du fusil sur le côté; on leur fera sentir combien il est important de savoir apprécier les distances à la vue simple.

On consacrera tous les jours une séance aux exercices préparatoires de tir. Quand les jeunes soldats seront suffisamment affermis dans les principes du pointage et de la mise en joue, on leur fera répéter les mêmes exercices avec la tenue de campagne, la capote roulée et le sac.

15. Dans les exercices préparatoires de gymnastique, on veillera à ce que les recrues ne prennent pas de mauvaises positions, mais on ne fera pas de la position du corps un sujet spécial d'instruction. Il en sera de même des mouvements sur place (à droite, à gauche, demi-tour), avec lesquels les jeunes soldats se familiariseront également lors des exercices gymnastiques. Les exercices préparatoires de gymnastique seront limités aux mouvements simples; on y consacrera une séance par jour, et l'on s'attachera à la justesse et à la rapidité de l'exécution.

16. Les exercices pratiques de gymnastique seront exécutés progressivement, en commençant par les plus élémentaires; on se bornera aux exercices suivants : rétablissement sur les bras, course sur les pentes, sauts des divers genres, exercices sur les barres parallèles, escalade des murailles sans employer d'appareils, exercices sur la poutre horizontale basse. On s'attachera, dans ces exercices, à la régularité des mouvements.

17. Les exercices d'escrime auront lieu conformément aux

« principes sur l'emploi de la baïonnette au combat »; on veillera d'une manière toute spéciale à ce que les jeunes soldats portent sur les sacs ou les mannequins des coups bien dirigés et retirent vivement la baïonnette après avoir lancé le coup.

18. L'instruction des recrues dans le service de sûreté sera limitée, jusqu'au premier rassemblement d'été, à l'explication des fonctions de la sentinelle faisant partie d'une chaîne; on montrera, en outre, comment on doit disposer sur un terrain uni la chaîne, le soutien et la grand-garde.

19. Les chefs directs des jeunes soldats devront leur enseigner à tenir leur personne et leurs effets dans le plus grand état de propreté; ils leur montreront comment on doit nettoyer et entretenir l'habillement et l'équipement.

20. Deux tableaux de répartition, par mois et par semaine, des exercices des jeunes soldats sont annexés au présent règlement; le premier de ces tableaux est relatif au terme de quatre mois, le deuxième au terme réduit. Les commandants de compagnie pourront presser ou ralentir la marche de l'instruction, en raison des progrès accomplis par les jeunes soldats et des circonstances locales ou temporaires. La progression de l'instruction doit être ponctuellement suivie, dans l'ordre indiqué dans le règlement et sur les tableaux.

21. Les commandants de bataillon veilleront à la régularité de la marche de l'instruction des recrues versées dans leur bataillon.

22. Un ordre de régiment fixera l'heure à laquelle commenceront les exercices journaliers du matin et du soir; de plus, pendant le premier mois, les exercices ne devront pas durer plus de cinq heures, dont trois heures et demie au plus pour les exercices physiques; pendant le second mois, cinq heures et demie, dont quatre heures et demie au plus pour les exercices physiques; pendant les troisième et quatrième mois, six heures, dont cinq au plus pour les exercices physiques. Le samedi et la veille des fêtes, il n'y aura pas d'exercice le soir.

23. A l'expiration du terme fixé pour leur instruction, les jeunes soldats devront être parfaitement préparés à s'acquitter des divers services pour lesquels un soldat peut être commandé (service de jour, de planton, de sentinelle).

24. — Les jeunes soldats ne seront pas commandés de service avant l'expiration du terme fixé pour leur instruction première; cependant, afin de les former aux obligations du service, on pourra les commander quelquefois pour le service de jour ou pour la garde du régiment, en observant de ne les désigner pour le service de jour qu'à partir du troisième mois, et pour la garde du régiment qu'à partir du quatrième mois, et en raison de leur degré de préparation. Les recrues doivent être commandées pour la garde du régiment en même temps que leurs instructeurs.

Les instructeurs des jeunes soldats sont, jusqu'à la fin de l'instruction première, exemptés de tous les services qui pourraient nuire à la marche régulière des exercices.

25. Les jeunes soldats peuvent être commandés à leur tour, conjointement avec les anciens, pour nettoyer et entretenir en bon état de propreté le casernement de la compagnie, si toutefois ils ne sont pas exempts des travaux de cette nature, en vertu des privilèges acquis dans l'armée russe aux sujets qui justifient d'un certain degré d'instruction.

26. A l'expiration du terme fixé pour l'instruction première, les jeunes soldats sont passés en revue par le commandant du régiment.

27. A l'issue du rassemblement d'été, et en général pendant les exercices d'automne de compagnie, on doit s'appliquer à affermir les jeunes soldats du dernier appel dans toutes les parties de l'instruction première.

On a vu (à l'art. 20) que le règlement était accompagné de deux annexes donnant la répartition des exercices des jeunes soldats, par mois et par semaine.

Voici comment l'annexe n° 1 règle l'emploi du temps, pendant les quatre mois qui sont affectés à l'instruction des recrues, en temps de paix.

Première semaine. — Commencement des exercices préparatoires de gymnastique; positions; mouvements sur place, etc.

Deuxième semaine. — Continuation des mêmes exercices; marche; on remet au soldat le fusil, le sac et l'équipement; principes de la charge.

Troisième semaine. — Continuation des exercices précédents; commencement du maniement des armes.

Quatrième semaine. — Continuation des exercices précédents.

Durant ce premier mois, on fait connaître aux recrues : la mission du soldat, la signification du serment, dans quel *otdiélenié*, demi-peloton, compagnie, bataillon, régiment il sert; comment sont fractionnés le régiment, le bataillon et la compagnie; les grades et emplois des chefs directs, en commençant par les grades inférieurs jusqu'au commandant du régiment inclusivement; quels titres ils doivent leur donner; l'oraison dominicale; le numéro de leur fusil; les principes de l'entretien du fusil; le démontage, le nettoyage et le remontage de l'arme, connaissances absolument indispensables au soldat; les noms de l'Empereur, de l'Impératrice, du Grand-Duc héritier, de la Grande-Duchesse héritière, des enfants du Grand-Duc héritier; des enfants et des frères de l'Empereur; du chef du régiment; les règles suivant lesquelles ils doivent rendre les honneurs dans les diverses circonstances; la signification du drapeau; en quoi consiste la discipline militaire, et quelles sont les obligations qu'elle impose.

Cinquième semaine. — Exercices pratiques de gymnastique pas gymnastique; escrime.

Sixième semaine. — Continuation des exercices précédents.

Septième semaine. — Marche et pas gymnastique avec le fusil, tout en continuant les exercices prescrits précédemment.

Huitième semaine. — Continuation des exercices précédents; dans les exercices d'escrime, les hommes de recrue s'attacheront à porter des coups vigoureux et bien dirigés.

Pendant le deuxième mois, on fera connaître aux jeunes soldats: les fonctions de planton: la division, le corps d'armée, la circonscription militaire, dans lesquels ils servent; le nom de chacun des régiments de la division; quelle brigade d'artillerie est attachée à la division; les grades et emplois de leurs chefs directs, depuis le commandant de division jusqu'au commandant en chef inclusivement, et du ministre de la guerre : quels titres on doit leur donner. Les fonctions de la sentinelle, de l'homme faisant partie d'une patrouille, d'un convoi, d'une escorte de prisonniers; les diverses punitions disciplinaires qui peuvent leur être infligées; le degré d'autorité des chefs en matière de punitions jusqu'au commandant de compagnie inclusivement; les diverses sortes d'arrêts; la catégorie des disciplinaires.

Neuvième semaine. — Continuation des exercices précédents; exercices préparatoires de tir; commencement de l'instruction sur les signaux.

Dixième semaine. — Continuation des exercices précédents.

Onzième semaine. — Marche, pas gymnastique, maniement des armes, exercices préparatoires de tir avec le sac.

Douzième semaine. — Continuation des exercices précédents.

Le troisième mois sera consacré, en outre, à enseigner aux jeunes soldats :

Ce qu'ils reçoivent de l'Etat : argent, effets, vivres ; quels sont, parmi les effets qu'ils ont par devers eux, ceux qui appartiennent à l'Etat ; la manière de présenter les plaintes, les demandes, les réclamations ; l'époque de la formation du régiment, les distinctions qu'il a reçues pour exploits à la guerre ; les récompenses concernant le service ou le tir, qui peuvent être accordées aux soldats.

Treizième semaine. — Commencement du tir avec cartouches à balles, quand les circonstances locales le permettent ; commencement des exercices de rang, de peloton et des exercices en ordre dispersé.

Quatorzième semaine. — Exercices en ordre dispersé en terrain varié.

Quinzième et seizième semaines. — On répète, et l'on perfectionne certaines parties de l'instruction ; on mélange progressivement les jeunes soldats avec les anciens, afin de les habituer à manœuvrer avec ces derniers.

On utilisera le quatrième mois pour faire connaître aux recrues : les règles à observer pour tirer un coup de feu ; la manière de placer les effets dans le sac et de les retirer ; les punitions qui sont infligées en remplacement des arrêts, pendant les marches et en d'autres circonstances ; les fonctions du planton au camp et en marche ; les fonctions de la sentinelle aux avant-postes.

L'annexe n° 2 est relative au temps de guerre et règle l'emploi du temps pendant les deux mois qui, en pareil cas, sont affectés à l'instruction des recrues :

Première semaine. — Exercices préparatoires de gymnastique ; position, mouvements sur place, marche... ; on remet aux jeunes soldats le fusil, le sac et l'équipement ; maniement des armes, principes de la charge.

Deuxième semaine. — Continuation des exercices précédents ; exercices préparatoires de tir.

Troisième semaine. — Exercices pratiques de gymnastique ; marche au pas gymnastique ; commencement des exercices d'escrime et de l'instruction sur les signaux.

Quatrième semaine. — Continuation des exercices précédents ; marche et pas gymnastique avec le fusil.

Cinquième semaine. — Maniement des armes dans le rang ; exercices d'escrime (porter des coups vigoureux et bien dirigés) ; commencement des exercices de rang et de peloton.

Sixième semaine. — Exercices préparatoires de tir ; continuation des exercices précédents.

Septième semaine. — Marche, pas gymnastique, exercices préparatoires de tir avec le sac ; commencement des exercices en ordre dispersé, quand les localités le permettent.

Huitième semaine. — Tir avec cartouches à balle, quand les circonstances locales le permettent.

Les théories à faire, en dehors des exercices, sont les mêmes que celles indiquées précédemment. Elles roulent, pendant le premier mois, sur les connaissances réparties habituellement entre les deux premiers mois d'instruction ; elles portent, pendant le deuxième mois, sur les matières prescrites pour les deux derniers mois de la période normale du temps de paix.

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

FORTIFICATIONS DE STRASBOURG. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 22 mars :

« Les trois forts de Strasbourg situés sur la rive droite du Rhin (fort Blumenthal, près d'Auenhein, fort Bose, près de Neumühl, et fort Kirchbach, près de Sundheim) sont complètement achevés ; ils ont été armés le 15 de ce mois et occupés chacun par un détachement de 40 hommes des 105e et 47e régiments d'infanterie commandés par un officier. La ceinture des forts qui encourent la ville est donc terminée. »

D'autre part, le *Journal d'Alsace* du 21 mars, fait connaître que les forts sont tous reliés entre eux et avec les bâtiments du gouvernement militaire par des fils télégraphiques. Le service des dépêches est fait par des soldats exercés au maniement de l'appareil Morse ; dans la station centrale, comme dans les forts, il est limité à quelques heures par jour.

ANGLETERRE

LES EXERCICES DE LA MILICE EN 1878 (1). — Les journaux militaires anglais publient le tableau de convocation des régiments de la milice, pour la période annuelle d'instruction. Les circonstances actuelles donnent à ces réunions un intérêt tout particulier ; on sait, en effet, qu'en cas de mobilisation de l'armée régulière, les milices peuvent être appelées au service actif, soit dans le Royaume-Uni, soit même, si elles y consentent, dans les places de la Méditerranée.

Normalement, la durée des exercices annuels de la milice est de 28 jours ; les recrues enrôlées dans le courant de l'année sont réunies avant le régiment pour suivre un cours d'instruction préparatoire dont la durée varie de un à trois mois.

L'inspection du tableau de convocation montre que les époques de la réunion, soit des recrues, soit des régiments, pour l'année 1878, diffèrent fort peu de celles fixées en 1877.

Les premières réunions par régiments commenceront à la date du 15 avril ; les dernières auront lieu le 22 juillet. Il ne s'agit point ici de la période d'instruction des recrues qui est déjà ouverte pour un grand nombre de corps ; les recrues de plusieurs régiments sont en effet réunies depuis la première moitié de février.

Le tableau publié permet de calculer le nombre des divers corps de milice que le gouvernement britannique aura sous la main à l'occasion des exercices annuels, à partir du 15 avril. Voici ce relevé mois par mois :

Mois d'avril.

Angleterre et pays de Galles : 12 bataillons d'infanterie, 5 bataillons de rifles et 5 régiments d'artillerie.

Ecosse : 1 bataillon de rifles.

Irlande : 1 bataillon d'infanterie, 1 bataillon de rifles.

En tout : 13 bataillons d'infanterie, 7 de rifles et 5 régiments d'artillerie.

Mois de mai.

Angleterre et pays de Galles : 28 bataillons d'infanterie, 4 de rifles, 9 régiments d'artillerie, 1 du génie.

Ecosse : 1 régiment d'artillerie.

Irlande : 4 bataillons d'infanterie et 2 régiments d'artillerie.

Soit en tout : 32 bataillons d'infanterie, 4 de rifles ; 12 régiments d'artillerie et 1 du génie.

Mois de juin.

Angleterre et pays de Galles : 11 bataillons d'infanterie, 3 de rifles et 1 régiment d'artillerie.

(1) Voir pour l'organisation et les exercices de la milice, les nos 11, 12, 100, 190, 253 et 256 de la *Revue militaire de l'étranger*.

Ecosse : 4 bataillons d'infanterie et 2 régiments d'artillerie.

Irlande : 12 bataillons d'infanterie, 7 de rifles et 4 régiments d'artillerie,

Soit un total de 27 bataillons d'infanterie, 10 bataillons de rifles et 7 régiments d'artillerie.

Mois de juillet.

Angleterre et pays de Galles : 14 bataillons d'infanterie.

Ecosse : 4 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de rifles et 2 régiments d'artillerie.

Irlande : 3 bataillons d'infanterie, 5 de rifles et 4 régiments d'artillerie.

En tout : 21 bataillons d'infanterie, 6 de rifles et 6 régiments d'artillerie.

Nous rappellerons, en terminant cette énumération, que l'infanterie de la milice comprend 117,938 hommes (infanterie et *rifles*).

Le génie compte 1,315 hommes;

L'artillerie, 17,520 hommes.

Si l'on ajoute à ces chiffres 14,614 hommes de la *Yeomanry* (sorte de cavalerie de milice), on arrive au total général de 151,387 hommes. Ces chiffres sont extraits du budget de 1878-79.

Il est à remarquer qu'un seul des deux régiments du génie est convoqué; aucune date n'est fixée pour le *Royal Anglesey*. Le régiment convoqué est le *Royal Monmouthshire*.

AUTRICHE-HONGRIE

FIN DE LA FABRICATION ET DE LA DISTRIBUTION DU MATÉRIEL DE CAMPAGNE UCHATIUS. — On lit dans l'*Allgemeine Militær-Zeitung* du 18 mars :

« *Vienne* 15 *mars*. — Le 1er mars courant, la commission qui avait été nommée pour diriger et surveiller le nouvel armement de l'artillerie de campagne a fait connaître à S. M. l'Empereur qu'elle avait entièrement terminé ses travaux. La fabrication des canons Uchatius, avec leurs fermetures de culasse, projectiles de toute nature, affûts et caissons, a été arrêtée à la date précitée. Dans un espace de temps étonnamment court, d'un an et demi, on a fabriqué, non seulement les 1,640 bouches à feu nécessaires pour armer toutes les batteries, mais encore les 320 pièces qui composent l'approvisionnement de réserve, avec tous leurs armements et accessoires, ainsi que 1,330 affûts de rechange et environ 2 millions de projectiles de toute sorte. »

EMPIRE ALLEMAND

FIN DE L'INSTRUCTION DES RECRUES. — La *Strassburger Zeitung* du 3 février annonçait que la présentation des recrues des régiments d'infanterie en garnison à Strasbourg avait eu lieu pendant la semaine du 22 au 29 janvier 1877 et que le lundi de la même semaine, les recrues du 15e régiment de ulans en garnison à Strasbourg avaient été présentées au général lieutenant de Witzendorff, commandant la division de cavalerie du XVe corps, venu spécialement de Metz.

On lisait d'autre part dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 16 février, que la présentation des recrues du 2e bataillon du 1er régiment de grenadiers de la garde (Empereur Alexandre) et du 2e bataillon du régiment des chemins de fer s'était faite dans la matinée de ce jour; les recrues du 2e régiment de la garde à pied, du régiment de fusiliers de la garde et du 2e régiment de grenadiers de la garde (Empereur François) avaient, d'après ce journal, été présentées les jours précédents.

La présentation qui, comme on se le rappelle, marque la fin de l'instruction des recrues, s'effectue en général après la dixième semaine qui suit l'incorporation, ainsi qu'il a été expliqué dans le n° 161 de la *Revue*. En 1877, les présentations de recrues ont eu lieu à la même époque que cette année. La *Revue* en a rendu compte dans son n° 338.

Après la présentation des recrues, les jeunes soldats sont exercés avec la compagnie et non plus à part. Une nouvelle période d'instruction commence, et lorsqu'elle est terminée, on procède à l'inspection des compagnies. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait connaître que l'inspection des compagnies du 2e régiment de grenadiers de la garde a eu lieu les 19 et 20 mars. Ainsi, l'instruction par compagnie a duré environ cinq semaines dans ce régiment. La méthode suivie pendant cette instruction a été exposée dans les nos 344 et 345 de la *Revue*.

ROUMANIE

EMPLACEMENT ET FORCE ACTUELLE DE L'ARMÉE ROUMAINE. — La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* du 27 mars donne, sur la répartition de l'armée roumaine, les renseignements qui suivent :

Bucharest, 21 *mars*. — En prévision des éventualités auxquelles la situation politique actuelle peut exposer la Roumanie, il n'a été opéré dans l'effectif de l'armée roumaine que de faibles réductions. L'armée de campagne est presque entièrement concentrée dans la Petite-Valachie. La 1re division est stationnée à Turn-Severin, la 2e à Kalafat, la 3e est à Kraïova, la 4e a été dirigée sur les montagnes. En delà de l'Oltu, à Ploesti, Bucharest et Calaruch, se trouvent des détachements appartenant aux diverses divisions. Les divisions ont conservé leur fonctionnement primitif; chacune d'elles compte deux brigades d'infanterie et chaque brigade est composée d'un régiment d'infanterie de ligne et de deux régiments de dorobantsi, chaque division comprend en outre un bataillon de chasseurs et un régiment d'artillerie à deux divisions de trois batteries. La nouvelle annonçant la commande à l'usine Krupp de grandes quantités de matériel d'artillerie, savoir 50 pièces, est dénuée de fondement. Pour ce qui concerne la cavalerie, un régiment de calarassi a été attribué à chaque division. La brigade de cavalerie des rossiori est à Slatina. Le bataillon du génie est à Kalafat et à Turn-Severin. Le matériel de guerre qui a été conquis est en route sur la capitale....

..... Les troupes qui passent par Bucharest, au retour de la guerre, y sont reçues sans tambour ni trompette. La cavalerie a un très bon aspect. L'état des chevaux est remarquablement bon chez les calarassi, qui (à l'inverse des rossiori) ont été constamment employés. Il est à remarquer que, dans ces régiments, le cheval est la propriété du cavalier.

Les congés ont été accordés avec une extrême réserve; le 1er régiment de dorobantsi est le seul qui ait été réduit aux cadres; mais il sera de nouveau complété dans deux jours...

..... La Roumanie a maintenant 60,000 hommes sous les armes. La plus grande activité règne depuis quelques jours au ministère de la guerre; il s'agit de compléter le matériel et de porter l'armée territoriale à un effectif de 40 à 50,000 hommes. Les emplois d'officiers sont, même après la guerre, très bien remplis, surtout en ce qui concerne l'infanterie et l'artillerie. »

Les lecteurs de la *Revue* savent déjà, qu'en dehors des troupes régulières et des troupes territoriales, les forces militaires de la Roumanie comprennent encore des milices et la garde urbaine.

Cette dernière est organisée, suivant l'importance des villes, en légions, bataillons ou compagnies. Un ordre du jour de l'inspecteur général, daté du 21 février et inséré dans le *Monitoral* du 9 mars, fixe les trois séries de numéros qui seront dorénavant affectées à ces différents corps. On peut déduire de cet ordre que la garde urbaine compte 14 légions, dont 5 pour Bucharest, 10 bataillons et 13 compagnies.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

DE L'ÉTRANGER

REDACTION
231 BOUL^D SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 397. SAMEDI 6 AVRIL 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre d'Orient (suite). — Des exercices pratiques du service en campagne, par le général-major v. Verdy du Vernois (suite). — L'appel actuel des réserves en Angleterre. — La question des conserves alimentaires dans les armées russe et allemande. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (1).

II

Le raid du général Gourko (*suite*).

On a vu, dans le premier article sur le *raid* du général Gourko, comment s'est effectuée la surprise du passage de Hainkoï.

Nous regrettons de ne pouvoir offrir au lecteur des détails plus officiels sur cette première partie de l'expédition. Nous ne garantissons pas la correspondance du *Daily News*; cependant, le fond même du récit paraît confirmé par un rapport du général Gourko, où l'on peut lire ce qui suit :

« J'ai déjà annoncé à Votre Altesse Impériale que j'avais envoyé en avant le général Rauch (2) avec un détachement de pionniers à cheval pour reconnaître et mettre en état le défilé. Le général Rauch s'est acquitté de sa mission de la façon la plus brillante, et il a facilité dans une très large mesure le passage des troupes. On peut affirmer que, sans ces travaux préparatoires, les troupes n'auraient pu se transporter au delà des Balkans en trois jours.

Avec le prochain rapport, j'adresserai à Votre Altesse Impériale le croquis du passage, depuis le village de Pliakova jusqu'à Hainkioï. Ce croquis a été exécuté par le capitaine d'état-major Sakharow, qui faisait partie du détachement du général Rauch, et l'on peut dire que c'est un document historique. Je l'ai vérifié pendant le passage et l'ai trouvé très exact (3). »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393 et 396.

(2) Le général-major Rauch, du corps d'état-major, était attaché au quartier général pour des missions spéciales.

(3) En attendant que ce « document historique » soit publié, nous avons tracé l'itinéraire du détachement dans les Balkans, à l'aide des localités signalées dans le récit officiel. Toutefois, sur le versant méridional, nous n'avons pas jugé à propos de le faire passer par Zelens-Kirad et Dolna-Mahala, où il se serait confondu avec le défilé de Kilifar, qui débouche également à Hainkioï, et qui était sans doute surveillé, au moins à son issue, par les deux compagnies turques campées près de cette dernière localité.

L'objectif principal de l'expédition, comme on a pu le voir par le plan d'opérations reproduit dans le dernier numéro de la *Revue*, c'était le passage de Schipka, qu'on voulait enlever à l'aide d'une attaque combinée par le nord et par le sud.

Nous avons quitté le correspondant du *Daily News* au moment où le général Rauch culbute le poste turc de Hainkioï; nous pouvons maintenant reprendre le récit officiel au point où nous nous étions arrêté :

« *Entrée dans la vallée de la Tundja et affaires du 14 juillet aux villages de Hainkioï et de Konaro.* — Le 14 juillet au matin, le général Gourko quitta ses bivouacs; il arriva à dix heures à Hainkioï, où il surprit complétement 300 hommes appartenant aux troupes de nizam d'Anatolie. Après une courte et faible résistance, les Turcs s'enfuirent dans la direction de Sliwno, poursuivis par deux bataillons de chasseurs, deux pièces de montagnes et quatre sotnias de Cosaques (le reste de la cavalerie n'était pas encore arrivé). Ainsi donc, le matin du 14 juillet, l'issue du passage des Balkans était entre nos mains, et le général Gourko, détachant une avant-garde, s'arrêta à Hainkioï pour y concentrer tout le détachement. La prise de Hainkioï nous coûta un seul homme tué et quatre blessés, grâce à l'incurie des Turcs, qui n'avaient pas observé le défilé; si ces 300 hommes avaient occupé l'issue du défilé, l'entrée dans la vallée de la Tundja aurait dû être achetée au prix des plus grands sacrifices. »

La tête de colonne du détachement a donc débouché heureusement dans la vallée de la Tundja, le 14 juillet, et le même jour, Esekchi et Jeni Mahala au sud, Konaro à l'est, sont occupés par des détachements; le 4^e bataillon de chasseurs, qui faisait l'avant-garde du côté de Konaro, eut sur ce point une affaire avec les Turcs qui, venus de Twarditsa, voulaient reprendre l'offensive. Le 4^e bataillon fut soutenu en temps opportun et les Turcs se mirent en retraite du côté de Twarditsa, à la nuit.

Affaire de Orezaro le 15 juillet. — Le lendemain 15 juillet, le général Gourko resta à Hainkioï pour laisser au reste de la colonne le temps de déboucher, et envoya des détachements de cavalerie de deux escadrons en reconnaissance dans différentes directions, du côté de Twarditsa, d'Eni-Zagra, d'Eski-Zagra et de Kazanlick. Le détachement d'Eni-Zagra eut une affaire à Orezaro avec des bachi-bouzouks, trois bataillons d'infanterie et deux pièces. Les Cosaques du Don, 26^e régiment, mirent pied à terre et engagèrent le feu, et quand les dragons de Kazan, 9^e régiment, avec quatre pièces, arrivèrent à leur secours, les Turcs battirent en retraite; le même détachement réussit le lendemain à s'avancer jusqu'à Eni-Zagra, où il détruisit la ligne télégraphique.

Affaire d'Uflany le 16 juillet. — Le 16 juillet, le général Gourko se mit en route vers Kazanlick, avec 6 bataillons et

demi, 14 escadrons ou sotnias et demi et 16 pièces (la 4e brigade de chasseurs, deux sotnias de plastounes, une brigade de l'opoltchénié bulgare, le demi-escadron de la garde, la brigade de dragons, la sotnia de l'Oural, les hussards de Kiew et les Cosaques du Don n° 21, les pionniers à cheval et toute l'artillerie à cheval). Restaient à Hainkioï comme arrière-garde, sous le commandement du général-major Stolietow, 4 bataillons, 14 pièces et 6 sotnias (deux brigades de l'opoltchénié bulgare, deux batteries d'artillerie de montagne à pied et le 3e régiment de Cosaques du Don n° 26, dont deux sotnias, comme on l'a dit plus haut, étaient du côté d'Eni-Zagra). Cette arrière-garde avait l'ordre de ne se mettre en route que le 17 juillet au soir, ou le 18 au matin.

Le 16 même eut lieu une rencontre à Uflany, près de Maglisch. Les Turcs laissèrent 400 morts sur le terrain et le détachement Gourko qui avait perdu 60 hommes passa la nuit à Maglisch.

Rôle du détachement de Gabrowa. — Entre temps, le détachement de Gabrowa, général-major Derojinsky, qui avait pris en passant à Gabrowa le 15 juillet une sotnia détachée du 30e régiment de Cosaques du Don et deux pièces, se portait par le nord, conformément au plan d'opérations convenu, vers la passe de Schipka. Un escadron envoyé en reconnaissance du côté de Selvi eut une rencontre avec des bachibouzouks qu'il repoussa. De Gabrowa, dit le capitaine Regenspursky (1), on apercevait la passe et on pouvait se convaincre, à la façon dont elle était occupée, qu'un coup de main ne serait pas chose facile. Le général Derojinsky aurait, dit-on, demandé des renforts, mais le général-lieutenant prince Sviatopolsk-Mirsky, son chef, arrivé sur ces entrefaites, lui aurait donné l'ordre d'exécuter l'attaque au jour convenu. L'attaque eut donc lieu le 17 juillet en trois colonnes; la colonne du centre, 4 compagnies, échoua contre la passe de Schipka, les deux colonnes des ailes seules parvinrent à s'installer sur les passes latérales de Jemetli (à l'ouest) et de Bredek (à l'est), où depuis deux jours déjà un détachement avait pris et perdu le passage qui débouche à Haskioï sur les derrières de Schipka. L'attaque russe, dit le capitaine Regenspursky, ne paraît pas avoir été menée avec toute l'énergie voulue, parce que, ajoute-t-il, on attendait la coopération du général Gourko pour faciliter l'entreprise, et cette coopération ne put avoir lieu que le lendemain, par suite des retards survenus dans la marche du détachement Gourko, près duquel nous retournons immédiatement.

Affaire de Kazanlick, le 17 juillet. — Le 16, le général Gourko, au lieu d'atteindre Kazanlick comme il se le proposait, fut obligé, par suite de l'affaire d'Uflany et de l'état de fatigue de ses troupes, de s'arrêter à mi-chemin à Maglisch.

Le lendemain 17 juillet, la marche vers Kazanlick fut continuée sur 3 colonnes;

Celle de droite, 1 bataillon et demi suivait les montagnes pour attaquer Kazanlick par le nord-est; celle du centre, 5 bataillons, 10 pièces, les dernières pentes des hauteurs pour attaquer Kazanlick par l'est, et celle de gauche, formée avec toute la cavalerie (et les 6 autres pièces), la vallée de la Tundja, pour tourner la place et menacer l'ennemi sur ses derrières.

La colonne de gauche eut une première rencontre à Uflandirkioï avec deux bataillons turcs et 3 pièces. Le mouvement tournant du prince de Leuchtenberg sur Karganli obligea les Turcs à se replier, avant même l'arrivée de la colonne du centre.

(1) Supplément au premier volume de l'*Organ der Militær-Wissenschaftlichen Vereine* de 1878 : Conférences sur la guerre russo-turque.

Kazanlick ne fit qu'un semblant de résistance et fut occupé à midi. Les troupes qui le défendaient, ayant leur retraite coupée par la cavalerie dans la direction de Karlowo, se retirèrent sur Schipka, où la cavalerie seule put les suivre. L'état de fatigue des troupes ne permit pas au général Gourko d'aborder Schipka et d'attaquer la passe par le sud, le 17 juillet, comme c'était convenu. Une division (demi-escadron) de Cosaques éclaira du côté de Kalofer.

Attaques de la passe de Schipka les 18 et 19 juillet. — Le 18 juillet, le général Gourko, pendant que le détachement Derojinsky se reposait à Gabrowa de son échec de la veille, attaqua la passe de Schipka, mais sans succès et avec des pertes sensibles, grâce surtout, ajoute le rapport, à l'abus que les Turcs firent du drapeau parlementaire.

Le lendemain 19, les deux détachements du Nord et du Sud se portèrent sur Schipka, mais cette fois de concert.

Les Turcs, qui avaient gagné du temps, n'essayèrent pas de résister à cette attaque combinée et se retirèrent par la montagne. Le général-major Skobelew annonça bientôt au général Gourko qu'il avait trouvé la passe abandonnée, et qu'il l'occupait déjà avec 3 compagnies du régiment d'Orel (détachement de Gabrowa).

Le passage principal de Schipka et les deux sentiers latéraux de Jemetli et de Berdeck étaient entre les mains des Russes.

Le récit officiel résume ainsi les résultats obtenus pendant cette première phase de l'expédition Gourko.

« Les Balkans, sur une étendue de plus de deux marches, étaient entre nos mains; nous possédions dans cette région trois passages (1) qui viennent aboutir, au nord, au point stratégique si important de Tirnowa. Dans le nombre, celui de Schipka, qui était si solidement fortifié et sur lequel l'adversaire fondait tant d'espérances. Les issues de ces passages vers la Tundja étaient fortement occupées et la vallée elle-même avait été nettoyée de toutes les troupes ennemies qui l'obstruaient.

Ces résultats ont été obtenus par le général Gourko en huit jours, du 12 au 19 juillet. La marche totale du détachement de Zimnitsa à Schipka avait duré quinze jours. Le 3 juillet, le détachement passait le Danube, et le 17 juillet il occupait déjà le village de Schipka et coupait la retraite aux troupes turques de cette région. »

En réalité, le programme formulé dans le plan de l'expédition est complètement rempli par ce que nous venons d'appeler la première phase du raid Gourko. Les Balkans sont ouverts, le commandant en chef a, comme on dit vulgairement, les clefs des passages dans sa poche, et les escadrons russes galopent maintenant dans la vallée des roses, sans y rencontrer la moindre résistance.

L'esquisse rapide des opérations du détachement Gourko, que nous allons continuer à tracer, n'a pas d'autre but que de donner au lecteur une première orientation nécessaire pour suivre le rapport sur le rôle spécial de la cavalerie dans cette expédition. En conséquence, nous analyserons la deuxième phase aussi rapidement que la première.

Dans cette seconde phase, qui comprend une série de vingt jours, du 19 juillet au 8 août, on peut nous distinguer deux périodes: la première qui va du 19 au 30 juillet, pendant laquelle le détachement Gourko, occupant la vallée de la Tundja avec le gros de ses forces, envoie des détachements dans toutes les directions pour éclairer la région jusqu'à la voie ferrée de Philippopolis. La cavalerie joue ici le principal rôle; cette période est consacrée tout entière à l'exploration et le rapport du prince de Leuchtenberg comblera plus tard

(1) Passe de Schipka, passe latérale de Janina ou de Budek, et passe de Hainkioï.

les lacunes du résumé succinct qu'on va lire. La seconde période est marquée par l'apparition, sur cette partie du théâtre de la guerre, de forces turques considérables; le détachement Gourko tout entier a pris l'offensive et essaie maintenant de contenir ce nouvel adversaire; mais les succès d'Eni-Zagra et de Djuranli ne peuvent compenser l'échec d'Eski-Zagra et la supériorité numérique de Suleyman-Pacha oblige définitivement le général Gourko à évacuer la Roumélie et à rentrer à Tirnowa par cette même passe de Hainkioï, qu'il avait franchie vingt jours auparavant.

Exploration. Destruction des voies ferrées de Jamboli et de Philippopolis. — Jusqu'ici (19 juillet), le corps du général Gourko n'avait rencontré dans la vallée de la Tundja, et même au delà des petits Balkans, vers Eni-Zagra et Eski-Zagra, que des petits détachements turcs. Quelques jours après la prise de Schipka, le général Gourko voulut profiter de la surprise causée par son apparition soudaine au sud des Balkans pour dilater en tous sens, et surtout vers la région comprise entre les deux voies ferrées d'Hermanli à Jamboli et à Philoppopolis, le cercle d'exploration de sa cavalerie. Des détachements pourvus des engins nécessaires furent lancés dans les directions de Eni-Zagra, de Karabunar et Kayadjik. Le chemin de fer de Hermanli à Jamboli fut détruit entre Belibreg et Kazarli, celui de Hermanli à Philoppolis le fut également à Kayadjik. Ces expéditions, dont nous retrouverons le récit détaillé dans le rapport du prince de Leuchtenberg, eurent en outre pour résultat de faire connaître la présence a Eni-Zagra de forces importantes et la concentration d'autres forces plus considérables entre Hermanli et Karabunar. Ce dernier rassemblement n'était pas autre chose qu'une armée nouvelle, celle de Suleyman-Pacha, une pièce importante que les Turcs venaient de faire *roquer* sur l'échiquier avec une rapidité, une précision et un à-propos qui ont dû surprendre quelque peu leurs adversaires.

« Le transbordement de l'armée de Suleyman-Pacha, du Montenegro en Roumélie, fut un petit chef-d'œuvre de précision et de rapidité, dit le capitaine Regenspursky. Les troupes de Suleyman étaient encore le 11 juillet au sud du Montenegro, à Sputs et à Podgoritsa. Le 16 juillet, les 49 bataillons de Suleyman étaient embarqués sur environ 20 transports, à Antivari; le 19, le premier échelon débarquait dans la baie de Dedeagatsch à l'embouchure de la Maritsa. Dans l'espace de deux jours et demi, 25,000 hommes étaient amenés par voie ferrée jusqu'à Andrinople et, le 26 juillet, les 49 bataillons du Montenegro avec 3 batteries et 2,000 cavaliers étaient concentrés par voie ferrée entre Hermanli et Karabunar. »

Du 24 au 29 juillet, de nouvelles expéditions, dont l'une poussait jusqu'à Haskioï au sud du chemin de fer de Philippopolis, furent tentées par la cavalerie russe dans les mêmes directions que les précédentes, et confirmèrent le général Gourko dans la résolution de porter un coup décisif avant l'entrée en scène de Suleyman-Pacha.

Mouvement offensif sur Eni-Zagra. — Affaires d'Eni-Zagra. — Retraite définitive du détachement en deçà des petits et des grands Balkans. — Le général Gourko, renforcé par la 1re brigade de la 9e division (VIIIe corps), qui avait franchi les Balkans par la passe de Hainkioï, voulait, dit-il dans un de ses rapports, s'emparer d'Eni-Zagra avant Suleyman-Pacha. Il dirigea donc ses forces en trois colonnes sur cette dernière ville; la colonne de gauche et du centre franchissaient les petits Balkans pour attaquer Eni-Zagra par le nord et le nord-ouest; la colonne de gauche, qui comptait la plus grande partie de la cavalerie, se portait en avant par la route d'Eski-Zagra à Eni-Zagra. L'entrée en ligne du corps de Suleyman, que le général Gourko ne croyait pas si prochaine, vint traverser le plan d'attaque combiné sur Eni-Zagra.

Nous allons nous servir d'un rapport du général Gourko pour donner un récit succinct de ces dernières opérations, après lesquelles le détachement d'avant-garde dut repasser les petits et les grands Balkans et évacuer la Roumélie, moins les passages, bien entendu, dont le quartier général ne voulut se dessaisir à aucun prix.

Les trois colonnes devaient se mettre en route simultanément le 29 juillet sur Eni-Zagra; celles de Hainkioï et de Kazanlick devaient franchir les petits Balkans par les chemins de Tchaniaktchi (Chaniakla) et de Lodja; celles d'Eski-Zagra, déjà au delà des petits Balkans, devait prendre la route qui longe le pied de ces montagnes. Les deux colonnes de gauche exécutèrent leur première marche sans encombre, mais le détachement d'Eski-Zagra fut arrêté par des forces supérieures à Karabunar (aux deux tiers de la distance qui sépare Eski-Zagra d'Eni-Zagra). « Ayant reçu avis par ses éclaireurs que des forces considérables se dirigeaient de Tirnowa et de Semienli (jonction des chemins de fer de Jamboli et de Philippopolis) sur Eski-Zagra et, craignant pour cette ville, le détachement rebroussa chemin. » Le 30 juillet, les deux colonnes de gauche descendirent les dernières pentes des petits Balkans et attaquèrent Eni-Zagra; sous les ordres du général Gourko en personne, elles culbutèrent les troupes de Réouf-Pacha et détruisirent à nouveau la voie ferrée de Iamboli.

« Pendant que ceci se passait à Eni-Zagra, la colonne de droite avait été obligée de rentrer à Eski-Zagra. Le 30, au matin, elle n'avait dirigé sur Eni-Zagra que sa cavalerie seulement; l'infanterie était restée dans la ville pour la défendre. Notre cavalerie, forte de 14 escadrons et 6 pièces, fut arrêtée par l'adversaire, comme la veille; elle était en présence de 8 ou 10 bataillons d'infanterie, de 12 pièces et de 7 escadrons. N'étant pas en force pour culbuter l'ennemi, la colonne revint une deuxième fois sur la ville. »

Le général Gourko, informé pendant l'attaque d'Eni-Zagra que la colonne de droite était engagée de son côté, laissa sur le champ de bataille la brigade de chasseurs et se mit en route vers Eski-Zagra avec le reste des troupes. « Malheureusement, dit-il, je ne pus me mettre en route qu'à 3 heures et demie du soir; de sorte que, arrivé à Karabunar, je ne trouvai personne et je fus informé que l'ennemi se retirait sur Djuranli et nos troupes sur Eski-Zagra. Je ne reçus pas de toute la journée d'autre nouvelle d'Eski-Zagra. Tous les courriers qui m'étaient envoyés de cette région étaient obligés de faire un long circuit et ils ne me parvinrent que le 1er août au matin. »

En d'autres termes, le détachement d'Eski-Zagra était sinon coupé au moins complétement séparé des deux autres. Le détachement turc, qui venait de combattre à Karabunar avait repoussé le détachement du prince de Leuchtenberg et avait réussi à donner la main au gros des forces de Suleyman-Pacha, dirigé non pas sur Eni-Zagra, comme le croyait le général Gourko, mais sur Eski-Zagra. Bref, le corps de Suleyman avait pénétré comme un coin entre les colonnes du général Gourko et avait isolé l'une d'entre elles.

Le lendemain 31 juillet, le général Gourko se porta vers Eski-Zagra, après avoir donné l'ordre à la brigade de chasseurs laissée à Eni-Zagra de le rejoindre et de se mettre en route à 4 heures du matin. Les troupes russes vinrent bientôt donner contre les troupes turques en position à Djuranli. « Je n'avais pas connaissance du mouvement exécuté par l'armée de Suleyman-Pacha et je comptais prendre l'adversaire entre deux feux; j'ordonnai en conséquence d'appuyer à gauche pour tourner le flanc droit de l'ennemi et lui couper sa ligne de retraite. Je supposais que le détachement d'Eski-Zagra, au bruit du canon, se porterait de son côté à l'attaque. » Ces espérances du général Gourko furent déçues, pourtant l'affaire très chaude de Djuranli tourna définitivement à son avantage quand la brigade de chasseurs put entrer en ligne.

Les Turcs finirent par plier, et la poursuite, dit le général, fut si énergique, que la retraite dégénéra bientôt en déroute. « Ici, comme à Eni-Zagra et comme partout, d'ailleurs, les Turcs en fuyant jetèrent tout ce qui pouvait ralentir leur course. En dépit de cette débandade, je dois pourtant reconnaître que les Turcs se sont battus d'une façon splendide. »

..... « Comme je l'ai déjà dit plus haut, je n'avais aucune nouvelle du détachement d'Eski-Zagra, et je ne savais pas encore que l'armée de Suleyman-Pacha avait pris l'offensive; j'attendais donc à chaque instant l'apparition du détachement sur les derrières de l'ennemi. Mais, vers dix heures, ne voyant rien paraître de ce détachement, je commençai à croire qu'il était lui-même attaqué. Son absence prolongée ne me laissa plus bientôt le moindre doute à cet égard. Il était clair qu'il était attaqué, et de plus, par des forces considérables et, en effet, comme je l'ai fait remarquer à Votre Altesse Impériale, à la date du 25 juillet, l'armée de Suleyman pouvait devenir menaçante dans cinq ou six jours. Déjà, j'avais vu devant nous 15 bataillons qui n'étaient pas auparavant dans la vallée de la Maritsa; sans aucun doute, l'armée de Suleyman avait pris l'offensive. Il devenait urgent de battre, coûte que coûte, l'adversaire que j'avais devant moi, afin de me porter au secours du détachement d'Eski-Zagra; il était également nécessaire que ce détachement résistât jusqu'à la dernière extrémité, parce que, dans le cas contraire, je pouvais avoir sur les bras toute l'armée de Suleyman. En conséquence, j'envoyai au détachement d'Eski-Zagra l'ordre de résister à tout prix, et je l'informai en même temps que je me porterais immédiatement à son secours dès que je serais débarrassé de mon adversaire. La résistance opiniâtre de l'ennemi, qui s'est prolongée jusqu'à deux heures de l'après-midi, ne me permit pas de porter secours en temps opportun à Eski-Zagra. Des nuages de fumée qui se montrèrent vers midi dans la direction d'Eski-Zagra, m'annoncèrent que les affaires allaient mal de ce côté. Quand l'ennemi commença à battre en retraite, c'est-à-dire vers deux heures seulement, j'envoyai immédiatement l'ordre, à la brigade de chasseurs, de se reformer sur la chaussée, et à la brigade de la 9e division, de se placer à sa gauche, afin de pouvoir attaquer Eski-Zagra dans la journée, si la ville était déjà prise, ou de porter secours à l'opoltchénié bulgare si celle-ci résistait encore. Je confiai la poursuite à quatre sotnias de Cosaques et à une batterie à cheval de quatre pièces. Après avoir fait partir mes officiers d'ordonnance, pour transmettre ces différents ordres, je me portai de ma personne, avec le 16e bataillon de chasseurs, deux régiments de cavalerie et la 16e batterie à cheval sur Eski-Zagra, afin de rassembler, sous la protection de ce détachement, le reste des troupes. J'étais en vue de la ville à trois heures, et je m'arrêtai à environ quatre verstes. J'attendis l'arrivée des troupes jusqu'à six heures du soir. En ce moment même, arriva la brigade de chasseurs, puis, vers six heures et demie, la brigade de la 9e division. L'entraînement de la poursuite avait retardé le rassemblement des troupes, dont l'apparition devant Eski-Zagra déconcerta cependant l'adversaire; mais l'heure de l'attaque était passée..... »

Bref, le général Gourko put rapatrier le détachement du prince de Leuchtenberg, mais ne réussit pas à sauver Eski-Zagra. Il ne jugea même pas opportun de lutter plus long temps contre les forces supérieures de Suleyman-Pacha; il repassa les petits Balkans, replia ses détachements de la vallée de la Tundja, et, laissant quelques petits postes à Twarditza et à Maglisch, reprit le chemin de Hainkioï.

L'expédition au delà des Balkans, le raid Gourko était terminé et la cavalerie vint se reposer des fatigues de la campagne et se refaire à Nikup, au nord de Tirnowa.

Nous verrons plus amplement, dans le rapport du prince de Leuchtenberg, ce qui s'est passé à Eski-Zagra dans la dernière période de l'expédition Gourko.

Après cette esquisse rapide mais suffisante — nous l'espérons du moins — pour orienter un peu le lecteur, nous pouvons donner le rapport du commandant de la cavalerie du détachement Gourko, prince de Leuchtenberg. Ce récit est fort long, et cependant il nous semble que ceux auxquels s'adresse plus particulièrement cette deuxième série d'études sur la guerre russo turque, le trouveront encore trop bref et point assez fourni de détails. Plus tard, les officiers russes qui ont pris part à l'expédition, et dont un certain nombre s'est nourri, dit-on, des prouesses de la cavalerie américaine, voudront sans doute nous conter, par le menu, le *raid* Gourko. Pour le moment, le rapport du prince de Leuchtenberg est ce que nous possédons de plus complet, et nous n'aurons garde de l'écourter.

(*A suivre.*) (45)

DES EXERCICES PRATIQUES DE SERVICE EN CAMPAGNE

PAR LE GÉNÉRAL-MAJOR V. VERDY DU VERNOIS

Suite (1).

—

3° DE L'EXÉCUTION

« Bien entendu, il ne saurait être question, dans ce chapitre sur l'*exécution* des thèmes, d'indiquer des solutions. Celles-ci dépendent des données mêmes, comme on l'a déjà fait entendre au sujet de la *disposition*.

D'autre part, un chef de détachement ne doit jamais oublier qu'il n'a pas seulement à résoudre un problème, mais qu'il a en outre à conduire et à commander correctement une troupe et qu'il est responsable, en conséquence, de la stricte observance des règlements, instructions et prescriptions, soit au point de vue des formations, soit au point de vue des préceptes réglementaires sur le tir, le service en campagne et la tactique en général.

Bien des choses apprises dans la pratique du service échappent volontiers, et il est possible de donner, à propos de l'exécution, quelques indications utiles. Dans les lignes qui vont suivre, on s'efforcera de signaler tout au moins quelques-unes des principales difficultés et quelques-unes des fautes qui se représentent le plus fréquemment.

a) Considérons tout d'abord l'attitude même du chef de détachement.

Ici, comme partout, le *calme et la résolution* doivent être mis en première ligne. Une *trop grande mobilité d'attitude* pourrait compromettre ces qualités du commandement; dans les exercices de service en campagne, on est facilement entraîné à faire tout par soi-même et à s'occuper des plus minces détails.

Il en résulte qu'on perd de vue les points les plus importants, qu'on oublie précisément l'objet propre du thème qu'on a reçu; l'attitude du chef décèle une certaine inquiétude ou agitation d'esprit, qui se communique rapidement à la troupe.

En général, dans ces exercices, *la place* du chef est, dans une marche en avant, à l'avant-garde; pendant l'action, non loin de la réserve, sur un point d'où il peut embrasser l'ensemble de l'engagement. Dans la *défensive*, il se tiendra au groupe, d'où il pourra le mieux surveiller l'approche et les mouvements de l'adversaire.

Si le terrain est coupé et si le détachement a dû pousser en

(1) Extrait de la *Militair Zeitung für die Reserve — und Landwehr — Offiziere des deutschen Heeres.* — Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 394.

avant plusieurs fractions, le chef se placera également près de la réserve, au point où les rapports de ses postes avancés peuvent lui parvenir le plus rapidement.

En même temps, le chef ne doit pas oublier qu'il lui faut éviter de s'exposer inutilement et se tenir au point même qu'il occuperait dans la réalité. Le chef ne doit donner de sa personne que dans les moments critiques, pour mener le gros à l'attaque, ou pour repousser une attaque décisive de l'adversaire. C'est un point qu'on n'observe guère dans ces exercices. Lorsque, dans une marche exécutée avec toutes les mesures de précaution réglementaires, la première personne qu'on découvre en avant même de la pointe extrême, c'est le chef qui parfois va-et-vient à découvert à quelques centaines de pas des tirailleurs embusqués de l'adversaire, l'impression est toujours fâcheuse.

Le commandement doit réprimer vigoureusement ces tendances, car une pareille attitude n'est pas dans l'ordre et, en outre, elle a le grave inconvénient d'empêcher le chef de détachement d'apprendre à conduire une troupe, comme il devrait le faire dans la réalité.

La distribution des ordres est un autre point.

On se laissera entraîner facilement, à chaque mouvement de l'adversaire, à vouloir de son côté faire quelque chose, souvent même avant que les mesures de l'ennemi soient nettement caractérisées, avant qu'on ait pu deviner ses véritables intentions. Il faut se tenir en garde contre cette précipitation; rien n'est plus fâcheux que de retirer un ordre ou de le modifier avant qu'il ait pu recevoir un commencement d'exécution. En conséquence, il faut s'efforcer de conserver son calme, de peser chaque mesure avant de l'ordonner, et mieux vaut encore laisser aller un mouvement, quand l'exécution ne peut entraîner aucun danger, que de le modifier pour obtenir quelque chose de plus parfait.

C'est une faute assez commune aussi, de crier les ordres de loin aux intéressés ou au sous-officier qui doit les leur transmettre. Le *commandement* seul doit être vigoureux et accentué, si toutefois on n'a pas à craindre qu'il soit entendu de l'adversaire, qui devinerait ainsi nos intentions. Et encore, même dans ce cas, le commandement qui est prononcé à voix basse doit être vigoureusement accentué. C'est un des plus puissants leviers de la discipline, un des meilleurs moyens pour garder la troupe en main, et il ne faut renoncer à s'en servir que dans le cas d'absolue nécessité. Quant aux *ordres*, ils doivent être *parlés* face à face et non *criés* à distance. Si le chef se démène et crie, ses subordonnés, à coup sûr, feront comme lui et ainsi se produiront ces scènes d'agitation et de bruit qui compromettent la bonne exécution de la manœuvre et font toujours une impression pénible sur les spectateurs. Il est désagréable également d'entendre répéter les mêmes commandements plusieurs fois de suite à haute voix; c'est un signe non équivoque que les hommes sont peu attentifs ou que les ordres ne sont pas suffisamment clairs; cette faute se commet souvent sur la chaîne des tirailleurs. Il est bon, surtout quand la fusillade est vive, de se servir du sifflet pour appeler l'attention des hommes et les avertir qu'ils vont recevoir un ordre. D'un autre côté, on sait qu'il est défendu de *commander* au sifflet.

b) Quant à l'*attitude des hommes*, il faut tout d'abord faire remarquer qu'on ne doit en aucune façon rien rabattre, pendant les exercices, de la correction et de la rigidité d'allures imposées sur la place d'armes. La cohésion, le calme, l'attitude la plus correcte, la parfaite exactitude des mouvements d'armes, quand on a prononcé un commandement, doivent être exigés comme sur la place d'exercices. Tandis que, dans les exercices de place d'armes, l'attention des hommes n'est requise que pour un temps relativement court, dans les exercices de service en campagne on ne peut pas prévoir pendant combien de temps elle sera nécessaire; en conséquence, il faut éviter les *garde-à-vous* inutiles; les hommes, partout où la chose est possible, doivent former les faisceaux, et, si on doit rester à rangs serrés et sous les armes, il faut leur permettre de bouger et de placer l'arme au pied. Tous les mouvements s'exécutent à pas rompu, excepté ceux des fractions à rangs serrés, qui se font sous un feu efficace; le pas de course n'est exécuté que sur ordre, et l'on doit autant que possible l'éviter; il ne faut pas compter que des hommes échauffés par une course, sac au dos, puissent envoyer convenablement un coup de fusil; la retraite après une attaque manquée doit, en particulier, s'exécuter toujours au pas (et non au pas de course), et il faut dans ce cas garder l'ordre le plus rigoureux. (Voir *Règlement de manœuvres*, page 62).

D'autre part, cependant, tous les mouvements des tirailleurs doivent être exécutés à une allure vive.

c) Faisons encore quelques *observations tactiques*, particulièrement pour signaler certaines fautes qui se commettent souvent.

Dans la marche en avant.

Quand on traverse des localités importantes, des terrains très coupés, sillonnés par de nombreux chemins, il arrive facilement que le gros prend une autre voie que l'avant-garde, si celle-ci, au moment où elle disparaît à la vue, n'a pas laissé un homme en arrière pour indiquer au gros le chemin suivi par les premières troupes.

Il est toujours fâcheux de voir une colonne tout entière, pointe, avant-garde et gros, stopper dans toute sa longueur au premier coup de fusil des éclaireurs. C'est au chef de la fraction la plus avancée à déployer rapidement son monde, pour se débarrasser immédiatement de la résistance d'un petit poste ou d'une patrouille, afin de ne point arrêter la colonne dans sa marche.

Quand on a envoyé des patrouilles pour éclairer, celles-ci ne doivent pas se laisser décontenancer et surtout ne doivent pas s'arrêter net quand la pointe rencontre l'ennemi, particulièrement quand elles sont placées dans une région où l'horizon est borné. Il arrive parfois que les hommes de ces patrouilles, au lieu de monter sur une éminence pour se mettre à hauteur de la pointe, restent en bas sur les pentes. Il en est de même dans les petits bouquets de bois, dans les localités, etc.

Un village qui vient d'être évacué par l'ennemi, surtout à la suite d'un engagement, doit être traversé incontinent; on le fouillera plus tard. Pour garder le contact avec l'ennemi, surtout quand on veut ou quand on doit continuer la marche en avant, on s'efforce de suivre de près sa dernière fraction et on reste sur ses talons. C'est aux troupes qui suivent à s'occuper de l'exploration de la localité. En temps de paix on ne peut pas pénétrer dans les maisons, mais toutefois on en fait le simulacre afin d'avoir toujours présente à l'esprit cette opération, qui sera indispensable à la guerre.

Le combat une fois engagé, sitôt qu'on voit l'ennemi résister sérieusement, il faut déployer de fortes chaînes et se servir alors de tous les avantages du terrain. Il faut, à ce sujet, recommander au chef chargé de diriger immédiatement et de surveiller les tirailleurs de se baisser et de s'embusquer lui-même, pour s'assurer que ses hommes découvrent bien l'ennemi.

Quant aux soutiens, ils peuvent être à 100 pas plus près ou plus loin de la chaîne; l'essentiel, c'est qu'ils soient défilés.

Il ne faut pas oublier de faire éclairer les flancs de la chaîne par des patrouilles de combat (quelques hommes, dit le règlement, avec un chef avisé). Ces patrouilles sont nécessaires, même en terrain découvert. Elles ne prennent point part au combat; pendant que toute l'attention de la chaîne

est absorbée par l'ennemi, quelques hommes, distraits de la lutte, surveillent les mouvements de l'adversaire et avertissent immédiatement le chef de tout nouveau danger qui surgit; tel est le but propre de ces patrouilles.

Les fractions engagées et déployées en tirailleurs doivent débusquer l'adversaire; c'est la première de toutes les préoccupations. On obtiendra ce résultat par des mouvements de flanc, par le déploiement d'une ligne de feu supérieure, par des charges de tirailleurs exécutées après un feu nourri et à courte distance qui a ébranlé l'adversaire.

On voit quelquefois des tirailleurs quitter de bons abris à courte distance pour aller fusiller l'ennemi à meilleure portée, mais complétement à découvert. Quand les couverts sont bons et les distances rapprochées, le feu peut être décisif, et ce serait une faute, par exemple, d'abandonner une lisière de bois pour aller gagner 50 mètres dans la prairie voisine complétement découverte.

D'autre part, on voit souvent aussi les chaînes de tirailleurs rester tranquillement à découvert, ou se coucher sur place pour ouvrir le feu, quand elles n'ont que quelques pas à faire pour gagner un fossé ou tout autre couvert de ce genre.

Sous un feu efficace, les tirailleurs doivent toujours se mouvoir à une allure vive.

Les mouvements tournants sont souvent exécutés en dépit de la vraisemblance. Quand on est sous le feu de l'ennemi à bonne distance, on s'y rase et on y reste, si on n'a pas devant soi et à bonne portée d'autres couverts que les tirailleurs puissent gagner, en se baissant et en se défilant. Si l'on veut agir sur les flancs de l'ennemi, la fraction désignée à cet effet doit commencer son mouvement en dehors du feu efficace; en conséquence, ces manœuvres appartiennent surtout aux troupes de soutien. Quand ces mouvements de flanc rencontrent dans un terrain très cultivé des obstacles infranchissables, il vaut mieux tourner ces obstacles par derrière, c'est-à-dire hors des vues de l'ennemi, qu'en avant, car dans ce dernier cas l'opération deviendrait par trop invraisemblable.

Dans la marche par bonds successifs, il faut se conformer scrupuleusement aux prescriptions réglementaires (Page 141). Il est dit dans le règlement que cette marche ne peut commencer qu'à 500 pas de l'ennemi au plus tôt et que les bonds ne peuvent dépasser 60 à 80 pas. La question de distance et la configuration du terrain décideront si l'on doit pousser la chaîne tout d'une pièce, où si l'on doit faire avancer une fraction seulement, pendant que la fraction voisine continue un feu des plus vifs.

L'assaut de la chaîne, la charge en tirailleurs (*Schützenanlauf*), quand on n'a pas réussi à déloger l'adversaire par ses feux, est aujourd'hui le meilleur mode d'attaque. Mais cette charge ne doit pas être entreprise à trop grande distance. « Les hommes isolés et les groupes peuvent se porter droit devant eux et aborder ainsi l'ennemi avec une ligne mince, ou bien le chef désigne un ou plusieurs points sur lesquels les hommes et les groupes se dirigent et convergent. Ils traversent alors les feux de l'adversaire en ordre dispersé et vont se réunir en fractions à rangs serrés, plus ou moins compactes, mais toujours sous les ordres immédiats d'un chef, en un ou plusieurs points de la ligne ennemie, pour la refouler sur elle-même; ou bien ils se portent à la rencontre des soutiens de l'adversaire. » (Page 142.)

Quant à la charge avec des fractions à rangs serrés, il est convenable d'en limiter l'emploi au strict minimum. A la guerre, l'ébranlement des lignes ennemies se laissera facilement reconnaître à des symptômes non équivoques; le feu faiblit, des courants rétrogrades se dessinent et alors on peut, dans certains cas, exercer la dernière pression, qui fera tout fléchir, à l'aide du choc à rangs serrés et sans s'exposer à de trop grandes pertes; de semblables conditions ne sauraient se présenter dans les exercices du temps de paix. D'autre part, si dans un combat réel l'on conduit à la charge une troupe à rangs serrés, contre une chaîne de tirailleurs dont l'ébranlement, le désarroi, ne sont pas bien démontrés et visibles à l'œil, il y a bien des chances pour que cette troupe, même avec une grande supériorité numérique, se rompe et fasse fiasco. En conséquence, dans les exercices dont nous nous occupons, on peut considérer la charge à rangs serrés comme une mesure fausse en principe et qui ne peut être justifiée que dans certains cas fort rares; par exemple, quand on peut tomber sur l'adversaire par surprise.

Il faut observer qu'on doit, chaque fois qu'un objectif est atteint, s'efforcer de rallier et de reformer le plus de tirailleurs qu'on pourra. On ne laisse déployé que le strict nécessaire. Cette règle est surtout bonne à rappeler dans les combats de bois, de localités, etc.

Pour terminer, nous insisterons encore sur la nécessité d'éviter toute précipitation. Les tirailleurs ne resteront pas en face les uns des autres aussi longtemps que dans la réalité, mais il faudra néanmoins que la durée de cette phase soit assez longue pour qu'on puisse bien marquer l'action du feu.

Dans la défensive.

La première mesure à prendre quand on occupe une position, c'est de marquer, de jalonner certaines distances de tir; par exemple, les zones de 270, 400 et 700 mètres; quelques paires d'hommes suffisent à cette besogne.

En même temps, on peut commencer les travaux d'installation (simulés); on s'occupe d'abord de la première ligne de défense. Ces travaux ne peuvent pas, le plus souvent, être exécutés réellement, il ne reste rien à faire qu'à indiquer la répartition du travail et à donner les instructions aux hommes. On doit le faire toujours dès qu'on en a le temps.

Il arrive souvent qu'une ligne de tirailleurs parfaitement défilée évacue les abris aussitôt que l'adversaire se porte à l'attaque de front. Une chaîne de tirailleurs bien embusqués possède une force suffisante pour repousser toute attaque directe. La supériorité du nombre ne peut se manifester qu'après un certain temps, qu'après une certaine durée de l'action du feu, et encore faut-il dans ce cas que l'adversaire parvienne à remplacer ses pertes plus rapidement que le défenseur.

L'occupation d'une ferme ne peut être simulée qu'en disposant les hommes à l'extérieur. Mais alors, dans les phases ultérieures du combat, on ne pourra pas, d'emblée, porter ses hommes en avant.

Dans la réalité, il faudrait un certain temps pour rallier les hommes à l'intérieur; pour marquer ce temps d'arrêt dans les exercices, on doit au moins rassembler les hommes aux portes ou issues par lesquels ils auraient, en effet, à déboucher. Au lieu d'agir ainsi, on voit souvent, dans les exercices, des hommes placés le long d'un mur, qu'ils sont supposés occuper, se lancer en avant sans autre forme de procès et former subitement une chaîne qui court à travers champs, quand en réalité ils auraient eu à franchir un mur trop élevé pour l'escalade et à chercher une issue qui eût pu être tournée du côté opposé à celui qui regarde l'ennemi. Pour éviter ces invraisemblances, on doit rassembler les hommes à une issue avant de les porter plus loin.

Lorsqu'une attaque sur une localité a été repoussée, le défenseur, s'il veut riposter et poursuivre, doit se servir des réserves disponibles et non pas employer à cet usage la garnison même, attendu que si cette contre-attaque ainsi exécutée avec la garnison est elle-même repoussée, la localité, habituellement, se trouve perdue du même coup.

Quand on a amené sur la ligne de feux tout ou partie de la réserve pour repousser une attaque, il faut la rallier aussitôt que le but est atteint, afin d'avoir le plus tôt possible une troupe sous la main.

Petits postes et service d'avant-poste.

On trouvera le nécessaire dans le *Règlement sur le service en campagne*, pages 18 et suivantes. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur quelques points particuliers.

Les sentinelles sont placées sous la protection des patrouilles; le gros, pendant toute la durée de l'opération, reste sous les armes.

Les sentinelles sont placées sur les points d'où elles peuvent le mieux découvrir le terrain et surveiller les voies de communication.

« Si quelques points, très favorables à l'observation, sont trop éloignés de la ligne des petits postes pour en faire partie, on les fait occuper par des postes de sous-officiers détachés. » C'est une opinion assez répandue que ces points ne peuvent être situés que sur les flancs des avant-postes; ils peuvent tout aussi bien se trouver en avant même du cordon.

Si le terrain avoisinant est très coupé, on le fait explorer d'une façon incessante par des patrouilles. Il ne suffit pas d'envoyer une patrouille quand la précédente est rentrée, attendu que l'adversaire peut parfaitement être sur les talons de cette dernière. La deuxième patrouille doit se mettre en route avant que la première soit rentrée.

En dernier lieu, il nous reste à traiter d'une des plus importantes questions de la tactique actuelle : la conduite du feu. C'est la tâche la plus difficile pour les officiers, et pourtant il faut que chacun d'eux soit ici à hauteur de sa mission.

Conduite du feu.

Le premier point à résoudre est celui des distances auxquelles il convient d'ouvrir le feu.

Nous devons nous en tenir ici aux *principes généraux sur l'emploi du fusil d'infanterie modèle* 1871, tels qu'ils ont été formulés dans l'*Instruction sur le tir*, pages 68 et suivantes. Pour le but que nous poursuivons en ce moment, nous empruntons à ce chapitre les passages suivants :

1. Les limites des distances auxquelles il convient de tirer, autant qu'on peut espérer quelque chose d'un coup isolé, atteignent, quand la distance est connue et quand on prend la ligne de mire correspondante, 650 mètres, si on a à tirer contre des buts plus étendus qu'une largeur d'homme; elles descendent à 400, 450, quand les distances ne sont pas connues.

2. Ces limites se réduisent au fur et à mesure que le but est moins favorable.

Ainsi, par exemple, pour des buts plus larges qu'un homme mais de demi hauteur d'homme, la limite est de 350, et si on connaît la distance, de 450 mètres.

Contre des buts de largeur d'homme, quelle que soit leur hauteur, elle est de 250 mètres; de 200 mètres contre des hommes couchés ou plus qu'à demi-couverts.

3. Au delà de ces limites, il n'est plus possible de compter sur l'efficacité du feu que par l'emploi simultané d'un grand nombre de fusils contre un seul et même objectif.

Prenons comme maximum, pour l'efficacité d'un coup isolé à des distances connues, la distance de 400 à 450 mètres; il faut nous demander maintenant à quelle distance on pourra encore tirer en dirigeant un grand nombre de fusils sur un seul et même but, sans cesser de compter sur une certaine efficacité

A ce sujet, il est dit, page 76 : « Jusqu'à 700 mètres, tous les buts peuvent être atteints avec succès par des feux de groupes, mais au delà de cette limite, on ne doit plus tirer qu'exceptionnellement sur des buts dont les dimensions offriraient des chances favorables. »

Ces objectifs sont, par exemple, des batteries, des masses de troupes considérables, qui peuvent au besoin servir de but et donner de bons résultats jusqu'aux distances de 1,200 mètres.

Si l'on consulte les expériences de polygone, on pourra en effet constater des résultats appréciables à ces distances; mais dans la réalité, quand on tire sur des cibles vivantes, dans l'agitation du combat et sous le feu de l'adversaire, ces résultats ne sont plus les mêmes. De combien faut-il en rabattre, c'est ce que la théorie ne saurait dire, mais on peut être sûr que l'écart est toujours plus considérable qu'on ne l'admet en principe. Le feu contre une seule batterie à 1,200 mètres peut donner quelques coups touchés, inquiéter les servants, quant à un effet notable, en rapport avec le chiffre des consommations, nous n'y comptons pas. Mais il est inutile ici d'entrer plus avant dans ces questions. Il nous suffit de dire, à ce sujet, que dans les exercices de service en campagne les batteries et autres buts considérables se présentent bien rarement.

Si nous tenons compte de la physionomie habituelle de ces exercices, nous pouvons poser en principe *de ne pas tirer au delà de 700 mètres.*

Une autre question a examiner est celle du *mode de feu.*

L'instruction dit « que le feu de tirailleurs bien ajusté promet de meilleurs 0/0.

Mais, elle ajoute : « Toutefois, avec de fortes lignes de tirailleurs, la fumée qui couvre le front et gêne le pointage peut diminuer sensiblement les chances d'efficacité. Dans ce cas, la salve doit être préférée au feu de tirailleurs. »

Plus loin, elle restreint encore l'emploi des feux de tirailleurs dans une mesure considérable, lorsqu'elle dit : « Pour ne pas laisser dégénérer ce dernier (feu de tirailleurs) en feu déréglé, il faut fixer, avant l'ouverture du feu, le nombre de cartouches à brûler par chaque homme — comme règle, pas plus de trois. De cette façon se produisent les pauses nécessaires pendant lesquelles la fumée se dissipe et les ordres se distribuent. »

Il est dit de la *salve* : « Avec les salves, salves à rangs serrés, comme salves d'essaims, on garde plus facilement les hommes dans la main et on est plus maître du feu; de même l'observation des coups et le choix de la hausse sont plus faciles. »

Par contre, il n'est rien dit en faveur du *feu de vitesse* (*Dagegen wird dem Schnellfeuer nicht das Wort geredet*) : il « exige une plus grande quantité de munitions disponibles que le feu de tirailleurs, il trouble les hommes, et comme au bout de quelques coups de fusil, le front est couvert d'une épaisse fumée, on est bientôt dans l'impossibilité de viser. Comme il est beaucoup plus difficile également de conduire ce feu, de le discipliner, l'emploi d'un pareil mode de tir doit être borné à des cas exceptionnels (1). »

Nous pourrions, par conséquent, nous en tenir, pour la

(1) Il semble ici que le général v. Verdy accepte les nouvelles doctrines de tir sans enthousiasme. On serait même tenté de voir une pointe d'ironie dans sa façon d'enregistrer la sentence prononcée contre les feux de vitesse.

Sans aucun doute, le feu de vitesse est, au point de vue technique, le plus médiocre de tous les feux; mais ce qu'il perd en efficacité par suite des conditions mêmes de l'exécution, il le regagne amplement par le peu d'éloignement du but, et dans tous les cas c'est le seul mode de feu possible quand les adversaires sont arrivés à la distance décisive, au bout portant moderne. On ne peut réellement admettre que ce feu nourri, à bout portant, qui précède la charge proprement dite, et qui ne peut, assurét on, durer plus de trois ou quatre minutes sans amener une crise, soit « exceptionnel. »

Dans ces sortes de questions, la mesure est difficile à garder. Quand les fusils se chargeant par la culasse firent leur apparition sur le champ de bataille, on exaltait surtout la rapidité, la vitesse du tir des armes nouvelles. Peu à peu on s'est préoccupé aussi d'utiliser leur puissance, c'est-à-dire leur grande portée, mais à peine a-t-on trouvé — ou cru trouver — les moyens de le faire, qu'on ne veut plus entendre parler de la vitesse!

conduite du feu dans les exercices de service en campagne, aux indications suivantes :

Quand l'ennemi est à 400 mètres et en deçà.

Lorsque le combat de tirailleurs se sera engagé à une distance efficace — c'est-à-dire à 400 mètres et en deçà — laisser le feu des tirailleurs suivre son cours. Aux distances où l'on peut encore espérer quelque chose d'un coup isolé, l'homme tire dès qu'il a ajusté.

Si les soutiens apparaissent derrière la chaîne, s'efforcer de diriger sur eux le feu d'une partie de la chaîne, tentative qui doit toujours être essayée.

Lorsqu'on amène des soutiens sur la ligne de tirailleurs, celui qui les conduit doit leur indiquer la distance, la hausse, et s'il y a lieu, leur signaler les buts les plus importants.

Quand l'adversaire est entre 400 et 700 mètres.

Dans ces limites, le feu ne peut être laissé à la fantaisie du soldat. Ici le feu de tirailleurs avec indication du nombre de cartouches à brûler est préférable. Eventuellement, on peut aussi se servir de la salve, pour rester plus maître du feu.

Ce cas se présentera dans la défensive, lorsque l'adversaire traverse avec la chaîne de tirailleurs des régions déterminées et bien marquées sur le terrain, quand il franchit un terrain plan favorable au tir, ou encore quand il montre des soutiens à rangs serrés.

Dans l'offensive, lorsqu'on se porte à l'attaque d'une chaîne embusquée, un feu de tirailleurs nourri ne saurait donner aucun résultat à de pareilles distances. On doit traverser cette zone aussi rapidement que possible, si on veut contrebattre efficacement l'adversaire. Il faut supporter les pertes ici comme aux distances plus grandes; il importe simplement de ne pas laisser l'adversaire nous fusiller à loisir. On peut donc, quand on a un pareil terrain à traverser, faire exécuter des salves à commandement, pour inquiéter l'ennemi, par une des parties de la chaîne, pendant que l'autre partie se porte en avant.

Quand l'ennemi est au delà de 700 mètres.

En principe, on ne doit plus tirer à ces distances. Il n'y a que des circonstances particulières qui puissent, dans les exercices de service en campagne, justifier une exception à cette règle. Exemples : l'ennemi, en colonne, débouche d'un défilé bien visible; on veut inquiéter une colonne de train en marche à grande distance. Dans de pareils cas, c'est la salve aussi qui est le mode de feu préférable.

Un autre point à considérer, c'est

Le choix de la ligne de mire.

On trouvera le nécessaire aux pages 74 et 77 de l'instruction du tir.

Il faut simplement remarquer ici, qu'en principe, on prend le pied du but, excepté quand, aux distances en deçà de 200 mètres, on doit viser sur un but moins élevé que demi-hauteur d'homme. Dans ce cas, on pointe à une ou deux hauteurs de tête (apparentes) en-dessous du but.

En outre, au delà de 400 mètres, l'emploi d'une seule ligne de mire ne promet plus de résultats que si le but est immobile, si on a le temps de régler le tir, et enfin si la configuration du sol à proximité du but n'est pas un obstacle au tir. »

« Habituellement, deux lignes de mire suffiront jusqu'à 700 mètres, et au delà il faudra aller jusqu'à trois (chacune de ces lignes de mire battant une zone de 100 mètres).

Au point de vue de nos exercices, il faut appeler l'attention d'une façon particulière sur un passage de l'instruction (page 78).

« Il n'est pas avantageux de faire tirer avec deux ou trois lignes de mire des fractions d'un effectif inférieur à celui d'un peloton ou d'une compagnie. »

Dans les exercices de service en campagne, les jeunes officiers n'auront que bien rarement à employer les feux au delà de 700 mètres, ainsi que les feux avec plusieurs hausses.

Enfin, il faut remarquer que dans les manœuvres, on doit, pour éviter les accidents, faire cesser les feux quand les tireurs sont arrivés à 100 mètres les uns des autres.

Emploi des signaux.

L'usage des signaux ne sera presque jamais nécessaire, attendu que tous les mouvements peuvent être *commandés* ou *ordonnés*.

Par contre, si le directeur fait sonner « halte pour tout le monde » (*das Ganze Halte*), tous les clairons répéteront le signal, les hommes s'arrêteront sur place, tout feu cessera, les faisceaux seront formés et la troupe se reposera.

Au signal « appel », les chefs de groupe se rendront rapidement près du directeur.

Si après une pause, l'exercice doit continuer, la reprise se fera au signal « en avant » (*das Ganze avanciren*).

Il est utile que, dans ces exercices, la cessation du combat ait lieu aussi comme dans la réalité.

Si l'exercice doit être terminé à un moment donné, les chefs en sont avertis à la critique, ou bien on fait donner le signal « rassemblement » (*das Ganze sammeln*); les troupes rompent immédiatement.

Quand la troupe a été formée en plusieurs détachements, il faut avoir attention aussi d'exécuter le rassemblement sur le groupe le plus rapproché de la garnison. »

(*A suivre.*) (48)

L'APPEL ACTUEL DES RÉSERVES EN ANGLETERRE

—

Dans la séance du 28 mars dernier, lord Derby, ministre des affaires étrangères, annonçait à la Chambre des Lords qu'il se retirait devant les mesures graves arrêtées par le gouvernement en vue des événements d'Orient. Le premier ministre, lord Beaconsfield, lui succédant à la tribune, déclarait en effet que le cabinet avait jugé à propos de conseiller à S. M. la Reine d'appeler au service actif les réserves de l'armée, en vertu des pouvoirs qu'Elle tient de la Constitution. Il ajoutait que, conformément à la loi, un message de la Couronne serait prochainement présenté au Parlement.

Le même jour, à la Chambre des Communes, le marquis de Hartington demandait au ministre de la guerre quelques éclaircissements sur ces importantes résolutions dont il venait, dit-il, d'avoir connaissance. Il désirait savoir si la milice devait également être mise sur pied; enfin quelle marche, vis-à-vis du Parlement, suivrait à cet égard le gouvernement. Un message est annoncé, quand sera-t-il présenté?

Le ministre de la guerre, M. Hardy, répondit en ces termes :

« La question ayant trait surtout au département que je représente, je répondrai au noble lord, qu'aux termes des actes qui nous régissent, une communication doit être faite au parlement, s'il se trouve réuni, en cas d'appel à l'activité de la première classe de la réserve et de la réserve de la milice. Une proclamation est lancée en même temps pour convoquer tout ou partie des réserves. C'est cette marche qui sera suivie dans le cas actuel. Le message royal sera probablement adressé lundi 1er avril au Parlement. Je ne puis fixer exactement la date.

» Cette proclamation ne concernera pas la mise sur pied des milices, qui doit être soumise à des règles différentes, ni leur réunion pour les exercices annuels. Elle n'a d'autre but que de remplir les effectifs de l'armée régulière avec les réserves, dont c'est là, du reste, l'emploi normal. »

Répondant ensuite à diverses questions relatives à l'effectif des réserves, M. Hardy s'est exprimé comme il suit :

« Autant que je puis m'en souvenir, la première classe de la réserve de l'armée s'élève en chiffres ronds à 13,000 hommes. La réserve de la milice varie entre 25 et 26,000 hommes. Quant à la milice, elle sera nécessairement mise sur pied dans le cas où un corps expéditionnaire quitterait le Royaume-Uni. Dans ce cas, les régiments de milice accouplés aux régiments de l'armée régulière qu'on enverrait à l'extérieur seront appelés à l'activité ; mais jusqu'à ce jour, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas en vue la mise sur pied de la milice. » .

Le message royal a été présenté le 1er avril. Le *Standard* du lendemain rendait compte en ces termes de cet acte, dont les circonstances augmentaient la solennité :

« Dans la séance du lundi 1er avril, à la Chambre des Communes, M. Hardy, au milieu d'un profond et respectueux silence, a présenté un message du trône, relatif à l'appel des réserves de l'armée.

» Tous les membres de la Chambre s'étant découverts, le *speaker* a lu le message royal, conçu en ces termes :

» Victoria Regina. L'état actuel des affaires publiques » en Europe, et la nécessité qui en résulte de prendre des » mesures pour le maintien de la paix et la protection des » intérêts de l'Empire ayant paru constituer, dans l'esprit de » Sa Majesté, le cas de grave occurrence (*great emergency*), tel » qu'il est défini par les actes du Parlement, Sa Majesté a » pensé, en vue de ces considérations, qu'il était bon de com- » muniquer à la Chambre des Communes qu'Elle a l'intention » d'appeler au service actif les forces de la réserve de l'armée » active et celles de la réserve de la milice, ou telle partie de » ces forces que Sa Majesté jugera nécessaire. »

» Ce message a été accueilli par des applaudissements. A la Chambre des Lords, le message de la Reine a été présenté par lord Beaconsfield. »

Le même jour, 1er avril, la discussion du message royal fut fixée, dans les deux Chambres du Parlement, au lundi 8 avril.

Aujourd'hui, dans toutes les grandes armées du continent, l'appel des réserves signifie : mobilisation, mot plein de menaces, qui est d'ordinaire à la déclaration de guerre ce que l'éclair est au tonnerre lointain. Il convient d'être moins prompt à conclure, en ce qui concerne la mesure prise par nos voisins, d'abord parce que, à proprement parler il n'existe point de mobilisation anglaise, et ensuite parce que rien ne ressemble moins que la procédure parlementaire dont on vient d'indiquer les phases successives à la parole laconique qui suffit à mettre en mouvement tous les ressorts militaires de l'Allemagne.

Cependant, même en Angleterre, les réserves n'attendront point cette fois pour rejoindre, le résultat des discussions du Parlement, car la *Gazette officielle* vient de publier deux proclamations de la Reine, qui appellent au service actif la première classe de la milice et la réserve de la milice, toutes deux à partir du 3 avril courant.

Voici le texte de la première de ces deux proclamations, elle concerne la première classe de la réserve; la seconde, relative à la réserve de la milice, est conçue dans des termes analogues.

PROCLAMATION DE LA REINE

« Victoria regina,

» Attendu que, aux termes de l'*Act* de 1867 sur les forces » de la réserve, tel qu'il a été modifié par l'*Army enlistment* » *Act* de 1870, il est stipulé, entre autres dispositions, que, » dans le cas d'un danger national imminent ou de grave » occurrence, la situation étant d'abord communiquée au » Parlement s'il se trouve réuni, ou annoncée par une procla- » mation, il est loisible à Sa Majesté d'appeler au service actif » les forces de la réserve ou telle partie d'entre elles que Sa » Majesté jugera convenable, et que, dès la promulgation de » cette proclamation, les hommes de la première classe de la » réserve et tous ceux à qui s'applique la proclamation, sont » astreints au service général dans l'armée de Sa Majesté ;

» Attendu que ladite force, ou telle partie d'elle qui a été » convoquée, doit servir conformément à cette proclamation, » jusqu'à ce qu'il lui soit signifié, par commandement de Sa » Majesté que ses services ne sont plus nécessaires ; mais » à la condition, toutefois, que les services ainsi requis » ne pourront se prolonger au-delà de six mois après que la » paix aura été signée;

» Attendu que l'état actuel des affaires publiques en Orient » et la nécessité qui en résulte de prendre des mesures pour » le maintien de la paix et la protection des intérêts de l'Em- » pire constituent, dans notre opinion, le cas de grave » occurrence, tel qu'il est défini par les actes du Parlement » et que nous avons communiqué au Parlement cette ma- » nière de voir ;

» En conséquence, conformément auxdits *Acts*, nous dé- » crétons que, le 3 avril 1878, la première classe de la force » de la réserve sera appelée en service actif. Les hommes de » cette classe devront se rendre le dix-neuvième jour d'a- » vril 1878, ou avant cette date, aux lieux de réunion déter- » minés par notre secrétaire d'Etat, à l'effet de servir dans » les rangs de notre armée jusqu'à ce qu'il ne soit plus besoin » de leurs services.

» En conséquence, nous ordonnons au très honorable » Frederik Arthur Stanley, l'un de nos secrétaires d'Etat » principaux, de prendre à cet égard toutes les mesures » nécessaires.

» Donné à notre Cour à Windsor, ce deuxième jour d'avril, » en l'an de Notre-Seigneur 1878 et dans la quarante-unième » année de notre règne.

» Dieu garde la Reine! (*God save the Queen!*) »

« L'appel sous les armes des réserves, disait le *Standard* du 29 mars, n'a pas nécessairement, ainsi que lord Derby lui-même l'a reconnu, une signification belliqueuse. Il équivaut à peine à la mobilisation d'un seul corps d'armée par l'Autriche ou la Russie. C'est un premier pas — nécessaire — que fait l'Angleterre afin de se convaincre que ses forces militaires sont en bonne condition d'efficacité, et ce pas est aujourd'hui d'autant plus nécessaire, qu'un semblable appel présente, dans une large mesure, le caractère d'une expérience, attendu qu'on n'a jamais eu, jusqu'ici, l'occasion d'expérimenter les effets de l'acte de 1870.

L'idée que la paix de l'Europe sera menacée par l'Angleterre, parce qu'elle augmente de 36,000 hommes ses forces défensives, est trop absurde pour mériter une sérieuse réfutation. La lenteur avec laquelle le gouvernement même se propose de prendre cette mesure est une preuve qu'il ne saurait avoir en vue une menace contre qui que ce soit. Une dizaine de jours doivent s'écouler avant même que le projet puisse être examiné par le Parlement, et peut-être une semaine de plus serait-elle dépensée à discuter sa sagesse et son opportunité. »

On vient de voir qu'en ce qui concerne la rapidité de l'appel les prévisions du journal anglais sont dépassées, mais il est exact de dire avec lui que cet appel constitue, en tout état de cause, une expérience qui n'a point encore été faite. Dans un article précédent (voir les nos 392, 393, 394), nous avons montré quelles étaient, à cet égard, les craintes et les propo-

sitions inspirées par la situation actuelle. Aujourd'hui, les dispositions préparées par l'état-major anglais sont, en partie du moins, divulguées ; c'est ainsi que nous trouvons dans le *Daily News* du 1er avril, des prescriptions détaillées relatives à l'appel des réserves. Nous reproduisons intégralement ce document :

« Il résulte d'instructions parues le 30 mars, sous la date du 1er avril 1878, que le secrétaire d'Etat de la guerre a approuvé le règlement suivant, concernant la mobilisation de la première classe de la réserve de l'armée, appelée au service actif :

Les officiers de l'état-major des pensionnaires établiront, avec le plus grand soin, un registre matricule où seront inscrits les hommes composant la première classe de la réserve de l'armée. Ces hommes seront partagés en catégories distinctes, suivant qu'ils auront servi dans la garde, l'infanterie de ligne, les *Rifles*, la cavalerie, l'artillerie, le génie, le train et le service de santé.

En vertu des dispositions de l'*Army enlistment act*, les employés de la police du Royaume-Uni pourront être utilisés pour la distribution des avis de convocation des forces de la réserve ; des imprimés nouveaux, portant notification de l'appel des hommes de la réserve au service actif, seront distribués à cet effet.

Ces bulletins de convocation devront toujours être tenus prêts; ils porteront le nom et l'adresse de l'homme; la date et la signature de l'officier de l'état-major des pensionnaires seront seules laissées en blanc; dans ces conditions, aussitôt que l'ordre de convocation des réserves aura paru, les bulletins pourront être remplis et remis, sans perte de temps, entre les mains de l'officier local compétent, qui les fera distribuer par les constables.

Les officiers commandant les sous-districts sont rendus responsables de la préparation des bulletins de convocation; ils se mettront en rapport avec les principaux officiers des constables et de la police, et prendront à l'avance avec eux leurs dispositions pour assurer la distribution en temps utile.

Dans les districts de pensionnaires qui ne dépendent pas d'un sous-district militaire, l'officier de l'état-major des pensionnaires sera chargé d'assurer les mesures qui précèdent.

Dès que la proclamation appelant à l'activité la première classe de la réserve de l'armée aura paru, les officiers de l'état-major des pensionnaires en seront informés, ils compléteront immédiatement les bulletins en les signant et en les datant. Ces bulletins seront ensuite distribués, par les soins des constables, aux hommes qu'ils concernent.

Aussitôt que cette distribution commencera, l'officier de l'état-major s'entendra avec les autorités municipales et celles de la paroisse pour faire apposer les placards nécessaires sur les portes de l'hôtel-de-ville, des églises et des chapelles, sur les casernements de la police et des pensionnaires du district.

Les officiers de l'état-major joindront à chaque bulletin les réquisitions ordinaires de chemin de fer et de transport par eau. Ils pourront également, s'ils jugent cette manière d'opérer plus avantageuse, tant au point de vue de l'Etat qu'à celui des hommes, joindre au bulletin l'allocation de 0 fr. 10 (1 denier), par mille, autorisée par les *Reserve Forces Circulars* de 1870.

Les officiers de l'état-major des pensionnaires ont reçu une collection des réquisitions nécessaires, pour le transport par mer ou par les voies ferrées ; s'il leur en fallait un nombre plus considérable, ils devraient en faire la demande.

S'il arrivait que des hommes rappelés sous les drapeaux résidassent dans une localité où se trouve un sergent détaché (*out-station sergeant*), l'officier de l'état-major des pensionnaires aviserait ce sergent de la distribution des bulletins. Ce dernier pourra ainsi prêter son concours au constable chargé de la distribution et, s'il en est requis, il conduira au rendez-vous assigné le détachement des hommes convoqués.

La réunion des réservistes au lieu du rendez-vous et leur remise entre les mains des autorités militaires devront se succéder très rapidement. Il est recommandé en conséquence aux officiers de l'état-major des pensionnaires de se montrer extrêmement sobres d'autorisations en vertu desquelles les hommes pourraient retourner chez eux après avoir fait constater leur présence

L'officier général commandant le district fera parvenir à l'adjudant-général les noms des hommes qui n'auraient pas rejoint à la date fixée par le bulletin de convocation. Ces hommes seront considérés comme déserteurs et traités comme tels.

A l'arrivée des hommes de la réserve au quartier-général du district des pensionnaires, on procédera ainsi qu'il suit (toutefois, s'il n'était pas possible d'envoyer le même jour ces hommes à leur destination, ils seraient logés chez l'habitant) :

Les hommes de l'artillerie de terre ou de l'artillerie de marine seront envoyés à Woolwich, où ils se présenteront à l'assistant adjudant-général.

Les hommes appartenant au génie seront dirigés sur Chatham et se présenteront au major de brigade, à Brompton Barracks.

Les hommes appartenant au train et au service de santé seront envoyés à Aldershot et se présenteront à leurs chefs de corps respectifs.

Les hommes de l'infanterie de la garde seront dirigés sur Londres et se présenteront à l'adjudant du bataillon de la garde caserné à Wellington-Barracks.

Les réservistes de la *rifle brigade* et du 60e *rifles* seront envoyés à Winchester et se présenteront à l'officier commandant le dépôt des *rifles*. Quant aux hommes des divers régiments de l'infanterie (y compris l'infanterie de marine) et à ceux de la cavalerie, ils seront dirigés sur les garnisons spécifiées ci-après.

L'officier de l'état-major des pensionnaires enverra chaque jour aux officiers désignés un état contenant les noms des hommes invités à se présenter devant lui. Il expédiera également tous les jours, à l'adjudant-général, un état numérique, par arme, des hommes qui se seront présentés à lui la veille ; il y joindra l'indication des destinations qu'il leur aura affectées.

En arrivant à destination, chaque homme passera la visite du médecin. S'il est reconnu bon pour le service, il recevra la destination qui aura été déterminée par le commandant en chef. Si, au contraire, il n'est pas reconnu propre au service actif, on fera parvenir immédiatement à l'adjudant-général un rapport où seront exposées les causes d'incapacité. Des instructions spéciales détermineront l'usage à faire des hommes qui se trouveront dans ce cas.

Les hommes appartenant à l'infanterie (la garde et les *rifles* exceptés) recevront, aux points de réunion qui leur auront été désignés, une tunique de drap, un pantalon de serge et un bonnet de police.

Les hommes appartenant à la garde, aux *rifles*, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie, au train ou au service de santé, ne recevront d'effets d'habillements qu'en arrivant au quartier général ou au dépôt de leur corps.

Ces hommes seront logés, soit dans les casernes, soit chez l'habitant, jusqu'au moment où de nouveaux ordres, émanant du quartier général de l'armée, fixeront leur destination définitive.

A dater du jour où les hommes de la réserve se seront présentés à l'officier de l'état-major des pensionnaires, ils auront droit à la solde de l'armée régulière (allocations, *deferred pay*) calculée d'après le grade dont ils étaient pourvus en quittant l'armée régulière.

Les hommes ne toucheront la solde de la réserve de l'armée, ainsi que la *deferred pay* de la réserve de l'armée, que lors-

qu'ils seront arrivés au point de réunion. Le plus ancien *paymaster* leur paiera alors les sommes auxquelles ils pourront avoir droit et leur offrira toutes facilités pour faire toucher, s'ils le désirent, leur argent par leurs familles, à l'aide de bons sur la poste.

Les femmes et les familles des hommes de la première classe de la réserve de l'armée appelés au service actif recevront une indemnité de séparation (*separation allowame*), ainsi décomptée :

0 fr. 60 par jour à la femme ;

0 fr. 20 par jour à chaque enfant âgé de moins de 14 ans.

Cette indemnité leur sera payée, aussi longtemps que leur mari ou leur père comptera dans les rangs de l'armée régulière, par les soins de l'officier de l'état-major des pensionnaires du district auquel appartenait le réserviste, au moment de sa convocation.

La formule employée pour l'appel à l'activité des hommes de la réserve est la suivante :

« *Première classe de la réserve de l'armée.* — Sa Majesté » ayant résolu d'appeler au service actif, par une proclamation, » la première classe de la réserve de l'armée, tous les hommes » du district, appartenant à ladite réserve sont requis » de se présenter au quartier général du district » des pensionnaires, ou devant le pour être de là » dirigés sur l'armée. »

Un appendice à ces instructions contient la désignation des localités sur lesquelles seront dirigés les hommes de la réserve appartenant aux divers districts de pensionnaires qui ne sont pas compris dans les catégories énumérées plus haut. Cet appendice indique également à quels officiers ces hommes doivent se présenter.

On a choisi comme lieux de réunion les dépôts militaires le plus à proximité de la résidence des hommes. »

Quel sera le résultat effectif du présent appel des réserves? Telle est la question assurément intéressante que débat actuellement la presse anglaise, politique ou militaire. Ici encore, comme nous l'avons fait déjà plus d'une fois, dans ces questions d'appréciation, nous nous bornerons à laisser la parole aux Anglais eux-mêmes.

Le *Times* du 29 mars s'exprimait ainsi :

« La réserve de l'armée consiste en hommes qui, à peu d'exceptions près, ont passé six ans dans l'armée régulière et qui sont, tant au point de vue de la discipline qu'à celui de la maturité de l'âge, des soldats vraiment efficients. Les derniers rapports officiels donnaient le chiffre de 11,328 hommes pour la réserve de l'armée. On peut actuellement estimer leur nombre à 12,000 hommes. Ces hommes rappelés à l'activité, seront versés dans nos différents régiments dont ils compléteront l'effectif; mais les régiments qui recevront ces hommes ne sont pas ceux désignés pour faire partie du premier corps d'armée envoyé à l'extérieur. Ces derniers régiments ont été complétés par le *transfert* d'hommes exercés, venant d'autres régiments, moyennant une prime d'une guinée.

C'est ainsi qu'environ 4,000 hommes ont remplacé dans ces bataillons les hommes trop jeunes pour faire campagne Mais cette mesure n'améliore pas l'armée ; ce n'est qu'une répartition plus avantageuse des soldats. La réserve doit ensuite reporter à leur effectif les bataillons affaiblis pour compléter les premiers à marcher.

Les réserves convoquées aux manœuvres d'automne, ont donné de fort bons résultats ; sur 9,807 hommes, 264 seulement ont été absents... »

Le *Daily-News* publiait de son côté, le 30 mars, sur les forces de la réserve, un article assez long dont nous extrayons les passages suivants :

« ..... Lorsque la première classe de la réserve fut réunie pour la période d'instruction, durant les dernières manœuvres d'automne, il n'y eut que 264 absents sur une force nominale d'environ 10,000 hommes; et si les chiffres produits par le ministre de la guerre peuvent être considérés comme approximativement exacts, nous sommes en état de réunir plus de 12,000 hommes de cette réserve, ayant déjà servi un certain temps sous les drapeaux. Aux termes de leur engagement, ils devaient faire six ans dans l'armée active et six ans dans la réserve, mais par suite d'une décision spéciale du ministre de la guerre, ils passaient en général dans la réserve après 3 ans de service sous les drapeaux et achevaient ainsi leur temps de service. Ces hommes étant d'une conduite éprouvée peuvent être considérés comme des soldats aussi accomplis que ceux qui ont fait tout leur temps au régiment; ils sont donc en état de remplir d'une manière très convenable les vides existant dans les bataillons envoyés en campagne.

Le chiffre de ces réserves change naturellement tous les mois ; toutefois, on peut, en chiffres ronds, considérer comme exact l'effectif donné par M. Hardy dans la séance du 28 mars. Nous pouvons donc disposer d'environ 12,000 ou 13,000 bons soldats d'infanterie, rompus à la discipline, tout prêts à remplacer les 4,000 ou 5,000 hommes tirés de divers régiments pour compléter les effectifs des bataillons destinés à constituer notre premier corps expéditionnaire.

En ce qui concerne la deuxième classe de la réserve, sur laquelle nous devons compter pour lui demander ultérieurement des hommes, nous n'avons pas les mêmes moyens de nous former une opinion à son sujet (1).

D'après le dernier budget de la guerre, on comptait sur 30,000 hommes de la réserve de la milice. Ces hommes ont assisté avec leurs régiments à deux périodes annuelles d'instruction, sans compter les exercices préliminaires auxquels ils ont été astreints. On estime à 26,000 environ le nombre de ceux dont on peut disposer à un moment donné.

Quoique évidemment inférieure à la première classe de la réserve, la réserve de la milice pourrait, à l'aide de quelques exercices, devenir en très peu de temps vraiment efficiente. Nous pouvons, par conséquent, nous considérer comme étant en mesure d'augmenter l'effectif de notre armée d'environ 38,000 ou 39,000 hommes, ayant tous reçu une instruction militaire qui les met presque sur le même pied que les soldats de la ligne ou, tout au moins, bien au-dessus des simples recrues.....

..... L'effectif total de la milice, à l'exclusion de la deuxième classe de la réserve de laquelle nous avons déjà parlé, s'élève à environ 107,000 hommes.

On a l'intention de ne convoquer d'abord que les bataillons qui, d'après notre plan de mobilisation, sont accouplés avec les régiments de l'armée régulière faisant partie du corps d'armée envoyé à l'extérieur, dans le cas d'une guerre.....

..... Aussitôt le premier corps d'armée parti, 47 bataillons de la milice pourraient ainsi être appelés à l'activité. Ils représenteraient un effectif d'environ 30 ou 36,000 hommes,

(1) La deuxième classe de la réserve de l'armée, qui ne peut être employée que dans le Royaume-Uni, se compose d'environ 15,000 pensionnaires enrôlés, astreints à une période d'exercices annuels de douze jours.

Le *Times* du 3 avril contient, sous la rubrique *Military Intelligence*, la nouvelle suivante, relative à cette dernière portion des réserves, pour l'organisation de laquelle on peut se reporter aux nos 14, 27 et 328 de la *Revue*. « Les pensionnaires enrôlés ont reçu avis qu'ils auront droit, pendant le mois d'avril, à une allocation de 25 fr. (1 livre). Cette indemnité est toujours allouée aux pensionnaires avant leur réunion pour la période d'exercices. Tous les pensionnaires ayant dépassé l'âge de cinquante-cinq ans ont été rayés du contrôle des enrôlés.

disponibles immédiatement pour le service à l'intérieur, au lieu et place des troupes régulières envoyées sur le théâtre probable des hostilités.

Conformément à ce système chaque fois que l'on ferait à l'extérieur un envoi de nouvelles troupes, on appellerait aussitôt à l'activité de nouveaux régiments de milice, et cela jusqu'à la mise sur pied des 107,000 hommes.

Si cela ne suffisait pas encore pour faire face à toutes les exigences, nous avons encore la *yeomanry*, forte d'environ 14,000 hommes et les volontaires (artilleurs, *rifles*, génie, cavalerie légère, *rifles* à cheval); l'effectif total de ces services s'élève à plus de 180,000 hommes.

Ce nombre s'augmenterait encore, bien certainement, d'une grande quantité d'anciens volontaires qui, en cas de besoin, rejoindraient leur corps.

Au cas où la seconde ligne de défense serait absorbée par la première, c'est-à-dire si la milice était transformée pratiquement en une force régulière, ces volontaires, suivant toute probabilité, feraient de rapides progrès et atteindraient à un degré élevé d'efficience.

Si faibles que ces chiffres puissent paraître quand on les compare aux effectifs des énormes armées du Continent, ils n'en constituent pas moins évidemment le noyau d'un système susceptible d'être étendu à l'infini, si, par malheur, il devenait nécessaire pour les hommes de ce pays de se lever pour défendre notre existence nationale. »

Pendant que la question se débattait ainsi dans la presse, les cercles militaires la discutaient à leur point de vue. A l'*United service institution*, un officier supérieur, le colonel Fletcher, commandant le 2ᵉ bataillon des *Scots Guards*, faisait le 29 mars, en présence d'un nombreux public militaire, une conférence dont nous ne reproduirons que les conclusions, d'après le *Daily News* du 30 mars :

« ..... On fait en ce moment des efforts pour préparer deux corps d'armée et pour être en mesure d'envoyer à l'extérieur 39 bataillons de la ligne et 3 de la garde, complétement débarrassés des jeunes soldats ayant moins de huit mois de service. Il faudra 18,500 hommes pour porter ces bataillons au complet réglementaire. Ces hommes seront pris dans les réserves de l'armée et de la milice et dans les 35 bataillons laissés à l'intérieur.

Les forces disponibles à l'intérieur se trouveront ainsi fort diminuées; pour les remettre sur le pied du complet réglementaire, il faudra 23,000 hommes de l'armée régulière et 50,700 hommes de milice (pour les 109 bataillons).

Sans compter l'Inde ni les colonies, il faudrait se procurer aussi vite que possible 74,000 recrues d'infanterie et 4,000 pour la cavalerie et l'artillerie.

Mais il faut tenir compte des pertes subies à la guerre (73 0/0 par an); pour les réparer, l'armée devrait fournir annuellement 60,000 hommes; les Indes et les colonies 8,000. Pendant la première année, il faudrait beaucoup plus de 100,000 recrues pour entretenir les deux corps d'armée et maintenir au complet les effectifs de la milice... Le colonel Fletcher demande la mise sur pied de la milice; ses exercices seront fixés de telle sorte que les occupations ordinaires des hommes n'en soient pas troublées.

Une disposition semblable serait applicable aux volontaires. Leurs régiments feraient pendant une semaine le service de garnison; ce qui dispenserait les recrues de l'armée de perdre en faction un temps précieux. Les volontaires ainsi employés rendraient un service signalé.

En 1804, et pendant les quatre années qui suivirent, les volontaires s'élevèrent au chiffre de 350,000; l'Irlande en fournit 70,000. En adoptant, la marche expliquée plus haut, les réserves de l'armée seraient immédiatement disponibles pour le service actif.

Le conférencier espère qu'avant un mois, si la guerre éclate, l'Angleterre ne sera plus qu'un vaste camp; les recrues se précipiteront en grande affluence dans les dépôts et les camps d'instruction; les régiments de volontaires participeront à tour de rôle au service des villes et des garnisons et enverront successivement de forts contingents s'instruire dans les camps.

Quant à la *yeomanry*, elle serait transformée en un corps de *rifles* montés. La prime, même élevée, ne suffirait sans doute pas à assurer les enrôlements nécessaires; le mieux serait d'appliquer à la milice le tirage au sort. Ce serait faire une amère satire des institutions de l'Angleterre que de croire qu'elle ne pourrait supporter le poids de ce système de conscription.

Le colonel Fletcher termine en recommandant que l'on prenne un soin spécial des femmes et des enfants des hommes de la milice envoyés en campagne. Si l'on forme une brigade de volontaires, il serait désirable qu'elle fût mise à la disposition du gouvernement pour les exercices d'été. »

Nous venons d'enregistrer d'une part les actes officiels du gouvernement anglais, d'autre part les prévisions qu'émettent, quant aux résultats de l'appel des réserves, les principaux journaux de Londres. Cette dernière mesure entrant maintenant dans la phase de l'exécution, nous nous abstiendrons de toute considération hypothétique sur ses conséquences militaires; il est préférable d'attendre les faits eux-mêmes, lorsqu'ils doivent se produire à aussi courte échéance. (43)

LA QUESTION DES CONSERVES ALIMENTAIRES

DANS LES ARMÉES RUSSE ET ALLEMANDE

—

Les proportions de plus en plus grandes que prennent aujourd'hui les armées d'opération, la soudaineté de leur mobilisation, la rapidité de leur concentration, ont singulièrement compliqué le problème déjà si difficile de la subsistance des armées en campagne. Le procédé, d'ailleurs fort pratique, qui se traduit par la maxime « vivre sur le pays » ne saurait suffire à résoudre cette grave question, car, même au milieu des contrées les plus riches, les ressources locales sont, dans les conditions qu'on vient d'indiquer, bien vite épuisées.

De cette situation découlait la nécessité d'organiser, grâce aux voies ferrées, le ravitaillement des grandes armées sur les bases les plus solides et les plus larges, et l'on sait que telle doit être, en effet, l'une des tâches principales de l'organe puissant, créé par l'Allemagne sous le titre d'Inspection générale des étapes.

Les mêmes causes expliquentt sans doute, la part croissante faite, dans les prévisions comme dans les pratiques de l'administration militaire étrangère, à l'emploi éventuel de conserves de diverse nature, et spécialement des conserves de viande.

Au lieu de se borner à employer, dans la mesure usitée jusqu'ici, le biscuit et les approvisionnements du même genre, on espère maintenant trouver des ressources croissantes dans la fabrication, sur une grande échelle, des conserves alimentaires; on compte sur les progrès de cette industrie, pour avoir les moyens d'emmagasiner et surtout de transporter facilement toutes les denrées nécessaires à la bonne alimentation des troupes, au cours de certaines périodes difficiles d'une campagne, spécialement lors de la concentration imprévue des armées ou pendant leurs mouvements les plus rapides.

L'administration militaire russe paraît s'être occupée tout spécialement de cette question que la guerre d'Orient lui a

permis d'étudier pratiquement dans ses diverses applications. C'est ainsi que, par exemple, et comme nous l'avons fait connaître déjà, elle a mis en service de conserves spéciales, destinées à l'alimentation des chevaux.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de mettre sous les yeux du lecteur un document officiel très récent qui montre qu'actuellement on est sorti de la période des essais; il ne s'agit en effet de rien moins que de réglementer, d'une manière générale, la conservation et l'emploi des conserves alimentaires dans l'armée russe; voici cette pièce empruntée à l'*Invalide* du 4 mars dernier. Nous la ferons suivre de quelques renseignements relatifs à l'état présent de la même question dans l'armée allemande.

Circulaire de l'état-major général
26 février — n° 43.

La circulaire de l'état-major général du 16 juillet 1875, n° 208 avait prescrit des essais concernant l'alimentation des troupes au moyen de conserves, dans l'intention de faire plus tard pour le temps de guerre, si l'expérience réussissait, des approvisionnements de conserves, assez considérables pour assurer l'alimentation de l'armée, en nourriture chaude, durant la première période de la mobilisation des troupes et des opérations militaires.

L'expérience étant terminée, on a reconnu que les conserves de la Société « Alimentation nationale » pouvaient être considérées comme satisfaisant entièrement à toutes les exigences, et comme susceptibles de remplacer la nourriture fraîche, soit dans les situations extraordinaires qui résultent de la guerre, soit en temps de paix, lorsqu'il devient nécessaire de rafraîchir les approvisionnements de guerre.

D'après cela, on a, sur la proposition du conseil supérieur de la guerre, conclu un contrat avec la Société « Alimentation nationale, » en vertu duquel celle-ci a déjà préparé des approvisionnements en conserves, s'élevant à 9 1/2 millions de rations, et s'engage à fournir annuellement, pendant neuf ans, 7 1/2 millions de rations pour rafraîchir les approvisionnements dont une égale quantité sera distribuée chaque année aux troupes.

Ces approvisionnements sont constitués de la manière suivante :

Conserves avec viande et légumes.		Nombre de rations.
Soupe aux pois		2.612.500
Soupe d'avoine		2.375.000
Stchi aux choux fermentés (1)	118.750	237.500
Stchi avec gruau	118.750	
Total		5.225.000

Conserves avec extrait de viande.		Nombre de rations.
Ragoût aux pois		2.375.000
Soupe aux champignons		712.500
Soupe aux pommes de terre		712.500
Borstch (2)		237.500
Stchi aux choux fermentés	118.750	237.500
Stchi avec gruau	118.750	
Total		4.275.000
Total général		9.500.000

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, 2e semestre 1876, page 206.

(2) Soupe préparée avec des betteraves fermentées.

On a choisi pour dépôts les villes suivantes :

Kiew	900.000	rations.
Krementchouk	900.000	—
Varsovie	1.000.000	—
Brest	800.000	—
Vilna	500.000	—
Dunabourg	500.000	—
Bobruisk	500.000	—
Orel	900.000	—
Moscou	1.250.000	—
Pétersbourg (partie à Pskow et partie à Revel)	1.250.000	—
Helsingfors	200.000	—
Kazan	500.000	—
Vladivostok	250.000	—
Ile Sakhalin	50.000	—
Total	9 500.000	rations.

Sur ce nombre, 500,000 rations ont été préparées pour être mises dans le sac, le restant devant être porté par le train.

On a préparé de préférence, pour être portées dans le sac, les conserves qui sont le plus nutritives, savoir : La soupe de pois et celle d'avoine, le ragoût aux pois et la soupe de pommes de terre. Mais afin de se rendre compte par la pratique des avantages et des inconvénients du port dans le sac et d'obtenir ainsi des données aussi exactes que possible, on a fabriqué, pour être placées également dans le sac, d'autres espèces de conserves, telles que : la soupe aux champignons, le borstch et le stchi aux choux fermentés.

Le rafraîchissement des approvisionnements de conserves, à l'aide de distributions aux troupes, devra commencer dans le mois qui suivra celui de la réception de la présente circulaire, c'est-à-dire en mars; en conséquence, les conserves devront êtres touchées dans les magasins en février. Dans le mois de mars, ces mêmes magasins recevront les nouveaux approvisionnements, destinés à remplacer ceux qui auront été distribués.

Le rafraîchissement des conserves doit être effectué, en consommant annuellement 7 millions et demi de rations (15/19 des approvisionnements), qui devront alterner avec la nourriture habituelle du soldat; on devra donc distribuer dans chaque magasin 15/19 du chiffre des rations qu'il renferme, en égalisant les distributions par mois; ainsi, on distribuera dans le magasin de Kiew 710,526 rations, soit 59.210 par mois; dans celui de Varsovie, 789,495 rations, soit 65,791 par mois.

Les conserves employées devront être portées en dépense par les troupes, sur les comptes de l'ordinaire, attendu que chaque ration représente l'indemnité journalière de l'ordinaire et que les conserves remplacent la nourriture chaude préparée habituellement avec cette indemnité. Mais, les troupes achetant le beurre ou la graisse nécessaires pour le gruau sur le même argent, les jours où l'on consommera les conserves, il ne resterait rien pour préparer le gruau; dans ce cas, le prix du beurre, à raison d'un kopeck par homme et par jour, sera porté au compte du Trésor, en sus des conserves (1).

(1) L'indemnité de vivres d'ordinaire est allouée aux hommes de troupes pour l'achat de la viande, du sel, des légumes et des autres ingrédients. Le taux de cette indemnité est fixé chaque année par le gouvernement; il est de trois sortes : *ordinaire*, *renforcé* ou *réduit*. L'indemnité se compose d'une partie variable comprenant le prix d'une demi-livre (205 grammes) de viande, et d'une partie invariable destinée à l'achat des autres ingrédients; cette dernière s'élève à 1 kopeck par jour avec le taux ordinaire, et de un demi-kopeck avec le taux réduit. Le taux renforcé est égal à une fois et demi le taux ordinaire.
résulte de là que si le prix d'une livre de viande est de

Les conserves peuvent être portées dans le sac ou par le train; chaque ration du sac est empaquetée séparément; on peut aussi en mettre deux ou trois ensemble. Les rations portées par le train (ou placées dans les forteresses) sont réunies par groupes de 100, celles qui sont comprimées — dans des sacs, celles qui ne le sont pas — dans du papier. Les unes et les autres sont ensuite placées dans des caisses de tôle à fermeture soudée, garnies de papier à l'intérieur et vernies à l'extérieur.

Tel était le mode d'emballage stipulé dans le contrat, et l'on s'en servit, dans le principe, pour emballer une grande quantité de conserves. L'expérience ayant fait voir que ce procédé n'offrait pas de garantie suffisante, on en adopta ultérieurement un autre, ne présentant pas les mêmes inconvénients.

Ce nouveau mode consiste en de fortes caisses de bois garnies à l'intérieur d'un revêtement en fer blanc à fermeture soudée; on fait toutefois exception pour les conserves comprimées destinées au sac; pour ces dernières, on garnit de tôle l'intérieur de la caisse. Les conserves qui doivent être portées par le train, et les conserves comprimées destinées à être placées dans le sac, sont mises dans des boîtes de fer blanc, renfermant au plus 25 livres (10 kil. 250); les conserves non comprimées et destinées au sac, sont placées dans des boîtes en carton garnies à l'intérieur de papier parcheminé. Une caisse renferme de 3 pouds à 3 3/4 pouds de conserves (49,140 — 60 kilog. 020).

Les boîtes en fer blanc ou en carton doivent être munies de deux étiquettes : la première porte la signature du fournisseur, le nom de la conserve, le nombre et le poids des rations; la seconde, une instruction sur l'emploi des conserves.

La Société « Alimentation nationale » répond, par un cautionnement de la qualité des conserves fournies par elle, pendant un laps de deux années, à partir du jour de la livraison: sont exceptés les cas où les détériorations proviennent de l'humidité ou d'avaries résultant de causes extérieures, soit en route, soit dans les magasins.

Dans le cas de conserves réformées par les troupes, les réclamations sont examinées, suivant l'ordre donné, par le commandant militaire local. Si, la question étant tranchée au désavantage de la Société, celle-ci proteste contre la régularité de la décision, les conserves réformées sont transmises à la direction supérieure de l'intendance, au ministère de la guerre; là, une commission spéciale, désignée par le ministre de la guerre et dont fait partie un délégué de la Société, prononce en dernier ressort. Dans les cas où la commission reconnaît que la réforme était fondée, la Société doit remplacer les conserves rejetées par d'autres de bonne qualité.

La bonne qualité des conserves est constatée tout d'abord par leur aspect extérieur, puis par l'absence d'odeur de moisi et de pourri, par la saveur et par l'absence de toute amertume désagréable et de toute acidité excessive.

En faisant connaître aux troupes et aux administrations militaires les dispositions qui précèdent, relativement à l'emploi des conserves, l'état-major général, sur l'ordre du ministre de la guerre, prescrit aux chefs de corps de percevoir les conserves des magasins de l'intendance, selon les besoins et conformément à l'ordre suivi dans les directions d'intendance qui, de leur côté, règlent les distributions.

Les chefs de corps devront faire connaître aux hommes que les conserves ne sont pas destinées à remplacer, sans nécessité, les aliments frais, mais à être employées en temps de guerre, dans les cas où il n'est pas possible de se procurer des aliments de cette nature. La consommation des conserves en temps de paix résulte de la nécessité de rafraîchir les approvisionnements, c'est-à-dire qu'elle a pour but de permettre de remplacer ces derniers par des conserves nouvelles, afin de n'être point conduit à donner aux troupes, en temps de guerre, des conserves détériorées par un long séjour dans les magasins.

L'alimentation des troupes par les conserves aura lieu dans la proportion indiquée par les commandants de troupes, ceux-ci devront se conformer aux règles prescrites précédemment, mais sans s'astreindre aux détails. Les jours où l'on fera usage de conserves pourront être désignés par les chefs de corps, qui devront prendre leurs mesures en vue du rafraîchissement des conserves affectées à leurs corps.

Les chefs de corps devront fournir des rapports sur le goût, la valeur et les qualités nutritives des conserves; ces rapports seront transmis par les commandants de division aux commandants en chef de circonscription; ils serviront de base aux jugements portés, dans chaque intendance de circonscription, sur la valeur des diverses conserves, et permettront d'établir le rapport d'ensemble sur les résultats obtenus, rapport qui est envoyé au ministère de la guerre. Il conviendra d'y faire ressortir, autant que possible, la valeur comparée des conserves, afin de pouvoir à l'avenir commander pour les approvisionnements les conserves qui auront été jugées les plus nutritives, et qui auront plu davantage aux troupes.

Dans le cas où les troupes ne seraient pas satisfaites des conserves, il faudrait avant tout s'assurer si leur répugnance ne proviendrait pas simplement de ce qu'elles ne sont pas habituées à les employer, ou ne savent pas les préparer; néanmoins, lorsqu'elles seront rejetées avec raison, on devra présenter, par voie hiérarchique, des observations résultant l'examen des choses.

Afin de garantir les conserves, soit des dommages causés par les avaries de l'emballage, soit de l'humidité, il est nécessaire d'user des précautions suivantes à l'observation desquelles les chefs devront veiller; on placera les conserves dans des lieux couverts et secs, où l'air pourra circuler; les boîtes cylindriques de conserves devront reposer sur le côté plat, les caisses devront être disposées, non point sur le sol, mais sur des planches ou, à défaut, sur des pièces de bois, de manière à ne pas toucher aux murs; il faut aussi éviter que les rangées supérieures exercent une pression nuisible sur celles de dessous. En tout cas, aussitôt qu'on remarquera des caisses détériorées, on en consommera les conserves sans retard.

Si, durant le temps où les conserves sont placées dans les magasins, ou lorsqu'elles sont distribuées aux troupes, on s'apercevait qu'elles ont commencé à se gâter, les caisses qui les renferment seraient mises de côté pour être examinées. On rendrait compte par la voie hiérarchique des résultats de l'examen, afin que les mesures nécessaires pussent être prises.

On doit observer, pour la préparation des conserves, les règles très simples, inscrites sur l'étiquette. L'expérience a démontré que les appréciations relatives à la qualité des conserves, et en particulier de celles qui contiennent de la viande desséchée, dépendent souvent de la façon dont on les fait cuire. Beaucoup de corps de troupes ont fait savoir que plus la cuisson était prolongée et plus on remuait le mélange, afin qu'il ne contractât pas l'odeur de brûlé, plus aussi la soupe ou le ragoût obtenu était bon.

Les troupes devront tenir compte, pour la préparation de leurs conserves, de ces observations basées sur l'expérience. »

L'aide de camp général, chef de l'état-major général,

(Signé) Comte Heyden.

---

9 kopecks dans une localité, le taux ordinaire y sera de 5 kopecks 1/2, le taux réduit de 5 kopecks et le taux renforcé de 8 kopecks 1/4.

On sait l'usage que, dans la guerre de 1870-71, les Allemands ont fait des conserves et surtout du fameux saucisson aux pois. Une fabrique spéciale de conserves a été depuis lors organisée à Mayence, et la *Revue* l'a signalée déjà à plusieurs reprises (1).

A l'occasion d'une discussion récente du Reichstag, un certain jour vient d'être jeté sur l'état présent de cette fabrique et sur les vues actuelles de l'autorité militaire prussienne, en ce qui concerne la question plus générale des conserves.

Un projet de loi avait été présenté par le gouvernement au sujet de l'emploi des économies, faites en France par l'armée d'occupation, sur les sommes payées pour son entretien. Le total de ces économies se montait à 26,763,900 marks, soit, en chiffres ronds, 33 millions de francs. Entr'autres propositions, le ministre de la guerre, général de Kameke, demandait d'affecter une somme de 4,500,000 marks (5,625,000 fr.) à la fabrique de conserves de Mayence.

Le projet du gouvernement vint en discussion au Reichstag dans la séance du 11 mars. Pour le soutenir, le feld-maréchal de Moltke prit la parole et s'exprima, au sujet de la fabrique de conserves, de la façon suivante :

« C'est en vue d'une bonne alimentation des troupes qu'a été fondée, à Mayence, la fabrique de conserves. Elle a pris depuis une grande extension et rendra à l'armée les plus précieux services dans les éventualités qui pourront se présenter à l'avenir : soit en temps de paix, lors des grands rassemblements de troupes, soit en temps de guerre. Je n'insisterais pas davantage sur ce sujet, si l'on ne s'était pas attaqué à *l'enthousiasme pour le saucisson aux pois*. Les conserves, messieurs, ont le grand avantage de contenir, à peu près dans la mesure utile, les éléments, en albumine et en carbone, nécessaires à la nutrition pour un homme qui travaille. Dans un repas, composé d'aliments pris au hasard, l'un de ces deux éléments est souvent en quantité surabondante, tandis que l'autre fait en partie défaut. L'excédant est perdu, le déficit est nuisible. Il faut remarquer, en outre, que les conserves sont facilement transportables, qu'avec elles un homme peut porter sa nourriture de plusieurs jours, et enfin qu'elles se préparent rapidement. Combien de fois, arrive-t-il, qu'une troupe reçoit l'ordre de marcher pendant le temps, assez long, affecté à la préparation des aliments, qu'elle renverse les marmites et qu'elle se met en marche sans avoir mangé.

Les conserves, il est vrai, ont un inconvénient, c'est de coûter cher ; mais, messieurs, quand on demande à un homme l'effort physique et intellectuel le plus élevé qu'il puisse fournir, il ne faut pas le laisser sans manger ; il n'y a pas, en campagne, d'alimentation plus coûteuse qu'une mauvaise nourriture (Très bien !) »

Les observations du feld-maréchal de Moltke avaient remis à l'ordre du jour la question des conserves préparées spécialement pour l'armée. Aussi pouvait-on lire, peu de jours après, dans la *Gazette de Cologne* du 20 mars, une correspondance, datée de Mayence, sur la fabrique de conserves de cette ville. Nous la reproduisons en terminant, pour compléter les renseignements déjà publiés dans la *Revue* sur cet établissement.

« *L'enthousiasme pour le saucisson aux pois* » rencontre, maintenant encore, peu d'accueil chez des gens d'ailleurs fort intelligents; d'un autre côté, le chef d'état-major de l'armée allemande a démontré, dans les débats qui viennent d'avoir lieu au Reichstag, que l'emploi des conserves alimentaires apportera de grands progrès au service de l'alimentation des troupes. Il n'est donc pas sans intérêt de connaître quelques-uns des résultats obtenus jusqu'ici, grâce aux progrès réalisés dans l'installation de la fabrique de conserves militaires à Mayence.

Ce grand établissement doit, par modification à son plan primitif, s'augmenter d'importantes constructions supplémentaires. Les unes ne seront exécutées qu'ultérieurement ; d'autres, au contraire, sont près d'être terminées, telles que : l'usine à gaz pour l'éclairage et pour le chauffage, les grands magasins, etc. On a installé, depuis quelque temps, pour la fabrication des conserves et pour leur emballage, dans les pièces et annexes qui avoisinent le moulin à blé et la grande boulangerie à vapeur, des machines et des appareils dont quelques-uns sont établis sur un système tout particulier. Ces machines ont fait récemment l'objet d'épreuves extrêmement intéressantes au point de vue de leur usage technique. On a recherché si tous leurs produits assureraient une bonne alimentation et si l'établissement suffirait, dans le cas de grands rassemblements de troupes, à préparer et à manutentionner les conserves qui leur seraient nécessaires. Dans ce but, après s'être assuré que les produits en viande, farine, etc., étaient d'excellente qualité et que les perfectionnements, apportés dans la fabrication, avaient fait disparaître l'arrière-goût qu'ils laissaient jusqu'ici, on commença des expériences d'alimentation dans les corps de troupes. A cet effet, un certain nombre d'hommes de bonne volonté furent choisis dans quelques compagnies; ils prirent l'engagement de se nourrir de conserves, pendant un temps déterminé, sans interruption et à l'exclusion de tous autres aliments; on se rapprochait ainsi autant que possible de certaines circonstances du temps de guerre. Chaque peloton de douze hommes devait continuer ses expériences pendant deux semaines.

Dans les premiers jours, cette alimentation, substituée à l'ordinaire, parut aux soldats plus ou moins insuffisante, suivant la constitution de chacun; il n'en résulta cependant aucune diminution dans leurs forces. Cet effet disparut dans la deuxième semaine et fit place à un sentiment de bien-être général. Les rations de soupe, de légumes et de viande (cette dernière en ragoût) furent préparées sous la surveillance des officiers. Chaque homme mit, en moyenne, dix à douze minutes à apprêter son repas, juste le temps suffisant pour porter à l'ébullition l'eau de sa marmite de campagne.

En même temps, on étudia la question de savoir si chaque homme pourrait porter, en conserves, l'approvisionnement de plusieurs jours. Il a semblé que la solution fut satisfaisante; ces expériences, néanmoins, devront être renouvelées sur une plus grande échelle, à l'époque où les troupes seront rassemblées aux environs de Mayence, pour les manœuvres d'automne.

Les renseignements, recueillis dans les rangs mêmes de la troupe, donnent à penser qu'on a résolu complétement cet important problème : distribuer rapidement et sûrement aux grandes masses de troupes, une alimentation bonne et nutritive, autant que saine et fortifiante, et cela sans sortir des bornes de l'économie. On doit ajouter qu'aucun homme ne s'est plaint du goût ou de la qualité des conserves, contrairement à ce qui avait eu lieu dans les essais précédents.

Il serait bon de mettre la fabrique en pleine activité à l'époque des manœuvres; on devrait aussi faire servir ses produits à la marine. »

Inutile d'ajouter que la *Revue* laisse à la *Gazette de Cologne* la responsabilité des informations et des appréciations de son correspondant de Mayence.

(59)

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 104, 132 et 207.

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

ARRIVÉE D'UN RÉGIMENT DE CAVALERIE. — Un ordre de cabinet du 26 mai 1877, dont la *Revue* a parlé dans son n° 353, a réglé les changements de garnison ayant pour but de renforcer les troupes d'Alsace-Lorraine; il portait, parmi les mouvements indiqués, que le 7e ulans ne quitterait Saarbrück qu'au printemps de 1878 et serait alors remplacé dans cette ville par le 7e de dragons venant de Stendal et de Tangermünde.

D'après une correspondance de Saarbrück publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 2 avril, le 7e régiment de ulans a quitté Saarbrück dans la matinée du 2 avril pour se rendre à Sarrebourg, sa nouvelle résidence; il devait exécuter ce mouvement en trois étapes. Le 7e régiment de dragons, qui le remplace dans son ancienne garnison, devait, d'après la même source de renseignements, arriver mardi 2 avril, venant de Stendal, par quatre trains spéciaux.

En outre, la *Metzer Zeitung* du 29 mars annonce l'arrivée à Metz d'un escadron du 9e de dragons, qui était détaché à Sarrebourg; il a été installé dans la nouvelle caserne de Devant-les-Ponts. On se rappelle que lorsque le reste de ce régiment est arrivé à Metz à l'automne dernier, on dut, en attendant l'achèvement de la caserne de Devant-les-Ponts, qui ne devait être terminée que le 1er juillet 1878, le cantonner en partie chez l'habitant (1). Le 9e dragons est donc maintenant, dit le numéro de la *Metzer Zeitung* cité plus haut, complètement réuni à Metz.

Les troupes de la garnison de Metz comprennent : 6 régiments d'infanterie, les 29e, 42e, 45e, 92e et les 4e et 8e bavarois, les 9e et 10e de dragons, 4 batteries du 15e d'artillerie de campagne, 7 compagnies du 8e d'artillerie à pied, 1 bataillon du 2e d'artillerie à pied bavarois, le 12e d'artillerie à pied (saxon) en entier et le 15e bataillon de pionniers.

ANGLETERRE

LES NOUVEAUX CANONS ARMSTRONG DE 100 TONNES. — On lit dans le *Times* du 21 mars :

« Le gouvernement anglais a commandé à sir William Armstrong 4 canons, de 100 tonnes qui doivent être utilisés pour l'armement des places et des côtes, tout au moins jusqu'au moment où l'on aura pris les mesures nécessaires pour les mettre en service dans la marine royale; ils seront probablement employés à défendre les points les plus importants, soit de l'Angleterre, soit des stations de la Méditerranée. On n'a pas encore décidé si quelques-unes de ces bouches à feu seront envoyées à Woolwich; toutefois, on pense qu'il n'est pas nécessaire de les soumettre à une série d'essais aussi étendus qu'on le fait d'ordinaire pour un nouveau canon, car le gouvernement anglais a l'avantage de pouvoir profiter des expériences exécutées à la Spezia avec la première pièce de ce genre expédiée en Italie. Les Italiens possèdent cinq de ces canons de 100 tonnes, y compris celui qui a servi aux expériences, et payent à sir William Armstrong plus de 16,000 livres (400,000 fr.) pour chacun d'eux. Le prix d'achat de chacun des 4 canons commandé par le gouvernement anglais sera, dit-on, un peu inférieur à ce chiffre. Le prix de revient des canons de 80 tonnes fabriqués à l'arsenal royal de Woolwich est compris entre 9,000 livres (225,000 fr.) et 10,000 livres (250,000 fr.); un canon de 100 tonnes, s'il était fabriqué à l'arsenal royal d'après le système de Woolwich, reviendrait à 12,500 livres (312,500 fr.) auxquelles il convient d'ajouter les frais nécessités par l'établissement d'un nouvel outillage. »

Les données principales des canons de 80 tonnes et de 100 tonnes sont les suivantes :

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 362 et 368.

	Canon de	
	80 tonnes.	100 tonnes.
Longueur totale....................	8m23	9m75
Diamètre extérieur à la culasse...	1m83	1m98
Calibre..............................	406mm4	450mm8
Diamètre de la chambre à poudre.	457mm2	501mm6
Poids du projectile................	771 k.1	907 k.0
Poids de la charge.................	192 k.7	199 k.5

D'autre part, le *Times* du 28 mars annonce que le gouvernement anglais a renoncé, pour le moment du moins, à faire fabriquer un canon de 200 tonnes, ainsi qu'il en avait été question il y a quelque temps déjà. Cette décision aura t, d'après le même journal, causé autant de surprise que de désappointement à l'arsenal royal de Woolwich.

EMPIRE ALLEMAND

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR EN 1878. — Par un ordre de cabinet, daté du 21 mars, l'Empereur a décidé que des voyages d'état-major seraient exécutés, cette année, dans les corps d'armée suivants: la garde, les Ier, IIe, IIIe, IVe, VIIe, VIIIe, IXe, Xe et XIVe corps.

TRANSFÈREMENT DU 3e RÉGIMENT DE LA GARDE A PIED DE HANOVRE A BERLIN. — En vertu d'un ordre de cabinet, en date du 31 mai 1877, le 3e régiment de la garde à pied devait être transféré de Hanovre à Berlin le 1er avril 1878. Ce mouvement a été exécuté à la date fixée. La *National Zeitung* du 2 avril annonce que ce régiment est arrivé à Berlin par la gare de Lehrte, à quatre heures de l'après-midi, le 1er avril, et rend compte de la brillante réception qui lui a été faite. Le Prince Impérial et le prince Auguste de Wurtemberg, commandant le corps d'armée de la garde, s'étaient rendus à la gare, où stationnait une foule nombreuse. Lorsque le régiment passa devant le palais de l'Empereur, le souverain parut à une fenêtre pour le voir défiler. Les drapeaux du régiment furent déposés dans le palais. Vers six heures, le régiment était installé dans sa caserne.

D'autre part, la 2e *Abtheilung* du 1er régiment d'artillerie de campagne de la garde, qui tenait garnison à Oranienbourg, a dû se rendre également à Berlin le 1er avril, d'après les renseignements donnés par la *National Zeitung* du 1er mars. Ce dernier changement de garnison a lieu en vertu d'un ordre de cabinet, du 7 août 1877. Ainsi, désormais, toute la garde sera réunie à Berlin, Spandau et Potsdam, sauf le 4e régiment de la garde à pied, qui reste à Coblence. Encore faut-il remarquer, au sujet de ce régiment, que le projet de loi sur le casernement, qui n'est pas encore en discussion, prévoit son futur transfèrement à Berlin.

Notons en outre que le bataillon des *Schützen* de la garde, qui est caserné dans l'intérieur de Berlin, doit être ultérieurement transféré, ainsi que l'indique la *Gazette de Voss*, à Lichterfeld, entre Berlin et Potsdam.

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Le règlement sur la conscription des chevaux, en date du 12 juin 1875, prescrit dans son article 1er que, tous les six ans, les chevaux des propriétaires devront être soumis à une révision, afin d'avoir toujours un aperçu des ressources chevalines du pays. Cette opération, ordonnée par les ministres de la guerre et de l'intérieur, est confiée à des commissions de recensement spécialement instituées à cet effet.

Le dernier recensement des chevaux a eu lieu en 1872. Les journaux allemands ont annoncé qu'un nouveau recensement aurait lieu ce printemps. Les opérations ont même déjà commencé dans le grand-duché de Bade. La *Strasbürger Zeitung* du 1er avril fait en effet connaître qu'on a procédé à la révision des chevaux à Kork le 30 mars dernier.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 398. SAMEDI 13 AVRIL 1878.

LES EXERCICES DE TIR DE COMBAT

DE L'INFANTERIE PRUSSIENNE

(D'après la *Deutsche Heeres-Zeitung*).

—

Plusieurs fois déjà nous avons appelé l'attention du lecteur sur l'extension récente donnée par nos voisins aux exercices de *tir de combat* et sur la place qu'ont prise ceux-ci dans le programme d'instruction de l'infanterie prussienne. Ces exercices, qui viennent d'être orientés à nouveau par le règlement sur le tir du 15 novembre 1877, figuraient dans le règlement précédent; depuis 1876, ils font l'objet de dispositions spéciales insérées dans l'ordre royal annuel sur les grandes manœuvres. Comme la *Revue* l'a fait remarquer (1), ce ne sont pas des séances sur le champ de tir habituel, des expériences de polygone, mais bien des exercices de combat véritables qui ont leur objet et leur caractère propres; ils se font aujourd'hui, sur une grande échelle, en terrain varié et pour trouver des emplacements suffisants on déplace annuellement la presque totalité des troupes d'infanterie.

On pourrait dire que ces exercices sont devenus le couronnement de l'instruction de tir, comme les grandes manœuvres d'automne étaient déjà le couronnement de l'instruction à tous les autres points de vue.

Il est évident, en effet, que dans les grandes manœuvres d'automne, où les armes ne sont chargées qu'à poudre, on ne peut pas pratiquer cette partie essentielle de l'instruction du tir; on ne saurait, pour la même raison, y trouver l'occasion d'éprouver suffisamment les aptitudes de la troupe et de ses chefs au point de vue de la discipline et de la conduite des feux de toute nature et encore bien moins des nouveaux feux de masses aux grandes distances.

Le sujet traité dans l'article que nous allons reproduire et qui est emprunté à la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 5 de ce mois, a donc une grande importance. L'auteur de cet article, major Hencke, pense que la nouvelle tactique des feux de l'infanterie prussienne est contenue tout entière dans les exercices de tir de combat. Parfaitement pénétré de l'excellence des principes préconisés par l'*Instruction* du 15 novembre, il ne s'attarde pas à justifier des doctrines qui ont aujourd'hui force de loi; il s'attache surtout à chercher les moyens de mettre en pratique le nouveau règlement et de lui faire porter tous ses fruits.

La traduction de ce règlement a paru et les lecteurs pourront constater, comme nous l'avons fait déjà, que c'est dans le chapitre sur « l'emploi de l'arme » qu'il faut chercher l'esprit des théories nouvelles, l'énoncé des principes dont l'application doit modifier profondément la tactique de feu de l'infanterie prussienne.

En effet, si le dressage individuel du tireur, si son éducation technique est perfectionnée, elle n'est pas, à proprement parler, transformée, au moins dans ses lignes principales. C'est donc l'éducation tactique du soldat et de ses chefs, la discipline et la conduite des feux de mousqueterie que vise surtout la nouvelle instruction et, plus spécialement, le paragraphe 16 : « tir de combat » et l'appendice H sur « l'emploi de l'arme ». Mais le paragraphe 16 est fort succinct et ne contient que le strict nécessaire; l'appendice H, qui expose les propriétés, les conditions d'efficacité, le régime même des feux de masses aux grandes distances, donne seulement des conseils et des directives sur la conduite des feux.

Comment vont se traduire dans l'instruction des troupes ces prescriptions réglementaires et ces conseils pratiques?

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le major Hencke est convaincu que, dans les exercices de tir de combat résident le secret de la nouvelle tactique de feux et la garantie du succès.

Les propositions qu'il fait à ce sujet et les commentaires dont il les accompagne ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur, qui pourra rapprocher de cet article un autre travail du même genre, mais antérieur au nouveau règlement, et reproduit en partie dans le n° 364 de la *Revue*.

« Par un ordre de cabinet du 15 novembre 1877, l'armée a reçu un nouveau règlement de tir destiné à remplacer le précédent, qui n'a eu qu'une existence fort courte. Il est déjà assez remarquable qu'une instruction de tir puisse vieillir en deux années, mais un pareil fait devient doublement intéressant et prend les proportions d'un événement, quand les principes apportés par la nouvelle instruction doivent amener une révolution complète dans le mode de combat de l'infanterie, quand ces principes, encore soumis à une polémique des plus ardentes, viennent évincer ceux qui étaient jusqu'alors en vigueur. Le § 101 du règlement d'exercices dit « Le tirailleur ne doit pas tirer au delà de 250 mètres sur des hommes isolés, tandis que sur des objectifs plus considérables, comme des colonnes, de l'artillerie, etc., on peut tirer même au delà de 500 mètres. La nouvelle instruction de tir

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 287, 316, 300 et 364.

commente et développe maintenant ce paragraphe de la façon suivante, page 76, (e) *Ordre pour ouvrir et cesser le feu* : « Jusqu'à 700 mètres, tous les buts peuvent être atteints avec succès par des feux de groupes, mais, au delà de ces limites, on ne doit plus tirer qu'exceptionnellement sur des buts dont les dimensions offriraient des chances favorables. Ces objectifs sont, par exemple, des batteries, des masses de troupes considérables, qui peuvent au besoin servir de buts et donner de bons résultats jusqu'aux distances de 1,200 mètres.

Il est donc posé maintenant en principe, par ce qui précède, que la sphère d'action du combat d'infanterie a reçu, avec le nouvel armement, un accroissement considérable. L'ancienne instruction de tir renfermait une contradiction au sujet des exercices de tir de combat, quand, après avoir réservé 25 cartouches par homme pour ces exercices, elle ne comprenait sous ce titre que des tirs individuels en terrains variés. Au § 16, sous la rubrique : « Exercices de tir de combat, » elle disait : « On doit appliquer dans les exercices de combat les connaissances acquises dans les exercices de tir; ces exercices ont lieu en terrains coupés et variés, etc. ; » et, plus loin : « Les cartouches seront brûlées dans les feux individuels sur des cibles n° 3, ou 3 a., b., c. En principe, les tireurs tirent les uns après les autres. » Le commentaire détruisait ainsi les prémisses posées tout d'abord. L'attitude de la nouvelle instruction est beaucoup plus correcte à cet égard. Elle ne conduit pas d'emblée les hommes des tirs d'instruction aux tirs de combat, mais elle prépare ces derniers par des séances sur le terrain, où l'homme isolé acquiert l'habileté et l'habitude nécessaires pour faire usage de son arme dans des conditions analogues à celles du champ de bataille ; c'est alors seulement qu'on doit procéder aux exercices de tir de combat, qui ont pour objet de dresser les hommes à la discipline du feu, d'exercer les groupes au tir de guerre et d'enseigner aux officiers la conduite des feux de mousqueterie. Cette méthode suit une marche si naturelle et si logique qu'elle ne peut manquer de porter ses fruits. Il faut regretter cependant que les cartouches allouées à chaque homme pour ces exercices ne dépassent pas le chiffre de 20. Le tir de combat est lui-même l'objet d'une instruction spéciale, où, sous cette forme concise et aphoristique, qui est à la mode aujourd'hui, on s'est efforcé de résumer les conclusions résultant des expériences faites et, par suite, de combler des lacunes que l'instruction avait laissé subsister à dessein dans les parties précédentes. Ce chapitre spécial doit fournir les indications nécessaires pour rendre les exercices de tir de combat aussi profitables que possible pour la troupe et pour les cadres. Il sera d'autant plus important de s'y conformer que la plus grande économie est imposée par la modicité des allocations accordées pour ces exercices.

Occupons-nous tout d'abord des thèmes. L'instruction du tir exige que le chef du bataillon ou du régiment prenne en main la direction de ces exercices. En conséquence, je me permettrais de proposer qu'en principe, partout où deux bataillons au moins seront réunis dans une même garnison, le commandant du régiment conserve personnellement la direction de ces exercices, tout au moins, en ce sens qu'il donnera lui-même les thèmes. Ces thèmes doivent permettre de reproduire des combats offensifs comme des combats défensifs. Les premiers réclameront une grande circonspection. Les thèmes ne doivent pas seulement donner l'image d'un combat d'infanterie, mais aussi celle d'un combat des différentes armes. Pour se tenir d'accord avec la tactique actuelle, les buts ne peuvent pas figurer de grosses colonnes, mais bien des tirailleurs, des lignes ou des colonnes, couchés. On aura ainsi l'occasion de tirer des résultats obtenus contre des objectifs déterminés des conclusions tactiques, des données pratiques sur les formations qui conviennent le mieux au feu; ce qui permettra de trouver des ordres de combat tenant un compte suffisant des effets dus à la vitesse de tir et à la portée des nouvelles armes.

Les occasions de tirer sur les troupes de cavalerie ne devront se produire que très rarement, si l'on admet toutefois que les distances dépassent 1,000 mètres et que le but n'est pas complétement découvert. Avant toutes choses, les thèmes ne peuvent jamais se proposer d'atteindre des résultats plus ou moins brillants, mais exclusivement d'instruire la troupe pour le combat. En conséquence, les thèmes, pour atteindre le but véritable de ces sortes d'exercices, doivent reproduire toutes les phases, toutes les circonstances où les officiers chargés de la direction du feu seront tenus de remplir les obligations diverses qui leur incombent sur le champ de bataille : Choix des positions, répartition des groupes de tireurs, détermination des distances et des lignes de mire correspondantes, choix des objectifs et du mode de feux, remplacement des munitions; toutes choses qui peuvent s'apprendre très facilement et très convenablement dans les exercices de tir de combat.

Je reviendrai plus tard sur quelques-uns de ces points. L'installation de pareils exercices réclame un matériel considérable. A cet égard il serait convenable d'affecter, à chaque régiment, un minimum de cibles de différentes sortes, dont les compagnies recevraient au moins les *cadres*, qu'elles pourraient revêtir de papier dans l'intervalle de vingt-quatre heures. Si on admet que le régiment est tout entier réuni dans une même garnison, ou tout au moins qu'il le sera pour l'époque de ces exercices, et qu'en conséquence, tout le matériel disponible pourra être employé, chaque compagnie devrait posséder au minimum : 2 cibles n° 1 (cibles à bande) ; 8 cibles n° 2 (cibles d'infanterie) ; 15 cibles n° 3, 15 cibles n° 3 *a*; 15 cibles n° 3 *b*; 10 cibles n° 3 *c*; 10 cibles n° 3 *d*; 9 cibles de section dont on peut faire facilement des cibles de cavaliers; 20 pieds de cible d'une hauteur de 0m45 pour figurer des lignes ou colonnes couchées; enfin il faudrait, par bataillon, une chaîne d'arpenteur ou cordeau, de 10 mètres de long. La cavalerie sera figurée par des cibles de section placées de champ; il est convenable d'y dessiner des cavaliers. C'est là un matériel considérable qu'on aurait beaucoup de peine à se procurer avec la seule allocation annuelle de 90 marks par compagnie; mais avec un peu d'économie et grâce aux indemnités pour le plomb recueilli sur le champ de tir, on peut certainement y parvenir sans difficulté. Quoi qu'il en soit, ce matériel est indispensable, si on veut que le chef qui a donné le thème ait ensuite sa liberté d'allure et puisse continuer ces exercices sans autre temps d'arrêt que ceux qui sont nécessaires pour relever les résultats et coller le papier. D'autres pauses entraveraient naturellement la marche de l'exercice. Mais je n'anticiperai pas et nous aurons plus loin à nous occuper de cette marche elle-même.

Il est bien entendu que ces exercices ne peuvent avoir lieu sur les champs de tir et avec les cibles habituellement en usage. Les polygones d'artillerie actuels sont les endroits les plus convenables pour l'exécution de ces exercices, et si une instruction ministérielle venait poser les bases d'une répartition de temps entre l'artillerie et l'infanterie, nul doute qu'on ne trouve le temps et la place pour faire travailler concurremment les deux armes, sans que l'une puisse gêner l'autre. Pour les garnisons trop éloignées des polygones, il faudrait louer un terrain spécial, à proximité duquel les différents détachements viendraient, à tour de rôle, s'installer pour la durée de leurs exercices.

Le thème débute par un aperçu de la situation générale. Je n'appellerais pas ce préambule *idée générale* parce que cette expression signifie autre chose, à mon avis, que ce qu'on veut dire ici. Cet aperçu général est suivi immédiatement de l'*idée de combat*, exprimée le plus laconiquement possible et qui

doit laisser entrevoir si le thème sera offensif ou défensif, ou peut-être encore — ce qui est plus délicat, mais fort intéressant — si le combat défensif au début deviendra offensif à la fin, ou inversement.

Après l'idée de combat, l'exécution. Celle-ci doit être divisée en moments, et les moments doivent être numérotés. Les objectifs visibles pendant ces moments, et par conséquent, ceux-là seuls sur lesquels on peut tirer, seront indiqués; enfin, il faut préciser aussi la durée pendant laquelle ils restent visibles. Un des inconvénients les plus graves de nos exercices de tir de combat tels qu'ils ont été pratiqués jusqu'ici, c'est qu'on tire pendant plusieurs minutes sur des objectifs qui, dans un combat réel, n'auraient pas été visibles aussi longtemps et ne l'auraient pas été avec les dimensions qu'on leur accorde. Il est de la dernière importance qu'on s'habitue, au moins dans la zone de 700 mètres, à tirer sur des objectifs aussi exigus que possible et visibles seulement pendant un instant très court. Nous montrerons plus loin que la quintessence de l'instruction dans les exercices de tir de combat, c'est la concentration rapide du feu sur un objectif déterminé.

On a posé plus haut en principe, que le commandant du régiment donnera les thèmes; cette exigence est justifiée, en outre, par cette considération, que les exercices doivent en même temps servir de tir d'enseignement ou de démonstration. On doit montrer aux yeux l'efficacité du tir contre des lignes colonnes et chaînes, debout ou couchées. Les résultats obtenus fourniront l'occasion de tirer quelques conclusions pratiques pour la place d'exercices. Il importe, en conséquence, que les buts soient aussi variés que possible.

La seule garantie qui permette de compter que dans un même régiment on verra se reproduire les différentes péripéties d'un combat réel, c'est de remettre, comme on l'a fait, la direction de ces exercices entre les mains du colonel.

Pour plus de clarté nous allons reproduire un exemple:

SITUATION GÉNÉRALE

Des détachements ennemis occupent la région de X.
Nos troupes bivouaquent à A.

Idée de combat

La marche en avant sera dirigée sur X... L'avant-garde forte de trois compagnies (une reste en réserve et elle n'est que supposée) sous les ordres du capitaine N..., doit s'emparer de la région X... Les buts sont constitués par des colonnes debout, précédées de tirailleurs; une charge de cavalerie est supposée se produire pendant une minute et un quart, et elle parviendra jusqu'aux baïonnettes de nos troupes. (Si on place une cible de cavalerie, et qu'on ne laisse tirer sur cette cible qu'au moment où les troupes seront à 450 mètres, la cavalerie ainsi figurée ferait sa charge en une minute. Les hausses à employer sont celles de 400 mètres, ou si la distance est estimée plus grande, de 400 mètres pour un rang et de 500 pour l'autre. Ces deux hausses, d'après le capitaine Mieg, couvrent toute la zone, depuis la bouche du canon jusqu'à 500 mètres et promettent de bons 0/0. Si on laisse tirer pendant une minute, l'effet sera celui qu'on obtiendrait sur une charge de cavalerie.) — La retraite de l'adversaire sera protégée par quatre pièces qui se rapprocheront de nos troupes jusqu'à 900 mètres au maximum et jusqu'à 1,200 au minimum. Nombre des cartouches disponibles. Nombre des cartouches qui doivent être emportées par les hommes. Distance à laquelle se trouvent les caissons à cartouches (figurés).

L'exécution du thème, la répartition en moments doivent être laissées à l'initiative du commandant de bataillon; le commandant de régiment approuve définitivement l'arrangement proposé. — Le placement des cibles a lieu sous la surveillance du chef qui a pris les mesures pour l'exécution de l'exercice. Il doit connaître exactement les distances qui séparent, en profondeur, les différents buts et surtout les distances auxquelles le feu sera ouvert; il n'y a pas pour lui d'autre moyen d'apprécier l'habileté de ses capitaines. Dans le relevé des résultats on doit toujours mentionner, à côté de la distance exacte, celle qui a été *estimée* à l'œil ou par des coups d'essai. L'exercice, bien entendu, a lieu à des distances inconnues. Lorsqu'on relevera les coups d'un tir d'essai pour l'appréciation de la distance, ce qui est avantageux, on ne communiquera pas les résultats aux chefs intéressés. L'observation scrupuleuse des coups leur suffit pour apprécier les résultats obtenus.

Il n'est pas douteux que les exercices de tir de combat, tels que les indique la nouvelle instruction, ne doivent être d'une grande importance pour l'instruction militaire de l'homme, à la condition toutefois que dans ces exercices on ne se préoccupera que d'une chose, d'enseigner au soldat l'emploi de son arme, dans des conditions analogues à celles du champ de bataille, et non d'obtenir des 0/0 plus ou moins brillants. Pour fermer toute issue à ces dernières tendances, la nouvelle instruction contient, à la page 24, premier alinéa, une prohibition fort remarquable; elle interdit d'inscrire les résultats des tirs de combat sur les registres des compagnies et sur les rapports de tir. Ce serait donc enfreindre d'une façon grave l'esprit même de cette précieuse prescription, que de chercher des résultats décevants à l'aide d'infractions aux conditions réelles du combat.

Les troupes doivent, autant que possible, être portées au pied de guerre, pour ces exercices; la compagnie et le peloton, au pied de paix, ne sont pas des éléments convenables pour reproduire les conditions mêmes où la direction et la troupe se trouveront placées dans un combat réel. Les difficultés du commandement et de la direction sont beaucoup plus considérables avec les effectifs de guerre, et il est nécessaire qu'on se familiarise avec ces difficultés dès le temps de paix. Laisser les capitaines à cheval pendant la durée de ces exercices, c'est une concession nécessaire au début et qui ne sera retirée que peu à peu.

Examinons maintenant de plus près les différents moments. »

(*A suivre.*) (45)

OBSERVATIONS AUTRICHIENNES

SUR

LES DERNIÈRES GRANDES MANŒUVRES PRUSSIENNES

—

Depuis sa création, la *Revue* saisit toutes les occasions qui lui sont offertes de revenir sur le chapitre des *grandes manœuvres*; elle n'hésite point à remettre sur le tapis ce thème sans cesse rebattu, mais qui doit l'être, parce qu'il a une importance capitale, et parce qu'il ne sera jamais ni épuisé ni hors de saison.

L'an dernier, pendant ou immédiatement après la période des manœuvres exécutées en Allemagne, elle s'est empressée de publier les premiers renseignements recueillis au jour le jour dans la presse étrangère, en se réservant, bien entendu, d'utiliser les travaux plus compétents, les études plus suivies qui pourraient être publiées ultérieurement sur ce même sujet.

Un des recueils militaires les plus autorisés de l'armée austro-hongroise, l'*Organe de la Société militaire de Vienne*, vient de faire paraître sur les manœuvres du VIII[e] corps d'armée allemand un article qui paraît dû à la plume d'un officier autrichien, témoin oculaire; nous en détachons quelques pages instructives.

Ce travail débute naturellement par un récit des manœuvres elles-mêmes, dont il reproduit les dispositifs officiels. La *Revue* a déjà publié ces dernières pièces, en les accompagnant d'une esquisse des principales manœuvres empruntée aux journaux allemands (1); aussi laisserons-nous de côté cette première partie, pour nous attacher de préférence aux observations qui accompagnent le compte rendu de l'*Organ*.

Ces observations peuvent être rangées sous deux rubriques distinctes. Dans la première, le collaborateur de l'*Organ* s'occupe exclusivement du côté *tactique* des manœuvres; dans la seconde, de leur côté *administratif*, habituellement assez négligé dans les études de ce genre.

Nous reproduirons les unes et les autres; mais nous ne pouvons le faire d'emblée, du moins pour la première série. En voici la raison :

L'officier autrichien, dans cette première série, se borne, en effet, à réviser, à passer au crible les appréciations qu'un autre témoin oculaire a publiées en octobre 1877 dans les *Feuilles militaires austro-hongroises*, sous la forme d'une correspondance de Berlin. Il est donc nécessaire de reproduire tout d'abord cet article des *Feuilles militaires*, où le correspondant berlinois a tracé, des manœuvres impériales de 1877, un tableau peu flatté; incontestablement, il a vu ce qu'il raconte, mais à coup sûr on ne l'accusera pas de s'être laissé jeter de la poudre aux yeux. Ses critiques, bien qu'elles ne soient pas toutes injustes, appellent, il nous semble, quelques correctifs que nous apporte aujourd'hui un autre témoin oculaire. Celui-ci a vu les mêmes choses que le premier, mais d'un autre œil et dans une autre disposition d'esprit.

Présentés côte à côte, ces deux témoignages, exactement parallèles, se rectifient et se complètent. Ce parallèle montre en même temps avec quelle réserve il faut accueillir des observations unilatérales. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Mais, peut-être, prenons-nous trop de souci de mettre le lecteur au point de vue d'une perspective originale et piquante, qu'il saura bien redresser sans notre concours, d'autant plus facilement qu'il aura aujourd'hui devant les yeux l'épreuve et la contre-épreuve.

Nous commençons, bien entendu, par la première, qu'on pourrait appeler aussi l'épreuve *négative*.

Le correspondant des *Feuilles militaires austro-hongroises* se taira, dit-il, sur le côté stratégique des manœuvres et s'occupera immédiatement des questions tactiques. Suivons-le sur ce terrain.

« ..... Le combat de tirailleurs a été, bien entendu, le côté le plus intéressant du rôle de l'infanterie. C'était une règle presque générale de déployer du premier coup deux pelotons dans la chaîne; le troisième suivait à quelque distance et, dans les feux de pied ferme, se portait le plus souvent sur la chaîne même. Ce soutien se mettait à genou ou se tenait debout pour tirer par-dessus les tirailleurs couchés. Les feux employés étaient, presque sans exception, des salves. Quand la troupe était à genou, elle se levait généralement pour tirer, se remettait à genou, chargeait et se levait de nouveau et ainsi de suite; procédé qui paraît difficile à admettre et qui certainement ne sera pas pratiqué sous le feu.

Le terrain, dans ces feux de pied ferme, n'était pas toujours habilement mis à profit et les hommes se découvraient fort inutilement. Les tirailleurs auraient dû se coucher entièrement et non se tenir à genou, position où l'on est presque aussi exposé que debout. On pouvait remarquer souvent que la chaîne, au lieu de se défiler derrière la crête d'une hauteur, se plaçait un peu en avant sur la pente tournée du côté de l'ennemi. Les tranchées-abris qu'on creusait dans ce cas ne faisaient rien à l'affaire, car elles étaient parfaitement vues de l'adversaire et eussent été dans la réalité de véritables réceptacles de projectiles. J'ai pu constater avec étonnement que les tranchées-abris très fréquemment, sinon très habilement employées dans les manœuvres du VII° corps à Dusseldorf, ne l'ont pas été une seule fois, que je sache, dans les manœuvres du VIII° à Euskirchen. Le combat de feux se prolongeait longtemps sur un point, puis quelques fractions de la ligne faisaient une attaque de front. Ces fusillades de plusieurs heures faisaient songer à la tactique de Frédéric, et si un contemporain du roi eût été témoin des grandes affaires de mousqueterie d'Elzig le 24 septembre, où l'une des lignes se tenait debout sur un terrain découvert, il aurait pu se figurer qu'il assistait à une répétition des batailles de la guerre de Sept-Ans. Certes, on ne saurait admettre que les troupes allemandes dans la réalité s'exposeraient comme elles l'ont fait dans ces manœuures; mais alors pourquoi ne pas approcher un peu plus de la vraisemblance ?

Pendant les fusillades, on n'a fait aucune tentative pour se rapprocher de l'adversaire, et les bonds successifs d'une partie de la chaîne, sous la protection du feu des fractions voisines restées à plat ventre, bonds recommandés par le nouveau règlement, n'ont pas été essayés une seule fois. Lorsqu'il fallait se porter en avant, la marche s'exécutait à une allure assez lente, et par toute une ligne à la fois, pendant que des tirailleurs tiraient çà et là quelques coups de fusil. La deuxième et la troisième ligne suivaient le mouvement en colonnes de compagnie et tambours battants. Cet accompagnement peut avoir sa raison d'être quand il s'agit de tomber immédiatement sur l'ennemi, mais à des distances de 1,000 à 1,500 mètres, ce pas de charge me paraît au moins superflu. Je doute fort qu'une seule de ces attaques de front — car je n'ai vu nulle part d'attaque de flanc — ait pu réussir, dans la réalité, contre un adversaire bien posté. Lors même que l'assaillant aurait eu un bataillon de plus que le défenseur — ce dont les arbitres paraissaient tenir grand compte (1) — cette supériorité numérique, qui ne pouvait se manifester que dans une mêlée, n'aurait, à mon avis, rien changé à l'affaire; l'assaillant n'avait en effet, comme je l'ai dit, aucune chance d'arriver au corps à corps, d'autant plus que le défenseur, pendant l'attaque, ne recevait pas un seul coup de fusil.

Si ces attaques peu justifiées s'écartaient de la vraisemblance, on pouvait en dire autant de l'abandon prématuré, par le défenseur, d'excellentes positions. Je n'insisterai pas sur ce fait que les positions étaient évacuées souvent sans motif, — sans doute parce qu'ainsi le voulait le programme, je ne releverai que les procédés employés dans l'évacuation. Il me semble qu'en pareil cas, on doit préparer et occuper en arrière une nouvelle position avant de replier les troupes engagées dans la première. Sur un terrain complétement découvert, il est recommandé d'installer plusieurs chaînes parallèles les unes derrière les autres, et quand la première est trop vivement pressée, elle se replie sur la suivante. Nulle part, dans les manœuvres de cette année sur le Rhin, je n'ai vu utiliser ces procédés; le plus souvent, la position était abandonnée tout d'une pièce par la plupart des troupes, qui battaient en retraite tranquillement jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur une nouvelle position, qu'elles occupaient. Quelques tirailleurs, fermant la marche, envoyaient des coups de

(1) Voir, dans les n°s 369, 371, 373 et 374, les *ordres* et *dispositions* des principales manœuvres des VII°, VIII°, XIV° corps et de la division de cavalerie de Darmstadt.

(1) Après tout, il faut bien reconnaître qu'il est difficile de songer à un autre *criterium* pour les arbitres, dans les manœuvres du temps de paix; par contre, ils pouvaient difficilement approuver des attaques pareilles à celles que je viens de décrire. (*Note du correspondant.*)

fusil qui, dans la réalité, n'auraient pas produit le moindre effet. Il est vrai que, dans la plupart des cas, l'attitude de l'assaillant, qui ne tentait pas la moindre poursuite, laissait beau jeu à l'adversaire. Tout s'exécutait tranquillement, presque mécaniquement, avec un ordre admirable, si bien qu'un spectateur aurait pu s'écrier devant ces manœuvres, comme ce Français devant la charge de la cavalerie anglaise à Balaklawa : « C'est magnifique, mais ce n'est pas la guerre ! »

Un trait caractéristique de ces manœuvres, c'est l'emploi extraordinairement fréquent des feux de *salves*. C'était le mode d'action, aussi bien des groupes qui tiraient à grande distance contre les colonnes et contre les batteries de l'adversaire, que des soutiens entrant en ligne pour tirer sur la chaîne adverse ou ses soutiens. Très souvent aussi les fractions de la chaîne, soit déployées, soit à rangs serrés, tiraient également au commandement de leur chef. Plusieurs fois on a pratiqué le feu sur quatre rangs, les deux premiers rangs à genou. La discipline du feu dont les troupes ont fait preuve était admirable, elle démontrait clairement que les commandants de compagnie avaient vigoureusement travaillé cette partie de l'instruction. Ces tirs à grande distance, cet emploi fréquent des feux de tirailleurs à commandement et surtout des salves, enfin les feux sur quatre rangs sont, si je ne me trompe, la quintessence même de ces instructions si mystérieuses du capitaine bavarois Mieg, qu'on ne pouvait plus en réalité tenir secrètes, si elles devaient être appliquées par la troupe.

Le rôle de la *cavalerie* dans les manœuvres fut extrêmement modeste et se borna, en principe, à la découverte de l'ennemi. Comme cet emploi de la cavalerie était bi-latéral, il en résultait naturellement quelques rencontres de plus ou moins d'importance et de plus ou moins de durée. Une seule fois j'ai relevé un combat à pied livré par des hussards pour obstruer un défilé que l'adversaire, supérieur en nombre, enleva d'assaut, mais pourtant après une préparation par la mousqueterie. L'adversaire repoussé chercha, avec quelques escadrons, à déloger des tirailleurs bien embusqués, mais fut assailli par un feu si nourri, qu'il dut rebrousser chemin. Cet épisode fut un spectacle très animé, très vif, et certainement une image de la réalité beaucoup plus fidèle que tant d'autres incidents du combat d'infanterie.

En général, l'attitude de l'*artillerie* ne m'a point enthousiasmé, et, entre autres choses, il m'a paru que si cette arme voulait efficacement soutenir l'infanterie au moment décisif pour appuyer ou contenir des attaques, elle ne s'engageait pas assez à fond. Faut-il attribuer cette attitude réservée au désir d'économiser les munitions ou à l'insuffisance des positions occupées par l'artillerie? C'est ce que je ne sais pas.

S'il me fallait tirer une conclusion de tout ce qui précède, je dirais que l'impression générale qui m'est restée des manœuvres exécutées dans les provinces du Rhin n'est pas très satisfaisante. »

Ainsi parle le correspondant des *Feuilles militaires*. Voici ce que lui répond le collaborateur de l'*Organ :*

« Il est exact, comme l'a fait remarquer le correspondant des *Feuilles militaires austro-hongroises* (deuxième numéro d'octobre), que la chaîne de tirailleurs est du premier coup très forte; c'est presque une règle sans exception ; deux pelotons de chacune des compagnies de la ligne de combat sont déployés d'emblée, pendant que le troisième suit les mouvements de la chaîne à quelque distance de celle-ci, mais se fond avec elle le plus souvent dès que le tir de mousqueterie est devenu un feu de pied ferme. D'après le règlement d'exercices de 1875, on doit déployer au moins un demi-peloton. Mais comme l'assaillant, ainsi que le défenseur, cherchent à ébranler l'adversaire par le feu et même, suivant les doctrines actuelles, dès les premières phases du combat et aux grandes distances, il paraît rationnel de constituer fortement la chaîne ou, comme dit Scherff, de mettre en ligne autant de fusils que possible; ne fût-ce que pour éviter les pertes auxquelles on s'exposerait dans un déploiement ultérieur, à un moment où la chaîne de l'adversaire est plus rapprochée et plus forte. En effet, si l'adversaire ne déploie qu'une chaîne mince, on a incontestablement l'avantage ; s'il déploie plus de monde, on est contraint d'en faire autant. Aussi, le règlement prussien, contrairement au règlement français, s'en tient fermement aux chaînes — fortes — dès le début.

Quant à l'emploi des feux, on a pu remarquer que les salves, et en particulier les salves de tirailleurs avec des pauses correspondantes aux différentes péripéties de l'action, ont été fréquemment employées ; ces salves de tirailleurs étaient même exécutées à des distances assez considérables, par peloton ou par compagnie, et elles alternaient avec des feux de tirailleurs. Le correspondant déjà cité, et qui est certainement un observateur compétent, remarque que les hommes ne s'agenouillaient pas pour les salves, exécutées généralement dans la position debout; cette position toutefois n'est pas prescrite par le règlement; si elle a été employée, il faudrait sans doute en chercher la raison dans la nécessité de bien voir le but, qui pouvait disparaître pour des hommes à genou. Les chaînes de tirailleurs du corps d'armée du Rhin, autant que j'ai pu le constater, tiraient couchées, à genou ou debout, selon la configuration du champ de tir qu'elles avaient devant elles.

Il est exact que les tranchées-abris ont été plus fréquemment employées dans le VII^e que dans le VIII^e corps d'armée. A ce sujet, il faut noter en passant que les événements de la guerre russo-turque actuelle vont sans doute raviver la question de l'emploi de la fortification passagère en campagne ; mais bien entendu cette question qui est encore pendante, ne pouvait avoir d'influence sensible sur les manœuvres de 1877.

Quant aux théories de tir du capitaine Mieg, elles paraissent avoir été plus franchement acceptées par une des deux divisions que par l'autre. Il faut remarquer, d'ailleurs, que ces théories n'avaient pas le caractère de prescriptions formelles; elles contenaient seulement des indications, des conseils.

Le correspondant des *Feuilles militaires* a prétendu que les bonds successifs de la chaîne, prescrits par le règlement, n'ont jamais été mis en usage. Nous répondrons que nous les avons vu pratiquer, mais toutefois dans une faible mesure. Il faut en chercher la raison dans la nécessité évidente de ménager les forces des hommes, fatigués par de longues manœuvres, qui en outre étaient souvent précédées et suivies de fortes marches pour l'aller et le retour, et ne point conclure que cette marche par bonds successifs pourra être également négligée au feu. Il faut en dire autant à propos de la cavalerie, qu'on a vu plusieurs fois ne se mouvoir qu'aux allures lentes, sous le feu efficace de la mousqueterie.

Notre collègue, tant de fois cité déjà, remarque expressément qu'il n'a pas vu d'attaques de flanc. Nous ferons observer pourtant que presque tous les points occupés et défendus par un des partis, ont été enlevés par des attaques de flanc ou des mouvements tournants. Il a raison quand il constate, avec les chefs qui ont fait les critiques, que plus d'une fois on aurait pu se rapprocher davantage de l'adversaire pendant les combats de mousqueterie. En outre, les distances entre les lignes ont été souvent trop faibles. Quant aux batteries de tambour pendant l'attaque, qu'il ne peut approuver pour les dernières lignes, elles se justifient par le désir d'utiliser l'effet produit par la musique militaire pendant le combat.

La tactique de l'infanterie, dans ces manœuvres, est caractérisée par ce fait qu'on ne voyait plus nulle part de bataillons en colonne ; les dernières lignes manœuvraient exclusivement en colonnes de compagnie; toutefois, les chefs de bataillons n'oubliaient pas de reformer leur bataillon en colonne double dès que le terrain offrait des couverts suffisants, ou dès que

ces masses cessaient d'être exposées aux feux de l'adversaire. Pour diminuer les effets du feu, on voyait également les dernières lignes prendre, quand le terrain le permettait, la formation déployée, par compagnie et même par bataillon. Pour les formations des troupes de soutien, les chefs, auxquels le règlement laisse ici toute initiative, n'employaient jamais les colonnes par peloton, demi-peloton et section, et se servaient bien rarement de la marche par le flanc. Quand l'infanterie était attaquée par la cavalerie, les tirailleurs ne se pelotonnaient jamais, et les carrés n'étaient formés que par exception aux extrémités d'une ligne: le plus souvent, les colonnes de compagnie, au signal « attention » se déployaient du côté menacé et exécutaient des salves. Les chefs apportaient une grande attention à rassembler les parties de la chaîne, devenues inutiles.

Les feux sur quatre rangs, que le correspondant des *Feuilles militaires* prétend avoir remarqués, proviennent seulement du doublement des soutiens sur la chaîne; dans tous les cas, ils ont été très rares; ils forment l'exception et non la règle.

Le correspondant reconnaît que la cavalerie a exécuté le service d'exploration, sa tâche la plus importante, d'une façon digne d'éloge — à notre avis, excellente de tous points,— mais il constate que son intervention dans le combat a été à peine visible; il faut remarquer à ce sujet que la cavalerie avait déjà traversé la longue période des exercices spéciaux de régiment, de brigade et des manœuvres de détachement et de division; d'ailleurs, elle s'est engagée dans le combat partout où elle a trouvé l'occasion de le faire.

L'appréciation du correspondant sur l'artillerie n'est pas formulée nettement, et nous ne la discuterons pas. L'artillerie choisissait de bonnes positions, les changeait rarement, mais en tirait tout le profit possible; elle se formait en grandes batteries, restait fort longtemps en position et se retirait en temps opportun; pourtant, il est exact que les jugements portés sur cette arme étaient parfois défavorables.

Les cours d'eau du terrain des manœuvres sont insignifiants et d'ailleurs pourvus de ponts nombreux; toute la région est très praticable, et enfin, on s'était le plus souvent abstenu de fortifier les positions, de sorte que les pionniers n'ont pas eu l'occasion de jouer un rôle bien actif.

Il convient de remarquer aussi que la cavalerie a su se servir, à un moment donné, du combat à pied avec beaucoup d'habileté, par exemple: les Hussards du Roi pour défendre un défilé contre l'infanterie, le 13 septembre; d'autre part et pour les raisons déjà énoncées plus haut, la cavalerie n'a pratiqué que bien rarement le « galop allongé » que le général Schmidt a introduit dans la tactique de cette arme. Dans tous les cas, on peut conclure de l'emploi de la cavalerie pendant ces manœuvres que cette arme voit dans l'exploration le plus important de ses services de guerre, mais n'a pas renoncé toutefois à s'engager dans certains cas sur le champ de bataille, pour obtenir des succès locaux, enlever une batterie, culbuter des chaînes de tirailleurs aventurées, repousser la cavalerie ennemie; elle n'a pas perdu de vue qu'elle devra quelquefois se sacrifier dans un moment critique, par exemple, pour contenir et paralyser le choc décisif des masses d'infanterie. »

On a pu voir, en comparant ces deux tableaux différents d'un même sujet, comment plusieurs des défectuosités signalées par le premier observateur sont expliquées d'une manière assez plausible par le second. Assurément, on fait souvent des fautes en manœuvre comme à la guerre, où le talent, comme on l'a dit souvent, consiste à en commettre moins que son adversaire. Les troupes prussiennes, malgré leur grande pratique de ces exercices annuels, auxquels elles doivent beaucoup de leurs qualités de guerre, ne sauraient donc prétendre à la perfection, et les longues et sérieuses critiques qui terminent chaque manœuvre prouvent que leurs chefs ne se font point illusion là-dessus et qu'ils ont l'œil très ouvert sur les fautes commises; on sait même que des fautes de ce genre ont arrêté déjà chez nos voisins plus d'une carrière. Nulle part donc l'action de chaque officier, la conduite de chaque troupe n'est scrutée plus attentivement.

Ce n'est point d'ailleurs une chose facile, tant s'en faut, de bien voir une grande manœuvre et de déduire de ce spectacle si mouvant et si animé des appréciations générales. Aussi est-il très utile, pour bien asseoir son opinion, de recueillir des critiques d'origine différente et de contrôler ces appréciations les unes par les autres.

Lorsqu'on veut juger une armée sur ces grandes épreuves annuelles, il faut, croyons-nous, s'attacher à découvrir, à travers les imperfections accidentelles de l'exécution, le type idéal que ses meilleurs officiers cherchent à atteindre, car ce type résume avec le caractère propre à chaque armée ses tendances et ses pratiques du moment. Il donne aussi le niveau de ses prétentions et du sentiment plus ou moins élevé qu'elle a de sa propre valeur.

A ce point de vue, on pourrait dire que le plus mauvais symptôme n'est pas de commettre des fautes, mais bien de ne pas les voir ou de s'en consoler trop facilement.

Nous passons maintenant à la seconde partie des observations de l'officier autrichien.

(*A suivre.*) (45)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE

Suite et fin (1)

Adoption d'une carte d'identité.

C'est par une instruction parue dans le *Verordnungsblatt*, du 22 février 1878, que le ministre de la guerre a décidé et réglé l'adoption, pour l'armée mobile, d'une carte destinée à permettre de reconnaître l'identité de tous les hommes appartenant à l'armée.

Une circulaire du 10 mars 1878 rend applicable à la landwehr les principales dispositions de cette instruction.

Tous les individus (officiers, troupe, civils) qui font partie, soit d'une armée en campagne, soit de la garnison d'une place située dans le rayon du théâtre des opérations, doivent en conséquence être pourvus de la carte d'identité (*Legitimationsblatt*) et doivent la porter sur eux pendant toute la durée de la mobilisation.

La carte d'identité a pour objet de permettre de constater l'identité d'un homme dans les différentes situations de la vie militaire en campagne.

La carte d'identité se compose d'un petit carré en papier très fort, de 3 centimètres de hauteur sur 9 de largeur, plié en deux.

Cette carte porte, sur le *recto*, les inscriptions suivantes:

1° *Moitié gauche :*

Première ligne : Corps de troupe, état-major ou établissement dont fait partie l'intéressé.

Deuxième ligne : *Pour les officiers et assimilés*, le grade;

Pour la troupe, la compagnie, l'escadron, la batterie;

Pour les civils, l'emploi occupé à l'armée ou dans la place assiégée.

Troisième ligne : Nom et prénoms.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 396.

Quatrième ligne : L'année de la classe pour la troupe seulement.

Cinquième ligne : Le numéro matricule, pour la troupe seulement;

2° *Moitié droite :*

Domicile { Paroisse
Cercle
Province

Voici un spécimen du recto de cette carte :

Régiment d'infanterie n° 14	*Domicile*	Paroisse	LINZ.
5e *compagnie*			
JOSEPH RIEDEL		Cercle	LINZ.
Classe 1866		Province	HAUTE-AUTRICHE.
Numéro matricule 160.	Année de la naissance : 1856.		

3 centimètres.

9 centimètres.

Sur le *verso* et pour les civils seulement, les cartes portent le visa du chef de service.

Les dépenses occasionnées par l'établissement des cartes d'identité sont supportées :

Pour les corps de troupes, par la masse générale d'entretien des compagnies, escadrons et batteries;

Pour les établissements, par les frais de bureau.

Les cartes sont établies au moment de l'incorporation pour les hommes de troupe, au moment de la mobilisation pour les officiers et civils.

Les inscriptions se font en caractères latins et doivent être très lisibles.

La carte d'identité est renfermée dans un étui en laiton.

Ces étuis sont achetés aux frais de l'Etat et portés dans les inventaires du matériel; les corps de troupes en reçoivent un nombre égal à leur maximum d'effectif de guerre en hommes de troupes, plus une certaine réserve, en cas de formations extraordinaires (les régiments de cavalerie reçoivent 1,900 étuis); les établissements militaires qui, conformément au règlement, doivent, en cas de mobilisation, fournir des établissements de campagne (*Feld-Anstalten*) reçoivent un nombre d'étuis égal à l'effectif de guerre de ces établissements de campagne.

Les officiers et assimilés, ainsi que les civils, doivent se procurer les étuis à leurs frais.

L'étui qui contient la carte d'identité est porté dans une pochette pratiquée dans la poche droite du pantalon.

L'étui est assujetti à la boutonnière par un cordon de laine noire solide.

Lorsqu'un homme malade ou blessé est transporté dans un hôpital permanent ou dans un établissement de santé de campagne qui, conformément au règlement, fait usage des fiches individuelles, la carte d'identité et l'étui sont portés au bureau des entrées (*Aufnahme-Kanzlei*); on les joint à la fiche sur laquelle les renseignements réglementaires sont aussitôt portés; la fiche et l'étui sont fixés à la tablette suspendue auprès du lit de l'homme.

Tant que l'homme reste dans l'établissement sanitaire, la carte d'identité et son étui ne doivent jamais être séparés du la fiche; à la sortie de l'homme, pour quelque cause qu'elle se produise, ils sont portés, ainsi que la fiche, au bureau de la comptabilité.

Après que le billet de sortie a été établi, la carte d'identité et l'étui sont remis à l'homme, au moment de son départ.

La carte d'identité et l'étui d'un homme décédé à l'hôpital sont envoyés au corps de troupes ou à l'établissement militaire auquel cet homme appartenait.

Lorsqu'un homme décédé est transporté dans un établissement de santé, on constate son identité et on lui enlève sa carte d'identité et son livret, avant de le déposer dans la salle des morts; si le corps n'est pas déposé dans la salle des morts, la carte d'identité et l'étui ne sont repris que immédiatement avant l'enterrement.

Dans les établissements de santé où il n'y a pas de fiches, la carte d'identité et l'étui sont laissés à l'homme et, en cas de décès, on procède comme pour les hommes tués sur le champ de bataille, enayant soin d'apposer sur la carte un visa certifiant l'identité.

L'officier ou le sous-officier qui commande le détachement chargé d'enterrer les hommes tués sur le champ de bataille recueille les cartes d'identité et les étuis, au moment de déposer les corps en terre. Le chef du détachement et un autre homme doivent porter sur le dos de la carte d'identité une inscription certifiant le jour et le lieu de l'enterrement. Lorsqu'un corps de troupes enterre lui-même ses morts, on doit, si c'est possible, établir l'identité du corps et la constater sur la carte.

Les cartes d'identité, munies des signatures des deux témoins oculaires constatant que c'est en leur présence qu'elles ont été recueillies sur le corps des hommes tués, servent pour l'inscription du décès sur les registres, et sont envoyées avec les étuis à la section militaire de l'intendance de l'armée.

La section militaire établit au moyen des feuilles d'identité un état nominatif, qui est adressé à la section de détail du commandement de l'armée et sert à dresser les listes de pertes : elles sont ensuite envoyées aux corps de troupes, par l'intermédiaire de l'aumônier divisionnaire, du ministre ou du rabbin de l'armée, qui de leur côté sont chargés de l'inscription sur les registres mortuaires. Les étuis sont expédiés au dépôt de matériel de campagne des services de l'habillement et de santé.

Lorsque les mutations ont été portées sur l'état d'effectif, les cartes d'identité sont envoyées avec les états mensuels de mutations d'effectif des subdivisions, à la commission d'administration chargée de la tenue du registre matricule; celle-ci, au moyen du répertoire alphabétique, fait parvenir la carte d'identité de chaque homme à la paroisse où il était domicilié, afin qu'on puisse prendre note du décès. Quand les paroisses ont renvoyé les cartes d'identité, elles sont prises en garde par la commission d'administration.

Si les corps ont enterré eux-mêmes leurs morts, les cartes d'identité et les étuis, quand les circonstances le permettent, sont conservés par les corps de troupes, qui doivent se servir de ces cartes, comme d'un document provisoire, pour la tenue à jour de leur état d'effectif, et qui inscrivent immédiatement les mutations survenues.

Les cartes d'identité sont ensuite envoyées à l'intendance de l'armée, après avoir passé par l'intermédiaire de l'aumônier divisionnaire, du pasteur ou du rabbin de l'armée, pour l'inscription sur le registre mortuaire; l'intendance de l'armée les utilise pour l'établissement des listes de pertes et les renvoie ensuite à la commission d'administration chargée de la tenue du registre matricule, qui opère comme il a été dit plus haut.

Les cartes d'identité ne peuvent en aucun cas tenir lieu d'états d'effectif ou d'états de solde.

En cas de mutation, la carte d'identité ainsi que l'étui sont laissés à l'homme; la carte d'identité est remplacée par les soins du nouveau corps, à moins qu'il n'y ait à modifier que la désignation de la subdivision.

Les cartes d'identité et les étuis sont remplacés en cas de perte ou de détérioration complète.

En temps de paix, les cartes d'identité pour tout l'effectif porté sur le registre matricule sont données en garde aux subdivisions ou aux établissements militaires, qui sont chargés de les tenir à jour; elles sont classées par grade et par ordre alphabétique dans chaque grade; les cartes destinées aux hommes en congé et aux réservistes sont classées à part.

Les subdivisions n'ont en garde que le nombre d'étuis en laiton nécessaire pour l'effectif de paix réglementaire; le surplus est déposé dans les magasins d'augmentation, et l'homme appelé en cas de mobilisation reçoit l'étui en même temps que l'habillement et l'équipement.

Lorsque, dans le cas d'une mobilisation, des cadres de conduite sont envoyés pour chercher des hommes au dépôt, on leur remet les cartes d'identité des hommes appelés à compléter l'effectif de guerre qui sont conservées par les subdivisions; ces cartes doivent être remises aux hommes aussitôt qu'ils ont été incorporés.

Si des hommes rejoignent en retard, le commandant de détachement laisse leurs cartes d'identité au dépôt.

Lorsqu'il y a mutation, la carte d'identité est envoyée avec le folio matricule au nouveau corps, qui la complète ou la remplace.

Lorsque des corps formés par mesure extraordinaire en cas de guerre sont licenciés, les étuis et les cordons doivent être envoyés au dépôt d'habillement le plus voisin.

Les sachets à pansement.

Des circulaires applicables à l'armée active et à la landwehr, en date des 7 avril et 31 mai 1877, déterminent le modèle des sachets à pansement dont chaque homme des troupes mobilisées doit être pourvu.

Ce sachet se compose de:

1 écharpe triangulaire en calicot léger;

1 bande de même étoffe; largeur, 7 centimètres; longueur: 2 mètres;

5 grammes de coton;

2 épingles anglaises.

Ces objets de pansement sont renfermés dans un petit sachet de calicot léger, imprégné d'un vernis imperméable et cousu sur tout le pourtour.

Le sachet est placé dans la poche de gauche du pantalon, pour les troupes à pied, dans la poche pectorale droite de la blouse, pour les troupes à cheval; il est fixé dans la poche par un point de couture.

Le prix de revient du sachet garni est fixé à 20, 23 kreutzers (environ 0 fr. 50).

Ces sachets sont conservés en temps de paix dans les hôpitaux de garnison et les dépôts d'habillement. Les circulaires ne parlent ni du mode de distribution de ces pansements, ni des fonds auxquels est imputée la dépense résultant de leur confection. Ces dispositions sont probablement comprises dans une circulaire manuscrite annoncée par la circulaire du *Verordnungsblatt*.

Le modèle du sachet réglementaire dans l'armée a été arrêté par le comité de santé. Ce modèle est également adopté en principe pour la landwehr. Mais le ministre de la défense nationale a décidé qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de faire confectionner des sachets à pansement au compte du budget de la landwehr. Ce sont les associations de secours aux blessés qui se chargent en effet de pourvoir à l'approvisionnement de la landwehr en ce qui concerne ces articles. La Société patriotique autrichienne de secours aux blessés, notamment, a mis à la disposition des troupes de landwehr une fourniture considérable de sachets d'un modèle un peu différent de celui de l'armée, mais de mêmes dimensions. La bande y est remplacée par une compresse, et l'enveloppe en calicot verni, au lieu d'être cousue autour des matériaux de pansements, est simplement attachée autour de ces objets au moyen d'un bout de ruban de fil.

Equipement de guerre des médecins de l'armée et de la landwehr.

Une circulaire publiée par le *Verordnungsblatt* de l'armée, n° 48 de 1876, et rendue applicable pour la landwehr par une autre circulaire, en date du 26 février 1877, donne la description d'une sacoche à pansement adoptée pour l'équipement des médecins militaires en campagne.

Cette sacoche se porte à volonté, soit à la ceinture, soit en bandoulière, mais toujours sous la tunique ou la blouse et de manière à pendre en arrière du sabre; elle est en cuir et doit renfermer:

1° La trousse réglementaire;

2° Une garniture d'instruments pour l'avulsion des dents (sera habituellement logée dans le havre-sac de pansement);

3° Un mètre de toile;

4° 20 grammes de charpie;

5° et 6° 140 centimètres carrés d'emplâtre adhésif et 40 fiches de diagnostic avec un crayon, renfermés dans une enveloppe en cuir;

7° 20 grammes de sucre dans un sac en toile;

8° 10 grammes de teinture d'opium dans un flacon;

9° 10 grammes d'éther sulfurique dans un flacon;

De toutes ces dispositions, qui n'ont pas, comme nous l'avons dit en commençant, une importance égale, qui ne se rapportent même pas à un groupe de faits bien homogène, on peut cependant déduire une conclusion commune: c'est que, depuis ces derniers temps, et surtout depuis les huit ou dix derniers mois, l'administration se préoccupe activement en Autriche-Hongrie de compléter l'organisation, de faciliter la mobilisation et d'améliorer le fonctionnement du service de santé. Les prescriptions qui ont pour but de pourvoir chaque homme, au moment de la mobilisation, des éléments d'un premier pansement et d'une carte d'identité; les dispositions qui créent et organisent le service de santé de la landwehr de toute une moitié de la monarchie; enfin ce règlement sur le service des trains d'évacuations, que nous avons un vif regret de ne pouvoir comprendre dans cette étude, sont des indices dénotant l'importance qu'attache la haute direction militaire de l'armée austro-hongroise à ne pas être surprise, en ce qui concerne le service de santé, par telles éventualités qui peuvent se produire. (70)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES PAR ALERTE A METZ. — Le *Strassburger Zeitung* du 9 avril rend compte en ces termes d'un exercice qui vient d'avoir lieu à Metz :

« Le 8 avril, vers neuf heures et demie du matin, la générale a été battue dans les rues de Metz, les troupes de la garnison se réunirent devant la Porte de France pour se rendre dans la direction du fort Alvensleben (Plappeville). Les hommes de garde seuls restèrent dans la garnison. La donnée de la manœuvre était la suivante : l'ennemi, représenté par un bataillon, était supposé menacer le fort avec des forces considérables; il avait déjà fait reculer les avant-postes et les tirailleurs qui lui étaient opposés. La garnison de Metz reçoit le signal d'alarme pour secourir les troupes repoussées. Elle accourt au pas de charge et, après avoir figuré les divers moments de l'action, elle réussit à repousser l'ennemi. Vers deux heures de l'après-midi, les troupes de la garnison rentraient en ville. »

L'Administrateur : A. LAUNOY.

aris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 399. SAMEDI 20 AVRIL 1878

†

M. le chef d'escadron d'état-major **Méquillet**, du deuxième bureau de l'état-major général du ministre de la guerre, est mort le 13 de ce mois, subitement enlevé, dans la force de l'âge, à l'affection de sa famille, aux sympathies de ses chefs et de ses camarades de tout grade.

Appelé au deuxième bureau dès l'organisation de l'état-major général du ministre, dans l'été de 1871, cet officier supérieur y resta, depuis cette époque, chargé des études relatives à l'armée allemande. Ancien officier de l'état-major général de l'armée de Metz, homme éclairé et animé de convictions généreuses, il fut l'un des premiers collaborateurs de cette Revue, et nul n'a mis au service de l'œuvre commune un dévouement plus constant et plus désintéressé. Aussi a-t-il paru juste que ce labeur anonyme fut au moins reconnu au moment de la mort, et le but de ces quelques lignes est de conserver la mémoire du commandant Méquillet, ici même où il a servi et travaillé jusqu'aux dernières heures de sa vie.

L'APPEL ET LA RÉPARTITION DU CONTINGENT

EN ITALIE

—

Dans les articles qu'elle a déjà consacrés aux opérations du recrutement en Italie (1), la *Revue* n'a pas encore eu l'occasion de traiter, avec quelque détail, du séjour temporaire des recrues dans les districts militaires et de la répartition du contingent entre les différents corps. Nous nous proposons d'aborder aujourd'hui ce côté de la question, en prenant pour exemple les opérations relatives à la dernière classe arrivée sous les drapeaux, celle de 1857.

L'appel de la classe 1857 a été réglé, selon l'usage, par une circulaire ministérielle qui peut se diviser en deux parties distinctes. La première partie contient les dispositions administratives applicables au séjour des recrues dans les districts et trace les règles adoptées pour la répartition des jeunes soldats entre les différentes armes. La deuxième partie comprend un certain nombre de tableaux numériques faisant connaître la part du contingent attribuée à chacun des corps de troupes.

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la première partie de la circulaire, la deuxième devant faire l'objet d'un prochain article.

Chaque année le tirage au sort a lieu ordinairement pendant la seconde quinzaine d'août et la première de septembre, et le décret de répartition territoriale, sur la totalité des inscrits, du contingent de première catégorie paraît vers la première semaine de novembre. C'est généralement en décembre, après la clôture des opérations des conseils de levée, que le ministre de la guerre prescrit, par une circulaire spéciale, toutes les mesures à prendre pour l'arrivée et l'incorporation des soldats de première catégorie de la classe appelée.

Jusqu'à la présente année les hommes affectés à l'infanterie de ligne, aux bersaglieri, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie étaient maintenus dans les districts pendant une période de vingt jours environ, pour y recevoir un commencement d'instruction militaire. Toutefois, lors de la discussion de la loi du 22 mars 1877, portant modification de l'organisation des districts, le ministre de la guerre avait annoncé, comme on l'a fait remarquer dans un travail précédent, l'intention d'enlever aux districts l'instruction première du contingent, et de ne conserver les recrues dans leur premier centre d'appel que pendant le temps strictement nécessaire pour les incorporer, les répartir entre les diverses armes et leur distribuer les effets prescrits. Cette mesure vient d'être appliquée, pour la première fois, lors de l'appel de la classe 1857.

La circulaire sur le séjour de cette classe dans les districts n'a paru que le 14 janvier 1878; elle appelait les recrues aux dates des 23 janvier et 4 février et prescrivait leur mise en route du 29 au 31 janvier, et du 10 au 12 février, selon l'ordre d'arrivée. L'intervalle entre le jour de l'arrivée et celui du départ n'était plus par conséquent que de six à huit jours. Au surcroît d'activité commandé par cette réduction notable du temps accordé aux districts pour remplir leur tâche, s'ajoutait une complication, celle du passage dans les districts des classes 1852 de cavalerie et 1854 d'artillerie, qu'une circulaire du 2 janvier prescrivait de renvoyer en congé illimité à la date du 28 janvier. La difficulté était donc de procéder simultanément et sans désordre, avec le personnel normal et dans un temps restreint, à l'incorporation des recrues et à la libération des congédiés.

Un journal militaire, *l'Esercito*, fort à propos pour la présente étude, a raconté le résultat de l'expérience faite par le commandement pour se rendre compte de la valeur de l'organisation des districts envisagés comme rouages de mobilisa-

(1) Voir, notamment, la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 74, 302, 374, 375 et 379.

tion. Nous pourrons ainsi terminer en empruntant à la feuille italienne un récit « *de visu* » des opérations d'un district de deuxième classe pendant le séjour du contingent de 1877. On y verra, pour ainsi dire mis en scène, tous les acteurs qui ont pris part à cette œuvre compliquée.

Avant d'analyser en détail la circulaire ministérielle relative à l'appel de la classe 1857, nous pensons que le lecteur nous saura gré de rappeler, en quelques mots, la nature des opérations principales auxquelles donne lieu le passage des recrues dans les districts militaires, et l'ordre dans lequel ces opérations s'effectuent.

Les conseils de levée se bornent à constater l'aptitude des inscrits au service militaire et à les répartir entre les trois catégories du contingent, d'après leur numéro de tirage ou leur situation de famille, sans s'occuper de les affecter à telle ou telle arme en particulier.

A l'époque fixée pour la mise en route du contingent de première catégorie, tous les jeunes soldats, sans exception, sont dirigés sur leurs districts militaires. Les états-majors et les compagnies permanentes prennent, en temps opportun, les dispositions nécessaires pour les recevoir et les incorporer sans retard. Quand les recrues sont arrivées, les commandants de district opèrent aussitôt que possible une première répartition générale entre les différentes armes, dans les proportions fixées par le ministre. Dès que cette opération est terminée, les compagnies permanentes procèdent à l'habillement. Les commandants de district partagent ensuite entre les corps de troupes d'une même arme les hommes précédemment affectés en bloc à cette arme, puis les jeunes soldats, formés en détachements, sont mis en route pour rejoindre leurs corps.

Sous le bénéfice de cet aperçu d'ensemble, nous allons parcourir successivement les dix paragraphes dont se compose la circulaire ministérielle du 14 janvier 1878, en insistant particulièrement sur les prescriptions relatives au classement des recrues dans les diverses armes.

§ 1. DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Les inscrits de la levée, à leur arrivée au district, doivent être incorporés effectivement dans les compagnies permanentes de ce district et traités d'abord comme soldats d'infanterie de ligne. Tout a été préparé en temps opportun pour les recevoir. Les corps de troupes ont dû envoyer au siége de chacun de leurs districts de recrutement des cadres de conduite constitués d'après un tableau dressé au ministère. Les détails donnés à ce sujet dans la précédente étude sur les districts militaires indiquent, d'une façon générale, la proportion du nombre des officiers et des gradés de troupe à la force des détachements. Les cadres de conduite, à l'exception de ceux des compagnies alpines, ne doivent comprendre aucun militaire natif du district sur lequel ils sont dirigés. Ils arrivent deux jours avant les recrues. Ils secondent le personnel des districts dans la réception et l'habillement des appelés et en tout ce qui concerne la discipline.

§ 2. ARRIVÉE DES INSCRITS AU DISTRICT

Aussitôt après leur arrivée, les recrues sont versées dans les compagnies permanentes du district, abstraction faite de leur destination future, puis elles sont soumises à la visite de santé et provisoirement affectées aux différentes armes, d'après les règles qui suivent.

§ 3. AFFECTATION AUX DIVERSES ARMES

L'affectation aux diverses armes est faite par le commandant du district qui en a l'entière responsabilité. Il peut, dans cette opération, s'aider de l'avis des officiers des cadres de conduite. Sont seuls affectés à une arme les présents reconnus propres au service. Dans l'affectation provisoire, le commandant du district se borne à former pour l'ensemble de chaque arme le contingent tel qu'il résulte de tableaux joints à la circulaire. La répartition par corps a lieu ultérieurement, dans la forme qui sera énoncée.

Lorsque les recrues arrivent en deux fois au district, le nombre d'hommes attribué d'abord à chaque arme est proportionnel au chiffre de ceux qui ont été mandés au premier appel, et la part de chaque arme est complétée lors du second appel.

Les inscrits reçoivent leur destination conformément aux prescriptions suivantes :

a) *Carabiniers royaux* (*gendarmes*). — Les hommes sont choisis par le commandant des carabiniers royaux, résidant au chef-lieu du district, ou par un officier de cette arme délégué par lui. Ils doivent être célibataires et ne rien laisser à désirer au point de vue de la moralité. Le minimum de taille est fixé à 1m66. Les candidats doivent savoir lire et écrire et contracter volontairement un engagement de huit ans (*ferma permanente*). On affecte aux carabiniers, sans limite de nombre, tous les appelés qui, ayant les aptitudes requises, consentent à être incorporés dans cette arme. Les commandants de district sont invités à s'employer activement pour décider les jeunes soldats à entrer dans les carabiniers, en faisant valoir à leurs yeux les avantages qui en seront la conséquence. Comme on le voit, le système de recrutement de la gendarmerie, en Italie, diffère grandement de celui qui fonctionne en France. Aussi convient-il de remarquer que l'inscrit admis dans les carabiniers royaux n'est pas d'emblée considéré comme gendarme. Il est d'abord incorporé dans la légion d'élèves-carabiniers établie à Turin. Il y reçoit, en même temps, l'instruction de cavalier ou de fantassin et l'enseignement professionnel; puis au bout d'un an, et après divers examens auxquels il doit satisfaire, il est immatriculé dans l'une des légions de carabiniers royaux.

b) *Artillerie*. — Taille : pour les dix premiers régiments (artillerie de campagne), 1m64 à 1m75; pour les quatre derniers régiments (artillerie de forteresse), 1m70 à 1m82. Les hommes choisis doivent, de plus, exercer une des professions techniques utilisables dans l'arme de l'artillerie.

c) *Cavalerie*. — On exige des hommes larges de poitrine, mais non pas épais et, tout au contraire, sveltes et agiles. Ils doivent, en outre, avoir le bassin large, l'enfourchure longue, les cuisses plates et les genoux à pointes convergentes. A égalité d'aptitude physique, on donne la préférence à ceux qui ont la pratique du cheval.

Taille : pour les dix premiers régiments (lanciers), 1m64 à 1m72; pour les dix derniers (chevau-légers), 1m60 à 1m68.

L'affectation à la cavalerie nécessite certaines dispositions spéciales, parce que le soldat qui reçoit cette destination reste, comme on se le rappelle, cinq ans au lieu de trois ans sous les drapeaux. Le commandant du district s'efforce de reconnaître promptement les hommes propres à la cavalerie et il les désigne de façon que chaque canton du district en fournisse un nombre proportionnel au chiffre des inscrits. Si l'un des cantons ne peut compléter sa quote-part, la différence est répartie sur tous les autres cantons du district militaire. Quant à la désignation des hommes, elle a lieu, pour ceux d'un même canton, en commençant par le numéro le plus bas de tirage au sort.

d) *Génie*. — Pour les deux régiments : taille de 1m62 à 1m78 et exercice d'une profession utilisable dans l'arme. Chaque district choisit, en outre, en vue des compagnies du train, un certain nombre d'hommes ayant la pratique du cheval. Un choix analogue s'exerce relativement aux compagnies de pontonniers, pour lesquelles on désigne des hommes ayant une taille de 1m66 à 1m78, une constitution manifestement robuste et exerçant, de préférence, les professions de marinier, batelier, pêcheur, cordier, calfat, charpentier de barques.

Enfin, on affecte aux régiments du génie, pourvu qu'ils aient la taille de 1m56 et que leur profession soit dûment constatée, les mécaniciens, chauffeurs et tous autres employés de chemin de fer.

e) *Bersaglieri*. — Taille : 1m62 à 1m75. Avoir la poitrine large, l'allure dégagée, être leste, apte à la course et d'une constitution résistante.

f) *Compagnies alpines*. — Les recrues sont prises uniquement dans le contingent de levée du canton de leur compagnie. On les choisit parmi les plus robustes, en désignant les hommes agiles, résistants à la fatigue, et qui, en raison de leur profession, sont particulièrement familiarisés avec les localités où stationnent les compagnies alpines. Leur taille doit être de 1m56, sans limite maxima. Il est spécifié, depuis cette année, que les recrues alpines ne peuvent provenir des communes *situées en plaine*.

g) *Compagnies de santé*. — Aucune taille fixée. On y affecte de préférence, les inscrits qui justifient de notions de phlébotomie (qui savent pratiquer une saignée), ou qui exercent la profession de pharmacien, de droguiste et d'employé d'hôpitaux. Ils doivent déclarer au commandant du district qu'ils acceptent leur destination. Les étudiants en médecine peuvent également être admis dans les compagnies de santé. Les hommes classés dans le service de santé sont placés dans les compagnies dépendant du corps d'armée sur le territoire duquel se trouve le district.

h) *Infanterie de ligne*. — Parmi les inscrits disponibles pour l'infanterie, ceux qui ont la taille de 1m76 et au-dessus sont, sans autre formalité, affectés au régiment de grenadiers qui se recrute dans le district. Comme on ne saurait prévoir le nombre d'hommes de cette taille que chaque district peut fournir, les sujets disponibles pour l'infanterie, qui ont de 1m75 à 1m76, sont classés par taille de 1m750 à 1m755 et de 1m755 à 1m760, puis maintenus au district jusqu'à ce que le ministère ait fait connaître combien d'hommes le district doit encore, s'il y a lieu, fournir aux régiments de grenadiers.

i) *Boulangers*. — Les hommes sont pris indistinctement, sur tout le contingent, parmi ceux qui exercent cette profession. S'il y a excédant sur les besoins, on prescrit une épreuve pratique qui a lieu dans une manutention civile ou militaire et on désigne les meilleurs ouvriers.

l) *Escadron de palefreniers*. — Taille : 1m60 à 1m75. On choisit des hommes qui, tout en possédant la pratique du cheval, n'ont pas l'aptitude suffisante pour la cavalerie et spécialement ceux qui sont amputés ou paralysés des deux premières phalanges de l'index de la main droite.

m) *Dépôt d'étalons*. — Taille : 1m64 et au-dessus. L'homme doit contracter l'engagement de 8 ans (*ferma permanente*).

n) Inscrits *ayant des doigts en marteau, doigts de pied chevauchant ou autres imperfections*. — Ces hommes sont affectés, selon leur taille et leur aptitude, aux escadrons de palefreniers et aux compagnies du train des régiments d'artillerie de campagne et du génie. Il est recommandé d'attribuer à ces dernières les moins défectueux.

o) *Troupes d'instruction* (élèves sous-officiers). — Les candidats doivent savoir lire et écrire, joindre aux conditions intellectuelles nécessaires cette prestance (*prestanza*) qui convient au commandement, et, de plus, avoir l'aptitude et la taille requises pour l'arme. Néanmoins, lorsque les aspirants font preuve d'une aptitude marquée pour la cavalerie et l'artillerie, on les admet sans les astreindre à la limite de taille maxima fixée pour ces deux armes ; en outre, pour l'artillerie de forteresse, à laquelle on affecte régulièrement des hommes de 1m70 à 1m82, le minimum est abaissé de 1m70 à 1m67. Par analogie avec ce qui a lieu pour les carabiniers royaux, les commandants de district sont tenus de s'appliquer à faire connaître aux inscrits les avantages inhérents à la position de sous-officier. Le nombre des sujets à admettre n'est pas limité. Chaque candidat peut choisir, parmi les troupes d'instruction de même arme, la fraction à laquelle il désire être attaché, et la demande peut être formulée jusqu'au jour du départ pour les corps. Le jeune soldat n'est, bien entendu, affecté à une troupe d'instruction, qu'autant qu'il est disposé volontairement à contracter l'engagement de huit ans.

Les hommes mariés ne sont pas admis dans cette catégorie. Enfin, le paragraphe 859 du règlement de recrutement, relatif aux cas d'expulsion des hommes appartenant à l'arme des carabiniers royaux, est applicable aux troupes d'instruction, comme du reste aux diverses catégories soumises à l'engagement de huit ans. Aux termes de ce paragraphe, si le renvoi a lieu par suite d'incapacité ou d'autre cause indépendante de sa volonté, le militaire est simplement replacé dans les conditions normales de sa classe; si c'est pour mauvaise conduite, ou même pour convenance personnelle, l'engagement de huit ans subsiste, dans toutes ses conséquences, et s'accomplit dans un autre corps.

Toutes ces prescriptions de détail sont suivies, dans le paragraphe 3 de la circulaire ministérielle, d'autres dispositions d'un caractère plus général et qu'il est également intéressant de connaître.

Les maréchaux et selliers de profession ne sont astreints qu'au minimum de taille pour l'armée et sont répartis entre les régiments de cavalerie et d'artillerie qui se recrutent dans le district.

Dans leurs opérations, les commandants de districts doivent d'abord parfaire le contingent assigné à l'artillerie, au génie, à la cavalerie, aux bersaglieri, aux compagnies alpines, aux compagnies de santé et aux escadrons de palefreniers. L'infanterie de ligne supporte les déficits ou bénéficie des excédants qui se produisent à la suite du recrutement des autres armes. Les excédants ou les déficits sont répartis, par chaque district, entre les régiments d'infanterie qui s'y recrutent.

Les déficits que l'infanterie peut être appelée à supporter, conformément à la disposition qui précède, ne sont toutsfois que temporaires, et c'est là un fait sur lequel il n'est pas inutile d'insister. On sait, en effet, que postérieurement à l'incorporation de la classe les conseils de levée tiennent, en Italie, une session complémentaire destinée à parfaire le contingent de première catégorie voté par les Chambres. Ce n'est qu'après avoir comblé les vides constatés au moment de l'appel que les conseils de levée prononcent le *discarico finale*, c'est-à-dire la clôture définitive des opérations du recrutement.

Pendant le séjour des jeunes soldats au district, les officiers des cadres de conduite observent l'aptitude de chacun au service militaire et à l'arme à laquelle il a été affecté, ils préviennent le commandant du district des défauts et imperfections qu'ils constateraient. Ce dernier pourvoit aux éliminations et substitutions nécessaires. Tous les hommes supposés impropres au service sont soumis à une revue spéciale de réforme, afin qu'il n'y ait plus lieu, autant que possible, de revenir sur ce point après l'arrivée des recrues dans les corps. Le paragraphe fait ressortir, en terminant, la grande influence de la répartition du contingent sur la bonne constitution des différentes armes et son importance au point de vue économique.

§ 4. VACCINATION ET SERMENT

Vu la courte durée du séjour des jeunes soldats dans les districts, ils ne sont vaccinés et ne prêtent serment qu'après leur arrivée au corps.

§ 5. AFFECTATION DÉFINITIVE AUX CORPS

Quelques jours avant le départ des inscrits, les commandants de district, aidés par les officiers des cadres de conduite, procèdent à l'affectation définitive des jeunes soldats à leurs corps. Ils ont soin de répartir les hommes présents et disponibles pour

le départ, proportionnellement à leur nombre effectif total et à celui fixé pour chaque corps. Dans l'affectation aux corps de même arme, ils s'attachent à répartir également entre ces corps les hommes qui savent lire et écrire et ceux dont la profession peut être utilisée dans les régiments, tels que les armuriers, maréchaux, selliers, bottiers, tailleurs, maçons, menuisiers, bouchers, voituriers, etc. Les musiciens sont de préférence attribués à l'infanterie de ligne.

§ 6. DÉPART DES RECRUES POUR LES CORPS

Les commandant de district doivent organiser les départs de manière à ne pas occasionner d'encombrement sur les chemins de fer et bateaux à vapeur. Les hommes affectés aux carabiniers royaux, aux troupes d'instruction, aux compagnies alpines et aux dépôts d'étalons sont, aussitôt leur désignation, expédiés sur leurs corps. Dans les districts qui reçoivent les recrues en deux fois, le commandant a soin de ne faire partir avec la première série que le nombre de gradés strictement nécessaire, afin qu'il en reste assez au district pour suffire à la conduite des détachements de la deuxième série. Les corps ne peuvent porter à leur effectif que les hommes qui rejoignent réellement. Les commandants de district, de même que les chefs de corps, doivent considérer comme nulle et non avenue l'affectation des inscrits qui, pour un motif quelconque, ne rejoignent pas le corps auquel ils ont été destinés.

§ 7. DISTRIBUTION D'EFFETS

On ne distribue aux hommes affectés aux carabiniers royaux et aux dépôts d'étalons qu'une couverture de campement pour les préserver du froid pendant la route. Ces couvertures leur sont retirées à leur arrivée au corps, et elles sont versées au district qui en donne décharge à celui d'où elles proviennent. Les recrues de la cavalerie, de l'artillerie et du génie ne reçoivent que les effets jugés indispensables, leur habillement devant être fourni par les magasins de leurs corps respectifs. Tous les autres jeunes soldats perçoivent intégralement les effets d'habillement et de linge et chaussure.

Les recrues peuvent conserver (on les engage même à le faire) certains effets d'habillement — tels que: chemises, gilets de laine, caleçons, souliers, bottes, mouchoirs — qu'ils ont apportés de chez eux et qui peuvent encore leur servir sous l'uniforme. Ces objets leur sont laissés, soit pour tenir lieu d'effets du magasin, soit pour permettre aux hommes de mieux se garantir du froid. Ainsi donc il n'est pas distribué de souliers, chemises, caleçons, gilets de laine et mouchoirs à ceux qui en sont convenablement pourvus. Les officiers envoyés par les corps, pour recevoir les recrues, assistent à la distribution d'effets aux hommes désignés pour leur propre régiment, ou à ceux dont le commandant du district leur a confié la surveillance.

Ces officiers sont responsables envers les chefs de corps de l'habillement des hommes confiés à leurs soins; ils doivent, en conséquence, s'assurer qu'ils sont munis des effets règlementaires appropriés à leur taille, et s'ils s'aperçoivent de quelque irrégularité dans cette partie du service, ils en informent de suite le commandant de la compagnie permanente, à l'effectif de laquelle comptent les recrues intéressées.

§ 8. ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ

L'indemnité de première mise de 100 lires est attribuée à chaque homme incorporé, et si celui-ci est affecté définitivement à un corps pour lequel il est fixé un chiffre plus élevé, l'indemnité est complétée par un supplément. Cette mesure ne concerne pas les recrues des carabiniers royaux et des dépôts d'étalons. Les hommes de ces deux catégories ne reçoivent pas non plus de livret individuel.

Les officiers des cadres de conduite ont droit à l'indemnité de cantonnement, mais non au logement fourni par les soins de la municipalité. Les militaires de troupe des mêmes cadres ne sont l'objet d'aucune disposition exceptionnelle pendant leur séjour au district. L'indemnité de route et les frais de transport des cadres de conduite sont à la charge des corps auxquels ces derniers appartiennent.

§ 9. INCORPORATION DES INSCRITS DANS LES DISTRICTS, CONTROLES ADMINISTRATIFS, FEUILLETS MATRICULES, LIVRETS INDIVIDUELS

Les inscrits de première catégorie sont incorporés à l'avance dans les compagnies permanentes du district, à la date du jour où ils doivent arriver au district, en raison du lieu de leur départ. Ils entrent en solde le lendemain de leur arrivée. Les commandants de district doivent faire les recherches nécessaires pour connaître et établir la position réelle des hommes qui n ont pas rejoint dans les délais voulus.

Pour tous les inscrits incorporés dans les districts, il es établi un contrôle spécial avec numéros d'ordre. Les inscrits sont munis, avant leur départ, de leurs livrets individuels. Les détails relatifs à l'état civil et à l'incorporation sont portés par les corps.

§ 10. DISPOSITIONS SPÉCIALES

Outre l'état numérique des manquants, les commandants de district fournissent la liste nominative des hommes dont le départ est différé pour cause légitime, en indiquant la commune et le canton auxquels ils appartiennent, et, de quinze jours en quinze jours, ils font connaître au ministère les changements survenus à cet égard. Les commandants de district doivent se mettre en mesure de vérifier si parmi les recrues qui n'auraient pas répondu à l'appel, comme étant sous le coup de poursuites judiciaires, on compte des hommes en liberté provisoire; ils leur intimeraient, dans ce cas, l'ordre de se présenter au district et les dirigeraient sur leur corps, en avisant les procureurs du roi de la destination qui leur serait donnée.

On constate, pour la première fois, dans la circulaire, l'absence de dispositions concernant l'infanterie de marine. Le ministre de la marine, M. Brin, avait présenté en 1877, à la Chambre des députés, un projet de loi sur la réorganisation du personnel de la marine qui fut adopté dans la séance du 11 décembre de la même année. Soumis ensuite au Sénat, il ne put être discuté par suite de la clôture de la session parlementaire. Le nouveau ministre de la marine, contre-amiral de Brochetti, a déposé de nouveau sur le bureau de la Chambre, dans la séance du 27 mars 1878, le projet de loi élaboré par son prédécesseur. Ce projet implique, entre autres réformes, la suppression de l'infanterie de marine dont les attributions de service passent au corps royal des équipages de la flotte. Comparée au développement que prend la marine italienne, la suppression de l'infanterie de marine a besoin de quelques mots d'explication. Nous résumerons donc très sommairement les considérations que le ministre italien a fait valoir à l'appui de sa proposition.

A l'époque, dit-il, où les marins n'étaient ni militaires, ni permanents, comme jadis les canonniers et les convoyeurs du train, l'unique force militaire de la marine se composait de soldats d'infanterie. Mais depuis que les marins sont devenus une force militaire permanente et que l'antique mode de combattre sur mer a complétement changé, on a maintes fois discuté la convenance de supprimer l'infanterie de marine, qui n'a plus de raison d'être et dont le faible effectif ne ménage aucune chance heureuse aux officiers et aux sous-officiers qui vieillissent dans les grades inférieurs. Enfin, la nécessité d'un état-major spécial, d'un casernement et d'une administration à part entraînent à des dépenses hors de proportion avec les services rendus. La manière dont les marins se prêtent aux exigences du service à terre ne permet plus de concevoir aucune crainte sur les résultats de l'instruction plus étendue qui leur serait donnée.

Comme on le voit, ces arguments du rapport officiel sont

en grande partie basés sur la situation particulière de l'infanterie de marine italienne, qui, à défaut de colonies, comme le dit lui-même le ministre, n'est employée que dans l'intérieur des ports et dans les arsenaux militaires du royaume. Le projet de loi, d'ailleurs, contient un article transitoire prescrivant que le corps actuel subsistera jusqu'à ce qu'un décret royal ait pourvu à sa suppression. Bien que cette suppression de l'infanterie de marine n'ait pas encore été votée par les Chambres, le ministre de la guerre, comptant sans doute sur l'acquiescement du Parlement, a éliminé des tableaux de répartition un contingent qui est destiné, dorénavant, a être fourni par la levée de mer. C'est dans le même ordre d'idées qu'il a déjà, comme il sera dit dans un prochain article, augmenté le contingent des compagnies alpines, quoique l'augmentation projetée de ces compagnies n'ait pas encore reçu la sanction législative.

Voici maintenant, comme nous l'avons promis, quelques extraits de l'article de l'*Esercito* sur le fonctionnement des districts, à l'arrivée de la classe 1857. Nous citons fidèlement, afin de laisser à cet article toute sa physionomie.

« Que de fois, vers les premiers jours de janvier, celui qui fréquente les cercles militaires n'aura-t-il pas entendu faire avec stupéfaction cette question : « Mais à quoi pense, cette année, le ministère de ne pas encore appeler la classe? En l'appelant à la fin du mois ou au commencement de février, comment fera-t-on pour compléter l'instruction des recrues avant l'ouverture de la période d'été? Cette année surtout, lorsqu'après la mi-janvier, on connut la circulaire qui fixait au 23 la présentation des inscrits aux districts, et du 29 au 31, leur envoi dans les corps, les doutes et l'étonnement n'eurent plus de bornes. Comment arriver à expédier, en six jours, une besogne qui n'en a jamais demandé moins de vingt? Quelle confusion se produira surtout avec le licenciement, à la date du 28, de la plus ancienne classe de cavalerie et d'artillerie?

« Voici la marche adoptée par un district de deuxième classe, et la même voie aura été suivie, à peu près, par tous les autres.

« A la fin de décembre, tous les noms des hommes composant la levée étaient déjà inscrits, canton par canton, sur le registre d'affectation aux différentes armes; on avait préparé un autre registre en blanc pour l'affectation aux armes spéciales, et un troisième pour l'affectation à l'infanterie de ligne.

» Le contingent des divers cantons était également déjà réparti entre les compagnies permanentes, auxquelles incombe la mission d'administrer et d'habiller le contingent. Les locaux avaient été préparés dans le court intervalle qui sépara la publication de la circulaire sur l'appel de la classe et celle de la circulaire sur le séjour aux districts. Le 21, arrivaient les cadres de conduite envoyés par les corps pour prendre possession des recrues après avoir aidé le district dans l'opération de l'habillement. Dès le 23, les recrues commençaient à se présenter, puis elles arrivaient en foule jusqu'au 26. Le 24, la commission ouvrait ses séances, qui avaient lieu de sept heures et demie à onze heures et demie du matin, et de midi et demi à six heures du soir.

» Le commandant du district, président de la commission, a devant lui un grand tableau divisé en autant de colonnes qu'il y a de corps à se partager le contingent. En tête de chaque colonne est indiqué le chiffre à fournir d'après la prescription ministérielle. A l'un des côtés du commandant est assis un officier qui inscrit sur le registre d'affectation la destination, la taille, le périmètre thoracique de chaque individu. De l'autre côté, est un officier qui écrit, au fur et à mesure, les noms des hommes attribués aux différentes armes ou corps spéciaux. A droite et à gauche se tiennent les officiers envoyés par les armes ou corps, aidant de leur avis le commandant du district. En face, à une autre table, est assis un secrétaire (*scrivano locale*) chargé d'inscrire sur le registre *ad hoc* les noms des hommes proposés pour une revue spéciale et de faire signer l'engagement de *ferma permanente* à ceux qui demandent l'admission aux carabiniers royaux.

» Le local où l'on opère est composé d'une chambre et d'une antichambre précédée d'un long corridor. Les compagnies, dans l'ordre qui leur a été assigné, échelonnent leurs hommes dans ce corridor. Ces derniers sont introduits par groupes de vingt dans l'antichambre, ils se déshabillent et se placent par ordre de contrôle, la tête de cette petite colonne à la porte de la chambre de la commission. Le fourrier de la compagnie se tient sur le seuil de la porte, il appelle nom par nom, règle l'entrée et la sortie des hommes et inscrit la destination de chacun. Les hommes introduits défilent devant la toise, un sous-officier exercé mesure la taille sous le contrôle du médecin, lequel mesure le thorax et dicte le résultat des deux mesures, ainsi que les autres observations faites sur l'homme.

» Le commandant du district prononce l'affectation, qui est aussitôt enregistrée, ainsi que les autres détails, par les officiers et le fourrier. Grâce à ce procédé, tous les hommes arrivés le 23 et le 24 au matin avaient reçu leur destination le 24, et dans la soirée du 26 l'opération était terminée. Le commandant, pour chaque individu classé, marquait un point rouge dans la colonne voulue. Il se trouvait ainsi toujours orienté quant à la partie du contingent déjà classée ou encore à classer. Ceci pour les armes spéciales, vu qu'il attribuait, en général, à l'infanterie l'élément le moins apte aux spécialités; puis, le soir, il répartissait les hommes classés entre les divers régiments; de cette façon, jour par jour, le travail était parfaitement clos.

» En ce qui concerne les individus proposés pour la réforme, annotation en était faite sur le registre, on établissait le billet d'entrée à l'hôpital et l'on y dirigeait, sans plus tarder les hommes désignés. Quant aux substitutions entre frères, substitué et substituant étaient visités; reconnu apte, ce dernier était laissé en liberté, en attendant la décision du général de division, en outre, il était sursis à l'habillement du substitué.

» Le système employé conduisit à ce résultat, que le matin du 27 il fut possible de publier l'ordre général d'affectation, et la majorité (1) commença à établir les contrôles de marche, les feuilles de routes, et à rédiger, pour les corps, l'avis de départ des groupes, ainsi qu'à se concerter avec le bureau de la gare, en vue du départ des trains.

» Pour l'habillement on procédait comme plus haut, c'est-à-dire, compagnie par compagnie, dans un ordre fixé d'avance, en conduisant au magasin les recrues classées la veille; les officiers envoyés par les corps assistaient à l'opération et défendaient les intérêts de leurs recrues. Pendant la nuit, les fourriers établissaient les comptes individuels sur les livrets et mettaient à jour toutes les pièces comptables. Le 27 et le 28 furent consacrés à achever ou à rectifier l'habillement par un échange d'effets au magasin. Dès le 27, l'ordre du jour indiquait les groupes mis en route, les heures et les trains de départ, pour les journées du 29, 30 et 31.

» Pendant ces trois jours, un officier permanent du district a été placé à la station pour payer et distribuer les billets nécessaires à chaque groupe, ainsi que pour remplir les fonctions d'officier d'embarquement définies par le règlement sur les transports. Les inscrits appelés étaient au nombre de 1,300: tous se sont présentés moins 9; 20 sont entrés à l'hôpital pour subir la révision; 4 sont restés pour attendre la réponse à leur demande de substitution entre frères; tous

(1) On entend par *majorité* dans l'armée italienne, le bureau qui dans chaque corps, sous la direction de l'adjudant-major en premier, expédie les affaires d'ordre purement militaire et traite notamment toutes les questions d'effectif en hommes et en chevaux qui, dans nos régiments, seraient du ressort du capitaine trésorier.

les autres sont partis exactement dans les conditions prévues et sans qu'il soit survenu le moindre contre-temps.

» Quant à la libération de la plus ancienne classe de cavalerie et d'artillerie, les hommes congédiés arrivaient par petits groupes; à mesure qu'ils se présentaient, un adjudant-major arrêtait leur compte, payait l'indemnité de route, faisait signer les feuilles de congé par le commandant du district, conduisait les hommes du bureau du majòr rapporteur, pour la signature du livret individuel, au bureau d'administration pour le paiement de la moitié du crédit de masse et les renvoyait en « sainte paix « (*in santa pace*) sans même les prendre en subsistance.

» Par ce moyen, le travail qui dura du 29 au 30 n'occasionna pas le plus petit dérangement dans la marche régulière des opérations de la levée, Et maintenant, que diront les incrédules et les timides? S'ils veulent être justes et sincères, ils reconnaîtront aux dispositions ministérielles raison d'être et opportunité, en ce qu'elles ont eu pour objet de placer les districts dans les conditions où ils seront appelés à opérer lors d'une mobilisation. Le résultat de cette épreuve subie avec succès permet d'asseoir un jugement certain sur le fonctionnement pratique des districts et fait naître la confiance chez tous ceux, fort nombreux, qui considéraient d'un œil défiant la nouvelle institution tant qu'elle n'avait pas encore été expérimentée.

» A l'égard de l'instruction, les inscrits de cette année auront le temps de la terminer dans les corps pour le 1er avril, ni plus ni moins que ceux des années précédentes qui n'arrivaient pas avant eux dans les régiments.

» En résumé, on peut conclure que si le travail a été multiple et le temps très court, l'épreuve a été extrêmement utile, en servant à démontrer que, dans ces conditions, le service peut s'accomplir avec l'ordre et la rapidité que l'on vient d'obtenir; elle a eu, en outre, l'avantage de fournir une base solide pour évaluer le degré d'activité réelle des districts, solution que l'armée et le pays réclamaient depuis longtemps.... »

(*A suivre.*) (83)

LES EXERCICES DE TIR DE COMBAT

DE L'INFANTERIE PRUSSIENNE

(D'après la *Deutsche Heeres-Zeitung*).

Suite (1).

a) CHOIX D'UNE POSITION CONVENABLE POUR DÉPLOYER LA TROUPE

On doit aussi se préoccuper de cette question dans les exercices de tir de combat. Le déploiement, vis-à-vis de l'ennemi marqué, doit se faire aux mêmes distances et de la même façon qu'à la guerre. La zone des feux de l'artillerie et des feux à longue portée de l'infanterie doit être franchie avec des formations propres à diminuer les pertes autant que possible. Le signal du combat est donné par le chef qui à rédigé le thème. Le règlement fournit les indications nécessaires sur les terrains qui favorisent ou contrarient les effets du tir.

b) DÉTERMINATION DE L'EFFECTIF A EMPLOYER ET PLACEMENT DES TROUPES DÉSIGNÉES

Lorsque le règlement dit que tous les buts peuvent être atteints jusqu'à 700 mètres, il fait abstraction, bien entendu, et comme on le voit par la suite, des coups isolés et ne vise que les feux de masses, qui, grâce au mode de dispersion des balles, peuvent donner des résultats. Il est clair que dans le combat on n'aura jamais devant soi que des buts exigus, et pour les atteindre, il faut évidemment tirer un grand nombre de coups. Par suite, le peloton sur le pied de guerre est la plus petite fraction qui puisse être déployée, si on veut obtenir avec ces sortes de feux des effets décisifs; si, de plus, ces effets doivent être obtenus dans un temps très court, il faudra mettre en ligne un plus grand nombre de fusils. Les difficultés de la direction vont grandir d'autant, et c'est précisément parce que nous apprendrons ainsi la conduite des feux que les exercices de tir de combat feront époque dans notre instruction du temps de paix. Qu'il nous soit permis de le faire voir par un examen plus attentif de certains *moments* de ces exercices.

On peut conclure de l'appendice J de l'instruction sur le tir, appendice qui traite de la théorie du tir au point de vue particulier du fusil modèle 71, que l'effet produit par un coup de fusil, c'sst-à-dire par un certain nombre de coups tirés avec un même fusil est autre que celui d'un plus grand nombre de coups tirés avec plusieursfusils. Pour un coup isolé, on ne peut compter toucher le but que si la surface de ce dernier (*die Trefffläche am Ziel*) est supérieure ou au moins égale à la surface de dispersion (*die Trefffläche der Distance*) de la distance correspondante, tandis que pour une somme de coups on peut encore compter sur une certaine efficacité si la quantité des coups tirés avec plusieurs armes est dans un rapport convenable avec l'éloignement du but. Dans les deux cas on suppose que le tir est bon, dans le dernier cas on admet aussi que le but est compris dans la zone d'action du fusil, 1,600 mètres. Sauf quelques exceptions, les objectifs qu'on aura devant soi, dans un combat, sont des chaînes debout ou couchées et des colonnes ou des lignes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie (ces derniers buts se présenteront seulement à des distances plus grandes). Il s'agit par conséquent de buts dont la surface a toujours des dimensions moindres que celles de la gerbe à la distance correspondante (1). On ne peut donc compter sur une certaine efficacité avec des coups isolés, mais seulement avec la concentration du feu de plusieurs fractions considérables, avec la mise en jeu d'un grand nombre de fusils. C'est dans la concentration des feux sur un même but qu'il faut chercher le *vis agens*, l'agent vital, le secret de l'efficacité. Les trajectoires ne doivent donc pas courir parallèlement, mais se pénétrer, chevaucher les unes sur les autres et se compléter, si l'on veut obtenir une action d'ensemble. C'est la condition même de l'effet d'ensemble.

Mais il n'est pas facile de faire converger sur un même but le feu de deux sections — encore bien moins de deux compagnies. Il est même déjà très difficile de désigner le but d'une façon assez claire pour que tous les hommes puissent le saisir et le tenir au bout de leur fusil. Il n'y a qu'une instruction soignée, une action incessante sur l'homme par les exercices du temps de paix qui puisse conduire à ce résultat. Il est évident qu'avec l'intelligence de nos commandants de compagnie on peut y parvenir, mais il y faut, en outre, un travail incessant pendant les exercices de service en campagne. Un autre objet de ces exercices, c'est d'habituer les hommes à prendre rapidement une hausse désignée. Il faut proscrire complètement l'emploi de la hausse fixe et s'appliquer surtout à prendre les lignes de 400 mètres et au delà.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 396.

(1) Tout ce passage est assez obscur, mais il suffit d'en retenir la conclusion, extrêmement claire; qu'*aux grandes distances* et avec les buts qui se présentent aujourd'hui sur le champ de bataille, il ne faut plus songer au tir individuel.

Si l'on tient compte de tout ce qui précède, il est clair que la plus petite fraction de troupe qui doit être employée dans ces exercices, c'est, comme nous le disions plus haut, le peloton. Lorsqu'il s'agit, comme on le verra plus loin, d'*occuper* une troupe ennemie — un objectif — pendant que les feux sont concentrés sur un autre but, qu'on veut battre sérieusement, il ne faut pas employer à cette mission démonstrative moins d'un peloton, et, si l'effectif ne permet pas de le faire, il est préférable, dans ce cas, de porter tous ses efforts et tous ses coups sur l'objectif principal. — Quand une compagnie est déployée en tirailleurs, il vaut mieux, pour assurer la conduite du feu, tenir chacun des pelotons rassemblés autant que possible, en laissant entre eux de larges intervalles.

c) CHOIX DU MODE DE FEU ET DÉSIGNATION DES BUTS SUR LESQUELS LES FEUX DOIVENT ÊTRE DIRIGÉS

On a le choix entre les feux de salve et les feux de tirailleurs; le feu de vitesse, variante de ce dernier, étant réservé pour le cas d'absolue nécessité. La polémique a fait en ces derniers temps, et avec raison, de vigoureuses objections contre ce feu de vitesse, qui est au plus haut degré un gaspillage de munitions. La fumée qui couvre le front empêche le pointage, et on est ainsi obligé de renoncer *à priori* à ce qui est sinon l'unique vertu, du moins la propriété la plus efficace du feu. On ne peut raisonnablement reprocher qu'une seule chose aux salves, c'est que dans un combat un peu vif, on n'aura pas toujours les hommes suffisamment en main pour les exécuter.

Dans tous les cas, on ne peut pas méconnaître que la salve est l'instrument de discipline le plus efficace que puissent nous fournir les exercices du temps de paix. Les expériences de polygone ont démontré invariablement que l'efficacité des feux de salve n'est jamais inférieure à celle des feux de tirailleurs. Dans les feux de tirailleurs, nous ferons bien de poser en règle de ne brûler jamais plus de trois cartouches au plus, afin de se donner le temps de changer les objectifs et de distribuer des ordres.

Au début du combat, il sera bon, dans tous les cas, de n'employer que les feux de salve, parce que ces feux, exécutés sur une grande échelle, sont les seuls qui permettent de déterminer la hausse correspondante à la distance. Remarquons en passant qu'il est dit dans la « théorie du tir » que la ligne de mire à employer n'est pas toujours celle de la distance correspondante. Les conditions atmosphériques — le froid, la chaleur — suffisent pour allonger ou raccourcir la portée de 60 mètres. Les télémètres, qui n'ont pas encore résolu convenablement le problème de l'appréciation des distances, sont donc de peu d'utilité pratique pour les troupes. Quant aux choix des objectifs, c'est une question de coup d'œil militaire. Supposons qu'on ait devant soi plusieurs objectifs; par exemple : une compagnie s'est avancée par bonds successifs, les buts qu'elle offre à l'adversaire sont des tirailleurs couchés; une autre plus en arrière se dispose à exécuter ses bonds succesifs et présente des tirailleurs debouts et des soutiens; la force dont nous disposons est une compagnie sur le pied de guerre, déployée en tirailleurs — il s'agit de savoir si l'on doit diriger le feu sur les tirailleurs couchés, qui dans tous les cas vont soutenir de leurs propres feux la marche de l'autre compagnie, ou bien contre les tirailleurs qui vont se porter en avant, ou encore contre leurs soutiens. Toutes ces considérations doivent être examinées et pesées en une seconde; les règles ici sont impuissantes; le coup d'œil militaire, seul, peut trouver la solution. Si on fait, en outre, apparaître des pièces d'artillerie ou des escadrons — qui bien entendu seront déjà placés, mais sur lesquels on ne peut tirer qu'avec la permission du directeur — l'exercice devient plus intéressant et on a ainsi, pour apprécier l'habileté et le calme des chefs de compagnies, un moyen que ne pourraient pas fournir les plus minutieuses inspections.

Si on limite la durée pendant laquelle ces objectifs seront visibles — dans la zone de 500-600 mètres, les tirailleurs ne resteront pas debout plus d'une minute, le temps nécessaire pour faire un bond — ces exercices se rapprocheront beaucoup de la réalité et dans tous les cas seront un excellent moyen d'instruction. Il faut se poser comme règle de toujours présenter plus de buts qu'on ne veut en viser réellement — le surcroît de travail sera largement compensé par les résultats obtenus au point de vue de l'instruction. — Dans tous les cas, il faudra un personnel plus considérable. A chacun des objectifs, il faut attacher un détachement avec un sous-officier et le matériel nécessaire, pour qu'on puisse boucher les trous provenant des coups de hasard. Les résultats seront moins chimériques et plus conformes à la réalité.

d) CHOIX DE LA LIGNE OU DES LIGNES DE MIRE

Nous avons déjà fait remarquer que les coups d'essai, pour l'infanterie comme pour l'artillerie, sont le seul moyen pratique pour trouver la hausse, nous disons la hausse plutôt que la distance, car les deux expressions ne sont pas toujours synonymes. La besogne de l'artillerie est facilitée par la nature même de son projectile, mais l'infanterie aussi peut tirer quelque chose de la méthode dite de la *fourchette* (1). Il sera nécessaire de se placer de côté pour observer soigneusement les coups. D'après les expériences de polygone, on sait que si le noyau des coups atteint le but, on n'aperçoit en avant du but qu'un petit nombre de projectiles jusqu'à 1,000 mètres, mais qu'au delà on en voit le tiers ou la moitié. Ces données peuvent nous être utiles. Lorsqu'on aura estimé la distance du but le plus éloigné, on pourra facilement diriger la gerbe, avec deux hausses, sur des buts plus rapprochés. Il est avantageux de mesurer sur la carte la distance entre le point de stationnement et d'autres points très visibles et fortement accusés sur le sol; on aura de cette façon un premier point de départ. L'instruction s'étend longuement et avec raison, car le sujet est neuf, sur les considérations qui justifient l'emploi presque exclusif d'une double ou même d'une triple hausse, elle montre aussi dans quel cas on peut se contenter d'une seule hausse. C'est un des points de doctrine qui a été le plus passionnément discuté et qui ne pourra entrer dans la tête de l'homme qu'à la longue. La pratique seule peut fournir l'argument décisif qui mettra en fuite tous les théoriciens. Je passe sous silence l'allongement de la zone à l'aide des lignes de mire multiples ainsi que la progression qu'il faut suivre dans la combinaison de ces hausses. Par contre, je m'arrêterai un instant sur la répartition des hausses entre les groupes, au point de vue tactique. L'instruction dit à ce sujet : « Si l'on emploie deux lignes de mire, on les répartit habituellement entre les deux rangs; si l'on emploie trois lignes de mire, on les répartit entre les trois pelotons de la compagnie. »

Si l'on doit approuver la première partie de cette prescription, la deuxième est soumise à une objection. Il ne sera possible de concentrer le feu de trois pelotons éloignés les uns des autres, sur un seul et même objectif, que grâce à une instruction des plus soignées — concentration qui est absolument de rigueur si on veut obtenir une certaine efficacité —; on y arrivera pourtant à l'aide des chefs de peloton de la façon suivante : le peloton étant sur le pied de guerre, les deux premières sections tireront avec la hausse de 700, la troisième et la quatrième avec celle de 800, la cinquième et

(1) Qui consiste à resserrer progressivement le but entre un coup long et un coup court.

la sixième avec celle de 900 (1). Avec le mélange fréquent des pelotons les uns sur les autres on sera obligé d'agir ainsi, ou bien encore on commandera aux quatre premières sections : premier rang à 700 mètres, deuxième rang à 800; quatrième et cinquième sections, à 900 mètres. Si cette méthode ne pouvait servir dans la pratique, elle serait dans tous les cas utile comme exercice dans la cour du quartier.

e) ORDRE POUR OUVRIR ET CESSER LE FEU

C'est sur cette question que s'est faite l'évolution de principes dans la conduite des feux. Maintenant, on admet comme une règle que le combat de mousqueterie s'engage à partir de 700 mètres sur toutes sortes de buts, y compris les lignes de tirailleurs couchés, tandis que, d'après le règlement de manœuvres, 500 mètres est la limite maxima pour les plus forts objectifs. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de démontrer que ce progrès était rationnel et nécessaire, pourtant je suis forcé de m'arrêter quelques instants sur les hausses supérieures et sur les zones qu'elles commandent. La petite planche permet de toucher un but de hauteur d'homme jusqu'à 350 mètres ; il y a plus, la trajectoire moyenne de 400 mètres dans tout son parcours, depuis la bouche du canon jusqu'à 400 mètres, ne s'élève pas au-dessus d'une hauteur d'homme; ces deux données pratiques nous imposent l'obligation de mettre complétement de côté la hausse fixe dans les exercices de tir de combat et même de ne pas nous en occuper dans les exercices de tir d'instruction, qui doivent être faits, en règle, avec la petite planche, la plus faible de toutes les hausses. La hausse fixe ne sera employée au combat que dans les terrains très coupés ou dans les localités et enfin dans la guerre de siége. La hausse de 350 est celle qui sert à recevoir le dernier assaut de l'ennemi et à partir de ce moment l'assaillant entre dans la position pour poursuivre de ses feux les fuyards. Le combat de mousqueterie avec ses fluctuations actuelles se livrera principalement avec les hausses de 400 et 500 mètres ; c'est l'emploi de ce hausse qui doit être le principal objet de nos exercices, car le succès appartiendra exclusivement à celui qui saura viser. Entre les mains d'un homme non exercé le fusil à tir rapide devient un instrument de perdition et l'instruction de tir termine ce paragraphe par cette réflexion fort juste : « Un feu inefficace affaiblit le moral de la troupe et exalte celui de l'adversaire. »

f) REMPLACEMENT DES MUNITIONS.

Ce paragraphe, il faut le remarquer, suit immédiatement celui des feux de masse aux grandes distances. Une discipline de feu plus solide, telle est la condition essentielle et fondamentale des exercices de tir de combat; il faut en faire le mot d'ordre de tous nos exercices. Au milieu du feu le plus vif, faire cesser brusquement le tir, changer de but instantanément, bref, habituer les hommes à ne pas se laisser dominer par le tumulte du combat, au point de ne plus écouter un commandement, tel est le but à atteindre pour que les armes de précision et à changement rapide acquièrent toute leur puissance. Comme on l'a déjà dit plus haut, il faudra, pendant les exercices de tir de combat, faire exécuter le réapprovisionnement des munitions. Les cartouches nécessaires au combat rapproché ne doivent jamais être brûlées aux grandes distances.

g) LE POINT A VISER

L'adoption des armes de précision n'a pas été sans influence sur cette question. On s'est décidé à fixer ce point si mobile et on s'est imposé la tâche de le rendre désormais immobile et saisissable. Bref, on s'est bientôt aperçu qu'avec la tension (*rasance*) considérable des trajectoires modernes, il valait mieux échanger le point à viser variable avec son point d'impact invariable — qui n'était toutefois qu'un idéal — contre un point à viser fixe avec un point d'impact variable. De cette façon on a au moins fixé un des deux points. Cette prescription a soulevé une tempête de débats contradictoires, elle figurait déjà dans l'appendice sur les tirs de combat de l'ancienne instruction, mais elle avait peu trouvé d'adhérents, on peut même dire que les troupes qui s'y sont conformées n'étaient pas nombreuses. C'était assez naturel. L'étape à franchir était trop considérable, les raisons justificatives n'étaient pas données d'une façon explicite et enfin un principe doit toujours être placé en lieu honorable et non relégué aux appendices. Il en est autrement aujourd'hui. En dépit des clameurs des virtuoses du tir qui ont déclaré que le *point à viser au pied du but* était la ruine de l'instruction, la nouvelle prescription a fait son chemin, parce que l'homme, depuis le premier jour de son instruction jusqu'aux tirs de combat apprend à considérer le pied du but comme une règle invariable, sauf quelques légères modifications, et, parce que l'officier, plus familiarisé avec la connaissance des vertus balistiques de l'arme, sait aujourd'hui apprécier les avantages d'un point à viser fixe et invariable.

Ma besogne est épuisée, puisse mon travail faciliter l'intelligence des exercices de tir de combat et venir en aide aux efforts de la nouvelle instruction. La semence est jetée dans le sillon, espérons qu'elle portera des fruits. »

Nous n'ajouterons qu'un mot de commentaire à l'article qu'on vient de lire.

L'efficacité, ou, pour parler plus exactement, l'efficacité décisive des feux de masses aux grandes distances peut être mise en doute, peut paraître plus ou moins problématique; mais la pratique assidue des exercices de tir de combat aura toutefois un résultat qui n'a plus rien d'aléatoire : d'assurer et de consolider la discipline du feu. Cette considération doit, à notre avis, primer toutes les autres. Les troupes qui auront appris à rester partout et toujours dans la main de leurs chefs, maîtresses d'elles-mêmes et de leurs feux, seront armées pour les éventualités et les surprises qui les attendent sur le champ de bataille, et, encore qu'elles puissent peut-être s'exposer à des mécomptes avec les nouvelles doctrines, elles sauront utiliser la puissance de leur armement, aussi bien par les salves réglées et intermittentes, par les procédés *artistiques* du tir à grande portée, que par les feux de masses rapides et nourris, par les procédés sommaires et sans art du tir décisif à bonne distance. (13)

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (1).

II

Le raid du général Gourko (*suite*).

RAPPORT DE S. A. I. LE GRAND-DUC DE LEUCHTENBERG, GÉNÉRAL-MAJOR DE LA SUITE DE SA MAJESTÉ, COMMANDANT LA CAVALERIE DU DÉTACHEMENT D'AVANT-GARDE AU GÉNÉRAL-LIEUTENANT GOURKO.

« Le 10 juillet, conformément aux ordres de Votre Excellence,

---

(1) D'après le règlement, le front des sections ne peut dépasser 6 files, ni descendre au-dessous de 4 files. Le peloton prussien, qui est le tiers de la compagnie, peut fournir sur le pied de guerre au moins 6 sections de 6 files.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393, 396 et 397.

j'ai pris le commandement de la cavalerie du détachement d'avant-garde, forte de 30 escadrons et demi, avec 18 pièces d'artillerie à cheval, et composée : du demi-escadron de la garde, d'une brigade combinée de dragons et d'une brigade de Cosaques, avec leur artillerie. Le colonel Soukhotine, de l'état-major général, fut désigné pour remplir, auprès de moi, les fonctions de chef d'état-major.

A la même date, par ordre de Votre Excellence, le régiment des Cosaques du Don, n° 30, fut détaché avec deux pièces de canon et reçut l'ordre :

1° D'occuper Drenowa et Gabrowa avec trois sotnias et l'artillerie ; d'observer les débouchés des montagnes; de s'emparer des approvisionnements appartenant aux Turcs et de préparer une rampe pour simuler de ce côté un passage dans les gorges des Balkans ;

2° De former, avec ses autres sotnias, une escorte provisoire pour le quartier général.

Le 11 juillet, veille du départ du détachement de Tirnowa, le 9e régiment de hussards de Kiew, dont je suis le chef, e qui faisait partie de la colonne qui avait reçu l'ordre de prendre position à Tirnowa jusqu'à l'arrivée du gros, pour couvrir les approches de la ville du côté d'Osman-Bazar, fut détaché sur le col de Haïn-Boghaz. Le même jour, des renseignements ayant signalé la présence de l'ennemi dans Eléna, on dut envoyer dans cette localité trois sotnias de Cosaques, avec deux pièces de canon.

Le 12, toute l'avant-garde, qui comptait 14 escadrons et 16 bouches à feu, se dirigea en une seule colonne vers le col de Haïn-Boghaz et bivouaqua le soir au village de Dolny-Most (à Sredni-Koliba); elle y fut rejointe par le détachement de Cosaques envoyé à Eléna; ce dernier avait poussé jusqu'à Bebrowo, et était ensuite venu directement par les Balkans rallier le gros de l'avant-garde. Il avait, dans cette journée, fait environ 80 verstes (85 kil.), désarmé, en traversant Bebrowo, la population turque, et pris dans plusieurs engagements avec les bachi-bouzouks un grand nombre de ces irréguliers, qui furent remis aux mains de la population bulgare locale.

Le 13, toute la cavalerie de la colonne d'avant garde (sauf quatre sotnias du 26e régiment du Don envoyées le même jour, dès l'aube, pour protéger le détachement volant du général Rauch, qui s'était porté en avant dans le défilé pour en faciliter le passage) atteignait le col même, où elle bivouaquait.

Le 14, l'avant-garde de la colonne débouchait au village de Haïnkioï, et tandis que l'infanterie, placée sous les ordres du général Rauch, traversait en combattant les villages de Haïnkioï et de Konaro, les quatre sotnias du 26e régiment du Don, sortant au trot du défilé, suivaient le cours du Selwer, dans la direction d'Esektchi, dans le but de couper la route de Kazanlick. En approchant des villages d'Esektchi et de Mahala, les Cosaques furent accueillis à coups de fusil ; une partie d'entre eux mit pied à terre et les villages furent enlevés de vive force. Les habitants turcs, chassés des maisons, continuèrent à tirailler en se retirant, afin de couvrir leurs convois; mais, poursuivis par les Cosaques, les Turcs furent finalement dispersés, leur convoi enlevé et détruit, et le régiment s'établit au bivouac au village d'Esektchi, avec l'ordre 'observer la route de Kazanlick et les chemins au sud d'Esektchi. Ce n'est que dans la soirée du 17 juillet que les régiments de dragons, avec leur artillerie, arrivèrent à Haïnkioï, ainsi que le régiment des hussards de Kiew, qui avait quitté Tirnowa dès qu'était apparue la tête de colonne des forces principales. Pendant les trois jours employés à traverser les montagnes, les soldats avaient constamment travaillé pour faire avancer l'artillerie, et l'on peut dire, sans exagération, que nos canons, et plus particulièrement nos caissons à quatre roues, ont été transportés à bras d'hommes à travers les Balkans

Le 15, au matin, deux divisions (de deux escadrons) du régiment cosaque, n° 26, furent envoyées en reconnaissance: l'une, dans la direction de Twerditsa ; l'autre, dans celle de Eni-Zagra. En approchant du village de Twerditsa, la première de ces divisions aperçut, au sud de cette localité, environ trois tabors d'infanterie, 300 à 400 hommes de cavalerie et de l'artillerie, avec lesquels la fusillade s'engagea; mais bientôt la supériorité numérique de l'ennemi força les Cosaques à se replier.

Toutefois, ne voulant pas que l'ennemi pût croire à une retraite, la division commandée par l'aide de camp de l'empereur, stabs-capitaine baron Korf, commença par se porter vers la droite comme si elle voulait tourner l'adversaire; puis, se retirant lentement, elle gagna le village de Zapanli, où elle s'arrêta. Là, elle fut rejointe par les premiers renforts composés d'une sotnia de l'Oural et de la 4e sotnia du même régiment du Don, n° 26. Vers quatre heures du soir environ, le 9e régiment de dragons, de Kazan, et quatre pièces de la batterie n° 10, des Cosaques du Don, furent également envoyés pour renforcer les Cosaques. En approchant du village de Twerditsa, les dragons aperçurent au sud de cette localité de l'infanterie et une batterie ennemies. Ayant fait prendre position à son artillerie, le colonel Korévo forma son régiment en ordre de combat et se porta en avant. Après deux ou trois coups de canon les Turcs battirent en retraite. Le 4e escadron, commandé par le major Teplow, fut chargé de les poursuivre; en arrivant à Twerditsa, les dragons furent arrêtés un moment par le feu de l'adversaire qui occupait une deuxième position. Le major Teplow, ayant fait mettre pied à terre à son escadron et défendu expressément de tirer avant qu'il n'en eût, personnellement, donné l'ordre, fit charger ses dragons à la baïonnette sans brûler une cartouche. En même temps, la batterie du Don, n° 30, ayant pris position sur la droite du village, canonnait l'ennemi. Les Turcs, après avoir dirigé deux feux de salve sur le 4e escadron, ne résistèrent pas à l'attaque silencieuse des dragons et s'enfuirent dans le plus grand désordre ; alors, dragons et Cosaques commencèrent une poursuite qui ne s'arrêta qu'à la tombée de la nuit; après avoir parcouru plus de 10 verstes (10 kilom. 670), nos cavaliers enlevèrent à l'ennemi un drapeau, s'emparèrent d'une partie du convoi et de munitions d'artillerie. A une heure du matin, le régiment de dragons rentra à Haïnkioï.

Le même jour, comme on l'a dit plus haut, une autre division (deux escadrons) du 26e régiment du Don était envoyée en reconnaissance sur Eni-Zagra. Ce détachement, commandé par le capitaine Martinow, aide de camp du ministre de la guerre, déboucha des montagnes, en avant de Eni-Zagra, à deux heures de l'après-midi; en route, au village de Kavlikoï (Avliani), il prit et détruisit un convoi turc de 80 caissons de cartouches. Arrivé près d'Eni-Zagra, le capitaine Martinow envoya des cavaliers à droite et à gauche de la ville, pour détruire la voie ferrée et le télégraphe; mais on ne réussit qu'à couper ce dernier entre Eni-Zagra et Eski-Zagra, ces détachements ayant été repoussés par le feu de l'adversaire et obligés de se replier sur la sotnia établie en réserve. On fit alors une nouvelle tentative pour détruire le chemin de fer; la division entière manœuvra pour tourner la position de l'ennemi par le sud; mais, pendant ce mouvement, elle fut attaquée de flanc par deux sotnias de Tcherkesses; après une mêlée, ces derniers, poursuivis par les Cosaques à droite et à gauche, se jetèrent sur une batterie et de l'infanterie qui, à 300 pas, ouvrirent un feu violent devant lequel les Cosaques durent se replier et reculer jusqu'à Kavlikoï. A neuf heures du soir, ils rentraient au bivouac, à Esektchi, ayant eu trois chevaux tués. On évalue les forces ennemies à trois bataillons d'infanterie, une batterie et deux sotnias de Tcherkesses.

Le même jour, 15 juillet, une autre reconnaissance, composée d'un détachement de Cosaques, sous les ordres du *sotnik*

Sysoïew, partit d'Esektchi, engagea une fusillade avec l'ennemi, au village d'Yaïkanli, et une fois renforcée par le régiment du Don, n° 21, elle força les Turcs à se retirer par la route de Kazanlick. La reconnaissance du capitaine Sysoïew et le 21e du Don rentrèrent ensuite au bivouac d'Esektchi. Ainsi, dans cette journée du 15, des détachements de cavalerie avaient opéré simultanément, avec énergie et succès, dans quatre directions différentes, à des distances de 20 à 40 verstes (21 à 42 kilom. de Haïnkioï, point occupé par le gros des forces, qui se préparait à marcher le lendemain sur Kazanlick.

Le 16 juillet, conformément aux *dispositions arrêtées*, la cavalerie sous mes ordres, formant la colonne de gauche et forte de 16 escadrons et sotnias, avec 6 pièces d'artillerie à cheval, se dirigea sur Kazanlick, par la rive gauche de la Tundja, pendant que la colonne de droite, composée de la brigade de chasseurs et du restant de l'artillerie à cheval, suivait la route au pied des montagnes; les deux têtes de colonne étaient reliées entre elles par une division du 21e régiment de Cosaques du Don. Le 26e régiment du Don fut mis à la disposition du général Stolietow, commandant l'arrière-garde laissée à Haïnkioï. La colonne partit de cette dernière localité, à six heures du matin, précédée d'une avant-garde (4 escadrons et demi et 2 pièces de canon), commandée par S. A. I. le prince Eugène Maximilianovitch. Cette dernière avait pour mission, indépendamment des obligations qui, en général, incombent à toute avant-garde, de couvrir sur la gauche le mouvement en avant de la colonne et de nettoyer les villages et les bois de la rive de la Tundja des bandes de Tcherkesses et d'habitants armés qui les infestaient. La colonne principale de cavalerie avait la faculté de s'assurer, pendant la marche, la coopération de la brigade de chasseurs.

Depuis le village de Novo-Mahala jusqu'à celui de Sofouliar (sur la Tundja), l'avant-garde fut sans cesse obligée de mettre pied à terre pour débusquer les tirailleurs ennemis des villages, des jardins et des bois, où un grand nombre de Turcs furent atteints par les balles et les baïonnettes de nos dragons. En arrivant à hauteur d'un petit bois, à l'est d'Uflany, on entendit une violente fusillade engagée entre notre colonne de droite et l'ennemi; deux escadrons du régiment des dragons d'Astrakan furent immédiatement détachés, avec une section d'artillerie, pour attaquer le flanc gauche de ce dernier; le restant de la colonne de cavalerie formé en ordre de combat tourna, au trot, le village d'Uflany, pour recevoir l'ennemi quand celui-ci se retirerait sur Kazanlick.

Après une vive fusillade des dragons d'Astrakan et de la division cosaque qui reliait les deux colonnes et un feu d'artillerie dirigé sur les derrièras des troupes ennemies, qui étaient aux prises sur leur front avec notre brigade de chasseurs, les Turcs coupés de la route de Kazanlick se jetèrent dans les montagnes; mais les dragons, les Cosaques et l'artillerie ne leur laissèrent aucun répit; des pentes escarpées, couvertes en outre de vignes, ne permettant pas de poursuivre à cheval l'ennemi qui les gravissait, des cavaliers mirent pied à terre, occupèrent rapidement la lisière des vignes et commencèrent un feu bien nourri contre les Turcs, pendant que l'artillerie, à une distance de 650 sagènes (1,300 mètres), couvrait de mitraille les masses épaisses des fuyards. Le feu continua jusqu'à ce que la majeure partie des troupes ennemies se fût mise à l'abri en arrière des crêtes; après quoi la colonne de cavalerie marcha sur Maglisch dans l'ordre suivant: l'ancienne avant-garde, moins un escadron des dragons d'Astrakan et une division de Cosaques, mais renforcée par un escadron de dragons de Kazan et un demi-escadron de hussards de Kiew, forma la colonne de gauche et continua à chasser les Turcs des villages riverains de la Tundja; en outre, le commandant de l'avant-garde envoya du même côté de la Tundja un peloton du demi-escadron de l'avant-garde pour détruire le télégraphe et attaquer un convoi qu'on apercevait au loin; la colonne du centre (ancienne colonne principale) s'avança à travers champs entre la Tundja et les montagnes; enfin, celle de droite : deux divisions de Cosaques, avec la batterie du Don, n° 11, détachée de la colonne formée par la brigade de chasseurs, suivit la route au pied des montagnes. La cavalerie continua son mouvement seule, la brigade de chasseurs s'étant à ce moment (environ une heure de l'après-midi), après le combat d'Uflani, établie dans ce village. On n'avait en vue, en continuant le mouvement, que la poursuite des Turcs, qui auraient pu se retirer par la route de Kazanlick, mais on se rendit bientôt compte qu'en réalité leurs cinq bataillons s'étaient définitivement jetés dans les montagnes, sur les pentes desquelles on n'apercevait plus que quelques petits groupes qui, de temps en temps, tiraient sur nos colonnes et nos vedettes. Sans se préoccuper de l'ennemi, la cavalerie suivit la route de Sofouliar-Maglisch; vers trois heures, ayant aperçu des groupes considérables qui se formaient sur les montagnes, j'ordonnai à une section de la 16e batterie à cheval d'envoyer quelques coups de canon dans cette direction; la batterie du Don en ayant fait autant, les Turcs se dispersèrent.

La cavalerie arriva au bivouac au village de Maglisch, environ vers sept heures du soir. Une sotnia fut envoyée en grand'garde au village d'Uflandirkioï; une autre à Sofouliar; une troisième s'engagea dans les montagnes, en arrière de Maglisch, pour s'emparer des fuyards qui s'y étaient réfugiés; un escadron de hussards fut placé en grand'garde en arrière du bivouac.

Pendant cette journée, la mission confiée à l'avant-garde, devenue plus tard colonne de gauche, fut particulièrement pénible; cette colonne eut à lutter, pas à pas, avec les Turcs qui tiraient sur nous des arbres, des buissons, des fossés et des clôtures. Les dragons d'Astrakan ont rendu de grands services; il en a été de même des Cosaques, qui se sont jetés avec intrépidité sur les flancs et les communications de l'ennemi, et de la section de la batterie à cheval, n° 16; par son tir sur les derrières de l'ennemi qui défendait le bois et le village d'Uflany, cette section acheva de couper la retraite aux Turcs, ce qui contribua considérablement à la défaite de ces derniers dans le combat du 16 juillet.

L'ordre de marche du détachement (Gourko) pour la journée du 17 juillet, lui prescrivait de se porter en trois colonnes sur Kazanlick: celle de droite par les montagnes, celle du centre par le pied des Balkans, celle de gauche par la route de la Tundja. Les deux premières colonnes se composaient de la brigade de chasseurs, des droujinas de l'opoltchénié bulgare; la troisième comprenait la brigade de dragons, le régiment des hussards de Kiew et la 16e batterie à cheval. Avant le départ du bivouac, les postes cosaques avaient signalé la présence dans les jardins et sur la grande route de Kazanlick, ainsi qu'au village d'Uflandirkioï, d'un détachement ennemi composé d'infanterie et de cavalerie. Lorsque, conformément aux ordres donnés, la cavalerie se mit en marche environ vers cinq heures du matin (il lui était prescrit de partir une heure après l'infanterie), on entendit aussitôt des coups de canons du côté de la montagne. J'ordonnai alors de prendre l'ordre de combat: le demi-escadron de la garde et trois escadrons de hussards en première ligne; le régiment de dragons de Kazan et la batterie en arrière à gauche en échelon; le régiment de dragons d'Astrakan, en colonne serrée, à la réserve générale; les sotnias de Cosaques déployées en éclaireurs marchaient en avant sur un front qui s'étendait de la Tundja jusqu'aux montagnes. Bientôt, les flanqueurs signalèrent sur notre flanc gauche plusieurs sotnias de bachi-bouzouks établies dans les villages et les jardins le long de la rivière; un escadron de hussards d'abord, puis deux escadrons de dragons furent alors envoyés pour disperser ces bandes; en outre, pour appuyer l'infanterie, une section de la 16e batterie à cheval, sous la protection d'un

escadron du régiment de Kazan, fut dirigée à droite, à travers bois, sur le flanc de la position occupée par l'artillerie ennemie; le restant de la cavalerie se porta, au trot, sur le village de Karganly. Les escadrons envoyés sur la gauche, après une série d'engagements avec les bachi-bouzouks, établis tant à pied qu'à cheval dans les buissons et les vignes, les rejetèrent de l'autre côté de la Tundja. La section d'artillerie et l'escadron détachés sur la droite avec des sotnias de Cosaques pour seconder l'infanterie ne parvinrent qu'à culbuter la troupe de soutien de l'artillerie ennemie, après un engagement sous bois. Les Turcs battirent alors en retraite sur Kazanlik, en emmenant avec eux leur artillerie; mais, au delà du vilage de Karganly, ils furent atteints par notre cavalerie. Les hussards de Kiew et les cavaliers de la garde s'avançant toujours en échelons par escadron, en obliquant à droite, tournèrent Karganly, puis, allongeant le trot, gagnèrent la route qui mène à Kazanlick; mais il n'était pas possible de charger les Turcs en retraite.; une partie d'entre eux s'était jetée dans les buissons et les vignes qui bordent la route, et avait ouvert le feu, tandis que les autres gravissaient en masse les montagnes. On amena alors de l'artillerie en position, et quatre pièces, sous les ordres du lieutenant-colonel Oréous, couvrirent de mitraille les groupes que l'on apercevait sur les flancs de la montagne. Après avoir laissé un escadron de soutien près de la batterie, le régiment de hussards et le reste de la cavalerie se portèrent, en obliquant à gauche, sur Kazanlick.

Au moment où ils approchaient de cette ville, les hussards furent accueillis par le feu de deux pièces qui étaient parvenues à prendre position à l'est de Kazanlick, ainsi que par celui de l'infanterie occupant les pentes des montagnes. La batterie du lieutenant-colonel Oréous dirigea alors son tir sur l'artillerie turque et sur les groupes que l'on apercevait sur les hauteurs.

Des rapports parvenus à l'aide de camp de l'Empereur, colonel Korff, commandant le 9e hussards de Kiew, faisaient espérer à cet officier supérieur que la ville voulait se rendre; il arrêta son régiment et envoya des parlementaires, mais ces derniers furent reçus à coups de fusil et durent revenir sur leurs pas. Pendant ce temps, j'envoyai, aux hussards, deux escadrons du régiment de Kazan (dragons), ainsi que la section de la 16e batterie à cheval, qui avait été détachée pour soutenir l'infanterie.

Vers midi, pendant que nos pièces tiraient sur l'artillerie et sur l'infanterie de l'adversaire, les dragons de Kazan, les Cosaques et un escadron de hussards, mirent pied à terre et se portèrent vers l'extrémité est de la ville; les hussards et le reste de la cavalerie continuèrent à suivre leur première direction, afin de tourner Kazanlick par le sud; mais là, des marais les obligèrent à s'arrêter; seuls, les hussards, suivant un chemin plus court, s'avancèrent jusqu'au monastère. Bientôt le feu de l'artillerie ennemie cessa et les Turcs abandonnèrent leurs canons; les dragons les repoussèrent jusqu'aux confins de la ville, tandis que par l'est et le sud, les habitants sortaient avec des drapeaux blancs. Toutefois, les hussards, qui avaient pénétré dans Kazanlick par le côté sud-ouest et immédiatement envoyé un détachement pour détruire le télégraphe à Karlowa sur la route de Schipka, eurent à combattre quelques partis turcs qui cherchaient à passer; on fit mettre pied à terre à des cavaliers qui délogèrent ces derniers des maisons dans lesquelles ils s'étaient retranchés. Les reconnaissances envoyées en avant sur Kalofer et Schipka n'atteignirent l'ennemi nulle part; les fuyards, après avoir abandonné leurs positions de Kazanlick et Karganly, s'étaient jetés dans les montagnes où personne n'avait pu les poursuivre. Ainsi donc la ville avait été prise par la cavalerie et l'objectif fixé par les instructions de la journée était atteint; mais en présence de la panique complète des Turcs, sur la proposition du lieutenant-colonel Soukhotine, mon chef d'état-major, je résolus de compléter ce succès par l'occupation de Schipka (1). Sans me préoccuper de l'extrême fatigue de la cavalerie qui, depuis cinq heures du matin, s'était avancée au trot, à travers les terrains labourés et les vignes, je la dirigeai tout entière au delà de la ville. Après lui avoir donné une heure de repos, je lançai à travers champs, sur Schipka, la brigade de dragons avec l'artillerie; le régiment de hussards prit également, au trot, la route de Kazanlick à Schipka; une division de Cosaques forma la colonne de gauche et suivit la route de Kalofer-Schipka pour tourner ce dernier point.

A deux heures de l'après-midi, les hussards s'emparèrent, près du village de Schipka, d'un camp avec de grands approvisionnements en vivres et munitions et d'un appareil télégraphique de campagne. Lors de la prise de Kazanlick, les hussards avaient saisi au bureau télégraphique une grande quantité de bandes de papier couvertes de dépêches; il en fut de même lors de la prise du télégraphe de campagne à Schipka. Les hommes du détachement turc qui occupait cette localité n'eurent que le temps de s'enfuir dans les montagnes. A trois heures de l'après-midi, le régiment d'Astrakan occupa la lisière du village et s'empara d'un convoi de biscuit; ainsi donc la cavalerie fermait aux Turcs le débouché de la passe de Schipka; l'infanterie n'arriva que dans la soirée.

Le 18 juillet, les rapports signalant dans la passe de Trawna à Haiskioï (passe de Janina ou de Berdeck) plusieurs tabors d'infanterie, le régiment de dragons de Kazan et la 16e batterie à cheval furent envoyés vers ce dernier village afin de recevoir l'ennemi lors de sa descente des montagnes; mais les Turcs ne se présentèrent qu'un à un, ou par petits groupes.

Le 19, afin de s'emparer des tabors, qui s'étaient enfuis de Schipka vers Kalofer par les montagnes, on envoya vers les débouchés des passes de Iemetli et de Sofouliar un détachement volant (le régiment de dragons d'Astrakan, un escadron de hussards de Kiew, et une sotnia de Cosaques) commandé par le général Tchernozoubow; on ne put s'emparer que de quelques hommes isolés, le gros des fuyards ayant déjà gagné du terrain du côté de l'ouest.

Du 17 au 22 juillet, les Cosaques, ainsi que les autres troupes de cavalerie, installèrent une ligne d'avant-postes à Saranly, sur la route de Kalofer dans la vallée de la Tundja et envoyèrent des reconnaissances sur Kalofer, Eski-Sagra et Hainkioï; chaque jour on ramenait des prisonniers.

Le 22 juillet, conformément aux ordres de Votre Excellence, le régiment de dragons de Kazan et une section d'artillerie à cheval furent envoyés du bivouac de Kazanlick à Eski-Sagra pour occuper cette ville, sur la demande des habitants. Les dragons, reçus avec enthousiasme par la population bulgare, s'emparèrent de la station télégraphique, détruisirent la ligne, et, après avoir recueilli les armes qu'on leur rendait, s'établirent au bivouac.

Le 23 juillet, par ordre de Votre Excellence, le régiment des dragons d'Astrakhan, une section de la 16e batterie à cheval et les sotnias du 21e régiment de Cosaques du Don furent dirigés, sous les ordres du colonel Matsiouléwitch, avec le chef d'état-major lieutenant-colonel Soukhotine, de Kazanlick, par Eski-Sagra, sur la station de chemin de fer de Karabunar (2);

(1) Ce même jour 17 était le jour convenu pour l'attaque simultanée de la passe, par le nord et par le sud. Le détachement de Gabrowa attaqua seul et sans succès le 17; le détachement du général Gourko, en retard d'un jour, attaqua isolément le 18 et également sans succès. Le 19 seulement les deux détachements se portèrent en avant de concert, mais les Turcs évacuèrent la passe sans combat.

(2) *Kara-Bunar*, littéralement *Fontaine-Noire* (Noirfon-

en même temps, le régiment de dragons de Kazan, une section de la 16e batterie à cheval et une sotnia du 26e régiment de Cosaques du Don étaient expédiés sur celle de Kayadjik (1).

Il était prescrit aux deux détachements de s'emparer de ces stations de les détruire et de se procurer des renseignements sur l'ennemi. Le régiment de hussards avec deux pièces de canon et deux brigades de l'opoltchénié bulgare fut envoyé sur Eski-Sagra.

Le 24 juillet, les détachements chargés de couper la voie ferrée arrivèrent aux stations qui leur avaient été indiquées. Celui du colonel Matsioulewitch était réparti de la manière suivante : un escadron mixte de dragons et de Cosaques, commandé par l'aide de camp de l'Empereur baron Rosen et accompagné d'une section de dynamistes, marcha sur Kazarly et Belibreg, avec l'ordre de détruire la voie ferrée de Karabunar; un escadron de dragons, commandé par le major Tsvétsinsky, également accompagné d'un détachement de dynamistes, marcha d'Arabadjikioi, par Gidjal, sur Suruma. Il était chargé de détruire la voie aux environs de cette dernière localité, et, si cela était possible, de pousser jusqu'au pont de la Maritsa à Tirnowa. Les autres escadrons, avec l'artillerie et un détachement de dynamistes, formant la colonne du centre, se portèrent sur Karabunar, par Azabli.

La destruction d'un tronçon de la ligne entre Kazarly et Karabunar réussit complétement ; mais il n'en fut pas de même quant à la station, parce que les colonnes du centre et de droite se trouvèrent en présence d'un détachement fort de trois ou quatre bataillons, de plusieurs sotnias de Tcherkesses et d'escadrons de cavalerie établis en partie aux environs de Saimenly et de Gidjkoï. A neuf heures du matin, le colonel Matsioulewich, dissimulant la faiblesse numérique de sa colonne, occupa une position en face de l'adversaire et s'y maintint jusqu'à deux heures de l'après-midi, c'est-à-dire jusqu'au moment où les explosions d'une série de mines chargées sur une étendue de 20 verstes (21 kilom.) lui eurent suffisamment démontré que la colonne de l'aide de camp de l'Empereur baron Rosen et celle des forces principales étaient parvenues à accomplir leur mission. L'ennemi en position à Karabunar se contenta d'envoyer quelques Tcherkesses du côté où se produisaient les explosions afin de harceler nos flancs, mais ils furent arrêtés à temps par des pelotons de dragons envoyés sur la droite et sur la gauche. A une heure de l'après-midi, les fractions envoyées en avant et sur les flancs furent rappelées et le détachement marcha sur Eski-Zagra. Cinq ponts, trois ponceaux, la ligne télégraphique, une petite station, une maison de garde et un remblai étaient entièrement détruits.

Pendant que ceci se passait du côté de Karabunar, le régiment de dragons d'Astrakhan, de l'artillerie et une sotnia de Cosaques, sous le commandement du colonel Korevo avec le chef d'état-major, lieutenant-colonel Frésé, arrivaient à la station de Kayadjik (chemin de fer de Philippopoli). L'escadron du major Teplow traversa la Maritza à la nage, puis, après avoir culbuté les bachi-bouzoucks, établit son détachement sur la rive gauche et envoya une section de dynamistes pour détruire la voie. La station avec tout son matériel et la voie sur quelques verstes d'étendue furent entièrement détruites; on s'empara, en outre, de l'appareil télégraphique, des rubans de papier, des registres et du chef de la station ; le détachement revint ensuite à Eski-Zagra. Les deux expéditions rapportèrent sur l'ennemi des renseignements qu'elles s'étaient procurés en interrogeant les habitants et par leurs propres reconnaissances : quatre à six bataillons, quelques centaines de cavaliers réguliers et autres occupaient Karabunar; des troupes turques se concentraient à Tirnowa et Seimenly, et, par le chemin de fer d'Andrinople, on transportait des troupes au point d'intersection des voies ferrées de Philippopoli et de Iamboli.

Le même jour, 24 juillet, le régiment de hussards envoya sur Eni-Zagra des reconnaissances qui confirmèrent la présence de l'ennemi dans cette ville.

(*A suivre.*) (43)

taine) est un nom de localité assez commun en Roumélie. Les deux villages de ce nom, cités dans le rapport, sont situés, l'un, sur la voie ferrée d'Andrinople à Iamboli; l'autre, sur la route de Eski-Zagra à Eni-Zagra.

(1) Kayadjik, station sur le chemin de fer d'Andrinople à Philippopoli, est situé à 14 kilomètres au sud-ouest de Gidjal.

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Le nouveau règlement sur le service en campagne

Suite (1).

Le caractère distinctif du service de santé de l'armée allemande, en campagne, c'est l'échelonnement des formations que comporte ce service. Nous avons vu dans notre dernière étude, en quoi consistent les trois groupes d'échelons du service de santé (armée mobile, ligne d'étapes et intérieur). Nous allons maintenant passer en revue chacun de ces groupes et étudier en détail, d'après la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung*, chacun des échelons dont ils se composent.

Nous commencerons par le premier groupe, le service de santé à l'armée en campagne, auquel est consacré le titre II de la nouvelle instruction.

I

Service de santé à l'armée mobile.

Cette première division du service de santé, en campagne, comprend :

1° Des organes de direction correspondant aux quartiers généraux et aux états-majors;

2° Trois échelons :

Le service de santé des corps de troupe,

Les détachements sanitaires,

Les lazarets de campagne.

I. ORGANES DE DIRECTION

Chef du service de santé des armées. — « Le chef du service de santé des armées (*Chef des Feldsanitätswesens*) est, au grand quartier général, l'autorité centrale chargée de la direction du service sanitaire sur le théâtre de la guerre. Il est responsable de l'exécution du service de santé en campagne, dans toute son extension, et a pour devoir de mettre l'exécution de ce service en harmonie avec les instructions de l'inspecteur général des étapes et chemins de fer.

» Le chef du service de santé des armées est le chef de tout le personnel de santé sur le théâtre des opérations, il est revêtu de l'autorité disciplinaire du commandant d'une division. »

Les fonctions de chef du service de santé des armées sont remplies soit par le médecin-major général de l'armée, soit par un médecin général. Dans le premier cas, celles des fonctions habituelles du médecin-major général, qui sont incompatibles avec l'exercice de sa charge près de l'armée mobile, sont confiées à un médecin-général.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 396.

Médecin-général d'armée. — « A chaque quartier général d'armée est attaché un médecin général d'armée chargé d'exercer, d'après les indications du général commandant en chef de l'armée, la haute direction du service de santé sur l'ensemble des corps d'armée composant l'armée.

» Le médecin général d'armée relève, d'une part, du commandant en chef de l'armée, d'autre part, du chef du service de santé des armées. Il est, quant à ses relations avec le service de santé de l'inspection d'étapes correspondante, dans une situation analogue à celle du commandant d'armée avec cette inspection d'étapes.

» Le médecin général d'une armée est le chef de tout le personnel de santé de cette armée, il a l'autorité disciplinaire du commandant d'une brigade. »

Il doit faire les propositions nécessaires pour assurer partout, dans l'armée, l'exécution uniforme du service de santé ainsi que la pratique des mesures d'hygiène qui lui paraissent nécessaires dans l'intérêt des troupes. En toute occasion, il s'assure personnellement que les membres du corps de santé s'acquittent avec soin, même des moindres détails de leur service.

Le médecin général d'armée donne ou provoque les ordres nécessaires et transmet aux autorités supérieures les documents qui leur sont destinés.

Les médecins généraux des corps d'armée ont à rendre compte au médecin général d'armée de tous les incidents relatifs au service de santé, de l'établissement des lazarets de campagne, des mutations dans le personnel, du mouvement des malades, etc.

D'un autre côté, le médecin général d'armée doit, au moyen des avis transmis au commandement général de l'armée par l'inspection d'étapes, se tenir constamment au courant de l'emplacement du dépôt de réserve des lazarets, du passage éventuel des lazarets de campagne sous l'autorité de l'inspection d'étapes et, inversement, de leur retour aux corps d'armé mobiles, etc. Le commandement général de l'armée doit de plus communiquer au médecin général d'armée tous les renl seignements nécesaires à l'exécution de son service.

Le médecin général d'armée est secondé par un personne dont l'instruction du 10 janvier 1878 fait mention, mais pour la composition duquel elle renvoie à des documents de nature confidentielle (*Kriegsverpflegungs-Etat*). Les fonctions de médecin général d'armée n'ayant pas été déterminées par l'ancienne instruction de 1869, il n'est même pas possible, pour se faire une idée de la composition de cette sorte d'état-major, de s'en rapporter à des textes anciens.

Le médecin général d'armée a, de même que le médecin général des étapes et le médecin général de corps d'armée, à sa disposition directe une cantine médico-chirurgicale, dite cantine de batterie et semblable au coffre ou cantine renfermant le matériel médico-chirurgical dont sont réglementairement pourvus les batteries, les colonnes, les compagnies de pioners, etc.

Médecin général de corps d'armée. — « Chargé de la direction du service de santé dans le corps d'armée, le médecin général de corps d'armée se conforme, d'après les indications du général commandant, aux prescriptions qui régissent ce service. Il est le chef de tout le personnel du corps de santé du corps d'armée, et relève lui-même, d'une part, du général commandant, dont il est le délégué et l'organe, en ce qui concerne le service sanitaire, d'autre part, du médecin général d'armée. »

Les détails du service du médecin général de corps d'armée sont réglés par une instruction spéciale (*Specielle Dienstanweisung*), dont voici les dispositions principales :

Afin d'assurer avec certitude l'exécution de la mobilisation, le médecin général de chaque corps d'armée doit tenir, dès le temps de paix, un agenda chronologique des différentes opérations qui lui incombent au moment de la mobilisation. Dans le cas où les fonctions de médecin général près du corps d'armée mobile seraient conférées à un autre médecin militaire, cet agenda doit être remis au nouveau titulaire, afin de lui fournir le moyen, malgré cette mutation, de prendre les mesures nécessaires en temps opportun et sans hésitations.

La nature de ces mesures n'est pas indiquée dans la nouvelle instruction, d'où l'on a retranché tout ce qui a trait à la mobilisation. Mais si l'on admet que rien n'ait été changé aux dispositions en vigueur d'après les textes anciens, ces mesures à prendre comprendraient les opérations suivantes :

Appel à l'activité du personnel médical ;

Répartition entre les corps de troupes, détachements sanitaires, lazarets de campagne, etc., de ce personnel et du reste du corps de santé (pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie, aides de lazaret, infirmiers) ;

Réception du personnel administratif (inspecteurs de lazaret) fourni par l'intendance ;

Réception des hommes (conducteurs, brancardiers et ordonnances) et chevaux fournis par le bataillon du train ;

Réception des voitures, des harnais et du matériel hospitalier et médico-chirurgical, en consigne au dépôt du train ;

Achat, avec le concours du pharmacien-major, des médicaments et denrées qui ne doivent être acquis qu'au moment de la mobilisation, etc., etc.

Il est spécifié que le médecin général de corps d'armée, s'il est mobilisé en conservant sa fonction dans son corps d'armée, continue à diriger le service courant jusqu'au moment où le commandement général se sectionne en un commandement mobile et un commandement territorial, auquel cas le médecin général territorial du corps d'armée entre en fonctions.

Si au contraire, par le fait de la mobilisation, le médecin général de corps d'armée vient à quitter son corps d'armée, il est tenu de transmettre régulièrement son service, soit au médecin général mobile, soit, en cas d'absence de ce dernier, au médecin général territorial qui assure le service en attendant son arrivée.

Tout médecin général de corps d'armée, mobilisé sans avoir occupé le même emploi en temps de paix, s'assure, dès son entrée en fonctions, que le cadre de guerre du corps de santé, dans son corps d'armée, est au complet et conforme aux indications de l'agenda de mobilisation.

Il remet aux médecins divisionnaires et au médecin directeur des lazarets la liste du personnel placé sous leurs ordres.

Organe technique du commandement général, le médecin général de corps d'armée doit être constamment renseigné sur tout ce qui est relatif au service de santé, personnel et matériel, et à l'état sanitaire du corps d'armée. Il doit s'assurer personnellement, en tout temps, que les malades et blessés sont bien traités par les médecins sous ses ordres, qu'il aidera, en cas de besoin, de ses conseils et de sa coopération active.

Il soumet au commandant en chef ses propositions au sujet de la désignation des lazarets de campagne, qui, en cas de combat, auraient à se porter en avant pour renforcer, de leur personnel et de leur matériel, la station principale de pansement.

Pendant le combat, le médecin général de corps d'armée donne, d'après les indications du commandant en chef, les ordres relatifs à l'entrée en action des lazarets de campagne et du troisième détachement sanitaire. Il surveille personnellement le service de santé pendant le combat.

Le combat terminé, le médecin général de corps d'armée se rend compte en personne, autant que possible, de la mesure dans laquelle les blessés ont été évacués du terrain de l'action et de la station principale de pansement sur les lazarets, et il

examine si l'on a pris les dispositions voulues pour leur assurer les secours nécessaires. Il en rend compte aussitôt au commandant en chef et au médecin général de l'armée.

Mais là ne s'arrête pas la tâche de médecin général de corps d'armée. Après avoir veillé à ce que les blessés reçoivent les premiers secours, il lui appartient de prendre ses dispositions pour leur assurer en temps utile un service hospitalier régulier. Quand les circonstances le permettent, il doit, personnellement ou avec le concours des médecins divisionnaires et des médecins chefs, reconnaître les localités, avant de déterminer l'emplacement définitif des lazarets de campagne.

Enfin, il doit se concerter avec le médecin général d'étapes en vue d'arriver le plus promptement possible à faire relever et à rendre de nouveau disponibles pour le corps d'armée les lazarets de campagne immobilisés, à faire recompléter les approvisionnements en matériel sanitaire, enfin à obtenir de la direction des chemins de fer militaires le fonctionnement du système d'évacuation des blessés et malades.

Le médecin général de corps d'armée procède aussi, d'après les instructions du commandant en chef, à la répartition des offrandes volontaires affectées aux formations sanitaires du corps d'armée.

La nouvelle instruction ne donne pas la composition du personnel adjoint au médecin général de corps d'armée. D'après le règlement de 1869, ce personnel comprenait : 1 médecin-assistant, 1 pharmacien-major (le seul pharmacien militaire du corps d'armée), 1 aide de lazaret et 4 ordonnances du train. Le médecin général possède, comme moyens de transport, une voiture suspendue à deux chevaux, devant servir en outre au transport de ses archives et d'une cantine médico-chirurgicale de batterie. L'aide-major et le pharmacien ont un cheval de selle.

Médecins consultants. — Après avoir traité des médecins généraux de corps d'armée, la nouvelle instruction définit la mission éventuelle des médecins consultants qui peuvent être adjoints au personnel militaire, dans des conditions de rang et de solde déterminées pour chaque cas particulier. Choisis parmi les sommités médicales et chirurgicales de l'Empire, nommés par l'Empereur et subordonnés aux généraux-commandants et aux médecins généraux des armées auxquelles ils sont affectés par le chef du service de santé des armées, les médecins consultants, sans pouvoir prétendre à aucune action sur le personnel, ni sur le fonctionnement du service de santé en campagne, ont pour mission d'assister de la parole et de l'action, soit sur les stations de pansement, soit dans les lazarets de campagne, les médecins-chefs de ces établissements. Ils donnent des consultations, pratiquent des opérations et font des tournées d'inspection, sur la réquisition du médecin général d'armée, mais jamais leur action ne doit dépasser la sphère des choses purement techniques et professionnelles.

Médecin divisionnaire. — Dans chaque division, les fonctions de chef du corps de santé et de directeur du service sanitaire appartiennent à un médecin divisionnaire relevant, d'une part, directement du général commandant la division, d'autre part, soit du médecin général de corps d'armée, soit, dans les divisions indépendantes, du médecin général d'armée.

Le médecin divisionnaire remplit ses fonctions, dès le temps de paix, en vertu de l'ordre de cabinet du 6 février 1873 (1); il ne cumule, en campagne, aucun autre emploi médical avec celui qu'il remplit près de l'état-major de la division.

Afin d'assurer la prompte et correcte exécution du service, le médecin divisionnaire doit, selon l'ordre du commandant de la division, paraître au rapport de la division ou faire prendre communication des ordres. Dans le carnet d'ordres, doivent être portés, autant que possible jour par jour, les emplacements et mouvements des détachements sanitaires et lazarets de campagne.

Au moment de la mobilisation et, après avoir reçu du médecin général de corps d'armée la liste de son personnel, le médecin divisionnaire doit s'assurer que tous les médecins de la division sont pourvus des instruments réglementaires et que les approvisionnements médico-chirurgicaux des troupes, des détachements sanitaires et des lazarets de campagne sont au complet.

Il inspecte les chambres de malades et les lazarets de cantonnement de la division, surveille le fonctionnement du service et s'assure que les malades et blessés reçoivent les soins nécessaires.

Lorsqu'on s'attend à un combat et que l'on prévoit une certaine affluence de blessés, le médecin divisionnaire, après avoir pris l'avis du général commandant la division, doit, personnellement, et, au besoin, avec le concours des médecins des troupes, détachements sanitaires ou lazarets de campagne, reconnaître et visiter, dans le rayon de la division, les localités et les locaux propres à des installations hospitalières, s'enquérir des ressources existantes et, tout en ménageant avec la plus extrême parcimonie le matériel de la division, aménager, par voie de réquisition, le plus grand nombre de lits possible. Il est tenu de rendre compte sans retard au médecin général de corps d'armée de cette partie de son service.

Le médecin divisionnaire ne doit pas attendre que le combat soit commencé, pour demander au général de donner aux troupes les ordres que nécessite la désignation de ceux des médecins et des aides de lazarets appelés à suivre la troupe au feu et de ceux qui doivent former les stations régimentaires de pansement.

Autant que possible, le médecin divisionnaire, quand un combat est imminent, doit se rendre compte des emplacements les plus favorables à l'installation des stations de pansement et des lazarets de campagne; il ne perd pas de vue la nécessité de mettre ses propositions ou ses dispositions en harmonie avec les intentions du général commandant la division, et il veille tout particulièrement à la facilité du transport des blessés depuis le champ de bataille jusqu'à la station principale de pansement et aux lazarets de campagne.

Au début du combat, le médecin divisionnaire se tient près du général commandant, en attendant l'ordre d'établir la station principale de pansement. Dans les cas urgents, cependant, et sauf à en rendre compte aussitôt, le médecin divisionnaire prend sur lui de donner directement cet ordre.

Le médecin divisionnaire étant responsable de la bonne exécution du service sur la station principale de pansement, c'est là que se trouve naturellement le point central de sa sphère d'activité. Mais il n'en a pas moins pour devoir de surveiller personnellement le service sur les stations régimentaires de pansement, ainsi que le transport des blessés soit des stations régimentaires à la station principale, soit de celle-ci aux lazarets de campagne établis. Il doit aussi se préoccuper du rassemblement et de la mise en route des blessés légèrement atteints.

Pendant le combat, il tient, autant que possible, le général commandant la division au courant de tout ce qui touche à son service; il lui demande de donner aux corps ou à l'intendance les ordres qui peuvent être nécessaires pour réunir des voitures du pays en vue du transport des blessés. Après le combat, il s'assure que tous les blessés ont reçu les soins nécessaires ou prend ses mesures dans ce but. Il réunit ou dissout les stations de pansement isolées. Enfin, il porte sans retard à la connaissance du général commandant

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre 1873, page 153.

la division la manière dont a fonctionné le service, le chiffre approximatif des blessés, les conditions dans lesquelles ils sont abrités, etc. Pareil rapport est adressé au médecin-général de corps d'armée.

Ces dispositions relatives aux attributions des médecins chargés de la direction du service de santé dans les divisions, corps d'armée, armées et près du grand quartier général sont, en grande partie, nouvelles. Elles montrent que, dans l'armée allemande, on ne se préoccupe pas seulement du bon et utile fonctionnement de chacun des établissements du service de santé en particulier, mais encore de la nécessité de mettre le fonctionnement de chaque échelon en harmonie avec celui des échelons qui précèdent ou qui suivent. Ce parfait agencement des différents rouages décuple le travail produit, mais un pareil fonctionnement n'est possible que sous l'action d'ensemble d'une direction fortement constituée.

Il est presque superflu de faire remarquer que cette direction, comme dans l'armée italienne, comme dans l'armée austro-hongroise, est confiée à des membres du corps des médecins militaires et qu'elle est exercée par eux sans partage, sous l'autorité directe du commandement.

(*A suivre.*) (70)

DE LA MOBILISATION ANGLAISE

A PROPOS DE L'APPEL ACTUEL DES RÉSERVES

Au moment où paraîtront ces lignes, l'appel des réserves anglaises entrera dans le domaine des faits accomplis (1). Dans notre dernier article, nous avons annoncé l'intention d'attendre le résultat de cette importante expérience, pour continuer l'exposé des mesures militaires prises actuellement par l'Angleterre. Nous laisserons donc de côté, pour le moment du moins, les nouvelles publiées chaque jour par les journaux anglais, sur les résultats particuliers déjà constatés et sur les dispositions de détail successivement adoptées en vue de la préparation des différents services, nous citerons cependant un fait caractéristique : à l'heure qu'il est, les divisions et les brigades des deux corps d'armée en préparation ne sont pas encore constituées.

Le *Militär Wochenblatt* ayant, de son côté, consacré une étude assez détaillée aux forces disponibles de l'Angleterre, nous en reproduisons aujourd'hui la conclusion, dans laquelle cette feuille spéciale apprécie la situation à son point de vue. Comme il n'est guère possible de concevoir deux systèmes militaires plus différents que ceux de l'Angleterre et de la Prusse, cette appréciation ne manque pas d'un certain intérêt, en ce qu'elle met en relief plusieurs côtés de ce contraste. Voici la fin de l'étude prussienne :

« ...... Il ressort de ce qui vient d'être exposé, que la formation d'un corps d'armée en Angleterre ne présente aucune difficulté; mais que la mise sur pied des deux corps absorberait presque l'infanterie et l'artillerie, épuiserait totalement la cavalerie, le génie, le personnel médical et sanitaire et le train, exigerait l'emploi de toute la réserve de l'armée, celui de la réserve de la milice, nécessiterait pour divers services le secours d'un personnel civil et entraînerait enfin l'achat immédiat d'environ 15,000 chevaux.

Les embarras résultant de l'obligation de cette dernière mesure ne peuvent être appréciées avec exactitude, attendu que la conscription des chevaux n'existe pas en Angleterre; l'improvisation d'une pareille mesure, sous le coup de la nécessité, ne serait guère propre à diminuer, tout au moins au début, las difficultés de la situation en ce qui concerne les chevaux.

Il est indubitable par conséquent que cet effort constitue la dernière et extrême limite de ce que peut accomplir l'administration militaire anglaise.

Quant aux ressources restant encore sur le territoire, elles consistent en dépôts qui ne sont pas organisés, en recrues, miliciens et volontaires dont la plupart ne sauraient servir qu'à combler les vides éventuels, et pourraient tout au plus, être employés à une sorte d'organisation de service d'étapes.

Les mesures nécessaires pour la formation de deux corps d'armée entraîneraient encore d'autres conséquences plus graves. Elles auraient pour effet de bouleverser toute l'organisation de l'armée et de briser d'un côté pour assembler de l'autre; quelques corps même cesseraient d'exister.

Aucun des corps désignés pour marcher n'est homogène; chacun d'eux compte 40, 60 et 80 0/0 de recrues.

La mobilisation de l'artillerie sera particulièrement difficile; car deux autorités et même trois : le régiment, la brigade et le commandement de district, entreraient en conflit. Les disproportions qui existent dans la constitution des districts d'artillerie entraînent d'une façon absolue l'impossibilité d'effectuer les formations d'artillerie nécessaires sans bouleverser totalement la situation du temps de paix, ou tout au moins sans paralyser cette dernière par une centralisation à outrance.

Un autre obstacle à la mobilisation est la centralisation qui existe dans l'armée anglaise d'une manière plus absolue que partout ailleurs.

Tout, jusqu'au détail le plus insignifiant, ressortit au ministre de la guerre d'où émanent exactement tous les ordres. Les commandants de districts, etc., etc., sont uniquement des organes chargés du passage des troupes, de la surveillance et de la réception des rapports ; en réalité, le ministère dispose directement de chaque bataillon, chaque batterie, etc.

Il existe d'après cela, mais seulement au ministère de la guerre, un plan de mobilisation tout spécial, c'est-à-dire un ensemble de règles complétement élaborées d'avance en ce qui concerne la mobilisation. Les troupes ne connaissent qu'au dernier moment les mesures qui les concernent en particulier. Ces corps qui, en temps de paix, ne jouissent d'aucune espèce d'initiative, sont incapables d'agir par eux-mêmes, et devront, après comme avant, attendre des ordres de détails émanés de l'autorité supérieure, ou chercher à en provoquer par une série de questions.

Cette même centralisation se fait également sentir pour tout ce qui concerne le matériel. Au moment de la mobilisation, on doit expédier aux corps de troupes dans leurs garnisons, et du seul dépôt central existant, des voitures, du matériel de campement et les objets d'équipement nécessaires ; c'est dans ce même dépôt qu'en même temps l'on organise le train, de toutes pièces, et que l'on active la construction du matériel.

Le complètement des effets d'habillement pour le pied de guerre est également effectué au dernier moment par un seul dépôt qui doit expédier dans toutes les directions. La nécessité de pourvoir aux besoins d'hommes appartenant aux corps de troupes les plus différents complique, d'une manière inimaginable, l'envoi des effets d'équipement.

Voici comment on peut se représenter la mobilisation : Le ministère de la guerre désigne quels sont les régiments affectés à la formation des corps d'armée, et d'après des rapports

---

(1) Les hommes de la réserve, convoqués d'abord pour le 19 avril, ont reçu avis qu'un délai d'un jour leur était accordé. Voici ce qu'on lit, en effet, dans le *Times* du 15 avril :

« On a fait remarquer aux autorités du *War Office* que le 19 avril, jour fixé pour la réunion des réserves, se trouvait être le Vendredi-Saint; une circulaire spéciale a décidé, en conséquence, que les hommes auraient, pour se présenter, jusqu'au samedi 20, dernière limite...... »

spéciaux fournis par les troupes, il spécifie l'augmentation que devra subir leur effectif, et la façon d'assurer le complément.

Les commandants de district se procurent les ressources en hommes nécessaires à cette augmentation en demandant aux autres régiments des volontaires pour les corps mobilisés; la répartition des réserves, qui sont appelées par les commandants de sous-districts, est effectuée par le ministère de la guerre. C'est également là que l'on pourvoit aux divers emplois de médecins dans les corps de troupes, les lazarets et les ambulances; c'est là aussi que le directeur général du service médical organise le personnel du service sanitaire; on y règle encore les achats de chevaux, l'organisation des sections du train, la répartition des personnels de l'intendance, du service des subsistances et du campement. Du ministère enfin émanent les prescriptions pour la coopération des établissements militaires, pour les fournitures de matériel, pour les commandes à l'industrie privée, pour la répartition des voitures du campement et des effets d'équipement. Toutes ces mesures incombent au *surveyor general of ordnance*; le secrétaire des finances est chargé de désigner le personnel des payeurs et d'organiser le service du Trésor.

Pendant ce temps, les troupes forment leurs fractions de dépôt, préparent des conducteurs et les envoient chercher à Woolwich les chevaux d'augmentation et les voitures.

Les sous-districts appellent les réserves de l'armée et de la milice; ils demandent des volontaires et des miliciens disposés à entrer dans l'armée active pour faire du service à l'extérieur; ils leur donnent des renseignements sur les conséquences qui en résultent et se conforment enfin aux prescriptions données pour la répartition des hommes de complément.

Le temps nécessaire à une semblable mobilisation dépend beaucoup de ce qui a été fait comme mesures préparatoires avant que l'ordre de mobilisation soit donné; ces mesures, ne concerneraient-elles que la mise en état de tout ce qui est matériel, peuvent déjà avoir une influence considérable sur la rapidité des opérations.

Tout étant terminé sous ce rapport et la répartition étant préparée, il faut encore compter le temps nécessaire pour appeler et répartir les réserves et les troupes auxiliaires destinées à relever l'armée permanente. Les auteurs anglais calculent qu'entre l'appel et l'arrivée des troupes d'augmentation il faut compter deux semaines; trois en tout pour que les corps soient prêts à partir. Alors seulement, on peut s'occuper de l'organisation des formations nouvelles mobiles destinées aux services de remplacement et de garnison.

Plus on apportera de retard à l'acquisition du matériel et des chevaux, et plus ce délai s'augmentera. Si rien n'est préparé, on ne peut arriver à accélérer un peu la mobilisation qu'en employant les corps de troupes qui ont l'effectif le plus fort et en ayant recours à d'autres régiments pour y puiser des ressources en hommes et en chevaux; par ce procédé, on pourrait organiser en deux ou trois semaines un corps d'armée en état de se mettre en route. La mobilisation d'un deuxième corps d'armée, qui ne pourrait s'effectuer qu'à l'aide de réserves, de remontes, de recrues et de nouvelles acquisitions, et, en même temps, la reconstitution des troupes régulières précédemment réduites et le relèvement des troupes de garnison ne pourraient être terminés qu'au bout de six autres semaines.

Les points de concentration pour les divisions mobilisées seront les ports d'embarquement; ces derniers sont si nombreux en Angleterre que l'embarquement de toute l'armée pourrait s'opérer simultanément.

L'autorité militaire n'a aucune espèce d'influence sur l'exécution des transports par les voies ferrées qui conduisent à ces points de concentration; les dispositions qui concernent ce service sont du ressort exclusif des administrations de chemins de fer. Il n'y a aucune espèce de troupes de chemins de fer en dehors du corps de volontaires du *Railway Staff*, qui, en raison de sa destination spéciale, ne dépend nullement des autorités militaires.

En ce qui concerne la force et la quantité des trains nécessaires, la loi anglaise s'écarte aussi beaucoup des usages adoptés sur le Continent. Les prescriptions relatives au transport des troupes par les voies ferrées qui ont été publiées comme appendice dans la nouvelle édition du règlement d'infanterie de 1877, portent qu'un train comprendra de 24 à 34 voitures, et font connaître les données suivantes : Pour un bataillon, 2 trains chacun de 27 à 28 voitures; pour un escadron, 1 train de 34 voitures; pour une batterie, 2 trains chacun de 24 voitures (27 pour l'artillerie à cheval). Une division, y compris le train, exige au moins 50 trains de 30 voitures en moyenne, soit 3,600 essieux.

Le transport par voies ferrées et l'embarquement peuvent, dans le cas le plus favorable, être terminés en quatre jours, en admettant que dans aucun des ports qui sont tête de ligne, il n'y aura à embarquer plus d'une division ou l'équivalent de cette force.

Le matériel de transport maritime ne manque pas; le calcul du nombre de tonnes correspondant à l'embarquement d'un corps d'armée donne un chiffre d'environ 220,000 tonnes.

Comme les grands transports de troupes anglo-indiens, qui déplacent chacun environ 3 à 6,000 tonnes, représentent un total de 60,000 tonnes, la marine de commerce aurait à fournir 380,000 tonnes pour qu'on puisse transporter d'un seul coup deux corps d'armée. Mais le commerce anglais dispose de plus de 3,000 bateaux à vapeur, représentant un total supérieur à 1 million 500,000 tonnes; il sera donc facile de se procurer les transports nécessaires.

Il est toutefois indispensable d'aménager les bâtiments de commerce pour le transport des troupes; cette opération ne demanderait, en tous cas, pas plus de temps que celui qui est nécessaire pour la mobilisation; en effet, le matériel est suffisamment abondant dans les arsenaux maritimes, et tous les ports désignés comme points d'embarquement possèdent d'énormes chantiers disposant d'une multitude d'ouvriers. »

(43)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

ENVOI DANS LA MÉDITERRANÉE DE TROUPES INDIGÈNES DE L'ARMÉE DES INDES. — La *Pall Mall Gazette*, dans son numéro du 17 avril, publie le télégramme suivant de l'agence Reuter, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« *Calcutta*, 17 *avril*. — Le gouvernement des Indes a reçu l'ordre de faire partir des troupes pour Malte. Les régiments suivants ont été désignés :

Le 9e régiment de cavalerie du Bengale, le 1er régiment de cavalerie légère de Bombay, le 2e Ghoorkhas, le 13e et le 31e régiments du Bengale, le 25e régiment de Madras, deux régiments d'infanterie indigène de Bombay, deux batteries d'artillerie montée de Bombay, deux compagnies de sapeurs-mineurs de Bombay et deux de Madras.

L'infanterie indigène formera brigade avec l'infanterie anglaise de Malte.

Le major Adams, assistant quartier-maître général à Calcutta, et le major Keays, assistant commissaire général, sont partis pour Malte afin de prendre les mesures nécessaires pour la réception des troupes. »

Les journaux anglais du 18 avril reproduisent la dépêche que l'on vient de lire, en l'accompagnant de différents commentaires.

Le *Daily News* pense que les 7,000 hommes de troupes indigènes pourraient bien être débarqués ailleurs qu'à Malte, comme, par exemple, en Egypte, à Tenedos ou sur tout autre point.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — Ch. SCHILLER, Imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 400. SAMEDI 27 AVRIL 1878.

LES

GRANDES MANŒUVRES ET L'INSTRUCTION DES RÉSERVES

EN 1878

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

—

Pour rester fidèle à ses traditions, la *Revue* doit faire connaître, cette année comme les précédentes, les dernières prescriptions relatives aux manœuvres d'automne et aux exercices du *Beurlaubtenstand* dans l'armée allemande. Ces prescriptions n'offrent, dans leurs parties essentielles, rien de bien nouveau en 1878, mais ne serait-ce que pour montrer avec quelle persistance de vues et quelle fixité de moyens l'Allemagne s'occupe sans cesse de perfectionner l'instruction de son armée active, et de raviver celle de ses réserves, afin d'être toujours prête à entrer en campagne, il y aurait encore utilité à revenir, chaque fois, sur cette question.

I. MANŒUVRES D'AUTOMNE

L'ordre de cabinet relatif aux manœuvres d'automne a été cette année encore plus tardif que l'année dernière. Il est daté du 15 avril, ainsi que l'instruction ministérielle qui l'accompagne. Les dispositions contenues dans ces deux documents sont à peu près analogues à celles de 1877, que nous avons reproduites dans le n° 345 de la *Revue*; nous nous bornerons donc à signaler les variantes. L'ordre que nous allons analyser ne concerne, on le sait, que les corps d'armée administrés par la Prusse, et laisse par conséquent de côté les troupes de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg.

1° Deux corps d'armée seulement manœuvreront en 1878 devant l'Empereur. Ce sont le 11e et le 15e, qui exécuteront d'ailleurs leurs grandes manœuvres chacun pour son compte. Au dernier de ces corps, encore dépourvu, comme on sait, de son régiment d'artillerie de corps, seront adjointes deux batteries à cheval, prises dans les 8e et 14e corps et qui prendront également part, durant sept jours, aux manœuvres de division des 30e et 31e divisions. Par une innovation digne d'être remarquée, des dispositions spéciales, que nous indiquerons plus loin, sont prises pour suppléer, dans les garnisons de l'Alsace-Lorraine, à l'absence des troupes prenant part aux manœuvres.

Les éléments de tous les corps de troupes paraîtront aux manœuvres au complet du pied de paix et ce résultat sera obtenu par l'appel du nombre voulu de réservistes (1), ceux ci seront convoqués de manière à faire pendant six jours des exercices de détail, avant le commencement des manœuvres de régiment ou le moment où les troupes quitteront leurs garnisons.

L'ordre de cabinet n'indique ni l'époque ni les points où auront lieu les manœuvres, il se borne à dire qu'on se conformera à cet égard à des dispositions déjà adoptées provisoirement. A défaut de renseignements officiels, nous relèverons donc les premières informations données, à ce sujet, par les journaux. D'après la *Gazette de Cologne* du 22 avril, l'Empereur se rendrait le 14 septembre à Strasbourg, et y établirait son quartier général pendant toute la durée des manœuvres du 15e corps. Le lendemain 15 septembre étant un dimanche, il y aurait repos. Puis, on se conformerait au programme suivant : le 16, parade du corps d'armée près de Strasbourg; le 17, manœuvre de corps également dans les environs de la ville; le 18, repos; les 19, 20 et 21, manœuvres de campagne des divisions l'une contre l'autre. Le dimanche 22, départ de l'Empereur.

S'il en faut croire une correspondance de la *Gazette militaire de Darmstadt*, qui remonte au commencement de mars, les manœuvres du 11e corps précéderaient celles du 15e et auraient lieu aux environs de Wabern dans le cercle de Fritzlar (Hesse-Inférieure). L'Empereur s'installerait à cet effet du 8 au 13 septembre d'abord à Wilhelmshœhe pendant deux jours, puis à Cassel; il y aurait grande parade le 9, repos le 10, manœuvres de corps contre un ennemi marqué le 11, enfin, manœuvres de division contre division les 12 et 13. Le 14, départ de l'Empereur pour l'Alsace.

2° Les autres corps d'armée ne feront pas de grandes manœuvres, mais seulement, après les manœuvres de régiment et de brigade, des manœuvres de division, pendant lesquelles sur les onze jours réglementaires, quatre seront consacrés aux manœuvres de détachement, trois aux manœuvres de brigade contre brigade, et deux aux manœuvres de la division entière contre un ennemi marqué ou supposé. Toutefois, le règlement du 17 juin 1870, autorise les commandants de corps

(1) C'est-à-dire que les détachements qu'ils laisseront dans les garnisons seront en sus du pied de paix. Cette disposition est d'autant plus digne d'attention qu'on sait que, dans l'armée allemande, tous les bataillons, escadrons ou batteries de l'armée prennent part, chaque année, aux manœuvres d'automne, considérées comme le complément *indispensable* de l'instruction annuelle.

d'armée à combiner pendant cette dernière période une rencontre des deux divisions, si des circonstances particulières le permettent sans trop de frais.

3° Une division de cavalerie manœuvrera pendant treize jours, par brigade et par division, sur la rive droite de la Vistule, sous les ordres du général V. Drigalski, commandant la 2e brigade de cavalerie de la garde. Les régiments désignés pour prendre part à ces manœuvres sont : le 3e cuirassiers, le 1er dragons, les 1er et 5e hussards, le 8e et le 12e ulans, avec l'*abtheilung* de batteries à cheval du régiment d'artillerie n° 1 ; le 5e hussards et le 12e ulans auront chacun cinq escadrons, les autres régiments quatre escadrons seulement. L'emplacement n'est pas désigné; il sera choisi par le général V. Drigalski de concert avec le commandant du 1er corps d'armée. Une indemnité est accordée pour la reconnaissance que le général fera du terrain avec un officier d'état-major ou un adjudant.

4° Les exercices de combat et de tir en terrain varié auront lieu comme l'année dernière, pour l'infanterie et les chasseurs. Les sommes allouées à cet effet sont fixées à 25,000 fr. pour le 11e corps, 20,875 fr. pour la garde et l'inspection des chasseurs, 18,375 fr. pour les 1er, 2e, 3e, 5e 6e 7e et 9e corps, enfin 19,875 fr. pour les 4e, 8e, 10e, 14e et 15e corps.

5° Quant aux voyages spéciaux de cavalerie, inaugurés en 1875 (1) et exécutés alternativement par la moitié des corps d'armée prussiens, ils sont prescrits cette année pour les 2e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 14e corps ; c'est pour la première fois que l'on y voit figurer le corps badois. Les allocations accordées pour ces voyages sont, comme l'année précédente, de 2,500 fr. par corps d'armée, et moitié en sus pour le 11e corps qui, on le sait, compte trois divisions.

6° De grands exercices de pontonniers auront lieu à Mayence dans le courant du mois de juillet et dureront trois semaines ; les troupes désignées pour y participer sont le 11e bataillon de pionniers, une compagnie des 8e et 14e bataillons et trois compagnie du 15e, auxquels viendront se joindre deux compagnies du 13e bataillon (wurtembergeois).

Pas plus que l'année dernière, il n'est prescrit d'exercices spéciaux de pionniers ; mais, afin de permettre d'utiliser les pionniers, dans le courant des manœuvres d'automne, à des travaux pratiques plus « conformes aux conditions de la guerre », un crédit spécial de 375 francs est mis à la disposition de chaque commandant de corps d'armée pour être employé à cet effet.

7° Enfin, pour les exercices de destruction de voies ferrées et de lignes télégraphiques qui se feront à l'école de cavalerie de Hanovre, pendant l'été, le régiment des chemins de fer devra détacher, pour une durée de quatorze jours, le personnel d'instructeurs nécessaire.

8° A l'exclusion des grandes manœuvres royales, toutes les autres doivent être réglées de manière que les troupes soient rentrées dans leurs garnisons avant le 28 septembre, dans le cas où certains corps, mis en route par étapes, ne ne pourraient être rendus à destination au jour fixé, ils auraient à expédier en temps utile, par les voies ferrées et sous la direction de cadres de conduite, les hommes libérables cet automne.

Un mot maintenant de l'innovation signalée plus haut :

Pour donner toute liberté aux troupes du 15e corps en vue de ses grandes manœuvres, et les relever dans leur service de garnison, les corps d'armée voisins auront à faire des détachements en Alsace-Lorraine. A cet effet, la 16e division, avec le 8e bataillon de chasseurs, après avoir laissé les effectifs voulus dans ses garnisons, et à Thionville, se rendra à Metz de manière à y arriver le jour du départ des troupes du 15e corps; elle manœuvrera dans les environs de cette place. D'autre part, la 57e brigade (badoise), venant de Fribourg, ira occuper Strasbourg; pendant la marche et pendant son séjour sur la rive gauche du Rhin, elle fera de petites manœuvres d'armes combinées; dans ce but, le commandant du 14e corps lui adjoindra la quantité d'artillerie et de cavalerie qu'il jugera convenable, ainsi d'ailleurs qu'à la 58e brigade (en garnison à Mulhouse et à Colmar) qui, au lieu des onze jours de manœuvres de division, exécutera pendant sept jours des manœuvres de détachement.

Bien que l'ordre de cabinet n'en fasse pas mention, il est clair que par analogie avec ce qui est prescrit pour la 29e division, la 16e recevra aussi les fractions de cavalerie et d'artillerie nécessaires pour ses manœuvres.

Les écoles à feu des troupes d'artillerie à pied du 15e corps, seront ordonnées de façon qu'elles soient terminées avant le commencement des manœuvres du corps d'armée.

Il convient de ne pas perdre de vue que, par suite des dispositions qui précèdent, le chiffre total des troupes rassemblées sur le territoire du 15e corps d'armée, vers la fin du mois d'août ou le commencement de septembre, se trouvera considérablement augmenté. On y verra en effet :

1° Les deux divisions (30e et 31e) du 15e corps, le 15e régiment d'artillerie et deux batteries à cheval de supplément;

2° La 16e division du 8e corps, avec le 8e bataillon de chasseurs, son artillerie et sa cavalerie;

3° La 29e division badoise tout entière, avec la cavalerie et l'artillerie que le commandant du 14e corps jugera utile de lui adjoindre;

4° La brigade de garnison bavaroise (la 8e) stationnée à Metz qui recevra probablement, comme d'ordinaire, des batteries de campagne bavaroise;

5° La division de cavalerie du 15e corps;

Soit un total de 4 divisions et demie d'infanterie et d'au moins 10 régiments de cavalerie, sans compter les pionniers, le train, l'artillerie à pied, etc.

EXERCICES DE LA RÉSERVE ET DE LA LANDWEHR

L'ordre de cabinet relatif aux exercices du ***Beurlaubtenstand*** en 1878 porte la date du 22 février : les dispositions qu'il édicte sont à peu près identiques à celles de l'année dernière, sur lesquelles nous nous sommes étendus dans les nos 340 et 348 de la *Revue*; nous ne nous attarderons pas à les énumérer en détail l'une après l'autre.

L'appel embrasse un total de 106,250 hommes pour les quatorze corps d'armée et demi, administrés par la Prusse; ils se répartissent ainsi d'après les différentes armes :

Infanterie	89.000	hommes.
Chasseurs et *Schützen*	2.400	—
Artillerie de campagne	5.000	—
Artillerie à pied	4.000	—
Pionniers	2.500	—
Régiment des chemins de fer	550	—
Train	2.800	—

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les réservistes qui seront convoqués pour augmenter les effectifs des corps pendant les manœuvres d'automne.

Le total est sensiblement inférieur à celui de 1877, qui s'élevait à 133,880 hommes; la différence porte sur toutes les armes, mais spécialement sur l'infanterie (110,800 hommes en 1877). L'arme de la cavalerie ne figure pas dans la répartition, non plus que les années précédentes. On sait d'ailleurs que la landwehr de la cavalerie est dispensée de ces exercices, ainsi qu'une partie des cavaliers réservistes; c'est une compensation du plus grand nombre d'années que les hommes de cette arme passent généralement sous les drapeaux. Toutefois, d'après un

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 300.

paragraphe spécial de l'ordre, chaque commandant de corps d'armée a la faculté de convoquer 26 sous-officiers de la réserve de cette arme pour une durée de six semaines; l'instruction ministérielle indique qu'il y a lieu de désigner de préférence les diverses catégories suivantes : 1° les anciens volontaires d'un an qui, sans être aspirants-officiers, n'ont pas, faute de vacances, asssisté aux exercices supplémentaires auxquels ils sont astreints; 2° ceux qui, en cas de mobilisation, rempliraient les fonctions de *wachmeister* ou vice-*wachmeister* dans les colonnes du train ou de sergent dans les subdivisions de télégraphe de campagne de réserve.

L'ordre de cabinet et l'instruction ministérielle n'établissent pas dans quelle proportion le chiffre total des hommes appelés doit comprendre des landwehriens ou des réservistes. Pour tous les hommes de troupe, la durée des exercices est fixée à 12 jours; elle est de 13 jours pour les officiers et sous-officiers, qui doivent se présenter la veille du jour prescrit pour les soldats de leur groupe. Il est, à la vérité, permis de retenir quelques réservistes jusqu'à vingt jours dans l'intérêt de leur instruction; mais les commandants de corps d'armée ou les inspecteurs d'armes ne doivent user de cette latitude que dans des limites restreintes et de façon à ne pas dépasser les crédits accordés pour l'ensemble des exercices.

D'après la loi, les deux grandes catégories du *Beurlaubtenstand* ont cependant des obligations différentes; l'homme qui a achevé son service actif est réglementairement astreint, pendant qu'il compte dans la réserve, à deux exercices ne devant pas dépasser huit semaines, et, pendant qu'il est immatriculé dans la landwehr, à deux autres exercices d'une durée de huit à quatorze jours Mais il semble que la distinction entre la réserve et la landwehr, distinction déjà peu sensible dans certaines armes au moment de la dernière guerre, s'efface de plus en plus dans le reste de l'armée. L'ensemble du *Beurlaubtenstand* parait constituer désormais une vaste réserve où l'on puisera indifféremment, au moment d'une mobilisation, soit pour compléter les corps de troupes de l'armée permanente, soit pour constituer les formations nouvelles.

Aussi, retrouvons-nous dans l'ordre de cabinet du 22 février 1878, les prescriptions que nous avions déjà signalées les années précédentes, et qui montrent combien sont étroits les liens qui existent entre les troupes actives et le *Beurlaubtenstand* d'une même circonscription territoriale. Les exercices (qui auront lieu dans les mois d'avril, mai et juin, sauf pour le train reporté à la fin des manœuvres d'automne, et pour les hommes exerçant la profession de mariniers, convoqués seulement pendant l'hiver), doivent se faire autant que possible dans les garnisons des troupes de ligne correspondante; ces dernières doivent fournir la meilleure partie des cadres destinés aux unités temporaires formées spécialement pour ces exercices. Le nombre d'officiers et de sous-officiers à détacher dans ce but, est réglé sur les mêmes bases que l'année dernière, mais l'instruction ajoute que si les chiffres fixés étaient insuffisants, il appartient aux commandants de corps d'armée et aux inspecteurs d'armes d'y pourvoir par des désignations complémentaires.

Pour la constitution de ces unités spéciales, l'ordre prescrit, pour l'infanterie et l'artillerie à pied de la landwehr, pour le train et les détachements de santé, les mêmes mesures qu'en 1877; il convient toutefois de signaler la différence suivante : l'année dernière, l'infanterie de landwehr devait être formée en compagnies, sauf à réunir en bataillons les compagnies formées dans une même localité; cette année, au contraire, elle doit en principe se constituer en bataillons, et s'exercer par compagnie dans les cas seulement où des circonstances locales ou autres le rendront nécessaire.

Nous avons fait remarquer en 1877 qu'en dehors de leur caractère permanent les exercices du *Beurlaubtenstand* avaient eu, pendant quelque temps, un but spécial et déterminé, et qu'à cet effet les hommes à convoquer devaient être de préférence ceux qui n'auraient pas encore été instruits dans l'usage des nouvelles armes; cette disposition ne se retrouve plus dans l'ordre de cabinet que nous parcourons; ce qui semblerait prouver que tous les hommes de la réserve et de la landwehr sont aujourd'hui, ainsi que nous l'indiquions dans le n° 300 de la *Revue*, en état de se servir de l'armement qui leur serait livré en cas de mobilisation, et qu'ils ont acquis toutes les connaissances nécessaires pour faire campagne à côté de leurs camarades de l'effectif de paix. On est donc rentré maintenant dans la situation normale et les exercices du *Beurlaubtenstand* sont rendus à leur destination réglementaire; faire reprendre périodiquement aux réserves l'habitude de l'ordre, de la discipline, de la tenue militaire, et exercer chaque élément de l'armée, homme, groupe, unité tactique, au rôle précis qu'il jouerait en cas de guerre.

Nous signalerons dans ce dernier ordre d'idées une nouvelle disposition de l'instruction ministérielle du 22 février, en vertu de laquelle les commandants de corps d'armée peuvent convoquer pour une période de six semaines, mais avec leur consentement, un des officiers de l'inactivité ou du *Beurlaubtenstand* désignés pour remplir, en cas de mobilisation, les fonctions d'adjudant auprès de l'état-major du commandement de corps d'armée territorial, ainsi que les officiers de la même catégorie qui, en pareil cas, deviendraient adjudants dans les commandements de district de bataillon de landwehr.

C'est aux commandants de corps d'armée pour l'infanterie, et pour les autres armes aux inspecteurs d'armées, qu'il appartient de régler l'ordre et la nature des exercices. Voici les instructions édictées à cet égard par l'inspection générale de l'artillerie et reproduites par la *Militair-Zeitung für die Reserve und Landwehr Offiziere* du 6 avril :

« *Ensemble de l'arme.* — Ces exercices ont, avant tout, pour but d'habituer de nouveau les hommes appelés à la discipline et à la tenue militaires. Ils doivent être, pendant toute leur durée, réglés etdirigés dans ce sens.

Artillerie de campagne. — 1. On devra surtout s'attacher à familiariser les hommes avec le nouveau matériel de campagne et leur enseigner la manœuvre de ce matériel. Dans les régiments où l'on fera des écoles à feu, on se bornera à exécuter des tirs d'instruction (*Unterrichtsschiessen*). Chaque batterie qui recevra des hommes de la landwehr, aura à sa disposition pour ces exercices de tir 12 obus et 8 shrapnels.

2. Les exercices porteront, en outre, sur les points suivants : Manœuvre à pied; manœuvres de force; chargement des coffres d'avant-train et de caissons; simulacre de manœuvre de batterie attelée; instruction théorique.

3. Les hommes qui, en raison du temps de service qu'ils ont encore à faire dans la landwehr, peuvent être, en cas de mobilisation, appelés à concourir à la formation des colonnes de munitions d'artillerie et d'infanterie, doivent être exercés au maniement et à l'entretien de la carabine de chasseurs, modèle 1871; ils ne feront pas de tir à la cible avec cette carabine.

Artillerie à pied. — 1. On devra surtout s'attacher à familiariser les hommes avec les canons rayés et leur enseigner la manœuvre de ces pièces. Les hommes qui, en cas de mobilisation, doivent être appelés à servir dans la 2e brigade d'artillerie à pied, doivent être spécialement exercés à la manœuvre des bouches à feu de côte.

2. En seconde ligne, il est nécessaire d'apprendre aux hommes le maniement et l'entretien de la carabine modèle 1871.

3. Pour les écoles à feu, il est accordé par compagnie :

20 obus......... } de 9 c.;
10 shrapnels..... }
15 obus......... } de 12 c.;
10 shrapnels..... }

10 obus allongés..
10 obus ordinaires } de 15 c.;
5 shrapnels......
10 obus allongés de 20 c.

En tout : 90 coups.

On se bornera à exécuter des tirs d'instruction. On devra, d'ailleurs, dans chaque polygone, répartir toutes les munitions destinées aux écoles à feu entre les diverses compagnies, de manière que chacune d'elles ne tire que des projectiles du même calibre.

Les hommes appelés dans les Ier, IIe ou IXe corps d'armée exécuteront des tirs à la mer pour lesquels il est accordé:

20 obus allongés de 15 c.;
5 obus en fonte dure de 15 c.;
5 shrapnels de 15 c.;
10 obus allongés de 21 c.

Dans ces écoles, on ne tire que sur des buts fixes.

4 Dans le tir à la cible avec la carabine de chasseurs, on exécutera les exercices préparatoires de la troisième classe, conformément aux prescriptions du règlement pour le tir à la cible de l'infanterie, et en tenant compte des modifications relatives au tir à la cible de l'artillerie à pied. Si, d'après leur livret de tir, quelques hommes appartenaient à une classe supérieure, on pourrait leur faire exécuter les exercices préparatoires de la classe suivante.

5 L'instruction portera, en outre, sur les points suivants: Maniement d'armes, exercices préparatoires au combat en ordre dispersé, construction d'une batterie conforme au type normal ou d'un emplacement pour pièces légères. Lorsqu'il ne sera pas possible d'exécuter tout le travail, on se bornera à construire une portion de la batterie ou de l'emplacement. »

(*A suivre.*) (13)

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL TOTLEBEN

A PROPOS DE LA DÉFENSE DE PLEWNA

—

L'armée russe possède, comme organe spécial au service du génie, une revue qui parait mensuellement sous le titre de *Journal des Ingénieurs*. Dans son dernier fascicule (février 1878), ce recueil publie deux lettres échangées, après les succès de l'armée russe, entre M. le général belge Brialmont et M. le général Totleben, qui fut, comme l'on sait, adjoint au prince Charles de Roumanie, commandant de l'armée d'investissement. Des appréciations émanant d'un homme de guerre de cette valeur sont toujours précieuses à recueillir, et les plans détaillés des lignes d'investissement et des ouvrages de Plewna, annexés dans la revue russe à la réponse de l'illustre défenseur de Sébastopol, en augmentent encore l'intérêt. A notre grand regret, nous ne pouvons reproduire ici ces dessins à grande échelle, mais nous avons tenu à mettre au moins sous les yeux de nos lecteurs, le texte français des deux lettres, tel que vient de le publier la revue russe.

Bruxelles, le 21 décembre 1877.

Cher et illustre général,

Je viens en mon nom et au nom des officiers du génie, dont je suis le chef, vous adresser de chaleureuses félicitations sur la prise de Plewna et sur l'influence salutaire que vous avez exercée depuis votre arrivée sur le théâtre de la guerre. L'avenir vous réserve encore d'autres triomphes, car la guerre d'Orient n'est pas près de finir. Je n'ai pas besoin de vous dire que nos sympathies, dans cette guerre, ne sont pas pour les barbares asiatiques qui admettent encore l'esclavage et la polygamie. Vous irez donc à Constantinople, parce que l'intérêt de la civilisation l'exige. . . . .

. . . .
. . . . Le temps n'est plus où un poëte pouvait dire :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Les ingénieurs belges sont très curieux de savoir si les Turcs ont fait faire des progrès à la fortification du champ de bataille, et si vous, mon cher général, vous avez appliqué des idées nouvelles à la défense des positions et à la construction des lignes d'investissement.

Les journaux ont publié des croquis sur Plewna et des dessins de redoutes turques, que j'ai tout lieu de croire fort inexacts. Nous espérons que bientôt il nous arrivera d'une source russe des renseignements plus précis et plus dignes de confiance.

A plusieurs reprises, les journaux anglais et français nous ont annoncé que votre santé a beaucoup souffert du climat de la Bulgarie et des fatigues que vous avez dû vous imposer. J'espère qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces renseignements, et que vous pourrez continuer à rendre à votre pays et à l'art de l'ingénieur les signalés services qui ont placé si haut votre nom et votre réputation.

Soyez certain que vos amis et admirateurs les ingénieurs belges suivent vos travaux avec le plus vif intérêt et désirent autant que vos compatriotes les voir couronner d'un plein succès.

Je ne vous parlerai pas de mon pays ni de mes travaux, jugeant votre temps trop précieux pour vous occuper de si peu, et espérant qu'après la guerre vous viendrez vous reposer quelque temps sur les bords du Rhin ou de la Meuse.

Recevez en attendant, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sincère attachement.

Le lieutenant-général, inspecteur général du génie,
(Signé) A. BRIALMONT.

Brestovec, 6 (18) Janvier 1878.

Mon cher général,

J'ai été très touché de votre aimable lettre du 21 décembre et viens vous remercier sincèrement de vos félicitations ainsi que de celles des officiers du génie belges à l'occasion de la prise de Plewna.

. . . .

Je vous envoie ci-joint la traduction de mon rapport à Mgr le grand-duc Nicolas, commandant en chef de l'armée, quelques plans normaux de nos fortifications et de celles de l'ennemi, un plan général de la situation de Plewna, avec le camp retranché des Turcs et les positions fortifiées de notre ligne d'investissement. Comme c'est le seul plan que je possède pour le moment et dont je me suis servi pendant le blocus, je vous prie de me le renvoyer à Saint-Pétersbourg, après en avoir pris connaissance.

Vous n'ignorez pas que nos troupes se sont, dès le début, approchées de Plewna en même temps que les Turcs le 8 (20) juillet, mais qu'elles ont été repoussées par des forces supérieures; qu'après cela nos adversaires ont commencé à fortifier les positions autour de Plewna en les renforçant constamment avec la plus grande activité et énergie pendant plusieurs mois. Enfin, que de notre part on a voulu prendre Plewna coûte que coûte, de vive force, mais que les attaques du 18 (30) juillet et du 30 août (11 septembre), ont été victorieusement repoussées par l'ennemi et nous ont valu une perte de 30,000 hommes (1).

---

(1) Le chiffre de 30,000 hommes comprend aussi les pertes du 8 (20) juillet.

Les positions turques étaient très fortes et bien soutenues par de nombreuses réserves placées au centre de la ligne de défense. — Le feu de l'infanterie projetait une grêle de balles à une distance de plus de deux kilomètres. Les efforts les plus héroïques de nos troupes restaient sans résultat, et des divisions de plus de 10,000 hommes se trouvaient réduites à un effectif de 4 à 5,000. Cela tenait à ce que les Turcs ne se donnent pas la peine de viser, mais cachés dans leurs tranchées, ils chargent sans s'arrêter. Chaque Turc a 100 cartouches sur lui, et à côté, une caisse de 500 cartouches. Seuls, quelques tirailleurs habiles pointent sur les officiers.

Les tranchées étaient établies à plusieurs étages, les redoutes avaient sur les points les plus importants trois lignes de feu:

1° Celle du rempart; 2° du chemin couvert; et 3° de l'escarpe où les hommes cachés dans le fossé montaient sur une marche (1).

Le feu de l'infanterie turque produit ainsi l'effet d'une machine roulante qui jette incessamment des masses de plomb à grandes distances.

C'est donc un facteur avec lequel il nous a fallu compter.

A mon arrivée sous Plewna, au mois de septembre, nos troupes et les troupes roumaines (2) occupaient à l'est et au nord-est de Plewna des positions fortifiées par quelques tranchées et batteries, l'infanterie assiégeante occupait à peine un tiers de la ligne de circonvallation de Plewna, et la plus grande partie des environs ne pouvait être observée que par la cavalerie. Les Turcs conservaient leurs communications avec Sophia et Rachowo, sur la rive gauche du Vid, et dans la direction de Loftcha, sur la rive droite. Après avoir procédé aux reconnaissances nécesssaires, j'ai trouvé les positions turques imprenables de vive force. Cependant, en me mettant dans la position du défenseur, j'aurais été à sa place très inquiet pour la gorge de Plewna et pour les communications.

Je demandai alors pour l'investissement de la place des renforts (trois divisions de la garde impériale). Toutes les positions de la rive droite du Vid furent immédiatement occupées par l'infanterie, et fortifiées; les batteries reçurent un champ de 100 à 120 degrés, pour pouvoir concentrer et envoyer dans les redoutes ennemies des salves de soixante coups de canon. Les tranchées furent renforcées par des lunettes et des redoutes, et sur toute la ligne on commença à s'approcher des retranchements turcs, au moyen d'approches et de logements. Notre artillerie de 300 pièces, dont 40 pièces de siége, contre 100 pièces turques, avait démonté quelques canons. L'ennemi fut obligé d'employer son artillerie avec la plus grande circonspection, soit en la cachant, soit en lui faisant souvent changer de position. Bien que l'artillerie turque tirât à des distances de cinq kilomètres, son effet était pour nous tout à fait insignifiant, les obus crevant rarement. Les pertes causées par notre artillerie à la garnison n'étaient également que de 50 à 60 hommes par jour. Les salves de nos batteries concentrées à l'improviste, tantôt sur une redoute, tantôt sur une autre, paraissaient dans les premiers temps produire une grande impression morale sur l'ennemi, mais bientôt elles ne parvenaient qu'à arrêter les travaux pendant le jour.

L'ennemi ne tarda pas à prendre ses mesures; les garnisons des redoutes furent retirées et placées dans des tranchées, à une certaine distance de ces ouvrages; les fossés profonds et étroits furent seuls occupés par les Turcs. Il va sans dire que contre les tranchées et les fossés notre artillerie se trouvait impuissante. — Quant aux réserves, elles étaient cachées dans les plis du terrain, ou éloignées à des distances hors de la portée de notre artillerie. En conséquence, l'artillerie n'a joué à Plewna qu'un rôle assez secondaire.

Les avantages essentiels du camp retranché turc consistaient :

1° L'étendue de la position turque autour de Plewna était à peu près de 36 kilomètres.

2° La configuration des hauteurs, qui toutes partant de la ville présentent un éventail dont Plewna est le centre. Les réserves placées dans ce centre, à une distance de 4 à 5 kilomètres, pouvaient facilement soutenir toutes les positions menacées, pendant que des ravins qui devenaient plus profonds, à mesure qu'ils se rapprochaient de la ligne d'investissement, interceptaient les communications entre nos positions.

3° Les fortifications présentaient plusieurs rangées de lignes défensives pratiquement appropriées au terrain.

4° Les réserves pouvaient être placées hors de la portée de notre artillerie.

5° Le feu foudroyant et ravageant de l'infanterie turque, qui n'avait jamais été produit jusqu'ici par aucune armée européenne.

Après avoir fait avec la cavalerie des reconnaissances sur la rive gauche du Vid, vers Télisch et Gorni-Doubniak, j'ai donné l'ordre au général Gourko d'occuper la chaussée de Sophia, et aux Roumains de passer la rivière en avant de Plewna pour couper les communications de l'ennemi avec Rachowa.

Le 12 (24) octobre, le général Gourko traversa le Vid et attaqua Télisch et Gorni-Doubniak avec deux divisions et une brigade de tirailleurs de la garde.

En même temps, sur la rive droite du Vid, toutes nos batteries ouvrirent le feu et l'entretinrent pendant toute la journée contre le camp retranché de Plewna. — Trois divisions, la 3e de la garde et les 2e et 16e de la ligne, concentrées près de la chaussée de Loftcha simulèrent une attaque des positions turques, pour empêcher Osman-Pacha de soutenir les garnisons isolées de Télisch et de Gorni-Doubniak par les réserves de Plewna.

Les villages de Télisch et Gorni-Doubniak étaient fortifiés par des redoutes et des tranchées armées de quelques pièces d'artillerie.

Le bombardement commença à neuf heures du matin; l'infanterie se lança sur Gorni-Doubniak de trois côtés, les assauts furent renouvelés plusieurs fois; à huit heures du soir seulement, on réussit à s'emparer des redoutes et du village; la garnison de 4,000 hommes se rendit aux vainqueurs.

Télisch résista le premier jour; la garnison de 3,000 hommes capitula le 16 (28), après un bombardement de quelques heures.

La résistance opiniâtre de Gorni-Doubniak est très remarquable; toute la garnison en était exposée au feu de 80 pièces de canon, qui entouraient le village. La garde attaqua avec un élan, une impétuosité admirables; elle perdit 4,000 hommes; presque chaque défenseur avait donc mis hors de combat un des nombreux assaillants.

Depuis le 12 (24), l'investissement était devenu complet. Les Roumains avaient occupé sans résistance les villages de Gorni et Dolni-Nétropole, situés sur la route de Rachova. La

(1) Le profil inséré dans la lettre du général Totleben diffère sensiblement du profil reproduit, d'après les journaux, dans le n° 381 de la *Revue*. On ne voit qu'un fossé, et non deux, dans le croquis du général. Une première ligne de feux est fournie par les tireurs du chemin couvert, une deuxième par les hommes abrités dans le fossé, et qui monteraient sur les marches pratiquées dans l'escarpe, au moment de faire feu, et une troisième par les hommes placés derrière le parapet. Les tireurs du chemin couvert seraient protégés contre les feux des lignes en arrière par une sorte de parados.

(2) 9e corps, du général Krudener......	12.000	hommes.
4e corps, du général Zotoff............	18 000	—
Roumains..............................	25 000	—
Total.....	55.000	hommes
	à 60,000	hommes.

La garnison turque de Plewna comptait alors 60,000 à 70,000 hommes.

cavalerie s'était emparée de tous les passages sur la rivière Isker. Toutes les communications de l'ennemi avec le dehors et surtout avec Sophia et Rachova avaient été interrompues.

Jusqu'au 12 (24) octobre, les Turcs recevaient constamment des secours, des approvisionnements de guerre et des vivres, et évacuaient à Sophia leurs malades et leurs blessés. A partir de ce jour, la chute de Plewna dépendait de la quantité d'approvisionnements qui s'y trouvaient. Restaient à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher Osman de percer notre ligne d'investissement, car il ne s'agissait pas seulement de s'emparer de Plewna, mais de faire prisonnier Osman-Pacha et son armée de 50,000 hommes, composée de Nizams, c'est-à-dire de troupes d'élite qui pouvaient servir de cadre pour la formation d'une nouvelle armée.

Cependant, la ligne d'investissement avait une étendue de 70 kilomètres. Dès lors, il était très urgent d'avoir des réserves mobiles, prêtes à se déplacer, et de bonnes routes, pour pouvoir concentrer en peu de temps des forces suffisantes sur les points menacés.

D'après l'ordre de S. A. I. le commandant en chef, le 4 (16) novembre, deux divisions et la brigade de chasseurs de la garde se dirigèrent par la chaussée sur Sophia pour occuper les passages des Balkans et faire face contre les secours qu'Osman-Pacha attendait de Sophia. Ces troupes furent remplacées par les 2e et 3e divisions de grenadiers qui venaient d'arriver.

La rive gauche du Vid présentant une plaine ouverte assez unie, très avantageuse pour l'effet de feux rasants à grandes distances, il a fallu établir ces positions fortifiées des grenadiers à une distance de trois à quatre kilomètres du Vid, tandis que sur la rive droite du Vid, sur un terrain montagneux et accidenté, nos logements s'étaient approchés des positions de l'adversaire à quelques centaines de pas.

A toutes nos entreprises et approches, les Turcs opposèrent une résistance très opiniâtre. Il était impossible de les prendre à l'improviste; à toutes les attaques partielles, ils répondaient immédiatement par un feu roulant d'une extrême violence. Rien n'annonçait la moindre démoralisation chez l'ennemi. Les déserteurs étaient peu nombreux. Néanmoins, d'après tous les renseignements qui m'étaient parvenus, les approvisionnements turcs ne pouvaient suffire que jusqu'à la mi-décembre. L'hiver approchait; l'impatience gagnait les esprits, excités d'ailleurs par la nouvelle de la prise de Kars de vive force. On proposa l'assaut comme le seul moyen d'en finir avec Plewna. Moi, je m'y opposai avec toute l'énergie inspirée par mes convictions.

Nos divisions d'infanterie, qui après l'assaut du 30 août (11 septembre) ne comptaient que 4,000 à 5,000 hommes, avaient, au mois de novembre, après l'arrivée des réserves, atteint le chiffre normal de 10,000 hommes.

L'armée d'investissement de Plewna était composée comme suit :

Quatrième corps :

2e division;
16e division;
30e division.

Neuvième corps :

5e division;
31e division.

Corps des grenadiers :

2e division de grenadiers;
3e division de grenadiers;

Garde impériale.

3e division de la garde.

	Hommes.	Pièces.
Soit : 8 divisions à 10,000 hommes..	80.000	»
En outre : 3e brigade de tirailleurs......	4.000	»
2 bataillons de sapeurs.......	1.000	»
4 divisions de Roumains......	22.000	»
Chaque division russe avait 6 batteries à 8 pièces..........................	»	384
Artillerie roumaine : 16 batteries à 6 pièces	»	96
2 divisions de cavalerie................	5.000	»
5 batteries à cheval à 6 pièces..........	»	30
Total (1).....	112.000	510

En comptant les servants d'artillerie, l'armée comprenait à peu près 120,000 combattants.

J'avais en vue deux buts :

1) Empêcher Osman-Pacha de sortir et l'obliger par la famine à se rendre prisonnier avec toute la garnison;

2) Soigner, conserver et renforcer notre armée de Plewna, afin de pouvoir, après la chute de cette place, l'employer à soutenir les autres armées qui manquaient de réserves et, profitant de nos succès, de prendre l'offensive avec vigueur.

En effet, dans toutes nos guerres avec la Turquie, les Osmanlis nous causèrent, au début, des retards et même des désastres par la résistance opiniâtre de leurs places fortes et de leurs camps retranchés, occupant les points stratégiques, — résistance qui n'a jamais suffisamment été prévue à l'avance.

En 1828-1829, Varna, Silistrie et le camp retranché de Schoumla ont arrêté tous les efforts de notre brave armée pendant plus d'une année. Après la prise de Varna, Silistrie et l'isolement de Schoumla et la première bataille gagnée à Kouleftcha en rase campagne, la panique s'était emparée des Turcs, — ils ne se défendirent plus, — le général Diebitch nonobstant les forces supérieures de l'ennemi passa les Balkans et occupa Andrinople, sans rencontrer de résistance sérieuse. Rien qu'avec 16,000 hommes, seuls restes de quatre corps d'armée, décimés par l'épidémie, abstraction faite des troupes laissées sur nos communications.

Mon rapport officiel au grand-duc Nicolas vous apprendra les détails de la prise de Plewna le 28 novembre (9 décembre).

Quatre jours après la chute de cette place, les troupes de l'armée d'investissement, parfaitement conservées et au grand complet, quittèrent Plewna pour soutenir les opérations du général Gourko sur la route de Sophia et celles du général Radetzky vers Schipka et Kasanlyk.

Vous aurez appris par les journaux que l'armée de Suleiman a été dispersée et presque anéantie dans les environs de Philipopol, 32,000 hommes de l'armée turque de Schipka faits prisonniers et Andrinople occupée par nos troupes le 8 (20) janvier.

Après la capitulation du 28 novembre (9 décembre), l'armée d'Osman jetant ses fusils est venue se ranger sous la garde de nos troupes en groupes silencieux et pleins de dignité. On reconnaissait avec peine dans ces hommes les mêmes soldats qui naguère encore nous opposaient une résistance si opiniâtre. Calmes et résignés, ils semblaient reconnaissants pour la moindre attention dont ils étaient l'objet de notre part. Les officiers turcs étaient unanimes à assurer que l'armée de Plewna était une troupe d'élite et que, du moment où elle avait été obligée à mettre bas les armes, les autres armées du sultan seraient incapables de prolonger la résistance.

Arrivé sur les lieux, j'ai trouvé Osman-Pacha légèrement blessé à la jambe, assis dans sa voiture et ayant son médecin en face de lui. Il répondit à mon compliment qu'il avait fait

(1) Ne sont pas comprises dans ce total les 40 pièces de siège mentionnées plus haut.

son possible pour remplir son devoir, mais que tous les jours n'étaient pas des jours heureux. Il ajouta que c'était pour lui une consolation d'avoir été au moins blessé lui-même.

Osman est un homme d'environ quarante-cinq ans, d'une taille moyenne, au regard intelligent, voire même sympathique. Son attitude a été pleine de calme et de dignité, tout en ne cessant d'être courtoise.

J'eus l'occasion depuis de m'entretenir avec lui plus à mon aise. Je lui demandai s'il avait su au commencement d'octobre que nous avions reçu des renforts, menaçant ses communications, avant même que nous eussions passé le Vid. — Il me répondit affirmativement. — Je lui fis observer alors que je m'attendais à le voir utiliser ce moment pour quitter Plewna et se retirer avec son armée par la chaussée de Sophia, dans la direction des passages des Balkans. Il aurait pu ainsi, non-seulement sauver son armée, mais arrêter une nouvelle fois la marche de la nôtre sur des positions qui ne l'auraient certes pas cédé en force à celles de Plewna.

Osman répliqua qu'à cette époque il avait encore des vivres en abondance, qu'une retraite prématurée eût été contraire à son honneur militaire, et que d'ailleurs elle l'aurait fait condamner à Constantinople. De plus, il s'attendait sans faute à un assaut décisif de notre part, qu'il appelait de tous ses vœux, sûr de pouvoir le repousser en nous infligeant, grâce au développement donné à ses fortifications, des pertes encore plus considérables que celles subies par nous le 30 (11) et 31 août (12 septembre). A la faveur de cette victoire, il ne doutait pas de la possibilité pour lui de quitter Plewna avant l'épuisement de ses approvisionnements.

C'est au chef d'état-major d'Osman, Tevfik-Pacha, qu'il faut attribuer la construction des fortifications de Plewna. Interrogé sur la manière dont il y avait procédé, il répliqua qu'il ne s'est laissé guider que par l'expérience.

Il me reste à faire un rapprochement que vous ne trouverez pas dépourvu d'intérêt.

Deux camps retranchés sont tombés en notre pouvoir dans le cours de cette guerre. Kars pris d'assaut et Plewna — par voie d'investissement. Dans ces deux cas, le même but a donc été atteint par des moyens essentiellement différents.

Je vous envoie ci-joint un plan de Kars, très incomplet, publié par l'*Invalide russe*; vous en relèverez que cette place est entourée de douze forts, dont sept sur la rive gauche du Kars-Tchaï, sur un terrain très élevé, et cinq sur la rive droite. Trois de ceux-ci se trouvaient dans la plaine et deux (n°s 1 et 2) sur des hauteurs assez escarpées. Les forts sont éloignés de la citadelle de 2 à 3 kilomètres, ce qui permet à l'assiégeant de bombarder la ville même et les réserves y disposées; la circonférence totale est de 18 kilomètres. La plupart des forts présentent le type de fortifications permanentes, bien que dépourvues d'escarpes et contrescarpes, mais d'un profil très fort, avec des magasins de poudre, à l'épreuve des bombes et des casernes casematées, dans la gorge.

On ne supposait dans la place qu'une garnison de 8,000 hommes, qui, vu l'étendue des fortifications, n'auraient certes pas été suffisants pour les défendre. L'assaut a commencé à neuf heures du soir, au clair d'une pleine lune. 23 bataillons russes attaquèrent les forts de la rive droite, 9 autres faisaient de sérieuses démonstrations contre ceux de la rive gauche. A l'aube du jour, tous les forts de la rive droite étaient en notre pouvoir, ainsi que la ville. Une partie de la garnison, principalement sur la rive gauche, essaya de se frayer un passage dans la direction d'Erzeroum, mais fut arrêtée, refoulée et forcée à mettre bas les armes. On prit 17,000 prisonniers, plus du double que le chiffre supposé de la garnison, 303 canons et une grande quantité d'approvisionnements. On enterra près de 2,800 cadavres ennemis. — 4,500 turcs malades et blessés furent trouvés dans les hôpitaux. Nos pertes ont été seulement de 487 tués et de 1,784 blessés.

On ne peut s'expliquer ce succès extraordinaire que par l'effet moral produit sur l'esprit, tant des assiégeants que des assiégés, par le fait que l'armée de Mouktar-Pacha avait été peu auparavant complétement battue en rase campagne et en partie faite prisonnière. Je suppose cependant que si le premier assaut avait été repoussé, le second n'aurait eu aucune probabilité de succès.

. . . .

Les journaux ont beaucoup exagéré la portée du petit accident qui m'était arrivé sous Plewna, et je n'ai pas à me plaindre en général de l'état de ma santé.

. . . .

En attendant, croyez, mon cher général, aux sentiments inaltérables de ma haute estime et de ma sincère amitié.

Signé : Ed. Todleben.

DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER ALLEMANDS
EN ALSACE-LORRAINE
AU POINT DE VUE MILITAIRE

—

L'influence qu'exercent aujourd'hui, sur le début d'une guerre, les voies ferrées des deux nations belligérantes, est devenue si considérable que leur tracé et leur développement doivent être désormais l'une des préoccupations principales de la direction supérieure des armées.

Dans le cas surtout d'une lutte soudaine entre deux puissances limitrophes, pourvues chacune d'un système de mobilisation à peu près équivalent dans ses résultats, la puissance de concentration, qui résulte d'un bon réseau de chemins de fer, est appelée à jouer un rôle dont tout le monde comprend la portée. C'est à ce point de vue que l'établissement des nouvelles lignes étrangères entre dans le domaine de cette *Revue;* nous allons, en conséquence, dire quelques mots des travaux récemment exécutés ou projetés sur notre frontière de l'Est, en laissant à des commentaires allemands, officiels ou autres, le soin d'en indiquer le but et l'importance militaire.

Parmi les lignes dont nous avons annoncé successivement l'ouverture dans les *Nouvelles militaires* de cette *Revue*, on a pu remarquer que, depuis le 1er janvier 1878, trois tronçons importants ont été livrés, en Alsace, à la circulation. Tous les trois franchissent le Rhin et relient les voies ferrées de la rive gauche à celles de la rive droite. Ce sont les tronçons :

Colmar à Vieux-Brisach et Fribourg-en-Brisgau, ouvert le 8 janvier 1878;

Mulhouse à Mülheim, ouvert le 6 février;

Saint-Louis à Léopoldshœhe, ouvert le 11 février.

Les journaux allemands n'omirent point à cette époque de faire observer que ces trois lignes répondent à des nécessités militaires de premier ordre. Voici comment s'exprimait, à ce sujet, l'un d'entre eux, la *Gazette militaire de Darmstadt* :

« Aujourd'hui débouchent en Alsace-Lorraine, des contrées allemandes qui lui sont limitrophes, autant de voies ferrées qu'il est nécessaire pour y concentrer une grande armée dans le minimum de temps. Les ponts fixes de Brisach et de Mülheim (près de Bâle) (1) rendront, dans cette éventualité

---

(1) L'auteur de l'article ne nomme pas le troisième pont fixe, le plus rapproché de Bâle, celui d'Huningue (ligne de Saint-Louis à Léopoldshœhe).

les plus grands services. Il n'y avait naguère qu'un seul pont fixe sur le Rhin, celui de Kehl; aucun autre ne reliait la Haute-Alsace à la rive droite du fleuve. Cette situation était d'autant plus fâcheuse que la Haute-Alsace n'est défendue que par la place peu importante de Neuf-Brisach, qu'elle se trouve dans le rayon d'action de la trouée de Belfort et qu'on ne peut augmenter les 4,000 hommes qui y tiennent garnison. Quant à la question de savoir comment la Haute-Alsace pourra être protégée contre la place de Belfort, dont les défenses augmentent sans cesse, elle reste toujours, à notre avis, à l'ordre du jour et on sera forcé de lui donner, mieux vaudrait tôt que tard, une solution. »

Les trois lignes ferrées, dont la feuille hessoise faisait ainsi ressortir l'importance, étaient à peine livrées à l'exploitation que les journaux prussiens annonçaient la construction de nouveaux chemins de fer en Lorraine. Il s'agissait d'un projet de loi voté depuis quelques jours et dont nous nous occuperons plus spécialement aujourd'hui.

Le texte était ainsi conçu :

« Article premier. — Le chancelier de l'Empire est autorisé *à faire exécuter aux frais de l'Etat :*

» *a*) La construction des lignes de Château-Salins à Sarralbe, de Dieuze à Bensdorf et de Carling à Hargarten ;

» *b*) La construction d'une ligne de raccordement entre les chemins Bitche-Sarreguemines et Deux-Ponts-Sarreguemines d'une part et Sarreguemines-Sarralbe de l'autre ;

» *c*) L'agrandissement des stations intermédiaires sur les lignes de Sarreguemines-Sarralbe et Sarreguemines-Bening.

Les terrains nécessaires seront acquis par voie d'expropriation, en se conformant aux lois du pays.

Il sera affecté, à l'exécution de ces travaux, une somme de 15,120,000 marks (18,900,000 fr.) dont 6 millions (7,500,000 fr.) seront dépensés pendant l'année budgétaire 1878-1879, et 9,120,000 marks (11,400,000 fr.) pendant l'année 1879-1880.

» Art. 2. — Le chancelier de l'Empire est, en outre, autorisé à se procurer les sommes nécessaires au moyen d'un emprunt contracté en vertu des dispositions de la loi du 19 juin 1868, et à émettre des bons sur le Trésor.

» Art. 3. — Les dispositions, contenues dans les articles 2 à 5 de la loi du 27 janvier 1875, au sujet des emprunts contractés pour les besoins de la marine ou de l'administration des lignes télégraphiques, sont également applicables au présent emprunt et aux bons émis sur le Trésor. »

L'exposé des motifs du projet de loi insistait, comme on va le voir, sur l'importance militaire des lignes dont l'Empire demandait au Reichstag d'autoriser la construction par l'Etat lui-même. Voici l'analyse de ce document :

1° *Ligne Château-Salins Sarralbe.* — La région sud-ouest de la Lorraine est dépourvue de relations par chemin de fer avec l'Allemagne; Château-Salins, Vic et les environs ne communiquent avec Metz que par une seule ligne, située en territoire français et franchissant deux fois la frontière, à Chambrey et à Pagny; il est donc nécessaire d'établir une communication directe entre Château-Salins et le réseau d'Alsace-Lorraine; d'ailleurs, « cette relation, à constituer par un débouché vers le chemin de fer de Sarreguemines à Sarrebourg, est incontestablement nécessaire *dans l'intérêt de la défense du pays. Il s'ensuit que les intérêts militaires et politiques s'accordent pour que la construction de la voie ferrée Château-Salins Sarralbe soit commencée sans retard.* »

Toutes les négociations, entreprises pour faire exécuter ce chemin par une Société quelconque, ayant échoué, il n'est pas possible de demander à la Caisse provinciale de l'Alsace-Lorraine les fonds nécessaires à la construction d'une ligne, dans le tracé de laquelle *les intérêts militaires sont prépondérants.* Il ne reste donc, si l'on veut l'achever sans perdre de temps et dans les conditions les plus conformes au but qu'on se propose, qu'à *demander le capital à l'Empire.*

« Parmi les divers tracés étudiés dans les travaux préparatoires, celui de Château-Salins à Sarralbe offre les conditions les plus favorables pour la construction et l'exploitation. Ce tracé remonte la vallée de la Petite-Seille, s'approche à Bermering de la ligne Remilly-Reding, coupe cette dernière à Bensdorf et descend la vallée de l'Albe jusqu'à sa jonction avec la ligne Sarreguemines-Sarrebourg, à Sarralbe. Il ouvrira, avec la ligne Lautzkirchen-Sarreguemines, (que la Compagnie du Palatinat est tenue, par le décret de concession, de livrer à l'exploitation à la fin de 1878), *une nouvelle communication indépendante, et qui sera en même temps la plus courte et la plus commode, entre le Palatinat et le sud-ouest de la Lorraine.* »

La ligne de Château-Salins-Sarralbe aura 47 kilomètres 6 de longueur; elle sera à une seule voie (infra et superstructure) et coûtera 9,900,000 mars (12,375,000 fr.)

2° *Ligne Dieuze-Bensdorf.* — « Il est en outre nécessaire, *dans l'intérêt de la défense du pays*, d'établir un chemin de fer, partant de Bensdorf (point de croisement de la nouvelle ligne Château-Salins-Sarralbe avec la ligne Remilly-Reding) et aboutissant à Dieuze, point terminus de l'embranchement Dieuze-Avricourt. La distance de Bensdorf à la station-frontière de Deutsch-Avricourt se trouvera ainsi réduite de 57 à 37 kilomètres. » Construite pour une seule voie (infra et superstructure), cette ligne aura 15 kilomètres de longueur et coûtera 3,000,000 de marks (3,750,000 fr.)

3° *Ligne Carling-Hargarten.* — A l'appui de la demande de fonds pour la construction de ce tronçon, le gouvernement impérial rappelle que, par décret du 11 juin 1863, la Compagnie française de l'Est avait obtenu la concession d'une ligne de Niederbronn à Thionville ; en 1870, cette voie ferrée était achevée entre Niederbronn et Carling (par Sarreguemines et Bening). Depuis cette époque, on a échoué dans toutes les négociations engagées avec les administrations ou avec les compagnies intéressées, pour faire construire la dernière section Carling-Thionville. A la vérité, 5 kilomètres et demi de celle-ci, représentés par la distance de Teterchen à Hargarten, ont été compris dans la concession du chemin Teterchen-Bouss-Vœlkling (sur la Sarre). « *Les intérêts militaires exigent que le tronçon, 9 kilomètres et demi, qui manque encore entre Hargarten et Carling, soit construit sans délai;* il coûtera 1,785,000 marks (2,231,250 fr.), et, après l'achèvement de la ligne Teterchen-Bouss, il formera la jonction importante de ce chemin avec ceux de Sarreguemines-Bitche et de Sarrebrück-Forbach-Bening. »

A propos du tronçon Hargarten-Carling, qu'on demande d'exécuter immédiatement aux frais de l'Empire, il était naturel que l'exposé des motifs s'occupât de la section Teterchen-Thionville, restant à construire pour achever la ligne Niederbronn-Thionville. En effet, ce document fait ressortir que cette section « *est aussi d'une importance capitale au point de vue de la défense du pays*, sans présenter cependant le même degré d'urgence que les autres voies ferrées, comprises dans le projet de loi. *En outre de sa valeur stratégique*, elle a pour les intérêts locaux, principalement en facilitant les débouchés des charbons de la Sarre, une utilité qui justifie la participation du pays et des intérêts privés aux frais de la construction. » La section Teterchen-Thionville aura 41 kilomètres; elle coûtera 8,715,000 marks (10,893,750 fr). Déduisant de cette somme 660,000 marks (825 000 fr.), déjà couverts par une subvention du district de Lorraine ou par des souscriptions d'industriels intéressés, il restera 8,055,000 marks (10,068,750 fr.) « Pour obtenir ce capital, on a l'intention d'en réclamer au moins la moitié à la caisse provinciale d'Alsace-

Lorraine et, seulement si ce concours est assuré, de demander à l'Empire le complément nécessaire. »

4° *Ligne de raccordement* entre les chemins Bitche-Sarreguemines, Deux-Ponts-Sarreguemines d'une part et Sarreguemines-Sarralbe de l'autre. Au sujet de cette ligne, l'exposé des motifs s'exprime en ces termes :

« *Afin de rendre complètement utilisables pour la défense du pays les lignes que nous venons de désigner ci-dessus comme devant être exécutées sans délai, il est nécessaire d'améliorer en même temps les conditions d'exploitation des anciennes lignes qui seront en relation avec elles.* On demande, à cet effet : la construction d'un raccordement, contournant la gare de Sarreguemines et reliant entre eux les chemins de fer Deux-Ponts-Sarreguemines et Bitche-Sarreguemines d'une part et Sarreguemines-Sarralbe de l'autre; en second lieu, l'agrandissement des stations sur les sections Sarreguemines-Sarralbe et Sarreguemines-Bening.

» On a déjà prévu le raccordement demi-circulaire précité dans la convention conclue, le 24 août 1874, avec le gouvernement bavarois, pour la construction de la ligne Lautzkirchen-Sarreguemines. L'article 4 de cette convention a spécifié que les frais, après entente avec le gouvernement impérial, seraient supportés, pour moitié, par l'Empire allemand et par la Compagnie des chemins de fer du Palatinat. En supposant que le traité précité reçoive son exécution, ce sera, de ce chef, 265,000 marks (331,250 fr.) qui incomberont à l'Empire.

» La dépense pour l'agrandissement des stations ci-dessus désignées est évaluée à 170,000 marks (212,500 fr.). »

Adopté, le 14 mars dernier, au Conseil fédéral, le projet de loi concernant la construction de nouveaux chemins de fer en Lorraine vint, en première délibération, au Reichstag, à la séance du 2 avril.

Avant que la discussion commençât, le sous-secrétaire d'Etat Herzog, commissaire du gouvernement, prit la parole en ces termes: « *En dehors des motifs militaires et politiques* qui engagent à exécuter les chemins de fer désignés dans le projet de loi, il en est d'autres qui sont plus particuliers au pays et, si l'on peut parler ainsi, de l'ordre civil. » Après ce préambule, l'orateur établit, dans des termes analogues à ceux de l'exposé des motifs, la situation de Château-Salins, Vic et environs, en ce qui concerne leurs relations, par Nancy, avec Metz. Il fit ressortir que la Compagnie française de l'Est exploite, conformément au traité de Francfort, toute la section Nancy, Château-Salins et Vic, même en territoire allemand, circonstance fâcheuse, dit-il, qui prendra fin le jour où ce chemin sera prolongé vers Sarralbe. Cette ligne « *est nécessaire aussi dans l'intérêt de la défense du pays; cela est hors de doute. Ce sont donc les intérêts militaires et politiques qui poussent à entreprendre, sans retard, la construction de ce chemin*, et je ne puis assez instamment prier le Reichstag de prendre en sérieuse considération ce côté de la proposition qui lui est soumise. » Après quelques mots sur l'utilité économique et commerciale du projet, le commissaire du gouvernement termina en « adressant de nouveau au Reichstag la prière d'accepter le projet, à l'unanimité, comme le conseil fédéral. »

Dans la discussion qui suivit, M. l'abbé Guerber, député de Guebwiller, prit texte de ce que, d'après les déclarations du gouvernement, les chemins de fer en question étaient surtout destinés à servir un intérêt militaire pour demander que la charge n'en incombât, en aucune façon, à l'Alsace-Lorraine, mais seulement à l'Empire.

Après un court débat, le Reichstag renvoya, à une grande majorité, le projet de loi à la commission du budget qui l'adopta le 4 avril. Le projet revint, dès le 6, en deuxième lecture, devant le Reichstag, et le rapporteur de la commission insista de nouveau sur l'importance militaire de la loi, dans les termes suivants, qui sont des plus explicites : « Nous avons à organiser, au point de vue militaire, notre réseau de chemins de fer sur les frontières menacées, de manière qu'il ne soit pas inférieur à celui des pays limitrophes. Dans le courant des dernières années, la France a augmenté, avec le plus grand soin et en y consacrant des sommes considérables, aussi bien les lignes conduisant à la frontrière de Lorraine que les lignes parallèles. Cette situation nous impose la nécessité de faire de même. *A ce sujet, les commissaires militaires du gouvernement nous ont donné, dans le sein de la commission, les détails les plus circonstanciés. Je ne puis vous les répéter ici.* Un coup d'œil, jeté sur la carte, vous convaincra qu'il est urgent de construire promptement les lignes dont il est question en ce moment. On a demandé aussi dans la commission s'il n'aurait pas mieux valu établir ces chemins de fer d'après le système des lignes secondaires. *On y a renoncé simplement parce que ces chemins doivent être appropriés aux grands transports de troupes.....* En conséquence, je vous recommande de voter à l'unanimité le projet du gouvernement. »

En effet, le Reichstag admit sans discussion qu'on passerait à une troisième lecture du projet de loi, et, à la séance du 9 avril, cette assemblée l'adoptait définitivement, sans débats.

Tel est l'état actuel de la question des nouveaux chemins de fer de Lorraine. Etant donné qu'ils doivent être construits par l'Empire, il y a tout lieu de penser que les travaux seront entrepris sans délai. En effet, dès le 20 mars, la *Gazette de Strasbourg* annonçait que « les ingénieurs chargés des travaux étaient déjà nommés et étaient entrés en fonctions. » A la même date, la *Gazette de Metz* disait « recevoir, de plusieurs sources dignes de foi, l'assurance formelle qu'on a déjà fait les préparatifs nécessaires pour commencer immédiatement la construction des chemins Château-Salins-Sarralbe et Dieuze-Bensdorf. » (29)

DES EXERCICES PRATIQUES DE SERVICE EN CAMPAGNE

PAR LE GÉNÉRAL-MAJOR V. VERDY DU VERNOIS

Suite et fin (1).

Dans son troisième et dernier article, le général v. Verdy s'occupe du compte rendu de l'exercice et, joignant l'exemple au précepte, il traite lui-même une question et donne un spécimen de *rapport*.

Le *rapport* est considéré souvent comme une corvée pénible, une besogne fastidieuse, et, plus d'un officier qui résoudra correctement et aisément sur le terrain des problèmes analogues à celui choisi par l'auteur, regimbe à l'idée de coucher la solution sur le papier.

Le rapport est le compte rendu fidèle et succinct du travail exécuté sur le terrain, et le commandement, qui s'est abstenu d'une surveillance trop étroite, pour ne pas gêner l'initiative des sous ordres, a besoin évidemment de ces documents pour exercer son contrôle et formuler sa critique. Une semblable pièce n'est pas moins utile à celui qui la rédige et qui apprend de cette façon à mettre ses idées en ordre et à les exprimer dans une langue claire, sobre et concise. Il serait donc superflu d'insister sur l'utilité de ces travaux écrits, mais rien, peut-être, n'est plus propre à convertir les réfrac-

(1) Extrait de la *Militair-Zeitung für die Reserve-und Landwehr-Offiziere des deutschen Heeres.* Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 394 et 397.

taires du *topo* que le spécimen confectionné par le général v. Verdy.

L'officier qu'il met en scène reproduit littéralement les ordres reçus, transcrit ceux qu'il a donnés et résume ensuite sobrement et sans phrases l'opération qu'il a exécutée. Le croquis est bien un croquis et non une copie de la carte; le tout tient dans une page ou deux tout au plus et, en vérité, on peut, sans efforts exagérés, livrer un travail ainsi conçu vingt-quatre heures après l'exécution.

Pas de description de terrain, pas de dissertation tactique, pas de plaidoyer pour expliquer, justifier les mesures prises, pas de détails superflus sur la mise en pratique de prescriptions réglementaires parfaitement connues et sous entendues. Le chef qui recevra le rapport n'est pas un élève auquel on doive faire la leçon et tout développement ou commentaire justificatif serait ici déplacé. Il est évident que, dans ces conditions, la confection du rapport n'exige aucune connaissance ou aptitude spéciales, mais seulement du bon sens et un peu de réflexion, — deux qualités assurément nécessaires à tout officier pour bien commander sa troupe.

Le lecteur pourra se convaincre de cette vérité très propre à encourager certains officiers trop portés à se défier de leur plume, en examinant l'exemple qui va être mis sous ses yeux et que l'auteur a de plus accompagné de recommandations pratiques, toujours utiles à consulter.

Il pourra constater aussi combien le général reste fidèle aux principes qu'il a posés. Toute expression, tout mot inutile au sens est impitoyablement retranché de son rapport. Le fait est d'autant plus significatif qu'ici personne ne mettra pas cette sobriété de langage, parfaitement *voulue*, sur le compte de l'indigence d'esprit d'un écrivain, qui a déjà donné tant de preuves de sa fécondité et de son latent d'exposition.

4° RÉDACTION DU RAPPORT.

« Chacun des exercices de service en campagne exécutés par des officiers opposés l'un à l'autre est, en principe, l'objet d'un rapport qui doit être présenté, vingt-quatre heures après l'exécution, au chef qui a donné le thème.

Le meilleur moyen de se rendre compte de la façon de rédiger ces travaux est de mettre un rapport sous les yeux du lecteur. En conséquence, nous donnerons un exemple qu'on trouvera plus loin; mais il faut remarquer à ce sujet que les détails de rédaction diffèrent dans chacun des corps d'armée; l'officier qui a un travail de ce genre à fournir doit donc, tout d'abord, s'enquérir soigneusement de toutes les prescriptions, de tous les usages en vigueur dans le corps d'armée auquel il appartient.

Le travail même est rédigé sur du papier format; les feuilles sont enchâssées les unes dans les autres et réunies en cahier, et on a soin de laisser une ou deux pages blanches pour la critique des chefs; le croquis est collé à la dernière feuille; la couverture n'est pas pliée en deux, les pages blanches non plus, tandis que le rapport même n'est écrit que sur un côté des pages.

La couverture porte les inscriptions suivantes:

Exercice de service en campagne du second lieutenant A.....
du N° régiment d'infanterie n° .....
Le .... 18...

ou bien (suivant les instructions spéciales aux différents corps d'armée):

Exercice de service en campagne du second lieutenant A. du régiment d'infanterie n°..... contre le second lieutenant B. du même régiment.
Le .... 18 ...
Sous la direction du major C...

Sur la première feuille, en haut et à gauche, est reproduit littéralement le texte du thème; à hauteur de la dernière ligne du thème commenee, à droite, la *disposition* qui est suivie du rapport, également sur la partie droite de la feuille.

La répartition des troupes, s'il y a lieu, se transcrit à hauteur de la disposition, mais sur le côté gauche de la feuille.

Dans notre exemple, nous nous abstiendrons de reproduire cette disposition du texte sur les deux moitiés de la page, afin d'économiser la place.

Thème pour le détachement de l'Est.

Le second lieutenant A. reçoit l'ordre de couvrir un fourrage, qui doit être fait à Halmbach, avec 8 sous-officiers, un clairon et 80 hommes, partant de Beulen.

Des patrouilles ennemies venues de Dessenberg se sont montrées sur la rive droite de l'Ill.

Rendez-vous: Huit heures du matin. Issue ouest de Halmbach.

Tenue: Tenue de campagne avec le casque (1).

(Signé) C...
Major et commandant de bataillon.

RÉPARTITION DES TROUPES

Avant-garde. — Sous-officier X..... — 1[er] demi-peloton. 2 sous-officiers et 20 hommes.

Gros. — 2° peloton : 4 sous-officiers, 1 clairon et 40 hommes

Détachement du flanc gauche. — *Vice-feldwebel* Y...... — 2° demi-peloton : 2 sous-officiers et 40 hommes.

DISPOSITION

Des patrouilles ennemies venant de Denenberg se sont montrées sur la rive droite de l'Ill.

Je me propose, pour protéger le fourrage qui doit être fait à Halmbach, de rejeter ces patrouilles de l'autre côté de l'Ill.

L'avant-garde prend la chaussée; le gros la suit à 200 mètres de distance.

Le détachement de gauche se met en route en même temps par un chemin de traverse vers le pont de secours.

Je suis de ma personne à l'avant-garde.

RELATION

Le détachement se mit en route à huit heures six minutes du matin.

Au moment même où l'avant-garde débouchait du Buchwald, à huit heures neuf minutes, une patrouille ennemie de 12 hommes environ passait le pont de la chaussée.

Aussitôt que l'avant-garde fut à 700 mètres de l'ennemi, qui avait continué sa marche, je la fis déployer en tirailleurs. Après quelques coups de fusil, le parti ennemi se replia derrière l'Ill, mais conserva la possession du pont de la chaussée (a).

J'avais l'intention, pour l'en chasser, de renforcer mon avant-garde par une section, quand j'entendis des coups de fusil du côté de mon détachement de gauche, qui s'était rapproché jusqu'à 400 mètres du pont de secours, et, en même temps, — huit heures vingt-huit minutes, — je reçus avis qu'un détachement ennemi, fort de 80 hommes environ, venait de franchir ce pont et se portait en avant.

En ce moment, mon avant-garde était déployée en tirailleurs à 270 mètres du pont de la chaussée (A. 1), le gros à

(1) Pour le distinguer du détachement de l'ouest, qui est en bonnet.

400 mètres en arrière, sur la route, défilé par une légère éminence (A. 2); on voyait le détachement de gauche pressé par de fortes chaînes de tirailleurs se retirer en combattant par le chemin de traverse (A. 3).

J'ordonnai immédiatement à l'avant-garde de se replier sur le point où était défilé le gros, pendant que je faisais faire à gauche à ce dernier, mouvement qui fut masqué par la hauteur; puis, aussitôt, je fis occuper par deux sections déployées en tirailleurs les hauteurs qui flanquent le chemin de traverse, où je recueillis le détachement de gauche.

J'attendis l'attaque sur cette position (B-B.). Elle fut exécutée à huit heures quarante-six minutes par de fortes chaînes qui suivaient les deux côtés de la route, pendant que le gros de l'adversaire menaçait mon aile gauche. Son détachement du pont de la chaussée resta sur la route (b-b).

Notre chaîne de tirailleurs fut renforcée de 40 hommes, le soutien (20 hommes) se rapprocha de l'aile gauche. En ce moment, le sous-officier qui commandait l'ancienne avant-garde occupa la hauteur qui flanque immédiatement la chaussée au sud et dirigea sur l'aile gauche du gros de l'adversaire un feu inopiné qui obligea l'ennemi à battre vivement en retraite.

Pour n'être point coupés du pont de secours, les partis ennemis qui étaient au sud du chemin de traverse durent également battre en retraite.

Je me mis sur les talons de l'adversaire en retraite vers le pont de secours, pendant que le sous-officier X. avec ses deux sections se reportait également en avant sur le pont de la chaussée. L'ennemi ne tenta aucune résistance sur ces deux ponts et continua son mouvement de retraite sur Dessenberg.

Dans ces conditions, je laissai seulement le vice-feldwebel Y. avec ses 20 hommes au pont de secours et je me portai avec le gros vers le pont de la chaussée, où j'arrivai à neuf heures quinze; ce point de passage sur l'Ill était déjà occupé par le sous-officier X.

L'ennemi, qui mettait Dessenberg en état de défense, ne tenta pas de nouvelle attaque. Lorsque je fus informé à neuf heures trente minutes que le fourrage était terminé, je fis rentrer le détachement, sous la protection d'une arrière garde de 30 hommes, par le chemin de traverse et la chaussée sur Halmbach. Le détachement ne fut suivi que de très loin par de faibles patrouilles ennemies.

A.

Second lieutenant au n°.., régiment d'infanterie n°..

Remarquons ici qu'on pouvait résoudre la question de plusieurs façons. Dans tous les cas, la protection du fourrage devait être cherchée en avant du village et jamais par une occupation de la lisière.

Le détachement, pour accomplir sa mission, trouvait tout d'abord une première position dans le Buchwald qui coupe la

CROQUIS

Pour l'exercice de service en campagne du second lieutenant A..., du 12e régiment d'infanterie n° , du 1er juin 1878.

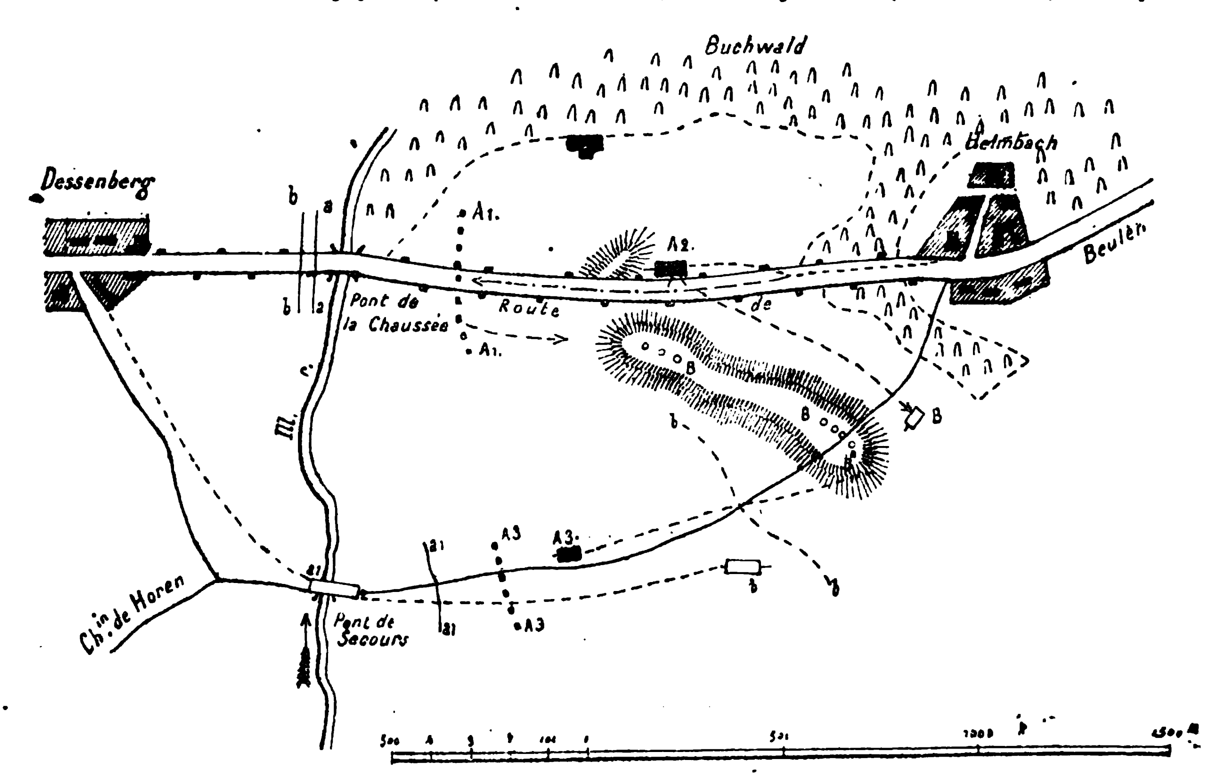

La hauteur est à 12-18 mètres au-dessus de la plaine.
Le Buchwald ne peut être franchi qu'en ordre dispersé, l'Ill, que sur les ponts.

LÉGENDE

A.-A. Position à 8 h. 28 m.
A 1. Avant-garde.
A 2. Gros.
A 3. Détachement de gauche.

a-a 1. Position de l'adversaire à 8 h. 28 m.
B-B. Position, lors de l'attaque de l'adversaire, à 8 h. 42 m.
b-b. Attaque de l'adversaire, à 8 h. 42 m.

A...

Second-Lieutenant au 12e régiment d'infanterie n° .

chaussée, une deuxième dans les hauteurs plus à l'est et enfin une autre encore dans la ligne d'eau de l'Ill.

La première position sur la lisière du bois ne pouvait convenir; elle est trop rapprochée du village pour que l'engagement ne vienne pas déranger le fourrage; de plus, elle est à trop courte distance de la ligne de hauteurs, derrière laquelle l'ennemi peut préparer son attaque et elle a sur son flanc droit le Buchwald proprement dit, où des patrouilles ennemies peuvent se glisser inaperçues et venir inquiéter le fourrage.

La position sur la ligne de hauteurs est plus favorable, de beaucoup. Toutefois, l'inconvénient du voisinage du Buchwald subsiste encore, mais les troupes sont soustraites aux vues de l'ennemi et de la crête même elles découvrent bien et commandent une grande étendue de terrain, de sorte qu'une attaque dans ces conditions présenterait des difficultés. D'autre part, l'ennemi pourrait utiliser complétement sa supériorité numérique. La question eût été résolue de cette façon qu'on n'aurait eu rien à objecter. La critique, il faut le remarquer ici, doit se déclarer satisfaite de toute solution qui peut mener au but et se rappeler qu'il ne s'agit pas de choisir exactement la voie que le directeur aurait lui-même adoptée et qu'il croit la meilleure. La troisième solution: marche en avant vers l'Ill, est celle que nous avons préférée. Elle a l'avantage de l'offensive, et cet autre encore qu'une fois arrivé sur l'Ill on n'a plus que deux points de passage à occuper. Toutefois, il faut se demander si on aura le temps de gagner l'Ill et il faut remarquer, en outre, que ce procédé nécessite un détachement vers le pont de secours, détachement qui est à 800 mètres du gros. Dans tous les cas, il n'y a rien à objecter contre cette solution; elle pouvait conduire au but et avait de plus l'avantage qu'on pouvait toujours défendre la ligne de hauteurs, si on n'arrivait pas à temps sur l'Ill, ainsi que la chose s'est passée d'après la relation.

Remarques au point de vue de la rédaction du travail.

Comme on l'a dit plus haut, il y a pour la rédaction des prescriptions spéciales aux différents corps d'armée. Pourtant, les points suivants sont généralement observés partout et visés par les prescriptions particulières de presque tous les corps d'armée.

Tous les noms propres sont transcrits en caractères romains.

Le point de départ résulte de l'indication du rendez-vous donné dans le thème et il n'est pas nécessaire de le mentionner dans la relation.

La marche s'exécutant avec les précautions réglementaires, celles-ci sont sous-entendues et il est inutile d'en parler.

Dans certains corps on s'attache à ne pas parler d'*ennemi* dans les manœuvres, mais d'*adversaire*; il n'en est pas de même partout.

Les expressions *droite, gauche,* ne conviennent que pour désigner les ailes d'une position ou les rives d'un cours d'eau; dans tous les autres cas, il faut se servir des indications empruntées à la rose d'orientation, telles que : à l'est du bois, au sud de la chaussée, etc., etc.

Tous les moments principaux doivent être donnés avec l'indication exacte de l'heure. A cette catégorie appartiennent: le commencement du combat; la prise d'une position; une attaque décisive; l'arrivée sur un point important, etc.

La relation et le croquis doivent être complétement d'accord. Les moments du combat marqués par des lettres alphabétiques sur le croquis doivent être reproduits dans la relation à l'aide des mêmes lettres.

La relation ne comprend pas de description de terrain. Ce que le croquis ne peut donner, à cet égard, est indiqué par une note.

Il y a certaines expressions : avec la plus grande bravoure après une vigoureuse résistance, les troupes fatiguées, décimées, etc., qui n'ont absolument aucun sens dans les exercices du temps de paix et qu'il faut éviter dans les relations.

Les ordres écrits reçus pendant le cours de l'exercice doivent être annexés au travail; les rapports verbaux sont reproduits littéralement.

Chaque exercice doit être terminé comme à la guerre, et la relation prend fin de la même façon. Il n'est donc pas convenable de dire : « Ici, la manœuvre cessa à un signal. »

Remarques à propos du croquis.

Il importe surtout que le croquis soit clair et intelligible; l'échelle habituelle est de 1/20000.

Il ne faut jamais oublier l'en-tête, la signature, l'échelle, l'orientation (1). La direction des cours d'eau est indiquée par une flèche.

Toutes les amorces des chemins sur les marges du dessin doivent porter le nom de la localité où ils aboutissent ou celui de la localité d'où ils partent.

Le croquis doit être en couleur, ainsi que les emplacements de troupes; bleu pour nos troupes, rouge pour celles de l'adversaire; pour l'adversaire un simple trait suffit Les formations et dispositions de troupes ne se rapportent qu'aux principaux moments, qu'on doit, autant que possible, distinguer les uns des autres par des ombrés différents.

Une légende explicative pour les emplacements des troupes est nécessaire.

Si le rapport mentionne des localités qui ne peuvent entrer dans le cadre du croquis, on confectionne une carte d'ensemble sommaire à une plus petite échelle. Il faut s'attacher à donner sur le croquis ou sur la carte d'ensemble tous les noms mentionnés dans le rapport. » (45)

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (2).

II

Le raid du général Gourko (*suite*).

RAPPORT DE S. A. I. LE GRAND-DUC DE LEUCHTENBERG, GÉNÉRAL-MAJOR DE LA SUITE DE SA MAJESTÉ, COMMANDANT LA CAVALERIE DU DÉTACHEMENT D'AVANT-GARDE AU GÉNÉRAL-LIEUTENANT GOURKO (*suite*).

« Le 25, une sotnia de Cosaques, sous les ordres du capitaine Tchilaïew, fut envoyée à nouveau vers Haskioï pour détruire le télégraphe sur la chaussée d'Andrinople-Philippopoli au sud de la voie ferrée. L'entreprise projetée ne réussit pas, la sotnia ayant rencontré aux abords de la Maritsa un parti considérable de bachi-bouzouks et de cavalerie; toutefois, les Cosaques se procurèrent des renseignements très importants sur les mouvements des troupes ennemies entre Karabunar, Tirnowa, Kayadjik et Gidjal.

Le 25 juillet, un ordre de Votre Excellence prescrivit de

(1) La flèche d'orientation, qui est, d'ailleurs, parallèle à celle du cours d'eau, a été omise, par oubli, dans notre reproduction du croquis; par contre, les hachures sont trop soignées relativement à celles de l'original, qu'on avait eu soin de mettre à la portée de tous les talents.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393, 396, 397 et 399.

former le détachement d'Eski-Zagra avec deux brigades de l'opoltchénié bulgare, la brigade de dragons, le régiment des hussards de Kiew, trois sotnias des régiments du Don, n°s 21 et 26, la batterie à cheval n° 16, une batterie de montagne et une section de la 10e batterie du Don; en tout, 6 bataillons, 15 escadrons et 12 pièces de canon. Le commandement m'en était confié et il en résultait les mutations suivantes: la cavalerie était placée sous les ordres de S. A. I. le prince Eugène Maximilianowitch; le lieutenant-colonel Soukhotine qui, jusqu'à ce moment, avait rempli près de ma personne les fonctions de chef d'état-major, était placé en cette qualité près du prince Eugène Maximilianowitch, et le colonel Frezé était nommé chef d'état-major du détachement.

Depuis le 21 juillet, jour de l'occupation d'Eski-Zagra par la cavalerie à laquelle, selon les ordres de Votre Excellence, on s'était proposé de donner du repos, on avait fait journellement des expéditions pour couvrir le détachement. On avait envoyé spécialement sur les routes d'Eni-Zagra, de Kayadjik, de Tirnowa et de Tchirpan, des pelotons dont les éclaireurs surveillaient le pays jusqu'à la rivière Souioutli et à Karabunar sur la chaussée d'Eski-Zagra à Eni-Zagra; pendant que le capitaine Tchilaiew, avec une sotnia de Cosaques se maintenait dans la direction du sud, le lieutenant-colonel Bielogroudow fut dirigé sur Eni-Zagra le 27 juillet, avec une division du régiment des dragons de Kazan, dans le but de reconnaître les forces ennemies. Cet officier arrivait le même jour jusqu'à cette ville, et avait un engagement sérieux avec un détachement ennemi, qui en était sorti pour se porter à sa rencontre. Dans cette affaire, les dragons réussirent à charger les Tcherkesses qui jusqu'alors, avec une grande habileté, avaient toujours su, dans toutes les rencontres, éviter le choc de notre cavalerie, en se bornant à échanger des coups de fusils. On apprit par cette reconnaissance qu'Eni-Zagra était occupé par six à sept bataillons, quatre à six pièces de canon et quelques centaines de Tcherkesses; on sut en outre que la station d'Eni-Zagra était fortifiée et que les troupes ennemies auxquelles la reconnaissance avait eu à faire étaient sorties tant de la ville que d'un bois situé à proximité du village d'Indjikioï; mais la reconnaissance n'avait pu voir ce qu'il y avait en arrière de ce dernier.

Les habitants qui fuyaient des environs de la Maritsa, de Tirnova et Seimenly continuaient à signaler une concentration de troupes de plus en plus nombreuses, entre Karabunar (chemin de fer), Tirnowa et Kayadjik. En conséquence, une nouvelle et forte reconnaissance fut envoyée, le 28 juillet, vers Karabunar et Seimenly. Une division du régiment des hussards de Kiew, sous les ordres du major Toulanow, se dirigea, par Arabadjikoï, Azably, Karabunar et Gidjal, couvrant le pays de ses éclaireurs; elle rentra le même jour en rendant compte que six ou sept tabors d'infanterie avec de l'artillerie occupaient Karabunar, mais sans avoir rien appris sur les mouvements de troupes dans la zone Karabunar-Kayadjik.

Le 29 juillet (1), on envoya deux nouvelles reconnaissances, l'une sur Eni-Zagra, l'autre sur Azabli, et comme on avait été prévenu par le chef d'état-major du détachement, colonel Naglowsky, qu'un mouvement offensif sur Eni-Zagra était ordonné pour le même jour, ces reconnaissances furent organisées de la façon suivante : Celle d'Eni-Zagra était confiée à une division des dragons de Kazan, sous les ordres du colonel Bielogroudow, et elle avait pour mission : 1° de recueillir tous les renseignements sur la force du détachement ennemi qui occupait la ville; 2° de constater si des renforts étaient dirigés sur ce détachement et de quelle région; 3° de s'assurer si des troupes sortaient de la ville et dans quelle direction. Elle devait bivouaquer à mi-chemin entre Eski-Zagra et Eni-Zagra, explorer durant toute la journée du 29 juillet, et recommencer le 30 dès l'aube; il lui était prescrit de ne pas s'engager et d'envoyer les renseignements à Votre Excellence à Elgowo (où, d'après vos calculs, le quartier-général du détachement devait arriver le 29).

L'autre reconnaissance, forte d'un escadron des hussards de Kiew, sous les ordres du major Kariew, était dirigée par Arabadji sur Azabli; de ce dernier village, elle devait envoyer des éclaireurs sur Karabunar et vers le sud; puis à la tombée de la nuit, les hussards devaient se retirer derrière le Souioutlidéré, et après avoir bivouaqué à Bouiouk, se mettre en route le matin pour rejoindre le gros par la chaussée d'Eski-Zagra à Eni-Zagra. Pendant toute la durée de ce mouvement, les hussards avaient à faire battre toute la région par leurs éclaireurs jusqu'à la voie ferrée et, si la chose était possible, à détruire cette dernière au sud d'Eni-Zagra.

En même temps, deux patrouilles d'officiers avaient reçu, en outre, la mission d'explorer les passages des petits Balkans de Dalboka à Elgowo et de Tchirkovo à Bylabandji.

Le 29 juillet, conformément aux ordres reçus, toute la cavalerie du détachement d'Eski-Zagra, à l'exception d'une sotnia qui faisait partie de la colonne de l'opoltchénié bulgare, quitta ses bivouacs à deux heures et demie du matin et se porta sur Eni-Zagra par la chaussée. Chemin faisant, le régiment d'Astrakan, qui marchait en tête, se porta en avant au trot, avec une section de la 16e batterie à cheval, sur une nouvelle envoyée par le colonel Biélogroudow; nouvelle qui signalait la marche de forces turques, sorties d'Eni-Zagra, dans la direction d'Eski-Zagra. C'est ce mouvement offensif de l'ennemi qui empêcha la division de Kazan d'atteindre Eni-Zagra et l'obligea à se replier en combattant sur le village d'Ourowitsa. Les dragons d'Astrakan dépassèrent les droujinas bulgares, qui avaient quitté leurs bivouacs d'Eski-Zagra à midi, et se reportèrent au-devant des masses d'infanterie et de cavalerie ennemies, qui s'avançaient en ordre de combat. Arrivés à portée de canon, les dragons s'arrêtèrent, prirent leur ordre de combat et envoyèrent leurs éclaireurs; en même temps, la section d'artillerie se mettait en batterie sur une hauteur près du karaoul (poste ou blockaus) et ouvrait son feu sur des masses ennemies, qu'on apercevait derrière une colline, près de la chaussée; deux obus bien placés mirent en déroute toute cette colonne. Les Turcs répondirent par une salve de 6 à 8 pièces à longue portée, mises en position et défilées dans un champ de maïs au sud de Karabunar; cette batterie couvrit littéralement de projectiles nos dragons et notre artillerie. Nos deux pièces essayèrent de répondre à la batterie turque, mais, même avec les plus fortes inclinaisons, les projectiles ne portaient pas. Aussi, l'avant-garde se replia pour prendre position en arrière et protéger le déploiement des droujinas bulgares. Quand les autres pièces furent entrées en ligne, l'artillerie ouvrit de nouveau son feu sur les masses ennemies et les tint hors de portée de fusil de notre batterie.

Une vive fusillade s'engagea entre nos éclaireurs, dragons et Cosaques, et les Tcherkesses; mais les masses ennemies, qui s'étaient un instant arrêtées quand la batterie avait pris position, se reportèrent bientôt en avant. Les droujinas bul-

(1) Nous rappellerons ici quelques dates importantes. Le 29 est le jour fixé pour commencer le mouvement offensif et concentrique de tout le corps Gourko sur Eni-Zagra, où l'on supposait, à tort, le gros de Suleyman-Pacha. La colonne d'Eski-Zagra, qui longeait le pied des montagnes, ne put faire sa jonction avec les deux autres qui avaient à franchir les petits Balkans. Le 30, les deux colonnes sous les ordres directs du général Gourko s'emparaient d'Eni-Zagra, pendant que la colonne du duc de Leuchtenberg était, comme la veille, arrêtée à mi-chemin. Le 31 juillet, le général Gourko, qui s'était porté au secours de sa troisième colonne, livra la bataille de Djuranli, mais ne put sauver Eski-Zagra, enlevé par Suleyman-Pacha, et ne réussit qu'à la fin de la journée à faire sa jonction avec le duc de Leuchtenberg. (Voir le résumé de ces opérations dans le n° 397.

gares arrivaient à peine. En ce moment sur la proposition du lieutenant-colonel Soukhotine et d'après mon ordre, une colonne fut formée, qui comprenait : le régiment de hussards, une division de dragons de Kazan, une section de la 10e batterie du Don. Placée sous les ordres du colonel Korevo, auquel était adjoint le chef d'état-major de la cavalerie, lieutenant-colonel Soukhotine, cette colonne devait tourner l'aile gauche de l'adversaire pour le prendre à revers. Il était déjà six heures du soir quand les droujinas se déployèrent à droite et à gauche de la chaussée, et quand la cavalerie, après avoir pris son ordre de combat — hussards en première ligne, une section d'artillerie en arrière, la division de dragons en échelon en arrière et à droite des hussards, les Cosaques à l'extrême droite — commença son mouvement tournant.

À gauche, dans la direction de la position occupée par l'infanterie, la fusillade continuait entre les éclaireurs des deux partis; l'artillerie ennemie envoyait de temps en temps ses obus sur les droujinas et sur notre batterie. La colonne de cavalerie chargée d'exécuter le mouvement tournant, longea un taillis et s'avança entre ce dernier et les villages de Tchitaly et de Tchawlikioï. La fusillade cessa bientôt à l'aile gauche; les éclaireurs ennemis culbutés par ceux de la colonne tournante, battirent rapidement en retraite. La nuit arrivait; la colonne continua son mouvement; arrivée à hauteur du flanc gauche de l'aversaire, elle fit à gauche par escadron, et le changement de front terminé, se porta vers la chaussée, ayant à sa droite les villages de Baiasli et de Karabunar; l'ennemi n'attendit pas l'attaque et se retira, comme on put le constater le lendemain, sur les hauteurs qui avoisinent les deux villages cités plus haut.

La colonne de cavalerie, qui ne trouvait plus d'adversaire au sud de la chaussée, continua à s'avancer avec l'intention d'attaquer tout ce qu'elle rencontrerait au nord de la route, mais là aussi l'adversaire, comme on put s'en apercevoir par la suite, avait réussi à s'échapper. Sur ces entrefaites la cavalerie aperçut à travers l'obscurité des masses épaisses près de la chaussée, vers la gauche. Après avoir fait une nouvelle conversion, la colonne, précédée de nombreux éclaireurs, se porta dans la direction d'Eni-Zagra, et se prépara à charger en queue les masses qu'elle voyait devant elle. Déjà les hussards se formaient en bataille; mais les éclaireurs vinrent bientôt faire connaître qu'on avait devant soi les droujinas bulgares, qui se reportaient en arrière pour bivouaquer près du ruisseau et du village de Dalboka. Malheureusement, l'obscurité ne permit pas de tirer tout le profit désirable du mouvement tournant, exécuté si brillamment par la cavalerie et qui avait obligé l'adversaire à battre en retraite en perdant trois verstes de terrain. La cavalerie se garda au bivouac de Dalboka par les postes suivants : une sotnia de Cosaques entre les villages de Dalboka et Tchirkowo, dans les buissons et les vignes au pied des hauteurs ; un escadron de hussards aux avant-postes, entre Karabunar et le Karaoul; la sotnia de Cosaques établit une chaîne de petits postes parallèlement aux villages de Tchawlikioï et de Tchatali; les Cosaques mirent le feu à ce dernier village où ils avaient poursuivi un parti de Tchérkesses.

Pendant que ces événements se passaient. l'escadron de hussards de Kiew, confié au major Kariew, arrivait sans encombres jusqu'à Azabli, et de ce point envoyait quelques patrouilles et éclaireurs vers le sud et le sud-est. Une de ces patrouilles se porta dans la direction de Karabunar (voie ferrée), puis tournant au nord donna contre un parti de Tcherkesses renforcé de deux pièces d'artillerie ; elle rendit compte à Azabli et commença à se replier sur ce dernier village. Au recu de la nouvelle, le major Kariew se porta immédiatement au secours de sa patrouille. Après avoir repoussé les Tcherkesses, les hussards commencèrent la poursuite; mais ils furent bientôt accueillis à coups de canons et deux sotnias de Tcherkesses tournaient leur flanc gauche et les coupaient d'Azabli. En outre, des tabors d'infanterie apparurent et l'escadron de hussards était enveloppé par l'ennemi; néanmoins, les hussards réussirent à se faire jour. En ce moment, le major Kariew distinguait dans la direction de la route d'Eski-Zagra à Eni-Zagra le bruit de la canonnade; devinant que le gros des forces était engagé de ce côté, il voulut manœuvrer de façon à occuper l'ennemi et à l'empêcher de marcher au canon ; il y réussit. Cela fait, il revint à la nuit sur Eski-Zagra. Dans le courant de la journée, les hussards m'informèrent que l'ennemi se portait en avant, de Karabunar (voie ferrée) sur Eski-Zagra et que l'infanterie turque était parvenue jusqu'à Arabadjikioï. Le piquet de Cosaques sur la route de Mouradji signala également la marche de l'ennemi dans cette région au sud d'Eski Zagra. Tous ces renseignements parvinrent dans la soirée du 29 et dans la nuit du 29 au 30 juillet au bivouac de Dalboka.

La patrouille de régiment d'Astrakan envoyée à la reconnaissance des passages rendit compte à sa rentrée que la passe de Dalboko était absolument impraticable pour l'artillerie et les trains; quant à la patrouille envoyée sur la passe de Tchirkowa, elle ne put accomplir sa mission, les Tcherkesses s'étant emparées de cette localité, après la retraite des dragons de Kazan du colonel Bielogroudow.

La situation était modifiée, le mouvement offensif des Turcs de Karabunar (voie ferrée) sur Eski-Zagra était un fait acquis et certain, et, prenant en considération l'importance stratégique de ce point d'Eski-Zagra, je me décidai pendant la nuit à rebrousser chemin avec mon infanterie, l'artillerie de montagne, la section de la 10e batterie du Don et l'escadron de hussards, pour venir renforcer le détachement laissé dans la ville. Quant à la cavalerie et à la 16e batterie à cheval, elles reçurent l'ordre d'appuyer, le 30 juillet, les colonnes qui allaient déboucher des petits Balkans pour attaquer Eni-Zagra, et de se relier avec elles; la conduite de cette opération fut confiée au commandement de la cavalerie, S. A. I. le prince Eugène Maximilianowitch de Leuchtenberg, qui garda près de sa personne le chef d'état-major de la cavalerie, lieutenant colonel d'état-major Soukhotine. Ce détachement de cavalerie comptait : les dragons d'Astrakan (colonel Matsylewitch), le régiment de Kazan (colonel Korewo), les hussards de Kiew, (colonel baron Korf), la 16e batterie à cheval (lieutenant-colonel Oréous), et 2 sotnias de Cosaques ; en tout, 16 escadrons et 6 pièces. A cinq heures du matin, avant de quitter le bivouac, les ordres suivants furent distribués : ne pas replier ni relever le cordon des avant-postes, mais le transformer en chaîne d'éclaireurs, garder les flancs avec les sotnias de Cosaques, s'efforcer de relier la sotnia placée du côté des montagnes avec les patrouilles Cosaques de la colonne du centre, qui, d'après les *dispositions*, devait déboucher sur le village de Tchawlikioï. Avant de quitter le bivouac, on fut averti par les hussards que ceux-ci avaient devant eux des piquets et petits postes de Tcherkesses ; les Cosaques de l'aile gauche firent savoir également que quelques sotnias de Tcherkesses étaient embusqués dans les taillis et les vignes aux environs de Tchirkowo et de Kosbetli.

A cinq heures et demie du matin, la cavalerie quitta le bivouac en une seule colonne, ayant à l'avant-garde un escadron de hussards, un escadron des dragons de Kazan et une section de la 16e batterie à cheval. Arrivés près de la hauteur du Karaoul, l'avant-garde fut accueillie par des salves envoyées par des batteries turques restées sur les positions de la veille. Quelques instants après on vit apparaître sur les hauteurs en arrière de Karabunar, des masses d'infanterie et de cavalerie. Alors, on se décida à ramener le centre un peu en arrière et à former, pour tourner le flanc gauche de l'ennemi, une colonne

composée d'une division des dragons de Kazan, des sotnias de Cosaques et d'une section de la 16e batterie. Cette colonne placée sous les ordres du colonel Bielogroudow, avait pour mission: 1° de former échelon sur la droite en avant de l'ordre de combat général, puis de manœuvrer avec l'aide de l'artillerie pour menacer les flancs de l'adversaire; 2° de protéger, de seconder tous les mouvements du centre, soit en avant, soit en retraite, sans quitter la position d'échelon avancé, de s'efforcer de prendre en flanc les troupes ennemies et particulièrement avec l'artillerie. Les hussards, qui s'étaient établis perpendiculairement à la chaussée, et s'étaient couverts d'une chaîne épaisse d'éclaireurs soutenue çà et là par quelques paquets plus compacts, avaient l'ordre de ne pas perdre de vue l'adversaire, de se jeter en avant incontinent et énergiquement dès que l'adversaire battrait en retraite, et de se replier lentement s'il prenait l'offensive. Un escadron de dragons de Kazan devait servir de soutien immédiat aux hussards; quand la division de hussards revint d'Eski-Zagra, elle fit également partie de la colonne de flanc. L'escadron d'Astrakan et les sotnias de Cosaques reçurent l'ordre de mettre pied à terre pour pénétrer dans les taillis et les vignes qui couvrent les pentes des hauteurs, d'en débusquer les Tcherkesses pour se relier avec les éclaireurs des colonnes débouchant sur Eni-Zagra. Le reste de la cavalerie (trois escadrons du régiment d'Astrakan, l'escadron de Kazan et deux sections de la 16e batterie), placé près de la chaussée à l'est du Karaoul, formait la réserve générale; en outre, l'artillerie prit position de façon à pouvoir canonner les masses d'infanterie et de Tcherkesses, si celles-ci se portaient en avant. Ainsi, la cavalerie, ayant au centre de sa formation de combat, trois puis cinq escadrons, chacune de ses ailes protégées par un échelon avancé, celui de gauche, fort de deux escadrons et celui de droite de trois escadrons et de deux pièces, une réserve générale de quatre escadrons, et, occupant un front d'environ trois verstes, à peu près égal à celui de l'ennemi, la cavalerie, dis-je, se tenait prête à recevoir l'attaque d'un adversaire qui disposait de quatre à six bataillons, de quelques sotnias et de six à huit pièces d'artillerie.

Vers sept heures, les Turcs commencèrent leur mouvement offensif. Après avoir envoyé, au préalable, leurs obus sur les hussards de l'avant-garde, l'infanterie et la cavalerie en masses considérables, disposées en plusieurs colonnes des deux côtés de la chaussée et précédées d'un épais rideau de Tcherkesses, descendirent des hauteurs et se portèrent en avant dans la direction d'Eski-Zagra. L'avant-garde se replia lentement sous la fusillade des Tcherkesses. En ce moment, la canonnade se fit entendre sur notre droite, la colonne qui formait échelon avancé de ce côté avait atteint la région désignée et le capitaine Oussow, mettant sa section en batterie, venait d'ouvrir le feu sur l'artillerie ennemie ainsi que sur les masses de Tcherkesses de l'aile gauche turque. L'artillerie ennemie répondit immédiatement par des salves de toutes ses pièces (10 environ). Les masses qui se portaient en avant, s'arrêtèrent sur toute la ligne, notre ligne de combat fit de même instantanément. Après une série de décharges, le colonel Bielogroudow s'apercevant que le tir de l'artillerie ennemie gagnait en précision, donna l'ordre de battre en retraite et ses troupes, après avoir reculé un peu, s'arrêtèrent.

Vers sept heures un quart, sept heures et demie, on entendit au loin un coup de canon qui semblait venir de la montagne. On n'avait aucun renseignement sur ce qui se passait aux colonnes qui débouchaient des montagnes sur Eni-Zagra. Ce premier coup de canon fut bientôt suivi d'un deuxième, puis, on n'entendit plus rien. L'ennemi, que notre échelon de droite avait arrêté un instant, reprit sa marche en avant. Nos lignes se replièrent de nouveau, mais ce mouvement de retraite ne fut pas de longue durée. L'ennemi s'arrêta bientôt et parut même se disposer à battre en retraite; en outre, l'aile droite fit savoir que les troupes ennemies se massaient dans cette direction. Aussitôt l'avant-garde et la réserve se portèrent en avant; en même temps l'échelon de droite, prit également l'offensive, fit avancer son artillerie et ouvrit le feu à 800 sagènes (1,700 mètres) sur les Tcherkesses et l'artillerie ennemie. Celle-ci, alors, se remit à canonner notre échelon de droite et quelques instants après, les Turcs reprirent l'offensive et cette fois firent avancer en même temps que l'infanterie et la cavalerie, quelques pièces d'artillerie. Les Turcs s'arrêtèrent après avoir fait quelques centaines de pas; notre échelon de droite, couvert d'obus, se replia un peu et des masses ennemies, de plus en plus considérables, commencèrent à se porter de son côté.

A l'aile gauche, on ne gagnait pas de terrain; les dragons et les Cosaques continuaient la fusillade avec les Tcherkesses, solidement embusqués dans les jardins et les vignes, et on ne put envoyer de ce côté aucune pièce d'artillerie, comme on s'était proposé de le faire. Un escadron de hussards fut dirigé sur l'aile gauche pour la renforcer et pour percer, coûte que coûte, fût-ce même avec des patrouilles, pour se relier avec les colonnes et savoir enfin ce qui s'y passait. Il était midi et les coups de canon qu'on avait entendus du côté des montagnes avaient cessé depuis longtemps. On n'avait aucune nouvelle des deux colonnes de gauche. La cavalerie continuait à occuper une position qui allait du pied des montagnes jusqu'aux environs de Tchawlikioï. Les éclaireurs échangeaient des coups de fusil avec les éclaireurs ennemis.

Vers une heure de l'après-midi environ, on put remarquer de nouveau chez l'adversaire les préparatifs d'un mouvement offensif; la chaîne d'éclaireurs se renforçait, l'artillerie augmentait son feu contre notre échelon de droite: les colonnes de l'aile droite turque commençaient à s'ébranler et à l'aile gauche se concentraient des masses considérables d'infanterie et de cavalerie. Pourtant il était difficile au début de deviner ce que voulait faire l'adversaire; se porter en avant ou battre en retraite? En conséquence, deux reconnaissances, fortes chacune d'un escadron, partirent, l'une du centre, l'autre de l'aile droite; elles avaient l'ordre d'aller vigoureusement de l'avant de concert avec les éclaireurs, les hussards et les sotnias de Cosaques de l'avant-garde. Ce mouvement offensif fut appuyé par l'échelon de droite du colonel Bielogroudow et son artillerie; le centre se porta également en avant, mais on s'aperçut bientôt que l'ennemi ne battait pas en retraite. A peine les escadrons étaient-ils à hauteur des éclaireurs et à peine notre échelon de droite ouvrait-il le feu que les Turcs redoublèrent le tir de leur artillerie, se portèrent avant et tournèrent notre aile droite avec des masses considérables d'infanterie et de cavalerie.

Le danger qui menaçait notre échelon de droite devenait manifeste et aussitôt la réserve générale de cavalerie fut envoyée de ce côté, au trot. Les escadrons de hussards de l'avant-garde s'étant en partie formés en colonne se repliaient dans la direction de la chaussée; quatre pièces de canon furent alors ramenées en arrière sous la protection d'un demi-escadron de dragons et vinrent s'établir sur une hauteur auprès de la chaussée; sur cette position, on se disposait à recevoir l'adversaire à l'aide des droujinas bulgares venus d'Eski-Zagra.

A deux heures et demie, nous avions en position sur l'ail droite, à hauteur du village de Tchatali, trois escadrons et deux pièces en première ligne, un échelon en arrière à droite, de six escadrons et, perpendiculairement à la chaussée, quatre autres escadrons. De deux heures à cinq heures, notre cavalerie forte de treize escadrons et deux pièces et ayant devant elle un adversaire qui comptait au moins six bataillons d'infanterie, huit ou dix bouches à feu et 1,500 à 2,000 Tcherkesses, ne cessa de manœuvrer pour empêcher l'ennemi d'attaquer notre aile droite constamment menacée d'un mouvement tournant. Cette manœuvre consistait à se porter en

avant ou en arrière et à s'arrêter dès que l'adversaire, prenant l'offensive, voulait dessiner son mouvement tournant.

Toutefois, vers cinq heures, l'ennemi fut obligé de se retirer en arrière de Djuranli ; vers la fin de ce mouvement, nos éclaireurs furent assaillis près du ravin et du pont entre Djuranli et la chaussée, par une nuée de Tcherkesses ; mais les droujinas bulgares et les dragons qui avaient mis pied à terre et franchi le ravin, repoussèrent les Tcherkesses et leur firent éprouver de grandes pertes. Après ce dernier épisode, la cavalerie, épuisée par douze heures de manœuvres et de combat, furent ramenées au bivouac sur les collines d'Aidenli. Mais les patrouilles des dragons d'Astrakan avaient été envoyées au préalable pour battre toute la région entre les villages de Tchawlikioï, Bouyouk, Arabadji et Djuranli.

A l'aile gauche, seul, le capitaine Voinow, avec quelques hussards de Kiew, réussit à percer le rideau de Tcherkesses, mais encore fut-il bientôt enveloppé par quelques sotnias de ces irréguliers et dut-il se faire jour, de sorte qu'il ne parvint au bivouac du régiment que pendant la nuit et à travers les montagnes, sans avoir pu rejoindre les colonnes de Votre Excellence.

Parmi les patrouilles envoyées dans cette journée, celle du cornette Eichholtz des dragons d'Astrakan mérite une mention spéciale. Vers huit heures du soir, cette patrouille battit tout le terrain entre Tchawlikioï, Bouyouk et Arabadji et dut plusieurs fois se faire jour à travers les partis de Tcherkesses, et enfin, elle rentra au bivouac et fit savoir que des masses considérables étaient réunies aux environs de Djuranli et de Mahala, ainsi que du côté d'Arabadji et d'Akherkioï. »

(A suivre.) (45)

NOUVELLES MILITAIRES

ITALIE

MANŒUVRES PROJETÉES DE TROIS CORPS D'ARMÉE. — L'*Italia militare* du 4 avril courant annonce que le ministre de la guerre a l'intention de former cette année, comme les années précédentes, trois corps d'armée de manœuvre qui seront réunis, vers la fin de l'été, sur trois théâtres différents.

Le 1er corps sera commandé par le général Pianel, le 2e par le général Ricotti, et le 3e par le général Charles Mezzacapo.

Nous reviendrons en détail sur l'organisation et l'effectif de ces trois corps dès que le ministre aura publié la circulaire annuelle sur les grandes manœuvres.

—

EXPÉRIENCE DE MOBILISATION AU DISTRICT DE ROME. — On lit dans l'*Italia militare* du 26 mars dernier :

« Vendredi matin, 22 mars, S. A. R. le duc d'Aoste, commandant le VIIe corps d'armée, accompagné des officiers de son état-major, s'est rendu au district de Rome ; il a été reçu par le général Bruzzo (1), commandant de la division, par le général Mario, commandant supérieur des districts de la division, par le colonel, commandant le district de Rome, et par les officiers sous ses ordres.

La visite du duc d'Aoste avait non-seulement pour but d'inspecter le district, mais encore d'assister à une expérience d'habillement et d'équipement que Son Altesse Royale avait ordonnée elle-même pour ce jour-là. Les corps de la garnison avaient envoyé à la caserne du district des détachements chargés de figurer les hommes d'une classe rappelée on devait procéder à l'habillement et à l'équipement dans le plus bref délai possible, en se conformant à toutes les prescriptions de l'instruction sur la mobilisation.

Cette expérience a fourni à Son Altesse Royale l'occasion de constater le degré d'instruction théorique et pratique des officiers et de la troupe du district, au point de vue de la mobilisation, et de juger des mesures prises en exécution de l'instruction précitée.

L'expérience sera probablement renouvelée, pour apprécier la valeur de certains projets de modification auxquels elle a donné lieu. De plus, tous ceux qui y ont assisté en ont emporté la conviction que, en dehors de l'expérience annuelle prescrite par le tome III des instructions sur la mobilisation, il était nécessaire d'exercer les officiers et la troupe des districts dans des conditions analogues à celles arrêtées par Son Altesse Royale.

Le duc d'Aoste a visité ensuite les locaux du district, ainsi que les magasins renfermant le matériel de mobilisation pour les troupes de première et de seconde ligne. »

—

OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DU RECRUTEMENT DE LA CLASSE 1857. — Par circulaire du 10 avril courant, le ministre de la guerre a prescrit que la session complémentaire du recrutement de la classe 1857 serait ouverte le 15 mai et close le 18 juin. La déclaration de *discarico finale* sera publiée le 19 juin.

Tous les inscrits enrôlés dans cette session complémentaire seront dirigés, le 1er juillet, sur leurs districts respectifs, d'où ils repartiront le 10 juillet pour rejoindre les corps auxquels ils auront été affectés.

RUSSIE

FORMATION DE TROIS NOUVELLES DIVISIONS DE RÉSERVE. — Un ordre impérial, en date du 17 avril courant, publié par l'*Invalide russe* du 18, vient de prescrire la formation de trois nouvelles divisions de réserve avec leur artillerie et de six bataillons locaux. Voici la traduction de l'ordre dont il est question :

« Il sera formé trois divisions d'infanterie de réserve au moyen de trente-six nouveaux bataillons d'infanterie de réserve numérotés de 97 à 132 ; la 9e division de réserve comprendra les bataillons 97 à 108 ; la 10e, ceux qui sont numérotés de 109 à 120, et la 11e, les bataillons 121 à 132.

On formera, pour les attacher à ces divisions, 12 batteries d'artillerie montée de réserve, qui serviront à constituer 3 brigades de réserve à l'effectif de 4 batteries ; ces brigades prendront les nos 9, 10 et 11, et, dans chacune d'elles, les batteries seront numérotées de 1 à 4.

Avec les bataillons locaux d'Arkhangel et de Révei, il sera formé des régiments locaux à 4 bataillons, qui recevront la dénomination de régiments locaux d'Arkhangel et de Révei ; les bataillons locaux de Kherson et de Kichinew seront transformés chacun en deux bataillons, qui prendront la dénomination de 1er et 2e bataillons locaux de Kherson et 1er et 2e bataillons de Kichinew. »

—

CRÉATION DE TROIS NOUVEAUX ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE. — A la date du 8 avril, S. M. l'Empereur a ordonné d'appeler le nombre d'hommes appartenant à la réserve de la flotte nécessaire pour former trois équipages de la flotte, conformément aux dispositions du département de la marine, savoir : deux à Cronstadt, qui recevront la dénomination de 9e et 10e équipages de la flotte, et un à Nicolaïew, qui sera dénommé 30e équipage de la flotte de la mer Noire.

(*Invalide russe* du 21 avril.)

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

(1) Dans le nouveau cabinet que le roi Humbert vient de constituer à la date du 24 mars dernier, le général Bruzzo a reçu le portefeuille de la guerre en remplacement du général Mezzacapo.

REVUE MILITAIRE

REDACTION
281 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 401. SAMEDI 3 MAI 1878.

SOMMAIRE. — Les effectifs de l'armée italienne au 30 septembre 1877. — Les canons de 15 c. en bronze-acier expérimentés en Autriche.

LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE ITALIENNE

AU 30 SEPTEMBRE 1877

—

Dans l'état actuel de l'Europe, les questions d'effectif éveillent un intérêt particulier. Le canon vient à peine de se taire en Orient. Ce silence marquera-t-il la fin de la tempête, ou n'est-il que l'avant-coureur de nouveaux orages? Nul ne saurait le dire; et, en présence des éventualités multiples de l'avenir, le public militaire fait volontiers un tour d'horizon pour supputer les forces dont les différentes puissances pourraient disposer, si elles étaient amenées à entrer en lice.

C'est à ce point de vue spéculatif qu'aujourd'hui nous ferons connaître les effectifs de l'armée italienne, tels qu'ils ressortent du dernier rapport publié par le lieutenant-général Torre, chef de la *Direction générale des levées et des hommes de troupe* au ministère de la guerre italien.

Les rapports annuels du général Torre sont le *vade mecum* obligé de toutes les études sur la statistique militaire de l'Italie, et la *Revue* a eu souvent l'occasion, notamment dans ses n^os 302 et 308 (premier et deuxième semestres 1876), de leur faire des emprunts plus ou moins étendus. Le dernier de ces rapports porte la date du 28 février 1878. Il comprend, comme ses aînés, une introduction et deux parties.

L'introduction présente l'effectif et la décomposition des forces inscrites sur les contrôles au 30 septembre 1877. La première partie est consacrée aux opérations du recrutement de la classe 1856 (1), levée en 1876, et appelée sous les drapeaux le 8 janvier 1877. La deuxième partie passe en revue les gains et les pertes survenus dans les effectifs de l'armée depuis le 1^er octobre 1876 jusqu'au 30 septembre 1877.

Nous n'aurons à utiliser, pour le travail qui nous occupe aujourd'hui, que les données numériques fournies par l'introduction.

Avant d'entrer dans le cœur même du sujet, nous croyons devoir, pour la facilité du lecteur, rappeler sommairement la division générale des forces italiennes et la nature des obligations de service imposées aux citoyens de la Péninsule par les lois actuellement en vigueur.

COMPOSITION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE

L'armée italienne se divise en trois groupes principaux, savoir :

1° L'*armée permanente*, dont une partie seulement se trouve sous les drapeaux et forme l'armée active proprement dite; l'autre partie est maintenue en congé illimité et constitue la réserve de l'armée active, dont elle vient grossir les rangs en cas de mobilisation;

2° La *milice mobile*, formée d'hommes en congé illimité et ayant achevé leur temps de service dans l'armée permanente ;

3° La *milice territoriale*, comprenant les hommes qui ont appartenu précédemment à l'armée permanente et à la milice mobile, et, en outre, tous ceux qui, pour des motifs de famille, ont été dispensés du service en temps de paix.

A ces trois groupes principaux, qui constituent respectivement les forces de première, de deuxième et de troisième ligne, il convient d'ajouter ce que les Italiens nomment la *troupe de complément* et enfin les *officiers de réserve*.

La *troupe de complément* n'a pas de cadres particuliers ; elle ne forme par elle-même aucune unité tactique et représente simplement une *réserve d'hommes* destinée à remplir, au fur et à mesure des besoins, les vides survenus en temps de guerre dans l'armée permanente et dans la milice mobile.

Les officiers de réserve se composent des officiers de tout grade (y compris les officiers généraux) qui sont en possession d'une pension de retraite ou de réforme. Ils sont *obligatoirement* à la disposition du gouvernement, sans limite d'âge et tant qu'ils ne sont pas complétement impropres à toute espèce de service. On les emploie, en temps de guerre, aux différents services territoriaux et à la défense des places fortes. Ils peuvent également, mais *sur leur demande seulement*, être affectés à la milice mobile et prendre part aux opérations actives.

Comment se recrutent l'armée permanente, la milice mobile, la milice territoriale et la troupe de complément?

Tout Italien capable de porter les armes est lié personnellement au service militaire depuis le 1^er janvier de l'année où il atteint l'âge de 21 ans jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de 39 ans, c'est-à-dire pendant une période totale de 19 années.

Le contingent de chaque classe est divisé en trois catégories.

L'effectif de la 1^re catégorie est fixé tous les ans par une loi. Les six dernières classes appelées ont fourni un contingent de 1^re catégorie de 65,000 hommes, chiffre normal sur

(1) On sait que les classes sont désignées, en Italie, par le millésime de l'année dans laquelle sont nés les jeunes gens qui en font partie.

lequel repose l'organisation actuelle des forces nationales.

La deuxième catégorie comprend tous les inscrits qui doivent le service en temps de paix et qui, par suite de leur numéro de tirage, ne sont pas affectés à la première catégorie. Le contingent de deuxième catégorie s'est élevé à 44,766 hommes en 1876, et à 52,267 hommes en 1877.

La troisième catégorie se compose des jeunes gens qui, pour des raisons de famille, sont dispensés du service en temps de paix. Le contingent de troisième catégorie a été de 51,513 hommes en 1876 et de 57,834 hommes en 1877.

Les soldats de première catégorie ont des obligations de service différentes selon l'arme dans laquelle ils ont été classés.

S'ils appartiennent à l'infanterie, à l'artillerie et au génie, ils servent 9 ans dans l'armée permanente (dont 3 ans sous les drapeaux et 6 en congé illimité), 3 ans dans la milice mobile et 7 ans dans la milice territoriale (1);

S'ils appartiennent aux compagnies de côte (2) et d'ouvriers d'artillerie, aux compagnies du train de l'artillerie et du génie, ou aux compagnies de santé, ils servent 12 ans dans l'armée permanente (dont 3 ans sous les drapeaux et 9 en congé illimité), puis passent directement dans la milice territoriale où ils comptent pendant 7 ans;

S'ils appartiennent à la cavalerie, ils servent 9 ans dans l'armée permanente (dont 5 ans sous les drapeaux et 4 en congé illimité), puis sont versés directement dans la milice territoriale pour une période de 10 ans;

Les hommes de la deuxième catégorie ne reçoivent, en temps de paix, qu'une instruction sommaire de 40 à 50 jours et sont destinés à former la *troupe de complément*. Ils comptent, à ce titre, pendant 5 ans dans l'armée permanente et pendant 4 ans dans la milice mobile; ils servent ensuite 10 ans dans la milice territoriale.

Les hommes de la troisième catégorie entrent d'emblée dans la milice territoriale, où ils comptent pendant leurs 19 années de service obligatoire.

Aux hommes qui se recrutent par la voie des appels, dans les conditions énumérées ci-dessus, il faut ajouter, en dehors des officiers :

1° Les volontaires d'un an, qui font partie de la première catégorie, mais ne restent qu'un an sous les drapeaux;

2° Les engagés volontaires avec *ferma temporanea*, qui ont les mêmes obligations de service que les soldats de la première catégorie;

3° Les engagés volontaires avec *ferma permanente* (sous-officiers, carabiniers royaux, chefs armuriers, musiciens, surveillants des établissements pénitentiaires), qui servent activement pendant 8 ans consécutifs dans l'armée permanente, peuvent ensuite contracter un ou plusieurs rengagements et passent directement dans la milice territoriale.

En laissant de côté les hommes qui ne se recrutent pas par la voie des appels, ainsi que les omis, les réfractaires, les ajournés et les condamnés, qui sont rattachés, au point de vue du recrutement, à des classes autres que leur classe d'âge, l'armée italienne présentait, au 30 septembre 1877, la composition générale suivante :

Armée permanente

	Sous les drapeaux.	En congé illimité.
Infanterie, Artillerie, Génie	(3 classes de 1re catégorie) Classes 1854-55-56	(6 classes de 1re catégorie) Classes 1848-49-50-51-52-53
Compagnies de côte et d'ouvriers d'artillerie, Compagnies du train de l'artillerie et du génie, Compagnies de santé	(3 classes de 1re catégorie) Classes 1854-55-56	(9 classes de 1re catégorie) Classes 1845-46-47-48-49-50-51-52-53
Cavalerie	(5 classes de 1re catégorie) Classes 1852-53-54-55-56	(4 classes de 1re catégorie) Classes 1848-49-50-51

Milice mobile

	Sous les drapeaux.	En congé illimité.
Infanterie, Artillerie, Génie	»	(3 classes de 1re catégorie) Classes 1845-46-47

Troupe de complément

	Sous les drapeaux.	En congé illimité.
Complément de l'armée permanente	»	(5 classes de 2e catégorie) Classes 1852-53-54-55-56
Complément de la milice	»	(4 classes de 2e catégorie) Classes 1848-49-50-51

Milice territoriale

	Sous les drapeaux.	En congé illimité.
1re catégorie	»	(2 classes de toutes armes) Classes 1843-44; (2 classes de cavalerie) Classes 1846-47
2e catégorie	»	(2 classes) 1846-47
3e catégorie	»	(2 classes) 1855-56

L'armée permanente et la milice mobile comprennent la totalité des classes qui doivent régulièrement en faire partie, tandis que la milice territoriale est encore très incomplète. On connaît l'explication de ce fait. La loi du 7 juin 1875, qui a prolongé l'obligation du service militaire jusqu'à l'âge de trente-neuf ans révolus, n'a pas eu d'effet rétroactif, et la milice territoriale n'a commencé à se constituer qu'au 31 décembre 1875. Lorsque la loi aura accompli une évolution complète, cette milice comprendra, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut :

7 classes de première catégorie de toutes armes, la cavalerie exceptée;
10 classes de première catégorie de cavalerie;
10 — de deuxième catégorie;
19 — de troisième catégorie.

Après ce coup d'œil d'ensemble sur la composition générale de l'armée italienne, nous allons aborder la question des effectifs, en nous occupant d'abord de l'effectif *sur les contrôles* et en second lieu de l'effectif *disponible*.

I. — EFFECTIFS SUR LES CONTRÔLES

Le 30 septembre 1877, l'Italie comptait sur les contrôles un total général de 1,212,620 hommes (officiers compris), répartis conformément au tableau suivant :

Armée permanente.

Officiers.

Officiers en activité de service	11.286
— en disponibilité ou en non-activité	157
— de complément	2.[illegible]
	13.477

(1) L'armée permanente comprend actuellement (en infanterie, artillerie et génie) 9 classes de première catégorie et 5 classes de deuxième catégorie; la milice mobile compte 3 classes de première catégorie et 4 classes de deuxième catégorie. Mais, aux termes de la loi, l'armée permanente peut être réduite à 8 classes de première et à 4 classes de deuxième catégorie; et la milice mobile peut être portée, par contre, à 4 classes de première et à 5 classes de deuxième catégorie.

(2) En dehors des régiments de campagne et des régiments de place, l'artillerie italienne compte six compagnies d'ouvriers, dont une dite *de côte*, et une compagnie de vétérans. La compagnie de côte est chargée de la conservation et de l'entretien des pièces de gros calibre destinées à la défense du littoral; elle a, en outre, pour mission de seconder le cadre des compagnies d'artillerie de place dans la manœuvre et le tir de ces pièces.

Troupe.	Sous les drapeaux.	En congé illimité.
Régiments d'infanterie	100.522	149.291
Districts militaires	10.428	13.345
Compagnies alpines	2.685	4.866
Bersaglieri	15.925	26.632
Cavalerie	18.821	9.397
Artillerie	19.940	31.644
Génie	5.113	6.115
Carabiniers royaux et adjoints	18.983	»
Ecoles militaires et corps d'instruction	3.723	»
Compagnies de santé	1.424	2.485
Corps des invalides et vétérans	1.175	»
Dépôts d'étalons	232	»
Compagnies de discipline	1.395	»
Etablissements pénitentiaires	1.905	»
	202.271	243.775
	446.046	

Milice mobile.

Officiers.

Officiers titulaires	2.179
— de complément	144
	2.323

Troupe.

	En congé illimité.
Infanterie de ligne et bersaglieri	75.398
Artillerie	8.853
Génie	2.506
	86.757

Troupe de complément.

	En congé illimité.
Complément de l'armée permanente	200.092
— de la milice mobile	171.245
	371.337

Milice territoriale.

	En congé illimité.
Sous-officiers, caporaux et soldats	290.513

Officiers de réserve.

Officiers de tous grades	2.167

II. — EFFECTIFS DISPONIBLES

Pour passer des effectifs sur les contrôles aux effectifs réellement disponibles, il faut tenir compte, d'une part, du degré d'instruction des hommes, et, de l'autre, des déficits qui se produisent au moment d'une mobilisation. Nous allons faire les calculs nécessaires pour arriver au résultat cherché, en passant successivement en revue les différentes fractions de l'armée italienne. Nous nous appuierons, en ce qui concerne l'instruction, sur les renseignements donnés par le général Torre, et, en ce qui concerne les déficits, sur les moyennes admises en Italie.

Armée permanente.

Les 446,046 hommes de troupes qui figuraient, le 30 septembre 1877, sur les contrôles de l'armée permanente se décomposaient de la façon suivante, quant à la durée de leur service effectif.

Durée du service effectif.	Hommes sous les drapeaux.	Hommes en congé illimité.
Néant	366	394
De 1 jour à 6 mois	3.591	29.223
De 6 mois à 1 an	60.046	4.421
De 1 à 2 ans	58.804	16.170
De 2 à 3 ans	44.154	151.048
Au delà de 3 ans	35.310	42.519
	202.271	243.775
	446.046	

Tous les hommes ayant servi activement pendant plus de six mois peuvent être regardés comme suffisamment instruits pour entrer immédiatement en ligne.

Parmi les hommes n'ayant servi que d'un jour à six mois, les 29,223 qui se trouvaient en congé illimité appartiennent à la *deuxième portion* du contingent de première catégorie des classes 1850 et 1851; ils ont reçu, pendant l'année 1872, une instruction de six mois, dont trois mois dans des camps d'instruction, et par suite sont aptes à marcher dès le début d'une mobilisation. Les 3,591 hommes sous les drapeaux comprenaient les engagés volontaires ou les appelés arrivés isolément du mois d'avril au mois de septembre 1877 et leur instruction était seulement plus ou moins ébauchée; néanmoins, nous les compterons comme disponibles au titre des dépôts.

Il ne restait ainsi comme non-valeur absolue que les 760 hommes (366 + 394) n'ayant jamais rejoint, ce qui réduit l'effectif utile des contrôles à 445,286 hommes, dont 201,905 sous les drapeaux et 243,381 en congé illimité.

D'autre part, on admet en Italie, comme un résultat d'expérience, que les classes en congé illimité subissent, au moment du rappel, un déchet moyen de 8 0/0.

L'armée permanente, après l'appel de ses réserves, aurait donc atteint l'effectif de $201,905 + 243,381 \left(1 - \frac{8}{100}\right)$ soit 425,816 hommes.

Mais toutes ces forces ne marchent pas avec l'armée de première ligne. Il faut en déduire les corps sédentaires, les dépôts et les troupes que l'armée permanente fournit à la milice mobile, conformément à l'instruction ministérielle du 10 juillet 1877 et à l'instruction sur la mobilisation du 15 décembre 1877. Le détail des réductions à opérer de ce chef est donné par le tableau suivant :

1° Les hommes restant dans les districts (1)	12.210
2° Les soldats de cavalerie en congé illimité (moins les deux plus anciennes classes) versés dans les dépôts de cette arme comme troupe de complément.	3.869
3° Les carabiniers royaux restant à l'intérieur pour le service de la sécurité publique (2)	17.711
A reporter	33.790

(1) L'effectif total des districts, après la mobilisation, aurait été de $10,428 + 13,345 \left(1 - \frac{8}{100}\right)$ soit de 22,705 hommes.
Pour avoir l'effectif des hommes restant dans les districts, il faut déduire de ce chiffre 10,495 hommes, savoir :
6,040 brancardiers (dont 4,530 fournis à l'armée permanente et 1,510 à la milice mobile);
2,535 boulangers (dont 1,690 fournis à l'armée permanente et 845 à la milice mobile);
1,920 ouvriers des subsistances (dont 1,440 fournis à l'armée permanente et 480 à la milice mobile);
Ce qui donne, pour la portion sédentaire des districts, 12,210 hommes.

(2) Effectif total des carabiniers (18,983), diminué des 1,272 hommes composant les 53 sections actives fournies à l'armée permanente (42 sections) et à la milice mobile (11 sections).

Report.....	33.790
4° Les écoles militaires (moins les bataillons, l'escadron, les batteries et les pelotons d'instruction)...	929
5° la moitié environ des hommes en congé illimité appartenant aux compagnies de santé, moitié affectée au service des hôpitaux permanents...............	1.143
6° Les invalides et vétérans.....................	1.175
7° Les dépôts d'étalons.........................	232
8° Les compagnies de discipline................	1.395
9° Les établissements pénitentiaires...........	1.905
10° Les dépôts des corps, calculés à un effectif *minimum* de 100 hommes par dépôt, soit :	
Pour 80 dépôts d'infanterie de ligne.........	8.000
— 10 — de bersaglieri...............	1.000
— 20 — de cavalerie.................	2.000
— 10 — d'artillerie de campagne......	1.000
— 4 — d'artillerie de place..........	400
— 2 — du génie.....................	200
11° Les troupes que l'armée permanente fournit à la milice mobile, savoir :	
Les deux plus anciennes classes de cavalerie, pour le service du train.............................	4.777
Onze sections de carabiniers royaux............	264
Dix sections de santé et dix hôpitaux de campagne (y compris 1,510 brancardiers)..................	2.140
Cinq sections de boulangers....................	845
Dix sections des subsistances..................	480
Total.....	61.675

En retranchant ce nombre de 61,675 hommes du total général trouvé plus haut, on voit qu'il serait resté à l'armée permanente, comme troupes mobiles, 425,816 — 61,675, c'est-à-dire 364,141 hommes.

Mais, toujours d'après les moyennes admises en Italie, les indisponibles font subir à ce dernier chiffre, au moment du départ, un nouveau déchet de 4 0/0, ce qui aurait réduit l'armée de première ligne à l'effectif réel de 349,575 hommes.

Si l'on se reporte maintenant à l'*Instruction sur la formation de guerre*, du 15 novembre 1873, on trouve que l'effectif normal de l'armée de première ligne ne comporte que 328,760 hommes de troupe; de sorte que, au 30 septembre dernier, et bien que les nouvelles lois de recrutement n'aient pas encore accompli une évolution complète, la partie active de l'armée permanente dépassait déjà son complet organique de 349,575 — 328,760, c'est-à-dire de 20,815 hommes.

Cet excédant provient presque exclusivement de l'infanterie. Le cas a, du reste, été prévu par l'instruction sur la mobilisation publiée le 15 décembre dernier. Aux termes du paragraphe 119 de cette instruction : « Le ministre de la guerre, d'après la situation de l'effectif présent et dans des circonstances spéciales de guerre, peut ordonner que les premières troupes de complément de l'infanterie de ligne et des bersaglieri de l'armée de première ligne soient constituées par la totalité ou par une partie de la plus ancienne classe de première catégorie de l'armée permanente rappelée de congé illimité. »

Ajoutons que, au lieu de laisser en arrière la plus ancienne classe d'infanterie pour l'adjoindre provisoirement à la troupe de complément proprement dite (soldats de 2e catégorie), on pourrait, sans difficulté, faire marcher dès le début la totalité des fantassins disponibles, en grossissant l'effectif normal des compagnies. Cet effectif a été fixé à 200 hommes seulement, mais le nombre des officiers, sous-officiers et caporaux a été calculé de manière à permettre d'encadrer, au besoin, un effectif de 250 hommes.

Milice mobile.

Les 86,757 hommes de troupe en congé illimité, portés sur les contrôles de la milice mobile, se décomposaient ainsi qu'il suit, sous le rapport de la durée du service effectif :

Ayant servi de 1 jour à 6 mois........	666	hommes.
— de 6 mois à 1 an..........	245	—
— de 1 à 2 ans.............	279	—
— de 2 à 3 ans.............	3.817	—
— au delà de 3 ans..........	81.720	—

En considérant tous ces hommes comme suffisamment instruits pour être encadrés immédiatement dans une armée de deuxième ligne telle que la milice, on obtient l'effectif disponible en diminuant l'effectif inscrit sur les contrôles de 8 0/0, puis en retranchant du chiffre ainsi obtenu, une nouvelle perte de 4 0/0, ce qui donne un total de 76,623 hommes.

D'autre part, abstraction faite des services fournis par l'armée permanente, et sans tenir compte de la formation des unités plus fortes (régiments, brigades, divisions, corps d'armée) qu'elle peut être appelée à constituer selon les circonstances, la milice mobile devrait atteindre l'effectif normal suivant, conformément à l'instruction ministérielle du 10 juillet 1877 :

120 bataillons d'infanterie de ligne....	96.960	hommes.
20 bataillons de bersaglieri.........	16.160	—
10 brigades de batteries (à 3 batteries chacune)......................	6.080	—
20 compagnies d'artillerie de place...	8.000	—
10 compagnies de sapeurs du génie..	2.040	—
Brigade spéciale de la Sardaigne :		
3 régiments d'infanterie...........	7.425	—
1 bataillon de bersaglieri (à 2 compagnies)........................	408	—
1 escadron de cavalerie...........	150	—
1 brigade de batteries (à 2 batteries)	408	—
2 pelotons du génie..............	102	—
2 sections de santé (à demi-effectif).	201	—
Total.....	137.934	hommes.

Au 30 septembre dernier, il manquait ainsi à la milice mobile 137,934 — 76,623, soit 61,311 hommes. En cas de mobilisation, et conformément au paragraphe 118 de l'instruction du 15 décembre 1877, le déficit serait comblé au moyen des classes de complément de 2e catégorie. En conséquence, pour arriver à son complet organique, la milice mobile aurait dû s'adjoindre immédiatement 61,311 hommes n'ayant reçu qu'une instruction sommaire de quarante à cinquante jours, ce qui aurait porté une atteinte notable à la solidité de ses divers éléments.

Pour s'expliquer le déficit constaté ci-dessus, il faut remarquer que les trois classes, dont la milice mobile se composait au 30 septembre 1877, n'ont fourni que des contingents de 1re catégorie de 40,000 hommes. Le déficit sera sensiblement comblé quand la milice comptera trois classes levées avec des contingents de 1re catégorie de 65,000 hommes, c'est-à-dire le 31 décembre 1883.

Mais, avant cette époque, et grâce à l'excédant qui commence à se produire dans l'armée permanente, le gouvernement italien pourra, s'il le juge nécessaire, augmenter la milice mobile en la portant à 4 classes au lieu de 3, et en réduisant en même temps l'armée permanente de 9 classes à 8, conformément à la faculté laissée par la loi.

Troupe de complément.

La *troupe de complément* portée sur les contrôles, se décomposait ainsi qu'il suit, quant à la durée du service effectif.

	N'ayant pas servi.	Ayant servi de 40 à 50 jours.
Complément de l'armée permanente.	96.023	104.069
Complément de la milice mobile....	1.196	170.049

Le grand nombre des non-valeurs qui figurent au complément de l'armée permanente tient à ce que la deuxième catégorie des classes 1855 et 1856 n'a pas encore été appelée à l'instruction.

En ne tenant compte que des hommes ayant séjourné de 40 à 50 jours dans les districts, et en appliquant aux chiffres des contrôles les réductions successives de 8 et de 4 0/0, on trouve que la troupe de complément disponible au 30 septembre 1877 s'élevait à :

91.913 hommes pour l'armée permanente,
et à 150.187 — pour la milice mobile.

Sur ce dernier chiffre, la milice mobile aurait dû, ainsi qu'il a été expliqué précédemment, prélever immédiatement 61,311 hommes pour parfaire son effectif organique, de sorte qu'elle n'aurait laissé en arrière, comme troupe de complément proprement dite, que 88,876 hommes.

Milice territoriale.

La milice territoriale présentait un ensemble de 290,513 hommes de troupe parmi lesquels :

81,536 avaient servi activement trois ans au moins ;
4,878 étaient instruits à des degrés divers ;
204,099 n'avaient reçu aucune espèce d'instruction.

Les 86,414 hommes instruits, en tenant compte des déchets successifs de 8 et de 4 0/0, auraient donné un effectif utile de 76,321 hommes.

Ce chiffre n'est donné ici qu'à titre de simple indication. On sait, en effet, que la milice territoriale n'a encore reçu aucune espèce d'organisation et qu'elle ne saurait être considérée comme une force *immédiatement* disponible.

Quand la milice territoriale comprendra la totalité des classes qui doivent régulièrement en faire partie, elle atteindra un effectif mobilisable de un million d'hommes environ, y compris la troisième catégorie. Nous avons expliqué à une autre époque (voir le n° 319 de la *Revue*, 2e semestre 1876) que le ministère italien ne comptait, en principe, utiliser sur ce nombre total que 300,000 hommes environ, chiffre jugé suffisant pour le rôle que doit remplir cette extrême réserve de l'armée.

Le 30 septembre dernier, la milice territoriale n'aurait pas été en mesure de fournir les 300,000 hommes qu'on se propose de lui demander, puisqu'elle ne comptait alors, ainsi qu'il a été dit plus haut, que 76,321 hommes instruits et disponibles. Mais, pour parer à cette éventualité, une disposition transitoire de la loi a donné au gouvernement la faculté de recourir, en cas de guerre, aux anciens bataillons de garde nationale mobile, et cela jusqu'en 1879, époque à laquelle la milice territoriale comptera 300,000 hommes instruits.

RÉCAPITULATION

En récapitulant tout ce qui précède, on voit que les forces effectives et réellement présentes, dont l'Italie pouvait disposer au 30 septembre dernier, atteignaient les chiffres suivants :

OFFICIERS

Armée permanente....	Officiers en activité........	11.266	13.477
	— en disponibilité ou en non-activité..........	157	
	— de complément...	2.054	
Milice mobile..........	Officiers titulaires.........	2.179	2.323
	— de complément...	144	
Officiers de réserve..			2.167
		Total..........	17.967

TROUPE

Armée permanente....	Partie mobile...............	349.575	411.250
	Partie sédentaire.	53.169	
	Troupes fournies à la milice mobile....................	8.506	
Milice mobile			76.623
Troupe de complément	de l'armée permanente...	91.913	242.100
	de la milice mobile........	150.187	
Milice territoriale..			76.321
		Total..........	806.294

La situation de l'armée italienne, telle qu'on vient de l'établir, a été modifiée par le mouvement des différentes classes de levée postérieur au 30 septembre 1877. Pour fixer, à cet égard, les idées du lecteur, nous indiquerons sommairement la portée de ces modifications, sans entrer toutefois dans le détail des chiffres, parce que ces derniers calculs ne reposent plus sur des bases aussi certaines que celles qui nous ont servi précédemment.

Si l'on ne tient compte que des hommes instruits et disponibles et si l'on admet qu'on pourrait dès maintenant envoyer en campagne la plus grande partie de la classe 1857, appelée sous les drapeaux à la fin du mois de janvier dernier, on trouve que, depuis le 30 septembre 1877, l'armée permanente s'est augmentée de 20,000 hommes et la milice territoriale, de 70,000 hommes en nombres ronds. Par contre, l'effectif disponible de la milice mobile a diminué d'environ 4,000 hommes, celui de la *troupe de complément* de l'armée permanente, d'à peu près 30,000 hommes ; enfin la *troupe de complément* de la milice mobile a perdu environ 7,000 hommes.

Le déficit considérable survenu dans le complément disponible de l'armée permanente tient au remplacement de la classe 1852 (deuxième catégorie), qui avait été appelée pendant 40 jours dans les districts, par la classe 1857 (deuxième catégorie) encore sans instruction.

Faisons remarquer à ce propos que, sur les cinq classes de deuxième catégorie dont se compose actuellement le complément de l'armée permanente, deux seulement ont été instruites (classes 1853-54). Conformément aux pratiques établies par le général Ricotti, la deuxième catégorie de la classe 1855 aurait dû être convoquée dans les districts l'année dernière, et celle de la classe 1856 devrait l'être cette année. Mais on sait que le général Mezzacapo avait renoncé à l'instruction des deuxièmes catégories, préférant consacrer les crédits disponibles au maintien des premières catégories sous les drapeaux pendant la totalité de la durée légale. Une réaction paraît se produire contre ce système. Depuis quelques jours une partie de la presse italienne demande qu'on instruise comme autrefois les deuxièmes catégories, afin de rendre plus solide la constitution des réserves. (48)

LES CANONS DE 15 C. EN BRONZE-ACIER

EXPÉRIMENTÉS EN AUTRICHE

Nos lecteurs savent (1) que les excellents résultats obtenus avec le bronze-acier pour la fabrication des canons de 8 c. et de 9 c. modèle 1875, dont l'artillerie de campagne austro-hongroise est aujourd'hui entièrement armée, engagèrent le Comité militaire technique et administratif à prier le général d'Uchatius d'essayer si ce métal conviendrait aussi pour les bouches à feu de gros calibre, et notamment pour un canon de 15 c. ayant à peu près le même poids et la même puissance balistique que le canon Krupp de 15 c. en acier fretté, expérimenté en 1874 (2). En conséquence, le général d'Uchatius, après quelques essais préliminaires, fit construire sous sa direction, à l'arsenal de Vienne, deux canons de 15 c. en

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 350 (1er semestre 1877) et 378 (2e semestre 1877).

(2) Voir le compte rendu de ces expériences dans la *Revue militaire de l'étranger* n° 254 (2e semestre 1875).

bronze-acier. Ces deux pièces furent soumises à des épreuves de tir qui commencèrent au mois d'avril 1877 et qui furent jugées assez satisfaisantes pour que l'on décidât, en principe, l'adoption de l'une des pièces expérimentées. En raison de ce fait, il a paru intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs un compte rendu des essais en question, rédigé d'après les documents officiels, par le capitaine de l'artillerie autrichienne Othmar Zawodsky et inséré dans le numéro de février 1878 des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und Genie-Wesens*.

« Les essais préliminaires auxquels furent soumis les canons de 15 c. en bronze-acier fabriqués par le général d'Uchatius comprennent deux séries distinctes. Dans la première série on se proposait de déterminer la charge normale et l'espèce de poudre à employer, de manière que la vitesse initiale atteignît 450 mètres environ sans que la pression intérieure dépassât 2,000 atmosphères. La deuxième série avait pour but d'établir une comparaison entre les deux bouches à feu au point de vue de la justesse du tir, afin que l'on pût, en toute connaissance de cause, faire un choix entre les systèmes proposés pour guider les projectiles dans les rayures et déterminer, en même temps, le pas de ces dernières.

L'une des deux pièces que l'on désignera, pour abréger, par le n° 1, est pourvue de rayures à pas constant ; celles de l'autre bouche à feu, à laquelle on donnera le n° 2, sont à pas progressif.

Extérieurement, les deux pièces de 15 c. sont semblables aux canons de campagne, modèle 1875; toutefois, chacune d'elles est munie immédiatement en avant du coin de fermeture d'une forte frette en bronze-acier destinée à renforcer la culasse à l'emplacement de la chambre à poudre.

Le canon n° 1 porte 36 rayures de largeur uniforme et à pas constant. Le pas est de 45 calibres ; l'inclinaison des rayures, de 4° 1' 50"; leur profondeur, de 1mm 5, et la longueur de la partie rayée de 2,535mm. Le diamètre de la chambre à poudre est un peu supérieur à celui du logement du projectile ; ce dernier est entièrement lisse, les rayures se terminant au cône de raccordement.

Le canon n° 2 porte 36 rayures paraboliques de largeur uniforme. L'inclinaison des rayures varie progressivement de 0° à 4° 1' 50" et reste ensuite constante jusqu'à la bouche. Les flancs sont tracés suivant des rayons. La profondeur des rayures est de 1mm 5, leur largeur de 9mm 8.

Le calibre (diamètre entre les cloisons) est exactement de 149mm.

Les rayures se prolongent dans le logement du projectile; mais, comme le diamètre de ce dernier est supérieur de 2mm à celui de la partie rayée, la profondeur des rayures dans cette portion de l'âme se réduit à 0mm 5 ; les rayures se terminent au cône de raccordement du logement du projectile avec la chambre à poudre.

La longueur de la partie rayée, y compris le logement du projectile, est de 2,715mm.

Les rayures à pas progressif ont pour but de diminuer le forcement du projectile au départ et, par suite, la tension des gaz, d'où il résulte finalement une fatigue moindre pour la bouche à feu.

En raison du mode de construction adopté pour l'âme de la pièce n° 2, la longueur de la partie rayée est augmentée de 1.2 calibre et le projectile se trouve centré dès les premiers instants de son mouvement.

La fermeture de culasse est un coin plat en bronze-acier avec anneau et plaque d'obturation en cuivre ; elle est, à très peu près, semblable à celle des canons de campagne modèle 1875.

Le canal de la hausse et le guidon sont placés du côté droit comme dans les pièces de campagne; toutefois, le canal de la hausse est vertical.

La lumière est dirigée perpendiculairement à l'axe de la bouche à feu (à 75mm en avant de la face antérieure du coin); le grain de lumière est en cuivre, il est formé de deux parties assemblées.

La longueur totale de la bouche à feu est de 3,600mm ; son poids de 3,235 kilos. Sans la fermeture, la prépondérance de culasse est nulle; avec la fermeture, elle est de 93 kilos.

Pour les deux canons de 15 c. en bronze-acier, il fut décidé qu'on emploierait des projectiles de 2.8 calibres de longueur, qui ont, sur ceux de 2.5 calibres, l'avantage de posséder une plus grande puissance de pénétration, une plus grande portée et une plus grande vitesse restante.

Les projectiles destinés à être tirés dans le canon n° 1, dont les rayures sont à pas constant, sont munis, comme ceux des canons de campagne modèle 1875, de quatre cordons de cuivre, deux à l'avant, deux à l'arrière.

Les projectiles du canon n° 2, dont les rayures sont à pas progressif, portent deux ceintures de cuivre de 20mm de largeur, l'une à l'avant pour assurer le centrage, l'autre à l'arrière pour le forcement.

Le diamètre de la ceinture-arrière est supérieur de 0mm 1 au diamètre de l'âme mesuré au fond des rayures; elle porte deux cannelures circulaires. »

Les expériences commencèrent au mois d'avril 1877 par la détermination de la charge et de l'espèce de poudre à employer (1). Plusieurs espèces de poudre furent successivement essayées : la poudre à grains de 6mm à 10mm, densité 1,663; une poudre d'expérience à grains de 6mm, densité 1,772 à 1,721 ; la poudre à grains de 12mm à 15mm, densité 1,686, 1,671 et 1,702.

Voici les résultats fournis par la poudre à grains de 12mm à 15mm, de densité 1,686, avec le canon n° 1 :

Charge.	Vitesse initiale.	Pression en atmosphères.
6k.00	371 00	1106
6k.50	389.62	1324
6k.75	399.60	1415
7k.00	409.27	1507
7k.25	418.62	1658
7k.50	427.27	1682
7k.75	436.80	1780
8k.00	444.29	1887

Avec le canon n° 2, une charge de 8 kilos de la même poudre donna une vitesse initiale de 445m 4 avec une pression extérieure de 1,997 atmosphères.

A la suite de ces expériences, on adopta comme charge normale cette charge de 8 kilos de poudre à grains de 12mm à 15mm.

On a réuni dans le tableau suivant quelques données qui permettront de se rendre compte de la puissance de pénétration des projectiles des deux pièces de 15 c. en bronze-acier, comparée à celle des projectiles du canon Krupp de 15 c. en acier fretté, expérimenté au polygone de Steinfeld en 1874, ainsi qu'à celle du canon de 15 c. long, fretté en service dans la marine autrichienne.

---

(1) Dans l'article que nous analysons, l'auteur renvoie pour ces premières expériences au compte rendu publié par lui dans les 8e et 9e livraisons, de l'année 1877, des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und Genie-Wesens*; c'est d'après ce compte rendu que nous résumons ces premiers essais.

BOUCHES A FEU	CALIBRE	POIDS DE LA PIÈCE	POIDS DU PROJECTILE	POIDS DE LA CHARGE	RAPPORT DU POIDS DE LA CHARGE A CELUI DU PROJECTILE	VITESSE A 50 MÈTRES DE LA BOUCHE	FORCE VIVE PAR 1 KIL. DE CHARGE	FORCE VIVE PAR 1 CENTIMÈTRE DE CIRCONFÉRENCE DU PROJECTILE
	Millim.	Kil.	Kil.	Kil.		Mètres	tonnes-mètres	Tonnes-mètres
Canon de 15 c. en bronze-acier à pas progressif	149.0	3235	38.8	8.0	$\frac{1}{4.8}=0.206$	443.26	48.579	8.112
Canon de 15 c. en bronze-acier à pas constant.	149.0	3235	33.8	8.0		441.87	48.165	8.043
Canon Krupp de 15 c. en acier fretté	149.1	2963	32.32	6.5	$\frac{1}{5}=0.201$	461.67	54 0	7.65
Canon de 15 c. long, de la marine	149.1	4000	35.5	8.0	$\frac{1}{4.5}=0.225$	460.0	47.907	8.162

On voit, par ce tableau, que, pour les canons de 15 c. en bronze-acier, la force vive par centimètre de circonférence du projectile à 50 mètres de la bouche, c'est-à-dire la puissance de pénétration à cette distance, est supérieure à celle du canon Krupp de 15 c. en acier fretté, bien que ce dernier possède une vitesse plus grande de 20 mètres environ, et qu'elle atteint à peu près celle du canon de 15 c. long fretté de la marine, qui pèse 4,000 kil.

On peut conclure avec certitude des données précédentes, en s'appuyant sur les résultats d'expériences antérieures, que les canons de 15 c. en bronze-acier seraient capables de traverser complétement, à la distance de 50 mètres, des plaques en fer forgé de 16 c. d'épaisseur avec leur matelas en bois.

Ces bouches à feu pourraient donc être avantageusement employées dans la défense des côtes pour tirer contre des bâtiments cuirassés, conjointement avec les pièces de plus gros calibre.

La deuxième série d'essais auxquels furent soumis les deux canons de 15 c. en bronze-acier avaient pour but, ainsi qu'on l'a dit plus haut, de comparer ces deux bouches à feu au point de vue de la justesse.

On commença par exécuter des tirs de justesse de 20 coups à chacune des distances de 1,000 mètres, 2,000 mètres et 3,000 mètres. On constata ainsi que les deux pièces expérimentées possédaient une précision remarquable, sans toutefois reconnaître une supériorité marquée à l'une d'elles, car les différences que présentèrent entre eux les résultats de ces premiers tirs de justesse furent constamment de même ordre que les écarts fournis par une même pièce tirée à des jours différents.

Afin de se procurer des éléments de comparaison plus complets, on fit ensuite tirer à chacune des deux pièces trois séries de 20 coups à la distance de 2,000 mètres.

En outre, pour se rendre compte de l'influence de l'usure graduelle de l'âme de ces bouches à feu sur la justesse, on porta à 300 le nombre total de coups tirés par chacune d'elles en exécutant, à diverses reprises, des tirs de précision de 25 coups à la distance de 2,000 mètres.

Malgré ce nombre déjà assez considérable de coups (eu égard au calibre de 15 c.) on n'observa aucune diminution dans la justesse.

Toutefois, il parut nécessaire de pousser plus loin cette épreuve et de fixer, en même temps, les tolérances dans les dimensions des cordons et des ceintures de cuivre. A cet effet, après le tir des 300 coups, on exécuta avec chacune des pièces deux nouvelles séries de tir de justesse de 20 coups à la distance de 2,000 mètres, en employant, cette fois, des projectiles dont le diamètre des cordons ou des ceintures de cuivre avait été, à dessein, diminué de 0mm3.

Le tableau suivant présente quelques-uns des résultats obtenus dans les tirs de la deuxième série d'expériences.

BOUCHES A FEU	POIDS DU PROJECTILE	POIDS DE LA CHARGE	NOMBRE DE COUPS TIRÉS AVANT LA SÉANCE	NOMBRE DE COUPS AYANT SERVI A CALCULER LES MOYENNES	ANGLES DE TIR	PORTÉES MOYENNES	ECARTS MOYENS EN PORTÉE	ECARTS MOYENS EN DIRECTION	ECARTS MOYENS EN HAUTEUR
	Kil.	Kil.			Degrés	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.
Canon de 15 c. en bronze-acier à pas constant	38.8	8.0	59 121 74	13 25 19	1° 35' 58" 3° 26' 31" 5° 54' 29"	1053.7 2041.3 3010 6	4.2 9.0 12.1	0.18 0 85 1.86	0.17 0.64 1.61
Canon de 15 c. en bronze-acier à pas progressif	38.8	8.0	51 113 66	9 22 19	1° 33' 47" 3° 23' 58" 5° 49' 28"	1062.7 2020.3 3010.6	3.7 7.1 13.9	0.27 0.52 1.82	0.12 0.50 1.85
Canon de 15 c. en fonte, modèle 1864	27.787	2.16	» » »	» » »	3° 3' 0" 6° 46' 0" 11° 8' 0"	1000 2000 3000	10.3 15.5 20.5	0.46 1.22 2.28	0.61 2.11 4.92
Canon Krupp de 15 c. en acier....	35.5	8.0	» »	» »	» »	1000 2000	13.6 10.6	0.43 1.01	0 35 0.70

La comparaison des résultats obtenus dans tous les tirs exécutés avec les deux pièces de 15 c. en bronze-acier, montre que le canon n° 2 est incontestablement supérieur au canon n° 1 au point de vue de la justesse, car les nombres moyens qui caractérisent la justesse de chacune de ces bouches à feu sont entre eux comme 1,17 est à 1.

Cette différence est encore plus sensible si l'on compare les résultats obtenus à 2,000 mètres. A cette distance, chaque pièce tira plus de 180 coups en 9 séries et ce nombre de coups est bien suffisant pour que l'on puisse porter un jugement en toute connaissance de cause.

Or, on peut déduire de ces résultats qu'à 2,000 mètres, le canon n° 2 est capable de mettre 48,7 0/0 de ses coups dans un but de 1 mètre de hauteur et de largeur indéfinie, tandis qu'avec le canon n° 1 on n'obtient que la proportion de 38.7 0/0, c'est-à-dire que sur un même nombre de coups tirés par chacune des deux pièces à la distance de 2,000 mètres, le nombre de coups qui toucheraient le but en question, serait pour le canon n° 2, supérieur d'un quart à celui fourni par le canon n° 1.

En outre, à égalité d'angle de tir, le canon n° 2 a une portée supérieure à celle du canon n° 1 ; à 3,000 mètres, cette augmentation de portée est de 63 mètres.

Comme ces deux bouches à feu ne diffèrent essentiellement que par le pas des rayures et la longueur de la partie rayée, la supériorité au point de vue balistique du canon n° 2 tient évidemment à ce que le projectile est mieux centré au moment où il quitte l'âme de la pièce.

On peut voir, d'ailleurs, par la comparaison des chiffres donnés dans le tableau précédent, que la justesse des deux pièces de 15 c. en bronze-acier est beaucoup plus grande que celle du canon de 15 c. en fonte, modèle 1861 ; ainsi, par exemple, les écarts moyens en hauteur à toutes les distances ne sont pour les premières de ces bouches à feu, que le tiers environ de ceux de la seconde.

Quant au canon Krupp de 15 c. fretté, bien que sa vitesse initiale soit plus grande de 20 mètres, sa justesse à 2,000 mètres est la même que celle des canons de 15 c. en bronze-acier, tandis qu'à 1,000 mètres elle est bien inférieure à celle de ces dernières bouches à feu.

Pendant toute la durée des essais, on n'a, du reste, constaté aucune diminution dans la justesse, même dans les séries où l'on a employé des projectiles dont les cordons ou les ceintures avaient un diamètre inférieur de $0^{mm}3$ au diamètre normal. On peut conclure de là que, non-seulement des dégradations de la nature de celles que produisit dans l'âme des deux bouches à feu expérimentées un tir de 300 coups, mais encore une diminution dans le diamètre des cordons et des ceintures, ou ce qui revient au même, un accroissement du diamètre de l'âme ne dépassant pas $0^{mm}3$, n'exercent aucune influence sur la précision du tir.

Sous ce rapport, les canons de 15 c. en bronze-acier se comportèrent comme les canons de campagne, modèle 1875, dans lesquels des érosions assez fortes et même des dégradations des cloisons ne diminuèrent pas sensiblement la justesse.

Il est naturel qu'il se soit produit des érosions plus profondes dans les canons de 15 c. que dans ceux de campagne après un même nombre de coups, car la diminution de la durée est une conséquence de l'augmentation du calibre. Ce fait s'observe avec tous les métaux employés à la fabrication des bouches à feu, il n'est donc pas étonnant qu'il se soit également manifesté avec le bronze-acier.

L'état dans lequel se trouvait l'âme des deux pièces à la fin des expériences donne, du reste, tout lieu de croire que des canons de 15 c. fabriqués dans les mêmes conditions que ces deux bouches à feu posséderaient une durée suffisante.

Dans les deux pièces, la chambre à poudre ne portait de traces de dégradation que sur le cône de raccordement avec le logement du projectile et dans le voisinage de ce cône ; ces dégradations consistaient en érosions s'étendant sur tout le pourtour et dont la plus forte (à la partie supérieure) avait 3^{mm} de profondeur.

Le logement du projectile avait également sur tout son pourtour des érosions dont les plus considérables se trouvaient aussi à la partie supérieure et atteignaient une profondeur de 3^{mm} dans le canon n° 1 et de 4^{mm} dans le canon n° 2.

Dans le logement du projectile du canon n° 2, les cloisons inférieures étaient, en outre, presque entièrement rasées par places. L'emploi des ceintures n'empêche donc pas, comme on l'avait espéré, la production d'érosions dans le logement du projectile.

Dans les deux pièces, la partie rayée proprement dite était à peu près intacte ; au cône de raccordement seulement, les arêtes de cloisons étaient légèrement émoussées.

Les accroissements de diamètre de l'âme étaient à peu près les mêmes pour les deux bouches à feu et n'avaient pas, d'ailleurs, grande importance ; ils s'élevaient, dans la chambre à poudre de $0^{mm}13$ à $0^{mm}17$; dans le logement lisse du canon n° 1 et entre les cloisons du logement rayé du canon n° 2, à $0^{mm}36$; enfin dans les rayures du logement de projectile du canon n° 2, à $0^{mm}64$ (par suite des érosions).

Dans la partie rayée, les accroissements de diamètre étaient à peu près insignifiants ; au voisinage du cône de raccordement ils étaient de $0^{mm}22$ (à cause des érosions), s'abaissaient rapidement à $0^{mm}12$ et $0^{mm}10$ et demeuraient constants jusqu'à la bouche.

Quant au mécanisme de fermeture, il fonctionna toujours parfaitement pendant toute la durée des expériences.

Un anneau et une plaque d'obturation supportèrent dans le canon n° 1 un tir de 141 coups ; une autre garniture résista, dans le canon n° 2, à un tir de 280 coups.

D'après les résultats qui précèdent, le choix, en ce qui concerne le mode de construction de l'âme, devait nécessairement tomber sur le canon n° 2 (pas progressif et rayures prolongées dans le logement du projectile). Restait à savoir si l'avantage que procurait l'accroissement de justesse de cette bouche à feu était en rapport avec l'augmentation de dépense nécessitée par le système de rayures.

Or, le prix de revient d'une pièce fabriquée sur le modèle du canon n° 2 n'est que de 15 florins plus élevé que celui d'une bouche à feu du modèle n° 1, et cette différence est tout à fait insignifiante eu égard au prix total de revient d'un canon de 15 c. en bronze-acier qui peut-être évalué à 3,800 florins (9,500 fr.) ; il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte dans le choix du modèle à adopter. Il en est de même d'ailleurs de la différence plus considérable, il est vrai, qui existe entre les prix de fabrication des projectiles.

« En résumé, les résultats obtenus dans ces premiers essais des canons de 15 c. en bronze-acier permettent de formuler les conclusions suivantes :

1° Le bronze-acier est éminemment propre à la fabrication de canons de 15 c. destinés à tirer avec de fortes charges.

2° Les deux canons expérimentés (dont l'un, le n° 1 est à pas constant et tire des projectiles à cordons de cuivre et l'autre le n°. 2 est à pas progressif, à rayures prolongées dans le logement des projectiles et tire des projectiles à ceintures de cuivre), possèdent, à très peu près la même puissance de pénétration. La force vive par centimètre de circonférence du projectile est de beaucoup supérieure à celle du canon Krupp de 15 c. en acier fretté.

3° Au point de vue de la justesse, les deux bouches à feu en question ne laissent rien à désirer ; toutefois, sous ce rapport, le canon n° 2 est sensiblement supérieur au canon n° 1. »

Il ne reste plus maintenant, ainsi que le fait remarquer en commençant l'auteur du compte rendu que l'on vient d'analyser, qu'à arrêter définitivement la vitesse initiale et, par suite, la charge de poudre règlementaire ; à établir les tables de tir des obus, des shrapnels et des projectiles en fonte dure ; après quoi la fabrication en grand pourra commencer et le nouveau canon de 15 c. en bronze acier être mis en service. (52)

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur, breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 402. SAMEDI 11 MAI 1878

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre d'Orient (suite). — Etudes sur le service de santé dans l'armée allemande. — Les résultats du tir aux grandes distances dans l'infanterie austro-hongroise. — Observations autrichiennes sur les dernières grandes manœuvres prussiennes (suite et fin). — Les inspections de printemps en 1878 dans l'armée allemande. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (1).

—

II

Le raid du général Gourko (*suite et fin*).

RAPPORT DE S. A. I. LE GRAND-DUC DE LEUCHTENBERG, GÉNÉRAL-MAJOR DE LA SUITE DE SA MAJESTÉ, COMMANDANT LA CAVALERIE DU DÉTACHEMENT D'AVANT-GARDE AU GÉNÉRAL-LIEUTENANT GOURKO (*suite et fin*).

« Ainsi donc, la cavalerie du détachement d'Eski-Zagra avait lutté pendant les journées du 29 et du 30 juillet, et, par ses manœuvres, avait contenu des forces incomparablement supérieures en nombre: six à huit bataillons d'infanterie, plus de dix escadrons de cavalerie et environ deux batteries d'artillerie.

Le reste de la cavalerie comptait : une sotnia de Cosaques du régiment n° 26, qui faisait partie du détachement laissé à Eski-Zagra; quatre sotnias des régiments du Don n° 21 et 26, attachés aux colonnes qui devaient attaquer Eni-Zagra par le nord. Dans la journée du 30 juillet, la première sotnia gardait avec ses piquets les routes qui mènent, du sud, à Eski-Zagra; sous la conduite personnelle du commandant du régiment, colonel Krasnow, cette sotnia exécuta une reconnaissance au sud de Mouradli, où elle eut un engagement avec plusieurs sotnias de Tcherkesses.

Les sotnias de Cosaques qui, sous les ordres du colonel Kornakow, du 21e régiment du Don, faisaient partie des colonnes d'infanterie, eurent, ce même jour, une brillante affaire à Eni-Zagra. Pendant que les tirailleurs et l'infanterie attaquaient la position ennemie devant la ville même, les Cosaques se dirigèrent au sud-ouest, coupèrent la retraite aux Turcs en déroute et les empêchèrent de se rabattre sur celles de leurs troupes qui luttaient en ce moment contre la cavalerie du détachement d'Eski-Zagra; ils les poursuivirent, à pied comme à cheval, s'emparèrent de leurs canons, les rejetèrent au delà de la route et, de concert avec l'infanterie, les obligèrent à s'enfuir du côté de la montagne, dans la direction d'Iamboli.

Les renseignements fournis par nos patrouilles (1), ainsi que les observations faites *de visu* des hauteurs du bivouac d'Aidenli, permettaient de constater la présence de deux concentrations considérables, l'une près de Djuranli et dans les villages situés à l'est de ce dernier, l'autre dans les environs d'Arabadjikioï.

Le 31 juillet, vers six ou sept heures du matin, on aperçut une colonne de cavalerie qui se portait en avant par la route d'Eski-Zagra à Eni-Zagra; quelques instants après, des coups de feu partis des hauteurs de Djuranli étaient dirigés sur cette colonne qui était composée, comme on l'apprit bientôt, de quelques sotnias de Cosaques et d'une section de la batterie du Don. La colonne se déploya au delà de la chaussée, mit ses pièces en batterie contre Djuranli et ouvrit le feu. J'envoyai alors le régiment de hussards et une section de la batterie du Don pour appuyer nos Cosaques et manœuvrer sur les flancs de la position ennemie. Le commandant de ce régiment, colonel baron Korf, aide de camp de l'Empereur, se porta en avant par Aidenli sur Djuranli, mais il fut bientôt accueilli par des décharges d'artillerie et obligé de s'arrêter. Jusqu'à dix heures du matin, nos deux pièces, commandées par le cornette cosaque (horunji) Ponomarew, luttèrent contre l'artillerie ennemie, et les hussards manœuvrèrent sur l'aile gauche de l'adversaire, en dépit d'un feu terrible (2).

En même temps que les hussards, le régiment de dragons d'Astrakan fut envoyé avec une section de la 16e batterie sur la route de Mouradli, pour aider les Cosaques qui avaient mis pied à terre et une droujina bulgare qui occupait le bois le long de la chaussée et luttait contre 15 bataillons.

A huit heures du matin, Suleyman se porta en avant d'Arabadjikioï et par la route de Tchirpan. Le rôle de l'artillerie et des dragons consista à manœuvrer sur le flanc droit des Turcs, à les contenir par un feu d'enfilade et à obliger leur aile droite à se replier du côté de l'ouest.

A onze heures du matin, les dragons et les hussards revinrent à Aidenli; les premiers, parce qu'ils avaient épuisé

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393, 396, 397, 399 et 400.

(1) Le rapport passe d'un théâtre d'opérations à l'autre sans transition et même sans mettre *à la ligne*. Il faut remarquer, en effet, que le prince de Leuchtenberg vient de rendre compte des opérations de quatre sotnias qui étaient sous les ordres directs du général Gourko, c'est-à-dire attachées aux deux colonnes de gauche avec lesquelles la colonne de droite n'a pu faire sa jonction.

(2) Un seul obus mit hors de combat, en tués, blessés et contusionnés, 12 hussards et 10 chevaux.

leurs munitions et parce qu'en raison des pertes subies, ils n'étaient pas en état d'attaquer les Turcs retranchés dans les buissons et les taillis aux environs des villages; les hussards, parce que le feu des tirailleurs turcs les obligèrent à se replier, après avoir, toutefois, repoussé des nuées de Tcherkesses.

Néanmoins, les deux régiments avaient joué un rôle assez important; ils avaient contribué à séparer les deux masses ennemies. A onze heures du matin, pendant que les forces principales (1) du détachement d'avant-garde attaquaient la position turque à Djuranli et, pendant que Suleyman de son côté attaquait l'opoltchénié bulgare à Eski-Zagra, 12 escadrons et 8 pièces d'artillerie se tenaient en position à Aidenli, vis-à-vis de l'intervalle qui séparait ces deux masses et prêts à se jeter sur les Turcs.

Cette disposition des troupes de cavalerie acquérait encore une plus grande importance, si l'on tient compte que d'après l'avis de Votre Excellence j'attendais d'heure en heure l'arrivée de l'infanterie à Eski-Zagra.

Les efforts vigoureux et persistants de l'adversaire contre Eski-Zagra m'obligèrent à détacher les dragons de Kazan pour aider l'opoltchénié bulgare dans la défense de la ville.

A midi et demi arriva à Aidenli le général major Rauch, qui prit le commandement de tout le détachement d'Eski-Zagra et envoya immédiatement les deux régiments de cavalerie et la batterie n° 16 faire leur jonction avec les troupes de Votre Excellence. La conduite de cette colonne de cavalerie, commandée par le colonel baron Korf, fut confiée par moi au chef d'état-major lieutenant-colonel Soukhotine.

Il fallait s'avancer par la chaussée dans la zone des feux d'artillerie et de mousqueterie de l'adversaire, embusqué à Djuranli et dans les buissons qui entouraient les champs de maïs.

Après avoir envoyé de fortes patrouilles vers la droite, la cavalerie (dragons d'Astrakan, hussards de Kiew et 16e batterie à cheval) se porta en avant, au trot, en une seule colonne, par la route d'Eni-Zagra. A une demi-verste d'Aidenli, la colonne fut criblée d'obus et de balles, et jusqu'à ce qu'elle eut fait sa jonction avec l'aile droite du détachement qui attaquait Djuranli (2), elle ne cessa pas un seul instant d'être exposée aux feux de l'adversaire. Au moment où elle allait rejoindre le détachement (du général Gourko), elle fut attaquée en flanc par des Tcherkesses, mais ceux-ci furent contenus en temps opportun par la division (deux escadrons) des dragons, qui était en tête de colonne, et par les obus de l'artillerie. Les Tcherkesses n'attendirent pas le choc et se retirèrent au galop dans les buissons les plus voisins, d'où ils se remirent à tirer sur la colonne qui avait repris sa marche dans la direction désignée. Bientôt les Tcherkesses firent une deuxième attaque. Un cheval d'une des pièces de la section commandée par le lieutenant Iline avait été tué; il avait fallu dégager la pièce et les Tcherkesses profitèrent du temps d'arrêt qui en était résulté pour renouveler leur attaque. Accueillis par un feu de mitraille, ils furent culbutés et poursuivis.

Aussitôt que la cavalerie eut fait sa jonction avec l'aile droite du détachement, qui déjà en ce moment avait battu l'adversaire, une division de hussards ainsi que les Cosaques qui formaient jusqu'alors l'aile droite des troupes de Votre Excellence furent lancées à la poursuite des Turcs. Les dragons d'Astrakan et une division de hussards furent chargés de protéger l'aile droite (1) contre l'armée de Suleyman-Pacha complètement victorieuse en ce moment à Eski-Zagra. Pendant le combat livré dans cette dernière ville, les dragons de Kazan avaient efficacement contribué à retarder les attaques de l'ennemi, et enfin, mettant pied à terre, ils avaient couvert la retraite de l'opoltchénié bulgare dans la direction de Kazanlick. Le même jour, 31 juillet, dans la soirée, la cavalerie fut chargée de protéger, du côté d'Eski-Zagra, la retraite des troupes sur le bivouac de Dalboka.

Le 1er août, quand le détachement d'avant-garde (corps Gourko) se retira par le défilé de Dalboka, le régiment d'Astrakan et une sotnia de Cosaques furent envoyés sur la chaussée vers Aidenli pour couvrir le mouvement de retraite.

Le 2 août, à la sortie du défilé de Dalboka, toute la cavalerie fut portée sur Esektchi et, sous sa protection, le détachement d'avant-garde se porta de Bilabandji à Hainkioï.

Le 3 août, le régiment de dragons d'Astrakan et un escadron de hussards furent envoyés à Sofouliar (dans la vallée de la Tundja) afin de surveiller les débouchés d'Eski-Zagra dans la vallée et pour se relier avec les troupes du détachement, qui se repliaient dans la direction de Schipka.

Du 2 au 6 août inclusivement, la cavalerie et les régiments de Cosaques placèrent des piquets, de la force d'un peloton à une sotnia, aux issues de tous les débouchés qui conduisent de la vallée de la Maritsa dans celle de la Tundja, depuis Orezaro jusqu'à Sofouliar, ainsi que sur les routes qui viennent de Sliwno (près de Twerditsa) et de Sophia (près de Kalofer). En outre, toute cette région fut battue par de fortes patrouilles, dont deux méritent une mention particulière; l'une de trente hussards volontaires, sous les ordres du porte-épée junker Riabimine, et l'autre de trente Cosaques commandée par le cornette cosaque (horunji) Doukmassow, du 26e régiment du Don. Ces deux patrouilles avaient été envoyées le 4 août sur Eski-Zagra pour vérifier un renseignement qui signalait le départ de Suleyman-Pacha de cette ville. La patrouille de hussards, partie de Hainkioï, franchit les petits Balkans par des sentiers à peine tracés, puis, se fractionnant en petits paquets, traversa au galop la ville incendiée; elle eut deux hussards blessés. Parvenue à l'issue opposée d'Eski-Zagra elle put en effet constater que les troupes de Suleyman avaient évacué la ville, où ne restaient plus que des bandes de Tcherkesses qui se livraient au pillage. Du sommet des hauteurs, la patrouille du cornette Doukmassow constata la présence de bivouacs sur la chaussée, entre Eski-Zagra et Eni-Zagra, et la marche de colonnes, qui se portaient de la première de ces villes vers la seconde.

Enfin, le 5 août, le régiment de dragons de Kazan eut un engagement avec l'ennemi. Après le combat du 31 juillet, le régiment s'était retiré dans la direction de Schipka; conformément aux ordres de Votre Excellence, il devait, après avoir opéré sa jonction avec le régiment d'Astrakan, se porter sur Hainkioï. Mais, arrivé près de Kazanlick, il apprit que cette dernière ville était occupée — comme on le sut plus tard — par quelques sotnias de Tcherkesses et de bachi-bouzoucks. Une partie des dragons mit pied à terre, l'autre resta à cheval et la ville fut enveloppée; après une vive fusillade, l'ennemi fut délogé, poursuivi et sabré. Les dragons de Kazan rejoignirent ensuite ceux d'Astrakan.

Le 6 août, toute la cavalerie, moins les sotnias de Cosaques

(1) Le *détachement d'avant garde*, il ne faut pas l'oublier, c'est le corps Gourko, et les forces principales, ce sont les colonnes qui ont pris la veille Eni-Zagra et arrivent en toute hâte pour dégager Eski-Zagra et le détachement du prince de Leuchtenberg. On peut constater par ce passage que si les hussards et les dragons ne s'étaient pas retirés pour les causes qu'on vient de mentionner, la position de Djuranli était prise entre deux feux, comme l'espérait d'ailleurs le général Gourko. (Voir au n° 397 le résumé de cette phase de l'expédition.)

(2) Troupes commandées directement par le général Gourko et qui arrivaient d'Eni-Zagra.

(1) Les troupes du prince de Leuchtenberg.

qui occupaient les passes des petits Balkans et les deux escadrons de dragons d'Astrakan envoyés à Twarditsa et à Maglisch pour barrer les défilés (des grands Balkans), commença sa retraite sur Tirnowa. Les détachements lancés en arrière rejoignirent le gros, plus tard, dans la journée.

Le 8 août, la cavalerie arrivait à Tirnowa, puis était conduite à Nikup pour s'y refaire..... (1) »

(Signé) : *Le commandant de la cavalerie du détachement d'avant-garde,*

Prince NICOLAS DE ROMANOW,

DUC DE LEUCHTENBERG,

De la suite de Sa Majesté.

Le détachement d'avant-garde du général Gourko, après avoir conquis les passages des Balkans, après avoir battu victorieusement et en tous sens les vallées de la Tundja et de la Maritsa n'avait évacué finalement la Roumélie et n'était rentré à Tirnowa que devant l'armée de Suleyman-Pacha transbordée en toute hâte du Montenegro à Andrinople et à Hermanli.

Les résultats obtenus dans cette fameuse expédition au delà des Balkans, sont résumés de la façon suivante par le capitaine Regenspursky, dont nous avons cité déjà plusieurs fois le travail.

« La pointe du détachement d'avant-garde Gourko au delà des Balkans était terminée.

L'expédition avait embrassé une période de trois semaines : du 12 juillet, départ de Tirnowa, au 6 août, jour où la plus grande partie des troupes lancées au delà des Balkans commençait son mouvement de retraite.

Le chiffre des troupes qui ont pris part à l'expédition était au début d'environ 8,000 hommes et 4,000 chevaux; plus tard, après l'arrivée de la 1re brigade de la 9e division, il atteignit environ 12,000 hommes et 4.000 chevaux.

Qu'avaient fait ces 16,000 combattants ?

Le voici :

1° Ils avaient coopéré d'une façon décisive à la prise du passage de Schipka;

2° Ils avaient répandu la terreur et l'épouvante jusqu'au cœur du pays ennemi; et,

3° Ils avaient *dénoncé* l'entrée en ligne d'une nouvelle armée ennemie, dont ils avaient contrarié la concentration et les mouvements.

Les pertes du corps d'avant-garde du 14 juillet au 1er août sont les suivantes :

Tués	10	officiers.	181	hommes.
Blessés	24	—	709	—
Disparus	»	—	57	—
Totaux.....	34	officiers.	947	hommes.

En tout, 1,000 hommes environ.

On peut affirmer que les pertes subies sont largement compensées par les résultats obtenus.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'opportunité de l'expédition, question qui occupera longtemps encore l'opinion publique, nous nous contenterons simplement de répéter ce qui a été dit déjà plus haut.

Si la mission du corps d'avant-garde consistait seulement à contribuer d'une façon efficace à la prise des principaux passages des Balkans, à désorganiser le système de défense par des pointes de cavalerie hardies et capables d'agir sur le moral de l'adversaire, puis à se retirer immédiatement sur les passages conquis, dès qu'on aurait devant soi un adversaire supérieur

(1) La dernière partie du rapport donne une liste des officiers qui se sont le plus distingués pendant l'expédition.

en nombre — l'expédition elle-même, la composition du détachement, l'effectif des troupes paraissent justifiées.

Si le grand quartier général russe s'était promis davantage de cette expédition, peut être une occupation prolongée de toute la région entre la Tundja et la Maritsa, etc., l'issue même de l'entreprise Gourko était bien faite pour rectifier de pareils calculs. »

Cette appréciation de l'expédition du général Gourko, faite au point de vue de la valeur intrinsèque des résultats obtenus peut être acceptée. Les résultats, qui viennent d'être énumérés, sont des faits acquis et on peut dire avec l'officier autrichien, qu'ils répondent suffisamment aux moyens d'action mis en œuvre.

Mais il ne nous est guère possible de ne pas dire ici quelques mots du caractère de l'entreprise, du rôle qu'elle devait ou qu'elle aurait pu jouer dans les opérations.

L'expédition se termine comme un *raid*, mais on peut se demander si elle a été conçue, si elle a toujours été conduite dans le sens du raid et si elle mérite ce nom dont on l'a décorée dès le début.

Il n'est pas nécessaire — et il serait peut-être fort difficile — de donner une définition exacte du *raid*, mais tout le monde comprend bien que le raid est une entreprise à grande envergure, confiée à un corps de troupes essentiellement mobile et complètement indépendant des corps de bataille, à un corps de cavalerie ou d'infanterie montée et renforcé par quelques batteries à cheval, qui procède par des incursions rapides et soudaines, détruit tout ce qu'il peut détruire, coupe les lignes de communications et fait des razzias; qui tombe à l'improviste sur les derrières de l'ennemi, paraît le matin, s'évanouit pendant le jour, et voyage la nuit pour reparaître le lendemain à quinze ou vingt lieues du point où il a commis ses déprédations de la veille.

Marauding chief, his sole delight,
The moonlight *raid*, the morning fight,

a dit Walter Scott (1), car le mot est d'origine écossaise,

(1) Nous avons trouvé, sans nous y attendre, un commentaire assez piquant des vers de Walter Scott, cités plus haut dans le *Journal* d'un correspondant anglais, (*The Armenian campaign*, par Ch. Williams. London, 1878) attaché au quartier général de Mouktar-Pacha, en Arménie. L'aventure, intitulée par M. Charles Williams: *Un raid sur le territoire russe*, aurait eu lieu — si elle est authentique, — en septembre, au moment où l'armée de Mouktar-Pacha, après avoir repoussé l'invasion russe et fait lever le siége de Kars, menace elle même la frontière.

Cette entreprise n'a pas les dimensions ni l'importance qu'ont prises les raids américains, mais elle a tout au moins l'avantage de nous montrer le raid non civilisé, non perfectionné et en quelque sorte à l'état de nature. Son chef, comme on va le voir, est bien le *marauding chief* de Walter Scott.

« Chemin faisant, il nous faut narrer l'histoire d'un exploit téméraire.

» Un chef de Karapapaks — les Karapapaks sont une catégorie de ruffians qui frisent la potence d'aussi près que possible, et qui servent indifféremment les Russes et les Turcs avec la plus complète impartialité, et très souvent, je le crains, en même temps — un chef de Karapapaks, dis-je, avait alors ses raisons personnelles pour travailler au compte des Turcs. On le rétribuait mieux sans doute; ou bien il ne pouvait aller faire sa soumission à un général russe, sans payer de sa vie les crimes qu'il avait commis, ou bien ses sympathies, si tant est qu'il pût être capable d'une pareille faiblesse, étaient pour les Ottomans, ou bien encore, il avait les coudées plus franches dans un parti que dans l'autre. Pendant le siége de Kars, il avait en quelque sorte ravitaillé, à lui seul, la moitié de l'armée de Hussein-Hami, par ses courses, pendant lesquelles, tout en faisant certainement beaucoup de prises sur les trains russes, il n'avait pas, disait-on, respecté toujours les propriétés des tenanciers turcs. Bref, ce n'est ni plus ni

et le public militaire, d'accord avec le poète, compare volontiers le chef de raid à un hardi corsaire; il aime à le voir tourner une aile de l'adversaire, faire un grand circuit sur ses derrières pour y semer le désordre et l'effroi et reparaître à l'autre aile, après un tour complet de l'armée ennemie.

Il y a bien de tout cela dans l'expédition du général Gourko, mais il y a aussi autre chose qui enlève à son entreprise quelques-uns des caractères principaux du raid.

Le général Gourko franchit les Balkans par surprise et vient prendre à revers le grand passage de Schipka, principal objectif de l'expédition, dit la relation officielle; à défaut d'armée ennemie, il fait le tour d'une barrière imposante, qui de ce fait est, sinon supprimée, au moins ouverte. Puis, maître incontesté de la vallée des Roses, il franchit les petits Balkans, chevauche hardiment vers le sud, détruit les principales voies ferrées, les lignes télégraphiques, et fait trembler Andrinople, — toutes choses qui appartiennent essentiellement au raid.

Mais, quand un adversaire sérieux, une véritable armée, celle de Suleyman se présente, le général Gourko ne se contente plus de son rôle de *coureur*, il se porte, en connaissance de cause, au devant de cette armée et accepte la bataille!

C'est que le détachement du général Gourko n'est pas un corps de cavalerie indépendant, chargé simplement d'un raid, mais bien plutôt une avant-garde véritable. *Peredovoï otriad*, tel est le nom qui lui avait été donné au début et qu'il a conservé dans tous les rapports officiels. Qui dit avant-garde suppose un corps de bataille et, dès lors, le commandant d'une avant-garde n'a plus la liberté d'allure du *marauding chief* de Walter Scott; il ne peut pas se consacrer à la guerre de *courses* comme le chef de raid, il précède le gros et le protége; s'il a le droit de compter sur son appui à courte échéance, il a aussi le devoir de ne point le *découvrir*, de contenir l'adversaire, coûte que coûte, jusqu'au moment où les corps de bataille viendront prendre sa place. C'est ce qu'a dû faire sans doute le général Gourko dans la dernière phase de l'expédition; il a pu se tromper sur le point où il devait porter ses efforts; il a pu frapper un coup dans le vide à Eni-Zagra, mais, le détachement d'avant-garde, *peredovoï otriad*, n'a pas manqué à sa mission, c'est le gros qui a manqué à l'avant-garde!

Les raisons qui nous font supposer que le détachement a joué ainsi dans la pensée de son chef et dans celle du quartier-général russe le rôle d'une grande avant-garde sont les suivantes :

Nous avons déjà relevé le nom donné officiellement au détachement; cette dénomination n'est pas le poduit du hasard; elle est significative, c'est le premier chaînon d'une série d'inductions qui se rattachent naturellement les unes au autres, se confirment, s'appuient réciproquement.

« Ce nom d'*avant-garde*, dit le capitaine Regenspursky, flattait les espérances secrètes que l'armée russe nourrissait au fond de son cœur; pourtant, ajoute-t-il, il aurait fallu se mettre en l'esprit que le gros ne pourrait suivre son avant-garde qu'à un assez long intervalle. »

Le capitaine Regenspursky sait parfaitement pourquoi l'intervalle s'est allongé à tel point que l'avant-garde est restée à peu près en l'air, mais il sait aussi que l'incident de Plewna n'était pas prévu quand l'état-major russe a lancé le détachement Gourko au delà des Balkans.

Nous avons reproduit, dans notre premier article et d'après le compte rendu officiel du *Voennyi Sbornik* les quelques lignes que cette revue appelle les *instructions* du général Gourko; il est utile de les remettre sous les yeux du lecteur.

« Se porter dans la direction de Tirnowa et de Selvi; éclairer toutes les régions environnantes; se préparer à un mouvement offensif ultérieur. Puis, quand arriverait l'ordre de S. A. I. le commandant en chef, se porter en avant et s'efforcer de s'emparer des passages des Balkans. Envoyer la cavalerie au delà des Balkans.

Sous la protection de ce détachement, préparer les passages des Balkans pour les gros trains et les convois. »

Cette instruction, qui ne préjuge pas l'emploi immédiat des passages, lorsqu'ils seront ouverts, n'exclut pas non plus le projet de les franchir avec les corps de bataille; au contraire. On verra plus loin que ce projet semblait même devoir se réaliser à courte échéance.

La composition mixte du détachement prouve également qu'on n'a pas à faire ici à un raid indépendant, mais à une avant-garde. Le détachement est en effet constitué avec les trois armes, ou, pour parler plus exactement, avec les quatre armes. Toutefois la présence, dans la composition du corps Gourko, de 10 bataillons d'infanterie et de 14 pièces de montagne *à pied* (1) ne prouverait pas *à priori* qu'on ne voulait pas donner ultérieurement au détachement la destination du *raid*. Il faut bien remarquer, en effet, que le principal objectif de l'expédition était la prise des passages et surtout de la grande passe de Schipka. Bien que la cavalerie russe affectionne le combat à pied jusqu'à faire charger ses dragons à la baïonnette, elle ne pouvait songer à se substituer à l'infanterie dans un combat de montagne. Aussi voyons-nous la cavalerie, arrivée la première au village de Schipka, céder le premier rang à l'infanterie, quand il s'agit le lendemain et le surlendemain de l'attaque proprement dite. Elle se contente d'ex-

moins qu'un Rob Roy musulman, asiatique, dont la conscience ne s'embarrasse guère de pareilles vétilles.

» Dimanche, il vint au quartier général et vit le mouchir (Mouktar-Pacha), et dans la nuit il franchit la frontière, au nord de la route de Goumri (Alexandropol), avec 300 cavaliers de son *clan*.

» Il dirigea sa marche le long d'un petit cours d'eau que vous trouverez sur une bonne carte, et qui est tributaire de l'Arpa-Tchaï, près de la ville ou du village d'Akboulak, placé au loin dans les montagnes en arrière du Goumri, sur la plus courte, sinon la meilleure des deux routes de Tiflis. Par l'itinéraire que choisit Mahr-Ali, Akboulak n'est pas à moins de douze heures de la frontière, c'est-à-dire à trente milles, à dix-huit peut être par la route même. Arrivé sur cette grande route, avec une audace aussi grande, il la suivit, bien qu'elle fut fréquentée à toute heure du jour par des troupes et des convois. Il rencontra alors — le second jour — un détachement de Cosaques qu'il attaqua et dispersa. Le chef de bande poursuivit sa route vers l'intérieur et arriva à un pont connu sous le nom de Parmaksiz, et qui est situé près du village de Rokansky. Les Russes y avaient un dépôt, et c'est là que notre aventurier atteignit le but de son raid. Après avoir battu un deuxième détachement de cavalerie russe, il coupa et enleva un mille de la ligne télégraphique qui va à Tiflis, rompant ainsi toute communication non-seulement entre Goumri et sa base d'opérations, mais encore entre cette ville et le dépôt. Dans ce dépôt il enleva 150 chevaux d'artillerie, avec leurs harnachements complets, assure-t-on, et détruisit ensuite tout ce qu'il ne pouvait emporter. Comme il revenait vers notre frontière, il donna contre deux escadrons russes commandés par un colonel. Sans compter ses adversaires, il se jeta sur cette cavalerie envoyée à ses trousses, et après une vive échauffourée où le colonel fut tué, et où bon nombre d'hommes de part et d'autre restèrent sur le carreau, il se dégagea avec son butin qu'il envoya *clair et net* à Kars, comme preuve authentique de son exploit. »

Le récit du correspondant anglais qu'on vient de lire, est le seul renseignement que nous possédions sur ce raid de Karapapak.

(1) Sur les 20 pièces de 3 livres de montagne du corps Gourko, 14 appartenaient à des batteries de montagne ordinaires (matériel porté à dos de mulet et servants à pied); quant aux 6 autres, elles faisaient sans doute partie d'une batterie, organisée comme la *batterie à cheval de montagne* du Turkestan, dont nous avons donné la composition au n° 309.

plorer dans la vallée de la Tundja et vers le sud pendant que l'infanterie et l'artillerie de montagne s'engagent avec les défenseurs de la passe. L'infanterie était donc nécessaire pendant la première période de l'opération; mais, elle continue à faire partie essentielle du détachement pendant toute la durée de l'expédition. La cavalerie explore ensuite hardiment et dans une large mesure, elle se dilate et se répand dans toutes les directions avec une heureuse audace, c'est vrai, mais elle n'est pas émancipée complétement. Derrière ce rideau qu'elle étend sur tout le territoire de la Roumelie, on ne voit pas un gros de troupes à cheval, mobile lui-même et faisant des apparitions soudaines, pour disparaître plus rapidement encore, grâce au réseau protecteur dont il tient toutes les mailles.

Le centre du système d'exploration est fixe ou à peu près, et il est constitué par l'infanterie du détachement: *pièce de résistance nécessaire*, si on voulait se maintenir d'une façon durable dans les vallées conquises, si on pouvait compter à courte échéance sur l'appui des corps de bataille pour porter les opérations au delà des Balkans; *impedimentum*, si on ne voulait compléter la prise des passages que par des incursions passagères en Roumélie, si on voulait *libérer* la cavalerie et lui faire pratiquer la course sur une grande échelle.

On a même vu que dans les dernières phases de l'expédition l'infanterie passe encore une fois au premier plan; elle est renforcée par une brigade de la 9e division; tout le détachement se concentre pour un mouvement offensif sur Eni-Zagra, où il s'engage, en connaissance de cause, contre une armée véritable, se sacrifiant en quelque sorte pour les corps de bataille, — qui n'apparaîtront pas.

Sans doute, le raid, — chose difficile à définir, — n'exclut aucune sorte de mission, mais il nous suffit de dire ici que l'attitude du détachement dans la dernière partie de l'expédition est celle d'une grande avant-garde d'armée.

Enfin, on trouve dans les premières pages du rapport du duc de Leuchtenberg des passages très significatifs, où il est question du gros, non pas du gros du détachement, mais des corps de bataille dont la cavalerie attend l'arrivée à Tirnowa pour rejoindre le détachement d'avant-garde; et, si la queue du détachement attend en effet l'arrivée des têtes de colonnes de l'armée à Tirnowa pour rejoindre son *gros*, c'est que l'intervalle entre l'avant-garde et l'*armée* ne pouvait être bien considérable. D'ailleurs, le commandant en chef est déjà de sa personne à Tirnowa, le 12 juillet, et à peine le corps Gourko a-t-il quitté cette ville que le quartier général y est installé; ce qui laisse à penser qu'on se disposait à agir avec le gros et d'après la tournure des événements, soit contre l'armée du quadrilatère, soit au delà des Balkans.

De tout ce qui précède, il est permis de conclure que, sans l'incident de Plewna, on aurait vu les 8e, 9e et 12e corps d'armée (1) faire irruption en Roumélie, derrière le général Gourko, pour terminer la campagne à Andrinople.

On ne manquera pas de nous répondre qu'il est téméraire de prêter des plans aussi aventureux au quartier général russe; qu'il n'était pas sage de courir sur Andrinople avant d'avoir infligé une défaite en rase campagne aux armées de la défense, rassemblées, — ou plus exactement dispersées, — entre les Balkans et le Danube, ou tout au moins avant de les avoir masquées et paralysées pour un certain temps, si décidément elles ne voulaient pas se mesurer avec l'envahisseur. Nous savons bien que le général Jomini, dans un rapport daté de 1828, avertissait déjà le tsar qu'un grand mouvement tournant à l'ouest de Schumla lui paraissait une manœuvre dangereuse, *même vis-à-vis des Turcs* (1). Mais qui ne sait aussi que les Turcs de 1877 ont été plus... Turcs que jamais. Si les partis extrêmes sont parfois les plus sages à la guerre, la hardiesse, la témérité deviennent presque une règle vis-à-vis d'un adversaire immobile, qui attend obstinément l'attaque dans ses positions retranchées, où, à la vérité, il s'est montré jusqu'ici à peu près invincible. Nous ne voyons rien pour notre compte qui puisse faire taxer d'aventure le plan hardi d'une pointe vigoureuse sur Andrinople au début de la campagne, si ce n'est, bien entendu, l'insuffisance, aujourd'hui notoire, des moyens mis en œuvre; mais, il ne faut pas l'oublier, le quartier général russe ne croyait pas alors à l'insuffisance numérique de l'armée d'opérations du Danube et il a fallu l'incident de Plewna pour le décider à y porter remède.

Il n'entre pas dans le plan de notre travail d'examiner les différents motifs qui ont pu faire oublier à l'état-major russe que dans une guerre de race et de religion, comme celle qu'il avait mission de conduire contre l'ennemi héréditaire et plusieurs fois séculaire, on ne doit pas compter exclusivement avec le chiffre des forces organisées et permanentes, mais dans une certaine mesure, avec toute la population valide de l'adversaire.

Nous constaterons simplement que l'insuffisance numérique, seule objection vraiment irréductible contre le mouvement tournant sur Andrinople, était ignorée ou tout au moins *non admise* au moment où l'entreprise du général Gourko a été décidée. Observer, masquer les troupes du quadrilatère, se garder à droite contre toute tentative venant des environs de Sophia ou de Widdin et pousser hardiment et rapidement le reste des forces disponibles au delà des Balkans sur Andrinople, tel est, dit-on, le plan qu'Osman-Pacha aurait fait échouer par sa brusque apparition sur les rives du Vid.

Tous ceux qui voudront bien se mettre par la pensée dans la disposition d'esprit où devaient se trouver les armées russes après le passage du Danube, l'entrée triomphale dans l'ancienne capitale de la Bulgarie et les premiers exploits du général Gourko dans la vallée des Roses, reconnaîtront sans difficulté qu'une pareille conception, non-seulement ne manquait pas de grandeur, mais encore était en quelque sorte indiquée. Après tout, une pareille combinaison pouvait réussir, même après le premier avertissement de Plewna, si on avait eu deux ou trois corps d'armée de plus en Bulgarie, et on les aurait eus si on les avait cru nécessaires. C'est par ce côté seulement que l'opération prête le flanc à la critique. Il est clair, — surtout aujourd'hui, c'est-à-dire après les événements, — que les deux cents et quelques mille hommes qui avaient franchi le Danube en juillet ne pouvaient suffire à la triple tâche énoncée plus haut, et que le jour où les Turcs feraient un mouvement, éventualité avec laquelle il fallait compter, on était exposé à une aventure dans le genre de celle de Plewna.

Heureuse aventure pour les armées russes, pourrait-on dire! puisqu'elle a permis de voir nettement la situation et de la rectifier. Les renforts entrés en ligne, il y avait désormais assez de sang versé à Plewna pour que la chute de ce camp retranché pesât dans la balance d'une façon décisive. La campagne allait être terminée par une opération héroïquement simple: l'investissement d'une armée de 40 à 50,000 combattants qui, après trois victoires successives reste immobile dans ses positions, attendant patiemment que l'adversaire désormais convaincu de l'inefficacité des attaques de vive force appelle ses réserves, songe enfin au blocus, le prépare de longue main et l'achève tout à loisir. Certes, Osman-Pacha,

(1) C'est-à-dire par les troupes les plus rapprochées des Balkans et qui auraient pu être relevées par les 4e et 11e corps, qui n'ont franchi le Danube qu'après les 8e, 9e, 12e et 13e.

(1) Le général Jomini ne fait allusion, bien entendu, qu'à l'impassibilité, qu'à l'immobilité qui est en quelque sorte le cachet du tempérament oriental.

quand il faisait sa pointe stratégique sur les bords du Vid et infligeait trois défaites successives à ces adversaires, les généraux russes, quand ils se faisaient battre les uns après les autres à Plewna, ne savaient pas, le premier, qu'il préparait aux armes ottomanes une catastrophe dont elles ne se relèveraient plus, les seconds, qu'ils allaient créer par leurs échecs une situation d'où la Russie sortirait nécessairement victorieuse! Tant il est vrai qu'à la guerre comme partout : « L'homme propose et Dieu dispose! »

Telles sont les réflexions que nous a suggérées l'étude de l'expédition du général Gourko, quand nous avons voulu caractériser celle-ci dans son ensemble et dans ses rapports généraux avec la conduite des opérations, avec le plan de la campagne.

En résumé, nous nous risquerons à dire que l'entreprise du général Gourko au delà des Balkans aurait eu une portée bien plus grande que celle d'un *raid*, qu'elle eût été sans doute le prodrôme d'une catastrophe, sans l'incident de Plewna; mais que, grâce à cet incident, elle peut désormais garder, jusqu'à un certain point, le nom de *raid* qui lui a été donné dès le début et que nous avons respecté dans ces études.

Pour terminer cette première partie de nos observations, disons encore que l'émotion produite par le raid Gourko a fait un peu oublier la *riposte* exécutée avec tant de prestesse et d'à-propos par l'armée de Suleyman. Nous ne savons à quelle date précise le quartier général turc a dû se préoccuper de rapatrier l'armée du Montenegro pour l'employer sur le théâtre d'opérations principal, mais on peut croire que c'est l'apparition du général Gourko en Roumélie qui a décidé l'exécution. Pour faire apprécier à sa juste valeur cette manœuvre que le capitaine Regenspursky a appelé avec raison un petit chef-d'œuvre, il suffira de rappeler quelques dates qui ont leur éloquence.

Le 16 juillet, deux jours après l'entrée du général Gourko dans Hainkioï, les troupes de Suleyman commencent à s'embarquer à Antivari, port sur l'Adriatique; le 19, le premier échelon débarque à l'embouchure de la Maritsa; le 26, les 25,000 hommes de l'armée du Montenegro sont concentrés à l'intersection du chemin de Philippopoli et de Jamboli, et le 31 — le général Gourko battait en retraite et reprenait le chemin de Tirnowa!

Nous ferons maintenant quelques observations de détail sur le rôle propre de la cavalerie pendant l'expédition.

Il serait difficile, même à l'aide du long rapport du duc de Leuchtenberg, de formuler des observations critiques un peu précises sur la tactique et les procédés de la cavalerie pendant les différentes phases de l'expédition Gourko. Jusqu'à plus ample informé, il faut se borner à des constatations générales.

Le lecteur aura remarqué le soin qu'a pris l'état-major russe de préparer et de dresser à l'avance au métier de sapeurs le détachement volant qui devait former l'avant-garde proprement dite du corps Gourko dans le défilé de Hainkioï. La précaution était sage et ne peut qu'être approuvée, seulement, il faut constater à ce propos que le détachement volant de sapeurs a été formé non avec des unités constituées, mais à l'aide de cavaliers de provenance différente : Cosaques de l'Oural, du Don et du Caucase.

Les *Preussische Jahrbücher* prétendent (numéro de mars 1878) que ce système de dislocation des unités constituées, qui en effet fut très fréquent pendant la dernière guerre, est prémédité et qu'il constitue un des traits caractéristiques des opérations russes.

« Un seul *phénomène* particulier aux armées russes est à signaler dans cette guerre; c'est une prédilection bien marquée à démolir les troupes constituées régulièrement par l'ordre de bataille pour les reformer sous des chefs nouveaux. On créait ainsi une sorte de concurrence où, bien entendu, les corps de troupes différents, placés ainsi côte à côte pour une courte durée, faisaient preuve d'un plus grand esprit d'émulation que les troupes *sœurs*, parfaitement au courant déjà de leurs capacités et de leurs faits et gestes réciproques. Un autre motif qui a pu conduire à cette singulière façon d'agir, c'est le grand nombre d'officiers généraux et supérieurs non rangés dans l'ordre de bataille et qu'il fallait utiliser pendant la campagne.

» Bien que ces corps de troupes improvisés et placés sous les ordres de nouveaux chefs aient obtenu en réalité les plus brillants résultats, on ne peut que trouver étrange un pareil procédé. »

Nous nous garderons bien de croire, après la revue prussienne, que le système de dislocation ait été préconçu, mais on peut dire qu'il était bien fait pour dérouter l'adversaire et — les lecteurs.

On a vu que l'attaque de la passe de Schipka, principal objectif de l'expédition, avait été combinée et élaborée tout à loisir. Les étapes étaient en quelque sorte fixées d'avance, et l'attaque simultanée par le nord et par le sud devait avoir lieu à jour fixe, le 17 juillet. Pour que des instructions aussi précises ne fussent pas traversées par un incident, il fallait être exactement renseigné sur la force des détachements ennemis, et il fallait être bien sûr que la première partie de l'opération, le passage du défilé d'Hainkioï, se ferait absolument sans encombre. Dans tous les cas, sauf le retard d'un jour du détachement Gourko, ces calculs se sont vérifiés. Il faut s'étonner cependant que le général Gourko n'ait pas informé le détachement de Gabrowa du retard qu'avait subi sa colonne, ce qui a été cause d'un manque de concert dans les attaques et de deux échecs successifs. Rien n'était plus facile, il nous semble du moins, que de transmettre la nouvelle au détachement de Gabrowa, par quelques Bulgares connaissant les passages et les sentiers.

Le capitaine Regenspursky, qui a fait également cette remarque au cours de son article, termine son étude sur le raid Gourko par quelques réflexions que nous pouvons reproduire.

« La cavalerie russe, dit l'officier autrichien, explora hardiment et largement et, dans ses rencontres avec l'adversaire, fit preuve d'une initiative très remarquable.

Chacun sait que les dragons russes sont de véritables fantassins montés et seulement des demi-cavaliers (1); pourtant qu'on en vienne à ce point de faire charger les dragons à la baïonnette, comme cela eut lieu le 16 juillet au sud de Twarditsa, c'est ce qui ne laisse pas de nous paraître étrange.

Mais ce ne sont pas seulement les dragons qui affectionnent le combat à pied; nous avons vu également les Cosaques et les hussards, particulièrement dans les combats du 30 à Dalboka, mettre pied à terre et former des chaînes de tirailleurs, qui allaient et venaient sous le feu de l'infanterie, protégeaient leur batterie et conduisaient à elles seules le combat d'infanterie contre l'adversaire, bien que la légion bulgare fut très rapprochée du théâtre de l'action et se tint en réserve. A Eski-Zagra, le 31 juillet, les dragons, ne quittèrent le champ de bataille qu'après avoir épuisé toutes leurs cartouches. Les avant-postes étaient presque exclusivement constitués à l'aide des troupes à cheval, etc.

D'autre part, le sentiment de l'offensive, l'esprit d'entre-

(1) Ici, sans doute, l'expression a dépassé la pensée de l'auteur. Les dragons russes n'accepteront pas, avec raison, l'épithète de demi-cavaliers, et on a pu voir, par le rapport même du duc de Leuchtenberg, qu'ils ne sont pas seuls à pratiquer volontiers le combat à pied, mais qu'en même temps ils agissent et on les fait agir, quand l'occasion s'en présente, en cavaliers déterminés.

prise, qui sont les vertus propres des troupes à cheval, ne paraissent pas avoir fait défaut à la cavalerie russe.

L'expédition des trois sotnias de Cosaques sur Bebrowa, avant le passage des Balkans, la prise de Kazanlick par la cavalerie du duc de Leuchtenberg, la pointe sur Kajadjick où une sotnia passa le fleuve à la nage à la barbe des bachi-bouzoucks, le mouvement tournant parfaitement dessiné du combat de Dalboka, le 30 juillet, la grande attaque contre les Tcherkesses, le 31 juillet, au combat de Djuranli, et beaucoup d'autres incidents que nous passons sous silence en sont la preuve.

Toutefois, la cavalerie, pendant cette expédition de vingt-huit jours (du départ de Tirnowa jusqu'au retour dans cette ville), a beaucoup souffert. Les escadrons qui avaient franchi le Danube avec des effectifs de 120 à 130 cavaliers se sont vus réduits de moitié. Le pour cent des chevaux fourbus et éclopés doit avoir été très considérable.

Nous avons déjà relevé que la colonne Gourko, pour plus de mobilité, avait laissé en deçà des Balkans tout ce dont elle pouvait se passer ainsi que bien des choses indispensables, entre autres ses forges de campagne.

Toutes ces raisons, ainsi que le service très fatigant, les distributions irrégulières et les nombreuses affaires qui se succédèrent pendant l'expédition, expliquent parfaitement pourquoi la cavalerie, retour de Roumélie, fut considérée comme hors de cause pour une durée très longue. »

L'auteur en terminant recommande à ses lecteurs le rapport « extrêmement instructif » du duc de Leuchtenberg. C'est le rapport que nous avons reproduit intégralement et qui nous avait, en effet, paru indispensable pour tous ceux qui désirent étudier *sur pièces* et ne sauraient se contenter des observations risquées par la *Revue*, ou recueillies par elle dans les différents organes de la presse militaire européenne.

La guerre d'Orient de 1877-78 fournit beaucoup d'autres exemples de l'emploi de la cavalerie russe, soit comme arme principale, soit comme arme indépendante; pointes, mouvements tournants, démonstrations, etc., dont quelques uns décorés également du nom de *raid*, fort à la mode aujourd'hui, méritent plus ou moins cette appellation, — ce qui prouverait, par parenthèse, que le *raid*, comme toute autre opération de guerre se laissera difficilement enfermer dans une simple formule ou définition.

Nous aurons prochainement l'occasion de présenter au lecteur plusieurs de ces expéditions, dont les plus importantes ont été conduites par les généraux Krylow, Stroukow (Turquie d'Europe). Tchawtchawadzé, Lazarew (Turquie d'Asie).

(A suivre.) (45)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Le nouveau règlement sur le service en campagne

Suite (1).

II. PREMIER ÉCHELON : LE SERVICE DE SANTÉ DANS LES CORPS DE TROUPE

Personnel. — Le personnel chargé de l'exécution du service de santé dans les corps de troupes n'est pas énuméré dans la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung*, qui renvoie, pour ces indications, au *Kriegsverpflegungsetat*. Comme l'ancienne instruction de 1869 est également muette à cet égard, on est obligé de s'en rapporter aux renseignements fournis par Prager (1). Ces renseignements étant tirés des documents officiels et se rapportant à une époque assez récente (1875) peuvent être considérés comme probablement encore vrais à l'heure qu'il est.

En ce qui concerne le personnel médical, voici quelles sont, pour les diverses unités de l'armée mobile, et abstraction faite de quelques formations spéciales (parcs, télégraphie, etc), les chiffres fixés pour le pied de guerre :

DÉSIGNATION DES UNITÉS	Médecins majors de 1re classe	Médecins majors	Médecins assistants.	TOTAL
Régiment d'infanterie	1	2	3	6
Bataillon de chasseurs ou tirailleurs		1	1	2
Régiment de cavalerie	1		2	3
— d'artillerie de corps	1	2	4	7
— — divisionnaire		2	4	6
Abtheilung de colonnes		1	2	3
Bataillon du train		1	3	4

Ce qui frappe tout d'abord, dans ces fixations, c'est le chiffre élevé des médecins attribués aux diverses unités. Le bataillon d'infanterie allemand compte deux médecins; le régiment mobile de cavalerie compte trois médecins; enfin les formations mobiles des deux régiments d'artillerie d'un corps d'armée n'en comptent pas moins de *dix-neuf* à elles seules. Ces fixations dépassent de beaucoup celles de la plupart des autres armées européennes. Le lecteur peut les comparer aux nôtres.

Ce point mérite de fixer l'attention. Le principe qui paraît avoir guidé les organisateurs allemands, c'est que le service de santé des corps de troupes doit être organisé de telle façon :

1° Que les régiments opérant isolément ou privés du concours des établissements divisionnaires puissent à la rigueur se suffire à eux-mêmes pendant quelque temps.

2° Que toutes les fractions détachées, si petites qu'elles soient, puissent être pourvues de l'assistance médicale nécessaire.

Le service des établissements divisionnaires n'est d'ailleurs pas affaibli par le fait de cette dotation si forte des corps de troupes en personnel médical. On verra en effet plus loin qu'à moins d'ordres formels du commandement, dès que le détachement sanitaire entre en action, les corps de troupes doivent envoyer à la station divisionnaire de pansement tout ou partie de leur personnel et de leur matériel sanitaires, sous la direction du médecin divisionnaire, chargé de surveiller et de coordonner la collaboration des personnels régimentaire et divisionnaire. Cette attribution du médecin divisionnaire est peut-être, soit dit en passant, la plus importante de celles dont cet officier est revêtu, et celle qui justifie le plus la nécessité de l'emploi.

Dans cette pensée, sans doute, que ce serait affaiblir et gaspiller ses moyens d'action que de ne placer dans les corps de troupes qu'un personnel insuffisant à produire une somme de travail sérieuse, l'instruction allemande adjoint des infirmiers régimentaires aux médecins des corps de troupes.

Ces infirmiers, appartenant à la catégorie des aides de lazareth (*Lazarethgehülfen*) ou infirmiers-panseurs, sont au nombre de un par compagnie, escadron ou batterie.

Le personnel régimentaire concourant à l'exécution du service de santé est complété par les brancardiers auxiliaires ou régimentaires, qu'il ne faut pas confondre avec les déta-

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 398 et 399.

(1) *Das Preussische Militär-Medicinal Wesen*, 2e édition.

chements de brancardiers attachés aux ambulances (détachements sanitaires) divisionnaires et de quartier-général. Ces hommes, au nombre de quatre par compagnie, sont choisis parmi les soldats ayant reçu en temps de paix l'instruction spéciale réglementaire. Ils ne sont pas placés sous la protection de la Convention de Genève; en conséquence ils sont armés et restent dans le rang jusqu'au moment où la troupe est engagée. Ils portent au bras gauche, comme signe distinctif, un brassard rouge qui ne doit pas leur conférer le caractère de neutralité attribué aux médecins et infirmiers, porteurs du brassard blanc à croix rouge.

Matériel. — Le matériel du service de santé en usage dans les corps de troupes comprend :

1° Les sachets à pansement portés par les hommes;

2° Les voitures, charrettes, cantines, havre-sacs et musettes à pansement (ces dernières font partie de l'équipement des infirmiers);

3° Les instruments de chirurgie réglementaires des médecins militaires;

4° Des brancards, au nombre de quatre par bataillon d'infanterie ou régiment de cavalerie et un par batterie d'artillerie;

5° Des couvertures de malades;

En ce qui concerne les sachets individuels de pansement, la nouvelle instruction modifie assez sensiblement les dispositions de l'ancienne. Comme d'ailleurs cet objet a été récemment adopté par d'autres armées, notamment l'armée austro-hongroise (1), il ne sera pas sans intérêt de reproduire les quelques lignes que la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* consacre à ce sujet :

« Chaque soldat porte sur lui un pansement composé de :

1 carré de vieille toile ayant 30 centimètres de côté;

1 écharpe triangulaire en *shirting* (quatre pièces sont taillées dans un mètre carré);

15 grammes de charpie;

Ces objets de pansement sont renfermés dans un petit sachet de 12 c. sur 9 c. formé d'une pièce de toile cirée de 25 c. sur 20 c. Ils sont portés cousus dans la poche de gauche du pantalon par les hommes de l'infanterie, dans le plastron de l'attila ou de l'ulanka par les hussards et les ulans, dans la poche de derrière de la tunique par les autres troupes à cheval.

« Ces objets, moins la toile cirée, sont achetés par les corps, en temps de paix, avec le concours des médecins, sur les fonds d'administration; à défaut de ressources de ce genre les corps se procureront les objets de pansement, en même temps que la toile cirée, au moment de la mobilisation et la dépense sera imputée au fonds de mobilisation. »

Quant au matériel régimentaire proprement dit, il convient tout d'abord d'envisager les moyens de transport.

Ces moyens de transport sont :

1° *Dans chaque bataillon d'infanterie ou régiment de cavalerie :*

1 voiture médicale à deux chevaux (ou une charette nouveau modèle, à tiroirs, ou ancien modèle consistant en des cantines médico-chirurgicales boulonnées sur la charette);

2 havre-sacs à pansement;

4 musettes (ancien modèle) ou paires de musettes (nouveau modèle) d'infirmiers.

2° *Dans chaque batterie d'artillerie de campagne ou compagnie de pionniers :*

1 cantine médico-chirurgicale;

1 havre-sac à pansement;

1 musette (ou paire de musettes) d'infirmier.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 395.

3° *Dans chaque colonne :*

1 cantine médico-chirurgicale.

Les voitures et charrettes médicales reçoivent, outre le matériel médico-chirurgical règlementaire, le bagage des médecins, les couvertures de malades et les brancards.

Le chargement des voitures et charrettes médicales est à peu près identique, en ce qui concerne les médicaments. La voiture comprend seulement en plus de la charrette un approvisionnement de chloroforme, de sparadrap, de sulfate de quinine, d'opium et de poudre d'ipéca et quelques ustensiles de pharmacie. Mais en objets de pansement, le chargement de la voiture médicale est sensiblement plus fort que celui de la charrette. Il est permis de supposer que dans chaque régiment mobilisé l'un des trois bataillons au moins est pourvu d'une voiture à deux chevaux et que cette voiture sert de première réserve pour approvisionner les charrettes des autres bataillons.

Dans le chapitre consacré au matériel sanitaire des corps de troupes se trouve décrite, en outre, la marque ou le jeton d'identité dont chaque soldat de l'armée de campagne est pourvu au moment de la mobilisation.

I.

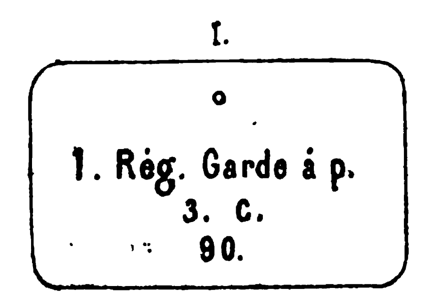

La figure I représente le modèle de ces jetons qui portent l'indication du corps, de la compagnie, batterie ou escadron et du numéro matricule.

Ces jetons en fer blanc sont portés à nu sur la poitrine au moyen d'un cordon passé au tour du cou.

En cas de nouvelle acquisition on adoptera le modèle représenté par la figure II de forme ovale et muni de deux trous.

II.

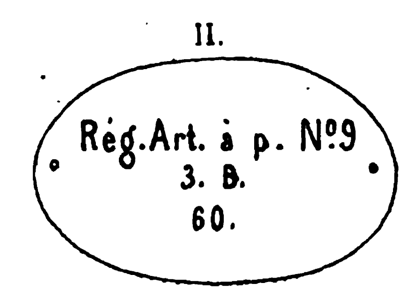

Ces jetons, achetés en temps de paix sur les fonds d'administration, sont toujours tenus prêts afin de pouvoir être distribués dès le début de la mobilisation.

Indépendamment de cette dotation de chaque soldat de l'armée mobile, d'un sachet à pansement et d'une marque d'identité, disposition récemment imitée par l'armée austro-hongroise, on remarquera, dans l'équipement sanitaire des bataillons de campagne allemands, ces deux particularités :

1° Que les animaux de bât sont absolument proscrits comme moyens de transport du matériel sanitaire;

2° Qu'au point de vue du matériel, les unités sont aussi largement pourvues que sous le rapport du personnel.

En récapitulant le personnel et les moyens d'action dont

dispose le service de santé dans un régiment de campagne à trois bataillons, on trouve :

1 médecin-major de première classe;
2 — deuxième classe;
3 médecins aides-majors;
12 infirmiers de visite;
1 sous-officier... } brancardiers régimentaires.
3 gefreite....... }
48 soldats....... }
3 voitures ou charrettes de matériel médico-chirurgical;
6 havre-sacs d'ambulance;
12 musettes à pansement;
12 brancards;

en un mot une *véritable ambulance régimentaire*.

Il semble, comme on l'a dit plus haut, que l'idée dominante qui ait guidé l'administration allemande dans la constitution du service de santé régimentaire, c'est que *des fixations trop faibles auraient rendu ce service impuissant, au point d'inutiliser, fort souvent, son personnel et son matériel.*

Il reste à examiner maintenant comment ce service des corps de troupes fonctionne :

1° En marche;
2° Au cantonnement;
3° Au combat.

En *marche,* les petits malades, ceux qui paraissent redevenir propres à la marche et au combat dans le délai de peu de jours, restent au corps, mais ils ne doivent être autorisés à être transportés sur des voitures de réquisition que très exceptionnellement et pour des motifs fondés.

Pour les malades dont le rétablissement semble devoir demander plus de temps, l'instruction distingue deux cas : 1° Sur territoire allemand ou allié, l'homme est dirigé sur l'hôpital militaire le plus proche, s'il est transportable; sinon, il est remis aux autorités locales. 2° En pays ennemi, quand il n'y a pas de lazaret établi dans le voisinage, le malade doit être placé dans un hospice civil, s'il en existe dans la contrée; c'est seulement en cas d'impossibilité absolue de faire autrement, qu'il sera confié aux autorités locales, après qu'on aura notifié le fait à la commandature d'étape la plus proche. Partout où c'est nécessaire, le commandement désigne chaque jour, par division ou par corps d'armée, un point de rassemblement où doivent être envoyés les malades. Un ou plusieurs médecins y sont dirigés avec quelque personnel subalterne. Ils ont pour mission de prendre à la hâte les mesures nécessaires pour installer les malades, les renvoyer en arrière et prévenir la commandature d'étape la plus voisine, après quoi, sans s'arrêter plus de deux ou trois heures, ils doivent rejoindre leur régiment. Des médecins d'un détachement sanitaire ou d'un lazaret peuvent être chargés de ce soin.

Au cantonnement, les corps de troupes organisent des chambres où leurs malades légèrement atteints sont soignés sous la surveillance et la direction des médecins régimentaires. Tous les hommes atteints de maladies contagieuses, sauf les galeux, etc., sont envoyés au lazaret. Au départ, les hommes qui restent en traitement sont envoyés au lazaret, ou, s'ils ne sont pas transportables, remis aux autorités locales.

Lorsqu'il n'y a pas de lazaret établi et qu'il n'existe pas d'hospice civil aux environs, le général commandant, sur la proposition du médecin en chef de corps d'armée, donne l'ordre d'instituer dans un emplacement déterminé un lazaret de cantonnement destiné à desservir les corps de troupes désignés. A l'intérieur, ces lazarets sont établis par les soins de l'intendance et du médecin-général territoriaux; à l'étranger, ils sont constitués par voie de réquisition. Au départ des troupes, le lazaret est licencié; les malades transportables sont évacués en arrière, les autres sont confiés aux autorités locales et avis est donné à la commandature d'étape.

Au combat, ce sont les médecins des corps qui donnent aux blessés les premiers secours. Les médecins et infirmiers disponibles se tiennent prêts à organiser les stations régimentaires de pansement au premier signe du chef de corps. Ces stations doivent être établies en des points facilement accessibles aux blessés, mais sans importance tactique; les voitures médicales y sont arrêtées et l'emplacement des stations régimentaires est porté à la connaissance des diverses fractions de la troupe. On doit éviter de trop disséminer les ressources en multipliant outre mesure les stations de pansement. En général, dans chaque unité, la moitié du personnel reste au feu avec la troupe, l'autre moitié dessert la station de pansement. Le plus souvent, les stations régimentaires ne fonctionnent que jusqu'à l'entrée en action du détachement sanitaire. Les stations régimentaires, à moins d'ordre contraire, sont alors dissoutes et viennent se confondre avec la station divisionnaire, où cependant les médecins des corps ne doivent rester avec leur personnel et leur matériel qu'aussi longtemps que leur présence est indispensable.

Le service s'exécute sur les stations régimentaires conformément aux dispositions en vigueur pour les stations divisionnaires, sous la direction du médecin militaire le plus ancien et sous l'autorité supérieure du médecin divisionnaire.

Chaque fois qu'un corps de troupes subit des pertes, il fait parvenir le plus tôt possible, par la voie hiérarchique, au ministère de la guerre des listes nominatives des hommes tués à l'ennemi, ayant succombé à leurs blessures ou morts de maladie et des hommes blessés (grièvement et légèrement), malades (grièvement ou légèrement) ou disparus, avec l'indication de la date, du lieu de combat, la désignation de l'ambulance, etc. Ces listes servent à l'établissement de celles qui doivent être publiées, après avis conforme du quartier général, par le ministère de la guerre.

Indépendamment de ces rapports extemporanés, les médecins des corps doivent, à partir du jour de la mobilisation, dresser, le 1^{er}, le 11 et le 21 de chaque mois, un rapport de décade adressé, par la voie hiérarchique du service de santé, au ministère de la guerre, et indiquant, par genres de blessures ou de maladies, le mouvement des blessés et malades du régiment.

Enfin, les compagnies, escadrons et batteries doivent tenir chacun un carnet où sont inscrits tous les malades et blessés, soit qu'ils restent au corps, soit qu'ils entrent à l'hôpital. Les inscriptions de ce carnet tiennent lieu de certificat d'origine de blessures.

A ce chapitre du service de santé des corps de troupes, la *Kriegs-Sanität-Ordnung* rattache une série d'articles relatifs au service de santé dans les corps de siége ou d'investissement. Ces dispositions montrent avec quel soin l'instruction a cherché à prévoir tous les cas qui peuvent se présenter à la guerre.

Lors de la formation d'un corps de siége, les médecins généraux respectifs ont à se préoccuper de le pourvoir du personnel et du matériel nécessaires.

Un médecin en chef est attaché à l'état-major ou quartier général du commandant en chef du corps de siége. Ce médecin en chef du corps de siége relève du commandant en chef de ce corps et du médecin général du corps d'armée ou de l'armée auxquels le corps de siége est emprunté.

Chaque jour, un médecin *du jour* est désigné pour assister le général *du jour*. Quand le front est très étendu, un médecin *du jour* est commandé pour chaque aile du front. Ces médecins *du jour*, en se conformant aux instructions données par le médecin en chef et aux avis des officiers supérieurs *du jour* de l'artillerie ou du génie, disposent de tout le personnel et de

tout le matériel sanitaires des troupes d'artillerie et du génie employées à l'attaque et des troupes d'occupation des avant-postes et des tranchées.

Le service fonctionne d'ailleurs d'après les dispositions soit de la *Kriegs-Sanität-Ordnung*, soit de l'*Instruction sur le service dans les sièges*.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans insister encore une fois sur les soins particuliers donnés par l'administration allemande au service de santé régimentaire. Au lieu de diminuer ce service, sous prétexte d'inutilité, elle a relevé, au contraire, l'effectif de son personnel, augmenté les fixations de son matériel et réussi de la sorte à constituer dans chaque division quatre ambulances régimentaires; celles-ci permettent, dans les combats de peu d'importance, de ne pas engager, de ne pas immobiliser l'ambulance divisionnaire; dans les affaires plus sérieuses, elles donnent les moyens de renforcer considérablement les ressources de cet établissement. Enfin, dans l'un et l'autre cas, en montrant à la troupe toutes les dispositions prises pour secourir au plus vite le combattant blessé, elles ajoutent à la confiance du soldat et bannissent de son esprit la crainte énervante d'être abandonné, s'il est lui-même grièvement atteint.

(*A suivre.*) (70)

LES RÉSULTATS DU TIR AUX GRANDES DISTANCES

DANS L'INFANTERIE AUSTRO-HONGROISE

EN 1877

La *Revue* a fait connaître, en son temps, l'*Instruction provisoire sur le tir de l'infanterie aux grandes distances* adoptée en Autriche-Hongrie au commencement de l'année 1877 (1). Depuis la mise en vigueur de cette instruction, deux séries de tir aux grandes distances ont été exécutées par l'infanterie austro-hongroise: la première pendant l'hiver de 1877, la deuxième pendant l'hiver dernier.

Nous avons déjà emprunté à la presse autrichienne quelques renseignements sommaires sur les résultats obtenus dans ces deux séries d'exercices (voir les nos 345 et 395 de la *Revue*). Une publication récente des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und Genie-Wesens* nous permet de compléter aujourd'hui ces premières indications, en ce qui concerne les tirs de 1877. Le relevé d'ensemble de ces tirs est donné par le tableau placé ci-contre à la page 267, que nous reproduisons textuellement d'après le recueil officiel autrichien, ainsi que les quelques observations suivantes qui l'accompagnent.

« Le tableau ci-contre donne les résultats moyens obtenus dans les tirs de guerre exécutés par l'infanterie et les chasseurs pendant l'hiver de 1877, à la distance de 800 pas et aux distances supérieures (2).

» Pour l'établissement de ce tableau, on n'a emprunté aux rapports fournis par les corps de troupes que les renseignements assez précis pour trouver place dans un travail d'ensemble.

» Si l'on veut apprécier les résultats à leur juste valeur, il faut tenir compte de ce qui suit:

» La troupe a tiré le plus souvent par des temps très défavorables; le froid, la neige, le vent, ont diminué, dans une forte proportion, la justesse du tir. De plus, la troupe tirait aux grandes distances pour la première fois, ce qui a influé sur l'exécution et la direction des feux. Les distances étaient inconnues et ont été évaluées au moyen de salves.

» On peut déduire du tableau que, parmi les diverses espèces de feu employées, aucune n'a montré, sous le rapport de la justesse du tir, une supériorité marquée; d'autre part, il est à remarquer que les tirs par peloton ont presque toujours fourni de meilleurs résultats que les tirs par compagnie. Ce dernier fait trouve peut-être son explication en ce que, dans les tirs par peloton, le soldat est placé sous la direction immédiate de son chef direct; dans ces conditions, il conserve plus de calme que dans les tirs par compagnie, où la diversité des ordres trouble les chefs de groupes et les hommes, ce qui engendre un feu mal ajusté.

» En somme, si l'on prend en considération l'influence des circonstances défavorables signalées plus haut, la moyenne des résultats a été très bonne; elle montre que non-seulemen notre infanterie et nos chasseurs ont fait des progrès dans le tir, mais encore qu'ils pourront, avec le temps, arriver à la perfection dans cette branche de l'instruction. »

(48)

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger* n° 339 (1er semestre 1877).

(2) Le pas autrichien est de 0m 753.

OBSERVATIONS AUTRICHIENNES

SUR

LES DERNIÈRES GRANDES MANŒUVRES PRUSSIENNES

Suite et fin (1)

« Nous nous occuperons maintenant de quelques dispositions de détail relatives à la conduite des manœuvres de détachements, aux bivouacs, aux charrois, à la nourriture, à l'installation des troupes, etc. Elles en manquent point d'intérêt, d'autant plus qu'on s'étend généralement peu sur cette sorte de sujet.

Le choix de l'emplacement des bivouacs était fait par les commandants des avant-postes ou par les commandants de détachements, conformément aux instructions qui leur avaient été données à cet effet. On devait éviter d'établir les bivouacs sur des terrains cultivés et, partout où l'intérêt de la culture l'exigeait, on renonçait au principe de la concentration des troupes bivouaquées. La détérioration des arbres, taillis ou champs situés à proximité était sévèrement interdite. A part ces conditions, les bivouacs étaient occupés comme en temps de guerre. La soupe devait être prête trois heures après l'entrée au bivouac. Les brigades avaient à faire connaître d'avance les cantonnements éventuels (*Nothquartiere)* qu'elles se proposaient d'assigner aux troupes, dans le cas où le mauvais temps s'opposerait à l'établissement des bivouacs. La répartition de ces cantonnements était ensuite effectuée sur place et les troupes étaient avisées qu'en pareille circonstance elles n'avaient absolument rien à exiger de leurs hôtes. Pendant les manœuvres de corps d'armée, il y eut deux bivouacs généraux par division.

Les états-majors de brigade et de division n'étaient point bivouaqués, mais bien cantonnés. Les divisions s'entendaient, avant les manœuvres, avec les *Landrath* pour déterminer les ressources de chaque localité comprise dans les cantonnements; puis les états de dislocation étaient communiqués aux *Landrath* et aux corps de troupes. On tint compte, pour établir ces

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 398.

RÉSULTATS DES TIRS DE GUERRE EXÉCUTÉS PAR L'INFANTERIE ET LES CHASSEURS A LA DISTANCE DE 800 PAS ET AUX DISTANCES SUPÉRIEURES

DISTANCES EN PAS	NATURE DU BUT.	NOMBRE DES COUPS TIRÉS	0/0 DES RATÉS	TIR PAR PELOTON A L'EFFECTIF DE GUERRE														TIR PAR COMPAGNIE A L'EFFECTIF DE GUERRE										0/0 MOYEN GÉNÉRAL
				A RANGS SERRÉS						EN ORDRE DISPERSÉ																		
				FEU INDIVIDUEL		FEU DE SALVES		FEU INDIVIDUEL ET DE SALVES		FEU DE TIRAILLEURS		SALVES PAR ESSAIM		FEU DE TIRAILLEURS ET SALVES PAR ESSAIM		TIR DE COMBAT (2)		FEU INDIVIDUEL		FEU DE SALVES		FEU INDIVIDUEL ET DE SALVES		FEU DE TIRAILLEURS ET DE SALVES		TIR DE COMBAT		
				Nombre des séances (1).	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	Nombre des séances.	0/0 moyen.	
800—850	Bataillon en colonne double, marqué de 600 à 1100 pas par deux panneaux, placés à 48 pas l'un derrière l'autre et de 1200 à 1400 pas par trois panneaux, placés à 24 pas en arrière les uns des autres. Les panneaux ont 1m 80 de haut sur 48 pas de large.	126.793	3	57	45	231	24	150	44	34	47	52	41	18	33			15	44	59	38	23	28	»	»			40,2
900—950		74.476	3,5	35	43	181	41	62	41	11	34	15	33	18	34			11	29	40	34	12	33	9	39			36,1
1000—1050		87.182	3,2	45	36	192	34	84	33	18	41	13	37	»	»			»	»	47	28	13	27	9	33			35,6
1100—1150		73.735	3,5	17	34	180	34	56	31	»	»	42	32	»	»	39	32	»	»	37	29	13	26	»	»	21	30	31,0
1200—1250		110.689	2,7	28	34	208	33	50	33	23	28	»	»	»	»			22	44	79	26	28	30	10	29			32,1
1300—1350		49.923	3,5	13	23	90	25	12	28	»	»	»	»	»	»			11	25	46	27	15	22	»	»			25,0
1400—1450		151.153	3,2	45	26	216	30	65	29	22	27	35	23	»	»			21	23	138	22	23	18	»	»			24,8
	Totaux.....	673.942	»	240	»	1298	»	479	»	108	»	157	»	36	»	39	»	80	»	446	»	137	»	28	»	21	»	»
	0/0 général.....		3,2 (3)	»	34,4	»	34,1	»	34.1	»	35,4	»	32,8	»	33,5	»	32	»	33	»	29	»	26	»	33,6	»	30	»

(1) Les chiffres portés sous la rubrique « Nombre des séances » indiquent le nombre des exercices d'une même espèce.

(2) Sous la rubrique « Tir de combat » figure la moyenne des résultats obtenus dans les feux exécutés, en manœuvrant, aux distances { de 800 à 1400 pas. / de 1400 à 800 pas.

(3) Quelques corps ont compté à tort comme ratés les cartouches qui n'ont pas été tirées pendant les exercices, par suite de la précipitation des soldats ou pour d'autres motifs; le nombre réel des ratés est donc légèrement inférieur à celui qui figure ci-dessus.

tableaux de dislocation, de principes qui n'avaient pas encore été appliqués lors des manœuvres précédentes. Ainsi, on préféra répartir les troupes en groupes moins nombreux dans les villages, quitte à leur imposer une marche un peu plus longue pour les y amener, plutôt que de les masser dans des localités plus rapprochées, mais où leur établissement et leur entretien auraient été moins faciles ; cette manière de procéder a donné de bons résultats. Les corps de troupe devaient veiller eux-mêmes aux détails de leur installation ; à cet effet, ils détachaient, conformément aux règlements, des fourriers vingt-quatre heures à l'avance. Ceux-ci se concertaient avec les autorités locales, qui étaient de leur côté invitées par les *Landrath* à répartir les cantonnements en tenant compte des convenances du service. Lorsque plusieurs corps de troupes devaient cantonner dans la même localité, circonstance qui ressortait des tableaux de dislocation, leurs fourriers s'entendaient entre eux.

Dans tous les cercles, les habitants s'étaient chargés de la nourriture des hommes; l'alimentation ne fut assurée par les magasins qu'aux jours de bivouac. Il en résulta que les communes durent sans doute s'imposer des sacrifices; mais le pays riche et animé de sentiments patriotiques, dans le voisinage duquel se faisaient les manœuvres, les supporta volontiers; il en fut d'ailleurs récompensé par l'attitude des troupes. Il était rigoureusement interdit de fumer dans les écuries et dans les granges. Un tableau disposé à l'entrée de chaque cantonnement indiquait le nom de l'officier chargé de la police du cantonnement et la désignation des troupes qui y étaient établies. A moins de dispositions spéciales prescrivant de se considérer sur tel point donné, comme en présence de l'ennemi, les cantonnements étaient des cantonnements de paix et le service intérieur y était réglé en conséquence par les soins du plus ancien officier présent. Partout, les places d'alarme étaient déterminées et les dispositions prises pour réunir immédiatement, en cas de besoin, les troupes sur un point donné.

Afin d'éviter les temps d'arrêt, toutes les voitures chargées des bagages des troupes, du bois et de la paille des bivouacs devaient marcher en ordre les unes derrière les autres et sur un seul côté de la route. Les hommes qui accompagnaient les voitures avaient la faculté d'y déposer leurs sacs, mais devaient suivre à pied et porter leur fusil. Le nombre de ces hommes d'escorte était réduit au minimum; le conducteur de chaque colonne de voitures était tenu de rendre compte à tout supérieur qu'il rencontrait. Pendant les petits exercices de service en campagne, le matériel du bivouac était dirigé d'avance sur un point assez rapproché de l'emplacement prévu du bivouac, mais amené sur cet emplacement de manière à ne pas trahir, par la direction qui lui était assignée, le résultat qu'on se proposait d'atteindre pendant la manœuvre. Des détachements du train et des gendarmes étaient chargés de l'ordre dans la colonne de voitures et de la police sur le terrain des manœuvres et sur les routes.

Le service des vivres était assuré de la façon suivante :

En marche, pour se rendre sur le terrain des manœuvres, les troupes recevaient, chaque jour de marche et de repos, y compris celui de l'arrivée, les vivres des habitants, d'après les effectifs et les quotités portés sur les feuilles de route (*Marschrouten*). Les habitants avaient droit, en raison de la charge qui leur était imposée, à une indemnité de 1 fr. 06 par homme et par jour, qui leur était payée par les autorités locales. Cette indemnité comprend 0 fr. 71 de supplément de vivres en route; 0 fr. 19 de pain en marche, 0 fr. 16, part prélevée sur la solde de l'homme. L'indemnité pour nourriture fournie aux officiers, médecins et employés militaires ayant rang d'officier, se montait au double. Les officiers avaient toutefois la faculté de déclarer qu'ils se contentaient d'un repas semblable à celui qu'ils auraient reçu du magasin, auquel cas il n'était dû à l'habitant que l'indemnité simple (1); mais à notre connaissance aucun officier n'a fait usage de cette faculté. Le jour de repos qui suivait l'arrivée dans les cantonnements, avant le commencement des manœuvres, les troupes n'avaient droit qu'aux allocations de cantonnement.

La ration forte des chevaux se composait de 5 kilog. 500 d'avoine, 1 kilog. 500 de foin et 1 kilog. 750 de paille; la ration légère, de 4 kilog. 750 d'avoine, 1 kilog. 500 de foin et 1 kilog. 750 de paille. Quelques régiments de cavalerie ont eu cependant une ration plus forte pendant les manœuvres de cette année. Pendant les jours de marche et de repos, les officiers d'infanterie et des états-majors recevaient, par les soins des communes, les rations de fourrages auxquelles ils avaient droit d'après la feuille de route. Il avait été décidé que, lorsque la quantité de fourrage due n'existait point sur le territoire de la commune, c'était aux autorités communales qu'il appartenait de la faire arriver en temps utile du magasin militaire le plus voisin. La cavalerie et l'artillerie recevaient leurs fourrages pour les jours de marche, à l'exclusion des jours d'arrivée dans les cantonnements, soit par les soins des communes, soit par l'entremise d'entrepreneurs. Ces deux armes prenaient les mesures nécessaires à cet effet, en s'aidant des renseignements que leur donnait l'autorité communale. Les jours d'arrivée dans les cantonnements, elles tiraient leurs fourrages des magasins (2).

Les troupes, dans les cantonnements qu'elles occupaient pendant les manœuvres de régiment, de brigade et de division, étaient nourries chez l'habitant. Ce mode d'entretien était réglé de concert avec les autorités locales; les habitants touchaient par leur intermédiaire, et pour tout le temps pendant lequel ils nourrissaient les hommes, une indemnité comprenant : le supplément de vivres (*Verpflegungs-Zuschuss*) attribué à la garnison la plus voisine du lieu de cantonnement, l'allocation représentative de pain (*Brodgeld*) pour le deuxième semestre 1877, et enfin la retenue faite sur la solde des hommes. Cette indemnité a varié dans les différents cercles entre 54 et 57 centimes par homme et par jour. Au bivouac, les hommes recevaient le pain en nature des magasins; ils se procuraient les autres vivres au moyen de l'allocation du supplément de vivres pour la ration forte, se montant à 47 centimes par homme et par jour. Les conserves de viandes dont on devait user étaient achetées pour le compte des corps de troupes et distribuées, comme le pain, par les magasins. Une instruction spéciale avait indiqué la façon de faire usage des conserves, et les corps devaient établir à la fin des manœuvres un rapport sur l'emploi des viandes conservées d'Australie.

A partir du jour de leur arrivée dans les cantonnements,

(1) D'après l'instruction du 2 septembre 1875 et la décision ministérielle du 18 avril 1876, les repas fournis par les habitants sont payés par les soins du chef de détachement à la municipalité, qui donne quittance sur un état de décompte indiquant le nombre de repas d'officiers et le nombre de repas d'hommes de troupe. Les officiers, non plus que les hommes de troupe, n'ont donc pas à régler la dépense directement avec l'habitant; mais on fait sur la solde des premiers la retenue correspondant à l'indemnité double ou simple, et sur celles des seconds, la retenue de 0 fr. 16 par repas.

(2) L'intendance organise, pour le temps des manœuvres, le service des subsistances d'après le plan de marche, d'opérations et de stationnement arrêté par l'état-major. Elle pourvoit directement à l'alimentation des troupes dans tous les cas où celles-ci ne sont pas nourries par l'habitant; à cet effet, elle utilise, d'une part, en en rehaussant les approvisionnements pour la circonstance, les magasins existants dans les lieux de garnison transformés accidentellement en lieux de cantonnement; et, d'autre part, elle installe des magasins temporaires, dits de cantonnement, sur les points qui, n'en possédant pas habituellement, doivent devenir des centres de distribution.

la cavalerie et l'artillerie recevaient, soit au bivouac, soit en cantonnement, leur fourrage des magasins. Cette perception avait lieu au taux de la ration de marche, conformément à l'article 78 du règlement sur le service des subsistances en temps de paix. Les officiers d'infanterie et des états-majors cantonnés étaient pourvus des fourrages nécessaires par les soins des communes. On s'entendait à cet effet avec les autorités locales, et les livraisons étaient faites sur reçu. Si cependant il se trouvait un magasin établi dans le lieu du cantonnement, on en tirait les rations de fourrage. Les rations des chevaux d'officiers d'infanterie bivouaqués étaient tirées des magasins, qui fournissaient aussi aux troupes bivouaquées le bois de cuisson et de chauffage et la paille.

Les troupes allaient chercher le bois et la paille avec des voitures louées ou requises. Un bataillon d'infanterie, y compris les officiers et les médecins, recevait 6 mètres cubes 7 de bois; un régiment de cavalerie à 5 escadrons, 8 mètres cubes 3; un escadron, 1 mètre cube 7; une batterie, 2 mètres cubes pour chaque bivouac où l'on cuisait la soupe. Chaque officier supérieur, chaque chef de compagnie ou d'escadron, chaque médecin-major recevait 40 kilog. de paille; chaque lieutenant ou médecin-assistant, 10 kilog.; chaque sous-officier et soldat, 5 kilog.

Avant de lever le bivouac, les feux étaient éteints et la paille mise en tas. Les fournisseurs reprenaient les restes de paille à un prix convenu. Quant au bois non employé, il était rassemblé et vendu à chaque bivouac par le plus jeune des payeurs; le prix en était versé à l'intendance. On agissait de même à l'égard des restes du bois et de la paille amenés par les troupes dans les cantonnements éventuels.

Les magasins des cantonnements, administrés par des employés des vivres, étaient ouverts tous les jours de cinq heures du matin à sept heures du soir, intervalle pendant lequel les troupes devaient y recevoir leurs fourrages. Mais les jours de bivouac, les troupes devaient aller toucher leurs rations de vivres, de paille et de bois, dès cinq heures du matin, et les voitures devaient être chargées à neuf heures du matin au plus tard. La réception avait lieu par bataillon, escadron ou batterie; les fourriers en étaient chargés, sous la surveillance du payeur; pour abréger l'opération, on leur adjoignait un certain nombre d'hommes. Les livraisons avaient lieu dans l'ordre suivant lequel les parties prenantes avaient remis leurs bons. La fourniture des fourrages, de la paille de couchage et de bois était confiée à des entrepreneurs. Le pain était délivré par miches de 1 kilogr. 5. La distribution du pain, des fourrages, de la paille de couchage, du bois et des rations remboursables donnait lieu à l'établissement de bons distincts.

Une commission était chargée de décider, toutes les fois qu'il y avait lieu à contestation entre les fournisseurs et les parties prenantes sur la qualité, la mesure ou le poids des fournitures tirées des magasins de cantonnement.

Cette commission, convoquée à la requête de l'employé de l'administration militaire stationné sur le point où se trouvait le magasin et conformément à l'article 155 du règlement sur le service des subsistances en temps de paix, se composait d'un officier, président, d'un membre de l'autorité locale ou de l'administration du cercle et de deux habitants de la localité impartiaux et experts.

On se procurait de la façon suivante les moyens de transport durant les marches, bivouacs ou cantonnements :

La cavalerie employait pour le transport de ses bagages, ainsi que pour tous les convois nécessaires pendant les manœuvres, ses chevaux en sus de l'effectif (*Krümperpferde*) et les voitures réglementaires. L'artillerie, l'infanterie et les états-majors requéraient les moyens de transport qui leur étaient attribués sur les feuilles de route, ou les louaient dans les lieux de cantonnement moyennant paiement des prix d'usage dans la localité. L'intendance avait soin de prendre d'avance les mesures nécessaires pour que les moyens de transport fussent disponibles. Les communes ou les particuliers qui avaient fourni des voitures louées recevaient des certificats de location qui donnaient lieu, de la part des intendances de corps d'armée, au paiement du prix convenu. L'indemnité pour transports d'effets, etc., était payée comptant par les corps de troupe, à chaque gîte. Cette indemnité était réglée par journée et conformément aux prix fixés par le conseil fédéral. Les transports de bois et de paille de bivouac s'exécutaient pour la cavalerie au moyen de ses *Krümperpferde* ou par réquisition; pour l'infanterie et l'artillerie, toujours par réquisition. Les voitures requises devaient pouvoir charger au minimum les poids suivants : voitures à 1 cheval, 10 quintaux (1); à 2 chevaux, 15 quintaux; à 4 chevaux, 30 quintaux.

Pendant les manœuvres, les malades transportables étaient immédiatement dirigés sur les hôpitaux de garnison, les malades non transportables étaient confiés aux soins des communes.

En fait de munitions, on allouait 5 cartouches par homme pour les inspections de brigade et pour chaque jour d'exercices de détachement et de division. Les batteries transportaient autant de charges que possible. Pendant les jours de manœuvres exécutées devant l'Empereur, on brûlait 15 cartouches et plus par homme. L'ennemi marqué disposait en général d'un nombre double de munitions. Ainsi, le 11 septembre notamment, il brûlait jusqu'à 30 cartouches par homme.

La vallée de l'Erft est riche et bien cultivée; les dégâts qu'on pouvait y commettre donnaient donc lieu à de fortes indemnités. Aussi avait-on admis que pendant les exercices de régiment et de brigade, on ne devait passer dans les petites parcelles situées entre les grands champs que lorsque cela était absolument nécessaire pour éviter les invraisemblances. Toutes les fois que cette nécessité s'imposait, le commandant de régiment ou de brigade devait en faire l'objet d'une décision spéciale et en donner avis à ses supérieurs.

Pendant les exercices de détachement et de division ainsi que pendant les manœuvres de corps, les dégâts n'étaient autorisés que pendant le combat. Ils étaient absolument interdits pendant la marche, pendant que les troupes étaient en formation de *Rendez-vous* ou au retour de la manœuvre. En aucun cas les troupes ne devaient traverser les jardins, les terrains réservés, les plantations de betteraves, de colza, de lin ou de trèfle. Ces cultures particulières étaient signalées par les soins des Landrath au moyen de bouchons de paille. Les tranchées de l'infanterie et les emplacements de batteries devaient être comblés par les troupes après qu'on en avait fait usage.

Les troupes étaient en tenue de campagne : les pantalons dans les bottes, le manteau roulé. Pendant les manœuvres exécutées devant l'Empereur seulement, elles portaient la tenue de parade (1).

La période des manœuvres était ainsi répartie : Exercices de régiment, 8 jours pour l'infanterie, 12 jours pour la cavalerie, y compris un ou deux jours de repos. Exercices de brigade : 5 jours pour l'infanterie, 7 jours pour la cavalerie, y compris un jour de repos. Exercices de détachements avec armes combinées, 4 ou 5 jours, y compris un jour de repos.

(1) Le quintal prussien est de 50 kilog.

(1) Cette indication de l'officier autrichien doit s'interpréter en ce sens que les troupes ne sont en grande tenue que pour la revue de l'Empereur.

Manœuvres de division contre ennemi marqué ou supposé, 3 jours. Manœuvres de deux divisions l'une contre l'autre, également 3 jours. Manœuvres de corps contre ennemi marqué, 1 jour. Parade devant l'Empereur, 1 jour. Les exercices de détachements étaient dirigés par les commandants de brigade et commandés par des officiers supérieurs, qui étaient changés chaque jour d'exercices, de façon à donner à un grand nombre d'officiers de ce grade l'occasion d'exercer ce commandement, dans lequel on leur laissait autant de latitude que possible; c'est en vertu du même principe que l'on changeait les arbitres. Pendant les grandes manœuvres le nombre de ces arbitres s'accroissait et ils se tenaient de préférence aux ailes de la ligne de combat.

Résumons enfin en quelques mots l'impression que nous ont laissée les manœuvres du corps d'armée du Rhin auxquelles nous avons assisté. Nous devons convenir qu'elles nous ont complétement satisfait, qu'elles ont témoigné d'une grande intelligence de la part des chefs comme de la part des troupes, et que les hommes ont fait preuve d'une grande résistance aux fatigues réelles qui leur ont été imposées. On remarquait que ces manœuvres étaient animées d'un esprit militaire bien propre à laisser une excellente impression chez les spectateurs.

Observons encore que toutes les dispositions ordonnées pour les manœuvres, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à la manœuvre de corps d'armée, répondaient aux conditions de la guerre, en ce sens qu'on ignorait complétement les desseins de l'ennemi; les résolutions étaient prises sur le terrain même et le plus souvent « en selle » uniquement sur les bases posées par les *idées générale* et *spéciale*. »

(48)

LES INSPECTIONS DE PRINTEMPS

EN 1878

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

—

Le printemps est pour l'armée allemande, peut-être plus que pour toutes les autres armées, une période d'activité remarquable. A partir du mois de février les inspections, présentations et parades se succèdent sans interruption. La *Revue* a consacré au système d'instruction de cette armée des études si nombreuses et si détaillées, qu'il suffirait aujourd'hui de reproduire quelques-unes des nouvelles qui abondent en ce moment dans les journaux militaires et autres, pour remettre sous les yeux du lecteur le cours normal de l'instruction, avec les inspections qui en marquent les principales phases.

Le colonel russe baron Kaulbars, qui a été l'hôte assidu des champs de manœuvres de Berlin et de Potsdam pendant son séjour en Prusse, a raconté ses impressions, dans quelques pages que nous avons reproduites (n° 351), et où le lecteur l'a vu insister avec raison sur l'importance considérable, sur la large part que les inspections ont prises dans le programme de l'instruction et dans les préoccupations du corps des officiers tout entier. Ses observations, ainsi que les nouvelles qu'on peut lire en ce moment dans les grands journaux allemands, se rapportent surtout au corps de la garde stationné à Berlin et dans les environs de la capitale. Mais, ne l'oublions pas, c'est la même chose partout, sur tout le territoire de l'Empire. Ces inspections sont, en quelque sorte, des solennités militaires et l'affluence considérable des officiers de toutes armes et de tous grades sur les champs de manœuvres, leur attitude, l'intérêt très vif qu'ils prennent à ces épreuves, les discussions qu'elles provoquent, bref, l'animation extrême que cette période du printemps répand dans tous les cercles militaires est bien faite pour donner une haute idée de la vitalité de l'armée tout entière et en particulier de son corps d'officiers.

Nous résumerons successivement les très nombreuses nouvelles insérées en ce moment dans les feuilles quotidiennes et qui témoignent à leur manière que l'instruction est entrée chez nos voisins dans sa période de floraison. Le colonel Kaulbars nous a dit entre autres choses qu'on dressait un tableau des inspections de printemps, qui était communiqué aux officiers de la garnison, afin que ceux-ci puissent plus facilement arranger en conséquence leurs promenades du matin et faire leurs visites quotidiennes aux champs de manœuvres. Nous en donnerons comme exemple le tableau des inspections de la garde pour le mois de mai actuel, tel qu'il a paru dans le *Militair-Wochenblatt* du 13 avril.

Inspections de printemps de la garde.

« Le présent emploi du temps, agréé par l'Empereur, pour les inspections de printemps de 1878 dans la garde, est porté ci-après à la connaissance de tous.

Berlin, le 9 avril 1878.

Signé : Auguste,
Prince de Wurtemberg.

2 *mai.*	Inspection des bataillons du 1er régiment à pied	Potsdam.
7 *mai.*	Arrivée du bataillon de fusiliers du 3e régiment de grenadiers	Spandau.
13 *mai.*	Inspection du bataillon de chasseurs et de l'école de sous-officiers dans le « Lustgarten » et du 1er régiment à pied au champ de manœuvres de Bornstedt	Potsdam.
14 *mai.*	Inspection du 3e régiment à pied, du bataillon de Schützen et du bataillon de pionniers au Tempelhof	Berlin.
16 *mai.*	Inspection du 2e régiment à pied et du régiment de fusiliers au Tempelhof..	Berlin.
17 *mai.*	Inspection du 1er régiment de grenadiers et du 2e régiment de grenadiers au Tempelhof	Berlin.
18 *mai.*	Inspection du 4e régiment à pied, du 3e régiment de grenadiers et du 1er bataillon du régiment d'artillerie à pied, au terrain d'exercices sur la chaussée de Potsdam	Spandau.
20 *mai.*	Marche du 4e régiment à pied et du 3e régiment de grenadiers de Spandau à Berlin et d'un bataillon de la 2e brigade d'infanterie de Berlin à Spandau, pour assurer le service de garde à Spandau.	
23 *mai.*	Inspection de la 1re brigade d'infanterie.	Potsdam.
24 *mai.*	Inspection de la brigade combinée d'infanterie et du 1er bataillon du régiment de chemins de fer	Berlin.
25 *mai.*	Inspection des 2e et 3e brigades d'infanterie	Berlin.
25 *mai.*	Arrivée des 3e et 4e escadrons du régiment des gardes du corps à	Potsdam.
27 *mai.*	Arrivée de la 2e *Abtheilung* du 1er régiment d'artillerie de campagne à......	Berlin.
28 *mai.*	Grande parade à	Berlin.
29 *mai.*	Grande parade à	Potsdam.
29 *mai.*	Retour des troupes à Spandau et à Berlin et départ du bataillon de fusiliers du 3e régiment de grenadiers pour Wriezen.	

8 *juin*.	Inspection de la brigade d'artillerie de campagne à......................	Berlin.
12 *juin*.	Inspection du régiment de cuirassiers et du 1er régiment de dragons à.......	Berlin.
13 *juin*.	Inspection du 2e régiment d'uhlans et du 2e régiment de dragons à...........	Berlin.
14 *juin*.	Inspection du régiment gardes du corps et du 3e régiment d'uhlans..........	Potsdam.
15 *juin*.	Inspection du régiment de hussards et du 1er régiment d'uhlans...........	Potsdam.
	Retour des 3e et 4e escadrons du régiment gardes du corps dans leur garnison.	

Les inspections de bataillon auront lieu du 23 avril au 2 mai; celles d'escadron dureront jusqu'au 25 mai.

Les inspections commenceront à Berlin à neuf heures, dans le « Lustgarten » de Potsdam à neuf heures et quart, au champ de manœuvres de Bornstedt, ainsi qu'à Spandau, à neuf heures trois quarts. »

Nous avons déjà fait connaître, dans les *Nouvelles militaires* du n° 396, à quelles dates les recrues de l'armée allemande, arrivées du 3 au 8 novembre 1877 dans les divers corps de la garde et de la ligne, avaient terminé leur instruction et avaient été présentées à leurs chefs respectifs.

Nous rappelions à cette époque que la deuxième période, exercices par compagnie, allait prendre fin, et nous signalions, d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, les premières inspections des compagnies dans les régiments de la garde, passées dans la seconde quinzaine de mars.

En ce qui concerne la ligne et pour ne citer qu'un exemple, la *Deutsche Heeres-Zeitung* a constaté que les inspections de compagnies des régiments en garnison à Strasbourg avaient eu lieu dans les derniers jours de mars, du 26 au 30.

Lorsque les inspections de compagnies ont été terminées, on a commencé les exercices de bataillon, et le tableau que nous venons de reproduire fait ressortir que cette troisième phase de l'instruction a pris fin dans la garde, par la présentation des bataillons, entre le 23 avril et le 2 mai.

L'Empereur, le Prince Impérial, les divers princes de la famille royale, tous les généraux, de nombreux officiers étrangers, ont, d'après les journaux allemands, présidé, comme d'habitude, à ces épreuves solennelles.

En outre, suivant les usages établis, des officiers bavarois, saxons et wurtembergeois sont venus pour assister aux présentations des corps de la garde. La Bavière a envoyé 3 lieutenants-colonels et 1 major de l'arme de l'infanterie; la Saxe, 1 colonel d'infanterie, aide de camp du Roi, et 2 capitaines d'infanterie; le Wurtemberg, 2 majors d'infanterie.

En résumé, on peut constater une fois de plus, par ces faits relevés en passant, que le programme d'instruction annuelle de l'armée allemande est aussi solidement assis que régulièrement appliqué; les étapes en sont parfaitement déterminées d'avance, *de façon à rester toujours en harmonie avec le mouvement annuel des effectifs*, et si chacun dans sa propre sphère conserve, comme l'a si bien montré le colonel Kaulbars, une initiative aussi complète que possible, personne cependant ne va à l'aventure. Tout chef responsable sait que son habileté et son zèle recevront immanquablement la récompense qui leur sera due.

En outre, il convient de remarquer que le commandement ne néglige rien pour augmenter le caractère imposant de ces inspections périodiques, pour y intéresser les officiers, et, en un mot, pour *entraîner* les plus tièdes. Tous les chefs de l'armée, le Roi en tête paient de leur personne et démontrent, par leur présence assidue aux exercices et aux inspections, que l'instruction des troupes est bien à leurs yeux le premier devoir de l'officier en temps de paix, comme la plus solide garantie du succès à la guerre. (45)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

VOITURES DE TRAMWAYS POUR TRANSPORTER A L'HOPITAL DU TEMPELHOF LES MALADES DE LA GARNISON DE BERLIN. — On lit dans le *Soldaten-Freund* (livraison d'avril):

« L'administration militaire vient d'adopter des voitures de tramways, spécialement destinées aux malades, et a pris avec la direction de la grande Compagnie des tramways de Berlin un arrangement en vertu duquel cette Compagnie, non-seulement autorise l'administration à utiliser les voies existantes pour la circulation de ces voitures, mais encore se charge de construire des raccords jusque dans la cour des casernes où les malades doivent être chargés et de conduire ceux-ci jusqu'à l'hôpital. Déjà cette installation a été inaugurée dans certains quartiers de la ville, et l'on travaille si activement à l'établissement des raccords que, dès le 1er avril, on pourra diriger les premiers transports de malades sur l'hôpital militaire du Tempelhof. On a décidé d'effectuer chaque jour, à la première heure, un transport destiné à desservir, au moyen de deux voitures, les casernements du Sud. Chaque voiture pourra recevoir 8 hommes, de même que les voitures d'ambulance. Ces voitures sont si confortablement et si ingénieusement construites, qu'elles paraissent propres au transport même des hommes les plus gravement malades. Indépendamment des siéges, chaque voiture contient quatre brancards, qui peuvent servir de couchettes si on replie les banquettes. L'importance qu'il y a à épargner aux malades les cahots occasionnés par le pavé de Berlin est évidente. Aussi peut-on être certain que ce nouveau mode de transport donnera les plus heureux résultats..... »

HOLLANDE

RÉORGANISATION DE L'ARTILLERIE DE FORTERESSE. — La formation de l'artillerie de forteresse en régiments vient d'être abrogée, pour faire place à un autre groupement des compagnies, plus en harmonie avec le rôle qui leur est assigné dans les *huit positions défensives* établies par le décret du 27 février dernier. Nous rappellerons que l'artillerie de forteresse comprenait trois régiments à quatorze compagnies chacun : que l'une des compagnies de l'un des régiments, était compagnie de torpédistes, avec station à Brielle, et qu'une autre compagnie servait de compagnie d'instruction, avec station à Schoonhoven.

Voici au sujet de cette réorganisation les détails donnés par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* dans son numéro du du 7 mai courant :

« Le décret qui réorganise l'artillerie de forteresse, en attendant une réorganisation plus générale de l'artillerie, se base sur la nécessité d'établir une liaison plus intime entre l'artillerie de forteresse et le système de défense, en groupant cette artillerie mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

Aux termes du décret de réorganisation, l'artillerie de forteresse est formée en *huit divisions* (*afdeelingen*) comprenant ensemble quarante compagnies et deux compagnies indépendantes; ces deux dernières relèvent directement du commandant de l'artillerie de forteresse et sont destinées à constituer, l'une la compagnie d'instruction, et l'autre la compagnie de torpédistes.

Les emplacements des divisions de l'artillerie de forteresse sont :

Utrecht : 8 compagnies;
Naarden : 6 compagnies;
Gorinchem : 6 compagnies;
Zwolle : 2 compagnies;
Dordrecht : 6 compagnies, dont une détachée à Willemstad et une à Hellevoetsluis; ces dernières sont relevées annuellement;
Le Helder : 4 compagnies;
Amsterdam : 4 compagnies, dont une détachée à La Haye

et relevée annuellement; cette dernière fournit en cas de besoin un détachement à Delft;

Bois-le-Duc : 4 compagnies.

Chaque division est établie dans la position défensive qui lui est assignée. Les compagnies conservent leur position actuelle.

A ces renseignements, il convient d'ajouter que la suppression des inspections du personnel et du matériel d'artillerie, prononcée au mois de février dernier, a entraîné la création :

1° D'une inspection de l'arme, dont le titulaire est un général-major ou un lieutenant-général;

2° D'un commandement des deux régiments d'artillerie montée, d'un régiment à cheval et des pontonniers; le titulaire, un colonel ou un général-major, prend le commandement de l'artillerie de l'armée de campagne, en cas de mobilisation;

3° D'un commandement de l'artillerie de forteresse, dont le titulaire est un colonel ou un général-major.

Le siége des deux commandements d'artillerie est à la Haye.

ITALIE

EXAMEN DES CAPITAINES D'INFANTERIE POUR L'AVANCEMENT A L'ANCIENNETÉ ET AU CHOIX. — Dans un article consacré à la question de l'avancement des officiers en Italie, la *Revue* (numéro du 2 mars dernier) a annoncé que les examens habituels des lieutenants et capitaines anciens, pour la constatation de l'aptitude au grade supérieur, s'ouvriraient cette année au mois d'avril. Elle a fait connaître également que les capitaines d'infanterie et de cavalerie admis, en vertu d'une disposition nouvelle, à se présenter pour l'avancement au choix, subiraient la première partie de leurs épreuves en même temps que les capitaines anciens.

Nous résumons ci-après, d'après le journal l'*Italia*, quelques-unes des dispositions prises pour les examens pratiques des capitaines d'infanterie.

Ces examens ont été passés à Milan et au camp de Sommo, sous la haute direction du lieutenant-général Pianell, commandant le 3e corps d'armée (Vérone), et en présence de plusieurs commissions dont faisaient partie les majors-généraux Sironi, Morra, Gherzi et Mario, ainsi que divers colonels et lieutenants-colonels d'état-major.

Les candidats étaient au nombre de cent environ.

Les examens ont eu lieu en deux séries, dont la première a été ouverte le 9 avril et la seconde le 29 avril dernier.

Pour chacune des séries, on a mis à la disposition des commissions trois bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie.

RUSSIE

NOUVELLES FORMATIONS OPÉRÉES SUCCESSIVEMENT DANS L'ARMÉE RUSSE. — Voici quelles sont les formations et modifications annoncées par l'*Invalide russe* dans ses numéros du 29 octobre 1877 au 5 mai 1878, en outre de la création des 5e, 6e, 7e et 8e divisions de réserve, signalée dans le n° 389 de la *Revue*.

1° Admission des médecins et pharmaciens civils dans les hôpitaux militaires de l'intérieur de l'Empire, aux appointements de 100 roubles par mois. (Ordre du 6 octobre);

2° Formation du 4e bataillon d'artillerie de forteresse de Dunabourg, et du 5e bataillon de Novoguéorguevsk, aux effectifs prescrits par l'ordre. N° 76 1876. (Ordre du 24 novembre);

3° Fixation de l'effectif des détachements locaux de Purdjakurt, à 325 hommes, de Kamennyi Most, à 164 hommes, et de Djizak, à 209 hommes. Ces villes font partie de la circonscription militaire du Turkestan. (Ordre du 14 octobre);

4° Classification des communautés cosaques du Transbaïkal en stanitsas et en hameaux. (Ordre du 18 octobre);

5° Création d'une direction des communications militaires et d'un commandement des troupes sur les derrières de l'armée d'opérations. (Ordre du 23 octobre);

6° Formation d'une demi-batterie de montagne du Caucase. (Ordre du 17 octobre);

7° Admission de feldschers civils, à défaut de feldschers militaires dans les lazarets et les hôpitaux. (Ordre du 20 octobre);

8° Allocation de 125 roubles pour l'achat d'un cheval de selle à tout feldscher et fonctionnaire classé, appartenant à des corps mis sur pied de guerre. (Ordre du 5 novembre);

9° Règlement concernant le service militaire des non-combattants qui font partie des corps de Cosaques du Don. (Ordre du 17 novembre);

10° Création des 3e et 4e sections de parc volant de chasseurs, dans la circonscription militaire de Varsovie. (Ordre du 25 décembre);

11° Les sept parcs volants divisionnaires du Caucase prendront les nos 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48; les deux sections de parc mobile d'artillerie du Caucase seront dénommées 1re et 2e section du 13e parc mobile d'artillerie. (Ordre du 5 janvier 1878);

12° Création d'une école préparatoire au corps des pages, comprenant 150 externes. (Ordre du 12 février);

13° Augmentation de la réserve médicale de l'armée d'opérations de 40 médecins; création d'une réserve medicale de 40 médecins à l'armée du Caucase. (Ordre du 12 février);

14° Création d'une commission d'assainissement des champs de bataille et des localités occupées par les armées d'opérations dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie. (Ordre du 14 février);

15° Création du commandement militaire et de l'état-major de la province de Ferganah (Turkestan). (Ordre du 24 février);

16° Réorganisation des états-majors des brigades d'artillerie montée et de l'état-major de la brigade d'artillerie à cheval de la garde. (Ordre du 26 février);

17° Création de dix emplois de vétérinaires militaires auprès des troupes à cheval irrégulières du Caucase. (Ordre du 8 mars);

18° Le matériel sanitaire et médical nécessaire aux 96 bataillons d'infanterie de forteresse formés en temps de guerre devra être constamment prêt dans les magasins de l'intendance. (Ordre du 19 mars);

19° Transformation de la compagnie de sapeurs du Turkestan en demi-bataillon. (Ordre du 16 mars);

20° Formation des 9e, 10e et 11e divisions d'infanterie de réserve et des 9e, 10e et 11e brigades d'artillerie de réserve. (Ordre du 17 avril);

21° Formation des 9e et 10e équipages de la flotte de Kronstadt et du 30e équipage de la flotte de la mer Noire. (Ordre du 13 avril);

22° Transformation de la division de Baschkirs (2 escadrons) en régiment à 4 escadrons, plus un escadron de dépôt. (Ordre du 11 avril);

23° Suppression de la compagnie de discipline de Kiew, (Ordre du 18 avril);

24° Les droits et priviléges de la vieille garde sont conférés aux corps de la garde énumérés ci-après : au 3e bataillon de chasseurs de Finlande; au régiment ataman de S. A. I. le grand duc héritier et à la 6e batterie cosaque du Don de S. A. I. le grand-duc héritier. (Ordre du 29 avril);

Ce dernier ordre confère en outre à un grand nombre de corps qui ont pris part à la campagne de 1877-1878, des insignes honorifiques, tels que drapeaux, étendards, trompettes, clairons de Saint-Georges, etc., etc.

Enfin, les journaux de plusieurs pays annonçaient, ces jours derniers, la formation en Russie de 3 nouvelles divisions d'infanterie de réserve portant les nos 12, 13 et 14, ainsi que celle de 3 brigades d'artillerie correspondantes. Jusqu'à ce jour (5 mai), l'*Invalide russe* n'a publié que les nominations au commandement des 12e, 13e et 14e brigades d'artillerie de réserve et des batteries de ces mêmes brigades.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^D SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 403. SAMEDI 18 MAI 1878

LA QUESTION DE LA MOBILISATION EN SUISSE

—

La loi d'organisation militaire du 13 novembre 1874 a donné au Conseil fédéral suisse le droit de décréter des prescriptions générales sur la mobilisation de l'armée.

Dès le 10 janvier 1876, le département militaire fédéral, désirant réunir les éléments nécessaires à l'élaboration du règlement d'ensemble prévu par la loi, adressait aux autorités militaires cantonales une série de questions pouvant se résumer ainsi qu'il suit :

Comment procédez-vous à l'appel des hommes?

Sur quels points vous paraît-il préférable de réunir vos unités de troupes?

Où doit être emmagasiné, à votre avis, le matériel des corps?

Comment vous procureriez-vous les chevaux nécessaires en cas de molibisation?

D'un article paru dans les deux derniers numéros de la *Revue militaire suisse*, il semble résulter qu'à la suite de cette enquête préliminaire le Conseil fédéral a déjà fixé les points de réunion des unités, et arrêté la dislocation du matériel, tandis que les questions relatives à l'appel des hommes et à la réquisition des chevaux ne seraient pas encore définitivement réglées. C'est pourquoi l'auteur de l'article, après quelques considérations générales sur l'ensemble de la mobilisation, traite particulièrement des deux points que nous venons de signaler. Il énumère les divers procédés d'appel en usage en Suisse, et décrit en détail ceux adoptés dans le canton de Fribourg; puis il expose ses idées personnelles sur la manière dont il conviendrait d'opérer la réquisition des chevaux et des équipages irréguliers.

Bien que le travail inséré dans la *Revue militaire suisse* n'envisage que deux opérations partielles de la mobilisation, il présente un caractère de nouveauté qui nous engage à le reproduire *in extenso*, surtout en l'absence de documents plus complets.

« Personne n'ignore l'importance capitale d'une prompte et complète mobilisation.

De son succès dépend en bonne partie, non-seulement celui des opérations subséquentes, concentrations, marches stratégiques, etc., mais aussi, et surtout, l'aptitude des troupes à faire campagne (*Feldtüchtigkheit*, comme disent fort bien les Allemands).

Cette nécessité, banale à force d'être vraie, est plus inexorable encore dans une armée de milices, sans longs services antérieurs, dépourvue de cadres permanents, où l'homme brusquement transformé en soldat a besoin de plus de temps pour se remettre, quel que soit son grade, au métier des armes.

Or, chaque heure, gagnée sur le début, pour être employée à donner de la cohésion et resserrer les rouages multiples qui forment un corps, augmente certainement sa valeur intrinsèque.

Avant d'entrer dans le détail de ce qui se pratique en Suisse à cet égard, il importe de rappeler rapidement les principaux moments d'une mobilisation.

Nous disions en commençant que cette opération doit être rapide et complète. Ce dernier point mérite plus d'attention qu'on ne lui en accorde généralement, témoin, quelques mises sur pied de 1870-71. — Le proberbe « Hâte-toi lentement » n'est jamais plus vrai que dans cette circonstance. — A quoi servent, en effet, — et nous en avons vus — des corps entrés en ligne avec une avance de quelques heures, mais à demi organisés, incomplétement approvisionnés, encombrés d'hommes et de chevaux malingres ou mal équipés, qu'il faudra laisser en arrière ou renvoyer dès la première étape? — Pense-t-on que, dans l'encombrement inévitable d'une entrée en campagne et une fois en marche, les dépôts parviendront à compléter ce qu'un peu moins de précipitation aurait permis de faire à sa source? Il faut donc une limite à la rapidité lorsqu'elle s'exerce aux dépens d'une bonne organisation.

Toute mise sur pied comprend deux périodes principales :

L'intervalle entre le départ, depuis l'autorité compétente, de l'ordre de convocation, et l'arrivée des hommes au point de rassemblement. — En second lieu, le temps nécessaire pour la formation et l'organisation jusqu'à l'entrée en ligne.

La dernière phase se décomposant forcément, à son tour, en un certain nombre d'opérations plus ou moins longues, suivant les armes, et presque indépendantes des autres circonstances, on ne peut songer à la réduire beaucoup.

Il n'en est pas de même de la première, dans laquelle tout doit tendre à la plus prompte réunion des hommes au point fixé. — C'est de cette partie que nous nous occuperons surtout.

La loi militaire de 1874 et les développements qu'elle a reçus jusqu'ici ont fort sagement compris que, dans un pays morcellé politiquement et géographiquement comme la Suisse, avec la diversité de races et d'habitudes, la différence de densité des populations résultant de leur industrie et de la nature du sol, une réglementation minutieuse et absolument uniforme serait impraticable, voire même dangereuse.

Chacun sait que l'ordonnance du 31 mars 1875 a divisé la Confédération en arrondissements de recrutement, comprenant le territoire nécessaire à la formation de 1 à 3 bataillons d'infanterie d'élite et d'autant de landwehr (1). — A la tête de l'arrondissement se trouve un commandant chargé entr'autres de la tenue des contrôles pour les hommes de toute arme, du recrutement, convocations, surveillance des armes et effets, etc. — Chaque canton forme, suivant son étendue, un ou plusieurs arrondissements. — Ceux-ci se subdivisent en sections, d'étendue variable, dont le chef exerce, dans une sphère restreinte, les mêmes fonctions que le commandant d'arrondissement, son supérieur immédiat.

Tout ce système relève des directions militaires cantonales, sous la surveillance et le contrôle de la Confédération. En dehors de l'organisation que nous venons d'esquisser, — organisation un peu compliquée, il est vrai, mais dans laquelle il a fallu tenir compte d'autres facteurs que ceux purement techniques, — l'action de l'autorité fédérale s'est exercée par une dislocation plus conforme aux éventualités du matériel des corps et des réserves, jusqu'ici entassé dans trois ou quatre dépôts; par la fixation de points de rassemblements pour les diverses unités; et surtout par la remise à chaque homme, d'une manière permanente, de l'équipement et de l'armement complets. — Cette mesure, — meilleure peut-être en théorie qu'en pratique (le système de petits dépôts par sections ou districts, tel qu'il se pratique, sauf erreur, en Allemagne pour la landwehr, eût été préférable, à notre avis), et dont le plus grave défaut est d'exiger la possession d'une réserve d'armes et d'équipements considérables, toutes choses impossibles à obtenir de longtemps dans l'état actuel des finances fédérales, — cette mesure, disons-nous, a cependant l'avantage de raccourcir considérablement les mises sur pied, puisqu'il ne s'agit plus alors que de remplacer ou compléter les effets confiés aux hommes et de toucher le matériel, munitions et équipement des corps. — Comme, de plus, l'autorité fédérale a encore un vaste champ d'activité dans les mesures à prendre pour la conscription des chevaux, les réquisitions de matériel de transport, etc., il est à croire qu'elle se bornera, comme jusqu'à ce jour, en ce qui concerne le personnel, à quelques règles générales assez élastiques pour pouvoir être appliquées aisément partout, ainsi qu'à un contrôle sévère de l'exécution, par les cantons, des prescriptions édictées.

Ceci prémis, passons à l'examen des différents modes de convocation actuellement en usage.

La plupart des cantons emploient des « ordres de marche » personnels écrits, remis aux intéressés par les chefs de section. Ce mode est indispensable lorsqu'il s'agit de la convocation d'hommes isolés, appelés en dehors de leur corps à des services spéciaux. Il a l'avantage, outre la sécurité, de faciliter la tenue à jour des contrôles de corps et de communes. Il présente, en revanche, surtout lorsqu'il n'est pas convenablement organisé, l'inconvénient d'être assez lent.

Dans d'autres cantons, les appels ont lieu par affiches et publications officielles.

Quoique plus rapide que le précédent, ce système est moins exact et ne peut s'appliquer que dans des contrées où la population est très condensée (pays industriels, villes, etc.) et d'une culture intellectuelle supérieure. Il deviendrait sinon impraticable, au moins très aléatoire, non-seulement en montagne, mais dans la plupart des contrées essentiellement agricoles, dont la population, répartie dans une infinité de hameaux et de fermes, devient même peu stable à certaines époques de l'année (par exemple, à l'alpage, à la fenaison, etc.).

D'autres cantons encore combinent, suivant le temps disponible et le motif de la convocation, les deux systèmes. Nous citerons entr'autres le canton de Fribourg, médiocrement doté au point de vue des communications, d'une étendue de 1,670 kilomètres carrés, mixte quant à la langue, à population très disséminée, presque entièrement agricole ou montagnarde.

Ce canton est divisé en deux arrondissements, l'un fournissant trois bataillons à l'infanterie d'élite et autant à la landwehr; l'autre, deux dans chaque classe, plus ensemble une quantité d'hommes aux autres armes, dans la proportion de 1 à 5,6. Les appels au service y ont lieu, en général, au moyen de la remise *personnelle* aux hommes, par le chef de section, d'un ordre de marche à souche, du modèle ci-dessous.

ANNÉE...	N°........	CORPS....	COMP°.....
NOM	PRÉNOMS	FILIATION	GRADE
....	....	....	....

de.......... .. *domicilié à* ....

a reçu l'ordre d'entrer au service........

...... *le*.......18... *à*...*heure*... *midi*...

(Signature :) ....

Observations ....

....

Souche.

ANNÉE	N°	NOMS	PRÉNOMS	FILIATION	GRADE	CORPS	COMPAGNIE
....	....	....	....	....	....	....	....

de...................... *domicilié à*.......... .... *reçoit l'ordre de se présenter à*

.... *le*.................18... *à*.......*heure*..... *midi*...

Tenue de route : Sac complet.

.....*arrondissement.* ....*section.* Le Chef de section,

....

N.-B. — L'apport du livret de service est indispensable.

Coupon.

La souche, munie de la signature de l'intéressé, est immédiatement retournée au commandant d'arrondissement, auquel elle sert à la fois d'accusé de réception et de moyen de contrôle. L'autre partie, restée en mains de l'homme, est produite à son entrée au service.

En cas d'absence, le chef de section ou l'autorité communale mentionne le nouveau domicile présumé ou connu de l'homme, sur l'ordre de marche, lequel est renvoyé intact au commandant d'arrondissement. Celui-ci avise aux recherches ou transmissions ultérieures.

Pour remédier aux longueurs inhérentes à ce système, dans un moment donné, le commandant d'arrondissement est tenu d'avoir constamment en réserve autant d'ordres de marche déjà remplis — sauf la date et le lieu de rassemblement — qu'il compte d'hommes dans ses contrôles.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger* n° 298 (1er semestre 1876, pages 266 et 267).

Ces ordres, classés par unités et séries d'années, sont, pour chaque corps, répartis en paquets, portant le nom et l'adresse des chefs de section chargés de les distribuer. Il suffit d'une simple transposition ou rectification pour les tenir en concordance exacte avec les mutations survenues. Des expériences faites dans ces conditions prouvent que le travail, pendant quatre heures, de quatre employés, suffit amplement pour compléter et expédier tous les ordres nécessaires à la convocation d'un bataillon de force réglementaire.

Ce système pouvant, en certains cas, devenir insuffisant, par exemple, lors d'un appel simultané de plusieurs corps, ou de deux bans de la milice, on y ajoute l'emploi des autorités civiles de district et locales, ainsi que de la gendarmerie.

Quelques expériences, notamment en 1870-71 et 75, permettent de compter, avec ce système, sur une réunion en moins de vingt-quatre heures, de corps entiers, sur un point quelconque du canton.

Une récente instruction du directeur militaire (du canton de Fribourg), M. le major de Techtermann, que nous reproduisons intégralement, nous dispensera de plus amples détails. Elle précise les dispositions existantes et en prévoit l'usage répété, de façon à les rendre familières, soit à l'administration, soit aux milices elles-mêmes. Voici cette pièce :

Instruction aux préfets concernant les convocations extraordinaires des troupes.

Monsieur le préfet,

L'article 35 de la loi cantonale du 18 décembre 1858 statue que :

« Les conseils communaux et la gendarmerie peuvent également être chargés de la transmission des avis, ordres du jour et convocations adressées aux troupes.

» Ils sont, dans ce cas, responsables de l'exécution des ordres reçus. »

En conséquence, et jusqu'à la mise en vigueur d'autres dispositions sur le service territorial dans le canton, vous voudrez bien, le cas échéant, régulariser cette transmission comme suit :

Outre l'appel normal par les soins des commandants d'arrondissement et chefs de section, les convocations de troupes peuvent avoir lieu extraordinairement, de différentes manières :

1° Par avis verbal, aux intéressés ;
2° Par ordre de marche personnel, écrit ;
3° Par affiches et publications.

Dans les trois cas, les hommes doivent se rendre à l'endroit désigné, complétement armés et équipés (et montés pour les corps et officiers que cela concerne).

1° L'*avis verbal* se donne ensuite d'un ordre de la direction militaire (par dépêche télégraphique ou autre) d'appeler au service tous les hommes appartenant à des corps déterminés, domiciliés dans le district.

Si le jour et l'heure ne sont pas formellement indiqués, il est toujours entendu que l'entrée au service doit avoir lieu immédiatement et toute affaire cessante.

Tout homme qui n'aurait pas rejoint dans les vingt-quatre heures, dès la convocation, serait puni. — Sont seuls exceptés les cas de force majeure résultant de la distance à parcourir, de la saison ou de l'état des chemins.

Aussitôt l'avis reçu, la préfecture prend les mesures nécessaires pour que la gendarmerie, renforcée ou remplacée au besoin par un nombre suffisant d'auxiliaires civils, transmette, dans le plus bref délai, l'ordre de convocation aux autorités communales et chefs de section. Pour éviter toute confusion, chaque courrier sera pourvu d'un ordre écrit de la préfecture, dont il ne peut se dessaisir, contenant la désignation exacte du corps à convoquer et du point de réunion.

Les autorités locales, à leur tour, avisent verbalement et sur-le-champ les hommes que cela concerne du lieu et de l'urgence du rassemblement.

Dans les localités où cela est possible, l'avis est aussi donné par le crieur public.

Le télégraphe doit également être employé, mais sans que son usage dispense de l'envoi d'un exprès pour confirmation de l'ordre donné.

Lorsque le temps le permet, et qu'il s'agit d'une convocation à jour et heure déterminés, un avis écrit indiquant en outre ces dates doit être transmis, contre quittance, de la même manière que ci-dessus, à chaque commune en particulier.

Les journées de gendarmes et auxiliaires, frais de travail extraordinaire de la préfecture, dépêches, etc., sont bonifiés par la direction militaire sur bordereau détaillé.

2° *Convocations par ordres de marche écrits.* — Dans ce cas, la gendarmerie remet les ordres personnels déjà complétés par les commandants d'arrondissement, aux autorités communales, lesquelles sont responsables du retour immédiat des souches signées à la préfecture. — Elles lui retournent aussi, sans délai, les ordres concernant les hommes ayant quitté la commune avec indication de leur nouveau domicile. — La préfecture les fait parvenir aux intéressés, soit directement, s'ils se trouvent encore dans le district, soit par l'entremise du préfet dans le ressort duquel ils sont fixés.

Les communes ont droit à l'émolument réglementaire pour chaque souche rentrée, et les exprès à une indemnité convenable.

3° *Convocations par affiches et publications.* — Elles ont lieu, sous la responsabilité des autorités communales, non-seulement aux endroits et dans la forme accoutumés, mais encore dans tous les débits de vin, auberges, stations de chemins de fer et dépôts de poste du district.

S'il n'y a pas d'urgence, leur transmission s'effectuera comme celle des autres actes officiels. — En cas contraire, elle aurait lieu par exprès rétribués ainsi qu'il est dit plus haut.

Ces modes de convocation devant probablement être employés lors du prochain rassemblement de troupes (1) et, en tous cas, très fréquemment à l'avenir, il est urgent que vous en donniez connaissance au lieutenant de préfet et à tout le personnel placé sous vos ordres, par exemple, à l'occasion de l'assermentation des conseils communaux ou de tout autre manière.

Un exemplaire de la présente instruction sera en outre affiché dans les bureaux de la préfecture et déposé au secrétariat de toutes les communes de votre ressort.

Croyez, monsieur le préfet, etc.

Telles sont, en résumé, les dispositions qui, susceptibles encore de beaucoup de perfectionnements, nous paraissent, jusqu'ici, les plus appropriées aux éléments si disparates dont le groupement s'appelle la Confédération.

Si du personnel nous passons aux autres facteurs d'une mobilisation, nous voyons que la plus grande difficulté pour l'armée suisse gît actuellement dans la fourniture des chevaux nécessaires et des moyens de transport destinés à combler les lacunes du matériel existant.

Seuls, la cavalerie d'élite, comprenant 24 escadrons de dragons et 12 compagnies de guides, est pourvue de montures d'une manière permanente. La Confédération fournit aux hommes de cette arme un cheval dressé qu'ils emploient

(1) La 2e division fédérale, dont font partie les troupes du canton de Fribourg, doit exécuter une grande manœuvre d'ensemble au mois de septembre prochain. C'est à ce rassemblement qu'il est fait allusion dans la circulaire du directeur.

en dehors du service et qui devient leur propriété absolue au bout de dix ans, soit à leur passage dans la landwehr.

Tout le reste, batteries, colonne de parc, train d'armée et des corps, officiers, cavalerie de landwehr, etc., doit être remonté complétement à chaque mise sur pied. En dehors de la régie fédérale pouvant disposer d'une centaine de chevaux d'officiers et de cinq à six cents chevaux d'artillerie, employés six mois de l'année à l'instruction des recrues de cette arme, il ne reste que la voie du louage ou celle de la réquisition pour faire face aux besoins de l'armée.

La première, bonne pour des mises sur pied partielles et dans des conditions normales, devient impossible en cas d'urgence, et la seconde demande une réglementation à laquelle on travaille sans doute actuellement. Sans compter les remplacements, l'élite absorbe 12,583 chevaux de traits et 7,022 chevaux de selle. La landwehr en exigerait 4,768 des premiers et 5,326 des seconds. Total, 29,701, ou 30,000 en nombre rond.

Les premiers travaux dans cette direction ont consisté dans le recensement général des chevaux (1). Cette opération, faite en automne 1877, a constaté la présence en Suisse de 83,132 chevaux et mulets âgés de plus de quatre ans, dont 55,324, soit le 66,5 0/0, ont été reconnus aptes aux différents services de l'armée.

Malheureusement, la plupart des chevaux plus ou moins qualifiés pour la selle, en dehors des montures fournies par la Confédération à la cavalerie d'élite, ne sont pas ou sont imparfaitement dressés. De plus, la production chevaline étant fort inégalement répartie, tel territoire de division manque de bons chevaux d'artillerie, tandis que tel autre en a en excès et qu'un troisième enfin n'en possède d'aucune catégorie pour suffire à la moitié seulement de ses besoins, etc. Tout autant de nouvelles complications pour une période déjà si fertile en mécomptes, telle que l'est une mobilisation, même dans des circonstances favorables.

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici la question sous toutes ses faces. A ceux qui tenteront de le faire nous conseillons l'étude préalable des procédés suivis dans les pays voisins, l'Italie notamment, aux prises avec des difficultés semblables aux nôtres.

A notre avis une loi sur ces prestations devrait contenir les règles suivantes :

1° Fixation d'une indemnité journalière équitable pour les chevaux réquisitionnés, indemnité calculée en raison des services auxquels ils sont jugés aptes.

Nous admettons, en effet, qu'il serait matériellement impossible à la Confédération d'acheter à beaux deniers comptants les 30,000 chevaux nécessaires à l'armée.

2° Désignation des places de rassemblement pour les différentes divisions et catégories, et, pour chaque place, d'une commission mixte chargée de l'estimation des chevaux à l'arrivée et au licenciement. Les dépréciations résultant du service seraient bonifiées sur le pied actuel.

3° Recensement et classement dans les communes, par le vétérinaire de cantonnement et un ou deux officiers de troupes montées, de tous les chevaux se trouvant au territoire des divisions qui n'ont point de cours de répétition, soit, alternativement, dans quatre divisions par an. Un tableau, certifié par le président de la commission, indiquant le signalement des animaux, leur classification et le nom de leurs propriétaires, serait adressé à la direction militaire cantonale.

Un double de ce tableau resterait déposé à la commune jusqu'au classement suivant ou à la prochaine mobilisation s'il y en avait une dans l'intervalle.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 362 (2e semestre 1877, page 80).

4° Sauf les cas de mise de piquet, liberté absolue pour les propriétaires de disposer des chevaux ainsi classés.

Les certificats de santé requis pour la vente de chaque animal seraient simplement augmentés d'une rubrique portant sa classification militaire.

Les registres tenus par les inspecteurs du bétail seraient également pourvus des colonnes nécessaires à l'inscription des mutations survenues dans l'intervalle des recensements. Ces employés délivrant déjà d'office les certificats de santé au départ, et recevant ceux des animaux introduits dans la commune, il n'y aurait aucun surcroît de besogne pour eux dans cette adjonction.

En cas de mise de piquet ou de mobilisation, ils rectifieraient le tableau déposé à la commune et celle-ci l'enverrait, sans retard, à l'autorité militaire.

5° Le contingent des animaux à fournir dans chaque canton serait déterminé d'avance par l'autorité fédérale, sur la base du dernier recensement. Pour parer à toute éventualité, assurer un meilleur choix et au besoin créer une première réserve, ce contingent serait supérieur d'un tiers ou d'un quart aux chiffres réglementaires.

L'insuffisance des ressources d'une division serait comblée par l'excédant d'une autre.

6° La répartition du contingent entre les différentes communes du canton ressortirait de l'autorité militaire cantonale, sauf recours au conseil d'Etat. Elle serait basée sur la combinaison des ressources en chevaux avec l'ensemble de la fortune mobilière et immobilière contenue dans la commune. En cas d'insuffisance, les chevaux dus par une commune seraient remplacés par des réquisitions dans d'autres localités, moyennant bonification par la première d'un surcroît d'indemnité journalière à déterminer en faveur des propriétaires mis à contribution.

Sauf recours à l'autorité cantonale, les communes répartiraient ces prestations entre leurs administrés, autant que possible à tour de rôle et en proportion de leurs ressources, d'un recensement à l'autre.

7° Lorsqu'une mobilisation est ordonnée, l'autorité communale, sur l'avis du préfet, et de la même manière qu'il a été dit plus haut pour le personnel, inviterait les propriétaires des animaux désignés ou, en l'absence de ces derniers, les possesseurs d'autres animaux de même catégorie, à les conduire au jour et heure fixés, avec ferrure en bon état, au point de rassemblement indiqué.

En y ajoutant quelques autres détails concernant l'exécution, la faculté de remplacement, pénalités, etc., on obtiendrait ainsi une équitable répartition des charges, sans porter atteinte en temps normal à la liberté individuelle.

Il serait facile aussi de compenser le surcroît des prestations imposées dans ce cas aux contrées de production chevaline par des allégements sur d'autres points.

Un autre point noir, quoiqu'à un moindre degré, se trouve dans l'insuffisance des moyens de transport dont dispose l'administration.

Un message du Conseil fédéral du 2 juin 1877, en constatant qu'il manque 858 fourgons ou chars d'approvisionnement, sans compter le chiffre nécessaire à la formation des étapes de vivres, indiquait comme solution la fourniture par les communes au-dessus de deux mille âmes de population d'un nombre suffisant de charriots construits sur un modèle donné, mais pouvant s'employer aussi dans la vie civile.

L'Assemblée fédérale n'est pas entrée en matière sur cette proposition, admettant ainsi qu'il serait procédé, le cas échéant, par voie de réquisition. Raison de plus, si l'on songe aux déboires causés dans les dernières campagnes par l'emploi de train auxiliaire tardivement organisé, pour fixer d'avance, en tenant compte des usages des différentes contrées, les types de véhicules à un ou plusieurs chevaux, pouvant être utilisés pour le service de l'armée.

Il importerait aussi de déterminer leur répartition entre les cantons ou communes, leur mode et le maximum de chargement, suivant les espèces, les points de réunion de ce matériel, etc. A cet égard encore, les prescriptions italiennes, où l'on se souvient des expériences de 1866, mériteraient d'être étudiées.

Tels sont, en négligeant encore des points très importants, les plus grandes difficultés auxquelles se heurte ce moment de crise qui s'appelle « mobilisation, » difficultés qu'il importe de prévoir et d'aplanir en temps utile.

Nous pourrions nous étendre encore sur l'emploi rationnel de la période comprise entre l'arrivée de tous les éléments, hommes, chevaux, matériel, etc., au point de réunion et le moment où, l'organisation achevée, les corps sont prêts à entrer en ligne; période échappant aussi à une réglementation préventive pour laquelle les normes générales peuvent être seules indiquées, mais qui, par cela même, constitue la pierre de touche par excellence des commandants d'unité.

Nous nous contenterons, pour le moment, d'avoir engagé la discussion sur cet important problème, auquel tout officier, quelque position qu'il occupe, est directement intéressé, et qui cependant, par une fatalité inexplicable, est resté jusqu'ici l'apanage exclusif d'un très petit nombre. »

LES

GRANDES MANŒUVRES ET L'INSTRUCTION DES RÉSERVES

EN 1878

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Suite et fin (1).

—

Ordres spéciaux à l'armée bavaroise.

Les documents officiels que nous avons parcourus dans le précédent article émanent de l'Empereur et des autorités militaires prussiennes, et par conséquent ne concernent que la garde et les 13 corps d'armée prussiens et badois; la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg ayant conservé une partie de leur autonomie, ces trois royaumes possèdent encore leurs ministères de la guerre particuliers, qui édictent les dispositions spéciales aux exercices des quatre corps d'armée correspondants. C'est ainsi que le *Verordnungsblatt* bavarois publiait, à la date du 6 mars, l'instruction ministérielle relative aux exercices du *Beurlaubtenstand* pendant l'année courante. Les mesures adoptées pour les deux corps bavarois ont presque toutes une grande analogie avec celles des corps prussiens, et nous pourrions nous contenter de les résumer également, mais le dispositif précis de l'instruction renferme des renseignements de détail assez intéressants pour que nous préférions reproduire le texte complet. Il est ainsi conçu :

1° EXERCICES DU BEURLAUBTENSTAND

« Les dispositions suivantes sont prescrites au sujet de exercices du *Beurlaubtenstand* pour 1878-79.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. *En ce qui concerne les officiers*, soit pour établir leur aptitude à l'avancement, soit pour satisfaire aux obligations légales de la réserve, on pourra appeler pour 42 jours, dans chaque corps d'armée, jusqu'à 200 lieutenants de toutes armes La répartition de ces officiers entre les diverses armes, etc., sera faite par les commandants de corps, après entente avec les diverses inspections d'armes.

Les commandants de corps pourront, en outre, comprendre dans le chiffre précité et appeler pour le même temps des officiers de l'*inactivité* ou appartenant au *Beurlaubtenstand*, en vue de les former au service d'adjudants près des divers organes du commandement et près des commandants de district de landwehr. On n'appellera toutefois à ce service que ceux des officiers de l'*inactivité* ou de la landwehr qui y consentiront.

Au contraire, les officiers appelés pour 13 jours aux exercices de l'artillerie de campagne, de l'artillerie à pied et du train, en vertu des articles IV, V § 1er, et IX § 1er, ne seront pas compris dans le chiffre ci-dessus fixé.

2. Les *aspirants-officiers* de toutes les armes peuvent être appelés suivant les besoins et pour le temps réglementaire. Le chiffre de ces aspirants officiers ne viendra pas en déduction du nombre d'hommes de troupe indiqué ci-après.

3. Les commandants de corps enverront au ministère de la guerre, avant le 1er novembre de cette année, des renseignements sommaires sur les officiers et sur les aspirants officiers, désignés dans les paragraphes 1 et 2, en les divisant par arme.

4. Les commandants de corps dirigeront les exercices de l'infanterie et de la cavalerie; les inspecteurs d'armes dirigeront ceux de leurs armes respectives.

Il ne sera pas accordé de frais de voyage pour l'inspection des exercices du *Beurlaubtenstand*.

5. La *durée* des exercices de landwehr sera, cette année, de douze jours pour l'artillerie de campagne, l'artillerie à pied et le train, y compris le jour d'arrivée et celui du départ.

Les officiers et les sous-officiers du *Beurlaubtenstand*, appelés pour treize jours à ces exercices, devront arriver un jour plus tôt que les hommes de troupe.

Les douze jours d'exercices doivent être choisis de manière qu'il n'y ait, autant que possible, qu'un dimanche et pas de jour férié dans cette période.

6. Les dispositions relatives aux exercices de tir seront prises par les autorités qui dirigent les exercices.

On n'accordera pas de prix de tir.

Comme munitions d'exercices, il est accordé pour tout officier, sous-officier, aspirant-officier ou soldat: dans l'infanterie et les chasseurs, 25 cartouches à balle et 5 cartouches sans balle, modèle 1871; dans l'artillerie à pied, les pionniers, la compagnies de chemins de fer et les compagnies du train, 12 cartouches à balle et 5 sans balle, du même modèle; dans la cavalerie, 12 cartouches à balle et 5 sans balle, modèle 1869, par carabine et par pistolet; enfin, pour chaque officier d'artillerie de campagne, 12 cartouches à balle et 5 sans balle, également du modèle 1869.

En ce qui concerne les munitions d'artillerie à accorder à l'artillerie de campagne et à l'artillerie à pied, on attendra les propositions que doit faire à ce sujet l'inspection de l'artillerie et du train.

7. Les frais d'habillement seront calculés conformément au § 51 du règlement provisoire du 30 août 1872, sur l'habillement et l'équipement des troupes en temps de paix, et sans rechercher si l'appel a lieu en une ou en plusieurs fois.

II. INFANTERIE ET CHASSEURS

On appellera dans chaque corps d'armée, 210 sous-officiers et 2,500 *Gefreite* et soldats de la réserve.

Cet appel se reliera aux grandes manœuvres, de telle sorte que les hommes arrivent avant le commencement des exercices de régiment et puissent recevoir l'instruction de détail pendant dix jours avant le départ des garnisons. Le renvoi des appelés suivra d'un jour ou de deux jours au plus la fin des exercices d'automne où la rentrée dans les garnisons.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 400.

III. CAVALERIE

Dans chaque corps d'armée, on appellera pour huit semaines 20 sous-officiers et 75 *Gefreite* et soldats de la réserve.

Pour l'appel des sous-officiers, on prendra en première ligne ceux qui, sans être aspirants-officiers, mais ayant été congédiés après un an de volontariat, n'ont pas encore été appelés pour un exercice.

Les simples soldats combleront, dans les grandes manœuvres, les vides formés par les cavaliers détachés, ordonnances d'officiers sans troupe, etc.

IV. ARTILLERIE DE CAMPAGNE

On appellera :

a) Pour quatre semaines : par batterie montée ou à cheval, 2 sous-officiers et 6 *Gefreite* ou canonniers de la réserve;

b) Pour douze (ou treize) jours : par régiment d'artillerie de campagne, 3 lieutenants de landwehr; par batterie montée ou à cheval : 2 sous-officiers et 6 *Gefreite* ou canonniers de landwehr; et, en outre, 10 réservistes de cavalerie classés dans le train.

V. ARTILLERIE A PIED

1. On appellera :

a) Pour quatre semaines, par régiment, 10 sous-officiers et 90 canonniers de la réserve, et 80 soldats des plus anciennes classes de la réserve, affectés aux régiments de cuirassiers ou de uhlans;

b) Pour douze ou treize jours, par régiment, 3 lieutenants, 10 sous-officiers et 90 canonniers de la landwehr.

2. Les exercices de landwehr de l'artillerie à pied auront lieu, en compagnies formées pour la circonstance, sur le *Lechfeld*.

3. Pour chacune de ces compagnies, on détachera des troupes actives : 1 lieutenant, 1 sous-officier faisant fonctions de *Feldwebel*, 4 sous-officiers ou *Obergefreite*.

S'il y a nécessité de dépasser ces chiffres, l'inspection de l'artillerie et du train donnera des ordres en conséquence.

4. Les régiments règleront les quelques frais de transport de l'habillement; ces frais leur seront remboursés, en liquidation, par les soins de l'intendance.

VI. COMPAGNIE D'OUVRIERS

On appellera, suivant le besoin et pour un service de cinq semaines, des hommes de la classe qui doit sortir de la réserve.

VII. PIONNIERS

Dans chaque bataillon de pionniers, on appellera pour quatre semaines, 18 sous-officiers et 50 *Gefreite* ou soldats de la réserve.

VIII. COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER

On appellera pour quatre semaines, 8 sous-officiers et 40 *Gefreite* et soldats de la réserve.

IX. TRAIN

1. Dans chaque bataillon du train, on appellera :

a) Pour huit semaines : 5 sous-officiers de la réserve de cavalerie, qui sont désignés, en cas de mobilisation, pour l'emploi de *Wachtmeister* ou *Vice-Wachtmeister* des colonnes du train, ou pour l'emploi de sergent dans l'*Abtheilung* télégraphique de réserve;

b) Pour 12 ou 13 jours : 2 lieutenants de la landwehr, 8 sous-officiers et 64 soldats du *Beurlaubtenstand* des compagnies sanitaires; et, en outre, 8 sous officiers et 50 *Gefreite* et soldats du *Beurlaubtenstand* des compagnies sanitaires.

Il n'y aura pas lieu de comprendre dans ces chiffres les soldats du train congédiés comme palefreniers.

2. Les exercices du train commenceront après la fin des manœuvres d'automne de chaque corps d'armée.

On formera à cet effet, dans chaque bataillon du train, une compagnie d'exercices.

3. A cette compagnie seront détachés des cadres du service actif, savoir : 1 premier lieutenant, commandant la compagnie; 1 sous-officier, faisant fonctions de *Wachtmeister;* 1 sous-officier faisant fonctions de quartier-maître; 1 trompette.

Dans le cas où il y aurait lieu de détacher un plus grand nombre d'officiers et d'hommes du service actif, on agira d'une façon analogue à ce qui est prescrit plus haut pour l'artillerie à pied.

4. Le commandant du corps fera livrer au bataillon du train, pour le service de la compagnie d'exercice, en les prenant parmi les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie proposés pour la réforme, et, le cas échéant, pour la durée des exercices, parmi les chevaux du régiment d'artillerie de campagne de la même garnison :

11 chevaux de selle, 32 chevaux de derrière et 32 chevaux de devant pour atteler 16 voitures.

X. MÉDECINS MILITAIRES

Dans chaque corps d'armée, on appellera pour faire le service dans les troupes :

Pour cinq semaines : 8 médecins aides-majors de la réserve; pour quatre semaines : 5 médecins assistants de la réserve.

XI. SERVICES DE L'ADMINISTRATION

Les exercices des hommes du *Beurlaubtenstand* dans les magasins, lazarets et dans le service des bureaux auront lieu suivant la décision ministérielle du 16 février 1875, n° 1,764.

Ces hommes ne compteront pas dans les chiffres fixés ci-dessus.

Les commandants de corps et les inspections d'armes donneront en outre tous les ordres nécessaires.

Le ministre de la guerre,
(Signé) V. MAILLINGER »

En analysant les dispositions adoptées en Prusse, nous avons fait remarquer que, dans le chiffre des hommes à appeler, réservistes et landwehriens étaient confondus; l'instruction bavaroise est plus précise et permet d'établir les différences suivantes :

Il n'y aura cette année, en Bavière, de formations d'exercices spéciales à la landwehr que dans l'artillerie à pied.

Dans le train, réservistes et landwehriens seront réunis, après les manœuvres d'automne, pour constituer des compagnies d'exercice organisées à l'aide de cadres, d'attelages et de voitures empruntés à la ligne.

L'artillerie de campagne combinera également, dans une certaine mesure, les réservistes et les landwehriens, comme cela a lieu, d'ailleurs, pour constituer les *batteries* de réserve formées à la mobilisation.

Pour tous les autres services ou armes, l'instruction ne vise que les réservistes; les hommes appelés dans l'infanterie doivent prendre part aux grandes manœuvres et la date de l'appel est réglée en conséquence.

Un des points à noter également dans les dispositions de

détail que nous avons tenu à reproduire, c'est que les différentes catégories d'officiers, de sous-officiers ou de soldats rappelées momentanément sous les drapeaux ont à satisfaire à des obligations variant avec leur état d'instruction, leur arme et la destination qui leur est réservée en temps de guerre.

Les uns sont convoqués pour 4 ou 5 semaines, les autres pour 6, 7 et même 8 semaines. Ce n'est point ici, du reste, une disposition particulière à la Bavière; dans toute l'armée allemande il est de principe de régler la durée des exercices, tout en se maintenant dans les limites légales, de manière à donner à chacun la somme d'instruction requise pour le rôle qu'il aurait à jouer, et on constitue les unités exercées dans les conditions voulues pour que l'instruction profite à tous. Il est facile de se convaincre de cette unité de méthodes en comparant, dans les notes du budget relatives aux crédits alloués pour les exercices du *Beurlaubtenstand*, les indications suivantes :

Budget prussien. — Le crédit s'applique à 1,300 sous-officiers pour 56 jours, 12,915 hommes pendant 49 jours, 665 sous-officiers et 80 hommes pendant 42 jours, 20 sous-officiers pendant 28 jours, 9,200 sous-officiers pendant 13 jours et 91,300 hommes pendant 12 jours.

Budget saxon. — Les dépenses pour les hommes appelés aux exercices, comprennent 210 sous-officiers pendant 56 jours, 50 sous-officiers et 8 hommes pendant 42 jours, 663 sous-officiers pour 13 jours et 6,560 hommes pendant 12 jours.

Budget wurtembergeois — 90 sous-officiers pendant 56 jours, 32 sous-officiers et 12 hommes pendant 42 jours, 1 sous-officier pendant 28 jours, 650 sous-officiers pendant 13 jours et 6,410 hommes pendant 12 jours.

A la vérité, comme nous l'avons fait remarquer, ces indications ne sont obligatoires que dans leur ensemble, et les commandants de corps d'armée, ainsi que les inspecteurs d'armes, ont la latitude de modifier le chiffre des hommes et leur temps de présence suivant les nécessités, pourvu qu'on restent dans les conditions du crédit total; cette réserve faite, on retrouve dans les trois contingents les catégories diverses énumérées dans l'instruction bavaroise, savoir : en premier lieu, les réservistes appelés à compléter les effectifs pendant les grandes manœuvres et précédés de quelques jours par les sous-officiers; en second lieu, les aspirants officiers de la réserve, des sous-officiers de cavalerie, et les individus qui aspirent à certaines fonctions dans les services administratifs; puis quelques sous-officiers nécessaires pendant 28 jours dans les armes spéciales; enfin la masse des hommes de landwehr et de réserve rentrant dans le rang pendant 12 jours (1).

On reconnait facilement dans toutes ces dispositions la suite des traditions militaires sur lesquelles nous avons tant de fois déjà appelé l'attention du lecteur français. Il serait donc superflu de revenir ici sur les réflexions par lesquelles nous avons cherché, l'an dernier, à caractériser l'esprit et les résultats des méthodes prussiennes, en ce qui touche l'instruction des réserves et spécialement de la landwehr (1). Aujourd'hui d'ailleurs, un pas décisif vient d'être fait au sujet de nos propres forces territoriales qui sont enfin serons de la période d'étude et de préparation. Nous n'en serons plus désormais réduits aux seules expériences faites à l'étranger et tous nos cadres sont mis actuellement en situation d'apprécier pratiquement les meilleurs procédés à employer, pour accomplir cette partie difficile de la tâche qui incombe aux grandes armées modernes.

2° MANŒUVRES D'ENSEMBLE

D'après une décision du Roi de Bavière en date du 22 avril, les deux corps bavarois doivent, cette année, exécuter leurs grandes manœuvres séparément et en se conformant au paragraphe 1er de l'annexe III du règlement sur le service en campagne, etc. (1); en outre, pendant la période attribuée aux manœuvres de division, on fera dans chaque corps une manœuvre de corps contre un ennemi marqué ou supposé, ainsi que quelques manœuvres des deux divisions l'une contre l'autre.

Comme on le voit, ces dispositions sont analogues à celles édictées pour les corps d'armée prussiens qui ne manœuvrent pas devant l'Empereur, sauf en ce point que les manœuvres des divisions l'une contre l'autre, dont l'exécution est facultative d'après le règlement, se trouvent ici explicitement ordonnées, ainsi que la manœuvre du corps réuni contre un ennemi marqué.

Le ministre en publiant la décision du Roi dans le *Verordnungsblatt* du 25 avril y a joint quelques prescriptions de détail dont nous reproduisons les plus intéressantes.

Il y a lieu de rappeler que les *exercices* de régiments et de brigades sont des exercices simples et qui ont pour objet de rompre les troupes aux *formations réglementaires.* De même aussi dans les manœuvres de divisions et de corps d'armée, les chefs doivent s'habituer à manier les brigades et les divisions à l'aide des *formations réglementaires*, appropriées, bien entendu, aux condi ions spéciales de temps et de lieu.

Le terrain d'exercices doit être choisi de manière à restreindre le plus possible le nombre des marches nécessaires pour la concentration du corps d'armée et qui séparent les différentes périodes d'exercices.

La brigade de garnison de Metz, le 5e bataillon de chasseurs et le 5e chevau-légers manœuvreront avec le 15e corps d'armée; il n'est pas question d'artillerie; les autres troupes stationnées dans le Palatinat, ainsi que l'état-major de la 8e brigade, se réuniront à leur corps (2e bavarois). Les états-

(1) En raison de l'intérêt qui s'attache aux réunions périodiques de la réserve et de la landwehr en Allemagne, les journaux de ce pays contiennent une foule de renseignements locaux, grâce auxquels on peut suivre presque pas à pas l'exécution des mesures prescrites. Les points principaux qui ressortent de ces informations sont les suivants :

Pour l'infanterie de ligne, l'appel des hommes s'est fait en général dans les derniers jours du mois d'avril, et les exercices ont été terminés après douze jours, par une revue passée dans les grandes villes par le commandant du corps d'armée lui même, presque partout les landwehriens ont été formés en bataillons, et, pour arriver à obtenir un effectif suffisant, on dut réunir, dans un même bataillon, des hommes appartenant à plusieurs régiments de landwehr différents.

Dans la garde, les convocations qui ont eu lieu plus tôt, du 2 au 13 avril, ne s'appliquaient qu'à des réservistes des classes de 1872 et 1873; chaque régiment a reçu environ 450 hommes, qui ont été installés dans les casernes, tandis que, pour leur faire place, un certain nombre d'hommes de l'effectif perm nent étaient logés chez l'habitant. La réunion des landwehriens de la garde ne se fera que vers le milieu du mois de juin.

Au 15e corps, le général commandant inspecta, à Strasbourg, le samedi 11 mai, dernier jour des exercices, un bataillon de 750 hommes environ, formé de réservistes et de landwehrie s réunis. A leur arrivée, les landwehriens avaient été reçus à la gare, et conduits en ville par la musique du 47e régiment d'infanterie.

Les autres armes ont également commencé leurs exercices; le régiment de chemins de fer, le 25 avril; l'artillerie, les pionniers, dans leurs garnisons ou sur les champs-de-tir, en une ou plusieurs séries; les landwehriens de l'artillerie à pied bavaroise sont depuis le 13 mai sur le Lechfeld; chaque régiment a formé une compagnie d'exercice, sous le commandement d'un officier du service actif.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 348, page 235.

majors doivent être constitués comme en cas de mobilisation; cependant, à l'état-major général, il n'y aura de chef ni pour le détachement de gendarmerie, ni pour la garde d'état-major, ni pour le détachement de télégraphe de campagne. Les officiers détachés dans l'état-major ou au troisième cours de l'Académie, non employés comme adjudants, seront, ainsi que les officiers de l'Ecole d'équitation, adjoints comme officiers d'ordonnance aux grands états-majors.

L'ordre relatif aux excercices du *Beurlaublenstand* a fixé le nombre de réservistes à rappeler; les troupes manœuvrant avec le 15e corps d'armée devront en recevoir suffisamment pour paraître aux manœuvres avec l'effectif complet de paix. Dans les pionniers, l'augmentation d'effectif des compagnies de campagne se fera par des emprunts aux compagnies de forteresse.

Nous ne nous appesantirons pas sur les autres prescriptions; elles sont analogues à celles que nous avons signalées en Prusse pour ce qui concerne les exercices de combat et de tir en terrain varié, le crédit spécial destiné à l'instruction des pionniers, et enfin la date limite de rentrée des troupes dans leurs garnisons; mentionnons toutefois le paragraphe de la circulaire ministérielle, en vertu duquel il n'y aura cette année de voyage d'état-major que celui dirigé par le quartier-maître général, c'est-à-dire par le chef d'état-major particulier de l'armée bavaroise.

Le voyage de cavalerie aura lieu dans le 2e corps d'armée; toutefois, le 5e chevau-légers, qui manœuvre en Alsace-Lorraine avec le 15e corps, n'y enverra pas d'officiers.

Comme nous le disions en commençant, les programmes d'instruction adoptés, en 1878, pour l'armée prussienne et les autres contingents ne contiennent donc aucune partie réellement nouvelle, ils confirment parfaitement au contraire ce que nous avons souvent répété de la régularité de ce système d'instruction si complet, par lequel passent — chaque année — *tous les éléments de l'armée allemande sans exception.* Aujourd'hui que toutes les grandes puissances militaires ont organisé des manœuvres d'automne sur une échelle plus ou moins large, cette généralité absolue donnée par la Prusse au couronnement de l'instruction annuelle de toutes ses troupes est, selon nous, le caractère particulier qui doit surtout attirer notre attention. Grâce à l'application persévérante de semblables pratiques et malgré la brièveté du temps de présence, aucun homme ne quitte les drapeaux sans avoir passé plusieurs fois par cette école pratique de la vie en campagne. Un autre résultat bien plus important encore, c'est que cette terminaison régulière et inévitable de la période annuelle d'instruction domine la progression même de cette instruction et lui donne un but bien défini. Elle constitue en même temps, pour tous les grades, une sanction des plus sérieuses, puisqu'à la fin de l'année, toutes les fractions de l'armée sont appelées à manœuvrer par grandes unités devant leur commandant de corps, et souvent devant l'Empereur et les futurs commandants d'armée.

Les grandes manœuvres ne se produisent donc pas en Allemagne à titre d'exception ou d'incident, tout converge progressivement vers cette épreuve finale qui devient la véritable inspection générale non-seulement des corps de troupes, mais encore de tous les rouages de chaque corps d'armée. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans ce système, *appuyé sur le mouvement régulier des effectifs,* le secret de la remarquable instruction d'ensemble d'une armée qui donne en même temps l'exemple d'une instruction de détail des plus soignées et des plus complètes. (13)

LES ARMEMENTS ACTUELS DE L'ANGLETERRE

1° L'appel et l'attitude des réserves.

La convocation récente des réserves anglaises (1) paraît avoir réussi autant qu'il était permis de l'espérer. Aucun rapport officiel, il est vrai, n'a encore été publié à ce sujet, mais la presse de Londres est unanime à déclarer que les réservistes ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était adressé; c'est également ce qui résulte de l'ordre du jour adressé à l'armée, au nom de la Reine, par le *Field-Marshal*, commandant en chef.

Suivant notre habitude, nous puiserons dans les feuilles publiques, sur cette question, toujours à l'ordre du jour, des armements de l'Angleterre, une suite aux informations recueillies déjà dans nos précédents numéros. Nous reproduisons tout d'abord, d'après le *Times* du 27 avril, le *general order* dont nous venons de parler.

« 1° La période fixée par la proclamation royale pour la mobilisation des forces de la réserve étant expirée, le *Field-Marshal*, commandant en chef, a reçu de la Reine l'ordre de faire connaître aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Sa Majesté la haute expression des sentiments de satisfaction qu'elle a éprouvés en voyant la manière dont les hommes de la réserve de l'armée et de la réserve de la milice ont répondu à l'appel qui leur a été adressé.

2° La Reine sait parfaitement que, dans bien des cas, les hommes ont dû rompre des contrats formés et abandonner à bref délai leurs foyers et leur famille; elle est convaincue que l'armée et la nation tout entière apprécieront, comme Sa Majesté le fait elle-même, l'esprit patriotique et belliqueux dont ont fait preuve en cette occasion les hommes de la réserve. »

Cette constatation officielle des résultats satisfaisants de l'appel des réserves doit avoir aux yeux des Anglais une valeur d'autant plus grande qu'il s'agit, à proprement parler, de la première expérimentation qui ait été faite du système de lord Cardwell.

Les expériences de ce genre sont toujours délicates, et, dans l'armée comme au dehors, les opinions étaient à ce sujet fort partagées. On en verra un exemple dans les appréciations suivantes, que nous empruntons au *Daily News* du 7 mai :

« Bien que nous n'ayons pas encore les documents statistiques complets concernant les réserves de l'armée et de la milice, nous avons néanmoins, dès aujourd'hui, des informations suffisantes pour affirmer que les absences ont été très peu nombreuses, et que sur ces absences, beaucoup ont été motivées par des maladies ou d'autres raisons sérieuses.

Quelques réservistes de la milice sont, il est vrai ! arrivés à leur destination en désordre et en état d'ivresse, mais il n'y a pas eu de retard dans les arrivées. Ces hommes peuvent être considérés comme possédant déjà au moins une demi-instruction militaire.

Les réservistes de l'armée se sont fait remarquer par leur bonne tenue et par leur discipline; ce sont tous d'anciens soldats parfaitement au courant de leur profession. Beaucoup d'entre eux, à vrai dire, ne sont pas familiarisés avec le fusil Martini-Henry; quelques-uns même ne se sont jamais servi d'armes se chargeant par la culasse, mais quelques jours d'exercice suffiront pour faire disparaître cette lacune dans leur instruction.

Quant à la proportion des absents, les résultats fournis par l'expérience sont aussi satisfaisants que possible. Un grand

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 397.

nombre d'officiers et de soldats avaient la ferme conviction que les réservistes, en recevant leur bulletins de convocation, préféreraient émigrer que de se rendre à cet appel. Il s'est trouvé que cette crainte n'était nullement fondée. Ce résultat fait grand honneur aux réservistes dont plusieurs, pour répondre à la convocation, ont dû abandonner des positions fort lucratives. Quelques-uns des hommes qui sont entrés dans la réserve en vertu d'un des premiers règlements édictés par lord Cardwell, sont âgés de plus de quarante ans, et ont pris part dans leur jeunesse aux guerres de Crimée et de l'insurrection indienne. Il n'est pas illogique de penser que ceux-là ne sont plus très aptes à un service actif..... »

On a vu déjà, dans le n° 397 de cette Revue, les principales dispositions relatives à l'appel de la première classe de la réserve, c'est-à-dire des anciens soldats, nommés généralement réservistes de l'armée par opposition aux réservistes de la milice. L'appel de ces derniers, qui constituent la deuxième catégorie de la réserve, s'opéra conformément à des institutions spéciales, dont nous empruntons la substance au *Times* du 5 avril, afin de compléter nos précédents renseignements, sur les mesures récemment adoptées en ce qui concerne le jeu des réserves anglaises :

« Le ministre de la guerre vient d'approuver les règlements suivants, concernant la mobilisation de la réserve de la milice appelée au service actif dans l'armée régulière :

« Les adjudants des régiments de milice tiendront avec le plus grand soin un registre matricule contenant les noms des hommes appartenant à la réserve de la milice. Ce registre mentionnera le nom de l'homme, son âge, sa résidence ainsi que les autres particularités relatives à chaque réserviste; il sera soigneusement contrôlé à chaque période d'instruction. Toute addition ou changement résultant de nouveaux enrôlements, de mutations ou radiations, pour quelque cause que ce soit, sera soigneusement relaté sur ces registres.

D'après le paragraphe 20 de la loi sur l'enrôlement, de 1870, les constables et la police doivent, dans tout le Royaume-Uni, prêter leur concours pour distribuer les bulletins servant à convoquer les réservistes de la milice; on révisera, en conséquence, le libellé des bulletins de convocation destinés à l'appel des hommes au service actif dans l'armée régulière.

Ces bulletins de convocation devront toujours être tenus prêts; ils porteront le nom et l'adresse de l'homme; la date et la signature de l'adjudant seront seuls laissées en blanc. Dans ces conditions, aussitôt que l'ordre appelant les réserves de la milice à servir dans l'année aura paru, les bulletins pourront être remplis et remis, sans perte de temps, entre les mains de l'officier chef des constables ou chef de la police du comté ou du bourg, de manière à être distribués à qui de droit.

Les sergents de l'état-major permanent seconderont, autant que possible les constables dans la distribution des bulletins aux hommes résidant au quartier général.

Les adjudants ont l'ordre formel de ne permettre à aucun homme de retourner chez lui après s'être présenté. Les noms des hommes qui ne se présenteront pas à la date ou avant la date fixée sur le bulletin de convocation, seront envoyés à l'inspecteur général des forces auxiliaires et de la réserve par l'entremise du général commandant le district — ces hommes seront poursuivis comme déserteurs.

En arrivant au quartier général, chaque homme subira une inspection afin de constater s'il est bon pour le service S'il n'est pas reconnu propre au service, on fera parvenir immédiatement à l'inspecteur général un rapport où seront exposées les causes d'incapacité. Des instructions spéciales détermineront l'usage à faire des hommes qui se trouveront dans ce cas.

Lorsque les hommes auront passé l'inspection médicale, ils toucheront les effets d'habillement suivants : une tunique, un pantalon, un bonnet de police, une paire de souliers, deux chemises, deux paires de chaussettes.

Les hommes qui se sont engagés pour le service de santé, ou pour le train, ne recevront que les souliers, les chemises et les chaussettes et ne seront munis du reste de leurs effets d'habillement qu'en arrivant aux quartiers généraux ou aux dépôts de ces corps.

L'adjudant s'occupera de loger les hommes, soit dans les baraquements, soit chez l'habitant au moyen de billets de logement, suivant les ordres qu'il recevra du général commandant le district, jusqu'à ce que les ordres de mise en route pour les régiments de l'armée régulière soient parvenus.

Les hommes auront droit à la solde et aux allocations accordées au soldat de l'armée régulière, à partir de la date fixée dans l'ordre de convocation de Sa Majesté (ce jour-là inclus).

Les hommes qui n'auront pas rejoint à l'époque fixée subiront la retenue de solde, etc , etc., pour le jour ou les jours pendant lesquels ils auront été portés comme absents.

Les femmes et les familles des hommes appartenant à la réserve de la milice et envoyés dans l'armée régulière pour y faire un service permanent recevront une indemnité de séparation (*separation allowance*), ainsi décomptée :

0 fr. 60 c. par jour à la femme ;

0 fr. 20 c. par jour à chaque enfant.

Cette indemnité leur sera payée, aussi longtemps que leur mari ou leur père comptera dans les rangs de l'armée régulière, par les soins de l'adjudant ou de l'officier chargé de l'administration du dépôt du régiment de milice auquel appartient l'homme au moment de sa convocation. »

Appelés d'abord dans les districts où ils furent munis des effets les plus indispensables, les réservistes des deux catégories paraissent avoir été dirigés ensuite plus ou moins rapidement et dans des proportions variables, sur les bataillons à compléter. Dans son numéro du 4 mai, l'*Army and Navy Gazette* faisait ressortir comme il suit les résultats de cette opération, en insistant sur la faiblesse numérique des cadres :

« Nous possédons actuellement un grand nombre de régiments dont l'effectif varie de 1,100 à 1,200 hommes. Ces régiments sont composés des unités les plus diverses.

Il y a d'abord les soldats formant l'effectif antérieur, beaucoup de recrues nouvellement arrivées, plusieurs centaines d'hommes venus volontairement d'autres régiments de ligne, puis à peu près autant de réservistes de la milice et de l'armée.

Pour assimiler entre eux tous ces éléments étrangers, pour instruire les recrues, pour habiller, armer, équiper tous les nouveaux arrivants, il faut évidemment de grands efforts de la part des officiers et des sous-officiers des régiments mis sur le pied de guerre. Or, on n'a pas augmenté les cadres des officiers ni ceux des sous-officiers. La chose a moins d'importance en ce qui concerne les sous-officiers, car les colonels peuvent créer des grades honoraires *(lance-rank)* (1); de plus, parmi les réservistes, il y a beaucoup d'anciens sergents et d'anciens caporaux auxquels on peut conserver leurs galons et que l'on peut utiliser au fur et à mesure des besoins (2).

(1) On sait que dans l'armée anglaise il y a non seulement des *lance-caporals* correspondant à nos élèves-caporaux, mais encore des *lance-sergeants*, caporaux faisant fonctions de sergent.

(2) Le duc de Cambridge a attiré l'attention des chefs de corps de l'armée régulière sur ce fait que beaucoup d'hommes appartenant à la réserve de la milice avaient été sous-officiers dans la milice, et étaient très bien notés par leur ancien colonel.

Le commandant en chef pense, qu'étant donnée l'augmentation actuelle de l'effectif des régiments, les chefs de corps pourraient saisir cette occasion, soit pour donner un

Mais on ne peut employer aucun expédient de ce genre pour les officiers.

Un bataillon en Angleterre compte 24 officiers, sans compter le colonel honoraire.

En défalquant le lieutenant-colonel, le major, l'adjudant, le quartier-maître et l'officier chargé du service du train régimentaire, il ne reste que 19 officiers de compagnie.

Ce n'est pas trop que d'évaluer à quatre le nombre des officiers malades ou détachés soit à l'école d'état-major, soit à l'école de gymnastique, soit encore à Chatham pour y apprendre le service du génie en campagne, ou celui des signaux, etc.

Il reste donc quinze officiers pour faire le service de compagnie. Sur ces quinze officiers, l'un peut être accidentellement indisposé; celui-ci fait probablement les fonctions de major; celui-là est instructeur de tir, et deux autres portent les drapeaux. Bref, pour les manœuvres, on ne conservera réellement que 10 officiers, c'est-à-dire 1 officier par compagnie et 2 en plus (1), proportion évidemment insuffisante avec des compagnies à cinquante files.

Non-seulement pour les manœuvres, mais même pour le service journalier du régiment, il n'y a donc pas assez d'officiers, car certainement ce n'est pas trop d'un capitaine et d'un lieutenant pour une compagnie d'environ 150 hommes.

Nous attirons l'attention des autorités sur ce fait qui est de la plus haute importance. »

On se rappelle que le 20 avril était le dernier jour fixé pour la réunion des hommes de la réserve. Tous durent rejoindre d'abord les dépôts de brigade, mais, en général, pour quelques jours seulement, car, dès le commencement du mois de mai, on commence à voir ces hommes, incorporés dans leurs régiments respectifs, assister à certaines revues ou prendre part à des exercices de campagne.

C'est ainsi que le 2 mai, le duc de Cambridge inspectait les hommes de la réserve de la garnison de Portsmouth, récemment incorporés. « Autant que possible, dit le *Times*, on avait armé de fusils les hommes de la réserve et on les avait fait venir en tenue d'exercice, mais un grand nombre d'entre eux n'avaient pas reçu leur équipement et étaient vêtus d'habillements de gros drap des couleurs et des coupes les plus variées. En dépit de ces bigarrures, leur aspect physique était excellent... Le field-maréchal a hautement exprimé sa satisfaction. »

Le 3 mai, le général Steele passait à Aldershot une revue, dans laquelle on put commencer à juger de l'attitude des réservistes.

L'effectif présent comprenait 10,452 hommes, avec 2,166 chevaux et 42 canons, formant trois régiments de cavalerie; sept batteries d'artillerie dont deux à cheval; deux compagnies du génie et neuf bataillons d'infanterie. Le nombre des réservistes présents à cette revue était de 3,919 dont 2,377 appartenant à la première classe de la réserve de l'armée, et 1,542 à la réserve de la milice.

« ... Deux des bataillons d'infanterie, dit le *Times*, avaient plus de 1,000 hommes à l'effectif; cinq autres bataillons avaient en moyenne 900 hommes dans le rang.

Dans un ou deux régiments, les hommes de la réserve n'avaient encore que leur uniforme et n'étaient ni armés ni équipés, ce qui nuisit un peu à l'effet du défilé...

Le général commandant a paru du reste très satisfait de la bonne apparence des troupes et de leur discipline... Les réservistes ont parfaitement défilé, or on ne doit pas oublier qu'un grand nombre d'entre eux se trouvaient dans le rang pour la première fois depuis leur arrivée au camp... »

Le 7 mai, des manœuvres de campagne furent exécutées par les bataillons d'infanterie du camp d'Aldershot, sous la direction du général Steele. Les hommes de la réserve y ont pris part; ils n'étaient pas encore complétement équipés.

Le 11 mai, le duc de Cambridge passait en revue toute la division du camp d'Aldershot, 14,266 hommes étaient présents sous les armes; sur ce nombre 2,541 hommes appartenaient à la réserve de l'armée et 1,842 à la réserve de la milice. Le *Daily News* disait dans son compte rendu :

« ..... Les réservistes ayant déjà servi n'ont pas oublié leur ancienne profession. En les voyant marcher au son de la musique militaire, les spectateurs comprenaient comment le tambour suffit pour rendre l'habitude du pas cadencé à l'ancien soldat. On eût dit que ces hommes n'avaient jamais quitté les rangs de l'armée pour se livrer à des occupations plus pacifiques. On ne pouvait espérer les mêmes résultats de la réserve de la milice; deux ou trois semaines de vie du camp avaient, il est vrai, fait disparaître toute apparence de gaucherie; mais ils eurent le désavantage de paraître à cette revue dans une tenue irrégulière et peu militaire.

« Non-seulement cet état de choses nuit à leur bonne apparence, mais elle constitue, au point de vue de la discipline, un inconvénient sérieux; c'est du moins ce que pensent les partisans du vieux rigorisme militaire.

» .....L'uniformité était détruite par la diversité des coiffures et de l'habillement, diversité qui ne pouvait que blesser un œil exercé. Il est résulté de ce fait une demande péremptoire de casques et de tuniques, au département de l'habillement; les quartier-maîtres ont été sérieusement invités à profiter des derniers moments qui leur restaient avant la revue de la Reine, pour distribuer ces effets aux réservistes de leurs bataillons..... »

Cette revue du duc de Cambridge n'était, à proprement parler, qu'une sorte de répétition d'une solennité plus imposante. Nous voulons parler de la revue de cette même division, passée par la Reine le 13 mai.

L'effectif des présents à la revue royale atteignait le chiffre de 13,142 hommes avec 2,487 chevaux et 42 canons.

Cette fois, les journaux rapportent que l'attitude des troupes et la correction du défilé valurent au général Steele les félicitations de S. M. la Reine.

Un correspondant militaire du *Times*, tout en critiquant certaines négligences de forme qu'il semble mettre à la charge de la jeune école, s'exprime en ces termes, dans son compte rendu :

« ..... Bien certainement, depuis la période qui a suivi la guerre de Crimée, jamais il n'a été donné de contempler sur le terrain de revue d'Aldershot un ensemble de troupes plus belles.

L'incorporation des hommes de la réserve a eu pour effet de grossir des bataillons, réduits à l'état de cadres, d'un contingent d'anciens soldats; ceux-ci ont repris leurs vieilles habitudes et tiendront à honneur de montrer qu'ils n'ont point oublié leur ancienne profession; le résultat obtenu est des plus satisfaisants... »

Disons en passant que le même correspondant signale la beauté des attelages du train réglementaire, tout en exprimant des craintes sur la lourdeur des voitures; il constate avec regret que les régiments ne se sont pas présentés suivis du même nombre de voitures.

grade à ces hommes, soit pour leur faire remplir les fonctions de ce grade. Maintes fois déjà des régiments se sont plaints de la difficulté qu'il y a d'obtenir de bons sous-officiers, ainsi que de la jeunesse et de l'inexpérience de ceux que l'on était obligé de nommer; une bonne occasion se présente de suppléer à cette lacune, et la milice serait très flattée de cette consécration de son efficience.

(*Pall Mall Gazette* du 7 mai.)

(1) Le bataillon anglais compte 8 compagnies de guerre et 2 de dépôt.

Ce correspondant admire au contraire sans restriction le bel aspect et la brillante allure de toutes les batteries d'artillerie.

Pour finir par une observation relative aux réservistes, il aurait désiré qu'on les replaçât dans les corps auxquels ils ont appartenu.

« Il est toutefois, écrit-il à ce propos, un point sur lequel je crois utile d'attirer l'attention ; c'est qu'on s'est fort peu préoccupé de renvoyer les hommes de la réserve dans leurs anciens régiments. C'est ainsi qu'un grand nombre de réservistes ayant servi au 52e ont été versés au 26e Caméroniens et réciproquement. Ces deux corps sont casernés à Aldershot à côté l'un de l'autre ; il n'aurait donc pas été difficile de verser les hommes dans leur ancien régiment, et de conserver ainsi cet esprit de corps dont on a pris soin de semer les germes il y a de longues années.

C'est dans les petits détails que notre administration militaire commet des fautes, et ce sont justement ces petits détails que le soldat sent le plus vivement. »

2° Le contingent de l'armée des Indes.

L'envoi dans la Méditerranée de quelques milliers d'hommes choisis parmi les troupes indigènes des Indes, tel que nous l'avons signalé dans notre numéro du 20 avril, paraît avoir causé en Angleterre une assez grande sensation. On a déjà beaucoup écrit pour et contre cette mesure, qui, en ce moment même, est à plusieurs points de vue l'objet de discussions parlementaires.

Les partisans de cette innovation font remarquer que la situation a bien changé depuis que les troupes de l'Inde n'appartiennent plus à la Compagnie des Indes ; aujourd'hui, les soldats de l'*Empress of India* peuvent être concentrés par les voies ferrées et déboucher dans la Méditerranée avec une rapidité autrefois inespérée. D'ailleurs, ne s'agirait-il pas, dans le cas où la guerre s'allumerait, de la conservation de l'Empire des Indes lui-même, et dès lors n'est-il pas très naturel que les troupes indiennes soient appelées à intervenir dans cette lutte, ne fût-ce qu'en opérant dans la Turquie d'Asie ?

Quoi qu'il en soit de ce débat, qui ne peut nous étonner, si nous songeons aux objections qu'on opposa longtemps à l'emploi, hors de l'Algérie, de nos troupes africaines, — d'ailleurs fort différentes des Sepoys, — la détermination inattendue du gouvernement de la métropole paraît avoir été très bien accueillie dans l'Inde elle-même. Parmi les correspondances nombreuses qu'on a pu lire dans tous les journaux sur ce sujet, nous choisissons la suivante, adressée de Calcutta au *Times*, et insérée dans le numéro de ce journal en date du 29 avril :

« En tant qu'expérience politique, l'envoi de troupes indigènes en Europe réussit au delà de toute expérience. Les soldats indigènes sont, paraît-il, complétement gagnés à l'idée de servir en Europe.

Le fait est que l'armée indigène est formée aujourd'hui d'éléments bien différents de ceux qui la composaient avant l'insurrection.

La vieille armée du Bengale était presque entièrement recrutée parmi les classes élevées, à qui leur religion défendait de franchir les mers, et qui eussent montré naturellement une grande répugnance à servir en dehors des Indes.

L'armée actuelle est, au contraire, recrutée en grande partie parmi les Sikhs, les Pathans et les Musulmans du Punjab, qui tous s'engagent pour le service général, et n'ont que peu ou point de préjugés de caste. Ce sont des hommes qui ne respirent que la guerre, et qu'a irrités la paix forcée dans laquelle ils ont dû vivre.

La perspective de faire campagne dans des conditions qui leur font honneur et témoignent de la confiance qu'on place en eux, toutes choses auxquelles le soldat indigène est très sensible, a suscité un esprit d'émulation enthousiaste qui prouve que l'Angleterre possède, dans les Indes, une réserve militaire de la force de laquelle elle avait à peine eû conscience jusqu'à ce jour.

Cette réserve, organisée savamment, suffirait, si l'on ne considérait que le nombre, pour élever l'Angleterre au rang de puissance militaire de premier ordre.

Il y a lieu de remarquer que non-seulement les soldats, mais encore les classes de la population dans lesquelles le recrutement s'opère généralement, manifestent le plus grand désir de prendre part à la guerre.

Les chefs de corps ont rendu compte au gouvernement que des seconds bataillons pourraient être levés en quelques jours. Cet enthousiasme n'est pas limité, du reste, à la seule armée du Bengale.

Dès que l'ordre d'envoi à Malte de troupes indigènes a été connu à Mhoww, les officiers indigènes du 23e régiment, l'appel terminé, allèrent trouver le colonel et lui témoignèrent leur vif désir de faire campagne.

Quelques instants après, les soldats, réunis en groupes, entouraient la baraque (*bungalow*) du colonel et, quand il sortit, accompagné des officiers indigènes, une scène d'enthousiasme sauvage se produisit ; les simples soldats s'associaient par de bruyantes acclamations à la requête de leurs officiers.

Un télégramme de Madras annonce que lorsqu'on demanda au 15e régiment indigène de Madras des volontaires pour le 25e, désigné pour aller à Malte, le régiment en masse se présenta. Ce régiment (15e) était rentré depuis six semaines seulement d'une expédition de trois ans en Birmanie, pendant laquelle le régiment ne s'est trouvé réuni que quatorze jours.

Parmi les cent volontaires qui furent choisis, beaucoup n'avaient même pas vu leur famille depuis leur retour. Ils partirent cependant animés du meilleur esprit, fiers, disaient-ils, d'aller, côte à côte avec les Anglais, combattre les Russes.

Une pétition signée par tous les hommes du 25e régiment d'infanterie de Madras, a été adressée au commandant en chef : le 25e y demande à être envoyé en service extérieur. Il en est de même partout et les régiments désignés pour faire campagne inspirent au reste de l'armée une généreuse envie. Cette émulation va si loin, que le colonel du 9e régiment a eu, dit-on, le choix entre 1,000 sujets pour remplir quelques vacances existant dans son régiment.

Le gouvernement traite les troupes avec une libéralité qui est chaudement appréciée. Les hommes recevront le *batta* (1) et les rations franches, avec trois mois de solde d'avance.

Le nouvel uniforme est à la fois commode et d'un aspect agréable. Il comprend le turban gris (*french-gray*), roulé comme celui des régiments Sikhs. Sur le devant, se trouve le numéro du régiment ; la tunique est en serge rouge ; le sepoy porte le pantalon de zouave, les guêtres blanches, les chaussettes de laine, les solides brodequins anglais et une paire de couvertures.

Le premier détachement s'embarquera à Bombay le 29. Il se compose des troupes suivantes :

2 batteries de la *Royal Artillery* et le 13e régiment d'infanterie du Bengale, venant d'Agra ; le 31e régiment d'infanterie du Bengale, venant de Cawnpore ;

Le 2e Goorkhas, venant de Saharunpore ; 2 compagnies de sapeurs-mineurs, venant de Kirée.

Le second détachement sera embarqué à la date la plus rapprochée du 29 qu'il se pourra ; il comprendra :

Le 9e régiment de cavalerie du Bengale,
Le 1er lanciers de Bombay de Poonah,
Le 9e régiment d'infanterie de Bombay,
Le 26e régiment d'infanterie de Bombay,

(1) On entend par *batta* l'ensemble des allocations en nature accordées aux troupes en campagne.

Et 2 compagnies de sapeurs-mineurs.

Des bâtiments seront expédiés le 23 de Bombay à Cannanore pour transporter un régiment de Madras.

Le 9e régiment de cavalerie du Bengale a reçu des carabines Snider; les sous-officiers ont été armés de revolvers.

Les *steamers*, que l'on va utiliser pour le transport, représentent 15,579 tonnes; les bâtiments à voile représentent 21,146 tonnes. Ces derniers seront remorqués par les *steamers*. On prendra de l'eau pour trente jours et du charbon pour vingt-six; on fera de l'eau et du charbon à Suez.

On travaille nuit et jour, à l'arsenal de Bombay, à aménager les bâtiments pour le transport des hommes et des chevaux.

On annonce que les chefs de corps de nombreux régiments ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer au premier signal..... »

Le contingent indigène a quitté les Indes en deux parties; le premier détachement est parti de Bombay le 29 avril; le second est parti le 2 mai.

La totalité de ces troupes sera, dit-on, placée sous les ordres du brigadier général Ross qui aura en même temps sous ses ordres la première brigade. La deuxième brigade serait commandée par le brigadier général Macpherson.

Le transport du contingent indien est assuré par 15 bâtiments à vapeur et 16 navires à voile. Chaque vapeur remorque un ou même deux bâtiments à voile, suivant sa force.

La durée moyenne du trajet de Bombay à Malte est de 23 jours, qui se décomptent ainsi :

De Bombay à Suez, 15 jours;

De Suez à Port-Saïd, 2 jours;

De Port-Saïd à Malte, 6 jours.

Le 14 mai, 29 bâtiments étaient déjà passés en vue d'Aden.

Les dernières nouvelles reçues, à cette date, fixaient au 23 mai l'arrivée à Malte des premières troupes indigènes de l'armée des Indes; elles auront donc atteint, si non dépassé, Suez à l'heure où paraîtront ces lignes. Ajoutons, pour tout dire, que certains journaux émettent encore des doutes sur le premier point de débarquement des deux brigades indiennes. Toutefois, dans la séance du 8 mai, le chancelier de l'Echiquier, répondant à une interpellation de M. Holms, a déclaré officiellement au Parlement que la destination assignée de ce petit contingent était bien réellement l'île de Malte.

L'entrée en scène des troupes indiennes est, assurément, l'une des particularités les plus curieuses de la situation actuelle. (13)

LA FLOTTILLE OTTOMANE DU DANUBE

DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE

(Extrait de l'*Organe de la Société militaire de Vienne.*)

Les événements militaires qui viennent de se dérouler en Orient ont été féconds en surprises; l'une des premières fut sans contredit causée par l'insuccès de la nombreuse flottille ottomane du Danube, au début des hostilités, alors que ce fleuve paraissait constituer, pour l'armée russe, un obstacle des plus sérieux. Il est intéressant de voir comment se sont évanouies ces apparences et d'avoir, sur les causes de ce résultat inattendu, l'avis d'officiers compétents. C'est à ce point de vue que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une étude du capitaine de frégate, H. Buchta, de la marine austro-hongroise, insérée dans la deuxième livraison de cette année de l'*Organ der Militair Wissenschaftlichen Vereine*. Nous en laisserons d'ailleurs la responsabilité comme le mérite à l'auteur.

En comblant ainsi une des lacunes parmi les documents que nous avons déjà publiés sur la guerre turco-russe, ce travail spécial nous offre de plus l'avantage d'enregistrer quelques données sur le mode d'emploi et la valeur des torpilles, ces nouveaux engins de guerre qui sont peut-être appelés, à l'avenir, à jouer un rôle des plus importants dans les opérations maritimes.

« Avant le commencement de la campagne actuelle, l'opinion qui prévalait à peu près généralement dans les cercles compétents était que la flottille turque du Danube allait être appelée à jouer un rôle des plus importants.

Cette opinion paraissait d'ailleurs pleinement justifiée, car non-seulement il existait une énorme différence entre le matériel dont chacun des deux partis disposait, mais encore les bâtiments turcs se trouvaient déjà en grand nombre sur le Danube bien avant le début de la guerre, tandis que les Russes étaient tout d'abord obligés, par suite de la présence de la flotte turque aux bouches du Danube, de se servir des voies de terre et de surmonter de nombreuses et sérieuses difficultés pour amener sur ce fleuve les quelques embarcations à vapeur dont ils disposaient.

La flottille turque rassemblée sur le Danube avant le commencement des hostilités se composait de 7 bâtiments cuirassés, d'environ 18 bâtiments non cuirassés, avec un total d'environ 62 canons de 12 c. et de calibres inférieurs, et, en outre, de 3 bateaux à vapeur marchands appartenant à la Compagnie turque de navigation à vapeur, soit un total de 28 bâtiments avec environ 800 hommes d'équipage. La plupart de ces bâtiments avaient un tirant d'eau assez faible pour pouvoir être employés non-seulement sur tout le cours du Danube jusqu'aux Portes de fer, mais encore pendant les crues sur quelques-uns des affluents de ce fleuve.

De plus, les 20 grands bâtiments cuirassés de la flotte turque (1), armés de 163 canons de gros calibre et de 40 de

---

(1) Au moment de la déclaration de guerre, les bâtiments cuirassés de la flotte turque étaient répartis de la manière suivante :

ESCADRE DE LA MER NOIRE

Côtes d'Europe :

Assar i Tevfik, vaisseau cuirassé; plaques de 203 mill., 8 canons (pavillon de l'amiral Hassan-Pacha).

Feth i Bulend, corvette cuirassée; plaques de 228 mill., 4 canons.

Mukademe i Hair, corvette cuirassée; plaques de 228 mill., 4 canons.

Nedschm i Schefket, corvette cuirassée; plaques de 142 mill., 5 canons.

Hüfz i Rahman, vaisseau à tourelles; plaques de 127 mill., 5 canons.

Lütf i Dschelil, vaisseau à tourelles, plaques de 127 mill., 5 canons.

Il y avait, en outre, dans cette escadre :

La corvette en bois *Muzafer*.

Le vapeur à roues *Rethimo*, organisé pour lancer des torpilles.

Les avisos à vapeur *Ismaïl*, *Cartal*.

Le yacht *Surreja*.

Côtes d'Asie :

Mahmudié, frégate cuirassée; plaques de 127 mill., 23 canons, dont 10 lisses (pavillon de l'amiral Achmet-Pacha).

Avni Illah, corvette cuirassée; plaques de 152 millim., 4 canons.

Muin i Zafer, corvette cuirassée; plaque de 152 mill., 4 canons.

Assar i Schefket, corvette cuirassée; plaques de 142 mill.; 5 canons.

petit calibre, pouvaient en cas de besoin entreprendre des expéditions sur le bas Danube depuis Sulina jusqu'à Silistrie et même, à l'époque des hautes eaux, jusqu'à Turtukaï.

A ces forces imposantes, que la Turquie pouvait encore facilement renforcer grâce au riche matériel qu'elle possédait, les Russes n'étaient en état d'opposer que 3 petits vapeurs roumains et environ 10 chaloupes à vapeur organisées pour lancer des torpilles (2).

Ainsi, non-seulement la supériorité matérielle était du côté des Turcs, mais encore les circonstances locales les favorisaient à un haut degré. Toute la rive gauche du Danube, à l'exception de la partie comprise entre Braïla et Reni, est, en effet, complétement plate, marécageuse et sillonnée de nombreux canaux (appelés *Ghirlas*) ; en temps ordinaire, les abords du fleuve sont déjà difficiles, mais pendant les crues, l'inondation s'étend au loin. La rive droite, au contraire, est presque partout escarpée et, en beaucoup d'endroits, elle s'élève à pic jusqu'à une hauteur de 100 mètres environ au-dessus du niveau du fleuve. De plus, toutes les places fortes qui bordent le Danube étaient entre les mains des Turcs.

Outre différents ouvrages et redoutes construits immédiatement avant la déclaration de guerre, les points fortifiés sur la rive droite sont, en commençant à l'ouest : Widdin, Nicopolis, Sistowa, Rustschuk, Turtukaï, Silistrie, Rasowa, Hirsowa, Matschin, Isaktschi et Tultscha. Tous ces points fortifiés, dont quelques-uns constituent de véritables places de guerre, sont justement situés aux endroits où le passage du fleuve pourrait s'effectuer dans des conditions favorables. La plupart d'entre eux, il est vrai, tombaient en ruine avant la guerre ; mais comme les ouvrages étaient presque tous construits en terre et pouvaient, par suite, être rapidement réparés, on est en droit de supposer que l'on avait eu le temps de les mettre complétement en état de défense au début des hostilités et qu'ils pouvaient, dès lors, servir de base d'opérations à la flottille turque.

Si ces points fortifiés n'offraient pas aux navires turcs des abris aussi sûrs que de grands ports militaires, ces bâtiments pouvaient, du moins, se retirer sous la protection du canon des ouvrages pour réparer leurs avaries et se ravitailler en charbon, vivres et munitions.

Ainsi, tous les avantages étaient du côté des Turcs ; ils n'avaient contre eux que la faible largeur du Danube qui est au maximum de 2 kilomètres, mais descend fréquemment à 500 mètres.

Les Américains, souvent cités comme exemple, à propos du rôle qui incombait à la flottille turque, ont su, en effet, pendant la guerre de la sécession, accomplir de grandes choses avec des bâtiments bien inférieurs, au point de vue de la construction, à ceux des Turcs, et dans des conditions bien autrement défavorables ; aussi, avait-on le droit non-seulement de faire quelque fond sur la flottille turque, mais encore de supposer que les Russes ne parviendraient à franchir le Danube qu'en perdant beaucoup de temps et beaucoup de monde, pour peu que leurs adversaires sussent profiter des circonstances qui leur étaient si favorables. Il ne suffit pas, en effet, de posséder une supériorité matérielle, il faut encore savoir et pouvoir en tirer le meilleur parti possible.

Pour préjuger le rôle que devait jouer, pendant la campagne, la flottille turque, ce n'était donc point assez d'établir une comparaison entre les moyens matériels dont disposait chacun des deux partis, il fallait encore faire entrer en ligne de compte un facteur d'une importance capitale en pareil cas, à savoir le personnel.

Il n'est pas douteux, assurément, que le personnel de la flotte ottomane ne soit animé du même esprit d'abnégation que le reste de l'armée turque ; mais, quelque respectable que soit cette vertu guerrière, elle suffit rarement à elle seule pour assurer le succès. Ce n'est que dans un combat corps à corps que la bravoure personnelle peut donner l'avantage ; pour mener à bonne fin des opérations de la nature de celles que devait entreprendre la flottille du Danube, il fallait en outre d'autres qualités que les Turcs ne possèdent pas, en général, et qui sont à un si haut degré le propre des Américains, savoir : un esprit d'entreprise infatigable et ne se laissant arrêter par aucun obtacle ; une connaissance approfondie de tous les engins de guerre modernes ; enfin, la faculté de se rendre compte rapidement et exactement des circonstances et d'approprier à celles-ci, de la meilleure manière possible, les moyens d'action dont on dispose, — en d'autres termes, l'énergie, l'intelligence et le sens pratique. Partout où ces qualités font défaut, il faut à peine compter sur le succès, quelque grande que soit la supériorité matérielle.

Les Turcs ont su, de tout temps, organiser d'une manière remarquable leur matériel naval ; ils ne manquent pas de bravoure personnelle et pourtant, dans ces deux derniers siècles du moins, leurs annales militaires ne relatent aucun fait de guerre brillant ou même saillant ayant eu la mer pour théâtre. Ordinairement, ils perdaient leur flotte, sans obtenir le moindre avantage, parce que les hommes placés à sa tête n'ont jamais su utiliser convenablement ce puissant moyen d'action.

Cette incapacité du personnel dirigeant allait devenir de plus en plus sensible à mesure que les engins de guerre se perfectionneraient et que leur emploi rationnel exigerait un plus grand déploiement d'intelligence.

Dans ces dernières années, le sultan Abdul-Aziz, appréciant peut-être à leur juste valeur les avantages que pourrait donner à la Turquie la possession pleine et entière de la mer dans le cas d'une guerre contre la Russie, avait porté son attention, d'une manière toute particulière, sur la marine turque. Grâce à ses efforts, la flotte cuirassée, au moins en ce qui concerne

---

Azizieh, frégate cuirassée ; plaques de 127 mill., 15 canons, dont 10 lisses.

ESCADRE DE LA MER DE MARMARA

Masudijé, vaisseau cuirassé ; plaques de 305 millimètres, 15 canons.

Orchanié, frégate cuirassée ; plaques de 127 mill., 25 canons, dont 10 lisses.

Parmi les 7 autres bâtiments cuirassés de la flotte turque, 3 n'avaient pas encore, un peu avant la déclaration de guerre, quitté l'Angleterre où ils avaient été construits, c'étaient :

L'*Hamidié*, vaisseau cuirassé ; plaques de 305 millimètres, 15 canons.

Le *Bürtsch i Zafer*, vaisseau à tourelles ; plaques de 305 mill., 4 canons.

Le *Peik i Scheref*, vaisseau à tourelles ; plaques de 305 mill., 4 canons.

Deux autres, le *Nussretjé* (plaque de 254 mill., 12 canons), et le *Fevzie* (plaques de 356 mill., 4 canons), n'étaient pas encore terminés.

Enfin deux, la frégate l'*Osmanié* (plaques de 127 mill., 25 canons dont 10 lisses), et la corvette l'*Idschalié* (plaques de 142 mill., 5 canons), n'avaient pas été armées pour des motifs que l'on n'est pas à même de préciser.

(2) La flottille roumaine du Danube se composait de :
Stefano cel mare, vapeur à roues, 6 canons légers.
Romania, id. id. id.
Fulgerul, vapeur à hélice, 2 canons légers.
Rundurika, bateau-torpille, 1 mitrailleuse Gatling.
6 grands transports.

Dès que la guerre parut inévitable, le gouvernement russe fit diriger vers le Sud toutes les embarcations à vapeur de la mer Baltique qui parurent propres au service des torpilles, ainsi que les petits yachts à vapeur impériaux de la Néva et de Tsarskoé-Selo. Il fit, en même temps, une commande de 19 à 20 nouveaux bateaux-torpilles.

Au début des hostilités, il y avait sur le Danube environ 10 de ces bateaux ; les autres étaient répartis dans les différents ports de la mer Noire.

le matériel, fut mise sur un pied tel — et cela, il faut le dire, au prix de sacrifices pécuniaires qui, vu l'état déplorable des finances de l'Empire, peuvent à peine se justifier — que la Turquie aurait pu prendre une place honorable parmi les premières puissances maritimes, si le personnel de cette flotte avait atteint le même degré de perfection. Mais ce n'était pas là le cas ; et cette plaie dont souffre la marine ottomane, Abdul-Aziz lui-même n'a pas su la guérir.

Un essai a été tenté, il est vrai, pour obtenir une amélioration sous ce rapport ; en 1867, le gouvernement turc prit, en effet, à son service le capitaine de vaisseau de la marine anglaise, Hobart-Pacha, qui, à l'époque de la guerre d'Amérique, s'était acquis une réputation méritée comme forceur de blocus et dont on a tant parlé dans ces derniers temps ; mais, comme cela arrive d'ordinaire en Turquie, les adversaires du progrès parvinrent à paralyser ces efforts. Autant qu'on peut s'en rendre compte, Hobart-Pacha n'a jamais exercé une influence directe sur la réorganisation de la flotte turque.

A l'époque de l'insurrection de l'île de Crète, il reçut le commandement de l'escadre qui opérait dans les eaux de cette île et obtint rapidement le titre d'amiral. Au début de la guerre actuelle, on avait le dessein de lui confier le commandement de la flotte et la haute direction des opérations maritimes offensives et défensives ; mais ce dessein échoua devant les cabales de ses adversaires ; ceux-ci réussirent à tenir Hobart-Pacha, qu'ils détestaient personnellement, aussi éloigné que possible du théâtre de la guerre et à limiter son action à celle d'un simple conseiller. Pour se rendre compte des difficultés contre lesquelles Hobart-Pacha avait à lutter, il faut connaître les sentiments de méfiance que les Turcs nourrissent en général à l'égard des étrangers, leur aversion pour toutes réformes ou nouveautés, la résistance passive et les obstacles de toute nature qu'ils savent opposer à ces dernières, leur apathie, enfin le népotisme qui règne partout en maître. On comprend, dès lors, qu'il devait être impossible même à un officier doué d'une aussi forte dose d'énergie que Hobart-Pacha, de mener à bonne fin, en quelques années et dans de telles conditions, une tâche dont l'accomplissement eût demandé beaucoup de temps, même dans des circonstances beaucoup plus favorables.

Le fait suivant montre de quelle façon était dirigée l'organisation de la flotte, et prouve combien peu on se préoccupait de la mettre en état de soutenir une lutte : on dépensait, il est vrai, des millions pour de nouveaux vaisseaux, mais, à ce qu'il semble, nul ne songeait à préparer, en temps utile, l'approvisionnement en munitions nécessaire pour les pièces composant l'armement des navires déjà terminés ; une semblable négligence ne pouvait plus, suivant toute apparence, se réparer par la suite, car les Turcs n'étaient pas à même de fabriquer chez eux les munitions qui leur manquaient et les puissances étrangères, liées par les devoirs de la neutralité, ne devaient pas les leur fournir.

Malgré tout, le sultan Abdul-Aziz considérait son œuvre avec une grande satisfaction personnelle et la soignait si bien qu'à Constantinople on appelait la flotte turque : l'Orangerie du sultan.

Pendant la belle saison, elle était la plupart du temps à l'ancre dans le Bosphore, devant le palais impérial, et sa principale occupation consistait à exécuter, les jours de fête, le salut habituel avec ses pièces parfaitement astiquées pour la circonstance. Au commencement de l'hiver, les bâtiments rentraient d'ordinaire à l'arsenal pour s'y mettre mieux à l'abri. Il est facile de comprendre que dans ces conditions, l'instruction pratique des officiers et des hommes devait laisser, sinon tout, du moins beaucoup à désirer.

Quant à l'instruction scientifique, elle n'était pas plus avancée.

Seuls quelques officiers, la plupart très jeunes, qui ont été élevés à l'étranger ou à l'Académie de marine, possèdent des connaissances techniques ; et encore ces officiers manquent d'expérience ou ne peuvent, en raison de leur position subalterne, faire prévaloir leurs vues ; l'ignorance et l'incapacité des officiers supérieurs de la marine turque sont vraiment étonnantes. C'est à peine s'ils ont quelques vagues notions de la tactique navale, des engins de guerre modernes et de leur emploi, du service des signaux, etc. Ils manquent également d'initiative, et la seule chose qu'ils soient capables de faire, c'est de diriger un combat à coups de canon de vaisseau contre vaisseau, comme du temps de Nelson.

De tout temps, les Turcs ont toujours montré une grande habileté dans le service des bouches à feu et, pendant la guerre actuelle, ils ont prouvé, en mainte occasion, qu'ils méritaient encore leur vieille réputation à cet égard.

Il semble, du reste, qu'ils aient fondé toutes leurs espérance sur leurs canons, car on ne saurait expliquer autrement l'indifférence avec laquelle ils ont, malgré le danger pressant, négligé le service des mines et torpilles.

Le personnel de la flotte russe, au contraire, possède en général une instruction technique suffisante ; quant à son instruction pratique, elle est assurée par de nombreux exercices exécutés chaque année par la flotte.

Ainsi, à la supériorité matérielle des Turcs, les Russes pouvaient opposer une plus grande somme d'intelligence et d'esprit d'initiative, et il n'était pas facile de décider, *à priori*, de quel côté pencherait la balance.

Il ne fallait donc pas demander à la flotte turque, — dont la tâche, en dépit de circonstances favorables, n'était pas toutefois très facile — d'accomplir de grandes choses ; les gens avisés ont eu soin de réduire leurs exigences au plus strict minimum et pourtant ils n'ont pu éviter les déceptions ; la flotte turque a trompé les espérances les plus modeste, car, à proprement parler, son rôle a été absolument nul.

Cette inaction est un fait tellement inouï, qu'il n'est pas surprenant que certaines personnes, peu au courant des circonstances, aient pu prétendre qu'il n'était pas possible à la flotte d'exercer une influence sérieuse sur la marche des événements.

Cette opinion est, cependant, entièrement fausse. Le dénoûment ne pouvait avoir lieu, il est vrai, que sur les champs de bataille de la Bulgarie ; mais les Turcs possédaient certainement dans leur flotte une puissante ressource pour entraver les opérations des Russes au début des hostilités, leur créer de nombreuses difficultés au passage du Danube, leur causer des pertes sérieuses et enfin, le passage effectué, couper leurs communications avec la Roumanie.

Ce n'étaient pas là, à coup sûr, des avantages à dédaigner, si l'on songe surtout que tous les approvisionnements de l'armée russe devaient passer par la Roumanie.

Si les Turcs avaient su en profiter, il est bien certain qu'ils se seraient placés, par ce fait même, dans des conditions beaucoup meilleures qu'ils ne s'y sont trouvés en réalité.

C'est ce que nous voulons essayer de prouver.

Mais avant d'entreprendre cette tâche, nous allons rapidement passer en revue les événements qui se sont accomplis sur le Danube pendant la guerre actuelle, autant du moins qu'ils ont quelque rapport avec les opérations de la flotille turque ; puis, nous essayerons d'indiquer comment ils auraient pu se modifier si les Turcs n'étaient pas restés inactifs et avaient su tirer parti des ressources nombreuses dont ils disposaient et des circonstances qui les favorisaient. »

(*A suivre.*) (53)

EXPÉRIENCES SUR LES CONSERVES DE FOURRAGE

EN ITALIE ET EN AUTRICHE

—

La *Revue* a déjà reproduit dans ses colonnes (voir les n°s 358, 369, 376) un certain nombre de renseignements fournis par la presse russe, sur l'alimentation des chevaux de l'armée par les conserves de fourrage.

De nouveaux essais pratiqués en Italie et en Autriche ont été récemment signalés par des journaux de ces deux pays. Pour faire suite à nos premières informations, nous enregistrons aujourd'hui les quelques détails publiés à ce sujet et, à l'avenir, nous continuerons à recueillir, quand l'occasion s'en présentera, les éléments d'étude d'une question dont l'intérêt au double point de vue tactique et administratif n'est pas contestable. Voici ces documents dans l'ordre de date de leur publication.

Sous le titre: *Le biscuit-fourrage pour l'armée*, le *Zootecnico*, journal consacré aux intérêts agricoles de la Péninsule, a publié, le 9 mai, un travail qui semble résumer assez complètement l'état de la question des conserves de fourrage en Italie. Nous en extrairons d'abord une correspondance de la *Gazette de Turin*, dont le but était d'appeler l'attention du public italien sur l'utilité du biscuit-fourrage; puis le rapport d'un vétérinaire qui a fait partie d'une commission d'expériences sur le nouveau mode d'alimentation. Disons, dès maintenant, pour n'avoir pas de parenthèses à ouvrir, que le rédacteur du *Zootecnico*, sans vouloir rien enlever au mérite de l'inventeur, revendique pour M. de Bagnasco, actuellement colonel du 2e régiment de cavalerie, l'honneur d'avoir eu, en Italie, la première idée des conserves de fourrage et d'en avoir tenté, le premier, la fabrication en 1867, à Turin.

La correspondance de la *Gazette de Turin*, reproduite par le *Zootecnico* est conçue en ces termes :

« Ce fut toujours pour les armées un problème difficile à résoudre que d'assurer des fourrages à la cavalerie; la difficulté augmente avec les procédés nouveaux de guerre et de manœuvres, dans lesquels la cavalerie ne marche plus par masses, mais se dissémine pour des services d'avant-postes et d'exploration qui tiennent les cavaliers éloignés et isolés, au point de laisser parfois en arrière le gros de la troupe à deux ou trois journées. Les chevaux se trouvant isolés également, comment pourvoir à leur nourriture? qui portera les fourrages? Y a-t-il moyen d'organiser un service de voitures derrière des cavaliers dispersés? Ce n'est pas possible.

Le cheval ne saurait porter sa provision de fourrages, même pour un jour. Aujourd'hui qu'il faut avoir, en avance, des rations pour deux ou trois jours, comment donc faire?

Le colonel Ravelli de Novi Ligure aurait résolu le problème en inventant un biscuit-fourrage de transport facile et qui constitue un aliment substantiel. Chaque cavalier peut porter sur la croupe de son cheval une quantité de ces biscuits suffisant pour deux ou trois jours. De cette façon, la cavalerie est en mesure d'exécuter ses marches en avant, sans avoir besoin d'un matériel roulant, moyen de transport qui ne répond plus au nouveau système de manœuvres.

Le ministère a examiné l'invention et ordonné que des expériences seraient faites à Saluces, sur 40 chevaux environ. Au point de vue alimentaire les essais ont parfaitement réussi. Il reste seulement à examiner la facilité de transport et, à cet égard, on fera encore des expériences pendant les manœuvres qui auront lieu cet été.

M. Ravelli a reçu une commande considérable de biscuits pour l'époque des camps de manœuvres. »

Après ce préambule, passons au rapport communiqué au *Zootecnico*, par le vétérinaire qui a pris part aux expériences sur le biscuit-fourrage :

Expériences sur le biscuit-fourrage
(par le docteur Peano Giacomo, capitaine-vétérinaire).

« Le ministre de la guerre, au mois de février dernier, donnant suite à une proposition du chevalier Ravelli, chargeait M. le colonel du régiment de cavalerie en garnison à Saluces d'expérimenter un biscuit-fourrage inventé par ledit M. Ravelli.

Une commission d'officiers fut nommée à cet effet, elle choisit les chevaux de deux pelotons du 1er escadron pour subir l'expérience et décida que celle-ci durerait un mois; les essais commencèrent le 10 mars; afin de les rendre précis et décisifs, on les fit précéder d'une visite minutieuse des chevaux, dont on allait se servir (ceux-ci au nombre de 66). On constata leur état de santé, leur degré de nourriture, en ayant égard à la saison et au changement de poil.

La commission résolut de mettre à l'étude : les effets de l'alimentation par le biscuit seul, par le biscuit joint au foin, par le biscuit donné concurremment avec l'avoine.

Pour cela, elle fit distribuer du biscuit seul à 34 chevaux, du biscuit et du foin à 16, du biscuit et de l'avoine à 16.

Après avoir pris sommairement connaissance de la composition du biscuit, la quantité journalière en fut fixée à 5 kilog. pour les 34 chevaux soumis au régime exclusif du biscuit, à 3 kilog. pour les 16 autres auxquels on donnait intégralement la ration de foin, à 2 kilog. pour les 16 derniers auxquels on laissait l'avoine. On considérait que ces quantités de biscuit étaient approximativement équivalentes, comme valeur nutritive, à la ration ordinaire, ou à la partie de la ration à laquelle elles étaient substituées.

Il est à remarquer que le régiment touchait normalement la ration de ses chevaux à raison de 5 kilog. de foin et de 3 k. 400 d'avoine.

Cette observation est indispensable pour faire ressortir clairement le degré et la quotité des substitutions opérées.

La distribution fut faite comme pour la ration ordinaire. Mais dans la croyance que la mastication du biscuit en serait facilitée aux chevaux, on fit, au début, tremper ce biscuit pendant quinze minutes et on le divisa en petits morceaux.

Pour les chevaux nourris au biscuit seul et pour les 16 auxquels le biscuit était donné en remplacement du foin, la part de la ration donnée au repas du soir fut plus abondante que celle prescrite pour le repas du matin.

Le premier jour de l'expérience, plusieurs chevaux firent des difficultés, ou montrèrent de la répugnance à se nourrir de biscuit.

Deux ou trois chevaux des maremmes, de la dernière remonte de Grosseto, le refusèrent absolument. Ensuite, tous se plièrent à le manger.

Le troisième jour, un autre cheval des maremmes laissa voir des frissons et des troubles nerveux qui cessèrent à la suite de frictions sèches simples; une jument convalescente d'une grave affection catharrale présenta les symptômes d'un léger embarras gastrique qui disparut promptement, à l'aide d'un léger purgatif et de la diète.

Le quatrième et le cinquième jour, beaucoup de chevaux parmi ceux nourris au biscuit seul le mangeaient, de nouveau, avec répugnance et semblaient en éprouver des nausées.

Sur le conseil de M. Ravelli, on décida d'administrer le biscuit sec et de le rompre en plus petits morceaux. Dans ces conditions, il fut de nouveau consommé sans difficulté.

Les chevaux qui étaient au régime mixte l'ont, à très peu d'exceptions près, toujours mangé volontiers.

Le 18, la distribution fut suspendue pour 32 chevaux de

ceux qui étaient nourris au biscuit exclusivement et l'expérience fut poursuivie seulement sous deux formes.

Elle continua, toutefois, en inversant le mode de composition du régime, c'est-à-dire en distribuant du biscuit et de l'avoine aux chevaux qui avaient eu jusque-là du biscuit et du foin et *vice versâ*.

Dans cette première période, on a observé que les chevaux nourris au biscuit seul paraissaient un peu efflanqués, mais ils ont toujours fait un service régulier et ils transpiraient moins que les autres.

Après quatre jours, la distribution fut reprise et continuée jusqu'au 8 mai, sauf pour deux chevaux qui furent concédés à des officiers, à titre de « chevaux de faveur. »

Pendant la seconde période, de beaucoup la plus longue, tous les chevaux mangèrent la galette de mieux en mieux et il n'y eut à signaler aucun inconvénient.

Au terme de l'expérience, les chevaux furent de nouveau visités et la commission constata que tous avaient pris des formes plus élancées, le ventre ayant diminué; qu'en général, les muscles étaient devenus plus denses et plus vigoureux et, bien que la mue du poil eût été retardée, les chevaux avaient pris un aspect plus brillant, surtout ceux qui d'abord avaient été trouvés mal ou médiocrement nourris.

La commission fut, en conséquence, unanime à formuler l'avis :

a) Que le buiscuit convenablement administré était consommé avec appetit;

b) Qu'il était facilement digéré;

c) Qu'il ne produit aucun trouble dans l'économie, les accidents signalés à l'égard de deux chevaux ne devaient pas être pris en trop grande considération, parce qu'ils provenaient, peut-être, d'autres causes;

d) Que non-seulement on obtient avec le biscuit une nutrition parfaite du cheval, mais encore qu'il accroit sa vigueur physique.

Comme, néanmoins, le biscuit est d'une forme qui le rend difficile à introduire dans la charge du cheval, la commission a émis l'opinion qu'il faudrait chercher une forme plus commode afin d'obvier à cette difficulté, et, en outre, donner au biscuit un poids constant plus considérable, dans le but de condenser davantage la ration et d'en faciliter la distribution, en temps de guerre et pendant les camps de manœuvres; qu'il faudrait, dans ces circonstances, porter la ration à 6 kilog.; enfin, qu'il y aurait lieu, de temps à autre, de faire des distributions de biscuit dans les garnisons pour habituer les chevaux à le manger, et le soldat à préparer la ration, chose, du reste, très facile, puisqu'il suffit au besoin de la battre entre deux pierres. La commission conclut en exprimant la conviction que l'invention du chevalier Ravelli pourra donner de bons résultats si elle est adoptée..... »

Quant aux expériences autrichiennes, nous n'avons à reproduire que le renseignement suivant extrait de la *Neue-freie-Presse* du 11 mai.

« Les difficultés qu'occasionnent, en campagne, la création et le transport des approvisionnements de fourrage considérables nécessaires aux armées actuelles avaient, depuis quelques années, donné une certaine impulsion à la question des conserves de fourrage. Toutefois, les expériences faites, jusqu'à présent, dans les différentes armées n'avaient pas donné de résultats bien satisfaisants. Mais depuis la dernière guerre, à la suite du fréquent usage fait par l'armée russe des « biscuits de cheval » (*Pferdezwieback*) on a reconnu que les conserves de fourrage étaient indispensables à la guerre, dans beaucoup de circonstances, et aujourd'hui la question est de nouveau soumise à l'étude dans les grandes armées européennes. Notre administration militaire a fait dernièrement confectionner dans le magasin de subsistances de Vienne, sous la direction du Comité militaire technique et administratif, des « biscuits de cheval » autrement dit des galettes pour les chevaux, et on les expérimente dans ce moment. Ces galettes se composent d'une pâte fabriquée avec un mélange de seigle, de blé, de farine de pois, de farine de fèves, d'huile de lin, de sel et d'eau que l'on fait sécher au four. Les résultats des expériences sont, dit-on, très favorables. » (83)

ERRATA

N° 402 de la *Revue*, page 272, première colonne, cinquième ligne, au lieu de: *position actuelle*, lire: *composition actuelle*.

Mêmes page et colonne, quatorzième ligne, au lieu de: *d'un régiment*, lire: *du régiment*.

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND

NOMINATION A SIX EMPLOIS DE COMMISSAIRES DE LIGNES DE CHEMINS DE FER. — La *Revue militaire* a parlé, dans son n° 391, du crédit demandé au budget de 1878-1879 pour la création de huit nouveaux emplois de commissaires de lignes de chemins de fer, dont un pour la Saxe et un pour la Bavière; elle signalait en même temps la rentrée à leurs corps de cinq officiers prussiens, « qui avaient été détachés à la *division des chemins de fer* du grand état-major, afin de se mettre au courant de l'emploi de commissaire de lignes de chemins de fer. »

Ces cinq officiers (3 lieutenants-colonels, 1 major et 1 capitaine), ainsi qu'un lieutenant-colonel, détaché depuis le 24 juillet dernier à la même division, viennent, par décision du 30 avril, d'être nommés commissaires de lignes.

Les cinq premiers avaient été, pendant leur stage d'instruction, envoyés à Schwerin, Hanovre, Elberfeld et Bromberg; l'un d'entre eux, lieutenant-colonel en disponibilité, en dernier lieu major au 1er régiment de grenadiers de landwehr de la garde, est rappelé en même temps à l'activité et placé à la suite de l'armée; un brevet de son grade, daté du 30 avril 1878, lui est accordé; les autres officiers étaient en activité.

RUSSIE

FORMATION EN RÉGIMENTS DE 84 BATAILLONS DE RÉSERVE. — L'*Invaline russe* du 12 mai annonce que les bataillons de réserve des 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions d'infanterie de réserve seront organisés en régiments de réserve à 3 bataillons portant les numéros de 17 à 44.

AVIS

Le quinzième volume des *Notices militaires*, publiées par le deuxième bureau de l'état-major général du Ministre de la guerre, a paru à la Librairie Militaire de Berger-Levrault et Ce, 5, rue des Beaux-Arts. C'est la traduction du *Règlement prussien du 14 novembre 1877 sur le tir de l'infanterie*. Le volume comporte 100 pages de texte, avec 3 tableaux et 5 planches. — Prix : 2 fr. 50.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 404. SAMEDI 25 MAI 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre d'Orient (suite). — Les dernières questions militaires au Parlement italien. — Etudes sur le service de santé dans l'armée allemande. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (1).

—

La guerre russo-turque de 1877-78 a eu deux théâtres d'opérations, l'Europe et l'Asie; théâtres complément isolés l'un de l'autre, pour les Russes tout au moins, car la mer Noire au pouvoir de la flotte turque permettait des communications faciles entre les deux échiquiers ottomans. Jusqu'ici nous n'avons pas encore quitté l'Europe, mais nous voudrions dès aujourd'hui préparer au lecteur les moyens de se transporter, avec nous, d'une région à l'autre.

A cet effet, il parait utile de tracer tout d'abord un tableau en raccourci des principaux événements militaires de la guerre en Arménie, où, comme en Bulgarie, nous ferons ensuite quelques pérégrinations.

Résumé de la campagne d'Arménie en 1877-78.

PREMIÈRE PHASE.— *Invasion russe et marche concentrique sur Erzeroum-Trébizonde : prise d'Ardahan, de Bajazed et premier investissement de Kars. Retraite des armées russes après les affaires de Dram-Dagh, Daiar et Zewin* (25 *juin*).

DEUXIÈME PHASE. — *Période offensive des armées turques qui menacent la frontière russe : évacuation de l'Arménie, reprise de Bajazed, déblocus de Kars. Le gros des forces ottomanes, sous les ordres de Mouktar-Pacha, reste trois mois entiers, juillet, août et septembre, sur les hauteurs d'Aladja-Dagh, en avant de Kars, vis-à-vis du gros des forces russes, sous les ordres du grand-duc Michel : série interminable d'affaires de toutes dimensions, mais indécises.*

TROISIÈME PHASE. — *Le grand-duc Michel, renforcé, finit par livrer à Mouktar-Pacha la bataille décisive d'Aladja-Dagh* (15 *octobre*), *qui est suivie à bref délai d'une deuxième invasion. Les débris de l'armée de Mouktar-Pacha et le détachement d'Ismaïl-Pacha essayent vainement de s'opposer à l'invasion devant Erzeroum et se font battre à Deve-Boyun* (4 *novembre*). *Prise de Kars* (18 *novembre*). *Préliminaires de la paix de San Stefano* (31 *janvier* 1878). *Entrée des Russes à Erzeroum.*

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393, 396, 397, 399, 400 et 402.

Le 24 avril, jour de la déclaration de guerre, l'armée russe du Caucase franchit la frontière sur quatre points différents (1). Quatre armées ou plutôt quatre détachements s'avancent concentriquement sur Trébizonde-Erzeroum. Trébizonde, port sur la mer Noire, est reliée à Erzeroum, capitale de l'Arménie et centre d'organisation et d'approvisionnements, par une route à peu près carrossable. Ces deux points forment la véritable base d'opérations de l'armée turque.

Le mouvement offensif de l'armée russe du Caucase se fait sur un front immense, — environ 350 kilom. à vol d'oiseau, de l'embouchure du Rion à Erivan-Bajazed, — et les quatre corps d'invasion, à peu près isolés complétement les uns des autres, au début, sauf les deux du centre, bientôt réunis en un seul, portent les dénominations et prennent les directions suivantes :

Corps principal, ou d'Alexandropol (Goumry), sous les ordres du général aide de camp Loris-Melikow, dirigé sur Kars;

Détachement d'Erivan (aile gauche), sous les ordres du général-lieutenant Tergukassow, dirigé d'Igdyr sur Bajazed-Erzeroum;

Détachement d'Akhaltsick, sous les ordres du général-lieutenant Devel, dirigé d'Akhalkalacki sur Ardahan, et enfin,

Détachement du Rion (aile droite), sous les ordres du général-lieutenant Oklobjio, — opère le long du littoral (2).

Nous laisserons de côté ce dernier détachement, qui a un

(1) La description du théâtre de la guerre en Asie a fait l'objet d'un article de la *Revue* (n° 346, avril 1877). Nous y renverrons le lecteur, ainsi qu'à la carte générale qui l'accompagne et nous a paru suffisante pour le résumé que nous présentons aujourd'hui. Cette étude, publiée avant l'ouverture des hostilités, signale, comme une conséquence même de la géographie du théâtre de la guerre, la répartition des forces russes en quatre détachements : du *Rion*, d'*Akhaltsick*, d'*Alexandropol* et d'*Erivan*, qu'on retrouve plus ou moins dans les campagnes antérieures et dont les dénominations sont devenues officielles, quelques jours après, dans la campagne de 1877-78.

(2) Les premiers rapports officiels russes publiés sur les opérations en Asie et pendant le cours même de la campagne sont très sobres de chiffres et d'effectifs. Voici, d'après les *Jarhesberichte*, quelles auraient été les forces respectives des quatre détachements :

Du Rion........	29	bataillons,	20	escadrons,	10	batteries.
D'Akhaltsick ...	9	id.	14	id.	5	id.
D'Alexandropol.	17	id.	79	id.	11	id.
D'Erivan	9	id.	20	id.	7	id.
Sans compter..	53	id.	28	id. et	12	id.

répartis sur toute l'étendue du territoire et non engagés directement dans les opérations en Arménie. Le total *général* des troupes du Caucase, d'après les tableaux récapitulatifs, insérés dans le n° 350 de la *Revue*, était à l'ouverture des hostilités le suivant : 254,000 hommes, 67,000 chevaux et 392 canons.

théâtre d'opérations complètement séparé et un premier objectif distinct, Batoum, qu'il n'atteindra pas d'ailleurs de toute la campagne.

Le corps principal arrive sans encombre à Kuruk-Dara, se concentre le 28 avril à Zaim, pour une expédition concertée sur Ardahan avec le détachement d'Akhaltsick, pendant qu'un corps de cavalerie sous les ordres du prince Tchawtchawadzé fait un *raid* (poïsk : littér. *reconnaissance*) au sud-ouest de Kars pour menacer les communications de la place avec Erzeroum.

Le commandant désigné des forces turques en Arménie, Moukhtar-Pacha, qui n'a pas encore d'armée, renonce à défendre la frontière et, laissant à Kars une garnison, se retire sur Erzeroum par les montagnes de *Saganlugh* ; première ligne de défense sérieuse en arrière de la place de Kars, abandonnée désormais à ses propres forces, et complètement en l'air.

Le 10 mai, le général Loris-Melikow, commandant du corps principal, laissant sous les ordres du général-major Komarow, un détachement chargé d'observer Kars, se porte avec la colonne du général Heyman sur Ardahan, pour attaquer cette place, de concert avec le détachement d'Akhaltsick. Les généraux Heyman et Devel, après avoir effectué leur jonction, s'emparent des premières lignes et des hauteurs d'Heliawerdin, qui commandent la ville. Ardahan est prise d'assaut (17 mai). Une garnison est laissée à Ardahan, sous les ordres du *colonel* Komarow, et les forces des deux détachements du centre, désormais réunis, reviennent sous Kars, où le *général* Komarow a eu à contenir, dans l'intervalle, deux vigoureuses sorties de la garnison.

Le corps principal, qui essaie maintenant de bloquer la place de Kars, en attendant la grosse artillerie qui lui permettra d'en faire le siége, se partage en deux groupes ; l'un au nord-est, à Matsré, sous les ordres du général-lieutenant Devel (ancien commandant du détachement d'Akhaltsick), et l'autre au sud-ouest, à Ardost, surveillant les débouchés du Saganlugh, sous les ordres du général Heyman (4 juin).

Dans l'intervalle, on avait appris, le 29 mai, qu'un fort détachement de cavalerie, commandé par le pacha Moussi-Khundoukow (caucasien), et qu'on supposait être l'avant-garde d'une armée turque venant au secours de Kars, s'était montré à Begli-Achmed, non loin d'Ardost. Le prince Tchawtchawdzé vint surprendre ce détachement au point du jour, dans les bivouacs de Begli-Achmed, et le dispersa complétement.

Dès leur arrivée, les batteries de siége sont mises en position contre les forts de Kars, par le détachement du général Devel. Un premier projet contre la place — attaque de vive force, précédée d'un bombardement avec 150 pièces de campagne — avait dû être rapidement abandonné, pour diriger la colonne Heyman du côté des montagnes de Saganlugh, où l'on voulait, dit le résumé officiel, attirer l'attention de l'adversaire, et faciliter ainsi la tâche du détachement d'Erivan, qui était aux prises avec des forces supérieures — et vers lequel nous nous portons immédiatement.

Pendant que ces événements se passent aux détachements du centre, le général Tergukassow franchit de son côté la frontière, s'empare de Bajazed le 30 avril, et, après y avoir installé une administration russe, se met en marche le 6 mai par la route de Bajazed à Erzeroum. Le 14 mai, ce détachement est concentré à Surp-Organes, à 50-60 kilomètres à l'ouest de Bajazed. Le général Tergukassow envoie, sur ces entrefaites, de fortes reconnaissances du côté de Van et du lac qui porte ce nom, où sont signalés des rassemblements considérables qui menaceraient, dit-on, sa première conquête, Bajazed ; puis il peut reprendre sa marche en avant, et, après avoir organisé une station et une position défensive à Surp-Organes, il s'empare sans combat du camp turc de Kara-Kilissa (4 juin), et pousse son avant-garde, le 9 juin, à Zeidekan.

En ce moment, la colonne du général Heyman, qui avait eu à repousser une sortie de Kars à Aravartan le 16 juin, se mettait en marche le lendemain vers les montagnes de Saganlugh, pour « dégager » le général Tergukassow ; mais auparavant ce dernier est invité par télégramme du 11 juin à rendre le même service à la colonne Heyman, c'est-à-dire à faire une démonstration « énergique » sur Deli-Baba, afin de faciliter les opérations contre Kars et pour alléger la tâche du général Heyman, occupé maintenant à contenir les rassemblements de troupes turques, qui, des hauteurs de Saganlugh, peuvent facilement descendre dans la grande plaine de Kars et inquiéter l'armée d'investissement.

Conformément aux ordres qu'il a reçus, le général Tergukassow se porte donc le 14 juin de Zeidekan vers les hauteurs de *Dram-Dagh*, où il attaque (16 juin), avec succès, un détachement turc de 10 à 14 bataillons (il ne disposait lui-même, dit le *Voïennyi-Sbornik*, que de 6 bataillons, 4 batteries et 4 régiments de cavalerie). Pour compléter sa mission, le commandant du détachement d'Erivan vient prendre position à *Daiar*, où il est attaqué à son tour (21 juin) par « 20 bataillons, 12 pièces et 4,500 cavaliers. » Bien que l'affaire tourne à son désavantage, il se maintient encore quelques jours à Daiar, mais il est bientôt obligé de battre en retraite, quand « il apprend que les troupes de Van menacent Bajazed » et *surtout* quand il est averti que le général Heyman, qui vient de perdre la bataille de Zewin, se retire sur Kars et sur la frontière.

La bataille importante de Zewin avait été livrée, en effet, le 25 juin. Il est intéressant ici de relever les dates. Pendant toute cette période, où l'on voit Mouktar-Pacha placé sur les lignes intérieures battre successivement ses deux adversaires, les explications du *Voïennyi-Sbornik*, que nous allons résumer, semblent être assez embarrassées. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les deux détachements Heyman et Tergukassow essayent de se dégager réciproquement et ne parviennent pas toutefois à agir de concert.

Le général Heyman, que le général Loris-Melikow avait rejoint de sa personne, dit en substance le *Voïennyi-Sbornik*, s'était porté le 23 juin à Sarykamich, avait franchi le 24 les montagnes de Saganlugh pour se concentrer à Melidiouze. En ce moment (huit jours après la bataille de Dram-Dagh et trois jours après celle de Daiar), on était, à Melidiouze, sans nouvelles précises du général Tergukassow, qu'on disait alors dans une situation difficile sur les hauteurs de Dram-Dagh, — et auquel, il faut le rappeler, on avait récemment donné l'ordre de faire une démonstration énergique sur Dali-Baba — ; en même temps, on apprenait que des forces turques considérables étaient concentrées dans une forte position à Zewin, d'où elles pouvaient très facilement se porter au secours de Kars. La jonction avec le détachement d'Erivan eût été désirable, mais d'un côté elle se compliquait d'un passage de l'Araxe, opération difficile, et de l'autre, ce mouvement pouvait placer la colonne Heyman entre deux feux. On résolut donc d'attaquer, le 25, la position de Zewin pour dégager la colonne Tergukassow, dont on avait enfin reçu des nouvelles le 24. L'armée russe qui comptait « 15 bataillons, 40 pièces et 42 sotnias et escadrons fut repoussée par les 20 bataillons, les 2 régiments de cavalerie et les 18 pièces d'Ismaïl-Pacha. » Les Russes perdirent 860 tués, blessés et disparus.

On voit déjà se dessiner dans cette journée de Zewin la manœuvre de prédilection des Russes et qui sera, en quelque sorte, le trait caractéristique de tous leurs engagements en Arménie : le mouvement tournant sur une aile de l'ennemi, à grande envergure et confié en principe à un corps de troupes essentiellement mobile et à peu près indépendant. Cette sorte de *raid tactique* — on peut lui donner ce nom quand il est exécuté, comme à Zewin, exclusivement par des troupes de

cavalerie et d'artillerie à cheval — rencontra, dit le *Voiennyi-Sbornik*, des difficultés de terrain insurmontables dans cette journée, mais il sera recommencé sous diverses formes et nous le verrons réussir complètement dans la grande bataille décisive de la campagne, la deuxième d'Aladja-Dagh (15 octobre).

Quoi qu'il en soit, le général Heyman se retire « quand il est averti que le général Tergukassow bat en retraite de son côté » et il vient faire sa jonction avec le détachement Devel le 7 juillet à Matsré.

La première phase de la campagne — offensive russe — est terminée; la deuxième — offensive turque — commence.

Les deux détachements qui avaient concerté une marche concentrique sur Erzeroum regagnent la frontière par les mêmes routes dont ils se sont servi dans leur marche en avant; le premier, Loris-Melikow, suivi par Mouktar-Pacha qui débloque Kars et vient prendre position en avant de la place sur les hauteurs d'Aladja-Dagh, appuyé à l'Arpa-Tchaï, qui, en ce point sert de frontière; le second, Tergukassow, suivi par le détachement d'Ismaïl-Pacha.

La retraite du détachement d'Erivan fut exécutée dans des conditions particulièrement difficiles. Non-seulement, le général Tergukassow avait à dégager rapidement la garnison de Bajazed réduite aux dernières extrémités, mais il lui fallait transporter 600 blessés, ramener tous ses trains et s'embarrasser encore de 2,500 familles des plaines d'Alachkert, qui s'expatriaient pour se soustraire aux représailles turques. Le 4 juillet, cependant, il gagnait le défilé de Karavanssaraï, complétait ses approvisionnements à Igdyr et repartait immédiatement, avec une colonne de 8 bataillons, 24 pièces et 19 escadrons ou sotnias, pour venir sauver la garnison de Bajazed d'une capitulation imminente et même commencée. Le lendemain, le détachement d'Erivan, trop exposé dans la ville, reprenait le chemin d'Igdyr.

Les quatre colonnes russes étaient revenues à leur point de départ, et Ardahan était le seul trophée qui restait entre leurs mains.

Le territoire russe est menacé à son tour d'une invasion — mais il ne sera que menacé.

Achmed-Mouktar-Pacha, qui vient d'obtenir le titre de *ghazi*, ne poussera pas ses succès. Cependant, il sait maintenant, par expérience, que la supériorité du nombre attribuée au début à l'armée russe du Caucase a été considérablement exagérée, mais, pour des raisons encore imparfaitement connues, il va laisser son adversaire se renforcer à loisir et continuera le rôle de Fabius Cunctator, qui lui a si bien réussi dans la première partie de la campagne. Son lieutenant, Ismaïl-Pacha, campé sur les contreforts de l'Ararat, qui commandent la route d'Erivan à Bajazed, conservera la même attitude prudente. Seuls, quelques partis de cavalerie et quelques coureurs irréguliers pénètreront sur le territoire russe, complètement découvert par la retraite de l'armée du Caucase.

Si la critique — toujours sévère et parfois impitoyable — a pu dire d'Osman-Pacha qu'il avait, selon la forte expression de Bossuet, *manqué à sa fortune*, plus tard, lorsqu'elle étudiera la campagne d'Arménie, elle fera peut-être le même reproche à Mouktar-Pacha. Après avoir fait repasser la frontière à l'armée d'invasion, le généralissime turc, au lieu de concentrer ses forces et ses efforts contre un seul de ses adversaires, se divise, lui aussi, se partage en deux groupes à peu près égaux et fournit ainsi aux armées russes le moyen de rétablir une sorte d'équilibre. Il faut même remarquer que les deux détachements d'Erivan et d'Alexandropol, reliés par des lignes de communications faciles, sont plus à portée l'un de l'autre que les deux groupes correspondants de Moukthar-Pacha et d'Ismaïl-Pacha, séparé par des montagnes difficilement praticables. On s'explique bien que les deux détachements russes, séparés au début par le plan d'opérations adopté, ne cherchent pas à se rejoindre et essaient de couvrir Alexandropol et Erivan, mais on comprend moins que les Turcs *vainqueurs* prétendent à leur tour protéger Kars et Bajazed, et se condamnent ainsi à prendre en avant de ces deux places une position nécessairement *excentrique* vis-à-vis des deux groupes russes.

La période comprise entre le commencement de juillet et le commencement d'octobre est donc une période d'immobilité. Les adversaires, partagés chacun en deux groupes distincts, se surveillent, s'observent, se tâtent; ils ont des engagements nombreux, parfois sérieux, mais jamais décisifs. Les opérations cessent; la guerre de position commence, jusqu'au moment où le grand-duc Michel, qui avait d'excellentes raisons pour garder l'expectative, fait, à l'aide des réserves demandées à la mère-patrie, un vigoureux effort et rompt le charme par une brillante victoire.

Il faut cependant résumer les principaux incidents qui nous séparent encore de la troisième et dernière phase de la campagne.

Le 18 juillet, le corps d'Alexandropol est campé à Kuruk-Dara, avec une avant-garde, général Tchawtchawadzé à Bache-Kadyklar, en face de Kiziltepé, avant-postes de Mouktar-Pacha.

Le même jour, la cavalerie turque essaie de surprendre les avant-postes russes, mais les réserves de cavalerie russes, ayant mis pied à terre, accueillent par des salves, à 200 pas, la cavalerie turque et la forcent à vider le terrain. Une autre tentative du côté de Hadji-Vali n'a pas plus de succès.

Le 25 juillet, le commandant de la cavalerie, général prince Tchawtchawadzé, fait la reconnaissance du *centre* de la position turque à Subotan et Hadji-Vali. Les Turcs descendent des hauteurs et mettent en ligne 20 à 25 bataillons entre Kerchanie et Hadji-Vali. Le prince Tchawtchawadzé se retire.

Le lendemain, 26 juillet, les généraux-majors princes Loris-Melikow et Scherbatow tâtent les *derrières* de la position et constatent, dit le résumé russe, que le mouvement tournant par Ani exige un circuit de trente verstes à partir d'Ani, et demandera deux marches, au moins.

Le 28, grande reconnaissance sur la *gauche* de la position turque au petit et au grand Yagni; reconnaissances de l'aile *droite* et du cours de l'Arpa-Tchaï.

Les renseignements obtenus dans cette journée permettent de constater que la position de Mouktar-Pacha a une étendue de quinze verstes et est occupée par 60 bataillons (40,000 hommes), que l'aile gauche est plus accessible et plus faiblement gardée, malgré son importance au point de vue des communications turques avec la place de Kars.

Le 31 juillet, nouvelle reconnaissance de la droite par le général Scherbatow.

Le 8 août, reconnaissance du *centre*, à Soubotan et à Hadji-Vali; le 10 août, à Tainalyki.

La période des reconnaissances est à peu terminée.

Le 18 août, une grande *démonstration* est faite contre le centre et la droite de la position turque. Si dans cette journée, pour traverser le dessein prêté à Mouktar-Pacha de pénétrer sur le territoire russe et de séparer ainsi les deux corps Loris-Melikow et Tergukassow, les Russes offrirent la bataille aux Turcs ils durent, à leur tour, l'accepter le 25 août (bataille de Kizil-Tépé, *Montagne Rouge*). Mouktar-Pacha avait été informé par ses émissaires que le général Devel s'était mis en route, quelques jours auparavant, vers Kigatsch et Kulp, avec un détachement considérable (8 bataillons). Le renseignement était exact. Le général Devel, dit le résumé russe, allait prendre une position intermédiaire de façon à agir, soit contre Ismaïl-Pacha, soit contre le gros de Mouktar-Pacha; et, ajoute-t-il, le gros du corps d'Alexandropol devait, bien entendu, garder l'expectative et, à cet effet, fortifier le Kezil-

Tépé, où le général Loris-Melikow avait établi son quartier général. L'affaire fut très chaude, il ne tint pas à Mouktar-Pacha qu'elle ne fût désastreuse pour le corps d'Alexandropol ainsi fractionné en deux groupes, dont le principal était réduit à l'« expectative. » Les Turcs s'emparèrent du Kizil-Tepé et le gardèrent en dépit des efforts tentés par les Russes pour le reprendre. Kizil-Tepé forme maintenant la pointe menaçante d'un triangle dont la base est appuyée aux hauteurs d'Aladja-Dagh.

Mais les principaux renforts (1re division de grenadiers et 40e division) demandés à la mère-patrie arrivaient à Alexandropol, et le corps principal prenait enfin l'offensive, après avoir fait exécuter au préalable une nouvelle reconnaissance de la droite turque (13 septembre).

Nous entrons désormais dans la troisième et dernière phase de la campagne.

Les forces des deux armées qui vont se mesurer devant Kars dans une lutte décisive peuvent être estimées, à la fin de septembre, à 50,000 hommes, 250 pièces de campagne pour l'armée du grand-duc Michel, à 35-40,000 hommes, 70-80 pièces pour l'armée de Moukhtar-Pacha (1).

Les positions turques sont fort étendues, les forces russes sont plus concentrées, et cependant c'est l'armée du grand-duc Michel qui va essayer le mouvement tournant sur une aile et même sur les deux ailes, comme dans la première bataille d'Aladja-Dagh (2 octobre).

Dans cette bataille, en effet, les Russes menacent l'aile gauche turque, et attaquent vigoureusement le petit et le grand Yagni pour se porter ensuite contre le mont Avliar, qu'ils ne pourront toutefois aborder. Mouktar-Pacha, menacé d'être coupé de Kars, réussit cependant à maintenir ses positions, sauf le grand Yagni, qui reste entre les mains de ses adversaires. Mais à peine est-il débarrassé d'une inquiétude qu'il voit apparaître sur les sommets jugés inaccessibles de l'Aladja-Dagh, le général Schelkownikow, installé sur ses derrières. Il lui faut maintenant courir à l'aile droite et aviser pour n'être point refoulé sur Kars. 12,000 fantassins turcs, avec une bravoure au-dessus de tout éloge, chargent six fois de suite les sept bataillons du général Schelkownikow, et ne parviennent à les déloger que par un mouvement tournant, dont l'efficacité est d'ailleurs décuplée par le manque de munitions chez les défenseurs.

Si cette bataille conduite de part et d'autre avec une grande vigueur reste indécise, et tourne même à l'avantage des Turcs, les Russes, cependant, en retirent de précieux renseignements. Ils savent maintenant, pour l'avoir tâtée de très près, que la position turque est beaucoup trop étendue et qu'elle peut être facilement brisée par le milieu ou tournée par une aile. L'une et l'autre opération vont être tentées simultanément et réussiront totalement.

Il s'écoulera cependant quelques jours entre la *répétition* du 2 octobre, qui va désormais être considérée par l'état-major russe comme une grande reconnaissance offensive, et la bataille décisive du 15 octobre.

Le 3 octobre, le grand Yagni, resté entre les mains des Russes après le combat de la veille, est évacué secrètement par ceux-ci. La position est trop avancée, trop en l'air; elle manque d'eau, elle est commandée par le petit Yagni, etc.; bref, elle est abandonnée, et le lendemain, 4, Moukhtar-Pacha la ressaisit. Le généralissime turc, encouragé par ses succès, veut également s'emparer le même jour du Kabak-Tepé, mais il est repoussé très vigoureusement par les troupes du général Lazarew.

(1) D'après le rapport officiel, l'armée du grand-duc Michel comptait, le jour d'Aladja-Dagh (15 octobre), 65 bataillons, 87 escadrons et 254 pièces.

Mouktar-Pacha sent qu'une crise approche, il veut rassembler ses forces et abandonne le Kizil-Tepé, trophée de sa victoire du 25 août, mais position trop en l'air, en avant de l'Aladja-Dagh. Les Russes le réoccupent, mais ils viennent en même temps enlever le grand Yagni que le généralissime turc a eu le tort de négliger et qu'il ne peut ressaisir. Les deux adversaires se rapprochent, se serrent de plus près et dès le 9 octobre, l'état-major russe commence à mettre à exécution le plan de la deuxième bataille d'Aladja-Dagh, plan dont la chronique a prétendu faire honneur au général Obroutchew.

Grâce au point d'appui formé par le grand Yagni, le centre, non plus précisément le petit Yagni, mais le mont Avliar, sera attaqué vigoureusement, mais il faut auparavant qu'une autre partie du plan — la plus hardie — soit mise à exécution. Le général Heyman, avant de se lancer sur le mont Avliar attendra que le général Lazarew, avec la grande colonne tournante, soit établi sur les derrières de l'adversaire, à Vezinkioï et lui donne le signal de l'attaque. Enfin, le général Roop, placé devant la droite turque, la contiendra et ne lui donnera l'assaut qu'au moment où le mont Avliar et Vezinkioï seront entre les mains des généraux Heyman et Lazarew. Toutes ces manœuvres combinées, dont la plus délicate — le grand mouvement tournant — a été dénoncé en temps opportun à Mouktar-Pacha par ses nombreux émissaires, s'exécutent cependant à la lettre avec un ensemble extraordinaire. La colonne Lazarew se sépare complétement du gros, passe et repasse l'Arpa-Tchaï, marche pendant trois jours et n'est reliée au quartier-général que par un fil télégraphique gardé par des Cosaques. Grâce à ce fil, qui, suivant l'expression pittoresque et énergique d'un correspondant anglais, a *étranglé* l'armée de Mouktar-Pacha, le *raid stratégique* se transforme, à l'heure dite et avec une précision remarquable, en un raid *tactique*. Les attaques se font simultanément, correctement, d'après le programme. L'armée de Mouktar-Pacha est anéantie, le généralissime turc s'enfuit de sa personne avec une partie de son armée à Kars, où il ne s'attardera guère, et le reste (22 bataillons, 7 pachas), enveloppé de toutes parts, capitule.

Après cette grande victoire, les événements se précipitent, et la deuxième invasion qui commence va conduire rapidement l'armée du Caucase sous les murs d'Erzeroum.

Ismaïl-Pacha, qui a attaqué le général Tergukassow les 24 et 27 août, les 18 et 29 septembre, a été constamment tenu en échec par son adversaire, et il se battait encore à Igdyr, le 14 octobre. Le 15 octobre au soir, Mouktar-Pacha lui envoie de Kars l'ordre de se replier immédiatement pour venir le rejoindre du côté d'Erzeroum. Les débris de l'armée de Mouktar-Pacha et l'armée d'Ismaïl-Pacha sont poursuivis par les généraux Heyman et Tergukassow, pendant que la moitié du corps d'Alexandropol, avec le grand duc Michel et le général Loris-Melikow mettent le siége devant Kars. La retraite des deux généraux turcs peut toutefois s'effectuer sans encombre. Le général Heyman, qui n'a commencé la poursuite que le 19 octobre, se voit offrir la bataille à Zewin, où Mouktar-Pacha a retrouvé ses premiers travaux de défense. Mais le général russe est payé pour connaître la position. Il la tourne incontinent. Mouktar-Pacha est obligé de prendre des sentiers de montagne pour gagner une avance sur son adversaire et il arrive à Keprikoï où Ismaïl-Pacha, qui a eu une affaire d'arrière-garde à Deli-Baba avec le général Tergukassow, vient faire sa jonction avec son chef, le 27 octobre. Le lendemain, les généraux Heyman et Tergukassow se donnaient la main à leur tour aux environs de Keprikoï. Mouktar-Pacha n'essaie pas de défendre ce défilé, il continue sa retraite ayant sur ses talons la cavalerie du général Heyman, qui inflige un nouvel échec à son arrière-garde à Hassan Kalé. Il ne s'arrête que sur les hauteurs de Deve-Boyun, défilé et boulevard de défense à l'est de la capitale de

l'Arménie. La position de Deve-Boyun est forte, mais le général Heyman, qui dispose maintenant de quarante bataillons, compte sur l'ascendant moral que lui assurent les récentes victoires de l'armée russe et ordonne l'attaque le 4 novembre. Les deux ailes de la position turque sont presque inaccessibles et très fortement occupées; mais le centre-route d'Erzeroum est trop faiblement gardé; c'est sur ce point que le général Heyman dirige ses principaux efforts. Il réussit et coupe complétement la droite turque, Ismaïl-Pacha, obligée à un grand détour pour rentrer à Erzeroum. Vers la fin de la journée, une colonne de cavalerie russe fait un mouvement tournant très hardi derrière le centre même de la position turque et achève la déroute. Mouktar-Pacha, obligé de quitter le champ de bataille, a de la peine à se faire ouvrir les portes d'Erzeroum; mais il est rejoint quelques jours après par Ismaïl-Pacha et la place pourra encore résister honorablement et très vigoureusement aux sommations et aux entreprises de l'armée russe.

Quelques jours plus tard, 14 novembre, l'antique et fameuse forteresse de Kars tombait entre ler mains du grand-duc Michel après des péripéties qui mériteraient une narration détaillée, mais que nous ne pouvons que résumer fort succinctement ici.

Le 28 octobre, une sommation fut adressée à la place sans aucun succès et le bombardement qui suivit cette sommation ne produisit pas sur la cité l'effet d'intimidation qu'on en attendait. La garnison exécuta même une sortie avec 6 bataillons le 5 novembre. Il faut à cette occasion signaler un incident qui s'est produit et se reproduira encore plus d'une fois, non-seulement dans la guerre de siége, mais dans les combats sur les positions retranchées. Les Russes qui avaient repoussé la sortie restèrent sur les talons des fuyards et pénétrèrent avec eux dans la redoute Hafiz-Pacha. Ils ne purent la garder, c'est vrai, mais constatons qu'ils l'avaient prise par un procédé qui manque rarement de réussir quand on trouve l'occasion de l'employer.

La place de Kars était forte, bien approvisonnée et suffisamment armée, mais le quartier général russe, enhardi par des succès éclatants et décisifs, ne voulut point des longueurs d'un siége et ordonna l'assaut.

Le 17 novembre, à huit heures du soir, l'armée du grand-duc fractionnée en sept colonnes se portait sur les ouvrages du sud et de l'est et, au point du jour, tous les forts de la rive droite du Kars-Tchaï étaient entre les mains des troupes russes. Après avoir été repoussés dans une dernière tentative de sortie sur la rive gauche, les Turcs déposèrent les armes le 18 et, le 19, le grand-duc Michel, aux acclamations enthousiastes de ses soldats, donnait l'accolade au général Loris-Melikow sur la place de Kars.

La campagne d'Arménie est finie. Bloqué et coupé de Trébizonde, après la bataille de Deve-Boyun, Erzeroum, ouvrira ses portes en février en vertu des stipulations de l'armistice.

Comme en Bulgarie, c'est encore l'insuffisance des effectifs — et peut-être une sorte de dédain de l'adversaire — qui fait échouer la première campagne d'Arménie, c'est-à-dire l'invasion du moisd'avril; comme en Bulgarie aussi, les Turcs s'endorment dans leurs succès (1) et laissent à leurs adversaires tous les loisirs imaginables pour réparer leurs forces, rectifier leurs calculs et préparer un nouvel et décisif effort.

Mais, au point de vue de la conduite générale des opérations, les analogies ne peuvent être poussées plus loin.

(1) Et selon l'expression pittoresque des correspondants anglais, répondent à toutes les *invites* de la fortune par leur éternel *bakaloum*: nous verrons!

En Bulgarie, ce sont les armées russes qui opèrent sur les lignes intérieures, tandis qu'en Arménie, c'est Mouktar-Pacha qui utilise cet avantage pour battre ses adversaires en détail et pour repousser la première invasion. Enfin, pour ne faire que les comparaisons essentielles, la campagne en Arménie se termine par une grande bataille rangée entre les forces principales des deux adversaires, tandis qu'on chercherait vainement quelque chose d'analogue dans toute la campagne d'Europe. On sait par quel enchaînement de circonstances l'incident de Plewna a pris peu à peu les proportions d'un grand événement, et comment, après avoir été tout d'abord un sujet de préoccupations et d'angoises pour l'état-major russe, il est devenu bientôt un moyen de salut inespéré.

Le général Totleben, dans sa lettre au général Brialmont a fait entre Kars et Plewna un rapprochement qu'il n'est pas inutile de rappeler à ce propos : « Dans les deux cas, dit-il, on à donc atteint le même but par des moyens essentiellement différents. » C'est vrai, si l'on examine et si l'on circonscrit la question sur le terrain purement technique. La forteresse de Kars n'était pas l'objectif de la campagne; la chute de cette place n'a été que la conséquence d'une solution déjà acquise par la grande bataille en rase campagne d'Aladja-Dagh, qui avait mis l'armée de Mouktar-Pacha hors de cause. L'importance de Plewna, beaucoup plus considérable que celle de Kars, bien qu'ici la place forte n'existât pas, réside dans l'armée d'Osman-Pacha, armée plusieurs fois victorieuse, et qui était devenue par ses succès mêmes, plutôt que par son effectif, le principal objectif de la campagne. Plewna, qui n'était pas une place, n'a pas non plus été pris ni assiégé au sens étroit du mot, c'est l'armée d'Osman-Pacha qui s'est fait prendre à Plewna, non pas à la suite d'une victoire de l'ennemi en rase campagne, au contraire, mais par la famine. En Arménie, c'est tout autre chose; l'armée de Mouktar-Pacha a été complétement battue en rase campagne, et la chute de Kars n'est que le complément de ce premier et grand succès, déjà décisif et définitif.

Bref, sans vouloir apprécier le moins du monde le mérite relatif des généraux qui ont conduit les opérations sur l'un et l'autre théâtre de guerre, il est trop clair que la brillante victoire d'Aladja-Dagh et l'héroïque coup de vigueur sur la place de Kars ont un éclat tout autre que la sombre tragédie de Plewna.

Grâce à l'esquisse qui vient d'être tracée et dont le principal objet, comme il a été dit déjà, est de remédier, dans la mesure du possible, au décousu qui résulte nécessairement du programme spécial de ces études, nous espérons que le lecteur pourra toujours s'orienter suffisamment quand nous le transporterons d'emblée à une époque *quelconque* de la guerre d'Asie et sur un point *quelconque* de son théâtre d'opérations.

(*A suivre.*) (45)

LES DERNIÈRES QUESTIONS MILITAIRES
AU PARLEMENT ITALIEN

1° Loi sur le contingent de la classe 1858.

Le 4 avril dernier, le général Bruzzo a présenté à la Chambre des députés un projet de loi relatif au contingent de première catégorie à prélever sur la classe 1858; le ministre demandait que ce contingent fût fixé à 65,000 hommes comme celui des années précédentes.

La Chambre a accepté ces conclusions, dans sa séance du 14 mai courant, et la loi du contingent n'attend plus que la

sanction du Sénat, sur le bureau du quel elle a été déposée le 16 mai.

Le rapport présenté, à cette occasion, à la Chambre des députés par le major Velini, au nom de la commission parlementaire, a soulevé incidemment des questions militaires importantes; il offre, par cela même, un intérêt qui nous engage à le mettre intégralement sous les yeux du lecteur.

« Honorables collègues!

Le projet de loi que vous avez soumis à notre examen a pour but de fixer le contingent de première catégorie que la levée des jeunes gens nés en 1858 doit fournir à l'armée.

Conformément à la proposition du gouvernement, ce contingent devrait être fixé à 65,000 hommes, bien que le contingent de l'infanterie de mer doive être versé dans l'armée de terre, dès que le projet relatif à la réorganisation du personnel de la marine royale sera devenu une loi de l'Etat.

Le contingent. — En présence d'une pareille proposition, votre commission a commencé par examiner si le contingent demandé était au-dessus ou au-dessous des besoins de l'organisation de nos forces de terre. A ce sujet, nous avons dû nous reporter au vote du budget de la guerre qui a eu lieu au mois de décembre dernier, époque à laquelle le cabinet Depretis était démissionnaire.

La Chambre a voté le budget sans la moindre discussion et a consenti implicitement à l'augmentation des compagnies alpines de 24 à 36 avec un effectif de paix de 250 hommes.

Mais la commission du budget s'était divisée sur la question des troupes alpines; la minorité, tout en admettant l'augmentation du nombre des compagnies, proposait de leur donner un effectif de 150 hommes seulement. Dans ces conditions, et, vu l'absence de discussion publique, on jugea que la question n'était pas suffisamment élucidée. C'est pourquoi, en publiant au mois de janvier dernier le décret royal du 30 décembre 1877 qui modifiait les tableaux organiques d'après les variantes apportées à la constitution de l'armée, le général Mezzacapo, maintenu au ministère, laissait en suspens, par une disposition spéciale, la nouvelle organisation des troupes alpines; il ne créait pas les compagnies à former et ne portait pas à 250 hommes l'effectif de celles déjà existantes.

Nous nous trouvions par conséquent en présence de deux bases différentes de calcul, selon que nous comptions les compagnies alpines à 150 hommes seulement ou à 250 hommes, telles qu'elles figurent dans les tableaux faisant suite au décret cité plus haut.

On obtient, pour l'ensemble de l'armée, un effectif de 209,000 hommes dans le premier cas, et un effectif de 212,600 hommes dans le second. Ces chiffres sont respectivement inférieurs de 9,000 et de 5,400 hommes à l'effectif moyen sur les contrôles, pour l'année 1879, qui, d'après nos évaluations, doit atteindre 218,000 hommes.

Il semblerait donc opportun, à première vue, de réduire le contingent.

Et cela d'autant plus, qu'il est surabondamment démontré que notre budget est insuffisant pour maintenir sous les drapeaux l'effectif porté par les tableaux organiques. Jusqu'à ce jour, et il en sera ainsi tant que notre situation financière ne sera pas améliorée, on a dû ou bien recourir à des libérations anticipées, comme sous l'administration du général Ricotti, ou bien abandonner l'instruction de la deuxième catégorie, comme l'a fait le général Mezzacapo.

Mais, considérant que, par suite du passage de l'infanterie de marine dans l'armée de terre, le budget de la guerre sera naturellement augmenté de la réduction apportée à celui de la marine; considérant qu'une diminution du contingent aurait pour conséquence obligée la réduction du nombre de nos troupes mobiles; voulant d'autre part rester dans l'esprit de nos institutions militaires qui tendent à l'incorporation du plus grand nombre possible d'hommes valides, il nous a semblé plus avantageux de ne pas altérer le chiffre du contingent demandé, en laissant au ministre le soin de régler, comme il le jugera convenable, l'effectif moyen entretenu d'après les ressources du budget.

L'instruction de la deuxième catégorie. — Bien que la commission, par un sentiment de délicatesse envers ses collègues qui ont déjà eu l'occasion de vous proposer un ordre du jour à ce sujet (1), bien que la commission, disons-nous, ne veuille pas s'engager dans une question qui doit venir en discussion avec la loi de finances, elle croit, néanmoins, devoir se faire l'écho du vœu émis dans vos bureaux, et engager le ministre à ne négliger à l'avenir, sous aucun prétexte, l'instruction de la deuxième catégorie.

Il s'agit de respecter la loi (2), de préparer les forces destinées à alimenter l'armée de première ligne et d'accroître la valeur de l'armée de deuxième ligne. Attendre la guerre pour instruire un nombre trop grand de soldats (3) pourrait, à notre avis, avoir des conséquences irréparables.

« On doit se préparer à l'avance, pendant que l'Etat est dans le calme (4). »

Ces sages paroles de Montecuculli, écrites il y a deux siècles, n'ont jamais été plus vraies qu'aujourd'hui.

Le délai apporté à l'appel des hommes qui, lors du DISCARICO FINALE, *passent de la deuxième à la première catégorie.* — Une de vos commission s'est montrée favorable au délai de six mois apporté à l'incorporation des 3,000 hommes environ qui, au moment de la déclaration du *discarico finale*, doivent passer de la deuxième à la première catégorie, pour couvrir le déficit survenu dans le contingent pendant le premier semestre qui suit l'appel.

Cet opinion a beaucoup de valeur; ces 3,000 hommes incorporés lors du *discarico finale*, comme on l'a fait l'année dernière, au lieu de l'être seulement avec la classe suivante, comme on l'avait fait les autres années, arrivent isolément dans les corps au mois de juillet, à un moment où l'instruction est déjà avancée; ils sont plus nuisibles qu'utiles au service et chargent le budget de l'Etat de 600,000 livres.

Nous nous plaisons à espérer que cette observation sera bien accueillie par vous et par le ministre et qu'on en tiendra compte, sans tarder, dans la pratique.

Le rappel des classes en congé et l'appel du contingent en automne. — D'autres vœux encore ont été formulés au sein de la commission, d'autres réflexions ont été faites.

La durée du service sous les drapeaux a été fixée en Italie à trois ans, à l'exemple de cette armée qui, en 1866 et en 1870, a moissonné tant de lauriers dans les champs de la Bohême et de la France; mais, comme on l'a fait remarquer, nous avons négligé, malgré l'exemple de cette même armée, de nous conformer aux pratiques qui, en Prusse et ailleurs, ont été adoptées comme un correctif indispensable du service

(1) La Chambre invite le ministre à instruire en 1878 une classe de deuxième catégorie, sans augmenter la dépense totale inscrite au budget de première prévision (partie ordinaire) et en modifiant en conséquence le budget de prévision définitive pour 1878.

(*Rapport de la commission du budget sur l'état de première prévision des dépenses du ministère de la guerre pour 1878*)

(2) Article 126 de la loi du 7 juin 1875.

(3) Il résulte du rapport du général Torre, sur la levée des jeunes gens nés en 1856, que l'armée permanente compte 96,000 hommes n'ayant pas un seul jour d'instruction; en y ajoutant les 50,000 hommes de la classe 1857 nous aurons environ 150,000 hommes non instruits.

(4) Montecuculli. — *Aphorismes sur l'art de la guerre.*

court, pratiques que nos lois ont pourtant sanctionnées (1).

Pour que le service court n'altère pas trop sensiblement les qualités d'une armée, il est nécessaire de rappeler de temps en temps sous les armes les classes en congé pour rafraîchir leur instruction et les remettre aux habitudes de la vie militaire (2).

Si ce tempérament a paru nécessaire dans l'armée allemande, où le système territorial maintient un lien continu entre les corps et les réservistes et où l'esprit militaire est incarné dans les populations, combien ne l'est-il pas davantage dans notre armée qui se trouve dans des conditions moins favorables?

Votre commission a pensé également qu'il était contraire à la solidité de l'armée d'appeler le contingent à la fin de janvier ou au commencement de février, au lieu de l'appeler en octobre ou en novembre, comme cela a lieu en Allemagne, en Autriche et en Belgique. La période d'instruction d'été s'ouvrant le 1er avril, et les recrues devant à ce moment être mêlées aux anciens soldats des classes précédentes, nous avons été obligés jusqu'ici de hâter leur instruction élémentaire.

C'est là un inconvénient moins léger qu'on ne pourrait le croire au premier aspect; un édifice n'est solide et durable que s'il repose sur de bons fondements.

Il faut remarquer, en outre, qu'une mobilisation de l'armée est moins à prévoir en hiver que pendant les autres saisons. Si la mobilisation devait avoir lieu en avril ou en mai, un sixième environ de nos forces de première ligne n'aurait que deux mois ou un peu plus de deux mois de service; aussi, croyons-nous que l'appel des classes en octobre ou novembre vous paraîtra opportun, d'autant plus que cette mesure est encore justifiée par des considérations médicales et sociales, dont il sera question plus loin. Nous ne rejetons sur personne la responsabilité des inconvénients que nous venons de signaler. Nous savons que, malgré la bonne volonté des ministres, le rappel des classes en congé et l'appel du contingent en octobre ou en novembre sont venus se heurter inexorablement contre la situation de nos finances qui leur a imposé jusqu'à ce jour un *veto* fatal.

Mais, vu les graves inconvénients que présentent une instruction trop précipitée des recrues, le fait d'avoir un sixième environ de l'armée de première ligne composé de jeunes soldats sans expérience à l'ouverture de la belle saison, et une interruption trop prolongée du service pour les classes en congé, nous avons considéré comme un devoir de recommander au ministre l'étude et l'application des mesures qui lui sembleraient propres à conjurer les dangers qui peuvent résulter d'un pareil état de choses.

La mortalité et les réformes dans l'armée. — Les questions d'ordre purement militaire étant épuisées, un membre de la commission a appelé notre attention sur un travail statistique récent (3), relatif à la mortalité de notre armée comparée à celle des autres armées de l'Europe.

De prime abord, ce sujet nous paraissait étranger à la loi soumise à notre examen. Mais en remontant aux causes principales de cette mortalité, nous nous sommes aperçu qu'il fallait ranger parmi elles la facilité avec laquelle, parfois, les conseils de levée déclarent les inscrits bons pour le service, et l'habitude d'appeler la classe dans le cœur de l'hiver. Il nous a alors semblé convenable, non d'approfondir, mais d'effleurer cette question, afin que le ministre en fasse promptement l'objet d'une enquête sérieuse.

De la comparaison faite par l'ouvrage cité plus haut, entre la mortalité des diverses armées, il résulte que l'Italie se trouve, sous ce rapport, dans une situation plus mauvaise que la Prusse, la Saxe, l'Angleterre, la France, le Portugal et la Belgique; elle n'est dépassée que par l'Autriche et la Russie (1).

Mais les chiffres fournis ne se rapportant pas à une même période manquent de base, à notre avis; d'ailleurs, des comparaisons de ce genre, exprimées simplement en chiffres, n'ont pas de valeur réelle, à cause des différences notables qui existent de peuple à peuple, de région à région, d'armée à armée.

Si l'on consulte les statistiques les plus récentes des morts survenues, non dans les armées, mais dans les nations de l'Europe, on voit que l'Italie est classée la troisième avant-dernière et précisément avant l'Autriche et la Russie (2); ce fait vient à l'appui de notre thèse; il montre que la comparaison de la mortalité de notre armée avec celle des autres armées européennes n'a pas une bien grande valeur.

Néanmoins, on aurait tort de ne pas accorder toute l'attention voulue à une question de cette importance.

On aurait d'autant plus tort que, laissant de côté les comparaisons, nos pertes, non-seulement par mort, mais encore par réforme, si elles ne sont pas telles qu'on doive s'en alarmer, méritent pourtant de fixer l'attention du législateur.

L'état joint au présent rapport suffit pour montrer la proportion des réformes et celle des décès survenus dans l'armée avec les décès constatés dans la population; il fait voir également que le mal est d'autant plus grand que les armes sont recrutées avec moins de soin.

Il est indiscutable que, si tous les inscrits acceptés par les conseils de levée étaient sains et robustes, les morts et les réformes seraient peu nombreuses; car nos casernes, bien qu'elles laissent à désirer sous beaucoup de rapports, ne sont généralement pas insalubres, les fatigues imposées aux troupes ne sont pas excessives et leur nourriture est suffisante. Il est indiscutable également que la diminution des morts et des réformes serait avantageuse au budget et à l'armée; on n'aurait plus à habiller, à nourrir, à transporter des hommes qui finissent par peupler les infirmeries et les hôpitaux. Rendus à leurs foyers, ces hommes, s'ils sont incapables de travailler, sont à charge à leur famille et à eux-mêmes; s'ils sont encore valides, ils ne peuvent, à cause des vices de leur constitution, contribuer à l'amélioration de la race, ce qui n'est pas fait pour exciter dans le cœur de la population l'amour du métier des armes.

---

(1) Article 131 de la loi du 7 juin 1875.

(2) Ces rappels ont lieu également en Autriche et en France, bien que, dans l'armée française, la première portion du contingent reste quatre ans sous les drapeaux.

(3) *Annales du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce*, année 1877, deuxième semestre. Étude de statistique sanitaire et de géographie médicale présentée à la commission centrale de statistique par le docteur Sormani, capitaine-médecin.

(1) Mortalité moyenne.

Prusse (1867-69)	6,4	pour 1,000 de l'effectif.
Saxe (1868-69)	6,4	—
Prusse (1872)	7,2	—
Angleterre (1871-1874)	8,4	—
France (1872-74)	8,7	—
Angleterre (1860-70)	9,5	—
France (1862-69)	10,1	—
Belgique (1870-74)	10,7	—
Italie (1870-76)	11,6	—
Portugal (1861-67)	12,7	—
Belgique (1867-69)	12,8	—
Russie (1871-74)	14,7	—
Autriche (1870-71)	15,3	—
Russie (1862-71)	15,4	—
France (corps d'occupation de Rome) (1862-69)	15,5	—
Italie (1864-69)	16,3	—

(2) Mortalité générale sur 10,000 habitants :
Norvége, 183. — Suède, 197. — Danemark, 202. — Écosse, 222. — Angleterre, 227. — France, 230. — Belgique, 240. — Pays-Bas, 264. — Prusse, 269. — Saxe, 291. — Espagne, 296. — Hongrie, 306. — Italie, 306. — Autriche, 323. — Russie, 368. (Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, 1877, volume 2, page 841.)

Il convient donc de s'occuper des conseils de levée et d'étudier avec un soin attentif leur mode de fonctionnement.

Peut-être l'élément militaire n'est-il pas suffisamment représenté dans ces conseils, peut-être l'examen des inscrits est-il trop superficiel, peut-être la nomenclature des maladies et infirmités rendant impropre au service doit-elle être révisée.

Ces points sont trop délicats pour que nous puissions leur trouver immédiatement des solutions convenables; nous ne sommes pas, du reste, chargés de cette tâche. Constatons qu'un progrès réel a été accompli par l'application de l'article 85 de la loi du 7 juin 1875, application qui a eu pour effet d'augmenter le nombre des réformes prononcées par les conseils de levée, et de diminuer par suite la proportion des décès.

Quant à la seconde des causes de mortalité que nous avons énoncées, il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement pour en démontrer la valeur.

Personne ne peut nier que la différence subite de température à laquelle sont exposées les recrues qui, en plein hiver, se transportent des provinces méridionales dans les provinces du Nord, n'exerce une influence néfaste sur leur constitution; enlevé à ses habitudes et à sa famille, le jeune soldat se trouve, de plus, dans un état d'esprit anormal, de sorte que le physique et le moral concourent à le prédisposer aux maladies.

Les exigences de l'hygiène sont d'accord ici avec les exigences militaires qui, on l'a vu, conseillent d'appeler les recrues en octobre ou novembre, et non en janvier ou février.

La répartition du contingent. — Votre commission ayant envisagé également cette grave question a trouvé peu conforme aux besoins de notre époque et aux intérêts de l'armée, la disposition légale en vertu de laquelle la répartition du contingent s'opère sur le chiffre des inscrits et non sur celui des valides.

La répartition sur les valides marquerait un grand progrès social; les impôts du citoyen sont calculés d'après sa fortune; le tribut d'honneur qu'il paie de sa personne à la patrie, bien que plus sacré et plus noble, doit être régi d'après un principe analogue.

Est-il juste d'aggraver la situation d'une population malingre, en l'obligeant à fournir un contingent calculé sur le chiffre des naissances et non sur celui des hommes valides ?

L'équité et les nécessités sociales sont d'accord pour conseiller une réforme sur ce point.

Honorables collègues !

Nous vous avons fait connaître notre pensée et les vœux que nous espérons vous voir accueillir.

Pour être réalisés, quelques-uns de ces vœux réclament des mesures législatives et réglementaires; les autres réclament simplement que la loi sur le recrutement ne reste pas à l'état de lettre morte.

Voulant nous renfermer strictement dans les limites de notre mandat, nous ne vous avons présenté et nous ne vous présentons aucune proposition.

Nous avons appelé votre attention sur des questions vitales pour l'avenir de notre puissance militaire; nous avons recommandé à vos soins et à ceux du ministre l'étude et la solution de ces questions; nous avons la ferme assurance que nos recommandations n'auront pas été faites en vain.

Ce que nous avons à cœur, c'est le rappel des classes en congé, c'est l'enrôlement du contingent en automne, et non pendant l'hiver, c'est la répartition de ce contingent sur le nombre des valides et non sur celui des inscrits, c'est surtout et avant tout l'instruction de la deuxième catégorie.

Cela posé, et dans l'espoir que nos vœux seront favorablement accueillis et promptement satisfaits, nous vous prions d'accorder l'unanimité de vos suffrages au présent projet de loi. »

En séance, la Chambre s'est bornée à discuter sommairement la question de la mortalité dans l'armée et celle de la répartition du contingent; elle a décidé de ne s'occuper, quor pour le moment, ni de l'époque des appels, ni de l'instruction de la deuxième catégorie et des réserves. L'examen de ces derniers points a été renvoyé à la discussion du budget définitif pour 1878, discussion qui aura lieu probablement dans le courant du mois prochain.

(*A suivre*) (48)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

—

Le nouveau règlement sur le service en campagne

Suite (1).

III. Deuxième échelon : le détachement sanitaire

Le détachement sanitaire prussien répond à peu près à nos ambulances divisionnaires ou de quartier général, mais avec ces deux différences capitales :

1° Que la portion volante, au lieu de consister en une colonne de mulets à litières et à cacolets, est représentée par la section de brancardiers;

2° Que la portion qui prend position, le dépôt, n'est absolument pourvue, dans l'armée allemande, que du matériel nécessaire pour constituer la station principale de pansement pendant la durée du combat; les soins ultérieurs à donner aux blessés étant assurés à ces derniers, dès le jour même de la bataille, par le troisième échelon des formations sanitaires de première ligne.

La nouvelle instruction n'a rien changé au nombre ni à l'organisation générale des détachements sanitaires. Il existe toujours trois de ces détachements dans un corps d'armée; on en affecte un à chaque division; le troisième, à la disposition directe du général commandant, est assigné à l'artillerie de corps.

Quant à la composition du détachement sanitaire, la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* renvoie aux *Kriegsverpflegungsetat*. On sait cependant que le cadre et l'effectif de cette formation ont subi, en juin et juillet 1872, une augmentation par rapport aux chiffres fixés par l'instruction de 1869, et cette augmentation coïncida avec une augmentation du matériel (brancards, voitures de transport de blessés, attelages). D'autre part, d'après le texte de 1878, le matériel n'a pas varié depuis 1872, on peut donc en conclure avec quelque apparence de raison que le personnel est toujours celui que déterminent les décisions ministérielles du 27 juin et du 11 juillet 1872. Voici quelle serait, dans ce cas, la composition d'un détachement sanitaire :

1 capitaine du train (2), commandant,
2 lieutenants,
2 médecins-majors (dont un médecin en chef),
5 médecins aides-majors,
1 détachement de brancardiers, comprenant :
 1 *Feldwebel*,
 4 sergents,
 11 sous-officiers (au lieu de 8 en 1869),

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 396, 399 et 402.

(2) Les trois détachements sanitaires sont des fractions constitutives du bataillon du train, au même titre que les cinq colonnes de subsistances, le dépôt de chevaux et l'escadron d'escorte du train.

16 *Gefreite* (au lieu de 12) et
154 brancardiers (au lieu de 124), dont 4 clairons.
1 pharmacien de campagne,
1 *Zahlmeister*,
8 infirmiers-majors et infirmiers de visite,
8 infirmiers de salle,
1 détachement du train, comprenant :
1 sergent, 2 sous-officiers, 3 *Gefreite*, } montés
13 conducteurs du train (au lieu de 11),
12 ordonnances.

Le capitaine a deux chevaux de selle; les autres officiers et les médecins en ont un, ainsi que le pharmacien et le payeur.

Le matériel roulant se compose de 8 voitures à 2 chevaux pour le transport des blessés; 2 voitures à 2 chevaux pour le matériel et 2 voitures à 2 chevaux pour les bagages.

Le chargement des voitures de matériel se compose presque exclusivement d'instruments de chirurgie et d'objets de pansement; peu de médicaments, les outils et ustensiles les plus nécessaires seulement et fort peu de denrées consistant uniquement en cordiaux et conserves alimentaires concentrées.

De cette énumération de la composition du détachement sanitaire ressort le rôle de cette formation. Ce n'est pas un hôpital, ce n'est pas même une ambulance, car cet établissement ne saurait traiter des malades et des blessés même pendant un seul jour. Le but de cette unité est tout autre : elle a simplement la mission suivante 1° aller chercher les blessés dans les rangs des combattants, car les stations régimentaires vont se confondre avec elle dès son entrée en action; 2° donner sur-le-champ les premiers secours aux blessés, leur distribuer soit un cordial, soit un calmant, panser les blessures, appliquer un appareil. Puis son rôle éphémère terminé, le détachement plie bagages et suit sa division.

Le service du détachement sanitaire se décompose donc en deux fonctions bien distinctes : le service des brancardiers, exécuté sous la direction du capitaine commandant le détachement; le service de la station de pansement, fait par la section médicale du détachement, sous la surveillance du plus ancien médecin-major, avec le concours des médecins des corps et sous la haute direction du médecin divisionnaire qui dispose du détachement, au nom du général commandant la division, dont il est le représentant.

Le service des brancardiers du détachement sanitaire ne nous arrêtera pas longtemps malgré l'intérêt présenté par ce service et la nouveauté qu'il peut encore offrir pour le public français relativement à notre propre organisation. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à l'étude consacrée, en 1875, à l'instruction de la troupe de santé dans les armées étrangères (1). En ce qui concerne les brancardiers allemands, cette instruction est conçue d'une manière si pratique que le fonctionnement du service de guerre ressort tout naturellement de la description des exercices du temps de paix.

Laissons donc de côté toute la partie de l'action qui se passe entre les combattants et la station principale de pansement, et voyons comment celle-ci fonctionne.

« Le premier médecin-major, dit la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung*, exerce la direction de tout le personnel de santé employé à la station principale de pansement, sous l'autorité et conformément aux instructions du médecin divisionnaire. En conséquence, le personnel emprunté, soit aux corps de troupes, soit aux lazarets de campagne et appelé à servir momentanément à la station principale de pansement est tenu de déférer aux prescriptions du premier médecin-major du détachement sanitaire.

« Ce médecin major procède avant tout à la répartition du personnel afin que ce dernier puisse aussitôt entrer en action. Il prend ensuite les dispositions nécessaires pour se procurer de l'eau et pour préparer les cordiaux à distribuer. »

Aussitôt que les blessés commencent à arriver, « on les couche, on leur administre un cordial; ils sont visités, pansés, opérés quand c'est absolument indispensable, dans tous les cas *mis en état de pouvoir être aussitôt transportés plus loin.* »

Cette phrase du § 38 résume d'une manière frappante le rôle de la station de pansement. Si nous ne craignions de recourir à une expression triviale, nous comparerions volontiers cet échelon à un atelier d'emballage doublé d'un bureau d'expédition.

Ce qui est remarquable, c'est la manière dont le service médical est distribué sur la station de pansement. Ce sont, il est vrai, des dispositions anciennes; on les trouvait déjà dans l'instruction de 1869, mais elles témoignent d'une entente parfaite de ce que doit être le service, à ce point précis de la chaîne continue d'institutions, qui relie au service hospitalier de l'intérieur le service médical des troupes au feu. Aussi paraît-il impassible de parler du détachement sanitaire ou de la station de pansement, sans reproduire ces articles du règlement prussien, fruits d'une attentive expérience.

« Pour que chaque blessé trouve, sans hésitation, les secours médicaux qui conviennent à sa blessure, il est bon de répartir les médecins et les infirmiers en trois groupes; groupe d'admission, groupe de pansement et groupe d'opérations. Chacun d'eux sera pourvu des moyens d'action nécessaires à sa mission spéciale. Ces groupes opéreront chacun pour soi, mais dans un même local.

» Le premier groupe — groupe d'admission — reçoit les blessés qui arrivent, les fait coucher, les reconforte et, quand cela n'est pas déjà fait, incise les vêtements, met la plaie à nu, nettoie la région, et, après avoir visité la plaie, attache aux vêtements du blessé une fiche de diagnostic (1); enfin ce groupe décide de ce qui sera fait ultérieurement.

» Les blessés grièvement atteints, dont l'état réclame, soit un appareil compliqué, soit une opération importante, sont respectivement assignés au deuxième ou troisième groupe.

» Les petits blessés, après qu'on aura rapidement pratiqué sur eux les menues opérations reconnues nécessaires, reçoivent un pansement simple et expéditif, et sont dirigés aussitôt sur le *point de rassemblement des petits blessés*, dont le médecin divisionnaire aura déterminé l'emplacement.

» Quand ils ne peuvent être mis immédiatement en route, on leur assigne un quartier à côté de la station de pansement, afin de prévenir l'encombrement de celle-ci.

» Les blessés dont la science n'a pas le pouvoir d'empêcher la fin prochaine doivent recevoir tous les soulagements possibles.

» Le deuxième groupe — groupe de pansement — a pour mission d'appliquer les appareils difficiles et qui demandent du temps, principalement les appareils pour fractures comminutives, dans les cas où l'on peut se dispenser d'amputer immédiatement et où il est dès lors nécessaire d'immobiliser soigneusement le membre afin que le blessé puisse être trans-

(1) Voir *Revue militaire de l'étranger*, vol. VIII, page 267.

(1) Ces fiches doivent être délivrées au blessé et attachées à ses vêtements par le premier médecin qui l'a pansé; elles ont pour but d'épargner au blessé des explorations répétées et d'accélérer le service des évacuations. Signées du médecin qui les délivre, elles indiquent : 1° la nature de la blessure; 2° le pansement appliqué; 3° le degré de transportabilité.

porté. Les fractures du membre inférieur, celles de la cuisse surtout, rentrent dans les attributions de ce groupe.

» Le troisième groupe — groupe d'opérations — est chargé de pratiquer les grandes opérations chirurgicales, quand il est absolument nécessaire de les pratiquer dès la station de pansement, en d'autres termes, quand, faute d'être opéré, le malade serait exposé à succomber, pendant le trajet, aux conséquences du transport :

» Parmi ces opérations on remarque : les ligatures des gros troncs artériels dans les cas d'hémorrhagie, la trachéotomie dans certaines lésions du larynx et des voies aériennes, enfin l'amputation des grands segments de membres dans les cas de broiement ou d'arrachement par gros projectiles. La question de savoir si, en dehors de ces amputations d'urgence, il y a lieu d'en pratiquer d'autres, dépend surtout de la distance à laquelle se trouve le lazaret de campagne le plus proche et des moyens d'action du deuxième groupe.

» Les résections, qui réclament beaucoup de temps, ne seront pratiquées qu'autant que le permettent et la marche du combat et le nombre des blessés. »

La nouvelle instruction attribue au payeur du détachement sanitaire une fonction dont il n'est pas question dans l'ancienne. Cet employé est chargé, à la station de pansement, de surveiller la préparation et la distribution des rafraîchissements et des cordiaux, ainsi que de prendre provisoirement en consigne les valeurs et autres objets de prix dont sont porteurs les morts ou ceux des blessés qui désirent effectuer ce dépôt.

Pour présenter un tableau complet du rôle du détachement sanitaire pendant le combat, il resterait à traiter, d'après l'instruction, une série de points qui s'y rattachent : tels sont le choix de l'emplacement de la station de pansement, les signaux adoptés pour marquer cet emplacement, soit de jour, soit de nuit, les mesures arrêtées pour mettre à la disposition du médecin divisionnaire des voitures de réquisition garnies de paille et pour activer l'évacuation des blessés, les règles à suivre par le détachement sanitaire quand, pendant le combat, la division fait un mouvement en avant ou en arrière, etc. Mais, afin de rester dans les limites d'une simple analyse du nouveau règlement, nous devons nous restreindre à ce qui, dans ce texte, est caractéristique de la formation dont il trace les règles. C'est à ce dernier titre que nous reproduisons les dispositions simples, claires et éminemment pratiques édictées au sujet de l'évacuation de la station de pansement.

« C'est au médecin divisionnaire qu'il appartient de décider, à la station de pansement, de la destination ultérieure des blessés.

» Les petits blessés pour lesquels, de l'avis des médecins, on peut, sans danger sérieux, différer le traitement hospitalier, et qui sont encore en état de fournir une marche, avant d'être expédiés sur un lazaret plus éloigné, doivent être acheminés vers l'étape la plus voisine. A cet effet, on commence par réunir les petits blessés en un point de rassemblement déterminé, d'où, après avoir pris le repos nécessaire et avoir été formés en un détachement, ils se mettent en route, pour gagner l'étape désignée, sous la conduite de celui d'entre eux qui est le plus ancien dans le grade le plus élevé,

» On évitera de choisir pour ce point de rassemblement des localités où se trouvent établis, dans des locaux restreints, des lazarets occupés par des blessés.

» Si un lazaret de campagne reste encore disponible, il pourra être employé à recueillir les petits blessés sur le point de rassemblement, mais il ne doit pas *s'établir*.

» Quant aux blessés grièvement atteints, ils sont dirigés sur les lazarets de campagne au moyen de voitures de réquisition garnies de paille. A partir du moment où les voitures de transport de blessés des détachements sanitaires cessent d'avoir à diriger les blessés du champ de bataille sur la station principale de pansement, on les fera concourir au transport des blessés de la station de pansement dans les lazarets.

» Certains blessés grièvement atteints, notamment ceux qui sont frappés aux extrémités supérieures, peuvent, sans danger, faire un certain trajet à pied. On se gardera cependant de les comprendre dans les détachements des petits blessés ; il faut au contraire les diriger sur les lazarets en les adjoignant aux colonnes de voitures.

» Les blessés grièvement atteints doivent être répartis entre les divers lazarets de la manière la plus uniforme possible. »

Le reste du chapitre consacré par la nouvelle instruction au détachement sanitaire est relatif à des questions d'administration, de comptabilité, etc. Nous les passons sous silence et nous nous bornerons à signaler encore une fois, pour terminer, le caractère spécial du service du détachement sanitaire, service qu'on pourrait résumer ainsi : retirer les blessés du feu à mesure qu'ils tombent; les mettre immédiatement en état d'être transportés; les diriger au plus tôt sur l'échelon suivant, les lazarets ; enfin rejoindre au plus vite la division ou le corps d'armée, prêt aux éventualités du lendemain.

Les services que, dans la pratique, les détachements sanitaires allemands ont rendu à leur armée peuvent être discutés; ce qui est hors de conteste, c'est qu'en fonctionnant comme le prescrit en théorie la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* de pareilles formations réalisent l'idéal de l'*ambulance de combat*.

IV. TROISIÈME ÉCHELON : LE LAZARET DE CAMPAGNE

Si le détachement sanitaire peut être défini une ambulance de combat, on peut dire du lazaret de campagne que c'est un hôpital de champ de bataille.

« Les lazarets de campagne sont destinés à s'établir, *aussi près que possible du terrain de l'action*, pour assurer aux blessés qui, *pendant le combat*, leur arrivent soit des stations de pansement, soit directement des troupes, les soins d'un service hospitalier réglé. » Telle est, en effet, la définition que donne la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* du troisième échelon des formations sanitaires de première ligne.

Chaque corps d'armée allemand est pourvu de lazarets de campagne pour 2,400 blessés ou malades. Seulement, au lieu de répartir ces ressources en quatre ou cinq établissements d'une contenance de 500 et même de 600 malades, comme on l'a fait dans d'autres armées, l'administration allemande du service de santé a compris que la première condition à remplir pour permettre aux lazarets de répondre à leur destination, — constituer *pendant le combat* et *aussi près que possible du terrain de l'action* un hôpital prêt à recevoir les victimes de la lutte, — c'était avant tout de rendre ces établissements *aussi mobiles que possible*.

Ce but a été atteint :

1° En augmentant le nombre total des lazarets aux dépens de la contenance de chacun; à cet effet on a réduit le chiffre normal des malades ou blessés à 200 pour chaque établissement, de sorte que chaque corps d'armée possède douze lazarets de campagne. (Une division de réserve en a trois);

2° En allégeant l'hôpital mobile de tout matériel encombrant, ou qui n'est pas absolument indispensable.

Grâce à l'application de ce sage principe, un hôpital de campagne prussien, de 200 blessés, se réduit à une colonne de six voitures, laquelle passe partout, peut cheminer à proximité des colonnes de troupes et arrive *toujours* et *en temps opportun* jusque sur le terrain même du combat.

Par quel miracle les Allemands sont-ils parvenus à faire tenir dans six voitures ou plutôt dans cinq, puisque l'un des

véhicules est la charrette à bagages du personnel, tout ce qu'il faut pour hospitaliser 200 malades et blessés, et même davantage, car de pareilles fixations sont bien élastiques? C'est ce qu'il importe d'examiner de plus près et c'est ce que montre un coup d'œil jeté sur les nomenclatures donnant le chargement des fourgons.

Deux voitures sur cinq sont consacrées au matériel qu'on pourrait appeler technique : médicaments, instruments, objets de pansement. Là, rien n'a été négligé, les approvisionnements sont aussi nombreux et aussi variés qu'on peut le souhaiter dans un hôpital régulier, et ils paraissent devoir largement suffire, pour un temps assez long, à l'exploitation d'un établissement de plus de 200 lits. Par contre, des réductions qui semblent fort sages ont été opérées dans le matériel dit de service général, dans le mobilier d'hôpital, dans les séries d'ustensiles de toute espèce. Trois chariots suffisent à transporter tout le nécessaire, mais aussi l'on n'y trouve que le strict nécessaire. Les voitures portent une couverture, une paire de draps pour chaque malade, mais il est entendu qu'on ne se procurera les couverures supplémentaires et les draps de rechange qu'au moment où le lazaret s'établit, c'est-à-dire sur place et par réquisition. Il en est de même des chemises, des sacs à paille pour paillasses et traversins. Dans d'autres armées on traîne à la suite des hôpitaux de campagne des convois d'effets d'habillement à l'usage des malades : capotes d'hôpital, pantalons, bas, serre-tête, sandales, etc.; tout cela, dans l'armée allemande, est presque exclusivement pris sur place. On ne voit figurer dans les nomenclatures prussiennes ni balances à bascule, ni séries de poids; comme batterie de cuisine, on n'emporte que ce qui est indispensable; de même, en ce qui concerne les denrées. Quant à la vaisselle et aux couverts, tout ou presque tout est acquis par voie de réquisition. Inutile de dire que pas un seul lit n'est chargé sur les voitures du lazaret prussien : un établissement hospitalier, traînant à sa suite les voitures nécessaires pour charrier une série de plusieurs centaines de lits forme une colonne de voitures interminable; il est condamné à l'immobilité, partant à l'inaction. Les lazarets prussiens prennent leurs lits où ils les trouvent, quand il n'y en a pas ils s'en passent, estimant que mieux vaut arriver sans lits que de ne pas arriver du tout; ou bien ils font mieux, ils en font construire : un supplément annexé à la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* fournit toutes les indications nécessaires pour permettre au médecin-chef d'un lazaret de faire construire, à l'aide de réquisitions, avec quelques voliges et quelques lattes, des bois de lit improvisés.

C'est avec ce matériel réduit que les lazarets de campagne prussiens ont fait la guerae de 1870-71. On n'a, depuis, rien ou presque rien changé à leur composition. Il est donc permis de conclure que ces fixations sont suffisantes pour *encadrer* le matériel de réquisition et assurer ainsi le service hospitalier réglé. Dans tous les cas, les lazarets ont conservé leur qualité capitale, la *mobilité*, qui seule permet à de pareilles formations d'être présentes au moment du besoin.

En ce qui concerne le personnel, aucun changement ne paraît avoir été apporté aux fixations de l'instruction de 1869 (1). Personnel et matériel sont groupés de manière à permettre de sectionner le lazaret en deux demi-lazarets.

Le service intérieur d'un lazaret établi se rapproche, autant que les circonstances le permettent, de celui des hôpitaux de garnison en temps de paix. Le détail en serait sans intérêt pour cette étude; aussi pouvons-nous passer outre, sauf à nous arrêter un peu plus longuement à deux questions plus importantes : le relèvement des lazarets établis et l'évacuation de leurs blessés, car, dans l'armée allemande, le relèvement des formations et l'évacuation des malades et blessés sont l'alpha et l'oméga du service de santé en campagne.

Relèvement. — Aussitôt que dans un lazaret établi le service est organisé et que les soins sont assurés aux malades, le médecin en chef en informe aussitôt: 1° le commandement général du corps d'armée; 2° l'inspection générale des étapes; 3° la commandanture d'étapes la plus voisine, en faisant connaître le nombre des malades et blessés transportables et des patients non transportables, ainsi que le personnel et le matériel nécessaires pour relever le lazaret.

Ce relèvement doit être la préoccupation constante du médecin en chef, qui doit tendre, sans cesse, à rejoindre les troupes auxquelles il appartient.

Quand, par suite du mouvement en avant de l'armée, le lazaret de campagne établi a perdu le contact de son corps d'armée de telle manière que le rapport journalier ne peut plus lui parvenir, le médecin en chef fait connaître cette situation à l'inspection des étapes, laquelle en donne avis au corps d'armée. Par le fait, le lazaret passe du ressort de l'armée mobile dans celui de l'inspection des étapes, jusqu'au jour de son relèvement. Une fois le lazaret relevé, il appartient au médecin en chef, sous sa responsabilité, de rallier le corps d'armée dans le plus bref délai.

Quand l'armée fait un mouvement rétrograde, le médecin en chef prend ses dispositions pour être en mesure, au premier signal du commandement général et, en cas d'urgence, à celui du médecin général, de se joindre à l'armée avec les voitures, les attelages et toutes les personnes qui ne sont pas strictement indispensables aux blessés : le reste du personnel et du matériel demeure en arrière, sous la protection de la Convention de Genève, jusqu'au moment où les secours nécessaires sont assurés aux malades et blessés.

Evacuation. — Les malades ou blessés sortant du lazaret, après guérison, sont réunis en détachements et dirigés, sous la conduite du plus ancien et du plus élevé en grade, sur la commandanture la plus voisine, préalablement informée, par le médecin en chef, de la mise en route du détachement et, par l'inspection d'étapes, de la destination à lui donner.

Quant aux malades à évacuer, le médecin en chef, après avoir soumis ses propositions au directeur des lazarets, est avisé par ce dernier de la possibilité ou de l'impossibilité de l'évacuation, ainsi que du siége des commissions de transport de malades.

Dans la première alternative, le médecin en chef se met aussitôt en communication avec la commission de transports, et lui fait connaître, autant que possible, par télégraphe le nombre des hommes appartenant à chacune des quatre catégories suivantes :

Malades légèrement atteints et blessés légèrement atteints, pouvant être évacués, les uns et les autres, dans des convois de malades sans couchettes;

Malades grièvement atteints et blessés grièvement atteints, ne pouvant être évacués que dans la position couchée par les trains sanitaires ou, à la rigueur, par des trains ordinaires pourvus de couchettes.

Quand, dans le nombre des hommes à évacuer, se trouvent des malades qui ne doivent être évacués qu'exceptionnellement et avec des précautions particulières (maladies contagieuses, ophthalmies contagieuses, syphilis, aliénation mentale etc), leur nombre doit être indiqué par genre de maladie.

Le transport jusqu'à la gare voisine s'effectue par les soins du lazaret aussitôt que lui arrive, soit de la part de la commission de transport de malades, soit de la part de la commandanture d'étapes, l'avis de la possibilité de l'évacuation. Les voitures nécessaires, garnies de paille de couchage, à défaut de mieux, sont mises à la disposition du lazaret par la commandanture d'étapes voisine. Le personnel d'escorte est

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, volume Ier, page 142.

fourni par le lazaret; un état nominatif des malades est remis, contre reçu, par le chef de l'escorte à l'autorité (commandanture d'étapes ou commission de transport de blessés) qui prend en charge les hommes à évacuer.

Arrivés à la gare où ils vont être embarqués soit dans les trains sanitaires soit dans les convois de malades, les blessés ont franchi successivement les trois échelons distincts dont se composent les formations sanitaires de l'armée mobile.

Sur le terrain, ils ont été relevés aussitôt par les brancardiers de leur compagnie et apportés un peu en arrière, à la station régimentaire, où les médecins et les infirmiers du régiment leur ont donné les premiers secours et un premier réconfortant; peut-être même, grâce aux ressources abondantes dont disposent les corps de troupes, a-t-on pu leur appliquer le premier pansement durable, celui qui doit permettre de les diriger, par chemin de fer, jusque dans leurs foyers. Ce premier échelon n'a reçu, dans aucune armée européenne, le développement qu'il présente en Prusse; dans aucune, il est vrai, le service régimentaire ne saurait fournir, au combat, des résultats aussi sérieux; dans quelques-unes même ce service semble absolument illusoire.

Le deuxième échelon, dans les grandes batailles, se confond avec le premier ou plutôt sert de point de ralliement aux éléments du premier. Essentiellement mobile, organisé pour la marche et le transport bien plus que pour le service hospitalier, le détachement sanitaire improvise, le jour de la bataille, comme un grand atelier qui n'a qu'un but: disposer les blessés pour le transport, par un labeur expéditif, par un coup de collier suprême, mais qui ne doit durer qu'un jour.

C'est que le troisième échelon, le lazaret, arrive dès le soir de l'affaire, au milieu du combat quelquefois. Très mobile, lui aussi, grâce à sa contenance réduite, à son convoi de six voitures seulement, à son matériel restreint, il passe partout, et c'est pour cela qu'il arrive à temps. Deux, trois lazarets viennent prendre, sur les stations de pansement, la *suite* du travail des premiers échelons redevenus libres et déjà en route pour rallier leur troupe. Le matériel est réquisitionné, rassemblé; dès le second jour, la station de pansement ressemble de plus en plus à un hôpital, puis le lazaret à son tour expédie ses blessés, appelle à lui le personnel et les ressources nécessaires pour le remplacer et se libère, afin d'être prêt à des installations nouvelles et tout aussi éphémères.

De cette manière les troupes ne manquent jamais de secours médicaux et les blessés reçoivent dans un temps minimum les secours et les soins les plus complets que permettent les circonstances, en attendant leur prompte évacuation vers l'intérieur. Dans la suite de ces études nous verrons comment les établissements et formations de la seconde ligne viennent, par l'action continue de moyens puissants, déblayer le rayon de la première ligne, au fur et à mesure que les échelons les plus avancés ont transformé les blessés aux membres fracassés en des voyageurs parfaitement transportables, et permettent ainsi à ces échelons de la première ligne de remplir leur mission. Grâce à ce jeu alternatif des différents échelons, on échappe à l'encombrement, suite inévitable de tout service de santé mal conçu et mal dirigé, fléau redoutable dont les conséquences sont: la perte par l'armée de combat de tous ses moyens sanitaires, la mortalité parmi les blessés, un foyer d'épidémies au milieu du théâtre de la guerre.

(*A suivre.*) (70)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES DU XV^e CORPS. — La *Deutsche Heeres-Zeitung* du 10 mai contenait, sur les manœuvres du XV^e corps d'armée, quelques renseignements qui complètent ceux que nous avons publiés déjà dans le n° 400.

« ... Les deux divisions manœuvreront l'une contre l'autre, sur le cours moyen de la Zorn, entre Hochfelden et Marlenheim (1).

Antérieurement, la 31e division fera ses exercices de régiment et de brigade au polygone de Strasbourg et ses manœuvres de détachement et de division entre la Zorn et la Brusche.

On prépare une carte particulière pour les manœuvres; elle comprendra le terrain entre Haguenau, Strasbourg, Molsheim et Buchswiller.

La fin des manœuvres de division est fixée, pour la 30e division, au 13 septembre; le 14, elle aura un jour de marche et arrivera à l'ouest et au nord-ouest de Strasbourg dans un rayon de deux milles au plus.

Quant à la 31e division, elle terminera ses exercices le 14 septembre, de manière à se trouver dans un rayon d'un mille et demi au nord de cette ville.

Le grand quartier général réglera lui-même, à partir du 14 septembre et jusqu'au retour dans les garnisons, la dislocation des troupes, en leur affectant, soit des localités déterminées, soit simplement une certaine zone de terrain. »

MANŒUVRES DE LA 16e DIVISION. — On lit dans la *Metzer Zeitung* :

« Les manœuvres d'automne de la 16e division, qui doit remplacer la garnison de Metz, pendant que celle-ci manœuvrera en Alsace, auront lieu de la manière suivante:

Les 29e et 69e régiments d'infanterie feront leurs exercices de régiment du 26 août au 3 septembre à Metz; à cet effet, les deux bataillons du 69e en garnison à Trèves se mettront en route le 21 août, et le 2e bataillon, en garnison à Thionville, le 24, pour se rendre à Metz.

Le 30e régiment d'infanterie fera ses exercices de régiment du 22 au 30 août à Sarrelouis, le 70e régiment d'infanterie qui est en garnison à Trèves quittera cette ville le 19 août et fera ses exercices du 23 au 31 août à Thionville.

Le 9e régiment de hussards, partant le 11 de Trèves, et le 7e régiment de dragons, qui est en garnison à Sarrebruck (on se rappelle qu'il appartient à la division depuis le 1er avril de cette année), feront les mêmes exercices du 15 au 29 août à Sarrebrück,

Les exercices de brigade auront ensuite tous lieu du 3 au 8 septembre aux environs de Metz, ou les régiments se seront rassemblés.

La 32e brigade d'infanterie, composée des 30e et 70e régiments, sera renforcée pour ces exercices du 8e bataillon de chasseurs, qui est en garnison à Saverne.

Après un jour de repos général, viendront les exercices de détachement, réglés de la façon suivante: Du 9 au 14 septembre, la 31e brigade combinée, composée des 29e et 69e régiments d'infanterie, du 9e régiment de hussards, de la 1re *Abtheilung* du 8e régiment d'artillerie de campagne et de la 3e compagnie du 8e bataillon de pionniers, manœuvrera entre la route Metz-Bouzonville et le chemin de fer Metz-Sarrebrück;

Du 10 au 15 septembre, la 32e brigade combinée, comprenant en outre des 30e et 70e régiments d'infanterie et du 8e bataillon de chasseurs, le 7e régiment de dragons, la

(1) Station de la ligne Molsheim-Saverne, « ce qui permettra à l'Empereur, fait remarquer la *Gazette de Cologne*, de se rendre chaque jour, par un train spécial, sur le terrain des manœuvres. »

2e *Abtheilung* du 8e régiment d'artillerie de campagne, la 3e batterie à cheval du même régiment et la 2e compagnie du 8e bataillon de pionniers, s'exercera entre la Moselle et la route Metz-Bouzonville. »

—

EXERCICES DE LANDWEHR A METZ. — *Metz, le 12 mai.* — Le bataillon de landwehr, qui avait été formé ici d'hommes appelés pour douze jours, a été congédié samedi 11, après avoir été présenté, le matin, au général v. Woyna.

Le général a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait en voyant cette troupe apte au service de guerre, quoique composée d'hommes ayant servi dans les corps les plus différents. (*Strassburger Zeitung* du 16 mai.)

—

OUVERTURE DE LA LIGNE THIONVILLE-SIERCK-TRÈVES-EHRANG. — Dans son n° 234, la *Revue* a signalé l'importance militaire du chemin de fer Berlin-Wetzlar-Metz, destiné à relier Metz au centre de l'Empire, par la voie la plus directe, et qui devra se composer, en partie, de tronçons empruntés aux lignes déjà existantes et, en partie, de sections neuves. L'une de ces dernières, dite de la Moselle, s'étend de Coblence à Thionville, où elle se relie à la ligne existante, Thionville-Metz. Sa longueur totale (181 kilomètres) et les difficultés de la vallée qu'elle suit lui donnent une véritable importance. Une partie de cette section neuve, environ les deux cinquièmes (76 kilomètres), constituée par la distance Thionville Sierck-Trèves-Ehrang, vient d'être livrée à l'exploitation le 15 mai. Elle s'embranche à Thionville, dans la nouvelle gare centrale (1), avec les chemins de Luxembourg, de Sedan et de Metz. Plus tard, le chemin projeté de Thionville à Teterchen aboutira aussi à ce point.

La ligne nouvelle suit la rive droite de la Moselle, franchit la frontière de Prusse auprès de Sierck, se relie, à Conz, avec les chemins de fer de Luxembourg et de Sarrebrück, traverse la Moselle au nord de Trèves et arrive à Ehrang, point terminus provisoire.

D'après les feuilles allemandes, il semble établi que la continuation de cette ligne jusqu'à Coblence ne saurait tarder, malgré les difficultés du parcours et celles que présente la construction d'un pont sur le Rhin. A la date du 16 février dernier, la *Gazette de Metz* annonçait que « d'après des renseignements de Coblence, un avertissement venu de haut lieu avait expressément invité à terminer le plus vite possible la ligne Berlin-Wetzlar-Metz et à hâter tout particulièrement l'achèvement du pont fixe du Rhin, à Coblence. »

La *Gazette de Trèves*, en indiquant que la distance de Coblence à Metz, par la ligne de la Moselle, sera de 214 kilomètres, ajoutait les réflexions suivantes qui résument utilement la question : « Le temps du parcours entre Coblence et Metz sera d'environ quatre heures. Plus tard, lorsque la ligne projetée (Berlin-Wetzlar) aura supprimé les détours considérables qu'on est aujourd'hui obligé de faire entre Coblence et Berlin, les trains-express franchiront, en douze ou treize heures, les sept degrés de longitude qui séparent Berlin de Metz. »

ANGLETERRE

—

ENVOI DANS LA MÉDITERRANÉE DE TROUPES INDIGÈNES DE L'ARMÉE DES INDES (1). — Il résulte des nombreux télégrammes adressés d'Egypte aux journaux anglais, qu'à la date du 21 mai, dix-sept bâtiments à voiles ou à vapeur, ayant à bord des troupes indigènes, avaient pénétré dans le canal de Suez.

Huit d'entre eux, à cette même date, auraient déjà quitté Port-Saïd, se dirigeant sur Malte.

« ..... Le cuirassé *Shannon* et la corvette *Ruby*, lit-on dans le *Daily News* du 22 mai, ont escorté ces bâtiments à travers l'Océan indien et la mer Rouge. La *Pallas*, en station à l'extrémité nord du canal, était chargée d'assurer le passage de ces navires du canal dans les eaux de la Méditerranée.

Le *Minotaure* et la *Défense*, sous les ordres de lord John Hay, ont pour mission de protéger les transports pendant la dernière partie du trajet, et assureraient au besoin le débarquement des troupes à leur point de destination. »

S'il faut en croire le *Times of India*, ce premier envoi de troupes indigènes en Europe serait prochainement suivi du départ d'un nouveau contingent composé spécialement de cavalerie.

Ce journal annonce en effet, dans son numéro du 29 avril, que six régiments de cavalerie du Bengale et un régiment de cavalerie anglaise ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour faire campagne.

—

ÉQUIPAGES DE SIÉGE. — On a récemment arrêté, en Angleterre, les bases d'après lesquelles doivent être organisés les équipages de siége :

Tout équipage de siége doit se composer, en principe, d'un certain nombre de sections (*units*), les unes dites lourdes (*heavy*) et les autres légères (*light*). Chacune de ces sections constitue un ensemble complet comprenant des bouches à feu, des voitures, des munitions (500 coups par pièce), etc., etc., avec le personnel nécessaire. Ces sections sont organisées à l'avance, de sorte que pour former un équipage de siége, il suffit de fixer, en tenant compte des opérations que l'on a en vue, le nombre de sections de l'une et l'autre espèces qui doivent être mobilisées.

Voici, d'après le *Times* du 11 mai dernier, quelle est la composition en bouches à feu de chacune de ces sections :

« Une *section lourde* comprend :

8 canons de 64 livres, 64 quintaux,
8 canons de 40 livres, 35 quintaux,
14 obusiers de 8 pouces, 46 quintaux.

Total.. 30 bouches à feu (1).

Une *section légère* comprend :

10 canons de 40 livres, 35 quintaux,
10 canons de 25 livres, 18 quintaux,
10 obusiers de 6.3 pouces, 18 quintaux.

Total.. 30 bouches à feu (1).

» Le personnel affecté à chaque section se compose de 8 batteries d'artillerie de place, comprenant un total de 32 officiers et 1,104 sous-officiers et hommes. »

Le même journal ajoute :

« L'Arsenal royal de Woolwich a, récemment, terminé la fabrication de tous les canons et obusiers, ainsi que des affûts nécessaires à l'organisation des sections d'équipage de siége. Toutefois, des mesures sont déjà prises à la manufacture royale de canons de l'Arsenal pour substituer aux obusiers actuellement en service d'autres pièces plus puissantes, savoir :

Un obusier de 6.6 pouces, 36 quintaux, pour les sections légères, et un obusier de 8 pouces, 70 quintaux, pour les sections lourdes.

Ces bouches à feu sont plus longues que les obusiers du modèle actuel qu'elles doivent remplacer et qui sont, à proprement parler, des mortiers rayés. L'obusier de 6.6 pouces (167mm6) doit lancer des projectiles variant de 95 livres (43 k. 10) à 135 livres (61 k. 24), et le nouvel obusier de 8 pouces (203mm2) des projectiles variant de 170 livres (77 k. 10) à 230 livres (104 k. 3). Actuellement, une ou deux de ces pièces seulement sont fabriquées, et bien qu'elles soient adoptées en principe, il faut encore les considérer comme étant dans la période d'essai. »

AUTRICHE-HONGRIE

—

CRÉATION D'UN COURS THÉORIQUE POUR LES EMPLOYÉS DES VIVRES. — La *Revue militaire de l'Étranger* a fait connaître,

(1) Ouverte depuis le 1er mai, et dont la *Revue* a annoncé la construction dans les *nouvelles militaires* du n° 292.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 399 et 403.

(1) Il doit y avoir, en outre, dans chaque section six canons de 7 livres (pièces de montagne).

dans son n° 373, la hiérarchie et les règles de l'avancement des employés des vivres. Suivant ces règles, les employés passaient d'un grade à un autre, pour ainsi dire à l'ancienneté. Une décision impériale du 26 octobre 1877 a modifié cette disposition organique, en instituant un cours théorique auprès du comité militaire technique et administratif pour les *Officials* des vivres qui doivent concourir pour le grade d'administrateur.

Le règlement d'organisation de ce cours a été publié assez récemment; nous croyons devoir l'analyser, afin de compléter les renseignements déjà donnés au cours de l'*Etude sur le service des subsistances dans l'armée austro-hongroise.*

Il est créé, dit le règlement, un cours spécial auprès du comité militaire technique et administratif, pour offrir aux employés des vivres qui aspirent aux grades élevés, le moyen d'acquérir ou de compléter les connaissances théoriques qu'ils doivent posséder pour arriver au grade d'administrateur (qui est le premier échelon des degrés supérieurs).

La direction du cours est confiée au chef de la III° section du comité (section de l'intendance), et sa direction supérieure, au président du comité militaire technique et administratif (1); enfin l'inspection en est attribuée au chef de la section économique du ministère de la guerre (chef de l'intendance) (2).

Le nombre des élèves est déterminé chaque année par le ministre de la guerre.

En cas de mobilisation générale de l'armée, le cours est supprimé; lorsque la mobilisation n'est que partielle, le ministre décide s'il y a lieu de le maintenir ou de le fermer.

On n'admettra en principe que des *Officials* de 2° et de 3° classe aptes à l'avancement.

Les *Officials-élèves* célibataires ont droit au logement en nature ou à l'indemnité de logement fixée pour Vienne; il en est de même pour ceux qui sont mariés et qui amènent leur famille. Quant à ceux qui laissent la famille dans leur résidence habituelle, ils sont traités, au point de vue du logement, comme les lieutenants, et les familles reçoivent l'indemnité de logement affectée aux lieux de garnison qu'elles habitent (3). Chaque élève reçoit, à titre de subvention classique, une indemnité de 15 fr. par mois.

Les cours s'ouvrent le 15 octobre de chaque année et sont clos le 15 août de l'année suivante.

L'enseignement porte sur les matières suivantes : administration de l'armée (lois militaires, organisation de l'armée, recrutement, prestations en deniers et en nature, service économique-administratif, contrôle, pensions); service des vivres, au point de vue technique et administratif; service du train, des communications et des vivres au point de vue des opérations; études des denrées alimentaires, technologie; droit civil et commercial des deux parties de l'empire dans leurs relations avec l'administration militaire; organisation de l'Etat dans la monarchie austro-hongroise.

Outre l'assistance aux leçons, les élèves sont tenus de faire des rapports écrits, et afin d'étendre leurs connaissances pratiques en même temps qu'ils recevront l'instruction théorique, on leur fera visiter les établissements techniques de Vienne et des environs.

Chaque année le plan d'études, les programmes et l'emploi du temps seront l'objet d'un examen de révision du conseil des professeurs; les modifications proposées par ce conseil, dûment motivées, seront soumises à l'approbation du ministre de la guerre.

Il n'y aura point d'examens semestriels; mais les professeurs devront, dans le cours de l'année scolaire, s'assurer des progrès des élèves à l'aide de conférences et de travaux écrits.

L'enseignement sera donné par les professeurs du cours de l'intendance avec le concours, si c'est nécessaire, d'officiers et d'employés du comité militaire technique et administratif.

Les élèves formeront une classe à part; néanmoins, quand on le jugera utile, on pourra les faire assister au cours de l'intendance.

Les élèves qui, par suite de maladie, n'auront pu terminer leurs cours, pourront, sur leur demande, être convoqués de nouveau. Quant à ceux qui n'auront pas satisfait aux examens de sortie, ou qui auront renoncé volontairement à les subir, ils ne seront pas autorisés à se présenter une seconde fois.

Après la clôture du cours, les élèves subissent un examen oral et écrit devant une commission présidée par le chef de l'intendance et composée du chef de la III° section du comité et d'un certain nombre d'autres membres nommés par le ministre de la guerre (1). Les professeurs du cours remplissent le rôle d'examinateurs avec voix délibérative pour l'appréciation de l'examen. Cette appréciation se formule par l'une des notes: supérieurement apte — apte — non-apte. De l'ensemble des notes partielles données aux élèves, on conclut la note définitive de sortie, laquelle se formule dans les mêmes termes que les notes partielles. Les procès verbaux des séances d'examen, appuyés des épreuves écrites, sont adressés au ministre de la guerre.

Un employé des vivres peut se présenter à l'examen sans avoir suivi le cours; au cas où le résultat de cette épreuve n'est pas satisfaisant, il ne peut mettre obstacle à ce que l'employé soit admis ultérieurement au cours.

Les candidats évincés peuvent, avec le consentement de la commission, se présenter à un second examen, mais seulement à la condition qu'ils atteignent leur tour d'avancement dans le cours de l'année suivante

Les élèves et les employés non élèves qui ont passé de bons examens, reçoivent du président de la commission un certificat constatant leur note définitive; ils sont renvoyés aux autorités ou aux établissements dont ils dépendent et auxquels les listes de qualification sont adressées.

A l'avenir donc, un official de 1re classe ne pourra figurer au tableau de qualification et, par conséquent, arriver au grade d'administrateur des vivres, qu'après avoir satisfait à un examen d'un programme déterminé. Cette nouvelle règle ne détruit pas le principe de l'avancement à l'ancienneté; les candidats bien notés entrent au tableau suivant leur rang d'ancienneté, et sont nommés dans cet ordre; mais ils bénéficient de l'élimination de tous ceux qui n'ont pas réussi aux examens ou qui ont renoncé à subir cette épreuve.

DANEMARK

—

ÉTABLISSEMENT D'UN CAMP DE MANŒUVRES PRÈS DE COPENHAGUE. — Depuis 1868, une partie de l'armée danoise était réunie chaque année dans un camp d'instruction établi à Hald, en Jutland, à six kilomètres au sud-ouest de Viborg. Les troupes désignées pour prendre part aux exercices du camp formaient une division présentant un effectif d'environ 9,000 hommes et comprenant : 10 bataillons de ligne, 1 régiment de cavalerie, 2 batteries d'artillerie, avec un détachement du train et les divers services nécessaires.

On sait que l'infanterie danoise se compose, outre le bataillon de ligne et le bataillon de renfort de la garde, de 5 brigades, subdivisées elles-mêmes en 2 demi-brigades, comprenant chacune 2 bataillons de ligne, 1 bataillon de réserve, 1 bataillon de renfort et un dépôt, formé en temps de guerre seulement; on sait aussi que chacun des 2 bataillons de chaque demi-brigade reçoit alternativement tous les deux ans tout le contingent affecté à l'infanterie dans le cercle de recrutement de la demi-brigade. Les 10 bataillons envoyés chaque année au camp de Hald sont précisément ceux qui ont reçu et instruit les recrues l'année précédente; ils sont portés à l'effectif du pied de guerre (800 sous-caporaux et soldats) et pour cela on rappelle ces recrues, renvoyées dans leurs

(1) *Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre 1874, p. 69.

(2) *Revue militaire de l'Etranger*, 1er semestre 1875, p. 84.

(3) Il n'est rien spécifié pour la solde, parce que le tarif du *gage* est le même pour Vienne que pour la province.

(1) *Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre 1874, p. 108.

foyers après la première période d'instruction (six mois) et, en outre, s'il est nécessaire, des sous-caporaux et des hommes appartenant à la 4e classe d'âge.

Dans la première semaine de mai, plusieurs journaux étrangers annoncèrent, d'après des correspondances de Copenhague, que le gouvernement danois avait résolu de faire exécuter les manœuvres annuelles dans le voisinage de Copenhague, et que cette mesure avait pour but, en présence de l'éventualité d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie, de ne pas dégarnir de troupes l'île de Sélande et la capitale.

Le *Dagblad* de Copenhague confirmait, le 9 mai, dans les termes suivants, l'établissement de ce camp :

« S. M. le roi a décidé, le 6 mai, sur la proposition du ministre de la guerre, que le camp d'instruction serait établi cette année dans le parc de *Jægersborg* et le bois d'*Ernselund*, et que les troupes y seraient appelées, par moitié environ, en deux périodes, de quatre à cinq semaines chacune. Les exercices commenceront dans les premiers jours de juin pour se terminer en août. Les troupes seront placées sous l'autorité du général commandant le premier district militaire, le commandement du camp sera exercé par un général de brigade.

Seront appelés au camp : les 8e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e bataillons, deux batteries d'artillerie, l'une du 1er régiment, l'autre du 2e régiment, une compagnie de pionniers ainsi qu'un détachement de la compagnie de télégraphistes.

Les 8e, 11e, 12e, 16e, 19e et 20e bataillons seront réunis le 1er juin, le 5e régiment de dragons le 14. »

Il est bon de remarquer en passant que ces corps ont leurs garnisons, les deux premiers dans l'île de Fionie, les autres en Jutland; en cas de besoin, ils pourraient être maintenus dans l'île de Sélande après la première période d'exercices.

D'après le *Dagblad* du 15 mai, pendant cette première période, le camp sera commandé par le général Ankjær, chef de la 1re brigade de Jutland, qui aura sous ses ordres, outre les six bataillons et le régiment de cavalerie désignés ci-dessus, la batterie fournie par le 2e régiment d'artillerie, les compagnies de pionniers et le détachement de télégraphistes.

Les travaux d'installation sont exécutés par une compagnie du génie, sous la direction d'un colonel de cette arme.

Le camp se trouve situé à 9 kilomètres environ au nord de Copenhague et à 2 kilomètres à peu près de *Lyngby*, station du chemin de fer de Copenhague à *Helsingœr* (Elseneur).

EMPIRE ALLEMAND

CONSTITUTION D'UN FONDS DIT D'ÉTAT-MAJOR (*Generalstabsstiftung*). — Une loi de l'Empire, adoptée par le Bundesrath et le Reichstag et promulguée le 31 mai 1877, avait mis à la disposition de l'Empereur une somme de 300,000 marks (375,000 fr.) sur les bénéfices nets de l'ouvrage du grand état-major, *la Guerre franco-allemande de* 1870-71, à l'effet de constituer une fondation, dont les intérêts seraient employés à développer les connaissances scientifiques militaires et à accorder certains secours.

Le chef d'état-major général de l'armée prussienne devait être chargé de l'administration du capital de cette fondation et de l'emploi des revenus, conformément à des règles qui seraient soumises au préalable à la sanction de l'Empereur.

Une ordonnance impériale du 21 mars dernier, publiée dans le *Reichs-Anzeiger* du 17 avril, a fait connaître les statuts de cette fondation, tels qu'ils ont été présentés à l'Empereur par le chancelier de l'Empire et le ministre de la guerre. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« D'après votre rapport du 15 mars courant, je constitue, par le présent décret, une fondation avec la somme de 300,000 marks, mise à ma disposition par la loi du 31 mai 1877, sur le produit net de l'ouvrage *la Guerre franco-allemande de* 1870-71, rédigé par le grand état-major. Les revenus de cette fondation seront employés, dans l'intérêt de l'état-major de l'armée allemande, à développer les sciences militaires et à accorder des secours. Suivant votre proposition, je confère à cette fondation le nom de « Fondation d'état-major » et j'approuve les statuts ci-annexés. Ils seront publiés, ainsi que le présent ordre, dans le bulletin des lois de l'Empire.

Berlin, le 21 mars 1878, signé : GUILLAUME. Contresigné : V. BISMARCK, V. KAMEKE.

STATUTS DE LA FONDATION D'ÉTAT-MAJOR

§ 1. La fondation prend le nom de : « Fondation d'état-major. »

Son siége est à Berlin; elle est dans le ressort du tribunal de cette ville.

§ 2. Les buts de la fondation sont les suivants :

a) Faire progresser les sciences militaires au profit de l'état-major des armées prussienne, bavaroise, saxonne et wurtembergeoise.

b) Soutenir dans leur vocation les officiers et les employés de l'état-major de ces armées, qui sont sans fortune et qui montrent de l'application; fournir des secours temporaires à ces officiers et employés ou à leurs survivants, soit en cas de perte de fortune, à l'exclusion des dettes, soit en cas de maladies et en cas de mort; traiter de la même façon, le cas échéant, les personnes qui auraient sacrifié leur santé dans le service d'état-major.

Un tiers, au maximum, des revenus de la fondation pourra être employé dans le but indiqué ci-dessus sous la lettre *b*.

§ 3. La fondation est administrée par le chef d'état-major de l'armée prussienne, auquel une commission est adjointe à cet effet sous le nom de « Commission d'administration de la fondation d'état-major. » Le chef d'état-major nomme les membres de cette commission; il les convoque pour les séances.

L'administration de la fondation est gratuite.

§ 4. Le capital de la fondation, qui est formé de la somme de 300,000 marks, fixée par la loi du 31 mai 1877, doit être placé :

1° Soit en obligations, portant intérêt, de l'Empire ou d'un État de l'Empire, soit en obligations dont l'intérêt est garanti par une loi de l'Empire ou d'un État de l'Empire;

2° Soit en obligations de circonscriptions administratives allemandes (provinces, cercles, communes), obligations dont les lois prussiennes permettent l'achat pour le placement des fonds appartenant à des personnes en tutelle;

3° Soit en hypothèques sur immeubles, comme pour les pupilles.

Le placement des fonds est fait par le ministre de la guerre prussien, sur la proposition du chef d'état-major de l'armée et de la commission d'administration.

Les titres et les valeurs constituant le capital, sont déposés dans la caisse militaire générale, à Berlin.

§ 5. Le chef d'état-major de l'armée prussienne statue, la commission d'administration entendue, et conformément aux règlements, sur l'emploi des revenus de la fondation. Ses décisions concernent, en particulier : la somme à affecter à des travaux scientifiques militaires dont peuvent être chargés non-seulement des officiers d'état major, mais encore d'autres officiers de l'armée allemande; l'achat de manuscrits précieux, de livres, de cartes, etc., pour les bibliothèques de l'état-major; enfin les secours à accorder conformément au § 2, *b*.

L'emploi des revenus de la fondation, en dehors de la limitation imposée par le dernier alinéa du § 2, doit dépendre, avant tout, des besoins constatés dans l'ensemble des contingents militaires de l'armée allemande, mais en tenant compte, autant que possible, de la force respective de chaque contingent.

Les revenus qui ne seront pas employés dans le courant d'une année seront reportés à l'année suivante.

§ 6. Chaque année, le placement du capital et l'emploi des intérêts feront l'objet d'un rapport de la caisse militaire générale, tant que l'état-major n'aura pas une administration financière spéciale. Ce rapport sera présenté au ministre de la guerre de Prusse.

Les comptes seront soumis à la révision de la cour des comptes de l'Empire allemand.

§ 7. Les détails de l'administration du capital de la fondation seront arrêtés par le chef d'état-major de l'armée prussienne. »

RÉSERVES DES DIFFÉRENTS CORPS D'ARMÉE. — La section de géographie et de statistique du grand état-major prussien vient de publier la première partie de son répertoire (*Registrande*) pour 1878.

Nous détachons de ce document officiel, une note relative aux classes de réserve et de landwehr dont disposent aujourd'hui les différents corps allemands. Bien que les lois militaires de l'Allemagne soient fort élastiques et donnent au gouvernement le pouvoir d'appeler successivement aux armes, ne fût-ce que dans le landsturm, jusqu'au dernier homme valide, le résumé des classes normalement inscrites sur les contrôles actuels de guerre a son intérêt.

Voici la note dont il s'agit, *in extenso* :

« La période de sept ans, au bout de laquelle on pourrait considérer l'armée bavaroise et les deux corps d'armée de l'Allemagne du Sud comme disposant de toutes les classes de réservistes nécessaires pour compléter leurs troupes de ligne, devait se terminer à l'automne 1877, en y comprenant l'année de guerre 1870.

En réalité, la situation dans laquelle se trouvent l'armée bavaroise et le XIV° corps d'armée badois est aujourd'hui meilleure encore; l'organisation actuelle date, en effet, de 1867 pour la Bavière et de 1868 pour Bade, et par suite, ces deux Etats possèdent déjà, soit deux, soit trois classes entières passées dans la landwehr.

Dans le XIII° corps d'armée (wurtembergeois) qui s'est accru, depuis sa réorganisation en 1871 jusqu'en 1873, de huit nouveaux bataillons de fusiliers (1), six d'entre eux ne disposent, pour le moment, que de deux ou trois classes de la réserve. Le même fait se produit aussi pour un bataillon de la division du grand-duché de Hesse.

Les nouveaux corps de troupes prussiens créés en 1867 ainsi que les troupes des contingents de l'Allemagne du Nord réunis, dès cette époque, à l'armée prussienne, — comme le XII° corps d'armée (saxon) — disposeront à l'automne de 1878 ou de 1879, de leurs cinq classes complètes de landwehr. (2).

Les corps de troupes prussiens, créés en 1861, c'est-à-dire les régiments d'infanterie de 41 à 72, étaient déjà arrivés à ce résultat en 1873.

Quant aux régiments portant les n°s 109 à 129 et aux 16 régiments d'infanterie bavarois, ils devraient, maintenant encore, pour compléter l'effectif de leurs régiments de landwehr, avoir recours à l'incorporation d'hommes de l'*Ersatz-Reserve* de première classe. »

ITALIE

CAMPS D'INSTRUCTION ET CAMPS SPÉCIAUX DE CAVALERIE EN 1878. — Nous empruntons à l'*Italia militare* les renseignements suivants sur les camps d'instruction qui doivent être formés cette année en Italie :

« Le ministre de la guerre vient de publier les dispositions générales relatives à l'installation des camps habituels d'instruction.

Pour l'infanterie, les réunions auront lieu en deux séries de trente jours chacune, pendant les mois de juillet et d'août. Les brigades qui doivent ensuite prendre part aux manœuvres de corps d'armée feront partie de la deuxième série; elles se rendront aux camps dans les premiers jours d'août et les quitteront en temps utile pour rejoindre les points de rassemblement fixés pour les grandes manœuvres.

Comme les années précédentes, les camps se composeront en général d'une brigade; dans les quinze ou vingt derniers jours de chaque série, on adjoindra à l'infanterie, partout où la chose sera possible, des détachements d'autres armes; en principe, un escadron de cavalerie et une ou deux batteries d'artillerie.

Pour la cavalerie, il sera formé deux camps dans la haute Italie, l'un à *Saint-Maurice* et l'autre à *Pordenone*; ils auront une durée effective de quatre semaines environ; il est spécifié que les corps appelés à s'y rendre partiront de leurs garnisons respectives le 1er août et y seront rentrés pour le 5 septembre. Sont désignées : pour le camp de Saint-Maurice les 2° et 9° brigades de cavalerie et deux batteries d'artillerie, pour le camp de Pardenone, la 4° et la 8° brigade de cavalerie et deux batteries d'artillerie.

Dans l'Italie méridionale, il y aura également un camp d'instruction, aux environs de *Capoue*, pour la 1re brigade de cavalerie, à laquelle on adjoindra une batterie d'artillerie. La durée effective de ce camp sera d'environ trois semaines.

RUSSIE

FORMATIONS NOUVELLES. — D'après l'ordre du ministre de la guerre du 30 janvier 1877 (voir la *Revue militaire de l'Etranger* n° 344 page 176), les cinq brigades de sapeurs doivent, à l'exception de la brigade de sapeurs du Caucase, renfermer chacune deux bataillons de pontonniers, outre les trois bataillons de sapeurs, le bataillon de chemins de fer, les parcs de télégraphie et celui du génie. Ces brigades constituent, avec la compagnie de sapeurs du Turkestan et la compagnie galvanique d'instruction, l'ensemble des troupes du génie russe.

Jusqu'ici, les brigades de sapeurs n°s 2, 3 et 4 possédaient seules leurs deux bataillons de pontonniers devenus réglementaires depuis la décision précitée.

Le 11 mai dernier, le ministre de la guerre a ordonné de former deux nouveaux bataillons de pontonniers qui seront attachés à la 1re brigade de sapeurs avec les n°s 1 et 2. — Les n°s 7 et 8 seront affectés aux anciens 1er et 2° bataillons de pontonniers, qui continueront à faire partie de la 4° brigade de sapeurs.

Un second ordre, en date du 15 du même mois, prescrit la création de huit bataillons d'infanterie de réserve du Turkestan, destinés à renforcer les troupes stationnées dans cette circonscription militaire.

Enfin, parmi les nominations faites par décret impérial du 16 mai et publiées dans l'*Invalide* du 17, on relève celles de quatre colonels appelés au commandement des 15°, 16°, 17° et 18° brigades d'artillerie de réserve, dont la formation n'a pas encore été mentionnée par les feuilles officielles russes.

SUÈDE

ÉTABLISSEMENT D'UN CAMP DE MANŒUVRES PRÈS DE STOCKHOLM. — La *Gazette de Cologne* a publié, à la date du 8 mai, la correspondance suivante, datée de Stockholm, 4 mai:

« La Suède établira, comme le Danemark, un camp d'exercices et, comme lui aussi, dans le voisinage de sa capitale. 10,000 hommes environ seront réunis; ils exécuteront des manœuvres de campagne du 28 juin au 4 juillet, et s'établiront ensuite au camp. Le prince héritier Gustave, et le deuxième fils du roi, duc de Westrogothie, prendront part à ces manœuvres et serviront comme officiers subalternes.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

---

(1) Les trois anciens bataillons de chasseurs wurtembergeois ont été transformés, le 15 novembre 1871, en bataillons de fusiliers des 1er, 5° et 8° régiments, qui, ainsi que tous les régiments d'infanterie du Wurtemberg étaient alors à deux bataillons. Le 31 octobre 1872 furent créés les bataillons de fusiliers des 3° et 6° régiments; le 1er novembre 1873, ceux des 2° et 4° régiments, et enfin le 1er novembre 1874 celui du 7° régiment d'infanterie du même contingent. Il existe donc aujourd'hui des bataillons de fusiliers dans les huit régiments d'infanterie wurtembergeois, mais, par suite de la transformation des chasseurs, il n'y eut, à proprement parler, que cinq bataillons nouveaux de fusiliers à former.

(2) La convention militaire avec la Saxe est du 7 février 1867, et c'est à dater du 1er avril de cette année que le corps saxon est passé sous l'autorité du roi Guillaume en tant que chef suprême de l'armée.

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 405. SAMEDI 1er JUIN 1878.

SOMMAIRE. — Les procédés tactiques de la guerre d'Orient (suite). — Un chapitre de la statistique militaire de la Prusse. — Nouvelles militaires.

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Suite (1).

—

La question du tir aux grandes distances dans l'armée russe

D'après une étude récente du général Zeddeler (2).

Parmi les matériaux utilisés dans ces études, les rapports et récits officiels tiennent naturellement la première place, mais il a fallu en même temps mettre à contribution les publications non officielles que la presse étrangère nous apporte sans cesse — plus abondantes et plus explicites depuis que la guerre est terminée. Aujourd'hui, en effet, les observations, les notes et impressions personnelles des acteurs et des témoins oculaires cèdent peu à peu la place à des aperçus plus fermes, à des études véritables, conduites avec méthode vers des conclusions un peu hâtives peut-être, mais assez nettement formulées. Quelques-unes de ces publications, parues avant la clôture des hostilités, avaient déjà un caractère si synthétique, une portée si générale, que nous n'avons pu les utiliser au cours de nos pérégrinations sur les champs de bataille de la guerre russo-turque. Il a fallu se contenter de les signaler ou d'en donner simplement la substance, jusqu'au moment où nous devrons les examiner plus attentivement dans le bilan général de cette enquête tactique.

Nous aurions pu agir de même avec l'article que le général baron Zeddeler, déjà connu des lecteurs de la *Revue*, vient de faire paraître dans le dernier numéro du *Voïennyi Sbornik* (mois de mai 1878). Le général n'a assisté qu'à une affaire, celle de Gornyi-Dubniak (24 octobre), et il a dû employer les longues insomnies et les loisirs forcés, que lui faisaient une blessure reçue dans cette journée, à recueillir et à mettre en ordre ses impressions, à méditer sur les expériences faites et sur leurs conséquences. Après avoir complété et contrôlé ses déductions personnelles par celles de ses frères d'armes, il les a rassemblées en un corps de doctrines ; sorte de manifeste, qu'il publie aujourd'hui dans le premier recueil militaire de l'armée russe, avec l'intention hautement exprimée de provoquer, en Russie, dans la tactique des feux une révolution complète et analogue, dit-il, à celle qui vient de s'accomplir en Allemagne.

En présence d'une profession de foi aussi catégorique, nous n'attendrons pas que l'affaire de Gornyi-Dubniak, où la garde impériale russe a reçu le sanglant baptême du feu, ait passé sous nos yeux ; l'importance, la grande actualité du sujet traité par le général Zeddeler, la netteté de ses affirmations, la nature même de ses propositions, qui descendent jusqu'au détail des mesures transitoires, nous invitent à donner immédiatement et à enregistrer à l'avance ses *conclusions pratiques* et tactiques sur la guerre d'Orient.

Disons-le aussi, puisque c'est un motif invoqué par l'auteur pour justifier l'urgence de ses propositions : entre autres raisons qui l'engagent à poser des conclusions sur le vu d'une seule expérience, le général met en avant la situation politique actuelle qui peut, du jour au lendemain, placer les armées russes en face d'un nouvel adversaire :

« Blessé dans la première affaire avec l'ennemi, je ne puis malheureusement appuyer mes assertions que sur mes observations personnelles à Gornyi-Dubniak. Certes, cette expérience unique est loin d'être suffisante pour caractériser le mode d'action de notre infanterie, pour autoriser des propositions qui le mettraient d'accord avec les exigences du combat moderne ; néanmoins, cette affaire est une des plus sanglantes de toute la campagne ; les troupes qui y ont pris part voyaient le feu pour la première fois, elles ont dû agir dans cette journée, non pas d'après les enseignements et les leçons recueillies en si grande abondance par les autres troupes sur les champs de bataille de la Bulgarie, mais d'après leurs habitudes et leurs pratiques du temps de paix ; pour toutes ces raisons je pense que mes observations ne seront pas inutiles, tout au moins pour les troupes qui n'ont pas pris part à la campagne et qui, dans la situation politique actuelle, peuvent être appelées à se mesurer avec un nouvel adversaire. »

Notre soldat, écrit-il encore dans sa courte introduction, possède à un degré éminent toutes les qualités qui assurent la victoire ; il s'est surpassé et tout ce que « nos héroïques capotes grises et leurs modestes chefs » ont accompli jusqu'ici pâlit devant les exploits de cette campagne. Mais c'est une raison de plus pour envisager froidement et impartialement les fautes commises, pour ne point dissimuler les côtés faibles, les défectuosités de notre tactique.

Au début de l'étude entreprise par la *Revue militaire* sur les procédés tactiques de la guerre d'Orient, nous avons avancé que bien des officiers russes reviendraient de la Bulgarie et de l'Arménie avec d'autres idées sur la tactique. Cette prédiction, qui n'exigeait ni le don de prophétie, ni une bien grande perspicacité, ne s'applique pas toutefois à celui dont

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 377, 378, 379, 381, 385, 388, 390, 392, 393, 396, 397, 399, 400, 402 et 404.

(2) *Quelques conclusions pratiques de notre dernière guerre*, par le général-major russe baron Zeddeler, de la suite de Sa Majesté. (*Voïennyi Sbornik* du mois de mai 1878)

nous nous occupons ici. Le général Zeddeler avait, en effet, avant l'ouverture des hostilités, le même programme et les mêmes idées qu'aujourd'hui ou à peu près, ainsi que le prouvent ses nombreux articles sur la guerre de 1870, et notamment celui qu'il a fait paraître avant la guerre dans le *Voïennyi Sbornik* de 1876, et qui avait pour titre : *De l'influence du feu*, etc.; publications qui lui ont attiré, comme nous l'avons dit, le très grave reproche d'avoir manqué de respect à la mémoire du maréchal Souwarow. Il a manqué de respect, tout au plus, à ceux qui, selon lui, faisaient trop de bruit avec le : *Poula doura, chtyck maladiets!* et le lecteur va voir que le *coupable* ne manifeste aucune velléité de venir à récipiscence. Moins que jamais, cette antique formule, même rajeunie par les commentaires modernes du général Dragomirow, est celle du général Zeddeler.

Le général Zeddeler, qui a fait, il est vrai, la campagne de 1870 à l'état-major allemand (1), c'est-à-dire dans le camp où l'on a eu à souffrir du tir aux grandes distances, est-il fondé à poser des conclusions aussi nettes sur le vu d'une seule affaire de la guerre russo-turque, l'assaut de la grande redoute de Gornyi-Dubniak? En lui interdisant de nouvelles observations, la balle qui a frappé l'auteur de l'*Influence du feu*, comme pour le confirmer directement dans sa manière de voir, ne lui a-t-elle pas enlevé du même coup les moyens, sinon de modifier, au moins d'atténuer ses conclusions?

Toutes ces questions et d'autres encore, le lecteur se les posera comme nous, et comme nous aussi, il attendra, il méditera avant d'y répondre.

Fidèle à son rôle de rapporteur, la *Revue militaire de l'étranger* — comme d'ailleurs le *Voïennyi Sbornik* lui-même qui publie, côte à côte avec l'article du général, une étude sur le règlement d'infanterie russe, dont les conclusions sur le tir aux grandes distances s'écartent sensiblement de celles de notre auteur — la *Revue*, disons-nous, enregistre les arguments pour et contre.

Une doctrine nouvelle sur les feux de l'infanterie demande à faire ses preuves : il faut l'entendre, sauf à donner ensuite la parole, comme nous l'avons toujours fait, à ses adversaires.

Aujourd'hui, comme on va le voir, la question du tir aux grandes distances est posée aussi dans l'armée russe et elle ne manquera pas d'y soulever des discussions d'autant plus intéressantes qu'elles s'appuieront sur l'expérience des champs de bataille et non sur les épreuves du polygone.

Le général Heyman, qui a terminé une étude sur les procédés tactiques à employer contre les Turcs (en Asie) par cette recommandation à la Souwarow : « Ménage tes cartouches comme ton biscuit (*Podobno soukhariou*), » vient de mourir (2) et ne pourra prendre la parole; mais il ne manque pas, en Russie, d'officiers qui ont l'expérience et la compétence nécessaires pour traiter la question. Le général Dragomirow, directement mis en cause par une allusion à la 14e division, interviendra sans doute dans le débat et on peut espérer qu'il fera avancer, dans un sens ou dans l'autre, une question qui intéresse à un si haut degré l'avenir de la tactique.

Nous tiendrons le lecteur au courant. Il est temps de lui donner maintenant l'article du général Zeddeler; nous le reproduisons tel qu'il a été publié par le *Voïennyi-Sbornik* ou peu s'en faut. On y trouvera peut-être quelques répétitions, mais le sujet, par son importance même, supporte volontiers les redites.

Quand les Turcs, dit le général Zeddeler, ont donné à leur infanterie un fusil qui pouvait porter jusqu'à 3,000 pas et avec une vitesse de 15 coups à la minute, ils ne se sont pas bercés de l'illusion que leurs fantassins sauraient attendre toujours, avec leurs fusils perfectionnés, que le but fût bien visible et à bonne portée, et qu'ils ménageraient soigneusement leurs cartouches. Ils ont envisagé la question beaucoup plus simplement et ils ont décidé qu'on utiliserait jusqu'aux dernières limites toutes les propriétés de l'arme et qu'on tirerait sur tous les buts imaginables et avec toute la vitesse possible.

Le gouvernement, lorsqu'il adoptait cette manière de voir, en contradiction ouverte avec l'opinion régnante en pareille matière, devait nécessairement se préoccuper d'un danger sérieux et qui est inhérent à un pareil système : la consommation considérable et par suite l'insuffisance des munitions. Aussi, non-seulement il fit des approvisionnements énormes de cartouches, mais encore il employa tous les moyens pour alimenter en tous lieux et à toute heure le feu de son infanterie.

Ce que les Turcs ont fait en ce sens est vraiment extraordinaire ; malgré des dépenses de munitions effrayantes, nous trouvions encore dans les tranchées, et quelquefois simplement sur le terrain de la position, des amas de cartouches considérables ou des caissons encore pleins ; dans leurs mouvements en avant, nous voyions sur les premières lignes des quantités de chevaux, de mulets et d'ânes chargés de cartouches (1).

En conséquence, les Turcs en même temps qu'ils adoptaient les nouvelles armes posaient en règle de ne jamais ménager les munitions, de tirer à toutes les distances et autant qu'on pourrait et, enfin, de prendre les mesures nécessaires pour alimenter ces feux à outrance.

Si l'on compare l'armée turque à l'armée française de 1870, on constate une manière de voir identique à l'égard de l'emploi du fusil à chargement rapide; la seule différence c'est que les Turcs, sous ce rapport, ont obtenu des résultats auxquels les Français n'ont pas même songé et qu'en particulier ils ont assuré le remplacement des munitions pendant le combat.

L'auteur examine ensuite quelles étaient, sur le tir, les idées en faveur dans l'armée russe avant l'ouverture des hostilités.

« Quand j'ai examiné l'importance du feu dans la guerre franco-allemande et fait un retour sur nos règlements, j'ai exprimé la conviction que nos pratiques, appuyées en principe sur l'emploi du fusil se chargeant par la bouche, n'étaient plus d'accord avec les exigences du combat moderne. Et, en effet, nos règlements, comme nos exercices du temps de paix, insistent particulièrement *sur la nécessité d'économiser les cartouches, sur la précision du tir*; ils ne permettent *les salves qu'au but en blanc*, et enfin, ils ne tolèrent le *feu nourri et de vitesse que pour repousser ou préparer une attaque, à très bonne portée*.

Voilà, en substance, toute notre tactique des feux ! »

Ce principe de l'économie des munitions était celui que nous avions le plus à cœur et nous ne cessions de le répéter à nos hommes. « Les troupes de la 14e division au passage du Danube (division Dragomirow) et la 1re brigade de chasseurs dans le raid au delà des Balkans en sont des preuves éclatantes. »

(1) Le général, alors colonel, a suivi les opérations pendant sept mois, et a fait sur la campagne de 1870-71 des conférences fort remarquées, intitulées : *L'infanterie, l'artillerie et la cavalerie prussiennes dans le combat et hors du combat*, insérées dans le *Voïennyi Sbornik* et reproduites par la *Revue militaire de l'étranger* (années 1873 et 1874).

(2) Le général-lieutenant Heyman, qui a joué un rôle considérable dans la dernière campagne d'Arménie, a été enlevé par le typhus à la fin de la guerre.

(1) On peut juger de l'énorme quantité de cartouches mises à la disposition de l'infanterie turque par ce fait; un officier supérieur ottoman nous a assuré que chaque tabor avait jusqu'à 60 animaux de bât, chargés chacun de 2,000 à 2,500 cartouches. (*Note de l'auteur.*)

Le tir peu fréquent et la plus grande économie possible de cartouches, qui permettaient d'éviter le gaspillage des munitions au combat, tels étaient donc les principes qui servaient de point de départ pour fixer le chargement de l'homme et des caissons.

La guerre franco-allemande ne changea pas cette manière de voir et le nombre de caissons d'infanterie fut même diminué; on n'en eut plus que 12 pour un régiment de 16 compagnies.

La dernière guerre a bientôt démontré que ces approvisionnements étaient complétement insuffisants, surtout quand les caissons éprouvaient quelques retards. Le premier effet de cette expérience fut d'augmenter le nombre des cartouches portées par l'homme. Ainsi dans la garde, à partir de Gornyi-Dubniak, chaque soldat avait non plus 60, mais 90 à 105 cartouches qui, faute de place dans la sacoche, étaient portées dans le sac à biscuit ou dans les poches de la capote.

La question du remplacement des munitions pendant le combat fut visée pour la première fois dans un ordre de 1876, mais cet ordre, paru après les manœuvres, ne put être soumis aux épreuves du service pratique et on ne put l'exécuter dans les corps de troupes. En outre, dans la dernière guerre, les trains eurent constamment des peines infinies à se mettre à portée des troupes correspondantes.

De ce qui précède, il résulte que l'approvisionnement en cartouches est insuffisant, même pour assurer les besoins du combat avec notre manière de conduire les feux, et qu'il faut, en conséquence, prendre les mesures suivantes :

1. *Ordonner que chaque soldat soit constamment porteur de 105 cartouches ou de 7 paquets; laisser aux sous-officiers le nombre de cartouches actuel ou le réduire, car ils n'ont pas à tirer, mais plutôt à diriger le feu de leurs hommes, ce qui est autrement important.*

2. *Organiser soigneusement les moyens de transport des cartouches; jusqu'à nouvel ordre, faire porter les 45 cartouches de supplément ou les trois paquets dans le sac à biscuit, où elles peuvent trouver place* (1).

3. Actuellement, les troupes ont immédiatement à leur disposition les approvisionnements suivants: 60 cartouches portés par chaque soldat, 14,000 dans chaque voiture — les régiments de 16 compagnies, munis de trains supplémentaires, ont 14 de ces voitures. Si nous comptons les compagnies à 150 hommes, cela fera un supplément de 70 cartouches par homme, soit en tout 130 cartouches. Ce chiffre, comme l'expérience l'a démontré, est insuffisant, surtout quand on tient compte qu'une seule voiture par bataillon suit les troupes au combat, et que les autres sont au deuxième échelon du train, de sorte que ce n'est plus 130, mais 60 plus 23, soit 83 cartouches par homme, dont on dispose. *Je crois pour mon compte, qu'il faut avoir au moins 200 cartouches par homme à la disposition immédiate des troupes, dont 105, comme il a été dit plus haut, portées par le soldat, et 70 dans les caissons; les 25 autres seraient portées par des animaux de bât. Si l'on compte 5 pouds ou 2,000 cartouches pour la charge d'un animal, 30 chevaux par régiment de 4 bataillons suffiront pour assurer ce service.*

Il est inutile de démontrer l'avantage des chevaux de bât sur les caissons, il saute aux yeux. Pour faciliter le chargement et la distribution des cartouches, on enfermerait celles-ci dans six sacs de toile à voile imperméable.

4. Compléter l'ordre n° 253 de l'année 1876, qui prescrit de faire suivre chaque bataillon par un caisson, de la façon suivante :

a) *Répartir les caissons entre les régiments et les placer aux environs de la station de pansement ; les communications incessantes entre ce point et les corps de troupes faciliteront la recherche des caissons par les régiments.*

b) *Epuiser les caissons successivement; envoyer immédiatement les caissons vides sous la conduite d'un sous-officier du train au point de stationnement des convois où ils seront incontinent échangés contre des caissons pleins. Porter à la connaissance des troupes, dans la* DISPOSITION, *le point où se tiennent les caissons de cartouches qui ne suivent pas immédiatement les troupes au combat.*

c) *Faire suivre immédiatement chaque compagnie par deux chevaux de bât* (1) *(avec deux hommes) qui ne se tiendront pas à côté l'un de l'autre, mais se sépareront pour ne pas présenter à l'ennemi une cible trop favorable. Charger le commandant de compagnie de veiller constamment au remplacement des munitions et d'envoyer à cet effet les chevaux de bât sur la chaîne. Après avoir été débarrassés de leurs cartouches, les chevaux de bât seront conduits aux caissons placés en arrière et retourneront immédiatement à leur compagnie avec leur chargement.*

Dans une affaire défensive, les paquets de cartouches peuvent être disposés à l'avance sur le sol.

d) Supprimer, comme peu pratiques, les fanions et les lanternes qui servent à marquer l'emplacement des caissons, le jour et la nuit.

e) *Si l'on tient compte de l'impossibilité absolue d'assurer le remplacement des munitions sans les chevaux de bât et de l'importance extrême de cette question, il serait nécessaire, en cas d'une nouvelle guerre — et jusqu'à l'organisation à intervenir — que les corps de troupes s'occupassent eux-mêmes de préparer ces moyens de transport par chevaux de bât; et, à cet effet, on pourrait tout au moins leur assigner un cheval par compagnie, et leur faire confectionner dès aujourd'hui les sacs de toile; les chevaux seraient pris parmi les animaux haut le pied ou parmi les chevaux de volée qu'on dételierait et qu'on enverrait aux corps de troupes au commencement du combat. Bref, ce serait une demi-mesure, mais mieux vaut encore cela que rien.*

Voilà tout ce que j'ai à dire sur la question des cartouches et des approvisionnements pendant le combat, nous allons maintenant nous occuper de la tactique des feux.

Dans les articles que j'ai publiés déjà, en 1872 et 1876, j'ai dit à propos du tir de guerre des Français, que ceux-ci

(1) Cette question est étroitement liée à la suppression du sac; il est notoire que l'armée d'opérations a fait presque toute la campagne sans sacs. En pareil cas, le chargement du soldat pourrait être le suivant : I. En remplacement du havre-sac : *a*) *Sac à biscuit* un peu plus grand que le sac fourni par l'administration; il contiendrait, à l'intérieur, toutes les pièces d'armes dans un petit sachet, savon et brosses, biscuits ou galettes pour trois jours dans un sachet spécial, et trois paquets de cartouches, ce qui fait, avec les 60 cartouches dans les cartouchières, un total de 105; *b*) *Une musette pour le linge et la deuxième paire de bottes*; linge : chemise, caleçon, pantalon d'été, un essuie-mains et deux paires de chiffons de pied; ce sachet, construit avec une étoffe spéciale ou avec les matériaux des sacs supprimés, serait fixé par deux oreillottes au ceinturon et porté en arrière comme l'ancienne giberne. — II. Le manteau roulé et porté comme auparavant, avec cette différence qu'on placerait au milieu et à la partie qui touche le dos de l'homme, la blouse de gymnastique et le tricot; la gamelle serait suspendue aux courroies qui lient les deux bouts du manteau. Roulés sur le manteau, la toile de tente et le bachlick. — III. *Pelle-bêche de petite dimension*, pour deux hommes, portée à côté du sabre-baïonnette. On n'a qu'à comparer ce chargement avec le chargement actuel pour voir la différence; les hommes de la garde s'en trouvaient bien. Si l'on veut donner du biscuit pour six jours au lieu de trois, comme cela s'est fait au delà du Danube, le supplément sera enfermé dans le bachlick, porté, dans ce cas, en sautoir sur l'épaule droite. (*Note de l'auteur.*)

(1) Avec 2 chevaux par compagnie, il faudrait 32 chevaux pour 16 compagnies; pour compléter au chiffre de 32 les 30 chevaux du paragraphe 3, on pourrait prendre les deux chevaux manquants les 11 chevaux de trait haut le pied assignés au régiment. (*Note de l'auteur.*)

n'avaient pas pris, en même temps qu'ils adoptaient le nouveau fusil, les mesures nécessaires pour assurer la discipline du feu, et s'étaient bornés à maintenir l'ancien principe qu'il ne fallait tirer qu'aux courtes distances; peu, mais juste. En réalité, ils tirèrent aux grandes distances et mal; le commandement ne s'attendait pas à trouver les hommes aussi peu dressés, et beaucoup d'officiers prisonniers me contredirent quand je leur affirmai qu'ils avaient fait tirer à 1,800 pas et plus, et ils ne voulaient se rendre que devant des faits positifs; en conséquence, il semble que le tir à d'aussi grandes distances a été pour les Français, en 1870, un fait imprévu.

Les Turcs, soit qu'ils eussent des hommes encore moins disciplinés, soit qu'ils le fissent par principe, dépassèrent de beaucoup les Français à cet égard. A Gornyi-Dubniak, nous commençâmes à perdre du monde à 3,000 pas déjà; à 2,000 les pertes étaient sensibles, et aux courtes distances la masse de plomb qui tombait à certains endroits était telle, qu'un témoin oculaire seul peut se faire une idée d'un pareil feu. Outre les questions de distance et d'intensité, les feux turcs différaient encore des feux français, en ce sens que les Allemands subissaient aux grandes distances les pertes les plus sensibles, et que ces pertes ne croissaient pas au fur et à mesure que les distances se rapprochaient; le dernier acte, c'est-à-dire l'irruption dans la position ennemie, ne coûta souvent que des pertes peu considérables. Chez nous, les réserves comme les premières lignes eurent à souffrir beaucoup pendant toute la durée de la marche en avant; l'attaque même ne s'exécutait qu'au prix de sacrifices énormes. Cette différence provenait de ce que les Français occupaient souvent des fossés de routes, des murs de maisons ou de clôtures contre lesquels l'action de l'artillerie était si efficace qu'au moment même de l'attaque, les troupes françaises ébranlées, habituellement ne tenaient plus.

Outre que les Turcs étaient plus solides peut-être, ils se couvraient presque partout de retranchements ou de levées en terre contre lesquels le feu de l'artillerie se montra presque partout impuissant. Couchés sous leurs industrieux blindages, ils ne supportaient que des pertes insignifiantes, ils avaient toute facilité de tenir plus solidement et d'envoyer à nos braves fantassins, et aux plus courtes distances, des masses de plomb considérables. Les pertes très sensibles en officiers ont fait supposer à quelques-uns que les Turcs dirigeaient de préférence leurs feux sur les chefs, mais cette opinion ne nous paraît guère fondée. Dans la guerre franco-allemande, les mêmes pertes en officiers avaient déjà été remarquées, mais les Français ont refuté cette assertion en faisant observer qu'on ne peut distinguer l'officier de ses soldats qu'à une distance et à un moment où l'on ne se préoccupe plus de viser, mais de tirer vite et beaucoup; il en fut de même probablement avec les Turcs.

Si peu préparés qu'aient été les Français au point de vue de ce mode de feux, il n'est pas moins vrai cependant qu'on doit signaler dans leur emploi du fusil à chargement rapide un nouveau principe qui m'a paru et me paraît encore aujourd'hui devoir exercer sur la tactique des feux une influence considérable. Non-seulement ils ont envoyé des masses de projectiles à de grandes distances, mais plus d'une fois ils ont appliqué ce mode de feu contre des objectifs invisibles; ils ont lancé leurs balles par-dessus des obstacles de peu de hauteur, derrière lesquels ils supposaient des troupes dissimulées, appliquant en quelque sorte les procédés de tir de l'artillerie.

J'avais vu l'effet produit par ce mode de feux sur les troupes allemandes et je n'ai pu m'empêcher d'appeler l'attention sur cette question et sur son importance au point de vue du combat.

J'appuyais mon opinion, non pas seulement de mes impressions personnelles, mais de données numériques recueillies soigneusement dans des expériences sérieuses exécutées dans deux écoles de tir allemandes; données qui démontraient ce qu'il y avait d'erroné dans l'opinion régnante sur le peu de valeur du tir à grande portée, soit par salves, soit par feux rapides (1).

On n'a pas, que je sache, appliqué pendant la dernière guerre, cette tactique de feux des Français et les expériences faites en Allemagne. Les Turcs, à ce qu'il semble, n'avaient qu'une préoccupation : couvrir d'une masse de plomb toute la région où leurs armes pouvaient atteindre. Bref, nous avons subi des pertes considérables, mais, néanmoins dans la plupart des cas, le feu de nos adversaires était extrêmement mal conduit — ce qui peut servir à démontrer, d'une part, l'importance du tir à grande portée et, d'autre part, le manque de préparation et de discipline des Turcs.

La plus grande partie de nos troupes est entrée en campagne avec le fusil Krink, dont tout le monde connaît l'infériorité vis-à-vis du fusil turc. Cette insuffisance du Krink eût été plus accusée encore, si les Turcs n'avaient pas adopté de préférence une tactique défensive et ne s'étaient pas toujours tenus derrière des retranchements, contre lesquels toute espèce d'arme devenait impuissante; notre excellent Berdan ne pouvait pas plus que le Krink atteindre un ennemi parfaitement couvert.

Nos troupes, en général, ont montré une grande discipline dans les feux; fidèles aux principes et aux pratiques du temps de paix, — tirer peu et ne faire de salves qu'au but en blanc, — elles ne les oublièrent pas au milieu de la chaleur de l'action; de plus, les salves exécutées dans les phases défensives ont été plus efficaces que pendant la guerre franco-allemande. On peut citer comme preuves à l'appui les exemples suivants : la division de grenadiers devant Plewna le 10 décembre; la défense des défilés de Schipka par les héros du 8e corps; la défense des retranchements dans les Balkans par le Leibgard régiment de Moscou le 3 décembre et l'affaire du détachement Veliaminow à Gornyi-Bugarov le 1er janvier.

En conséquence, dans les cas cités plus haut comme dans beaucoup d'autres, la conduite des feux est restée complétement entre les mains des chefs; toutefois, on pourrait aussi citer des exemples du contraire, particulièrement dans les attaques où nos soldats, sous l'influence d'un feu épouvantable, ont tiré trop tôt et étaient tellement échauffés qu'il devenait extrêmement difficile de les contenir. Mais, en général, on peut faire sur notre tir de guerre les observations suivantes :

a) Le petit nombre de cas où nos soldats ont mal employé les feux tient principalement à leurs excellentes qualités morales, à leur sang-froid et à leur esprit de discipline.

b) Le tir pratique du temps de paix et les principes réglementaires sur l'emploi des feux au combat ne répondent plus aux propriétés du fusil à chargement rapide.

c) Le feu a été ouvert, même par les compagnies armées du fusil Krink, à des distances beaucoup plus grandes que celles prescrites par le règlement; aussi, dans quelques corps a-t-on dû se servir de mauvaises hausses en bois avec des graduations jusqu'à 800 pas et au delà; ou encore les hommes se contentaient de relever le bout du canon au moment du tir; en d'autres termes, ils tiraient dans le *bleu*.

d) La différence entre les feux de compagnie des tirailleurs et des compagnies de ligne était insensible, et, en tout cas, elle n'est pas suffisante pour justifier la distinction établie chez nous et qui va jusqu'à une différence d'armement. Les tirailleurs, dit-on, ont fait preuve d'un peu plus de discipline, mais cette différence tient surtout au mode de recrutement, qui assure aux compagnies de tirailleurs un meilleur person-

(1) Ces propositions furent blâmées par ceux qui examinèrent mes publications sur cet objet, et il n'en fut plus question.

nel d'officiers et l'élite des soldats des autres compagnies.

e) On n'a pas appliqué, pendant cette campagne, le nouveau mode de tir de combat des armes à chargement rapide déjà esquissé par les Français en 1870 et étudié depuis chez les Allemands.

Par suite, la seule différence entre notre tir de combat dans cette guerre et nos pratiques du temps de paix, — qui ne convenaient qu'aux armes se chargeant par la bouche, — c'est qu'on a ouvert le feu à des distances non prévues par le règlement.

Au point de vue de la tactique des feux, je ne puis donc que répéter ce que j'ai déjà dit autrefois dans mon article : *Influence du feu*, etc., etc. Savoir :

Il est nécessaire :

1° *de mettre notre règlement d'accord avec les propriétés du fusil à chargement rapide ;*

2° *d'établir, par des séries d'expériences bien conduites, des principes rationnels sur l'emploi des feux nourris et des salves, aux grandes distances ;*

Et 3° de consolider la discipline du feu et, à cet effet, de mettre entre les mains du commandement la conduite du tir, qui sera ensuite réglée d'après les conditions mêmes indiquées par l'étude de cette question.

Pour mettre les prescriptions réglémentaires en harmonie avec les exigences nouvelles, il faut tout d'abord se rendre un compte exact de ce que sont ces exigences, et voir ensuite dans quelle mesure elles doivent modifier l'ancienne manière de voir.

Le principe du *tir peu fréquent* convenait parfaitement aux armes se chargeant par la bouche ; non-seulement la construction même de l'arme s'opposait à la vitesse des feux, mais le chargement trop rapide pouvait facilement amener la détérioration du fusil. Le principe du *tir précis* était tout aussi rationnel, parce que l'efficacité du tir commençait précisément aux distances où le but devenait parfaitement visible ; en outre, l'adversaire s'avançait surtout en ordre serré et avec des formations en colonne, plus ou moins considérables, qu'il était facile d'atteindre. Maintenant, le combat a lieu exclusivement en ordre dispersé, les réserves de la deuxième ligne et même la troisième ligne sont déjà en colonnes de compagnie ; sur le champ de bataille, on ne distingue plus que les positions d'artillerie et des lignes de fumée qui s'élèvent derrière les épaulements ; les seuls buts un peu plus favorables qui se présentent aujourd'hui sont les chaînes avec leurs soutiens, quand elles changent de position au pas de course, c'est-à-dire quand elles font de courtes apparitions. S'obstiner avec de pareilles cibles à tirer peu et à courte distance ne serait plus raisonnable. Il faut donc recourir à d'autres procédés qui seront indiqués par les enseignements de la guerre et par des expériences de polygone soigneusement conduites. Pour ce qui est des enseignements de la guerre, deux campagnes récentes faites avec le nouvel armement démontrent que les procédés du tir rapide aux grandes distances, procédés mal étudiés et fort imparfaits, ont produit néanmoins des effets considérables et, d'autre part, elles ont prouvé que la consommation et même l'abus des munitions pouvaient être prévus et le ravitaillement assuré en temps opportun ; en outre, les gaspillages des cartouches et le mauvais emploi des feux, qu'on a pu constater parfois, ne proviennent pas du fait même du tir rapide et de son emploi aux grandes distances, mais plutôt d'une application défectueuse de ces procédés, et enfin quand la conduite du feu a échappé au commandement, la faute en était, dans la plupart des cas, à l'insuffisance des prescriptions réglementaires et de la discipline du feu.

En conséquence, l'expérience de deux campagnes conduit aux conclusions suivantes :

a) Notre manière de voir en fait de tir de combat ne répond plus aux propriétés de l'armement moderne ;

b) Il est nécessaire de faire pratiquer le tir aux grandes distances à toute l'infanterie, comme procédé efficace de tir de guerre ;

c) Il est nécessaire de *saisir au vol*, à l'aide de masses de plomb envoyées instantanément, les buts si peu favorables qui se montrent aujourd'hui sur les champs de bataille ;

d) L'emploi d'un pareil mode de feu contre des buts invisibles et couverts peut également donner de bons résultats ;

e) Il ne faut plus se contenter de l'unique règle de tirer peu mais juste, mais s'efforcer d'éviter tout emploi défectueux du tir, en déterminant à l'avance les différents cas où l'un et l'autre mode de feu doivent être appliqués et sous quelle forme ; enfin ;

f) Fixer les moyens à prendre pour mettre la conduite du feu entre les mains du commandement.

L'adoption des règles nouvelles, basées sur les principes exposés plus haut et qui démolissent si complétement les opinions régnantes, ne peut se faire d'emblée ; il y faudra, au contraire, un travail soigné et des séries d'expériences bien conduites.

Ces expériences n'ayant pas été faites chez nous, il faut par conséquent nous reporter, à cet égard, aux travaux qui ont été exécutés à partir de 1872 dans deux écoles de tir allemandes, Spandau et Munich.

Parmi les nombreuses questions soulevées à cette occasion, les suivantes figuraient au premier plan :

Les feux rapides aux grandes distances et le tir indirect sur des objectifs invisibles, ont-ils, oui ou non, une importance sérieuse au point de vue du combat ? Quel est le mode de feu — *salves* ou *feux de vitesse* — le plus favorable soit pour l'efficacité même, soit pour assurer la conduite du feu dans les mains du chef ? Quelles sont les mesures à prendre pour conduire et discipliner ces feux ?

Les résultats de ces expériences, insérés entre autres dans une instruction pour les troupes, élaborée par le capitaine Mieg, sont restées, à ce qu'il semble, un secret du gouvernement ; et par suite, il faut nous borner à quelques observations parues dans la presse ou faites à propos de la nouvelle tactique de feux mise à l'essai pendant les manœuvres de certains corps d'armée prussiens (1).

Les expériences ont démontré que le tir à des distances qui dépassaient 1,500 pas, sur des buts peu considérables et figurant des chaînes couchées, peut donner des résultats très efficaces. Dans un compte rendu des expériences exécutées en 1874 au champ du Leichfeld, près de Munich, on constate que ce tir a donné 30 0/0, malgré les conditions très complexes du tir, qui s'est fait par une grande chaleur, avec des troupes ayant le chargement de campagne complet et qui venaient de faire une marche de plus de 25 verstes. La batterie qui a tiré concurremment avec l'infanterie, sur les mêmes cibles, n'a donné que 7 à 16 0/0 (2).

---

(1) Voir la note (1) de la page 310.

(2) Cette expérience est déjà citée, mais sans autres détails, dans l'article du général Zeddeler sur l'*Influence du feu*.

L'auteur de l'article sur le règlement d'infanterie russe, article publié, comme nous l'avons dit, côte à côte avec celui du général Zeddeler, invoque, lui aussi, des expériences allemandes et, chose étrange, il en interprète les résultats dans un sens tout opposé. D'après lui, à Spandau, une compagnie de 238 hommes et une batterie de 4 pièces tiraient concurremment. L'artillerie eut 1,247 coups touchés sur une cible figurant une chaîne, pendant que l'infanterie, avec une dépense de 15,000 cartouches, ne donnait que 847 coups sur une cible figurant une batterie. La distance était de 1,266 pas. Dans un second tir, sur des cibles figurant une chaîne avec des soutiens, l'artillerie

Il n'a pas été question, à la suite de ces expériences, d'une différence sensible entre les salves et les feux rapides au point de vue de l'efficacité; pourtant, comme les salves permettent de mieux garder en main la conduite des feux, on leur a donné la préférence sur les autres modes de tir, particulièrement aux grandes distances. Non-seulement ces expériences ont fait disparaître l'opinion que les salves ne sont pratiques qu'aux courtes distances, mais ce mode de feu a reconquis, comme tir de combat, une importance qui avait été compromise par la guerre franco-allemande, par suite du mauvais emploi qu'on en avait fait.

Jusqu'ici, en effet, la salve a été considérée comme un mode de feu spécial à l'ordre serré; l'emploi de cette formation au combat est devenu impraticable vis-à-vis des effets destructeurs du fusil à chargement rapide, et les salves ont paru tout aussi impraticables à cause de l'état de surexcitation des hommes, qui est tel, sous le feu à courte distance, que l'emploi des salves est plus difficile que jamais. Toutes ces considérations ont conduit beaucoup d'officiers à nier l'importance de la salve comme mode de tir de combat, mais un examen plus attentif a démontré que l'ordre serré n'est pas une condition *sine quâ non* de la salve, que celle-ci peut être exécutée par des fractions de la chaîne, plus ou moins condensées derrière leurs abris, et que, s'il est difficile de diriger les salves aux courtes distances, l'opération devient beaucoup plus facile aux grandes distances; et, par suite, on était fondé à dire que, par ce procédé, on pouvait maintenir la conduite du feu entre les mains des chefs.

Les résultats des expériences faites *sur les feux contre des buts invisibles* ou sur le *tir indirect* ne me sont pas connus, mais comme ces feux sont recommandés par l'instruction du capitaine Mieg, il faut supposer que ces résultats ont été satisfaisants. Ce genre de feu, d'ailleurs, a été introduit depuis quelques années déjà dans la pratique des troupes françaises, et des officiers russes, qui ont assisté aux manœuvres et aux exercices de ces troupes en 1875, assurent que les feux indirects avaient des effets remarquables. En général, on ne voit pas de raison pour que ce mode de tir qui donne de si bons résultats avec l'artillerie ne puisse être utilisé avec avantage par l'infanterie.

Les Prussiens ont en outre adopté un procédé particulier, qui a surtout pour but de couvrir d'une masse de projectiles considérable une zone donnée que doit traverser l'adversaire. Ce mode de feu est employé de préférence dans la défensive, et il consiste à faire prendre plusieurs lignes de mire par les fractions de la chaîne ou des compagnies à rangs serrés; quand on voit l'adversaire s'avancer, on exécute alors des salves ou des feux de vitesse avec désignation du nombre de cartouches à brûler.

A l'aide de ce feu, certaines zones plus ou moins étendues sont rendues inhabitables (*das Terrain wird unsicher gemacht* (1).

Il est clair que tous ces procédés reposent bien plus sur une direction rationnelle des coups et sur une appréciation correcte des distances que sur la précision même du tir, maintenue en principe pour les courtes distances.

L'appréciation des distances est faite, non par des tireurs isolés, mais par des groupes de tireurs: demi-peloton, peloton ou compagnie; à cet effet, le chef indique le but et une hausse, et, avec une distance estimée, à son sens, plus courte que la distance supposée, il envoie une salve, puis il change la hausse et exécute de nouvelles salves à une distance plus grande et à une distance intermédiaire; de cette façon il a la distance pratique (*efficace*, dit le texte); il fixe alors la hausse et fait ouvrir les feux.

Nous voyons donc que l'emploi du fusil à chargement rapide, réglé sur des expériences pratiques et sérieuses, ressemble beaucoup, en Allemagne, à l'emploi des feux d'artillerie; il nous faut adopter des procédés analogues et modifier en conséquence et nos règlements et notre pratique du tir.

Il est important, par-dessus tout, de ne pas perdre de vue ici que la question est à double face: un emploi défectueux des armes à chargement rapide conduit à l'abus des feux, au gaspillage des munitions, compromet et détruit la discipline du combat; un emploi rationnel et réfléchi des mêmes armes procure des moyens puissants contre l'adversaire. On peut dire, sans risque de se tromper, que jamais le succès à la guerre n'a été plus étroitement lié aux procédés de tir qu'aujourd'hui, mais qu'en même temps, la tactique s'est compliquée dans une large mesure et que la conduite des feux réclame plus que jamais aussi une préparation solide, une connaissance complète de la question et une grande attention. Cette vérité est parfaitement reconnue par les Allemands; nous savons que deux établissements spéciaux s'occupent de perfectionner les procédés et les théories du tir, d'élaborer pour l'armée de saines doctrines et que toutes les divisions envoient quelques officiers supérieurs et les plus anciens commandants de compagnies séjourner quelque temps dans ces écoles. Ils s'y familiarisent avec toutes les conditions du tir de guerre, avec les procédés pratiques imaginés pour assurer et consolider la bonne direction et la discipline des feux, et vont ensuite répandre ces enseignements dans les corps de troupes.

Cette importante question de la conduite et de la discipline des feux, qui est dans un rapport si étroit avec l'ordre dispersé, sera examinée en détail dans notre deuxième article, où nous donnerons également quelques exemples pratiques pour l'emploi des feux au combat.

De tout ce qui vient d'être dit sur les feux, on peut tirer les conclusions suivantes :

Il faut :

1. Augmenter le nombre réglementaire des cartouches portées par les hommes et dans les caissons, et changer l'équipement du soldat.

2. Organiser le remplacement des munitions au feu; en prenant comme principal moyen le transport des cartouches par des animaux de bât, et à cet effet augmenter le nombre des chevaux de trait et développer, perfectionner le règlement de l'année 1876, n° 253.

---

eut 519 coups touchés et l'infanterie (13,000 cartouches), seulement 209. La distance était de 1,460 pas. La durée du tir était la même pour les deux armes. Si l'on déduit des 347 coups de l'infanterie contre la batterie tous ceux qui ont touché les pièces ou les affûts, l'impuissance du tir aux grandes distances de l'infanterie contre l'artillerie, dit l'auteur, est encore plus manifeste.

(1) Le général Zeddeler ne cite que les « Instructions du capitaine Mieg » et il paraît étrange qu'il ne dise mot du nouveau règlement de tir prussien du 15 novembre 1877. Ce règlement permet de rectifier ou de préciser certaines assertions de l'auteur. Contentons-nous d'énumérer les principales rectifications qui ressortent, en effet, du texte du règlement.

La valeur respective, les avantages et les inconvénients des différents modes de feux, font l'objet d'un paragraphe très explicite où, en particulier, la différence entre les salves et les feux de vitesse est fortement accentuée.

Le règlement ne parle pas du tir indirect.

L'emploi de plusieurs lignes de mire simultanées n'est pas un procédé particulier à la défense.

Toutefois, dans le paragraphe suivant, le général nous paraît caractériser assez bien les principes sur lesquels reposent les nouvelles méthodes de tir de l'infanterie prussienne.

Pour plus ample informé, nous renverrons le lecteur à l'analyse du règlement du 15 novembre 1877, parue dans les n°s 387, 389 et 391 de la *Revue*, ou mieux encore, à la traduction publiée à la librairie *Berger-Levrault*.

3. Pratiquer le tir aux grandes distances, le tir indirect et tous les autres modes de feux basés sur les principes énoncés plus haut.

4. Apporter une attention particulière à la discipline des feux, la remettre aux mains des chefs immédiats, de telle façon que pas un coup de fusil ne soit envoyé sans leur permission.

5. Développer dans la mesure du possible l'instruction du tir et en particulier les saines doctrines sur la tactique de feu des armes à chargement rapide; à cet effet, créer une école spéciale où l'on enverra, non pas les jeunes officiers, mais les commandants de compagnie et les officiers supérieurs.

6. Mettre d'accord les exercices de tir avec les exigences de la nouvelle tactique des feux, enseigner à tous les hommes les règles de tir aux grandes distances.

7. Faire disparaître définitivement la séparation de l'infanterie en compagnies de ligne et compagnies de tirailleurs; développer le tir, qui ne doit plus être l'affaire de quelques-uns, mais de tous sans exception. »

(*A suivre.*) (45)

UN CHAPITRE DE LA STATISTIQUE MILITAIRE DE LA PRUSSE

Il existe à Berlin, pour le royaume de Prusse, un bureau de statistique dépendant du ministère de l'intérieur et placé avec l'Institut météorologique sous la direction du Dr Engel. Une des publications émanant de ce bureau, la *Zeitschrift des Königlich Preussischen Statistischen Bureaus*, qui en est actuellement à sa dix-huitième année d'existence, contient dans sa 4e livraison de l'année dernière un aperçu statistique de l'armée prussienne, considérée au point de vue de la religion. Nous lui empruntons ce travail, qui fait ressortir des différences assez curieuses dans la composition des officiers et celle de la troupe, en ce qui concerne la proportion des différents cultes.

Religion professée par les militaires de l'Empire allemand en activité de service dans le royaume de Prusse.

(*D'après le recensement du 1er décembre 1875*).

« Le royaume de Prusse comptait au 1er décembre 1875, 25,742,404 habitants; parmi eux se trouvaient 254,089 militaires en activité au service de l'Empire. Il ressort du tableau suivant que ce dernier total, au point de vue de la religion, se subdivise, par grade, de la manière suivante.

	OFFICIERS	MÉDECINS MILITAIRES	EMPLOYÉS MILITAIRES	SOUS-OFFICIERS ET HOMM. S	TOTAL DES MILITAIRES EN ACTIVITÉ
Evangéliques (et vieux luthériens)	8.594	682	1.655	164.982	175.913
Catholiques romains (et vieux catholiques)	880	130	316	76.286	76.612
Israélites	»	17	2	1.305	1.324
Religions diverses (la plupart chrétiennes), ou culte inconnu	10	1	»	229	240
Total	9.484	830	1.973	241.802	254.089

Ces chiffres établissent bien clairement qu'il existe de grade à grade des différences très grandes, au point de vue de la religion, dans la population militaire de la Prusse.

Ainsi, les officiers, en très grande majorité, — 90 62 0/0, appartiennent à la religion évangélique, et, en moyenne, sur 100 militaires, 69 professent ce culte; tandis que sur 100 habitants on n'en trouve en moyenne que 65.

Ces deux dernières proportions montrent déjà qu'au point de vue de la religion le groupement n'est pas le même pour « le peuple en armes » que pour l'ensemble de la population. La diversité qui existe est encore plus sensible dans le détail que dans les chiffres cités; les indications suivantes permettront mieux d'en saisir toute la portée (1).

D'après un travail publié dans les 2e et 3e livraisons de notre publication pour l'année 1877, la population de la Prusse, au 1er décembre 1875, se répartissait, au point de vue de la religion, en prenant pour base les résultats de 1871 (2), de la manière suivante :

Evangéliques	16.712.700
Catholiques romains	8.625.840
Israélites	339.790
Autres confessions (y compris divers cultes chrétiens moins répandus)	64.074

En comparant ces chiffres à ceux indiqués plus haut, on arrive aux résultats suivants pour les quatre groupes religieux entre lesquels se répartissent les militaires; sur 10,000 habitants, il y avait :

	OFFICIERS	MÉDECINS MILITAIRES	EMPLOYÉS MILITAIRES	SOUS-OFFICIERS ET HOMMES	ENSEMBLE DES MILITAIRES EN ACTIVITÉ
Evangéliques	5.14	0.41	0.99	98.71	105.25
Catholiques romains	1.02	0.15	0.37	87.28	88.82
Israélites	0.00	0.50	0.06	38.41	38.97
Autres cultes	1.56	0.16	0.00	35.74	37.46
Soit par rapport au total de la population	3.68	0.32	0.77	93.93	98.70

On pourrait objecter contre l'exactitude de ces résultats qu'il ne faut faire entrer en ligne de compte, par rapport au nombre d'habitants de la Prusse, que le chiffre des militaires

(1) La *Strassburger Zeitung* en rendant compte de cet article, dans son numéro du 24 avril, cherchait à expliquer le fait signalé, par la supériorité industrielle des provinces catholiques : « On ne dit pas, écrit ce journal, pourquoi aucun israélite ne fait partie du corps d'officiers. Il existe, en effet, une tradition qui s'oppose à leur admission. En ce qui concerne les soldats, le nombre des catholiques est à celui des protestants, ainsi que cela doit d'ailleurs exister avec le service obligatoire, d'une manière générale, dans la proportion où ces deux cultes sont représentés dans l'Etat. Mais ce qui est surprenant, c'est la faible proportion de catholiques dans les trois premières catégories. Il faut attribuer en partie ce fait à ce que les catholiques se consacrent davantage à l'industrie et au commerce, qui sont surtout développés dans les provinces plus particulièrement catholiques. »

(2) On faisait remarquer, dans le travail dont il est parlé, que la répartition de la population, au point de vue de la religion, ayant été établie exactement en 1871, il n'avait pas semblé nécessaire de faire de nouvelles recherches à ce sujet lors du recensement de 1875; il paraissait en effet difficile d'admettre, qu'en quatre années, un des cultes eût gagné beaucoup au détriment des autres, et le chiffre des habitants professant les diverses religions avait dû subir, par suite, les mêmes variations que l'ensemble de la population; c'est donc en prenant pour base les résultats de 1871 que le bureau statistique adoptait les chiffres indiqués pour les cultes de la population recensée le 1er décembre 1875.

sortant de cette population, c'est-à-dire d'origine prussienne, et que le total des militaires de nationalité allemande stationnés en Prusse en diffère à un double point de vue. Le fait est exact. Ainsi, d'abord, il y avait sur le territoire prussien, le 1er décembre 1875, des militaires originaires d'autres Etats de l'Allemagne, et de plus, à la même date, des troupes prussiennes se trouvaient en dehors des frontières du royaume, en Alsace-Lorraine, à Mayence, à Rastatt. Il faudrait donc diminuer d'une part et augmenter de l'autre les chiffres du tableau précédent, avant d'établir des comparaisons avec la population de la Prusse.

Les renseignements qui nous ont été fournis ne nous permettent pas de faire d'une manière complète ces corrections; ils mettent cependant à même de rectifier en partie les nombres dont il s'agit et de se rapprocher beaucoup de la vérité. On connaît le culte des 91/100 des militaires stationnés en Prusse et originaires d'autres Etats de l'Allemagne et celui des hommes faisant partie des troupes prussiennes stationnées en Alsace-Lorraine. En faisant entrer seulement ces éléments en ligne de compte pour obtenir la proportion des militaires appartenant aux divers cultes, on arrive aux résultats suivants pour les militaires d'origine prussienne :

	CHIFFRE TOTAL	PROPORTION POUR 10,000 HABITANTS DE LA MÊME RELIGION OU CONFESSION
Evangéliques	179.680	107.51
Catholiques romains	80.309	93.10
Israélites	1.358	39.97
Appartenant à d'autres confessions	206	32.15
Total et proportion pour le total	261.553	101.60

Si l'on rapproche ces chiffres des résultats obtenus précédemment, on voit que les rectifications opérées n'entraînent pas de changements importants. La dernière correction restant à faire, celle qui consisterait à ajouter les troupes prussiennes stationnées à Mayence et Rastatt, est bien moins importante que celles dont il a déjà été tenu compte et influencerait par suite encore moins les résultats présentés par le dernier tableau. On peut donc, malgré les erreurs dont ils sont entachés, les considérer comme très suffisants.

On en conclura que c'est la partie évangélique de la population de la Prusse qui fournit non-seulement d'une manière absolue, mais encore d'une manière relative, le plus fort contingent à l'armée; la population catholique en fournit un moindre. La différence sur ce point n'est d'ailleurs pas très grande, mais elle est cependant assez marquée pour exclure l'idée qu'elle disparaîtrait si les calculs étaient rigoureusement exacts ; le nombre des militaires catholiques devrait s'élever de 80,309 à 92,739 pour être par rapport à la population de ce culte dans la proportion de 10,75 pour 1,000 habitants, qui existe entre les militaires et la population appartenant à la confession évangélique.

On ne peut apprécier exactement ici les causes auxquelles sont dues les différences constatées. Il semble difficile d'admettre que le nombre des hommes soumis aux obligations militaires ne soit pas proportionnel dans ces deux groupes de la population.

Mais ce qui peut bien avoir une certaine influence, c'est que dans les classes où se recrutent les officiers, la religion évangélique prédomine la plupart du temps. Il faut surtout remarquer que la situation examinée ici n'est pas une conséquence des différences de religion, mais résulte du caractère propre aux nationalités et aux classes sociales. Les deux questions ne sont pas d'ailleurs liées nécessairement l'une à l'autre; dans un cas seulement, chez les israélites, la religion revêt un caractère spécial de nationalité en ce sens que ceux qui la professent appartiennent tous à une même race; les chiffres cités plus haut peuvent donc faire apprécier les conditions physiques où elle se trouve, en même temps qu'ils démontrent nettement le peu d'aptitude militaire des israélites. Ce fait, d'ailleurs, ne se manifeste pas ici pour la première fois, et nous l'avons déjà signalé. Bien que le nombre des militaires appartenant aux confessions non autrement spécifiées soit encore plus faible par rapport au total de la population qui professe ces cultes, il ne semble pas qu'on puisse en tirer une conclusion analogue à celle qui vient d'être énoncée pour les israélites, à cause de la faiblesse des chiffres, qui peuvent d'ailleurs être influencés par des causes éventuelles. »

Des tableaux annexés, dans la publication du bureau de statistique, au texte que nous venons de reproduire, présentent la répartition des chiffres indiqués précédemment entre les provinces et subdivisions de provinces (*Regierungs-Bezirke* ou *Landdrostei-Bezirke*) du royaume de Prusse.

Les provinces qui, d'une manière absolue, comptent le plus grand nombre d'officiers sont celles de Brandebourg (2,629 officiers), de Silésie (1,075) et du Rhin (1,071); ce sont les mêmes qu'il faudrait citer comme répondant au plus grand nombre d'officiers, soit protestants, soit catholiques, mais pour cette dernière religion, elles doivent être rangées dans un ordre différent : province du Rhin (207 officiers), Brandebourg (185) et Silésie (137).

Les provinces qui correspondent au plus petit nombre d'officiers sont, en dehors du Hohenzollern qui n'en a que 6 (dont 1 catholique), celles de : Westphalie (304), Hesse-Nassau (420), Posen (429); ce sont les mêmes pour les officiers protestants, tandis que pour les officiers catholiques, le minimum se présente pour les provinces de : Poméranie (20), Schleswig-Holstein (33) et Saxe (38).

Il résulte en somme de tous ces chiffres, qu'aujourd'hui encore les vieilles souches protestantes de l'ancienne Prusse fournissent, en première ligne, au recrutement du corps d'officiers prussiens et, par suite, à celui des cadres supérieurs de l'armée allemande. (18)

NOUVELLES MILITAIRES

ITALIE

DÉLAI D'APPEL ACCORDÉ AUX RECRUES COMPLÉMENTAIRES DE LA CLASSE 1857. — En vertu d'une circulaire du 10 avril dernier, tous les inscrits (au nombre de 3,000 environ) affectés à la première catégorie pendant la session complémentaire du recrutement de la classe 1857, devaient rejoindre les drapeaux le 1er juillet prochain (voir le n° 400 de la *Revue*, page 248).

Contrairement à cette disposition, le ministre a, le 11 mai courant, prescrit de maintenir en congé illimité: 1° les inscrits affectés primitivement à la deuxième catégorie, et qui devront, pour un motif quelconque, faire passage à la première catégorie ; 2° Ceux qui seront classés directement dans la première catégorie, mais que leur numéro de tirage aurait placé dans la deuxième catégorie, lors des opérations de la session ordinaire.

Les jeunes soldats, en très petit nombre, qui ne se trouvent pas dans l'un des deux cas énumérés ci-dessus, seront seuls mis en route le 1er juillet; les autres, sauf des circonstances extraordinaires, ne seront rappelés qu'avec la classe 1858.

Cette décision du ministre donne satisfaction à l'un des vœux formulés dans le rapport du major Velini, que la *Revue* a reproduit dans son n° 404.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 406. SAMEDI 8 JUIN 1878.

SOMMAIRE. — La mobilisation de l'armée italienne. — Les travaux défensifs de Plewna (*avec une planche*). — L'instruction des réserves allemandes depuis la guerre. — Les troupes de l'Inde à Malte. — La flottille ottomane du Danube dans la dernière campagne (suite). — Quelques renseignements complémentaires sur le biscuit-fourrage. — Nouvelles militaires.

LA MOBILISATION ITALIENNE

D'APRÈS LE *MILITÄR-WOCHENBLATT*

Dans son numéro du 1er juin courant, le *Militär-Wochenblatt* a consacré un article à la mobilisation de l'armée italienne. Cette étude se borne, quant aux procédés mêmes de la mobilisation, à des renseignements assez sommaires. Son principal intérêt réside dans le coup d'œil d'ensemble jeté sur les résultats de cette opération par le principal organe de l'armée prussienne.

La feuille allemande admet que la mobilisation n'est entourée d'aucun mystère et que toutes les phases en sont parfaitement connues, sans en excepter le déploiement stratégique des armées. C'est peut-être aller un peu loin, du moins à notre point de vue, et nous pensons qu'en Italie, comme ailleurs, le passage du pied de paix au pied de guerre est susceptible d'offrir plus d'une surprise.

L'auteur de l'article estime qu'il faut à l'Italie *trois semaines* pour concentrer *195,000* dans le bassin du Pô. Nous ne discuterons pas cette affirmation qui, à en juger par sa forme positive, semblerait émaner d'une source compétente. Notre but est surtout de faire connaître l'exposé et les conclusions du journal prussien. Nous devons cependant rappeler au lecteur, qu'à plusieurs reprises, les ministres qui se sont succédé à la tête du département de la guerre en Italie, ont affirmé hautement leur espoir d'obtenir un résultat plus puissant et plus prompt.

« Le 1er février dernier une instruction sur la mobilisation, nouvelle en partie, a été mise en vigueur en Italie : pour la première fois apparaissent ainsi en pleine lumière les résultats féconds des réformes exécutées par le général Mazzacapo avec une énergie égale à l'intelligence qu'il a montrée des conditions que doit remplir une armée, pour être constamment prête à combattre. Afin de bien comprendre la mobilisation italienne—très compliquée, surtout au premier abord—il est nécessaire de ne pas perdre de vue les deux considérations qui ont dû exercer une influence si puissante sur l'organisation actuelle de l'armée : la division de l'Italie en une multitude de petits pays dont l'unité est simplement personnifiée par le roi et la configuration géographique du territoire.

La première de ces considérations conduisit à l'adoption d'un système de recrutement diamétralement opposé au nôtre, c'est-à-dire à la division de la monarchie en cinq grandes zones de recrutement, fournissant chacune un contingent à tous les corps de troupes. Il est évident que c'était le moyen le plus facile de fondre ensemble les éléments nationaux divers et avant tout d'annihiler la puissance du particularisme; mais par contre on se trouvait en présence des plus grandes difficultés pour une mobilisation, dans laquelle un régiment stationné, par exemple, dans la basse Italie, devait tirer ses réserves de toutes les parties du territoire, y compris par conséquent la haute Italie, pour les ramener ensuite immédiatement après vers le Nord, dans la plaine du Pô. Car — nous revenons ainsi à la deuxième exigence imposée à cette organisation particulière — les circonstances géographiques sont telles que dans chaque guerre, qu'elle soit faite contre l'est ou contre l'ouest, c'est dans la plaine du Pô qu'il faudra chercher le dénouement. Si l'on pouvait se résoudre à laisser aux seules formations de seconde ligne la défense de la capitale et de cette péninsule si allongée — ce qui témoignerait assurément d'un haut degré d'intelligence, de patriotisme et de l'absence de toute préoccupation égoïste, — la concentration alors possible de toutes les troupes dans la vallée du Pô relèverait notablement l'espoir de battre avec des forces supérieures l'ennemi, contraint à passer les Alpes en colonnes séparées. Mais, dans tous les cas, la première base de toute mobilisation italienne, même si l'on ne veut pas laisser la péninsule abandonnée à elle-même, sera toujours la nécessité d'une concentration principale dans la vallée du Pô, et c'est sur cette base par conséquent que tout le travail préparatoire du temps de paix a été calculé.

Tous les pays gardent secrets leur système de mobilisation, le temps que celle-ci exige, le nombre des formations de seconde ligne, et surtout le déploiement stratégique projeté. Il en est tout autrement en Italie. L'instruction de mobilisation, les débats parlementaires et les nombreux écrits et brochures émanés de personnages officiels, surtout à l'occasion de la discussion sur le mode de défense le plus convenable du pays, ne permettent pas de douter qu'on se propose de rassembler l'armée, d'abord avec six corps, puis avec sept ou huit dans la vallée du Pô et dans le voisinage immédiat de la frontière menacée, en ne laissant au commencement que deux ou trois corps pour défendre la péninsule. Ceux-ci seraient relevés dès que l'armée de seconde ligne (milice mobile) serait réunie et capable de prendre part aux opérations.

On a déjà dit plus haut qu'un passage du pied de paix au pied de guerre, suivant le système adopté chez nous, se heurterait à de grands obstacles en raison du mode de recrutement et prendrait un temps qui aujourd'hui, où il s'agit d'être prêt aussi vite que possible, mettrait en question toute la concentration. Comme base fondamentale de la mobilisation, l'on

a pris la concentration dans la vallée du Pô; aussi presque tout le gros matériel (dépôts d'artillerie, équipages, trains de siége, etc.) est réuni dans la haute Italie. En principe, l'infanterie doit être mise en route immédiatement avec ses effectifs du pied de paix. Les corps doivent recevoir, en règle générale, leurs réserves et leurs compléments de voitures, etc., dans la zone de concentration seulement; la répartition des troupes en temps de paix et l'emplacement des dépôts de matériel de l'armée ont été réglés en conséquence.

La nouvelle division territoriale du royaume, du 22 mars 1877, qui met l'organisation du temps de paix en corrélation étroite avec celle qu'on adopte en cas de mobilisation, marque encore un progrès essentiel pour faciliter le passage à la formation de guerre.

Un coup d'œil sur la répartition de l'armée italienne en temps de paix montre tout d'abord qu'il y a dans la haute Italie 6 régiments d'artillerie de campagne sur 10, et 14 régiments de cavalerie sur 20. Comme, en outre, le dépôt et une partie du 2e régiment d'artillerie seront transférés à Crémone dès que leur casernement y sera prêt, il n'y aura bientôt plus en garnison, dans la péninsule, que 6 régiments de cavalerie et 3 régiments d'artillerie de campagne, c'est-à-dire la portion de ces deux armes nécessaire pour trois corps d'armée. Si l'on considère que Rome, Naples et Florence contiennent chacune le matériel de mobilisation d'un corps d'armée, si l'on réfléchit au choix des localités où se trouvent les *districts principaux de mobilisation* (1), il n'est pas malaisé de conclure que tout d'abord trois corps d'armée — VIe (Florence), VIIe (Rome), VIIIe (Naples) — restent dans la péninsule et s'y mobilisent. La même chose a lieu, au moins en partie, pour le Xe corps (Palerme). De forts détachements de ce dernier demeureraient en Sicile jusqu'à ce que les formations de milice mobile nécessaires soient amenées, de la haute Italie par exemple, et les relèvent. Ainsi, pendant que le Xe corps restera provisoirement en Sicile pour la répression du brigandage qui, même en temps de paix, n'est que difficilement contenu, le départ des trois corps restés dans la péninsule dépend de l'éventualité d'un débarquement de l'ennemi. Il ne reste donc que six corps d'armée pour l'armée de campagne de première ligne à former dans la haute Italie, ce qui concorde avec les deux paragraphes préliminaires de la première partie de l'instruction sur la mobilisation, où il est dit que l'armée italienne sera formée en deux armées « ou en plusieurs, suivant les ressources disponibles et les nécessités de la situation stratégique. » Comme, de plus, le § 2 fixe à trois le chiffre normal des corps d'armée composant une armée, six corps exécuteraient, d'après les prévisions, leur mobilisation normale dans la vallée du Pô, et les autres ne s'y mobiliseraient que si la situation générale ou des nouvelles sûres ne laissaient pas subsister la crainte d'un débarquement.

L'instruction distingue trois sortes de mobilisation: *mobilisation partielle, mobilisation non précipitée, mobilisation générale et précipitée*. Dans ce qui suit, il ne sera question que de cette dernière, en admettant l'hypothèse d'une concentration de l'armée dans la vallée du Pô.

Dès le temps de paix, toutes les autorités militaires ont chacune à tenir au courant leur journal de mobilisation. Tout doit être préparé de telle façon que l'ordre de mobilisation ne soit que le signal de la mise à exécution immédiate de mesures de détail, arrêtées de longue main et calculées de manière à atteindre le but de la manière la plus simple et la plus convenable. L'ordre de mobilisation est donné en même temps que l'ordre de concentration par le ministre de la guerre, et le jour où il est lancé compte comme premier jour de la mobilisation. Des tableaux de marche et de transport sont préparés dès le temps de paix par la direction des transports de l'état-major général, et envoyés immédiatement après que l'ordre de mobilisation a été donné.

Celui-ci est adressé par le télégraphe aux commandants de corps d'armée, aux commandants des divisions territoriales et aux préfets. Ces autorités doivent le transmettre à qui de droit; quiconque reçoit l'ordre ministériel doit, aux termes des prescriptions, en réexpédier immédiatement le texte, par voie télégraphique, à l'expéditeur.

La communication de l'ordre de rappel des hommes en congé se fait par affiches, à l'aide des carabiniers.

Toute autorité est sous un certain rapport responsable de la mobilisation des troupes placées sous ses ordres, pourtant nul ne peut intervenir dans la sphère d'action des autorités qui lui sont subordonnées. Toutes les troupes appartenant à l'armée de campagne font, dans les quarante-huit heures qui suivent l'arrivée de l'ordre de mobilisation, leurs préparatifs de départ: les régiments d'infanterie et de bersaglieri sont ensuite dirigés par chemin de fer sur la zone de concentration. Ils reçoivent là, de quelques *districts principaux*, le matériel de train nécessaire et, des différents districts où ils se recrutent, leurs hommes de complément entièrement équipés.

C'est dans la masse des petits transports, que chaque district doit diriger sur les divers corps de troupes, que gît le frottement principal des rouages de cette mobilisation compliquée.

Le ministre a tenté à plusieurs reprises d'amener les députés à réduire au moins, pour l'avenir, de cinq à trois le nombre des grandes zones de recrutement, en n'affectant à chaque corps qu'un ou deux districts de chacune de ces zones; mais il s'est toujours heurté à l'opinion des représentants qui ne croient pas encore le moment venu de penser à substituer la région à la province dans la division du territoire.

Le ministre de la guerre Mezzacapo s'est vu ainsi contraint de décharger autant que possible les districts de tout ce qui aurait pu absorber leur activité aux dépens de la régularité de la mobilisation: il leur a donc enlevé, dans le courant de l'année dernière, l'instruction des recrues, des engagés volontaires d'un an et des hommes de la deuxième catégorie, il les a déchargés de l'administration des compagnies alpines; il ne leur a attribué une fois pour toutes que des hommes instruits; enfin il leur a retiré l'instruction des troupes de remplacement même en temps de guerre et l'a confiée exclusivement aux dépôts des régiments. Les districts ne doivent donc plus s'occuper en temps de paix que de l'habillement et du renvoi des recrues ou des réserves, s'il y a lieu, et en temps de guerre de l'habillement des réserves et des troupes de remplacement, de l'organisation des troupes de milice mobile, de la réquisition des chevaux et de la formation des trains. Les occupations des districts en temps de paix sont ainsi une vraie préparation aux travaux qu'ils auront à faire lors d'une mobilisation.

Après que l'ordre de mobilisation est lancé, les districts ont cinq jours pour prendre les dispositions nécessaires en vue de l'habillement et de l'équipement des hommes rappelés de congé. Pendant ce temps, il leur arrive des officiers et de petits détachements de l'armée ainsi que des officiers de réserve et de milice qui sont chargés en partie de les aider dans leurs travaux, en partie de servir de cadres de conduite, ou bien encore de veiller aux intérêts de leur troupe relativement à l'habillement et à l'équipement. Une disposition très pratique pour propager la connaissance des travaux de mobilisation et développer l'instruction des officiers qui en sont chargés, est celle qu'a prise le ministre de la guerre, et en vertu de laquelle, dès le temps de paix, des officiers de l'école de guerre (notre Académie de guerre) sont détachés dans les districts pour y faire un stage: tout dernièrement, une autre décision ministérielle a prescrit que les officiers de réserve fissent les huit derniers jours de leur service réglementaire

(1) Ainsi nommés parce qu'ils contiennent les voitures, etc., pour un certain nombre de corps d'infanterie et de bersaglieri.

dans les districts de leur résidence, pour y apprendre les travaux de la mobilisation.

Dans les vingt-quatre heures qui suivent l'ordre de départ, tous les officiers doivent se mettre en route pour rejoindre le poste qui leur est assigné pour le temps de guerre : les officiers d'infanterie et des bersaglieri se rendent à leurs districts, les officiers de milice mobile au district dans lequel leur bataillon se forme, les officiers des autres armes dans leurs régiments, les officiers des bataillons alpins, à la résidence d'hiver de leur bataillon ; les officiers d'administration et de santé rejoignent les directions territoriales correspondantes.

Nous avons dit plus haut qu'entre l'ordre de mobilisation et le premier jour d'arrivée des réservistes dans les districts, il s'écoulait cinq jours : le premier jour d'arrivée des réservistes sera donc au plus tôt le sixième jour de la mobilisation. L'ordre des arrivées est conforme au tableau suivant :

Premier jour...	Hommes en congé appartenant à la plus jeune classe de l'infanterie, des bersaglieri, des compagnies alpines. 4 classes de la cavalerie. 2 classes de l'artillerie et du génie. Toutes les classes (9 en tout) des compagnies de côtes, d'artillerie et d'ouvriers, des troupes de santé, d'administration et de boulangers.
Deuxième jour..	
Troisième jour..	2e classe de l'infanterie, des bersaglieri et des compagnies alpines.
Quatrième jour..	
Cinquième jour.	3e classe de l'infanterie et des bersaglieri.
Sixième jour....	4e classe de l'infanterie et des bersaglieri.
Septième jour...	
Huitième jour..	Le reste des classes de première catégorie de l'infanterie et des bersaglieri.

Il ressort de ce tableau que l'habillement et l'équipement des réserves de l'armée active peuvent être terminés au plus tôt le quatorzième jour de la mobilisation, au soir.

Les hommes de l'infanterie et les bersaglieri reçoivent l'équipement de campagne complet, les hommes de la cavalerie et de l'artillerie reçoivent seulement le manteau, la couverte et la casquette, à l'exception des deux classes les plus anciennes de la cavalerie, qui sont complétement équipées dans les districts et peuvent ensuite être employées pour la réquisition des chevaux et les travaux de l'artillerie et du génie. L'opération de l'habillement doit être poussée assez activement pour que les hommes puissent partir le deuxième jour après leur arrivée dans les districts.

Des essais de cette opération de l'habillement doivent être faits tous les ans dans chaque district, l'instruction sur les travaux de la mobilisation doit être étudiée, des inspections doivent être passées par les chefs et tout, jusque dans le moindre détail, doit être prévu en temps de paix. L'instruction relative à la mobilisation contient là-dessus des prescriptions qui sont presque trop précises.

Mais il est un point auquel on a peut-être attaché trop peu d'importance et qui pourrait retarder l'équipement des hommes. On sait que les effets d'habillement sont la propriété du soldat, et que leur entretien est à son compte. Par suite, chaque effet que l'homme reçoit lorsqu'on l'habille doit donc être porté sur son livret ainsi que sur le registre de la compagnie avec le prix d'estimation. Ces écritures nombreuses donneront lieu à un retard dans l'opération de l'équipement.

Le neuvième ou le dixième jour de la mobilisation commence le transport, en chemin de fer, des réserves de l'infanterie et des bersaglieri qui doivent être amenées dans leurs régiments d'abord par les officiers de réserve et ensuite par les officiers de la ligne.

Les troupes de l'artillerie, du génie et de la cavalerie se mobilisent dans leurs garnisons. Leur mode de mobilisation sera précisé dans la deuxième partie de l'instruction sur la mobilisation qui ne tardera pas à paraître ; les troupes se rendent ensuite par le chemin de fer dans leur rayon de concentration.

Le complétement de l'effectif de l'armée en chevaux et mulets (en tout 50,000 animaux) a été réglé tout dernièrement par la loi du 20 juillet 1877 sur la réquisition des chevaux. Tous les travaux relatifs à cette réquisition, tels que la formation des listes, la réunion des commissions, les lieux de rassemblement, les moyens d'installation doivent être préparés en temps de paix et toujours tenus au courant.

Les animaux sont révisés comme chez nous par des commissions mixtes : réglementairement, ils doivent être conduits par les hommes des deux classes les plus anciennes des réservistes de la cavalerie, dans les districts correspondants, et de là envoyés dans leurs corps. Le général Mezzacapo a mis fin, l'année dernière, par un moyen énergique, à la situation, véritablement déplorable, de la remonte de l'armée : l'achat de 8,000 chevaux peut s'appeler une mesure tout à fait extraordinaire, vu l'état des finances de l'Italie. Le recensement des chevaux fait en 1876 a montré qu'en maintenant bien complet l'effectif de paix, l'on trouverait dans le pays les chevaux nécessaires pour passer au pied de guerre lors d'une mobilisation. En outre, pour une guerre défensive, l'Italie dispose d'un grand nombre de locomotives routières qui ont été souvent expérimentées jusqu'ici dans les manœuvres et qui doivent être employées dans les transports de deuxième ligne.

La mobilisation de l'armée de première ligne se trouve ainsi achevée. Cette armée compte 300,000 hommes. Les six corps qui peuvent être prêts vraisemblablement pour opérer dans la vallée du Pô, se composeraient de 180,000 hommes et de 240 canons (chaque corps compte 30,000 hommes et 80 canons). Si l'on y ajoute les états-majors du grand quartier général et ceux des deux armées, ainsi que 9,000 hommes appartenant aux compagnies alpines, on aura une armée de première ligne de 195,000 hommes, qui sera en mesure d'entrer en campagne dans l'espace de trois semaines, si tout va bien.

La mobilisation et la formation de l'armée de deuxième ligne, c'est-à-dire de la milice mobile, qui suivrait immédiatement celle de l'armée active, est basée sur la nouvelle organisation édictée l'an dernier, et diffère quelque peu de celle de l'armée de première ligne.

Chaque circonscription de corps d'armée (1) forme une division de milice mobile, autant que possible avec les hommes des provinces correspondantes. Le système en usage en Allemagne pour le recrutement de toute l'armée ne s'applique donc en Italie qu'aux milices mobiles. Lorsque l'ordre de formation des milices mobiles paraît, les districts commencent par former les bataillons d'infanterie et les compagnies de bersaglieri, et pourvoient à leur équipement complet : ils appellent ensuite les hommes de l'artillerie et du génie, et les envoient aux dépôts de ces armes où se forment les unités destinées à la milice mobile. La réunion ultérieure en régi-

(1) Les hommes de la milice mobile, qui résident dans l'île de Sardaigne, forment une brigade particulière composée de :
3 régiments d'infanterie, soit 12 bataillons ;
1 bataillon de bersaglieri, à 2 compagnies ;
1 escadron à 4 pelotons ;
2 pelotons du génie ;
1 section de carabiniers ;
2 sections de santé.
Il doit être nommé pour l'île un commandant spécial, qui sera chargé de défendre la Sardaigne avec la brigade placée sous ses ordres.

ments, brigades, et divisions a lieu d'après un ordre spécial du ministre de la guerre, qui fait alors paraître les nominations nécessaires pour la formation de guerre; en temps de paix, le *Bollettino* ne publie que les promotions d'officiers inférieurs, depuis le commandant de compagnie ou de batterie et au-dessous.

Les emplois de commandants de bataillons sont occupés en première ligne par les *majors rapporteurs* de l'armée active : 90 bataillons se trouvent donc ainsi commandés par des officiers supérieurs de l'armée permanente. Les noms des officiers appelés à des postes plus élevés sont communiqués en temps de paix aux autorités supérieures des districts, mais ils ne sont publiés que lors d'une mobilisation.

L'appel des hommes des milices mobiles se fait en deux ours de la manière suivante :

Premier jour.. 1re classe d'infanterie et de bersaglieri. Tous les hommes de l'artillerie et du génie.
Deuxième jour.
Troisième jour. Tous les hommes restant de la première catégorie.

L'appel simultané des hommes de l'armée permanente et de la milice mobile est prévu dans le règlement; mais il est peu probable qu'il se réalise, et les milices ne seront sans doute convoquées qu'après les réserves de l'armée; on peut donc fixer au quinzième jour de la mobilisation, le moment où la première classe de la milice mobile se présentera dans les districts. On ne saurait donner d'autres renseignements, sur la fin de la mobilisation de l'armée de seconde ligne, car elle dépend de dispositions qui seraient prises par le ministre de la guerre dans chaque cas particulier.

Les formations de milice mobile à fournir par les districts sont les suivantes :

120 bataillons d'infanterie,
20 bataillons de bersaglieri,
10 brigades d'artillerie,
10 compagnies de trains d'artillerie,
20 compagnies d'artillerie de forteresse,
10 compagnies du génie,
10 sections de santé,
10 hôpitaux de campagne,
5 sections de boulangers,
10 sections d'administration.

Avec ces troupes, on peut former 10 divisions indépendantes. Très vraisemblablement, l'armée de seconde ligne combattrait en divisions et ne serait pas formée en corps d'armée. Tant que la nouvelle loi de recrutement de 1875 n'aura pas accompli une évolution complète, que l'armement et l'habillement n'existeront pas en quantité et en qualité suffisantes, enfin tant que la réorganisation des districts ne sera pas achevée et le regrettable déficit en officiers comblé, on ne pourra faire usage de la milice qu'avec de grandes difficultés.

Les deux armées de campagne étant formées, il faut passer à la formation et à l'instruction de la *troupe de complément*. Elle se compose des hommes de la première catégorie qui restent en excédant et, en outre, des cinq plus jeunes classes de la deuxième catégorie pour l'armée de première ligne, des quatre plus anciennes classes de la même deuxième catégorie pour l'armée de seconde ligne.

Les hommes de deuxième catégorie ont en moyenne reçu en temps de paix une instruction de 45 jours. Ils doivent d'ailleurs rester au district pendant quelques jours, après l'appel, et y être exercés au service de marche et de sûreté. Ceux au contraire qui n'ont reçu encore aucune instruction seront gardés au moins 30 jours au district, où les dépôts des troupes, amenés à cet effet, seront chargés de l'instruction, etc.

Ce tableau approximatif de la mobilisation italienne ne serait pas complet, si l'on ne consacrait quelques lignes aux troupes spéciales, chargées de couvrir la mobilisation et la concentration de l'armée, de défendre le pays en première ligne contre une invasion à travers la région des Alpes — les Alpins — Cette troupe, véritable élite par son recrutement et son instruction, qui dès le temps de paix est stationnée là même où en cas de guerre elle aurait à s'opposer à un mouvement ennemi, se composait jusqu'à présent de 24 compagnies réunies en 7 bataillons. Elle devait en cas de mobilisation, se compléter immédiatement à l'effectif de guerre; et c'était là un grand inconvénient pour une troupe qui plus que toute autre a besoin d'être prête au premier moment L'un des plus grands services qu'ait rendus le général Mezzacapo, pendant sa courte mais active et féconde administration, est d'avoir obtenu des Chambres (1) que les compagnies alpines, seraient portées au chiffre de 36, et toujours entretenues à l'effectif de guerre. L'Italie possède ainsi tout contre la frontière, pour le cas de guerre, une troupe d'élite de 9,000 hommes, connaissant exactement chaque chemin, chaque sentier, chaque position, aussi bien sur son terrain que sur celui de l'ennemi, sachant dès le temps de paix qu'elle est destinée à préserver seule la patrie des premiers coups, enfin recevant toujours son instruction complète dans la contrée qui, du jour au lendemain, peut être le théâtre du choc avec l'ennemi. Etant toujours prête à entrer immédiatement en campagne, cette troupe est, d'ailleurs, particulièrement apte à mettre à exécution les projets offensifs aussi bien que les projets défensifs du commandement supérieur, et avant tout elle rend possible la mobilisation de l'armée. Il est vrai que sa réorganisation n'est pas encore accomplie, mais on peut admettre que, malgré le changement de ministère, elle le sera bientôt. Grâce à ce progrès, la mobilisation italienne, naturellement compliquée en raison de conditions politiques et géographiques spéciales, y trouvera un bouclier solide qui — nous en sommes parfaitement convaincus — ne lui faillira pas. » (48)

LES TRAVAUX DÉFENSIFS DE PLEWNA

(Avec une Planche).

La *Revue* a signalé récemment (voir le n° 400), à propos de la correspondance échangée entre les généraux Totleben et Brialmont, la publication, dans l'organe du génie russe, le *Journal des Ingénieurs*, de croquis des ouvrages élevés par les Turcs et les Russes autour de Plewna. Le grand nombre de ces planches n'avait pas alors permis de les reproduire ici, et l'intérêt de la lettre du général Totleben se trouvait par cela même amoindri.

Nous essaierons aujourd'hui de combler en partie cette lacune; dans sa livraison du mois de mai, le *Voïennyi Sbornik* a publié une description du camp retranché de Plewna, assez sommaire, mais suffisant toutefois, avec le croquis dont le texte est accompagné, pour faire ressortir les traits caractéristiques de l'organisation des ouvrages. Nous donnons ci-dessous la traduction de cet article et le lecteur trouvera jointe au présent numéro une reproduction des dessins :

« Le camp retranché de Plewna a été peu à peu constitué par une série d'ouvrages élevés les uns après les autres. Lors de nos deux premières attaques, les 20 et 30 juillet, la position fai-

(1) L'augmentation des troupes alpines n'a pas encore été décidée par le Parlement, comme l'avance le journal allemand; la question, en principe, a été réservée pour une discussion ultérieure; mais, dès cette année, le contingent de recrues des 24 compagnies existantes a été doublé.

sant face au nord-est et à l'est auprès de Grivitsa et du ravin de Toutchenitsa était seule fortifiée; le 12 septembre, on s'aperçut que des ouvrages avaient également été construits sur les hauteurs de Krichine; enfin, dans le courant du mois de septembre et d'octobre, les Turcs élevèrent une série de retranchements sur les hauteurs d'Opanets et de Blazigas, pendant que nous complétions l'investissement de cet ensemble de positions fortifiées, dont la conquête nous coûta si cher et exerça sur l'issue de toute la campagne une influence si décisive.

Le nombre des ouvrages turcs, en laissant de côté les tranchées-abris et les chemins de communication, s'élevait à 60; ils étaient réunis par groupes, et formaient en quelque sorte plusieurs camps retranchés isolés.

Ainsi, au nord de Plewna, le plateau d'Opanets était occupé par onze redoutes qui s'appuyaient mutuellement.

Plus loin, sur la crête de la hauteur de Bykovets, que suit la chaussée de Grivitsa, était établi un camp retranché d'environ deux verstes de long, entouré de plusieurs ouvrages fermés; ils constituaient des points d'appui reliés entre eux par des tranchées et renforcés par des batteries construites dans les intervalles. En avant de ce camp se trouvaient deux redoutes, nommées redoutes de Grivitsa, dont l'une fut enlevée par nos troupes à l'assaut du 12 septembre, tandis que la seconde resta entre les mains des Turcs jusqu'à la reddition de Plewna, malgré les efforts des Roumains qui voulurent s'en emparer par un siége régulier. L'espace compris entre la chaussée de Grivitsa et le ravin de Toutchenitsa était défendu par neuf ou dix ouvrages, disposés sur trois lignes, et par une série de tranchées. Les Turcs avaient encore neuf redoutes sur les hauteurs de Krichine et sur les Montages Vertes. Enfin, le groupe des fortifications de Blazigas tournées vers le midi consistait en dix ouvrages, dont plusieurs, notamment les redoutes de la seconde ligne, n'étaient pas encore achevés le 10 décembre. Il existait en outre des batteries et des tranchées abris construites dans les intervalles, et entre autres une batterie sur la rive droite du Vid près du pont de pierre.

Notre intention n'est pas d'entreprendre une description détaillée du camp retranché de Plewna, ni de discuter sa valeur défensive; nous désirons nous borner, pour cette fois, à indiquer les caractères généraux des travaux de défense exécutés.

La plupart des ouvrages étaient des redoutes fermées de forme quadrangulaire, à l'intérieur desquelles ont avait élevé des traverses en croix.

L'emplacement des ouvrages était choisi avec beaucoup d'intelligence, et leur construction parfaitement en rapport avec la nature du terrain; on ne saurait s'empêcher toutefois de demander pourquoi les Turcs, en donnant de préférence à leurs redoutes la forme quadrangulaire, se sont enlevé par cela même la faculté de diriger les faces de manière à battre, de la façon la plus efficace, le terrain situé en avant. On ne peut s'expliquer cette disposition qu'en pensant que le but spécial de ces ouvrages était surtout de servir de points d'appui aux troupes pour leur permettre de se maintenir le plus longtemps possible sur une position donnée. Quant au terrain en avant, il était battu par le feu de mousqueterie provenant de tranchées adossées aux ouvrages, et les longues faces latérales des redoutes quadrangulaires ne servaient qu'à flanquer les tranchées adjacentes. Pour assurer la solidité de ces points d'appui, on avait donné aux profils des parapets une forme et des dimensions qui rendaient une attaque de vive force extrêmement difficile.

Les parapets étaient peu élevés (voir le profil n° 1), ils avaient ordinairement de six à sept pieds de hauteur (1 m 83 à 2 m 13); mais de loin, vus de nos positions, ils paraissaient avoir une élévation plus considérable. Leur épaisseur était très variable; sur les faces exposées au feu de l'artillerie, elle atteignait jusqu'à trois sagènes (6 m 40); dans les ouvrages de seconde ligne et du côté de la gorge, elle ne dépassait pas sept à dix pieds (2 m 13 à 3 m 05). On donnait au talus extérieur la plus petite base possible, environ la moitié de la hauteur; dans certains ouvrages, il était revêtu en gazon ou même en gabions, surtout dans les parties non exposées au feu de l'artillerie. Dans les ouvrages situés vis-à-vis de nos batteries, les bases étaient un peu plus considérables.

Pour mettre leurs redoutes à l'abri de l'escalade, les Turcs avaient donné à leurs fossés extérieurs une largeur de deux à trois sagènes (4 m 27 à 6 m 40) à la partie supérieure, et une profondeur qui atteignait parfois dix pieds (3 m 05). En outre, grâce à la cohésion du sol argileux, les escarpes et les contrescarpes étaient presque verticales; le plus souvent on se passait de bermes.

Quant à l'aménagement intérieur des ouvrages, ce qui attirait surtout l'attention, c'était la quantité de traverses qui, dans certaines redoutes, rétrécissaient la cour intérieure au point de rendre impossible le transport des canons et des caissons. Comme nous l'avons déjà dit, dans les redoutes quadrangulaires, on construisait toujours des traverses en croix (voir le plan et le profil n° 5) auxquelles venaient ordinairement s'adosser d'autres traverses élevées d'après la direction de nos coups de feu.

Dans les ouvrages de forme différente, la disposition des traverses dépendait naturellement du tracé de l'ouvrage, mais presque partout elles étaient très nombreuses. En outre, pour préserver des feux d'enfilade, on avait établi le long des faces, des traverses qui dépassaient de beaucoup la hauteur du parapet.

Les traverses intérieures avaient ordinairement la même hauteur que le parapet, ou le dépassaient de quelques pieds seulement. Leur épaisseur était d'environ deux sagènes (4 m 27). Quelques-unes étaient aménagées pour la défense intérieure de l'ouvrage, mais la plupart étaient exclusivement destinées à couvrir une partie de la garnison, installée derrière elles dans des abris enterrés, ou à protéger les pièces et les caissons que l'on plaçait dans des excavations préparées à cet effet. La terre nécessaire à la construction des traverses était presque partout tirée de la cour intérieure de l'ouvrage qui se trouvait ainsi à deux ou trois pieds (0 m 60 à 0 m 90) au dessous du terrain naturel.

Les redoutes étaient généralement armées de deux à six pièces tirant à barbette entre des bonnettes élevées pour protéger les servants. Lorsqu'on ne voulait pas faire usage des pièces, on les remisait dans des excavations ménagées à cet effet derrière le parapet ou les traverses.

Certains ouvrages possédaient des magasins à poudre, disposés ordinairement sous les traverses.

Pour le tir de l'infanterie, on avait construit des banquettes tout le long de la crête; en outre, dans presque tous les ouvrages, un chemin couvert, consistant en une sorte de tranchée creusée à deux ou trois pieds en avant de la crête de la contrescarpe, donnait une seconde ligne de feux de mousqueterie. Enfin, dans quelques redoutes on avait creusé, sur les glacis, en avant du chemin couvert, une seconde petite tranchée, qui constituait une troisième ligne de feux (voir le profil n° 1).

Les entrées des redoutes étaient toujours parfaitement couvertes, elles étaient ordinairement battues par le tir des tranchées creusées en arrière de l'ouvrage et en même temps par le feu des traverses défensives ou des tranchées établies à l'intérieur.

L'installation de la garnison de ces redoutes mérite une attention particulière. Jamais, jusqu'ici, on n'avait fait une application aussi large et aussi judicieuse des abris enterrés pour servir de logements aux hommes. Ils étaient établis, ou bien immédiatement derrière les parapets sous la banquette

ou les barbettes, ou bien derrière les traverses, de manière à éviter qu'ils ne fussent atteints par les projectiles ennemis passant par-dessus la masse couvrante. Les Turcs n'avaient pas à craindre le tir en bombe, attendu que nous ne possédions que quatre mortiers. Dans quelques redoutes, les abris étaient dans le fossé et sous la contrescarpe; mais on remarqua qu'ils furent abandonnés bien avant la reddition de Plewna, probablement à cause du feu de notre artillerie.

L'intérieur de l'ouvrage ne pouvait naturellement renfermer qu'un certain nombre d'abris, insuffisant pour toute la garnison; ils étaient spécialement réservés aux servants d'artillerie; les autres soldats étaient logés dans des abris disposés dans des tranchées creusées sur les côtés et en arrière de l'ouvrage. Les réserves étaient établies de la même manière dans des tranchées situées à une certaine distance des redoutes et reliées à ces dernières par des chemins de communication; leurs abris étaient, soit sous la masse couvrante de la tranchée, soit immédiatement derrière elle. (voir les profils n^{os} 3 et 4).

La construction de ces abris était en elle-même très simple: on creusait une excavation de 4 pieds et demi de profondeur (le sol de Plewna permettait de faire les talus verticaux), de sagène de largeur (2^{m}13) et de deux sagènes de longueur 4^{m}27); puis on la recouvrait d'un toit à 2 pentes en clayonnage dont l'arête, formée par une perche, était soutenue par deux ou trois poteaux; sur le clayonnage on étendait d'abord une couche de paille ou de gazon, puis une couche de terre dont l'épaisseur variait de 1 à 3 pieds (0^{m}30 à 0^{m}90). On modifiait les dimensions des abris suivant le nombre des hommes, l'emplacement choisi et la nature du sol.

Ainsi que nous l'avons dit, le tracé des tranchées avait été approprié au terrain de manière à assurer l'efficacité du tir.

Le parapet des tranchées était ordinairement très peu considérable, de 2 à 3 pieds de hauteur (0^{m}60 à 0^{m}90) tout au plus. Les dimensions du fossé étaient également assez faibles, environ trois pieds (0,91) de profondeur, 4 pieds (1^{m}22) de largeur avec un gradin servant de banquette.

Les troupes qui occupaient les tranchées se logeaient dans des abris établis sous la masse couvrante ou sous le revers de la tranchée. Il n'existait pour ainsi dire pas d'aménagement pour l'entrée ou la sortie des tranchées.

Il nous reste à dire quelques mots des logements pour les tirailleurs que les Turcs avaient généralement organisés pour un peloton ou un demi-peloton, à une distance de 300 à 600 pas, en avant de la première ligne de retranchements. Ils consistaient en tranchées qui ne présentent rien de particulier; ce qui nous a paru intéressant, ce sont des excavations circulaires, de dimensions peu considérables creusées à 18 ou 20 pas en avant de ces logements pour abriter des sentinelles isolées. On en avait également établi en avant des tranchées de la première ligne; ces trous étaient reliés aux logements qui se trouvaient en arrière soit par une tranchée, soit par un chemin de communication en forme de fossé très étroit. »

(46)

L'INSTRUCTION DES RÉSERVES ALLEMANDES

DEPUIS LA GUERRE

—

Après avoir analysé récemment les dispositions adoptées cette année en Prusse et en Bavière pour les exercices du *Beurlaubtenstand*, la *Revue* a cité un certain nombre de nouvelles locales montrant que ces réunions, dont les commandants de corps d'armée fixent la date précise au gré de certaines convenances militaires ou territoriales, étaient de toutes parts en voie d'exécution (1). La presse allemande, qui enregistre volontiers les lieux, les dates et même certains détails des réunions de la landwehr, est généralement beaucoup plus sobre d'observations sur leur programme et leurs résultats militaires. Aussi empruntons-nous volontiers à la *National Zeitung*, le petit article suivant, qui a le double mérite de joindre à un aperçu du but technique poursuivi depuis la guerre dans ces réunions de quelques jours, des observations d'un ordre plus général.

« Les exercices de cette année sont à présent terminés pour le *Beurlaubtenstand* sur presque tous les points de l'empire allemand, et les agitations intérieures et extérieures de la situation actuelle font paraître opportun de jeter quelques coups d'œil sur ces exercices pendant les dernières années, afin de se faire une idée nette de ce qu'ils sont et de ce qu'ils valent. Ce n'est pas seulement le côté purement militaire de la question qu'il faut envisager ici; il y a lieu aussi d'étudier les sentiments, les mœurs et le caractère de la nation, dont toutes les classes fournissent ces hommes du Beurlaubtenstand, appelés de la charrue, de la boutique, de la fabrique, de l'étude et de l'atelier pour raviver ou perfectionner leur instruction, et qui viennent se retremper pendant quelques jours dans la grande famille militaire, se remettre sur les bancs de l'école nationale par excellence, pour rentrer ensuite dans leurs foyers.

Le peu de durée même de ces exercices, qui pour l'arme représentant la très grosse majorité, l'infanterie, n'est que de douze jours, nous paraît constituer une condition avantageuse pour qui veut apprécier à sa juste valeur la situation *morale* des hommes exercés. Nous connaissons parfaitement l'influence puissante et presque immédiate que produit sur les hommes appelés le changement des vêtements civils pour l'uniforme; mais cette influence est trop externe pour pénétrer en douze jours jusqu'au for intérieur de l'homme; aussi le réserviste et le landwehrien restent-ils là ce qu'ils étaient chez eux; ils s'ouvrent volontiers et ne cachent rien à celui qui se donne la peine de les étudier de très près, au chef qui sait, dans un commandement de ce genre, acquérir rapidement la confiance de ses subordonnés. Ils le font d'autant plus volontiers qu'ils savent que ces courtes relations n'auront pas de suite et ne sauraient se prolonger dans les mêmes conditions dans la vie civile.

Bien que les hommes du *Beurlaubtenstand* convoqués pour les exercices ne constituent numériquement qu'une très faible partie de la population, ils doivent être considérés, par suite de leur valeur absolue, de leurs idées, de leurs sentiments comme des représentants plus ou moins autorisés des classes sociales auxquelles ils sont attachés par des liens que le fait d'endosser l'uniforme n'a pas rompus et dont ils continuent, en dépit de l'appel, à faire partie intégrante de la manière la

---

(1) La *Deutsche Heeres-Zeitung* du 31 mai, dans une correspondance de Dresde, donne les renseignements suivants, en ce qui concerne le 12ᵉ corps (saxon).

« Les exercices de landwehr auront lieu, cette année, du 12 au 23 juin, et du 25 juin au 6 juillet; à cet effet, on formera des bataillons d'environ 700 hommes à Dresde, Zittau, Chemnitz et Leipzig, en tout huit.

Les landwehriens, affectés aux chasseurs, manœuvreront aux mêmes époques dans les bataillons de leur arme, stationnés à Freiberg (12ᵉ bataillon) et Meissen (13ᵉ bataillon).

Les hommes de l'artillerie de campagne ont été exercés du 14 au 25 mai, dans les *Abtheilung* d'artillerie de Dresde, Pirna et Freiberg.

Le (12ᵉ) régiment d'artillerie à pied, qui est à Metz, et le (12) bataillon de pionniers, à Dresde, ont formé dans le même but d'instruction des compagnies d'exercices de 150 à 160 sous-officiers et soldats, du 7 au 18 mai.

Le bataillon du train aura deux périodes d'exercices, à Dresde, du 35 septembre au 6 octobre, et du 7 au 18 octobre. Pour chacune d'elles, on formera une compagnie d'instruction de 70 sous-officiers et soldats.

plus complète. L'impression qui résulte de ces relations temporaires avec quelques hommes peut donc permettre d'asseoir une opinion sur des masses beaucoup plus considérables, sur toutes les classes de la population.

Si l'on considère tout d'abord ces exercices au point de vue purement militaire, on peut les classer en deux périodes distinctes : la première, pour l'infanterie, s'est terminée avec les exercices de l'année dernière et la seconde a commencé cette année. Le but que l'on se proposait pendant la première de ces périodes était de familiariser les hommes appartenant au contingent de 1873 et aux classes plus anciennes avec le maniement du fusil modèle 1871 distribué à l'infanterie en 1873 et 1874; l'objet de la deuxième est de faire connaître aux réserves les changements apportés dans l'usage du fusil comme arme de tir et les modifications qui en sont résultées en ce qui concerne l'emploi, la direction et l'efficacité des feux dans le combat.

Les exercices des années de 1874 à 1877 atteignirent le but de la manière la plus complète ; on commença naturellement par l'instruction de la réserve, puis on passa à l'instruction des classes les plus jeunes de la landwehr en remontant jusqu'à l'année 1867 (les classes plus anciennes devaient cesser en effet d'appartenir à l'armée dans les années suivantes); en imposant ainsi pendant quatre années aux instructeurs de l'armée active un travail persévérant, on est parvenu à s'assurer une armée prête à entrer en campagne avec une instruction uniforme, en y comprenant les parties de la landwehr qui, d'après les dispositions arrêtées, devaient entrer dans les rangs de l'armée mobile, et en outre un supplément considérable de landwehriens.

Le progrès incessant qui, dans les travaux du temps de paix, stimule les armées à l'envi l'une de l'autre et détermine par là même leurs progrès, a eu pour résultats de faire réfléchir partout très sérieusement sur les enseignements de notre dernière campagne; c'est ainsi que l'année dernière on s'est formé chez nous une idée bien arrêtée des changements apportés dans la tactique des feux de l'infanterie. A partir de l'été de 1877, tout le personnel chargé de l'instruction de l'infanterie dans l'armée active s'occupa avec la plus grande ardeur des doctrines nouvelles qui affectaient si profondément le tir et la tactique, afin d'être en mesure de répandre ces enseignements jusque dans les rangs de la troupe, pendant l'année d'instruction 1877-1878. L'hiver imposa une somme de travail très considérable au corps d'officiers, car on put constater — trop tôt — que la majorité des sous-officiers ne possédait pas, tant s'en faut, les connaissances techniques et l'intelligence suffisantes pour bien comprendre les bases sur lesquelles reposaient les nouvelles théories. Il fut souvent nécessaire de travailler ce sol stérile avant de pouvoir y déposer utilement la semence. C'était encore pis, quoique certainement à peu de différences près, pour la grande masse des soldats; mais ces difficultés furent aussi surmontées, et on obtint une nouvelle preuve de ce que peuvent, en fait d'instruction, nos officiers dont l'influence en pareille matière s'étend fort au delà des limites du terrain d'exercice. A peine ce travail était-il terminé pour l'armée active, qu'il fallut recommencer le même enseignement, dans le même ordre d'idées naturellement, mais avec moins de développement, pour le *Beurlaubtenstand*. On s'occupa d'abord de la portion la plus ancienne de la landwehr, qui ne devait plus être appelée qu'une seule fois, pour sa dernière période d'exercices, afin que, pendant ses deux dernières années de service, elle ne restât pas étrangère aux progrès accomplis. Les trois années suivantes devaient être consacrées à donner une instruction semblable à la réserve et aux plus jeunes classes de la landwehr.

Dans la période précédente, il suffisait de réunir les hommes en compagnies; après quelques exercices ayant pour but de rendre aux hommes le sentiment de la discipline, le temps y était consacré principalement à des exercices de tir avec le nouveau fusil. Mais pour la période d'instruction dans laquelle nous sommes entrés maintenant, il devient nécessaire de réunir des bataillons afin de pouvoir démontrer et pratiquer, le plus rapidement possible, les nouvelles formations de combat, etc.; l'instruction pendant cette deuxième période devient donc infiniment plus laborieuse pour les instructeurs et pour les élèves que pendant la précédente, car toutes deux ont eu, ou auront une même durée : douze jours.

S'il eût été bon, au point de vue purement militaire, de prolonger de quelques jours la durée de la convocation, ces considérations doivent céder le pas devant les intérêts civils; il a fallu nous contenter des résultats que peut donner cette instruction à haute pression et que nous n'hésitons pas un seul instant à déclarer suffisants.

Nous avons recueilli ces impressions et observations dans une des régions les plus difficiles pour l'observateur, mais en même temps les plus fécondes en enseignements; d'une part, en effet, c'est une grande ville du sud-ouest de l'Allemagne où l'élément socialiste est largement représenté, où les hommes appelés aux exercices, non-seulement appartiennent à presque tous les contingents de l'armée allemande, mais aussi font partie de toutes les classes de la société; et, d'autre part, l'uniformité bien arrêtée des méthodes d'instruction dans une grande armée établit, dans les traits principaux de la vie militaire, une uniformité où sont à peine visibles quelques particularités peu importantes dues à des influences locales; il n'y a qu'un observateur à courte vue ou incompétent qui pourrait se laisser tromper par ces nuances insignifiantes et en conclure à l'existence de différences caractéristiques dans les éléments qui constituent l'armée allemande.

Il y a eu et il y aura toujours, au moment des appels, quelques hommes qui, contrairement à la grande masse de leurs camarades, ne se soucient que médiocrement de reprendre le joug de la discipline. Pour les uns, c'est un certain dépit à échanger la liberté d'allure plus ou moins complète dont ils jouissaient dans la vie civile contre l'obéissance à des chefs de l'armée de ligne qui, pour la plupart, sont entrés après eux dans la carrière; pour les autres — et cette catégorie est la plus nombreuse — la joie de retrouver les vieux camarades, les grise et, dans cette espèce de surrexcitation, leur maladie est de croire que leurs volontés et leurs désirs sont encore leur seule règle ; enfin, les derniers — fort peu nombreux — sont les soldats qui avaient déjà mauvaise réputation dans la ligne, mauvais sujets, intraitables et toujours punis, et qui certainement ont allongé leur feuille de punition militaire de quelques jours de prison civile ou de violon.

La première et la deuxième catégorie, sous l'influence latente de la masse plus disciplinée, ont retrouvé leur assiette le premier jour; quant aux hommes de la troisième catégorie, ils sont bien vite reconnus, montrés du doigt et mis au ban des camarades; ils sont traités dans la réserve comme ils l'ont été dans la ligne et restent isolés dans la masse, sans aucune influence.

On a pu constater à loisir, et comme trait caractéristique de ces appels, que les liens de la discipline des premiers jours étaient beaucoup plus relâchés dans les dernières classes que dans les classes plus anciennes. Ce phénomène s'explique facilement ; ces classes ont été libérées immédiatement après la guerre de 1870-71, la discipline du temps de paix et celle du temps de guerre, bien qu'elles soient les mêmes au fond, revêtent cependant une apparence et des formes différentes; les souvenirs de cette plus grande liberté d'allure laissée au soldat pendant la guerre, joints au sentiment des succès d'une campagne glorieuse, ont engendré un certain esprit d'indépendance et d'individualisme un peu exagéré. Mais la vigoureuse discipline du temps de paix, bientôt rétablie par quelques exercices, a exercé sa puissante influence; car, au deuxième appel, ces mêmes hommes se sont conduits comme de vieux soldats et ont apporté un esprit de discipline

admirable, qui laissait clairement reconnaître leur bonne volonté et leur soumission à des lois reconnues nécessaires. Cette attitude était d'autant plus marquée, que les réservistes étaient plus âgés, plus cultivés, plus à leur aise et plus solidement engagés dans les liens de la famille. Ces mêmes hommes, dont quelques-uns échangeaient stoïquement un intérieur confortable pour la rude existence de la caserne, furent précisément ceux qui donnèrent l'exemple et exercèrent une influence heureuse, et bientôt très visible, sur les natures moins bien douées. »

La soumission patriotique de la population prussienne à ces exigences de son système militaire constituait autrefois une sorte de monopole fièrement revendiqué par nos voisins. Née des désastres de la Prusse au commencement de ce siècle, la landwehr a vu depuis grandir sans cesse les destinées de ce royaume. Nous sommes, Dieu merçi! en droit d'espérer aujourd'hui que, pour notre propre pays, les mêmes causes auront les mêmes effets. (18)

LES TROUPES DE L'INDE A MALTE

Les sept mille hommes qui composent le premier contingent prélevé sur l'armée des Indes sont maintenant à Malte, où les derniers transports chargés de troupes ont jeté l'ancre le 4 juin. L'arrivée de ce petit corps expéditionnaire dans les eaux de la Méditerranée a soulevé par delà la Manche de grosses questions. Pendant que les uns saluent dans cette mesure hardie le prélude d'une sorte de révolution dans le système militaire de l'Angleterre, appelée à compenser l'infériorité numérique des troupes britanniques par rapport aux armées du continent, d'autres attaquent la légalité ou la sagesse de cette innovation. Le Parlement s'est prononcé sur la question légale en donnant au cabinet 121 voix de majorité. Sans nous appesantir sur cette discussion, nous nous bornons aujourd'hui à placer sous les yeux du lecteur les esquisses que tracent de ces échantillons pittoresques de l'armée des Indes les correspondants de la presse anglaise.

LE 25e RÉGIMENT DE MADRAS

« ..... Le 18 mai, écrit-on de Suez au *Standard*, un peu après-midi, le steamer *Goa*, portant le pavillon bleu de la réserve de la marine, se dessinait sur l'horizon tranquille de la mer Rouge, avec son panache de fumée s'élevant presque verticalement. Dans son sillage s'avançait, remorqué à l'aide de puissants cordages, le *Duke d'Athole*, portant un essaim de soldats au teint foncé, vêtus de jaquettes d'une couleur agréable à l'œil, ballottés et se pressant pour contempler le panorama de la côte.

Ces deux bâtiments étaient l'avant-garde de la flottille chargée de transporter à Malte le contingent indien; ces soldats appartenaient au 25e régiment d'infanterie indigène de Madras.....

...... Moins d'une heure après avoir été signalés, les deux navires jetaient l'ancre dans la rade de Suez et, fidèles à leur nom, l'*Hasty* et le *Speedy* (le *Prompt* et le *Rapide*), deux jolies allèges à aubes, ayant à bord l'amiral Willoughby et son état-major, se mettaient en communication avec eux (1).

Rapidement, les bateaux à eau (*water boats*) furent placés bord à bord et commencèrent, à l'aide de conduits en toile, à remplir les réservoirs d'eau du Nil filtrée.

On a adopté ces tuyaux en toile par respect pour les préjugés de caste des Hindoux, qui ne peuvent pas supporter le cuir.

On ne fit pas de charbon; on embarqua seulement une petite quantité de vivres. Deux heures après, bien avant le coucher du soleil d'Arabie, les deux bâtiments avaient terminé leurs opérations et entraient dans le canal; le *Duke d'Athole* était remorqué par un bâtiment portant le nom d'*Alexandra*, nom de bon augure.

L'arrêt des bâtiments-transports à Suez a donc été aussi court qu'il était possible, grâce aux excellentes mesures prises par l'amiral. »

« ..... Quelques Anglais seulement se trouvaient là pour saluer les troupes indiennes, car Suez ne contient qu'un petit nombre de nos compatriotes, mais les indigènes leur ont fait un accueil fort amical..... »

L'auteur de cette correspondance raconte ici qu'une foule d'embarcations se pressait autour des navires, portant des indigènes qui offraient aux soldats de leur vendre des oranges, de mauvais cigares, des articles arabes fabriqués en France, etc. « Les soldats de Madras, ajoute-t-il, paraissaient plus disposés à s'amuser de toutes ces offres qu'à se laisser piller. »

Ce sont des hommes dociles, à l'aspect viril; sous la livrée éclatante que leur donnait le soleil couchant, ils paraissaient pleins de *bonhomie*, réunissant la dignité orientale à la réserve des manières.

Le 25e régiment de Madras est un ancien corps; il a été formé à Trichinopoly en 1777, et possède des annales des plus respectables. Il a servi d'une manière brillante à Seringapatam, à Pegu et dans l'Inde centrale. Son quartier général est placé dans cette ville de Cannanore qui fournit ces cigares si rudes, tant appréciés des Anglo-Indiens.

Quand le 25e a reçu l'ordre de partir pour l'Europe, il s'est produit, à ce que m'a raconté un témoin oculaire, une scène d'un enthousiasme indescriptible. La joie des hommes ne connaissait pas de bornes. Ils avaient déjà, paraît-il, demandé à faire campagne; leur requête était couronnée de succès, ils s'abandonnaient à une joie qui tenait du délire.

Le colonel Gib, qui commande le 25e, est un vétéran bronzé, de haute taille, droit et nerveux; il a l'œil perçant, la voix joyeuse, la barbe gris de fer; ses hommes l'idolâtrent. Il a servi trente-cinq ans aux Indes; il est on ne peut plus familier avec le langage, les coutumes et l'idiosyncrasie des différentes castes, et cependant il n'a pas perdu d'un iota la vigueur de l'officier anglais.

Il est facile de comprendre que de tels chefs conquièrent toute l'affection de leurs subordonnés, tout en exerçant sur eux une ferme autorité. Quand le colonel Gib, à la parade, demanda à ses gars s'ils consentiraient à aller à l'extérieur pour servir la Reine, il n'y eut qu'un cri : *Yes*.

« Etes-vous prêts à partir de suite? » reprit le colonel.

« Tout prêts », répondit-on en chœur.

« Je ne sais pas où l'on vous enverra, faites-y bien attention ! »

« Cela nous est égal ! »

« Iriez-vous à Yehennum ? » (*au fin fond de l'enfer*)

« Nous vous suivrons partout » fut-il répondu à l'unanimité.

Et cependant, ces gais compagnons, tout prêts à aller au delà des *Kali pani*, ces eaux sombres et mystérieuses tant redoutées des Hindoux, ont des liens de famille.

Ils ont résidé huit ans à Cannanore et ils ont femmes et enfants; mais à l'idée de combattre un ennemi, ils sont tout prêts à se séparer d'eux; il est bien entendu, en effet, que cette expression de service à l'extérieur signifie la guerre.

Une idée qui domine absolument chez tous ces *Madrassees*, c'est que les Russes sont en Angleterre; ils sont persuadés qu'ils vont aider leurs maîtres à chasser ces envahisseurs !

(1) L'amiral Willoughby a la surveillance du service des transports en Egypte.

34°

Echelle du Plan.

10 5 0 10 20 30 40 Sagènes

Echelles des Profils.

10 5 0 10 20 30 40 Pieds.

: d'ouvrages de fortification exécutés par les Turcs autour de Plewna
après le croquis publié par le Voiennyi Sbornik, 5e fascicule 1878.

Les officiers sont au courant de ces bruits qui circulent dans la troupe, bien que, par délicatesse, les sepoys n'abordent jamais ce sujet en leur présence, dans la crainte de froisser leur susceptibilité.

« Où sont les Russes ? telle est la première question que posaient hier les soldats du 25e, sachant parler l'arabe ou l'anglais.

Ils pensaient rencontrer les Russes quelque part dans le voisinage; dans leurs conversations, ils ne faisaient pas mystère de leur orgueil et de leur confiance et exprimaient l'espoir que lorsqu'ils auraient culbuté l'ennemi — ce qui serait l'affaire d'un instant — ils seraient honorés d'un regard de la Reine.

Et il ne faut pas croire que ces sentiments soient ceux d'un régiment en particulier..... » (Ici se place l'épisode qui a trait à l'enthousiasme manifesté par le 15e régiment, épisode narré par la *Revue* dans son numéro du 18 mai).

« ..... L'effectif du 25e est de 722 hommes. Comme ce régiment est un des beaux spécimens de l'infanterie indigène, vos lecteurs ne liront pas sans intérêt quelques détails le concernant.

L'effectif normal des officiers anglais est de sept, ainsi répartis :

1 commandant le régiment,
2 commandants d'aile (*wing*),
4 officiers de *wing*, plus un médecin.

Ce nombre est insuffisant en campagne; en effet, les officiers européens sont tous montés et, à cette époque d'armes de précision, ils offrent un but facile aux coups des tireurs ennemis. Or, un régiment indigène privé de ses officiers européens, c'est un corps sans tête. Il est donc heureux que le 25e ait onze officiers anglais, et si on pouvait arriver à faire disparaître ce faux point d'honneur, en vertu duquel ils attirent sur eux les coups des tirailleurs ennemis, les choses n'en iraient que mieux..... »

« ..... Chaque régiment compte huit compagnies. A chaque compagnie est attaché un *subadar* indigène, ou capitaine, responsable de la discipline intérieure de sa compagnie et du bon ordre sur le terrain. Il y a également par régiment 8 *jemadars* ou lieutenants, 40 *havildars* ou sergents, 40 *naiques* ou caporaux, 16 tambours, enfin 600 hommes.

L'état-major du régiment comprend 7 membres :

1 *subadar-major* (1),
1 *drill-havildar* (sergent instructeur),
1 *pay-havildar* (sergent payeur),
1 *fife-major* (fifre-major),
1 adjudant,
1 *drill naique* (caporal instructeur),
1 tambour-major.

Le 25e compte 244 musulmans et 50 chrétiens indigènes. Le reste appartient à diverses castes hindoues.

On a souvent reproché aux *Madrassees* leurs impedimenta : autant vaudrait, disait-on, déplacer une armée qu'un de ces régiments.

Dans les changements de garnison, il faut compter environ pour chaque sepoy cinq parents, souvent à un degré fort éloigné. Cela a été changé. Dans le cas actuel, on a réduit les serviteurs (*camp followers*) au nombre strictement nécessaire.

Ces serviteurs se répartissent ainsi :

4 *packallies* (hommes qui conduisent de l'eau à dos de bœufs,
8 *bheesties* (porteurs d'eau ordinaires),
86 *dhoolie bearers* (porteurs de civière),

Le *dhoolie* est une sorte de civière; ces *dhoolie bearers* sont donc des infirmiers.

Pour le service du train régimentaire, je n'ai vu que quatre chevaux très confortablement établis sur le pont; quatre bœufs aux reins larges comme ceux du buffle; ils ont de grands yeux très doux et leurs cornes sont garnies de cuivre.

L'uniforme des soldats est pittoresque. A bord, ils ont la jaquette de fatigue et le large pantalon de toile; c'est la plus simple des petites tenues.

Les jours de cérémonie, au contraire, les jours de garde ou de manœuvre, ils ont la tunique écarlate aux parements bleu de ciel; le pantalon de drap noir à bande rouge; la coiffure, garnie d'un galon rouge a quelque analogie avec la toque portée, en petite tenue, par nos artilleurs (1).

Les officiers portent le casque blanc avec le turban rouge (*puggaree*), ce qui produit un effet des plus agréables.

Les officiers de l'armée des Indes, fort heureusement pour moi, ne partagent pas les préjugés de ces gens qui éloignent des armées modernes tous les correspondants de journaux. J'ai eu le plaisir de *luncher* avec eux..,.. »

« ...... Autant que j'ai pu en juger, l'âge moyen des indigènes du 25e est 28 ans; leur taille moyenne est de 5 pieds 7 pouces (1m 675).

Ils ont les porportions grêles des Asiatiques, mais ils ont néanmoins bonne apparence; je les ai trouvés fort bien tenus; leurs armes (ils ont le Snider) et leur équipement sont dans le meilleur état.

Le voyage a été agréable et des plus heureux, et n'a donné lieu à aucune plainte; on n'a eu à signaler aucune indisposition sérieuse; aucune querelle n'a éclaté entre les Musulmans et les Hindous.

Un régiment anglais, dont le numéro m'échappe (2), porte cette honorable devise :

« *Primus in Indis.* »

Le 25e de Madras pourra revendiquer l'honneur d'inscrire sur ses drapeaux ces mots :

« *Primus in Europâ.* »

Si sa conduite dans l'avenir répond à l'aspect qu'il présente aujourd'hui, il saura se montrer digne de cette glorieuse distinction. »

LES HIGHLANDERS DU BENGALE (31e RÉGIMENT DU BENGALE)

Le 18 mai, le *Madura* est arrivé à Suez, ayant à bord une partie du 31e régiment du Bengale dont l'effectif total est de 732 hommes, avec 25 officiers, dont 15 indigène2. Voici les notes du correspondant sur ce régiment :

« ..... Le personnel auxiliaire est fort nombreux, au point de vue européen; il est fort restreint au contraire, si on se place au point de vue des Orientaux.

Une première catégorie, comprise sous la désignnation de *public followers*, compte 143 hommes, elle comprend les cuisiniers; les *tindal* (sergents des dresseurs de tentes);

Les *bheeties*, porteurs d'eau ;
Les *packallies*, idem;
Les ferblantiers;
Les *mochee* (corroyeurs) ;
Les *lohar mistree* (forgerons) ;
Les *munshi* (maîtres d'école),
Les *moulvie* (prêtres musulmans) ;
Les *granths* ou *pundits* (prêtres hindous);
Les écrivains.

(1) Le *subadar-major* est le plus élevé en grade de tous les officiers indigènes. C'est en quelque sorte le colonel indigène.

(1) La toque des artilleurs anglais (*forage cap*) est de forme ronde, à peu près comme la calotte d'écurie française.

(2) Le 39e.

Le groupe des brancardiers peut être logiquement ajouté au total qui précède et l'augmente d'une façon notable, car ces brancardiers sont au nombre de 86 par régiment d'infanterie et de 74 par corps monté.

Du reste, les troupes indigènes sont prêtes de tout point à faire campagne et sont de force à supporter tous les événements d'une guerre.

Les munitions emportées représentent un total de 200 cartouches par soldat d'infanterie et de 100 cartouches par cavalier.

Les officiers ont leurs domestiques particuliers (*private followers*), au nombre de 40, pour le 31ᵉ; les officiers indigènes sont rigoureusement astreints à n'avoir qu'un domestique pour deux; la moitié d'un domestique chacun, situation assez bizarre! Les officiers indigènes se soucient peu de cela, du reste, habitués qu'ils sont à être eux-mêmes leurs propres serviteurs.

Quant aux officiers anglais, la leçon leur sera profitable et, suivant toute vraisemblance, cette expédition, surtout si elle ne donne lieu à aucun combat, leur apprendra qu'il est possible et même agréable de se passer d'un long cortège de domestiques.

Napier du Scinde — et l'odeur de la poudre lui était familière — répétait souvent qu'une serviette, une brosse à dents et un morceau de savon constituaient un bagage suffisant pour un officier se rendant aux Indes. Les officiers de l'armée des Indes envoyés en campagne dans la Méditerranée doivent trouver qu'un flacon de sels est un objet de luxe plutôt qu'un objet de première nécessité; ils reconnaîtront de même qu'il est aussi facile et aussi expéditif de tirer de sa poche une boîte d'allumettes que d'appeler un domestique pour lui demander de la lumière.

On s'est amèrement mordu les pouces à bord du *Madura*; le 31ᵉ avait pris à cœur d'arriver le premier; quand il apprit que le régiment de Madras était en avant, il éprouva une vive contrariété.

Il existe une grande jalousie entre les trois présidences, et je ne crois pas leur manquer d'égards en donnant à entendre que ces *Bengalis* règleraient en un tour de main le compte de leurs frères de Madras.

Cela est tout naturel; ce sentiment de supériorité personnelle, c'est là ce qui constitue le bon soldat; nous pouvons être certains que cette honnête jalousie conduira ces hommes à rivaliser à Malte avec leurs camarades, en instruction, en bonne conduite et en discipline — dans le cas, bien entendu, où il ne leur serait pas donné d'éprouver cette émulation que donne le champ de bataille — cette rivalité n'aura aucun résultat fâcheux.

Et puisque j'ai abordé ce sujet, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur les relations qui existent entre les officiers des régiments anglais et les officiers anglais des Indes.

Parmi les premiers, beaucoup manquent de tact; ils ont une tendance à se croire supérieurs à tout le monde et cherchent à se poser en patrons de leurs camarades des Indes, lesquels sont mieux payés qu'eux, supportent une plus lourde responsabilité et sont presque tous des gentlemen accomplis de tout point.

On fera bien, à Malte, de ne pas oublier cela; on ne devra pas, au mess, parler d'*officiers noirs*, ni dans les chambres d'officiers de *pundies* (*prêtres musulmans)*. Tous nos officiers devront se rappeler qu'ils portent le même uniforme et qu'ils servent le même pays et la même souveraine.....

....: Le 31ᵉ était anciennement le 23ᵉ *Punjab Infantry*; il a été formé lors de l'insurrection par sir John Lawrence. Le colonel appartient au *Staff Corps*; il a servi pendant la campagne de Sutley (1845-1846), et assista à la reprise de Dewangiri et au siége de Bhootan en 1855.

Les hommes sont plus forts et ont la poitrine plus développée que les Madrassees. Quelques-uns ont le teint aussi blanc que les Européens; presque tous sont beaux; ils ont de l'éclat, des traits réguliers; de corps, ils sont souples, fortement musclés et bien faits; ils sont tels, en un mot, que les sculpteurs et les peintres ont coutume de les représenter.

On m'a fait voir un splendide gaillard qui, sans chaussures, mesurait six pieds deux pouces. En leur qualité de montagnards, ils sont très durs et supportent fort bien les variations de température.

La plupart d'entre eux mangent de la viande; on m'a assuré qu'ils considéraient la chair du bouc comme une friandise.

Sur les huit compagnies, il y en a quatre composées de Sikhs et deux de musulmans du Punjab; les deux autres sont formées respectivement de Rajputs de Dogras ou de Hill, et de Pathans ou d'Agfhans.

Les Sikhs sont une caste d'Hindous; ils mangent tous ensemble. On peut, à première vue, les distinguer des Pathans, car ils conservent leur chevelure tandis que ces derniers la rasent.

L'uniforme du 31ᵉ est rouge; les parements sont vert foncé et les passepoils blancs. La coiffure est le turban; enroulé autour d'une calotte rouge et se terminant par un croissant, il constitue une coiffure des plus martiales. Il protége la tête à merveille et pare très bien les coups de sabre.

Un grand nombre de soldats du 31ᵉ ont la médaille d'Umbeylah, qu'en petite tenue ils portent autour du cou, suspendue à un cordon noir. Quelques-uns d'entre eux, chose assez curieuse, ont combattu contre nous dans cette campagne.

Le capitaine Tweddell m'a fait voir quelques flibustiers appartenant à certaines tribus de pillards qui nous ont donné du fil à retordre avant d'entrer au service de la Reine.

« Ce sont de bons soldats, disait-il avec une fierté bien naturelle, je ne crois pas que l'on puisse trouver parmi eux un seul individu qui n'ait pas un homicide sur la conscience! »

J'ai remarqué des *Kabulis* de l'Afghan, ainsi que des barbares à demi-civilisés du Khiber-Pass; ils ont des yeux de loup, injectés de sang, lançant de côté et d'autre des regards furtifs, à la manière des bêtes féroces en cage; enfin, pour compléter ma comparaison avec les hôtes des ménageries, ils ont la démarche vive et sournoise de la panthère.

Les officiers indigènes sont magnifiques; l'un d'eux, à la contenance grave, à la physionomie patricienne, attira particulièrement mon attention. Il doit son avancement à son courage : un jour, quoique sans armes il s'empara d'un meurtrier qui avait assailli en furieux ses compatriotes.

Les Indiens ne sont pas exigeants sous le rapport de l'installation; ce point sera admis sans conteste par tous ceux qui ont fait le voyage de Bombay à Baroda et ont vu les pèlerins accroupis dans ces étouffantes voitures de troisième classe; toutefois, ces soldats indigènes n'ont pas trop sujet de se plaindre, quoiqu'ils se trouvent un peu plus serrés qu'il ne faudrait.....

.... Les sepoys avaient toutefois assez d'espace pour se mouvoir et ceux appartenant aux castes élevées n'avaient pas à craindre que leurs aliments ne fussent souillés, pendant la cuisson, par le voisinage impur d'un camarade d'une caste inférieure. Les préjugés de caste sont en effet poussés si loin que si l'ombre même d'un profane vient à se projeter sur un plat, les mets qu'il contient sont considérés comme maudits et rejetés au loin comme de vils restes.

A bord du *Madura*, grâce à leur démarche glissante, les Bengalis semblaient plutôt des apparitions que des hommes

vigoureux; ils ont en effet les pieds nus; plusieurs même n'avaient pas de vêtements.

Bien que, sous beaucoup de rapports, ils soient en réalité de grands enfants, ils n'ont pas cette impétuosité de l'écolier qui grandit, et, si j'ose m'exprimer ainsi, ils donnent l'idée d'une férocité gentille (*a gentle ferocity*).

Ainsi que des chiens de race, doux quand on les caresse, ils deviendraient furieux si on les provoquait.....

(*A suivre.*) (43)

LA FLOTTILLE OTTOMANE DU DANUBE

DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE

(Extrait de l'*Organe de la Société militaire de Vienne.*)

Suite (1).

—

« Au début de la guerre, les bâtiments de la flotille étaient, autant qu'on le sait, répartis le long de la rive droite du Danube, de telle façon qu'en six ou huit heures ils pouvaient être réunis par groupes de deux au moins; ces bâtiments stationnaient à Widdin, Rahova, Nicopolis, Sistowa, Rustschuk, Turtukaï, Silistrie et Hirsowa (2).

Le bas Danube, depuis l'embouchure jusqu'à Hirsowa, était occupé par les bâtiments de la flotte cuirassée.

Dans les premiers jours de mai, plusieurs bâtiments de la flottille entamèrent la lutte en échangeant quelques coups avec les batteries russes ou roumaines installées sur la rive gauche du bas Danube, près de Giurgevo, Oltenitza, Braïla, Reni et Satunovo, et en canonnant inutilement ces localités.

Toutefois les Russes mirent bientôt fin à ces tentatives.

On avait adjoint au corps russe, qui opérait sur le Danube, un détachement de matelots et plusieurs officiers de marine spécialement chargés du service des mines et torpilles; ce détachement disposait de quelques chaloupes à vapeur.

Dès la fin d'avril, c'est-à-dire six jours après la déclaration de la guerre, il réussit, sans être inquiété par les Turcs, à barrer le Danube au moyen de torpilles fixes, près de Reni et de Braïla.

Cette opération eut le résultat suivant : non-seulement elle créa un espace libre pour le passage projeté près de Ghetchet, mais encore et surtout les forces maritimes de la Turquie se trouvèrent scindées; deux des bâtiments de la flotte ennemie, qui dans le principe avaient été vraisemblablement chargés de surveiller le canal de Matschin, furent séparés du gros de l'escadre.

L'escadre turque qui occupait les bouches du Danube se composait d'environ 6 bâtiments cuirassés et de 4 à 6 bâtiments en bois; 3 de ces cuirassés et une chaloupe canonnière en bois devaient se trouver à l'ancre dans le bras de Sulina, 2 cuirassés et 2 bâtiments en bois près de Tultscha et un monitor près d'Isaktscha.

Le barrage du fleuve à l'aide de torpilles fixes établi par les Russes et les batteries de côte de gros calibre installées près près de Reni et Satunovo interdisaient désormais à cette escadre turque toute expédition au delà d'Isaktscha, et celle-ci devait dès lors se borner à surveiller simplement les bouches du Danube. Le monitor stationné près d'Isaktscha avait, il est vrai, engagé le 14 mai un petit combat avec une batterie à cheval russe près du couvent de Teraponte, et, vers la fin de juin, des canots furent envoyés en expédition dans le bras de Kilia, pour détruire la tour située près de Vilkov, qui servait d'observatoire, et pour brûler ce dernier village; mais ce sont là des opérations d'un ordre si secondaire au point de vue militaire, qu'elles méritent à peine d'être mentionnées.

La seule chose que firent les bâtiments de l'escadre turque, sans doute grâce aux efforts d'Hobart-Pacha, ce fut de ne pas se laisser entamer par les attaques dirigées contre eux à l'aide de bateaux-torpilles. Une attaque de ce genre, faite le 9 juin par les Russes, ne fut pas en effet couronnée de succès, bien que l'un des vaisseaux turcs ait été sérieusement endommagé.

Nous croyons devoir entrer ici dans quelques développements au sujet de cette attaque ainsi que de celles de même nature exécutées par les Russes sur le Danube, dans le cours de la campagne, car on ne possède jusqu'à ce jour que peu de renseignements sur le mode d'emploi et la valeur de ces nouveaux engins de guerre. Les détails que nous allons donner présentent donc, à ce titre, un intérêt général; de plus, ce fut seulement lors de ces attaques que les vaisseaux turcs se trouvèrent aux prises avec leurs adversaires.

Le 9 juin, à une heure de l'après-midi, le vapeur russe *Constantin* quitta le port d'Odessa avec six bateaux-torpilles et se dirigea vers Sulina.

La flottille de bateaux-torpilles se composait des bateaux-torpilles n° 1 et 2, appartenant à la division de la flotte d'Odessa et construits spécialement pour ce service, ainsi que des chaloupes *Tchesme*, *Mineur*, *Sinope* et *Navarin* : ces quatre dernières étaient des chaloupes à vapeur ordinaires qui avaient été aménagées pour porter des torpilles.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 403.

(2) Bien que les renseignements que l'on possède jusqu'ici ne permettent pas d'indiquer très-exactement les noms des bâtiments stationnés dans les diverses localités et que souvent le même bâtiment soit désigné sous des dénominations différentes, la répartition devait être à peu près la suivante :

I. WIDDIN

Beürthen, canonnière cuirassée, 2 canons Armstrong de 26 livres.
Varna, canonnière en bois, 4 canons.

II. RAHOVA

Podgoritza, canonnière cuirassée, 2 canons Armstrong de 26 livres (plus tard à Nicopolis).

III. NICOPOLIS

Ischkodra, canonnière cuirassée, 2 canons Armstrong de livres.

IV. SISTOWA

Sünne, canonnière en bois, 4 canons.

V. RUSTSCHUK

Seifi, monitor, 2 canons Krupp de 12 c.
Hezber, id. id.
Istankietti, vapeur de guerre, 4 canons.
Nisch, vapeur de la Compagnie « Idarié Nabiré ».
Sofia, id. id.

VI. TURTUKAÏ

Schefket Numa, canonnière en bois, 4 canons.
Numais, vapeur de guerre, 2 canons.

VII. SILISTRIE

Feth ül Islam, canonnière cuirassée, 2 canons Armstrong de 26 livres.
Kuldsch Ali, vapeur de guerre, 2 canons.
Müschde i Ressan. — 4 canons.
Funduklu, vapeur de guerre.
Arkadi, — — 6 canons.
Midhat, vapeur.

VIII. HIRSOWA

Akkia, canonnière en bois, 4 canons.

La canonnière cuirassée *Semendire* ne figure nulle part et devait être, par suite, hors de service.

Outre les 20 bâtiments qui viennent d'être cités, la flottille du Danube comprenait 2 canots en fer, armés chacun d'une pièce légère et 6 autres embarcations armées chacune de deux pièces légères.

Le 10 juillet, à deux heures du matin, à environ cinq milles marins de Sulina, les six bateaux-torpilles s'avancèrent à l'attaque des bâtiments turcs qui se trouvaient dans le port intérieur. Ces derniers, savoir : le *Feth i Bulend*, le *Mukadcme i Hair* et l'*Assar i Tevfik*, ainsi qu'un vapeur, étaient au mouillage ; les bateaux-torpilles furent aperçus à temps et l'alarme donnée.

Le bateau-torpille n° 1, et la chaloupe *Tchesme* se dirigèrent sur le *Feth i Bulend*, et le bateau-torpille n° 2, sur un autre cuirassé. La chaloupe *Tchesme*, en disposant sa torpille, laissa le fil s'engager dans son hélice et fut ainsi mise hors d'état de manœuvrer à quarante mètres environ de l'ennemi. Le bateau n° 1 commença alors l'attaque sous un feu violent de mousqueterie et de mitraille. Mais avant d'avoir atteint le bâtiment turc, la torpille fit explosion en touchant une barricade dont ce navire était entouré, et qui était disposée à une profondeur de trois à quatre pieds.

Par suite de cette explosion, le bateau fut à moitié rempli d'eau, et ne put qu'à grande peine se retirer hors de la portée du feu ennemi.

L'attaque du bateau n° 2 tourna encore plus mal ; sa torpille éclata également au contact de la barricade qui entourait le navire turc, et le bateau fut tellement endommagé par l'explosion qu'il coula. Les cinq hommes qui le montaient furent fait prisonniers par les Turcs.

L'attaque dura, en tout, douze minutes pendant lesquelles les bateaux-torpilles restèrent exposés au feu violent des quatre bâtiments ennemis, sans cependant en souffrir sérieusement.

Le *Feth i Bulend* se lança, mais en vain, à la poursuite du bateau n° 1 ; pendant ce temps, la chaloupe *Tschesme* put dégager son hélice, opérer sa retraite en même temps que les autres embarcations, et se mettre à l'abri des poursuites dans des eaux peu profondes.

Le vapeur *Constantin* réussit à rallier les bateaux et dut, en cette occasion, pour se maintenir à flot, jeter à la mer une partie de son charbon. Il ne nous est pas possible de dire si, dans de telles conditions, les Turcs auraient pu s'emparer du *Constantin*, car les renseignements précis nous manquent pour porter un jugement à cet égard ; il est tout au moins étonnant que le cuirassé turc, après avoir tiré quelques coups de canon sur le *Constantin*, soit retourné à Sulina sans avoir rien tenté, et cependant le vapeur russe resta dans les environs jusqu'à huit heures du matin pour attendre le bateau n° 2.

Il se peut toutefois que le *Feth i Bulend* ait cessé la lutte parce que la flotte turque, ainsi qu'on l'a dit, manquait de munitions et parce que l'explosion de la torpille du bateau n° 1 lui avait causé de graves avaries ; il dut, en effet, se rendre à Constantinople, où il fut aussitôt mis au bassin. Il ne put retourner à sa station de Sulina qu'à la fin de juillet et dans ce trajet il eut, le 23, à soutenir un combat avec le vapeur russe la *Vesta*.

L'expédition des bateaux-torpilles russes, bien qu'elle ait, en partie, échoué, eut cependant pour résultat de rendre les Turcs plus circonspects ; à partir de ce moment, l'escadre gagnait régulièrement toutes les nuits la haute mer et ne rentrait qu'au matin dans la rade de Sulina. Cette circonstance permit aux Russes de faire entrer dans le Danube, par la bouche de Kilia, sous la protection de leurs popoffkas, quelques vapeurs et bateaux-torpilles partis du port d'Odessa.

Grâce à ce renfort et en présence de l'inaction et du manque d'énergie des Turcs, les Russes devinrent plus hardis et, prenant l'offensive, ils organisèrent, le 8 octobre, une attaque combinée contre Sulina et contre l'escadre turque qui s'y trouvait à l'ancre. Pour faciliter cette entreprise, ils commencèrent, pendant la nuit du 8 au 9, par mouiller à environ douze milles de Sulina une deuxième ligne de torpilles fixes un peu audessus de celle dont il a été précédemment question.

Le matin, la flotille russe qui se composait de quelques canonnières se dirigea vers Sulina ; deux bâtiments turcs se portèrent à sa rencontre. Pendant le combat, un de ces derniers (la canonnière en bois *Sünne*, de 200 tonneaux avec 4 canons et 100 hommes d'équipage) sauta par suite de l'explosion d'une des torpilles récemment mouillées.

Les Russes s'avancèrent alors vers Sulina qu'ils bombardèrent ainsi que les navires turcs, depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. Pendant cette lutte, une chaudière fit explosion sur l'un des cuirassés turcs. — Ce combat est certainement l'un des plus intéressants qu'aient à enregistrer les annales de la guerre maritime ; on ne voit pas souvent, en effet, quelques bâtiments sans importance, non-seulement attaquer impunément une escadre comprenant quatre navires de guerre bien cuirassés et armés de pièces de gros calibre, ainsi que plusieurs navires en bois, mais encore lui infliger des pertes sensibles.

Il est bien certain que c'est surtout l'incapacité des Turcs qui a permis aux Russes de tenter et de mener à bonne fin une pareille entreprise. Elle mérite néanmoins de fixer l'attention, car elle montre clairement la nécessité d'adjoindre à une escadre qui opère sur des côtes bordées de lagunes un grand nombre de bâtiments légers; en raison de leur faible tirant d'eau, ceux-ci sont en état d'attaquer et de chasser les canonnières ennemies qui, en se tenant sur les hauts fonds, peuvent canonner à distance les cuirassés.

Après cette digression, reprenons maintenant le récit des événements antérieurs qui se sont accomplis sur le théâtre de la guerre proprement dit.

Au début de la campagne, les Turcs, instruits par l'expérience des guerres précédentes, paraissaient convaincus que les Russes, s'ils s'engageaient dans la Dobrudscha, y perdraient plus de monde par les maladies que dans un combat ; aussi leur intention n'était-elle pas de leur opposer sur ce point une vive résistance. Ils supposaient, avec raison, que l'escadre réunie sur le bas Danube suffirait pour rendre très difficile ou même empêcher complétement le passage du fleuve.

Mais dès qu'ils virent cette escadre réduite en peu de jours à l'impuissance, ils se hâtèrent d'envoyer des troupes en cet endroit. En même temps l'aile droite de la flottille du Danube reçut l'ordre de se diriger sur le canal de Matschin, et là, de concert avec les deux grands cuirassés qui étaient restés dans ces eaux, d'empêcher les Russes de s'installer et de construire des batteries dans la grande île située entre Braïla et Matschin.

Autant qu'on le sait, cinq bâtiments cuirassés et deux en bois (1) doivent avoir été réunis sur ce point ; le commandement semble en avoir été confié à Delaver-Pacha, directeur de la Compagnie turque de navigation du Danube, « *Idarié Nahiré*. »

Dès le 6 mai, le *Lütf i Dschelil* canonnait la gare du chemin de fer à Braïla, au moment où le grand-duc Nicolas venant de Galatz descendait à cette gare. Après avoir tiré environ quinze coups avec ses pièces de 7 et 9 pouces, sans avoir causé aucun mal aux Russes, le bâtiment turc continua sa marche sur Hirsowa.

Le 11 mai, dans l'après-midi, il se montra de nouveau dans les environs de Braïla, cette fois par le canal de Matschin, et, après quelques allées et venues, jeta l'ancre vis-à-vis de Ghetchet à environ 4 kil. 5 des batteries russes de Braïla qui, d'après des renseignements de source anglaise, devaient être

(1) Ces bâtiments étaient vraisemblablement les deux cuirassés à tourelles, *Lütf i Dschelil* et *Hülz i Rahman*, les monitors *Seifi* et *Hezber*, la canonnière cuirassée *Feth ul Islam*, la canonnière en bois *Akkia* et le vapeur à roues *Arkadi*.

armées l'une d'obusiers en bronze de 6 pouces (probablement des canons de 15 c. courts), et l'autre de canons de siége de 25 livres.

Comme les Russes supposaient que ce bâtiment avait l'intention de bombarder Braïla, ils ouvrirent aussitôt le feu sur lui sans toutefois que les Turcs leur répondissent; ils purent en conséquence régler leur tir à loisir. Les deux batteries avaient ainsi, dans un espace de temps de quarante-cinq minutes environ, tiré 20 coups, lorsque soudain on vit s'élever du vaisseau turc une fumée blanche qui fut bientôt suivie d'une large flamme et d'un épais nuage de fumée et de vapeur.

On entendit un bruit sourd et lorsque le nuage se fut un peu dissipé, on n'aperçut plus du bâtiment ennemi que le mat d'artimon à l'extrémité duquel flottait encore le pavillon turc. Deux canots se détachèrent d'un autre navire turc qui se trouvait à quelque distance en amont; mais on ignore s'ils ont réussi à sauver quelques hommes. Un peu plus tard, une chaloupe à vapeur russe, qui recueillit, par le plus grand des hasards, le cuisinier du bord, put enlever sans être inquiétée le pavillon du navire turc.

On n'est pas bien fixé sur les causes de cette catastrophe; il semble toutefois vraisemblable de l'attribuer à l'explosion d'une chaudière, mais on ignore si elle a été occasionnée par l'éclatement d'un obus qui aurait pénétré par la cheminée, ou bien si elle est le résultat de quelque imprudence de la part des Turcs.

D'après le dire du cuisinier sauvé, l'expédition turque avait, en effet, pour but le bombardement de Braïla, auquel devaient prendre part tous les bâtiments de la division.

Toutefois, si cette hypothèse est vraie, les Turcs ne pouvaient pas agir plus maladroitement qu'ils l'ont fait.

Au lieu de diriger tous leurs navires à la fois, et autant que possible à la faveur de la nuit, sur le mouillage qu'ils auraient précédemment reconnu et marqué par des bouées, puis, au point du jour, d'ouvrir, avec toutes leurs pièces, un feu des plus vifs, ils font avancer, en plein jour, dans la zone du feu ennemi un seul bâtiment et lui font jeter l'ancre. Le commandant en chef Delaver-Pacha et le commandant du *Lütf i Dschelil* se rendent alors en canot à Matschin situé à quatre milles environ en amont, pour se concerter avec les commandants des autres bâtiments, et laissent, en partant, l'ordre de ne pas commencer le tir avant leur retour. L'officier qui commande provisoirement exécute ponctuellement ces instructions et laisse les Russes ouvrir tranquillement le feu sans leur répondre ou même se retirer hors de la portée des canons ennemis.

On comprend, d'ailleurs, que Delaver-Pacha ait eu l'idée d'aller reconnaître et fixer d'avance la place des divers bâtiments. Mais, en tous cas, une embarcation légère eût été bien préférable au *Lütf i Dschelil* pour cette reconnaissance et après l'avoir accomplie, Delaver-Pacha devait se retirer vers Matschin avec le bâtiment sur lequel il se trouvait, sans l'exposer inutilement.

Malgré les affirmations du cuisinier turc, il nous paraît plus vraisemblable de supposer que les Turcs n'avaient pas dessein de bombarder Braïla, mais que le *Lütf i Dschelil* avait simplement pour mission de surveiller le bras du canal situé entre Braïla et Ghetchet qui offrait un point de passage favorable aux Russes et d'empêcher ceux-ci de l'occuper en force.

Mais, même dans cette hypothèse, on ne peut comprendre pour quelle raison ce bâtiment vint jeter l'ancre à portée des canons russes.

En temps ordinaire, il eût été, il est vrai, masqué en partie par un rideau d'arbres qui s'élèvent à la pointe de l'île; mais à cette époque, les eaux étaient très hautes et les arbres à moitié submergés, de sorte que le *Lütf i Dschelil* apparaissait au-dessus d'eux et offrait aux batteries russes un but facile à atteindre.

La perte du *Lütf i Dschelil* paraît avoir jeté un tel découragement parmi les Turcs qu'ils laissèrent s'écouler, sans rien décider ni entreprendre, une semaine entière que les Russes, au contraire, mirent à profit pour s'entourer de torpilles fixes.

Bien qu'à cette époque les Russes fussent entièrement persuadés que la flottille turque n'était pas un adversaire dangereux, ils résolurent néanmoins de mettre hors de service les bâtiments qui la composaient, et dans ce but organisèrent contre eux une expédition de bateaux-torpilles qui fut exécutée dans la nuit du 25 au 26 mai.

Les embarcations désignées pour prendre part à cette expédition étaient des chaloupes à vapeur qui avaient été spécialement aménagées à cet effet; chacune d'elles portait de chaque côté un épars à l'extrémité duquel était fixée une torpille chargée avec de la dynamite, munie d'une fusée percutante et pouvant en même temps être mise en jeu à l'aide de l'électricité. Pour protéger l'équipage contre la mousqueterie, on avait installé des boucliers légers en tôle. Ces chaloupes portaient les noms de *Cesarewitch*, *Xenia*, *Dschigit* et *Carewna*.

Le départ de Braïla s'effectua quelques minutes après minuit par une pluie battante, et vers deux heures et demie du matin, les chaloupes arrivèrent en vue des bâtiment turcs, deux cuirassés et un grand vapeur, qui étaient à l'ancre près de Petra Fetei en aval de Matschin. Ces bâtiments n'aperçurent pas les chaloupes, car la nuit était sombre et un épais brouillard enveloppait le fleuve.

Le commandant de l'expédition résolut d'attaquer lui-même le plus grand des cuirassés, le monitor *Seifi*, et donna l'ordre à une autre des chaloupes de rester dans les environs pour attendre le résultat.

Le *Cesarewitch* se dirigea donc à toute vitesse sur le monitor qui était à l'ancre entre les deux autres bâtiments.

En arrivant dans le voisinage immédiat du monitor, la chaloupe fut hélée par les factionnaires turcs et aussitôt l'alarme fut donnée: les canonniers se précipitèrent sur les tire-feu et l'on entendit trois ratés successifs; mais la chaloupe avait déjà atteint l'arrière du bâment turc et fait éclater sa torpille. Par suite de l'explosion, une grande quantité d'eau pénétra dans la chaloupe qui fut prêt de sombrer et dont tout l'équipage dut être employé à manœuvrer les pompes. L'arrière du monitor, sérieusement endommagé, disparut en partie sous l'eau; néanmoins, le navire resta à flot. C'est alors que la *Xenia* se lança sur lui, malgré un feu violent de mousqueterie et d'artillerie, et vint le frapper vers son milieu. Le monitor coula immédiatement, tout en continuant jusqu'au dernier moment de faire feu avec ses canons de tourelles; un de ses mats tomba sur la *Xenia*, et ses cordages s'engagèrent dans l'hélice de cette embarcation.

Pendant l'attaque, la chaloupe *Dschigit* fut souvent atteinte par des projectiles; l'eau y pénétrant, abondamment elle dut gagner la rive pour boucher provisoirement ses voies d'eau; dans cette manœuvre, son hélice s'embarrassa dans les racines des arbres qui bordent le fleuve, de sorte que trois des chaloupes se trouvèrent momentanément hors de service. Néanmoins, les Turcs n'essayèrent pas de s'en emparer et se bornèrent à diriger sur elles un feu violent d'artillerie et de mousqueterie qui, en raison de l'obscurité, ne leur causa aucun mal.

Au point du jour, les Russes purent effectuer leur retraite sans être inquiétés et sans avoir un seul homme tué ou blessé; ce fut d'ailleurs, de toute la campagne, la seule expédition qui eut un plein succès; les autres échouèrent plus ou moins.

Au matin, une des embarcations put aller chercher le pavillon du monitor qui avait coulé. C'est ainsi que les Turcs perdirent un autre de leurs meilleurs bâtiments sans causer le moindre dommage à leurs adversaires.

La perte du *Seifi* doit être uniquement attribuée à la négligence des Turcs; cela ne peut faire l'ombre d'un doute. Ils savaient que l'ennemi possédait des bateaux-torpilles qui ne pouvaient être employés qu'à un coup de main contre leurs propres bâtiments, et, par suite, ils devaient agir avec la plus grande prudence et exercer sans cesse une surveillance active. S'ils ne possédaient pas les matériaux nécessaires pour établir des barricades autour de leurs bâtiments, ils devaient, surtout par une nuit sombre, employer les mesures de sûreté ordinaires et placer, comme avant-postes, dans la direction où une surprise était possible, des embarcations chargées de donner à temps l'alarme.

D'ailleurs, les Turcs s'en sont tirés à bon marché, car si le commandant de l'expédition russe, qui disposait de quatre bateaux-torpilles, en avait dirigé deux sur chacun des monitors turcs, il est probable qu'ils auraient été détruits tous les deux.

Si nous nous permettons cette dernière observation, ce n'est pas pour diminuer en rien la gloire que s'est justement acquise en cette circonstance le brave commandant de l'expédition, car nous savons qu'il est plus facile de critiquer après coup que de faire mieux, surtout lorsqu'il s'agit de semblables entreprises qui exigent une forte dose d'énergie.

Il est difficile de dire avec certitude ce que devinrent par la suite les bâtiments turcs qui restaient encore dans le canal de Matschin, et dont la situation était d'ailleurs très précaire; les renseignements que l'on possède à cet égard sont contradictoires.

D'un côté, le grand-duc Nicolas, dans son rapport à l'Empereur, se borna à dire qu'à la fin de mai les Russes avaient réussi à occuper tout le bas Danube, depuis Reni jusqu'à Hirsowa, et à chasser de ces parages tous les bâtiments turcs. D'un autre côté, certains journaux annoncèrent que le reste de l'escadre turque parvint, vers le milieu de juin (d'autres disent plus tard), et après plusieurs tentatives infructueuses, à détruire les lignes de torpilles dont elle était environnée et à remonter le fleuve en passant sous le feu des batteries russes installées aux bouches de Jablonitza (un peu en aval d'Hirsowa).

Il importe peu, d'ailleurs, de connaître l'époque précise à laquelle les bâtiments turcs se sont retirés à Silistrie; mais il est un fait certain et intéressant à noter, c'est que, le 22 juin, les Russes réussirent à franchir le fleuve, malgré l'inondation qui couvrait les environs de Ghetchet et ne permettait pas d'atteindre à pied sec les ponts construits en cet endroit. Dans cette difficile entreprise, pour laquelle ils ne purent employer que de légères embarcations à vapeur, à voiles ou à rames, ils ne furent, en aucune façon, inquiétés par la flottile turque.

Après un combat acharné auprès de Boudjak, les troupes turques furent entièrement repoussées, et les Russes occupèrent, sans coup férir, Matschin, Tultscha, Isaktscha et Hirsowa; ils perdirent à peine 200 hommes dans cette opération.

(*A suivre*) (82)

QUELQUES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SUR LE BISCUIT-FOURRAGE

La *Gazette militaire* de Darmstadt a publié, dans son numéro du 29 avril dernier, de nouveaux détails sur les galettes de fourrage dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises dans cette *Revue* (1). La question n'étant point encore vidée, nous reproduisons, toujours à simple titre de document à consulter, la partie la plus précise de cet article.

...Guidée par la connaissance exacte de ces principes, l'administration militaire prussienne établit, après la guerre franco-allemande, à grands frais, pour l'armée d'occupation, une station d'essai, à Nancy, destinée à expérimenter techniquement et scientifiquement les aliments qui peuvent être utilisés par les troupes, soit d'une manière générale, soit dans des circonstances particulièrement difficiles. La direction de la fabrique créée à cette intention fut confiée à **M. Gustave Warnecke**, de Francfort-sur-le-Mein.

Dans les nombreuses fabrications et expériences qu'on y fit, on s'occupa spécialement de l'alimentation des chevaux, qui eut une importance si décisive aux différentes périodes de la guerre de 1870-71.

Après de longs et laborieux tâtonnements on obtint enfin le « biscuit pour chevaux » de Warnecke, qu'on admit comme aliment convenable de substitution, après que, sous un contrôle sévère, on en eût nourri, avec le plus grand succès, une partie notable de chevaux de l'armée d'occupation.

La galette pour chevaux, ou comme on l'appelle aussi, la conserve d'avoine, comprend :

30 parties de farine d'avoine;
30 parties de farine de pois dextrinée;
30 parties de farine de seigle, et
10 parties de farine de lin;

Ou :

40 parties de farine d'avoine;
40 parties de farine de pois dextrinée, et
20 parties de farine de lin,

Ou :

20 parties de farine de pois dextrinée;
20 parties de farine de froment;
20 parties de farine de maïs;
20 parties de farine de seigle;
10 parties de pain râpé;
10 parties de farine de lin,

Ou enfin des mélanges analogues.

A la suite d'épreuves minutieuses, on constata que deux kilogrammes de ces mélanges, bien cuits et ressués, possédaient une valeur nutritive équivalente à celle d'une ration forte d'avoine d'un poids environ trois fois plus considérable. Aussi l'intendance prussienne de l'armée d'occupation, se basant sur les résultats observés par les officiers de cavalerie et les vétérinaires, qui avaient procédé aux expériences, admit-elle que 1 kil. 6875 décigrammes de conserve d'avoine valaient 5 kil. 500 gr. d'avoine.

---

(1) Voir les nos 358, 369, 376 et 403.

Les résultats des expériences faites, au mois de mars dernier, en Italie et relatées dans le dernier de ces numéros, ont été récemment confirmés, s'il faut en croire le capitaine vétérinaire Peano, l'auteur du rapport reproduit par la *Revue*. On trouve, en effet, dans une lettre qu'il adresse au *Zootecnico*, au sujet des conserves de fourrage, le passage suivant :

« Le 20 avril, partirent de Saluces deux escadrons de mon régiment, mis à la disposition de l'Ecole de Pignerol pour exécuter des manœuvres tactiques à l'occasion des examens de promotion des lieutenants proposés pour capitaines. Ces escadrons restèrent détachés dix-neuf jours pendant lesquels ils furent soumis à de grandes fatigues. A sa rentrée, le capitaine du 1er escadron, auquel appartenaient les chevaux soumis, en mars dernier, à l'expérience du biscuit-fourrage, déclara que les mêmes animaux avaient, cette fois encore, réellement mieux résisté à la fatigue que les autres et que lui, qui d'abord avait vu avec appréhension l'expérience porter sur des chevaux confiés à ses soins, avait regretté, à Pignerol, qu'elle ne se fût pas, au contraire, étendue à l'escadron tout entier. »

Outre que cette proportion ressortit des épreuves les plus minutieuses, on reconnut encore que les chevaux nourris avec 5 kil. 500 gr. d'avoine supportaient moins bien les fatigues, auxquelles on les soumit, que ceux qui reçurent 1 kil. 6875 décigrammes de conserve.

Un résultat aussi brillant et aussi favorable à la rapidité des mouvements de la cavalerie ne pouvait rester ignoré des autres grandes puissances militaires.

A la recommandation du colonel russe Alexandre von zur Mühlen, attaché à l'état-major du prince Frédéric-Charles, M. Warnecke fut appelé à Saint Pétersbourg, longtemps avant la guerre de Turquie, par l'intendant-général de l'armée, le général Kaufmann.

L'inventeur fabriqua dans cette ville, d'après les formules ci-dessus, dix mille rations de biscuit pour chevaux, qui furent soumises, dans la cavalerie et les cosaques de la garde, à des épreuves plus minutieuses encore que celles de l'armée prussienne d'occupation; les chevaux en furent nourris pendant vingt-six jours (en Prusse, pendant dix jours seulement).

Chaque jour on s'assurait de l'état des chevaux, de leur poids et de leur embonpoint; on constatait avec le dynamomètre le degré de leur force. La supériorité de la conserve sur l'avoine, dont un tiers environ n'est pas digéré et se perd dans le fumier, fut si marquée, qu'on adopta cette conserve non-seulement à l'instar de la Prusse, comme une ressource exceptionnelle pour le temps de guerre, mais encore comme un aliment habituel en temps de paix.

Toutefois, pour être juste, il convient d'ajouter que cette conclusion n'est possible qu'en Russie, où le bon marché des denrées premières, telles que l'avoine, les pois et le seigle, permet de fabriquer la conserve d'avoine à un prix extrêmement modéré.

Dans la dernière guerre de Turquie, le gouvernement russe employa 20 millions de biscuits du système Warnecke; en outre, il en a, au moyen de marchés, assuré la fourniture pour un grand nombre d'années. La meilleure recommandation que puisse invoquer la nouvelle invention, c'est que les hommes de troupe, au dire des autorités compétentes qui s'en plaignent, mangent plus de biscuits d'avoine que les chevaux.

Cet inconvénient avait été également signalé par l'administration prussienne, qui avait prescrit de mêler 5 0/0 de farine de lupin à la pâte, pour empêcher le soldat de consommer cet aliment savoureux et nourrissant.

La ration est, comme il a été dit, du poids de 1 kil. 6875 à 2 kil.; elle comprend de 25 à 30 galettes du diamètres de 10 à 12 centimètres sur un centimètre d'épaisseur. Ces galettes, enfilées à un fil de fer, peuvent être suspendues à la selle sans se briser; un cheval peut ainsi porter aisément sa nourriture pour quatre à cinq jours.

Elles sont données, sèches ou mouillées, après avoir été concassées, à raison de 7 le matin, 12 au milieu de la journée et 7 le soir.

Le biscuit d'avoine se conserve pendant dix-huit mois.

Le prix de la ration de 2 kil. était, en Russie, de 50 kopecks, ce qui, au cours actuel, équivaut à 1 fr. 25 environ.

Une ration suffit largement à la nourriture journalière d'un cheval.

Dans certains cas de grandes fatigues, ou encore lorsque le foin et la paille viennent à faire totalement défaut, on alloue une ration et demie de conserve par jour. », (30)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES DE LA 16e DIVISION. — La *Metzer-Zeitung* a complété, ainsi qu'il suit, dans son numéro du 24 mai, les renseignements que nous avons reproduits, d'après ce journal, dans les *Nouvelles militaires* du n° 404 :

« Après avoir terminé ses exercices de détachement, la 31e brigade combinée se rendra le 14 septembre dans les cantonnements pour exécuter les manœuvres de division; la 32e brigade combinée arrivera aux cantonnements le dernier jour de ses exercices.

Le 15 septembre sera un jour de repos pour toutes les troupes réunies à cette date; les manœuvres de division auront lieu du 16 au 21 septembre entre la Seille et le chemin de fer Metz-Sarrebrück, avec deux bivouacs pour toute la division et deux bivouacs pour les avant-postes; elles se termineront, le 21 septembre, par un jour de repos.

—

FORTIFICATIONS DE METZ. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 11 mai 1878 :

« La *Gazette de Lorraine* annonce que l'on va très prochainement commencer les travaux de terrassement de la redoute Saint-Eloi; cet ouvrage, qui doit être établi au milieu de la plaine, près de la ferme Saint-Eloi, reliera le fort Manteuffel au fort de Woippy; il complétera autour de Metz la ceinture de forts à laquelle on a travaillé avec tant d'activité et de persévérance depuis 1871. Au fort de Woippy, on a terminé les travaux de maçonnerie ainsi que l'installation des deux coupoles cuirassées. Derrière Lorry, on poursuit activement les travaux de nivellement ayant pour but de démasquer les vues du fort Alvensleben. Enfin, on a entrepris la construction de plusieurs batteries derrière Woippy, Tignomont et Lessy. »

—

ORGANISATION DE TOURS DÉFENSIVES AUX ENTRÉES DU PONT D'HUNINGUE. — Depuis la guerre de 1870-71, le gouvernement allemand n'autorise la construction d'aucun pont fixe sur le Rhin, sans exiger de la compagnie concessionnaire le versement d'une certaine somme à affecter à l'organisation défensive de cet ouvrage. Cette mesure, dont on a signalé l'existence et les premiers effets dans le n° 339 de la *Revue*, vient de recevoir une nouvelle application en ce qui concerne le pont d'Huningue.

On lit, en effet, dans la *Strassburger Zeitung* du 3 juin 1878 :

« On organise en ce moment quatre tours défensives aux entrées du nouveau pont métallique construit pour le chemin de fer à Huningue; elles s'élèveront sur les deux rives jusqu'à la hauteur des poutres en treillis et se termineront par un couronnement dans le style des forteresses du moyen âge. Les deux tours de la rive alsacienne sont presque achevées; celles de la rive badoise ne sont encore arrivées qu'au tiers de leur hauteur définitive. »

EMPIRE ALLEMAND

TROISIÈME SÉRIE D'OFFICIERS SUPÉRIEURS DÉTACHÉS A L'ÉCOLE DE TIR DE SPANDAU. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 29 mai annonçait l'arrivée à Berlin des officiers supérieurs détachés pour suivre le *deuxième cours d'information* à l'école de tir de Spandau; depuis elle a fait connaître leurs noms dans son numéro du 4 juin; ces officiers sont au nombre de 39 : 11 lieutenants-colonels, dont le commandant du bataillon d'infanterie de marine et 28 majors, dont un de l'artillerie, professeur à l'école de tir de cette arme.

C'est la *deuxième* série des officiers supérieurs qui devaient être envoyés à l'école de tir de Spandau, en exécution de l'ordre de cabinet du 31 janvier dernier, suivant lequel *deux cours d'information* ayant chacun une durée de quatre semaines devaient s'ouvrir l'un le 24 avril et l'autre le 27 mai.

Mais la *Revue militaire*, en signalant cette mesure dans son n° 393, avait rappelé qu'en vertu d'un précédent ordre du cabinet, en date du 31 mai 1877, deux officiers supérieurs par corps d'armée avaient déjà été appelés à suivre, à l'école de tir, un cours de quatre semaines qui avait commencé le 1er juillet 1877; c'est donc en réalité la *troisième* série d'officiers supérieurs convoqués à Spandau, en dehors des cours habituels.

RENSEIGNEMENTS SUR LA DESTINATION RÉSERVÉE AUX FELDWEBEL-LIEUTENANTS. — La *Revue* en signalant dans son n° 390 l'importance de l'institution nouvelle des *Feldwebel-lieutenants*, ajoutait qu'aucun document ne permettait encore d'évaluer la mesure dans laquelle cette création viendrait dorénavant augmenter les cadres de l'Allemagne.

Les renseignements suivants empruntés au *Militærische Mittheilungen* de la *Gazette de Cologne* du 11 mai, font connaître le nombre des *Feldwebel-lieutenants* dont on espère pouvoir disposer et la manière dont on les emploierait :

« En exécution de l'ordre de cabinet prescrivant qu'en cas de guerre, des sous-officiers, sergents et *Feldwebel* en inactivité pourront être placés comme *Feldwebel-lieutenants*, ayant le caractère d'officiers, dans les troupes d'*Ersatz* et de garnison, les commandants de district de landwehr ont ouvert les listes sur lesquelles doivent s'inscrire ceux qui désirent obtenir ces emplois. On espère, par ce moyen, pouvoir disposer, au moment d'une déclaration de guerre, de 4,000 à 6,000 militaires possédant toute l'aptitude et les connaissances voulues pour faire le service d'officiers, particulièrement dans les troupes d'Ersatz. Dans ce cas, on aurait l'intention, paraît-il, de placer, en principe, deux *Feldwebel-lieutenants* dans chaque compagnie d'Ersatz ; cela fait on aurait encore, suivant les prévisions, un nombre suffisant de ces officiers subalternes pour occuper les emplois d'officiers vacants dans les troupes de landwehr non mobilisées ou destinées au service de garnison ; il resterait même, en outre, un fort noyau de *Feldwebel-lieutenants* disponibles dans l'éventualité d'une convocation du landsturm.

On assure que le nombre des candidats qui se sont présentés est déjà très considérable. »

RUSSIE

ADOPTION D'UN NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — Nos lecteurs savent que, depuis longtemps déjà, l'artillerie russe étudie un nouveau matériel de campagne ; ce nouveau matériel vient d'être définitivement adopté, ainsi qu'il ressort de l'ordre n° 133 du Ministre de la guerre, en date du 23 mai dernier, que nous reproduisons textuellement d'après l'*Invalide russe* du 30 mai :

« Par décision impériale, les canons à grande portée des trois modèles suivants ont été adoptés pour l'artillerie de campagne :

1° *Artillerie montée.* — Canon du calibre de 4,2 pouces (106mm7), destiné à remplacer l'ancien canon de 9 livres du même calibre. Cette nouvelle bouche à feu pèse 38 pouds (622 k. 48), c'est-à-dire le même poids que l'ancien canon de 9 livres. Elle tire un projectile de 30,5 livres (12 k. 495) à la charge de 5 livres (2 k. 048) de poudre à gros grains ; la vitesse initiale est de 1,300 pieds (396 m 24).

L'obus de l'ancien canon de 9 livres pèse 28 livres (11 k. 466) et sa vitesse initiale est de 950 pieds (289 m 54).

2° *Artillerie montée.* — Canon du calibre de 3,42 pouces (86mm. 9), destiné à remplacer l'ancien canon de 4 livres du même calibre. Cette nouvelle bouche à feu pèse 27 pouds (442 k. 28), tandis que le poids de l'ancien canon de 4 livres était de 21 pouds (344 k.). Elle tire un projectile de 16.5 livres (6 k. 757) à la charge de 3 livres 40 zolotniks (1 k. 4) de poudre à gros grains ; la vitesse initiale est de 1,450 pieds (441m 9).

L'obus de l'ancien canon de 4 livres pèse 14 livres (5 k. 733) et sa vitesse initiale est d'environ 1,000 pieds (304m 8).

3° *Artillerie à cheval.* — Canon du même calibre que le précédent, avec le même projectile et la même charge de tir, mais moins long et ne pesant, par suite, que 22 pouds (360 k. 38) : la vitesse initiale est d'environ 1,350 pieds (411 m 4).

En adoptant ce nouveau matériel pour l'artillerie de campagne, il a été reconnu nécessaire de faire disparaître les dénominations précédemment en usage, d'après lesquelles on désignait les canons de campagne par le poids du boulet sphérique correspondant à leur calibre, et de leur substituer les suivantes :

1° Le canon du calibre de 4,2 pouces sera dénommé *canon de batterie* ; celui du calibre de 3,42 pouces de l'artillerie montée, *canon léger* ; enfin, celui du même calibre de l'artillerie à cheval, *canon d'artillerie à cheval ;*

2° Les projectiles et les charges du canon de batterie seront dénommés *projectiles et charges de batterie ;* ceux des canons légers et d'artillerie à cheval, *projectiles légers et charges légères ;*

3° Les affûts seront également dénommés : *affûts de batterie, affûts légers* et *affûts d'artillerie à cheval.* (L'affût d'artillerie à cheval se distingue de l'affût léger par l'absence de sièges pour les servants.)

Ces nouvelles dénominations ont été approuvées par S. M. l'Empereur, à la date du 14 mai 1878. »

FORMATION D'UN NOUVEAU BATAILLON DE CHEMIN DE FER. — L'*Invalide russe* du 1er juin publie un ordre du ministre de la guerre, n° 137, en date du 28 mai, promulguant la décision impériale suivante :

« S. M. l'Empereur a ordonné, à la date du 18 mai :

1° De former le 1er bataillon de chemins de fer en lui affectant l'effectif provisoire prescrit par l'ordre du ministre de la guerre, n° 341, 1876, et par les dispositions additionnelles des ordres n° 389, 1876, nos 148 et 202, 1877 ; ce bataillon fera partie de la 1re brigade de sapeurs.

2° Le 1er bataillon de chemins de fer sera formé à Moscou, conformément aux ordres de l'état-major-général. »

Rappelons à ce sujet qu'un bataillon de chemins de fer a été formé au mois d'octobre 1876 avec le bataillon de routes militaires, et qu'on lui attribua le n° 3 parce qu'il faisait partie de la 3e brigade de sapeurs détachée à l'armée d'opérations (1). Les 2e et 4e bataillons de chemins de fer, affectés respectivement aux 2e et 4e brigades de sapeurs, ont été successivement créés dans le courant de l'année 1877 (2).

Chacune des quatre brigades de la Russie d'Europe se trouve donc maintenant pourvue d'un bataillon de chemins de fer.

UNIFORME DE LA MILICE. — La *Gazette russe* annonce que les dessins représentant l'uniforme des ratniks ont été envoyés au conseil de la ville de Moscou. Cet uniforme diffère peu de celui que portait l'opoltchénié durant la campagne de Sébastopol. La fourajka (bonnet de police) est en drap vert foncé avec un turban rouge, sur lequel est attachée une croix en cuivre jaune ; les extrémités des branches de la croix sont entourées d'une bande mate ; la croix porte en son centre le chiffre de Sa Majesté ; les branches portent l'inscription : *Pour la foi et pour le Tsar.* Pour les ratniks non chrétiens, la croix est remplacée par une plaque à huit pans, au milieu de laquelle est également le chiffre de l'empereur, entouré d'une guirlande de lauriers ; les bords de la plaque portent l'inscription : *Pour le Tsar et la Patrie.* L'uniforme comprend ensuite un caftan à deux rangs de boutons. Ce vêtement est en drap noir, ou vert sombre, ou gris, ou canelle, au gré du zemstvo ; sur les pattes en drap rouge du caftan sera indiqué, avec une couleur jaune à l'huile, le numéro de la droujina. La capote sera en drap gris et de même forme que celle du soldat. L'armement consistera en un fusil avec un outil de pionnier : hache, pelle ou marteau. L'uniforme des officiers sera du même modèle que celui des simples ratniks, seulement la jupe du caftan sera cousue, tandis que chez les soldats le corps et la jupe ne formeront qu'une seule pièce. La fourajka d'officier sera de la même couleur que celle des ratniks, dont elle différera en ce que le turban portera la cocarde d'officier, et au-dessus, une croix dorée ; le caftan aura des pattes d'épaule en or comme les épaulettes. Les pantalons, qui seront de la même couleur que le caftan, seront toujours portés dans les bottes. (*Golos* du 13 mai).

(1) Voir *Revue militaire*, n° 331.
(2) Voir *Revue militaire*, nos 354 et 375.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 407. SAMEDI 15 JUIN 1878.

LES DERNIÈRES QUESTIONS MILITAIRES

AU PARLEMENT ITALIEN

Suite et fin (1).

—

2° Budget de 1878 et crédits extraordinaires.

Budget de 1878. — Le budget de première prévision pour l'année 1878, présenté à la Chambre des députés le 15 septembre 1877, ouvrait au département de la guerre, déduction faite des dépenses inscrites simplement pour mémoire, un crédit effectif de 196,008,000 livres, dont 168,802,000 pour les dépenses ordinaires et 27,206,000 pour les dépenses extraordinaires.

Le Parlement n'avait plus à ouvrir de discussion sur les 27,206,000 livres de dépenses extraordinaires, cette somme se composant exclusivement d'une série d'annuités allouées par des lois antérieures spéciales.

Quant aux dépenses ordinaires, la commission de la Chambre des députés proposa de leur faire subir une diminution de 1,458, 128 livres, ce qui réduisait les crédits ordinaires à 167,343,872 livres.

C'est ce dernier chiffre qui a été sanctionné successivement par la Chambre et par le Sénat, les 18 et 20 décembre dernier.

Le Parlement n'ayant devant lui, à cette époque, qu'un cabinet démissionnaire, vota sans débats le budget de première prévision; mais il fut convenu que ce vote n'aurait qu'une portée administrative. Les Chambres se sont réservé de discuter, quant au fond, les questions militaires soulevées par l'examen de la loi de finances, au moment où le budget définitif leur serait présenté, quitte à modifier alors, en plus ou en moins, les crédits provisoirement alloués.

Parmi les questions restées ainsi en suspens et qui seront probablement tranchées pendant le mois de juin courant — comme la *Revue* l'a déjà annoncé dans son n° 404 — figurent en première ligne l'augmentation des troupes alpines et l'instruction de la deuxième catégorie.

Dans son projet de budget définitif, présenté le 26 mars dernier, le gouvernement, sans revenir sur les crédits précédemment supprimés par le Parlement, et dont la discussion est réservée, le gouvernement, disons-nous, demande une augmentation de 1,942,100 livres sur les dépenses ordinaires de la guerre. Cette proposition se base principalement sur les trois motifs suivants :

Renchérissement du blé;

Transport des troupes appelées à Rome à l'occasion des funérailles du roi Victor-Emmanuel;

Location d'immeubles pour le casernement des nouvelles compagnies alpines.

Crédits extraordinaires. — Dans le domaine des dépenses militaires, le Parlement, en dehors du budget définitif de la guerre, aura encore à se prononcer sur deux projets de loi spéciaux portant ouverture de crédits extraordinaires.

Le premier de ces projets de loi a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés, par le ministre des finances, le 26 mars dernier. Il est destiné à couvrir, au moyen des ressources disponibles du Trésor, les dépenses effectuées *dans le courant de l'année dernière*, en excédant des prévisions du budget définitif de l'exercice 1877.

L'excédant s'élève, pour les différents ministères, à un total de 19,640.636 livres, dont la plus grande partie, 16,984,021 livres, est afférente au ministère de la guerre. La plupart des dépenses engagées à découvert par ce dernier département ont été nécessitées, comme s'exprime le rapport du ministre des finances, « non par les besoins de l'administration ordinaire, mais par les mesures de précaution que le Gouvernement a jugé opportun de prendre, et dont il assume la responsabilité, en vue des graves conditions dans lesquelles se trouvait la politique européenne et en présence de l'issue incertaine des guerres dont l'Orient était le théâtre. »

Les 16,984,021 livres de dépenses militaires extraordinaires se répartissent ainsi qu'il suit entre divers chapitres du budget :

Etats-majors et comités	35.562 livres.
Carabiniers royaux	355.082 —
Vétérans et invalides	272.968 —

Ces trois sommes proviennent de l'estimation trop élevée faite au budget de 1877 des vacances probables dans le courant de l'année.

Corps de troupes de l'armée permanente 1.614.556 livres.

Cette augmentation résulte du retard d'environ trois mois qui a été apporté, conformément à une décision prise en conseil des ministres, au renvoi en congé de la classe la plus ancienne.

Pain de troupes et indemnités de vivres 2.241.114 livres, augmentation résultant du retard apporté au renvoi de la classe et du renchérissement du blé.

Fourrages........................ 1.365.000 livres.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 404.

excédant provenant principalement de l'augmentation du nombre des chevaux survenue pendant le cours de l'année, en sus de l'effectif prévu au budget,

Casernement des troupes et logements militaires	427.079 livres.
Transport de troupes pour changements de garnison	625.658 —
Frais de voyage et missions spéciales..	47.000 —
Achat de chevaux et approvisionnements de matériel de guerre pour l'armée	10.000.000 —

La régularisation de cette dernière dépense de 10 millions avait fait primitivement l'objet d'un projet de loi séparé qui a été abandonné et fondu dans le projet plus général dont nous nous occupons.

Cette somme de 10 millions a été employée de la façon suivante :

Remonte	5.970.000 livres.
Matériel et munitions pour l'armement des forteresses continentales	2.155.000 —
Approvisionnements de mobilisation	1.600.000 —
Fabrication d'armes portatives, cartouches et objets d'équipement	275.000 —

Les dépenses extraordinaires de remonte, qui ne sont portées que pour 5,970,000 livres, se sont élevées en réalité à 2 millions de plus ; les 2 millions qui ne figurent pas dans la répartition ci-dessus ont été prélevés antérieurement sur les fonds éventuels du ministère des finances.

Un document récent, inséré au *Journal militaire officiel*, permet de se rendre compte de l'importance des achats de chevaux effectués l'année dernière.

Il résulte de ce document que, pendant l'année 1877, la remonte a donné :

Chevaux (et mulets) indigènes	5.805
Achats faits à l'étranger	5.059
Total	10.864

Pendant l'année 1876, la remonte avait fourni :

Chevaux (et mulets) indigènes	999
Achats faits à l'étranger	1.323
Total	2.322

De sorte que l'excédant des achats opérés en 1877, par rapport à ceux faits en 1876, s'élève au chiffre total de 8,542 chevaux et mulets, dont 4,806 indigènes et 3,736 étrangers.

Ces achats ont eu pour résultat, comme on le verra ci-après, non-seulement de compléter l'effectif organique des chevaux et mulets, mais encore de donner un excédant de 3,000 animaux environ.

Le deuxième projet de loi spécial, dont il nous reste à entretenir le lecteur, a été présenté à la Chambre des députés, le 9 mai dernier, par le ministre des finances, de concert avec le ministre de la guerre. Il tend à autoriser le gouvernement à se procurer par anticipation, sur la vente des biens domaniaux, une somme de 10 millions, pour faire face à de nouvelles dépenses militaires extraordinaires *pendant l'année courante*.

Nous reproduisons une partie de l'exposé des motifs et le texte complet de ce projet de loi :

« ..... On vous a déjà, messieurs, exposé en d'autres circonstances la situation de l'armée et l'on a appelé votre attention sur les besoins qui réclamaient particulièrement une prompte satisfaction ; nous avons la confiance que, persuadés du soin que nous avons mis à concilier les demandes de crédit avec les ressources disponibles, vous ne voudrez pas refuser votre assentiment à la demande suivante, que nous considérons comme des plus urgentes et que nous avons limitée au chiffre strictement nécessaire.

D'abord un crédit extraordinaire de 1,500,000 livres est nécessaire pour l'entretien de 3,000 chevaux en 1878 ; ces chevaux ne peuvent pas figurer sur le budget ordinaire, parce qu'ils sont en excédant du complet organique ; d'autre part, il ne serait pas opportun, dans les circonstances actuelles, de procéder à des réformes de chevaux sur une grande échelle.

Une somme de 4,000,000 de livres est nécessaire cette année pour continuer les travaux les plus urgents pour la défense du pays. Il faudra une somme plus élevée pour terminer ces travaux ; on vous présentera, en temps voulu, un projet de loi fixant les crédits à inscrire à cet effet dans les budgets extraordinaires des années à venir ; pour le moment, il nous semble indispensable d'avoir à notre disposition, dans l'année courante, la somme indiquée ci-dessus.

L'infériorité du projectile de notre canon de 7 c., comparativement à celui adopté par les autres puissances militaires, exige qu'il soit amélioré en tenant compte des études et des expériences faites à ce propos ; pour cette opération, qui quintuplera la puissance de notre artillerie de 7 c., on calcule que la dépense pourra s'élever à environ 2,400,000 livres ; mais le travail ne pouvant se faire complétement cette année, on ne demande pour 1878 qu'un crédit de 1,200,000 livres.

Pour compléter les approvisionnements en munitions et autre matériel d'artillerie nécessaires à l'armement des forteresses existantes, on calcule qu'il faut approximativement 30 millions de livres ; l'opération ne pourra se faire que peu à peu au moyen de crédits sur le budget extraordinaire de la guerre ; mais, pour faire face aux besoins les plus urgents, on demande l'autorisation de dépenser extraordinairement 1,800,000 livres en 1878.

Le ministère présentera en son temps, c'est-à-dire au moment de répartir sur les exercices suivants les dépenses extraordinaires du budget de la guerre, un projet de loi pour la mise en état de nos bâtiments militaires. Toutefois, comme parmi les dépenses visées dans ce projet il s'en trouve qui sont destinées à faciliter les opérations de la mobilisation et qui ont, par suite, un caractère d'urgence plus marqué, on demande l'autorisation d'y pourvoir au moyen d'un crédit de 1 million de livres.

Il faut encore 300,000 livres pour compléter la fourniture de revolvers à la cavalerie, et enfin 200,000 livres pour acquisition de matériel du génie pour les places fortes existantes.

C'est donc, au total, une somme de 10,000,000 de livres qui est demandée.....

Nous sommes certains que la Chambre des députés comprendra les très graves motifs qui portent le gouvernement à prendre les mesures qui répondent à un besoin réel du service. Et puisque nous avons le moyen de faire face sans grande difficulté à des dépenses aussi indispensables, nous espérons qu'il plaira à la Chambre d'approuver le projet de loi que nous avons l'honneur de lui présenter. »

PROJET DE LOI

« Article premier. — Le gouvernement est autorisé à se procurer par anticipation 10 millions à valoir sur le produit des biens domaniaux, en dehors du prélèvement déjà autorisé par la convention du 31 octobre 1864, approuvée par la loi du 24 novembre de la même année, n° 2,006, et de celui autorisé par la loi du 2 juillet 1875, n° 2,567, qui a fait l'objet de la convention du 17 août suivant, approuvée par décret royal du 9 septembre de la même année, n° 2,687.

Pour cette nouvelle anticipation, le gouvernement émettra des obligations nominatives aux conditions fixées pour les obligations similaires déjà émises en vertu des conventions rappelées ci-dessus.

Art. 2. — L'hypothèque sur les biens à aliéner, en garantie des obligations dont il est question à l'article précédent, sera

valable sans être astreinte à la formalité des inscriptions prescrites par les lois en vigueur.

Art. 3. — Les obligations seront remboursées dans les années 1884 et 1885.

Art. 4. — Le gouvernement est autorisé à introduire dans les recettes et les dépenses budgétaires les modifications nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 5. — Est approuvée une dépense extraordinaire de 10 millions pour l'entretien de chevaux pendant l'année 1878, pour l'achat de matériel de guerre, pour les fortifications et les bâtiments militaires.

Art. 6. — Ladite somme sera portée sur le budget de la guerre de 1878, auquel on ajoutera à cet effet deux chapitres qui prendront les nos 46 et 47.

Chapitre 46. — Fourrages pour les chevaux en excédant du complet organique...... livres.	1.500.000
Chapitre 47. — Art. 1er. Ouvrages de fortifications et travaux de défense de l'Etat........	4.000.000
Art. 2. Remplacement des munitions des canons de 7 c..............................	1.200.000
Art. 3. Achat de matériel d'artillerie pour l'armement des fortifications.................	1.800.000
Art. 4. Mise en état des bâtiments militaires.	1.000.000
Art. 5. Fabrication de revolvers pour la cavalerie..	300.000
Art. 6. Achat de matériel du génie pour les places de guerre............................	200.000
Total.....	10.000.000

(48)

UNE MARCHE D'EXERCICE EN PAYS DE MONTAGNE

Parmi les armées de l'Europe, celles de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie et de la Suisse trouvent dans les Alpes un champ d'exercices tout particulier, où elles nous donnent l'exemple de marches ou de manœuvres spéciales très dignes de fixer l'attention.

Le recrutement régional garantit, comme on sait, à certains corps autrichiens ou suisses, de même qu'aux troupes alpines de l'Italie, une aptitude — pour ainsi dire native — à la guerre de montagne, aptitude qu'on cherche ainsi à développer encore par une instruction soigneusement adaptée à la destination éventuelle de ces troupes. La *Revue* s'occupe trop souvent des compagnies alpines pour qu'elle ait besoin de rappeler plus longuement la nature et le but des formations de ce genre, lesquelles sont loin d'ailleurs d'être complétement nouvelles ou exclusivement étrangères, puisque la France eut jadis, et à maintes reprises, des troupes spéciales de montagne sur ses frontières des Pyrénées ou des Alpes. Cette fois, d'ailleurs, notre but n'est point de traiter la question d'organisation, mais simplement de présenter au lecteur, au point de vue de l'instruction de l'infanterie, le récit d'une marche d'exercice exécutée, l'an dernier, par une brigade autrichienne.

Publié par l'*Organe de la Société militaire de Vienne*, ce récit a été reproduit par la *Revue militaire suisse*, assurément compétente en pareil terrain, et dont nous empruntons la traduction. En terminant, le recueil autrichien signale les avantages multiples qu'on peut attendre de semblables exercices. Sa conclusion sera la nôtre, car il semble difficile de mieux dire en moins de mots.

« Le passage du Hundskehljoch, à 8,149 pieds d'élévation, entre la vallée de l'Aren et celle de la Ziller, que la 13e brigade d'infanterie a fait l'année dernière, peut être considéré comme l'un des exercices les plus saillants de l'armée autrichienne en 1877.

Cette brigade, commandée par M. le major général von Némethy, se composait du 4e bataillon de chasseurs de l'Empereur, d'un autre bataillon de chasseurs de l'Empereur formé avec 7 compagnies de réserve et de 3 bataillons d'infanterie formant le régiment n° 7 (baron Maroicic); ces troupes recrutées exclusivement dans le Tyrol et dans la Carinthie (1).

Le lendemain de la clôture des grandes manœuvres, la brigade fut rassemblée à Bruneck et se mit en marche immédiatement après, le 8 septembre, à 6 heures du matin. La vallée dans laquelle elle s'engageait, quoique portant dans son ensemble le nom de l'Ahren qui y coule, se divise en trois tronçons portant des dénominations spéciales : de Bruneck à Luttach elle s'appelle Taufern ; de Luttach à Saint-Péter, Ahrenthal, et de Saint-Péter au Krimmler Tauern, le Plettau.

La première journée fut employée à remonter le Taufern et l'Ahrenthal jusqu'à Saint-Jacob et Saint-Péter, ce dernier endroit déjà situé à 3,798 pieds au-dessus de la mer. Jusqu'à 10 heures du matin, le temps fut mauvais, il pleuvait continuellement, les nuages rampaient à terre, on ne pouvait rien distinguer autour de soi ; plus tard, on put voir dans le lointain les imposants glaciers du Schwartzenstein et la Löffelspitze.

De Bruneck à Saint-Péter, il y a quatre lieues, franchies de 6 heures du matin à 1 heure 1/2 après-midi, en sept heures y compris une heure de repos. Déduction faite des petites haltes nécessaires, on peut dire que la troupe fit ce trajet en six heures de marche. Jusqu'à Saint-Péter, le chemin permettait de marcher en colonne simple, c'est-à-dire par deux, ce chemin est ouvert jusqu'à Kasern, dans le Prettau supérieur.

Le 9 septembre fut consacré au repos. Quelques hommes épuisés par les fatigues précédentes furent renvoyés à Bruneck pour être de là dirigés par chemin de fer sur leurs garnisons, Innsbruck et Hall. En même temps, tous les chevaux étaient renvoyés pour être transportés par chemin de fer à Jenbach, dans l'Unterinnthal, puis ensuite dirigés sur Zell, dans la vallée de la Ziller, de l'autre côté de la montagne, où la colonne devait les retrouver. Seul, le petit cheval du général resta, ainsi que deux mulets accompagnant le détachement sanitaire.

Le 10 septembre, à 6 heures du matin, la brigade se réunissait à Saint-Péter pour commencer l'ascension. En peu de temps, la colonne s'allongea tellement que son effectif de 1,689 hommes s'étendait sur une bonne demi-lieue de chemin. Pendant les deux premières heures, comme cela arrive généralement dans la région des forêts, la pente se trouvait être très rapide et la marche conséquemment fort lente, la pente diminuait en arrivant à la région des Alpes, ainsi que sur les roches complétement nues qu'il fallut traverser avant d'arriver au col, plus tard et dans la dernière partie du chemin, la montée s'accentuait de nouveau.

Un petit baromètre anéroïde de poche nous permettait de mesurer les élévations au fur et à mesure qu'on atteignait les hauteurs, et cet instrument était si sensible qu'on distinguait exactement des différences de 10 mètres.

Le temps était douteux et faisait craindre autant qu'il laissait espérer, des nuages flottaient horizontalement à 6,500 pieds et empêchaient toute vue d'ensemble; de temps en temps, on remarquait quelques ramifications de glaciers et particulièrement celles du Riesenferner dans la Hochgallgruppe, les sommets étaient enveloppés par d'épais nuages, c'est ainsi qu'on n'apercevait pas la Dreiherrnspitze, tout près de nous,

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 199.

ainsi que quelques autres sommets entre 10,000 et 11,000 pieds et le Grossglockner, de 12,000 pieds, avec ses glaciers.

Pour le touriste qui monte au Hundskehljoch par le beau temps, la peine est bien compensée par la splendide vue dont on y jouit.

Notre colonne montait toujours avec entrain, et arriva sans débandade au sommet du col, que les premières files atteignirent à 9 heures 1/2. Les 4,351 pieds d'élévation qui nous séparaient de Saint-Péter avaient été franchis en trois heures et demie, on peut dire que c'était bien marcher, puisque dans les hautes montagnes on compte en général une heure pour mille pieds. La musique du régiment ayant passé par Jenbach, le général von Némethy, qui se trouvait en tête de la colonne avec son état-major, organisa en arrivant la *Gletscherbanda* consistant en 12 musiciens de l'orchestre volontaire du régiment n° 7, des hourras accueillirent cette démonstration et toute la colonne défila devant lui sur le col. Après le défilé, il y eut une demi-heure de repos pendant laquelle le général offrit une collation à ses officiers réunis sur le Joch, où des toasts à l'Empereur et à la patrie furent acclamés par les troupes.

A 10 heures 1/2, on sonnait l'assemblée pour le départ; la descente commença dans la vallée du Hundskehlbach par un pierrier formé par des chutes de rochers et par les avalanches. Pendant trois heures, la marche se poursuivit sans chemin, de gros cailloux sur lesquels on marchait s'étaient amoncelés en certains endroits, de façon à nécessiter, quoique à la descente, de petites ascensions; ce qui fatiguait le plus, c'était de ne pouvoir quitter le sol des yeux sans risquer une mauvaise chute, ainsi un officier du commissariat, qui eut le malheur de tomber, dut se faire transporter jusqu'à la plaine par un montagnard. Quant au cheval du général et aux mulets, ce ne fut qu'avec des difficultés inouïes qu'on les fit avancer.

L'après-midi, à 2 heures 1/2, les derniers soldats atteignaient le Bärenboden (sol de l'Ours), première Alpe qu'on traverse en quittant les rochers, le temps se gâtait, un vent violent du nord-ouest descendait du col, entraînant après lui d'épais nuages qui se changeaient en neige ou en pluie fine fouettant le visage. Plus on descendait, plus le temps devenait mauvais, c'est dans cette situation que l'on fit, sans abri, une halte de trois quarts d'heure. Malgré le temps, la gaieté régnait partout, les hommes mangèrent leur ration de viande froide délivrée la veille, et ceux qui avaient conservé quelque peu du demi-litre de vin rouge du Tyrol, délivré le matin, vidèrent leur gourde. Au surplus, chaque homme avait encore dans son sac une boîte de viande conservée, destinée au repas du soir; ces viandes en conserve sont aimées par la troupe qui les mange même volontiers sans cuisson avec un peu d'huile et de vinaigre; malheureusement, il arrive de temps en temps que l'air pénètre dans les boîtes mal fermées, ce qui rend la viande immangeable.

A 3 heures 1/2, la brigade se mit en mouvement pour Hausling, situé à 2,623 pieds au-dessus de la mer, ce village étant désigné pour la halte du soir. Au lieu de s'améliorer, en quittant le Bärenboden pour suivre les bords escarpés de la Ziller, le chemin devenait plus impraticable, d'immenses roches de granit bordent la rivière et des fentes de ces rochers couverts de mousses s'élèvent des pins et des sapins séculaires. Tantôt il faut passer dans le bord de l'eau, tantôt escalader des blocs énormes pour éviter des terrains rendus marécageux par les cascades des affluents de la Ziller. La Ziller elle-même, dans son cours supérieur, forme de superbes cascades, des tourbillons bruyants, toute cette vallée offre, du reste, à chaque pas des tableaux pittoresques et sauvages, qui seraient certainement réputés s'ils étaient plus connus.

Ce n'est qu'à la nuit tombante que la colonne atteignit Hausling, petit village avec une église, où elle devait bivouaquer. La pluie qui tombait à torrents empêcha de donner suite à ce projet et il fut décidé que les troupes seraient cantonnées, des granges furent préparées pour recevoir des compagnies ou des demi-compagnies, les officiers restant avec leurs détachements en raison du petit nombre de maisons qui suffisait à peine pour loger l'état-major.

Entre 7 et 8 heures du soir, le cantonnement, rendu difficile par une nuit complétement obscure et une pluie battante, s'opérait; après une marche de treize heures, chacun fut heureux de quitter les prés mouillés pour se mettre à couvert et dormir. A la cure où se trouvait l'état-major, la soirée se passa gaiement en attendant le détachement sanitaire qui n'arriva avec ses mulets qu'après 10 heures du soir, et non sans peine.

Le lendemain matin, à 6 heures, la brigade était sous les armes, prête à continuer sa route, et sans un malade. La précaution habituelle de retirer les armes à deux hommes par compagnie pour assister, le cas échéant, les soldats épuisés fut jugée inutile, et on se demanda s'il en eût été de même en cas de beau temps.

Zell, dans le fond de la vallée principale, était le lieu fixé pour la halte du soir. En partant de Hausling, le chemin conserve le caractère de la veille, c'est-à-dire que pendant trois heures on dut marcher à volonté par petits groupes, jusqu'à Mayerhofen, joli petit village, déjà dans le fond de la vallée et qu'on atteint par un long chemin en lacets.

En arrivant dans la vallée, on trouve des routes bien entretenues, et toutes les difficultés de la montagne cessent. C'est jusque là que les touristes et les chasseurs venant par Jenbach, pour visiter la vallée de la Ziller arrivent en voiture; tous, qu'ils soient attirés par les beautés de la nature ou par les plaisirs que procure la chasse du chamois, atteignent leur but et s'en retournent satisfaits.

C'est à Mayerhofen que S. Exc. le général comte Thun, commandant du Tyrol, empêché par un accident de suivre la brigade dans cette course, attendait la colonne. Il tenait à se rendre personnellement compte de l'état des troupes après le passage du Hundskehljoch par un temps si mauvais, et eut à constater les excellentes dispositions et la bonne tenue de la brigade qui opéra devant lui un défilé remarquable.

Le 12 septembre fut un jour de repos; le 13, la brigade continua sa marche, de Zell sur la Ziller jusqu'à Schwatz dans l'Unterinnthal, et le 14 septembre, la troupe rentrait dans ses garnisons à Innsbruck et Hall.

Ainsi finit le rassemblement de troupes de 1877, dans le Tyrol.

Une marche de montagne, comme celle dont on vient de lire le récit, a, pour la troupe, une importance morale, physique et militaire. Sa valeur morale consiste à délivrer le soldat de la crainte des montagnes : — en lui faisant apprécier et en développant en lui la conscience de sa force lorsqu'il arrive à surmonter des difficultés qu'il croyait hors de sa portée.

Au point de vue physique, on obtient ainsi des données positives sur la vigueur des troupes tout en développant en même temps cette vigueur par l'exercice.

Quant à l'instruction militaire, l'avantage des courses de montagne consiste en ce que les officiers apprennent à connaître les difficultés de ces opérations, ainsi que les vitesses de marche sur différents terrains à la montée et à la descente; ils apprennent en outre à mieux conduire leur troupe tout en augmentant leurs connaissances géographiques, surtout lorsqu'il s'agit de lignes de communication aussi importantes que celles dont nous venons de parler.

En temps de guerre, cette communication pourrait être d'une très grande importance, puisqu'elle permet de passer de la vallée de l'Inn dans celle de la Puster. »

LA FLOTTILLE OTTOMANE DU DANUBE

DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE

(Extrait de l'*Organe de la Société militaire de Vienne.*)

Suite (1).

—

« Les bâtiments de la flottille ottomane qui stationnaient sur le cours moyen du Danube se contentèrent, depuis le début des hostilités jusqu'au moment où les Russes commencèrent leurs préparatifs de passage, de rester en observation en prenant part, de temps en temps, aux combats d'artillerie qui s'engagaient entre les places fortes turques et les batteries ennemies construites sur la rive gauche. C'est ainsi par exemple que deux bâtiments cuirassés apportèrent, le 10 mai, leur concours aux ouvrages de Turtukaï dans une lutte avec une batterie roumaine installée à Oltenitza. Les escarmouches de ce genre restèrent d'ailleurs sans résultats.

Les Turcs essayèrent bien, il est vrai, à diverses reprises, de s'emparer des bâtiments qui se trouvaient dans les ports roumains et de brûler ceux qui se risquaient sur la rive opposée, mais il y a tout lieu de croire qu'il en restait encore assez pour pouvoir être utilisés en temps et lieu par les Russes.

En attendant, ces derniers organisaient à Galatz et à Slatina le matériel nécessaire au passage, à l'aide des quatre équipages de ponts que possédait leur armée. Ce matériel était finalement réuni à Slatina sur l'Aluta, les bateaux rassemblés à Galatz ayant été envoyés par chemin de fer dans cette dernière ville; il devait être dirigé par eau et en passant devant la place turque de Nicopolis jusqu'à l'emplacement choisi pour franchir le Danube.

Pendant ce temps, des chaloupes à vapeur aménagées pour porter des torpilles avaient été amenées par les voies ferrées, les unes à Slatina, les autres à Fratesti et de là transportées sur des voitures jusqu'au Danube à Malu de Joss en passant par Flamuda.

En fin de compte, les Russes se décidèrent à opérer le passage un peu en aval de Sistova au point qui avait été choisi dès le début de la campagne et résolurent, pour faciliter cette opération, de barrer le fleuve à l'aide de torpilles fixes en deux endroits distants de 114 kilomètres et situés l'un près de Carabia et l'autre près de Parapanu.

Comme tous les bâtiments qui restaient encore de la flottille ottomane se trouvaient alors sur cette partie du cours du Danube et que les Turcs y exerçaient une plus grande surveillance que dans le canal de Matschin, on craignait de rencontrer une résistance plus sérieuse qu'elle ne le fut en réalité.

Sans doute, au début, les Turcs observaient avec une très grande attention les mouvements de l'ennemi et, pendant tout un mois, aucun détachement si faible qu'il fût ne pouvait se montrer sur la rive gauche, aucun canot ne pouvait même quitter cette rive, sans être immédiatement salué par un feu des plus vifs; mais à l'époque où le passage eut lieu, la vigilance des Turcs s'était visiblement relachée, ce qui facilita singulièrement les préparatifs des Russes.

Le 20, au point du jour, les dix chaloupes à vapeur furent lancées sur le Danube à Malu de Joss et commencèrent immédiatement à placer des torpilles près de Parapanu à seize kilomètres environ en amont de Rustschuk.

Vers cinq heures du matin, les Turcs aperçurent les chaloupes et ouvrirent aussitôt sur elles un feu violent de mousqueterie; un peu plus tard, un bâtiment cuirassé, vraisemblablement le monitor *Hezber* venant de Rustschuk, fit son apparition dans ces parages.

Le capitaine Novikoff, de la marine impériale russe, qui dirigeait les travaux, donna l'ordre au lieutenant de vaisseau Skyrdloff d'attaquer le monitor avec le bateau-torpille *Schutka*. Celui-ci se lança à toute vitesse sur le bâtiment turc et essaya, malgré un feu violent, de faire éclater sa torpille, il n'y réussit point parce que le fil conducteur avait été coupé par un projectile et que la torpille n'était pas, paraît-il, pourvue d'une fusée percutante. Pendant cette attaque le bateau-torpille avait été atteint simultanément par plusieurs projectiles et fortement endommagé; le commandant et quatre hommes d'équipage étaient blessés; toutefois le lieutenant Skyrdloff parvint en faisant un détour à regagner la flottille.

Cette tentative, bien qu'elle n'eut pas réussi, détermina cependant le monitor turc à se retirer et les Russes purent achever le mouillage des torpilles sans être inquiétés de nouveau.

L'opération était terminée lorsqu'apparut une batterie à cheval turque qui ouvrit le feu sur la flottille russe et endommagea assez sérieusement trois des bateaux-torpilles. La flottille fut, par suite, obligée de se séparer, cinq des bateaux remontèrent le fleuve, les autres le descendirent.

Néanmoins les Russes avaient réussi à accomplir en quelques heures, et cette fois en présence de l'ennemi, la difficile opération du mouillage d'une ligne de torpilles. Tant que celle-ci ne serait pas enlevée ou rendue inoffensive, il était impossible aux bâtiments turcs stationnés à Rustschuk et Silistrie de prendre part aux opérations sur le cours supérieur du Danube.

Nous ignorons si les Turcs avaient été informés de l'arrivée des bateaux-torpilles à Malu de Joss et des mouvements de troupes qui s'opéraient en même temps en Valachie; dans tous les cas, ils ont aperçu à cinq heures du matin les travaux de l'ennemi et comme ceux-ci devaient être à peine terminés pour dix heures, ils avaient environ cinq heures devant eux, temps largement suffisant pour s'opposer, en agissant avec un peu d'ensemble, à l'entreprise de leurs adversaires.

Parapanu est distant d'environ 22 milles marins de Sistowa où se trouvait une canonnière, et d'environ 44 milles de Nicopolis où étaient stationnées les deux canonnières *Ischkodra* et *Podgorizza;* la première de ces canonnières aurait donc pu atteindre Parapanu en deux ou trois heures et les deux autres, en cinq ou six heures.

Le monitor *Hezber* venant de Rustschuk, où se trouvaient d'ailleurs deux autres vapeurs, arriva, comme on sait, vers huit heures près de Parapanu; il n'eut pas, à ce qu'il semble, à souffrir de l'attaque dirigée contre lui et se retira cependant aussitôt. Le monitor eût pu, s'il l'eut voulu, surtout grâce à l'appui de la batterie à cheval qui se montra plus tard, occuper les Russes jusqu'à l'arrivée des autres bâtiments turcs. Ceux de ces bâtiments qui venaient de Sistowa ou de Nicopolis, s'ils ne possédaient pas les moyens de détruire la ligne des torpilles, pouvaient, tout au moins, barrer la route au cinq bateaux ennemis qui remontèrent le fleuve et peut-être s'en emparer ou les détruire; ce qui eût été une grande perte pour les Russes qui avaient absolument besoin de ces embarcations pour effectuer le passage et maintenir les communications entre les deux rives jusqu'à ce que les ponts fussent établis.

Quoi qu'il en soit, les Turcs, bien que le but poursuivi par leurs adversaires fut parfaitement visible, ne firent aucune tentative pour détruire cette première ligne de torpilles; aussi les Russes purent-ils procéder à l'accomplissement de la deuxième partie de leur tâche, c'est-à-dire au mouillage d'une ligne de torpilles en amont.

Il eût été à désirer qu'avant d'entamer cette opération, on réduisit à l'impuissance les bâtiments turcs stationnés entre Parapanu et Nicopolis; mais aucune occasion favorable ne s'offrit et les Russes, qui savaient par expérience le cas

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 403 et 406.

qu'ils devaient faire de la flottille turque, résolurent de disposer cette deuxième ligne près de Carabia à 32 kilomètres environ en amont de Nicopolis et à 72 kilomètres de Zimnitza, bien que trois bâtiments turcs fussent enfermés entre les deux lignes.

Comme les chaloupes à vapeur avaient été assez maltraitées le 20, on voulut les épargner et l'on se servit cette fois, pour mouiller les torpilles, d'embarcations à rames que l'on transporta par terre à Carabia. La deuxième ligne de torpilles fut placée dans la nuit du 23 au 24. Les Turcs ne s'en aperçurent que trop tard et les canots avaient terminé leur tâche lorsque l'ennemi fit son apparition sur la rive.

Les deux bâtiments cuirassés stationnés à Nicopolis ne se montrèrent pas. L'un d'eux avait jeté l'ancre non loin de Flamuda, sans doute pour surveiller la flottille de bateaux-torpilles russes qui se trouvait en cet endroit; il chauffa le 23 et descendit rapidement le fleuve; dans quel but, nous l'ignorons. Toutefois, nous croyons devoir mentionner que ce bâtiment portait à l'avant une torpille fixée à un épars, ce qui porte à croire que les Turcs, par suite de l'expérience acquise à leurs dépens, avaient modifié leur manière de voir au sujet de l'innocuité des torpilles offensives. Il est possible qu'ils aient eu l'intention d'attaquer la flottille russe, mais dans ce cas, il eût été naturel de faire participer à l'expédition le deuxième bâtiment cuirassé.

Le mouvement effectué par la canonnière turque fut aperçu à temps par les Russes; le général qui commandait à Flamuda ordonna à quatre pièces de la 15e batterie à cheval de l'attaquer et donna ainsi l'alarme aux cinq bateaux-torpilles dont trois avaient été mis momentanément hors de service dans le combat du 20; les deux autres, savoir : le *Mineur* et la *Schutka* se portèrent bravement à la rencontre de la canonnière turque, malgré un feu violent de mitraille et de mousqueterie. Le *Mineur* réussit le premier à aborder le bâtiment ennemi, mais le fil de communication de sa torpille avait, cette fois encore, été coupé, et la torpille ne fit pas explosion; il dut se retirer après avoir reçu de fortes avaries.

La *Schutka* ne fut pas plus heureuse.

Pour éviter la torpille des Turcs, elle dut faire une conversion rapide, ce qui ne lui permit pas de mettre sa propre torpille au contact du bâtiment ennemi dont le commandant manœuvrait avec beaucoup d'habileté. La *Schutka* fut sérieusement endommagée par un éclat d'obus, se remplit d'eau et devint à peu près incapable de manœuvrer; trois hommes de l'équipage furent blessés. Malgré cela, la *Schutka* doit être restée quelque temps encore auprès de la canonnière turque, et tout porte à croire que, dans ces conditions, il eût été facile au commandant de cette dernière de détruire le bateau russe.

Mais tel n'a pas été, sans doute, son dessein, car il se contenta du succès partiel qu'il avait obtenu, cessa le combat et se retira à Nicopolis. D'ailleurs, il fut probablement forcé d'opérer sa retraite par le tir précis de la batterie russe. D'après les rapports russes, les trois premiers coups seuls de cette batterie n'atteignirent pas la canonnière turque, tous les autres tombèrent sur le pont et y causèrent, sans doute, de sérieux dommages.

Nous ignorons si la batterie russe avec ses pièces de 8 c. était réellement en état de mettre hors de service la canonnière turque protégée par des plaques de 76 mil. d'épaisseur, d'autant plus que cette dernière fut appuyée par une batterie qui essaya de détourner sur elle le feu des Russes.

Le 24, au soir, une des canonnières de Nicopolis quitta également cette ville pour remonter le fleuve, peut-être dans le but d'attaquer les Russes pendant l'installation de leur deuxième ligne de torpilles, bien qu'à ce moment cette opération fut déjà terminée; les batteries de siége élevées en face de Nicopolis ouvrirent immédiatement le feu sur cette canonnière qui regagna, on ne sait pourquoi, son mouillage.

Cette dernière tentative marqua la fin de l'intervention de la flottille turque du Danube dans les opérations, car, à partir de ce moment, les bâtiments turcs stationnés dans les environs des places fortes se bornèrent à échanger quelques coups de canon avec les batteries ennemies de la rive opposée.

Les deux canonnières de Nicopolis ne bougèrent plus de place et ne prirent aucune part au combat qui eut lieu le 27 juin pendant le passage du Danube par les Russes dans les environs de Sistowa. Cette opération s'effectua pourtant à l'aide d'embarcations et dura en tout près de douze heures; comme Sistowa n'est situé qu'à 23 milles marins en aval de Nicopolis, les canonnières turques pouvaient atteindre le lieu de combat en deux heures et demie au plus. L'avenir apprendra si elles en ont été empêchées par les avaries reçues les jours précédents ou si elles ont été retenues par la crainte des torpilles et des canons russes.

Dans ces conditions, les Russes purent également, les 27, 28 et 29 juin, amener, pendant la nuit, tout leur matériel de ponts de l'embouchure de l'Aluta à Zimnitza en le faisant passer devant les ouvrages de Nicopolis et jeter leurs ponts sans être inquiétés.

Nous ne savons pas au juste ce qu'est devenue la canonnière turque stationnée à Sistowa; vraisemblablement elle fut prise ou détruite. Quant aux deux canonnières *Ischkodra* et *Podgorizza* qui étaient restées à Nicopolis, elles tombèrent entre les mains des Russes le 16 juillet lors de la prise de cette ville; elles étaient en partie submergées et leur machine hors de service; les Russes les remirent à flot et réparèrent les machines à l'aide de pièces que l'on fit venir de Paris. Le 1er septembre ces deux canonnières furent remises en service sous les noms de *Sistowa* et de *Nicopol* et, d'après les derniers renseignements, données au gouvernement roumain.

Un bâtiment turc stationné à Rahova, fut encore détruit le 21 novembre lors de la prise de cette place par les Roumains.

(*A suivre*) (52)

LES TROUPES DE L'INDE A MALTE

Suite (1).

LE 9e RÉGIMENT DE BOMBAY

Suez, 22 mai. — « ..... Le 9e régiment d'infanterie de Bombay peut être considéré comme un spécimen des troupes fournies par la présidence de l'ouest; il est même supérieur à la généralité d'entre elles. Au point de vue du tir, c'est un des meilleurs régiments, et, comme l'a dit sir Charles Staveley (2), dans l'ordre du jour qu'il a fait paraître lors du départ du 9e :

« L'instruction de ce régiment est bonne; sa conduite est exemplaire et ses officiers ne laissent rien à désirer..... »

..... Les hommes sont bien conformés, mais pour qui a coutume de mesurer la force d'après les idées reçues en Europe, leur vigueur n'est pas en rapport avec leur haute stature.

Comme la plupart des indigènes de l'Inde occidentale, ils ont les épaules hautes et carrées, les bras décharnés, les jambes arquées et une prédisposition à se balancer en marchant. Si on les examine avec soin, comme on le ferait pour des gladiateurs mis à nu avant le combat, on ne peut se dissi-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 406.

(2) Général commandant l'armée de Bombay.

muler qu'un certain nombre a les genoux faibles et que quelques rations de bon bœuf ne leur feraient pas de mal. Mais ce moyen a peu de chance de réussir; la vache est pour eux un animal trop sacré pour qu'ils acceptent jamais d'en recevoir une tranche.

Il est fort possible que mes remarques soulèvent une tempête, mais j'ai été envoyé ici pour dire la vérité.

Alignés pour une revue, ces sepoys sont bien faits pour fasciner un civil et pourraient même plaire à un officier de la vieille école; il est peu de régiments indigènes qui, au point de vue de la taille et de l'apparence martiale, ne soient en état de disputer la palme à la milice du Lancashire elle-même.

J'ajouterai que quelques bataillons de notre infanterie anglaise, recrutés pendant ces dernières années dans les districts manufacturiers, ne pourraient pas soutenir la comparaison avec eux. Je suis certain que les miliciens du Lancashire et les gars de Preston et de Manchester seraient en état, dans une campagne, de faire plus que les sepoys et se montreraient plus durs à la fatigue; privés de leurs officiers pendant l'action, ils ne perdraient pas la tête si vite ni si complétement que les indigènes; mais, d'un autre côté, le sepoy a ses vertus : il est sobre, patient et pousse la docilité aussi loin que ses préjugés religieux le lui permettent. On peut en dire autant des soldats de Madras et de Bombay; quant aux géants nerveux et alertes venus du nord, des montagnes, tels que les Pathans, les Punjabees, et quant aux Goorkhas, il faudrait pour les déformer de rudes coups de marteau.

Le 9e contient un élément qui lui donne de la cohésion; je veux parler des *Hubshis*, ou descendants des Sidis de Girigera. Ces Sidis sont des Africains originaires des côtes de la mer Rouge; ils sont hardis, actifs, noirs comme des corbeaux et « gais comme des bécasseaux ».

On peut voir un grand nombre de ces indigènes dans les docks de Londres; on les emploie pour manipuler le charbon sur les steamers à destination de l'Orient.

S'ils peuvent supporter le feu de l'ennemi aussi bien que celui de leurs foyers, ils n'auront pas leurs pareils au monde, en tant que chair à canon.

Le 9e a reçu un nouvel uniforme qui est quelque peu semblable à celui des chasseurs d'Afrique français (?); il se compose d'une coiffure gris clair; d'une jaquette courte, de couleur rouge, non serrée à la taille; d'un pantalon noir bouffant et de guêtres légères.

Non-seulement cette tenue est jolie et pittoresque, mais de plus, ces pantalons larges ont pour heureux résultat de cacher « ces jambes rétrécies, » seule partie de la structure anatomique du sepoy que les Européens n'eussent pu facilement admettre.

Ces hommes sont pleins d'ardeur, et excessifs dans l'expression de leur fidélité; un de leurs cris les plus habituels est celui de : *Maharanee Ki Sirkar Ka Jehy!* (Victoire à la Reine et à son gouvernement.)

LE 2e GOORKHAS

Port-Saïd, le 26 mai. — « ..... On attendait avec une vive curiosité l'arrivée des Goorkhas.

Avant de se soumettre au harnais britannique, ces petits tirailleurs si laids, mais si vigoureux et si alertes, ont donné assez de mal à nos grand-pères. Dans la campagne de 1814, retranchés dans des forts habilement établis dans les défilés les plus inaccessibles de leurs montagnes, ils opposèrent une résistance des plus énergiques. Trois généraux échouèrent successivement devant eux. Il fallut qu'Ochterlong se mit de la partie et prît les forts de Nalaghur, de Maloun, d'Almora et de Makwanpur avant que le chef des Goorkhas, le rajah du Nepaul, consentît à traiter.

Dès l'année suivante, ils entraient à notre service; au siége et à la prise de Bhurtpore (1825-1826), aux batailles d'Aliwal et de Sobraon, enfin pendant la sanglante insurrection de 1857, ils se conduisirent très vaillamment et se couvrirent de gloire.

Ils ont été vaincus, mais non soumis; apprivoisés jusqu'à un certain point, ils n'ont jamais perdu leur esprit propre.

Quand on les voit s'avancer avec leurs uniformes vert foncé, aux parements écarlates, semblables aux soldats du 60e *rifles*, ils représentent le beau idéal du tirailleur alerte et rusé. Le couteau-poignard recourbé, à lame large (*kookri*), qu'ils portent au côté droit, ajoute encore à leur aspect caractéristique. Ces couteaux sont de terribles instruments de mort; ils valent tous ceux qui figurent en Ecosse, dans le *Prisoners Lost Property Office*, au muséum des meurtriers; on peut aisément avec le *kookri*, soit couper une haie, soit trancher la tête d'un ennemi.

Le prince de Galles est colonel honoraire du 2e goorkhas, et le corps est très fier des plumes d'autruches qu'il porte à sa coiffure, comme signe distinctif (1).

Les hommes de ce régiment sont recrutés au delà des frontières, sur le territoire du Népaul; ils contractent un engagement de quinze ou vingt et un ans. Ils sont armés du Snider court et ont, en plus du *kookri*, la baïonnette pointue. A la partie postérieure de la gaîne du *kookri* est disposée une poche très commode où l'on peut placer un couteau, une fourchette et un briquet.

Ils avaient anciennement le sabre-baïonnette, mais cette arme a été trouvée incommode pour la marche rapide. Ce sont des tireurs déterminés; aux Indes, ils ont l'habitude de marcher en troupe à la recherche d'un gibier quelconque; il est probable qu'en campagne leurs munitions seraient bien employées. Ils sont certains de ne pas perdre leur charge et savent qu'ils atteindront le but visé.

Ils ont en moyenne 5 pieds 3 pouces; leur poids est d'environ 8 *stones* 10 (57 kilos 400): ce qui, vu leur taille, est un poids respectable. Ils professent la religion hindoue, mais empreinte d'un certain libéralisme; les cartouches graissées ne leur inspirent nulle horreur; ils mangent de tout ce que mangent les Européens, à l'exception du bœuf; ils boivent du rhum et même ils l'aiment, et ils mangent ensemble.

Leur physique est insignifiant, mais leur contenance gaie respire la résolution, et leurs mollets annoncent d'excellents marcheurs.

Pendant la campagne de Looshai, ils ont marché d'une façon remarquable et ont enduré des fatigues inouïes.

Quant à leur vaillance, il suffit pour s'en faire une idée de se rappeler qu'à Dehli ce sont eux qui s'emparèrent, avec le 60e *rifles*, des ouvrages palissadés d'*Hindu-Rao* (2).

Le 2e goorkhas, étant un corps de *rifles*, n'a pas de drapeaux; leurs vieilles enseignes, au nombre de deux, sont conservées avec un soin religieux par leur ancien colonel, sir Charles Reid; elles sont en loques et trouées de balles.

En remplacement de ces drapeaux, ils ont reçu une hampe portant une inscription qui rappelle leur brillante conduite en 1857. Cette hampe se termine par une couronne d'argent supportée de trois Goorkhas pris sur nature. L'inscription annonce que ce témoignage de satisfaction fut accordé à

(1) L'insigne composé de trois plumes d'autruche, assemblées de manière à former diadème, constitue un attribut distinctif qu'on retrouve brodé ou appliqué en métal sur certaines parties de l'uniforme des nombreux régiments anglais mis sous le patronage de l'héritier du trône.

Cet ornement correspond au dauphin qui ornait autrefois les drapeaux, les boutons ou d'autres parties de l'uniforme des régiments français dont le Dauphin était le chef. Beaucoup de traditions militaires conservées en Angleterre rappellent ainsi les usages de notre ancienne armée.

(2) Ouvrages avancés construits par les insurgés devant Dehli.

ce régiment en souvenir de sa brillante conduite aux avant-postes de Dehli.

Un officier hors cadre est chargé de la garde de ce précieux gage.

Le visage de ces vaillants petits hommes est plus expressif que beau. Un Français cynique pourrait les comparer aux têtes sculptées sur les pipes d'écume ou sur les cannes du Palais-Royal.

Ils appartiennent à la caste des Mongols; ils ont le front bas et large, les pommettes saillantes, la chevelure rude. Il serait difficile de les distinguer de certains Chinois ou Esquimaux.

Peu querelleurs, ils n'admettraient pas cependant qu'on les coudoyât dans un sentier.

Dans la forteresse éloignée d'où ils viennent (Saharunpore), le thermomètre marquait, depuis un mois, 110 degrés de chaleur; ils ont eu quatre jours de marche avant d'atteindre la voie ferrée, et ensuite il leur a fallu encore huit jours pour arriver à Bombay; en dépit de toutes ces fatigues, ils n'ont pas fait entendre le moindre murmure.

Depuis leur départ, les Goorkhas sont plongés dans un étonnement perpétuel; tout est nouveau pour eux; ils s'exagéraient l'importance de leurs villages et reconnaissent maintenant que le monde est beaucoup plus vaste qu'ils ne le pensaient; cependant, ils ont à peine dépassé le tropique. Aujourd'hui, ils se demandent où habitent tous ces *sahibs* à visage pâle; ils avaient vu jusqu'alors plus de visages noirs que de blancs et plus de turbans que de chapeaux. Ils prennent goût volontiers du reste à la civilisation. C'était amusant de les voir se faire cirer leurs chaussures par le décrotteur ou fumer fièrement la pipe de terre, ainsi qu'ils l'avaient vu faire à leurs camarades anglais.

Ils professent une amitié réellement surprenante pour les régiments d'infanterie anglaise avec lesquels ils ont servi. Il y a à Malte trois régiments, le 42e, le 71e et le 101e dans lesquels ils vont retrouver de vieilles connaissances. Je me permettrai d'ajouter qu'aucun de nos régiments de ligne, ni même de la garde, ne serait en état de fournir autant de soldats aguerris que le *Prince of Wales's Own Goorkhas* (*le corps des Goorkhas du prince de Galles*).

On m'a fait voir des hommes qui se sont battus à Sobraon, il y a trente-deux ans; non-seulement ils sont pleins de désinvolture et des mieux disposés, mais encore ils brûlent d'un ardent désir de se mesurer avec les ennemis de la *Maharanee*.

On a osé dire cependant qu'on avait obtenu les services des troupes indigènes en les séduisant par certains avantages. En ce qui concerne les Goorkhas, et je crois aussi tous les autres corps des Indes, on doit repousser cette assertion avec force et sans aucune équivoque. Ils ne savent pas encore, à l'heure qu'il est, qu'ils auront droit à un supplément de solde; quant aux objets d'équipement et aux effets d'habillement, ils ont été distribués comme cela se fait toujours en pareil cas.

Les Goorkas ont reçu des effets qui iraient à des grenadiers; quelques-uns de ces lilliputiens fils de Mars se perdent positivement dans leurs pantalons; ils essaient en riant d'en boucler la ceinture à leur cou. Il en est résulté qu'hier ils ont tous acheté quantité d'écheveaux de fil pour raccourcir ces vêtements aux dimensions de leurs membres. Les Goorkhas, du reste, s'inquiètent fort peu de ces petits désagréments; ils sont aussi gais que braves, et ne sont point dépourvus d'une petite pointe de galanterie.

Une Italienne étant venue à bord du *Saint-Osyth* pour vendre des *tarboucks* (*fez*), ils s'approchèrent et engagèrent par gestes, avec elle, une joyeuse conversation; ils mettaient les tarboucks sur leur tête, les rendaient ensuite en riant, mais tout cela sans la moindre brutalité.

Cela me surprit, mais ce qui m'étonna plus encore, c'est d'entendre la musique de ces *homunculi*, qui sont presque des barbares, jouer la mélodieuse valse du *Danube bleu*; jamais le génie de Strauss ne fut mieux interprété. J'ajouterai seulement, pour terminer, que les soldats sont très attachés à leurs officiers et regardent le brigadier général comme un demi-dieu..... »

On voit que les Goorkhas, qui sont regardés en effet comme l'élite du contingent indien, ont fait la conquête du correspondant du *Standard*; aussi n'a-t-il pas tardé à regretter certaines des comparaisons mises sur le compte du *Français cynique* et, dans une seconde lettre, relative à la traversée des Goorkhas sur le *Saint-Osyth*, ce correspondant retouche, comme il suit, son premier croquis :

« ..... Quelquefois, après que la dunette a été balayée par les *calasses*, ou marins indigènes, on y étend des nattes et l'on fait marcher en cercle deux compagnies en file indienne, cet exercice ayant surtout pour but de les accoutumer à leurs nouveaux brodequins d'ordonnance. Ici, j'ouvre une parenthèse pour faire une petite rectification à ma dernière lettre.

J'ai dit, je crois, que la taille moyenne des Goorkas était de 5 pieds 3 pouces. Je suis d'avis maintenant qu'il faut leur accorder quelques pouces de plus. Ils sont splendidement bâtis pour marcher dans les pays de montagnes, et, sous ce rapport, rappellent un peu le bataillon de Navarre que j'ai vu dans la guerre carliste; mais comme leurs os sont très petits, ils ne sont pas aussi lourds qu'on pourrait le croire d'après leur aspect vigoureux. Ils n'ont pas la physionomie aussi chinoise que je l'avais imaginé d'après un coup d'œil superficiel; ils n'ont pas le front très bas; enfin ils ont le menton accentué, menton indiquant la décision; il fait saillie entre deux joues pleines, qui indiquent la vigueur et la résistance à la fatigue. »

(*A suivre.*) (43)

NOUVELLES MILITAIRES

RUSSIE

APPEL DE 218,000 HOMMES EN 1878. — La loi du 13 janvier 1874 sur le service militaire obligatoire établit (art. 9) que le chiffre des hommes nécessaires pour compléter l'armée et la flotte est fixé chaque année par voie législative.

En conformité de cet article, un oukase adressé au Sénat dirigeant à la date du 21 mai dernier, et publié dans le *Messager officiel* du 9 juin, relativement au chiffre du contingent à appeler pour l'année courante, fixe ce chiffre à *deux cent dix-huit mille* hommes, y compris les individus qui présenteront des quittances de recrutement.

Depuis la promulgation de la loi sur le service obligatoire, le chiffre du contingent a suivi une progression constante jusqu'en 1877, où il a atteint, comme cette année, le total de 218,000 hommes.

On sait d'ailleurs que l'action de la loi sur le service militaire obligatoire ne s'étend pas aux différentes populations cosaques, dont le service est réglé d'une manière spéciale, non plus qu'à certaines peuplades indigènes et à la Finlande.

Cette dernière province, en effet, depuis son annexion à l'Empire, en 1809, a conservé jusqu'ici son administration particulière. Toutefois, le gouvernement russe s'occupe, en ce moment, d'introduire aussi en Finlande le service obligatoire; un premier projet a été adressé à ce sujet, au mois de mars 1876, à la diète grand'ducale.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 408. SAMEDI 22 JUIN 1878.

LA HOLLANDE ET SON ÉTAT MILITAIRE

Suite (1).

—

IV

Le système défensif (*suite*).

La loi qui arrête d'une façon définitive les conditions nouvelles du système défensif de la Hollande a été votée par 60 voix contre 6 dans la séance de la seconde Chambre des Etats-Généraux, du 11 mars 1874, et promulguée le 18 avril suivant.

Le projet sur lequel les Chambres furent appelées à se prononcer leur avait été soumis pour la première fois au printemps de l'année 1870; le rapprochement de ces deux dates, celle du premier dépôt et celle du vote, est significatif; il montre que la solution n'a point été hâtive et que ce n'est pas sans de mûres réflexions, sans des discussions approfondies que toutes ses conséquences ont été adoptées. Si les députés ont eu, comme on le voit, tout le temps nécessaire pour mesurer la portée du vote, il n'est pas moins juste d'ajouter que le gouvernement, avant de présenter le projet de loi à leur sanction, s'était donné le loisir d'en élaborer les articles. En effet, si l'on veut remonter à la date véritable de ce projet, ce n'est pas même à l'année 1870, époque à laquelle il a pris un corps, qu'il faut s'arrêter, mais bien à l'année 1867, époque de la conception par le général van den Bosch, ministre de la guerre, du plan dont les idées fondamentales sont restées, après des vicissitudes nombreuses, la base du système défendu sept ans plus tard par le général Weitzel. C'est là un fait dont l'importance apparait d'elle-même et qui permet de dire que la loi actuelle n'a point eu pour origine les préoccupations nationales éveillées dans tous les Etats de l'Europe centrale par les événements de la guerre franco-allemande, mais bien les inquiétudes nées de la campagne de Bohême.

L'historique de ce projet, qui a abouti au système de défense concentrée, suffirait presque à lui seul pour caractériser les tendances des différents ministres qui ont tenu successivement le portefeuille de la guerre. Les divers plans qui, procédant par réductions successives, ont fini par déterminer le parti pris actuel de concentration des forces nationales, sont après celui du général Van den Bosch, ceux des ministres Van Mulken (1870), Engelvaart (1871), Delprat (1872), Van Stirum (1873), Weitzel (1874).

Nous reproduisons ci-après les considérations générales de l'exposé des motifs du projet présenté par le général Van Mulken; comme on y retrouve les idées principales émises par son prédécesseur, le lecteur pourra suivre dans l'ordre chronologique toutes les modifications apportées au projet primitif:

« Dès son entrée en fonctions, le ministre de la guerre a eu l'occasion de déclarer à la première Chambre des Etats-Généraux qu'il adoptait pleinement dans ses traits principaux le plan de défense antérieurement développé par son prédécesseur, le général Van den Bosch. Depuis cette époque, son opinion n'a pas changé. Un système qui se proposerait de défendre la totalité du pays, en d'autres termes, qui ferait commencer la défense à la frontière même, le ministre ne le croit pas possible, surtout avec le chiffre limité de nos forces, et il est sur ce point d'accord, s'il ne se trompe, avec la majorité des hommes compétents. Il se prononce donc pour une défense plus concentrée; dans sa conviction, cette défense doit se borner :

A l'est : — à la ligne du Rhin inférieur, de l'Yssel gueldrois et du Zwarte Water;

Au sud : — à la ligne du Waal, de la Meuse depuis Saint-André, de la Merwede et du Hollandsch Diep, avec les positions en avant de ces rivières;

Sur les côtes : — aux établissements principaux et aux eaux navigables qui conduisent à l'intérieur du pays.

Notre principale ligne de défense est formée par la *Nouvelle ligne d'eau hollandaise*, qui s'étend de Muiden sur le Zuyderzée, en passant par Utrecht, jusqu'à Gorkum, et de là au sud de la Merwede, en traversant le pays d'Altena jusqu'au Biesbosch. Dans beaucoup de cas, la position de la vallée de la Gueldre, mais en tout temps, son prolongement entre le Rhin et le Waal, — qui porte le nom de position d'Ochten et de Spees, — peuvent rendre des services considérables comme ligne intermédiaire. La position d'Amsterdam constitue le réduit de notre défense.

Comme position indépendante, quoique rattachée régulièrement au système de défense du pays, il faut compter encore la position de Groningue-Delfzyl.

Ce système, réduit à sa plus simple expression, est celui qui se concilie le mieux avec nos ressources financières et l'effectif de nos troupes..... »

L'exposé des motifs s'attache ensuite à démontrer les avantages du projet de défense. Les considérations générales

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n^os 286, 296, 301, 306, 336, 338, 389, 390.

invoquées à l'appui de la résolution du ministre de la guerre contiennent en effet toute la théorie de la défense de la Hollande, telle qu'elle était arrêtée en principe, et bien que ce projet primitif, avant d'être définitivement voté par la Chambre, ait subi plusieurs modifications lorsque la question a été cinq ans plus tard résolue par les Chambres, c'est encore dans les mêmes termes, ou à peu près, qu'ont été formulées les bases générales du système défensif. Il nous paraît donc avantageux de laisser tout d'abord exposer les motifs du projet par le général Van Mulken qui le premier a traité la question en détail.

« Quand on s'est décidé, ajoute-t-il, à limiter aux lignes désignées, la défense du côté de l'est et du côté du sud, on n'a pas voulu entendre par là que dans *tous* les cas, et dans *toutes* les circonstances, les contrées laissées en dehors de ces lignes n'auront à compter sur aucune protection. Toutefois, dès la menace d'une attaque sur la frontière de l'est, l'armée sera immédiatement concentrée derrière l'Yssel, mais son avant-garde passera sur la rive droite, d'une part pour protéger les habitants contre les insultes des coureurs ennemis, et d'autre part, pour se renseigner sur la force et les mouvements de l'envahisseur. Cette avant-garde ne battra en retraite que devant des forces supérieures; elle aura alors rempli complétement sa mission, et les têtes de pont que nous possédons sur l'Yssel lui permettront de rejoindre en sécurité le gros de l'armée.

Sans la possession de têtes de pont, le détachement envoyé sur la rive droite de l'Yssel se verrait privé de tout moyen de retraite, et il ne saurait être question de la protection des provinces frontières pas plus que de la reconnaissance des positions ennemies. La perte absolue des abondantes ressources de ces contrées, abandonnées sans défense, s'en suivrait naturellement. Mais on doit attendre encore un avantage important de l'envoi d'une avant-garde sur la rive droite de l'Yssel. Ce détachement, formant une brigade composée de trois armes, devra, sans se laisser entraîner à un engagement sérieux, faire tous ses efforts pour arrêter ou retarder la marche de l'ennemi; il l'obligera ainsi, au lieu d'aborder l'Yssel sans difficulté, à marcher prudemment et à calculer ses formations en conséquence. De cette manière, nous pourrons gagner du temps; et si, à la guerre, un gain de temps est toujours un facteur de haute importance pour la défense, ce facteur est pour l'armée hollandaise de la plus haute importance au début d'une guerre défensive.

On voit par ce qui précède, que si nous avons un grand intérêt à maintenir des têtes de pont sur l'Yssel gueldrois, nous pouvons tirer aussi de cette zone d'opérations un parti très utile. Tout le monde sait que la tension des inondations de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise exige un certain temps. On a fait beaucoup, dans ces dernières années, pour faciliter l'afflux de l'eau, et l'on fera beaucoup encore. Mais en dépit de toutes les améliorations, même dans les circonstances les plus favorables, il faudra toujours un certain nombre de jours avant que l'eau ne soit amenée sur les points nécessaires pour constituer une ligne convenable. De plus, les habitants devront être avertis, autant que possible, quelques jours à l'avance, afin qu'ils puissent prendre les dispositions les plus urgentes et s'éloigner. Et c'est maintenant que se pose la question : quand sera donné l'ordre de tendre l'inondation? Devra-t-on le lancer à la première crainte d'une guerre, ou attendre que les hostilités aient commencé et que l'ennemi ait franchi nos frontières? C'est un point de la plus haute importance, car, dans le premier cas, si, les inondations tendues, le danger de guerre s'éloigne, le gouvernement aura assumé une énorme responsabilité, et des millions auront été perdus sans utilité. Mais dans le second cas, cette responsabilité serait plus lourde encore, car peut-être l'ennemi serait-il sur la zone d'inondation en même temps que nous, avant l'inondation elle-même, et alors la défense de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise ne serait plus possible.

Il est superflu d'insister davantage sur le grand intérêt qui s'attache à contenir l'ennemi en avant de nous sur l'Yssel. Mais quelque grands que soient les avantages que nous y puissions trouver, il serait tout à fait fâcheux de vouloir établir comme une règle immuable que l'Yssel devra être défendu dans *toutes* les circonstances et contre *tout* ennemi.

Tout dépendra là, en partie, du niveau de la rivière, mais surtout de la force de l'ennemi; et aussi longtemps que nous serons en possession de nos têtes de pont, notre avant-garde, comme on l'a déjà dit, sera en mesure de reconnaître cette force et de nous renseigner. L'ennemi est-il en nombre très supérieur, le général en chef pourra donner en temps utile tous les ordres nécessaires pour que la retraite s'opère régulièrement et sans précipitation. Si, au contraire, on a acquis la certitude que l'ennemi n'est pas extrêmement nombreux, le général en chef pourra se décider à défendre la rivière, et alors il aura toute chance d'arrêter quelque temps l'ennemi devant cette position favorable. Dans ce cas-là, chaque jour gagné augmente la puissance de la défense, non-seulement, comme la remarque en a été déjà faite, parce que les inondations des lignes situées plus en arrière peuvent se compléter, mais encore parce que ce répit permet de mieux préparer à leur tâche les troupes hâtivement rassemblées.

Si l'on se borne, au contraire, à défendre la Nouvelle ligne d'eau hollandaise et les rivières en aval, alors c'est livrer immédiatement à l'ennemi les provinces de Nord-Brabant, Zélande, Limbourg, Gueldre, une partie d'Utrecht, Overyssel, Drenthe, Frise et Groningue, avec une population de plus de deux millions d'habitants, et toutes les ressources en chevaux, bétail et vivres que fournissent ces contrées. Retirés dès le premier jour derrière la Nouvelle ligne d'eau hollandaise, nous aurions la douleur de voir l'ennemi maître des deux tiers de notre patrie conquise sans coup férir et de ne pouvoir tenter un effort sérieux pour lui en disputer la paisible possession.

Il faut enfin prévoir le cas où notre attitude politique pourrait exiger une neutralité armée. Dans ce cas, qui vraisemblablement sera le plus fréquent, l'occupation de la plaine de l'Yssel, avec les têtes de pont de cette rivière, nous permet de faire respecter notre neutralité, sans avoir besoin d'armer immédiatement le reste des positions du royaume. Nous pourrons, de cette manière, maintenir notre neutralité plus longtemps que si la totalité de l'armée, quelque forte qu'elle fût, était concentrée derrière la Nouvelle ligne d'eau hollandaise.

Si l'attaque se présente sur la frontière méridionale, ce qui a été dit des provinces situées à l'est de notre ligne de défense s'applique aux contrées situées au sud, c'est-à-dire que celles-ci seront occupées par une avant-garde de l'armée, autant pour reconnaître les mouvements et les forces de l'adversaire que pour protéger les habitants contre les entreprises des partisans ennemis. Ce seront alors les positions de Nimègue, de Bois-le-Duc, de Gertruidenberg et dans certains cas de Willemstad, qui assureront la retraite des détachements envoyés au sud du grand fleuve. On voit donc la grande importance de ces positions, et particulièrement de celle de Nimègue, qui est d'une utilité multiple, que l'attaque vienne de l'est ou qu'elle vienne du sud.

Quant aux inondations de la frontière méridionale, dont le développement exige un nombre considérable d'ouvrages coûteux, on s'est résolu à ne comprendre dans le système de défense que les lignes dont l'utilité est indiscutable. A la suite d'une reconnaissance minutieuse faite en 1867 et 1868 de la ligne d'inondation entre Gertruidenberg et le Volkerak, — ligne désignée sous le nom de position de Mark et Dintel et destinée à empêcher l'ennemi d'approcher du Hollandsch Diep, — le département de la guerre a renoncé à conserver cette position; il y a renoncé à cause des dépenses qu'aurait exigées la construction de cette ligne, laquelle n'est *en aucune façon indis-*

pensable à la défense de la frontière méridionale, autant que par crainte d'être entraîné ainsi à augmenter les ouvrages permanents de défense en dehors de toute proportion avec nos effectifs.

Si l'on peut, du reste, au début d'une guerre, avoir le temps et l'occasion de tendre cette inondation et d'en couvrir les abords par des ouvrages de campagne, on n'y manquera jamais. Indépendamment de l'inondation du pays d'Altena, servant à couvrir l'aile droite de la Nouvelle ligne hollandaise, dont elle fait dès lors partie, et indépendamment de l'inondation de Willemstad, on estime qu'il est suffisant de mettre sous l'eau, en avant de notre frontière du sud et avec le caractère de ligne permanente, la zone qui s'étend depuis la Meuse à l'est de Saint-André jusqu'à Gertruidenberg. Cette ligne est séparée en deux par la Meijdijk et la digue de la haute Meuse de Vlijmen à Heusden. La partie entre la Hoogen Maasdijk et Gertruidenberg est formée par l'inondation du pays de Heusden, et ensuite par le pays au sud de la vieille Meuse; à Gertruidenberg, l'inondation touche à celle de la forteresse même. A l'est de la Hoogen Maasdijk, la ligne d'eau peut, à l'aide d'un afflux d'eau suffisant, se relier avec l'inondation de Bois-le-Duc (*'s Hertogenbosch* ou *'s Bosch*) au nord du Bossche Sloot, et se trouver ainsi en relation défensive avec la position de Bois-le-Duc, dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire de Vlijmen à Lith et Lithoijen.

L'inondation entre la Meuse et la Hoogen Maasdijk à Heudsen et la position de Bois-le Duc assurent la possession de la grande route et du chemin de fer de l'Etat d'Utrecht par Culembourg à Bois-le-duc et couvrent le Bommelerwaard, que ces voies traversent. Si l'assaillant pouvait s'établir et se fortifier dans cette partie, les communications seraient perdues, et la position de Bois-le-Duc isolée; il est donc de la plus haute importance que nous restions maîtres de cette zone.

D'autre part, l'inondation entre Gertruidenberg et Heusden empêche l'approche du pays d'Altena et par conséquent l'abord de la rive méridionale de la Meuse et de la Merwede; elle couvre par le fait la gorge de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise et le Bommelerwaard. Cette position n'est pas moins importante pour une armée prenant l'offensive que pour une armée battant en retraite, parce que non-seulement elle maintient ouverte la grande route de Gertruidenberg à Gorinchem, mais encore permet d'utiliser derrière les inondations les routes conduisant aux ponts militaires qui, en temps de guerre, seront jetés à Woudrichem sur la Meuse, et à Loevestein sur le Waal, et serviront exclusivement pour les mouvements militaires.

La place de Grave, étant jugée inutile à la défense du sud aussi bien qu'à celle de l'est, peut être déclassée sans inconvénient.

De quelque côté de nos frontières que nous vienne la menace et quelles que soient les circonstances que nous puissions rencontrer à la guerre, c'est toujours la Nouvelle ligne hollandaise qui reste notre ligne de défense capitale, et c'est elle qui doit tenir, dans les préoccupations du gouvernement, la première place et la plus importante. S'il est désirable de pouvoir gagner du temps en maintenant l'ennemi pour préparer et compléter les inondations, il n'est pas moins vrai que rien ne doit être négligé de ce qui peut contribuer à augmenter la valeur défensive elle-même de la nouvelle ligne.

En ce qui concerne la ligne de la Grebbe, bien que le ministre de la guerre ne méconnaisse nullement les services que pourrait rendre une inondation convenablement tendue dans cette zone, il a paru cependant, après un mûr examen, que les travaux nécessaires pour constituer, dans un pays fort peu approprié, une inondation sur laquelle on n'est pas encore en droit de compter, et pour former ainsi une ligne permanente de défense, seraient hors de proportion avec les résultats qu'on obtiendrait. D'ailleurs, cette dernière position, même dans son état actuel, peut répondre aux nécessités du moment, si notre armée marchant en retraite vers la Nouvelle ligne d'eau hollandaise, y venait chercher une position de refuge. Il suffit ici de conserver les ouvrages de défense existant sur la ligne aux abords principaux, attendu que les travaux de canalisation exécutés dans la vallée de la Gueldre, entre Grebbe, (sur le Rhin) et Amersfoort (sur l'Eem) avec embranchement vers Wageningen, augmenteront notablement les conditions défensives du pays et accroîtront la valeur des ouvrages à conserver.

En ce qui touche au prolongement de la position de la Gueldre au sud du Lek — la ligne de la Betuwe inférieure, — on remarquera que le projet considère comme nécessaire la mise en état de cette position, afin que nous puissions là tenir tête à l'ennemi dans le cas où il aurait pénétré dans la Betuwe. On doit encore le désirer pour la sûreté du Bommelerwaard, et à cause de l'état peu favorable que présentent, au début des hostilités, les derrières de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise. Ces deux points pourraient, en effet, être menacés sérieusement si l'ennemi, au lieu de pousser une attaque de front sur la frontière est ou sud, parvenait à s'emparer, par un effort vigoureux et inattendu, de la Betuwe supérieure et poursuivait son mouvement par la Betuwe inférieure et le Tielerwaard. Ce mouvement peut lui être interdit, pourvu que les ouvrages qui forment la ligne peu étendue de Spees (sur le Rhin) à Ochten (sur le Waal) soient en état et occupés par une faible troupe.

La position d'Amsterdam est le réduit de notre défense, que l'attaque se présente par terre ou qu'elle vienne par mer. Quoique très forte naturellement, il est indubitable que cette position demande des améliorations, en raison des effets de l'artillerie moderne. En certains points, on peut se contenter de préparer le terrain nécessaire et différer jusqu'au temps de guerre la construction ou l'achèvement des ouvrages, mais, en d'autres points où ce délai ne saurait être conseillé et où les ouvrages mêmes doivent défendre les accès de la capitale, une précaution plus effective est indispensable, même en temps de paix.

Il est dans les intentions du gouvernement de comprendre dans le système de défense du royaume la position de Groningue-Delfzyl, bien qu'elle forme une position tout à fait séparée. On a même agité la question de savoir si on ne devrait pas comprendre la Frise tout entière dans la défense régulière. On y a renoncé à cause de l'augmentation d'effectifs qu'entraînerait cette résolution, mais sans exclure pour cela la possibilité de défendre cette dernière contrée au moyen d'une levée en masse, qui pourra être organisée sous la protection des forces régulières stationnées dans la province de Groningue, et recevoir toujours de ces derniers aide et appui.

Le gouvernement n'a pas fait entrer dans ses plans l'occupation et la défense vigoureuse de la Zélande, de sorte que les places fortifiées que nous possédons encore dans la province n'auront pas besoin d'être conservées plus longtemps. Cette contrée peut, néanmoins, si elle est menacée, être suffisamment défendue par la brigade mobile qui, au cas d'une attaque de notre frontière méridionale, se concentrera dans la position de Willemstad, et pourra être transportée, en un temps relativement court, dans les îles de la Zélande.

On a traité jusqu'ici du système de défense, seulement dans l'hypothèse d'une attaque par terre. Si cette attaque a lieu par mer, nos forces devront être concentrées dans la province de Hollande, pour empêcher un débarquement même sur la côte, tâche pour laquelle notre force navale serait totalement insuffisante. Si, dans ce cas, il appartient exclusivement à l'armée de combattre l'ennemi, pour défendre les embouchures des rivières et des places des côtes, il doit exister une entente complète entre les garnisons de ces places et les bâtiments de guerre stationnés sur ces points. Tous nos ports et toutes les

embouchures de nos rivières n'intéressent pas la défense du pays. En présence de la nécessité qui nous commande de ne pas pousser la défense des côtes au delà des exigences rigoureuses, on défendra seulement les chenaux qui conduisent au cœur du pays, et ainsi la défense se bornera présentement aux bouches de la Meuse, au Haringvliet et au Volkerak, ainsi qu'à la position du Helder et à l'accès d'Amsterdam par mer.

En outre, la défense de l'embouchure de l'Ems se relie nécessairement à celle de la position Groningue-Delfzyl.

La défense des côtes étant ainsi limitée au strict nécessaire, on est autorisé à admettre qu'avec la coopération des troupes de terre et de mer, et un emploi judicieux des barrages et des torpilles, il ne sera pas possible à l'ennemi, obligé d'amener par mer une armée, de réussir à s'emparer des points attaqués.

Le but que l'on s'efforce d'atteindre par le présent projet, est la détermination et surtout le complément du système de défense. Ce double but doit ressortir des termes de la loi, et l'on espère y avoir réussi. L'article 1er énumère les lignes et les positions comprises dans le système de défense du royaume, tandis que le premier alinéa de l'article 2 prescrit que les lignes, positions, forteresses et ouvrages de défense appartenant au système, seront complétés ou améliorés. »

(*A suivre.*) (49)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ
DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Le nouveau règlement sur le service en campagne.

Suite (1).

II

Le service de santé en seconde ligne.

Qui dit service de santé en seconde ligne, dit service d'étapes et de chemins de fer. Pour une armée opérant dans des contrées dotées de toutes les ressources de la civilisation moderne, ces deux services sont inséparables, et le service de santé ne peut fonctionner avec la puissance et la régularité devenues nécessaires aujourd'hui qu'à la condition de se relier de la manière la plus intime au grand service des étapes et des chemins de fer de campagne. C'est là incontestablement la partie la plus difficile, la plus importante et aussi la plus nouvelle de la mission des organes chargés de la direction et de l'exécution du service en temps de guerre. Déjà l'instruction du 29 avril 1869, sur le service de santé en campagne, avait consacré d'intéressantes prescriptions à cette branche du service; mais celle-ci, depuis lors, a pris un développement colossal, et l'expérience de la guerre de 1870-1871 lui a fait faire des progrès immenses. Aussi la troisième partie de la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* de 1878, qui règle ce sujet si essentiel, est-elle la plus étendue, la plus étudiée et certainement la plus remarquable de la nouvelle instruction.

Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour la soumettre à un examen approfondi. C'est ce que nous allons faire, en serrant de près le mode d'exposition et parfois le texte même des nombreux articles (§§ 101 à 178) relatifs à la matière.

Dans le premier chapitre de cette partie III, qui traite du service de santé en seconde ligne, il est exclusivement question de la haute direction du service. Elle est confiée au médecin général des étapes, secondé par les directeurs de lazarets en campagne.

Un second chapitre est consacré au service médical et hospitalier dans le rayon des étapes, et particulièrement aux lazarets de guerre.

Le service du ravitaillement et du réapprovisionnement des formations sanitaires de première et de seconde ligne fait l'objet d'un troisième chapitre.

Enfin, le reste de cette partie de la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* s'occupe du service si important de la dispersion des malades. Là encore, le nouveau règlement décrit successivement :

Les organes de direction (chef du service de santé des armées et médecins généraux d'étapes).

Les organes d'exécution (commission de transport de malades et commandantures de ligne).

Les moyens d'action (trains sanitaires et convois de malades).

I. DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ EN SECONDE LIGNE

Médecin général d'étapes. — Un médecin général d'étapes est attaché à chaque inspection d'étapes pour exercer la direction du service de santé dans le rayon de l'inspection.

Le médecin général d'étapes relève directement d'une part de l'inspecteur d'étapes, d'autre part, du chef de santé des armées.

Sa situation vis-à-vis du médecin général d'armée se règle sur la situation de l'inspection d'étapes vis-à-vis du commandement général d'armée.

Les relations de service avec les médecins généraux de corps d'armée se font, en général, directement.

Le médecin général d'étapes est le chef direct de tous les médecins, de tous les employés et de tout le personnel de santé fonctionnant, à titre permanent ou temporaire, dans le rayon de l'inspection. A l'égard du personnel administratif, l'autorité du médecin général d'étapes s'exerce concurremment avec celle de l'intendance d'étapes.

Toutefois, le médecin général d'étapes ne peut pas disposer sans restriction du personnel médical des lazarets de campagne temporairement assignés à l'inspection d'étapes. Ce personnel doit rester groupé dans sa formation normale, laquelle doit rejoindre le plus tôt possible son corps d'armée.

A l'égard du personnel médical des formations appartenant d'une manière permanente à l'inspection d'étapes, le médecin général d'étapes a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le médecin général de corps d'armée envers les médecins militaires faisant partie du corps d'armée.

Les attributions du médecin général d'étapes comprennent: la direction de tout ce qui a trait à la création, l'occupation, le relèvement, l'évacuation, le licenciement, etc., des lazarets dans le rayon d'étapes; la direction supérieure du service des directeurs de lazarets et de la commission de transport de malades; la répartition du personnel des lazarets, ainsi que du personnel des Sociétés de secours (pour ce dernier, de concert avec le délégué des Sociétés accrédité près de l'inspection d'étapes); la haute surveillance du service hospitalier, la proposition à l'inspecteur d'étapes des mesures d'hygiène et de salubrité, la surveillance des approvisionnements du dépôt de réserve, la notification aux autorités et établissements intéressés de l'emplacement de ce dépôt, ainsi que de l'emplacement et de la disponibilité des lazarets de campagne établis, la centralisation des comptes rendus et rapports, et enfin, avec le concours du délégué, la direction du service des Sociétés de secours.

Directeurs de lazarets de campagne. — Les directeurs de lazarets de campagne ont été attachés au médecin-général d'étapes en vue de coordonner et de rendre plus efficace le fonctionnement des divers organes et établissements chargés

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 396, 399, 402 et 404.

de l'exécution du service hospitalier dans le rayon d'étapes.

Leur service consiste principalement à faire, conformément aux instructions du médecin général, des tournées d'inspection continuelles afin d'intervenir personnellement et sur place pour lever tous les obstacles que peut rencontrer la pratique hospitalière. Ils préparent la création des lazarets de guerre et des lazarets d'étapes, ils dirigent l'organisation de ces établissements, aident de leurs conseils les médecins qui y sont employés, activent le service de la dispersion des malades, hâtent le relèvement des lazarets de campagne, surveillent le service médical des dépôts d'éclopés; enfin tout ce qui peut améliorer le sort des blessés et des malades doit être l'objet de leurs efforts incessants.

Chaque corps d'armée, lors de la mobilisation, met un directeur de lazarets de campagne à la disposition de l'inspection d'étapes correspondante.

L'inspection d'étapes, le médecin général entendu, assigne aux directeurs de lazarets qui lui ressortissent des arrondissements spéciaux (variables selon les mouvements de l'armée et les conditions locales), avec un lieu de résidence déterminé et les charge d'assurer le service de santé, chacun dans son arrondissement. Les directeurs de lazarets sont, dans leurs arrondissements, les chefs directs des médecins, des employés et de tout le personnel de santé. Ils sont investis, à l'égard de leurs subordonnés, de l'autorité disciplinaire du commandant d'un bataillon détaché. L'inspection d'étapes met à leur disposition une voiture attelée pour les voyages d'inspection. L'un des directeurs de lazarets est chargé, en outre, de l'inspection permanente du dépôt de réserve.

II. LE SERVICE HOSPITALIER DANS LE RAYON DE L'INSPECTION D'ÉTAPES

a) Service de santé en dehors des lazarets. — Dans tout lieu d'étape des préparatifs doivent être faits pour recevoir les malades de passage, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'attacher un médecin particulier à la commandanture. Dans les cas d'absolue nécessité, celle-ci peut, il est vrai, demander à l'inspection d'étapes de mettre à sa disposition un médecin militaire ou civil; mais, en toutes circonstances, même en pays ennemi, le commandant de l'étape doit chercher d'abord à s'assurer le concours des médecins civils de la localité.

Quand il y a lieu de recueillir un certain nombre d'hommes atteints de maladies ou de blessures légères et susceptibles de rentrer avant peu dans le rang, l'inspecteur d'étapes ou le commandant en chef de l'armée peuvent prescrire la création de dépôts d'éclopés. Ces dépôts sont rattachés à un lazaret d'étape, dont ils feront partie intégrante ou resteront distincts, selon les ordres de la commandanture d'étape. Les hommes soupçonnés de simulation doivent être dirigés sur des localités où ils puissent être observés par des médecins militaires.

b) Lazarets d'étape. — Les lazarets d'étape sont destinés à recevoir les malades appartenant à des corps de troupes ou les convois de malades, de passage, ainsi que les malades des troupes de l'inspection d'étapes, quand ces derniers ont besoin d'un traitement hospitalier.

La commandanture d'étape, après avoir pris l'avis du médecin de l'étape, ou, le plus souvent, du directeur de lazarets de campagne qu'on aura envoyé sur les lieux, désigne les locaux à affecter au lazaret d'étape, en ayant recours, au besoin, à l'emploi de tentes, baraques, etc.

Quand il devient nécessaire d'ouvrir un lazaret d'étape dans le chef-lieu ou dans le rayon de la commandanture et que les médecins de la localité ne peuvent en assurer le service, des médecins sont demandés à l'inspection d'étapes. Le personnel subalterne sera emprunté aux sociétés de secours.

Des lazarets d'étape doivent nécessairement exister aux points où siègent soit la commission de transport de malades, soit une section de cette commission. Des lazarets d'étape peuvent encore, quand les circonstances l'exigent, être installés dans les localités où se trouve déjà un lazaret de guerre. Ces établissements sont, en outre, indispensables sur les voies ferrées, aux points où viennent affluer les blessés qui n'ont pas passé par les lazarets de campagne, et au nombre desquels il peut se trouver des hommes absolument intransportables et qu'il faut pouvoir recevoir. En choisissant les locaux, on doit se garder de jeter son dévolu sur ceux situés dans le voisinage immédiat de la gare; ils sont nécessaires à la commission de transport de malades. Un directeur de lazarets sera envoyé pour diriger sur place l'installation de ce lazaret et pour le pourvoir du personnel et du matériel nécessaires.

c) Lazarets de guerre. — Les lazarets de guerre sont constitués dans le but de relever et de remplacer les lazarets de campagne établis. Leur rôle consiste à traiter sur le théâtre de la guerre les malades et blessés non transportables de l'armée d'opérations. Leur personnel est prélevé sur le *personnel des lazarets de guerre* (la réserve de personnel de lazarets, de l'ancienne instruction) ou, à défaut, se compose de médecins civils, appelés de l'intérieur ainsi que le personnel subalterne. Le matériel est tiré du dépôt de réserve des lazarets.

Ils doivent présenter les mêmes ressources que les lazarets de campagne qu'il s'agit de relever. Ils offrent de plus les avantages d'un service sédentaire et confié toujours aux mêmes mains.

Le *personnel des lazarets de guerre* est, comme nous l'avons vu plus haut, l'équivalent de la réserve de personnel des lazarets de l'ancienne instruction. Après la guerre de 1870-1871, des voix nombreuses s'étaient élevées pour demander, dans l'intérêt du service, que cette réserve de personnel, sous peine d'être épuisée dès le début des opérations, subit d'une part une augmentation notable dans sa composition et ne pût, d'autre part, être affectée qu'aux lazarets de guerre. Le changement apporté à la dénomination de cette réserve montre dans quelle mesure il a été tenu compte de la dernière de ces deux réclamations. La première a-t-elle également reçu satisfaction? Il est permis de le supposer, sans toutefois qu'il soit possible de l'affirmer, car pour la composition de cette formation, comme pour celle des autres échelons du service de santé en campagne, la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* renvoie au *Kriegs-Verpflegunsetat*. Ce qui semblerait cependant prouver qu'il y a eu augmentation de personnel, c'est que la réserve de personnel constituée par le règlement de 1869 ne comportait pas de médecins principaux, tandis que la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* dit que « le personnel des lazarets de guerre se compose de :

Médecins principaux,
Médecins-majors,
Médecins assistants,
Pharmaciens de campagne,
Inspecteurs de lazaret,
Comptables,
Infirmiers-panseurs (aides de lazaret),
Infirmiers, etc.

dans les proportions déterminées par le *Kriegs-Verpflegungsetat* »

D'après l'ancienne instruction, la réserve du personnel des lazarets équivalait, à cela près qu'on n'y voyait figurer ni médecins principaux ni gradés du train, au personnel de trois lazarets de campagne. Se sera-t-on borné à compléter le personnel des lazarets de guerre de manière à le mettre au même niveau que le personnel de trois lazarets de campagne complets, ou bien a-t-on décidé encore d'autres augmentations de cette formation? C'est une question pour la solution de laquelle la *Kriegs-Sanitäts-Ordnung* ne fournit pas d'éléments.

Quoi qu'il en soit, tous les médecins composant le person-

nel des lazarets de guerre peuvent appartenir soit à l'armée, soit à la disponibilité, mais tous doivent avoir servi dans l'armée active. Disposition remarquable, en ce sens qu'elle montre quel est, dans l'échelonnement des formations sanitaires de l'armée de campagne allemande, le point précis jusqu'où le service doit être assuré, au moins en ce qui concerne les emplois les plus importants, par des médecins militaires, à l'exclusion de tout élément civil.

Le personnel des lazarets de guerre ne constitue pas d'ailleurs une formation complète et fermée; ce n'est en quelque sorte qu'une espèce de cadre dans lequel, en cas de besoin, on peut incorporer, *mais dans les emplois subalternes seulement*, des médecins civils ayant à cet effet passé, dès le temps de paix, un contrat avec le ministère de la guerre, et qui sont mis, lors de la mobilisation, à la disposition de l'inspection d'étapes.

Quand des fractions du personnel des lazarets de guerre entrent en action, le chef de service de ces fractions, si petites qu'elles soient, doit appartenir au noyau militaire de ce personnel. A défaut, on détache d'une autre formation, ou même d'un corps de troupes, un médecin militaire, soit du cadre actif, soit de la disponibilité, avec mission de remplir les fonctions de médecin en chef.

Le but du personnel des lazarets de guerre est d'assurer le prompt relèvement des lazarets de campagne, et d'exécuter le service médical dans les lazarets de guerre. C'est l'inspection d'étapes, sur la proposition du médecin général d'étapes, qui assigne aux fractions du personnel des lazarets de guerre les établissements où elles doivent servir.

Le relèvement des lazarets de campagne étant la partie la plus délicate du service qui incombe au personnel des lazarets de guerre, il n'est pas sans intérêt d'examiner les conditions dans lesquelles s'opère ce service. Le § 107 en détermine les règles dans les termes suivants :

« Lors du relèvement des lazarets de campagne, on ne doit pas se départir de ce principe qu'il faut éviter toute précipitation nuisible aux malades et blessés.

» Les médecins qu'on vient relever doivent personnellement transmettre chaque malade et chaque blessé individuellement, en même temps que les folios d'observation, aux médecins qui prennent le lazaret en charge.

» Le matériel en service pour le traitement et le couchage des blessés doit être laissé à ces derniers chaque fois que leur état l'exige; en cas de désaccord, c'est l'avis du médecin en chef du lazaret de campagne à relever qui prévaut, à moins qu'un directeur de lazarets de campagne ne préside à la remise du service.

» Le lazaret partant remplace le matériel qu'il laisse en arrière et recomplète ses approvisionnements réglementaires en médicaments, etc., au moyen des fournitures et denrées tirées du dépôt de réserve des lazarets et destinées à l'installation du lazaret de guerre.

» En l'absence du directeur de lazarets de campagne, le médecin-chef qui fait la remise du lazaret, ainsi que celui qui prend l'établissement en charge, lui adressent un rapport écrit sur la transmission du service.

» Quand le rayon de l'inspection d'étapes est porté en avant à une distance qui ne lui permet plus d'exercer sur les lazarets les plus reculés une action efficace, ces établissements sont remis au commandement général territorial ou au gouvernement général respectifs, et l'inspection d'étapes donne avis de cette remise à l'inspecteur général du service des étapes et chemins de fer et au ministère de la guerre. »

Pour compléter ce qui est relatif aux lazarets de guerre, il est à peine nécessaire de dire que ces établissements fonctionnent d'après les mêmes règles que les lazarets de campagne, lesquels de leur côté opèrent, comme on le sait, dans les conditions qui se rapprochent, le plus possible, du service des hôpitaux de garnison en temps de paix. Avant de quitter ce sujet, il est utile de signaler encore une fois l'importance de ces lazarets de guerre, qui constituent, derrière les lazarets de campagne, comme un quatrième échelon. Dans son ensemble, le réseau des lazarets de campagne, d'étape et de guerre, forme la transition entre les établissements de première et de seconde ligne. C'est comme un grand crible auquel arrivent tous les malades, tous les blessés. Ceux qui peuvent être rapatriés sans danger ne font qu'y passer, les autres y restent jusqu'au moment où leur état permet le transport. Mais le lazaret de guerre, pour être la partie la plus reculée de ce réseau, n'en est pas la moins importante, grâce à sa double mission qui, répétons-le, consiste d'une part, à rendre rapidement mobiles les lazarets de campagne établis, d'autre part, à assurer aux blessés, sur le théâtre même de la guerre, un service hospitalier durable et régulier.

Autant que nous le sachions, aucune autre armée ne possède une institution analogue au personnel des lazarets de guerre prussiens. Dans les armées italienne, austro-hongroise, russe, le lazaret de campagne ou l'hôpital mobile sont le dernier échelon du service de santé sur le théâtre de la guerre. Dans certaines armées même les établissements correspondants à cet échelon sont si peu nombreux d'une part, si vastes d'autre part, et enfin si inutilement encombrés d'un matériel excessif, qu'on doit les considérer comme hors d'état d'arriver jamais en temps opportun et, par conséquent, comme n'existant pas.

L'organisation anglaise seule présente quelque chose d'analogue, peut-être même de plus complet : les hôpitaux de campagne sédentaires (1); mais rien ne dit qu'à l'heure actuelle ceux-ci ne sont point encore de pures créations sur le papier; d'ailleurs, en réfléchissant aux bases d'opérations d'une armée anglaise envoyée à l'extérieur, on voit clairement que ces hôpitaux sédentaires doivent tenir lieu des hôpitaux de l'intérieur, trop éloignés pour une armée de débarquement. L'Allemagne reste donc la seule puissance militaire disposant en campagne, pour son service de santé, d'un quatrième échelon. L'augmentation certaine, peut-être considérable, qu'on a fait subir à cet échelon après l'épreuve de la guerre de 1870-1871, est un argument de plus à l'appui de son importance.

III. LE SERVICE DU RÉAPPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEL

Dépôt de réserve des lazarets. — Comme réserve de matériel sanitaire, il est institué, dès la mobilisation, auprès de chaque inspection d'étapes un *dépôt de réserve de lazarets*, ainsi qu'une colonne de vingt voitures du train, servant à amener aux parties prenantes les approvisionnements qui leur sont destinés.

Le personnel se compose d'un premier-lieutenant, commandant, d'un second-lieutenant, d'un certain nombre d'inspecteurs de lazaret et de pharmaciens (d'après l'ancienne instruction il n'y avait qu'un inspecteur et un pharmacien), de fabricants d'instruments de chirurgie, de sous-officiers et d'hommes du train.

Les dépôts de réserve ont pour but de réapprovisionner en matériel sanitaire les troupes, détachements sanitaires, lazarets de campagne, de guerre et d'étapes, et les commissions de transport de malades, *en tant que ce réapprovisionnement ne peut se faire par achat direct* (en pays ami) *ou par réquisition* (en pays ennemi).

En fait de matériel, le dépôt de réserve, ainsi que le montre un examen attentif des interminables nomenclatures jointes à l'instruction, est approvisionné *de médicaments, instruments*

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 393.

de chirurgie, objets de pansement, effets de literie, de linge, d'habillement, ustensiles et denrées, en quantités sensiblement égales à l'approvisionnement complet d'un corps d'armée entier (lazarets de campagne, détachements sanitaires et troupes). Cette règle ne souffre d'exceptions que pour les objets qu'on trouve partout en abondance soit dans le commerce, soit par voie de réquisition, et pour les objets de première nécessité, ainsi que pour ceux qu'il est difficile de se procurer. Ceux-ci figurent dans les approvisionnements du dépôt en quantité supérieure aux fixations réglementaires des établissements et des troupes d'un corps d'armée, tandis que les autres y figurent en quantité moindre.

L'emplacement du dépôt doit être choisi de manière à permettre un prompt et facile réapprovisionnement des parties prenantes. Cet emplacement répondra en général à la tête d'étapes sur laquelle les approvisionnements du dépôt doivent être dirigés soit par voie ferrée, soit par la colonne du train du dépôt, avec le concours d'une colonne de voitures de réquisition. Quand l'armée se porte en avant et s'éloigne de la tête d'étape au point que le service du ravitaillement en souffre, le dépôt est porté également en avant sur la ligne d'étape. C'est ce qui devra particulièrement être fait lorsqu'il y a lieu de prévoir une bataille.

Voici maintenant quelles sont les principales dispositions qui régissent le service des dépôts.

Quand le dépôt reçoit de divers lazarets par la voie de l'inspection d'étapes, ou directement en cas d'urgence, des demandes de matériel, il doit toujours être satisfait aux réquisitions des lazarets de campagne employés à l'armée mobile avant qu'on ne réponde à celles des établissements relevant de l'inspection d'étapes.

Il n'est pas interdit aux troupes ou détachements sanitaires de s'approvisionner au dépôt, mais leurs médecins s'adresseront de préférence aux lazarets de campagne les plus proches; ces établissements sont tenus d'opérer sans retard la remise des objets demandés, sauf à recompléter immédiatement au dépôt leurs propres approvisionnements.

Les troupes, médecins et établissements relevant de l'inspection des étapes doivent pourvoir à leurs besoins par voie de réquisition; c'est seulement dans le cas où cette voie serait insuffisante qu'on devrait s'adresser au dépôt de réserve.

Le matériel demandé par les lazarets de campagne doit être délivré par le dépôt sans aucun retard. La livraison se fait par les soins du dépôt qui emploie à cet effet la voie ferrée et, à défaut, la colonne de train dont il dispose ou des voitures de réquisition fournies par la commandanture. Les troupes et établissements du rayon des étapes doivent, autant que possible, prendre livraison aux dépôts à l'aide de leurs propres voitures.

Aussitôt une livraison opérée, le dépôt de réserve doit au plus tôt pourvoir au remplacement des objets sortis. Il remet ses demandes à l'inspection d'étapes qui y donne suite, soit au moyen de réquisitions, soit, selon les instructions du chef du service de santé des armées, au moyen des approvisionnements du dépôt de matériel (*GüterDepot*) de la station de rassemblement.

Dépôt de matériel. — Ce dépôt, qui a pour but de tenir prêts, à une petite distance du théâtre de la guerre, des approvisionnements de toute nature et de servir de régulateur au courant des expéditions du matériel de toute sorte qui sont faites à l'armée d'opérations, comprend un dépôt de matériel sanitaire, constituant la première section du dépôt général.

Le personnel de ce *dépôt de matériel sanitaire* comprend : 1 inspecteur de lazaret, 1 comptable, 1 pharmacien et 4 infirmiers-majors, garde-magasins.

Le matériel est déterminé spécialement pour chaque cas par le ministère de la guerre.

Le *dépôt de matériel sanitaire* est exclusivement destiné à recompléter les approvisionnements du dépôt de réserve des lazarets.

Le service de santé en seconde ligne est, en somme, caractérisé par un double mouvement qui se fait, dans les deux sens, entre l'armée mobile et les points les plus reculés du rayon des lignes d'étapes. D'une part, ce sont des groupes de personnel et des colonnes de matériel, voire même des établissements complétement montés, qui se portent en avant pour *prendre la suite* des opérations des formations mobiles et rendre ces dernières, libres et réapprovisionnées, à l'armée de combat. Ce mouvement d'arrière en avant a fait l'objet de ces derniers chapitres. D'autre part, c'est un mouvement dans la direction opposée, mouvement autrement vaste, délicat et compliqué que le premier, et qui consiste à soustraire à la zone de combat, à ramener en arrière et à disperser, selon le cas, dans les régions limitrophes du théâtre de la guerre, ou jusqu'au fond de l'Allemagne, dans leur pays natal et sous le contrôle du dépôt de leur corps, les blessés et malades revenant de l'armée.

Ce mouvement rétrograde, le service des évacuations ou, pour parler la langue de notre texte, *le service de la dispersion des malades*, sera l'objet d'une prochaine étude.

(*A suivre.*) (70)

LA FLOTTILLE OTTOMANE DU DANUBE

DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE

(Extrait de l'*Organe de la Société militaire de Vienne.*

Suite (1).

« Les rapports officiels turcs faisant défaut, il n'est guère possible de porter un jugement tout à fait impartial sur la conduite de la flotte ottomane, car il existe sans doute, pour certains cas, des circonstances atténuantes encore ignorées. Il pourrait donc se faire que plusieurs de nos conclusions, s'appuyant sur des faits inexactement connus, soient plus tard reconnues fausses; nous les rectifierons, s'il y a lieu, par la suite et pour le moment nous nous bornerons à apprécier, autant que possible sans passion ni parti pris, les faits que nous connaissons.

Il est difficile de dire au juste si la conduite des opérations avait été confiée à une main unique; toutefois, il semble que ce ne fut pas le cas, mais que, tout au moins sur le cours moyen du Danube, les bâtiments isolés se trouvaient sous les ordres du commandant de la place dans le rayon de laquelle ils devaient opérer.

La répartition des bâtiments de la flottille dans huit stations différentes peut, à la rigueur, s'expliquer. Au début des hostilités, il n'était pas possible de prévoir en quel endroit les Russes tenteraient le passage du fleuve et l'on était fondé à croire que cette opération aurait lieu en plusieurs points à la fois. Néanmoins, il était peu rationnel, à notre avis, d'éparpiller ainsi ses forces; des bâtiments aussi faibles que ceux dont disposaient les Turcs sur le Danube ne peuvent, en général, obtenir un succès quelconque que s'ils sont réunis; en agissant isolément, ils s'exposent inutilement et peuvent être facilement repoussés, et c'est, en effet, ce qui arriva. Ils n'augmentaient pas sensiblement, d'ailleurs, la puissance défensive des places fortes où ils stationnaient et l'on aurait

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 403, 406 et 407.

pu employer, dans ces places, pour le service de sûreté, les 9 vapeurs de la compagnie *Idarié Nahiré*, ainsi que les vapeurs locaux de Constantinople qui, en raison de leur rapidité d'allures et de leur faible tirant d'eau, étaient éminemment propres à ce service.

Ainsi la dispersion des bâtiments de la flottille ne procurait aux Turcs que fort peu d'avantages et avait, au contraire, le grave inconvénient de supprimer l'unité de direction indispensable pour obtenir un succès.

On ne peut, en effet, découvrir la moindre trace d'un plan d'opération combiné à l'avance; des bâtiments isolés se montrent tantôt en un point, tantôt en un autre, et sont rapidement endommagés ou détruits, sans obtenir aucun résultat; on se contente de demi-mesures, qui sont, d'ordinaire, les plus mauvaises; en un mot, le manque d'initiative et l'inaction, qui caractérisent la première période des opérations de l'armée turque sous Abdul-Kerim-Pacha, se font sentir à un haut degré dans les entreprises de la flotte.

Sur le bas Danube, les Turcs ont pu être surpris et leur escadre paralysée, grâce à la rapidité avec laquelle les Russes parvinrent à placer leurs lignes de torpilles; mais, il n'en fut pas de même sur le cours moyen du fleuve, où la pose des torpilles fixes n'eut lieu que deux mois après la déclaration de guerre; d'ailleurs, il était bien plus important d'interdire l'accès de la Bulgarie à l'armée principale de l'adversaire que celui de la Dobrudcha à l'une de ses divisions. On devait donc s'attendre que, sur cette partie du théâtre, la flottille turque qui se trouvait en première ligne, ferait tous ses efforts pour empêcher le passage du fleuve.

D'autre part, les Turcs qui avaient occupé la Valachie pendant plusieurs années devaient très vraisemblablement y avoir conservé des intelligences; les habitants de ce pays appartiennent, en effet, aux nationalités les plus diverses et il était sans doute facile d'avoir raison, à prix d'or, des sentiments patriotiques de quelques-uns d'entre eux. Il n'est donc pas admissible que le rassemblement du matériel de ponts au confluent de l'Aluta, le transport des bateaux-torpilles, les mouvements de troupes, etc., aient pu, jusqu'à la dernière heure, demeurer inaperçus.

Dès e milieu du mois de juin, certains indices permettaient déjà de se rendre compte sinon du point exact, du moins de la partie du fleuve où s'effectuerait probablement le passage; on devait, dès lors, réunir en cet endroit toute la flottille et l'employer à bloquer le confluent de l'Aluta; c'était, en effet, le moyen le plus simple d'empêcher le passage, si on avait réellement dessein de le faire.

Il n'en fut rien; il est donc à présumer que les Turcs n'avaient pas l'intention de disputer sérieusement le passage du Danube à l'ennemi, mais qu'ils désiraient bien plutôt lui livrer en Bulgarie, aussitôt qu'ils le pourraient, une bataille décisive; toutefois, même dans cette hypothèse, il eût été doublement nécessaire d'affaiblir le plus possible les Russes pendant qu'ils franchissaient le fleuve, et, après cette opération, d'empêcher le ravitaillement de l'armée ennemie en vivres, munitions, etc.

Les Turcs eurent, d'ailleurs, une occasion des plus favorables : le 27 juin, le passage du fleuve par les premières troupes russes s'effectua à l'aide de barques, et les ponts, sur lesquels le reste de l'armée devait suivre, purent à peine être terminés dans les premiers jours de juillet.

Non-seulement ils ne prirent aucune mesure dans le sens qui vient d'être indiqué, mais encore ils ne songèrent même pas à retirer à temps les trois bâtiments stationnés entre Nicopolis et Sistowa, qui étaient en danger d'être coupés du reste de la flottille et de tomber entre les mains de l'ennemi; nous croyons donc être dans le vrai en admettant qu'ils n'agissaient pas d'après un plan arrêté à l'avance, mais bien qu'ils laissaient, avec le fatalisme qui caractérise les peuples de l'Orient, les événements suivre leur cours.

Cette hypothèse permet d'expliquer le fait suivant, qui sans cela serait complétement incompréhensible : après le passage du fleuve, aucune tentative ne fut faite pour détruire les ponts, opération qui, si elle avait réussi, eût eu les suites les plus fâcheuses pour les Russes, en particulier après leur première défaite devant Plewna.

Il est vrai qu'à cette époque une pareille entreprise eût présenté de sérieuses difficultés, car les ponts étaient protégés en amont par la ligne de torpilles mouillées près de Carabia, ainsi que par les batteries de Nicopolis, Sistowa et Zimnitza et en aval par la ligne de torpilles de Parapanu; en outre, les dix bateaux-torpilles russes se trouvaient dans ces parages. Toutefois, nous ne croyons pas qu'elle eût été impossible à réaliser, à la condition d'y apporter une force de volonté suffisante; en raison des grands avantages qu'ils pouvaient en retirer, les Turcs devaient certainement tenter l'aventure, d'autant qu'il leur eût été facile de faire, à l'avance, les préparatifs nécessaires.

Les bâtiments turcs enfermés dans le canal de Matschin parvinrent à se retirer à Silistrie, malgré les torpilles qui leur barraient la route; celles qui étaient placées près de Carabia et de Parapanu ne devaient donc pas être pour eux un obstacle insurmontable, car ils pouvaient employer, pour s'en débarrasser, les moyens qui leur avaient si bien réussi auparavant.

Les Turcs possédaient encore, disséminés entre Widdin et Silistrie, au moins douze bâtiments de guerre; ils pouvaient les réunir pour tenter une action commune et, en même temps, mettre en œuvre toutes les autres ressources dont ils disposaient encore pour couper, aussi longtemps que possible, les Russes de leurs communications avec la Valachie.

Suivant toute apparence, l'armée russe était quelque peu désorganisée, ou tout au moins considérablement affaiblie, après son premier insuccès devant Plewna, le 19 juillet, qui, le 30, fut suivi d'un second; peut-être les Turcs seraient-ils parvenus à lui infliger une défaite complète, s'ils avaient fait de tous les côtés à la fois un effort énergique.

Un tel succès n'aurait pas été acheté trop cher, même par la perte de toute la flottille qui, du reste, avait déjà inutilement sacrifié cinq de ses bâtiments, et dont le reste devait, suivant toute éventualité, disparaître de la même manière; au moins, l'honneur eût été sauf.

Il ressort clairement de l'ensemble des faits, que les Turcs n'avaient aucune idée sur la manière d'utiliser leur flotte, et qu'ils n'étaient pas en état de se lancer dans des entreprises hardies, exigeant plus que de la bravoure individuelle.

Cependant, malgré l'incapacité notoire du personnel de la flotte ottomane, il serait injuste de rejeter entièrement sur lui seul la faute de l'insuccès des opérations sur le Danube. A notre avis, la plus forte part de responsabilité incombe au gouvernement qui, par son indécision, laissa passer sans en profiter le moment favorable pour agir, et surtout à l'administration supérieure de la marine; cette dernière, non-seulement négligea, à ce qu'il semble, de préparer en temps utile, pour la flotte, des approvisionnements suffisants en charbon et en munitions, mais encore commit la faute grossière de ne porter que trop tard son attention sur le service des mines et torpilles.

Depuis la guerre de la Sécession, les mines sous-marines et les torpilles sont des engins de guerre avec lesquels il faut compter dans toute campagne où les circonstances permettent de les utiliser; l'amirauté turque n'entra pas suffisamment dans cette voie et ne songea en aucune façon à prescrire les mesures nécessaires pour assurer à ses bâtiments une protection effective; c'est là certainement une négligence d'autant plus blâmable qu'elle devait bien savoir que, depuis la guerre de Crimée, les Russes n'avaient pas cessé de s'occuper, avec un soin tout particulier, de la question des torpilles. Le général du génie russe Tiefenhausen revendique, avec raison

à notre sens, la priorité de l'invention des torpilles à épars, et le personnel de la flotte russe, grâce à de nombreux exercices exécutés chaque année, possède une grande habileté dans le maniement de ces engins, dans la manœuvre des embarcations qui les portent, ainsi que dans le placement des torpilles fixes.

Il était d'autant plus probable que les Russes feraient un usage aussi fréquent que possible de ces modernes engins de guerre, qu'ils n'avaient pas à leur disposition d'autre moyen de tenir en respect la puissante flotte ottomane (1).

Il faut bien, il est vrai, avouer que toutes les torpilles agressives connues jusqu'à ce jour sont, dans leur état actuel, d'un emploi très incertain et à peu près aussi dangereuses pour l'assaillant que pour son adversaire; néanmoins, on ne doit pas perdre de vue que, dans le cas où une semblable attaque réussit, l'effet produit est tel qu'aucun des navires cuirassés existants ne pourrait y résister; à quoi il faut ajouter l'influence morale exercée sur le reste de la flotte par la perte totale d'un de ses bâtiments.

Un adversaire hardi et entreprenant, s'il possède un semblable moyen d'action, ne se laissera certainement jamais arrêter par la crainte d'exposer une petite embarcation à vapeur et quelques hommes, lorsqu'il entrevoit ainsi la possibilité de faire, d'un seul coup, subir à l'ennemi une perte aussi sensible.

Sans doute, le succès dépend surtout de l'inattention et de la négligence de l'ennemi; toutefois, si les Turcs ne supposaient pas aux Russes de semblables défauts, et si c'est pour ce motif qu'ils ont cru devoir renoncer à faire usage des torpilles agressives, ils devaient au moins en rendre l'emploi aussi difficile que possible à leurs adversaires en redoublant de surveillance et en utilisant les moyens de protection connus, tels que barricades, filets métalliques, etc. (2).

Cependant, les engins les plus dangereux pour les bâtiments turcs étaient, sans contredit, les torpilles fixes, dont le bon fonctionnement est beaucoup mieux assuré que celui des torpilles mobiles.

Personne n'ignorait que, déjà même avant la déclaration de la guerre, les Russes avaient rassemblé, en différents points de la rive gauche du Danube, un certain nombre de ces engins de manière à pouvoir les mettre en place dès le début des hostilités.

Si l'on voulait assurer à la flotte la possibilité d'agir en toutes circonstances et lui conserver l'avantage sur le Danube, il était, avant tout, indispensable de se procurer à temps les moyens de détruire ou de rendre inoffensives les torpilles fixes.

On ne peut raisonnablement objecter que les Turcs ont été surpris par la déclaration de la guerre, le temps ne leur a donc pas manqué; avec un peu de bonne volonté et un peu plus d'énergie, l'administration supérieure aurait pu trouver l'argent nécessaire d'autant plus aisément que, pour un spécialiste tant soit peu familiarisé avec les circonstances locales, il n'était pas difficile d'organiser, pour détruire les torpilles fixes, des appareils très simples et par suite fort peu coûteux; on devait d'ailleurs pouvoir trouver, dans les différentes places fortes, les matériaux nécessaires.

Dans des eaux courantes, on éprouve beaucoup moins de difficultés à se débarrasser des torpilles fixes que dans les eaux dormantes, surtout tant que l'on est en pleine possession de l'une des rives et si l'on connaît exactement l'endroit où sont mouillées ces torpilles, comme c'était le cas pour les Turcs. Un bateau de commerce quelconque, même un simple radeau en troncs d'arbre, peut être employé dans ce but. Le bateau convenablement lesté, est remorqué jusque dans le voisinage de la ligne des torpilles, puis abandonné au courant. Toute torpille automatique qui se trouve sur sa route fait explosion; quant aux torpilles à inflammation électrique, on peut les rendre inoffensives en coupant les fils conducteurs à l'aide de petites ancres qu'on laisse traîner sur le fond.

Les Turcs avaient à leur disposition des centaines de bateaux de diverses sortes qui pouvaient être utilisés à cet effet; comme avant le début des hostilités, on ne pouvait prévoir en quels endroits les Russes établiraient des lignes de torpilles, il fallait répartir ces bateaux dans toutes les places les plus importantes de la rive droite du Danube, afin d'être en mesure de détruire les torpilles qui pourraient être mouillées dans le voisinage.

On peut également employer avec avantage, pour se débarrasser des torpilles fixes, et surtout pour détruire des ponts, des contre-mines (1) portées par le courant.

---

(1) Quelque temps avant la déclaration de guerre, des journaux anglais annonçaient déjà que les Russes, conformément à un plan attribué au général Totleben, avaient l'intention de barrer, en certains points, le Danube à l'aide de torpilles fixes, pour réduire ainsi à l'impuissance la flotte ottomane et faciliter le passage du fleuve.

Le grand-duc Constantin, grand amiral de la marine impériale russe, considérant l'immense supériorité de la flotte ennemie, résolut de donner le plus grand développement possible au service des mines et torpilles et de pousser avec la plus grande énergie les préparatifs nécessaires.

Par décision impériale, le corps des torpilleurs fut réorganisé et augmenté. Kronstadt pour la mer Baltique, Kertch pour la mer Noire furent désignés comme centres et dans ces deux villes, la fabrication des torpilles, l'instruction des officiers et des hommes choisis pour ce service, reçurent une impulsion énergique.

Les excellents résultats obtenus dès le début stimulèrent encore le zèle; les 200 matelots qui lors de la déclaration de guerre avaient été dirigés sur Braïla, furent suivis par 300 hommes de l'équipage de la frégate la *Swetlana* qui revenait d'Amérique, sous le commandement du grand duc Alexis. A Nicolaïew, Otchakow et Odessa, l'on organisa des flottilles de bateaux-torpilles. Durant l'exécution fiévreuse de ces préparatifs, la fabrique de torpilles de Kronstadt sauta et un grand nombre de ces engins furent détruits; néanmoins les travaux continuèrent sous des hangars provisoires en planches et en même temps, on mit en commande un certain nombre de torpilles Whitehead; ces dernières à l'époque où s'arrête nos renseignements n'avaient pas encore été utilisées.

(2) A bord des navires de guerre anglais, on emploie comme protection contre les torpilles agressives, un appareil appelé la crinoline du capitaine Singer : Il consiste en un filet métallique à petites mailles, haut d'environ 5 pieds; ce filet est suspendu tout autour du bâtiment à une distance d'environ 30 pieds à l'aide d'épars que l'on peut faire mouvoir à volonté.

Des câbles fixés à l'extrémité des épars assurent la liaison entre les différentes parties du système. — Un épars sur deux est plus long et porte une torpille à son extrémité.

Cet appareil peut être mis en place en quelques heures et n'entrave en aucune façon la marche du navire parce qu'il est disposé de façon à pouvoir être hissé à une certaine hauteur et qu'on ne le descend à la profondeur voulue qu'au moment du besoin.

(1) Les contre-mines destinées à détruire les torpilles fixes qui barrent un fleuve ou l'entrée d'un port sont ordinairement suspendues à des tonneaux ou à des bouées; pour les porter à l'endroit voulu, on utilise soit le courant, soit un vent favorable. Chacune d'elles est reliée à une batterie électrique installée à terre ou sur un canot; dès qu'une contre-mine arrive à l'endroit voulu, on met le feu à une petite quantité de coton-poudre qui a pour objet de brûler le câble à l'aide duquel est suspendue la contre-mine; celle-ci s'enfonce aussitôt et fait explosion en touchant le fond.

Une contre-mine chargée de 200 livres de coton-poudre comprimé pourrait probablement détruire toutes les torpilles qui se trouveraient dans un cercle d'environ 700 pieds de diamètre.

Comme on peut mettre le feu simultanément à autant de contre-mines qu'on le désire, on n'éprouverait aucune difficulté particulière à détruire d'un seul coup une ligne de torpilles ou un pont, quelle que soit leur longueur.

La destruction des torpilles fixes est une opération beaucoup plus difficile lorsqu'on ne peut s'en approcher qu'en remontant le courant; toutefois, même en pareil cas, on peut recourir à divers procédés récemment imaginés, comme, par exemple, à de petites embarcations mues par l'électricité et laissant tomber, à un moment donné, des contre-mines (1); à des cordes munies de grappins qu'on lance au delà des torpilles à l'aide de bouches à feu et que l'on remorque ensuite (2) etc.....

Toutefois, il eût été beaucoup plus simple de pourvoir les bâtiments eux-mêmes de dispositifs spéciaux destinés à faire éclater les torpilles (3), semblables à ceux employés avec succès par les Américains. Dans tous les cas, on devait au moins en installer sur plusieurs des vapeurs de la Compagnie *Idarié Nahiré*.

Ces vapeurs, avec un équipage composé de quelques hommes résolus et munis, pour plus de sûreté, de ceintures natatoires, auraient pu, en précédant les autres bâtiments, ouvrir la voie à ces derniers; d'ailleurs, si quelques-uns d'entre eux avaient été détruits, la perte n'eût pas été grande.

Aucune mesure ne fut prise dans ce sens, et quoi qu'aient pu raconter quelques correspondants anglais des exploits de plongeurs du Lazistan, chargés de repêcher les torpilles, il est tout à fait certain que sur le Danube, au moins, aucune tentative de cette nature ne fut faite et que les Turcs songèrent, pour la première fois, à se débarrasser des torpilles qui entravaient la circulation de ce fleuve, lorsque depuis longtemps déjà les Russes avaient exécuté leur passage près de Ghetchet et de Sistowa; et encore n'opérèrent-ils qu'avec une bien faible ardeur, car à l'époque où s'arrêtent nos informations ils n'avaient encore fait aucune tentative pour détruire les lignes de torpilles de Parapanu et de Carabia.

Nous ne croyons pas nous tromper en attribuant surtout à cette négligence l'insuccès complet des opérations de la flotte. Sans doute, les bâtiments turcs se seraient exposés au feu des batteries russes aussi courageusement que les troupes de l'armée de terre, mais en face des torpilles, dont la plupart des officiers n'avaient peut-être pas une idée très juste, ils se sentaient complètement sans défense et se trouvaient tout à fait déroutés. Dans ces conditions, les Russes, malgré les faibles ressources dont ils disposaient, devaient naturellement réussir à paralyser toute la flotte ottomane et à entrer en pleine possession du Danube en très peu de temps et sans pertes sensibles. Ce serait, toutefois, une grave erreur de conclure de là que des navires ne peuvent rien faire contre des torpilles fixes et mobiles et seraient, par suite, inutiles à l'avenir pour la défense des cours d'eau, pour des entreprises contre des places fortes maritimes, etc.

Sans doute, ces engins de destruction, qui sont d'autant plus dangereux que, souvent, rien ne laisse soupçonner leur présence, constituent pour les navires de nouveaux et très sérieux obstacles; ceux-ci sont loin, toutefois, d'être insurmontables, mais ils nécessitent, de la part des équipages, un accroissement de prudence et de vigilance; dans de telles conditions, la participation de la flotte aux entreprises ci-dessus énumérées sera toujours, comme autrefois, d'une grande utilité.

On s'attendait, dans les cercles compétents, à ce que la guerre actuelle permettrait de réunir de nombreux résultats d'expérience, en ce qui concerne la valeur pratique des torpilles et l'utilité des moyens de protection employés contre elles. Ces prévisions ne se sont qu'en partie réalisées, parce que les Turcs se sont montrés, à cet égard, des adversaires tout à fait incapables; néanmoins, quelques enseignements de cette guerre pourront être mis à profit dans l'avenir.

Tout d'abord, il ressort clairement des faits qu'il ne suffit pas d'approvisionner les bâtiments de torpilles agressives de différentes sortes, mais qu'il faut, avant tout, avoir soin de les munir de dispositifs propres à assurer leur sécurité, ainsi que d'appareils destinés à détruire les torpilles fixes; afin de familiariser autant que possible les équipages avec ces appareils protecteurs, il convient, en outre, de les installer dès le temps de paix, ainsi que cela se pratique à bord des vaisseaux de guerre anglais.

De plus, en ce qui concerne les torpilles à épars, on a vu que malgré l'incapacité de l'ennemi, une seule de toutes les attaques réussit entièrement, et grâce seulement à la complète négligence des Turcs.

Si les bâtiments turcs avaient été munis, comme les navires anglais, d'appareils d'éclairage électrique et armés de mitrailleuses Gattling ou de canons-revolvers — qui lancent en une minute 300 projectiles en acier de 25 mm, capables de traverser encore à une distance d'environ 2,000 mètres des plaques de fer de 10 millimètres d'épaisseur — les différentes attaques exécutées pendant la nuit par les Russes auraient eu certainement une issue malheureuse; toutes celles entreprises de jour restèrent d'ailleurs sans résultats. Les torpilles à épars, et en particulier celles à mise de feu électrique, ne sont donc pas aussi dangereuses qu'on le croyait; quant aux torpilles fixes, elles auraient assurément rendu de moins grands services aux Russes, si les Turcs n'avaient pas complètement négligé de prendre, en temps utile, les mesures nécessaires pour s'en débarrasser.

(*A suivre.*) (52)

(1) Ces embarcations sont très petites; un mécanisme particulier mu par l'électricité leur donne l'impulsion nécessaire et les dirige en même temps. Lorsque l'une d'elles est mise à l'eau, elle part rapidement en décrivant une courbe; en arrivant dans la zone des torpilles ennemies, elle laisse tomber une contre-mine chargée de coton poudre comprimé qui est suspendue à son arrière; cette contre-mine est munie d'une amorce lente et fait explosion au bout d'un certain temps, pendant lequel l'embarcation, continuant sa marche, revient à son point de depart.

(2) Cet appareil, dont l'invention est due au colonel Sholl, de l'armée américaine, qui en a fait usage pendant la guerre de la Sécession, a été récemment expérimenté avec succès dans la Mersey contre des torpilles dormantes. Il se compose de deux mortiers de 14 cent., lançant simultanément, avec une charge de poudre de 4 k 54, deux projectiles qui entraînent avec eux deux cordes de 183 m de longueur, auxquelles se relie une troisième corde transversale de 46 m de long portant des grappins. Le feu est mis aux pièces au moyen de l'électricité. (*Mittheilungen aus dem Gebiete des Seewesens.*)

(3) Ces dispositifs consistent en une sorte de cadre en bois portant un filet en cordages ou en fils métalliques et suspendu sous l'eau, à 30 pas environ de l'avant du bâtiment; ces filets, en rencontrant les torpilles, déterminent leur explosion qui, à cette distance, ne peut occasionner de sérieux dommages au bâtiment.

LES TROUPES DE L'INDE A MALTE

Suite et fin (1).

LE 2e GOORKHAS

Entre autres particularités des troupes indiennes, le lecteur a pu remarquer, dans notre dernier numéro, l'enseigne, sans draperie flottante, accordée comme distinction spéciale au second régiment de goorkhas.

Puisque nous avons entrepris de montrer la physionomie toute spéciale de l'armée des Indes, on nous permettra, sans doute, de revenir encore sur ce sujet, en empruntant à

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 406 et 407.

l'*Illustrated London News*, une page brillante de l'histoire de ce corps de goorkhas.

« Au siége de Dehli, pendant la guerre de l'insurrection, le régiment resta pendant trois mois et demi exposé à un feu continuel ; le 2e goorkhas, côte à côte avec le 60e *rifles*, montra, en cette occasion, qu'il valait n'importe quelles troupes du monde.

Il avait, à cette époque, pour colonel, sir Charles Reid, actuellement général ; pendant la période dont nous venons de parler, ces deux braves régiments, secondés seulement par quelques détachements du corps des Guides, eurent à soutenir vingt-six attaques successives d'un ennemi désespéré et dix fois supérieur en nombre ; toutes ces attaques furent repoussées.

On peut rappeler à ce propos un incident qui se produisit alors et qui fait le plus grand honneur au 2e goorkhas.

Le jour qui précéda l'assaut final de la Porte de Dehli, le colonel se rendit à l'ambulance établie dans les bâtiments d'*Hindoo Rao*. Cette ambulance se trouvait à si bonne portée des canons ennemis, qu'elle était criblée d'obus et de balles.

Les blessés les plus grièvement atteints avaient été évacués sur le Dhoon; il ne restait plus environ que 150 blessés; sur ce nombre, plusieurs avaient reçu pendant ce long siége trois ou quatre blessures.

Le colonel du 2e goorkhas annonça à ces braves gens qu'il devait commander le lendemain la 4e colonne des troupes d'assaut; il espérait, ajouta-t-il, qu'il se trouvait bien parmi eux vingt hommes en état de se joindre à leurs camarades pour prendre part à cette action décisive.

Il ne supposait certainement pas qu'il y eût là plus de vingt hommes en état de quitter l'hôpital. Mais, à sa grande surprise, tous se levèrent immédiatement en déclarant qu'ils étaient prêts à suivre leur colonel.

Et le lendemain quatre-vingt-dix-sept blessés rejoignaient leur régiment!

N'est-ce pas là un exemple d'héroïque dévouement, et compte-t-on des régiments européens en état de faire plus?

Le gouvernement indien, dans un ordre général rédigé dans les termes les plus flatteurs, décréta qu'un drapeau d'honneur serait donné au 2e goorkhas en récompense de sa belle conduite à Delhi. Mais comme ce régiment est un corps de *rifles*, le chef de corps proposa qu'on lui donnât une hampe d'honneur au lieu d'un drapeau, et cette modification fut accordée.

La hampe fut fabriquée par MM. Hunt et Roskell, de Londres, d'après un dessin fourni par le chef de corps; nous en avons publié la reproduction lorsqu'elle a été exposée à South-Kensington, en 1862. Le sommet de la hampe représente la figure de trois goorkhas qui sont l'image fidèle des trois principaux guetteurs établis sur le sommet de la maison de Hindoo-Rao pendant le siége de Delhi. Ils sont représentés debout au-dessus de la porte du palais de Delhi et supportent la couronne de la reine; les personnages, la porte et la hampe sont en bronze, la couronne est en argent damasquiné.

Au-dessus de la porte sont deux kookries croisés; c'est l'arme nationale des Goorkhas. La hampe a une longueur de 5 pieds et porte cette inscription :

Hindoo-Rao's House. — Dehli 1857.

Cet insigne, qui coûte environ 100 liv. sterl. (2,500 fr.), est fabriqué de telle sorte qu'il peut au besoin se démonter et être transporté dans un havre-sac. Il a été remis au régiment, sur l'ordre de Sa Majesté, par le général sir Hugh Rose (actuellement lord Strathnairn), commandant en chef des Indes, en présence de 10,000 hommes de troupe assemblés à Lahore, pendant l'hiver de 1862-63.

Depuis cette époque il est porté au centre du régiment, et on lui rend les mêmes honneurs qu'à un drapeau. Le mess des officiers est décoré de l'emblème qui surmonte la hampe.

L'uniforme du 2e goorkhas est absolument le même que celui du 60e rifles; ce corps indigène a reçu du gouvernement les parements rouges, en souvenir du beau fait d'armes accompli par lui au siége de Dehli aux côtés du 60e. »

LES SAPEURS DE MADRAS ET DE BOMBAY

Le contingent indigène comprend quatre compagnies de sapeurs appartenant à deux présidences différentes et réunies sous le commandement du colonel Prendergast.

Le défilé de ces compagnies spéciales à la revue du 1er juin paraît avoir été moins brillant que celui de l'infanterie et de la cavalerie indiennes; de là quelques critiques, que le correspondant du *Standard* s'empressa presque immédiatement de réparer, comme on va le voir, par une sorte de panégyrique des sapeurs indigènes; comme pour tout le reste, nous lui laisserons la responsabilité.

La Valette, 6 juin. — « ..... Les *sapeurs de Madras* ont de magnifiques états de service.

..... Envoyés en Chine en 1860, ils firent une marche des plus remarquables, de Bangalore à Madras, soit 216 milles (1), dans un laps de temps excessivement court, en cinq jours, si j'ai bonne mémoire.

Ils savent également se battre; à Meanee, où nous luttions contre un ennemi bien supérieur en nombre, dans cette bataille où le 22e exécuta cette charge héroïque qui arracha à sir Charles Napier cette exclamation : Magnifiques Tipperary! (*Magnificent Tipperary!*) la compagnie C des sapeurs de Madras était à la droite de la ligne.

Ils n'avaient qu'un fusil pour trois hommes, ces braves sapeurs, mais ils s'élancèrent armés de pioches et de pelles, traversèrent avec rapidité le lit desséché de la rivière et, franchissant une rive escarpée, balayèrent devant eux l'ennemi comme de la paille hachée.

Le nom de leur colonel, Harry Prendergast, jouit aux Indes d'une grande notoriété; cet énergique vétéran est toujours aussi robuste et aussi alerte que par le passé. Il est fier de son commandement, et il a le droit de l'être. Ces sapeurs au teint noirâtre ont reçu une solide instruction militaire, et étonneraient fort ceux qui fréquentent les réunions des environs de Long-Acre par leur habileté à se servir du gant de boxe. Le colonel est capable de livrer un assaut courtois avec n'importe lequel de ses subalternes, bien que son bras gauche pende inerte à son côté, témoignage de blessures reçues au moment où une brave besogne était bravement accomplie.....

J'ai été réellement surpris de l'intelligence des hommes; tous parlent anglais et sont d'excellents ouvriers. Il y a parmi eux des imprimeurs, des dessinateurs, des manipulateurs de télégraphe et des topographes émérites.

Depuis leur arrivée ici, ils ont acquis des droits à la reconnaissance de l'infanterie, en construisant un escalier qui permet de se rendre au quai d'embarquement de *Marsamuscetto* (2); pour la cavalerie, ils ont établi, au point de débarquement du lazaret, un pont très solide qui sert à faire sortir les chevaux des embarcations.

Leur équipement est très pratique; outre l'attirail ordinaire du sapeur, ils portent un couteau de travail, sorte de *kookri* droit, très solide, et qui est très en main. Cet instrument est fort commode pour couper les broussailles, façonner les charpentes, et accomplir, en un mot, les mille travaux qui s'imposent journellement au sapeur du génie.

Leur train de campagne est au complet. Il comprend : des plates formes pour les canons, des *chevaux de frises* (*sic*), les

(1) 238 kilomètres.

(2) *Marsamuscetto*, en Maltais : port du Corail.

outils nécessaires à la confection des gabions et des fascines, bref, tout ce qui est nécessaire à des troupes en campagne. Si ces sapeurs n'ont pas des uniformes aussi brillants que des musiciens, et ne défilent pas avec la même précision que la brigade de la garde, du moins on ne peut pas dire que ce sont des soldats du dimanche (*holiday soldiers*).

Ils travaillent comme des castors, et sont pleins de dévouement et de respect pour leurs chefs; il serait dangereux, et, en tout cas, il serait fort injuste de donner à entendre, en présence du brave Prendergast et de ses frères d'armes, que tous ces vétérans décorés ne seraient pas en état de combattre vaillamment jusqu'à la dernière extrémité.

Tout accoutumés qu'ils sont à manier la pioche, ils n'en ont pas moins l'œil sûr et la main délicate quand il s'agit d'appuyer sur la détente. Mais une anecdote se gravera dans l'esprit de nos lecteurs mieux que toutes ces phrases élogieuses.

Le colonel Prendergast ayant reçu un jour une blessure des plus graves, son ordonnance le supplia de lui prêter sa carabine afin qu'il pût du moins tirer vengeance de cette blessure.

Il obtint ce qu'il demandait et partit aussitôt: en deux jours, le fait est authentique, il avait frappé seize ennemis.

Quelques mois plus tard, ce même soldat, l'être le plus doux qui ait jamais existé, prévoyant qu'il aurait un jour à quitter l'armée, demanda tout naturellement au colonel de lui délivrer un certificat constatant qu'il avait tué seize hommes. Ce certificat, pensait-il, l'aiderait à se caser..... »

« ..... Ces sapeurs de Madras, *the Queens'Own, le corps de la Reine*, comme on les nomme, fournissent un spécimen de l'artisan indigène intelligent et habile. Ils sont pleins d'ardeur; quelques-uns d'entre eux que le docteur voulait renvoyer au moment du départ, pour cause de faiblesse physique, ont vivement réclamé, dit-on, pour partir :

» Montrez-nous l'ennemi, s'écriaient-ils, et vous verrez si nous sommes malades! »

Le bataillon en garnison à Bengalore compte cinq compagnies; les compagnies G et H ont été désignées pour faire campagne. Les autres attendent avec impatience l'ordre de départ..... »

Le *Standard* ne fait guère moins de compliments aux sapeurs de Bombay.

« ..... Les sapeurs de Bombay ont, dit-il, la réputation d'être un corps remarquable d'ouvriers militaires, et leur renommée s'étend de Beni-Boo-Ali et de Ghusni jusqu'à l'Inde centrale et l'Abyssinie. Entre autres campagnes où la bêche a été jugée nécessaire, il faut citer les guerres du Punjab et de la Perse, auxquelles ils ont pris part.

Le corps comprend cinq compagnies : quatre d'entre elles, sauf en cas d'événements, sont toujours stationnées au quartier général à Kirkee, et l'autre tient garnison sur ce roc calciné d'Aden, qui constitue la station la plus désagréable et la plus déserte qu'il soit possible d'imaginer.

Les compagnies ont chacune 2 officiers indigènes, 6 sous-officiers européens, employés principalement à la direction des travaux, et 92 hommes.

Ce sont de braves garçons, qui ne craignent pas de s'employer à n'importe quelle besogne, y compris le combat, quoiqu'il soit bien entendu que leur rôle n'est pas de se battre, mais de préparer le chemin des combattants au moyen de tranchées et d'autres ouvrages. Il y a toujours abondance de recrues, et il se présente en tout temps plus d'hommes qu'on ne peut en enrôler. L'idée de servir dans *la Méditerranée* est si populaire que, lorsqu'on a demandé des volontaires pour combler les vacances, il s'en est présenté une multitude venant des autres compagnies et s'offrant avec enthousiasme. Où l'on avait besoin d'un homme, on trouvait une escouade qui voulait s'engager.

La proportion des Hindous aux Mahométans est, dans ce corps, de quatre contre un; beaucoup d'hommes parmi les sapeurs parlent anglais, et leurs enfants sont élevés avec le plus grand soin dans les écoles anglaises régimentaires. Les hommes sont armés de la carabine Snider, mais c'est plutôt pour leur permettre de se défendre que pour attaquer.

On ne doit pas oublier qu'ils ont dans leurs attributions spéciales l'exécution des travaux militaires et, sous ce rapport, on peut compter en toute confiance sur ces utiles soldats. Quant à savoir s'ils sont aussi prêts à se servir du fusil que de la bêche, ceci regarde l'ennemi s'il est curieux d'en faire l'expérience, mais je crois qu'il aurait à s'en repentir.

Outre leurs armes et leur équipement, ils portent des outils de pionniers et de tranchée, des pioches, des pelles, des serpes, etc.; ces outils sont renfermés dans des étuis en cuir semblables à ceux que portent les guerriers barbus qui marchent en tête de nos régiments. » ...... »

L'uniforme des sapeurs-mineurs de Bombay est analogue à celui des sapeurs anglais et se compose d'une tunique écarlate à parements bleus et du pantalon noir.

La tenue des sapeurs de Madras est, au contraire, très sombre; leurs vêtements sont, des pieds à la tête, d'une nuance foncée.

Les deux compagnies de Bombay ont l'effectif suivant :

8 officiers, dont 4 indigènes ; 188 hommes ; 48 suivants et 2 chevaux.

Les deux compagnies de Madras, qui ont avec elles le train du parc de campagne, ont un effectif plus élevé.

Elles comprennent 13 officiers dont, 4 indigènes, 12 soldats européens et 239 indigènes, 90 suivants et 9 chevaux.

LA BRIGADE DE CAVALERIE INDIGÈNE

Le correspondant du *Standard* ne s'est pas étendu très longuement la cavalerie indigène débarquée récemment à Malte; il s'est contenté de lui consacrer quelques lignes réparties dans ses différentes lettres. Faute de mieux, et pour compléter autant que possible cette série d'esquisses du contingent indien, nous glanerons çà et là en les groupant, sans ordre de dates, les passages relatifs à ces escadrons de cavalerie irrégulière (1).

On se rappelle que la brigade de cavalerie indigène a pour fond le 1er régiment de cavalerie légère de Bombay et le 9e régiment de cavalerie du Bengale.

Ces régiments ont, comme tous les régiments de cavalerie indigène, trois escadrons. Pour former deux régiments de guerre à quatre escadrons, on a renforcé le 1er régiment de cavalerie légère de Bombay (*lanciers*), d'un escadron du 2e régiment de cavalerie légère de la même présidence; le 9e régiment de cavalerie du Bengale a été complété par un escadron du 10e régiment du Bengale (*lanciers*).

« ..... Le *1er régiment de cavalerie légère de Bombay*, les lanciers de Bombay, comme on le nomme plus fréquemment, a été levé en 1817; il a servi à Ghuznee, dans l'Afghanistan, le Punjab, Mooltan et l'Inde centrale. Il jouit d'un renom mérité..... Les cavaliers sont, paraît-il, recrutés en grande partie dans le Décan. Ils doivent bien monter à cheval s'ils suivent l'exemple du lieutenant Elliot (officier du même régiment), un des meilleurs cavaliers qui soient aux Indes.

« Ce régiment compte 8 officiers européens :

1 commandant;

3 chefs d'escadrons;

3 officiers d'escadron, dont un adjudant;

(1) On sait que dans l'armée des Indes on donne le nom de cavalerie irrégulière à tous les corps dont les cavaliers se remontent à leurs frais.

1 médecin.

Il y a 13 officiers indigènes :

1 *rassaldar major* (c'est le plus ancien; son grade correspond à celui de capitaine);

5 *rassaldars*;

1 *woordie major* (adjudant);

6 *jemadars* (officiers subalternes).

Les sous-officiers sont répartis, ainsi qu'il suit :

1 *kote duffadar major* (sergent-major de régiment);

1 *farrier major* (maréchal-ferrant major);

6 *kote duffadars* (sergents-majors de troupe);

30 *duffadars* (sergents).

Il y a enfin : 6 trompettes;

30 *naïques* (caporaux);

400 *sowars* (cavaliers).

Ce qui forme un total général de 493 hommes.

On a sagement agi en augmentant, pour cette campagne, le nombre des officiers européens, tant dans la cavalerie que dans l'infanterie. »

Dans la revue passée le 1er juin, par le gouverneur de Malte, la cavalerie indienne apparut pour la première fois dans son ensemble aux yeux du public de Malte.

« ..... Les lanciers de Bombay, écrit le correspondant, ont défilé après l'artillerie, en colonne par escadrons.

Quels applaudissements eussent salué à Hyde Park ces cavaliers alertes, à la taille bien droite, faisant piaffer fièrement leurs coursiers petits, mais pleins de feu, à l'encolure recourbée comme celle du cheval arabe!

Quelques-uns de ces chevaux ont les os très gros; ce sont ceux importés d'Australie; tous, du reste, sont pleins de vivacité et de moyens..... »

« .....Le premier escadron de lanciers a remporté la palme, en ce qui concerne la régularité des mouvements; le second, quoique ayant aussi une très belle tenue, n'a pas aussi bien manœuvré; le troisième était quelque peu en désordre.

Le défilé au trot a été bon; quant au défilé au petit galop, il n'a pu en être question, vu l'exiguïté du terrain, qui est telle que l'infanterie a dû se former en colonne serrée sur les glacis, afin de laisser libre l'espace nécessaire à la cérémonie du salut..... »

L'uniforme des lanciers de Bombay se compose d'une tunique bleue et d'un pantalon bleu à double bande blanche; le turban est bleu et gris.

« ..... Le *9e de cavalerie du Bengale* est un régiment des plus distingués; c'est l'ancien corps connu sous le nom de *Hodson' Horse;* dans ce régiment, les simples cavaliers appartiennent à une classe assez élevée de la population indigène; tous doivent faire un versement de 40 livres (1,000 francs) pour l'achat de leur cheval et de leurs vêtements de toute nature..... »

« ..... L'habillement du cavalier du Bengale est à moitié oriental; il porte un turban bleu fort élevé avec flamme de couleur bleue et blanche retombant sur l'épaule; la tunique bleue; le pantalon de couleur safran, de grandes bottes à genouillères. Tout cela constitue un mélange d'Orient et d'Occident qui ne choque pas, comme il arrive fréquemment. Le premier rang de chaque escadron est armé de lances à flamme rouge et blanche; le second rang n'a que le sabre..... »

Voici, d'après les tableaux d'embarquement publiés par la presse anglaise, l'effectif des régiments constituant la brigade de cavalerie du corps expéditionnaire :

Cavalerie du Bengale : 24 officiers, dont 15 indigènes; 480 hommes, 408 suivants constituant le personnel auxiliaire, 669 chevaux et 12 bœufs.

Cavalerie de Bombay : 23 officiers, dont 13 indigènes; 458 hommes, 414 suivants, 771 chevaux et 15 bœufs.

Le corps expéditionnaire comprend, en outre des troupes indigènes, deux batteries anglaises d'artillerie montée, la batterie M de la 1re brigade et la batterie F de la 2e brigade.

Ces batteries, qui appartiennent à la *Royal Artillery*, ne diffèrent des autres batteries anglaises que par le fait qu'elles sont constituées sur le pied spécial à l'armée des Indes. Elles sont remontées dans l'Inde et pourvues d'un personnel auxiliaire.

La batterie M compte 6 officiers, 159 hommes, 160 suivants et 147 chevaux.

L'effectif de la batterie F est le même, à fort peu de chose près.

Nous venons d'essayer de mettre le lecteur en état de passer lui-même en revue les différentes troupes composant le contingent de l'armée des Indes (1). Nous compléterons cette série de croquis par deux petits tableaux empruntés également à la presse étrangère, et qui montrent les Indiens dans leur camp ou au milieu de la population et des troupes anglaises de Malte.

« Le temps de la magie est passé, écrit-on au *Broad Arrow*, sans quoi, on croirait certainement qu'un magicien des temps anciens, tel que celui qui changeait de place si fréquemment Aladin et son palais, a transporté à Malte quelques acres du sol indien; on dirait vraiment que le port de Marsamuscetto est devenu un territoire indien avec un campement d'indigènes. Telle est la pensée qui vient de suite à l'esprit du visiteur que la curiosité attire au camp de l'infanterie indigène, près du fort Manoël.

Les soldats sont là accroupis sous leur tente, à la mode indienne; les cuisiniers préparent les mets nationaux dans leurs ustensiles de cuivre, absolument comme s'ils n'avaient pas quitté le sol de la patrie; les *Chesties* (*porteurs d'eau*) vont, avec leurs bœufs, chercher de l'eau, ou reviennent avec leur provision faite. Là, vous voyez formés en groupe, les serviteurs indigènes ou européens de Sa Majesté; les premiers parlant couramment l'anglais, pour la plupart, tandis que le reste d'entre eux fait des efforts désespérés pour arriver à ce résultat; les Européens, de leur côté, s'efforçant de la même manière de parler la langue hindoue. Tout cela constitue une scène à laquelle il n'a pas encore été donné d'assister en Europe.

Les soldats indigènes n'ont pu qu'être flattés de la réception qui leur a été faite par les troupes anglaises de Malte.

Le premier bâtiment qui entra dans le port (2) fut salué par les applaudissements unanimes des soldats anglais réunis à Saint-Elmo et à Ricasoli pour assister à son arrivée; dans ce dernier fort, la musique du 71e highlanders, au moment où le navire passait, joua l'air : *Cheer, Boys, cheer!* (*Salut, enfants, salut!*) et ensuite celui des *Bristish Grenadiers*.

Dans toutes les baraques des régiments anglais, vous trouvez des spécimens des divers régiments indigènes; ils sont avec leurs frères d'armes dans les meilleurs termes; c'est à eux qu'ils s'adressent, et jamais en vain, pour savoir ce qu'il y a de fondé dans les prétentions des Maltais.

Ces derniers, sans aucun doute, comptaient faire aux dépens des nouveaux arrivants une moisson des plus amples; mais ces braves indigènes ont prouvé, en plus d'une occasion, qu'ils n'étaient pas dans l'intention de se laisser exploiter.

Quand la douceur ne suffit pas, ils tirent satisfaction de ces Maltais dans un style anglais des plus purs.

C'est ainsi qu'un boulanger, qui vendait son pain six fois

(1) Le 13e régiment du Bengale, dont nous n'avons pas parlé, diffère peu du 31e régiment de la même province. Tous deux portent le turban (*puggaree*), ainsi que les deux régiments de Bombay, 9e et 26e.

(2) C'était le *Goa*, ayant à bord le 25e regiment d'infanterie de Madras; il arriva à Malte le 24 mai.

plus cher qu'au prix courant, a vu sa marchandise s'étaler au milieu de la rue, dès que ses nouveaux clients ont eu connaissance de sa tentative d'exaction; des bateliers qui refusaient de rendre de la monnaie ont pris avec leurs propres individus la mesure de la profondeur du port.

Les soldats indiens ont fort à cœur de faire disparaître les préventions dont ils se sentent l'objet en dehors des Indes. Toutefois, un de ces illustres visiteurs pourrait fort bien ne pas avoir produit l'effet sur lequel il comptait, le jour où visitant le *Black Watch* (42e) au fort Manoël et comptant sans doute donner une haute idée de son mérite personnel et de celui de la demi-douzaine de camarades qui le suivaient, il déclara qu'ils étaient tous chrétiens, *à l'exception* d'un seul qui était presbytérien. »

C'est un journal italien, *le Fanfulla*, qui nous fournira le pendant du tableau tracé par le *Broad Arrow* :

« Chaque jour arrivent des vapeurs et des voiliers chargés de soldats indiens. On a débarqué aussi bon nombre de chevaux, de grands approvisionnements de riz, de farine, de foin, enfin de tout ce dont on peut avoir besoin. Les troupes sont installées en dehors de la cité la Valette, au fort Manoel et aux alentours du jardin si renommé de Saint-Antoine. J'ai passé des heures entières au camp de Saint-Antoine où se trouve la cavalerie. J'ai goûté la nourriture de ces soldats, fumé leurs pipes et admiré leur habileté à construire les fourneaux et à dresser les tentes. Ils appartiennent aux religions les plus diverses; il y a des païens, des mahométans, des chrétiens, etc. Les païens ont amené avec eux leur dieu vivant, en chair et en os, c'est un superbe taureau à la haute encornure et tout couvert d'ornements. Ces Indiens sont extrêmement polis, toujours souriants; leur caractère paraît doux et tranquille; ils ne sont pas bruyants comme les soldats européens, en général. Le vaste camp est toujours paisible et silencieux, comme s'il était habité par les plus pacifiques bourgeois du monde. Les uniformes sont variés. Les cavaliers portent des souliers qui ressemblent à ceux de nos ecclésiastiques, avec une boucle large et brillante; leur tenue est de couleur sombre, les pantalons sont ornés de bandes blanches. Mais au camp, hors des heures de manœuvres, beaucoup circulent presque nus, avec une simple pièce de toile enroulée autour des cuisses; d'autres portent un caleçon court, d'autres une casaque en forme de blouse, ou un léger manteau blanc. Au milieu des tentes vont et viennent sans cesse des vaches à l'encolure chargée de graisse et qui portent de grandes outres pleines d'eau pour ceux qui en ont besoin. Pour ce qui est de la partie culinaire, c'est à chacun d'y pourvoir par lui-même. Les soldats ont un matériel complet de vases et de marmites de cuivre jaune et les repas sont préparés puis mangés en commun par groupe de trois ou quatre individus. Il est curieux de les voir établir leurs fourneaux. Ils pétrissent la terre avec de l'eau, lui donnent la forme d'un fer à cheval allongé et tout est dit. Ceux d'une certaine religion ne permettent à personne de s'approcher de leur foyer. Si l'on a besoin de feu, il faut le demander en restant à distance et alors ils vous jettent un tison de la meilleure grâce du monde. Mais s'approcher, non; leurs aliments seraient souillés et il leur faudrait les jeter.

Je me suis avancé vers un Indien qui mangeait son riz, lentement, grain à grain et non certes avec la voracité à laquelle m'eût poussé mon appétit. Il leva la tête et devinant le motif de ma curiosité, il sourit et me dit : « *Rice, very good.* » J'en avisai un autre occupé à allumer sa pipe et, sortant de ma poche quelques shillings, je lui fis comprendre mon désir de l'acheter. Il secoua la tête, en signe de refus, et me dit en montrant sa pipe : « *No money.* » Je tentai encore l'épreuve avec plusieurs autres, mais toujours la même réponse.

Ils m'offrirent toutefois de fumer, et pendant que j'essayais, je voyais les uns me faire remarquer aux autres, et tous riaient de mon peu d'adresse à aspirer la fumée. Je défie d'ailleurs qui que ce soit de pouvoir fumer sans un violent effort, et les plus laides grimaces. Eux-mêmes ont le visage déformé en tirant la fumée de ce singulier engin. La pipe est en terre, de la forme d'un cône renversé, le trou donnant passage à la fumée, est au sommet, il n'y a pas de tuyau d'aspiration; ils enveloppent le sommet du cône avec un chiffon imbibé d'eau, ils pressent la pipe entre leurs deux mains, placées l'une sur l'autre, de manière à former un canal, ils appliquent leurs lèvres sur les deux pouces, et font ainsi venir la fumée à travers le chiffon et dans leurs mains. Pour eux, c'est excessivement simple; pour moi, c'était une véritable fatigue. Mais je dois à mon amour-propre de reconnaître que j'y suis parvenu promptement. A la vérité, la fumée me montait d'abord aux yeux, dans le nez, et partout excepté dans la bouche. Cela tenait à ce qu'il faut aspirer non avec la bouche, mais avec l'estomac, et à ce que la fumée doit passer par l'intérieur du corps avant de sortir par les lèvres. Aussi, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de *boire à la pipe*, au lieu de fumer. J'ai goûté également les gâteaux ou galettes, je ne sais le terme exact, mais ils sont absolument insipides.

Les Indiens font une grande consommation de poivre rouge et de drogues qui mettent la bouche en feu. J'ai vu l'un d'eux, après avoir cuit son riz, y ajouter des œufs et du beurre; ce mets ne devait certes pas avoir mauvais goût.

Il faut voir ces soldats marchander quelque objet dont ils ont envie. Si le prix est peu élevé, et connu d'eux par suite d'achats antérieurs, ils comprennent immédiatement tout ce que leur dit le vendeur, mais si ce même prix est trop considérable, où leur paraît tel, alors ils ne comprennent plus un mot et personne mieux qu'eux ne sait *faire l'Indien*. Ils ont leur corps de musique avec un *maëstro* indien, du moins autant que j'en ai pu juger par la couleur de la peau et le costume typique de ce personnage. J'ai entendu jouer quelques marches d'une façon assez correcte.

J'ai assisté aux manœuvres et défilés de la cavalerie et de l'infanterie, les soldats m'ont paru suffisamment rompus aux exercices et évolutions militaires, et bons cavaliers; aussi, dans un mois, auront-ils encore gagné beaucoup. Il m'a paru encore que c'étaient des troupes solides, et qu'elles seraient fidèles à l'Angleterre, qui sait bien les traiter. Le campement est bien compris. Chaque tente peut tenir commodément une douzaine de soldats, et est dressée avec une véritable entente du service. La remonte est excellente, les chevaux sont vigoureux et légers.

Rien ne manque aux Indiens : nourriture abondante et de leur goût, respect et protection à leur religion, quelle qu'elle soit; vêtements hygiéniques quelle que soit la saison; tentes solides abritant contre toutes les intempéries; pharmacies, literies, soins attentifs aux malades; bonne solde, service modéré dans ses exigences. Enfin, je le répète : l'Angleterre sait bien traiter ces hommes, et, de leur côté, ceux-ci ne manqueront certainement pas à leurs devoirs. Ici, on a été surpris en lisant que vous appréhendiez des épidémies : l'état sanitaire est excellent. »

Comment finira la campagne ou l'excursion entreprise par le petit contingent indien, au milieu du concert d'éloges que lui accordent les feuilles anglaises? C'est là une question que le Congrès de Berlin tranchera, sans doute. En attendant, et à défaut d'aventures guerrières, certains partisans de l'emploi des troupes indiennes à l'extérieur demandent qu'on profite de la présence à Malte du détachement expéditionnaire pour montrer à la métropole ces nouveaux défenseurs de la politique britannique.

D'autres recommandent cette mesure comme un moyen de frapper avantageusement l'esprit des indigènes.

On assure, d'ailleurs, que ceux-ci la désirent ardemment.

Le correspondant du *Standard* plaide, à sa façon, en faveur de cette innovation :

« .. .. Je sais, par moi-même, écrit-il, que les sepoys seront terriblement désappointés si on ne leur fait pas voir l'Angleterre, et cet auguste et mystérieux potentat qui les gouverne, cette *Maharanee* qui, dans leur esprit, est aussi supérieure aux autres *Maharanees* que le soleil est au-dessus des étoiles qui l'entourent et s'alimentent de sa lumière.

Voici la transcription littérale d'un dialogue entre le capitaine Becker du 2e goorkhas et l'un de ses vétérans à barbe grise, dialogue dont il m'a été donné d'être témoin un soir avant notre arrivée à La Valette:

Le Goorkha. — On dit que nous serons demain en Angleterre, *Sahib* (capitaine). Est-ce vrai ?

Le capitaine. — Non. Qui peut vous faire croire cela ?

Le Goorkha. — On nous a dit que nous verrions le colonel Macintyre et le major Nash, et je sais qu'ils sont en congé en Angleterre.

Le capitaine. — Oui, mais ils sont venus d'Angleterre pour nous voir. Malte n'est qu'un des forts que nous avons placés en tirailleurs sur tout le globe.

Ici, un silence, puis le Goorkha reprend :

— *Sahib*, à quelle distance de l'Angleterre se trouve Malte ?

Le capitaine. — A dix jours.

Le Goorkha. — Irons-nous en Angleterre ?

Le capitaine. — Je l'ignore, mais je crains bien que non.

Le Goorkha reste silencieux, il médite, puis tout à coup il s'éclaire comme s'il lui était venu tout à coup une bonne idée, et il demande :

— Est-ce que notre colonel (le prince de Galles) n'habite pas Londres ?

Le capitaine. — Oui.

— Alors, continue le Goorkha joyeusement, nous irons certainement en Angleterre. Evidemment, lorsqu'il apprendra que nous ne sommes qu'à dix jours de distance de lui, il voudra nous passer de nouveau en revue. C'est son devoir. D'ailleurs, nous voulons voir la princesse de Galles. C'est cela qui sera beau ! Lorsque nous retournerons dans nos villages sur les montagnes, nous pourrons dire que nous avons été plus loin qu'aucun homme noir n'ait jamais été.

Le général Macpherson prétend que les Goorkhas ne sont pas gens à murmurer, et certes il les connait de l'épiderme jusqu'à la moëlle; toutefois, malgré tout le respect que nous professons pour l'opinion du général Macpherson, nous affirmons qu'il y aura de violents murmures parmi les Goorkhas si on ne les conduit pas soit en Angleterre, soit au combat. Comme le tailleur irlandais, ils sont enragés pour combattre (*spoiling for a fight*).

S'ils allaient en Angleterre, et si la princesse de Galles passait à cheval devant leurs lignes, il n'y aurait pas là seulement un événement digne de la plume d'un chroniqueur de la cour, mais un avantage inestimable au point de vue de l'enthousiasme d'affection qui en résulterait. Le prince de Galles est déjà adoré de son régiment; les hommes le considèrent absolument comme un des leurs et lui ont envoyé comme présent un magnifique *kookri* à manche d'ivoire et à lame d'acier d'une trempe excellente, artistement monté en argent..... »

Ce désir des Goorkhas ne paraît plus avoir de chances d'être exécuté, puisque le commandant en chef des troupes anglaises vient de se rendre lui-même à Malte pour passer en revue le contingent indien.

Cette revue a eu lieu le 17 juin; d'après les premiers compte rendus, le duc de Cambridge a exprimé hautement la satisfaction que lui avaient causée la belle tenue des troupes indiennes et la correction de leur défilé. (43)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE

BATEAUX-AMBULANCES. — La *Neue freie Presse*, du 29 mai dernier, annonçait la publication des dispositions réglementaires concernant le service des évacuations fluviales. Voici quelles sont, d'après ce journal, les principales de ces dispositions :

« Pour le transport des malades et blessés sur le Danube, la Theiss, la Drave et la Save, il est institué des bateaux-ambulances au moyen des chalands de la Compagnie royale et impériale de navigation du Danube. La constitution de ces ambulances, la transformation et l'aménagement des chalands sont effectués, en cas de mobilisation, sur l'ordre du ministère de la guerre. Les travaux d'adaptation des chalands au transport des blessés sont exécutés par les soins de la Compagnie de navigation du Danube et aux frais du budget de l'armée. Le matériel hospitalier nécessaire à l'aménagement intérieur est fourni par l'administration de la guerre. Les travaux d'adaptation et d'aménagement intérieur seront exécutés sur l'un des deux chantiers de la compagnie de navigation du Danube, désigné à cet effet par le ministère de la guerre. Ce sera généralement le chantier de Pesth. Le chantier aura également à fournir les matériaux nécessaires à l'adaptation et au montage des objets destinés à l'aménagement intérieur.

Afin que les bateaux désignés à l'avance pour le transport des malades puissent, sans retard, subir les transformations nécessaires, la Compagnie de navigation devra dans le cas d'une mobilisation imminente, les rapprocher autant que possible du chantier désigné et, l'avis reçu, les y diriger aussitôt. Après leur transformation, les bateaux-ambulances sont réunis en convois de deux à quatre traînés par un remorqueur. Les remorqueurs doivent posséder une machine assez puissante pour que le voyage puisse s'effectuer rapidement.

Les ambulances sont licenciées en des points déterminés par le ministère. Le démontage se fait aux frais du budget de la guerre sur le chantier de la Compagnie de navigation du Danube.

Les chalands affectés au service des ambulances contiennent : sur le pont, deux grandes salles pour 62 malades chacune (54 en hiver), une salle plus petite pour 8 officiers, une cabine de médecin, une cabine pour la cuisine, un magasin de matériel ; dans l'entre-pont, l'approvisionnement de vivres, le dépôt de matériel, le logement de l'équipage, etc. Le personnel de service comprend : 2 médecins, 1 pharmacien et 25 hommes de la troupe de santé.

Les bateaux-ambulances sont réservés pour le transport des blessés qui ne peuvent voyager que dans la position couchée et entourés des soins qu'on trouve dans un hôpital. »

EMPIRE ALLEMAND

MANŒUVRES DE LA 15e DIVISION. — La *Revue* a donné des renseignements sur les manœuvres que la 16e division exécutera, l'automne prochain, en Lorraine. Pour compléter les nouvelles qui concernent le VIIIe corps, nous ajouterons, d'après la *Gazette de Cologne* du 16 mai dernier, que « la 15e division manœuvrera dans la vallée de la Sieg. Le 7e hussards, le 8e cuirassiers, le 23e régiment d'artillerie de campagne, 2 compagnies du 8e bataillon de pionniers, un détachement de l'école de sous-officiers de Juliers et un détachement du train prendront part aux manœuvres de cette division, en outre, des 28e, 68e, 40e et 65e régiments. La fin des manœuvres est fixée au 14 septembre. »

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE DE LIGNES DE CHEMIN DE FER POUR LA SAXE. — Après la nomination aux six emplois nouveaux de commissaires de lignes de chemins de fer en Prusse, signalée par la *Revue* dans son n° 403, il restait encore à désigner les titulaires des deux emplois réservés à la Saxe et à la Bavière.

On lit dans le *Militair-Wochenblatt* du 8 juin, qu'en Saxe on vient d'appeler, pour remplir les fonctions indiquées, le lieutenant-colonel Baumgarten, commandant un bataillon du 103e d'infanterie; par suite de sa nomination à ce nouveau poste, cet officier supérieur est placé *à la suite* de son régiment.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 14 juin, annonce que le lieutenant-colonel Baumgarten a été détaché à la section des chemins de fer du grand état-major et est arrivé à Berlin.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT A L'ÉLÈVE DES PIGEONS VOYAGEURS. — L'*Epervier*, Moniteur des Sociétés pigeonnières, publié à Bruxelles, donnait, dans son numéro du 5 mai dernier, les renseignements qui suivent :

« Le gouvernement allemand prodigue des encouragements aux Sociétés colombophiles de l'Empire. Nous apprenons que la Société *Berolina*, établie à Berlin, vient d'arrêter le programme de ses concours pour l'année courante.

Pour les vieux pigeons, deux lâchers auront lieu : le 7 juillet à Magdebourg, soit une distance de 142 kilomètres, et le 21 juillet, à Hanovre, 228 kilomètres. Le concours pour jeunes pigeons est fixé au 21 septembre; la mise en liberté sera effectuée à Bourg, 117 kilomètres.

Une médaille d'or, don de S. M. l'empereur Guillaume, sera décernée comme premier prix d'honneur pour le concours du Hanovre ; les vainqueurs de cette lutte aérienne recevront en outre des médailles d'argent et de bronze, lesquelles ont été mises à la disposition de la Société par LL. EE. le ministre de la guerre, le général von Kamecke et le ministre de l'agriculture, M. Friedenthal.

La société *Berolina* a introduit une innovation intéressante ; pour ces lâchers, elle tiendra note du niveau de la mer à chacun de ses points de départ ainsi que de la configuration du terrain (1). »

ROUMANIE

FORMATION DES RÉGIMENTS DE CALARASSI EN DEUX DIVISIONS ACTIVES. — Un décret princier daté du 31 mai et publié par le *Monitoral oficial* du 8 juin, prescrit de former les huit régiments de calarassi (cavalerie territoriale) en deux divisions actives.

Chacune de ces deux divisions comprendra deux brigades, composées ainsi qu'il suit :

1re *division* (général de brigade Radovici).
1re brigade : 3e et 4e régiments de calarassi.
2e brigade : 7e et 8e régiments.

2e *division* (général de brigade Zefcari).
1re brigade : 1er et 2e régiments.
2e brigade : 5e et 6e régiments.

Le décret ajoute que ces deux divisions, de même que la brigade de rossiori (armée active), dépendront directement pour leur service, du quartier général de l'armée.

Jusqu'ici, les huit régiments de calarassi formaient quatre brigades attachées respectivement aux quatre divisions d'infanterie.

Le ministre de la guerre roumain, général Cernat, a réclamé cette modification parce que, comme il le dit dans son rapport au prince Charles « le service de la cavalerie, durant toute la campagne, a été généralement isolé, de telle sorte que les brigades de cavalerie n'étaient attachées que de nom aux divisions d'infanterie et n'étaient point l'objet de la surveillance à laquelle les troupes doivent être soumises en général. »

Cette modification, dit en terminant le général Cernat, est nécessaire dans l'intérêt d'une bonne organisation et pour assurer un service régulier de la part de la cavalerie.

RUSSIE

APPEL A L'ACTIVITÉ DE RÉGIMENTS DU DON DU TROISIÈME TOUR. — Parmi les différents corps de troupes appartenant à l'armée active ou à la réserve, inspectés dans ces derniers temps à Pétersbourg par l'Empereur, l'*Invalide russe* du 9 juin signale deux régiments de Cosaques du Don nos 42 et 45 passés en revue le 7 de ce mois.

On sait que, d'après l'organisation militaire des Cosaques du Don, ces derniers sont classés en trois tours ou catégories, chacun de ces tours comprenant 20 régiments de cavalerie et 7 batteries à cheval.

En temps de paix, le premier tour (régiments nos 1 à 20), est le seul qui soit en activité; les régiments des deuxième et troisième tours (nos 21 à 40 et 41 à 60), sont en disponibilité, avec cette différence que ceux du troisième tour n'ont pas l'obligation d'avoir leurs armes et leurs chevaux (1).

Jusqu'ici, on n'avait rappelé à l'activité, pour la dernière campagne, que les régiments appartenant au deuxième tour et toutes les batteries en disponibilité, c'est-à-dire appartenant aux deuxième et troisième tours.

La présence à Pétersbourg des régiments nos 42 et 45 indique donc qu'une partie au moins des Cosaques du troisième tour est aussi sous les drapeaux.

FORMATION DE PARCS DU GÉNIE DE CAMPAGNE. — Le décret impérial du 16 janvier 1877, portant réorganisation des troupes du génie, avait décidé la formation de 5 parcs du génie de campagne au lieu de 2 qui avaient jusqu'alors existé (2).

L'ordre suivant du ministre de la guerre, publié par l'*Invalide russe* du 15 juin, nous fait connaître les dispositions de détail relatives à la mise à exécution du décret précité en ce qui concerne 4 de ces parcs :

« S. M. l'Empereur a ordonné, à la date du 30 mai :

1° Les 1er et 2e parcs du génie de campagne actuellement existants, seront transformés, conformément aux tableaux d'effectifs approuvés le 16 janvier 1877; le 1er parc, organisé sur pied de paix, prendra le n° 4; le 2e, organisé sur pied de guerre, le n° 3. Les hommes de troupe manquant au complet réglementaire seront désignés, pour le 3e parc, par les soins de l'état-major de l'armée d'opérations; le 4e parc sera complété au moyen de l'excédant de la 4e brigade de sapeurs.

2° Seront formés, conformément aux tableaux d'effectif du pied de paix, approuvés le 16 janvier 1877 : le parc du génie de campagne n° 1 à Saint-Pétersbourg : le parc du génie de campagne n° 2 à Riga ; ils feront respectivement partie des 1re et 2e brigades de sapeurs ;

3° La direction générale du génie désignera les officiers et les agents nécessaires pour former les nouveaux parcs et compléter les anciens, parmi le personnel du service du génie :

4° Les hommes de troupe destinés aux parcs de nouvelle formation, seront pris dans les 1er et 2e bataillons de sapeurs de dépôt;

5° Les tableaux concernant le matériel des parcs du génie de campagne, approuvés le 16 janvier 1877, seront immédiatement mis en vigueur. »

---

(1) Le même journal constate, dans les termes suivants, le développement que prend en Italie l'élève des pigeons voyageurs :

« Sous l'impulsion du prochain concours de Rome, la *colombophilie* a réuni quelques partisans à Florence; la première Société italienne vient de se constituer.

Dans la séance d'installation qui a eu lieu le 24 avril dernier, les membres fondateurs ont décidé de recourir à la voie de notre journal pour adresser un salut fraternel à leurs collègues de la Belgique et de l'étranger.

Nous souhaitons la bienvenue à cette Société naissante composée d'éleveurs passionnés qui ont fondé aujourd'hui la *colombophilie* italienne. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 298 et suivants.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 344.

L'Administrateur : A. LAUNOY.

Paris. — CH. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, rue du Faubourg-Montmartre

REVUE MILITAIRE

REDACTION
231 BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
Etat-major général du Ministre
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît toutes les semaines

ADMINISTRATION
153, RUE MONTMARTRE, 153
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 409. SAMEDI 29 JUIN 1878.

LA HOLLANDE ET SON ÉTAT MILITAIRE

Suite (1).

IV

Le système défensif (*suite*).

Entre le projet de défense du général Van Mulken présenté en 1870, — et dont les considérations générales ont été reproduites dans le numéro précédent, — et celui du général Weitzel voté en 1874, viennent se placer les propositions des ministres de la guerre Engelvaart, Delprat et Van Stirum.

Le *projet défensif du général Engelvaart* (1871) admettait pour la défense une concentration plus grande que le projet du général Van Mulken.

« Le projet actuel, disait en effet le ministre dans son exposé des motifs, supprime les ouvrages permanents existant aujourd'hui, qui doivent contribuer à la défense de l'Yssel gueldrois, et par suite ceux qui servent à protéger les deux positions flanquantes de cette rivière (la position de Zwolle et celle de l'Over-Betuwe) ainsi que la position avancée de Bois-le-Duc. Nous n'avons pas à chercher bien loin les motifs qui nous ont conduit à proposer ce système qui déclasse les ouvrages de Zwolle, Deventer, Zutphen, Doesbourg, Elden, Nimègue, Grave et Bois-le-Duc. Les dernières guerres n'ont pas seulement révélé chez les grandes puissances militaires l'existence de forces avec lesquelles jusqu'à ce jour on ne croyait pas avoir à compter, elles ont montré en outre que la période qui sépare une paix profonde du commencement des hostilités est beaucoup plus courte qu'autrefois. L'énorme force numérique probable de l'agresseur ainsi que la rapidité soudaine de l'attaque sont des considérations qui nous obligent, dès le début, à disposer nos forces de telle manière que nous ne courions aucun danger d'en perdre une fraction importante. Cette concentration peut se faire dans les conditions voulues en occupant :

A l'est, la Nouvelle ligne d'eau hollandaise avec la ligne de la Grebbe comme poste avancé;

Au sud, la ligne formée par le Waal depuis Ochten, la Meuse depuis Saint-André, la Merwede et le Hollandsch-Diep avec quelques positions en avant de ces rivières;

Enfin, à l'ouest, les établissements importants, la côte de Hollande et les eaux navigables qui donnent accès dans l'intérieur du pays.

Dans ces conditions toutes les fractions de notre armée peuvent se soutenir réciproquement, en toutes circonstances, et se défendre pendant un temps indéterminé, même contre des forces très supérieures. »

Le ministre estimait aussi qu'il était absolument indispensable de rester maître pendant un certain temps des ponts de chemins de fer de l'Yssel, et par suite des voies ferrées qui mènent de la frontière orientale à l'intérieur du pays; il conviendrait pour cela, pensait-il, de construire un ouvrage auprès de chaque pont de chemin de fer. Au cas où les circonstances ne permettraient pas d'entreprendre la défense de la rivière, on serait toujours en mesure d'empêcher l'ennemi d'amener immédiatement son matériel de siége jusqu'en avant de la Grebbe ou de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise, et le temps de répit qu'on obtiendrait ainsi sera mis à profit pour la défense de ces lignes. Les ouvrages à construire près des ponts de chemin de fer pouvant être très simples n'exigeraient pas une garnison nombreuse. De cette organisation de la défense de l'Yssel découlerait l'abandon des positions de Zwolle et de l'Over-Betuwe; seulement, en ce qui concerne Nimègue, on maintiendrait les deux forts de la rive droite du Waal, — en amont et en aval de Lent, — qui commandent le passage du fleuve.

La position de Groningue-Delfzyl, bien qu'en dehors du système de concentration proposé, ne saurait cependant être supprimée, car sa valeur défensive se trouve considérablement augmentée par la possibilité d'une communication par mer avec la Hollande.

Les travaux devaient être achevés en quatre ans tandis que le projet Van Mulken en demandait six; enfin le projet différait de ce dernier en ce que les ouvrages nécessaires à la protection des eaux qui mènent d'Amsterdam et de Rotterdam vers la mer étaient compris dans le plan d'achèvement du système défensif.

Le *projet du général Delprat* (1872), se distinguait du précédent par l'abandon de la position Groningue-Delfzyl, où l'on ne conservait que la batterie de côte, interdisant l'accès du port de Delfzyl; par la création d'une position défensive à Zwolle; par le maintien ou l'amélioration des travaux de Doesbourg; enfin par la protection des rives de l'Escaut occidental à l'aide de la place de Neuzen (rive gauche, Flandre zélandaise) et du fort d'Ellewoutsdijk (rive droite, île de Sud-Beveland).

Le *projet du général Van Stirum* (1873), consacrait, comme

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 286, 296, 301, 306, 386, 388, 389, 390 et 408.

celui du général Delprat, l'abandon de la position de Groningue-Delfzyl « qui, en résumé, ne couvre qu'une partie de la province de Groningue; d'ailleurs, non seulement du côté de la terre, la défense présente de grandes difficultés entre Groningue et le Lauwerszee, mais encore, du côté de la mer, la position peut être prise à revers au nord de Delfzyl. Les mouvements de flanc que l'on tenterait en prenant cette position pour base ne sauraient être entrepris qu'avec un corps considérable qui dépasserait la mesure de nos forces ». Le gouvernement estimait aussi dès lors, qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour maintenir la batterie de côte de Delfzyl.

Le projet repoussait la création d'une position aux bouches de l'Yssel, préconisée et reprise par le général Delprat. « Regardée comme indispensable, en tant que position flanquante, dans le cas où l'on se résoudrait à disputer avec *opiniâtreté* le passage de la rivière, cette position devient inutile du moment où le gouvernement ne songe pas à une pareille défense ». Le ministre proposait seulement la construction de trois forts à coupole, à Zwolle, Zutphen et Westervoort, de façon à rester maître des principaux passages de l'Yssel, pendant un certain temps, et à retarder ainsi la marche de l'ennemi.

On faisait donc un progrès nouveau et marqué, dans la voie de la concentration défensive.

La place de Nimègue, dont la conservation offrait plus d'inconvénients que d'avantages, et qui était exposée à voir immédiatement ses communications coupées, au cas d'une attaque venant du midi, était déclassée dans le projet; toutefois, si les remparts de la ville elle-même étaient jugés inutiles, on voulait maintenir la défense passive du Waal; les forts de barrage de Pannerden, les deux forts de Lent sur la rive droite, ainsi que le fort Kraijenhoff de la rive gauche, étaient donc conservés.

Les ouvrages de l'Escaut occidental « qui relient en quelque sorte Anvers à la mer et à la Hollande » restaient inscrits dans le projet de loi. D'ailleurs, ainsi que le disait le ministre : « Si les grands navires cuirassés peuvent impunément remonter ou descendre le fleuve en dépit des batteries riveraines, le passage restera toujours périlleux pour les bâtiments légers ou non cuirassés. »

Avec le *projet du général Weitzel* (1874) nous abordons enfin la loi de défense actuellement en vigueur.

Aux termes mêmes de l'article 1er de cette loi du 18 avril 1874, le système défensif de la Hollande comprend :

a) La *Nouvelle ligne d'eau hollandaise*, du Zuyderzee au Lek par Utrecht, et du Lek à la Merwede au travers du pays d'Altena jusqu'à la nouvelle Merwede;

b) La *position* (*Stelling*) de la vallée de la Gueldre avec celle de la Betuwe-inférieure, comme position d'avant-postes de la ligne d'eau précédente;

c) La *position* du Hollandsch-Diep et du Volkerak;

d) La *position* des bouches de la Meuse et du Haringvliet;

e) La *position* du Helder;

f) Les *ouvrages* (*Werken*) qui couvrent le passage des rivières et permettent de recueillir les troupes près de l'Yssel, du Waal et de la Meuse;

g) La *position* d'Amsterdam;

h) La *ligne d'eau du sud*, depuis la Meuse, en amont du fort Saint-André, jusqu'à l'Amer, en aval de Gertruidenberg;

i) Les *ouvrages* de l'Escaut occidental.

La loi distingue donc des lignes d'eau, des positions et des groupes d'ouvrages, ces dénominations même devant indiquer le degré d'importance qui s'attache aux parties du système défensif auxquelles elles se rapportent.

Aux termes de l'article 2 de la loi, les ouvrages à élever pour compléter le système de fortification devaient être exécutés dans l'ordre suivant :

1° Les ouvrages de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise, du Helder avec partie de ceux qui couvrent le passage des fleuves, et de ceux d'Amsterdam;

2° Ceux du Hollandsch-Diep et du Volkerak, des bouches de la Meuse et du Haringvliet;

3° Les parties restantes des ouvrages qui couvrent le passage des fleuves, les ouvrages de la vallée de la Gueldre et de la Betuwe inférieure;

4° Les ouvrages d'Amsterdam;

5° Ceux de la ligne d'eau du sud;

6° Ceux de l'Escaut occidental.

On voit que les premières préoccupations ont été pour les travaux défensifs de la capitale commerciale, ainsi que pour ceux des cours d'eau et chenaux qui lui font à l'est et au sud une ceinture protectrice.

La position de la vallée de la Gueldre — autrement dit la ligne de la Grebbe — avec son prolongement dans la Betuwe-inférieure entre Spees et Ochten, empêchera l'approche immédiate de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise et assurera la retraite d'une armée qui abandonne les rives de l'Yssel.

On ne pourra s'écarter de l'ordre qui vient d'être indiqué que dans des circonstances particulières et pour certains ouvrages seulement.

L'article 3 de la loi dispose, en outre, que *tous les travaux de défense devront être achevés dans l'espace de huit ans* à dater du 1er janvier 1875, que les crédits nécessaires à leur exécution seront votés annuellement (1).

L'article 4 stipule le déclassement des ouvrages de fortification des provinces de Frise et Groningue, de ceux de Deventer, Zutphen, Elden, de la place de Grave avec l'ouvrage

(1) La dépense nécessaire pour l'exécution des travaux défensifs, évaluée tout d'abord à 30 millions de florins, dépassera cette somme. Ajoutons, avec le ministre de la guerre, « qu'en l'état actuel, lorsque tous les ouvrages pour l'exécution desquels on a demandé des crédits, seront entièrement achevés, la *Nouvelle ligne d'eau hollandaise présentera déjà une très grande force de résistance.* » (Budget de 1878).

Le tableau suivant présente les principales données relatives aux crédits alloués pour l'exécution des travaux, depuis le vote de la loi de 1874 :

ANNÉE	CRÉDIT	SOMME DISPONIBLE	DÉPENSE	EXCÉDANTS
	Florins.	Florins.	Florins.	Florins.
1875	3.000.000	3.000.000	2.222.762	777.238
1876	2.700 000	3.477.238	1.630.000	1.847.238
1877	2.610.000	4.457.238	3.387.238	1.070.000
1878	1.880.000	2.950 000	»	»
Totaux..	10.190.000		7.240.000	

Au cours de cette année, le ministre se propose d'user de la faculté que lui laisse le dernier paragraphe de l'article 2 de la loi de défense et de faire procéder, par le bataillon du génie, aux travaux de certaines portions de la ligne de Grebbe.

Il semble en effet qu'il y ait une certaine urgence à entreprendre les travaux de cette position, si l'on s'en rapporte à l'affirmation récente d'un témoin oculaire et compétent, le lieutenant-colonel Den Beer Poortugael. « J'ai vu, disait-il dans la séance du 27 mars dernier de la Société des Sciences militaires de la Haye, cette ligne de la Grebbe, mais l'impression que je ressentis fut fort triste. D'une part, la ligne est fort étendue, elle a une direction très désavantageuse, et elle exigerait pour son amélioration des efforts considérables; d'autre part les inondations n'y peuvent être tendues qu'au détriment de celles de notre ligne d'eau principale. Un autre désavantage consiste en ce que si nous y possédons de magnifiques terrains de chasse, le sol reste dans une situation déplorable par rapport à la défense, parce que des bois nombreux et épais y limitent la vue. La ligne de la Grebbe est donc très défectueuse, et l'on ne saurait compter sur elle. »

à couronne de Coehoorn, des ouvrages de Nimègue et de ses approches — à l'exception du fort Kraijenhoff et des forts en amont et en aval de Lent — de la place de Bois-le-Duc et des ouvrages de Breskens. Maastricht, Venloo, Breda, Bergen-op-Zoom, Bath, Flessingue et Veere étaient déjà déclassés antérieurement.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de mentionner ici les efforts faits au cours de la discussion pour créer une position défensive aux bouches de l'Yssel.

Le degré de protection présenté par cette rivière dépendant surtout du niveau de ses eaux, niveau excessivement variable suivant la saison et l'état atmosphérique, il n'a pas semblé possible de donner à ce cours d'eau un caractère permanent de résistance; on a redouté les difficultés de la retraite au travers des plaines arides de la Veluwe, à la suite d'un échec où serait engagée la plus grande partie des troupes de campagne. Toutefois, MM. De Roo et Stieltjes (1) avaient proposé, par voie d'amendement, la création d'une position de l'Yssel inférieur, position qui aurait compris, aux termes de l'amendement : « l'île de Kamper, avec le polder du Mastenbroek, limité par le Zuyderzée, l'Yssel inférieur jusqu'à Katerweer, le Willemsvaart (canal) et le Zwarte Water (rivière). »

« Déjà très forte par elle-même, disaient les auteurs de l'amendement, cette position peut être rendue plus forte encore en très peu de temps, à l'aide d'inondations qui ne laissent à découvert que les terrains qui s'élèvent au sud et à l'est de Zwolle. Sur ce terrain, c'est-à-dire entre le Vecht et l'Yssel, et à une grande distance de Zwolle, il conviendrait de construire trois forts, en même temps que des ouvrages de moindre importance seraient nécessaires sur la rive gauche de l'Yssel et le long du Zwarte Water.

La position à créer a pour objet :

1° D'offrir aux habitants, après l'abandon de tous les autres ouvrages au nord et à l'est du pays, un point de refuge où ils puissent mettre leurs biens en sûreté;

2° De servir de lieu de rassemblement aux Schutterijen de ces mêmes contrées, Schutterijen qui, en cas d'attaque précipitée, seraient perdues pour la défense;

3° De conserver pied dans les provinces orientales, et de reconnaître ainsi les mouvements de l'ennemi;

4° D'empêcher l'ennemi d'organiser de cette côte du Zuyderzée des expéditions contre les places de la Hollande septentrionale et l'aile gauche de la ligne d'Utrecht, ce à quoi se prêtent si bien les lignes ferrées de Zwolle, les villes de Zwolle, Kampen, Hasselt, Genemuiden, les canaux d'Over-Yssel et de Drenthe;

5° De forcer une armée assaillante, qui peut parfaitement n'être qu'une petite armée, à se diviser, car tout ennemi en marche vers Utrecht ne saurait laisser derrière soi cette position sans l'investir par terre.

6° De permettre à notre armée, en supposant que nous puissions toujours rester maîtres du Zuyderzée, de pouvoir passer à une défense active, au lieu de se restreindre à la défense passive ; à cet égard, les nombreuses routes et les voies ferrées qui rayonnent de la position, donneraient toute facilité. »

L'amendement fut repoussé, après avoir été vivement combattu par le général Weitzel, qui allégua à la fois les charges que cette création imposerait au Trésor et l'insuffisance des effectifs d'une armée qui ne saurait faire sans de très grands inconvénients un pareil détachement, alors qu'elle était déjà trop peu nombreuse pour occuper la ligne d'Utrecht.

Après ce rejet, on ne s'étonnera pas de rencontrer dans les *Études sur les inondations militaires*, publiées en 1876 par M. Stieltjes, l'appréciation suivante où l'auteur, à tort ou à raison, cherche à venger l'échec du député : « L'inondation de l'Yssel-inférieur est, sans contredit, parmi toutes celles de la Hollande, la plus facile à tendre; le moindre coup de vent venant de mer enfle l'Yssel et le Zwarte Water et facilite la mise sous eau. L'abandon de cette position de l'Yssel-inférieur dans la loi de défense et l'opposition du ministre Weitzel sont la plus grande faute qui ait jamais été commise en Hollande, au point de vue militaire. »

Dans un autre amendement, M. De Roo, l'un des auteurs du précédent, demandait le déclassement des ouvrages de l'Escaut en se fondant sur ce que leur occupation disséminait trop les forces de la défense, exigeait la coopération d'une flotte qui trouverait un meilleur emploi autour d'Amsterdam et de Rotterdam, conduisait presque fatalement à la perte de toutes les ressources en hommes, canons et vaisseaux que l'on y consacrerait, sur ce que leurs communications avec le cœur du pays étaient mal assurées et que l'on se trouvait par là en opposition même avec les principes essentiels de la loi présentée à la sanction de la Chambre. En outre la jonction de la Hollande avec Anvers reste tout illusoire, car « c'est une communication dont tous les fils sont entre les mains de l'ennemi. »

Quoi qu'il en soit de cette argumentation, ce nouvel amendement eut le sort du premier, c'est-à-dire qu'il fut rejeté.

Le lecteur connaît donc à présent le but que s'est proposé la loi de défense et les moyens par lesquels on espère l'atteindre. Pour terminer ce sujet, nous donnerons la parole au lieutenant Plaatenga, professeur à l'Académie militaire de Bréda, auquel nous avons fait déjà plus d'un emprunt et qui a consacré à l'examen de la loi de défense un chapitre de sa géographie militaire de la Hollande; ce chapitre résume les théories les plus autorisées émises au cours des discussions parlementaires.

« Dans la détermination de la loi, on est surtout parti de ce principe qu'au cas d'une guerre avec un adversaire supérieur en nombre, il convenait de lutter, non pas pour protéger le pays entier contre les incursions ennemies, mais pour chercher, au contraire, à circonscrire la défense sur un espace très restreint. Les faibles effectifs de notre armée comparés à ceux de la plupart des armées européennes, l'absence de frontières naturelles ou d'obstacles de terrain importants à l'est et au sud, l'étendue extraordinaire de nos côtes, furent autant de raisons qui militèrent en faveur de l'adoption de ce principe. En faisant commencer la défense du royaume immédiatement à la frontière de terre, on exposerait, dans la plupart des cas, notre armée, si jeune et si inexpérimentée des choses de la guerre, à être mise en déroute dès l'ouverture des hostilités par un ennemi très supérieur en nombre, et probablement à rendre dès lors impossible la continuation de la défense du pays.

Cette considération conduit à chercher tout d'abord pour l'armée une position à l'intérieur, à s'arrêter à ne défendre qu'une très petite portion du territoire et à se résoudre à ne présenter une première résistance sérieuse et opiniâtre que là où la situation naturelle nous fournit dans le sol un puissant auxiliaire. Là aussi devront se trouver nos travaux d'art et nos ouvrages et positions de défense, dont le rôle sera de faciliter la mise en œuvre de nos forces vives.

Eu égard à toutes ces considérations, la défense réelle du pays contre un ennemi venant de l'est commencera à la Nou-

(1) Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, dans son numéro du 25 juin, annonce la mort subite, dans la soirée du 23, de M. T. J. Stieltjes, ingénieur et membre de la seconde chambre des États-Généraux. Rendant hommage au caractère ainsi qu'à la science du défunt, la feuille hollandaise dit « que la patrie fait en lui une grande et irréparable perte et que ses *Études militaires* constitueront un monument impérissable. »

velle ligne d'eau hollandaise; contre un ennemi venant du sud, à la Merwede, au Hollandsch-Diep, au Volkerak et au Haringvliet; contre des menaces maritimes, à la côte des deux provinces de Hollande. En d'autres termes, au cas d'une guerre avec un adversaire puissant, la défensive extrême s'organiserait principalement dans les deux provinces précitées et dans une petite partie de celle d'Utrecht.

Pour le choix de cette portion de territoire, où il faut présenter la plus longue défense possible, on a été conduit à l'examen de considérations d'ordre économique et d'ordre militaire. Au point de vue économique, les provinces de Hollande méritaient la préférence, parce qu'elles constituent la partie la plus riche et la plus peuplée, ou, comme on l'a dit, le cœur du pays. En outre, on trouve dans ces provinces non-seulement la capitale du royaume avec la résidence et le siége du gouvernement, mais aussi les trois principales villes de commerce et à peu près tous les ports importants. Le commerce, l'industrie, l'élevage du bétail, y sont très développés et la prospérité y est généralement plus grande que dans les autres régions.

Il se trouve que les provinces de Hollande sont en même temps, au point de vue militaire, la partie du territoire la plus facile à défendre, non seulement parce qu'elle est entourée de trois côtés par la mer ou par des baies semblables à des bras de mer, tandis que du quatrième côté elle peut être couverte par un vaste bassin d'inondation, mais encore à cause de la nature particulière de son sol. Composé en majeure partie de polders et d'assèchements, ce terrain est généralement très découpé et, par suite, permet à des troupes peu nombreuses de tenir tête pendant un temps considérable, même à un ennemi supérieur en nombre, et de lui disputer le terrain pied à pied.

La position d'Amsterdam sert de réduit central, c'est-à-dire de dernier lieu de refuge à l'armée, aussi bien dans le cas d'une attaque du côté de la mer qu'à la suite de la chute de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise. Cette position comprend la ville d'Amsterdam avec les inondations des polders et les travaux de fortification qui l'enceignent.

Les travaux défensifs compris sous les lettres *b*, *f*, *h*, *i*, dans l'article 1er de la loi de 1874 ont pour but, soit de créer des obstacles à l'ennemi dans l'approche de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise, de manière à gagner le temps de mettre ces derniers (*b*, *h*) en état complet de défense, soit à empêcher l'ennemi de disposer librement des voies ferrées ou navigables pour le transport de son matériel, soit encore à recueillir en temps utile les troupes qui auront été éventuellement poussées en avant.

Il ressort de ceci que, lors de l'adoption du système défensif concentré tel qu'il a été exposé, l'on n'avait nullement l'intention d'abandonner immédiatement, et dès la première menace de guerre, les pays frontières et de les évacuer sans lutte à la première apparition d'un parti ennemi. Au contraire, on a regardé comme avantageuse et nécessaire l'occupation des districts frontières, aussi longtemps que cela se pourrait sans danger pour l'armée, afin de tirer parti, pour accroître nos propres forces, de tout ce que renferment ces riches contrées, afin d'être renseigné sur les effectifs, les mouvements, les projets de l'ennemi, et pour protéger les habitants, aussi longtemps que possible, contre les incursions et les réquisitions de petits corps ennemis. Par conséquent, tandis que le gros de l'armée s'établit derrière les lignes, on porte en avant de celles-ci une avant-garde qui aura à remplir la tâche assignée. Elle ne se laissera donc pas entraîner à un combat sérieux, et battra en retraite si elle est menacée par des forces supérieures. Les positions de refuge établies près des frontières orientale et méridionale sont destinées à lui rendre cette retraite facile.

Il peut arriver aussi que, dans le cas d'une guerre entre des états voisins, nous devions prendre des mesures particulières pour la protection de notre neutralité. De par son essence même, cette tâche serait très mal remplie si l'armée cherchait immédiatement une position concentrée à l'intérieur du pays. Ce sera seulement en prenant position à proximité de la frontière qu'elle se ménagera des moyens puissants et immédiats de s'opposer à quelque violation de territoire. On peut encore supposer d'autres circonstances dans lesquelles le choix d'une position voisine des frontières aurait vraisemblablement la préférence sur tout autre prise au cœur du pays. En aucun cas cependant l'armée, pour répondre à ce que l'on attend d'elle, n'a besoin, à proximité des frontières, de ce grand nombre de lignes et de points fortifiés par l'art que l'on y remarquait autrefois. »

On a vu par tout ce qui précède en quels termes généraux a été conçue l'organisation de la défense; il ne nous reste plus qu'à enregistrer une mesure récente qui complète l'ensemble des dispositions inscrites dans la loi.

Une *nouvelle division du territoire* en huit positions défensives (*Verdedigings-Stellingen*) a été décrétée le 27 février dernier; chacune d'elles comprend une zone du système de défense, tel qu'il a été établi par la loi du 18 avril 1874; et en outre, quelques localités ouvertes, ainsi que des terrains et des bâtiments réservés aux services de l'armée.

Le but de cette division, qui se substitue aux neuf *commandements d'artillerie et du génie*, dont la création ne remontait qu'au commencement de l'année 1875, est de mieux relier entre eux les commandements de l'artillerie et du génie, et d'établir pour eux une concordance plus intime avec le système de défense.

Il ne faut donc pas confondre ces positions territoriales avec les grandes lignes et positions énoncées dans l'article 1er de la loi de 1874, dont elles ne sont que des subdivisions délimitées à un point de vue spécial; l'ancienne dénomination de *commandement* établissait une distinction plus claire.

Aux termes du décret royal, inséré dans le *Journal militaire officiel*, chaque position défensive aura les magasins de matériel d'artillerie et du génie qui lui sont nécessaires.

Dans le cas où l'on construirait de nouveaux ouvrages de fortification, le ministre de la guerre désignerait la position dont ils doivent relever : les magasins d'artillerie de Doesbourg, Nimègue, Ter Neuzen et Bois-le-Duc sont supprimés.

Dans chaque position sera stationnée une division (*afdeeling*) d'artillerie de forteresse, dont nous avons signalé (n° 402) la réorganisation décrétée le 21 avril dernier. Les officiers commandant l'artillerie et le génie prennent le titre de commandant de l'artillerie et du génie de la nouvelle position : dès qu'une réunion extraordinaire, soit totale soit partielle, de la milice de terre a lieu, l'officier commandant le plus élevé en grade ou le plus ancien prend le commandement général de la position. Des instructions spéciales, mais encore provisoires, ont été données aux commandants des positions.

Les positions défensives nouvellement délimitées comprennent :

1° La Nouvelle ligne d'eau hollandaise depuis le fort de Klop jusqu'au Lek, chef-lieu *Utrecht*;

2° La Nouvelle ligne d'eau hollandaise, du Zuyderzée au fort de Klop, chef-lieu *Naarden*;

3° La Nouvelle ligne d'eau hollandaise, du Lek jusqu'à la Merwede, et au travers du pays d'Altena jusqu'à la Nouvelle-Merwede, chef-lieu *Gorinchem*;

4° La position de la vallée de la Gueldre avec celle de la Betuwe-inférieure, ainsi que les ouvrages qui protégent le passage des fleuves et permettent de recueillir les troupes de l'Yssel, chef-lieu *Zwolle*;

5° La position du Hollandsch-Diep et le Volkerak, celles

des bouches de la Meuse et du Haringvliet, plus les ouvrages de l'Escaut occidental, chef-lieu *Dordrecht;*

6° La position du Helder, chef-lieu *Le Helder;*

7° id. d'Amsterdam, id. *Amsterdam;*

8° La ligne d'eau du Sud, depuis la Meuse en amont de Saint-André jusqu'à l'Amer en aval de Gertruidenberg, ainsi que les ouvrages qui couvrent le passage des fleuves et permettent de recueillir les troupes du Waal et de la Meuse, chef-lieu *Bois-le-Duc.*

Les mesures édictées par le décret précité paraissent propres à hâter la mise en état de défense du territoire, en ce sens que chaque position possèdera, dès le temps de paix, son matériel et la fraction la plus importante de son personnel, et que ce personnel sera de longue main familiarisé avec la mission qui lui incomberait au jour du danger. Nous ferons remarquer l'importance nouvelle accordée à Zwolle érigée en chef-lieu d'une position défensive, en même temps que l'amoindrissement des ressources de Ter Neuzen, c'est-à-dire une tendance manifeste à donner, dans la limite du possible et en respectant la loi de défense, satisfaction aux *desiderata* du ministre de la guerre, M. De Roo, l'ancien député de 1874, signataire des amendements que nous avons cités plus haut en ce qui touche les positions des bouches de l'Yssel et de l'Escaut occidental.

(*A suivre.*) (49)

LA FLOTTILLE OTTOMANE DU DANUBE

DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE

(Extrait de l'*Organe de la Société militaire de Vienne.*

Suite et fin (1).

—

Nous terminerons cette étude en indiquant, à grands traits, la manière dont la flotte ottomane eût pu, à notre avis, remplir la tâche qui lui incombait; nous admettrons, d'ailleurs, que non-seulement on avait songé à l'avance à protéger les bâtiments contre les torpilles fixes et mobiles, mais encore que des approvisionnements suffisants en charbon, munitions, etc., avaient été rassemblés en différents points du cours du Danube, et qu'enfin des mesures avaient été prises pour réparer rapidement, le cas échéant, les petites avaries, ce qui eût pu se faire sans grandes difficultés, en transformant de vieux navires en ateliers de réparation.

Au début des hostilités, les Turcs renoncèrent, vraisemblablement pour des motifs politiques, à prendre l'offensive au delà du Danube et à occuper les places de la rive gauche; mais lorsque les Russes eurent franchi, la veille même de la déclaration de guerre, la frontière de la Roumanie sans résistance ni protestation sérieuse de la part de cette puissance, il était superflu de ménager le territoire de cette dernière, car il n'y avait plus à douter de son entente avec la Russie.

Aussi, les Turcs ne se firent-ils aucun scrupule de bombarder, bien inutilement il est vrai, dans les premiers jours de mai, quelques villes roumaines; il nous semble, par suite, qu'ils n'avaient aucun motif sérieux de ne pas exécuter, avec toute l'énergie possible, dès la fin d'avril, ce qu'ils crurent pouvoir timidement risquer au commencement de mai.

Longtemps avant la déclaration de guerre, les Russes avaient déjà fait construire par leurs ingénieurs des ouvrages en terre, sur différents points de la rive gauche du Danube, en particulier près de Satunovo, Reni, Braïla, et vis-à-vis de Silistrie; les bouches à feu destinées à l'armement de ces ouvrages étaient toutes prêtes; les Russes devaient également avoir constitué des approvisionnements en torpilles fixes, destinées à barrer le fleuve et réuni aux bouches du Pruth, et peut-être aussi à Galatz, des équipages de ponts et des bateaux-torpilles.

Le fait suivant justifie d'ailleurs cette dernière hypothèse : le 29 avril, c'est-à-dire cinq jours après la déclaration de guerre, les Russes étaient déjà en mesure de faire une tentative, à l'aide de torpilles fixes et d'un feu violent des batteries, pour couper, près de Braïla, la retraite à Hobart-Pacha qui s'était engagé dans le Danube avec l'aviso à vapeur le *Rettimo.*

En conséquence, la première tâche qui s'imposait à la flotte turque eût été, dès le jour de l'ouverture des hostilités, de paraître en force suffisante devant Braïla qui, à cette époque, n'était peut-être pas encore occupée par les Russes ou ne pouvait, en tous cas, l'être que faiblement, et d'entraver tous ces préparatifs de leurs adversaires.

Des vingt bâtiments cuirassés de la flotte ottomane, cinq étaient encore, à ce qu'il semble, en construction au début de la guerre et deux n'avaient pas été armés pour des motifs qu'il est impossible de préciser; en outre, sept avaient été désignés pour opérer sur la côte asiatique de la mer Noire et pour surveiller la Méditerranée; il n'en restait donc que six de disponibles pour être utilisés sur la côte européenne de la mer Noire. Toutefois, l'escadre envoyée sur les côtes du Caucase ne pouvait concourir que bien faiblement aux opérations de l'armée de terre, elle n'obtint, en effet, que des succès insignifiants; d'autre part, on n'avait vraisemblablement pas à craindre, au début de la guerre, une apparition de la flotte russe de la Baltique dans l'archipel grec ou un soulèvement dans l'île de Crète. On pouvait donc, dès les premiers jours qui suivirent l'ouverture des hostilités, employer pendant quelque temps, au cas où cela eût paru nécessaire, les treize bâtiments cuirassés de la flotte sur le bas Danube, qui était alors le point le plus important du théâtre des opérations.

On pouvait aussi leur adjoindre les sept bâtiments cuirassés de la flotille du Danube, dont la présence n'était pas, au début, nécessaire sur le cours moyen du fleuve que les autres bâtiments de cette flottille suffisaient largement à surveiller momentanément.

Les Turcs pouvaient donc disposer de vingt bâtiments cuirassés avec au moins 144 bouches à feu, la plupart de gros calibre; en supposant même que les ouvrages dont il a été question plus haut eussent été armés, leurs canons pouvaient être d'autant plus facilement réduits au silence qu'ils étaient à peu près impuissants contre les cuirasses de 8, 9 et même 12 pouces des bâtiments turcs.

Sous la protection de la flotte, on pouvait — même si l'on n'avait déjà plus l'intention d'occuper à demeure lesdites localités — tenter un débarquement pour détruire de fond en comble les ouvrages des Russes et anéantir tout ce qui pouvait être à ces derniers de quelque utilité pour leurs opérations ultérieures.

Pour entraver, autant que possible, la marche de l'ennemi en Valachie, on devait en même temps faire sauter les ponts du chemin de fer de Barboche et couper le pont sur pilotis établi en cet endroit sur le Sereth; les hautes eaux auraient sans doute à cette époque permis aux bâtiments de la flotille du Danube de pénétrer dans le Sereth et ceux-ci auraient certainement pu facilement mener à bonne fin une semblable entreprise; même dans le cas le plus défavorable, ils auraient pu utiliser, à cet effet, les canots dont ils disposaient.

Pendant que les bâtiments cuirassés auraient été ainsi occupés sur le bas Danube, les bâtiments en bois de la flotille pouvaient également tenter une semblable entreprise tout le long de la rive gauche du fleuve depuis Kalafat jusqu'à Silis-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 403, 406, 407 et 408.

trie, s'emparer de tous les bâtiments et embarcations qu'ils y rencontreraient et les amener sur la rive droite.

Il ne fallait pas s'attendre, à cette époque, à une résistance sérieuse de la part des Russes, et les bâtiments à voiles de 100 à 250 tonneaux dont plusieurs centaines se trouvaient sur le Danube, auraient pu, comme on l'a dit précédemment, être utilisés par la suite — en les chargeant de pierres ou de terre ou, au besoin en y mettant le feu puis en les laissant aller au fil de l'eau — pour détruire les ponts et les lignes de torpilles fixes.

Aussitôt qu'on aurait réussi à faire sauter les ponts près de Barboche, tous les bâtiments cuirassés de la flottille du Danube seraient retournés sur le cours moyen du fleuve pour être exclusivement employés dans ces eaux sous la direction unique d'un officier intelligent. Leur tâche eût, dès lors, consisté, de concert avec la garnison des places fortes et la partie de l'armée occupant la rive droite, à surveiller l'ennemi et à s'opposer énergiquement à toute tentative de sa part pour élever de nouvelles batteries sur la rive gauche.

De Silistrie à Sulina, cette tâche eût été remplie par les navires de la flotte.

En outre, pour soutenir les bâtiments cuirassés dans ces entreprises, il eût été bon d'armer un certain nombre de canots avec des mortiers ou des pièces de gros calibre; les Turcs avaient évidemment pour cela les ressources nécessaires, car toute embarcation construite quelque peu solidement peut être facilement aménagée dans ce but.

Les bâtiments de la flotille du Danube proprement dite ne portant pas de pièces de gros calibre, ces canots, dont le rôle eût consisté à couvrir les positions ennemies de bombes et de projectiles de gros calibre en restant à de grandes distances et en se tenant, autant que possible, à couvert, eussent certainement rendu, sur le cours moyen du fleuve, des services incontestables; on aurait pu également les utiliser avec avantage sur le bas Danube pour s'avancer dans les canaux où les grands cuirassés ne pouvaient pas pénétrer en raison de leur fort tirant d'eau.

Pour informer en temps utile les bâtiments de tous les mouvements de l'ennemi, ainsi que pour assurer la simultanéité d'action de l'armée et de la flottille, on devait installer des observatoires en des points convenablement choisis, et les relier, d'un côté avec les stations télégraphiques existant le long de la rive droite et de l'autre, au moyen de signaux, avec les bâtiments de la flottille.

Si l'on considère que les Turcs disposaient en outre, ainsi qu'on l'a dit précédemment, pour le service des renseignements, de nombreux vapeurs et vraisemblablement aussi de nombreux espions, il est difficile d'admettre que les mouvements de l'armée russe aient pu, sur tout le cours du Danube, rester pendant quelque temps inaperçus.

En entravant ainsi énergiquement les opérations des Russes, les Turcs devaient nécessairement leur faire subir un temps d'arrêt notable qu'ils auraient pu mettre à profit pour terminer l'organisation de leur armée, et compléter le réseau des voies de communications de la Bulgarie; ils se seraient ainsi réservé la possibilité, en occupant certaines positions centrales, de porter rapidement de grandes masses de troupes — au besoin à l'aide de voitures — en tout point de la rive droite que l'ennemi aurait menacé.

En présence d'un adversaire vigilant, la pose des torpilles fixes eût présenté d'autant plus de difficultés qu'une opération aussi dangereuse ne peut être complétement menée à bonne fin pendant une nuit sombre; toute tentative faite par les Russes pour barrer le Danube, en un point quelconque, à l'aide de ces engins, devait donc être déjouée dès le commencement, ou, dans le cas contraire, les torpilles être immédiatement détruites; en un mot, les Turcs devaient mettre tout en œuvre pour conserver, pleine et entière, la possession du Danube aussi longtemps que cela leur serait possible.

Le Danube occupé par la flotte ottomane constituait une ligne de défense telle que les Turcs ne pouvaient pas en souhaiter de meilleure; ils semblaient, d'ailleurs, avoir parfaitement compris depuis longtemps l'importance de cette ligne, sans cela, ils n'eussent pas construit ces nombreux ouvrages de fortification qui s'élèvent le long de la rive droite du fleuve, ils n'eussent pas fait des dépenses aussi considérables pour organiser la flottille du Danube. S'ils n'ont pas, au moment décisif, profité de ces avantages et opposé une résistance énergique, la faute en revient aux pachas dont la déplorable administration rendait impossible toute combinaison rationnelle.

Tant qu'une flottille, dont le personnel aurait été à la hauteur de sa mission, serait restée en possession pleine et entière du Danube, les Russes n'auraient certainement pas pu tenter le passage, tout au moins au moyen de canots; ils auraient été par suite obligés, pour protéger la construction de leurs ponts, d'élever de nombreux ouvrages et d'établir plusieurs lignes de torpilles. Ces travaux ne pouvaient pas, toutefois, rester inaperçus des Turcs qui devaient alors organiser également, sur la rive opposée, des ouvrages défensifs.

On eût été ainsi conduit à entamer une longue guerre de siége, et les Turcs ont suffisamment prouvé à Plewna comment ils s'entendent à diriger de semblables opérations.

La supériorité numérique des armées russes et roumaines réunies permet, il est vrai, de supposer que l'avantage serait finalement resté aux assaillants, mais au prix de quelle perte de temps et de quels sacrifices en hommes auraient-ils acheté cette victoire! Au lieu de s'effectuer à la fin de juin, le passage eût peut-être été retardé jusqu'à la fin de l'automne; au lieu de coûter quelques centaines d'hommes, cette opération eût peut-être entraîné la perte de la moitié de l'armée.

D'ailleurs, le passage du fleuve par l'ennemi n'eût, en aucune façon, mis un terme aux entreprises de la flottille. Sans doute, dans la défense du Danube, plusieurs bâtiments auraient été, d'une manière ou d'une autre, détruits; mais cette éventualité était à prévoir, et l'on devait prendre à temps les mesures nécessaires pour les remplacer. C'était certainement possible en cinq ou six mois, au moins pour les petits bâtiments de la flottille, les embarcations armées de mortiers, etc., etc., car l'arsenal maritime de Constantinople possède un outillage moderne des plus complets.

Ainsi reconstituée, la flottille devait mettre tout en œuvre pour couper les communications de l'ennemi avec la Roumanie; avec l'appui d'nn détachement de troupes suffisamment fort, elle pouvait tenter des incursions sur la rive gauche du fleuve qui, suivant toute probabilité, était faiblement occupée, et infliger ainsi à son adversaire des pertes sensibles. Avec un peu plus d'activité et d'esprit d'entreprise, les Turcs eussent certainement, dans le cours de la campagne, trouvé des occasions favorables pour de semblables expéditions.

Nous croyons avoir ainsi démontré suffisamment que la flottille du Danube, si on avait su convenablement l'utiliser, était en état d'exercer une sérieuse influence sur la marche des événements. » (52)

ÉTUDES SUR LE SERVICE DE SANTÉ

DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Réorganisation de la troupe de santé.

L'armée anglaise aura cette année réalisé une série de progrès : l'organisation de ses services accessoires en général et du service de santé en particulier. Un décret du 1er janvier 1878 a réglé l'organisation du service de santé en campagne, exposée

par la *Revue* dans une étude précédente (voir le n° 393). Un autre décret, daté du 1er février de la même année, donne une organisation nouvelle à la troupe de santé (*Army Hospital Corps*). Indépendamment de l'importance générale qu'offre en tout temps cette question des auxiliaires du service médical, et en dehors de l'intérêt spécial que présente, en ce moment, tout ce qui a trait à l'organisation de la force militaire du Royaume-Uni, il semble utile, au point où est arrivée la constitution des services administratifs et sanitaires de notre propre armée, d'enregistrer successivement ici toutes les mesures les plus récemment adoptées dans les différentes armées pour la réorganisation des troupes de santé. C'est pour ces raisons multiples que nous nous faisons un devoir d'analyser ou de reproduire les articles les plus importants du décret du 1er février 1878.

La troupe de santé est placée, dans les mêmes conditions que les autres régiments et corps de troupes du service de Sa Majesté, sous les ordres du commandant en chef de l'armée. Organisée en vue d'assurer le service des hôpitaux de l'armée, elle fait partie intégrante du corps de santé (*Army medical Department*). Elle exécute son service sous la surveillance et le contrôle des officiers médicaux.

Le corps se recrute, soit parmi les sous-officiers et soldats de l'armée, qui demandent à faire partie de la troupe de santé, soit parmi les recrues dont l'acceptation a été prononcée par le ministre de la guerre et qui doivent préalablement subir un stage d'épreuve au dépôt d'instruction d'Aldershot.

L'administration du corps incombe au directeur général du corps de santé, lequel est, comme on sait, un médecin militaire, chef du corps de santé.

La haute discipline du corps est exercée, sous l'autorité de l'officier général commandant le district, par le médecin en chef du district, chef de toute la portion du corps de santé qui y est employée. Dans les hôpitaux, la surveillance disciplinaire des sous-officiers et soldats attachés à l'établissement appartient au médecin-chef de l'hôpital. Les cas qui peuvent réclamer la décision d'une cour martiale sont soumis par les médecins-chefs des établissements au médecin en chef du district, qui en réfère au général commandant.

L'état-major de la troupe de santé est attaché au bureau du directeur général. Les officiers, dans leur correspondance officielle, font usage des dénominations de *capitaine* ou *lieutenant d'infirmiers de la troupe de santé*.

Le corps des officiers de la troupe de santé, constitué, lors de la première formation, au moyen de l'ancien personnel des pharmaciens militaires (*apothecaries of our forces*) (1), se recrute au choix parmi les sous-officiers du corps, qui ont subi des épreuves spéciales portant sur la pharmacie, l'installation des hôpitaux dans les camps et cantonnements et la conduite des convois de malades et de blessés.

Sous l'autorité des officiers médicaux, les officiers et sous-officiers de la troupe de santé exercent le commandement, non-seulement sur les hommes de leur propre corps, mais encore sur les malades présents à l'hôpital et sur les sous-officiers et soldats employés à un service quelconque dans l'hôpital, sans être commandés par leurs propres officiers.

La répartition du personnel (officiers, sous-officiers et soldats) entre les districts est faite par le directeur général du corps de santé. Aucun sous-officier ou soldat ne peut être détaché de son service ou de son poste sans qu'il en soit rendu compte à l'état-major du corps.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre 1878, n° 90.

Le service de la troupe de santé comprend les obligations suivantes :

Soins à donner aux malades et blessés;

Service des ambulances en campagne;

Service des bureaux du corps de santé à l'intérieur et en campagne;

Garde et surveillance des bâtiments, terrains et enclos des hôpitaux;

Charge du matériel hospitalier dans les camps et en garnison;

Charge des approvisionnements médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux, y compris le matériel de réserve.

Les *officiers d'infirmiers* de la troupe de santé, indépendamment des écritures relatives à la solde, à l'habillement des hommes de leur corps, et de la correspondance avec l'état-major de ce corps sont chargés de faire, avec l'approbation et par l'intermédiaire du médecin chef, les demandes adressées au service du commissariat, en ce qui concerne l'approvisionnement du matériel d'hôpital, les effets d'habillement et de linge, ainsi que toutes les correspondances avec les autres services. Ils doivent, de plus, prendre connaissance de tous les ordres du district ou de la place intéressant leur service et en assurer l'exécution.

L'*officier supérieur* de la troupe de santé est attaché au bureau du directeur général du corps de santé. Il procède, sous les ordres du directeur général à la répartition du corps et remplit toutes les obligations qui incombent aux états-majors des corps, y compris celle de quartier-maître. Il tient, au bureau du directeur général, tous les dossiers concernant la troupe de santé ainsi que le registre des cours martiales en ce qui touche les hommes des divers détachements du corps.

Le *dépôt* du corps se trouve à Aldershot. Il est placé sous le commandement direct d'un officier médical spécialement désigné par le directeur général du corps de santé. L'officier médical instructeur et les instructeurs adjoints font partie du dépôt. L'instructeur a sous ses ordres deux officiers du corps remplissant les fonctions d'adjudant et celles de quartier-maître et payeur des détachements réunis à Aldershot; l'officier d'infirmiers chargé de l'habillement et de l'équipement du corps fait également partie du dépôt. Les hommes qui entrent directement dans le corps, sans provenir d'autres régiments, sont d'abord dirigés sur le dépôt, où ils reçoivent l'instruction des recrues, après quoi ils sont mis à la disposition des médecins instructeurs pour recevoir l'instruction professionnelle et celle du service de brancardier. Ils ne peuvent être dirigés sur les hôpitaux qu'avec l'autorisation du directeur général.

Dans chaque district, un officier d'infirmiers (*officier d'infirmiers de district*) remplit, sous les ordres du médecin en chef du district, les fonctions d'adjudant et de quartier-maître. Il reçoit du médecin en chef les instructions concernant la répartition et l'emploi des sous-officiers et soldats de la troupe de santé et, en général, tout ce qui est relatif à l'exécution du service hospitalier. Il est chargé de la solde et de l'habillement de la fraction du corps employée dans le district; quand une formation du corps de santé entre en campagne, il a pour mission de prendre les mesures nécessaires pour lui procurer les effets de campement et d'équipement réglementaires, ainsi que les moyens de transport. Sur l'ordre du médecin en chef, il procède à l'inspection des bâtiments et du matériel des hôpitaux et à celle des magasins et des registres du comptable. Il rend compte du résultat de son inspection, d'une part, au médecin-chef de l'établissement, d'autre part, au médecin en chef du district. Il est responsable de la bonne conservation des approvisionnements de réserve du matériel médico-chirurgical.

A chaque établissements hospitalier de paix ou de campagne sont attachés des *officiers d'infirmiers* désignés par le

directeur général. Ils sont alors placés sous les ordres du médecin-chef de l'établissement, dont ils ne peuvent être éloignés sans la sanction du directeur général.

Ils rendent compte au médecin-chef de toutes les dégradations faites aux locaux et de toutes les avaries constatées dans le matériel ou dans les approvisionnements.

Les *officiers d'infirmiers* sont responsables envers le médecin-chef du service des sous-officiers et soldats de la troupe de santé et de la discipline dans les salles et dans l'hôpital. Ils rendent compte au médecin-chef de toutes les irrégularités dans le service et de tous les manquements à la discipline.

Ils prennent livraison des bâtiments, du matériel, du mobilier et des denrées, fournis par l'officier du commissariat. Tous les mois, ils procèdent à l'inspection des bâtiments et du matériel et à la vérification des approvisionnements et des registres du comptable; ils rendent comptent du résultat de leur inspection au médecin en chef du district.

La conservation du matériel, l'entretien des effets de linge et de literie en service, le chauffage et l'éclairage des salles, le service de la cuisine sont placés sous la surveillance des officiers d'infirmiers. En cas de mobilisation, c'est à eux que revient le soin de faire, avec l'approbation du médecin-chef, les demandes relatives au matériel de campagne et aux moyens de transport des compagnies de brancardiers ou hôpitaux de campagne mis sur pied. En temps ordinaire, il leur appartient également de demander au commissariat le linge, les effets de literie et les denrées nécessaires pour renouveler les approvisionnements consommés et de les délivrer aux comptables.

La correspondance du médecin-chef avec les divers services est faite par les soins des officiers d'infirmiers. Ils ont l'administration de la bibliothèque de l'hôpital.

Chaque jour, à six heures du matin et à deux heures du soir, les officiers d'infirmiers font l'appel et passent l'inspection des sous-officiers et soldats de la troupe de santé. Aucune autre revue ni inspection ne peut avoir lieu sans l'autorisation du médecin-chef.

Telles sont les principales dispositions du décret du 1er février 1878, en ce qui concerne les officiers de la troupe de santé aux divers degrés que comporte leur service : officier supérieur de la troupe de santé, officier d'infirmiers de district, officiers d'infirmiers des hôpitaux.

Le décret entre encore dans d'autres détails. Il détermine avec le plus grand soin les obligations et les attributions des sous-officiers et des hommes de la troupe de santé. Il règle le service du sergent-major qui, dans chaque hôpital, est adjoint à l'officier d'infirmiers; celui des chefs et sous-chefs de salle (*wardmaster and assistant-wardmaster*), du sous-officier chargé des effets appartenant aux malades; des infirmiers de salle; des sous-officiers préposés au service de la pharmacie; des sous-officiers comptables des divers magasins; enfin des cuisiniers.

On n'a pas cru devoir ici s'arrêter longtemps à développer le fonctionnement des services confiés à ces agents subalternes. Ces services sont, à de légères exceptions près, assurés d'une manière identique, ou du moins analogue dans tous les établissements et dans toutes les armées. Ce qui ressort surtout de l'organisation anglaise de la troupe de santé, c'est que le *commandement, la discipline et l'administration de cette troupe appartient exclusivement à ses propres chefs, sous l'autorité constante et formellement définie des directeurs du corps de santé qui — dans l'armée anglaise, partout, près de l'administration centrale, dans les districts et dans les établissements — sont les médecins militaires.* (70)

NOUVELLES MILITAIRES

ITALIE

FIXATION DU CONTINGENT DE LA CLASSE 1858. — En reproduisant, dans son n° 404, le rapport du major Velini sur le recrutement de la classe 1858, la *Revue* a déjà annoncé que la Chambre des députés avait, comme les années précédentes, fixé à 65,000 hommes le contingent de première catégorie à prélever sur cette classe. Le Sénat a ratifié ce vote, et la loi du contingent de la classe 1858 a été promulguée à la date du 30 mai dernier.

RUSSIE

FORMATION DU PARC DU GÉNIE DE CAMPAGNE DU CAUCASE. — L'*Invalide russe* du 20 juin publie l'ordre suivant du ministre de la guerre, par lequel se trouve complétée la réorganisation des parcs du génie de campagne de l'armée russe :

« S. M. l'Empereur a ordonné, à la date du 13 juin :

1° Il sera formé immédiatement, auprès de la brigade de sapeurs du Caucase, un parc du génie de campagne, conformément aux tableaux d'effectifs du pied de paix approuvés le 16 janvier 1877; les officiers et les agents du génie seront désignés par les soins de la direction générale du génie; les hommes de troupe par les soins de l'état-major de la circonscription militaire du Caucase;

2° Les voitures du modèle réglementaire pourront être remplacées par des fourgons *allemands* qui sont mieux appropriés aux routes du Caucase. »

LES NOUVEAUX OBUS A SEGMENTS ANNULAIRES DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — Dans le n° 406 de la *Revue*, on a signalé l'adoption en Russie d'un nouveau matériel d'artillerie de campagne. Voici, d'après le *Militair Wochenblatt* du 22 juin, quelques détails sur la construction des obus destinés à ces nouvelles bouches à feu :

« Le gouvernement russe a mis en commande, l'automne dernier, à l'usine Krupp 1,200 canons de campagne en acier, destinés à tirer à fortes charges. Celle des deux nouvelles bouches à feu qui possède le plus fort calibre (107mm) tire un obus qui doit fournir un nombre d'éclats notablement supérieur à celui que donnent l'obus Uchatius de l'artillerie autrichienne et l'obus modèle 1876 de l'artillerie prussienne (1). La paroi intérieure de l'obus russe est formée de quatorze anneaux superposés, qui se composent chacun de deux couronnes concentriques. La couronne intérieure présente sur son pourtour externe dix dents de forme triangulaire qui s'emboîtent dans des cavités correspondantes de la couronne intérieure. Chacun de ces anneaux à double couronne peut se fragmenter en vingt éclats, ce qui donne pour toute la paroi extérieure de l'obus un nombre total de 280 éclats. La paroi extérieure, qui est coulée, comme à l'ordinaire, autour de la paroi intérieure peut, en outre, fournir de 40 à 50 éclats. Ces nouveaux obus ne sont pas munis d'enveloppe de plomb, mais portent deux ceintures en cuivre; la ceinture arrière est seule destinée à guider le projectile dans les rayures, tandis que la ceinture avant sert à assurer le centrage. Le poids de ces obus est de 12 kil. 5; celui de la charge intérieure de 454 grammes; la charge de tir est de 2 kilos, et la vitesse initiale de 396 mètres. On croit devoir faire observer en terminant, que le calibre de la nouvelle pièce russe est extraordinairement fort pour un canon de campagne; toutefois, il est identique à celui des anciennes bouches à feu de campagne de 9 livres de l'artillerie russe. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 387

FIN DU TREIZIÈME VOLUME

L'administrateur : A. LAUNOY. — Ch. SCHILLER, imprimeur breveté, 10, faubourg Montmartre, Paris.

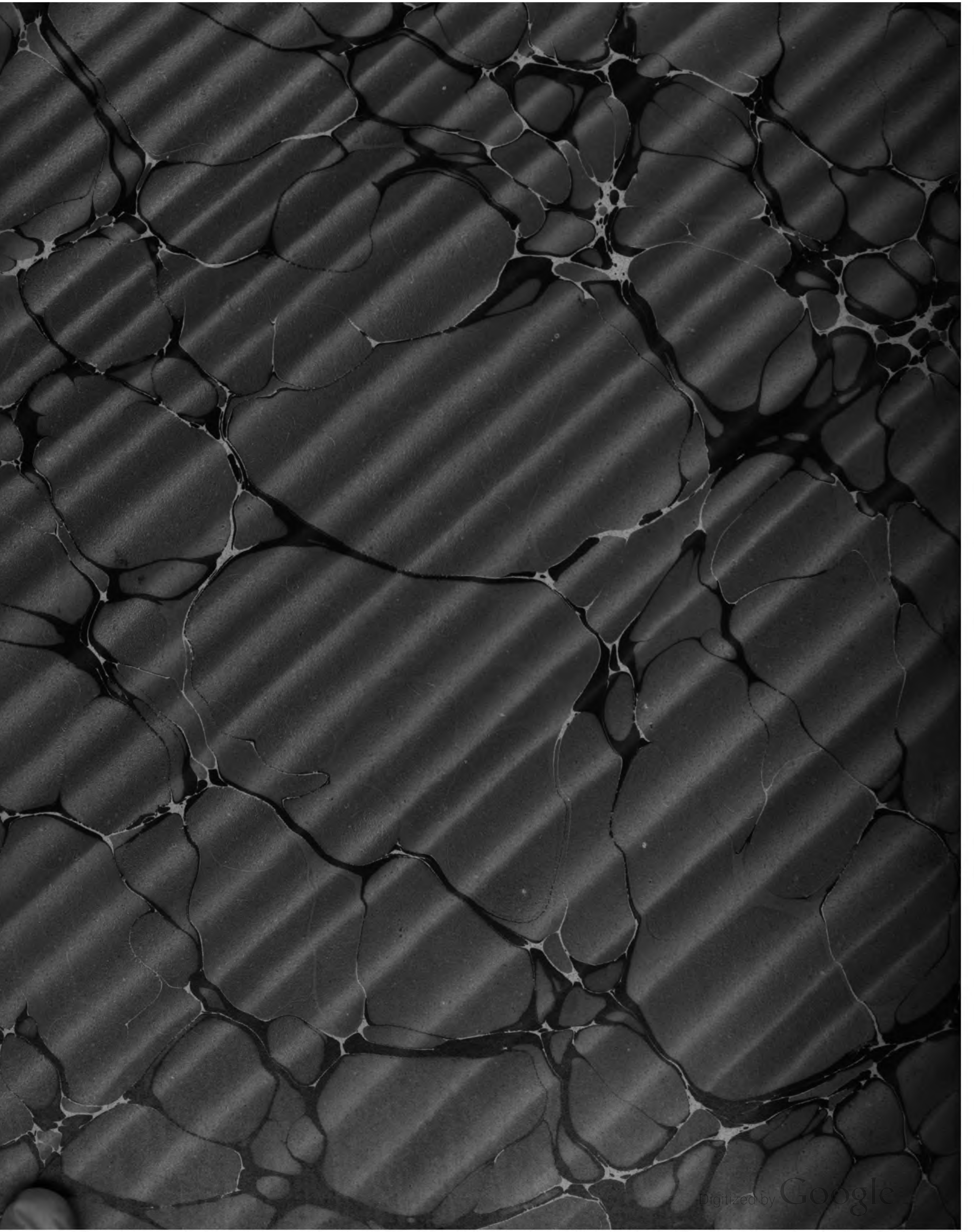

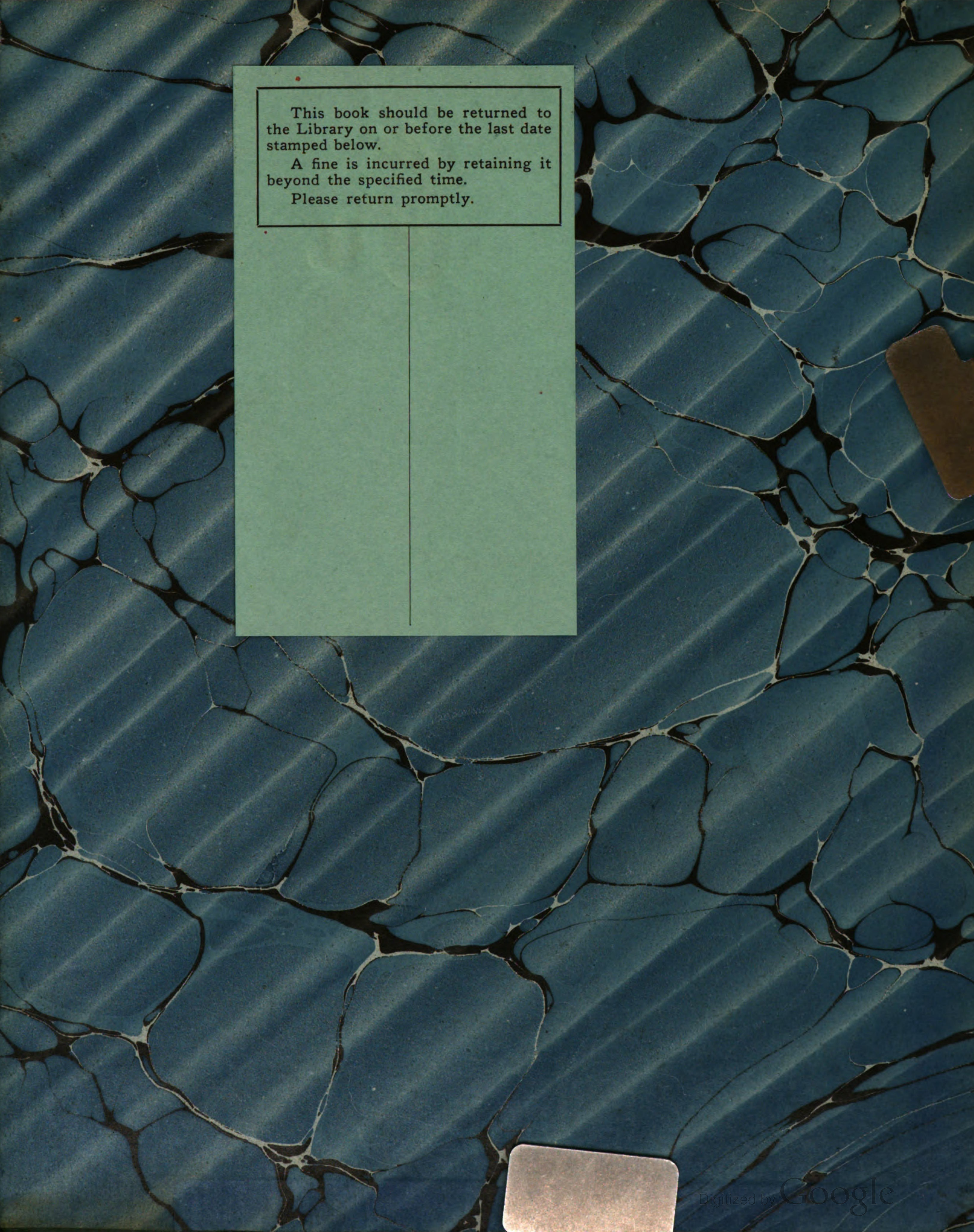
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
Digitized by Google